91714-M207

ROMANIA

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

37e ANNÉE. — 1908

PARIS
ANCIENNE HONO
QUAI MA
TOUS DROITS

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.

WACE.

37e ANNÉE. — 1908

LELAND STANFORD JUNIOR
UNIVERSITY

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

TOUS DROITS RÉSERVÉS

119205

LIBRARY
LELAND STANFORD JUNIOR
UNIVERSITY

DE QUELQUES DÉSINENCES

DE NOMS DE LIEU

PARTICULIÈREMENT FRÉQUENTES

DANS LA SUISSE ROMANDE ET EN SAVOIE

La fréquence des noms de lieu terminés en *-inge* ou *-inges*, *-enges*, *-anges*, *-in* ou *-ins*, *-ens* ou *-eins*, *-ans*, est un des traits caractéristiques de la nomenclature géographique de la France orientale et de la Suisse française. Jusqu'à ces derniers temps l'on était généralement d'accord pour admettre que tous ces noms, ou du moins la plupart d'entre eux, étaient formés au moyen du suffixe germanique -ing et désignaient des établissements germaniques en pays gallo-roman. Pour ne citer que les auteurs les plus récents, c'est l'opinion professée par M. Gröber dans les deux éditions (1888 et 1905) du tome I du *Grundriss der romanischen Philologie*, et par M.M. Kornmesser, Witte, Schiber, Zimmerli, Stadelmann, Perrenot et Jaccard [1]. C'était naguère

1. Kornmesser, *Die französischen Ortsnamen germanischer Abkunft*. Strassburg, 1888. — N. Witte, *Deutsche und Keltoromanen in Lothringen*. Strassburg, 1891. — Ad. Schiber, *Die fränkischen und alemannischen Siedlungen in Gallien*. Strassburg, 1894. — Zimmerli, *Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz*, III (1899). — J. Stadelmann, *Études de toponymie romande*. Fribourg, 1902. — Perrenot, *Les établissements burgondes dans le pays de Montbéliard*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation de Montbéliard, t. XXXI (1904). — H. Jaccard, *Essai de toponymie*. Origine des noms de lieux habités et des lieux dits de la Suisse romande (*Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, seconde série, tome VII). Lausanne, 1906. — J'ai rendu compte de ce dernier ouvrage dans les *Archives Suisses des traditions populaires*, t. XI, pp. 145-163 et 324 (errata).

aussi l'opinion de M. Philipon dans son mémoire, demeuré inachevé, *De l'emploi du suffixe burgonde* -inga *dans la formation des noms de lieu*[1]. M. Gröber résume sa doctrine dans les termes suivants[2] :

« Au sud du lac de Genève, on reconnaît, à leur désinence souabo-franque en *-ingen*, dans *Luc-inges* (Lucingio 1225, 1268...), *Fill-inges* (Filingium 1196...), *Pres-inge*, *Cors-inge*, *Merl-inges*, *Miz-inges*[3], *Rommel-inges*[4], des localités de fondation et jadis de langue germanique, dont il ne serait peut-être pas trop difficile de fixer la date par l'étymologie du radical. D'autres exemples anciens sont *Mels-inges* (1185), *Bor-inge* (1227 *Bouringho*, 1250 *Buringis*...). Zimmerli (III, p. 109) constate que, dans la Suisse occidentale, les noms en *-ingen* forment le 17/00 » des noms de communes françaises des cantons de Fribourg, Vaud et Genève[5]. Plus loin M. Gröber mentionne encore la présence de noms en -ingen dans le Jura bernois (*Vaufflelin*, *Orvin*, d'après M. Zimmerli) et cite (p. 549) le nom de *Maringes* (Loire, non « Isère ») comme un indice de l'existence de noms germaniques dans le midi de la France.

Cependant, dès l'année 1900, M. Charles Marteaux, dans un article de la *Revue Savoisienne*[6], avait montré qu'une partie des prétendus noms en -ingen de la Haute-Savoie pouvaient et devaient être expliqués tout autrement. Il y reconnaissait des noms latins ou germaniques en -īnus et -ēnus, des dérivés en -inius, -incus, -anus et -anicus de gentilices et de *cognomina* romains. Très bien informé dans le domaine de l'onomastique et de l'épigraphie latines et de l'archéologie romaine et barbare, M. Marteaux n'est pas linguiste. Sa méthode étymologique est incertaine, tâtonnante. Aucun principe ferme, aucun critère rigoureux ne justifie la préférence qu'il donne tantôt à un nom de personne ou à un suffixe germaniques,

---

1. *Revue de philologie française et de littérature*, XI, 1897 pp. 109 ss.
2. *Grundriss*, I, 2e édition, p. 546.
3. Sans doute *Mésinge* ou *Miosinge*?
4. Lisez *Commelinge*.
5. Ici, je suis obligé de compléter et de paraphraser le texte allemand, qui n'est ni assez clair ni assez précis.
6. *Les noms de propriétés après le Ve siècle* (41e année, pp. 9-23 et 103-116).

tantôt à un nom de personne ou à un suffixe latins. Des noms qui se prononcent et s'écrivent de la même façon sont expliqués tout différemment, tandis que des noms tout différents sont ramenés à une origine identique. Ces défauts et le public de lecteurs trop restreint qu'a l'excellente *Revue Savoisienne* expliquent le trop peu d'attention qu'on a prêté aux opinions de M. Marteaux. Pour ma part, je dois confesser que je ne lui ai rendu pleine justice qu'après être arrivé, par mes observations et mes études personnelles, à un point de vue encore plus éloigné que le sien de l'opinion courante.

Il y a deux ans, M. Philipon, abjurant tacitement l'erreur qu'il avait contribué à propager, a montré ici même, de la façon la plus évidente, que beaucoup de noms de lieu dans lesquels on croyait reconnaître des dérivés germaniques en -ing sont formés à l'aide d'un suffixe, peut-être ligure, -incus. Faisant allusion à la page tout à l'heure citée de M. Gröber : « nous le voyons, dit-il (*Romania*, XXXV, p. 10), non sans surprise, faire appel au germanique *-ing* pour expliquer les formations purement romanes du type *Presinge*, *Corsinge*, sans paraître se douter que, dans les dialectes auxquels il se réfère, l'*i* de *-inge* ne peut pas représenter un *i* primitif. » Et déjà auparavant, dans une note, à propos des « noms de lieu en -incus, franç. *-ans* » de l'ancienne Séquanie (p. 6, n. 3) : « Ces noms se différencient nettement des noms en *-anges* (= german. -ingas) de la Lorraine, qu'il faut se garder de confondre, comme le fait M. Gröber, avec les formations romanes en *-ange* (= -anica) ou *-inge* (= -i̯anica). »

Tandis que s'imprimait le mémoire de M. Philipon, j'ai fait à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, dans la séance du 8 février 1906, une communication sur *Les noms de lieu en* -inge, -ens *et* -in, dans laquelle j'exposais des vues en partie fort analogues aux siennes. Un résumé de cette communication, rédigé peu de jours après la séance, a été publié dans le *Bulletin* de la Société (t. III, livr. 1, p. 22). Profitant de l'hospitalité qui m'est accordée par la *Romania*, je me propose de développer ici les raisons, sommairement indiquées par M. Philipon, qui m'ont conduit, en même temps que lui, à nier absolument l'origine germanique de la plupart des noms en *-in(s)* et *-inge(s)* de la Suisse romande et des départements

français voisins et à y reconnaître des noms de personnes et des suffixes gallo-romains. Cette démonstration me paraît d'autant plus opportune que M. Gröber, en rendant compte de l'article de M. Philipon, oppose à ses objections une fin de non recevoir assez cavalière [1].

Dans les dernières années de sa vie, le regretté Charles Morel s'était beaucoup occupé des noms de lieu en *-inge*, *-ens* et *-in*. Dans nos entretiens et nos promenades, c'était un de nos sujets préférés. En dépouillant les cartes modernes et les anciens documents, il en avait formé une collection très riche et très précieuse. Après sa mort, madame Charles Morel, qui lui a survécu à peine trois ans, m'a généreusement fait don de toutes les notes recueillies par le savant archéologue concernant les noms de lieu de la Suisse et de la Savoie. C'est donc sous les auspices et, en quelque sorte, avec la collaboration de cet ami cher et vénéré que j'entreprends de traiter une question qui l'intéressait si vivement. Je dois maint renseignement à l'obligeance de M. Marteaux [2], de M. Alfred Millioud, archiviste à Lausanne, et de quelques autres correspondants qui seront nommés plus tard, et beaucoup de mentions anciennes de noms de lieu de la Suisse romande à l'*Essai de toponymie* de M. Jaccard. Sauf indication contraire, les graphies et les dates ont été vérifiées sur les textes. Comme le calcul des dates m'eût coûté une peine disproportionnée à l'importance des résultats, je m'en suis généralement tenu aux indications contenues dans les recueils de documents que j'ai consultés. Conformément à l'avis d'un homme très compétent en matière de chronologie, M. Édouard Burnet, mon confrère à la Société d'histoire de Genève, je n'ai pas essayé, quand les éditeurs ne l'avaient pas fait, de réduire au nouveau style les dates des chartes rédigées entre Noël et Pâques : mais, tout en gardant le millésime ancien, je l'ai marqué, par scrupule d'exactitude, en chiffres romains. Les recueils de documents et les ouvrages de référence qui seront le plus souvent cités dans le présent mémoire sont les suivants :

---

1 *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXX, p. 511.

2 Notamment les mentions tirées du cadastre de Savoie de 1730. Le nom de Marteaux, suivi d'une indication de page, renverra à l'article cité plus haut, p. 2, n. 6.

Dict. Hist. — *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, par D. Martignier et A. de Crousaz. Lausanne, 1867.

Dipl. Helv. var. — Voyez plus bas : Hidber.

Don. de Hauterive. — *Livre des anciennes donations de l'abbaye de Hauterive*, publié par l'abbé Gremaud dans les *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, t. VI.

F. R. B. — *Fontes Rerum Bernensium*. Bern's Geschichtsquellen. 6 vol.; Berne, à partir de 1877.

H. P. M. — *Historiae Patriae Monumenta. — Chartarum* t. I (1836) et II (1853). Turin.

Hidber. — *Schweizerisches Urkundenregister*. 2 vol.; Berne, 1863-77. Au second est annexé le recueil des *Diplomata Helvetica varia*, hgg. von B. Hidber (1873).

Inv. d'Aulps. — *Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps*, publié par l'abbé Gonthier, dans les *Mémoires et documents* publiés par l'Académie Salésienne, tomes XXVIII et XXIX. Cet inventaire a été dressé dans les années 1736 et 1737.

Matile. — *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, publiés par G.-A. Matile. 2 vol.; Neuchâtel, 1844-48.

M. Chabl. — *Mémoires et documents* publiés par l'Académie Chablaisienne. Thonon, à partir de 1887. — Je cite à part les mémoires du chanoine Piccard sur *L'abbaye de Filly*, au t. VII, et *L'abbaye d'Abondance*, aux tomes XVIII et XIX, ce dernier contenant les documents originaux.

M. F. — *Mémorial de Fribourg*. 4 vol.; Fribourg, 1854-57.

M. G. — *Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, série in-8°. Genève, à partir de 1841. — Je cite à part l'*Obituaire de Saint-Pierre*, qui forme le t. XXI. La dernière mention

contenue dans cet *Obituaire* est de 1522. L'astérisque indique l'écriture du chanoine Pierre Chartreis, qui vivait dans la seconde moité du XIVe siècle.

M. R. *Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande. Lausanne, à partir de 1838. — Je cite à part le *Cartulaire de Notre-Dame de Lausanne*, rédigé par les soins du prévôt Conon d'Estavayer, à partir de 1228 environ, et publié au t. VI; le *Cartulaire d'Oujon*, antérieur à 1260, celui *de Hautcrêt*, qui appartient également à la première moîtié du XIIIe siècle, et celui *de Montheron*, recueil moderne d'anciens documents relatifs à cette abbaye; tous trois publiés au t. XII.

R. G. *Régeste Genevois*. Genève, 1866.

Trouillat. *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, recueillis et publiés par J. Trouillat et (le 5e volume seul) par J. Vautrey. Porrentruy, 1852-1867.

Wurst. IV. Wurstenberger, *Peter der Zweite, Graf von Savoyen*. . . Mit einem Urkundenbuche. Berne et Zurich, 1856-58; 4 vol. Je ne cite que le quatrième, qui contient les documents.

Zeerleder. *Urkunden für die Geschichte der Stadt Bern und ihres frühesten Gebietes bis zum Schluss des dreizehnten Jahrhunderts*. 3 vol; Berne, 1853-54.

On ne saurait traiter de noms de lieu sans renvoyer plus d'une fois le lecteur au célèbre mémoire de Flechia, *Di alcune forme de' nomi locali dell' Italia superiore*, que je citerai d'après le tirage à part (Turin, 1871), aux ouvrages de M. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France* (Paris, 1890) et *Les premiers habitants de l'Europe* (Paris, 1889-94), à la *Toponomastica delle valli del Serchio e della Lima* de M. S. Pieri (*Supplementi periodici all' Archivio Glottologico Italiano*, V), à l'*Altdeutsches namenbuch*

de Förstemann, notamment au premier volume, *Personennamen*, dont la seconde édition a paru en 1900, à Bonn, et à l'*Altceltischer Sprachschatz* de M. Holder. J'aurai également à citer très souvent l'ouvrage récent de M. P. Skok, *Die mit den Suffixen* -acum, -anum *und* -uscum *gebildeten südfranzösischen Ortsnamen* (Halle, 1907 ; *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie*, fasc. 2). Le plus vaste et le plus complet répertoire de noms de personnes romains est actuellement l'ouvrage de M. W. Schulze, *Zu den lateinischen Eigennamen* (Berlin, 1904). Les noms romains qui ne seront pas munis de renvois sont très connus ou se trouvent dans les quatre volumes publiés (A-O) de l'*Onomasticon* du P. de Vit.

Pour définir le caractère et la situation des localités dont j'étudie les noms, je me suis servi des abréviations suivantes, qui sont pour la plupart familières aux lecteurs de la *Romania* :

l. d.	lieu dit.
h.	hameau.
vill.	village.
comm.	commune.
d.	district (division administrative de la plupart des cantons suisses).
cant.	canton (division administrative des arrondissements français).
arr.	arrondissement.
dép.	département.
ch.-l.	chef-lieu.
r. dr., r. g.	rive droite, rive gauche.

Par le terme de *montagne*, que j'imprime toujours en italique, on désigne dans les Alpes suisses, comme dans les Alpes françaises, les hauts pâturages où les troupeaux séjournent en été. C'est l'équivalent du mot *alp*, que l'allemand a dû très anciennement emprunter au latin parlé par les populations montagnardes de l'Helvétie et de la Rétie.

I

Jusqu'à présent la différence des graphies par *-in(s)*, *-eins* ou *-ens* ou *-ans*, *-inge(s)*, *-enge(s)* ou *-ange(s)* n'a guère attiré

l'attention. L'inexactitude de notre orthographe officielle, la double valeur phonétique dont est susceptible le groupe de lettres *en* [1], enfin la variété des prononciations dialectales paraissaient l'expliquer suffisamment. On constate, en effet, quelques fluctuations purement graphiques. Dans le département de la Haute-Savoie, le même nom s'écrit *Cortenge* ou *Cortinge* à Cernex, *Matringe* à Mieussy et *Matrenge* à Cluses; en Suisse, *Prahins* dans le district d'Yverdon, et *Prahens* dans celui de Payerne (Vaud). *Macolin* [2] (Berne), *Marin* [3] et *Montmollin* [4] (Neuchâtel), *Guin* ou Düdingen et *Tinterin* ou Tentlingen [5], dans la partie allemande du canton de Fribourg, *Molondin* [6] (Vaud), le *Senin* [7] ou Sanetsch, *Morgins* [8], *Serin* [9], *Salins* [10] et *Vercorin* [11] (Valais) ne sont jamais ou ne sont que très rarement

1. Dans la Suisse romande, les noms en *-ens* ont en français la prononciation *-ī* (Vaud) ou *-īs* (Fribourg), les noms en *-enges* sont prononcés *-īj*, tandis qu'on garde généralement l'*ẹ* patois dans les noms du val d'*Hérens* et du val de *Nendaz* (Valais), du village de *Brent* (paroisse de Montreux) et de plusieurs lieux dits *En Bendes*. On m'affirme cependant que, même à la campagne, les jeunes gens commencent à dire *brī*, et l'on entend quelquefois prononcer *ẹrī* ou *ẹrīs* et *nīda*.

2. *Macoleyn* MCCCXLI (Trouillat, III, p. 791).

3. *Marens* 1191, 1195 (Matile, I, nos 39 et 45), 1247 (M. F., IV, p. 213), 1208, 1280 (Jaccard); *Marens* et *Mareins* 1212-20 (Matile, I, no 58); *Marins* 1220 (*ib.* no 69) et 1249 (Jaccard); *Marin* 1789 (carte).

4. *Montmolens* 1372, *Montmollens* 1401 (Jaccard).

5. Stadelmann, pp. 319 et 337.

6. *Mollendens* 1380 (Jaccard), 1453 (*Dict. Hist.*); *Molandens* 1437 (Jaccard).

7. *Senenz* 1252 (Zeerleder, I, p. 430).

8. *Morgens*, probabl. 1043 (*L'abb. d'Abondance*, Doc., p. 4, copie authentique du XVIe siècle), 1156 (H. P. M., no 381, c. 367), 1476 (*Archiv für Schweizerische Geschichte*, III, p. 230).

9. *Sereyn* 1309, *Seren* 1418 (Jaccard).

10. *Salienc*, fin du XIe s. (M. R., XVIII, 1, p. 354); *Salaig*, XIIe s. (*ib.* p. 394); *Salayn*, *Salenz*, *Saleyn*, v. 1250 (*ib.* XXIX, pp. 438, 442, 459); *Salein* 1232-75 et 1279 (*ib.* XXIX, p. 301, et XVIII, 1, p. 446); *Salen* 1227 (d'après un cartulaire) et 1267-76 (*ib.* XXIX, p. 269, et XXX, p. 172); *Salens* 1333, 1340 (*ib.* XXXII, pp. 64 et 290); *Saleyns* 1338, 1339 (*ib.* pp. 177 et 240).

11. *Vercorens*, fin du XIe s. (M. R., XVIII, 1, p. 353), 1249-76 (*ib.* XXIX, pp. 432 et 446), 1476 (*Archiv für Schweizerische Geschichte*, III, p. 229);

écrits par *in* dans les documents du moyen âge. En revanche, les anciennes mentions de *Cormagens*, *Cournillens* et *Progens* (Fribourg)[1] et d'*Ependes*[2] (Vaud et Fribourg) ne nous offrent que très peu d'exemples de la graphie actuelle par *en*. Le changement de *en* en *ã*, caractéristique non seulement du français propre, mais des dialectes de la Champagne, de la Lorraine et de la Bourgogne et de maints patois suisses et savoyards, nous explique très bien comment, déjà antérieurement au xe siècle, les formes lorraines et bourguignonnes en *-ange* et *-ans* ont succédé dans l'écriture aux formes en *-engia(s)* ou *-enges*, *-ingis* ou *-ens* qui se lisent dans les plus anciens documents. Mais, là même où les graphies en *en* sont généralement demeurées en usage, comme dans la Suisse romande, les finales *-in(s)* et *-inge(s)* ne sont qu'exceptionnellement confondues avec les finales *-ens*, *-eins* et *-enges*. Ces dernières seules ont été quelquefois remplacées, d'une façon temporaire ou définitive, par des graphies en *an*[3]. Dans les parties du *Cartulaire de Lausanne* qui sont contemporaines du prévôt Conon d'Estavayer, mort en 1242, notamment dans le pouillé du diocèse dressé en 1228, ainsi que dans l'*État des procurations dues pour les visites épiscopales, faisant Pouillé du diocèse de Genève* (vers 1344)[4], les deux séries sont parfaitement distinctes; et, à un examen attentif, les formes latinisées des anciennes chartes laissent également transparaître une différence de prononciation, qui s'accuse encore mieux dans la dérivation. De *Bursins* (Vaud) on a formé les noms du pâturage de la *Bursine* et du village de *Bursinel*[5], et semblablement de *Russin* (Genève) *Russinel*, de *Marin* (Chablais) *Marinel*, tandis que de *Vuarrens* (Vaud) on dérivait *Varangel* ou *Vuarengel*[6] et, plus tard, du nom de la famille seigneuriale de *Senarclens* le lieu dit *Es Senarclendes*, à Gilly (Vaud).

Vercoreins, fin du XIIe s. (M. R., XVIII, 1, pp. 391-2), 1241 (*ib.* XXIX, pp. 361 et 364); *Vercoren*, 1278 (*ib.* XXX, n° 863).

1. Stadelmann, pp. 298 et 331.
2. Jaccard, p. 150.
3. Cf. plus loin, pp. 23 et 24.
4. M. G., IX, pp. 223 ss.
5. Voir les anciennes mentions de ces noms à la p. 31.
6. *Vuarens* et *Vuarengel*, en 1250 (H. P. M., I, col. 1404-5).

L'étude de la langue parlée confirme de tous points ces données de la nomenclature historique et géographique. Les formes actuelles, locales, patoises de beaucoup de noms de lieu montrent clairement l'existence de deux ou, pour mieux dire, de quatre séries de désinences, répondant approximativement aux graphies *-in* ou *-ins*, *-ens* ou *-eins* ou *-ans*, *-inge* ou *-inges*, *-enges* ou *-anges*. En comparant les noms de chaque série avec d'autres mots dont l'étymologie est connue, noms propres ou noms communs, la correspondance avec les états de langue antérieurs peut être établie sur un fondement solide, et les problèmes étymologiques se précisent en des termes d'une rigueur nouvelle. Les matériaux patois mis en œuvre dans le présent mémoire ont été recueillis, en Suisse et en Savoie, par mes enquêtes personnelles ou par l'intermédiaire de quelques personnes obligeantes[1], grâce en particulier à l'inlassable complaisance de mon collègue et ami M. Louis Gauchat, qui a mis à ma disposition les renseignements pris dans un grand nombre de localités suisses et savoisiennes pour le *Glossaire des patois* et l'*Atlas linguistique de la Suisse romande*. Je suis malheureusement beaucoup moins bien renseigné sur les prononciations locales du territoire français. Les sons notés par *in*, *ein*, *en*, *an* varient tellement d'un lieu à l'autre que l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont, si précieux pour les études lexicologiques, n'a pu m'être que d'un très faible secours. On ne saurait trop déplorer que les excellents *Dictionnaires topographiques* des départements français n'indiquent pas la prononciation des noms de lieu. Sans ce critère, l'étymologie est exposée à de graves méprises et ne peut être établie sur des bases vraiment scientifiques. Les formes anciennes permettent, à la vérité, d'écarter une partie des risques d'erreur. Mais la plupart des noms de lieu français que j'ai eu à étudier appartiennent à des départements dont on ne possède pas de dictionnaire topographique[2].

---

1. Notamment de M. E. Vuarnet, de l'Académie Chablaisienne, et de M. W. Meylan, mon ancien élève et mon dévoué collaborateur dans l'enquête sur les noms de lieu de la Suisse romande.

2. L'archiviste du Cher, M. Gandilhon, a eu la bonté de me communiquer quelques extraits du *Dictionnaire topographique* manuscrit de l'un de ses prédécesseurs, Hippolyte Boyer.

Des données que j'ai pu recueillir il résulte de la façon la plus évidente que les sons constamment notés par *en* ou *ein* (parfois *an*) répondent à ĕn ou ĭn latins ou germaniques, et les sons notés par *in* à ī n, libre ou entravé, ou à an libre et accentué, précédé d'un phonème palatal. Partout, les noms de lieu qu'on trouve habituellement et anciennement écrits par *in* sont prononcés comme uīnum, uicīnum, camminum, sīmium, quīnque. Ceux qui sont formés de noms d'hommes germaniques en -în, comme *Berlincourt*, *Vendlincourt* et *Vauffelin*[1] (Jura bernois), *Courtepin* (Fribourg)[2] ou *Cudrefin* (Vaud), ne diffèrent en rien des autres. Dans toute la Suisse romande et la Savoie, les noms en *in* assonent avec canem, avec christianum au sens de *crétin*, avec les noms de saints en -ianum, lorsque ceux-ci ont conservé leur forme dialectale. Généralement parlant, la plupart des noms de lieu qui, dès leur plus ancienne mention en langue vulgaire, sont écrits par *en* ou *ein*, se prononcent de la même façon que dĕntem, uĕntum, cĕntum, prehendere, uĕndere, *rendere, subĭnde, lĭngua, rĭng et ses dérivés. Suivant les lieux et suivant les cas, tantôt leur voyelle caractéristique s'accorde avec celle de plēnum, fēnum, auēna, tantôt elle en diffère; mais ordinairement elle coïncide avec celle de uindēmia et domĭnica. Là où *en* et *in* sont confondus dans les noms de lieu, ils le sont également dans les autres mots, sauf dans le Gros de Vaud et la partie occidentale du canton de Fribourg, dont les noms en *-ens* et *-enges* se sont séparés de leurs congénères à voyelle entravée pour suivre, en compagnie de uindemia, dominica, plenum, etc., les destinées des mots en *in*. Comme on ne saurait hésiter à reconnaître dans la plupart des noms vaudois et fribourgeois en *-ens* le suffixe germanique -ing, l'on peut se demander si leur *e* entravé n'aurait pas eu un timbre un peu différent de celui des autres mots, plus anciennement naturalisés dans l'Helvétie romaine. Mais, l'antique nom d'Auenticum

---

1. M. Jaccard a fort bien démontré que l'étymologie *Wölflingen* préconisée par M. Zimmerli, est inadmissible, et décomposé ce nom en *wallis* et *Fukelin*.

2. Les anciennes formes citées par M. Jaccard : *Curtipin* 1343, *Curtilpin* 1390, 1428, 1434, *Curtelpin* 1436, répondent au nom de *Turpin*.

étant prononcé *avẹ̄tsu*, il faut confesser ouvertement notre embarras en présence des anomalies, déjà signalées à Dompierre par M. Gauchat [1], qu'offrent dans cette région les mots contenant un *e* ouvert ou fermé suivi d'une nasale et d'une autre consonne. Cependant, la confusion de cet *e* avec l'*ẹ* libre de plenum et les anciennes graphies par *ein* suggèrent l'hypothèse de la formation d'une diphtongue sous l'influence des groupes de consonnes *nc*, *ng*, *nts*. On sait qu'en italien, dans des conditions assez analogues, *ẹn* est changé en *in* dans *pervinca*, *lingua*, *tingere*, *fingere*, *pingere*, *aringo*, *aringa*.

La prononciation actuelle, aussi bien que la graphie des anciens documents, font également voir que les noms en *-inge(s)* ne diffèrent pas seulement des noms en *-enges* ou *-anges* par la voyelle accentuée, mais encore par la finale atone. Dans toute la région où les voyelles palatales et les voyelles vélaires sont restées distinctes en syllabe finale, et notamment en Suisse et en Savoie, la grande majorité des noms en *-inge(s)* sont terminés par *o*, *u* en patois, par *-ium*, *-io*, *-ios* dans le latin des anciennes chartes, tandis que les noms en *-enges* et *-anges* ont presque toujours les finales *ẹ* ou *ɔ* en patois, *-as* ou *-es* en latin. Cette constatation, qui exclut toute possibilité de rattacher les noms en *-inge(s)* aux noms germaniques en -ingen, a été le point de départ des recherches dont j'expose ici les résultats.

Les relevés suivants, faits par d'autres ou par moi-même dans quelque localités de la Suisse romande et de la Haute-Savoie [2], ainsi que le dépouillement d'un glossaire savoyard et des deux anciens pouillés du diocèse de Lausanne et du diocèse de Genève, permettront au lecteur de contrôler l'exactitude de mes allégations. L'étude spéciale d'une cinquantaine de noms en *-in* et *-ine* et de tous les noms en *-inge(s)* à moi connus, fournira

1. *Zeitschrift für romanische Philologie*, XIV, pp. 426 et 432.

2. Dans la notation des patois, je m'en suis tenu, en règle générale, à la graphie de mes correspondants ou des ouvrages que j'ai cités. Cependant, lorqu'il n'y avait pas de doute sur la valeur des signes employés, je les ai parfois remplacés, pour plus de clarté, par ceux que j'emploie moi-même et qui sont tous connus des lecteurs de la *Romania*, sauf peut-être *ļ* pour *l* mouillée. Pour éviter toute confusion, j'avertis que je note par *x* la consonne écrite *ch* en français.

l'occasion de compléter sur quelques points ces indications. La différence entre les noms en *-in* ou *-ins* et les noms en *-ens* ressort également des formes en usage dans l'allemand officiel ou dialectal des cantons de Berne, de Fribourg et du Valais.

Cartulaire de Lausanne, pouillé de 1228 (M. R., VI, pp. 10–27): *Cudulfrin* (Cudrefin), *Costantina* (Constantine), p. 14; *Arins* (vel Saint-Blaise), p. 15; *Walfelim* (Vauffelin), p. 16; *Donmartin*, *Ursins*, *Esertines* (Essertines), p. 20; *Espindes* (cf. p. 9), pp. 20 et 24; *Tholochina* (cf. p. 44), p. 22. — *Uneins* (Onnens, Fribourg), p. 13; *Ressudeins* (Ressudens), *Moreins* (Morens), p. 14; *Ulveins* (cf. p. 21), p. 16; *Billeins* (Billens), p. 17; *Esclepeins* (Éclépens), p. 19; *Ouleins* (Oulens), *Beteins* (Bettens), p. 21; *Digneins* (Denens), p. 22; *Winttarneins* (Vuisternens-en-Ogoz), p. 23. — *Wolflens* (Vufflens), pp. 12 et 22; *Escublens* (Écublens), p. 12; *Mons brenlos* (Montbrelloz), p. 14; *Sentursennos* (Saint-Ursanne), p. 16; *Attalens*, *Fruenci* (Fruence), *Chastillens* (Châtillens), *Promaisens* (Promasens), *Willens* (Vulliens), *Siens* (Syens), *Tyerrens* (Thierrens), *Morlens*, p. 17; *Unens* (Onnens, Vaud), *Chanuent* (Champvent), *Pentala* (Penthalaz), p. 19; *Penta* (Penthaz), *Dalens* (Daillens), *Soulens* (Sullens), *Bussens* (Boussens), *Astens*[1] (Assens), *Morrens*, *Botens* (Bottens), *Sugnens*, *Warens*[2] (Vuarrens), *Orsens* p. 20; *Eschallens* (Echallens), *Guimuens* et *Gumuens* (Goumoëns), *Iens* (Yens), *Willerens* (Vullierens), *Mollens*, *Torclens*, p. 21; *Quarnens* (Cuarnens), *Sonarclens* (Senarclens), *Berblens* (Bremblens), *Eschanens* (Échandens), *Preuerenges* (Préverenges), *Iolens* (Joulens), *Marsens*, p. 22; *Wippens* (Vuippens), *Orsenens* (Orsonnens), *Berlens*, *Wistarnens* (Vuisternens-devant-Romont), p. 23; *Escallens* (Echarlens), *Escuuillens* (Écuvillens), *Duens* (Guin; cf. p. 8), *Basens* (Bösingen)[3], p. 24; *Frutenges* (Frutigen)[4], p. 25.

---

1. Sans doute pour *Ascens*.
2. L'ancien *w* est conservé dans le nom de l'amie de J.-J. Rousseau.
3. En patois roman *bęsę* (Stadelmann, p. 303).
4. Les autres noms en *-ingen* du canton de Berne apparaissent dans le pouillé (p. 25) sous la forme allemande : *Ansoltingen* (Amsoldingen), *Booltingen* (Boltigen), *Scherclingen* (Scherzligen), *Ceningen* (Einigen, *avec la prép. de lieu* ze), *Vultingen* (Uttigen).

État des procurations dues pour les visites épiscopales, dressé vers 1344 et *faisant Pouillé du diocèse de Genève* (M. G., IX, pp. 223 ss.) [1] : 46 *Trivignins* (Trévignin), 70 *Mommin* (Montmin), 84 *Ugina* (Ugines), 131 *Arsina* (Arcine), 187 *St Julini* (Saint-Julien), 235 *Prisingio* (Presinges), 236 *Lucingio* (Lucinges), 282 *Filingio* (Fillinges), 328 *Alingio* (Allinges), 334 et 414 *Burdignin* (Burdignin et Bourdigny), 343 *Lullins* (Lullin), 354 *Lugrins* (Lugrin), 355 *Larringio* (Larringes), 357 *Marins* (Marin), 368 *Bacins* (Bassins), 372 *Brussins* (Bursins), 375 *Privissins* (Prévessin), 377 *Russins* (Russin), 389 *Bignins* (Begnins), 393 *Cuynsins* (Coinsins), 395 *Gingins*, 400 *Brussinez* (Bursinel), 415 *Meyrins* (Meyrin), 416 *Matignins* (Mategnin). — 114 *Usenens* (Usinens), 130 *Albenco* (Albens), 134 *Sessens* (Cessens), 138 *Franclens*, 179 *Noydenz* (Neydens), 191 *Thoreyn* (Thorens), 224 *Hermencia* (Hermance), 313 *Dralliens* (Draillant), 317 *Cervenz* (Cervens), 330 *Brecurens* (Brécorens), 396 *Grens*, 429 *Lancrenz* (Lancrans), 435 *Musenens* (Musinens).

F. Fenouillet, *Monographie du patois savoyard* (Annecy, 1903) : « **in** a deux nuances : **in** français de *vin*, *lin*, *satin*, et un autre plus ouvert et plus bref que nous écrivons **ein** : *veint*, *départemeint*, *deint*, *teimps*, *solameint*, *veindre*, etc. » (p. 13). Et plus loin (p. 26) : « **en** français, venant le plus souvent de **in** latin, se rend de trois manières différentes en savoisien. En premier lieu, dans tout le bassin de l'Arve, de Chamonix à Genève, dans le canton de Genève, le pays de Gex, **en** français se prononce **en** » (c'est-à-dire *ã*) : « *enfant* est identique au français. En second lieu, dans tout le sud, Genevois, Savoie propre, Tarentaise, Maurienne, plaine de Saint-Julien, ainsi que dans le pays de Gavot et en Chablais, aux environs de Thonon, ce

1. Pour faciliter la vérification, je reproduis les numéros qui, dans le texte imprimé, accompagnent les noms des paroisses. Les nos 46, 84 et 130 appartiennent actuellement au département de la Savoie; 70, 114, 131-191 et 236-357 à la Haute-Savoie; 375, 429 et 435 à l'Ain; 224, 235, 377, 414-6 au canton de Genève; 368, 372 et 389-400 au canton de Vaud. Le *Pouillé du diocèse de Genève*, publié d'après un ms. de la Bibliothèque Nationale par l'abbé Placide Brand, dans les *Mémoires* de l'Académie Salésienne, III, pp. 300 ss., et attribué par l'éditeur aux années de 1355 à 1375, offre un texte beaucoup moins correct que celui de 1344.

en se prononce **in** ou **ein**... un peu plus ouvert que **in** proprement dit[1]. Enfin, dans l'Albanais... et dans la vallée de l'Arly, ce son perd sa nasalité et devient **ei** ou **è**, tel qu'on l'entend dans *terre*, la *mer*, le *fer*... » Ces indications sont confirmées et complétées par le *Dictionnaire Savoyard* d'A. Constantin et J. Désormaux (Paris et Annecy, 1902), qui distingue (p. XXVI) une quatrième variété de l'*e* nasalisé, **ün** (c'est-à-dire *œ̃*), et note par *ên* (p. XXXII) le son écrit *ein* par M. Fenouillet. V. Duret, dans sa *Grammaire Savoyarde* (Berlin, 1893), distingue également *in* et *ên* (p. 2); mais cette distinction théorique n'est pas observée dans les exemples.

Noms de lieu (Fenouillet, pp. 273-8)[2] : *Allinjho* (328), *Bordegnin* (334), *Flinjho* (282), *Lârrinjho* (355), *Lloësin* (Loisin), *Lefinjho* (236), *Legrin* (354), *Llïin* (343), *Marin* (357), *Monmin* (70), *Sant-Martin* (Saint-Martin), *Tagninjho* (Taninges). — *Brein* (Brens), *Çarvan*, *Cervein* (317), *Çhampeinjhe* (Champange)[3], *Çhens* (Chens), *Drailleint* (313), *Marlein* (Marlens), *Neydeins* (179), *Samoan* (Samoëns), *Toren* (191), *Armance* (224). — Aux noms en *-ina* du pouillé de 1344, aux noms en *-ine* de l'usage officiel répond quelquefois la notation *-ina*, le plus souvent, et de la façon la plus régulière, — comme dans les appellatifs *cosenà* (cousine et cuisine), *facena*, *fachena* (fascine), etc., — la notation *-ena* : *Arcena* (131), *Çhevalena* (Chevaline), *Contamena* (Contamine), *Morzena* (Morzine), *Valorcena* (Vallorcine), *Ujhena* (84), *Sëmenà* (la Semine), etc.

Jusqu'ici l'accord est parfait entre les notations de M. Fenouillet et les graphies anciennes et modernes. Il n'y a divergence que sur quatre ou cinq noms : *Sant Jh'lien* (187), qui a subi, comme tant d'autres noms de lieu identiques à des noms de saints,

---

1. Dans le canton de Douvaine, à ce que m'apprend M. Vuarnet, la prononciation *ẽ* distingue les *Côterans* des *Planins*, qui prononcent *ã*.

2. *Ll* sert, concurremment avec *lh*, à noter *l* mouillée. M. Fenouillet se vante (p. 14) d'être l'inventeur de la détestable notation de *ƥ* par *çh* et de *ʤ* par *jh*, souvent employée aujourd'hui en Savoie. Pour éviter des répétitions et faciliter la comparaison des anciennes graphies avec la prononciation actuelle, j'indique à la suite des noms qui figurent dans le pouillé de 1344 leur numéro d'ordre.

3. Sur ce nom, voir notre chapitre IV.

l'influence de l'usage officiel ; *Franclin* (138), *Usenin* (114), *Verbin* (Vulbens) et *Arbin* (130). Mais le *Dictionnaire Savoyard* écrit *Arbẽn* (art. **A**, prép.) ; et, dans les trois autres noms, qui appartiennent tous à la région nord-ouest du département de la Haute-Savoie, le désaccord peut résulter de quelque particularité locale de prononciation qui n'est pas signalée par M. Fenouillet ou sur laquelle il aura été mal renseigné. Certaines nuances échappent à une oreille non familière. Pour ma part, je ne suis pas arrivé à distinguer les deux *è* signalés dans les patois savoyards, et je ne les distingue que très imparfaitement dans le patois de Salvan (Valais).

Patois de Reignier (ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Julien, Haute-Savoie), avec quelques variantes recueillies de la bouche d'une femme très âgée habitant le haut village d'Arbusigny (cant. de Reignier). Le lecteur observera que mon sujet de Reignier distingue *in* final de *in* intérieur.

	Reignier	Arbusigny
simium	*sẹ̃ḍọ*	—
quinque	*faẽ*	*fẽ*
canem	*ɟaẽ*	*ɟẽ*
chienne	*ɟẽna*	*ɟẽna*
Noms en *-inge*	*-ẽḍọ*	*-ẽḍọ*
centum	*sã*	*sẽ*
prehendere	*prạ̃drẹ*	—
uendere	*vạ̃drẹ*	*vẽdrə*
findere	*fạ̃drẹ*	—
subinde	*sọvạ̃*	—
peruinca	*pẹrvạ̃ɟẹ*	*pẹrvẽɟẹ*
lingua	*lạ̃ga*	*lẽga*
cingula	*sạ̃gla*	—
cum -initiare	*kmàʃi, kmàsi*	*kmẽʃi*
insimul	*ãsạ̃blọ*	*ẽsẽblọ*
ring	*rã*[1]	*rẽ*
ring + are	*rãḍi, arãḍi*	*arẽḍi*
uindemia	*vãdạ̃ḍẹ*	*vẽdẽḍẹ*
dominica	*dəmạ̃ḍẹ*	*dmẽḍẹ*

1. C'est aussi le prononciation de *rem* à Reignier.

plenum-a	*pl̥ã, pl̥ą̃na*	*pl̥ẽ*
fenum	*fã*	*fẽ*
auena	*avą̃na*	*avę̃na*
Chevrange [1]	*þęvrą̃đę*	*þvrę̃đę*
Morlange [2]	*mǫrlą̃đę*	*mǫrlę̃đę*
Sentange [2]	*sãtą̃đę*	*sẽtę̃đę*

A quelques nuances près, qui n'importent pas ici, les mots en *ẽ* et *ã* que j'ai recueillis à Reignier se prononcent de la même façon à Reninge [3] (Faucigny), à Cranves (au pied des Voirons), à Messery [4] (cant. de Douvaine, arr. de Thonon), ainsi qu'aux deux extrémités du canton de Genève, à Jussy (r. g.) et Dardagny (r. dr.) [3]. Mais *fẽ, þẽ, vẽ* (uinum) et les noms de lieu terminés en *-in* y ont la même voyelle que *singe* ou *linge* (*lę̃đǫ* à Cranves et Jussy) et les noms de lieu en *-inge*. Dans le Faucigny la finale *-ǫ* n'est pas distinguée de la finale *-ə*, et l'on prononce *lę̃də* et *rənę̃də*. La même particularité s'observe chez certains individus ou dans certaines localités du Chablais. A Chéserex, dans la partie vaudoise de l'ancien diocèse de Genève, on a relevé pour le *Glossaire des patois* les formes *sę̃* (quinque), *tsę̃, dã, lą̃ga, pl̥ã,* mais pas de noms de lieu.

Patois du Valais central. — Dans tous les patois romans parlés à l'orient de la Morge de Conthey, *en* et *in*, plus ou moins nasalisés, ne sont jamais ou presque jamais confondus. Il est aisé de le constater à l'aide du *Petit Atlas phonétique du Valais romand*, publié en 1881 par M. Gilliéron, ou des *Lauttabellen* de M. Zimmerli (III, *Die Sprachgrenze im Wallis*). Je m'en tiendrai donc aux indications strictement nécessaires pour l'appréciation des noms de lieu cités dans le présent mémoire.

Vissoie (val d'Anniviers) [5] : *fèsèliṅ* (*fichelin*, ancienne mesure), *Gustiṅ* (Augustīnum), *Sàndùliṅ* (Chandolin), *Fìṅgzò* (Finges);

1. Hameau de la comm. de Pers-Jussy, cant. de Reignier.
2. Hameau de la comm. de Reignier.
3. Relevé fait par M. W. Meylan.
4. Renseignements de M. E. Vuarnet.
5. * J. Gilliéron, *Glossaire de Vissoie*, manuscrit, au Bureau du *Glossaire des patois de la Suisse romande*.

—*dèn*, *tòrèn*, *màyèn*[1], *Grimentsė̀* (Grimentz); *Vèrkòrèṅ* (Vercorin) et *Kòrèṅ* (Corin), d'accord avec les anciennes graphies *Vercorens* et *Corens*.

A Pinsec, autre village du val d'Anniviers, le nom de *sandulíṅ* rime avec *liṅ* (ligamen), dans un dicton en prose assonancée qui fait allusion à la situation de Chandolin, juché à 1935 mètres, au sommet d'une pente très raide aboutissant, un peu au-dessous du hameau de Fang, au pont de Tarampon, par où l'on se rend aux prés et aux chalets du même nom, sur la rive opposée de la Navizence :

sandulíṅ l'ẹþ ẹþatxá pẹr uṅ liṅ : xẹ lẹ liṅ trǫ́xẹ, sandulíṅ dẹrǫ́tsẹ, faṅ tẹmpẹ́þẹ ẹ tarampǭ l'arẹ́þẹ.	Chandolin est attaché par une ficelle : si la ficelle casse, Chandolin dévale, Fang tempête, et Tarampon l'arrête.

Mollens (Contrée de Sierre) : *mulíṅ*, — *mǫlẹ̄*.

Randogne (Contrée de Sierre) : *mulíṅ*, *tsəmíṅ*, *martíṅ* (Martinum) ; — *tǫrẹ̄* ou *tǫrẹ́n*, dimin. *tǫrẹntẹ́t*; *kǫrẹ̄*, dimin. *u kǫrẹnẹ́t* (l. d.).

Lens, Chermignon et Montana (ancienne commune de Lens) : *viṅ*, *tsəmíṅ*, *latíṅ*, *tsiṅ*, *mǫlinẹ́t* (l. d.), *ẹn tsā waríṅ* (l. d. *Champvuarin*), *xəlíṅ* (Chelin); *kǫríṅ* (Corin), d'accord avec l'orthographe actuelle; — *tǫrẹ́n*[2], *mayẹ̄*[3], dimin. *mayẹntsẹ́t*, *marẹ́nda* (a. fr. *marende*); *lẹn*.

Évolène (val d'Hérens) : *viṅ*, *tsəmíṅ* (peu usité), *sandǫlíṅ*, *tǭríṅg* (Turin, comm. de Salins); — *dẹn*, *tǫrẹ́n*, plur. *dẽs*, *tǫrẹ̄s*; *xǫvẹ́n*; *mayẹ̄*, *plẽ*, plur. *mayẹ̄x*, *plẽx*; *vẹrkǫrẹ̄*, *salẹ̄* (cf. p. 8, n. 10), *grimẹ́nts*. — La prononciation d'*in* final est malaisée à saisir. Très souvent, dans ce groupe de patois, il se développe à la suite de l'*ṅ* vélaire un *g*, plus ou moins nettement articulé, qu'on entend très bien dans *fíṅgzǫ* (Finges).

Savièse (d. de Sion) : *muǣ* (moulin), *tsǣ* (canem), *garǣn* (*Garin* nom de famille), *tsandǫǣ* (Chandolin) ; — *dẽ*, *tǫrẹ̄*, *mẹẹ̄* (mayen), *dǫrbẹ̄* (Dorbens), *ẹrẹ̄* (Hérens) ; *sẹnẹ̄* (Senin), d'accord avec l'ancienne graphie *Senenz*. — A ce que m'écrit un corres-

1. On verra plus loin que ce mot est formé à l'aide du suffixe -ĭncus.
2. D'un sujet de Montana.
3. D'un sujet de Lens.

pondant de Savièse, M. Germain Héritier, instituteur à Rouma, *vin*, *sapin*, *voisin* ont la même finale que *moulin*, cette voyelle nasale très sourde, parfois accompagnée d'une *n* faiblement prononcée, que j'ai notée approximativement tantôt par *œ̃* tantôt par *œ̃ⁿ*. *Chemin* a la finale *ẽ* : c'est probablement le mot français, *uia* étant demeuré en usage en Valais.

Patois de Leysin (d. d'Aigle), de Savigny (d. de Lavaux), de Montheron (vill. de la comm. de Lausanne), de Bière (d. d'Aubonne), dans le canton de Vaud. — La plupart des exemples cités ont été recueillis à Savigny par M. H. Cordey ; les variantes phonétiques et quelques autres mots m'ont été fournis par M. M. A. Neveu, à Leysin, Aug. Reymond, à Lausanne, et H. Pittet, à Bière. La transcription est celle qui est prescrite aux correspondants du *Glossaire des patois* : *in* y représente la nasale *ẽ*. Pour le contrôle rigoureux de cette graphie simplifiée, M. Gauchat a bien voulu me communiquer les mots suivants, notés d'après la prononciation du correspondant de Bière pour l'*Atlas linguistique de la Suisse romande* : *sẽ* (quinque), *tsẽ* ; *dẽᵊ*, *lẽᵊga*, *pyẽᵊ* (plenum). A Longirod, dans le même district, on a relevé, également pour l'*Atlas*, les formes *sẹ̃ĩ*, *tsẹ̃ĩ* ; *dẹ̃*, *lẹ̃ga*, *vẹ̃* (uiginti), *plẹ̃* ; à Vaulion (d. d'Orbe) : *seĩ*, *tseĩ* ; *dẽ*, *lẽga*, *pyẽ*.

Mots usuels : *vin*, *vɔʒin*, *vɔʒɔna*, *tsɔmin*, *fin* (Leysin)[1], *sin*, *sindʒò* (Month. *sindʒou*), *lindʒou* (Montheron), *tsin* ; — *dè*, *sè* (centum), *prèdrɔ*, *vèdrɔ*, *rèdrɔ*, *sòvè*, *lèga* ; *dɔmèdʒɔ*, *vɔnèindʒɔ* ; (Month. *vɔnèdʒɔ*) ; *pyè*[2], *pyèina* (Month. *pyèna*), *avèina*. — A Leysin l'*è* semble être plus ouvert : M. Neveu écrit *vädrè*, *dä*, *chovä*, *torrä*, *Mayä* (pâturage et Tour de Mayen), *Dèvä* (aux Dévens, l. d. de la comm. de Bex).

Noms de lieu en *in* : *Bursin* (Bursins), *Prayin* (Prahins), *Étsèrin* (Écherin), *Sintɔfòrin* (Saint-Saphorin, d. de Lavaux), *Palindʒò* (Epalinges), à Savigny ; *Dʒindʒin* (Gingins), *Tartɔnyin* (Tartegnins), *Sày Safourin* (Saint-Saphorin-sur-Morges), etc., à Bière ; *Lāyʒin*, à Leysin.

---

1. C'est l'adj. « fin ». A Savigny, fenum se prononce également *fẽ*.

2. « Peut-être un léger *ẽin* », ajoute M. Cordey ; probablement sous l'influence du féminin. Mais *pyè*, comme *sovè*, à Montheron.

Noms de lieu en *-ens* et *-enges* :

Leysin : *-ä*; ou bien *-an*, comme en français, quand ce ne sont pas des noms familiers. Pas de noms en *-enges*.

Savigny : *ė*; parfois *ėin*, notamment dans les noms de la vallée de la Broye et du canton de Fribourg, où *en* est confondu avec *in* (p. 11).

Montheron : *ė*; Bière : *ėy*.

Patois de Penthalaz (d. de Cossonay, Vaud) et de la vallée de la Venoge (d'après M. L. Epars) : *vin*, *tsemin*, *moulin*, *sindzò*, *lindzò*; *Sunt'fourin* (Saint-Saphorin-sur-Morges), *l'or d'Epalindzò* (« l'or d'Épalinges », la rouille); — *dun* (dentem), *vun* (uentum, uiginti), *run* et *runtze* (ring); *venundze*, *demundze*; *Puntala*, *Punta* (Penthaz), *Rundze pré d'Ekoubhliun* (Renges près d'Ecublens), *Dundze* (Denges), *Preverundze* (Préverenges). — Les noms en *-ins* ont la finale *-in* (*ē*), les noms en *-ens* la finale *-un*, qui semble représenter la prononciation *ǣ*.

Patois d'Auboranges (d. de la Glane, Fribourg), d'après la prononciation de deux sujets, l'un plus âgé (C.), l'autre plus jeune (B.) : *vè*, *lè*, *sẹ̄dzu* (C.) ou *sẹ̄ıdzu* (B.), *lẹ̄dzu* (C.) ou *lẹ̄ıdzu* (B.), *þè* (quinque), *tsè* (C.) ou *tsaē* (B.), *tsáina*; *vənẹ̄dzə* (C.) *vənẹ̄ıdzə* (B.); *dəmẹ̄dzə* (C.), *dəmēidzə* (B.); *plē-plēina* (C.), *plaē-pláina* (B.); *-dà*, *þà* (centum), *prạ̄drə*, *vādrə*, *rā* (rends), *sọvạ̄*, *lạ̄vīva*. — Tous les noms de lieu, fribourgeois ou vaudois, terminés en *-ens* ont la finale *-ē*. Celui même d'*Auboranges* est prononcé *lu bọrẹ̄dzẹ*, *ō bọrẹ̄dzẹ*[1], d'accord avec les graphies *-engis* et *-enges* du moyen âge.

Ces données concordent très bien avec les observations que j'ai pu faire sur le patois de Mossel (d. de la Veveyse, Fribourg), avec les résultats de l'étude si approfondie de M. Gauchat sur le patois de Dompierre (d. de la Broye, Fribourg), et avec les renseignements de deux correspondants, M. J. Verdon, originaire de Dompierre, et M. H. Savary, instituteur à Sassel (d. de Payerne, Vaud), sur les noms de lieu de leur région.

---

1 Ailleurs *lu bọrẹ̄dzu* (Stadelmann, p. 302), *ọ bọrẹ̄dzọ* (Jongny, Vaud, d'après M. A. Taverney), à cause de la confusion de la syllabe initiale *al* avec l'article masculin précédé de la préposition *a*, qui a fait considérer ce nom de lieu comme masculin.

Patois d'Orvin et de Plagne (d. de Courtelary, Berne), d'après les enquêtes faites sur place pour le *Glossaire des patois* :

	Orvin	Plagne
uinum	*vẽ*	*vãi*
uicinum	*vẽjẽ*	*vejãi*
quinque	*sẽ*	*sãi*
canem	*txẽ*	*txãi*
plenum	*pyẽn*	*pyãi*
plena	*pyẽn*	*pyãinə*
fenum	*fẽ*	*fãi*
rem	—	*rŏ*
prehendere	*prär*	*prŏr*
subinde	*sọvŏ*	*səvŏ*
lingua	*lòg*	*lŏg*
sine	*sã* (aussi centum)	*sã*
cinerem	*sòdr*	*sĕdr*

Noms de lieu (d'après M. A. Grosjean, à Plagne) : *Vòflain* (Vauffelin), *Kòrandlain* (Courrendlin), *Bèrlainkòr* (Berlincourt), *Frainmyi* (Frinvilliers), *Kèrmainn'* (Crémine), *Orvain* (Orvin); — *Rna* (Renan)[1], *Yãəs* (all. *Jens*)[2]; — *léz Ofèr* (Les Enfers), *Bòdjò* (Boujean; all. *Bözingen*), *Tramlò* (Tramelan)[3].

A l'orthographe moderne *Orvin* et à la prononciation *ọrvãi*, en usage à Plagne, correspond, à Orvin même, la prononciation *ọrvẽ*[4]. Je ne puis m'expliquer la contradiction qui existe entre ces formes et les graphies médiévales, romanes et allemandes, dont il ressort clairement que le nom d'Orvin est formé, probablement du gentilice *Vluius*, au moyen du suffixe *-incus* : *Ullvinc* 866 (Trouillat, I, p. 113)[5], *Ulwinc* 884 (ib. p. 121); *Ulvingen* 962 (ib. p. 135)[5], *Vluingen* 1295 (ib. II, p. 588); *Ulvench* 1178, 1179[5] (ib. I, pp. 364 et 371); *Ulveins* 1228 (*Cart. de Lausanne*, pouillé, p. 16), *Vluens* 1278 (Trouillat, II, p. 292).

1. *Runens*, dans une bulle de 1178 (Trouillat, I, p. 364). Cf. dans la même pièce : *Voens*, auj. *Voẽns*, et *Enge* (Neuchâtel), *Lamboens* (Lamboing), *Trameleins* (Tramelan), *Ulvench* (Orvin).

2. Cf. *Rãəb*, all. *Reiben*.

3. *Trameleins* 1178 (dans la même bulle que *Runens*, p. 363), *Tramelans* 1297 (Trouillat, II, p. 651), *Tramelox* 1330 (*ib.* IV, p. 637, en français, copie vidimée en 1598), *Tremolans* 1358 (*ib.* p. 673), *Tremmelein* 1384 (*ib.* p. 451, copie collationnée en 1515).

4. Renseignements de M. Gauchat.

5. Copies vidimées.

Deutsches Ortsnamenbüchlein für die Westschweiz, von Eduard Blocher und Emil Garraux (Zurich et Leipzig, 1907). Il faut remarquer que la plupart des formes allemandes enregistrées par les deux auteurs, animés d'un fâcheux esprit de propagande pangermanique, sont d'un usage très rare ou très restreint. Plusieurs ne sont connues que par des documents émanés de la chancellerie des États de Berne et de Fribourg, dont l'allemand était autrefois la seule langue officielle [1].

Noms en *-in* :

Brelincourt ou Berlincourt (Berne)	*Berlinsdorf*
Chandolin (Savièse, Valais)	*Schändlis* (dans le pays de Gessenay, canton de Berne)
Cournillens (cf. p. 9)	*Kurlin*
Courtepin (Fribourg)	*Curtepin*, dial. *Curtepih*
Frinvilliers (Berne)	*Friedliswart*
Saint-Aubin (Fribourg)	*St. Albin*
Valangin (Neuchâtel)	*Valendis* ou *Valadis*
Vauffelin (Berne)	*Füglistal* (ou *Wölflingen*)
Vendlincourt (Berne)	*Wendlinsdorf*

Noms en *-ens* :

Berlens (Fribourg)	*Berlingen*
Bionnens (ib.)	*Bionning*
Cormagens (ib.)	*Cormasing* ou *Cormafing* [2]
Cottens (ib).	*Cottingen*
Daillens (Vaud)	*Dachslingen*
Écublens (Fribourg)	*Scubilingen*
Écharlens (ib.)	*Schärlingen*
Écuvillens (ib.)	*Cüvellingen* dial. *Güllingen*
Estavannens (ib.)	*Estavanning*
Gumefens (ib.)	*Gumefing* ou *Gümefingen*
Hérens (Valais)	*Ering*, *Eringer tal*
Illens (Fribourg)	*Illingen*
Lamboing (Neuchâtel)	*Lamlingen*
Lovens (Fribourg)	*Loving*
Lucens (Vaud)	*Lobsingen* ou *Losingen*

1. *Dalingen* pour *Denges*, dans le *Dictionnaire géographique* de Lutz, me semble être une erreur.

2. Cependant, les formes du XIIe et du XIIIe siècle sont en *-in* (Stadelmann, p. 298).

Macolin (cf. p. 8, n. 2)	*Magglingen*
Magnedens (Fribourg)	*Magneding* ou *Magnedingen.*
Marsens (ib.)	*Marsing* ou *Marsingen*
Onnens (Fribourg)	*Onning*
Orsonnens (ib.)	*Orsonning* ou *Orsonningen*
Orvin (cf. p. 21)	*Ilfingen*
Promasens (Fribourg)	*Promasing*
Romanens (ib.)	*Romaning*
Rossens (ib.)	*Rossing*
Sorens (ib.; en patois *xǫrẽ*)	*Soring* ou *Schoringen*
Tramelan (Berne)	*Tramlingen*
Vuadens (Fribourg)	*Wüadingen*
Vufflens (Vaud)	*Wolflingen* ou *Wolfingen*
Vuippens (Fribourg)	*Wippingen*
Vuisternens (ib., deux localités)	*Winterlingen* et *Welschwinterling.*

A ce que m'apprend M. Gauchat, le nom de *Marin*, dans le canton de Neuchâtel, le plus souvent écrit au moyen âge par *en* (cf. p. 8, n. 3), est prononcé *marän* dans le Seeland bernois. On reconnaît un ancien *Dévens* (cf. p. 19) dans le lieu dit *Deweng*, prononcé *dẹ̈vẹnk*, à Albinen, district de Louèche, Valais; et les noms de la *Mayingalp* et du *Mayinghorn*, à Louèche-les-Bains, ont été identifiés trop à la légère avec *mayen*, sans tenir compte de l'*en* persistant dans la graphie du nom de famille dérivé *Mayenzet* (qu'on prononce à la vérité *manxẹt*). *Échallens* (Vaud) se traduit en allemand par *Tscherlitz*, et *Bümplitz* (Berne) est mentionné dans les documents du XIe au XIIIe siècle sous les formes *Pimpenymgis* en 1016, *Pinprinzo* en 1025 (F. R. B., I, pp. 298 et 306)[1], *Pipinnant* dans le pouillé de 1228 (M. R., VI, p. 25). Rapprochez-en la forme *St. Ursitz*, qui répond au nom de *Saint-Ursanne*, dans le Jura bernois.

Dans un document neuchâtelois, rédigé entre 1212 et 1220 (F. R. B., II, p. 24), une main postérieure a intercalé au-dessus des noms d'*Arins* et de *Mareins* (Marin) les mentions : *theotonice. Erans* et *th. Merans.* Ce sont probablement (au moins la seconde)[2] des formes empruntées par l'allemand à quelque

1. Une autre charte de 1025 (ib. p. 305) a la forme *Pinprinha*. On trouvera des variantes de ces trois mentions dans les F. R. B. Les dates sont sujettes à contestation.

2. Sur la première, voir plus loin (p. 28) l'art. ARINS.

dialecte roman dans lequel *en* s'était de bonne heure changé en *an* ou *à*. Comparez le *Pipinnant* de 1228 et la graphie (rare au moyen âge) *Auboranges*, dans un document valaisan de 1316 (M. R., XXXI, p. 266). M. Jaccard a réuni, à l'article *Nonens* ou *Nonan*, d'autres exemples anciens de l'alternance des graphies *ans*, *ens*, *eins*; mais, dans *Nonan*, *Aillerens*, *Matran* (voir aussi ces deux articles), il est bien douteux que nous ayons affaire à des noms en *-ens*.

II

L'abbé Devaux, dans son *Essai sur la langue du Dauphiné septentrional au moyen âge* (Paris et Lyon, 1892), a constaté (pp. 113-4) que le changement de *án* précédé d'un phonème palatal en *in* nous est très anciennement attesté par les mentions successives de quelques noms de lieu de cette région. *Tullins* et son territoire sont appelés en 843 *Tolianus*, *Tolianense*, en 1107 *Tullinum* et *ager Taulianensis*; *Sérezin*, en 924 *Cisiriano*, en 975 *Cesariano*, s'écrivait déjà *Cesarins* en 956. Au nom actuel d'*Estressin* répondent probablement les anciennes graphies *Trecins* (1276), *Trisin* (910-927), *Trecianus* (915), *Trecienense* (892). La persistance de formes en *ien* et *ian*, à une époque où l'on écrivait déjà *in*, nous autorise à supposer que le changement de la prononciation était déjà accompli assez longtemps avant la date où il se révèle à nous par l'écriture. De ces exemples et d'autres moins anciens M. Devaux conclut avec beaucoup de raison qu' « il est probable que beaucoup de noms de lieu en *-in* s'expliquent chez nous par ce suffixe *i* + *anus*. » Partant de ces données, M. Marteaux et, plus récemment, M. P. Skok ont fait voir que plusieurs noms de lieu, appartenant aux départements de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère, du Rhône et de l'Ain, se laissent très bien dériver de gentilices gallo-romains au moyen du suffixe *-anus*, si fréquent dans le Midi de la France et plus encore en Italie. Je voudrais, à mon tour, démontrer qu'il n'en est pas autrement de la plupart de ces noms suisses dans lesquels on s'imagine reconnaître le suffixe germanique -ing. Pour que cette démonstration soit plus complète et plus évidente, je ferai entrer en ligne de compte les noms de lieu féminins en *-ina* ou *-ena*, dont la forme officielle est en *-enaz*

ou *-ine* et dont on ne s'est guère occupé jusqu'à présent. Comme ces noms négligés se rencontrent en Savoie aussi bien qu'en Suisse, comme les formes masculines sont inséparables des formes féminines et des noms en *-inge*, dont je traiterai dans le chapitre suivant, il conviendra que je reprenne ici quelques-uns des noms savoyards en *-in* qui ont déjà été étudiés par M. Marteaux et sur lesquels je suis parfois en désaccord avec lui. Je pourrais grossir mon contingent de plusieurs noms du département de l'Ain qui ont échappé à M. Skok; mais le lecteur sera bien mieux renseigné par la prochaine publication du *Dictionnaire topographique* de ce département. Il serait à désirer que l'étude des noms en *-in* dérivés de gentilices latins fût poursuivie en France au delà des limites que s'était assignées M. Skok et que l'on y joignît celle des noms de cours d'eau en -anem, dans lesquels il est assez malaisé de distinguer l'*ain* proprement français de l'*in* dialectal. Dans les listes de M. Skok, le département de la Loire n'est représenté que par *Poncin*; mais, parmi les noms de communes de ce département, je relève aussi *Pavezin*, *Pélussin*, *Trelins*, qui pourraient bien être de la même origine.

Dans plusieurs noms de lieu en *-in* et *-ine*, apparentés à des gentilices en *-ius*, l'on n'observe pas la modification caractéristique des consonnes (notamment de *l* et de *n*) provoquée par l'*i* suivant en contact avec une autre voyelle. Néanmoins, il n'y a qu'une minorité de ces noms dans lesquels on doive et même l'on puisse reconnaître le suffixe -īnus ou quelque gentilice en -īnius. La rareté des noms en -īnia nous avertit de ne pas recourir sans nécessité avérée aux formes correspondantes du masculin. Le suffixe -īnus, employé à former des adjectifs ethniques et des noms de *pagi* [1], n'a que très rarement ou jamais servi à dériver de noms de personnes des noms de localités habitées et de lieux-dits. Les noms de lieu qui paraissent tirés de gentilices au moyen du suffixe -īnus ne sont probablement pas autre chose que des *cognomina*. Or, comme ces *cognomina* sont en nombre assez restreint, on hésite à en admettre qui ne soient pas attestés. Également dans les noms dérivés de gen-

1. *Fiorentino, piacentino, vizcaino, granadino, poitevin, angevin, messin*, etc.; *Trentino, Casentino, Bessin, Vexin, Cotentin, Quercy*, etc.

tilices en -ius au moyen du suffixe -acus, la consonne finale du radical demeure parfois intacte; et, dans nombre de cas, l'absence de toute palatalisation peut aisément s'expliquer par l'influence dissimilatrice de quelque autre consonne palatale du nom en -acus ou -anus.

En France, les noms en -anus deviennent de plus en plus rares, à mesure qu'on s'éloigne de Lyon vers le nord. Un coup d'œil jeté sur une carte de la Suisse montre que, tandis que les noms en *-y* et en *-ens* prédominent dans l'ancien territoire de la *Ciuitas Heluetorum*, la plupart des noms en *-in* ou *-ins* appartiennent aux districts occidentaux du canton de Vaud et aux communes genevoises de la rive droite du Rhône, c'est-à-dire à l'ancien territoire de la *Colonia Iulia Equestris*, dont le chef-lieu était Nyon. Cette fréquence du suffixe -anus, le plus usité en latin dans la formation des noms de *fundi*, distingue nettement le pays colonisé par les Romains des contrées où la propriété est restée entre les mains des indigènes et où l'occupation germanique semble avoir été le plus intense, si toutefois les noms en *-ens* en sont des témoignages certains.

Beaucoup de noms de lieu en *-in*, notamment ceux des paroisses et des communes vaudoises, sont munis, dès leur plus ancienne mention en langue vulgaire, d'une *s* finale, qui n'était pas, comme dans l'usage moderne, uue simple fioriture étymologique ou orthographique et qui a même dû se prononcer assez longtemps. A supposer que des conditions économiques particulières à cette région, un morcellement ancien de la grande propriété, peut-être le partage des terres avec les Burgondes, eussent de bonne heure fait prévaloir le pluriel sur le singulier, celui-ci n'aurait pas continué à être employé dans les graphies latines en *-ino* et ne se serait pas si bien conservé dans les noms en *-ina* et -acus. Dans les campagnes, l'hésitation est aujourd'hui fréquente entre le singulier et le pluriel des noms de parcelles divisées entre plusieurs propriétaires. S'il en était de même dès l'époque barbare, la préférence donnée au pluriel des noms en *-in* s'expliquerait fort bien par l'influence des noms en *-ens*, dont l'*s* finale est constante, en latin comme en langue vulgaire, et dont la voyelle caractéristique s'est parfois confondue avec la leur.

Plusieurs noms en *-in* (Givrins, Langin, Mategnin, Prangins,

Sézegnin, Tartegnins, Trévelin) s'offrent parfois à nous, dans les documents latins du moyen âge, avec la finale *-iaco,* qui s'est même superposée, en de rares exemples, aux désinences *-in* et *-inge*. En revanche, nous trouvons dans l'*Obituaire de Saint-Pierre* (p. 240) la mention d'un *Vullermus de Cartignyns*, qui tirait son nom du village de Cartigny, dans la Champagne genevoise. Le lieu dit *Dracy* ou *Drassy*, à Saint-Prex (d. de Morges, Vaud), est mentionné en 885 sous la forme latine *Draciaco*, en 886 sous le nom de *villa Draciana*, au XIIIe siècle sous la forme vulgaire *Drassie* [1]. L'hésitation entre les deux suffixes s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans le nom de *Bourdigny* (Genève) [2]. Les très rares exemples un peu anciens de la confusion des finales en *in* et *en* peuvent également s'expliquer par un échange de suffixes, et cet échange se constate avec évidence dans les plus anciennes mentions d'*Eysins*, en 1002, sous la forme *Osinco*, et de *Bursins*, en 1011, avec la désinence *-inges*. Ces cas doivent être distingués de ceux où le changement de finale n'est qu'une innovation graphique, résultant de la confusion dialectale de *in* avec *en* ou de la valeur identique attribuée dans l'orthographe française à *en* et *an* (plus haut, pp. 8 et 9). La variation des suffixes, telle qu'on l'observe dans les documents du moyen âge, n'a guère pu se produire à une époque récente, parce que, depuis longtemps, nous sommes devenus incapables de distinguer sans études spéciales les éléments formatifs des noms de lieu anciens.

Ci-après je fais suivre tous les noms en *-in*, *-ine* ou *-enaz* de la Suisse romande et de la Haute-Savoie dans lesquels il me semble qu'on peut reconnaître, avec plus ou moins de probabilité, le suffixe -īnus des *cognomina*, ou le suffixe -anus, toujours ou presque toujours [3] joint au radical d'un gentilice en -ius. La plupart des noms en *-in* ou *-ins* de localités suisses de

---

1. La première et la troisième mention se trouvent dans le *Cart. de Lausanne*, aux pp. 275 (cf. M. R., XIX, n° 83) et 289. Je ne connais la deuxième que par le *Dictionnaire historique du Canton de Vaud* et l'*Essai de toponymie* de M. Jaccard, qui n'indiquent pas où ils l'ont prise.

2. Voyez plus loin, p. 30, l'art. BURDIGNIN. M. Jaccard cite à ce propos les formes *Greysie* (1184) et *Gresin* (1220) du nom de Grésin, dans l'Ain.

3. Cette réserve, à cause de l'exception probable de MONTMIN, etc.

quelque importance y figurent, ainsi qu'un petit nombre de lieux-dits, moins rebelles que d'autres à mes tentatives d'interprétation. Dans un ou deux cas seulement, l'hésitation est permise entre une étymologie latine et quelque nom d'origine germanique, nom de personne en -în (CREMIN, CRÉMINE) ou nom de famille moderne en -ing (CHELIN). Le lieu dit *Samarin*, *Samarain* ou *Chamarin* (comm. d'Ayent, au N.-E. de Sion, Valais) [1], est identique au nom d'homme *Samarinus*, d'origine inconnue, qui se lit dans le *Polyptyque d'Irminon* (IX, 300). Parmi les noms de lieu en *-in* tirés de noms de personne, il est tout naturel d'en rencontrer qui soient postérieurs à l'invasion des barbares, et l'on peut même s'étonner de n'en découvrir qu'un si petit nombre. Mais il n'y en a pas un seul ancien dans lequel on puisse reconnaître un exemplaire authentique de la formation germanique des noms de lieu en -ingen.

ARCINE, cant. de Frangy, arr. de Saint-Julien, Haute-Savoie :
Arsina, v. 1160 (M. G., XIV, n° 330, p. 379); MCLXXXVI (Spon, *Histoire de Genève*, éd. de 1730, II, Preuves, n° 18, p. 49); 1296 (M. G., XV, 2, n° 30); env. 1344 (ib. IX, p. 226).
Arssina, 1257 (ib. XIV, n° 342, p. 390).
Arsena, 1593 (Spon, I, p. 395, note).
Patois de la région : *arsna* (Sallenôve).
ARCINE (ruisseau ou nant d'), ancien nom d'un affluent du nant de Goix, sur les plans de 1815 et 1784 de la comm. de Cartigny, Genève, r. g. Le plan de 1784 mentionne aussi le *Bois d'Arzenaz*, et celui de 1722 nomme les *S*^{rs} *Darzenaz*.
Cf. Pieri, *Arsina*, et au chapitre suivant ARCINGE.
Gent. *Arsius*, notamment dans une inscription de Genève (CIL, XII, 2611 : G.ARS...)

ARINS ou *Arens*, ancien nom de Saint-Blaise, Neuchâtel :
Arinis, 1011 (Matile, II, n° 798).

---

1. C'est à tort, je crois, que M. Jaccard identifie avec ce nom celui de la *valle Chamarey*, mentionné vers 1250 (M. R., XXIX, p. 444). Les graphies locales de *Samarin*, à défaut de la prononciation, que je ne connais pas, indiquent une *s*, non un *c* initial, le *c* avant *a* étant prononcé *ts* et noté habituellement par *ch*, tandis que l'ancienne *s*, généralement persistante dans l'écriture, se prononce *x*.

Aryns, 1177 (ib. I, n° 27).
Areins, 1191 (ib., n° 39), 1212-20 (ib. n° 58).
de vineis dAarins, 1192 (*Don. de Hauterive*, n° 278).
Haris, 1195 (Matile, I, n° 45, copie du XVe siècle).
Arins, 1198 (M.-F., III, p. 69)[1], 1220 (Matile, I, n° 69), 1228 (*Cart. de Lausanne*, p. 15), 1247 (M. F., IV, p. 213).
Arins[2] *theotonice Erans*, dans une charte de 1212-20 (cf. p. 23).
Arens, 1818 (*Helvetischer Almanach*, p. 23).

Si l'on compare ces formes avec celles du nom voisin de *Marin* (p. 8, n. 3), on constate à la fois l'influence réciproque de ces deux noms l'un sur l'autre et la prédominance d'*in* dans le premier, d'*en* dans le second. A l'étymologie *Aro* de M. Jaccard ou à un hypothétique *arenis* je préfère donc la dérivation, par le suffixe *-anus*, du gent. *Arius* ou *Arrius* (cf. Skok, p. 56, n° 27). La forme « teutonique » *Erans*, à supposer qu'elle soit authentique, n'y contredit pas, si l'on admet qu'elle soit modelée sur *Meran*.

BARBERINE, *montagne* de la comm. de Salvan, d. de Saint-Maurice, Valais, et l. d. de la comm. de Vallorcine, cant. de Chamonix, arr. de Bonneville, Haute-Savoie, arrosés par la BARBERINE ou Eau-Noire, affluent du Trient :
Barberina, 1294 (M. R., XXX, p. 451).
Barbarina, 1307 (M. G., XIV, n° 305, p. 334).
Patois : la *Barberina* (Fenouillet, *Cours d'eau*, p. 276); *barbarèna* (Salvan).
Gent. *Barbarius* (Skok, p. 64, n° 48).

BASELGIN, ancien nom de Saint-Sylvestre (*St. Silvester*), d. de la Singine, dans la partie allemande du canton de Fribourg (Stadelmann, p. 354).
De *Basilius*, cogn. fréquent, rarement employé comme gentilice (cf. Skok, p. 65, n° 50). Un diminutif en *-in* de *basilica* (Stadelmann) ne me semble pas admissible.

BASSINS, d. de Nyon, Vaud et La BASSINE, l. d. de cette commune :

---

1. M. Jaccard rapporte à tort cette mention à *Aran*, d. de Lavaux, Vaud.
2. Matile (n° 58) a lu en cet endroit *Arens*.

Bassins 1135-85; *Bacins* 1195, 1215, 1266 (*Cart. d'Oujon*, pp. 2, 5, 165, 175), env. 1344 (M. G., IX, p. 234).

Bassiniacum 1148 (Jaccard).

Patois : *Bassin* (Bière, Penthalaz).

Cf. *Bassy*, h. de la comm. d'Anières, Genève, r. g., et comm. du cant. de Seyssel, arr. d'Annecy, Haute-Savoie.

Gent. *Baccius* [1], *Bacchius* ou *Battius*; moins probablement *Baxius*, *Bassius* (Skok, p. 65, n° 51), ou *Bascius* (ib. p. 153, n° 399).

BEGNINS, d. de Nyon et Les BEGNINES, l. d. de la comm. d'Arzier, même district, Vaud :

Begnins, 1145 (M. G., XIV, n° 10, p. 6, ou M. R., V, 2, p. 474).

Binins, 1160-89 (Hidber, *Dipl. helv. var.*, n° 41), 1211, 1215 (*Cart. d'Oujon*, pp. 60 ss. et 165),

Bignins, 1164 (H. P. M., I, c. 832), 1266 (*Cart. d'Oujon*, n° 123, p. 175), 1299 (M. G., XIV, n° 264, pp. 276-8), env. 1344 (ib. IX, p. 234).

Bignyns, 1266 (*Cart. d'Oujon*, n° 123, pp. 172 ss.).

Binnins, XIIIe s. (ib. p. 50).

Gent. *Bennius* (Skok, p. 154, n° 407).

BURDIGNIN, cant. de Boëge, arr. de Thonon, Haute-Savoie :

Burdignin, env. 1344 (M. G., IX, p. 233).

Burdignins, 1385 (*L'abb. de Filly*, p. 389).

Patois : *bọrdəñẹ̃*. (Jussy)

BOURDIGNY, h. de la comm. de Satigny, Genève, r. dr. :

Burdiniaco, 1153, 1250 (M. G., XIV, n°s 12 et 39, pp. 6 et 29).

Burdignins, 1236 (ib. IV, 2, p. 61).

Burdignin, 1297 (ib. XIV, n° 255), env. 1344 (ib. IX, p. 234).

Burdignyns, 1307 (ib. n° 304, p. 332).

Burdignino (*Obit. de Saint-Pierre*, p. 88).

Patois : *bọrdəñẹ̃* (Dardagny); *burdiñi* (Jussy).

---

1. Également dans *Bex* (d. d'Aigle, Vaud), mentionné en 574 sous la forme *Baccis*.

Cf. *Bordigny*, Eure (Marteaux, p. 106), *Burdinianum* (Schulze, p. 110, n. 1), et voir Skok, p. 160, n° 427.

Bursins, d. de Nyon, Vaud :

Bruzinges (M. R., III, p. 429, et Zeerleder, I, n° 15) [1], dans une charte du *Cart. de Romainmôtier* datée de l'an 1011.

Bruciniaco (Bursinel?), 1026-32 (M. G., XIV, n° 7, p. 4).

Brucins, ay. 1032 (M. G., XIV, n° 3, p. 2), av. 1049 (M. R., XX, p. 191), 1139 (ib. III, p. 582).

Brucinis, 1049-1109 (M. G., XIV, n° 8, p. 5).

Brucino, v. 1130 (ib. XV, n° 3, p. 2).

Brusins, MCCIV (M. G., XIV, n° 23, p. 20), 1228 (ib. n° 28), 1248 (*Cart. d'Oujon*, p. 94).

Brussins, 1271 (M. R., III, p. 517), 1299 (M. G., XIV, p. 277), env. 1344 (ib., IX, p. 234).

Patois : *Bursin* (Savigny, Penthalaz).

Bursine (la), pâturage de la comm. du Chenit, d. de la Vallée, Vaud; propriété de la comm. de Bursins :

Brutena, *Bruttinaz*, 1301 (M. R., I, 1, pp. 209 et 210; copie), avec *t* lu pour *c*?

Patois : *La Bresena* (L. Meylan, au Chenit).

Bursinel, vill. et comm. de la paroisse de Bursins :

Bruciniaco (Bursins?), 1026-32.

Brucines, 1139 (M. R., III, p. 582).

Brusinez, MCCIV (M. G., XIV, n° 23, p. 20).

Petrum de Brusinenauz, 1210 (*Cart. d'Oujon*, p. 18).

Brusinai, 1220 (ib. p. 27).

Brusinais, 1243, 1248, 1251 (ib. n°s 58-60 et 62, pp. 84-86, 88-89, 92 et 93; n° 64, p. 95; n° 61, p. 90).

Brusines, 1244 (ib. pp. 82-83; date douteuse, cette charte paraissant antérieure à celle de 1243).

Brussinez, 1248, env. 1344 (ib. n° 63, p. 93, et p. 234).

Brussineus, 1249 (ib. n°s 65 et 66, pp. 96-99); *Brusineus*, 1251 (ib. n° 61, pp. 90-91).

Burcinet (au), l. d. de la comm. de Borex, d. de Nyon. Gent. *Bruttius* (Skok, p. 67, n° 57).

---

1. Le leçon *Brucinges* des H. P. M. (II, c. 104) est erronée (Stadelmann, p. 294).

CEVINS ou *Cevens* (Marteaux, p. 110), comm. de Pers-Jussy, cant. de Reignier, arr. de Saint-Julien, Haute-Savoie :

Civins, 1100 (Marteaux); *W^s de Civins*, 1225 (M. G., VII, p. 297).

Will. et *W. de Cenis*, 1229 (ib. n° 4, pp. 291 et 293).

Gent. *Caepius* (Schulze, p. 351).

CHANDOLIN, vill. de la comm. de Savièse, d. de Sion, Valais; all. *Schändlis* (cf. p. 22) :

Scandulinz, XIe s. (M. R., XVIII, p. 351).

Eschandulins, 1179 ou 1181, 1195 (ib. pp. 367 et 380); 1221 (ib. XXIX, p. 230); 1267-76 (ib. XXX, p. 169).

Escandulins, *Escandulyns*, *Scandulins*, v. 1250 (ib. XXIX, pp. 439, 452, etc.).

Heschandulins, fin du XIIe s. (ib. p. 390).

Patois local : *a tsandǫę̃*.

CHANDOLIN, d. de Sierre, Valais :

Escandulyns, v. 1250 (M. R., XXIX, p. 455).

Essandulin̄, 1685 } (archives de la Bourgeoisie de Sierre).
Zandolin, 1822 }

Patois : *sandulin̄* (Chandolin et Pinsec, Anniviers), ou *sandu̧lį*, d'après Zimmerli (III, p. 49). Cf. les notations du même, à Pinsec : *tsę̄mį̄*, *vį̄*, *vežį̄* (avec une faible nasalisation).

CHANDOLIN ou SANDULIN, l. d. de la comm. de Saint-Martin, d. d'Hérens, Valais[1] :

Patois : *ē sandulįn̄*; cf. *xęm martin̄*.

CHANDOLINE (à la), l. d. des comm. de Sion et de Salins, Valais :

Patois (Savièse) : *i tsãndǫę́nę*.

Gent. *Scandalius*, *Scandilius* (Schulze, pp. 375, n. 1, et p. 226); notamment *M. Scand[ilius]*, CIL, XII, 5123. — La dérivation de *scandula*, « bardeau » (Gatschet, *Ortsetymologische Forschungen*, Berne, 1865, et Jaccard), ou de *scandala*, « épeautre », au moyen du suffixe *-īnus*, paraît peu vraisemblable.

---

1. D'après M. Jaccard (p. 71), le nom de Chandolin se répéterait encore dans d'autres communes du Valais, à Nax, Ayent, Leytron, Bovernier. Je n'ai pu vérifier ces indications.

CHANGINS, d. de Nyon, Vaud :

Changins, 1224 (*Cart. d'Oujon*, p. 69), 1235 (M. R., V, 1, p. 332), 1299 (M. G., XIV, n° 264, p. 276).

Gent. *Cambius* (CIL, XII, 3503, Nîmes), dans *Cambiac*, Haute-Garonne (Skok, p. 166, n° 439), et peut-être aussi dans *Cambiasca*, Novare (Arbois, *Premiers hab.*, II, p. 94), *Cambiago* (Milan et Côme), *Cambiano* (Turin), que Flechia (p. 23) dérive de *Cambellius*. — Cf. aussi le gent. rare *Cammius* (Schulze, pp. 31 et 426, et Skok, p. 167, n° 444).

CHAULIN, h. de la comm. du Châtelard, d. de Vevey, Vaud; jadis « grand village où siégeait, au XIIe siècle, une cour de justice » (*Dict. Hist.*).

Choulin, 1317 (Jaccard).

Patois : *tsaulę̃* (Blonay, comm. limitrophe); *ä Tsólin* (Leysin).

Gent. *Catullius* ?

CHELIN, h. de la comm. de Lens, d. de Sierre, Valais : var. *Chelling*, *Chillin*, *Chilling*, *Schilling*, dans les documents officiels du dernier demi-siècle.

Patois local : *a xəlĩ̀*.

Gent. *Caelius*, *Cilius*, *Saenius*, *Sen(n)ius*, *Sīlius*? — Dans le patois de cette région, *s* et *c* + *e*, *i* sont prononcés *x*. Mais, en l'absence ou dans l'ignorance de toute mention ancienne, peut-être conviendrait-il mieux d'identifier ce nom de lieu avec le nom de famille allemand *Schilling* (Berne) ou *Schelin* ? Dans un document valaisan de 1449 (M. R., XXXIX, p. 426) il est fait mention d'un *Simonis Schelin... deseni de Consches*.

CHESSIN, comm. et cant. de Taninges, et comm. de Magland, cant. de Cluses, arr. de Bonneville, Haute-Savoie.

CHESSENAZ, cant. de Frangy, arr. de Saint-Julien, Haute-Savoie.

Ny. de Chissina, 1413 (R. G., p. 53).

Patois : *Sessenâ* (Fenouillet, p. 273). — Au lieu du *ch* et du *j* français, du *ƥ* et du *ƌ* savoyards : « A Seyssel, à Arâches, on dit simplement *s*, *ʒ* » (ib. p. 25, 5°).

Cf. *Chessine*, comm. de Ruffieux, Savoie.

Gent. *Cassius* (cf. Skok, p. 73, n° 75) et cogn. *Cassianus*; f[undus] *Cassianus*, à Veleia.

CHIBLIN (en), l. d. de la comm. de Gingins, d. de Nyon, Vaud.

Les mentions d'un mont *Chiblin*, en 1155, 1179, et encore une fois avant 1186, dans le *Cart. de Hautcrêt* (pp. 270, 39 et 137), ne sauraient être rapportées, même « avec doute », au mont Cubli, au-dessus de Montreux. Ni la forme du nom, ni la situation du lieu, clairement désigné comme voisin de Hautcrêt et d'Oron, n'autorisaient cette absurde identification, à laquelle les noms estimés de Hisely et de Hidber n'ajoutent aucune autorité et que M. Jaccard n'aurait pas dû accueillir dans son *Essai de toponymie*.

Peut-être cogn. en *-inus*, ou dérivé en *-ianus*, du même radical que le gent. *Cabilenus* (Schulze, p. 153, n. 3)?

COINSINS, d. de Nyon, Vaud :

Quinsins, 1212 (Quintinus de), 1224, 1225 (*Cart. d'Oujon*, pp. 38, 62, 71), 1221 (*Cart. de Lausanne*, p. 262).

Quinsim, 1213-1215 (*Cart. d'Oujon*, nos 27-30, pp. 40-42).

Quincins (Quintinus de), 1215, 1236 (ib. pp. 165 et 44).

Quinci[*n*]*s*, 1238 (ib. p. 75).

Cuynsins, env. 1344 (M. G., IX, p. 234).

COINSIN, h. de la comm. de Lussy, d. de Morges, Vaud.

Cf. *En Coinsy*, l. d. de la comm. d'Arnex, d. de Nyon.

Gent. *Consius*, *Contius* (cf. *Coincy*, Aisne : *Coinchi*, en 1400).

COINTRIN, h. de la comm. de Meyrin, Genève, r. dr. :

Cuintrins, 1215 (*Cart. d'Oujon*, p. 53).

Quintrins, *Quintrino*, MCCXXIV (ib. pp. 48-49).

Patois : *kwẽtrẽ* (Dardagny).

Peut-être de quelque nom inconnu en *-torius* (Schulze, pp. 332 ss.)?

CONSTANTINE, d. d'Avenches, Vaud :

Costantina, 1228 (*Cart. de Lausanne*, pouillé, p. 14), 1246 (H. P. M., II, n° 1868).

Constantina, 1453 (M. F., IV, p. 304).

Le cogn. *Constantinus* étant resté en usage au moyen âge (par ex., *Cart. d'Oujon*, p. 19 : *Stephanum filium Constantini*, 1210), ce nom de lieu peut être postérieur à l'époque romaine.

CORIN, h. de la comm. de Montana (ancienne comm. de

Lens) et l. d. de la comm. limitrophe de Randogne, d. de Sierre, Valais :

Corens, fin du XIe s. (M. R., XVIII, 1, p. 352), 1449 (ib. XXXIX, p. 399), 1878 (registre d'impôts de la comm. de Randogne).

Corejns, 1233, *Coreins*, 1243 (M. R., XXIX, pp. 308 et 374).

Coring, 1856 (registre d'impôts de la comm. de Lens).

Patois : *kọrín* (Montana et Lens) ; *kọrẹ̃* (Randogne), *kọrẹ́n* (Vissoie). — La plupart des Anniviards étant propriétaires de vignes aux alentours de Sierre, les noms de lieu de cette région sont aussi familiers aux habitants de Vissoie que ceux de leur vallée.

CORENET (au), l. d. de la comm. de Randogne :

Patois : *u kọrẹnẹ́t*.

Gent. *Corius* ou *Curius* (Flechia, *Curago*, et Skok, p. 78, n° 102), probablement avec deux suffixes différents, *-anus* à Lens et *-incus* à Randogne. On ne voit pas, en effet, quelle raison aurait fait substituer récemment, à Lens, la finale *-in* à la finale *-en* de Randogne et des anciennes mentions. A la forme *Corin*, cf. les noms de localités italiennes *Coriano* (Vérone et Forlì), *Coriana* (Massa et Reggio) ; à la forme *Corens*, cf. *Corenc* (Isère), autrefois *Corencus*, *Corencs*, *Corens* (*Rom.*, XXXV, p. 2) ou *Corinnum*, en 805 (Marteaux, p. 109, n. 3).

CRIN, h. de la comm. du Châtelard, d. de Vevey, Vaud, mentionné par la première fois vers 1770 (d'après un renseignement de M. A. Millioud), serait-il dérivé, par l'un ou l'autre des deux suffixes, du même gentilice ?

COURNILLENS, d. du Lac, Fribourg : *Curnillin*, 1252, 1668 ; *Cornilins*, 1312 ; *Curnellin*, 1340 ; *Curnilliens*, 1369, 1445 (Stadelmann, p. 298) ; all. *Kurlin*.

Patois : *kurnĩyẹ́ĩ̃* ; cf. *sẹĩ̃* (quinque), *tsẹĩ̃* (canem), d'après l'enquête faite pour le *Glossaire des patois*.

Gent. *Cornelius* (cf. Skok, p. 78, n° 96) ?

CREMIN, d. de Moudon, Vaud.

CRÉMINE, d. de Moutiers, Berne : *Creminne*, 1461, *Cremin*, XVIe s., patois *kərmĩn*, d'après Ch. de Roche (*Les noms de lieu de la vallée Moutier-Grandval*, Halle, 1906, p. 28), qui propose une étymologie inacceptable : « *crosu mina*, fr. creux des mines. » A Plagne, M. Grosjean (plus haut, p. 21) a noté la prononciation correspondante : *Kèrmainn'*.

Peut-être du gent. *Cremius* (cf. Skok, p. 173, n° 476)? Comme on ne voit pas, cependant, quel motif de dissimilation aurait empêché le développement habituel de *mi* avant une voyelle en *ndj* ou *ndz*, dans deux localités aussi éloignées que Cremin et Crémine, il se pourrait qu'on eût affaire à un nom alémanique dérivé du thème *Grima* [1], comme *Grimoin* (Först., c. 673). Cette conjecture paraît confirmée par le l. d. *Cremière* ou *Cremire* (comm. de Puidoux, d. de Lavaux, Vaud), déjà mentionné dans le *Cart. de Lausanne* (p. 388) sous la forme *Crimieres* et probablement dérivé de *Grimhar*, *Crimheri* (Först., c. 671).

ÉCHERIN (en), h. de la comm. de Lutry, d. de Lavaux, Vaud :
Patois : *ètsèrin* (Savigny).
Gent. *Scarius* (cf. Skok, p. 198, n° 590).

EYSINS, d. de Nyon, Vaud :
Osinco, 1002 (Cibrario e Promis, *Documenti, sigilli e monete appartenenti alla storia della monarchia di Savoia*, Turin, 1833, p. 7), avec changement de suffixe.
Osins, 1145 (M. G., XIV, p. 7), 1236 (*Cart. d'Oujon*, n° 108, pp. 155-6).
Oisins, 1211 (ib. p. 62), 1219 (M. G., XIV, n° 333, p. 382).
Oysins, 1224 (*Cart. d'Oujon*, p. 69).
Oyssins (*Cart. de Lausanne*, p. 393).
Cf. *Eysin* (Isère).
Gent. *Otius* (Schulze, p. 202, et Skok, p. 114, n° 223)[2].

FENIN, d. du Val-de-Ruz, Neuchâtel :
Fenim, *Femim*, 1333 (extraits d'un rentier de Valangin, communiqués par M. A. Piaget).
Fenin, 1789 (carte).
La mention de *Fenis*, dans le pouillé de 1228 du diocèse de Lausanne (p. 20), ne se rapporte pas à Fenin, mais à Vinelz ou Fenil (Berne).
Gent. *Fœnius*.

---

1. Cf. *Grimentz* (Valais), tiré du même radical au moyen du suffixe *-inca*.
2. Peut-être du même gent. le nom discuté de *Château d'Oex* (Vaud) et celui de *Noës* (Valais), au moyen âge *Oiz*, *Oez* (Jaccard)?

GINGINS, d. de Nyon, Vaud :

Gingins, 1144-59 (M. R., XX, p. 195), 1145 (M. G., XIV, n° 10, p. 6), 1164 (H. P. M., I, c. 832), env. 1344 (M. G., IX, p. 234).

Gingino, 1424 (M. R., XIV, p. 342), 1514 (M. G., II, 2, pp. 29-31).

Patois : *zẽzẽ* ; cf. *dẽdyẽ* (dedans), *sẽdre* (cinerem), *lãga*, *mẽzãj*, *dmãzé*, *ãsãbl* (*Atlas ling.*, 937).

Gent. *Gim(m)ius* (Schulze, p. 426 ; cf. Skok, p. 181, n° 520).

GIVRINS, d. de Nyon, et La GIVRINNE, pâturage et forêt de la comm. de Saint-Cergues, même district, Vaud :

Geurins, 1145 (M. G., XIV, n° 10, p. 7, et M. R., V, 2, p. 474), 1251 (*Cart. d'Oujon*, n° 91, p. 135).

Giuriacum, 1155-85 (ib. p. 72).

Giurins, 1251, etc. (ib. nos 33, 36 b, 92, pp. 45, 50, 137).

Cf. *Gevrier*-Crans, cant. d'Annecy-Sud, Haute-Savoie.

Gent. *Gabrius* (Skok, p. 178, n° 505).

GRESSINS ou Les Gressins, h. de la comm. de Belprahon, d. de Moutier, Berne.

C'est sans doute le lieu mentionné par M. de Roches (*Les noms de lieu de la vallée Moutier-Grandval*, p. 37), sous la forme *Graichins*, qu'il dérive d'un hypothétique *crassinu*.

Cf. *Gressy*, d. d'Yverdon, Vaud.

Gent. *Graecius* (Schulze, pp. 81 et 522), ou *Grassius* (ib. p. 173).

LANGIN, comm. de Bons, cant. de Douvaine, arr. de Thonon, Haute-Savoie :

Giraudus de Langino, v. 1138 (*Mém. de l'Acad. de Savoie*, série 2, t. I, p. 300) ; *Petrus de Langino*, MCLXXX (H. P. M., II, n° 1574, c. 1071).

Giroldus de Langiaco, 1180 (M. G., XIV, p. 474).

Petrum de Langins, 1195 (M. R., XVIII, 1, p. 378).

Langins, 1225, 1229 (M. G., VII, pp. 296 et 291).

Langin, 1540 (M. Chabl., XX, pp. 44-46).

Gent. *Lamius* (Skok, pp. 184 et 185, nos 537 et 541).

LENTINA ou LENTINAZ, l. d. des comm. de Sion et de Savièse, Valais :

Lentina, 1230, v. 1364, etc. (M. R., XXIX, p. 287, XXXIII, p. 261, etc.) ; *Lintina* 1852, 1885, 1898 (Savièse).

Patois : *ǣn ǫentina* (Savièse).
Cogn. *Lentīnus*.
Probablement de la même origine :
LANTINES (aux), l. d. de la comm. de Gilly, d. de Rolle, Vaud.

LEYSIN, d. d'Aigle, Vaud :
Leissins, 1232 (M. R., XXIX, p. 297).
Leisins, 1352 (ib. XXXIII, p. 52).
Layzein, 1588; *Leysin* et *Leysein*, au XVIIe siècle, dans des chartes d'Aigle (Jaccard).
Patois local : *ā Lāizin* (A. Neveu).
Gent. *Latius* (Skok, p. 185, n° 540).

LOISIN, cant. de Douvaine, arr. de Thonon, Haute-Savoie :
vineam suam de Lueysins (*Obit. de Saint-Pierre*, 11 janvier).
Loisin 1772 (contrat p. p. E. Vuarnet, *Trousseaux de mariées en Savoie aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, Chambéry, 1906, p. 13).
Patois : *lǣẓē* (Messery).
LOISIN, h. de la comm. de Passy, cant. de Saint-Gervais, arr. de Bonneville, Haute-Savoie.
Cf. au chapitre suivant LOISINGE.
Gent. *Lotius* (Skok, pp. 187-8, n° 547).

LOUSINE ou LOUISINE, pâturage de la comm. de Fully, d. de Martigny, Valais. — Nom peu usité : on dit plutôt « la montagne basse », par opposition à « la montagne haute », dont le nom officiel, *Sorniot* ou *Sornioz*, prononcé *sụrñɔ* (gent. *Saturnius*), est presque inconnu dans l'usage local.
Patois : *a lụẓena*.
Gent. *Lausius* (d'où *Lausiana*, nom d'une femme chrétienne), *Lautius*, *Lusius* (cf. Skok, p. 187, n° 547); cogn. *Lucīnus* (Allmer, *Inscr. de Vienne*, et CIL, XII, passim).

LUGRIN, cant. d'Evian, arr. de Thonon, Haute-Savoie :
Lugrino, 802 (*Cart. de Lausanne*, p. 285).
Anselmus de Lugrin, fin du XIe s. (M. G., I, 2, p. 145).
Lucrino, 1191 (M. G., IV, p. 15).
Lugrino, 1191, env. 1344 (ib. II, 2, p. 48, et IX, p. 233).
Gent. *Lucrius* (Marteaux, p. 107), *Lucrinius* ; cogn. *Lucrianus*, *Lucrinus* (Schulze, pp. 182 et 550).

LUINS, d. de Rolle, Vaud :

Luins, 1115 (Hidber, I, p. 459), 1177 (M. R., I, p. 187), 1299 (M. G., XIV, n° 264, p. 277).

Luyns, 1387 (M. R., V, p. 306).

Gent. *Laudius*, *Ludius* (Schulze, p. 179); gent. ou cogn. *Lugius* (CIL, XII, 4468[add]). Cf. *Luggiano* (Pieri, p. 31).

LULLIN, arr. et cant. de Thonon, Haute-Savoie :

Lulins, fin du XIe s. (M. G., I, 2, pp. 145 et 154); 1228 (*Mém. de l'Acad. de Savoie*, série 1, t. XI, pp. 276-7).

Lullino, 1250 (M. G., XIV, n° 39, p. 30).

Lullins, env. 1344 (ib. IX, p. 233).

Patois : *lẽ* (Messery).

Cf. *Lully*, cant. de Douvaine (*li*, à Messery); h. de la comm. de Bernex, Genève (Marteaux, p. 107); comm. du d. de Morges, Vaud, et du d. de la Broye, Fribourg (Stadelmann, p. 276).

Gent. *Lollius* (Stadelmann), cogn. *Lollianus*.

MARCINS (en), l. d. de la comm. de Gland, d. de Nyon, Vaud; autrefois village (*Dict. Hist.*) :

Marcins, 1144-59, 1145, 1160-89, 1164, etc. (M. G., II, 2, p. 32; IV, 2, p. 78; XIV, n° 10, p. 6; M. R., V, 2, p. 474, et XX, pièces just., p. 195; Hidber, *Dipl. helv. var.*, n° 41).

Marsins, 1205 (M. G., XIV, p. 23).

MARSIN (en), l. d. de la comm. de Perly-Certoux, Genève, r. g.; en patois : *ę marsẽ*.

Cf. au chapitre suivant MARCINGE.

Gent. *Marsius*, *Marcius*, *Martius*, cogn. *Marcianus*, *Martianus*, *Marcinus*; cf. Skok, pp. 104 et 105.

Marsan, près de Cluses, arr. de Bonneville, Haute-Savoie (Marteaux, p. 107), *Marsens*, Fribourg et Vaud (Jaccard), ont un autre suffixe et peut-être un autre radical.

MARIN, cant. d'Evian, arr. de Thonon, Haute-Savoie :

Marianum, dans la prétendue charte de fondation de l'abbaye de Saint-Maurice (516), dont la plus ancienne copie paraît être du XIIe siècle (M. F., IV, p. 336).

Marins, 1039 (Hidber, I, p. 331, n° 1310; concession de précaire par l'abbaye de Saint-Maurice, dans un cartulaire du XIVe siècle); 1191 (M. G., II, 2, p. 48); env. 1344 (ib. IX, p. 233).

MARINEL, h. de la comm. de Marin :

Marinet, XVIIIe s. (*L'abb. d'Abondance*, p. 97).

Patois : *marẹ̃*, *marnẹ́* (Féterne et Larringe). Cf. *ꝑatẹ́* (castellum), à Evian.

Cf., au chapitre suivant, MARINGE.

Cogn. *Marianus* ou *Marinus*.

Marin, Neuchâtel, comme les *Marengo* d'Italie, a un autre suffixe. Voyez les formes anciennes de ce nom à la p. 8, n. 3.

MATEGNIN, h. de la comm. de Meyrin, Genève, r. dr :

Matigniaco, 1269 (M. G., XIV, n° 119, p. 107).

Matignins, 1269 (ib.), env. 1344 (ib. IX, p. 235).

Patois : *mātɔ̃ñẹ̃* (Dardagny).

Le gent. *Matinius*, avec le cogn. dérivé *Matenianus* (Schulze, p. 274), ne convient pas ; mais des gent. *Mattius* et *Mattenus* (ib. p. 275) on pourrait induire un type **Mattinius*, qui est également postulé par le nom de lieu *Matignac*, Aveyron (Skok, p. 106, n° 196). *Mantinius*, *Mantennius*, *Mantonius* (Schulze, p. 274), *Martinius* peuvent aussi entrer en ligne de compte.

MEYRIN, canton de Genève, r. dr. :

Mairins, 1153 (M. G., XIV, n° 12, p. 9).

Mayrins, 1250 (ib. n° 39, p. 29).

Meyrins, 1302 (ib. n° 283, p. 302) ; env. 1344 (ib. IX, p. 234).

Meyrin (*Obit. de Saint-Pierre*, 14 mars 1502).

Patois : *mẹ̃rẹ̃* (Dardagny).

Gent. *Magrius* (Schulze, p. 184), ou cogn. *Maiorianus* (cf. Skok, p. 101, n° 188)?

MOISIN, h. de Neydens, arr. et cant. de Saint-Julien, Haute-Savoie : « de Mausianum ; cp. le col des Moises, près de Draillant » (Marteaux, p. 107).

Gent. *Mosianus* (CIL, V, 7710) ou *Matusius* (Schulze, p. 200). — *Musius* (Schulze, p. 196) semble avoir un *ū*, comme *Mūtius*, *Mutianus* ; *Mausius* (Skok, p. 189, n° 550) n'est pas attesté, et la diphtongue *au* est généralement représentée dans cette région par *u*.

MONTMIN, cant. de Faverges, arr. d'Annecy, Haute-Savoie :

Monmin, env. 1344 (M. G., IX, p. 225).

Mommin, 1355-75 (*Mém. et Doc.* p. p. l'Acad. Salésienne, III, p. 315).

Patois : *Monmin* (Fenouillet, p. 274).

MOMING, nom roman d'une partie de la haute chaîne de montagnes qui sépare Zermatt du val d'Anniviers, en Valais :

Patois anniviard : *mǫmiṅ*. — Le Rothhorn de Zinal s'appelle *blā dɔ momiṅ*.

MOMIN, partie de la *montagne* de Louvie, dans le val de Bagnes, Valais :

Patois : *ẽ mǫmĩ* (M. Gabbud, à Lourtier, Bagnes).

Peut-être du gent. *Mummius* ? Plus probablement, de *mont* et d'une ancienne forme dialectale de *medianus*. Cf. MONTMAIN (h. de la comm. de Larajasse, cant. de Saint-Galmier, arr. de Montbrison, Loire), en 1290 *Montmeyn* (*Rom.*, XXII, p. 28). Dans les anciens documents dauphinois publiés par l'abbé Devaux on trouve un lieu dit la *Vimeina*, à Vienne, en 1276 (p. 78, § 332), et plusieurs mentions de la *rua meyna*, à Grenoble, entre 1338 et 1340 (pp. 50, 52, 53, §§ 14, 15, 24). Cf. Skok, p. 224, n° 728.

MORZINE, cant. du Biot, arr. de Thonon, Haute-Savoie :

Patois : *Morzenà* (Fenouillet, p. 274).

Cf. (avec un autre suffixe) *Morgins*, h. de la comm. voisine de Troistorrents, d. de Monthey, Valais ; autrefois *Morgens* (p. 8, n. 8) ; en patois *mǫrdzẽ*.

Gent. *Murdius*.

OTRORINS, h. de la comm. de Maracon, d. d'Oron, Vaud :

es Otorins (note de M. Alfred Millioud, archiviste à Lausanne, probablement extraite de la *grosse Ballay*, de 1403, et communiquée par M. Maxime Reymond).

Patois local : *lęz ǫtǫrẽ* (d'après MM. Ch. Pasche et A. Taverney).

Gent. *Ortorius* (Schulze, p. 334).

PRANGINS, d. de Nyon, Vaud :

Preingins, 1142 (M. R., V, 1, p. 212).

Prengins, 1135-85 et 1211 (*Cart. d'Oujon*, pp. 3 et 60-62), 1164 et 1284 (M. R., V, 1, pp. 213 et 357), 1205 (M. G., XIV, n° 23, p. 19).

Prengiens[1], 1154 (*Cart. de Montheron*, pp. 17-18).

---

1. Graphie archaïque ; cf. le *Trecienense* dauphinois de 892 (p. 24) et la graphie *Christienus* dans un document de 989 (Devaux, p. 113).

Pringins, 1160-89 (*Dipl. helv. var.*, n° 41), 1218 et 1291 (M. R., V, 1, pp. 224 et 374).

Prangins, 1188, 1261 (M. G., XIV, n°s 17 et 65, pp. 15 et 52).

Prengyns, 1266 (*Cart. d'Oujon*, p. 173).

Pregniaci, Pregin, Pringin, Prangino, sur les sceaux des chartes susmentionnées de 1164, 1202, 1218 et 1245 (M. R., V. pl. I, 1 et 2, II, 3 et 5).

Patois : *Prandzin* (Bière et Penthalaz).

Cf. *Pringy*, nom d'un vill. de la comm. de Gruyères, Fribourg (Stadelmann, p. 282), et de trois communes françaises des départements de la Haute-Savoie, de la Marne et de Seine-et-Marne.

Gent. *Primius* (Arbois, p. 300).

Progens, vill. et c. du d. de la Veveyse, Fribourg : *Progin*, 1324, 1403, 1512, 1668 ; *Progens*, 1505 ; *Prougens*, 1555 ; *Progins*, 1808 ; patois *prudzẽ* (Stadelmann, p. 331).

Du nom de famille Progens, tiré de ce nom de lieu, dérive celui de la *Progenaz*, qui désigne une chapelle, à Charmey, d. de la Gruyère, dans le même canton.

Gent. *Probius* (Holder, sans ex., et Skok, p. 124, n° 259).

Russin, vill. et comm. du canton de Genève, r. dr. :

Russino, *Rucins*, fin du XIe siècle, d'après Ed. Mallet (M. G., I, 2, pp. 150 et 154).

Russins, 1217, 1289, 1307, env. 1344 (ib. IV, 2, pp. 22-23 ; I, 2, p. 35 ; XIV, n° 304, p. 332 ; IX, p. 234).

Rusins, 1297 (ib. XIV, n° 267).

Patois : *rüsẽ* (Dardagny).

Russinel, ancien l. d. du territoire de Russin, mentionné en 1715.

Cf. *Russy*, d. de la Broye, Fribourg, du gent. *Roscius*, d'après Stadelmann, p. 282, et les noms mentionné par Skok, p. 128, n° 279. Le t. XII du C. I. L. offre plusieurs exemples du cogn. *Roscianus*. On pourrait admettre aussi les gent. *Rustius* (Schulze, p. 222), *Rossius*, *Russius* (Pieri, p. 61, *Rusciano*).

Semine, nom de la région située entre le Rhône et le Vuache, dans le dép. de la Haute-Savoie :

Johanni Seyminaz ou *de Seminaz*, 1384-88 (*Revue Savoisienne*, XLI, p. 47).

Semina, 1457 (*Registres du Conseil de Genève*, I, p. 233).
Semine (génitif), 1493 (*Obit. de Saint-Pierre*, 30 octobre).
Patois : *Sẽmenà* (Fenouillet) ; *sə̃mna* (Sallenôves).

SEMINE, comm. de Haute-Molune, cant. Les Bouchoux, arr. de Saint-Claude, Jura.

SEMENA (le Bey de), ruisseau limitrophe des communes d'Ormonts-Dessus et Ormonts-Dessous, Vaud :
Patois local ; *lə bāy dę sə̃mə̀na* (F. Isabel).
Gent. *Semmius* ou *Semnius*, cogn. *Semnianus* (Schulze, p. 228), ou gent. *Septimius* ?

SENSINE, vill. de la comm. et du d. de Conthey, Valais :
Sisinna, XIe s. (M. R., XVIII, 1, p. 350).
Sinsina, 1227, 1308 (ib. XXIX, n° 348, p. 271, et XXXI, pp. 146-7).
Sensina, fin du XIIe s. (ib. XVIII, p. 389).
Sinsinnaz, 1442 (ib. XXXIX, n° 2954, p. 259).
Patois local : *a sẽsi̯na*.
Gent. *Sescius* ou *Siscius* (Skok, p. 198, n° 593), ou *Sentius*, dans une inscr. de Fully, en Valais (Mommsen, *Inscr. Conf. Helv.*, n° 13).

SÉZEGNIN, h. de la comm. d'Avully, Genève, r. g. :
Sizignins, 1302 (M. G., XIV, n° 283, p. 300).
Sisignyns, 1326 (ib. XVIII, n° 64, p. 97).
Joh. de Seysigniaco, 1411 (M. R., XXII, p. 308).
Patois : *sə̀zə̃ñę̃* (Dardagny).
Gent. *Sicinius*, d'où le nom du *fundus Sicinianus*, à Volcei (Schulze, p. 231), et celui de *Sicignano*, en Italie.

SINGLINE, *montagne* du val d'Anniviers, dans la comm. d'Ayer, d. de Sierre ; propriété d'habitants de Grimisuat, d. de Sion, Valais :
Patois : *Singli̯na*, à Vissoie (Gilliéron, *Glossaire* ms.) ; *xẽlę̀na*, à Saint-Léonard, comm. limitrophe de celle de Grimisuat.
Gent. *Cingonius* ?

TARTEGNIN, d. de Rolle, Vaud :
Tritiniaco, XIe s. ; *Tritigniaco*, 1018 ; *Tertinnie*, *Tertignie*, XIIe s. (Jaccard).
Tertinniis, MCCIV (M. G., XIV, n° 23, p. 20).

Tertinins, 1214 (M. R., V, 1, n° 10, p. 222).
Tertinnins, 1220 (*Cart. d'Oujon*, p. 26).
Tertignins, 1246, 1252, 1259 (ib. pp. 162 et 110, 113, 114, n°s 74-77).
Tertygnens, 1265 (*Dict. Hist.*).
Gent. *Tritinius* (Jaccard), ou plutôt *Tertinius*.

TOLOCHENAZ, d. de Morges, Vaud :
Tolochina, 600, 964, etc. (*Cart. de Lausanne*, pp. 30, 95 et passim), 1182 (M. R., VII, p. 28).
Tholochina, 1228 (*Cart. de Lausanne*, pouillé, p. 22).
Gent. *Taluppius* (Holder, un ex.); cf. ib. *Talipiacus*, auj. *Teloché*, Sarthe.

TRÉVELIN, h. de la comm. et du d. d'Aubonne, Vaud; autrefois paroisse (*Dict. Hist.*) :
Triviliaco, 1008, *Trivelino*, 1141, *Trivilynz*, 1235, *Trevellino*, 1376 (Jaccard).
Trivillin, 1177 (M. R., I, p. 186).
Trivillins, 1204, *Trivilins*, 1234 (M. G., IV, 2, n°s 6 et 42, pp. 15 et 50-51).
Trivillino, 1324 (M. R., I, 2, p. 206).
Gent. *Trivilius* ou *Trebellius* (Jaccard), ou *Trebonius* (Schulze, p. 246). — Cf. *Trévignin* (Savoie) et, en Italie, *Trevignano* (Parme), *Trevignane* (Brescia), mentionnés par Schulze, p. 245.

TURIN ou THURIN, l. d. de la comm. de Salins, d. de Sion, Valais :
Taurino, XIe s. (M. R., XVIII, 1, p. 354).
Torins, v. 1250 (ib. XXIX, p. 459).
Thourins, 1278 (ib. XXX, p. 271).
Patois : *tọrœ̃* (Savièse), *tọ̄ríṅg* (Evolène).
TURIN, nom d'une partie de la *montagne* de Chaland d'Ayent, Valais; en patois d'Ayent : *ẹn tourī* ou *tūrī* (le timbre de la nasale finale douteux).
Gent. *Taurius* (Skok, p. 137, n° 313), ou *Thōrius*, *Torius*, *Tŭrius* (Schulze); cogn. *Taurinus*.
Cf. au chapitre suivant THURINGE — *Thurins* (Rhône), au XIe s. *Torincus*, au XIIIe *Toren* (Marteaux, p. 111), comme *Toranche* (Rhône) et *Thorens* (Haute-Savoie), a un autre suffixe.

Dans les l. d. *Thorin*, à Macconnens et Villaz-Saint-Pierre (Fribourg), il est impossible, en l'absence d'anciennes mentions, de reconnaître si l'on a affaire à un *e* ou à un *i* nasalisés.

URSINS, d. d'Yverdon, Vaud :

Ursingio, 1009 (H. P. M., I, c. 368, et M. R., XIX, p. 70)? — Il est fort douteux que cette mention, accompagnée de celles de *Montaniaco* (peut-être *Montagny*, l. d. de la comm. de Commugny, d. de Nyon?) et de *Cranos* (*Crans*, même district), *in pago equestrico*, se rapporte à *Ursins*. La forme indique bien plutôt un nom en *-inge*.

Ursi, 1174 (*Cart. de Montheron*, p. 26).

Ursins, 1228, etc. (*Cart. de Lausanne*, pouillé, p. 20, et passim).

Ursens, 1382, 1435 (Jaccard).

Cf. *Ursy*, vill. et comm. du d. de la Glâne, Fribourg, en patois *ŭsi* et *ürši* (Stadelmann, p. 286).

Gent. *Vrsius* (Stadelmann), ou cogn. *Vrsinus* (*Dict. Hist.*).

VALANGIN, comm. du d. du Val-de-Ruz, Neuchâtel :

Valengin, 1242 (Matile, I, n° 117).

Valengino, MCCXLV (ib. n° 123).

Vaulengins (« materna lingua »), v. 1280 (ib. n° 210, p. 178).

Valangin, 1282 (Matile, *Regeste*, n° 80, d'après un diplôme perdu).

Valangins, 1297 (Matile, n° 282, copie vidimée d'une charte en français).

Vallangen, 1300 (ib. n° 805).

All. *Valendis*; dial. *Valadis*; v. 1050, *Wallendis*, *Wallendys*, dans une charte en allemand conservée par des copies non vidimées du XVIe siècle (ib. n° 16).

Patois local : *Vauledgin* (*Le patois neuchâtelois*, pp. 22 ss). — Cf. dans le même texte : *tchin*, *bin*, *demindge*, la graphie par *in* représentant le son *ă* (pp. 31-32).

VALANGIN, quartier du vill. de Bière, d. d'Aubonne, Vaud; en patois : *lò karo Valandzin* (H. Pittet).

Gent. *Volumnius* (Schulze, p. 258)?

VASSIN (en), l. d. de la comm. de La Tour de Peilz, d. de Vevey, Vaud ; jadis village, avec un territoire étendu :

in villa Vacins, 1005 (M. R., XVIII, 1, p. 338, ou 2, p. 92).

Attalenges (anj. *Attalens*, d. de la Veveyse, Fribourg)... *in fine Vacinianense*, 1068 (M. F., II, p. 343).

in fine uacianense (*Cart. de Lausanne*, p. 377).

Gent. *Vaccius* (Skok, p. 202, n° 609).

VESIN et GRANGES DE VESIN, deux communes limitrophes du d. de la Broye, Fribourg :

Visins (*Cart. de Lausanne*, p. 496).

Vesin, 1668 (Von der Weid. *Cantonis Friburgensis Tabula*, citée par Jaccard).

VESIN, l. d. de la comm. de Montagny, d. d'Yverdon, Vaud.

VISINE, l. d. de la comm. de Lens, d. de Sierre, Valais :

Patois local : *ẽ vzɔ̃nɔ*.

Gent. *Vitius* (Skok, p. 144, n° 353).

Faut-il reconnaitre un composé du même nom dans *Beurnevaisin*, d. de Porrentruy, Berne (all. *Brischwiler*), en 1211 *Brunnevisin*, en 1290 *Burnevison*, en 1343 *Burnevisin* (Jaccard)?

Ernest MURET.

(*A suivre.*)

LES CHANSONS DE GESTE

ET LES ROUTES D'ITALIE

(*Fin*) [1].

8. BOLOGNE.

Continuant notre route sur la Voie Émilienne, nous ne saurions traverser Bologne sans rappeler une fois de plus la décision célèbre qui interdit, en 1288, à ceux qui chantent les guerriers français de stationner sur les places de cette ville [2]. Une trentaine d'années auparavant, le jurisconsulte bolonais Odofredo parlait des *joculatores qui ludunt in publico causa mercedis* et des *orbi qui vadunt in curia communis Bononie et cantant de domino Rolando et Oliverio* [3].

9. IMOLA.

Après Bologne (à 32 kilomètres), la première station que marquent sur la Voie Émilienne nos itinéraires du moyen âge est Imola. Selon le poème du XIIIe siècle en « franco-italien », intitulé *Berta e Milone* [4], c'est là que naquit Roland.

Berte, sœur de Charlemagne, a cédé à l'amour d'un simple chevalier, Milon. Découverts, les amants ont fui la colère de Charlemagne. Ils errent jusqu'en Lombardie, misérables, les pieds sanglants, mendiant par les routes, se cachant dans les

---

1. Voyez *Romania*, XXXVI, p. 161 et p. 184.
2. Voy. Muratori, *Antiquitates medii aevi*, t. II, diss. 29, col. 844.
3. Voy. *Romania*, XXIV, 160.
4. Publié (d'après le ms. XIII de la Bibl. Saint-Marc), par Ad. Mussafia, au t. XIV de la *Romania*, p. 177. Cf. P. Rajna, *Ricerche intorno ai Reali di Francia* (1872), p. 253.

bois. De Pavie, ils fuient jusqu'à Ravenne et jusqu'à la rive de la mer; puis ils rebroussent chemin vers la Romagne. Venus près d'Imola, Berte, qui est grosse, se laisse tomber dans une forêt, au bord d'une fontaine :

308 La dame è si grose qe a peine poit aler.
A preso de Ymole a une fontane cler
Qe ilec estoit fora por la river,
Ilec partori li son fio primer :
Ço fu Rolando, li meltre çivaler.

Ainsi, comme Jésus dans l'étable, Roland naquit pauvre et fugitif. Au bout d'un mois, Berte et Milon se remettent à errer, emportant leur enfant. D'Imola, ils vont à Sutri (v. 390), c'est-à-dire qu'ils suivent la route décrite par Albert de Stade et Mathieu de Paris, traversant Forli, Bagno, Arezzo, Castiglione, Viterbe.

Près de Sutri, ils s'arrêtent dans un bois, où Roland grandit. Nous les y retrouverons bientôt, car Charlemagne viendra les y chercher : c'est le sujet de cet autre poème franco-italien, *Orlandino*.

Entre ces deux chansons de geste, le manuscrit de Venise intercale les *Enfances Ogier*[1] : Charlemagne y passe les Alpes pour chasser de Rome les Sarrasins. Dans la première branche de la *Chevalerie Ogier*, qui rapporte le même récit, Charlemagne ne suit pas la route prise par Berte et Milon; il ne passe point par Imola, mais par le Monte Bardone :

Karles chevauche et ses granz oz qui sont;
Passent la terre Toscane et Montbardon;
Ainc ne finerent dessi a Sutre vont[2].

La route d'Imola à Sutri, la route du Monte Bardone à Sutri, ce sont les deux grands passages à travers les Apennins. Le poète (ou le compilateur) qui a imaginé le premier de mettre bout à bout ces trois poèmes *Berta e Milone*, les *Enfances Ogier*, *Orlan-*

1. Cette version des *Enfances Ogier* est encore inédite; je ne la connais, malheureusement, que par l'analyse qu'en a donnée Guessard (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XVIII [1857], p. 403).

2. Éd. Barrois, v. 319-21.

dino, a imaginé en même temps de répartir ses récits entre ces deux routes : l'action de *Berta e Milone* se déroule sur l'une, l'action des *Enfances Ogier* sur l'autre, et toutes deux trouvent leur dénoûment commun dans *Orlandino*, localisé à Sutri, c'est-à-dire dans un bourg où se réunissaient en effet les voyageurs qui avaient suivi soit l'une, soit l'autre de ces deux routes.

Tandis que Roland grandit à Sutri, et en attendant que Charlemagne vienne l'y trouver, nous suivrons, nous aussi, l'autre route des *romieux*.

10. LE MONTE BARDONE.

La *Via Francigena* proprement dite abandonnait la Voie Émilienne peu avant Parme (près de Noceto) pour traverser l'Apennin par le col de la Cisa et gagner Pontremoli, puis Lucques, Sienne, Viterbe [1]. C'est la route, assez souvent mentionnée dans les chansons de geste, du Montbardon [2].

Ogier le Danois nous y servira de guide.

Fuyant devant Charlemagne, Ogier a vainement cherché un refuge à Pavie; à Borgo san Donnino, il a tué, comme on a vu, Ami et Amile; il fuit plus loin, et sa destinée continuera de se dérouler sur la *Via Francigena*.

1° Voici les premières villes ou bourgades qu'il traverse :

5965 A Maradan (*var.* Maridant) en vint tos eslaissiés.
5966 A Maradan par delés Casteron
Torna Ogiers contre les os Kallon...
5970 Fuit s'en li dus devant le roi de France.
Par nul endroit n'osoit Kallon atendre;
Passa Pennuble et Forniel et Pontramble [3]
Et Guillet et Pierroi et Cerchamble [4];
A Malchitra en son chemin en entre.

1. Voy., outre les travaux déjà mentionnés, L. Schütte, *Der Apenninenpass des Monte Bardone und die deutschen Kaiser* (*Historische Studien*, XXVII), Berlin, 1901.

2. *Ami et Amile*, v. 2475; *Charroi de Nimes*, v. 218; *Les Narbonnais*, v. 2856, etc.

3. Variante : *Passa Pamuble et Pormel et Pontramble*,

4. Le ms. 24403 du f. franç. de la B. N., f° 223 v°, écrit ainsi ce vers : *Et guielet pierroi trestout cerlande.*

Presque tous ces noms me restent inintelligibles. *Forniel* est peut-être la localité que l'Itinéraire de Philippe-Auguste désigne par ces mots *Per Furnos*, aujourd'hui Fornovo, sur la rive droite du Taro[1]. *Pontremble* est Pontremoli (*Puntremble* dans les *Gesta Henrici II, Punt de tremble* dans l'itinéraire attribué à Mathieu de Paris, etc.).

2° Ogier, dit ensuite le poème,

5975 Tot droit vers Lun commença a entendre.

C'est Luna (Luni), *Lune la maudite* dans l'itinéraire dit de Mathieu de Paris, *Woste Luna* chez Albert de Stade, *Luna* dans l'Itinéraire de Philippe-Auguste, etc., ville romaine alors en ruines sur la rive gauche de la Magra. Luna était sur l'emplacement actuel de Sarzana, à peu près à 15 ou 16 kil. à l'Est de Spezia. C'est à Luna que les pèlerins qui venaient du Nord par le Monte Bardone se réunissaient à ceux qui venaient par mer de Saint-Jacques de Galice[2].

3° Dans les parages de Luna Ogier rencontre, environné de marécages (v. 6015, v. 6121, etc.), un château innomé où il se réfugie et soutient un siège. Bientôt (v. 6249 ss.), il se décide à s'en aller plus loin, vers le château de Castel Fort, où réside son écuyer Benoît. Il combat tout en fuyant (ce combat et cette fuite n'occupent, semble-t-il, que quelques heures) :

6425 Et tote l'ost vait après lui sivant,
Et la porriere va contremont levant.
Un tertre monte li Danois a itant
Et regarda ben loins en un pendant :
Voit Castel Fort sus la roche seant
Et la grant tor sus la roche en estant,
Et Mont Chevrel que il ferma l'autre an...

6443 Li dus s'adrece tot droit vers Brasemon[3],
Vers Castel Fort por avoir garison,
Et tote l'ost le siut a esperon.
6450 Isnelement passerent Barsemon...

---

1. Voy. Gröber, art. cité, p. 521.
2. Voy. J. Jung, art. cité, p. 80, et L. Schütte, p. 32.
3. Variantes : *Barssemon*, *Besenchon*, *Bassemon*.

Du haut du donjon de Castel Fort l'écuyer Benoît regarde vers Barsemon, voit au loin la poussière soulevée par les cavaliers, et recueille Ogier.

Castel Fort est dépeint comme un château de Toscane (v. 8497),

6650 fermé en un regort
En une roche du tans ancienor,

et qu'entourent d'une part un marécage (v. 6652), d'autre part (v. 6657) un cours d'eau rapide, noir et hideux, nommé (v. 8498, etc.) le *Rosne*. Il communique par un passage souterrain (v. 7603, etc.) avec *Mont Chevrel* (*Mont Chevroel*), qui n'en est pas très éloigné, car de Barsemon Ogier a pu du même regard voir ses deux châteaux. C'est là, à Castel Fort, qu'il arrête pendant sept ans l'armée de Charlemagne, puis il se réfugie à Montchevrel.

Je n'ai su identifier ni Barsemon, ni le Rosne, ni Castel Fort. Mais Mont Chevrel est ce *Mont Cheverol* où, selon le témoignage des *Gesta Henrici II et Ricardi*, Philippe-Auguste s'arrêta à son retour de Palestine. Le fait que les *Gesta Henrici II* et le roman d'*Ogier* s'accordent à placer Mont Chevrel sur la route de Lune à Lucques rend cette identification certaine[1]. Le nom actuel de cette localité est Capriglia, que l'on voit sur la carte de l'État-major italien près de Pietra Santa. C'est là aussi que s'arrête Amile se dirigeant vers Rome :

60 Mont Chevrol puie tant que il vint en som.

4° Désormais privé de tout asile, Ogier reprend sa fuite :

9000 Va s'ent Ogiers, ne set ou repairier ;
De Mont Chevroel li font le mont puier.

Va s'ent Ogiers les plains de Mont Cevroel ;
Mil chevalier le siuent a escoel...

---

1. M. Gabotto (*Revue des langues romanes*, 4e série, t. VII, p. 256) avait identifié à tout hasard, et sans rien alléguer à l'appui de cette conjecture, Mont Chevrel avec un Moncrivello, « en latin *Monscaprelluu* », qui se trouve près de Verceil.

Il s'arrête pour faire face à ses ennemis et désarçonne Charlemagne,

9020 Puis s'en refuit li Danois sans apel
Et François furent de l'enchaucier engrès;
Dusque au Cercle nel bailleront uimès :
Ce est une eve qi mult cort a eslès.

Li Cercles fist mult forment a douter.
Ce est une eve ou nus nen ose entrer.
Ogiers s'i fiert...

et, venu sur l'autre rive, il raille Charlemagne.

Le *Cercle* est le Serchio, qui passe à Lucques.

5°

9064 Or quide bien Ogiers estre a garant;
Mais or comenche ses paines et ses ahans
Et ses travals dès ichi en avant :
Passa li noirs et si revint li blans.

Ce dernier vers est obscur et sans doute altéré. Mais il faut remarquer que, en allant de Lucques à San Genesio, on descend dans une vallée où l'Arno se divisait jadis en deux bras, que l'on distinguait au moyen âge ainsi :

Arneblanca — *Arnenigra* (Itinéraire de Sigeric),
Arneblackr (Itinéraire islandais).

Arle le blanc — *Arle le noir* (Itinéraire de Philippe-Auguste [1]).

Puisque Ogier suit la même route que Sigeric et Philippe-Auguste, mais en sens inverse, il rencontre, comme le marque le poète avec exactitude, l'Arno noir d'abord, puis l'Arno blanc.

6° Ici divers itinéraires [2] marquent la station de San Genesio, où nous reviendrons.

7° Alors, dit le roman, Ogier

9070 Sainte-Marie passa desus les glans.

L'itinéraire de Sigeric indique cette étape : *Sce Marie Glan.* C'est Santa Maria Chianni, à 4 kilomètres à l'est de Montajone,

---

1. *Super fluvium Arni albi* dans un privilège de Frédéric II (1244) en faveur d'Altopascio; voy. J. Jung, art. cité, p. 69.

2. Cf. Gröber, p. 519.

près de Gambassi. Santa Maria di Chianni, paroisse qui relevait de San Giminiano, possédait depuis le milieu du XIe siècle un hospice pour les pèlerins [1].

Il reste, comme on voit, bien des obscurités dans l'interprétation de ces données géographiques. On a pu constater pourtant que l'action de la *Chevalerie Ogier* ne quitte pas la chaussée de la *strada Francisca* et que le poète a su marquer sans erreur quatorze ou quinze stations de la route du Grand-Saint-Bernard à Rome, savoir :

1 Montjeu, Saint-Bernart l'abeïe, — 2 Ivrée (v. 4007, v. 9019), — 3 Verceil (v. 4008), — 4 Mortara, — 5 Pavie, — 6 Plaisance (v. 8506), — 7 Borgo san Donnino, — 8 Fornovo del Taro (?), — 9 Pontremoli, — 10 Luna, — 11 Capriglia, — 12 le Serchio et Lucques, — 13 le passage de l'Arno Noir — 14 et de l'Arno blanc, — 15 Santa Maria di Chianni.

II. LUCQUES.

Je ne quitterai pas la *Chevalerie Ogier* sans mettre en relief cet épisode encore. Avant de rentrer en France, Charlemagne passant par Lucques, puisque la poursuite d'Ogier l'y a conduit, va faire ses dévotions au crucifix miraculeux qu'on y vénère, le *Vou de Luques* (v. 9076-9084).

M. W. Foerster a récemment consacré au *Saint Vou de Luques* une étude qui est un modèle d'information et de critique pénétrante [2]. Il y a montré que la légende du jongleur qui vielle devant la sainte image de Lucques et à qui le crucifié jette l'un de ses souliers est une légende d'origine française ; d'autre part, divers textes nomment ce jongleur *Geneys*, *Genois* et l'identifient avec saint Genès, ce mime romain (le saint Genest de Rotrou) qui devint, avec saint Julien, l'un des patrons des ménestrels. Plusieurs églises du pays de Lucques sont (comme M. Foerster l'a remarqué) sous l'invocation de ce saint.

Cette légende n'apparaît pas dans les textes avant le XIIe siècle. On est d'abord tenté de croire que, ayant été imaginée quelque

1. Jung, p. 61-3.

2. Dans les *Mélanges Chabaneau* (t. XXIII des *Romanische Forschungen*), 1906.

part en France, elle fut portée (ou rapportée) à Lucques, où elle induisit les clercs de cet évêché à placer sur le tard certaines églises du diocèse sous le vocable de saint Genès.

Si naturelle que semble cette interprétation, il est difficile de s'y arrêter. En effet, la plus considérable de ces églises, et de qui dépendaient à la fin du XIIe siècle trente-cinq autres églises, était importante déjà au VIIIe siècle, et dès le VIIIe siècle, elle était placée sous le vocable de San Genesio [1].

Au VIIIe siècle, il est probable que le Santo Volto n'était pas encore à Lucques ; au VIIIe siècle, il est certain que la légende du Jongleur de Lucques n'existait pas encore.

Or ce san Genesio est sur la *Via francigena peregrinorum* : dans l'itinéraire de Sigeric de Canterbury, la quatrième station avant Lucques (à partir de Rome) est *Saint-Denis, Saint-Denis de Bonrepast* sur l'itinéraire de Philippe-Auguste, que M. Gröber [2] identifie de façon certaine avec San Genesio, à quelques kilomètres au sud de l'Elsa et de l'Arno.

Dira-t-on que nous sommes ici en présence de deux ordres de faits sans connexion historique : d'une part le culte de saint Genès implanté dans le diocèse de Lucques ; d'autre part, dans le Nord de la France, en Picardie ou en Champagne aussi bien, la fantaisie d'un jongleur qui identifie le ménestrel innomé de Lucques avec saint Genès, sans savoir que ce saint est particulièrement vénéré dans le voisinage de Lucques ?

On peut le dire, sans doute. Mais n'est-il pas plus problable que le rapprochement entre la légende du jongleur sans nom

---

1. Julius Jung, art. cité, p. 4 et p. 64. Dès 715, une assemblée d'évêques se tient à San Genesio pour juger un conflit entre les évêchés d'Arezzo et de Sienne. En 763, l'évêque Peredeo de Lucques y nomme recteur le prêtre Ratperto. En 931, Pierre, évêque de Lucques, charge un certain Rodiland d'un ministère religieux « in ecclesia S. Genesii et S. Johannis Baptistae in vico Wallari prope flumen Elsae ». — Les Bollandistes (*AA.SS.*, t. V d'août, p. 119) parlent d'une autre église de San Genesio *in pago Lucensi* à Bargecchia, qui est un lieu de pèlerinage pour les épileptiques. « È un villagio situato sopra un colle a cavaliere della strada che conduce a Genova, davanti alla pianura littoranea di Viareggio, da cui dista 7 chilometri a greco » (Amato Amati, *Dizionario corografico*). J'ignore à quelle époque fut fondée cette église.

2. Art. cité, p. 519.

de Lucques et saint Genès s'est fait dans l'esprit d'un jongleur qui parcourait cette route et qui vit, à quelques étapes l'une de l'autre, l'église du Santo Volto et l'église de Saint-Genès?

En résumé, nous sommes en présence d'une légende assurément française, et en même temps assurément lucquoise. Française et lucquoise à la fois, elle a dû être inventée à Lucques par un jongleur français.

Comme à Rocamadour, comme au Puy-Notre-Dame, comme dans les principaux lieux de pèlerinage, elle nous montre des jongleurs exerçant leur métier aux abords des sanctuaires.

12. VITERBE. — 13. SUTRI. — 14. BACCANO.

Selon une conjecture vraisemblable de M. Ferdinand Lot[1], la ville de *Biterne*, souvent mentionnée dans les chansons de geste, désignait originellement Viterbe, station de notre route.

Les *Enfances Ogier*[2], d'Adenet le roi (qui remaniait un poème plus ancien), racontent une descente de Charlemagne en Italie pour délivrer Rome, occupée par les Sarrasins :

Tant va li os et si bien esploita
Que a Viterbe toute se rassembla.
Entour la ville ensamble se loja
Et l'endemain Charlemaines manda
Tous ses barons et chascuns i ala
Pour ses conrois que il devisera
Et ses batailles com les ordenera...

De Viterbe, l'armée se met en route pour Sutri :

697 A Sustre vinrent ce jour ainz l'avespree;

C'est en effet l'itinéraire vrai, et l'étape n'est que de vingt kilomètres.

Sutri devient désormais le quartier-général de Charlemagne, et il en est de même dans l'autre version que nous avons du même récit, celle qui forme la première branche de la *Chevalerie*

1. *Romania*, XXXII, 7.

2. Éd. Scheler, vv. 563 ss. Viterbe est encore nommé aux vv. 616, 641, 647, 657, 702.

Ogier, de Raimbert de Paris. Chez Raimbert aussi, Charlemagne a pris par le Mont Bardon et dresse son camp à Sutri. C'est là que le pape, fuyant devant les païens, s'est réfugié :

> La trova Charles l'apostole Simon
> Et gent de Rome qui afuï en sont;
> Contre lui portent saint Pierre le baron [1].

Les deux versions, qui doivent procéder d'un même modèle plus riche en données géographiques, disposent de la même façon le théâtre de l'action : Charlemagne étant à Sutri, les Sarrasins étant à Rome, les péripéties du roman se déroulent toutes sur le ruban de route, long de 45 kilomètres, qui va de Sutri à Rome. Enfin, Charlemagne, ayant reconquis la ville de l'apôtre et fait ses dévotions à Saint-Pierre, va s'héberger, selon les *Enfances Ogier*, au « Capitoire [2], » tandis que les Sarrasins, dont le chef, Caraheu, a promis de ne jamais plus porter les armes contre l'empereur, s'embarquent sur le Tibre et le descendent pour reprendre la mer à Corneto [3].

Charlemagne, ayant délivré Rome, se remet en route vers la France. Le manuscrit de Venise qui contient la version en français italianisé des *Enfances Ogier* et d'*Orlandino*, décrit ainsi ce retour :

> Et l'imperer civaça ardieman.
> Al Bachanel passent, qu'è li camin sovran.
> Trosqu'a Sotrio non fe arestamen.

C'est le « chemin souverain », en effet, s'il faut reconnaître en *Bachanel* le *Bacane* de l'itinéraire de Sigeric de Cantorbéry.

---

2. Éd. Barrois, vv. 322 ss. Sutri est encore mentionné aux vv. 620, 854, 966, 973, 999, 1001. Très fréquemment aussi dans les *Enfances Ogier* (voy. Langlois, *Table des noms propres*).

2. V. 6425.

3. V. 7444, 7532, 7535.

> 7530 En tel maniere fu leur chose esploitie
> Que au tierz jor arriva lor navie
> Droit a Cornet, une vile proisie.
> Ce est un porz de grant ancesserie.

A 20 km. au N. de Civitavecchia, à 5 km. de la mer. C'est à Corneto que débarqua Grégoire IX lorsqu'il revint d'Avignon.

Les premières stations marquées sur cet itinéraire sont : 1 *Urbs Roma*, — 2 *Johannis VIII*, — 3 *Bacane*, — 4 *Suteria*.

« *Bacane* se trouve sur la Table de Peutinger, dans l'Itinéraire d'Antonin et chez le Géographe de Ravenne sous les formes *Vacanae*, *Baccanas*, *Bacanis*, etc. [1] ». C'est, à 21 milles de Rome, le bourg de Baccano. Au moyen âge la route longeait le lac aujourd'hui desséché de *Baccanae* [2]. »

Revenu à Sutri, Charlemagne convoque à sa cour bourgeois et châtelains. Alors se passe la belle aventure, si bien commentée par M. Pio Rajna [3], que racontent la chanson de geste d'*Orlandino* (XIIIe siècle), la *Historia del nascimento d'Orlando* (commencement du XIIIe siècle), les *Reali di Francia* [4] (commencement du XVe), et aussi un petit poème d'Uhland. Chacun retrouvera dans son souvenir cette histoire du petit Roland, devenu le « capitaine » des enfants de Sutri, qui gagne par son audace et sa bonne grâce l'amitié de Charlemagne et obtient de lui le pardon de ses parents, réfugiés dans une forêt prochaine.

On montre encore à Sutri une grotte naturelle qu'on appelle la *Grotta d'Orlando* [5]. Aux environs, sur la route de Sutri à Vetralla, une chênaie conserve le nom de Roland [6]; on voit aussi à Sutri les ruines du palais où Charlemagne vit pour la première fois son neveu [7].

Pourquoi cette légende est-elle localisée à Sutri? « C'est, peut-être, écrivait en 1872 M. Pio Rajna, qu'une tradition populaire s'était formée là, Dieu sait comment [8]. » Depuis,

---

1. Gröber, art. cité, p. 516.

2. J. Jung, art. cité, p. 31-2. Cf. G. Tomassetti, art. cité de l'*Archivio della Società romana*, t. V (1882, p. 134-5).

3. Pio Rajna, *I Reali di Francia*, p. 253 ss.

4. G. Paris a traduit le poème d'Uhland à la p. 410 de l'*Histoire poétique de Charlemagne*.

5. D'Ancona, *Tradizioni carolingie in Italia* (*Atti della Accademia dei Lincei*, 1889, p. 424 ; tradition rapportée d'après un ouvrage que je n'ai pu me procurer : Castellano, *Stato pontifico*, p. 257).

6. G. Tomassetti, art. cité, p. 635, note 3.

7. Rajna, *Un' iscrizione nepesina del 1131* dans l'*Archivio storico*, 1887, p. 48.

8. Rajna, *I Reali di Francia*, p. 253.

M. Pio Rajna a ravi à Dieu son secret, grâce à cette simple remarque que Sutri était une étape du pèlerinage de Rome[1].

Par là, par le fait que Sutri était, selon l'expression d'un historien de la campagne romaine, la *stazione principalissima della via Cassia*[2], s'expliquent les mentions fréquentes de ce bourg dans les chansons de geste; par là, comme l'a dit M. Rajna en une étude mémorable, s'explique aussi cette inscription de Nepi (à 10 kilomètres de Sutri), où, dès l'an 1131, les chevaliers et les consuls de Nepi, se liant par un serment, emploient cette formule d'exécration : *turpissimam sustineat mortem, ut Galelonem qui suos tradidit socios*[3].

Ces deux poèmes carolingiens, *Berta e Milone, Orlandino,* que nous venons de rencontrer sur la route des pèlerins, sont écrits, comme tant d'autres, en ce jargon hybride que l'on appelle le « franco-italien. » Cet idiome bizarre qui jamais ne fut parlé nulle part, comment s'en expliquer la formation ? Il suppose, au jugement de plusieurs critiques[4], que la connaissance du français était largement répandue dans l'Italie du XIIIe siècle, du moins dans les hautes classes de la société. Mais cette opinion ne semble pas fondée : c'est bien au bas peuple que ces poèmes s'adressaient surtout[5]. Un texte précieux de la fin du XIIIe siècle nous peint au vif l'un de ces chanteurs de geste d'Italie : juché sur une haute estrade, il lance à toute voix des tirades qui célèbrent Charlemagne. Ce sont des vers français, qu'il émaille de barbarismes ; autour de lui, la plèbe charmée ([illegible]) écoute son Orphée[6] :

[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Castigans modico, cum celsa in sede theatri
Karoleas acies et gallica gesta boantem
Cantorem aspicio : pendet plebecula circum,
Auribus arrectis ; illam suus allicit Orpheus.
Ausculto tacitus : Francorum dedita linguae
Carmina barbarico passim deformat hiatu,
Tramite nulla suo, nulli innitentia penso
Ad libitum volvens. Vulgo tamen illa placebant ;
Non Linus hic illum, non hic equaret Apollo...

Ce pauvre hère faisait de son mieux : s'il avait su manier le *bel françois* de Chrétien de Troyes et de Raoul de Houdenc, il aurait sans doute préféré ce langage ; mais les petites gens qui l'écoutaient ne l'eussent compris ni plus ni moins. Ses auditeurs n'avaient besoin, pour se plaire à ses chants, que de regarder sa mimique, de comprendre en gros la teneur générale du récit, et de savoir que la geste de Charlemagne devait nécessairement être chantée en cette langue noble, mystérieuse, consacrée par la tradition. Cette tradition, d'où pouvait-elle provenir, sinon de plus anciens jongleurs, Français ceux-là et s'adressant à un auditoire composé surtout de Français ? Ces jongleurs et ces auditeurs français, où les gens d'Italie ont-ils pu les voir, sinon sur la *via francigena peregrinorum* ?

15. MONTJOIE.

Ce nom, plusieurs fois mentionné dans les chansons de geste, désignait [1] la colline (le *Clivus Cinnae* des anciens, le *Mons Malus* ou *Mons Marius* des chroniqueurs du moyen âge), d'où les pèlerins apercevaient d'abord la ville de saint Pierre.

Le nom de *Montjoie* semble avoir été imposé à cette colline par des pèlerins : Gregorovius, M. P. Rajna et avant eux l'auteur du *Ligurinus* l'ont supposé. Cette conjecture est confirmée par le fait qu'au terme des deux autres pèlerinages majeurs, aux approches de Jérusalem, aux approches de Compostelle, se dressait pareillement un *Mons Gaudii*. Je publierai prochainement une petite dissertation sur la colline voisine de Rome. Je

1. *La Chevalerie Ogier*, éd. Barrois, v. 947. Voyez, sur Montjoie, P. Rajna, dans l'*Archivio storico*, art. cité (1887), p. 48-9.

m'efforcerai d'y prouver qu'elle n'a porté le nom de Montjoie qu'à partir du XIe siècle ; que ce sont des pèlerins français qui le lui ont donné ; et que la légende rapportée par la *Chanson de Roland* (v. 3084-3096), selon laquelle l'oriflamme fut baptisée d'abord *Romaine*, puis *Montjoie*, loin de reposer, comme l'ont cru G. Paris, L. Gautier et M. Marius Sepet, sur des « traditions historiques » fort anciennes ou sur des « cantilènes », est l'invention récente d'un *romieu* qui, averti par la célèbre mosaïque de Saint-Jean-de-Latran, considéra Charlemagne comme le gonfalonnier de saint Pierre et comme un pèlerin armé.

16. ROME.

Pour ne pas trop abuser de l'hospitalité de la *Romania*, je remets à une occasion prochaine de publier une étude sur les légendes de chansons de geste relatives à Rome, au *Pré Noiron*, au *Far de Rome*, au Château-Miroir, au Château-Croissant. Je tâcherai d'y rendre vraisemblable cette thèse que le premier poète qui conçut le sujet de la *Destruction de Rome* et de *Fierabras* fut, lui aussi, un *romieu*.

II. LES PORTS D'EMBARQUEMENT POUR LA TERRE SAINTE

Les pèlerins français du Saint-Sépulcre et les croisés s'embarquaient ou débarquaient souvent, comme on sait, dans l'un des grands ports d'Italie, à Gênes, à Pise, à Venise, ou à Brindisi[1]. Pise est à peine nommée dans les chansons de geste. Les nombreux personnages de nos romans qui font le voyage d'outre-mer s'embarquent soit à « Brandis », soit à Venise. Je ne vois pas qu'aucune légende carolingienne soit localisée à Venise ou sur les routes qui y menaient[2]. Il en va autrement de Brindisi et de Gênes.

---

1. C'est à Gênes que Philippe-Auguste prend la mer en 1191 ; et, quand il revient de Saint-Jean d'Acre, c'est à Brindes qu'il atterrit. Mais il est inutile d'appuyer de témoignages des faits connus de tous.

2. Tout au plus peut-on rapporter ici ce curieux passage du *Saint Voyage de Jherusalem du seigneur d'Anglure* (éd. Bonnardot et Aug. Longnon, 1878,

I. BRINDISI.

Un tremblement de terre a achevé de détruire en 1858 les restes d'un vaste pavement en mosaïque qui se trouvait dans la nef de la cathédrale de Brindisi. Mais nous connaissons cet ouvrage par des descriptions et par des dessins [1].

L'un de ses sujets représentait des scènes de la *Chanson de Roland* : « Derrière un guerrier à pied, voici venir LARCEVESQUE TORPIN, la mître à deux cornes sur la tête, la crosse dessinée sur son écu et sur la housse de sa monture, l'épée au flanc. L'archevêque se retourne vers Roland, qui, à cheval derrière lui, sonne son olifant... Derrière, des cadavres gisent côte

---

p. 6) : « Et le lundi matin (30 août 1395) nous partismes du port de Venise ; sy arrivasmes a Paula (Pola en Istrie) qui est a cent. M. oultre Venise, le mardi ensuivant, darrien jour d'aoust... Et dehors la cité, devers la terre, a une tresbelle fonteine d'eaue doulce devant laquelle a un tournoyement, pàr lequel appert bien qu'il fut jadis moult bel et fait de grant richesse et seignorie. Et le fist faire Rolant, si com l'en dit, et encore l'apellent aujourd'hui le palaix Rolant. Et dehors ledit palaix, vers la marine, a moult grant quantité de monumens de pierre entailliee couvers, et sont sur terre ; et y peut bien avoir environ IIIIc ; et dedens les aucuns voit l'en les os des chrestiens qui illec furent mis après une grande desconfiture que mescreans y firent. Plusieurs y a desdits monumens que l'en ne peut veoir dedens, car ilz sont trop couvers. La cité de Paula est soubz la seignorie de Venise. »

« Ce *tournoyement*, écrit M. A. Longnon (*Index*, au mot POLA), n'est autre chose qu'un amphithéâtre romain que Spon visita en 1675. Le savant antiquaire rapporte qu'on l'appelait l'*Orlandine* ou *maison Roland* et en donne la description suivante : « Il est à peu près de la grandeur de celui de Rome et tout bâti de belles pierres d'Istrie, à trois rangs de fenêtres l'une sur l'autre, et il y en a soixante et douze de chaque rang. L'enceinte en est fort entière ; mais il n'y paraît aucuns degrés, et l'on prétend qu'ils étaient de bois », etc. — Cf. un témoignage du XVe siècle, rapporté par M. A. d'Ancona (*Tradizioni carolingie in Italia*, p. 422) sur une « colonne de Roland » aux abords de Pola : « Quae quidem columna *Charrus* et *Orlandus* dicitur, quoniam in illa est Orlandi forma sculpta ensem manu tenentis in signum justitiae quae ibi exercetur. Nam ad illam ligantur et fustigantur aliquando scelesti homines. »

1. On peut voir au *Cabinet des estampes* (Gb 63) le dessin qu'en fit relever Millin en 1812. Cf. H. W. Schultz, *Denkmäler der Kunst des Mittelalters*, Dresde, 1860, p. 305, Émile Berteaux, *L'Art dans le midi de l'Italie*, 1903, p. 492-3, fig. 216, et P. Rajna, dans la *Romania*, t. XXVI (1897), p. 56-61.

à côte; un ange vole au-dessus d'eux. ROLLANT apporte sur ses épaules le corps de son ami; plus loin ALVIER est étendu sur le sol et Rollant se penche vers lui, appuyé sur son épée, avec son olifant pendu derrière le dos. Plus loin, encore une scène qui devait prendre place avant les précédentes : Rollant à cheval conduisant par la bride le cheval d'Olivier (LVIR) blessé. Enfin, la mêlée des chrétiens et des infidèles. Les paladins ont l'écu triangulaire; les Sarrasins la targe ronde[1]. »

On lisait sur ce pavement la date 1178 et le nom de Guillaume, l'archevêque qui commanda le travail. Guillaume était un Français. Cette circonstance et le fait qu'une dynastie normande dominait alors dans la région ne suffisent peut-être pas à expliquer le choix d'un tel sujet et l'idée qu'a eue le mosaïste apulien d'écrire les noms héroïques en langue d'oïl.

« Il faut se rappeler, écrit H. W. Schultz, que c'est à Brindisi que venaient continuellement prendre la mer ceux qui allaient en Palestine combattre les mêmes ennemis que Roland et Olivier avaient combattus[2]. »

2. SUR LA ROUTE DE GÊNES.

Divers romans carolingiens ont pour héros un personnage dont le nom revêt ces formes multiples : Hospinel, Ostinel, Otinel, Otunel, Otuel, Otes, Otonel, etc.[3]. Son histoire a presque autant de variantes que son nom; mais, sous ses formes diverses, c'est toujours celle d'un jeune prince sarrasin, preux et chevaleresque, qu'illumine un jour la grâce céleste : il reçoit le baptême et désormais le bon « convers » se bat aux côtés des pairs de Charlemagne, comme leur plus digne émule et leur plus tendre ami. Il est donc une doublure de Fierabras. Il a dû apparaître d'assez bonne heure dans l'épopée française, car le *Pseudo-Philomena*, composé vers 1175, lui confie un rôle[4].

1. Émile Berteaux, *l. laud.*

2. Ouvr. cité; M. Rajna (*Romania*, XXVI, 61) déclare cette explication très plausible.

3. Sur le rapport de ces formes, voy. H. Treutler, *Die Otinelsage im Mittelalter* (fasc. V des *Englische Studien*), 1882, p. 148, et surtout M. Pio Rajna dans la *Romania*, XVIII, 35.

4. Il est dit dans la chanson d'*Otinel* (v. 243) qu'il est le neveu de Fernagu

D'ailleurs la chanson française qui porte son nom n'a pas dû être composée longtemps après cette date. Une très rapide analyse de ce poème suffira ici [1].

Charlemagne est revenu d'Espagne, où il a pris Pampelune. Il médite d'y retourner pour combattre le roi Garsile (variante : Marsile). Il rassemble ses barons à Paris et leur demande conseil. Tandis qu'il tient sa cour, un païen, Otinel, se présente devant lui, chargé d'un message insolent. Celui qui l'envoie, c'est précisément le roi Garsile, qui vient de prendre et de saccager Rome. Il mande à Charlemagne (on l'a déjà deviné) d'abjurer la foi chrétienne et de devenir son vassal ; à ces conditions, il daignera lui laisser l'Angleterre et la Normandie : « Si d'ailleurs, ajoute le messager, Charlemagne et ses Français veulent rencontrer Garsile, ils le trouveront en Lombardie avec trois cent mille Sarrasins dans une grande et forte cité qu'ils viennent de fonder :

191 « Paien l'apelent la cité d'Atillie [2].
Entre .II. eves est fremee et batie :
L'une a nom Soigne et l'autre a nom Hastie.
Diex ne fist home qui loz tolist navie
Ne lor chatel ne lor grant manantie.
Se la vient Karle a la barbe florie
Et il i voile commencer estoutie,
La verra on qui avra belle amie
Au bien ferir de l'espee forbie ;
Mès vos, viellart, la ne vendrez vos mie
Par mon conseil, que n'i perdez la vie.
Par vos n'ert mès fete chevalerie,
Ne hante route, ne fort targe partie.

---

de Nazze et le *Pseudo-Philomena* (éd. Schneegans, p. 66, l. 847 ; cf. la *Table des noms propres*) nomme auprès l'un de l'autre *Hospinellus et Fernegandus, rex Nazzarae*. Cette remarque est de M. P. Rajna, *l. laud.*

1. Ed. Guessard et H. Michelant (*Anciens poètes de la France*, 1859). Voyez la *Bibliographie des chansons de geste* de L. Gautier, à laquelle il convient d'ajouter les quelques pages très précieuses de M. P. Rajna que nous venons d'indiquer et un mémoire de M. F. Gabotto, *Les légendes carolingiennes dans* le Chronicon ymaginis mundi de Frate Jacopo d'Acqui (*Revue des langues romanes*, 4e série, t. VII, 1894, p. 259 ss.).

2. Variantes : *Atilie, Atylie, Atille, Hatelie.*

Jamès pucelle n'avra de vos envie,
Ainz garderez ceste herbergerie... »

A ces insolences, à ces railleries, Otinel ajoute qu'il a grande hâte de venger la mort de son oncle, Fernagu de Nazze, jadis tué par Roland ; Roland relève le défi.

Ils se battent donc dès le lendemain. C'est Belissent, la fille de Charlemagne, qui se charge, et de fort bonne grâce, d'armer le païen. Au cours du combat, comme Fierabras et Olivier, et comme tant d'autres, les deux adversaires sont saisis d'admiration et de tendresse mutuelles. Roland promet à Otinel, s'il renie Mahomet, Belissent en mariage, et le Sarrasin repousse d'abord une offre si belle ; mais le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, descend sur lui :

577 Li cuers li mue par le Jhesu conmant,
Puis dit deus mos qui sont bien avenant :
« Rollans, dit il, trè toi la maintenant.
Ne sai quel chose me va ci conseillant,
Qui m'a mué mon cuer et mon talant.
Je relinquis Mahom et Tervagant,
Si croi en Dieu qui soffri le torment
Quant le pendirent en la croiz li tirant,
Et en Marie de qui il fu issant. »

Il dit et jette son épée sur l'herbe. Les deux adversaires se tendent les bras et se baisent. Tous admirent le miracle. Turpin baptise Otinel, Charlemagne est son parrain ; il lui offre sa fille :

« Prenez ma fille Belissent a amie.
Par li vos doins Vercels et Ivorie,
Chaste(?) e Placense, Tuela(?) e Pavie ;
Sire serez de tute Lumbardie. [1] »

« Je prendrai Belissent, répond-il, quand nous aurons conquis la Lombardie :

658 « Les noces erent es prés sous Atylie,
Quant j'avrai mort l'empereor Garsile. »

---

1. D'après un fragment d'un ms. d'*Otinel*, p. p. M. E. Langlois (*Romania*, XII, 1883, p. 433).

L'*ost* se met en route, et le poète décrit de la sorte son itinéraire :

De Paris viennent, si vont a Saint Denise...
Ore s'en vet li reis en Lunbardie.
Li dus Rollanz al primer chief les guie.
Derriere est Naimes od la barbe florie ;
Mais Otinel ne volt leisser s'amie.
Belisent munte sur un mul de Hungrie.....
Eissent de France, Burgonie ont guerpie.
Passent Mungiu la fiere compaingnie,
Eissent des munz, vienent a Ivorie,
Desuz Vergels passerent a navie.
Muntferant muntent, si veient Hatelie,
La fort cité u est la gent haïe.
Sus Monpoün [1] prennent herbergerie,
Lez l'eve del Ton en la praierie.
Nostre emperere fait Franceis arester.
Sur l'eve del Ton les a fait osteler...

On entend bien que désormais, en des combats autour d'Atilie, l'épée d'Otinel, Coureçouse, fera merveilles à l'envi de Durendal, de Hauteclere et de Courtain.

Ogier est fait prisonnier, et c'est le principal épisode de cette guerre. Comme Guillaume au court nez dans le *Moniage Guillaume*, Ogier assiste impuissant aux combats soutenus pour le délivrer, jusqu'au jour où, dans une grande bataille sous les murs d'Atilie, il parvient à s'échapper de sa prison. Sa venue sur le champ du combat décide de la victoire. Le roi païen Garsile est tué par Otinel. Atilie est prise et l'on y célèbre les noces de Belissent avec Otinel, qui désormais régnera sur ce pays.

Qu'est-ce qu'Atilie ? L'auteur s'en est tenu aux rares renseignements topographiques contenus dans les citations qui précèdent : il doit les avoir pris dans un plus ancien poème ; il ne s'y intéresse pas, il les altère [2]. Du moins on a vu que Char-

1. Fragment publié par M. Langlois : *Munpounc*.

2. Les vers où l'*eve del Ton* est mentionnée sont faux. P. Paris (*Histoire littéraire*, XXVI, 273) et M. P. Rajna (art. cité, p. 39) y reconnaissent le Tanaro, ce qui me semble fort incertain. *Monpoün* est-il, comme le veut M. P. Rajna, un *Pavone* qui se trouve à quelque distance d'Alexandrie ? Je ne sais.

lemagne et ses compagnons vont chercher Atilie en Lombardie : ils passent par le Mont Saint-Bernard, par Ivrée et par Verceil, ce qui forme un itinéraire correct, puis :

Muntferant muntent, si voient Atilie,

et il semble bien ici que le poète a pris pour une montagne le Montferrat : cette conjecture serait assurée, s'il était certain, comme le suppose M. Rajna, que la Soigne, rivière qui passe à Atilie (v. 193) est l'Ossona, torrent qui coule à l'O. et au S. de Tortone.

C'est au cœur du Montferrat, en effet, et précisément à Tortone et aux lieux qui avoisinent Tortone, que nous mène un autre narrateur de l'histoire d'Otinel, le chroniqueur Jacques d'Acqui. Dans son *Chronicon ymaginis mundi* [1], composé vers 1290, il donne une variante de notre légende : de son récit, riche en épisodes, je rapporterai seulement les traits utiles à mon dessein.

C'est, comme la chanson d'*Otinel*, le récit d'une grande expédition de Charlemagne en Lombardie. Il y descend pour combattre le roi païen Marchus, qui domine dans la région. Marchus résidait dans une grande cité nommée *Atylia*, située au-dessus de *Serravalle*, dans un endroit qui s'appelle aujourd'hui *Plebis de inverno :* le château qui dominait Atylia s'appelait alors *Castrum montis Miliantis* [2] et s'appelle aujourd'hui *Precipianum*. Au-dessous d'Atylia était une autre cité, alors nommée *Alba Spetia* ou *Alba Petra*, aujourd'hui *Tertona*... Et bien d'autres lieux sont énumérés, que Jacques d'Acqui désigne pareillement par deux noms, l'un fabuleux et donné pour ancien, l'autre réel et donné pour récent. « Or Roland, grand guerrier, neveu de Charlemagne, combattit contre Flambador, le fils de Marcus. Dans cette lutte tomba et fut fait prisonnier un jeune géant païen, nommé *Ottonellus*, de la cité d'Atylia. Il fut instruit dans la foi chrétienne par Roland, et, baptisé, devint son com-

1. Publié par G. Avogadro, dans les *Mon. historiae patriae*, *SS.*, t. III, col. 1503-6.

2. Dans ce *castrum montis Miliantis* Jacques d'Acqui place la légende de la captivité de Charlemagne : Albert de Stade, comme nous avons vu, identifie ce château, à tort ou à raison, avec Montmélian en Savoie.

pagnon et même entra dans sa parenté, car Roland lui donna sa sœur nommée *Bellissant*, et Ottonellus fut mis au nombre des douze pairs. Après quoi eut lieu une grande bataille des chrétiens et des païens, à mi-route entre Crémone et Brixia en Lombardie, et à cette bataille se trouvaient Roland et *Octonellus de Attylia*. Là, dans la fureur du combat, Roland et Octonellus se rencontrent, sans se reconnaître, et luttent furieusement l'un contre l'autre. Roland frappa Octonellus, qui s'écria : « Ou tu es le diable, toi qui m'as ainsi blessé, ou tu. es Roland. » Roland le reconnut à sa voix, le releva et l'emporta à la ville voisine.

Il ne guérit pas. Sa femme Bellissant vint le rejoindre ; mais il mourut sans avoir pu lui parler. Bellissant mourut aussitôt de douleur et tous deux furent enterrés ensemble dans une belle tombe dans la ville de ... (il y a ici une lacune dans le manuscrit), entre Brixia et Crémone... Enfin Charlemagne s'empara d'Atylie. L'ayant détruite, il conduisit l'armée des chrétiens à Alba Spetia ou Alba Petra (Tortone) et l'assiégea avec une double armée : l'une qui attaquait en plaine et l'autre par le mont *ubi dicitur Scholcha*. C'est en souvenir de ce siège que fut fondée par Roland une église : *ecclesia prima quae dicitur usque modo Sancta Maria de Scholcha et ostium ad mensuram Rolandi*. C'est ainsi que fut prise Alba Spetia et que tous les païens furent chassés de Lombardie. »

On voit dès le premier regard les différences qui séparent les récits de Jacques d'Acqui et du poète français ; mais, du premier regard aussi, on voit ces ressemblances : Ottonel est, comme Otinel, un guerrier païen qui se convertit et qui désormais combat dans les troupes de Charlemagne ; il devient un ami de Roland, comme Otinel, et, si Otinel épouse Belissent, cousine de Roland, Ottonel épouse Bellissant, sœur de Roland. L'action se déroule dans les deux textes autour d'Atilie. Or Atilie est sur l'emplacement de Serravalle et de Precipiano près de Tortone, selon le chroniqueur Jacques d'Acqui, et, selon le poète français, c'est une ville de Lombardie, plus spécialement du Montferrat, qu'on a quelques raisons d'identifier avec Tortone.

Pour se rendre compte du rapport de ces deux récits, il convient de remarquer ce fait singulier : des textes nombreux nous indiquent que le nom d'Atilie a été appliqué pendant

plusieurs siècles tantôt à Tortone, tantôt à Serravalle, à 24 kilomètres de là.

Voici, rangés dans l'ordre chronologique, quelques-uns de ces textes :

1° *Atilie* = *Tortone.* Galvano Fiamma, chroniqueur du XIVe siècle, écrit dans sa *Politia novella* [1] : « *Tertona que secundum Sycardum prius dicta fuit Altilia, in ripa fluminis Scrivie apud S. Precipianum fundatur.* » La source à laquelle il se réfère ici est un chapitre (perdu) de la Chronique de Sicard, évêque de Crémone, mort en 1215. Il résulte de ce témoignage que, dès les premières années du XIIIe siècle au plus tard, le nom d'Atilie s'était attaché à Tortone.

2° *Atilie* = *Serravalle.* A la fin du XIIIe siècle, Jacques d'Acqui, comme on l'a vu, distingue Tortone, jadis Alba Spetia, et Precipiano, jadis Atilie.

3° *Atilie* = *Tortone.* Paul Diacre avait écrit [2] : « *Quinta vero provincia Alpes Cottiae. In hac Genua, Savona, Aquis, ubi aquae calidae sunt,* Derthona, *monasterium Bobium...* » Galvano Fiamma, reproduisant ce passage dans son *Manipulus florum* [3], l'interpole de la sorte : « *In hac provincia est* Altilia, *id est* Terdona, *urbs antiquissima, ...Aquis, ubi sunt aquae calidae, monasterium S. Columbani, id est Bobium..,* » etc.

Le *Flos florum,* chronique milanaise du XVIe siècle, dit pareillement : « *Galli in ripa Scrivie apud S. Precipianum in provincia Lombardie,* Altiliam, *sive* Tredonam, *fondaverunt* [4]. »

4° *Atilie* = *Serravalle.* L'humaniste George Merula (né à Alexandrie, mort en 1494), dit [5] : « La Scrivia sépare les montagnes par sa vallée profonde que Paul Diacre semble appeler Iria, car il écrit que Majorianus fut tué non loin de *Derthona, juxta fluvium Iriam* ... Là ou le fleuve Iria commence à coulèr en plaine, s'élève au sommet d'un mont, comme le gardien du défilé, Serravalle ; à mille pas en amont de Serravalle on voit

---

1. Texte mis en lumière par M. Pio Rajna, *art. cité,* p. 40.
2. Chap. XXVIII.
3. Muratori, *Rerum italic. SS.,* XI, 587.
4. Rajna, *l. laud.*
5. *Georgii Merulae Antiquitatis vicecomitum libri X* dans le *Thesaurus antiquitatum et historiarum* de Graevius, t. III, pars I, p. 109.

Antiria dont les ruines subsistent aujourd'hui ; son nom aussi est encore vivant (*nomen adhuc durat*)... Nous pouvons conjecturer avec quelque vraisemblance qu'*Antiria* est formé de la préposition ἀντί et de *Iria*. En effet, la vieille citadelle regarde et domine les cours d'eau qui descendent vers elle. »

Cette étymologie fantaisiste ne nous intéresse pas. Il résulte du moins de ce passage que des ruines romaines voisines de Serravalle portaient dans l'usage local [1] (Merula était du pays) un nom ressemblant à *Antiria* : Merula a dû forcer la ressemblance pour favoriser son jeu d'étymologiste. Ce qui est sûr, c'est que, ailleurs, au sortir d'une lecture de Jacques d'Acqui, il appelle la même ville romaine *Antile* : « *Antile, cujus ruinas superiore anno calcavi* [2]. »

D'autres écrivains de la Renaissance appellent couramment cette même ville romaine voisine de Serravalle *oppidum Antilia, seu potius Attilia* [3].

5° *Atilie* = *Tortone*. D'autre part, divers antiquaires qui ont écrit sur Tortone répètent, se copiant les uns les autres, que le nom primitif de cette ville était *Antilia* ; puis, elle avait reçu trois dons (un rocher qui répandait de l'huile, une fontaine miraculeuse, et le privilège accordé à certains nobles de la région d'être avertis de l'approche de leur mort par un signe merveilleux : quand ils rompaient leur pain, il en coulait du sang) ; à cause de ces trois dons, *Antilia* avait pris le nom de *Terdona*. Cette légende, je ne la trouve racontée que depuis le XVIe siècle [4] : elle peut être beaucoup plus ancienne (remarquer la forme *Terdona* dans le texte ci-dessus rapporté du *Manipulus Florum*).

Il est difficile de se débrouiller parmi ces témoignages : les érudits locaux y réussiront peut-être un jour. On peut du moins proposer, à titre de conjectures, ces remarques.

---

1. Peut-être seulement dans l'usage des savants du crû.

2. Dans une lettre, datée de 1488, que M. Gabotto a publiée, art. cité, p. 251.

3. Ainsi qu'on peut voir dans le *Corpus inscription. latin.*, t. V[2], p. 838.

4. Voy. Leandro Alberti, *Descrittione di tutta Italia*, Venise, 1551, p. 307 ; Ughelli, *Italia Sacra*, Venise, 1717, t. IV, p. 633 ; Giuseppe Antonio Bottazzi, *Le Antichità di Tortona e suo agro*, Alexandrie, 1808, p. 5 ; Guiseppe Cappelletti, *Le chiese d'Italia*, t. XIII, 1857, p. 665, etc.

Il faut partir du fait que Tortone s'est appelée *Derthona* dès la plus haute antiquité. Le nom d'*Atilie* est donc légendaire. Pourtant, il a été appliqué à Tortone (on l'a vu par le témoignage de Sicard) au moins dès le début du XIIIe siècle.

Nous avons affaire, semble-t-il, à une légende étymologique. Pareillement, selon d'autres *joca monachorum*,

Pulcra Silvula avait un jour pris le nom de *Mortaria* (*Mortara*),
Macra celui de *Crassa* (*La Grasse*),
Abladane celui de *Somme Noble* (*Amiens*),
Arsen, celui de *Core* (la *Cure*, rivière), etc...

Dans cette géographie en partie double le premier terme est à l'ordinaire fictif et n'existe qu'en fonction du second. Il est donc inutile de chercher de quels éléments s'est composé le nom d'Atilie dans la fantaisie du clerc qui l'a forgé [1]. S'il voulait raconter comment sa ville, à cause de trois dons merveilleux, avait un jour pris le nom de *Terdona*, force lui était de dire en même temps, puisqu'il était si bien renseigné, quel nom elle avait porté jusque-là : il l'a donc baptisée, à tout hasard, ou pour des raisons qui n'importent guère, Atilie.

Ce nom, ainsi créé, se lia à des récits légendaires relatifs à Charlemagne et à Otinel, dans une chronique locale, analogue au *Pseudo-Philomena* ou à la Chronique de Waulsort ; cette chronique transfère Attilie (par contre sens ou par quelque autre motif) à des ruines romaines situées à 24 kilomètres plus loin, à Serravalle ; c'est là que Jacques d'Acqui aura pris, en même temps qu'Attilie, la fabuleuse histoire de son Ottonellus, ami de Roland et mari de Belissent [2].

Puisque la légende française d'Otinel, pareillement ami de Roland et mari de Belissent, est pareillement localisée à Atilie,

---

1. Peut-être l'a-t-il tiré du gentilice romain *Atilius*, *Atilia*, si répandu, et qui se lit par exemple sur des inscriptions romaines découvertes à Tortone et à Serravalle (*Corpus insc. lat.*, t. V^2^, n°s 7427, 7428). Mais on peut imaginer à volonté bien d'autres conjectures : par exemple, M. Rajna rapproche *Atilie* de l'*Haltoïe* de la *Chanson de Roland*.

2. Il allègue sans cesse comme ses sources des *ystoriae*, des *ystoriographi*, c'est-à-dire des chroniques latines. Exemple : *Alique ystorie antiquorum dicunt quod tunc non erat tota contracta Albe Sretie et Atylie sub dominio christianorum, sed a quodam magno pagano duce, qui Marchus vocabatur, dominabatur, et iste tunc non obedivit Carolo magno, sicut in ystoria ponitur* (col. 1493).

il faut, si ma conjecture est vraie, que cette légende française procède de la même source que le récit de Jacques d'Acqui et que cette chanson de geste tire, en dernière analyse, son origine d'une légende étymologique forgée au XIIe siècle ou au début du XIIIe par un clerc de Tortone. Mais, ici comme ailleurs, les rares hypothèses que je forme, je les donne pour des hypothèses, et je ne veux rien fonder sur elles. Je ne fais donc de celle-ci nul état, et l'abandonnant, je retiendrai seulement des faits constants.

Quelles que soient les sources de Jacques d'Acqui et l'origine première du nom d'Atilie, et quels que soient les rapports des textes ci-dessus groupés, des témoignages nombreux répètent avec obstination et pendant des siècles que, sur les bords de la Scrivia, soit à Tortone, soit à quelques kilomètres en amont, s'élevait jadis Atilie : des légendes locales mêlaient Charlemagne et ses pairs à l'histoire de cette ville ; on montrait près de Tortone au XIIIe siècle, selon le témoignage de Jacques d'Acqui, une église édifiée par Roland, une porte dont la taille de Roland avait déterminé la hauteur, et, à quelque distance de là, à Precipiano, un monument ruiné, nommé la *Custodia Hospinelli*, et c'était, disait-on, un château fort sarrasin jadis assiégé par Charlemagne [1]. Bref, ces lieux étaient au XIIIe siècle peuplés de légendes carolingiennes attachées à des monuments réels, et l'histoire d'Otinel y était fortement implantée.

D'autre part le roman français d'*Otinel* nous a conduits vers la même région de Tortone, à tout le moins en Montferrat, ou, si on le conteste, à tout le moins en Lombardie, et le bon sens indique que la combinaison *Charlemagne-Otinel-Roland-Belissent-Lombardie-Atilie* n'a pu se former par deux fois, indépendantes l'une de l'autre, dans l'esprit de deux conteurs.

---

1. Jacques d'Acqui (col. 1503), parlant de la *Custodia Hospinelli*, dit que cet Hospinellus « fuit magnus paganus ». Il le distingue nettement d'Ottonellus, dont il raconte l'histoire. Cependant *Hospinellus* (on le sait par d'autres textes, par le *Pseudo-Philomena* , par exemple) était, à l'insu de Jacques d'Acqui, le même personnage qu'Ottonellus, le bon convers. De là cette indication que Jacques d'Acqui a pris Ottonellus à une source écrite, et Hospinellus aux traditions locales (Jacques d'Acqui était du pays), qui rattachaient ce nom à certaines ruines.

De ces faits, il n'y a que trois explications imaginables : le lecteur choisira celle qui lui semblera la plus vraisemblable ; mais il faudra bien qu'il choisisse l'une d'elles, car il ne saurait en concevoir une quatrième.

Ou bien, un poète de France, et qui n'avait jamais franchi les Alpes, a le premier inventé cette combinaison, plaçant l'action de son roman en Lombardie sans motif particulier, et simplement parce qu'il fallait bien la placer quelque part. Son roman est tombé, on ne sait par quelle fortune, entre les mains d'un clerc lombard : cette localisation en Lombardie, faite au hasard par le poète français qui n'y attachait aucun intérêt, a ravi pourtant le clerc lombard et les gens du pays de Tortone, à tel point qu'ils ont par la suite intimement mêlé les aventures d'Otinel à leur histoire locale. — Si les choses se sont passées de la sorte, on doit admirer comment une fiction accidentellement imaginée par un poète de la Picardie ou de l'Ile-de-France a pu prendre racine dans un terroir si lointain et imposer pendant des siècles, tantôt à Tortone, tantôt à Serravalle, le nom d'Atilie : et ce serait un bel exemple de l'influence des chansons de geste sur les imaginations italiennes.

Ou bien, c'est l'inverse. La combinaison *Charlemagne-Otinel-Roland*, etc., a été imaginée d'abord dans la région de Tortone, comme une légende locale, par des clercs du pays. Un poète français en a eu connaissance, soit qu'il ait passé par hasard à Tortone et l'y ait recueillie sous forme orale, soit qu'il l'ait lue en France dans quelque livre venu de Tortone : il en a tiré une chanson de geste. — Si les choses se sont passées de cette façon, il faut constater que ce récit entendu par hasard à Tortone (ou ce livre venu de Tortone) donnait déjà à notre poète son roman tout fait, et, entre autres personnages, Belissent, portant déjà un nom français d'héroïne de chanson de geste ; et nous serions en présence de cette chose singulière : une chanson de geste composée par un clerc de Tortone.

Les difficultés de ces deux explications sont fortes : elles croissent plus on les considère. Elles se dissolvent au contraire si l'on en vient à cette troisième et dernière explication, qui concilie les deux autres : la légende locale des clercs de Tortone et la légende des jongleurs de France sont une seule et

même légende, inventée sur place à Tortone, à la fois par des clercs lombards et par des jongleurs français, et exploitée d'abord sur place par les uns et par les autres.

Il faut considérer que Tortone est au croisement de plusieurs grandes voies romaines : là prenait fin la *Via Aemilia* qui venait d'Acqui, là commençait la *Via Julia Augusta* qui menait vers Plaisance ; mais surtout là passait la *Via Posthumia*, qui, longeant la vallée de la Scrivia, conduisait vers Gênes les marchands, pèlerins et croisés de France.

En plein sur la route, à 24 kilomètres de Tortone, à 3 kilomètres de Serravalle, à Precipiano, était établie une abbaye bénédictine placée sous l'invocation de saint Pierre[1], et ce monastère s'élevait sur les ruines de l'ancienne ville romaine de Libarna : ruines disséminées sur les trois kilomètres qui séparent Serravalle de Precipiano et qui ont fourni au *Corpus* un riche lot d'inscriptions ; ruines considérables et imposantes encore au moyen âge, puisqu'elles ont servi à édifier les bourgs voisins de Precipiano, de Biugnano, d'Arquata, de Vignole, de Varinella, et puisqu'il en subsiste aujourd'hui, après que tant de générations les ont exploitées comme une carrière, des vestiges de thermes, les restes d'un amphithéâtre[2].

Les ruines de Libarna ont servi à autoriser la fable d'une expédition de Charlemagne en ces régions et des histoires d'églises prétendûment fondées par lui ou par Roland à Tortone et aux environs. Que le nom d'Atilie ait d'abord désigné Tortone (Sicard, etc.) ou d'abord Serravalle (Jacques d'Acqui, etc.), c'est autour de ces thermes, de cet aqueduc et de cet amphithéâtre romains que Jacques d'Acqui fait évoluer les cavaliers que guident Charlemagne, Otinel et le roi païen Marcus. Ainsi faisait, je crois, le poète français qui le premier chanta d'Otinel et de Roland. Ici comme dans l'amphithéâtre de Pola, comme dans le Môle d'Adrien ou le Colysée ou les Arènes d'Arles, comme dans les restes de Julia Fidentia, comme dans les

---

1. Voyez dans les *Antiquitates medii aevi* de Muratori, t. V, col. 1027, un document de l'an 1125 relatif à cette abbaye et la *Cronaca di Tortona*, pubblicata per la prima volta da Lodovico Costa, 1814, p. 39.

2. Voyez Amato Amati, *Dizionario corografico dell 'Italia*, au mot SERRAVALLE.

« palais Galiene » de Poitiers, de Saintes et de Bordeaux, comme dans les cimetières gallo-romains de Saint-Seurin et d'Aliscamps, des légendes carolingiennes éclosent dans des ruines romaines : elles s'en échappent sous la forme de chansons de geste françaises; comme par hasard, ces fictions se mêlent, ici comme ailleurs, en des écrits latins, à l'histoire d'églises ou d'abbayes établies aux abords de ces ruines ; et, comme par hasard, ces ruines hantées par les pairs de Charlemagne se dressent sur de grandes routes que battent les jacobites, les romieux ou les paumiers.

CONTRE-ÉPREUVE

La Chanson d'*Aspremont* est, comme on sait, le récit d'une expédition fabuleuse menée par Charlemagne contre les Sarrasins au fond de la Calabre. Il s'agit de les déloger de « la pute Rise », c'est-à-dire de Reggio, et, pour y parvenir, Charlemagne les combat dans ce même massif d'Aspromonte où Garibaldi fit campagne en 1868.

Ici nous sommes loin de la *via francigena* et, je crois, de toute voie de pèlerinage. Pourquoi ce poète a-t-il choisi la Pouille et la Calabre pour y placer l'action de son roman ? Comment connaissait-il Reggio et Aspromonte ? Sans doute il convient de se rappeler que les Normands dominaient alors en ces régions et que Reggio était une ville à demi-française. Néanmoins, notre thèse est ici en défaut. Si, dans notre trésor épique, nous trouvons, localisée de même avec précision en quelque région de l'Italie et, comme *Aspremont*, loin des routes de pèlerinage, une seconde légende carolingienne, puis une troisième, puis d'autres et d'autres encore, à mesure que leur nombre croîtra, décroîtra la vraisemblance de notre explication.

Nous sommes donc tenu de la soumettre à une contre-épreuve. Il s'agit d'épuiser la liste des chansons de geste ou des épisodes de chansons de geste qui ont l'Italie pour théâtre.

Une chanson perdue ou tout au moins une scène d'une chanson perdue racontait comment Aïmer le Chétif avait conquis Venise [1] ; un roi Gracien de Venise joue un rôle dans *Aiol*[2]. —

1. *Aymeri de Narbonne*, v. 4595, *Narbonnais*, v. 7951.
2. *Aiol*, v. 9263 ss.

Dans le *Couronnement de Louis*, Guillaume Fièrebrace vient en pèlerinage à Rome : il y apprend que les Sarrasins ont ruiné Capoue, qu'ils ont fait prisonnier Guaifier, roi de Capoue, et qu'ils marchent contre Rome. Il les combat, les chasse, délivre le roi Guaifier, qui lui offre sa fille et la moitié de son pays en récompense.

Cette conquête de Venise par Aïmer, je n'ai pas eu la naïveté de l'expliquer par l'influence des pèlerins et des croisés qui s'embarquaient à Venise ; cette délivrance de Rome par Guillaume, je n'ai pas eu la naïveté d'y voir une chanson à l'usage des pèlerins de saint Pierre[1], et si j'ai soutenu ci-avant que telle légende avait été imaginée par un pèlerin et telle autre pour des pèlerins, on me rendra sans doute cette justice de reconnaître que j'ai toujours invoqué des faits de localisation plus précis. En revanche et pareillement, ma thèse ne sera mise en échec que si l'on y oppose, en dehors des routes des pèlerins, un certain nombre de faits précis de localisation de légendes. Mais je renonce à demander le bénéfice de cette distinction, si légitime soit-elle, entre les légendes de chansons de

1. Le poète du *Couronnement* avait besoin, pour mettre sur pied son scénario, de deux inventions. Il lui fallait trouver un motif puissant qui éloignât Guillaume de France dans le temps où son devoir (la nécessité de protéger l'enfant Louis, si Charlemagne mourait) aurait dû l'y retenir: il a imaginé, de la façon la plus simple et la plus banale, que Guillaume avait antérieurement fait le vœu de partir pour un pèlerinage lointain ; de là la localisation de l'épisode à Rome (il aurait aussi bien pu le localiser à Saint-Jacques de Galice, par exemple). En outre il avait besoin que Guillaume, rappelé brusquement en France par la mort de Charlemagne et par le péril de l'enfant Louis, prouvât qu'il était prêt à tout sacrifier à son jeune seigneur ; il a imaginé, de la façon la plus simple et la plus banale, que Guillaume sacrifiait au roi une femme et un royaume par lui conquis au cours de son pèlerinage : de là l'invention du royaume de Capoue, pris par les Sarrasins à seule fin que Guillaume le reprenne, le reçoive avec la fille du roi Gaifier, et l'abandonne. — Pareillement, un poète avait besoin qu'Aïmer le chétif conquît, comme les autres Aymerides, un fief en terre lointaine. Pourquoi a-t-il choisi Venise ? Mais pourquoi cet autre a-t-il choisi pour en faire les fiefs des autres fils d'Aymeri Andrenas ou Commarcis ? En tous ces cas, les poètes semblent avoir localisé leurs fictions à leur fantaisie et sans doute sans tenir à leurs choix.

geste vaguement localisées et précisément localisées en Italie. Comme on va le voir, je n'en ai pas besoin.

Je ne crois pas en effet qu'on puisse songer à m'opposer la chanson de *Jehan de Lanson*. On y voit les douze pairs, puis Charlemagne, passer les Alpes pour soumettre un rebelle, Jehan, duc de Lanson, de Pouille, de Calabre... et de Maroc. Où est Lanson ? Quelque part en Calabre. Le poète n'en dit pas davantage. Probablement il n'en sait pas davantage. Son fabuleux château de Lanson et les plaisantes aventures héroï-comiques qu'il raconte, si on lui eût demandé de les transférer de sa vague Italie en quelque autre région aussi incertaine, dans les vaux de Morimonde par exemple, en « Sessoigne » ou en « Bolguerie, » il est probable qu'il s'y fût prêté de bonne grâce : il n'aurait eu à retoucher qu'une dizaine ou une vingtaine de vers.

Si l'on écarte ce roman de *Jehan de Lanson*, quelles sont donc les autres chansons de geste ou quels sont les épisodes de chansons de geste dont l'action se déroule en Italie, hors des routes de pèlerins ?

Pour avoir des chances de n'en omettre aucun, j'ai pris soin de relever dans la *Table des noms propres* que nous devons à M. Ernest Langlois tous les noms de villes, fleuves et monts d'Italie contenus dans les chansons de geste. Cette liste comprend, sauf omission, environ 90 noms, que l'on peut classer ainsi :

1° Trente noms environ de lieux qui se trouvent sur l'une ou l'autre des routes de pèlerinage que nous avons suivies. J'en donnerai plus loin le relevé.

2° Trente autres noms environ, fournis par les mêmes poèmes où nous lisons ceux de la catégorie précédente, et qui désignent aussi des lieux placés sur ces mêmes routes de pèlerinage ou à leurs alentours ; mais je n'ai pas su identifier ces noms, noms de fantaisie, ou noms défigurés par les copistes et les remanieurs, ou noms réels [1].

---

1. En voici la liste. Dans la *Chevalerie Ogier*, le Brun (ruisseau), Callaie, Casteron, Cerchamble, Coflans sur la mer, Cessor, Fontenelles, Forest Grant, Guillet, Labigant, Malchitra, Maradant, Pennuble, Pierroi, Saint-Aiose, le Plessis Gautier, la Roche au Jaiant, Saint-Garillant, Saint-Malme

3° Trois noms de villes, Suse, Turin, Sienne, qui se trouvent toutes trois, elles aussi, sur la *Via francigena peregrinorum*, mais que les poètes mentionnent seulement, sans dire s'ils se les représentent comme les étapes d'un itinéraire.

En dehors de ces soixante ou soixante-dix noms qui concernent les routes de pèlerinage, on trouve :

1° Cinq ou six noms qu'on ne sait où placer et qui semblent de fantaisie : Lanson, Cellerne, Mont Caillet, Brun Essart, Valprée, Valclere [1].

2° Deux noms, ceux du poème d'*Aspremont*, qui supposent une localisation précise, et qui seraient de nature, s'ils se multipliaient, à contrarier notre explication : Rise et Aspremont.

3° Il reste une douzaine de noms de villes, qui sont parmi les plus grandes d'Italie : Bénévent, Crémone, Espolice (Spolète), Milan, Naples, Otrante, Pise, Ravenne, Salerne, Tarente, Vérone.

Dans ces onze villes, les poètes placent-ils onze chansons de geste ou onze épisodes de chansons de geste? Si oui, notre thèse perd toute vraisemblance.

Mais que se passe-t-il à Naples ? Rien. Un personnage du roman de *Galien*, qui joue un rôle de figurant, est appelé « l'evesque de Naples » (vv. 273, 283, 298, 322). Et de même, selon la *Chevalerie Ogier*, un jour que Charlemagne tenait sa cour à Paris,

---

de Lucques, Tramans, Vergelune. — Dans *Ami et Amile*, Chastel, Chomin, le Garrigant, Tranes. — Dans *Aymeri de Narbonne*, Bardeline. — Dans *Otinel*, Chaste, Montpoün, Tuela, le Ton, les rivières Soigne et Hastie (cf. pour les renvois aux textes, Langlois, *Table des noms propres*).

1. *Cellerne* : dans *Orson de Beauvais* (v. 297), un personnage, déguisé en *paumier*,

> Rome passa arrieres et Cellerne et Pavie,...
> Il a tant esploitié qu'il passa Lombardie.

C'est sans doute Salerne, dit M. Suchier (*Romania*, XXX, 134). Oui, si le poète mettait ces noms au hasard de son ignorance. — *Mont Caillet* : dans *Yde et Olive* (v. 6942), Yde attaque un personnage, nommé Embrouchart : *Vers Embronchart s'est la bele adrecie ; En Mont Caillet tenoit grant compaignie ; Niés fu le roi...* — *Brun Essart* : « Il court férir Conon, guerrier lombard né dans le désert de Brun Essart » (*Girard de Roussillon*, § 160). — *Valprée*, localité en Lombardie d'après les *Enfances Ogier*, v. 978. — *Valcler*, île près de Rome, d'après le même poème, v. 2194.

3495 Messe chanta li evesques de Naples
Por l'apostole qui un poi fu malades.

C'est tout.

Que se passe-t-il à Milan? Un personnage de *Gaydon* (p. 193) porte « une cote a armer d'un cendel de Melant »; il est dit dans *Raoul de Cambrai*, dans *Maugis*, dans *Auberi le Bourguignon*, dans *Fierabras* que tel et tel personnage ne ferait pas telle chose « pour tout l'or de Melant » ou « pour l'onnor de Melant »; il est dit aussi d'un personnage de *Doon de Mayence* (p. 249) qu'il a occis de païens

Plus que il n'a de genz a Meullenc n'a Pavie;

et Charlemagne, dans *Gaufrey* (p. 184), se vante d'avoir « conquis les terres desiques a Mellant ». C'est tout[1].

Que se passe-t-il à Vérone? Dans *Raoul de Cambrai*, le poète énumère quarante otages donnés à Raoul par le roi Louis; l'un des quarante s'appelle (v. 787) Savari de Vérone. C'est tout[2].

Que se passe-t-il à Spolète? Dans *Raoul de Cambrai* (v. 1678), il est dit que jadis un chevalier, mari de dame Hersent, obligé de fuir de France « En Espolice s'en ala a Gaifier »; dans le *Charroi de Nîmes* (v. 97, v. 109), que le roi Gaifier de

1. A moins qu'on ne veuille retenir ici le banal poème anglais intitulé *The sege of Melayne* (publié par J. Herrtage, *The english Charlemagne romances*, Part II, 1880), composé sur le tard pour servir de prologue à *Otinel*. En ce cas, il conviendra de le ranger dans le même groupe que *Jehan de Lanson*.

2. Je n'oublie pas les célèbres statues de Roland et d'Olivier qui sont au porche de la cathédrale de Vérone. Elles sont sans doute du XIIe siècle; or Vérone n'est pas sur une route fréquentée par les pèlerins français. Comment comprendre qu'à une si haute époque on ait rendu de tels honneurs à Vérone à ces preux français? M. Fr. Novati a bien voulu me dire (il se réserve d'en exposer bientôt la preuve) que, si les deux statues datent en effet du XIIe siècle, l'inscription *Durindarda*, qui seule permet de reconnaître en ces guerriers Roland et Olivier, n'est que du XVe siècle. — Je note en passant que M. d'Ancona (*Tradizioni carolingie in Italia*) a dressé un riche catalogue de lieux dits *Il padiglione d'Orlando*, ou la *Tomba d'Orlando*, ou *I passi d'Orlando*, ou *Il borgo di Roncisvalle*. Je ne crois pas qu'aucune de ces « traditions », à part celles de Pavie et de Sutri (sur la route des pèlerins) soit attestée avant le XVe siècle. Le plus ancien témoignage que cite M. d'Ancona pour la *Torre d'Orlando* à Gaëte est de 1511. La singulière sculpture de Spello est « ancienne » : mais de quel siècle?

Police a envoyé une lettre à Guillaume Fièrebrace pour lui offrir sa fille et une part de sa terre [1]; un Oton d'Espolice est nommé dans *Aymeri de Narbonne* tantôt comme un messager d'Aymeri (v. 1547), tantôt comme un ancien prétendant à la main d'Ermenjart (v. 2462), et dans la *Mort Aymeri* (v. 3084) comme un oncle des Aymerides; dans *Anseïs de Carthage* (v. 9347), Charlemagne, assemblant ses vassaux, « En Espolice (*variante* Droit a Pavie) manda le roi Oton ». Dans *Yde et Olive* (v. 7319) paraît un certain Guimart, « Qui d'Yspolite ot la terre en esgart ». Selon *Gaydon* (p. 3), Ganelon a mandé près de lui en Espolice son frère Thibaut et l'y a armé chevalier. C'est tout.

Ainsi pour les autres villes. J'ai poursuivi l'enquête jusqu'au bout. J'en épargne le résumé au lecteur. Jamais il ne s'y passe rien.

Il ne se passe quelque chose de relatif à Charlemagne et à ses compagnons qu'en ces lieux, tous situés sur les quelques routes battues par les paumiers et les romieux :

1 Le Grand-Saint-Bernard. 2 Aoste. 3 Camera. 4 Ivrée. 5 Verceil.

6 Montmélian. 7 Saint-Michel de Maurienne. 8 L'Hôpital du Mont-Cenis et la Novalese. 9 Mortara. 10 Cozzo [2]. 11 Pavie. 12 Plaisance. 13 Borgo san Donnino. 14 Imola.

15 Le Monte Bardone. 16 Fornovo(?). 17 Pontremoli. 18 Luna. 19 Capriglia. 20 Le Serchio. 21 Lucques. 22 L'Arno. 23 Santa Maria di Chianni. 24 Viterbe. 25 Sutri (Nepi). 26 Baccano. 27 Monjoie. 28 Rome (le Borgo, le Far, le Capitole, Château-Croissant, Château-Miroir, le Pré Noiron, la Tour Noiron).

29 Brindisi.

30 Gênes (Tortone).

Donc, sauf *Aspremont* et sauf *Jehan de Lanson*, il n'y a pas, que je sache, une chanson de geste ni un épisode de chanson de geste qui soit localisé en Italie, si ce n'est sur une route de pèlerinage.

Joseph BÉDIER.

---

1. Cf. *le Couronnement de Louis*, v. 2234.

2. « Mortiers et Gauz ont après trespassé » (*Aymeri de Narbonne*, v. 1983; voy. le *Glossaire*, où M. Demaison identifie *Gauz* avec *Cottiae* de l'Itinéraire Antonin).

L'*ATTILA* DI NICOLÒ DA CÀSOLA

SULLE ORME DI UNA PUBBLICAZIONE RECENTE [1] E CON RIGUARDO AD UN' ALTRA [2]

I

Non è da dubitarne : per interesse scientifico la leggenda d'Attila tiene il primato fra le leggende italiane. Oscura nelle origini, ricca e svariata nello svolgimento, tenace nella vita, essa prende le mosse quando spunta il medioevo e si perpetua fino ai nostri giorni. Alle finzioni della fantasia, e non della fantasia soltanto, forniscono germi e materia fatti reali e memorabili. Partecipa alla leggenda un' assai vasta estensione di territorio, dai nostri estremi limiti di nord-est alla Romagna ed alla Toscana. Vi contribuiscono, o se l'appropriano, chiesa, casate principesche, libere città. La vediamo concretarsi in parecchie forme, prosaiche e poetiche, variamente volgari e latine, popolari e signorili. E il posto che il protagonista si trova aver conseguito (si sarebbe tentati di dire usurpato) nell' epopea delle

---

1. *La « Guerra d'Attila », Poema franco-italiano di Nicola da Casola. — Memoria di GIULIO BERTONI e CESARE FOLIGNO.* — Nelle *Memorie della Accademia Reale delle Scienze di Torino*, Serie II, t. LVI, p. 77-158, e in estratto di pagine 82; Torino, Clausen, 1906. Nelle citazioni mie darò sempre i numeri della paginazione originaria, non quelli dell' estratto, nel quale del resto anche i primi sono opportunamente riportati.

2. *Attila, poema franco-italiano di Nicola da Casola, per* GIULIO BERTONI; Friburgo (Svizzera), 1907; fasc. IX della « Nouvelle série » — 18° per la Collezione intera — dei *Collectanea Friburgensia : Publications de l'Université de Fribourg (Suisse)*. Pagg. XLVII-127.

nazioni germaniche, accresce le attrattive e aggiunge materia alle riflessioni e alle indagini.

Poste le condizioni speciali, bisognava che la leggenda fosse di buon' ora oggetto di giudizi critici. Se la trovarono davanti e dovettero prendere atteggiamento di fronte ad essa, per una parte gli storici di Venezia e regioni attigue, per l'altra quelli della Casa d'Este; e, se molti tra i vecchi furono o si mostrarono supremamente creduli, parecchi videro chiaro, sicchè non occorre punto di arrivar fino ai tempi del Muratori per trovare chi dichiarasse favole ridicole cotali racconti [1]. Bensì conviene inoltrarsi nel secolo XIX perchè il soggetto fosse stimato meritevole di uno studio approfondito. Scarsezza d'informazione tolse che vi s'applicasse di proposito la mente aperta di Amedeo Thierry, il quale delle cose italiane toccò insufficientemente in quella ricca *Histoire légendaire et traditionnelle d'Attila*, che costituisce la quarta parte dell' *Histoire d'Attila et de ses successeurs* [2]. Però qui rimase da mietere ad Alessandro D'Ancona, che vi attese nell' introduzione premessa nel 1864 all' *Attila Flagellum Dei, Poemetto in ottava rima riprodotto sulle antiche stampe* (Pisa, Nistri); introduzione che, senza l'accompagnamento del poemetto, ma accresciuta notevolmente e riformata, rivide poi la luce sedici anni più tardi negli *Studj di critica e storia letteraria* (Bologna, Zanichelli), p. 361-500.

Al maggior grado di espansione la leggenda italiana di Attila pervenne dopo la metà del secolo decimoquarto col poema in lingua francese del bolognese Nicolò da Càsola. Dico risolutamente « Nicolò », non « Nicola » [3], e altrettanto risolutamente munisco d'accento la prima sillaba di « Càsola », ponendo termino a oscillazioni e incertezze durate finora. Per rifarmi dal « Càsola », delle sedici o diciassette « Casola » spettanti alla regione Emiliana che il *Dizionario corografico dell' Italia* di Amato Amati si trova registrare [4], ho appurato la pronunzia per un

1. V. lo scritto che sto per indicare del D'Ancona, 1ª ed., p. LXXXVIII, n. 2, 2ª ed., p. 488, n. 1.

2. Nelle edizioni posteriori alla terza il Thierry avrebbe potuto dir di più; e non curò o sdegnò di farlo. V. D'Ancona, 2ª ed., p. 376, n. 1.

3. Di norma « Nicola », con altri assai, gli autori della memoria torinese.

4. Sarebbero diciassette; ma una, nel comune di Lesignano di Palmia, pro-

troppo gran numero[1], perchè neppure delle poche altre possa dubitare. Quanto al « Nicolò », se il « Nicolais » abituale nel poema[2], non permette deduzione alcuna[3], e se il « Niclais » che vi trovo I, 120 *b*, II, 279 *b*, non riuscirà forse per tutti convincente abbastanza[4], impone « Nicolò » l'uso emiliano arcaico. Chi ha mai sentito parlare di un qualsiasi « Nicola d'Este », « Nicola da Correggio »? — Sempre « Nicolò »! — E un altro modo di chiarire come stessero in antico le cose offre, grazie alla sua conservatività, la toponomastica, ricchissima presso di noi di « S. Nicola » e di « S. Nic[c]olò ». Spogliando l'Amati, si vedrà disegnarsi una divisione dell'Italia in due zone. L'Italia meridionale si può dire la regione del « Nicola »; la centrale e settentrionale costituiscono il dominio del « Nic[c]olò ». Manifestamente al sud venne a riflettersi anche nell'accento il Νικόλαος greco (in dorico già addirittura Νικόλας); e il motivo non starà tanto nell'abbondanza generica di elementi ellenici che laggiù s'aveva, quanto nel fatto specifico che Bari ripetesse fedelmente il nome del santo di cui un pio furto perpetrato in terra greca le procacciò nel 1087 i resti mortali. Per l'Italia settentrionale e centrale l'Amati mi dà trentasette « S. Nic[c]olò », cui sarebbero ancora da aggiungere dei « S. Nicolao »; e di fronte ad essi un solo « S. Nicolą ». Dei trentasette quattro appartengono al territorio bolognese. Una conferma di questi miei resultati offrono, per quel che ho potuto vedere, le denominazioni delle chiese.

---

vincia di Parma, dev'esser stata sdoppiata. — « Càsola » equivale a « casuccia »; e va quindi in ischiera coi « Casina », « Casine », « Caselle », ecc. ecc., di cui pure è ben ricca la nostra toponomastica. Si capisce dunque la frequenza del nome, al quale tuttavia dà valore non indifferente l'essere accentato com'è. V. in proposito Diez, *Gramm.*, II[5], 323 ; Meyer-Lübke, *Gramm.*, II, 472.

1. Cortesi informatori m'hanno ragguagliato di tredici. La risposta fu sempre che si pronunzia « Càsola », non « Casòla ».

2. Posso additarlo, a buon conto, I, 2*b* (1ª ult.), 17*a*, 71*a*, 85*b*; II, 77*b*.

3. Così, o press'a poco, suonava spesso il nome anche in bocca francese; e quand'anche in Francia si fosse detto solo « Nicolàs », per me basterebbe. D'altronde non abbiamo a fare con uno, che, per non discostarci, rende « Càsola » con « Chasoil »?

4. La sincope, a mio vedere, ne suppone una corrispondente nella forma originaria; sincope possibile solo con « Nicolò », che un bolognese doveva pronunziare « Niclò ». Cf. Bertoni, *Attila*, p. 101.

Provveduto a far sì che noi si sappia « che ci chiamare », mi rimetto in cammino. Col poema di Nicolò da Càsola, ripeto, la leggenda d'Attila arrivò alla sua maggiore espansione. Vi arrivò tutta? Vi arrivò in parte soltanto? — Della questione si parlerà altrove. Qui ci basta sapere che i due grossi volumi in cui solo par esserci pervenuto il poema, costituenti un complesso di sette centinaia di carte con più che tre decine e mezzo di migliaia di versi, ci lasciano in asso quando ancora la catastrofe, come resulta dalle altre redazioni, è lontana assai. Ma nulla più di quanto abbiam noi possedeva nella seconda metà del cinquecento il duca Alfonso d'Este, a un antenato del quale l'opera era stata offerta; e nulla più potè certo compendiare in italiano, per incarico del duca stesso e con larga remunerazione, il modenese Giovan Maria Barbieri, chiamato sicuramente ad adempiere cotale ufficio per la reputazione ben meritata di conoscitore degli antichi linguaggi della Francia. A commettere cotale lavoro Alfonso fu mosso da una ragione d'ordine politico. Ferveva allora la gran questione della precedenza fra i duchi di Ferrara e di Toscana; e l'Estense credette di trovare efficaci suffragatori della propria causa in quei pretesi antenati, di cui Nicolò — sulla fede segnatamente, stando a lui, di un testimonio contemporaneo ed autorevolissimo, cioè d'un segretario del Patriarca d'Aquileia — contava meraviglie, compiute nientemeno che nel secolo quinto dell' era volgare. E per crescer l'effetto, la versione fu data fuori anonima, e si sarebbe voluto che essa fosse creduta cosa antica [1]; ed io suppongo che di qui venisse altresì che l'originale fosse rappresentato come provenzale, anzichè come

1. Lo attesta il figlio di Giovan Maria nella vita del padre, che F. Cavazzoni-Pederzini dette alla luce ristampando il volgarizzamento, Parma, 1843 (v. p. XXIII-XXIV); e le parole sono riportate anche dal Bertoni, nel volume *Giovanni Maria Barbieri e gli studi romanzi nel sec. XVI*, Modena, 1905, p. 55. Alla simulazione si rinunziò poi tanto o quanto, poichè nell' avvertimento proemiale della stampa si dice che l'opera « hora è stata ridotta brevemente in volgare Italiano ». Però come di cosa moderna parlano della versione G. Fr. Negri (Bertoni-Foligno, p. 91, l. 12) e M. A. Nicoletti (*ib.*, p. 93, l. 14-15). Ma al traduttore era riuscito così bene di dare al dettato un' aria arcaica, che un intendentissimo qual era il Corbinelli, poteva scrivere al Pinelli (4 aprile 1581) di non aver « mai letto libro .. che m' habbi fatto star più perplesso e irresoluto se gl' era antico o moderno ». Correggo in qualche

francese. Il provenzale nell'Italia d'allora era in maggior credito e si trovava circondato da una specie d'aureola [1].

Il compendio del Barbieri, oltre ad essersi arrestato nella stampa [2] al primo volume, più fulgido di gloria estense, era, checchè dica il proemio, libero assai [3]. O non cominciava col

---

minuzia, dietro i miei estratti del codice Ambrosiano, T, 167 sup. (c^te 77*b*), la lezione del Crescini, *Giorn. stor. d. Letter. it.*, II, 326. Tre mesi e mezzo prima (c^te 72*a*) il Corbinelli s'era rivolto all' amico per sapere chi mai fosse il traduttore : « certo si vede che l'huomo è stato osservantissimo di tutte l'antichità di lingua ».

1. Ecco la spiegazione che mi son ridotto a dare al problema, come mai un provenzalista valente qual era il Barbieri, abbia potuto chiamar « provenzale » la lingua dell' *Attila*. S'era pensato dal Cavazzoni-Pederzini (p. XX) che la fallace designazione fosse da imputare ad altri che a lui; e una « Vacchetta » dell' Archivio Comunale di Modena di cui diede notizia il Vandelli (*Rassegna Emiliana*, II, 487), dove, sotto la data del gennaio 1565, facendo ricordo dell' incarico ricevuto, il Barbieri dice « scritti in lengua francesca antica » questi « libri della guerra d'Atila », poteva suffragare validamente l'ipotesi. Ma il Vandelli scovò insieme e pubblicò una lettera scritta dal Barbieri al Sigonio il 18 novembre 1568, nella quale l'*Attila* apparisce come « un gran libro scritto in provenzale » (*op. cit.*, p. 489). Aveva dunque proprio il nostro erudito, come parrebbe e come il Vandelli ritiene (p. 488), mutato di parere ? Se a determinarvelo avrebbe potuto contribuire « l'ibridismo delle forme usate da Nicolò da Casola nel suo poema », sufficiente non era, nè dal Vandelli si crede. E meno che mai si saprebbe consentire col Bertoni, il quale nel libro citato dentro alla nota precedente, p. 58, trova che non c'è da meravigliarsi, oltre che per questa medesima ragione (da lui espressa, per verità, in modo involuto e inesatto), « perchè non facevasi distinzione nel sec. XVI fra lingua provenzale e francese antico ». Confondere potevano gl' ignari, non il Barbieri, l'autore del mirabile trattato sulla poesia rimata. Siano quanti si vogliano le scorrettezze e gli spropositi della lingua dell' *Attila*, essa agli occhi suoi doveva apparire francese. Però non so proprio vedere altra uscita che l'ipotesi di una frode, desiderata dal Duca, consentita dall' esecutore de' voleri suoi. Che dopo aver parlato di « lingua provenzale » nella notiziola premessa alla stampa il Barbieri non si smentisse scrivendo al Sigonio, è cosa troppo ben comprensibile.

2. L'intenzione di proseguire parrebbe resultare della chiusa (« Dello assedio .....si parlerà continuando la storia nel seguente libro »), ancorchè le parole che li s'hanno facciano eco all' originale. Penso che della doppia elaborazione dell' opera propria, di cui parla il Barbieri al Sigonio nella lettera indicata, possa forse essere stata compiuta la prima.

3. Versione letterale era stata bensì la prima stesura. Nell'altra è introdotto

presentarsi al pubblico come la relazione vera e propria del segretario del Patriarca Aquileiese, introdotto a parlare in prima persona, mentre Nicolò lo menzionava un' unica volta a composizione inoltrata (t. I, c^te^ 85*b*) e lo dava solo per una delle autorità sue ? Tuttavia esso venne pur sempre a fornire una certa conoscenza dell' opera su cui era condotto, e fu causa principale che il nome di Nicolò da Càsola trovasse posto di buon' ora nella storia della letteratura nostra. Quanto alla conoscenza dell' originale, rimase sempre scarsissima. Pochi potevano, avendone desiderio, ricorrere ai due volumi in cui era contenuto; e i saggi messi via via alla luce, principiando da ventisette versi riferiti dal Muratori [1], non furon copiosi, e in parte neppur essi accessibili ai più [2]. Di una pubblicazione integrale del testo manifestò vivo desiderio il D'Ancona [3]; e all' impresa si accinsero Tommaso Casini, e più tardi, con forze inadeguate, Ercole Sola, morto testè, il quale anzi aveva già allestito una copia completa da servire all' esecuzione del disegno. Ma la pubblicazione non ebbe effetto; nè si saprebbe dire quando sia per averlo. Un compito più modesto, ossia uno studio in cui del poema si desse ragguaglio particolareggiato ed esatto e fossero esaminate attentamente le questioni che esso suscita, m' ero prefisso io medesimo trentasei anni or sono; e per adempierlo raccolsi copiosi materiali, a Modena anzitutto, e quindi a Venezia e a Milano. Dallo stendere il lavoro mi rattenne poi il proposito in cui era venuto il Casini;

---

anche qualche elemento forn ito delle storie, come la menzione di Bleda (c^te^ 4*b* nell' ed. orig.), fratello d'Attila. E d'Attila si dice (c^te^ 4*a*) — nè lo aveva punto detto Nicolò — che « fu chiamato nel suo linguaggio Ethele ».

1. *Antich. Est.*, I, XX, nell' ed. orig.

2. La bibliografia di questi saggi non sarebbe dovuta mancare nella memoria torinese. Alle indicazioni del D'Ancona, 2^a^ ed., p. 460, n. 2, si aggiunga : Sola, *Il padiglione d'Attila*, in *Opusc. relig. letter. e mor.*, serie 4^a^, t. XVI (v. *Romania*, XIV, 174), e *Testamento del principe Foresto d'Este*, in *Atti dell' Accad. eccles. moden. di S. Tomm. d'Aq.*, I, 71-84; Camus, *I Codici francesi della R. Biblioteca Estense* (Modena, 1890, p. 18-21), e *Notices et extraits des mss. franç. de Modène*, in *Rev. des Lang. rom.*, 4e série, t. V, 186-89; Bertoni, *G. M. Barbieri*, p. 59-60.

3. P. LXXI e 461.

nè mi accadde di rimettermi all' opera quando oramai appariva che il Casini stesso doveva aver rinunziato alla sua idea. A questo modo la conoscenza del da Càsola non ebbe per un lungo periodo che tenue incremento; poichè volutamente poco vi s'indugiò anche nella seconda edizione dello scritto suo il D'Ancona [1], al quale avevo comunicato i materiali miei. Alla fine due giovani volonterosi e valenti, Giulio Bertoni e Cesare Foligno, si diedero indipendentemente e simultaneamente a far ciò che da me s'era voluto fare e non s'era fatto. E con savio partito, meritevole d'esser proposto ad esempio, in cambio di correre il palio, s'accordarono, accomunando le fatiche. Essi permetteranno che io m'aggiunga terzo, e che, ricorrendo ai miei vecchi scartafacci e ripigliando lo studio, faccia sì che prevalga il carattere di supplemento in ciò che dapprima voleva esser solo un esame critico della loro memoria.

Questa si compone di quattro capitoli e di appendici. Il primo capitolo (p. 77-90) tratta della formazione e della storia della leggenda; il secondo (p. 90-99) indaga la vita di Nicolò da Càsola; il terzo (p. 100-118) offre un sunto particolareggiato del póema preceduto da un ragguaglio del manoscritto; il quarto (p. 119-140) studia le relazioni sue colle altre redazioni leggendarie, ossia ne indaga le fonti e distingue in esso il vecchio ed il nuovo; le appendici (p. 141-158) presentano saggi dell' opera e di testi strettamente affini.

Un vizio di struttura mi par manifesto. Se non è neppur concepibile che principiasse d'altronde che dalle origini della leggenda chi, come il D'Ancona, pur preludendo a un testo speciale, prendeva a trattare del soggetto in genere [2], qui, dove l'assunto era di far conoscere e scrutare il poema del da Càsola, la cosa mutava aspetto. Anche delle origini si poteva e doveva parlare; ma dopo, là dove del poema s'indagavan le fonti. Fonti e antecedenti costituiscono un tutto inscindibile. La corrente voleva essere risalita, non discesa. Tant' è vero ciò, che

---

1. Cfr. le pp. 455-61 e 465-67 colle LXIII-LXXII dell' edizione prima. A torto dagli autori della memoria torinese (p. 77, n. 1) s'è creduto che il D'Ancona poco dicesse perchè fosse scarsa l'informazione sua.

2. Però nella 2ª edizione lo scritto poteva, con qualche lievissimo taglio, essere presentato da solo senza alcun inconveniente.

nel discendere gli autori son costretti a sorvolare sul periodo e sui documenti a cui appartiene il posto principale, consci come sono che di quelli, per ragione dell' ufficio che essi adempiono rispetto all' opera di Nicolò, bisogna discorrer più tardi. Quindi l'esposizione per un verso riesce monca, per un altro, sconnessa. Nell' esame mio farò come se la disposizione fosse quale credo che avesse ad essere, e del contenuto del primo capitolo mi occuperò quando mi troverò a ragionare del quarto. Ed anche per cose minori agirò via via analogamente; giacchè l'ordine in tutto il lavoro lascia a desiderare parecchio. Come molto vi lasciano a desiderare per correttezza gli estratti; donde la necessità fattasi sentire a chi fra i due autori ne aveva assunto la cura, di ridar fuori anche quelli insieme con altri che servissero ad accrescere la conoscenza del testo, in una nuova pubblicazione mandata presto dietro alla prima [1], e che in parte la ripete, in parte le serve di supplemento. E certo di un supplemento era anzitutto manifesto il bisogno rispetto al linguaggio, di cui s'era omesso completamente lo studio.

II

Dell' autore del poema, che una rasura nella data dentro all' intitolazione in fronte al primo volume, da reputarsi antica nonostante qualche apparenza contraria [2], portò certi scrittori del seicento, privi di critica e oso dire altresì di coscienza, a mettere nel secolo XI [3], poco si sapeva. Un arricchimento ragguardevole costituiscono nella loro nudità le notizie di provenienza direttamente o indirettamente archivistica che nella memoria torinese si aggiungono, e dalle quali, per verità, c'era da ricavare maggior partito che non si sia fatto, anche senza

1. Se ne veda l'indicazione bibliografica nella n. 2 della p. 80.

2. V. qui avanti, p. 101.

3. Bert.-Fol., p. 90 e 91. Giudico privo di coscienza il genealogista Asdrubale Bombaci, perchè, se la rasura spiega in digrosso, come s'è pensato dagli autori della memoria, lo svarione cronologico, costui sarebbe stato imbarazzatissimo a mostrare la copia del poema « in caratteri capitonsi » (cosa intende egli mai?), « grandemente... danneggiata dagli anni », e però « di difficilissima lettura », di cui s'afferma in possesso. E frutto di malafede è la notizia

l'incremento loro recato già a quest' ora dalle ricerche di un altro studioso, e senza quello che con benigna prontezza m'ha fornito un' opera, a cui non s'era pensato di ricorrere.

Già da esse poteva argomentarsi che dalla terra donde la famiglia ripete il casato, i « da Càsola » dovevano esser venuti a stare a Bologna perlomeno con Pietro, nonno del rimatore; poichè ne resultava che di Pietro ivi risiedevano, occupando nella cittadinanza un posto onorato, tre figliuoli : Giovanni, Bencivenne, Guido. Era poi da fermar l'attenzione sul fatto che questi tre, e insieme con loro il futuro autore dell' *Attila* e un fratello suo, Pietro, apparivano ascritti alla « Società dei Lombardi »[1]. Tenendo dietro a questa traccia riusciva assai naturale prendere fra le mani, per rendersi ben conto delle cose, gli Statuti delle Società bolognesi delle Armi[2], insieme colla memoria illustrativa da cui il loro editore, Augusto Gaudenzi, li fece separatamente precedere[3]. Non poco da mietere si troverà nel-

---

degli *Annali* bolognesi manoscritti di Gio. Franc. Negri, che Nicolò presentasse in Parma il poema a una Beatrice d'Este nel natale del 1037, e fosse compensato, oltre che con un dono, col cavalierato. Nessuna data indica Marco Antonio Nicoletti; ma che vacuità in quella sua notiziola, che davvero non meritava d'essere inserita per disteso nel testo (p. 92-93)! Gran sciagura di certo per la fama del notaio cinquecentista di Cividale, che le *Vite di scrittori illustri volgari*, in cambio di seguitare a destar desiderio di sè col seducentissimo indice, che solo se ne conosceva e che si temeva ne fosse l'unico avanzo, siano ritornate alla luce.

1. Poco importa che negli *Annali* del Negri, a cui s'attinge (p. 94), la notizia abbia subìto una deformazione, in quanto vi si parla di una Compagnia dei Lombardi « fatta ad honore del buon Stato del magnifico Taddeo Pepoli conservatore di Bologna », mentre si tratta di un' istituzione vecchia di un secolo e più. Per ciò che riguarda l'ascrizione di Nicolò, un' indicazione testuale, spettante al 1344, si può vedere nello scritto di Ezio Levi, *Il loico piacevole Basso della Penna*, inserito nella *Raccolta di Scritti storici in onore del Prof. Giacinto Romano nel suo XXV anno d'insegnamento*, Pavia, 1907; p. 153, nota. Buono, per le condizioni di quel periodo, ricorrere alla memoria del Gaudenzi che mi faccio a indicare, p. 44-45, 48, 76. E la p. 49 spiegherà la frase del Negri riferita qui sopra.

2. *Statuti delle Società del popolo di Bologna, Volume I. Società delle Armi.* Roma, 1889. L'opera fa parte delle pubblicazioni dell' Istituto storico Italiano.

3. *Gli statuti delle Società delle Armi del Popolo di Bologna* : p. 7-74 nel N° 8 del *Bullettino dell' Istituto storico Italiano*; Roma, 1889.

l'esordio degli Statuti della Società dei Lombardi quali furono rifoggiati nel 1291 [1]. Vi apparisce effettivamente, ed è uno dei venti « sapientes » della Società, « dom. Petrus domini Bençevenis de Caxola », il quale ci rivela così anche la sua paternità, facendoci pertanto risalire d'una generazione. E lo stesso « dom. Bençevenne de Casola » ci si presenta come uno degli otto « ministrales » : carica non gratuita, in cui si durava sei mesi. Inoltre un altro figliuolo di Bencivenne, fratello di Pietro, « Dom. Guido domini Bençevenis de Caxola », è il notaio della Società, ossia colui che ebbe a redigere ed a mettere in iscritto gli Statuti riformati. Sul finire del secolo XIII i da Càsola s'eran fatti molto largo, come si vede; e « messer Bencivenne », se in lui — cosa ben probabile — ci troviamo dinanzi il primo immigrante — poteva dire che l'augurio fornito dal nome suo non era stato menzognero.

Ma da qual Càsola aveva mai la schiatta preso il volo? — Poichè Bologna se ne trova aver cinque nel suo contado, due in Val di Reno e tre più vicino alla città, verrebbe naturalmente fatto di pensare ad una di esse; e volendo allargare i limiti, parrebber da aggiungere anzitutto due Càsole imolesi. Invece siamo ben certi che tutte queste sono da escludere. Nella Società dei Lombardi, giusta gli Statuti del 1256, non poteva assolutamente essere accolto nessuno « nisi esset de Lombardia vel Marchia Trivixina : de Lombardia intelligimus quod sit natus ipse vel eius pater vel frater vel patruus ultra Scultenam » — al di là del Panàro — « vel sui maiores » [2]. Nido sarà dunque stata una delle due Càsole modenesi, una delle tre reggiane, oppure una delle parmigiane. Scelga chi vuole. Argomenti validi per una scelta non ne so scorgere. Bensì non tralascierò di rilevare che se una Càsola reggiana fosse la Càsola di cui andiamo in traccia, Reggio verrebbe ad aggiungere un altro titolo a quelli che la rendono così singolare nella storia della nostra epopea; titolo modesto per sè, ma a cui la patina dell' antichità aggiunge valore.

Abbiam visto già nella famiglia un notaio : Guido di Bencivenne. Notai furono del pari due nipoti di Guido, figliuoli del fratello Pietro : Bencivenne, che il nome dell' avolo in lui ripe-

1. Questo esordio sta a p. 23 nel volume dei testi.
2. Cap. XXXVI; a p. 15 del volume citato.

tuto dice dover essere verisimilmente il maggiore, e Giovanni. A noi tuttavia importa più il secondo. Notaio me l'ha mostrato un documento inedito comunicatomi cortesemente dal d[r] Ezio Levi; documento che ce lo presenta l'anno 1344, senza determinazione di giorno e di mese, in un esercizio cospicuo della professione. « Johannes Petri de Casola » era allora « notarius universitatis scholarium » [1]. L'ufficio era annuo, ma suscettibile di conferma; e vi si era eletti o s'era in esso confermati nel maggio [2]. Il Levi mi dice di essersi imbattuto, senza prenderne nota, anche in altri atti sottoscritti da Giovanni nell' ufficio medesimo.

Di Giovanni nacque Nicolò [3]; e fu notaio lui pure. Tale

---

1. Archivio di Stato di Bologna, *Provvigioni de' Pepoli*; pergamena messa tra i fogli del volume — cartaceo — del 1344; donde solo resulta, ma pur sempre in modo poco men che sicuro, la datazione indicata. Il documento registra come tali « qui debent et possunt portare arma offensibilia et deffensibilia » il Rettore dell' Università degli Scolari Oltramontani « juris utriusque », un cotale « socius domini Rect. », e quattro « familiares dicti domini Rectoris ».

2. V. la « Rubrica XXIIIJ » degli « Statuta Universitatis Scholarium Iuristarum Bononiensium » dal 1317 al 1347, a p. 24 del volume monumentale *Statuti delle Università e dei Collegi dello Studio Bolognese pubblicati da* Carlo Malagola; Bologna, Zanichelli, 1888.

3. Tornerà qui opportuno un piccolo schema genealogico, coi nomi accompagnati dalle date sotto cui ciascuno si è mostrato fino ad oggi.

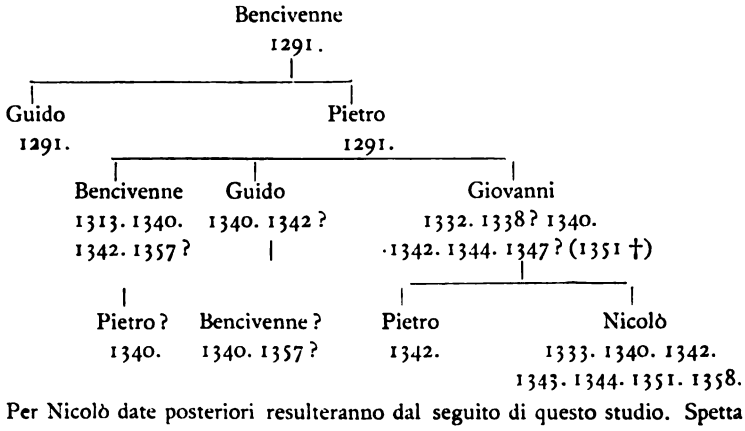

Per Nicolò date posteriori resulteranno dal seguito di questo studio. Spetta

apparisce al 1333 [1]; e siccome bisognerà, credo, attribuirgli allora perlomeno vent' anni [2], più oltre del 1313 la nascita non potrà ragionevolmente esser protratta. Ma da questo punto non ci sentiremo disposti ad arretrarci di molto. Si consideri che il padre suo Giovanni ebbe forse ancora ad essere scelto nel 1338 qual segretario di un' ambasciata, che doveva compiere il viaggio disagioso di Avignone [3]; si rifletta che nel 1344 egli fu ancora liberamente eletto dalla scolaresca a una carica importante e gravosa, oppure, che non fa molta differenza, in essa liberamente confermato [4]; si badi che vivo sembra essere stato pur sempre nel 1347, sicchè la morte dovrebbe averlo colto, non decrepito di sicuro, tra quest' anno e il 1351, in cui il figlio Nicolò resulta suo erede. Sommato tutto questo (e alla somma ci sarebber da aggiungere altre poste [5]), sono tratto a ritenere

---

al 1340, e non al 1339, come pone la memoria torinese, p. 94, il documento pubblicato dal Theiner, *Cod. diplom. dom. temp. S. Sedis*, II (non I), p. 72-75, in cui dal Rodolico, *Saggio sul governo di Taddeo Pepoli in Bologna*, p. 136, n. 1, si è segnalato il nome di Nicolò (p. 75, col. 1, l. 7-8). E lì dentro, percorrendolo nel testo, si troverà anche « d. Iohannes de Cazola » (p. 73, col. 2, l. 5-6) e « d. Benzevenne Petri de Caxola » (p. 75, col. 1, l. 46-47). Non inverosimile, nonostante la mancanza della specificazione toponomastica, che sia figliuolo di questo Bencivenne il « d. Petrus Benzevennis » che lo precede da vicino (l. 43); e possibilissimo che ne sia nipote il « d. Benzevenne d. Guidonis », che s'ha poco dopo (col. 2, l. 3-4). Se ciò fosse, lui, di preferenza allo zio, notaio già nel 1313, inclinerei a vedere nel « Benciveñ de caxola », che fra' notai figura nel 1357, ben disposto, s'intende, anche a non lo identificare nè coll' uno nè coll' altro.

1. Fra il « 1333 » che abbiamo a p. 93 nel testo della memoria torinese e il « MCCCXXIII » della nota 2, sarà tipograficamente errato quest' ultimo.

2. Che a vent' anni, e anche un poco prima, si potesse esercitare il notariato, mi attestano gli stessi Statuti « Societatis Lonbardorum » del 1291, prescrivendo (p. 25) che il « notarius » della Compagnia abbia ad essere « viginti annorum ad minus ».

3. Bert.-Fol., p. 94. La notizia mi desta fiducia, sabbene venga dal Negri, poichè non appartiene al genere di quelle che ci fosse motivo di falsare.

4. Si veda nella « rubrica » citata degli « Statuta Universitatis Scholarium Iuristarum » di quali guarentigie si vogliano circondate la nomina e la conferma.

5. Nel 1291 il nonno di Giovanni, Bencivenne, era, come s'è visto, uno dei « ministrales » della Compagnia de' Lombardi : carica che par bene escludere una vecchiaia inoltrata.

che prima del 1275 Giovanni non possa esser nato. E Nicolò non dovett' essere il figliuolo suo primogenito [1]. Per il quale poi il 1358 rappresenta una data assai importante nella composizione dell' *Attila*, a cui dieci e più anni dopo l'autore, come vedremo, seguitava ad attendere. Segnerei dunque come limiti probabili della nascita il 1305 e il 1310.

Gli anni migliori della vita di Nicolò vengono così molto verisimilmente a corrispondere al decennio (1337-1347), in cui, con nome di « Conservatore della pace e della giustizia », tenne la signoria di Bologna Taddeo de' Pepoli. Certo poi a quel periodo egli ebbe dopo a rivolgere il pensiero con vivo rimpianto. Che verso Taddeo avesse obblighi di speciale gratitudine, non resulta [2] : tacciono finora i documenti, e tace il poema, sebbene l'autore non sia schivo del parlarvi di sè. Bensì egli era « familiaris Domini Nicholai de Açoguidis » [3] : personaggio cospicuo in una famiglia, da cui Taddeo ebbe un genero a lui singolarmente caro [4]. E appunto quella condizione ebbe a valergli il privilegio di essere annoverato nel 1344 tra coloro a cui era concesso di portare armi [5]. Fautore di Taddeo sarà dunque stato di certo, abbia pur anche professato fin d'allora rispetto alla Chiesa i sentimenti, che accadrà di sentirgli manifestar poi. Chè, se Taddeo fu causa principale dell' interdetto, che, con interruzione di pochi mesi, dal marzo del 1338 si potrasse fino al giugno del 1340, riuscì anche a riamicare la città e sè stesso col Pontefice, ne ebbe titolo di Vicario, e si condusse quind' innanzi da guelfo schietto [6]. Ed animo ben disposto, al pari della gran maggioranza dei concittadini, avrà Nicolò avuto dapprima anche

---

1. Argomento, come già in un altro caso, dai nomi. Il nome del nonno fu imposto a un fratello, non a lui.

2. Cfr. Bert.-Fol., p. 95.

3. Tale è detto in un documento su cui mise gli occhi Ezio Levi : *Il loico piacevole*, ecc., nel luogo citato a p. 88, n. 1.

4. Qualche cosa di Nicolò nel Ghirardacci, *Hist. di Bol.*, Pte seconda, p. 124 e 247. Quanto a Macagnano (così si chiamava il genero di Taddeo), v. Fantuzzi, *Scritt. bologn.*, I, 305-308.

5. A ciò si riferisce il documento del Levi. E cfr. Rodolico, *op. cit.*, p. 260, doc. 54.

6. Si veda il cap. IV (p. 109-142) del libro citato del Rodolico.

verso i figliuoli e successori Giacomo e Giovanni. Ma allorchè nel 1350, stretti da difficoltà per loro inestricabili, essi vendettero lo stato all' arcivescovo e signore di Milano Giovanni Visconti, partecipò subito di sicuro all' indignazione generale — non universale —, pur non potendo prevedere quali guai avessero a derivargliene. Gliene venne l'esilio. Quando precisamente, si vorrebbe poter determinare; e non è agevole il farlo.

Della vendita e delle condizioni della patria diletta si parla dolorosamente nel proemio del poema :

..... dont Nicolais ais non
Da Chasoil, il lomgbars, et ais ma maison
En Boloigne deserte, ou fu ma nasion.
Per [1] la grant guerre que avoit temps da lon,
Et *per* la malevoilançe que dens la cité son,
Est la buene cité destruite [2] et au *per*fon,
Que ja soloie etre meutre cités dou mon,
Et la plus redotee et poplea sens tençon [3].
Boloigne la grasse fu apelez *et* regnon [4],
Ou l'estues [5] fu concehues a grandisme fuson.
L'impereor Teodois le fist ja dis li don

---

1. Mi servo del carattere corsivo quante volte sciolgo abbreviazioni che lascino adito a dubbi. Il *p* attraversato da una lineetta nella gamba rendo solitamente con *per*, più di rado con *par*. I *por* con *-or* corsivo sono nel codice dei *p* sormontati da un segno in forma di virgola o apostrofe. Di un *q* tagliato faccio tacitamente *qui*, di *q̄*, *que*, anche se ne resultano scorrettezze.

2. L'*i* è aggiunto fin dall' origine al di sopra. Omesso e supplito sopra è poi subito dopo anche l'*u* di *auperfon*.

3. Verso aggiunto in margine.

4. In *regnon* non so veder altro che « regno »; e ne chiedo conto alla rima, a *regno*, *regnum*, e insieme anche a *reame*, e a *regnain*, che ne è altrove (v. p. 96. l. 4) il riflesso. Quanto al compendio che precede il vocabolo, graficamente si può titubare, se valga *et*, oppure *con*, « come ». Ma quale mi paia l'interpretazione preferibile, dico colla preferenza data di fatto.

5. Chi saprà mai decidere con sicurezza se *lestues* intenda di esser *l'estues*, o *le stues*? Ma che ci fosse bisogno di spiegare che *l'estues* o *le stues* significhi « lo Studio », non avrei immaginato senza una nota del Bertoni, *Attila*, p. 70, che qual primo saggio del poema ne dà e commenta il cominciamento fino al v. 465. Ed anche altre spiegazioni che non credevo necessarie sono indotto da questa pubblicazione ad aggiungere. Qui intanto mi convien dire che *concehues* vale « conceduto », non « concepito ».

Per la plus franque terre que soit por tot chaison.
Or est eschatevie [1] por li invidieus felon;
Car l'un deschaçe l'autre et brulent ses maison [2],
Et mistrent soy in servaçe, dont fu sa confusion.
Il furent vendus [3], con a biçher [4] monton,
A l'arçivesque da Milans, ser Luchin di Vescon.
Por li fu destruit et atué maint jantilz hon.
Avant que la perdist, la mist fort al *per*fon.
Mes bien furent paiés a la fin çeschon.
Car molt ne fu depirés [5] au derain il bison [6]
Por amor la cités et la glises de Ron,
Que il volist amater et per plains et por mon.
La buene citee n'aust grant strucion [7].
Quant la vint a tel point fu grant l'ingonbreson
Par tot la comunançe. De çe vos lairon.
A moy non ap*ar*tient pas de dir tel sermon.
A la veraie ystoire moy tornerai li ton;
Se bien intendrés vous dirai tot li son.
(I, 2 *b*, l[a] ult[a], e 3 *a*.)

Qui si discorre diffusamente; ma rispetto al proprio esilio riesce più esplicito un breve passo che abbiamo a carte 120 *b*. Attila

Villes et bors bruloit, si con Niclais tresmoigne,
Que fist cist romains au sevrer de Boloigne,
Quant il fu exilee por invie matogne [8],
Par forçe dou bison que la cité despoigne [9].

---

1. « Fatta cattiva », ridotta in servaggio.
2. L'*i* è supplito sopra.
3. « Noi non vogliamo essere venduti », si narra che si gridasse in Consiglio quando s'annunziò il trattato col Visconti (*Rer. It. Scr.*, XVIII, 42).
4. *Boucher*, *beccaio*; e alla forma con *i* danno una giustificazione che a prima giunta non s'aspetterebbe, le voci *biche* e *bique*.
5. « Peggiorato », « abbassato ».
6. Correzione interlineare originaria di *ala fin*.
7. Così è realmente da leggere, nonostante qualche dubbiezza.
8. *Matogne*, piuttosto che *macogne*; e lo ricollego con *matto* : « per matta invidia ».
9. Questo verso, ultimo della pagina, è ripetuto, con *despogne* in cambio di *despoigne*, in capo alla pagina seguente, che è la prima di un nuovo quaderno. — Scorrezioni parecchie Bert.-Fol., p. 123 e 96.

Al « bison », alla biscia viscontea, ossia ai Visconti, si ritorna poi, indugiandosi, sulla fine del secondo volume [1] :

Or eschoutés, seignor, si vos dirai la pogne
E-l grant asaut que fist Atille il demoigne
Ver Gilius li rois [2], si con Niclais aspogne,
Que mist tot in escrit puis qu'il fu hors Bologne
Por la force au bison, que la cité chaloigne [3],
Et quant vit sormunter cil da Milans da logne,
Cil Bernabois Vescont, que tot gent afogne [4],
Que tint de Lomgbardie grant part a sa besoigne,
Que o ses frere fist tant grant mals insoigne [5],
A tort et a forçe vers la glixe mant poigne [6],
Et vers tot autres homes, qu'il ne cremoit vergogne.
Por tot Itaire [7] firent mant mals, mant avogne [8];
Et por conquir le terres ne fist de tant charogne [9];
Sens pietez et a tort in tot pais s'eslogne,
Car il fu redoté desque in Françe et in Borgoigne.

---

1. Anche questo brano è riprodotto e annotato dal Bertoni — non irreprensibilmente —, *Attila*, p. 61-62 e 101.

2. Dubbio se *li* o *le*. E a *rois* segue un *ber* sbarrato.

3. « Perseguita » : propriamente del linguaggio giuridico, e di là trasportato a un senso più generale.

4. Ci vedo *affundiare con significato di « mandare a fondo »; e similmente un « a fondo » credo di ravvisare nell' *a fogne* che s'incontra dodici versi più giù. Cfr. Ascoli, in *Arch. glott.*, III, 89, n. 3.

5. O *in soigne*? Non crederei. Accanto ad *essoigne*, anche il francese schietto ha *ensoine*, *ensoigne*. Non mi dilungherò intorno al vocabolo, appartenente ad una famiglia che dà tanto da dire; ma non tralascierò di rilevare che ancor esso viene dal diritto.

6. « Pugna », battaglia.

7. Quantunque ci sia qualche intralcio, *Itaire* — forma familiare al testo — è bene la lettura per cui ci si deve risolvere.

8. Lecito pensare a un abundia, per cui l'*abundare* latino renderebbe naturale il senso di « inondazione », « straripamento », convertibile in quello generale di « disastro »; ma chi ci pensi, non speri troppo di coglier nel segno. Sarebbe mai da riconnettere coll'*avol* provenzale?

9. « Ne fece di così carognesche ». L'uso aggettivale del vocabolo è ben noto dallo spagnuolo; e non deve sorprendere noi, che non agiamo diversamente con *ladro*. Così qui diremmo « ne fece di così ladre », invece che « di così ladronesche ».

Il fist fer desertine d'omes et feme atoigne [1].
A la Grant compaigne, que a un ses fils dogne,
Qui Ambrosois s'anoma, o tot robeors acogne [2].
Si fist mant regnain despoiler tot a fogne [3],
Ver la glixe e-l *sancte* pastor, que le criator nos asogne [4].
Mes de tel ovrament furent tot mis matogne [5],
Oncis et detrencés, si con dist le tesmoigne,
E li clers que escrist de tot ce la rampogne.
Por ce dist li proverbes que nos ancor [6] aspogne,
Dure lo fols un temps facant [7] follie et vergoigne;
Mes pur alla fins nos criator li despogne;
Si li fait trabucir con son dans quoy et mogne [8].
(II, 279*b*-280*a*.)

In quest' ultimo tratto si contengono dati cronologici preziosi. Di Ambrogio, o meglio Ambrogiuolo o Ambrogino Visconti [9],

1. Sarà da ricondurre ad *attonitus*? L'alterazione in servizio della rima non farebbe meraviglia. Ma forse l'azione della rima si sarà esercitata sull'*ate* di antico francese, rispondente all'*aptus* latino e all' *atto* nostro.

2. Potrebb' essere *accuneat, intransitivo, « va a ficcarsi », « va a mettersi », se non sembrasse più semplice farne con una « cédille » *açoyne*, per « s'aggiunge » o « viene ».

3. V. p. 95, n. 4.

4. Per l'autore nostro, in questo *asogne* propendo a vedere un *assegna*, anzichè un derivato di *soin*.

5. Proprio così. Cfr. p. 94 n. 8. Qui forse il *matogne* è da riportare al *matto* del giuoco degli scacchi : « furono mattati ».

6. Il codice porta pressochè indubbiamente *ancor*, mentre il senso ci fa desiderare *autor*.

7. Al *c* si aggiunga la « cédille ».

8. « Mogio » : voce di origine anche più enimmatica di questo nostro *mogne*, che potremmo riportare al *mognà*, *mundiare, « scacchiare », cioè togliere i talli soverchi alle viti, noto per il dialetto milanese, e che dal milanese e altri dialetti affini riceverebbe anche un' illustrazione semasiologica nell'uso traslato di *mocc*.

9. « Ambrogiuolo » o « Ambrosiolo » leggo nei contemporanei Matteo Villani, IX, 31, e Neri di Donato, *Rer. It. Scr.*, XV, 187, 189, 195; « Ambrogino », o più esattamente « Ambrosino », resulta dall' attraente « Amorosino » dell' aquilano Antonio di Buccio, continuatore della cronaca di Buccio di Ranallo, st. 251 sgg., in Muratori, *Ant. It. M. Ae.*, VI, 744. Il diminutivo ben conviene alla gioventù del personaggio : e forse della prima tra le due forme, « Ambrosõ » nel milanese moderno (cfr. Mussafia, *Altmail. Mund.*, § 35), è riflesso anche l' « Ambrosois » di Nicolò.

uno dei due più notevoli fra i numerosissimi bastardi di Bernabò[1], le vicende non son finora ben note; ma per quello che a noi occorre ne sappiamo abbastanza. Doveva essere addirittura un adolescente, quando — certo per ordine del padre e, credo, dalle vicinanze di Bologna — nel luglio del 1359 venne « con cinquecento cavalieri e con mille masnadieri » in soccorso de' Fiorentini contro il Conte Lando[2]. Terribilmente famoso egli divenne quando si trovò alla testa di quell' orda, che Nicolò dice « la Grant compaigne » e che noi diremo la « Compagna » o « Compagnia di S. Giorgio »[3]. Ciò avvenne, par bene, nel 1365; e in quell'anno e nel successivo Siena soprattutto ne ebbe a soffrire nel suo contado danni tremendi d'incendi, uccisioni, ruberie[4]. Grazie a Dio, questo uragano (pur troppo uno fra molti) non fu di lunga durata. Chiamato nelle regioni meridionali, Ambrogiuolo fu totalmente disfatto; non è accertato dove[5], non è chiaro se nel 1367 o nel 1368[6]. Moltissimi de'

1. L'altro dei due è Ettore, che con Ambrogiuolo ebbe comune anche la madre. Per notizie sommarie si ricorra alla tav. V nei « Visconti » del Litta, *Famiglie celebri italiane*. Ambrogiuolo spicca fra tutta la figliolanza di Bernabò in uno dei *Lamenti* che la musa popolare dedicò al Signore di Milano (Medin, *Lam. stor. dei sec. XIV, XV e XVI*, vol. I — disp. CCXIX della *Scelta di curios. letter.* —, p. 86; st. 40.).

2. M. Villani, *l. cit.* Se, come pone il Litta, morì di trent'anni, ne avrebbe allora avuto sedici.

3. Il nome di « Gran compagna » spetta piuttosto alle compagnie del Duca Guernieri e del Conte Lando. Intorno all' importante soggetto delle compagnie di ventura riesce ora insufficiente, per quanto ragguardevole, la *Storia* che ne pubblicò nel 1845 Ercole Ricotti. Del Visconti vi si parla II, 149-153.

4. Neri di Donato, col. 187-89.

5. Neri di Donato, col. 195, dice a Sacco del Tronto; e a lui si è fatto eco dal Muratori, *Annali d'It.*, a. 1367, e dai posteriori. Ma si veda ora Capasso, in *Arch. stor. delle Prov. Napol.*, VI (1881), 320. La notizia del cronista senese è tuttavia troppo specificata, e deve risalire a un' origine troppo autorevole (come non ricondurla in qualche modo ai « messaggi del Papa e della Reina » Giovanna, inviati apposta al Comune di Siena, e che dal Comune « furo vestiti », in segno di gratitudine e festa?) perchè sia lecito farne gitto senz' altro, ancorchè un « Sacco del Tronto » non si sappia indicare. Bisogna che sotto ci si nasconda qualche cosa di reale. V. p. 98, n. 1.

6. Il 1370 non può nemmeno prendersi in considerazione; ma erra il

suoi morirono; moltissimi furono presi; il resto dovette andare fuggiasco. Come e perchè seguisse che seicento venissero o fossero consegnati nelle mani del Papa, non mi resulta [1]; dei quali seicento si afferma che la metà fosse impiccata o decapitata nel maggio del 1369 a Roma stessa, e l'altra metà più tardi a Montefiascone [2]. Quanto ad Ambrogiuolo, tratto a Napoli e chiuso in Castel dell' Uovo, scomparve fino al 1371. Riscattato allora dal padre, non gli diede a lungo l'aiuto poderoso del suo braccio; chè nell' agosto del 1373 perdette la vita in una spedizione nel contado di Bergamo; della qual cosa Bernabò ebbe dolore indicibile [3].

Non occorre venire fino a quest' ultima catastrofe per renderci conto delle parole di Nicolò. Non occorre e non si deve: quelle parole vogliono essere riferite alla rotta del 1367 o 1368, di cui la notizia fu da chi ci aveva interesse sollecitamente divulgata per l'Italia [4]. E a questo scopo fu certo composta una speciale narrazione, alla quale il rimatore allude col suo

.....si con dist le tesmoigne,
E li clercs que escrist de tot ce la rampogne

e che noi saremmo lieti di veder rintracciata. Ma come è da ritenere che Ambrogiuolo non abbia ancora incontrato una morte, che, anche per le circostanze, avrebbe meritato una menzione espressa, torna d'altra parte opportuno che egli non sia ancora uscito dal carcere napoletano. Siamo dunque condotti al

---

Capasso, *l. cit.*, credendo che lo stile fiorentino converta in 1367 il 1368 della Cronaca senese di Neri, che viene d'altronde a ricever rincalzo da date successive.

1. Sarebbe mai possibile che sul Tronto avvenisse la cattura di costoro?. Che alla vittoria sopra Ambrogiuolo partecipassero milizie pontificie, non è punto provato; e se essa avvenne nelle vicinanze di Lecce, si capisce poco che centinaia di prigionieri fossero condotti così lontano.

2. Neri di Donato, col. 195. In digrosso il fatto è riferito anche dal Corio.

3. L' « effectus est velut demens prae nimio dolore » del *Valison*, *Rer. It. Scr.*, XVI, 756, emana bene de un contemporaneo. Riguardo a questa cronaca, v. *Arch. stor. Lomb.*, XIV (1887), 6-9, XVII (1890), 277-313; *Rivista Storica*, VIII (1891), 1-11.

4. V. qui dietro, p. 97, n. 5.

1369 o al 1370. A quella data ben conviene ciò che è detto antecedentemente nel medesimo brano. Un periodo di quindici anni di reggimento riesce opportunissimo per render ragione della rappresentazione che ci si fa del reggimento di Bernabò e del fratello.

Di Bernabò l' autore ha qui piena la mente. Nè lui nè Galeazzo sono invece nominati nel luogo che a questo fa riscontro al principio del poema. Ivi, specificatamente, ci si affaccia solo « l'arçivesque da Milans », che, con errore singolarissimo, sentiamo chiamare Luchino in cambio di Giovanni [1]. L'errore riuscirebbe facile da comprendere, quanto più ci s'allontanasse. I versi successivi ci dicono in modo esplicito che all' acquisto di Bologna è tenuta dietro la perdita : « Avant que la perdist ». Per i signori di Milano essa era già perduta anche durante il dominio di Giovanni da Oleggio : un Visconti lui pure, dacchè la voce comune lo affermava figliuolo dell' Arcivescovo, ma non tale dichiaratamente, e, quel che più importa, un ribelle, prima a Matteo, a cui Bologna era toccata quando, nell' ottobre del 1354, l'Arcivescovo morì, e quindi a Bernabò, che l'ebbe nominalmente un anno dopo, venuto meno il fratello. E vani riuscirono tutti gli sforzi che Bernabò fece, coll' astuzia e coll'armi, per riacquistarla. Sennonchè quel che si dice della « glises de Ron » obbliga ad inoltrarsi dell' altro. Bisogna che

1. L'errore è colto male, o male espresso (al pervertimento è estraneo il modo inesattissimo come il passo dell' *Attila* è letto e riportato) in Bert.-Fol., p. 95 : « Nicola... in luogo di attribuire » la compera di Bologna » a Giovanni.... nomina espressamente Luchino, che allora era già morto ». E bisognerà bene, per quanto lì si ripugni, veder qui un fallo di memoria del poeta. Nè esso riesce poi inconcepibile. Giovanni era certo designato abitualmente come » « l'arcivescovo di Milano » e null' altro, sicchè il nome veniva ad essere ignorato dai più; o quanti, anche tra i fedeli, sanno dirci oggi come si chiami il vescovo, o l'arcivescovo, della loro propria diocesi ? Così a Nicolò accadde di sostituire al nome reale quello del fratello e predecessore. Penso che ciò avvenisse per una momentanea distrazione, anzichè per essersi da lui addirittura ignorato o scordato che ci fosse stato trapasso di dominio : ipotesi questa seconda che il non aver avuto Luchino molto a far con Bologna, non basterebbe a giustificare. — Altre spiegazioni colle quali tentavo di mettere in salvo la reputazione di Nicolò, non hanno retto a un esame attento.

l'Oleggio abbia di già ceduto Bologna al Cardinale Albornoz; il che avvenne nel marzo del 1360.

Fu dunque scritto dopo di allora il proemio dell'*Attila*? — Non credo; ed ecco perchè. Chi legga in esso attentamente il brano visconteo, dovrà rilevarci una non lieve incongruenza. O come può mai reggere l' « Avant que la perdist », grammaticalmente non riferibile ad altri che all'Arcivescovo, mentre l'Arcivescovo non perdette Bologna nè poco nè punto? Si risponderà che nella mente di Nicolò al posto dell' « arçivesque » è venuto a mettersi il « bison », che si nomina poi, ossia la famiglia dominatrice in genere; ed io pure concordo; ma soggiungo che perchè la sostituzione si sia potuta produrre e perchè alla biscia abbia potuto commettersi con indebita anticipazione l'ufficio di soggetto, occorre qualche circostanza perturbatrice. E ben credo discernerla. Penso cioè che i versi « Avant que la perdist..... et per plains et por mon » — quelli soltanto — siano inseriti a distanza d'anni. Togliendoli, sparisce ogni anomalia. E si noti come il verso che segue, « La buene citee », combaci assai meglio con quello che precede alla congetturata intrusione « Por li furent destruit », che non faccia con ciò a cui ora si trova vicino. Inoltre, la mia ipotesi spiega come la città fosse dichiarata tuttora in servaggio, « Or est eschatevie », mentre, se era servaggio anche la soggezione alla Chiesa, tale non doveva parere, almeno per il momento, a chi della Chiesa prende qui stesso le parti. E il fatto della giunta apparisce al di là di naturale. Come non sentirsi spinti a introdurre dentro all'amaro discorso delle miserie della patria il pensiero della vendetta, una volta che essa era seguita? E si tenga conto altresì che il proemio veniva ad essere il luogo più in vista nell'opera: più in vista per l'autore, e ch'egli sapeva dover rimanere più in vista per gli altri tutti.

Sottratti i cinque versi, ben conviene al proemio la data che deve ristabilirsi nel titolo messo in fronte, sul *recto* della carta di riguardo, al primo volume: « Liber primus Atile fragel'[1] dei translatat*tus* de cronica in lingua francie in M°..... lviij. *per*

1. Non *fragel's*, come stampano Bert.-Fol., p. 100; e il segno grafico finale — che, a rigore, traversa colla coda filiforme la lettera a cui è addossato — nonostante il valore suo più consueto, col quale ci si affaccia qui

Nicolaum olim d. Iohannis de Casola de bononia. » Che nel vuoto prodotto dopo « M° » da una rasura si dovessero avere le cifre rappresentanti tre centinaia (di un primo « C », perlomeno, si possono ancora discerner le tracce), è così manifesto per le ragioni storiche, che il Muratori parlò come se si trovasse davanti un « MCCCLVIII » completo [1]. Che completo fosse al tempo suo, nessuno vorrà credere [2]; l'erasione va attribuita senza titubanze [3] a intenzioni fraudolentemente invecchiatrici, che trovano il loro vero posto nel secolo XVI [4].

Il titolo par dire che nel 1358 tutto il primo libro o volume (l' « Explicit liber primus Actille fraielum dei » al termine del volume primo ci attesta l'equivalenza) era finito; e che così fosse, è da ritenere. Che fosse anche stato tutto eseguito in quell'anno, come sonerebbe rigidamente la lettera, non vorrei affermare. E questo non solo per il marchio cronologico di più che dieci anni posteriore che abbiam visto impresso sulla fine del secondo volume. Nicolò dovette lavorare con ardore dapprima, e poi rallentare ed anche interrompere; si consideri a buon conto che nel 1361, di novembre, morì il Marchese Aldrovandino, e nel 1365, di maggio, lo zio suo Bonifazio Ariosti [5], che erano le due persone a cui l'opera era destinata. Ma il proemio stesso viene a interloquire. Nicolò asserisce di essersi « painé mant saison De fere cis romains » [6]; e un poco è da dargli credito. Nè si

---

stesso in *translatatt'*, vuol esser risolto con *-um*. Cfr. l' « Expliçit » che riporto poi. E *-um*, *-un* dice in più d'un luogo anche il poema. Così, I, 22 *b* :

Li non li fu metuz crueux et despieteis.
Ce dist Eruspez : Cist destruira crestenteis!
Dont li anoment Atila fraielum deis.

I, 146 *a* :

De çil fraielun dei felons et malestrus.

1. *Antich. Est.*, I, XIX; e cfr. II, 135.

2. Non s'immagini d'averne la prova di fatto in ciò che nella memoria torinese si riferisce rispetto al P. Zaccaria, p. 100. Lo Zaccaria fu successore, non predecessore del Muratori nella direzione della biblioteca Estense.

3. Cfr. Bert-Fol., p. 91.

4. V. qui dietro, p. 83.

5. V. Litta, *Famiglie celebri italiane*, Ariosto, tav. II.

6. Queste parole precedono immediatamente al brano riportato a p. 93, e son parte dei versi 49 e 50 nel primo fra gli « Estratti » del Bertoni, *Attila*, p. 6.

dica che, messe come sono al principio, cotali parole siano da riferire a lavori preparatorî soltanto; esse stesse, guardate bene insieme col contesto, confermano ciò che le analogie già disponevano a pensare, che il proemio ebbe ad essere scritto quando una parte dell' opera (oso dire il primo libro) era ultimata.

Una preparazione precedette di sicuro alla composizione; e ad un' altra estremità del poema, poco dopo il passo dato per disteso nelle pagine 95-96 [1], Nicolò pretenderebbe che fosse stata ben faticosa :

> In Friul me sui penez, in l'Istrie et in Chalor [2],
> In la Marçhe [3] et in Lomgbardie, et in mant terres et bor,
> Por atrover li escript de Atille et la flor.
>
> (II, 280 *b*.)

Che egli fosse realmente in tutti i paesi menzionati, potrà essere e non essere; che proprio vi si desse alle ostinate ricerche di cui qui si parla, non son punto disposto ad ammettere. E non ha egli stesso rappresentato le cose in modo ben più semplice I, 121 *a*? Nicolò, scacciato da Bologna — prosegue il secondo passo riferito a p. 94 —,

> In Friul atrovoit tout l'instoire a loigne.

Del Friuli e dei territorî che s'attraversano per giungervi Nicolò mostra effettivamente una conoscenza, che, tutto considerato, va attribuita anche ad esperienza personale. Egli dovett'essere e dimorare in quelle parti. Beninteso, nulla affatto è lecito dedurre dalle località principali in cui segue l'azione : Aquileia, Concordia, Oderzo, Altino, per tacere di Padova. E anche di molti luoghi di minore rilievo per il racconto, e anzitutto di quelli sulla marina dove riparano i fuggiaschi dalle orde barbariche, quali sono Grado, Caorle, Torcello, Mazzorbo, Burano, Murano, le menzioni, prima ancora di averne la prova positiva, vogliono riportarsi alle fonti. Ma la schiera toponomastica, ingrossata altresì dal contributo che portano le designazioni di personaggi, come ad esempio « Girardet de Fregon », « Floret

1. Bertoni, *Attila*, p. 62.
2. Cadore.
3. La Marca di Treviso.

de Valveson [1] », « Bordains » di « Vençon » [2], è copiosa troppo, perchè questa spiegazione riesca sufficiente. Nè si trovano soli a costituirla città, borgate, villaggi. Segnalerò « la val dela quaille » (I, 42 *b*) nelle parti di Pordenone; poi « la val d'Estrich » o de Strich (*ib.*, 77 *b*), « li champ della foille » (ib., 152 *a*), e « les bois as morons » (ib., 172 *b*), o il « bois deli morons » (ib., 178 *a*), o « le [grant] bois des morons » (ib., 178 *b*), tutti e tre presso Aquileia. Saranno mai designazioni fantastiche ? — Non credo. E un indizio mi par di scorgerne, avuto riguardo alla regione, nell' impronta germanica di *Estrich*, che ragguaglierei ad *Oesterrich*. Però stimo abbastanza verosimile che sotto il rispetto topografico non si sia lavorato di fantasia neppur dove Foresto (ib., 145 *b*), uscito da quella città stessa, costruisce un campo fortificato

> Pres la porte d'Aquillee, dehors ale genestre,
> Par l'intree san Piere,

pur non sapendo dimostrare che una chiesa dedicata a san Pietro Aquileia l'abbia avuta in realtà [3]. So bensì che la sua vetustissima cattedrale è dedicata alla Vergine [4]; e così non passerò sotto silenzio che re « Menappus », preparandosi ad una battaglia, sente messa e si comunica, insieme co' suoi, « In la capelle *sancte* Marie » (I, 259 *a*), ascoltandovi poi un sermone dell' abate « de Douçon » [5]. Non dimentico tuttavia che la Vergine è patrona troppo universale, perchè su di lei sia qui lecito far molto assegnamento.

Di Aquileia è menzionata una porta. Di Concordia se ne ricordano quattro, che ben ci affidano : la « porte Grual » (I,

---

1. I, 39*b*. Valvasone, sulla sponda destra del Tagliamento, all' est di Pordenone, è ben noto, grazie alla famiglia de' signori suoi; Fregona è situata ad est di Vittorio (Ceneda-Serravalle).

2. I, 54*a*. Venzone sta al nord di Gemona.

3. Non l'enumera tra le chiese di cui « non rimane al presente vestigio » la mediocre *Guida storica dell' antica Aquileja compilata da* Vincenzo Zandonati, Gorizia, 1849 (p. 171).

4. Ughelli, *Italia sacra*, ed. Coleti, V, 15 e 18.

5. Qui la rima ha portato a dire « doçois ». E nulla varrebbe « doucon » alla pagina seguente in una lassa in *-on*. Ma 260*a* s' ha « Labes de douçons » fuor di rima.

234 *a*, II, 8 *a*, 49 *b*), ossia quella che guarda Gruaro e il prossimo Portogruaro, « Porte Verine » (I, 236 *b*), « Port Lomgbard » (II, 7 *b*), o meglio « Porte Lomgbarde » (II, 8 *a*, 12 *a* e 26 *a*), e « Porte della vals » (II, 54 *a*). Ed anche di Padova si nomina — ben a proposito — la porta chiamata « Choe luntan » (I, 30 *b*), cioè, come spiega una postilla marginale, « Coda longa ». « Luntan » per « lungo »; e unicamente alla rima non dubiteremo certo d'imputare l'alterazione.

Meritevole di rilievo anche la rappresentazione idrografica della regione. Incontriamo, debitamente collocati, Tagliamento (« Taiament », I, 196 *b*, ecc.), Piave (« Plaf », II, 156 *a* sgg.), Sile (« Scil », « Scille », « Scilles », II, 249-252). E del Tagliamento abbiamo, lasciando stare un gran ponte fatto costruire da Attila (l. cit., I, 196 *b*), un guado situato « Desoz la val de Brigle » (ib., 270 *a*), detto altrove (ib., 321 *a*) « le guez de Brig ».

Non si poteva di sicuro aver percorso quelle regioni senza visitare Venezia. E di Venezia si discorre particolareggiatamente a proposito di Sarra, moglie del re di Padova, rimasta a reggere la città, che all' avvicinarsi del pericolo conduce al mare vecchi, donne, fanciulli :

La royne le convoie trestuit sains et saille [1]
Sor les mot [2] dou mer, ou il avoient staille ;
Pescheor li converssent, si i ont mant chasaille [3] ;
Rivehaut s'apeloit, Chanareg d'autre spaille,
Ou mant chanes nasquent [4] sor le mot que s'i raille [5],

1. « salvi ». Il *saille* ritorna nell' ultimo verso del complemento di questo brano (p. 106).

2. Boerio, *Dizion. del dial. venez.* : « MOTA, s. f., *Greto*. Quella parte del letto più propr. del fiume che rimane scoperta dalle acque ». Non si può negare che il vocabolo si presti bene per indicare le isolette della laguna. Esso è del resto assai diffuso e in Italia e fuori, con determinazioni di senso alquanto varie, ma strettamente connesse, che rendono quanto mai verosimile il legame col *mott* germanico e famiglia.

3. Anzichè un « casale », vedo qui un più o men conscio *casacula, con valore diminutivo-dispregiativo.

4. Spiegazione etimologica (v. anche sotto) di *Canaregio*. E la spiegazione risponde a verità. Mera saccenteria il *Canal regio* — datoci qui stesso da un annotatore — che riuscì col tempo ad imporsi ai più.

5. Suppongo « ci s'aduna »; e la mente mi va al *raille* francese.

Jubenich et Gemen [1] l'apelent sens faille ;
La glixe de san Marchole li fu fermee al chaille,
Et a sante Ternité firent l'autre muraille ;
A Bragoil [2], un autre mote, le fist fer mant staille ;
Et a san Raphael se mist son amiraille ;
Et sus mant autres motes que puis rasonaille.
(II, 301 *b*-302 *a*.)

Certo il significato di indicazioni così specifiche impallidisce quando si avverte la stretta convenienza di questo passo con uno di un testo anteriore, in francese ancor esso, ma in prosa, di cui si discorrerà più tardi. Donne, fanciulli e vecchi vanno verso il mare, « et se herbergerent desor le liz de Malamoch, et tels desor les motes de terre de Riolt, en Dox-dur, en Jubenic, en Gemen, et ou est orentdroit l'eglise de saint Hermacore auques pres de Chanaregl, ou estoient maintes canes; et autres en lup'o (*sic*), et a sainte Trinité, et en Bragol, et en Brandol, et en autres maintes motes de terre, que ensint estoient apelees. » Qui abbiamo un di più; e se ci manca S. Raffaele, la prosa ce ne parlerà in un altro luogo. Con tutto ciò si badi che il « Chanareg » di Nicolò risponde meglio di « Chanaregl » alla forma dell' uso; e che il fatto ci si rinnova, con eloquenza maggiore, in « Marchole », messo a riscontro, da una parte coll' « Hermacore » della prosa francese, dall' altra col « Màrcuola » e « Màrcola » della parlata veneziana. E una certa familiarità colle « calli » di Venezia indica il « li fu fermee al chaille », detto appunto a proposito della chiesa di « san Marchole ».

A Venezia dunque Nicolò da Càsola era stato di sicuro; e un'eco dei sentimenti che lo spettacolo della città aveva suscitato nell' animo suo si sente anche nei versi che fanno seguito a quelli riportati qui dietro :

---

1. Ai visitatori di Venezia è nota anche oggi S. Maria Zobenigo. Non così S. Geminiano : chiesa che sorgeva un tempo verso la metà della Piazza di S. Marco; che fu abbattuta per prolungare la piazza fra il 1153 e il 1173; e che, trasportata più in là, fu ricostruita nel secolo XVI e atterrata nel 1807 per dar luogo al portico che congiunge le Procuratie Vecchie colle Nuove. V. Sansovino, *Venetia città nobilissima*, c^te^ 87*a* nell' ed. del 1604; Cicogna, *Iscrizioni Veneziane*, IV, 5.

2. È il Bràgola di « S. Giovanni in Bràgola », come dicono i Veneziani.

Li fu hediffiez Venice la reaille,
Que vint la plus noble et riçhe que soit in Itaille.
Inlec mande la royne tot ses santuaille [1],
Et son grant tresor, por ce que plus li vaille,
Et soit a sehur della gent criminaille;
Car nuls li puit aler sens nef et governaille.
Ancor li grant tirans son arçant li baille,
Per estre a sehur de non perdir [2] maille
Per guere ne ingombrer ch'intre lor desvaille [3].
Li noble Veniciens, que n'en churent aille,
D'omes que li puist nuire, de roy ne imperiaille,
Li font ben a sehur qu'i [4] n'en perdront schaille.
Ond la terre se fist de tresor si regaille,
Ne se açatoit au mont la plus franque ne saille.

Nel Friuli, dove specialmente ci conducon gl' indizi (si noti anche la menzione del « lengaçe friulans », II, 53,*b* [5]), già primeggiava Udine, da più che un secolo residenza abituale dei Patriarchi d'Aquileia, ingrandita, afforzata, abbellita, nell' ultimo quarto del dugento, dal magnifico e munifico Patriarca Raimondo della Torre [6]. Si pretendeva che la città avesse avuto origine da Attila, che ne avrebbe edificato il castello durante il lungo assedio aquileiese, perchè gli servisse di fortezza [7].

---

1. Le cose sante, le reliquie.

2. Sembra aversi *perdr* con un piccolo *i* sovrapposto, che si confonde colla coda del tilde di « arçant », fra *d* e *r*. O *perder*?

3. Chiaro il contesto, sia poi che in « desvaille » abbia da vedersi un « disvalere » oppure un « divallare ».

4. Non risolvo senza molto scrupolo a questo modo un *q* colla gamba sbarrata. Fu scritta forse l'abbreviatura di *qui* in cambio di quella di *que*?

5. Siamo a Concordia. Un barone di Attila, Galoris, che, rimasto prigioniero, per campare la vita s'era affrettato a dichiararsi voglioso di battesimo, si spaccia a « dame Ellixene », pronta nottetempo per esser condotta al mare coll'altre bocche inutili, per un fratello di lei, del quale aveva indossato le armi. La donna manifesta la sua maraviglia che non parli, e lo interroga riguardo ad un altro fratello abate : « Adonc Galoris li avoit respondu In lengaçe friulans au mielz que l'ait seu ».

6. Stando alle date accolte dal Gams, *Series episcoporum*, p. 774, Raimondo tenne il Patriarcato dal 21 dicembre 1273 al 23 febbraio 1299.

7. V. D'Ancona, 1ª ed., p. XXVI-XXVIII, 2ª ed., p. 399-401.

Quindi della fondazione c'intrattiene anche Nicolò, il quale fa che il lavoro sia eseguito da diecimila prigionieri cristiani :

Tant ont penez et de nuit et de dis,
Que-l mont e li casteus fu toz ac*om*plis.
Lor fu apelez li Chasteus di mendis,
Cil que fu de Atille, que li *chrest*iens fis.
Anchor est li chasteus et li mont tot in pis[1].
Une riche ville hui li estoit stablis,
Que Uden oit non, bien poplea et garnis
De riche et noble gent et chevalier cortis.
Il Patriache d'Aquillee li auberçemant fis,
Li f*rere* K*arle* l'imperer, que Alemagne justis,
Filz le rois de Boeme que Beltr*anz* hons le dis;
Inlec moruit tot a le Deu servis.

(I, 171 *b*.)

La denominazione di « Castel Mendico », « Castel Tapino », o che altro voglia essere, non è certo un' invenzione, e va bene notata. Quanto agli ultimi versi, interpunti come si son letti, contengono un grave errore storico riguardo a cose assai recenti. Bertrando, venuto al Patriarcato nel luglio del 1334, ben si ritenne esser morto « tot a le Deu servis », ucciso come fu, nel giugno del 1350, da vassalli ribelli, che con ogni sforzo cercava di riassoggettare alla sua chiesa[2]. A tal segno si arrivò, da attribuirgli miracoli[3]; e se ne fece un vero e proprio martire,

1. In piedi.

2. La morte è così riferita da un contemporaneo, che viveva nei luoghi : « ... Qui crudeliter ab inimicis Ecclesiae apud Villam quae est in Richiniult, juxta Tulmentum, ipso a Sacilo cum suis militibus et gentibus Utinum veniente, gladio penetrante occisus est » (*Vitae Patriarch. Aquil.* di autore anonimo, in *Rer. It. Scr.*, XVI, 16). Si noti l' « ab inimicis Ecclesiae » ; e s'avverta altresì che Antonio Bellone, il quale dei Patriarchi Aquileiesi scrisse le vite nella prima metà del cinquecento, dice che Bertrando, a certi suoi fedeli, che avevan cercato di distoglierlo dal mettersi in viaggio, « fore praedixerat, ut pro Dei Ecclesia immolandus esset » (ib., 55). Di Bertrando tratta assai ampiamente il De Rubeis, *Monumenta Ecclesiæ Aquilejensis*, « Argentinæ » (in realtà Venezia), 1740, col. 867-910.

3. « ...Apud cuius sepulcrum marmoreum historiatum in S. Maria Maiori in Utino », dice, seguitando, l'anonimo contemporaneo, « per eum a Domino miracula fiunt. » E. v. Ughelli, *Italia Sacra*, V, 103-4 nell'ed. Coleti.

venerato sugli altari [1]. Ma egli era un francese caorsino, non già un tedesco fratello di Carlo IV imperatore e figliuolo del re Giovanni di Boemia. Figliuolo di Giovanni, fratello di Carlo, fu bensì il successore suo : Nicolò, non Bertrando. Il Nicolò nostro deve dunque aver confuso. Tenterà forse taluno di aprirgli una via di scampo, proponendo di mettere un punto dopo « fis », sicchè il Bertrando morto per il servizio di Dio fosse un fratello di Nicolò. Ma sia pure che anche durante il Patriarcato di costui durassero le guerre coi vassalli, anzitutto per far le vendette dell' uccisione sacrilega [2], di questo supposto fratello non trovo traccia; e sarebbe assai curioso che si fosse chiamato per l'appunto Bertrando come il Patriarca a cui le parole che a lui si dovrebbero trasferire convengono così mirabilmente. Però non dubito che l'autore nostro abbia sbagliato; e lo sbaglio, stranissimo date le circostanze, ravvicino a quello, strano altrettanto, per cui l'arcivescovo Giovanni Visconti fu chiamato Luchino [3]. I due spropositi si illustrano a vicenda. Per spiegarli tuttavia, insieme con una tal quale balordaggine da essi rivelata nell' autore, hanno da concorrere circostanze speciali. Ad Udine, pur dovendoci esser stato, Nicolò da Càsola non può aver fatto lunga dimora. E direi che, nonchè, ad Udine neppur nel Friuli avesse a trovarsi nel tempo in cui il passaggio di Carlo IV, alla fine del 1354, diede spiccata evidenza alla stretta consanguineità che con lui aveva il Patriarca Nicolò, il quale, dopo averlo ospitato, lo seguì nel gran viaggio attraverso all' Italia e assistette alle incoronazioni di Milano e di Roma. Potendo, farei addirittura il soggiorno del nostro in quelle parti posteriore alla morte dell' omonimo prelato, seguìta (fuori della sua sede, da cui paiono averlo costretto ad esulare i sudditi angariati [4]) alla fine del luglio 1358 [5]; i morti si lasciano confondere più facilmente

1. V. De Rubeis, *op. cit.*, col. 914, e Bollandisti, Giugno, I, 776-802, « De Beato Bertrando Patriarcha Aquileiensi Martyre ». La beatificazione ufficiale fu chiesta alla fine del secolo XV e conseguita solo nel 1599; ma il culto si può dir cominciato un anno dopo la morte, per opera del successore Nicolò, mosso, ho paura, da interessi temporali più che da ragioni spirituali.

2. *Rer. It. Scr.*, t. cit., 17-18 e 56.

3. V. p. 99.

4. V. *Rer. It. Scr.*, XVI, 18; e cfr. De Rubeis, *op. cit.*, col. 918-920.

5. *Rer. It. Scr.*, t. cit., col. 82; De Rubeis, col. 929.

che i vivi; ma me lo vieta la data del 1358 stesso, da assegnarsi, perlomeno, al principio dell' opera, principio a cui il soggiorno ebbe quasi necessariamente a precedere. Il tentativo che si facesse per sbarazzarsi del « lviij » mediante l'inserzione di un « x », che si supponesse dimenticato, s'infrangerebbe contro ciò che sappiamo rispetto alla persone per cui l'*Attila* era stato intrapreso [1]; poichè, se il Marchese Aldrovandino, morto nel 1361, si lascierebbe isolatamente surrogare dal fratello Nicolò II, vissuto poi nientemeno che fino al 1393, la surrogazione è vietata dall' accoppiamento con Bonifazio Ariosti. Però inclino a pensare che nel Friuli Nicolò da Càsola fosse nei primordi dell' esilio, facendo insieme che questo avesse principio non più tardi del 1354 [2]. — Ma chi vorrebbe affermare che le andate non fosser più d'una, nel qual caso verrebbe a mancare il bisogno di assegnare a quell' unica una durata non troppo breve? Perlomeno a Padova e a Venezia Nicolò potè molto bene condursi poi, e replicatamente, da Ferrara.

Chè, se il Friuli e le regioni contigue suscitano questioni e incertezze, non so dubitare che Nicolò, più presto o più tardi, ma certo non dopo il 1358, prendesse stanza nella capitale degli stati estensi. Lì si trovava egli bene scrivendo. Vero che al poema non si mise per fare egli stesso

> ..... ale marchis da Est un riche don,
> O voiremant a suen oncle dan Boniface il baron;
>
> (I, 2 *b.*)

bensì

> A prié d'un mon amis, li vertueus Symon,
> L'ombré [3] et li cortois, filz q*ue* fu Paul Bison,
> Celui da Feraire, ou n'ait teçhe fuer bon;

ma tra le due cose la differenza non è molta. Per viva che fosse l'amicizia per Simone, Nicolò non si sarebbe sobbarcato

---

1. V. p. 101.

2. Una sollevazione, repressa con imprigionamenti e morti, si produsse a Bologna nel giugno di quest' anno. V. *Rer. It. Scr.*, XVIII, 433.

3. Che così si stampi, intendendo che *l'ombré* stia per *l'ondré*, l'onorato, mi par richiedere il senso. Il Bertoni, *Attila*, scrive *ombre* (p. 6, v. 40), che dovrebbe valere (Glossario p. 125,) « umile ».

a una così grande impresa, se con essa non avesse pensato di guadagnarsi il favore di uomini più potenti d'assai. E là dove s'era messo, egli finì per trovarsi bene. Ne dà prova il non esser ritornato nella sua città nativa, quando, nel 1360, la signoria della Chiesa gliene aveva certo spalancato le porte [1]. Come s'è visto [2], anche intorno al 1370 si parla d'esilio e s'inveisce contro i Visconti che ne furon causa; a un ritorno mai non si fa il più lontano accenno. Però non dispero che indagini accurate, oppure il caso, tante volte propizio agli studî, siano per manifestarcene le tracce dentro a documenti ferraresi. Rammentiamoci la professione sua di notaio. E forse finirà per resultare qualche cosa di determinato anche rispetto alla morte, che congetturalmenre suppongo intanto avvenuta intorno al 1380, intendendo con questo mio « intorno » di abbracciare un intero decennio.

PIO RAJNA.

(*A suivre.*)

---

1. V. p. 100.
2. P. 95-96 e 98-99.

NOTES

ÉTYMOLOGIQUES ET LEXICOGRAPHIQUES

POITEV. *ANSOLE*

J'ai eu l'occasion de faire remarquer que le lat. asciola n'avait pas seulement survécu dans l'esp. *azuela*, mais dans le prov. *aissola* et dans l'ancien franc-comtois *essole*, et que son diminutif *essolate* ou **essolote* était actuellement vivant, en Franche-Comté, sous les formes *ansoulote* et *soulote* [1]. Il n'est pas sans intérêt de constater aujourd'hui qu'à l'autre extrémité de la langue d'oïl, c'est-à-dire dans le sud du Poitou, le mot latin asciola est également vivant. L'abbé Lalanne en a signalé un représentant dans l'arrondissement de Civray (Vienne), dont il a étrangement méconnu l'étymologie, comme en fait foi l'article suivant qu'il lui a consacré :

ANÇOLLE, s. f., outil de charpentier. V., arr. de Civray. V. Ancerolle. — Latin : *ancile*, sorte de bouclier coupé des deux côtés, de sorte que le haut et le bas paraissent plus larges que le milieu [2].

A l'art. ANCEROLLE, l'abbé Lalanne dit [3] : « s. f., outil de charpentier qui sert à doler le bois. V[ienne]. — *Aisserolle* ou *asserolle* (Manuscr. du Poitou, an. 1733). »

La forme *ancerolle* est un allongement de *ançolle* par l'intercalation du suffixe secondaire *-er-*. Puisqu'on trouve *aisserolle* en 1733, il est manifeste que *ançolle* (mieux écrit *ansole*) est pour *aissole*, forme normale prise originairement par notre type

1. *Nouv. Essais*, p. 161.

2. *Mém. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, tome XXXII, 2e partie, ann. 1867, p. 19, 2e col.

3. *Ibid.*, p. 19, 1re col.

latin asciola. Il est curieux de constater qu'en Poitou comme en Franche-Comté l'initiale du mot a été nasalisée. Mais la nasalisation n'a pas atteint *assereau*, qui se trouve aussi dans l'abbé Lalanne, et qui a été tiré du simple *asse* (pour *aisse* < ascia) à l'aide du suffixe composé *-ereau*.

NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR LE SUFFIXE *-ARILIS*

A propos de l'anc. franç. *aveneril* « champ d'avoine », conservé par différents patois, j'ai groupé quelques mots où l'on constate un procédé de dérivation à l'aide du suffixe double -arilis, procédé qui n'avait pas encore été étudié [1]. A côté de *aveneril*, je n'ai pu citer en français que : *chaumeril*, *femeril*, *fromenteril*, *meeril* et *orgeril*. M. Mario Roques a ajouté à ma liste : *blaril* « champ de blé », *lineril* « champ de lin », et *seilleril* « champ de seigle », qu'il a relevés dans le patois des environs du Havre [2]. Voici quelques additions de mon chef.

**Faveril* > fabarile me paraît être la forme primitive du mot poitevin que l'abbé Lalanne écrit *favris* et signale dans la Vienne comme signifiant « paille de fèves ».

Femeril n'est pas représenté uniquement, comme je l'ai dit, par le comtois *femri*, mais par le bas-berrichon *fumeri* et *fumeriou*, qui sont enregistrés par le comte Jaubert. Godefroy, sous FUMERIL 2, cite un exemple du Poitou qui est bon ; mais sous FUMERI 2, il a été mal inspiré en s'écartant de l'opinion de Carpentier et en lâchant la « fumée » pour le « fumier ».

Fumeril < *fūmarile est dans Godefroy, où les art. FUMERI 1, et FUMERIL 1 doivent être fondus et augmentés de l'exemple cité à tort sous FUMERI 2. Un exemple plus ancien que celui du *Moniage Rainouart* (traduit à tort par « fumet ») a échappé à Godefroy : il se trouve dans le *Roman de Thèbes*, v. 4688 :

> Les hastes aloignent d'osil
> Qui sont teintes del *fumeril*.

Je ne connaissais *orgeril* que par le nom du vicomte de *Lor-*

1. Nouv. *Essais*, p. 173.
2. *Journal des Savants*, août 1905, p. 432, n. 1.

geril. Or le mot est encore bien vivant comme nom commun en Normandie, sur les confins de la Picardie ; c'est ce dont témoignent les deux extraits suivants :

« *Orgeri*, champ où l'on a récolté de l'orge » (Decorde, *Dict. des patois du pays de Bray*).

« *Orgerie* (sic), n. m. Champ où l'on a récolté de l'orge » (Delboulle, *Gloss. de la vallée d'Yères*).

Godefroy a quelques autres articles qui m'avaient échappé : CHANEVERIL « champ de chanvre », PESERIS « lieu semé de pois » et SOMMERIL « sommet ». Le premier de ces mots n'est appuyé que sur l'exemple suivant daté de 1295 et provenant d'un titre des archives de l'Allier : « Le *chaneveri* qui siet entre le *chaneveri* Gerart Bertram et le *curtil* Lambert de Biere. » La différence de graphie entre *chaneveri* et *curtil* pourrait inspirer des doutes sur la présence de notre suffixe dans ce mot. Les doutes doivent disparaître en présence d'un texte plus ancien que j'emprunte à l'article *caneverilla* de Du Cange :

Uno quoque anno... donant decimam de omni conlaboratu, praeter *caneverill* et prat (Tabularium S. Remigii Remensis).

Le domaine provençal était resté en dehors de mes premières recherches, ou du moins je n'y avais rien trouvé. Voici un exemple du type *fromenteril* pour le Limousin. On lit en effet dans un acte du cartulaire d'Aureil : « Arbertus Riorta dedit... molendinum et stagnum et los *fromentairils*... In molendius et *eus fromentairils* retinerit censum [1]. » Et dans un autre acte : « In terra nostra deus *fromentairils* [2]. » Enfin, dans un troisième : « In hac terra deus *Fromentairils* [3]. » A vrai dire, le mot paraît plutôt employé comme une dénomination traditionnelle de champ que comme un nom commun pleinement vivant dans la conscience linguistique de ceux qui l'employaient ; mais là n'est pas la question. Ce qui doit être souligné, c'est la forme :

1. *Bull. de la Soc. archéol. et hist. du Limousin*, t. XLVIII (1900), p. 268, acte CCCLXXIII.

2. *Ibid.*, p. 270, acte CCCLXXVI.

3. Voir *Ibid.*, acte CCCLXXVII.

fromentairil ne représente pas exactement un type latin *frumentarilis mais un dérivé ancien tiré de frumentarius d'après la forme romane préhistorique **fromentair*. Cf. les formes bien connues telles que *cavalairia*, à côté de *cavalaria*, etc.

C'est le même procédé que nous retrouvons dans un lieu dit *al Porquayril*, à Montagnac (Hérault), au XVe siècle [1].

Enfin il faut signaler le nom que portent dans une grande partie du midi de la France les trois derniers jours de mars et les quatre premiers jours d'avril, ce que Mistral appelle « les jours de la Vachère » : *Vaqueiriéu*, *Vacheirieu*, *Vacairieu*, *Bacarieu*, *Bacairiols*, *Vacairials*, *Bacairials* [2]. Le rapprochement proposé avec l'esp. *vaquerillo* « petit vacher » porte à faux. Il est clair qu'il faut supposer en ancien provençal *Vacairils* ou *Vacarils*.

L'ARTICLE *BECHOLE* DE GODEFROY.

Frédéric Godefroy a un article ainsi conçu, dans son *Dict. de l'anc. lang. franç.*, I, 607, 2e col :

BECHOLE, s. f. portion de terre qu'un homme bêche en un jour : « laquelle jument s'en estoit saillie et estoit allee en une petite *bechole* illecques aupres dudit pré, et apres qu'il eust trouvé sa dite jument en ladite *bechole*... » (1478, Arch. JJ 205, pièce 42).

Fidèle à ses habitudes de dissimulation, l'auteur a omis de dire qu'il avait emprunté son exemple unique de *bechole* à Carpentier, lequel a enrichi l'article BECIARIA-BEZARIA de Du Cange [3].

---

1. *Ann. du Midi*, XVII, 519.

2. Cf. sur cette légende, dite des jours d'emprunt, *Romania*, III, 294 et 499; XVIII, 107; XXVI, 98.

3. *Beciaria* repose sur un mot signifiant « bouleau ». Ce mot, encore vivant, dans les patois du Midi, sous la forme *bes* (voir Mistral), a dû être en latin vulgaire de la Gaule *bettium, du thème celtique qui est dans betulla (cf. mes *Essais de phil. franç.*, p. 75 et 82). Ni Raynouard ni M. Levy ne donnent d'exemple médiéval du prov. *bes*. En voici un, tiré du cartulaire de Bonlieu, c^ne^ de Peyrat-la-Nonière, c^on^ de Chénérailles, arr. d'Aubusson, Creuse : « corulos et tremulos et *los beç* » (Arch. dép. de la Creuse, H 284, p. 170 de l'inventaire sommaire). M. Horning vient

C'est à Carpentier aussi qu'il a pris sa définition, mais Carpentier ne présente cette définition que sous une double réserve. « Forte », dit-il en parlant de *beciaria*, que Du Cange a laissé sans définition, « tantum terræ, quantum quis *becca* seu ligone fodere potest » ; et il ajoute : « Eo etiam spectare videtur vox *Bechole*, Lemovicibus nota. »

Carpentier s'est tout à fait mépris sur le radical de BECIARIA-BEZARIA. Nous n'avons qu'à considérer le contexte de certains des exemples cités ou visés par Du Cange pour nous en rendre compte. Charte 237 du cartulaire de Conques, n° 224 de l'édition Desjardins : « cum boscos, cum trolio, cum mansione, cum vernias, cum albaretas, cum pratas, cum *beciarias*, cum terras cultas et incultas. » — Charte 266 du même cartulaire, n° 253 de Desjardins : « hoc est vinea cum mansione cum orto, cum boscos, cum *beciarias*, cum verniarias, cum terras cultas et incultas... » Il est clair que *beciaria*, formé comme *verniaria*, signifie « boulaie », comme *verniaria* signifie « vernaie » ou (pour me faire mieux entendre) « aunaie », puisque le Dictionnaire de l'Académie française, qui admet *boulaie*, ne connaît pas *vernaie*. Ce n'est pas seulement sous la forme latine ou latinisée que le cartulaire de Conques emploie *beciaria* : il offre aussi, soit comme nom commun, soit comme nom de lieu, la forme provençale *beceira*, *bezeira*, que ni Raynouard ni M. Émile Levy n'ont recueillie [1].

Revenons à *bechole*. L'acte dans lequel Carpentier a relevé le mot est de provenance limousine ; les faits que vise la lettre de

---

d'étudier le prov. *bes* et ses congénères (*Z. f. rom. Phil.*, XXXI, 213) et il pense qu'il est plus légitime de postuler *betium que *bettium comme type de latin vulgaire ; mais le groupe dont je m'occupe aujourd'hui suppose nécessairement que *bettullus, -a faisait concurrence en latin vulgaire à betulla, dont l'existence ne fait pas question, et justifie le type *bettium que j'ai proposé naguère. Ceci soit dit, sans préjudice de *betium, dont ce n'est pas ici le lieu d'examiner les titres. Je remarque en passant que le prov. moderne *bes* a un *e* fermé, d'après Mistral, ce qui est surprenant, étant donné que le thème celtique *belv-* (comme me l'assurent mes collègues MM. Meillet et Vendryès) a un *e* ouvert.

1. Pour les noms propres, voir la *Table générale* de l'éd. Desjardins. Comme nom commun, le mot se trouve dans la charte n° 572 : « Donavit suam partem de las *beceiras*. »

rémission se sont passés le 3 février 1477 (anc. style) au village « du Vergier, parroisse de Perilhac en Limosin [1] » entre deux cousins, Pierre et Jehannot du Vergier, dont le premier, se trouvant en cas de légitime défense, frappa si violemment le second que mort ne tarda pas à s'ensuivre. Pierre expose qu'il avait amené sa jument passer la nuit en un sien pré et que, par précaution, « illecques acoubla ou empestra sad. jument ». Le lendemain matin, quand il vint la chercher, « il ne trouva pas sa jument, car elle s'en estoit saillie et estoit allee en une petite *bechole* illeques auprès dud. pré, et après qu'il eut trouvé sad. jument en lad. *bechole*, il la commança a toucher devant luy pour l'en retourner en sa mayson [2]... »

Je me suis assuré que Carpentier avait bien lu ; mais si le notaire de la chancellerie de Louis XI a écrit deux fois *bechole*, c'est que, n'étant pas Limousin, il ne comprenait pas ce qu'il transcrivait.

J'estime que la requête de l'impétrant portait *bethole*. Le mot s'est conservé jusqu'à nos jours dans une grande partie de l'ancien diocèse de Limoges (Haute-Vienne et Creuse, surtout dans la région du nord) et sur la frontière méridionale des diocèses de Poitiers (Vienne) et de Bourges (Indre, Cher), soit comme nom de lieu [3], soit plus rarement comme nom commun [4], sous la forme *betoule*. Il faut l'interpréter comme

---

1. Aujourd'hui *Peyrilhac*, c^on^ de Nieul, arr. de Limoges, sur la frontière de l'arr. de Bellac.

2. La lettre est datée de mars 1477, 18e année du règne de Louis XI.

3. Le total des localités qui, dans les deux départements de la Creuse et de la Haute-Vienne, portent des noms comme *La Betoule*, *Les Betoules*, *Le Betou*, *Les Betous*, *Betoulet* s'élève à environ 30 ; le plus méridional est *Le Betou*, c^ne^ de Janailhac, Haute-Vienne, arr. de Saint-Yrieix, c^on^ de Nexon ; on y trouve aussi quelques *La Betoulière*. Dans la Vienne, sur les confins de la Haute-Vienne, il y a un unique *La Betoule*, jadis *La Betouille*, représentant un type * Bettulia. Dans le sud de l'Indre et du Cher le nom apparaît çà et là : *La Betoule*, c^nes^ de Lourdoueix-Saint-Michel et de Saint-Denis-de-Jouhet (Indre), de Châteaumeillan et de Sidiailles (Cher) ; *La Betoulette*, c^ne^ de Saint-Denis de Jouhet (Indre) ; *La Petoulière*, c^ne^ de Vijon (Indre).

4. Je ne l'ai trouvé vivant que dans le patois de Cressat, c^on^ d'Ahun (Creuse), avec la prononciation *betulà* : il signifie « bouleau », non « boulaie », et ne s'emploie qu'au singulier (Communication de M. Aguillaume père, avril 1903).

signifiant « boulaie, champ planté de bouleaux[1] ». *Betoule* correspond à un type gallo-roman *bettulla. Le type masculin *bettullus[2] est représenté par le mot patois *betou*, moins fréquent dans la toponymie, mais très répandu dans toute cette région au sens de « bouleau »[3].

PROV. *CANSER*

Dans la notice étymologique que j'ai consacrée, en 1900, au mot provençal *chansera* ou *chancera* « dot »[4], je m'appuyais sur l'existence dans le patois du Bas Limousin d'un subst. fém. *tsanse* pour conjecturer que l'anc. prov. avait dû posséder un type différent de *chansera*, appartenant à la troisième déclinaison latine, et dont le patois du Bas Limousin nous avait conservé le témoin. J'ai le plaisir de voir ma conjecture vérifiée par la découverte dans le cartulaire de Notre-Dame du Pont (Cantal), qui remonte à la seconde moitié du XIIe siècle, du type postulé. Je me borne à le signaler, son existence effective justifiant ce que j'ai dit de l'étymologie qu'il convient de lui attribuer : « Guibertz Amblartz... fo plagatz e mori ; e, a cap de temps, sa molhier, que avia sa *canser* e la terra e l'avia tracha

---

1. Il ne semble pas que les parlers de la région où se trouvent les noms de lieu comme *La Betoule* aient conservé l'usage de ce substantif féminin au sens de « boulaie ».

2. Le maintien du *t* dans nos formes ne peut s'expliquer que par l'existence dans notre région d'une forme de latin vulgaire d'origine gauloise avec un double *t*, tandis que l'anc. franç. *beol* (d'où le dérivé *beolel*, auj. *bouleau*) repose sur une forme avec *t* simple. Le simple *bez* *bes* postule également un type à *t* redoublé, *bettium.

3. Le comte Jaubert le signale dans son *Glossaire du Centre* sous les formes *betou* et *petou* ; *betou* est le mot usuel pour dire « bouleau » dans l'arr. de Guéret (Creuse) et dans le canton de Nieul (Haute-Vienne) : je dois ce dernier renseignement, particulièrement intéressant puisqu'il concerne la région d'où le texte de Carpentier est originaire, à M. Roger Drouault, qui constate en revanche, que le mot a pour ainsi dire disparu de l'usage à Saint-Sulpice-les-Feuilles.

4. *Romania*, XXIX, 169 ; réimpr. dans mes *Mél. d'étym. franç.*, p. 47.

de penhs, e n'Ebrartz de Fornolés, que era sos cosis e sos heretiers, volgro lo sebelhir [1]. »

POUR L'HISTORIQUE DU FRANÇ. *DORLOTER*

Littré a réuni beaucoup d'exemples du verbe *dorloter*, soit au sens disparu de « bichonner », soit même au sens actuel ; aucun n'est antérieur au XVIe siècle. Le *Complément* de Godefroy, art. DORELOTER, n'a que deux exemples : ils remontent à la même époque (d'ailleurs, l'un d'eux est déjà dans Littré). Notre regretté collaborateur Delboulle a communiqué au *Dictionnaire général* un extrait attribué à Jehan de Vignai, traducteur du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, extrait ainsi conçu : « treciez et pignez et *dorelotez*. » Mais, comme je m'en suis assuré récemment en consultant les papiers de Delboulle à la Sorbonne [2], c'est à l'édition du *Miroir historial* imprimée en 1531 que Delboulle a emprunté cet extrait, lequel vient du chapitre 77 du livre XXIX.

Cette édition reproduit l'édition incunable de Verard (1495) où on lit effectivement, t. V, fol. xciij : « Entre ceulx qui ont mittres il n'appartient point que ceulx courent qui sont treciez et pigniez et *dorelotez*. » Mais le participe *doreloté* ne remonte pas au delà du XV[e] siècle. Voici, en effet, ce que Jehan de Vignai a écrit, d'après l'un des nombreux manuscrits de sa traduction de Vincent de Beauvais, Bibl. Nat., franç. 52, fol. 213[c] : « Entre eulx qui sont mittrés ilz ne appartiennent (*corr.* : il ne appartient) point que ceulx quierent (*corr.* : queurent) qui sont treciez et pigniez et *ont dorelot* [3]. »

Le hasard de mes lectures m'a fait rencontrer au XV[e] siècle un exemple du verbe *doreloter* dans une plaidoirie prononcée au parlement de Paris par l'avocat Breban, plaidant pour des marchands de Gênes, au mois de février 1470 : « Ceulx de

1. Arch. du Vatican, Miscell., Arm. XV, 143, fol. 25 r°. — Art. 12 de l'édition du cartulaire Notre-Dame du Pont qui sera publiée prochainement dans les *Annales du Midi*.

2. Voir *Romania*, XXXVI, 330.

3. Cf. le texte latin correspondant : « Inter mitratos currere calamistratos non decet. »

ceste ville [de Paris] *dorelotent* leurs femmes et sont tousjours auprès d'elles[1]. »

Cet exemple n'est pas seulement intéressant par sa date, mais par le fait que le verbe y figure avec le sens moderne du verbe *dorloter*.

PROV. *ENTERUSCLE*

Le substantif *enteruscle* ne se trouve que dans le poème des *Auzels cassadors* de Daudè de Pradas, où il est employé à trois reprises[2] : au v. 2609, l'auteur parle de l'*enteruscle de las vitz* ; au v. 3410, de l'*enteruscle de l'amela C'om clama git per autre nom* ; au v. 3416, de l'*enteruscle* de *la genesta*. Raynouard traduit le premier exemple par « l'écorce des vignes » et le deuxième par « le zeste de l'amande » ; il ne cite pas le troisième[3]. M. W. Koch, dans une dissertation intitulée *Beiträge zur Textkritik der Auzels cassadors* (Münster, 1877), p. 77, propose de voir dans *enteruscle* un composé de *enter* < integer et de **uscle* < ossiculum. M. Levy repousse résolument cette étymologie ; mais il se demande si la traduction de Raynouard est acceptable[4]. M. Appel défend Raynouard, cite les mots tels que *rusco*, *rusclo*, *rusc*, *arruscle*, qui sont dans Mistral au sens d'écorce, et propose avec réserve de considérer *enteruscle* comme signifiant « écorce intérieure, qui est entre l'écorce extérieure et le bois[5] ».

M. Appel a raison. La présente note n'a pour but que d'attirer l'attention sur des gloses latines qui le montrent d'une manière éclatante. Je les emprunte au t. III du *Corpus glossariorum latinorum* de M. Goetz, paru en 1892 :

interruscus, id est cortex mediana (p. 566, nº 51).
interruscus, scorcia mediana (p. 591, nº 41).
interruscus, id est cortex mediana (p. 612, nº 65).
interrusco, id est cortix mediana (p. 625, nº 12).

---

1. Arch. Nat., X[1a] 4811, fol. 297 vº.

2. Je cite les vers d'après les numéros qu'ils portent dans l'édition du ms. de Rome donnée par M. Monaci, *Studj di filologia romanza*, V, 67.

3. *Lex. roman*, III, 130.

4. *Prov. Suppl.-Wörterb.*, III, 68.

5. Cité par Levy, *op. laud.*, d'après une communication directe de M. Appel.

Interruscus est formé avec la prép. inter, employée adverbialement, et le subst. fém. rūsca « écorce », dont l'existence est assurée en latin vulgaire (quelle que soit son origine [1]) non seulement par un passage de la vie de saint Lupicin (du IXe siècle, d'après M. Krusch, *Script. rer. Meroving.*, III, 143), mais par l'accord du français (*ruche*), du provençal (*rusca*) et de l'italien dialectal (*rusca*). Il n'est pas rare que la composition fasse passer un substantif du genre féminin au genre masculin : cf. le prov. *sobrecot* et le franç. *surcot*, masculins, en face de *cota*, *cote*, féminins [2]. Sur interruscus on a ensuite formé un diminutif non attesté : *interrusculus, qui est le type nécessaire du prov. *enteruscle* lequel doit être sorti, par dissimilation, d'une forme plus ancienne **entreruscle*.

ANC. FRANÇ. *ESPAELER*

Espaeler est un verbe transitif très rare en ancien français. Je ne connais que les deux exemples cités par Godefroy [3], qui traduit par « ébruiter, publier », traduction que le contexte impose :

> Tost fu la chose *espaelee*.
>
> *Guill. de Palerne*, 3692, Anc. Textes.

> Et fu partout *espaelés*
> Li grans blasmes de che prouvoire.
>
> *Mir. de Saint Éloi*, p. 104, Peigné.

Si l'on admet que l'adjectif latin patulus a pu avoir en latin vulgaire un synonyme *patellus, on pensera que notre mot *espaeler* se rattache à un type *expatellare, dans lequel *patellus est pris au sens figuré. Le prov. mod. possède *espa-*

---

1. Cf. Körting, *Lat.-rom. Wörterb.*, 2e éd., no 8217. — Le latin rūscus ou rūscum « houx », qui n'est peut-être, comme M. Schuchardt le suppose (cf. l'art. RUSCUS du *Thesaurus glossarum emendatus* de M. Gœtz), qu'une altération graphique de rūstum, n'a rien à voir avec rūsca.

2. Il est à remarquer que le prov. moderne a une forme *rusc* et le gascon une forme *arruscle*, du genre masculin ; j'incline à y voir une réaction des formes composées sur la forme simple primitive.

3. Sous ESPAELER 2. Quant à ESPAELER 1 « étalonner (une mesure) », je n'ai rien à proposer pour l'expliquer.

dela « étendre et aplatir », qui remonte au même type latin vulgaire, mais où *patellus a continué à vivre avec le sens propre du latin classique patulus[1].

FRANÇ. *FACHER*

Il est singulier que le verbe *fâcher* qui, sous la forme *fascher*, est d'un usage général au XVIe siècle[2], soit pour ainsi dire introuvable dans les textes du moyen âge. Antérieurement au XVIe siècle, Littré n'a recueilli qu'un seul exemple, qu'il reproduit en ces termes :

XIVe s. La femme et le suppliant se *facherent*, DU CANGE, *Sangulatus* (sic).

Si l'on se reporte au *Glossarium* de Du Cange, on y lit effectivement, à l'art. SANGULENTUS (et non *sangulatus*), cette addition de Carpentier :

Gallica voce *Sanglant*, injuriæ aut blasphemiæ loco nostri sæpissime usi sunt : unde *Sanglanter* dicebant, pro Aliquem eo nomine appellare. Lit. remiss. ann. 1389. in Reg. 138. Chartoph. reg. ch. 4 : *La femme et le suppliant se facherent,... elle l'appella Sanglant sourt, et lui l'appella Sanglante ordure.*

Le 23 février 1894, je me rendis aux Archives nationales pour voir de mes propres yeux la lettre de rémission alléguée par Carpentier. Je la trouvai dans le registre du Trésor des Chartes, coté JJ 138, où elle porte le n° 3 (et non 4), et j'y lus ce qui suit :

Icelle femme et ledit exposant se entredistrent pluseurs injures et, entre les autres, ladicte femme appella icellui exposant *sanglant sourt* et il l'appella *sanglante ordure.*

D'où il suit que l'expression *se facherent*, loin de se trouver dans un texte de l'an 1389, appartient en propre à Carpentier. Je m'empressai d'aviser F. Godefroy de cette constatation capitale pour l'historique du verbe *fâcher*. Soin bien inutile de ma part, puisque le t. IX du *Dict. de l'anc. langue franç.*, paru en

---

1. Mistral rapproche *espadela* de l'anc. prov. *espadelar* et de l'espagn. *espadañar* ; mais ces deux verbes appartiennent à la famille de spatha.

2. Voir le long article FASCHER (dans lequel se trouvent inclus des exemples de *fascheux* et de *fascherie*) des dictionnaires de Robert Estienne et de Nicot.

1898, n'en contient pas moins, à l'art. FASCHIER, cette mention fallacieuse :

— Anc., se quereller :
La femme et le suppliant *se fachèrent* (1389, A. N. JJ 138, pièce 4.)

Le plus ancien exemple bien réel du verbe *fâcher* que je connaisse, se trouve dans le *Champion des dames* de Martin le Franc, terminé en 1442. On lit en effet dans un extrait de ce poème relatif à Jeanne d'Arc que Jules Quicherat a publié dans le tome V, p. 50, du *Procès*, le passage suivant :

Alors l'adversaire *fachié*
D'ouyr de Jhenne sermonner
Lui dit[1]...

L'absence de l'*s* dans ce texte n'est sans doute qu'un hasard sans importance, négligeable pour la recherche de l'étymologie. Mais quelle est l'étymologie de *fâcher* ? Charles de Bovelles a proposé fastidire ; Henri Estienne part de fascis ; Saumaise indique fatigare, Caseneuve, fascinare. Ménage accepta d'abord fatigare sur la foi de Saumaise ; puis Estienne et Caseneuve l'entraînèrent dans une autre direction et il établit définitivement la série suivante : *fascis*, *fascius*, *fascia*, *fasciare*, FACHER[2]. Diez estime qu'il ne faut pas séparer le franç. *fâcher* du prov. *fastigar* « dégoûter », et il tire le provençal soit de *fastidiare soit d'un type refait, en latin vulgaire, sur fastus, à savoir *fasticare[3] M. Storm a indiqué ici même[4] en passant pour le prov. *fastigar* un type *fastidicare. Le *Dict. général* de Hatzfeld et Darmesteter a accepté *fasticare> *fascher*, qui fait un pendant excellent, au point de vue phonétique, à masticare> *mascher*.

1. Quicherat a établi son texte sur le ms. Bibl. nat. franç. 12476 (jadis *suppl. franç.* 632, 2).

2. Voir pour les détails l'art. FACHER de son *Dict. étymol. de la langue franç.*, éd. 1692 et 1750.

3. *Etym. Wörterb.*, art. FASTIDIO ; *Gramm. des l. rom.*, trad. franç. II, 368. — Littré et Scheler, ayant mal compris Diez, disent que le franç. *fâcher* vient du prov. *fasticar* ou *fastigar*. En fait, le provençal ne connaît que *fastigar* (voir l'art. FASTICAR du *Prov. Suppl.-Wörterb.* de M. E. Levy, III, 418.)

4. *Romania*, V, 184.

Je suis de plus en plus frappé de l'écart sémantique qui existe avec le franç. *fâcher* et le prov. *fastigar* considérés soit en eux-mêmes soit dans l'ensemble des mots de leurs familles. Voici, par exemple, la série des définitions que donne le *Tresor* de Mistral : « FASTI : dégoût, répugnance, aversion ; inquiétude et douleurs simulées d'un enfant gâté ; dédain, fierté. — FASTIGA : rassasier jusqu'au dégoût, dégoûter, donner des nausées, ennuyer, fatiguer ; gâter un enfant par trop de soins. — FASTIGAGE : soin fastidieux, sollicitude, tracas, travail, peine, souci, trouble ; action de gâter les enfants. — FASTIGOUS : fastidieux, ennuyeux ; rassasiant, dégoûtant ; délicat, difficile ; trop humide pour être travaillée, en parlant de la terre. — FASTIGUEJA, être mou, se détremper, en parlant de la boue, de la terre. » Rien dans tout cela ne détonne par rapport au latin fastus et fastidium. Au contraire, le sens essentiel du franç. *fâcher*, « être à charge, peser », évoque presque nécessairement le lat. fascis au sens de « fardeau ». J'ai montré, en 1900[1], que le latin vulgaire avait composé avec fascis les verbes *affascare et *suffascare, qu'a conservés l'ancien français, et j'ai indiqué timidement que *fâcher* pourrait bien représenter un type *fascare, dont le rapport sémantique à fascis serait le même que celui de onerare à onus. Quant au rapport de forme, on n'a qu'à comparer les nombreux verbes en -are derivés des subst. de la troisième déclinaison que possède le latin : gregare (de grex), legare (de lex), mercari (de merx), necare (de nex), picare (de pix), piscare (de piscis), precari (de prex), etc., etc.

Mais pourquoi *faschier* se dérobe-t-il à nos yeux pendant tout le haut moyen âge ? Il y a là une lacune inquiétante et fâcheuse pour l'étymologie qui me séduit.

SAINTONG. *FOUERNE, FEURNE*

On lit l'article suivant dans le *Dictionnaire du patois saintongeais* de P. Jônain (Royan, 1869), p. 186 :

FEURNE, Vanne, écluse. De *fores*, porte, en latin. L'allemand a *furnier*, plaque. Ville de *Furnes* (?).

1. *Romania*, XXIX, 192 ; cf. mes *Mélanges*, p. 143.

Le nom de lieu *Furnes* et l'allem. *furnier* (emprunt curieux au franç. *fournir*) sont à écarter sans discussion. Le rapprochement avec le lat. foris, séduisant au point de vue sémantique, se heurte à des objections phonétiques insurmontables. Mais il n'est pas douteux que le mot actuel *feurne* soit identique au latin médiéval *fuerna*, dont il a été question ici même, à propos du livre de M. E. Clouzot sur les marais de la Sèvre Niortaise et du Lay [1]. Dans un acte français passé à Pons (Charente-Inf.), en 1437, il est question d'un « molin a blé, avec les cours d'eau, *fouernes*, excluses, etc. », et le fermier du moulin s'engage à entretenir la *fouerne* en bon état et à y tenir manches et bourgnons [2]. Mon confrère M. G. Musset, bibliothécaire de la ville de La Rochelle, qui prépare un glossaire de la Saintonge, et M. Duplessis m'informent que, dans la région de Pons, *feurne* désigne aujourd'hui soit la vanne de l'écluse d'un moulin, soit le filet qu'on adapte à l'ouverture de la vanne, soit même la planche formant pont extérieurement à la vanne. Il paraît légitime d'adopter comme sens primordial celui qui est clairement indiqué dans le texte de 1312 cité par Carpentier et inséré par lui dans Du Cange, article FUERNA : « *fuernam*, sive piscariam constructam de lignis sive stipitibus in duobus lateribus, et in fundo de pabulis (*corr.* tabulis) ligneis ; et supra dictam *fuernam* erant tabulæ ad transeundum desuper. » D'après cela, la *feurne* ou *fouerne* est à l'origine un réservoir à poisson ménagé, creusé en dehors de l'écluse, à l'orifice de la vanne.

Je propose de considérer *fouerne* comme le représentant d'un mot du latin vulgaire dérivé du radical du verbe fodere à l'aide du suffixe -erna, soit *foderna. De ce même radical le lat. classique a tiré fodīna « mine ».

Le suffixe -erna n'est pas très développé en latin classique, mais il apparaît nettement, quelle que soit son origine, dans les substantifs basterna, caverna, cisterna, laterna, lucerna et taberna [3]. L'analogie de caverna, cavare explique à merveille la formation d'un substantif *foderna tiré de

1. *Romania*, XXXIV, 492.

2. *Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, XXI, 248.

3. Voir Diez, *Gramm. des l. rom.*, trad. franç., II, 357. M. Meyer-Lübke a laissé de côté le suffixe -erna dans son étude de la dérivation romane.

fodere[1]. A côté de *fauterne*, dont je me suis occupé naguère[2], de *posterne*, pour lequel M. Schuchardt a revendiqué l'existence d'un type lat. vulgaire *posterna[3], et des mots énumérés par Diez (dont plusieurs sont sujets à caution), on peut citer, comme exemple de formation romane avec le même suffixe, les trois mots suivants : *barne* « lieu d'une saline où se fait le sel » (anc. franç. *baherne*; cf. Godefroy, BERNE 1, Du Cange BAGERNA, BAERNA, BADERNA, et surtout Max Prinet, *L'industrie du sel en Franche-Comté*, Besançon, 1900, p. 77), d'où *bermier*, pour *bernier*, « ouvrier des salines qui porte l'eau saturée de sel dans la cuve[4] »; *buberne* « pustule[5] »; *muterne* « butte, taupinière[6] ».

FRANÇ. *GRENAUT*

Le *Dictionnaire de l'Académie française* a enregistré, depuis sa première édition (1694) jusqu'à celle de 1835, un article ainsi conçu :

« GRENAUT, s. m. T. d'hist. nat. Espèce de poisson qui a la tête fort grosse. »

Dans son *Nouveau Dictionnaire critique de la langue française*, paru en 1858, B. Legoarant a fait à ce sujet la remarque sui-

---

1. Bien que le *Lat.-roman. Wörterb.* de Körting n'enregistre pas caverna et que le français littéraire ne connaisse que la forme savante *caverne*, il n'est pas douteux que ce mot ait fait partie du vocabulaire populaire de la Gaule; cf. le berrichon *chavarne*.

2. *Romania*, XXXI, 390; cf. mes *Nouv. Essais*, p. 267.

3. *Z. für rom. Philol.*, XXVIII, 363.

4. Le *Dict. général* a tort de rattacher ce mot *bermier* à *berme* « cuve où l'on fait fermenter le froment pour la fabrication de l'amidon » : M. Behrens a reconnu dans *berme* un mot germanique signifiant « fermentation », anglo-saxon *beorma*, etc. (*Festgabe Grober*, p. 149).

5. Le mot paraît propre au traducteur juif Hagin : cf. Godefroy, BUBERUE. La leçon *buberne* est la plus naturelle; le thème est celui de *bubete* (anc. franç.), *bubon*.

6. Cf. Godefroy, *s. v.*; l'exemple de *Tristan* se trouve dans le poème de Beroul, éd. Muret, v. 3739. Le thème paraît être celui de movere; cf. les articles MUTE 2 « [butte,] cible » et MUTELOTE « taupinière » de Godefroy et la note peu concluante de M. Horning, *Z. f. rom. Philol.*, XVIII, 225.

vante : « Ce mot qui ne se trouve pas dans les Dictionnaires d'histoire naturelle est sans doute un nom local, et l'on ne peut distinguer ce poisson entre tous ceux à grosse tête. » Littré a reproduit textuellement la remarque de Legoarant, et l'Académie française a purement et simplement supprimé l'article GRENAUT dans son édition de 1877. Cette mesure radicale explique que le mot ne se trouve plus dans le *Dictionnaire général* d'Hatzfeld et Darmesteter ni dans le *Nouveau Larousse illustré*; mais encore voudrait-on savoir si *grenaut* est un mot réel et quelle raison l'a fait admettre dans le *Dictionnaire de l'Académie* et dans maint autre [1].

Je crois que *grenaut* est issu (par des intermédiaires qui restent à déterminer) soit de *gronau*, mot donné par Rondelet, concurremment avec *grougnaut*, comme un nom languedocien du rouget ou grondin, et fort bien expliqué par lui [2], soit plutôt de l'anc. franç. *gournaus* (forme pluriel, la seule que donnent les textes), dont on trouvera des exemples à l'article GORNAL de Godefroy [3].

ANC. FRANC. *MELITE, MELIDE*

M. W. Foerster a écrit dans son édition d'*Erec*, une longue et intéressante note, signalée ici même par G. Paris (*Romania*, XX, 149) sur l'expression énigmatique *estre en Melide, trover Melite*, etc., dans laquelle il était porté à voir le nom soit de l'île de Malte, soit de celle de Meleda. Il est revenu plus récemment sur le même sujet (*Z. f., rom. Philol.*, XXII, 529), et il se demande maintenant, conformément à une suggestion de

1. Le Duchat a eu l'idée absurde d'expliquer par *grenaud* (sic) le mot *porcille*, employé par Rabelais, IV, 60, et qui désigne en réalité le marsouin. Godefroy n'a pas manqué d'endosser l'erreur de Le Duchat.

2. « A nostris *gronau* (le texte porte *grouau*, simple coquille typographique que l'index permet de corriger) vel *grougnaut* vocatur quod grunniat more suis » (*Libri de piscibus marinis*, Lyon, 1554, p. 298; comm. de M. le Dr P. Dorveaux).

3. Cf. Rolland, *Faune pop.*, III, 175. A noter que le Dictionnaire de Trévoux a un art. GOURNAL, avec renvoi à l'art. ROUGET. On consultera avec profit l'art. GURNARD de *New English Dict.* de M. Murray, où (comme je m'en aperçois au dernier moment) il y a une référence à l'art. GRENAUT de Littré.

G. Paris, si les expressions bibliques telles que *terra lacte et melle manans*, etc. n'ont pas été le point de départ d'une étymologie populaire qui a mis ce nom en rapport avec le latin mel, et lui a fait attribuer un sens analogue à celui de « pays de Cocagne » plus ou moins imaginaire. La question me paraît faire un pas important dans cette direction grâce à un texte, que le hasard de mes lectures m'a fait rencontrer et qui n'a pas encore été produit dans le débat.

La paraphrase du psaume *Eructavit*, qui se trouve dans le ms. franç. 2094 de notre Bibliothèque Nationale, contient le passage suivant, fol. 176[d] :

> Lors avrez vos morte la Mort,
> S'avroiz pris et lié lou Fort,
> Lou Diable, lou Pharaon,
> Qui vostre jant tint em prison,
> Que vos deliverroiz d'Egypte
> Si les en menroiz en *Melite*.

Il n'y a pas à dire, *Mélite* désigne positivement ici la Terre promise de l'Ecriture « sicut pollicitus est Dominus Deus patrum tuorum tibi terram lacte et melle manantem » (*Deutéronome*, VI, 3).

Il reste qu'un chercheur sagace et érudit nous déniche dans quelque texte latin médiéval l'expression *terra mellita* appliquée à la Terre promise. Alors nous aurons... *trouvé Melite*.

POITEV. *MERVAU, MERVELAGE*

M. Étienne Clouzot, dans son étude intitulée *Les Marais de la Sèvre Niortaise et du Lay* [1], a relevé le subst. *mervau* et son dérivé *mervelage*, qu'il a trouvés dans des textes des XVe et XVIe siècles appliqués aux filets servant à prendre des oiseaux et à la redevance payée au seigneur pour avoir le droit de tendre ces filets [2] ; mais il n'a fait aucune conjecture sur l'origine de

1. Voir *Romania*, XXXIV, 492.

2. Pages 134, 136 et 249. — Aux exemples cités dans son livre, M. Clouzot me met gracieusement en mesure d'ajouter le suivant : « De Estienne Bexon et de ses parsonniers, pour pouvoyr mectre des *mervaulx* es noues, au termes de Nouel, .vj. cravens » (Censier de Noirmoutier, année 1525, Arch. Nat., Q[1] 1599[1], fol. 98).

ces mots. Il me paraît certain que le poitevin *mervau* n'est autre chose que le français *verveu* (écrit abusivement *verveux*), terme de pêche bien connu. Le changement du *v* initial en *m* est un phénomène intéressant de dissimilation provoqué par la présence d'un *v* dans la seconde syllabe du mot. La dissimilation est conforme à la loi VIII de M. Grammont [1], si l'on admet avec lui qu'il soit légitime de considérer la position initiale et la position intervocalique de la consonne comme équivalentes. Je ne connais pas d'exemple absolument identique ; mais j'en puis citer un qui est analogue. De même que *v–v* est devenu *m-v*, *m-m* est devenu *v-m* : c'est ainsi du moins que j'explique la forme *verma*, *berma*, à laquelle a abouti, dans certains patois de langue d'oc, l'anc. prov. *mermar* < minimare [2] : cf. anc. ital. *svembrare* « démembrer », *svemorare* « oublier ». La tendance dissimilatrice a agi en sens inverse dans le limousin mod. *vermeno* < vervena [3] : cf. ital. dial. *moventaneo* « momentané [4] ».

Un doute subsiste sur l'identité de *verveux* et de *mervau* du fait que le franç. *verveux* et son synon. provençal *vertoul*, *vertoulen*, etc., désignent, d'après les dictionnaires, un engin de pêche et non un engin de chasse. Mais je ferai remarquer que l'ital. *bertovello* s'applique à la fois à la pêche et à la chasse : cf. A. Oudin, *Rech. ital. et franç.* (Paris, 1653), où le mot italien est ainsi défini : « nasse à prendre des poissons ; vne tonnelle à prendre des perdrix, etc. »

BERRICH. *PESSIÈRE*

On lit dans le *Glossaire du centre de la France* du comte Jaubert l'article suivant :

PESSIÈRE, s. f. Espace fermé de claies au-dessus de la bonde d'un étang, pour rassembler le poisson (voy. *Pêcherie*). — *Pessière* pour *pêchiere* (voy. Obs. à *S*).

---

1. *La dissimil. conson.*, p. 40 : « explosive appuyée, combinée ou non, dissimule explosive intervocalique ».

2. Mistral, MERMA.

3. Mistral, VERBENO.

4. Il semble que, dans ces deux cas, il y ait eu influence irraisonnée des mots apparentés au lat. vermis et movere.

Malgré la sémantique, *pessière* n'a de commun avec le lat. piscaria que son suffixe ; quant à *pêcherie*, il ne représente pas le lat. piscaria, mais une reformation romane sur le thème pisc- à l'aide du suffixe composé *-erie*.

Il semble que piscaria ait disparu de la langue courante parlée en Gaule, tandis que piscarium s'est maintenu au sens de « réservoir à poisson » dans le franç. médiéval *peschier* et dans le prov. *pesquier*, *peschier*, etc. [1]. Godefroy, partageant l'illusion du comte Jaubert, a institué un artitle PESCHIERE « lieu destiné à la pêche ». Il a deux exemples : le premier, de 1449, vient du Bourbonnais (*pessiere*), le deuxième est tiré des œuvres du Quercinois Salel, d'après l'édition de 1573 (*pechiere*). En outre, un texte de 1269 (Poitou) lui fournit *peschiere* au sens de « droit de pêche » : il faut probablement corriger *peschiere* en *pescherie*. Quant à *pessiere* et *pechiere*, ils marchent effectivement avec le mot *pessiere* du comte Jaubert et avec le prov. *paissiera*, c'est-à-dire qu'ils correspondent à un latin médiéval *paxaria formé avec le thème de *paxillum [2] « pieu » et le suffixe -aria. Il y a dans le *Dictionnaire* de Godefroy d'autres exemples de ce mot *paissiere* : quelques-uns sont empruntés aux additions faites par Carpentier à Du Cange et qui ne sont que des francisations tardives du prov. *paissiera* ; mais quelques autres attestent que les parlers du Bourbonnais et du Lyonnais possèdent effectivement ce mot par héritage traditionnel du latin vulgaire et au même titre que le provençal propre. On trouvera ces exemples, mal classés, sous l'article PASSIÈRE, par suite d'une méprise d'un autre genre, qu'on pourrait qualifier de faux pas.

En résumé *pessière*, mot français dialectal des confins de la langue d'oc, n'a rien à voir avec piscis ni avec passus. Il doit s'écrire *paissière* et il se rattache au thème de paxillum.

---

1. Voir Godefroy et Mistral.

2. On sait que paxillum lui-même, modifié en *paxellum, a donné l'anc. franç et le prov. *paissel*. Son dérivé *paxellaria est représenté par l'auvergnat médiéval **paisliera* francisé aujourd'hui en *pellière* (F. Mège, *Souvenirs de la langue d'Auvergne*, p. 194). M. A. Dauzat a bien vu l'étymologie de son mot patois *puiliza* dans sa *Phonét. hist. de Vinzelles*, p. 13 ; mais je ne sais si c'est par suite d'une faute d'impression ou de parti pris que dans son glossaire (p. 159) il propose un type *paxularia.

Ce thème a encore été exploité d'une autre façon : dans le nord et dans le midi de la Gaule on trouve comme synonyme de *paissel* le mot *paisson* qui ne peut s'expliquer que par un type lat. vulgaire *paxionem. Il n'y a rien d'invraisemblable à supposer que le latin vulgaire ait fabriqué un *paxus tiré regressivement de paxillum [1]; mais il n'est pas arrivé, jusqu'aux langues romanes.

ANC. FRANÇ. *POISTRON*

Il y a une dizaine d'années que j'ai proposé de voir dans l'anc. franç. *poistron* « derrière », et, au fig., « variété de prune », le représentant d'un type latin vulgaire *posterionem [2]. Or, ce type, auquel m'avait conduit l'étude phonétique du mot *poistron*, n'est pas un simple schème. Si j'avais eu alors le soin de dépouiller, comme je l'ai fait plus récemment, le tome III du *Corpus glossariorum latinorum*, paru en 1892, j'y aurais relevé trois exemples de posterionem.

Voici ces exemples. Ils proviennent tous les trois d'un *Hermeneuma* que M. Goetz a publié d'après le ms. du Vatican *Regina* 1260, du xe siècle, et qui se trouve aussi dans le ms. de Berne 337, plus jeune d'un siècle environ.

anum : *posterionem* (*Corp. gl. lat.*, t. III, p. 596, lemme 7 de la section IV).
fincteri : *posterionem* (ibid., p. 601, lemme 13).
posttergum : *posterionem* (ibid., p. 604, lemme 34).

---

1. Cf. ce que j'ai dit de *axa et de *maxa, tirés de même de axilla et de maxilla dans mes *Nouv. Essais*, p. 158.

2. Cf. *Romania*, XXVI, 445 ; cf. mes *Essais de phil. franç.*, p. 359. Körting enregistre d'après moi *posterio onem > *poistron*, dans la 2e éd. de son *Lat.-rom. W.*, n° 7342. Charles de Bovelles, dans son *De differ. linguarum*, p. 74, a la notice suivante : « *Poitron*, à podice vel à posteriore, quasi *poisterion*, id est pars posterior. » Pierre Borel, *Trésor*, a proposé concurremment le grec πρωκτός et le lat. posterior. — Le mémoire de M. Zauner, *Die roman. Namen der Körperteile* (Erlangen, 1903), ne fournit rien sur ce sujet. — L'ital. archaïque *postione*, attesté depuis le XIVe siècle, paraît être, lui aussi, un représentant de posterionem, devenu *posteione, *postione* (communic. de M. le prof. C. Salvioni). Le franç. *potiron* (en Berry *potron*), qui fait, à première

Dans le *Thesaurus glossarum emendatarum* (t. VI et VII du *Corpus*), M. Gœtz n'a pas constitué d'article POSTERIO. Ayant remarqué que dans le ms. de Berne une seconde main avait corrigé, en ce qui touche la première de ces gloses, *posterionem* en *posteriora*, il s'est persuadé que *posterionem* était une faute de scribe pour *posteriorem*. A l'art. ANUS, il lit purement et simplement *posteriorem*. A l'art. SPHINCTER, il lit de même, mais il fait remarquer que le ms. porte *posterionem*. A l'art. POS TERGUM, il a oublié de faire état de notre troisième glose.

L'existence du franç. *poistron* permet d'affirmer que le lat. vulgaire posterionem est un mot réel et non une faute de scribe. Mais peut-être les analogies que j'ai invoquées, à savoir *catenionem, *gutturionem et *renionem, ne suffisent-elles pas à expliquer la formation d'un mot comme posterionem. Je doute aujourd'hui que posterionem ait été tiré directement de l'adj. posterus et je me demande si ce n'est pas plutôt une déformation de posteriorem due à quelque contamination. Dans cet ordre d'idées, je crois devoir signaler l'existence, dans le latin médical de la basse époque, du subst. interio, onis [1], qui s'est spécialisé au sens de « pulpe de la coloquinte » et qui n'est autre chose, originairement, que le grec ἐντερώνη « intérieur d'un corps, d'un fruit, etc. », dont la voyelle initiale a été altérée sous l'influence du lat. *interior*. Ce premier pas semble avoir été suivi d'un second, et l'on a été jusqu'à employer interiorem au sens de interionem. Comparez ces deux gloses : « *interionis*, id est introcoloquentidas » (*Corp. gloss. lat.*, III, 591, 38, etc.) et « gelela : *interioris* coloquintida » (ibid., III, 564, 18). L'existence du doublet interiorem interionem peut être pour quelque chose dans la création de posterionem à côté de posteriorem. Le

---

vue, l'effet d'être un doublet de *poitron*, aurait une tout autre origine, si l'on adopte la manière de voir de M. Schuchardt (*Z. f. rom. Philol.*, XXVIII, 156).

1. Cf. l'art. INTERIO de Du Cange. Le mot est employé couramment par la première traduction latine d'Oribase (VIe siècle). Cf. notamment le passage suivant : « Evacuas coloquentida de semine et *interiones*; projecto semine, remittis intus *interiones* » (Œuvres d'Oribase, éd. Bussemaker et Daremberg, t. VI, p. 207). Dans le *De podagra*, traduction de Rufus d'Éphèse publiée par

caractère « savant » de interionem n'est pas une objection, car posterionem, bien que cautionné par le franç. *poistron*, ne saurait prétendre à être d'aussi bonne souche populaire que son synonyme culus.

FRANC. *SERTIR*

Le verbe *sertir* n'est guère connu aujourd'hui que comme un terme de joaillier signifiant « enchâsser [une pierre précieuse] dans un chaton ». C'est dans ce sens seul que l'Académie française l'a admis, en 1762, dans son Dictionnaire, et c'est de ce sens seul que dérivent les emplois figurés que poètes et littérateurs contemporains ont été amenés à en faire. Mais il faut noter que la langue technique offre concurremment deux autres significations particulières dont j'emprunte la définition à Littré et au *Nouveau Larousse illustré* : 1° *sertir une pièce de fer*, la réunir à une autre par de petites lèvres qui sont au bord du trou où l'on ajuste la pièce ; 2° *sertir une cartouche*, refouler à l'intérieur le carton d'une douille chargée, de manière que le bourrelet formé maintienne le carton placé sur le plomb et empêche la cartouche de se vider.

La prononciation a été longtemps flottante entre *sertir* et *sartir*. Le Père Binet, dans ses *Merveilles de la Nature* (1re éd. en 1600) ne connaît que *sartir* [1], mais les deux formes sont données par Antoine Oudin dans la *Seconde partie des Recherches italiennes et françoises*, parue en 1642 [2]. Delboulle a relevé et communiqué aux auteurs du *Dict. général* un exemple de *sertissure* en 1328 ; Godefroy donne *sartissure* à la date de 1532.

Diez est le premier étymologiste de marque qui ait parlé de *sertir* [3]. Il l'a rattaché dubitativement au lat. sertum « guir-

---

Littré en 1845, on lit concurremment, à quelques lignes de distance, *enteriones* et *inferiones* (voir les *Œuvres de Rufus d'Éphèse*, p. p. Daremberg et Ruelle, t. II, p. 267).

1. Voir Godefroy, *Compl.*, SERTIR.

2. R. Estienne, Nicot et Cotgrave ignorent notre mot et ses dérivés.

3. B. de Roquefort, dans son *Dict. étymol.*, paru en 1829, rattache *sertir* à *sarrer*.

lande, couronne », et sa manière de voir paraît faire loi aujourd'hui [1].

Il est surprenant qu'on n'ait pas songé à rapprocher *sertir*, *sartir* de l'ancien verbe *dessartir*, si fréquent dans les chansons de geste, où il s'applique presque exclusivement au haubert et où il est presque toujours associé au verbe *derompre* [2].

Manifestement, *dessartir* un haubert, c'est le disjoindre, le mettre en pièces, ou, comme dit excellemment M. H. Suchier dans son glossaire des *Narbonnais*, le percer en rompant l'assemblage des mailles.

La logique veut qu'on ne puisse *dessartir* un objet qu'autant que cet objet a été confectionné par l'opération inverse, qui a dû consister à le *sartir*, mais les conditions de la littérature veulent que nos anciens poètes aient eu beaucoup plus rarement l'occasion d'employer le verbe *sartir* que son antonyme. Godefroy, à l'art. SARTIR, ne produit que deux exemples, l'un venant de *Gaydon*, dont je ne sais que penser (*putain sartie*), l'autre de *Bovon de Hanstone*, où *sartir* est employé abusivement pour *dessartir* :

L'escu li fraint, l'auberc li fait *sartir*.

En revanche, il a maint exemple où le participe *sarci* est appliqué au haubert. A ces exemples il convient d'ajouter un passage du *Roman d'Alexandre*, qui se présente ainsi dans le manuscrit de l'Arsenal (v. 722 et s., où il s'agit de la confection d'un bouclier) :

Li enchanteres qui fist les és joster,
Ot l'or d'Araibe *sarcir* e treschiter,
Par nigromance les i fist acobler [3].

La leçon du manuscrit de Venise est la suivante (v. 741 et s.) :

---

1. Scheler croit préférable de partir de insertum, participe passé de inserere ; mais c'est compliquer les choses sans aucun profit, au contraire. — M. Thorn, dans sa monographie récente sur les verbes « dénominatifs » en français (cf. *Romania*, XXXVI, 615), ne parle pas de *sertir*.

2. Voir Godefroy, DESARTIR.

3. Voir P. Meyer, *Alexandre le Grand*, t. I, p. 57.

Li enginiere que fist les os joster
Per nigromance les i fist encobler,
A or d'Arabie *sartir* e tresgiter [1].

L'existence de *sartir* à côté de *sarcir* ne peut être mise en doute [2]. En voici deux autres exemples qui se trouvent dans la chanson de geste des *Narbonnais*, éd. Suchier :

Il li aporte un blanc hauberc *sarti* (4160).
Fiert le paien sor l'iame de Pavie,
Tranche le cercle de l'or qui reflambie
Et puis la coife de la broigne *sartie* (7190-2).

On lit dans le vocabulaire qui termine le t. I de l'*Alexandre le Grand* de M. P. Meyer : « *Sarcir, sartir*, ajuster, joindre par une couture. » Et dans le glossaire des *Narbonnais* de M. H. Suchier : « *Sarti*, probablement fait de pièces de métal cousues. » C'est bien cela, à la couture près. Le verbe latin *sarcire* ne s'applique pas exclusivement aux travaux à l'aiguille, mais à tout travail de réparation, de consolidation, de maintien en bon état. Il suffit de rappeler la formule juridique *sarta tecta* « entretien d'un immeuble », le mot composé *sarcitector*, alias *sartitector* « charpentier, couvreur » dans Isidore de Séville, *Orig.*, XIX, 19, 2, le *sartor arenarius* « cantonnier » d'une inscription publiée par Léon Renier, les gloses telles que : « *sartum, conjunctum* » ou : « *sartum, conjunctum vel sutum* » [3], etc.

Mais comment expliquer *sartir* à côté de *sarcir*, ce dernier étant le seul représentant légitime du lat. sarcire? Évidemment, il faut partir du latin vulgaire, car l'alternance *sarcir, sartir* ne peut trouver sa raison d'être dans le français. Autant il est normal que le latin tire du participe ou du supin passif un verbe en *-are* (p. ex. *captare* de *captum*), autant il est insolite qu'il en tire un verbe en *-ire* [4]. Et pourtant on ne saurait mécon-

1. Voir P. Meyer, *Alexandre le Grand*, t. I, p. 269.

2. Il est possible, par conséquent, que les lectures *dessarcir, dessarci* de Jonckbloet, que Godefroy a pris sur lui de corriger en *dessartir* etc., aient une valeur réelle.

3. Goetz, *Thes. gloss. emendat.*, SARTUS. — Cf. la glose : « *dissertiones separationes* » (*Corp. gloss.*, V, 451, 16) et le sens de *dissertio* dans Tite-Live, XLI, 24, 10, qui portent à croire que le latin a connu le verbe composé **dissercire*, de *dis* + *sarcire*.

4. Cf. cependant *abortire*, à côté de *abortare*.

naître l'existence de *aptire > prov. *aptir*, de *adaptire > prov. *azautir* et peut-être franç. *aãtir*, de *coactire franç. *catir*. On a donc pu tirer *sartire > *sartir* du participe *sartus* : cf. le latin archaïque *artire*, dérivé de *artus*, qui a peut-être agi sur la formation de *sartire, les sens respectifs de *artus* et de *sartus* étant assez voisins l'un de l'autre.

Si l'on adopte notre manière de voir, on joindra *sertir* au groupe des mots où le français moderne a remplacé *-ar-* par *-er* : *cercueil*, *gercer*, *guérir*, *hermine*, etc.

ANC. FRANÇ. *SOUSSIR, SOUSSI*

Il a été longuement question ici même, il y a quelque trente ans[1], du verbe *soussir* « engloutir » et du substantif *soussi* « abîme ».

Le verbe, oublié par Godefroy, ne se trouve que dans un passage du poème de Beneeit sur les ducs de Normandie, v. 25144 :

> Un cri geta e ùn teu brait
> Cum si trestot deust *sousir*.

F. Michel, dans son glossaire, a relevé le mot, mais il a prudemment esquivé la définition, se contentant d'un point d'interrogation. A. Joly entend *soussir* comme un verbe intransitif signifiant « éclater, se fendre » ; G. Paris fait remarquer qu'on peut aussi bien, sinon mieux, traduire par « s'abîmer, s'engloutir ». Mais le contexte impose manifestement le sens transitif de « engloutir », puisque *trestot* est un accusatif et non un nominatif.

Le substantif (conservé dans la toponymie actuelle) figure à la fois dans les *Ducs de Normandie* et dans le *Roman de Thèbes*, comme l'a montré A. Joly[2].

Sa désinence n'est pas *-is*, comme l'a répété de confiance

---

1. *Romania*, VI, 148 (compte rendu par G. Paris d'un mémoire d'A. Joly intitulé : *la Fosse du Soucy*) et 436 (remarques complémentaires, à la suite de communications d'Alart et de M. P. Meyer).

2. Godefroy, art. SOUSSIS, ne cite pas le *Roman de Thèbes*, mais il a recueilli trois exemples des XIVe-XVIe siècles au sens de « puisard, égout, évier ».

G. Paris après Joly, trompé par l'*s* de flexion : le témoignage du *Roman de Thèbes* est formel à cet égard [1].

A. Joly croyait trouver le thème de nos deux mots dans le latin vulgaire *solsus, participe passé de solvere ; G. Paris a proposé *sorpsus, participe passé de sorbere. Je viens de m'apercevoir que la véritable étymologie existe en germe dans la *Romania* de 1872, sans que personne ait songé à la dégager pour l'en faire sortir triomphalement.

En publiant les *Joca monachorum*, remontant vraisemblablement au VIe siècle, qui se trouvent dans le ms. lat. 13246 de notre Bibliothèque Nationale, M. P. Meyer a eu le soin de placer en face la version d'un manuscrit de Schlestadt publiée antérieurement par M. Wölfflin-Troll dans le Bulletin mensuel de l'Académie de Berlin de février 1872. Or, l'article 59 de la version de Schlestadt est ainsi conçu (*Romania*, I, 486) :

> Quis versa est in statuas salis ? — Uxor Loth eo tempore quando *subsisse sunt* civitates Sodoma et Gomurra.

La traduction ne saurait faire question : « quando *subsisse sunt* civitates Sodoma et Gomurra » veut dire « quand *furent englouties* les villes de Sodome et de Gomorre ».

Subsido est un verbe latin bien connu, que le Rudiment enseigne à ne pas confondre avec subsideo [2]. Il est essentiellement intransitif et signifie précisément « s'effondrer, être englouti ». Si l'auteur des *Joca monachorum* de Schlestadt avait été plus lettré, il aurait dit : « quando *subsederunt* (ou *subsiderunt*) civitates Sodoma et Gomorra ». Sachons lui gré de son ignorance. Elle nous prouve que :

1° l'usage vulgaire faisait de subsidere un verbe transitif, ce qui est d'autant moins surprenant que ce verbe est effectivement employé avec la valeur transitive par Lucain et par Silius Italicus, et qu'un verbe de la même famille, obsidere, s'emploie exclusivement au sens transitif ;

---

1. [illegible] est un nominatif singulier. Dans un autre passage, [illegible] ; comme j'espère [illegible].

2. Dans le *Thesaurus* [illegible] il aurait été bon de séparer la glose « sub- [illegible] ».

2° le participe passé vulgaire de subsīdere était subsīssus sinon même *subsīsus : cf. lat. vulg. *assīsus> franç. *assis*, etc.

On dira que subsīdere aurait dû donner en anc. franç. **sossire*. D'accord, mais comme nous ne connaissons de ce verbe qu'un unique exemple, celui qui nous fournit l'infinitif en *-ir*, nous pouvons légitimement supposer que *sossir* a été précédé d'une forme régulière **sossire*, qui aura disparu de bonne heure, comme **beneïre* et **maleïre* ont disparu pour faire place à *beneïr* et à *maleïr*, lesquels ne sont pas moins anomaux vis-à-vis du lat. benedīcere et maledīcere que *soussir* vis-à-vis de subsīdere.

Le substantif *soussi* peut être considéré comme représentant un type *subsīdium tiré par le latin vulgaire de subsīdere sur le modèle qu'offrait subsīdium, de subsīdēre [1].

Le prov. *somsir* « engloutir » et « être englouti » ne saurait être séparé de l'anc. franç. *soussir* ; mais d'où vient son *m* ? Il faut renoncer à le rattacher directement à submersus, comme le voulait Diez. Faut-il croire que la forme assimilée sum-, prise devant *m* par le préfixe sub-, est sortie de son emploi normal, et qu'on a dit *sumsīdere au lieu de subsīdere ? En tout cas, la forme provençale doit être jointe aux exemples relativement nombreux où l'espagnol nous offre comme préfixe *son-* au lieu de *so-*, tels que *sonreir* <subridere, etc.

Au dernier moment, M. P. Meyer me signale un article de M. L. Constans (*Rev. des l. rom.*, 3e sér., t. II, p. 214) où notre verbe et notre substantif sont mis en rapport avec le *Pas de Souci* du Tarn (Lozère), mentionné par l'auteur provençal de la vie de sainte Énimie :

Et encar lo loes per trazah
En reten nom per aquel fach,
Car la gen l'apela *Sossic*
Pel samcimen de l'Enemic.

---

1. P. Meyer (*Romania*, VI, 437, n.) partait d'un composé hypothétique *solicidium pour expliquer le catalan ancien *solcide*, *-ire*, qu'Alart voulait rattacher à subscindere ; mais les plur. catalans *-ides -ires* supposent peut-être des sing. en *-ida -ira*. L'*l* se retrouve en anc. franç. (*solsif*), et dans le verbe quercinois *soulsi* : un composé *solisīdium « affaissement du sol » serait normal et aurait pu réagir sur la forme verbale subsīdere.

Évidemment l'auteur de ces vers croit que *Sossic* et le verbe *samcir* (variante connue de *somcir* ; cf. l'art. SANCIR du *Dict. général*) ont le même thème ; mais son opinion n'engage que lui. La désinence de *Sossic* me paraît exclure toute idée de rapprochement, malgré les sollicitations de la sémantique.

FRANCO-PROV. *VORZE*, CHAMPEN. *VORDE*, *VORDRE*

A propos du lyonnais *vorzine*, que N. du Puitspelu voulait tirer du lat. virga, j'ai signalé l'existence du franco-prov. *vorze*, *vorge*, etc., qui désigne l'osier et ses analogues [1]. La carte *osier* de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont (n° 955) donne *vòrze*, fém., au point 838 (Saint-Nazaire-en-Royans, Drôme), *vòrze*, masc., au point 972 (Oulx, prov. de Turin), *vòrzé*, masc., paroxyton, au point 825 (Saint-Agrève, Ardèche), *vòrdz*, masc., au point 809 (Ambert, Puy-de-Dôme), *vourdé*, fém., paroxyton, au point 935 (Surjoux, Ain). Notre mot déborde donc un peu, à l'ouest et au sud, le domaine conventionnel du franco-provençal. D'autre part, j'ai rattaché à *vorze* le français dialectal *vorde*, *vordre* « saule marsaus », usité dans certaines parties de la Champagne [2]. L'*Atlas* me donne raison, j'imagine car, au point 146 (Courtisols, Marne), il enregistre, à côté de *osière* le subst. fém. *vòrde*.

Je propose aujourd'hui comme étymologie le latin vortex, icis, variante bien connue de vertex, qui a dû hanter l'esprit de N. de Puistpelu, puisque l'existence de vortere, à côté de vertere, lui paraissait de nature à appuyer *vorzine* <virga + ina. Du côté de la phonétique, vortice> *vorze* est parfaitement acceptable [3] ; la substitution de *d* à *z*, ne fait

---

1. *Romania*, XXXIII, 229.

2. *Ibid.* et XXXIV, 173.

3. On pourrait objecter que *excorticem a donné *écorce* ; mais en réalité c'est *scortia et non *excorticem qui est le type étymologique de notre mot *écorce* (cf. Körting, *Lat.-rom. W.*, 2e éd., n° 2546). Un exemple de l'expression *scorcia de nogario*, remontant à l'époque carolingienne, a été cité incidemment dans mes *Nouv. Essais*, p. 246.

pas question[1], et l'intercalation d'une *r* dans *vordre* s'explique facilement[2]. L'*o* final que présentent les anciens textes franco-provençaux provient de la forme concurrente *vorticum pour *vorticem, phénomène qui n'est pas rare. La coexistence des genres masculin et féminin est normale pour un mot latin en -ex, -icis, bien que la langue classique ne semble connaître que le masculin.

Reste le côté sémantique de la question. Le nom usuel de l'osier en latin est vitex, icis, mot qui s'est conservé non seulement dans l'ital. *vetrice* (cf. la forme arch. *vetica*, dans Antoine Oudin), mais dans les formes prov. *vize* (*vige*), *veze* (*vege*), etc., où se font concurrence les types vīticem, *vĭticem, *vĭticum, *vīticum. On n'a pas de témoignage direct de la quantité de l'*i* en latin classique : on le suppose long, à cause de vītis, ce qui est raisonnable. Mais les formes italiennes et provençales attestent que la prononciation avec *ĭ* (= *ē*) était la prononciation dominante. On peut admettre que *vetex a agi sur vertex, vortex pour le sens ; mais il est possible aussi que vortex, vertex « plante qui se tourne », c'est-à-dire « plante flexible » (fait sémantique qui n'apparaît pas en latin classique) soit un développement indépendant, issu directement du sens primordial du verbe vortere, vertere. J'incline vers cette dernière manière de voir d'autant plus que la forme vortex, la seule qui explique *vorze*, etc.[3], se prête moins à l'hypothèse de la contamination.

A. THOMAS.

---

1. Cf. les nombreuses formes en *-onde*, *-ondre*, sorties de rūmice, citées dans Rolland, *Flore pop.*, v. 175, et dans Gilliéron et Edmont, *Atlas linguistique*, carte 1163.

2. J'ai eu tort, je crois, de révoquer en doute l'existence de la forme *vordre* et d'en proposer la correction en *vordze*.

3. A propos de *vorzine*, M. Meyer-Lübke a écrit (*Z. für rom. Philol.*, XXIX, 245) : « Le mot fait penser à l'ital. *vetrice* et les consonnes conviennent, mais d'où vient l'*o* ? » Faut-il, d'autre part, attribuer l'*r* de l'italien (qui se trouve aussi en deçà des Alpes : cf. la forme rhodanienne *vedre* dans Mistral, VEGE) à l'influence de vortex ? Cela vaudrait mieux que de faire appel à l'influence de *vetro* « verre » (Meyer-Lübke, *Gr. des l. rom.*, I. § 44), mais c'est bien scabreux.

LA FRONTIÈRE

ENTRE LE GASCON ET LE CATALAN

I

Sur nos cartes de la France linguistique et dans les descriptions jusqu'ici données des frontières qui séparent le français de langues non romanes ou d'autres idiomes romans, on cherche en vain une délimitation entre le gascon et le catalan. Les cartes du *Grundriss der rom. Phil.*, par exemple, font concorder la frontière gasconne du Sud avec la frontière politique, qui suit en général la crête des Pyrénées. Les régions limitrophes seraient donc, à en juger par là, l'une la région aragonaise, l'autre la région basque.

En étudiant sur place les patois catalans des Pyrénées et en examinant particulièrement l'extension du catalan vers le Nord[1], je reconnus que dans le voisinage des Monts Maudits on a oublié un territoire assez considérable qui appartient linguistiquement à la Gascogne, et politiquement à l'Espagne. C'est le Val d'Aran, la région où la Garonne prend sa source[2].

---

1. La frontière entre le catalan et le languedocien est aujourd'hui connue approximativement par l'essai de M. Hovelacque (*Rev. de l'École d'anthropol. de Paris*, 1891, p. 143-145), cf. *Romania*, XXI, 319; *Romanischer Jahresbericht*, VI, 1, 362; H. Suchier, *Grundriss d. rom. Phil.*, 2e éd., I, p. 718), mais elle n'est nullement étudiée au point de vue linguistique. Dans le département des Pyrénées-Orientales on ne constate pas toujours une séparation bien tranchée d'un village à l'autre entre le roussillonnais et le languedocien.

2. La carte des dialectes pyrénéens que M. Achille Luchaire a donnée, dans ses *Études sur les idiomes pyrénéens* (1879), semble montrer que l'auteur était renseigné sur la situation linguistique de cette vallée. Toutefois il ne fournit pas de donnée précise à cet égard dans son livre. — L'*Atlas linguistique de la*

Si nous suivons à partir de la crête des montagnes au Nord de l'Andorre (catalane) la limite entre les parlers du Midi et le catalan dans la direction Ouest, nous passons, environ à 35 kilomètres de l'endroit où la frontière politique coupe la Garonne, de la hauteur du *Port de Salau* vers le Sud dans le territoire espagnol; en doublant le *Port de la Bonaigua* et le *Port de la Ratera* nous arrivons aux Monts Maudits, où nous retrouvons la frontière politique venant du Nord. Nous avons ainsi coupé le cours supérieur de la *Noguera Pallaresa*, puis, suivant la ligne de démarcation des eaux, contourné la source de la Garonne à peu près 45 kilomètres en amont de son entrée en France, et nous avons croisé ensuite la partie supérieure de la *Noguèra Ribagorzana*.

Plus loin vers l'Ouest, la limite gasconne méridionale suit la chaîne des Monts Maudits et ses contreforts. Au Sud, dans les vallées de Benasque, Plan et Bielsa, le catalan se change peu à peu en aragonais, comme le démontrera M. Saroïhandy; la limite gascono-catalane devient ainsi, dans les mêmes conditions, la frontière gascono-aragonaise. La continuation précise de la ligne que j'ai déterminée ci-dessus sera possible quand on connaîtra la langue de Ribagorza et l'extension géographique des traits spécifiquement catalans vers l'Ouest [1].

Les colonies situées entre cette ligne et la frontière politique de l'Espagne, et appartenant administrativement à la province de Lérida, parlent avec certaines variations le patois aranais, fort différent du catalan [2].

France, qui ne nous présente dans cette région du Sud que les localités appartenant à la France politique (comme Bagnères-de-Luchon, Saint-Gaudens, Castillon, etc.) ne tient pas compte du fait curieux, qu'un coin d'Espagne parle un patois français. — Ce n'est que récemment que la vallée d'Aran, avec des indications en partie inexactes sur la langue, fut attribuée au gascon dans l'étude de M. Sarrieu, *Le parler de Bagnères-de-Luchon* (*Rev. d. l. rom.*, XLV, p. 385) : les efforts faits à cette occasion pour classer cette région en « sous-dialectes », d'après la forme de l'article, étonnent à l'époque actuelle.

1. Peu exacte est la remarque de M. Sarrieu (p. 386) : « *La Catalogne* s'étend jusqu'au sud de la vallée d'Aran. »

2. Un voyageur de mérite, M. Soler, remarque dans sa monographie géographique, *La Val d'Aran*, p. 51 : « aquest llenguatge resta en sa completa puresa en el baix Aran y influençat en el mitg y alt Aran, sobre tot en el

Nous avons à tenir compte de 32 localités que j'énumère d'après leur groupement en *terçons*[1].

Terçó de Puyolo :

1. Bajergue,	27	maisons,	107	habitants.		
2. Tredós,	51	»	, 166	»	.	
3. Salardú,	96	»	, 313	»	.	
4. Unyá,		32	»	, 96	»	.
5. Gessa,		40	»	, 158	»	.

Terçó de Artíes :

6. Artíes,	76	»	, 371	»	.
7. Garós,	37	»	, 138	»	.

Terçó de Viella :

8. Casarill,	14	»	, 45	»	.
9. Escunyau,	40	»	, 135	»	.
10. Betrén,	39	»	, 138	»	.
11. Viella,	169	»	, 705	»	.
12. Casau,	20	»	, 83	»	.
13. Gausach,	30	»	, 114	»	.

Terçó de Marcatosa :

14. Vilach,	39	»	, 158	»	.
15. Mont,	20	»	, 74	»	.
16. Montcorbau,	18	»	, 69	»	.
17. Betlan,	10	»	, 35	»	.
18. Aubert,	32	»	, 127	»	.
19. Vila,	26	»	, 111	»	.
20. Arrós,	44	»	, 196	»	.

---

darrer (Salardú, Tredós, Bajergue, etc.), per sa major proximitat á la provincia de Lleida. » Par cette influence catalane M. Soler ne peut entendre que des particularités linguistiques insignifiantes. Fort exagérée est l'affirmation de M. Sarrieu : « la vallée d'Aran, à l'est, bien que pays gascon, a subi assez profondément l'influence espagnole », d'après laquelle on devrait s'attendre à trouver un dialecte hybride, qui en réalité n'existe point dans le bas peuple. En fait, M. Sarrieu ne cite pour preuve que quelques mots d'emprunt sans intérêt [parmi ceux-ci, *caball* ne vient pas du castillan, mais du catalan ; la langue du peuple n'a pas *caball*, mais *šiḃaṷ*].

1. Soler, *o. c.*, p. 77.

Terçó de Iriza :

21. Begos,	7	»	, 38	»	.
22. Vilamós,	58	»	, 234	»	.
23. Benós,	13	»	, 56	»	.
24. Les Bordes[1],	65	»	, 262	»	.
25. Arró,	23	»	, 90	»	.
26. Arrés,	40	»	, 45	»	.

Terçó de Bosost :

27. Bosost,	280	»	, 965	»	.
28. Les,	135	»	, 681	»	.
29. Bausen[2],	90	»	, 370	»	.
30. Canejan[3],	145	»	, 637	»	.

Ensuite :

31. Montgarri,	13	»	, env. 80	»	.
32. Hospital de Viella,	1	»	.		

II

En comparant l'ensemble des faits linguistiques à Alos-Isabarre-Bohí-Senet-Vilaller, d'une part, et à Montgarri-Salardú-Viella, d'autre part, on s'aperçoit qu'à cette crête des Hautes-Pyrénées viennent aboutir deux idiomes tout différents. Toutefois, pour en avoir la preuve et pour définir le caractère de cette frontière linguistique entre le gascon et le catalan, il suffira de mettre en parallèle le développement de l'aranais dans un certain nombre de cas typiques avec celui de la Noguera Pallaresa et de la Noguera Ribagorzana[4]. Les sources de l'étude du premier idiome sont d'abord les observations que j'ai faites sur place à Montgarri en 1906, lorsque je parcourus le Val d'Aran, et la

1. Avec *La Bordeta*.

2. Avec *Pontaut*.

3. Avec *Bordius*, *Campespin*, *Sant Joan de Toran*, *Pradet*, *La Costa*, *Porcieles*, *Sestré*, *Puyola-melletg*, *Casenyau*.

4. Je renonce ici à une étude systématique de la langue de cette région pyrénéenne. Je reviendrai plus longuement là-dessus dans un prochain exposé sur les patois catalans, de la Méditerranée aux Monts Maudits.

liste sommaire de vocables aranais fournie par M. Soler, dans l'ouvrage cité plus haut. Comme il s'agit ici simplement de délimiter des patois profondément différents, nous n'avons pas à tenir compte de petites variantes phonétiques qu'on observe d'un village aranais à l'autre. Ce qui, dans les lignes qui suivent, est appelé *ar.*, peut être considéré comme appartenant à tous les villages de la vallée jusqu'à Montgarri et Hospital de Viella inclusivement.

Du côté catalan de la frontière linguistique, j'ai étudié moi-même les deux vallées ci-dessus mentionnées; je désigne par *A.* (Alos) le patois du premier village catalan de la Noguera Pallaresa, et par *N. R.* celui des premiers villages catalans au bord de la Noguera Ribagorzana (Senet, Aneto, Bono, Vilaller). Là, où il s'agit d'un phénomène catalan appartenant à toute la Catalogne jusqu'aux ramifications extrêmes du Nord-Ouest, et présentant seulement des variantes locales sans importance pour le cas en question, je ne cite en général que la forme du catalan littéraire dans l'orthographe usuelle.

1. Le passage de *ū* latin à *ü* ne se trouve, comme on sait, dans aucun patois catalan. Tous les villages de la vallée d'Aran, de même que *M.* (Montgarri) et Hospital de Viella, présentent cette particularité en toute position. *u*, dans ces villages, est l'*u* français [1]. M. *ŭǫ* ūna, cat. *una*. — M. *lŭǫ* lūna, A. *lyūnǫ*, N. R. *lyūna*. — M. *krŭ*, crūdu, A. *kru*, N. R. *kruk*. — M. *gŭlyǫ* *acucla.—Suff. -ūtu : M. *lęžŭt* [A. *lyęžit*] [2]; M. *kręgŭt*, A., N. R. *kręgut*; M. *priṅgŭt*, *tiṅgŭt*, A., N. R. *tiṅgut*. — ar. *mŭscle* mūsclu, cat. *muscle* (*épaule*). — ar. *mŭla*, cat. *mula*. — ar. *lŭcana*, cat. *llucana*. — ar. *delŭs*, cat. *dilluns*. —ar. *trŭa* (Körting 9794) cat. *trumfa* (patata). — ar. *prŭera*, cat. *prunera*.

2. De tous les idiomes catalans du Nord, le roussillonnais seul a développé *ǫ* en *u*. Les dialectes pyrénéens de l'Ouest ne connaissent pas ce phénomène. Le Val d'Aran présente le développement en *u* de *ǫ* libre ou entravé. Devant une nasale qui en

---

1. M. Sarrieu prétend que l'aranais a une tendance à préférer le son *u* au son *ü*. Il se trompe, s'il entend par là le dialecte populaire.

2. Les mots placés entre crochets [ ] correspondent aux exemples aranais précédents quant à la signification, mais non en ce qui concerne les sons ou la forme.

roman se trouvait à la finale, mais aujourd'hui amuïe, apparaît *ũ*. M. *ũrǫ* hōra. — ar. *buda* vōta, cat. *voda* (mariage). — ar. *pru* prōde, cat. *prou*. — suff. -ore : M. *tardú*, A. *tardǫ́*. — M. *kulú*; A., N. R. *kǫlǫ́*. — ar. *hurca*, cat. *forca*. — ar. *muscà*, cat. *mosca*. — ar. *duse*, cat. *dolç*. — ar. *um*, cat. *om*. — ar. *uncle*. cat. *oncle*. — M. *sun* sũnt, A., N. R. *sǫn*. — suff. ōnes : M. *pantalús* [*A. kaisis*], cf. A. *kansǫns*. — ar. *mitjus*, cat. *mitjons*. — suff. -ōne : M. *Kansũ*, A. *kǫnsǫ́*, N. R. *kansǫ́*. — M. *karbũ*, *kǫrbǫ́*.— ar. *muscallunc* (le son que M. Soler note par *unc* est *ũ*) [cat. *mosquit*]. — Ar. *talounc* (id.), cat. *talǫ́*. Devant une palatale, l'aranais présente naturellement *u* : ar. *jull* genuclu, cat. *genoll*. — ar. *ajullarse*, cat. *agenollarse*.

3. Une diphtongaison de *ǫ* tonique n'est pas attestée en catalan. Devant une palatale *ǫ* apparaît avec la valeur de *u*. En aranais il devient *u̯ę*, conservé devant une palatale. *ǫ* libre : M. *gu̯eu̯* *ŏvu, A., N. R. *ǫu̯*. — ar. *huec*, cat. *foc*. — *ǫ* entravé : M. *gu̯erdi*, ar. *uerdi*, cat. *ordi*. — Devant une palatale : M. *ku̯ę*. cŏctu, A. *kúi̯t* [N. R. *kǫlgút*]. — M. *abu̯ę* hŏdie, A., N. R. *ąbúi̯*. — M. *ku̯ę* cŏriu, A., N. R. *kúi̯rę*. — M. *ku̯ęšǫ* cŏxa, A. *kúi̯šǫ*, N. R. *kúi̯ša*. — M. *ku̯ęinǫ* [ar. *cudina*] cŏcīna, A. *kúi̯nǫ*, N. R. *kúi̯na*. — ar. *uet* ŏcto, cat. *vuyt*. — ar. *guell* ŏclu, cat. *ull*. — ar. *huella*, cat. *fulla*. — ar. *cuelleta* collecta, cat. *cullita*. L'aranais *trueita*, *trueta* rentre aussi sous cette rubrique, cp. prov. mod. *trouito*.

4. L'aranais conserve encore dans le développement de *a* + *ct* latin l'étape ancienne *ei̯t* (à la finale *ei̯*) déjà dépassée par le catalan à l'époque prélittéraire. Je ne l'ai rencontrée dans aucun village pyrénéen. ar. *lei* cat. *llet*. — ar. *leitũca*, cat. *lletũga*. — ar. *gueitar* (prov. *guaitar*) [cat. pyr. *goitar*, avec une réduction de *u̯a*, dont j'examinerai ailleurs l'extension géographique inexactement donnée dans le *Literaturblatt f. germ. u. rom. Phil.*, 1906, 194].

5. *ę* devant une palatale est diphtongué en aranais en *ie*, de même que *ǫ* en *ue*. En catalan cette évolution n'est attestée nulle part (dans le cat. *llit*, *mitg*, *sis*, etc. *ę*, resté intact sans voisinage de palatale, s'est probablement fusionné directement avec l'*i* suivant en *i*). M. *li̯ęt* lectu, A, N. R. *lyit*. — M. *mi̯ęžǫ* mĕdia, A. *mi̯ddžǫ*, N. R. mitša. — ar. *viell* vĕclu, cat. *vell*. — ar. *jèsser* ex- [cat. *sortir*]. — ar. *lieger* legere [cat. *llegir*].

6. *ī* accentué est naturellement conservé dans les deux idiomes. Toutefois, comme on rencontre dans la vallée d'Aran le développement *iu* > *ieu*, si fréquent dans le Midi de la France, ce développement nous fournit une nouvelle ligne de démarcation. M. *lęsięu* lixiva, A. *lyęśiu*, N. R. *lyęśiu*, — ar. *hieu*, *hiu*, cat. *fil*. — ar. *estieu*, cat. *estiu*.

7. La conservation de *au* latin n'est pas catalane. Elle est inconnue dans les Pyrénées, aussi dans le Roussillon, où les documents attestent de bonne heure la monophtongaison [1] (cf. Alart, *Cartul. rouss.*, p. 16, document de 943, cité par M. Morel-Fatio, *Grundriss*, I, p. 675). La vallée d'Aran a conservé le son latin : M. *káuzǫ*, A. *kǫzǫ*, N. R. *kǭza*. — ar. *taure*, cat. *toro*. — ar. *auca*, cat. *oca*. — ar. *caulet* caul-, cat. *col*.

8. La limite pour la nasalisation des voyelles toniques passe de même entre Montgarri, Tredós, Viella, Hospital de Viella, d'une part, et Alos, Senet, Aneto, de l'autre. M. *karbū*. — A. *kąrbǫ́*, N. R. *karbǫ́*. — M. *kansū*, A. *kąnsǫ́*, N. R. *kansǫ́*. — Une étape plus ancienne est représentée par l'article unu : M. *ũn*.

9. *L* initial en catalan se change généralement en *ll*, qui pénètre souvent, du côté roussillonnais, dans le languedocien (voir *Atlas linguistique*).

Le Val d'Aran, à l'ouest, n'offre pas cette palatalisation. M. *lauže* N. R. *lyuddže*, N. R. *lyutsé*. — ar. *laré*, cat. llar. M. *lęśięu*, A., N. R. *lyęśiu*. — M. *lębrę*, A., N. R. *lyębrę*. — M. *lęžût*, A. *lyęžít*. — ar. *lei*, cat. *llet*. — ar, *leitūca*, cat. *lletuga*. — ar. *letg*, cat. *lletg*. — M. *liẹt*, A., N. R. *lyit*. — M. *lieger*, cat. *llegir*. — ar. *linçot*, linteolu, cat. *llençol*. — M. *limák*, A. *lyimák*. — M. *li* linu, A. *lyi*. — M. *lũǫ*, cat. *lluna*. — ar. *lũcana*, cat. *llucana*. — ar. *luca*, cat. *lloca*. — ar. *delũs*, cat. *dilluns*.

10. La vocalisation de *l* devant une consonne est, dans les dialectes catalans étudiés jusqu'ici, tout au plus arrivée à *ł*. Cette étape apparaît notamment dans la région des sources des deux Nogueras ; Val d'Aran présente *u*. M. *kauṣá* *calceare, A. *kałsá*. — ar. *caut* caldu [cat. *calent*]. — ar. *auda*, cat. *falda*. — ar. *meuça*, cat. *melça*. — ar. *caudera*, cat. *caldera*. — ar.

1. J'ai trouvé un exemple isolé à Porté (Val de Carol), où l'on prononce *auca*. Les oies, et avec elles la prononciation « gavache », y sont importées de l'Ariège par Hospitalet.

augueres, cat. *falgueres*. — ar. *duse*, cat. *dolç*. — De même à un cat. *malalt*, f. *malalta* (A. *malat*, f. *malattǫ*, N. R. *malat*, f. *malatta*) correspond à Montgarri *mǫláu̯*, *mǫláu̯tǫ*, bien que l'*u* dans ce cas provienne d'une labiale. Une prononciation *kals* cālx, que j'ai entendue à Montgarri, me paraît aussi longtemps que je n'en aurai pas de confirmation, d'autant plus provenir d'une erreur, que la chaux doit être transportée à dos d'âne de Viella et de la Gascogne en un jour, de Tremp et Sort au moins en trois jours. Par conséquent, il sera difficile d'admettre que d'Alos *kats* aurait pénétré jusque là. En outre, le Val d'Aran prononce *caussade* [cat. *carrer*].

11. Mentionnons encore une ligne de démarcation qui va du Sud au Nord sur les hauteurs à l'est de Bohí, et qui s'infléchit à l'Hospital de Viella vers les Monts Maudits, et à partir de là s'identifie avec la frontière politique. Cette ligne sépare le territoire de Ribagorza aussi bien de la Noguera Pallaresa que de l'aranais et du gascon. Elle s'applique à la palatalisation catalane occidentale de *l* après une consonne en toute position, palatalisation qui se continue dans l'aragonais. L'étape dépassée depuis longtemps à l'initiale par tant d'idiomes romans se rencontre ici régulièrement. Vilaller *pl'a* planu; *pl'asa*; *pl'ǫ̈rá*; *pl'ōma*; *pl'ǫu* (il pleut); *pl'utša* (pluie); *pǫpl'ę* (et *pǫbblę́*); *kumpl'í*; *bl'aň* blancu; *bl'ēda*, *nǫbl'ę*; *kl'a* claru; *kl'ęzia*; *mirákl'ę*; *urgl'a*. De même Bohi *pl'asa*; *pl'ōma*; *pl'ǫu*; *pl'ǫurá* 3. sing. fut.; *pl'utša*; *pǫpl'ę*; *kompl'í*; *kl'a*; *kl'arętát*; *fl'o* flore. Dans la combinaison *bl* Bohi a dépassé partiellement cette étape. A côté de *bl'aň bl'ēda* on trouve là *byaň* et *byēda*. Par contre, la Noguera Ribagorzana, comme le Val d'Aran, ne montre aucune trace de palatalisation; cp. M. *pǫblę*, *glęizǫ*, etc.

12. La chute de *r* dans la combinaison romane de *cons* + *r*, *cons* + *b* + *r* est inconnue à la Catalogne et aux patois de la province de Lérida. ar. *pebe*, cat. *pebre*. — ar. *seteme*, cat. *setembre*. — ar. *noveme*, cat. *novembre*. — ar. *bate*, cat. *batre*. — ar. *vespe*, cat. *vespre*.

13. La vocalisation de *l* final en *u* n'atteint en catalan que l'étape *l*; elle est accomplie en gascon, non dans tout le domaine, mais d'une manière si étendue qu'elle peut être prise comme criterium entre l'aranais et les dialectes catalans. suff. -ale : M. *diđáu*, A. *diđát*. —ar. *Nadau*. —ar. *mau*. — ar.

atau [cat. *aixis*]. — ar. *caixau*, cat. *caixal*. — ar. *destrau*, cat. *destral*. — ar. *sau*, cat. *sal*. — M. *sẹu* caelu, A., N. R. *sẹl*. — ar. *meu* mel, cat. *mel*. — ar. *geu* gelu, cat. *gel*. — ar. *feu* fel, cat. *fel*. — M. *pẹu* pilu, cat. *pel*. — ar. *hieu*, *hiu*, cat. *fil*. — ar. *abriu*, cat. *abril*. — Dans M. *šiβaụ* caballu, forme surprenante, l'initiale indique une origine non indigène. Le mot semble ne s'être acclimaté dans ce pays de bergers qu'après l'accomplissement de *ll* > *t*. La finale romane *l* fut traitée ici comme *l* primitif.

14. Le changement de *d* en *u* à la finale romane et devant consonne, qui s'étend jusque dans les vallées des deux Nogueras, se trouve en présence de phénomènes différents dans le Val d'Aran. M. *krẹ* credit, A., N. R. *krẹu*. — ar. *creier*, cat. *creure*. — ar. *pe*, cat. *peu*. — ar. *queire*, cat. *cāure*. — *veuer* aranais (cat. *veure*) paraît formé d'après *beuer* bibere.

15. Un détail important et précieux pour la démarcation du catalan et des dialectes du Sud de la France, c'est le traitement du groupe *ns*, dont les deux éléments, se rencontraient après la chute de la voyelle finale, au pluriel de beaucoup de substantifs. Le catalan conserve *ns* dans *cansons*, *camins*; le languedocien laisse tomber le *n* sans nasalisation. A l'est des Pyrénées seulement, entre le Roussillon et le Languedoc, le phénomène languedocien s'étend jusque dans le Roussillonnais. Montlouis, qui est catalan, présente des formes comme *camis*, *cansos*.

Au bord de la Garonne la chute languedocienne de *n* n'a pas pénétré dans la région limitrophe. M. *kamis* (s. *kamí*), A., N. R. *kamins* (sing. A. *kạmi*, V. *kamí*). — M. *pantalús*. — ar. *mitjus*, cat. *mitjons*. — ar. *aguamás*, cat. *rentamans*. — ar. *muscallus* [cat. *mosquits*]. De même ar. *delûs*, cat. *dilluns*.

16. L'aranais s'oppose au catalan par la prothèse de *g* devant *ue* (= lat. *ŏ*).M. *gụẹụ*, A., N. R. *ọụ*. — ar. *guell*, cat. *ull*. — L'ar. *guequera* (cat. *ouera*), dérivé de *gueu*, montre le même développement à l'intérieur du mot. Dans l'ar. *guella* (cat. *ovella*) *ụe* s'est développé secondairement après aphérèse de *o*.

17. On retrouve dans le Val d'Aran quelques cas de métathèse, fréquents le long de la limite septentrionale du catalan, et que les indigènes considèrent nettement comme « *gavatx* ». M. *krāβọ*, *krạbọt*, A. *kābṛọ*, *kạβṛit*. — ar. *vrente*, cat. *ventre*. Si les

riverains de la Noguera Ribagorzana prononcent *krāβo*, c'est que leurs pâturages reçoivent très fréquemment leurs gardeurs de chèvres des départements français du Sud.

18. Entre le village purement catalan d'Alos et Montgarri, la forme de l'article défini change d'une manière très remarquable. La forme féminine du singulier présente subitement le maintien de la première syllabe de illa, ce qui n'arrive pas en catalan : M. *eŕa* (cat. *la*). La forme masculine varie selon l'initiale du nom suivant (A. *lǫ*). M. *ẹt* (devant *s*) : *ẹt sẹụ, ẹt sǫlẹ̀i, ẹt sak*. — *ẹd* (devant *d*) : *ẹd dẓẹk* (le veston). — *ẹm* (devant *m*) : *ẹm maịnàdẓẹ* (l'enfant). — *ẹp* (devant *p*) : *ẹp pǫblẹ*. — *ẹb* (devant *b*) : *ẹb bi*. — *ẹẓ* (devant voyelle) : *ẹẓ ǫmẹ*. — *ẹš* (devant *š*) : *ẹš šibáụ* (le cheval). — Pour les formes plurielles des deux genres, je ne possède que des exemples de *ẹs, ẹẓ* : *ẹs pǫblẹs, ẹẓ ǫmẹs, ẹẓ ẹnnẹs* (les femmes). Si le latin ille était le prototype de toutes ces formes, alors nous devrions trouver comme formes normales masc. sing. *et*, plur. *ets*, ce qui n'expliquerait pas toutes les formes mentionnées ci-dessus. On ne peut pas admettre *ẹt ǫmẹ* > *ẹẓ ǫmẹ*.

Il faut remarquer toutefois que dans l'article atone ille, aussi bien au singulier qu'au pluriel, le développement régulier de *ll* en *ly* ne se produit pas non plus en catalan. On a en catalan ille > *el* [lo] non **ely*, illos > *els*, non **elys*. Ce développement tout à fait clair en catalan permet une conclusion par analogie au sujet de l'article aranais. Ille aurait dû donner, semble-t-il, *ẹl* et illos, *els*. Mais de là on peut moins encore expliquer les formes de Montgarri. *ẹlẓ ǫmẹs* > *ẹẓ ǫmẹs* serait possible, mais non *ẹl ǫmẹ* > *ẹẓ ǫme* ou *ẹl sak* > *ẹt sak*.

Il sera par conséquent permis de reconnaître, dans une partie de ces formes de l'article, le latin *ipse*, autrefois si répandu dans les patois pyrénéens (cp. les noms de lieux). Les formes *ẹt, ẹd, ẹp, ẹb* ci-dessus mentionnées pourraient, à la rigueur, représenter *ille*; et *ille* se retrouve certainement dans le féminin sing. *ẹra*. Le masculin *er*, en ce qui concerne la langue du fond de la vallée (d'après les indications de M. Soler) a la même origine. Par contre, il me semble que *ẹẓ ǫmẹ, ẹẓ ǫmẹs, ẹẓ ẹnnẹs* et aussi *ẹ, ẹs pǫblẹs* contiennent ipse. Dans les formes du masculin placées devant voyelle, et dans les formes du fém. plur., ipse s'est maintenu ici de la manière la plus ferme.

19. L'aranais possède un parfait, les patois catalans limitrophes n'en ont pas. M. *bęgę́k* correspond à A. *baį̇ bę́u̯rę*.

20. Dans le chapitre de la flexion, relevons surtout la terminaison de la première personne du pluriel de l'indicatif présent. Montgarri et les autres villages aranais se distinguent par là d'Alos et du catalan en général. M. *parlám*, *kunęšęm*, A. *pąrlém*, *kǫnęį̇šęm*. Mais cette démarcation n'est que locale, car *-am* plus ancien subsiste encore dans beaucoup de patois pyrénéens plus éloignés de l'influence de Barcelone[1]; on le rencontre régulièrement dans la vallée de la Noguera Ribagorzana[2] et on trouve aussi *-am* à côté de *-em* à Alos.

21. Plus instructive est la 2e p. du pluriel; la conservation particulière au sud de la France, de la finale *-ts* est, comme on sait, inconnue au catalan moderne. Au lieu de cela il présente la labiale *u*, qui d'ailleurs n'est pas encore suffisamment expliquée. Les deux phénomènes se rencontrent au sud de la ligne de Montgarri à Viella. M. *parláts*, *anáts*, A. *pąrlę́u̯* et *parláu̯*, N. R. *parláu̯*.

Parmi beaucoup de démarcations onomastiques qui concordent avec les précédentes, je mentionnerai seulement les suivantes, en comparant les patois de Montgarri et d'Alos.

	M.	A.
22. père	*pāpǫ*	*paṙi*.
23. mère	*māmǫ*	*maṙi*.
24. beurre	*buđę̄*	*mantęgǫ*.
25. bouse	*męrdǫ*	*bǫį̇nǫ*.
26. cuve à lessive	*pruskę*	*bugađę*.
27. pantalons	*pantalús*	*kałsis*.
28. auberge	*taƀęrnǫ*	*ǫstáł*.
29. cercueil	*kašǫ dę mǫrs*	*bąúł*.
30. soleil	*sǫlęį̇*	*sǫł*.
31. cheveu	*pęu̯*	*kaƀęl'*.
32. chauve-souris	*rręlyakáu̯dǫ*	*rratakáłdǫ*.
33. bleu	*kla*	*bláu̯*.
34. coq	*putš*	*galy*.

1. Il en est ainsi dans les dialectes de Saillegouse, Angoustrine, Porté, Puigcerdá, Andorre, Tremp, Pobla de Segur, Torre de Capdella, Sort, Llaborsi, Esterri, Isabarre, Bohí.

2. Vilaller : *parlam-kǫnęį̇šęm*.

cp.	ar.	cat.
35. blanc	*albo*	*blanc*.
36. mettre	*meter*	*posar*.

*
* *

Les phénomènes les plus décisifs dans la délimitation des deux idiomes sont ceux qui peuvent être considérés comme spécifiquement gascons. M. Luchaire (*Études*, p. 203) a établi sept traits caractéristiques du gascon, tous tirés du consonantisme et qui ont été critiqués par M. H. Suchier (*Grundriss*, 2e éd., I, p. 757). Je laisse de côté *v* > *b* comme un trait particulier aussi au catalan dans des conditions qu'on pourrait très étroitement circonscrire. Tous les autres s'étendent jusqu'au territoire espagnol du Val d'Aran et s'arrêtent à la frontière que nous avons signalée.

37. f initial, conservé en catalan, disparaît dans le Val d'Aran [1]. — ar. *haua*, M. *âβǫ* faba, A. *fāβǫ*. — M. *arįǫ* farina, cat. *farina*. — M. *ę* facere, A. *fę*, N. R. *fę*. — M, *ęnnǫ* femina. — ar. *auda* (all. *falda*), cat. *falda*. — ar. *hame* fame, cat. *fam*. — ar. *heix* fasce, cat. *feix*. — ar. *hai* fageu, cat. *faig*. — ar. *her* ferru, cat. *ferro*; ar. *her blanc* (= cat. *llauna*). — ar. *erué* febrariu, cat. *febrer*. — ar. *herida* ferita, cat. *ferida*. — ar. *auguera* filicaria, cat. *falguera*. — ar. *hill* filiu (cat. *fillol*). — ar. *hiu*, *hieu*, cat. *fil*. — ar. *huec*, cat. *foc*. — ar. *hont* fonte, cat. *font*. — ar. *hurmiga* formica, cat. *formigą*. — ar. *huella* folia, cat. *fulla*. — ar. *hurment* frumentu, cat. *forment*. — ar. *hurca* furca, cat. *forca*.

f initial suivi d'une consonne suit le même développement dans l'ar. *hereixo* fraxinu, cat. *freixe*; ar. *hereixura* frixura, cat. *freixura*, de même *f* entre voyelles dans l'ar. *trŭa*, cat. pyr. *trumfa* (cat. *patata*); ar. *ja buen* (rom. *buffare*) *els gascós* = cat. *ja bufen els gascons* [2].

38. La prothèse de *a* devant *r* initial (lingual et fortement roulé dans la vallée d'Aran, comme en castillan et en catalan, et ainsi particulièrement apte à produire cette voyelle) caracté-

1. Le *h* écrit de J. Soler n'est qu'un enjolivement orthographique.

2. Proverbe aranais employé quand le vent du Nord vient de la région gasconne.

ristique pour le gascon, quoique moins fréquente à l'Est, dans le bassin de la Garonne, apparaît régulièrement en aranais. Elle n'est pas catalane, sauf quelques cas tout à fait isolés. De là ar. *arrider*, cat. *riure*. — ar. *arrouja* rubia, cat. *roja*. — ar. *arros*, cat. *ros*. — ar. *arren*, cat. *res*.

39. La chute de *n* encore intervocalique à l'époque romane n'apparaît pas dans les dialectes catalans. Elle constitue un signe important de beaucoup de régions gasconnes. On la rencontre particulièrement dans notre domaine limitrophe. M. *lũǫ*, A. *lyũnǫ*, N. R. *lyuna*. — M. *arĩǫ*, cat. *farina*. — ar. *esquia* skina, cat. *esquena*. — ar. *hiestra* fenestra, cat. *finestra*. — ar. *garia* gallina, cat. *gallina*. — ar. *prũera* prunaria, cat. *prunera*. — ar. *jé* januariu, cat. *janer*. — ar. (article) *ũa*, cat. *una*.

40. Le passage gascon de *ll* à l'intérieur du mot à *r* remplit toute la région des sources de la Garonne. Ce phénomène n'est pas catalan. M. (article) *ęra* illa, A., N. R. *la*. — M. *bará* ballare, A. *bąlyá*. — ar. *bera* bella. — ar. *sera* sella, cat. *sella*. — ar. *serè* cellariu, cat. *celler*. — ar. *garia*, cat. *gallina*. — ar. *casteret* castell-, cat. *castell*. — ar. *auraner* abellanariu, cat. *avellaner*. — ar. *xerera* axill-, cat. *sota la xella*. — ar. *carar*, cat. *callar*. — ar. *burir*, cat. *bullir*. — ar. *acrò* eccu + ill + hoc [cat. *això*].

41. *ll* final à l'époque romane est traité aussi dans le Val d'Aran comme en gascon. Le passage à *t* apparaît dans le plus grand nombre d'exemples. M. *aụđęt* aucellu, cat. *ussely*. — ar. *budet* botellu, cat. *budell*. — ar. *anyet* agnellu, cat. *anyell*. — ar. *bet* bellu [cat. *bonic*]. — ar. *vedet* vitellu, cat. *vedell*. — ar. *servet*, cat. *cervell*. — ar. *pet* pelle, cat. *pell*. — ar. *capet* (-ĕllu), cat. *capell*. — Le développement gascon *ts* apparaît dans M. *putš* pullu (« coq »). — ar. *cotx* collu, cat. *coll*.

III

Un grand nombre de délimitations importantes de phénomènes les plus divers suivent toutes, comme je l'ai montré, la même ligne, qui passe au sud de Montgarri, Tredos, Salardú, Viella, Hospital de Viella et de tous les autres villages de la vallée, et au nord d'Alos, Isabarre, Valencia, Bohí, Senet,

Aneto, Vilaller. Parmi ces lignes de démarcation se trouvent toutes celles qui embrassent des phénomènes spécifiquement gascons; toutes les autres concernent des particularités qui distinguent l'ensemble ou une partie considérable du domaine catalan, soit du domaine gascon tout entier, soit de sa partie sud-est.

Par conséquent nous avons affaire à une frontière bien nette entre le gascon et le catalan. Elle est formée non pas par la frontière politique, comme on l'a admis jusqu'ici, ni, comme on pourrait croire, par la ligne de partage des eaux, qui s'en écarte fortement, mais par la ligne de démarcation des rapports économiques.

Les communications entre l'Espagne et la Haute-Garonne sont difficiles. Il y a quatre passages (« *ports* ») principaux :

1° La *Collada de Beret* (1860 m.) d'Isil par Alos et Montgarri. Ce sentier de mules n'est praticable que dans la bonne saison. Les relations qu'il rend possibles sont extrêmement restreintes.

2° Le *Port de la Bonaigua* (ou de *Pallars*) (2050 m.), que franchit également un *cami de ferradura* d'Esterri à Tredós [1].

3° Le *Port de Viella* (2435 m.), venant de la Noguera Ribagorzana est, même en été, fort difficile (de Vilaller à Viella 12 h.).

4° De même le *Port de la Picada* (2460 m.) qui relie Benasque (prov. de Huesca) à la Garonne.

Tous ces passages ne sont praticables sans danger que pendant la bonne saison. A la fin de l'automne, à partir de la fin de septembre, et au printemps, seuls quelques courageux *traginers* osent s'y risquer. En hiver toutes les communications entre la province de Lérida et la vallée d'Aran sont interrompues : Bonaigua et Beret jusqu'en avril-mai; Picada et Port de Viella jusqu'en juin.

Le misérable sentier qui va de la Noguera Ribagorzana au *Port de Rius* (2280 m.) et celui du *Port de Colomés* (ou de *Caldes de Boí*) (2500 m.) n'ont par conséquent aucune impor-

1. Une grande route de 3e classe (de Balaguer à la frontière) est seulement « en construction » : c'est dire, étant donné l'état des choses en Espagne, que ce service n'est encore qu'embryonnaire.

tance linguistique. Il faut être alpiniste pour franchir le *Port de la Ratera* (2540 m.), qui vient de la *ribera del Pallars* par Espot.

Ainsi le Val d'Aran, de tout temps, se trouva forcément, au point de vue économique, rattaché au nord, auquel il était relativement facile d'arriver par le fond de la vallée encaissée. Autrefois un chemin muletier, assez difficile par endroits, menait le long de la Garonne de Tredós à la frontière. C'est dans le voisinage de cette ligne que s'installèrent de préférence les nouveaux habitants. Aujourd'hui en amont de Viella une route fait communiquer les différents villages, et Viella même, qui forme le centre politique de la vallée, se trouve relié par un service de transport à la frontière [28 km. de Viella] et au chemin de fer de Marignac-Saint-Béat à Montréjeau-Toulouse.

Par suite de cette configuration de la région, les paysans et éleveurs de bestiaux du Val d'Aran ont été soustraits jusqu'à nos jours aux influences économiques et linguistiques des vallées limitrophes de langue catalane. Celles-ci sont d'ailleurs dépourvues de routes, peu peuplées et misérables. La langue et les habitudes gasconnes, au contraire, ont conquis ce domaine, par la voie de la Garonne, sans y rencontrer d'obstacles matériels.

La frontière politique n'a pu, par suite des circonstances topographiques particulières, influencer la frontière linguistique.

Le Val d'Aran était autrefois une république assez indépendante, qui était régie comme celle d'Andorre par ses privilèges, *furs* et *costums*, et ne recevait du roi d'Aragon qu'un *governador general* flanqué d'un *jutge*, quoique faisant toujours partie de l'état aragonais. Sauf quelques exceptions, telles que l'occupation passagère de la vallée par les Français (1808-1815), la frontière politique a toujours suivi la ligne actuelle ; et les vigoureux montagnards aranais furent en tout temps un puissant avant-poste de la Catalogne, puis de l'Espagne, contre la France. L'histoire territoriale du moyen âge ne nous expliquerait donc pas pourquoi les habitants de la vallée parlent gascon, si nous ne savions que cette région vivait, dès l'époque romaine, avec les voisins du Nord en communauté de culture et de conditions économiques.

Plus importante fut, me semble-t-il, l'administration ecclésiastique. Depuis le haut moyen âge jusqu'au commencement du XIXe siècle, la vallée dépendait de l'évêché de Comminges. Ce

fut seulement en 1803 (date à laquelle d'Osmond, évêque de Comminges, renonça à la vallée d'Aran, et où les diocèses furent soumis à une nouvelle délimitation) que l'évêque d'Urgel reçut ce domaine en compensation de la Cerdagne française qu'il avait perdue. En 1805 D. Francisco de la Dueña y Cisneros fut le premier évêque espagnol qui prit possession de la vallée d'Aran.

Les communications ont eu pour résultats de faire infléchir jusqu'à nos jours la limite linguistique dans la vallée supérieure de la Noguera Pallaresa [1]. Les paysans de Montgarri comprennent, il est vrai, le catalan prononcé, comme je m'en suis rendu compte, à la façon du pays de Pallars. Ils savent aussi nommer en cette langue les principaux objets de la vie domestique et rurale. Toutefois ils parlent toujours entre eux le dialecte défini ci-dessus. Cette déviation de la frontière linguistique de la crête, rattachant au domaine français les sources d'une rivière qui est catalane dans le reste de son cours, est provoquée surtout par les circonstances économiques. Les habitants du village aiment mieux descendre à la distance de cinq lieues dans la vallée d'Aran relativement prospère et à Viella, pour y faire leurs achats, que de faire le pénible chemin de dix lieues vers le marché catalan le plus proche, Esterri.

Montgarri a été fondé entre 1117 et 1119 [2] à la suite de la découverte d'une image de la Vierge qui y est encore honorée aujourd'hui. Au XVIe siècle le village fut vendu par la commune de Gessa aux communes de Salardú et Tredós, qui entreprirent de là l'exploitation des pâturages. Encore aujourd'hui le village appartient au district municipal de Salardú et à la paroisse de Gessa. Il a gardé sans interruption des rapports administratifs avec la vallée [3].

---

1. Entre Montgarri et Alos existe une colonie ouvrière polyglotte dans le *Bosc de Bonabè*; l'élément italien y est notamment représenté. Inutile d'en tenir compte ici, car elle n'a été créée que tout récemment pour l'exploitation des forêts environnantes.

2. Soler, p. 148.

3. Les habitants sont souvent en rapports aussi avec des Gascons d'autres contrées. Le 15 août, p. e., les paysans de Pucelle, Sarrat, Betmale gravissent la montagne pour honorer l'image de la Vierge.

La partie supérieure de la Noguera Ribagorzana, pour des raisons analogues, est encore aranaise. Hospital de Viella, le dernier avant-poste du gascon dans le Sud, une misérable colonie, au pied méridional du Port de Viella, n'est habité régulièrement que par la famille de l'hôtelier, qui parle très bien l'aranais et très mal le catalan.

*
* *

Je n'ai tenu compte ici que de la langue des illettrés. Les Aranais comprennent plus ou moins les trois langues littéraires avoisinantes [1]. Ils apprennent le castillan à l'école, par l'administration et les relations officielles; le français par le commerce avec la Gascogne. Le catalan, qui se rapproche le plus de leur patois, s'étend toujours davantage dans la conversation des personnes instruites. Tandis que, il y a à peu près une génération, on prêchait régulièrement en aranais, on le fait principalement aujourd'hui en catalan. L'autorité ecclésiastique est l'évêque d'Urgel, et le catalanisme commence à s'établir aussi dans cette région. La résistance du dialecte régional est d'autant plus faible que la dépopulation est relativement forte [2]. Celui qui ne trouve pas à vivre part pour la France pour y *fer patria*, comme beaucoup d'habitants nécessiteux des Pyrénées catalanes. La population totale de la Vallée d'Aran comptait 11.272 habitants en 1860, et 6.389 en 1900; moins encore probablement aujourd'hui.

Il est impossible de prévoir sous quelle influence succombera cet idiome qui dépérit aux confins de trois civilisations si différentes au point de vue économique.

B. SCHÄDEL.

---

1. Soler, p. 50 : « l'aranés, en conversa ab el foraster, li parla perfectament el catalá, si aquest es son llenguatge, o bé en francés, si aquell es d'aquella nació, y domina també'l castellá, ab accent molt millor que'l dels demés catalans. »

2. Cf. *Revue des Pyrénées*, 1905, p. 646.

MÉLANGES

FRANC. *DESVER, RESVER* < * *DEAESTUARE,* * *REAESTUARE*

La dernière tentative faite pour expliquer *desver* et *resver* est, à ma connaisssance, celle de M. E. Staaff dans les *Uppsatser tillägnade professor P. A. Geijer* (Upsal, 1901). Cette tentative n'est pas plus heureuse que les précédentes, comme l'a démontré Gaston Paris ici même, XXXI, 448. Elle part de *deexviare, *reexviare ; mais on ne voit pas pourquoi *viare aurait été traité dans ces composés autrement que dans *conviare, *forisviare, etc. Cependant le mémoire de M. Staaff a deux mérites : celui de critiquer à fond les solutions proposées antérieurement et celui d'accoupler les deux verbes. En effet, *desver* et *resver*, qui ont une forme thématique si particulière qu'ils ne peuvent rimer qu'entre eux (*desve* : *resve*), et en même temps une signification très voisine, doivent remonter à une origine commune.

Cette origine est selon moi une composition de aestuare avec les préfixes de- et re- : *destvare *destvat, *restvare *restvat en latin vulgaire.

Considérons d'abord la forme des composés que nous supposons.

Le préfixe de- a subi le traitement que l'on retrouve dans le roman **daurare* (pour dĕaurare), **dunde* (pour *dĕunde), dans le fr. et prov. *dęs* (de ex), fr. *denz*, prov. *dinz* (de intus), prov. *davan*, it. *davanti*, it. *da*, etc. Le latin classique composait autrement dans les cas analogues : ou bien dĕambulare, dĕamare, dĕerrare, dĕosculari etc., ou bien, plus rarement, dēgere pour *dēĭgere, dēmere pour *dēĕmere. Dĕorsum est, comme on le sait, pour dēvorsum et a donné en latin vulgaire *diosum *diusum (fr. *jus*

it. *giuso*), etc., développement qui se répète dans *déusque *diusque (fr. *jusque*).

Le préfixe re- aurait pris, en latin classique, la forme red- devant aestuare, comme dans les composés redambulare, redamare, redimere, redire, etc. Mais le roman n'opère plus avec red-; il élide l'*e* de re- devant une voyelle, comme l'attestent de nombreux composés français et italiens : *raconter, ravoir, réjouir, réveiller, rouvrir* ; *rabbassare, rabbattere, rimbruttire, rincorare,* etc.

Le thème des composés *daestuare, *raestuare se développe d'après les lois connues : d'abord *destvare, restvare, *destvat, *restvat comme *janvarius, *annvale, *vedva, *tenvis etc. ; puis *desver, resver, desve, resve,* comme aest(i)mare > *esmer*, aest(i)mat > *esme*, et statuale > *estavel.*

Les formes rotacisées *derver, derve, dierve* ont été expliquées, il y a longtemps, par Gaston Paris ; voir *Romania,* XV, 620. L'existence de la diphtongue latine *ae* dans *daestuat rend parfaitement compte de la diphtongue *ie* des formes wallonnes telles que *dierve.*

Quant à la signification du verbe simple aestuare et des préfixes de- et re-, elle s'accorde parfaitement avec l'explication proposée ici.

La signification la plus ordinaire de aestuare est, selon le *Thesaurus linguae latinae* « sollicitari, dubitare, anxiari, exardescere, amore, libidine flagrare », avec de nombreux exemples tels que *magnis aerumnarum procellis aestuat* ; *aestuabat dubitatione* ; *aestuamus miseri, distringimur* ; *assiduis animi fatigationibus aestuantes* ; *quanto furore pectoris aestuarat* ; *mens aestuat* ; *puero in vitae desperatione aestuanti* ; *aestuantes de praeterito* ; *aestuans diu, qua vi propulsaret aerumnas.* Or *desver* dans ses acceptions ordinaires de « enrager, délirer, être hors de soi », ne fait que renforcer ces significations, conformément du reste à la signification de *de-*. Pour les exemples, je renvoie à Godefroy. Je signalerai seulement l'analogie de : *aestuantes de praeterito* et de : *Et la reïne qui desvoit D'Erec et d'Enide veoir* (*Erec,* 6460), et la construction : *mens aestuat,* comparée à la locution ordinaire *avoir le sens desvé.* Si *desver* a pris aussi un sens transitif, c'est là un développement postérieur, sur lequel on peut voir un

article de M. G. Cohn dans la *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XVIII, 206. De même *resver* semble avoir pour signification originaire « déraisonner, délirer » ; voir les plus anciens exemples cités par Godefroy et un article de M. G. Cohn dans *Abhandlungen Herrn Prof. Dr Adolf Tobler... dargebracht*, p. 271 et ss. C'est encore aestuare, légèrement modifié. Le passage de ces significations à « songer », etc. est des plus naturels.

Voyons enfin ce que signifient de- et re- préfixés à des verbes.

A. Darmesteter a déjà parlé, dans sa *Formation des mots composés*, 2e éd., p. 109, de deamo, deauro, debacchor, où de- indique augmentation, intensité. Outre ces verbes, j'en trouve, dans le *Latein-deutsches Wœrterb.* de Georges, plus de 80 dans lesquels de- a cette signification plus ou moins nette, par exemple debello, deblatero, debrio, decachinno, defervesco, depudet, desaevio, destomachor. Il y a analogie complète entre saevio desaevio,, stomachor, destomachor, d'une part et aestuo, destvo, de l'autre. On trouvera d'autres exemples du même genre dans Cooper, *Word formation in the Roman sermo plebeius*, p. 271 et s. En effet rien n'est plus naturel que la série de significations suivante : (mouvement ou tendance) vers un but inférieur, jusqu'au fond, jusqu'au bout, à l'excès, excessivement, fort.

Il en est à peu près de même de re-, bien que cette particule représente plus faiblement l'idée d'augmentation ou d'intensité. Il y a, dans l'ouvrage cité de Darmesteter (p. 113) quelques exemples latins et français de re- augmentatif; il y en a beaucoup dans Georges et dans le mémoire de M. Meinicke, *Das Präfix re- im Französischen*, p. 70 et s. Dans Georges je compte une quarantaine de verbes latins dont la signification est plus ou moins augmentée par re-, par exemple recandesco, recido, recludo, recorrigo, refercio, refulgeo, requiesco, requiro. Il va sans dire que ces verbes ont aussi des acceptions dans lesquelles l'idée de réitération, etc. se fait sentir. M. Meinicke cite reposcere, replere, reputare, reticere, revincere, et, comme exemples français, *rebatre* (traduction du latin debellare), *recraindre*, *retuer*, *replenir*, *roublier*, etc. Cette signification de re- se retrouve dans les langues romanes méridionales ; en italien *ralluminare*, *rallungare*, *rannuvvolare*, *ravvolgere*,

riavvoltare, *ricingere*, *rincontrare*, etc. (voir le Dictionnaire de Petrocchi, et Meyer-Lübke, *Italienische Grammatik*, p. 311); en espagnol *rebatir*, *resecar*, etc., et surtout des adjectifs tels que *rebueno*, *remejor*, *refino*, etc.

Il est facile de montrer, comme l'a fait M. Meinicke, que cette signification découle de celle de répétition, fréquente avec re-.

Ajoutons, pour terminer, deux mots sur le vocable *estuoie* qui se trouve dans Godefroy avec la traduction « folie ». Cet *estuoie* n'a rien de commun avec aestuare. Il a été pris par Godefroy dans un morceau de l'*Entrée d'Espagne* publié par Léon Gautier dans la *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 4e série, t. IV, p. 235, où il y a *tu dis grant estuoïe* en rime avec *vie*, etc. On doit probablement lire *estultie* ou *estoutie*[1].

Johan VISING.

SUR LA MORT DE LAMBERTINO BUVALELLI

MM. Casini et Schultz-Gora, à qui nous devons deux études spéciales sur le troubadour R. Buvalelli, dont Cavedoni avait déjà examiné les poésies composées à la louange de Beatrix d'Este, fille du marquis Azzo VI, ont dû se borner à des conjectures sur l'époque de sa mort. Le premier a proposé la date de 1225 environ[2]; le second a cru pouvoir identifier notre troubadour avec un certain « D. Rambertinus Guidonis Bualelli » qui figure dans un document, daté du 13 novembre 1234[3]. Mais il est établi maintenant que ce « Lambertinus »,

---

1. [Le ms. de Venise porte bien, comme avait lu L. Gautier, *estuoïe*, mais la correction en *estoutie* ne fait pas question, et elle a été introduite dans le texte de l'*Entrée d'Espagne*, v. 3251, tel qu'il sera publié prochainement, pour la *Société des anciens textes français*, par M. A. Thomas. — *Réd.*]

2. T. Casini, *La vita e le poesie di R. Buvalelli*, dans le *Propugnatore*, XII, II, 82, et *Le rime provenzali di Ramb. Buvalelli*, Firenze, 1885. M. Casini a publié, à p. 426, du *Propugnatore*, une édition diplomatique des pièces de Buvalelli qui se trouvent dans le célèbre chansonnier de Modène. Je corrige ici quelques fautes de lecture : p. 428, l. 12, *maüir*, *l. maint*; l. 15, *l. mesfaiz*; p. 430, l. 7, *erde*, *l. ercle*; p. 431, l. 12, *fintas* avec *t* exponctué; p. 432, l. 14, *Eptent*, *l. Eprent*; l. 19, *chascus*, l. 24, *sas*; p. 433, l. 15, *deuiz l. dedins*.

3. *Zeitschrift f. romanische Philologie*, VII, p. 199.

fils de « Guido », est un neveu du troubadour et que son père fut podestat de Cesène en 1215 [1].

Les deux érudits n'ont pas connu ces deux passages de Panvinio e Dalla Corte que je ferai suivre de quelques lignes de commentaire. Il s'agit d'un podestat de Vérone en 1221, qui est précisément le troubadour de Bologne :

PANVINIO, *Chronicon rerum veronensium*, in *Antiq. Veron.*, VII, 191 : « 1221. **Lambertus de Bonarello** in magistratu mortuus est mensi Septembri. »

DALLA CORTE, *Dell' Istorie della città di Verona*, Venezia, 1774, p. 266 : « 1221. Giunto il tempo di far il successor al Vialta, fu eletto M. **Lambertino Brumarello**, ed a Cerea fu mandato Pietro Lambertini; ma essendo il Brumarello nel mese di Settembre a miglior vita passato,... fu da tutta la città, per la sua giustizia ed integrità... con grandissimo dolore pianto e sepolto. »

Bien que Panvinio († 1568), dont l'ouvrage fut publié seulement au XVIIe s. et Dalla Corte ne méritent pas toute la confiance des érudits, il est impossible de ne pas reconnaître, sur ce point, la justesse de leur affirmation. Cependant, ils ont commis, l'un et l'autre, une erreur : Panvinio écrit « Bonarello », tandis que Dalla Corte imprime « Brumarello » ; mais il ne faut pas hésiter à corriger en « Buvalello » le nom du podestat de Vérone. Cela est prouvé par l'indication du *Syllabus Potestatum* [2], qui enregistre « Lambertinus de Buuarello bononiensis » et par les actes suivants, dont je dois le relevé à la complaisance de M. G. Biadego :

1221 (28 juillet) : « Tempore domini Rambertini de buarello de bolonia potestatis Verone » (S. Anastasia, rotolo 88).

1221 (3 août) : « Tempore domini Rambertini de buuarello de bolonia pot. Ver. » (S. Maria in Organo, rot. 331).

1221 (23 août) : « Tempore domini Rambertini de buualello pot. Ver. » (Ospitale, 465 *b*).

1221 (3 septembre) : « Tempore domini Rambertini de buualello de bononia pot. Ver. » (Ospitale, 458) [3].

1. Casini, dans le *Giorn. stor. d. lett. ital.*, II, p. 399.
2. C. Cipolla, *Ant. cronache veronesi*, I, p. 389.
3. M. Cipolla cite (p. 389) ce document avec une cote erronée.

Ce sont là tous les renseignements que nous offrent les archives de Vérone. Panvinio et Dalla Corte ajoutent que Buvalelli mourut dans le mois de septembre, et je crois que cette indication est parfaitement exacte. Il est évident que Dalla Corte n'a pas puisé dans l'ouvrage de Panvinio, ou, s'il l'a fait, il doit avoir eu sous les yeux d'autres documents, qui l'ont porté à introduire quelques changements et à faire quelques adjonctions au texte de Panvinio ; ce qui revient à dire que cette notice nous provient de deux sources différentes. D'ailleurs, nous trouvons dans un acte des archives de Vérone que, déjà le 27 octobre 1221, le podestat n'était plus Buvalelli : « tempore domini Bonifacii de S. Laurencio de Bolonia pot. Ver. » (S. Spirito, rot. 76).

Les pièces de notre troubadour, dont le nom fut écrit de diverses façons durant le moyen âge, peuvent être placées entre 1209 et 1212 (selon M. Schultz-Gora, entre 1212-1218), et le dernier témoignage sur lui que nous possédions jusqu'à présent, était du 1er avril 1221 et consistait en une menace d'excommunication à l'adresse du poète, pour le cas où il aurait accepté de se rendre à Modène, ville gibeline, en qualité de podestat [1].

Il nous est permis maintenant d'ajouter qu'il se rendit au contraire à l'invitation de la ville de Vérone, où il remplit les fonctions de podestat jusqu'à sa mort, survenue entre le 3 septembre et le 27 octobre 1221.

GIULIO BERTONI.

L'ÉPÉE SYMBOLE ET GARDIENNE DE CHASTETÉ

(SUPPLÉMENT [2])

Dans l'article sur l'Épée Symbole et Gardienne de Chasteté publié ci-dessus XXXVI (1907), pp. 36-49, on s'est borné à signaler les types de cet usage. J'aurais dû mentionner aussi une scène des *Enfances de Garin*. Cette chanson de geste est inédite.

---

1. Savioli, *Annali bolognesi*, III, 2, p. 6.
2. Voir *Romania*, XXXVI, 36.

L'analyse la plus détaillée qu'on en possède est due à L. Gautier [1].

Savari, duc d'Aquitaine, a épousé Flore, qui fut plus tard la mère de Garin de Monglane. Ostvisse, femme du sénéchal Gaudin et magicienne, réussit, au moyen d'un philtre, à détourner de sa femme le cœur du duc et à le gagner pour sa propre fille Yderne. « Entre elle (Flore) et lui, le duc d'Aquitaine place toutes les nuits une grande épée ; et cependant Yderne, tout à côté de l'épouse légitime, fait le bon plaisir de celui que les philtres de sa mère ont rendu effrontément adultère. [2] »

Nous voyons ici clairement l'origine de cette invention. C'est le roman de Tristan et Iseult qui joint le philtre à l'épée qui sépare. — L. Gautier et N. Nyrop [3] datent les Enfances de Garin du XVe siècle ; mais même si nous supposons avec G. Paris [4] et M. Groeber [5] qu'elles remontent au XIVe, rien ne nous empêche de croire que l'auteur de ce poème s'est inspiré non seulement de *Berte aux grands pieds* mais aussi de *Tristan et Iseult*.

Notons à ce propos que G. Paris [6] a signalé un autre emprunt fait à la scène de l'épée qui sépare Tristan d'Iseult. Dans le *roman* portugais qui traite le sujet d'Eginhard et Emma, Eginaldo, page du roi, aime la fille de celui-ci ; « le roi, pour montrer aux amants qu'il les a surpris dans leur sommeil, laisse entre eux son épée nue, comme Marc laisse son gant quand il trouve Tristan endormi près d'Iseult, et séparé d'elle par son épée ».

Est-ce aussi à *Tristan* que le *Beuve de Hanstone* français doit l'épée symbole de chasteté ? Le *Boeve de Haumtone* anglo-normand [7] ne la connaît pas encore. Josiane, pour se garder à Beuve, se sert pendant les sept ans de son mariage avec Yvori, d'une ceinture magique (vv. 1000-1008).

Bernard HELLER.

---

1. *Les Épopées françaises*, IV, 106-125.
2. *Ibid.*, p. 110.
3. *Storia dell' Epopea francese* (Torino, 1888), p. 125.
4. *La littérature franç. au moyen âge* (Paris, 1905), p. 75.
5. *Grundriss der romanischen Philologie*, II, 1, p. 807.
6. *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 125.
7. Ed. Stimming (Halle, 1899).

FRANÇ. *HAQUENÉE*.

My belief is that all the continental forms of this word are borrowed from English ; in particular, from the Old English form *haquenei*. The *ei* may easily have suggested a feminine suffix in French.

I believe further that it is much older in English than in French. It is true that Dr Murray produces no example earlier than 1300, and Du Cange has none earlier than 1373. But it is far earlier in reality. In the *Camden Miscellany* (Camden Society), vol. II, p. 2, the Anglo-Latin ablative is *hakeneio* ; and the date is Saturday, Nov. 29, 1292.

I believe the etymology to be obvious ; for in the *Calendarium Inquisitionum post mortem*, at a still earlier date (1284), I find the place-name *Hakenei* in Middlesex. This is the modern English *Hackney*, formerly a country-village, only three miles from St. Paul's cathedral. It is just the place which once abounded in pastures, whence the Londoners might procure their horses. It is to be noted that both words are spelt alike, not only in the time of Edward I., but even now. A *hackney* was merely « a horse from *Hackney* » ; and the place-name is of Anglo-Saxon origin: The form *haque* is a mere abbreviation [1].

Walter W. SKEAT.

---

1. [L'hypothèse de M. Skeat sur l'origine de *haquenée* est appuyée par l'étude attentive du plus ancien exemple que l'on ait encore signalé de ce mot dans les textes français. Cet exemple, relevé par Delboulle, enregistré dans le *Dict. général* de Hatzfeld et Darmesteter, et que Godefroy a eu le tort de négliger dans son *Complément*, se trouve dans la *Chronique* de Jehan Le Bel, à l'année 1327 (éd. Viard et Déprez, t. I, p. 51) : « Chevaliers et escuiers montez sur bons gros ronchins, et les aultres gens de pays trestous sur petites *haquenées*. » On notera que, dans ce passage, Jehan Le Bel parle des Écossais et qu'il emploie la forme *haquenee*, dont le *q* est d'accord avec l'angl. archaïque *hakenei* ; donc la forme *hagenee*, *haguenee*, etc. que présentent beaucoup de textes français postérieurs n'est pas primitive et doit son *g* à l'action sonorisante de l'*n* suivante. — A. TH.]

COMPTES RENDUS

Études sur la Geste Rainouart, par J. RUNEBERG. Thèse de doctorat présentée à l'Université d'Helsingfors. Helsingfors, Aktiebolaget Handelstryckeriet, 1905, In-4°, 173 pages.

M. Runeberg avait cru longtemps que les poèmes sur Rainouart et sur sa famille (la seconde partie d'*Aliscans*, la *Bataille Loquifer*, le *Moniage Rainouart* et *Renier*) formaient une unité poétique et folklorique, mais il s'est vu forcé de renoncer à cette opinion. Il trouve à *Aliscans* (seconde partie) un fond traditionnel notablement différent de celui des autres poèmes sur Rainouart. Dans le premier chapitre, M. R. étudie les mss. de la geste Rainouart; il consacre plusieurs pages à la question du petit vers (pp. 13, 21-26). A la fin du chapitre, il donne d'utiles résumés des *Enfances Rainouart*, de la *Bataille Loquifer*, du *Moniage Rainouart*, du *Renier* et du *Maillefer* perdu (pp. 35-81). Au chapitre II, l'auteur passe en revue ce que l'on a, jusqu'ici, considéré comme des éléments celtiques de la geste, et exprime l'idée que ces éléments ont été introduits après coup dans la *Bataille* et le *Moniage*, qui forment, selon lui, un groupe inséparable. Le chapitre III renferme une étude du personnage de Rainouart, où l'auteur montre une grande lecture et une connaissance très vaste du folklore. Il en tire la conclusion (p. 150) qu' « entre les thèmes folkloriques d'*Aliscans* et ceux de ses suites il n'existe aucun rapport organique réel », et que « la fusion en un seul personnage des héros des différentes chansons sur Rainouart doit être extrêmement récente ». Voir sur ce point l'avis de M. W. Cloetta : *Archiv* de Herrig, XCIII, 438 ss., *Festgabe für A. Mussafia*, pp. 271-75, et *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, XXVII, 32, 38; cf. aussi, M. Ph. A. Becker, *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXIX, 744, 747. Au chapitre IV et dernier, M. R. parle de la date et des auteurs des poèmes, de Guillaume de Bapaume et de Graindor de Brie. Il croit que la *Bataille* et le *Moniage* sont des remaniements de chansons antérieures (p. 152), et il refuse d'accepter l'opinion accréditée qui ferait du *Moniage Rainouart* une simple parodie du *Moniage Guillaume* (p. 153).

Mentionnons brièvement quelques points. A la p. 16, note 1, l'auteur demande si les vers 675 et 2361 de la *Chanson de Guillaume* se rapportent à

Tibaut l'Escler : il faut répondre affirmativement pour le premier de ces vers ; le dernier se rapporte à Tibaut de Bourges. La plupart des savants approuveront l'avis exprimé sur *Renier* (à la p. 112) : « son caractère général le rangerait bien plutôt parmi les romans de la matière de Bretagne, si le poète n'avait eu la singulière idée de choisir ses personnages parmi ceux de la geste Rainouart, et d'écrire son ouvrage en vers de dix syllabes. » Puisse le jour venir où tous les critiques souscriront à l'avertissement donné (à la p. 136) « de ne pas se hâter de voir dans les personnages épiques des évhémérisations d'anciens dieux » ! A plusieurs reprises, M. Runeberg parle d'une *Chanson de Rainouart* perdue (voir aux pp. 146, 149, 161), et il dit, au sujet de la *Chanson de Guillaume*, qu'il penche vers la supposition que la partie de ce poème relative à Rainouart a pénétré dans la chanson après coup, comme l'épisode de Baligant dans *Roland* (p. 160), supposition qui me paraît très probable. En discutant la date de la *Bataille* et du *Moniage*, l'auteur parle des dates données par M. W. Cloetta aux *Moniage Guillaume* I et II ; M. Cloetta a changé récemment ces dates supposées : voir la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, XXVII, pp. 31, 32.

Le livre de M. Runeberg est évidemment le fruit d'une longue et consciencieuse application. Cet honnête travail épargnera beaucoup de peine aux romanistes, et l'on peut tourner à sa louange ces mots de l'auteur : « Le mérite principal d'un ouvrage scientifique est de porter en soi le germe d'un progrès [1]. »

Raymond WEEKS.

Recherches sur la librairie de Charles V, par Léopold DELISLE. Paris, Champion, 1907. Deux vol. in-8° ; I, XXVII-442 p. ; II, 335 p. avec un album contenant 26 planches en phototypie.

Le 6 décembre 1907 l'Académie des inscriptions célébrait le cinquantième anniversaire de l'entrée de M. L. Delisle dans son sein. Le président (M. S. Reinach) adressait au vénéré doyen de la Compagnie un discours ému et lui remettait une médaille de Chaplain, sur laquelle on lisait ces mots : *Leopoldo Delisle, ob annos quinquaginta a cooptatione ejus in Academia inscriptionum gnaviter exactos, sodali optimo sodales.* MDCCCLVII-MCMVII. M. Delisle répondit

1. L'impression renferme plusieurs erreurs : P. 15, à la troisième ligne d'en bas, corriger *ne* en *de*. P. 43, au dernier paragraphe, à la cinquième ligne, le premier mot devrait être *s'*. P. 49, au deuxième paragraphe, à la quatrième ligne, lire *le froc*. P. 56, la première ligne devrait être la troisième. P. 122, à la quatrième ligne, le second *ce* est à supprimer. On a omis quelque chose dans la deuxième phrase de la p. 123, et le dernier mot de la phrase suivante est mal imprimé. Le mot *dénient* de la deuxième ligne de la p. 138 est probablement une erreur pour *dément*.

par quelques paroles touchantes dans lesquelles il rappelait les circonstances qui lui étaient restées les plus chères d'une vie entièrement consacrée au travail, et offrit à ses confrères en souvenir de cet anniversaire les deux volumes que nous annonçons présentement. En tête du tome Ier se lisent, d'abord le discours adressé par M. D. à l'Académie, à l'occasion de son cinquantenaire puis, sous le titre de « Souvenirs de jeunesse », quelques pages autobiographiques écrites avec une touchante simplicité, où l'on voit avec quelle passion M. Delisle s'est attaché à notre grande bibliothèque de la rue Richelieu, qu'il servit pendant plus d'un demi-siècle, dont il fut le directeur de 1874 à 1905, et à l'histoire de laquelle son nom restera indissolublement lié.

Une étude sur la « librairie » de Charles V (et de Charles VI) a nécessairement sa place marquée dans une histoire de la Bibliothèque nationale, puisque cet établissement a pour base, pour point de départ, la bibliothèque particulière des rois de France ; mais l'histoire des collections royales subit, dès le temps de Charles VI, une interruption : sous ce prince, on prit l'habitude de considérer la librairie royale « comme un magasin rempli d'objets qui pouvaient être offerts en cadeau à des princes et des princesses, à des prélats, à des courtisans, à des serviteurs, dont il convenait de reconnaître honorifiquement le dévouement ». Puis vint la ruine. La librairie contenait encore 843 volumes en 1425 (elle en avait contenu environ 1200), lorsqu'elle fut achetée en bloc par le duc de Bedford, à la mort duquel (1435) ce qui restait de la collection fut dispersé. Beaucoup de ces précieux livres attirèrent l'attention par la beauté de leur ornementation, et trouvèrent asile dans les bibliothèques de riches personnages d'où ils passèrent en diverses collections publiques ou privées. La Bibliothèque nationale en a recouvré 57 ; d'autres appartiennent à certaines bibliothèques françaises (l'Arsenal, la Mazarine, Sainte-Geneviève, le Musée Condé, Angers, Besançon, Lyon) ou étrangères. M. D. s'est depuis longtemps, appliqué à rechercher et à identifier les manuscrits possédés par nos anciens rois. En 1868, dans le t. Ier du *Cabinet des manuscrits* (pp. 53-4), il avait reconnu trente-sept mss. ayant fait partie de la librairie du Louvre, et encore pour quelques-uns, l'identification était-elle incertaine. En 1881, dans le t. III du *Cabinet* (pp. 334-6) trente-quatre articles s'ajoutaient à cette première liste. Actuellement, grâce à de nouvelles recherches et à diverses communications qui lui ont été faites, M. D. a pu porter à 104 le nombre des manuscrits identifiés (voir la liste des « manuscrits parvenus jusqu'à nous », t. I, pp. 438-40), et il n'est pas improbable que ce nombre puisse s'augmenter encore de quelques unités.

L'ouvrage de M. D. ne contient pas seulement les « Recherches sur la librairie de Charles V » annoncées sur le titre : la seconde partie renferme en outre (pp. 217 et suiv.) l'inventaire général des livres ayant appartenu à Jean duc de Berry[1]. C'est un appendice naturel aux recherches sur la librairie

1. Cet inventaire, comme celui de la librairie du Louvre, est disposé en ordre méthodique, les anciens inventaires (indiqués, p. 220) étant combinés.

du Louvre; car les deux collections furent formées vers le même temps, et ont possédé parfois les mêmes livres, passés de l'une à l'autre du vivant de leurs propriétaires. Mais elles ont un caractère bien différent. Comme le dit justement M. D. (II, 219) : « Le roi [Charles V], en fondant une bibliothèque, qui, dans sa pensée, devait lui survivre, voulait favoriser les travaux des lettrés admis à fréquenter la cour; le duc de Berry n'obéissait guère qu'à sa passion pour le luxe et la curiosité. » La librairie du duc de Berry eut, mais pour d'autres causes, le même sort que celle de son frère : elle fut dispersée après la mort de son possesseur, dont il fallait bien payer les dettes. Par une heureuse fortune, un assez grand nombre des livres, en général luxueusement ornés, dont elle se composait, nous sont parvenus. M. D. pouvait dire, en 1868 : « La magnificence des exemplaires qui se trouvaient dans la librairie du duc Jean les a protégés, sinon contre les injures du temps, au moins contre l'indifférence des hommes. C'est ce qui explique comment nous possédons encore plus d'un quart des volumes portés sur les inventaires du duc de Berry, tandis que nous n'avons peut-être pas recueilli la vingtième partie de la librairie du Louvre [1] » (*Le Cabinet des mss.*, I, 65). Mais cette proportion, grâce aux nouvelles recherches, n'est plus exacte. Nous avons vu que le nombre des mss. de la librairie du Louvre identifiés par M. Delisle s'élève à environ 104. Celui des mss. du duc de Berry qui ont été reconnus dans nos bibliothèques ne s'est pas accru dans la même mesure. Le catalogue dressé par M. D. d'après les anciens inventaires contient environ 320 articles [2]. Le nombre des livres identifiés dans le t. I du *Cabinet des mss.* s'élevait à 67. A cette liste M. D. ajoutait 16 numéros en 1881 (*Cabinet*, III, 349-40), soit en tout 83. Actuellement le nombre des manuscrits dont M. D. donne l'identification s'élève, si j'ai bien compté, à 103 [3]. Il faut ajouter que cette identification n'est pas toujours certaine parce que, à la différence des inventaires de la librairie du Louvre, les inventaires de la librairie du duc de Berry ne donnent que rarement les premiers mots du second feuillet, nous privant ainsi d'un précieux moyen de vérification. En somme, nous possédons au moins un douzième des mss. de la librairie du Louvre et un tiers de ceux de Jean duc de Berry.

M. J.-J. Guiffrey, dans sa publication des *Inventaires de Jean duc de Berry* (voir *Romania*, XXV, 344), a publié le texte du second en date (1413) de ces inventaires. Il eût préféré prendre pour base l'inventaire précédent (1401), mais la publication, lorsqu'il en fut chargé, était déjà en voie d'exécution (voir l'introduction, p. VI). L'édition de M. Guiffrey contient non seulement les livres, mais aussi les joyaux, la vaisselle, etc.

1. Ceci n'est plus exact, puisque d'après les dernières recherches de M. D. il nous reste au moins un douzième des manuscrits du Louvre.

2. Le catalogue s'arrête à 297, mais il y a plus de vingt numéros *bis* et *ter*.

3. Voir II, 327-331, la liste des bibliothèques dans lesquelles sont conservés des mss. ayant appartenu au duc de Berry.

L'ouvrage de M. Delisle n'est pas, comme on le voit, une simple réimpression de la partie du *Cabinet des manuscrits* consacrée à Charles V et au duc de Berry, puisque le nombre des manuscrits identifiés a été très considérablement augmenté. Mais sur d'autres points encore les additions sont fort importantes. Il y a dans le premier volume des recherches, en grande partie nouvelles, sur les anciens gardes de la librairie, notamment sur Gilles Malet, le premier en date, sur les anciens inventaires, sur l'origine de plusieurs des livres acquis par Charles V, sur le caractère et l'ornementation des livres faits par son ordre, sur les écrivains et enlumineurs qui travaillèrent pour lui, sur les traductions qu'il fit entreprendre de divers écrits latins[1]. Ces pages devront être consultées par quiconque traitera du mouvement littéraire en France dans la seconde moitié du XIVe siècle.

Ajoutons que le texte de l'inventaire de la librairie du Louvre imprimé dans le tome II n'est point identique à celui qui avait paru, en 1881, dans le t. III du *Cabinet des manuscrits*. Les anciens inventaires de cette librairie, rédigés de 1373 (Gilles Malet) à 1424, sont fort différents les uns des autres, puisqu'ils s'appliquent à des états successifs de la collection, et qu'ils ne sont pas dressés selon un plan uniforme. A moins de les publier les uns après les autres, en y joignant des tables de concordance, ce qui eût été long et compliqué, le seul plan à suivre était de les fondre en un seul, en indiquant, soit en note soit entre parenthèses, la source de chaque article. Et dès lors, — comme ces anciens inventaires ne décrivent pas les livres dans le même ordre — il était possible d'introduire un ordre méthodique, permettant de rapprocher les livres dont le roi possédait plusieurs exemplaires. C'est ce qu'avait déjà fait M. Delisle en 1881 ; il a cette fois perfectionné son système, en donnant diverses indications, notamment celle des premiers mots du dernier feuillet, qu'il avait cru pouvoir négliger dans sa première édition.

En somme l'ouvrage de M. Delisle nous donne sur la plus belle bibliothèque qui ait existé au moyen âge une somme d'informations auxquelles il ne semble pas que, pour le présent, il soit possible de rien ajouter. C'est un nouveau service que l'illustre savant a rendu à la science, et nous avons lieu de croire que ce ne sera pas le dernier.

P. M.

---

1. A propos de Jean Goulain, qui traduisit plusieurs ouvrages pour Charles V, je ferai observer que le ms. des chroniques de Burgos conservé au Musée britannique (Cott. Otho C. IV) n'a pas entièrement péri dans l'incendie de la Bibliothèque Cottonienne, en 1731, comme le suppose M. Delisle (I, 102). Il en reste encore 285 feuillets plus ou moins endommagés. C'est, je crois, le second tome de l'exemplaire de Charles V, indiqué par M. Delisle sous le n° 1015 de l'inventaire du Louvre. Voir à ce sujet *Romania*, XIV, 163-4, note. J'ai depuis longtemps les matériaux (et notamment des clichés photographiques) d'un mémoire que je publierai quelque jour sur la traduction de ces chroniques, et qui complètera utilement la notice publiée en 1883 par Castan dans la *Bibl. de l'Ec. des ch.*, t. XLIV.

Le troubadour Guiraut Riquier. Étude sur la décadence de l'ancienne poésie provençale. Thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris pour le doctorat ès lettres par Joseph ANGLADE. — Paris, Fontemoing, 1905. In-8°, XX-350 pages.

Les poésies de Guiraut Riquier de Narbonne, qui nous ont été conservées par les mss. franç. 856[1] et 22543 de la Bibliothèque Nationale, sont connues et publiées depuis longtemps : Pfaff en a mis au jour le plus grand nombre dans le t. IV des *Werke der Troubadours* de Mahn (1853), et cinq tensons qui lui avaient échappé ont été éditées en 1886 par M. Selbach, puis en 1889 par M. Chabaneau. En janvier 1869, M. Aubry-Vitet soutenait à l'École des chartes une thèse intitulée : *Giraut Riquier de Narbonne et les derniers temps de la poésie provençale*; mais cette thèse est restée inédite, sauf les positions. Le livre de M. Anglade n'apporte rien de nouveau qui vienne grossir le bagage poétique de Guiraut Riquier. Cependant il faut savoir gré à l'auteur d'avoir eu parfois recours aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale au lieu de s'en tenir purement et simplement aux imprimés; c'est ainsi qu'il a remarqué (p. 213, n. 2) que Pfaff avait omis le vers 22 de la première des *cansos redondas* et qu'il a fait état de ce vers pour déterminer l'agencement de la pièce.

M. A. a divisé sa thèse en deux parties : dans la première (p. 1-197), il étudie la biographie du poète, en s'aidant concurremment des données que fournissent les poésies et de celles des documents externes; dans la seconde (p. 199-332), il analyse ses œuvres, tant au point de vue de la forme, qu'au point de vue du fond; finalement (p. 332-342), il cherche à déterminer la place qui revient à Guiraut Riquier dans la littérature provençale et le rôle qu'il a joué dans l'évolution des différents genres qu'il a cultivés.

Comme il était naturel, M. A. a tenu à nous faire connaître le milieu où s'est écoulée la plus grande partie de la vie de Guiraut Riquier, c'est-à-dire cette ville de Narbonne dont le nom évoque tant de souvenirs dans l'histoire du Midi de la France. Malheureusement, il n'a rien trouvé dans les archives sur la personne même du poète; aussi plus d'un lecteur sera-t-il désappointé et estimera-t-il qu'on aurait pu lui faire grâce de beaucoup de détails qui sont plutôt des *impedimenta* que d'utiles contributions au véritable sujet du livre. La politique et les affaires tenaient le haut du pavé à Narbonne quand G. Riquier y naquit, vers 1230; la cour des Aimerics et des Amalrics avait perdu le lustre poétique que lui avait valu, au XIIe siècle, le bon accueil fait aux troubadours par la vicomtesse Ermengard. La vocation de G. Riquier

---

1. Page 11, n. 2, M. A. dit : « f. fr. 7226 » ; c'est l'ancien n°, qui pourrait induire en erreur, puisque, depuis longtemps, la cote « f. fr. 7226 » s'applique à un ms. différent.

me paraît un cas particulier qui aurait pu se produire dans toute autre ville du Midi aussi bien qu'à Narbonne. Je veux bien, comme le dit M. A. (p. 20), que la poésie ait été encore en honneur à Narbonne au XIIIe siècle, mais il me semble que la biographie de G. Riquier montre que c'était surtout, pour les quelques Narbonnais qui la cultivaient encore, un objet d'exportation.

Les relations du poète avec la cour de Narbonne et les petites cours du voisinage, avec les rois d'Aragon et de Castille, avec le comte de Rodez, soulèvent plus d'une question délicate de chronologie ; M. A. me semble avoir toujours vu et exposé clairement les solutions les plus vraisemblables. S'il y a de-ci de-là, dans son exposition, quelques points de détail qui laissent à désirer, on peut dire à sa décharge qu'ils ne concernent pas directement G. Riquier lui-même, mais des poètes ou des œuvres avec lesquels des rapprochements se sont présentés à l'esprit de l'auteur.

La seconde partie du livre, en tant qu'elle consiste à analyser l'œuvre de G. Riquier, est particulièrement bien venue : le style de M. A. est coulant et limpide, et la poésie de G. Riquier, qui est fort terre à terre pour le fond et dont les mérites de forme (qu'il nous est difficile de goûter pleinement) ne paraissent pas transcendants, ne perd rien à l'avoir comme truchement. Les chapitres où M. A. étudie comparativement les œuvres similaires à celles de G. Riquier sont consciencieux, mais ne donnent pas toujours une impression satisfaisante de tout point. Il y a beaucoup d'idées rebattues, beaucoup de redites, au milieu desquelles on trouve rarement le trait décisif qui fixe les rapports des hommes et des œuvres. Mais la critique objective de la littérature provençale à l'époque de G. Riquier est rendue difficile par le manque de relief des œuvres qui nous sont parvenues, et, somme toute, l'auteur s'est tiré honorablement d'une tâche délicate. Le chapitre V, consacré aux poésies religieuses de G. Riquier, est, à mes yeux, le meilleur de la seconde partie ; M. A. y a fort bien indiqué les points d'attache dans la réalité de cette spiritualisation extravagante qui a abouti à l'apothéose de la Vierge Marie considérée par l'École toulousaine comme la fin de tout amour et de toute poésie, et il a montré nettement à quelle étape s'est arrêtée la pensée de G. Riquier.

Si, comme il est souhaitable, M. A. prépare une édition critique des poésies de G. Riquier, il aura sans doute à revenir sur certains points et pourra apporter d'utiles retouches à son livre ; mais ce livre n'en reste pas moins, dans l'ensemble, une œuvre de marque, bien étudiée et bien présentée, de nature à lui faire honneur.

Voici quelques observations de détail dont l'auteur pourra faire son profit un jour ou l'autre.

P. 5, n. 1, « la forme française d'*Aimeric* est *Henri* ». *Henri* remonte à une forme primitive Agenricus et *Aimeric* à Haimericus ; ces deux noms n'ont de commun que le second élément. — P. 9-10, sur les Juifs à Narbonne, il fallait renvoyer au livre de Henri Gross, *Gallia judaica*, trad.

Moïse Bloch (Paris, Cerf, 1897), p. 401-430. On s'attendait aussi à trouver à cet endroit une allusion à la tençon de G. Riquier avec le Juif Bonfilh, dont il est question plus loin, p. 87, et au poème provençal d'Esther de Crescas du Cayla, publié par MM. Neubauer et P. Meyer, *Romania*, XXI, 194. Il aurait été bon, en outre, de rappeler un passage d'Abraham Bedersi (= de Béziers) où il est question de la poésie en langue chrétienne (cf. *Hist. litt. de la France*, XXVII, 714). — P. 19, il n'y a aucune vraisemblance à admettre des rapports poétiques entre Gênes et Narbonne, et l'origine narbonnaise de la famille Doria n'est qu'une fable sans consistance. — P. 22, n. 2, *Colonha*, qui figure dans une rime de G. Riquier, est certainement Cologne sur le Rhin et non Cologne dans le Gers. — P. 60, ce n'est pas Reims, mais Troyes et Provins qu'il fallait mentionner comme sièges de la cour poétique des comtes de Champagne, et d'ailleurs, en 1267, Thibaud le Chansonnier était mort depuis quatorze ans. — P. 57 et s., l'épître de G. Riquier à Sicart de Puylaurens, en 1267, aurait dû être commentée avec plus de précision historique en tenant compte des intrigues de Marguerite de Provence à la fin du règne de saint Louis : il n'y avait qu'à se servir de la thèse de M. Ch. V. Langlois sur Philippe III (Paris, 1887). — P. 65 et suiv., l'auteur n'arrive pas, à mon avis, à rendre vraisemblable qu'il s'agisse du vicomte de Narbonne dans l'ép. XIV de G. Riquier, où il est question d'une réconciliation du poète avec un personnage de qui il s'était éloigné pendant quelque temps. — P. 107, l'auteur a tort de répéter, après Mme C. de Vasconcellos, que Bertran de Born et Peire Vidal ont fréquenté la cour d'Alfonse X de Castille : il y a là un anachronisme de près d'un demi-siècle. — P. 127, *gatier*, pour *egatier* « gardeur de chevaux », provient d'une faute de lecture : il faut lire dans le ms. fr. 22543, fol. 117 vo, 1re col., *Egatier o porquier* (et non *E gatier o porquier*), comme l'a justement conjecturé M. Emil Levy. — P. 131, il ne fallait pas citer le *Dit de la Maaille* d'après La Rue, mais d'après Jubinal, *Jongleurs et trouvères*, p. 101. — P. 147, n. 4, M. A. n'a pas été plus heureux que MM. Emil Levy et Appel pour corriger un passage de l'ép. XVI de G. Riquier, et il a tort d'interpréter *engres* comme un adverbe. Il faut lire tout uniment : *D'aquest nom es l'engres Noms vengutz de joglars*, c'est-à-dire : « De ce nom (de *joculatores*) est venu l'odieux nom de *joglars* ». — P. 192, M. A. attribue à tort à Pfaff la faute de lecture *Cosmus* pour *Comus* ; Pfaff a bien lu, et ce n'est pas sa faute si Raynouard, Diez et Milà y Fontanals ont commis une singulière bourde à ce sujet. — P. 194, ce n'est pas *Aimeric*, mais *Amalric* que s'appelait le fils du vicomte de Narbonne qui fut capitaine des Florentins.

A. Thomas.

Essai de méthodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romans, par Albert DAUZAT (Thèse de doctorat ès lettres présentée à l'Université de Paris). — Paris, Champion, 1906. In-8°, VIII-296 p.

M. D. s'est déjà fait connaître par deux excellentes monographies consacrées au patois de son pays d'origine, Vinzelles, près d'Issoire (Puy-de-Dôme) : l'une concerne la phonétique [1], et l'autre la morphologie [2]. La thèse que nous annonçons aujourd'hui témoigne d'une ambition plus haute qu'on serait tenté de taxer de présomption. Malgré quelques défaillances, que l'ampleur du sujet abordé faisait prévoir et peut faire excuser, l'essai de M. D. doit être accueilli avec faveur. Les débutants et les dilettanti le liront avec plaisir et profit; les spécialistes y trouveront aussi maintes observations originales qui leur donneront à réfléchir et leur inspireront pour l'auteur de l'estime et de la reconnaissance.

Après une bibliographie un peu maigre et un avant-propos où est retracée à grands traits l'évolution de la linguistique, la thèse de M. D. se divise en deux parties : les langues romanes et l'étude des patois. Cette division ne semble pas très heureuse; le lecteur ne saisit pas très bien le rapport que l'auteur a voulu mettre entre les deux parties, et quand il voit que tout un livre de la première est consacré aux méthodes d'observation, il se demande si l'observation est exclue de la seconde, où elle n'occupe pas une place symétrique. La première partie a trop souvent l'air d'une causerie, et l'on voudrait y trouver surtout un guide pour l'étude concrète des aspects si divers de la science des langues. On est déçu, par exemple, quand, parlant en termes vagues de l'onomastique des personnes et des lieux (p. 160-161), M. D. se borne, pour toute référence, à renvoyer le lecteur aux *Études sur les « pagi » de Gaule etc.* (sic) de M. Longnon. La distribution de l'œuvre linguistique en deux grandes divisions (*statique* et *dynamique*) repose sur une idée juste et témoigne d'une réelle vigueur d'esprit; mais dans la pratique, il y aurait bien des réserves à faire, et mainte observation de l'auteur chevauche sur ces deux divisions. Je doute, par exemple, qu'en mettant à bout la « statique » et la « dynamique » de l'accent tonique, le lecteur arrive à se faire une idée nette et cohérente d'un élément essentiel de la phonétique des langues et des patois romans.

Comme il fallait s'y attendre, étant donné les antécédents de l'auteur, la seconde partie a plus d'originalité et de valeur que la première. Au moment où la publication de l'*Atlas linguistique de la France* de MM. Gilliéron et Edmont met à la portée des linguistes d'immenses matériaux à exploiter, il est utile d'écouter un observateur sagace comme M. D., dont le champ d'observation est relativement restreint, mais qui a bien vu ce qu'il a vu. Dans

1. Cf. *Romania*, XXVII, 335.
2. Cf. *Romania*, XXVIII, 141.

les deux premiers chapitres du livre I, il a très heureusement caractérisé les deux tendances contraires entre lesquelles se fait cahin-caha l'évolution des patois, en groupant les faits selon qu'ils obéissent à des forces *centrifuges* ou à des forces *centripètes*. Le chapitre III, consacré à la question des dialectes, me paraît beaucoup moins net ; plus d'un lecteur sera étonné, je crois, d'y voir proclamer (p. 231) que « la cause des évolutions phonétiques réside dans le changement de conformation des organes de la parole ». Il y a peu de nouveau dans les trois chapitres du livre II : intérêt de l'étude des patois. L'auteur nourrit quelques illusions à ce sujet, et il fait du tort aux monuments écrits parce qu'il n'est pas assez familier avec eux. Quand il déclare (p. 236) qu'on n'a aucune trace « d'une ancienne forme *sambedi* pour *samedi* », c'est qu'il n'a pas pris la peine d'ouvrir le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Godefroy, qui, dans son *Complément*, a précisémen tenregistré SAMBEDI comme tête d'article.

En revanche, le troisième et dernier livre : « Comment on étudie les patois » me paraît excellent de tout point, et je ne saurais trop en recommander la lecture.

A. TH.

D. ROUSSO, **Studii bizantino-romine**. Textele eshatologice din *Codex Sturdzanus* si pretinsul lor bogomilism ; *Învățăturile lui Pseudo-Neagoe*. Bucarest, Göbb, 1907 ; 52 p. in-8.

Depuis que B. P. Hasdeu a réuni dans ses *Cuvénte den bătruni* ce qui nous a été conservé de la littérature roumaine du XVIe siècle, les philologues roumains n'ont pas beaucoup ajouté au commentaire de ces documents précieux : le travail de M. Rousso mérite d'autant plus d'attirer l'attention. Il dénote d'ailleurs chez l'auteur une connaissance de la littérature religieuse et morale en langue grecque qui permet d'attendre de ses recherches des résultats importants. Dans cette première brochure, M. R. s'est proposé d'étudier quelques fragments relatifs à la mort et aux destinées ultérieures de l'homme réunis dans le *Codex Sturdzanus* et imprimés par Hasdeu au tome II des *Cuvénte* sous le titre commun de *Cugetări în oara morții*. Hasdeu y avait vu l'œuvre originale, sinon dans toutes ses parties, au moins dans son ensemble, du moine qui avait formé la collection de textes bogomiliques du *Codex Sturdzanus* ; il avait cru pouvoir y reconnaître des traces certaines de la doctrine des Bogomiles, il pensait enfin que l'idée même de l'œuvre et une partie des matériaux provenaient des *Enseignements* attribués au prince Neagoe Bast sarab et ce rapprochement fournissait une raison de plus d'attribuer au début du XVIe siècle, et au prince Neagoe, ces *Enseignements* de date incertaine. M. R., au contraire, a reconnu dans la plus grande partie de ces fragments des traductions d'œuvres sans caractère bogomilique : prière orthodoxe, *Dioptra* de Philippe le Solitaire (connue par l'intermédiaire d'une traduction

slavone), homélies de S. Ephrem, vie de S. Basile. Ainsi ces fragments perdraient tout caractère original. Quant aux ressemblances avec les *Enseignements* de Neagoe, elles sont réelles, mais s'expliquent par une communauté d'origine et non par une imitation, les *Enseignements* étant entremêlés eux aussi de fragments de prières et d'homélies.

La deuxième partie du travail de M. R. est consacrée aux *Enseignements*. L'auteur prépare une édition d'une rédaction grecque de cette composition morale et compte reprendre ultérieurement l'étude des origines de la rédaction roumaine; il nous donne seulement ici un sommaire de ses conclusions actuelles : les *Enseignements* ne sont ni du prince Neagoe, ni même de son époque; au début du XVIIe siècle un moine, admirateur de Neagoe qui s'était montré fort généreux pour l'Église, composa en slavon les *Enseignements* pour lesquels il utilisa des prières, des homélies et aussi la *Katanuxis* du moine Siméon; cette forme originale est perdue, mais elle serait représentée par la traduction grecque qu'éditera M. R.; le texte slavon fut amplifié et altéré par la suite et ce deuxième état est représenté par quelques fragments slavons conservés dans un ms. de Sofia; c'est à cette deuxième forme que se rattacheraient les rédactions roumaines.

Les rapprochements indiqués par M. R. dans les deux parties de son étude n'ont rien que de très vraisemblable et il faut sans doute renoncer à voir dans les fragments imprimés par Hasdeu autre chose que des traductions encore fort intéressantes par leur date, mais sans caractère original; pour la question du bogomilisme des textes du *Codex Sturdzanus* l'on souhaiterait une étude d'ensemble, et il faut aussi attendre pour les *Enseignements* attribués à Neagoe les preuves annoncées par M. R. Enfin il semble que, dans son désir de réfuter le système de Hasdeu, M. R. ait passé un peu vite sur certains points qu'il eût été bon d'examiner à fond : entre autres ce qui est dit p. 11 de la combinaison *suflete-ome* signalée par Hasdeu est vraiment trop sommaire pour emporter la conviction.

Mario Roques.

PÉRIODIQUES

STUDI GLOTTOLOGICI ITALIANI, IV, 1907. — Le volume commence par des études bantoues dont nous ne pouvons parler ici. — P. 125-159, B. Guyon, *Le colonie slave d'Italia* : il s'agit surtout des colonies septentrionales voisines de la frontière autrichienne. — P. 161-170, B. Guyon, *Sull' elemento slavo nella toponomastica della Venezia Giulia*. — P. 171-183, G. Ziccardi, *Il vocalismo del dialetto di Troia (Foggia)* : Troia appartient par sa position au domaine des dialectes de la Pouille, mais son parler trahit, par son vocalisme, son origine napolitaine, il a toutefois été influencé par les dialectes de la Pouille auxquels il a pris *à* comme représentant de *a*. — P. 183-197, D. Olivieri, *Appunti di toponomastica veneta* : complément des *Studi sulla toponomastica veneta* du même auteur parues dans le volume précédent (cf. *Romania*, XXXII, 464). — P. 199-206, G. Pitrè, *Voci siciliane alterate per etimologia popolare*. — P. 207-210, G. Pitré, *Sul suffisso* -ina *nel dialetto siciliano* : ce suffixe n'a pas une valeur diminutive, comme pourrait le faire croire l'analogie du suff. ital. *-ino*, *-ina*; il sert entre autres à tirer de noms en *-ata* des dérivés désignant une action ou l'effet de cette action, tandis que le nom en *-ata* désigne la personne ou l'objet qui subit cette action. — P. 211-238, G. de Gregorio, *Suffissi di significato diminutivo nel siciliano* : M. de G. montre que non seulement *-inu* (cf. l'art. précédent) mais aussi *-ettu* ne sont pas des diminutifs ; les diminutifs siciliens sont : *-areddu*, *-eddu*, *-icchiu*, *-icaldu*, *-iddu*, *-iteldu*, *-ittu*, *-olu*, *-uddu*, *-uliddu*, *-ulu*, *-uzzu* correspondant au lat. -ellu (et combinaisons diverses), -iclu, -illu, -ittu, -eolu, -ullu, -ulu atone, -uceu. Noter que les dissyllabes ne prennent pas le suffixe simple *-eddu*, mais des combinaisons, *-areddu*, etc. — P. 239-240, E. La Terza, *Ital.* « *soga* », *dial.* « *zoga* » : M. La T., qui ne paraît pas connaître l'article de M. Thomas sur *suage* (*Essais de phil. fr.*, I, 386), propose de rattacher *soga*, « corde », et les formes provençale et espagnole apparentées à une forme celtique elle-même dérivée d'une racine indo-européenne **seg*, ayant le sens de « lier ». — P. 241-312, R. La Rosa, *Allotropi siciliani secondo la forma della zona dialettale notigiana* : l'auteur a voulu faire pour la Sicile un recueil analogue à celui de Canello (cf. *Romania*, IX, 485) pour la Toscane, mais il n'a pas joint aux doubles formes qu'il relevait les com-

mentaires qui faisaient la valeur de son modèle. — P. 313-327, G. de Gregorio, *Etimologie siciliane* : 1. *abbraciu*, « manteau de paysan, de lainage grossier et de couleur sombre », oppose à l'arabe *al baz*, « coutil, toile de fil gris », comme à l'ital. *albagio*, « étoffe blanche grossière » des difficultés sémantiques ; — 2. *attassatura*, « humidité qui s'infiltre dans les murs et les tache », dérivé de *attassari*, « arrêter de couler », lui-même rattaché (à l'aide d'un texte interprété bien hardiment) à *tassu* = *thapsus, « thapsia » ; — 3. *carcarazza*, *carcariari*, « pie, glousser », d'origine onomatopéique ; — 4. *cascavaddu* = ital. *caciocavallo*, M. de G. rejette l'étymologie proposée par Nigra pour le premier élément de ce mot (cf. *Romania*, XXX, 614), parce que la forme de ce fromage ne permet pas d'expliquer qu'on lui ait donné un nom équivalent à « cazzo di cavallo » ; la phonétique même du premier élément ne permet pas cette étymologie ; par contre on donne parfois à ce fromage la forme d'un cheval, ce qui explique bien le second élément du mot, le premier n'étant autre que caseus ; — 5, *joc' è lali*, « jeu de dés », *lali* est *ali* avec article agglutiné et *ali* serait alea (l'on ne voit pas ce que le néologisme français *aléa*, cité par M. de G., peut ajouter de vraisemblance à cette étymologie) ; — 6. *spèddiri*, « terminer », de expedire ; — 7. *caloma*, « câble », du grec mod. κάλωμα, même sens ; — 8. *cateddu* (*teniri a*), « faire marcher droit », du gr. κάθετος ; — 9. palerm. *catraiu*, « cicerone », du gr. κραταιός ; — 10. *chidsima*, « maladie de l'olivier qui amène la rupture des branches », du gr. κλάσμα ; — 11. *chifarusu*, « petit bossu », du gr. κυφός, « courbure » ; — 12. *lastima*, « gêne », du gr. ἄσθμα ; — 13. *nichiarisi*, « se fâcher », du gr. νείκη, « discorde ».

M. R.

Bulletin de la Société de linguistique de Paris, tome XII (nos 50-51), 1902-1903. — P. lv, L. Abeille, *Agouti, gaiac*. Tandis que M. de Charencey voit dans le premier de ces mots un emprunt indirect à la langue éteinte des Ignéris, indigènes des Grandes Antilles, M. A. l'explique par le guarani du Paraguay *acu-ti* « animal gris » ; de même *gaiac*, que M. de Charencey explique par deux mots ignéris signifiant « le [bois] sacré », est pour M. A. un mot composé guarani signifiant « ceinture-panier », le bois du gaiac étant flexible et servant à fabriquer des objets de vannerie : le changement de sens, ou plutôt la méprise sur le vrai sens, serait dû aux Européens et non aux Guaranis. Malgré l'exemple de *maté*, mot kichua signifiant « courge » [où l'on fait l'infusion de feuilles d'Ilex paraguayensis] qui a fini par désigner l'Ilex paraguayensis lui-même, l'opinion de M. A. paraît très douteuse. — P. lix, De Charencey, *Étymologies françaises et provençales*. Nous nous bornons à donner la liste des mots passés en revue : *gouailler*, *gouge*, *marouſler*, *farfadet*, *caracol*, *traveler*, *enhuder*, *dehuder*, *gorron*, *yaume*.— P. cxxj, De Charencey, *Romanica*. Il s'agit des mots français *bègue*, *potin*,

tartufe, tomahawk, savate, sabot. — P. CXIX, De Charencey, *De quelques préfixes péjoratifs en français.* Traite avec désinvolture de *ba*; *bar, ber, bre*; *be, bes*; *bi, bis*; *ca*; *cal, cara, cari, coli*; *cha, chari*; *gali*; *gar*; *far*; *mar*; *ra*; *tri.*

Tome XIII (nos 52-53), 1904-1905. — P. LXV, Nécrologie : L. Duvau, par A. MEILLET. — P. LXXIJ, De Charencey, *Sur quelques mots français d'origine obscure* : *anchois, brailler, calin, escamoter, faraud, flonflon, serviette, piailler, pioler, piauler, pépin.* — P. CXXIX. Nécrologie : Georges Mohl, par A. THOMAS (reproduction de la notice publiée, ici-même, XXXIII, 627; Marcel Schwob, par R. GAUTHIOT. — P. CXXXIV, Cte de Charencey, *Étymologies françaises et basques* : *rideau*; *apote* (viendrait du béarnais *papaut* « papiste »), *errumes* (viendrait du béarnais *romace* « romain »), *accouver* (mot du Perche), *bonnet, petit, boustifailler, godailler.*

Tome XIV (nos 54-55), 1906-1907. — P. CLXXXVIIJ, De Charencey, *Étymologies françaises* : *bernique, blonde* (terme de vénerie (?) = mamelle), *bobo, grelin, greluchon, lapin, orignac* (au lieu de : *Chronique septentrionale de Palma Cay*, lire : *Chronologie septennaire* de Palma Cayet), *ostorin* (M. de Ch. n'a pas connu l'art. de G. Paris, *Rom.*, XXIX, 429); *pépin, piailler, piauler, pioler, popote, Raminagrobis, ratine, serviette.* — P. CCLXXIJ, Nécrologie : Graziadio Ascoli, par M. BRÉAL; Victor Henry, par A. MEILLET; Sophus Bugge, par R. GAUTHIOT. — P. CCXXXV, Comptes rendus critiques[1], entre lesquels : Albert Dauzat, *Essai de méthodologie linguistique* et *Géographie phonétique d'une région de la Basse-Auvergne*, par A. CUNY; Brunot, *Hist. de la langue française*, t. II, par A. MEILLET. — P. CCLXXJ, De Charencey, Étymologies françaises : *anicroche, basque, bartavelle, brastiquer* (argot de Saint-Cyr), *garce, joli, jobard, marmot, marmouset.*

A. TH.

PUBLICATIONS OF THE MODERN LANGUAGE ASSOCIATION OF AMERICA. Cambridge, Mass. — XXI (nouv. série, XIV, 1906). — P. 200-204, Henry S. Canby, *The english fabliau.* L'objet que se propose l'auteur est de mettre en relief les qualités qui caractérisent les fabliaux anglais, spécialement par comparaison avec les fabliaux français. Il passe en revue les fabliaux peu nombreux que possède la littérature anglaise du moyen âge, insiste principalement sur ceux des *Canterbury Tales*, et fait ressortir le mérite de Chaucer dans sa façon de traiter des thèmes qui, avant lui, avaient été l'objet de bien des compositions littéraires. Les idées qu'exprime M. Canby ne soulèveront guère de contestations, mais elle n'ajoutent pas beaucoup à ce que nous savions déjà sur ce sujet. Je crois que l'auteur aurait trouvé matière à d'utiles observations s'il avait fait entrer dans le cercle de ses recherches les fabliaux

1. C'est la première fois, semble-t-il, que le *Bulletin* publie des comptes rendus.

qui ont été traités, soit en vers soit en prose, par des écrivains anglais écrivant en français, William de Waddington, Bozon, etc., sans compter les anonymes qui sont nombreux (par exemple le fabliau du chevalier de la dame et du clerc, publié ici-même, I, 69 et suiv.). — P. 226-278, Kenneth Mac Kenzie, *Italian fables in verse*. Publication, d'après des mss. du XVe siècle, appartenant à la *Biblioteca nazionale* et à la *Riccardiana*, de Florence, de treize fables en forme de *sonetti caudati* et de sept autres fables, assez prolixes, en *terza rima*. L'annotation qui suit et où l'auteur se montre fort au courant des travaux sur l'histoire et la transmission des fables, est, en général, satisfaisante. A propos du sonnet 8 (la confession du loup, du renard et de l'âne), l'éditeur exprime l'idée que cette fable, extrêmement répandue, aurait pris au XIIIe siècle et en Allemagne la forme que présente le sonnet italien. Cette assertion me semble très risquée. Le *pœnitentiarius* que cite, comme preuve, M. Mac Kenzie, place le récit en de tout autres circonstances que le sonnet italien, et de plus est postérieur au XIIIe siècle. Dans l'édition de Flacius Illyricus (*De corrupto Ecclesiae statu*, 2e éd., 1754, p. 203) la seule que j'aie présentement sous la main, ce poème est daté de 1343. Pour certaines fables M. M. aurait pu consulter utilement mes notes sur les contes de Bozon. — P. 279-334, William W. Confort, *The character types in the old french Chansons de geste*. M. C. possède à un haut degré le sentiment de la valeur littéraire de notre ancienne épopée et s'efforce de le justifier, en étudiant successivement les différents types qui apparaissent dans les chansons de geste : le roi, le héros, le traître, etc. Il y a beaucoup de citations, mais les remarques qui les accompagnent ne sont pas exemptes de banalité. Évidemment l'auteur ne connaît la société du moyen âge que par les poèmes en langue vulgaire. Visiblement étranger aux études historiques proprement dites, il ne cherche même pas à contrôler les traits que nous offrent les chansons de geste par la comparaison avec ce que nous savons sur l'état des personnes du Xe siècle au XIIIe. En somme la lecture de cet *essay* ne laisse pas d'idées nettes et précises et apprend peu de choses nouvelles. Inutile de relever certaines lacunes dans l'information : pour *Girart de Roussillon* par exemple, M. C. n'est pas du tout au courant ; il ne connaît sur ce poème, qui aurait pu lui fournir d'utiles éléments, que l'article de l'*Histoire littéraire* (t. XXII), article sans valeur, qui est de Fauriel, et qu'il attribue à P. Paris. — P. 486-518, Carleton F. Brown, *Chaucer's Prioresses Tale and its analogues*. Dans cet article, — qui ne conduit à aucun résultat précis, puisque l'auteur n'a pas découvert la source immédiate du conte de Chaucer — M. Br. imprime un certain nombre de rédactions latines ou françaises du même conte, inédites ou déjà publiées, comme supplément à un volume de la *Chaucer's Society* intitulé *Originals and analagues of some of Chaucer's Canterbury Tales* (London, 1872-6, art. 12, pp. 251-288). M. B. aurait pu augmenter notablement sa collection de textes, sans peut-être trouver l'original cherché, s'il avait été plus au courant des travaux qui ont été faits sur les miracles de

Notre-Dame. Il a ignoré les recherches de Ward sur ce sujet (*Catal. of romances*, II, 586 et ss.), comme aussi l'*Index miraculorum B. V. Mariae* du P. Poncelet (*Anal. Bollandiana*, t. XXI) où il aurait trouvé l'indication des diverses rédactions du miracle conté par la *prioress* de Chaucer, sous les nos 299, 382, 487, 645, etc. Il aurait pu se dispenser de faire copier et de publier (p. 488), le no 3 (*Fuit quidam puer*), s'il avait connu le mémoire de Mussafia sur les sources de Gautier de Coinci (voir *Romania*, XXIII, 496).P. 498 on lit que Charles IV expulsa les Juifs « from Du Puy » ! Lisez « from Le Puy ». — P. 519-574, William P. Shepard, *Parataxis in provençal*. Sous ce titre M. Sh. étudie et classe les différents cas dans lesquels deux propositions dont la seconde est subordonnée à la première, peuvent se trouver juxtaposées. M. Sh. a réuni un très grand nombre d'exemples, qui ne sont pas toujours très correctement transcrits (ainsi, dans l'ex. d'A. Daniel cité p. 521 il faut lire « cum *ieu* vas cella... » et non « cum *sia*... »), et paraît les avoir classés selon une bonne méthode, mais il en introduit plusieurs qui n'ont rien à faire avec le sujet traité. Je ne puis m'empêcher de faire remarquer qu'il est tout à fait incorrect de citer *Guillaume de la Barre* sous ce titre « Barra ». On peut regretter que l'auteur n'ait pas consulté plus de textes en prose et n'ait pas suivi l'usage syntactique qu'il a voulu élucider jusqu'au XVe siècle. Mais peut-être n'avait-il pas à sa portée les textes qu'il eût fallu dépouiller. — P. 637-686, J. Matzke, *The history of* AI *and* EI *in french before the dental labial and palatal nasals*. M. M. montre *ain* et *ein* distincts à l'origine, puis se confondant en un même son, qui est *ein*, comme l'attestent les rimes. Jusqu'ici tout est simple. Mais, dès le milieu du XIIIe siècle, on voit s'ajouter à ces deux sons, dès lors confondus en un seul, le son *oin*, provenant d'ŏ latin + *n*; ainsi *moines* (m ŏ n a c h o s, ou plutôt *m ŏ n i c o s) rime avec *poine*, (p o e n a, *p ē n a), et *essoigne*, *Couloigne*, *Sessoigne*, avec *Kallemaine*, *souveraine*, *regne* (*Gaufrey*, p. 316). Il n'y a guère moyen d'expliquer ces rimes autrement que comme des négligences. Les difficultés croissent lorsqu'on arrive au XVIe siècle, époque où les témoignages des grammairiens semblent contredire les conclusions qui se tirent des rimes. L'explication que donne M. M., et qui se fonde sur la modification qu'éprouve l'*n* après *ai*, *ei*, *oi*, laisse prise au doute, comme il en convient lui-même (p. 661). Il y a, d'autre part, toute une série de poèmes où les rimes montrent *ein* s'assimilant à *ain*. M. M. pense que c'est là un trait picard. Il essaie de justifier cette vue par l'étude de la graphie des documents anciens des pays picards et par l'examen des patois. Mais les patois ne donnent (voir p. 664) aucune conclusion bien nette, et quant aux anciens documents locaux, l'information de M. M. est très limitée (p. 663). Toutefois, sans entrer en des détails qui allongeraient outre mesure mon compte rendu, je dois dire que l'examen de textes du nord de la France non utilisés par M. M. me paraît confirmer son opinion. Dans ce mémoire, sont examinées plusieurs autres questions assez épineuses, par exemple celle que soulève la prononciation actuelle de

chdtaigne, par rapport à *montagne* (où je suis d'un avis différent). La place me manque pour discuter tous ces points : je résume mon opinion en disant que le travail de M. Matzke est fait avec grand soin et avec le sincère désir de ne passer sous silence aucune difficulté. Là même où on conserve des doutes on est amené à réfléchir sur des questions qui, jusqu'ici, n'avaient pas été examinées d'assez près.

P. M.

TRANSACTIONS OF THE PHILOLOGICAL SOCIETY. London, 1903-6, *part* III. — P. 1*-50*, *Nominale, sive verbale*, edited by the Rev. Prof. SKEAT. Ce *nominale*, publié d'après le ms. Ee. 4.20 de l'Université de Cambridge, a pour titre *Nominale sive verbale in gallicis* (suppl. *verbis?*) *cum expositione in anglicis*. Il est en vers de 6 à 8 syllabes à rimes plates. Le ms. est bien connu ; il a été décrit en détail dans le Catalogue imprimé (t. III). Il renferme beaucoup de documents d'ordre diplomatique ou judiciaire. On y trouve aussi une copie de *l'Orthographia gallica*, qui a été mentionnée par Stürzinger (*Orthographia gallica*, p. XXV, *Altfr. Bibliothek*, t. VIII), qui, à ce propos, nous apprend que Bradshaw se proposait de publier prochainement le *Nominale*, aujourd'hui mis au jour par M. Skeat. Bradshaw est mort en février 1886 sans avoir donné suite aux nombreuses publications qu'il avait projetées. L'édition de M. Skeat est fort bien faite : elle donne le texte complet, français et anglais, du *nominale*. Deux tables, l'une pour les mots français, l'autre pour les mots anglais, rendent les recherches faciles. Le scribe, qui était visiblement anglais et écrivait, semble-t-il, peu après 1340, savait mieux le français que l'anglais. Toutefois, il y a, même dans la partie française, des formes douteuses [1]. Ce glossaire où les mots sont classés par matières, fournira d'utiles additions à la lexicographie française. Les mots rares y abondent, et le sens en est ordinairement fixé avec précision par la traduction anglaise. En voici quelques uns empruntés aux premières pages de l'édition, et cités dans l'ordre du texte. V. 9, *venoun* (angl. *faxwax*) ; cf. Gautier de Bibbysworth : *le wen au col* (var. *le venne du c.*), glosé de même, p. 364 de mon *Recueil d'anciens textes*. Même vers *fossolet* (angl. *nekkehole*) ; cf. G. de Bibb., éd. Wright, p. 146, *fosset*, glosé par *a dalk in the nekke* (une fossette dans le col). V. 11. *lapet* (angl. *dewelappe*), le lobe de l'oreille [2]. Même vers, *molet* (angl. *herehole*), le trou de l'oreille ; *mulet* dans G. de Bibb., (éd. Wright, p. 146). V.

1. Ainsi. aux vers 83 et 85 on trouve le verbe *bale* (ind. pr. sing. 3e p.) glosé la première fois par *dravelith*, et la seconde par *galpyth*. Il est évident que la forme n'est à peu près correcte que dans le second cas, ou *bale* est le français *baille* ; mais dans le premier exemple il faut lire *bave*. Au v. 83 encore *babeie* (bégaye) devrait être écrit *balbeie*, etc.

2. *Lappet* existe en anglais avec cette signification ; *dewlap* a un sens plus vague et ne s'entend pas, ou ne s'entend plus, du lobe de l'oreille.

57 *poynoun* (angl. *knokil*), poignet (?). V. 59, *galeyns* (angl. *yespons*), double poignée, ce que peuvent contenir les deux mains réunies, cf. G. de B., Wright, p. 147[1]. V. 73, *farsues* (angl. *mydreme*) ; d'après l'anglais, ce serait le diaphragme. V. 87, *nassie* (angl. *snyvelith*) paraît signifier nasiller, cf. l'inf. *nasyer* dans G. de B., p. 173. V. 95, *loreie* (angl. *yeskith*), ind. pr. sing. 3e p. d'un verbe *loreier* qui, d'après l'anglais, signifierait avoir le hoquet. — Pour donner une idée du contenu de ce *nominale*, je vais en transcrire les rubriques : I, Description des parties du corps humain (la rubrique manque). II, *De la noyse et des faitz qe homme naturelment fait.* III, *Assemble de gentz proprement.* IV, *Les propretees coment homme doyt edifier sa meason.* V, *Les nouns de temps et de tempestes*, VI, *Nomina arborum.* VII, *Nomina fructuum dictarum arborum.* VIII, *Nomina bestiarum.* IX, *Le noyse de ditz bestes.* X, *Cy orrez assemble de bestes.* XI, *Nomina avium.* XII, *Congregacio avium.* XIII, *La noyse de oysealx naturelment.* XIV, *L'apparayle pur charue.* XV, *L'appareyle pur charette.*

P. M.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS, XXXIII, 1907. P. 44, P. Meyer, *Poésie pieuse en sixains de vers octosyllabiques.* Pièce composée de 28 sixains rimant par *aab aab*, tirée d'un ms. de la bibliothèque de Laon. L'écriture est du milieu environ du XIIIe siècle, et la poésie n'est guère plus ancienne. Quelques formes dialectales intéressantes. On n'en connaît pas d'autre copie. — P. 54-6, P. Meyer, *Poésie en vers français et latins alternés.* D'après un ms. de Rouen ; douze strophes de huit vers. Cette pièce, qui paraît unique, présente un certain intérêt historique. Elle est datée de 1316 et a été composée à l'occasion d'une famine qui eut lieu cette année, et que plusieurs historiens ont mentionnée.

---

1. *Galeyns* est relevé dans Godefroy, d'après G. de B., mais n'est pas traduit. — Cf. *Romania*, XXXVI, 447.

CHRONIQUE

Le professeur L. TRAUBE, de l'Université de Munich, est décédé le 19 mai 1907, dans sa quarante-sixième année. Ses travaux, relatifs à peu près tous à la littérature latine du moyen âge, qu'il connaissait à fond, confinaient pas quelques côtés aux études que poursuit la *Romania*. Nous avons signalé en son temps, l'un des plus anciens, ses *Karolingische Dichtungen* (*Rom.*, XVIII, 343) et nous annonçons plus loin sa dernière publication. Une excellente notice, suivie d'une bibliographie contenant 150 numéros, lui a été consacrée par M. E. Monaci, dans les comptes rendus de l'Académie des Lincei, 5e série, XVI (1907), 345 et suiv.

— M. Alphonse ROQUE-FERRIER, l'un des plus anciens collaborateurs de la *Revue des langues romanes*, dont il fut secrétaire de 1873 à 1886, est décédé à Montpellier, le 17 juin 1907 à l'âge de soixante-trois ans. Nous avons, à maintes reprises, signalé ses publications relatives à la langue et au folkore du Languedoc. La plupart des articles qu'il a insérés dans la *Revue des langues romanes* ont été tirés à part au fur et à mesure de leur publication, et réunis en un volume intitulé : *Mélanges de critique littéraire et de philologie. Le Midi de la France, ses poètes et ses lettrés de 1874 à 1890* (Montpellier, 1892, in-8.

— M. Albert Counson, précédemment lecteur à l'Université de Halle, vient d'être chargé d'un cours de littératures romanes à l'Université de Gand. Ce cours est un démembrement du cours de littératures modernes, qui se trouve dès lors restreint aux littératures germaniques. A côte de son enseignement officiel, M. A. Counson a ouvert un cours libre d'ancien français.

— M. Eugène Ritter, qui occupait depuis 1873 la chaire de la langue française à la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, a pris sa retraite l'automne dernier. Les matières de son enseignement ont été réparties entre le professeur de langues et de littératures romanes, M. Ernest Muret, et un professeur « extraordinaire » d'histoire externe de la langue française moderne. Le nouveau professeur, M. Alexis François, commencera ses leçons au semestre d'été prochain.

— Nous avons annoncé dans notre tome précédent (p. 146) que la Société des anciens textes français avait mis en distribution le tome II du *Roman de Troie*, édité par M. Constans, pour l'exercice de 1906. Cet exercice a été com-

plété en novembre dernier par le tome Ier du *Moniage Guillaume* (deux rédactions), dont l'éditeur est M. Cloetta. La Société, se trouvant dans un état peu prospère, a dû limiter pour 1906 ses publications à ces deux volumes. Pour 1907, elle vient de mettre au jour le t. III du *Roman de Troie*, dont l'impression, comme on le voit, se poursuit activement, et le t. II de *Florence de Rome*, édité par M. A. Wallensköld. Le tome Ier, qui paraîtra probablement en 1909, renfermera l'introduction, le glossaire et divers appendices. L'exercice de 1907 sera prochainement complété par le tome III et dernier des Œuvres de Guillaume Alexis.

— La *Gesellschaft für romanische Literatur*, dont nous avons annoncé jadis la constitution (*Romania*, XXXI, 472), et qui a pour président M. le prof. honoraire K. Vollmöller, fait preuve d'une louable activité. Nous avous indiqué précédemment ses quatre premières publications (*Rom.*, XXXIV, 156). Voici l'énumération des suivantes :

Exercice 1903 (dont les deux premiers volumes ont été mentionnés à l'endroit indiqué). — 5. *Die Lieder des Blondel de Nesle*, p. p. L. Wiese. — 6. Alonso de la Vega, *Tres Comedias*, p. p. M. Menéndez y Pelayo.

Exercice 1904. — 7. *Gedichte eines lombardischen Edelmannes des Quatrocento*, p. p. L. Jordan, avec introduction et traduction. — 8. *Il canzoniere provenzale della Riccardiana n° 2909*, edizione diplomatica preceduta da un' introduzione, p. p. G. Bertoni. — 9. *Der Engadinische Psalter des Chiampel*, p. p. J. Ulrich.

Exercice 1905. — 10. *El Libro de Alixandre*, p. p. A. Morel-Fatio (cf. *Romania*, XXXV, 150). — 11. *Una sacra rappresentazione in Logudorese*, ristampata ed illustrata, p. p. M. Sterzi. — 12. *L'Estoire Joseph*, p. p. E. Sass [texte en vers, d'après les deux mss. connus, franç. 24429 (Paris) et Vatic. Reg. 1682 (Rome), avec introduction, notes et glossaire]. — 13. *Die altfranz. Motette der Bamberger Handschrift*, p. p. A. Stimming (cf. *Romania*, XXXVI, 456).

Exercice 1906. — 15. Antonio Muñoz, *Aventuras en versos y prossa*, nouvelle édition d'après celle de 1739, p. p. G. Baist. — 16. *Cancionero y obras en prosa de Fernando de la Torre*, p. p. A. Paz y Mélia.

Le fasc. 14, qui doit compléter l'exercice 1906, n'est pas encore distribué ; il doit mettre au jour les légendes de saints en italien du ms. xxxviii, 110, de la Bibl. nazionale de Florence, tâche assumée par W. Friedmann. On annonce comme devant suivre : *Rigomer* et *Jehan de Lançon*, p. p. W. Foerster ; *Folcon de Candie*, p. p. O. Schultz-Gora.

— La seconde édition du *Répertoire des sources historiques du moyen âge* (*Bio-bibliographie*, de M. le chanoine Ulysse Chevalier, dont le premier fascicule avait paru en 1903 (cf. *Romania*, XXXIII, 138), est maintenant achevée. Le dernier fascicule a été publié en septembre dernier. On se rendra compte de l'importance des additions introduites dans cette seconde édition, si l'on considère que l'ouvrage contient 4832 colonnes, tandis que la première,

d'une impression plus compacte, il est vrai, n'en comptait que 2846, y compris le supplément. M. Chevalier peut se féliciter d'avoir pu mener à bonne fin cette œuvre immense, qui lui vaudra la reconnaissance de tous les érudits qui s'occupent du moyen âge.

— Le mémoire de Gaston Paris sur le conte du Trésor du roi Rhampsinite, dont la publication est annoncée dans notre dernière chronique, (p. 629) a été tiré à part et est en vente chez l'éditeur E. Leroux (in-8°, 86 pages).

— Livres annoncés sommairement :

L'originalité de Gottfried de Strasbourg dans son poème de Tristan et Isolde, étude de littérature comparée par F. PIQUET. Lille, 1905, au siège de l'Université. In-8, 380 p. (forme le fasc. 5 de la section *Droit-lettres* de la nouvelle série des *Travaux et mémoires de l'Université de Lille*). — Étude minutieuse, que l'auteur poursuit d'un pas égal et lent à travers les dix-neuf et quelques mille vers du poème allemand. Il va de soi que M. P. ne conteste pas le résultat acquis depuis longtemps par les travaux de MM. Bossert, Kölbing, Bédier et autres, à savoir que Gottfried a imité Thomas; mais de déterminer jusqu'à quel point son imitation a été poussée, c'est chose qui, relativement facile quand on peut affronter le texte français et le texte germanique, devient extrêmement délicate et assez conjecturale quand il s'agit des parties où Thomas nous manque et où nous devons le restituer d'après la version scandinave. Malgré sa grande déférence pour M. Bédier, à qui son mémoire est dédié, M. P. n'admet pas comme fondés tous les rapprochements de détail faits par lui, et il conclut qu'on doit accorder plus d'originalité, et par conséquent plus de mérite, à Gottfried qu'on ne le fait depuis que sa dépendance vis-à-vis de Thomas a été mise en lumière. Pour nous servir de ses propres termes, de l'épreuve à laquelle il l'a soumise, la gloire de Gottfried sort plus rayonnante. — A. TH.

Das Sirventes « Fadet joglar » des Guiraut von Calanso. Versuch eines kritischen Textes, mit Einleitung, Anmerkungen, Glossar und Indices... von Wilhelm KELLER (Thèse de l'Université de Zurich). Erlangen, Junge, 1905. In-8, 142 pages. — Le sirventés de Guiraut de Calanso, auquel M. K. a consacré cette imposante monographie, a depuis longtemps attiré l'attention à cause des nombreuses allusions littéraires qu'il contient (voir *Romania*, VII, 453 ss.). C'est donc un véritable service rendu à la science que l'édition savamment commentée que nous en donne M. K. L'auteur possède non seulement une très sérieuse connaissance du provençal, mais encore une érudition étendue sur tout ce qui touche à la société du moyen âge; malgré cela, bien des obscurités qu'il n'a pu dissiper subsistent dans l'œuvre de Guiraut de Calanson, où tant de choses diverses sont accumulées sous forme d'allusions rapides. On peut trouver que M. K. n'est pas assez enclin à douter, là où le doute s'impose, étant donné l'état de nos

connaissances positives, et qu'il se laisse trop facilement aller à des hypothèses, même en dehors du champ où son sujet devait le confiner. Pourquoi vouloir, par exemple, improviser une étymologie du prov. *bavastel*, en le rapprochant (sans aucune vraisemblance) de l'anc. franç. *baate* « tour d'observation » (p. 67)? Il y a là une exubérance dont l'auteur se corrigera sans doute avec les années. Sa thèse renferme par ailleurs assez de bonnes observations pour être saluée comme un heureux début dans le domaine de la langue et de la littérature provençales. — A. Th.

Albert Dauzat, *Géographie phonétique d'une région de la Basse-Auvergne*. (Thèse [complémentaire] de doctorat ès lettres présentée à l'Université de Paris). Paris, Champion, 1906. In-8, 98 pages et 8 cartes. — Cette étude est un intéressant complément des mémoires publiés jusqu'ici par l'auteur sur la phonétique et la morphologie du patois de Vinzelles (Puy-de-Dôme) et elle porte, comme eux, le titre général : *Études linguistiques sur les patois de la Basse-Auvergne*. Mais le champ géographique de M. D. s'est beaucoup élargi. La « région » qu'il étudie est à peu près grande comme un arrondissement administratif et chevauche sur le nord de la Haute-Loire (arr. de Brioude) et le sud du Puy-de-Dôme (arr. d'Ambert, d'Issoire et de Clermont-Ferrand); elle n'a pas de limites précises, la curiosité de l'auteur lui ayant fait pousser des pointes dans toutes les directions où l'entraînait la poursuite de tel ou tel phénomène linguistique intéressant. Le cadre de la *Romania*, qui laisse à peu près complètement de côté l'étude descriptive des patois, nous empêche d'analyser par le détail le nouveau mémoire de M. D.; nous tenons cependant à le signaler à nos lecteurs parce que l'auteur ne perd jamais de vue la base étymologique des mots et les formes médiévales qu'ils ont revêtues, en quoi il est de notre ressort. Voici, dans cet ordre d'idées, quelques observations faites au cours d'une lecture attentive. — P. 10, n. 1, la substitution de *estolha* à *estobla*, dont M. D. ne voit pas la raison, est d'ordre morphologique : cf. mes *Essais*, p. 238. — P. 23, *espieuna* « épine » ne peut s'expliquer par spīna; il faut partir de spīnula devenu par métathèse, *spīluna. — P. 29, cannape aurait dû être marqué d'un astérique, puisque la forme du lat. class. est cannabe; d'ailleurs il faut partir d'un type *canape, sans quoi le poitevin *cherve*, le franç. *chènevière*, etc., seraient inexplicables. — P. 34, *meire* < metere se trouve effectivement dans les textes, mais pas, que je sache, **secoire* < succutere. — P. 35, n. 1 et 66, la réduction de vīlla à *vīla, donnée seulement comme probable, est attestée par le gascon qui dit *bila* et non **bira* (qu'aurait donné la forme classique). — A. Th.

Raoul de Félice, *Essai sur l'onomastique des rivières de France*. Thèse [complémentaire] pour le doctorat ès lettres [présentée à l'Université de Paris]. Paris, Champion, 1906. In-8, 168 pages et une carte. — Travail de compilation, dont l'auteur déclare, p. 143, n'avoir pas « à se préoccuper des lois phonétiques qui ont dirigé l'évolution des noms de nos rivières ». Les

philologues peuvent le considérer comme nul et non avenu; il n'a même pas le mérite d'être un recueil complet de matériaux. Mais peut-être suggérera-t-il à d'autres, mieux au courant que M. R. de F. des conditions de la recherche scientifique, l'idée d'étudier les noms des rivières de France au point de vue philologique roman, le seul qui puisse donner des résultats positifs. — A noter que la thèse de M. R. de F. a été mise en vente avec un titre ainsi conçu : *Les noms de nos rivières, leur origine, leur signification*. Mais le titre ne fait rien à l'affaire.

Dante en France, par Albert COUNSON. Erlangen, Fr. Junge, et Paris, Fontemoing, 1906, in-8, 276 p. — « Autrefois, on composait des livres; naguère on écrivait des jugements des livres; maintenant on écrit l'histoire des jugements des livres; c'est ainsi que la critique se complaît à dresser la liste de ses anciens caprices, de ses préjugés et de ses illusions. » Cette phrase, que j'emprunte à M. C., montre de quelle plume alerte il a conduit cette étude de littérature comparée, où le lecteur trouvera sur ses pas autant de plaisir que de profit. Le premier chapitre seul rentre dans le cadre de la *Romania*, et encore n'est-ce pas sans surprise que l'on voit figurer dans ce chapitre, qui s'intitule « Avant la Renaissance », une étude sur Marguerite de Navarre et son groupe et sur Peletier du Mans. L'auteur est généralement bien informé, et s'il ne travaille pas toujours de première main, il met habilement en œuvre le produit de l'érudition d'autrui. Il a des vues intéressantes sur Christine de Pisan, « une sorte de Madame de Staël anticipée » (p 6), et sur Alain Chartier; il aurait pu être plus précis sur Laurent de Premierfait, en s'attachant à la thèse latine de M. H. Hauvette (cf. *Romania*, XXXIII, 105). Je relève quelques menues erreurs qui m'ont frappé dans les premières pages. P. 4, le neveu du pape Jean XXII, qui fut légat en Italie, doit être nommé Bertrand *du Pouget*, et non *de Poyet*; p. 6, ce n'est pas *Nicolas* (mieux *Nicole*) *Oresme*, mais *Jehan Dandin*, qui a traduit en français, sous Charles V, les *Remedia utriusque fortune* de Pétrarque; p. 7, au lieu de *ditte*, il faut imprimer *dité*. — A. TH.

Quellen und Untersuchungen zur lateinische Philologie des Mittelalters, hgg. von Ludwig TRAUBE. Munich, Oscar Beck, in-8. — I, 1. *Sedulius Scottus*, von S. HELLMANN (1906, XVI-204 p.). — I, 2. *Johannes Scottus*, von E. KENNARD RAND (1906, XIV-106 p.). — I, 3. *Untersuchungen zur Uberlieferungsgeschichte der ältesten lateinischen Mönchsregeln*, von Heribert PLENKERS (1906, XII-100 p. et 2 planches). — II. *Nomina sacra, Versuch einer Geschichte der christlichen Kürzung*, von Ludwig TRAUBE (1907, X-296 p. et portrait de l'auteur.) — III, 1. *Franciscus Modius als Handschriftenforscher*, von P. LEHMANN (1908, XIV, 152 p.) — La philologie latine médiévale n'entre dans le cadre de la *Romania* qu'autant que les œuvres qu'elle étudie sont en relation étroite avec les langues et les littératures romanes. Des cinq fascicules que comprend, à l'heure actuelle, la collection inaugurée par le regretté professeur Traube, aucun ne touche directement à nos

études : aussi devons-nous nous borner à en transcrire les titres, en exprimant le vœu d'avoir à analyser prochainement des publications de notre ressort. Le soin avec lequel sont traités les sujets abordés soit par Traube lui-même soit par ses collaborateurs nous le fait désirer très vivement. Puisse le public savant faire bon accueil à une collection qui comble une lacune que nous étions les premiers à déplorer dans le domaine de la haute culture littéraire! Grâce à cette heureuse initiative, un lien nouveau vient de se créer entre la philologie classique et la philologie romane, et il ne peut qu'être très profitable à l'une comme à l'autre. — A. Th.

Pierre de Nolhac, *Pétrarque et l'humanisme*. Nouvelle édition remaniée et augmentée, avec un portrait inédit de Pétrarque et des fac-similés de ses manuscrits. Paris, Champion, 1907. Deux vol. in-8. T. Ier, XI-272 p.; T. II, 328 p. — La première édition de cet ouvrage a paru en 1892 dans la Bibliothèque de l'École des Hautes-Études. Il y avait alors un sous-titre : « d'après un essai de restitution de sa bibliothèque », qui indiquait le caractère spécialement bibliographique du livre et en faisait comme le pendant du livre du même auteur sur la Bibliothèque de Fulvio Orsini (*Rom.*, XVII, 479). Mais F. Orsini fut un homme de second ou de troisième ordre : c'est sa collection de livres qui le rend intéressant. Pour Pétrarque, il en est tout autrement. C'est lui surtout que nous voulons connaître et la reconstitution de sa bibliothèque est pour nous surtout un moyen d'assister à la formation de son esprit. L'intelligence avec laquelle M. de Nolhac a conduit son enquête, ayant toujours en vue le développement intellectuel de Pétrarque et son action littéraire sur ses contemporains, donne à son livre une portée supérieure. Aussi a-t-il été classé aussitôt parmi les meilleurs livres que nous ayons sur les débuts de l'humanisme. Une nouvelle édition était devenue nécessaire : elle s'est fait attendre, M. de N. ayant, depuis qu'il est conservateur du musée de Versailles, modifié la direction de ses études ; elle donnera toute satisfaction. Il a été tenu compte de tous les travaux publiés sur Pétrarque depuis 1892 ; la rédaction a été modifiée en maints endroits ; un chapitre (le IXe, *les Pères de l'Église et les auteurs modernes chez Pétrarque*), et divers excursus ont été ajoutés. La nouvelle édition aura le même succès que la première. — P. M.

The Cambridge history of english Literature, edited by A. W. Ward and A. R. Waller. Vol. I, from the beginnings to the cycles of Romance. Cambridge, University Press, 1907. In-8, XVI-504 pages. — Premier tome d'une grande histoire de la littérature anglaise dont les chapitres ont été confiés aux personnes les plus compétentes. L'inconvénient de ce système est que les différentes parties sont traitées d'une façon inégale et se raccordent mal. Cet inconvénient, qui est à peu près inévitable, est très sensible dans l'*Histoire de la littérature française* de Petit de Julleville. Il ne l'est pas moins dans le volume que nous annonçons, dont les 20 chapitres ont été composés par quinze écrivains différents. Cette publication ne peut intéresser

la *Romania* que dans la mesure où elle touche aux rapports littéraires de la France et d'Angleterre. A ce point de vue, nous signalerons le ch. x (par M. Sandys) intitulé « English Scholars of Paris and Franciscans of Oxford; les chap. XII à XIV, (par MM. Lewis Jones, Ker, Atkins), sur la légende arthurienne et sur les romans en vers; le chap. XX sur le français d'Angleterre, appelé plus tard *law french* (par feu Maitland [1]). Les matières sont en partie les mêmes que dans le volume de M. Schoffield [2]; mais celui-ci, pour les points que j'ai examinés, est un guide plus sûr. M. Schoffield connaît mieux la littérature française ou anglo-normande, et indique plus clairement la part d'originalité qui peut être attribuée aux écrivains anglais qui ont suivi de plus ou moins près des modèles français. Je ne veux nullement diminuer le mérite de ce tome Ier, où certaines parties sont traitées avec une incontestable compétence, je veux seulement dire qu'on n'y trouve pas tout ce qui, dans l'état actuel de la science, pourrait être dit sur les rapports de la littérature anglaise du XIIIe et du XIVe siècle avec la littérature française du temps. La bibliographie qui termine le volume n'est pas non plus très satisfaisante. Bien qu'elle ait profité de celle qui termine le livre de M. Schoffield, on y pourrait signaler des lacunes et relever bien des erreurs. Sur divers points, elle n'est pas au courant. — P. M.

Le livre des métiers de Gisors au XVIe siècle, par Louis PASSY. Pontoise Société historique du Vexin, 1907. In-4°, VII-262 pages. — Cette édition d'un recueil du XVIe siècle, complété, en appendice, par diverses ordonnances du XVIe au XVIIe siècle, est intéressante, non pas seulement. pour l'histoire de l'industrie dans le Vexin, mais encore pour la lexicographie On y trouve en effet un grand nombre de termes techniques, relevés dans un glossaire qui sert en même temps de tables de matières. Entre ces termes plusieurs manquent, ou sont imparfaitement expliqués, dans le dictionnaire de Godefroy. Il y a, de plus, une table des noms propres.

H. HAUSER, *Étude critique sur la Chronique du Roy Françoys premier de ce nom.* Paris, 1907, in-8, 15 pages. (Extrait de la *Revue de la Renaissance*, dirigée par M. L. Séché, t. VIII). — Dans cette étude, lue au Congrès des Sociétés savantes tenu au mois d'avril dernier, M. Hauser démontre que la Chronique dite de François Ier, assez médiocrement publiée en 1860 par Georges Guiffrey, et souvent citée comme une source originale pour l'histoire des vingt-sept premières années du règne de ce prince, ne contient en fait rien d'original, sauf quelques détails relatifs à la ville de Sens. C'est une compilation rédigée entre 1539 (environ) et 1542, d'après des sources qui sont à peu près toutes connues, notamment d'après la *Mer des Histoires* (édition de 1530). L'auteur probable de cette compilation, dont

1. C'est la réimpression d'une partie de l'introduction mise par Maitland en tête du t. I de son édition des *Year Books* (voir *Romania*, XXXIV, 164-5.)
2. Voir notre précédent volume, p. 630.

l'unique ms. appartient à la Bibl. nat. (fr. 23289), est un certain Sébastien Picotté, échevin de la ville de Sens. — P. M.

Dr Gustave Cohen, *Geschichte der Inszenierung im Geistlichen Schauspiele des Mittelalters in Frankreich*, ins Deutsche übertragen von Dr Constantin Bauer. Leipzig, Werner Klinkhardt, 1907. In-8, xv-256 p. — L'édition originale de cet ouvrage, en français, a été l'objet d'un compte rendu ici-même, XXXV, 614. Elle s'est rapidement épuisée. M. Cohen, nous l'espérons, en donnera quelque jour une nouvelle édition française. En attendant nous ne pouvons que recommander à nos lecteurs la traduction allemande dans laquelle l'auteur a introduit beaucoup de rectifications, dues en partie aux comptes rendus qui ont été publiés de la première édition. Il y a aussi des additions d'une certaine importance. La Bibliographie aurait dû être revue d'un peu plus près. P. 247, mon édition du *Garçon et de l'aveugle* a paru dans le tome VI du *Jahrbuch* (p. 163), et non dans le t. I. P. 249, pour le *Manuel* (on a imprimé *Manul*) de G. Paris, on aurait pu citer la troisième édition (1905) et aussi *l'Esquisse historique*, 1907. Même page, à l'art. Poupé, lire *Cuers* et non *Cuero*. P. 250, je ne vois pas à quoi peut se rapporter cette indication : « *Romania*, Oktober 1903 ». Souvent aussi les dates des ouvrages cités font défaut. — P. M.

Le Folklore de la France, par Paul Sébillot, t. IV, *Le peuple et l'histoire*, avec une table alphabétique et analytique. Paris, libr. orientale et américaine, 1907. In-8, 499 pages. — Ce quatrième volume termine l'ouvrage. Le sous-titre, « le peuple et l'histoire », n'en indique qu'assez vaguement le contenu. Le livre premier (*Le préhistorique*) est consacré aux superstitions qui se rattachent aux monuments dits celtiques, aux tumulus, etc. Il y a un chapitre, le ve, qui porte ce titre un peu inattendu : « cultes et observances mégalithiques. » Le livre II (*Les monuments*) traite des rites de la construction (p. ex. l'emmurement d'un être vivant), des croyances superstitieuse, qui se rattachent aux monuments antiques, aux églises, aux châteaux, aux villes. Le livre troisième et dernier (*Le peuple et l'histoire*) est divisé en quatre chapitres ayant pour objet les gens d'église, la noblesse et le tiers-état, les guerres, l'histoire de France dans la tradition populaire. Cette division, fondée sur des caractères extérieurs, amène forcément le classement en des chapitres différents de superstitions semblables. Ainsi les témoignages sur les revenants, sur les maisons hantées sont répartis entre le chap. III du second livre (*les églises*), le chap. IV (*les châteaux*) et le chap. V (*les villes*), et d'autre part certains chapitres, notamment celui des villes, renferment des légendes tout à fait disparates. La table remédie en grande partie à ces inconvénients qu'il n'était guère possible d'éviter. Ce n'est pas ici le lieu de présenter des critiques de détail auxquelles un ouvrage aussi plein de faits ne saurait échapper; il est toutefois une tradition légendaire à laquelle M. Sébillot lui-même continue à donner crédit. Cette tradition est celle qui donne à Wace, l'auteur du *Rou* et du *Brut*, le prénom de Robert. G. Paris

et moi, dans la *Revue critique* et dans la *Romania*, avons dit un nombre de fois incalculable que Wace ne s'appelait pas Robert; que cette erreur était née, à la fin du XVIIe siècle, d'un contresens. Rien n'y fait, et toutes les fois que M. Sébillot a l'occasion de citer l'auteur du *Brut*, il ne manque pas de l'appeler *Robert*, bien que l'édition de Le Roux de Liney porte correctement *Wace* tout court. Le *Folklore de France* n'en est pas moins un répertoire très utile et il faut louer M. Sébillot d'en avoir en si peu de temps (1904-1907) mené l'impression à bonne fin. — P. M.

Étymologie et origine de « roca, rocha, roche », par F.-N. Nicollet. Valence, impr. valentinoise. In-8, 25 pages. (Congrès des Sociétés savantes de Provence, tenu à Marseille, en 1906). — Ce travail dénote chez son auteur, en dépit de la surabondance des références bibliographiques, un défaut. absolu de préparation linguistique. Il suffira de dire que le latin vulg. *rocca* y est rattaché à verruca!

The Song of Roland, newly translated into english by Jessie CROSLAND, with an introduction by Prof. L. M. BRANDIN. London, Chatto and Windus, 1907. In-12, xxiij-192 pages. — Cette nouvelle traduction, qui s'adresse au grand public, montre que, dans les pays de langue anglaise, le goût de notre vieille poésie se répand de plus en plus. Elle a été soigneusement revue par M. Brandin, et, le texte est, en général, rendu avec exactitude. On a suivi le texte de l'édition Stengel, en omettant toutefois les tirades qui ne se rencontrent pas dans le ms. d'Oxford.

Le conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère. Étude de littérature comparée, par A. WALLENSKÖLD. Helsingfors, 1907. In-4, 172 pages (*Acta Societatis scientiarum fennicæ*, t. XXXIV, n° 1). — Ce titre un peu long définit parfaitement une des formes du conte si répandu et si varié de la femme injustement persécutée, qui, après des aventures plus ou moins merveilleuses, est vengée de ses persécuteurs, et réintégrée dans les honneurs (ordinairement l'héroïne est une reine et une princesse) dont elle avait été dépouillée. C'est un sujet, bientôt devenu légendaire, dont plusieurs types ont éte l'objet d'études approfondies (Mussafia, *Darstellung der Cresentia Sage*, 1865; Suchier, à propos de la *Manekine*, dans la préface de *Œuvres poét.* de Beaumanoir, etc.), mais le groupe spécial des récits qui ont été l'objet des recherches de M. Wallensköld n'avait pas été jusqu'à présent soumis à une comparaison et à une classification méthodiques. C'est ce travail minutieux que M. W. a entrepris et, pensons-nous, conduit à bonne fin. Il a traité avec beaucoup d'ordre une matière fort compliquée et fait preuve d'autant de critique que d'érudition. Un coup d'œil sur la « table alphabétique des versions » (pp. 81-95) suffit à faire juger de l'étendue de ses lectures. Peut-être eût-il été avantageux de multiplier les renvois dans cette table. Ainsi, de BONFADINI il eût été utile de renvoyer à FERRARO, d'ÉTIENNE DE BOURBON, à LECOY DE LA MARCHE, etc. L'occasion de cet important mémoire a été fournie à M. W. par l'étude de la

chanson de Florence de Rome, qu'il vient de publier (t. II) pour la Société des anciens textes français, et qui, jusqu'à présent, n'était guère connue que par un médiocre article de l'*Hist. litt. de la Fr.*, t. XXVI. A l'origine, M. W. se proposait d'incorporer ce mémoire à l'introduction qui fera partie du tome Ier, non encore publié, de son édition ; mais ses recherches ont pris de grandes proportions et l'auteur a pensé, avec juste raison, qu'il était préférable de les condenser en une œuvre à part, accompagnée de copieux extraits des rédactions variées du conte, qui auraient pu difficilement prendre place dans un des volumes de la Société des anciens textes français. — P. M.

GOFFLOT (L. V.). *Le théâtre au Collège, du moyen âge à nos jours, avec bibliographie et appendices*. Le Cercle français de l'Université Harvard. Préface de J. Claretie. Paris, Champion, 1907. In-8, XIX-336 p. — L'influence du théâtre scolaire sur le développement de la tragédie a été double : d'une part le collège a fourni des modèles, traductions, imitations de l'antique, essais originaux ; d'autre part il a préparé le public à la compréhension de la tragédie classique. Il y a plus : ceux qui seront les spectateurs d'un Corneille ou d'un Rotrou, et ces grands tragiques eux-mêmes, ont pris une part plus ou moins grande à l'activité dramatique des écoles. Cette histoire de la scène scolaire, M. G. l'a éclairée sur bien des points en recourant à des documents originaux, ne négligeant presque aucun des livres accumulés par l'érudition provinciale, qui sont parfois difficilement accessibles. Les parties les mieux venues de son livre sont les chapitres intitulés « les Jésuites et le théâtre », « la fin du théâtre de Collège en France », et surtout « le théâtre à Saint-Cyr », lesquels constituent la majeure partie du volume. Nous ne pouvons les examiner ici : ils sont en dehors du cadre de la *Romania*. — P. 55. 5e vers cité : *certe*, l. *cette* — p. 58 « Remy Belleau » est un lapsus ; lisez : du Bellay. — P. 61-62. Il me paraît démontré au contraire que la province, en matière de théâtre scolaire, devança Paris (cf. les articles de M. Lanson, dans la *Revue d'Histoire littéraire*, 1903 et 1904. — L'aspect du livre de M. G. est agréable : il est enrichi de planches fort bien exécutées, mais qui n'apportent rien de très nouveau sur la mise en scène. Une bibliographie et une liste chronologique, laquelle ne commence malheureusement qu'en 1549, terminent l'ouvrage. — G. COHEN.

Le Gérant, H. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

NOUVELLES OBSERVATIONS

SUR

RAOUL DE CAMBRAI

Durant le quart de siècle qui s'est écoulé depuis la publication par la Société des Anciens textes français d'une nouvelle édition de *Raoul de Cambrai*, aucune voix ne s'était élevée contre l'opinion émise par les éditeurs au sujet de l'origine historique de ce poème et des versions successives qui ont pu en exister. Mais voici qu'elle vient d'être vigoureusement combattue en une étude que M. Joseph Bédier, professeur au Collège de France, a fait paraître en la *Revue historique*[1]. Cette étude suivait, à quelques mois d'intervalle, un mémoire sur *les archaïsmes apparents dans la chanson de Raoul de Cambrai*[2], qui est l'œuvre de M. Jean Acher, l'un des élèves de M. Bédier.

Le mémoire de M. Acher ne vise point d'une façon particulière la doctrine des derniers éditeurs de *Raoul*. En ce qui touche les marques d'antiquité que semblent offrir en plus d'une strophe les mœurs féodales décrites en ce poème, M. Meyer et l'auteur de ces lignes ont montré une circonspection suffisante pour n'avoir point à se défendre[3] : ils ne sont point atteints par les critiques de M. Acher. D'ailleurs le temps leur fait absolument défaut en ce moment pour entrer en polémique avec lui.

1. *Revue historique*, tome XCV, pages 226 à 262, et tome XCVII (*sic*), p. 1 à 26.

2. *Revue des langues romanes*, tome L, p. 237-266. — Il existe de cet article un tirage à part, in-8° de 32 pages.

3. *Raoul de Cambrai*, édition Meyer et Longnon, p. XXXII et XXXIII.

Le présent article sera donc exclusivement consacré à l'étude publiée en la *Revue historique*. Je commencerai par un exposé succinct de la théorie de M. Bédier au sujet de l'origine du poème de *Raoul* et, dans la mesure du possible, en laissant la parole à mon adversaire. Mes observations viendront ensuite.

I

M. Bédier n'est point porté à croire que Raoul de Cambrai ait été chanté par les trouvères antérieurement au XIIe siècle. L'allusion à une première chanson, composée peu après 943 par Bertolai de Laon, n'est pour lui qu'un artifice grossier. A son avis, « les vers qui nomment Bertolai n'ont aucune autorité par eux-mêmes. Ils méritent tout juste la même créance que les passages, souvent si précis, où les jongleurs attribuent la première rédaction de leurs contes bleus à un moine de telle abbaye [1] ».

D'après M. Bédier, la légende de Raoul serait d'origine ecclésiastique, et divers rapprochements lui donnent à croire que l'église collégiale de Saint-Géry de Cambrai fut l'un des points où elle se forma. « Bertolai de Laon et son poème du Xe siècle, dit-il, n'ont jamais existé. Mais, un siècle et demi ou deux siècles plus tard, quelques germes légendaires se formèrent dans cette église. Les chanoines y conservaient les tombes de deux Raouls (vers 33 et 3721)... Ils conservaient en outre, dans leurs archives, des chartes où une comtesse Aalais leur donnait des biens à condition qu'ils prieraient pour l'âme de son fils Raoul. Qui étaient cette bienfaitrice et ce comte Raoul pour lequel ils priaient? Peut-être n'en savaient-ils pas plus long que nous. Un jour, un passage des Annales de Flodoard apprend à l'un d'eux qu'un Raoul, fils de Raoul de Gouy, a envahi en 943 le Vermandois et qu'il a péri tragiquement. A tort ou à raison, ces clercs reconnaissent dans le Gouy de Flodoard le Gouy qui est à quelques lieues de l'église [2]; ils identifient les deux Raouls de Flodoard aux deux Raouls

1. *Revue historique*, t. XCV, p. 248.

2. M. Bédier croit-il vraiment qu'un clerc du XIIe siècle ait pu traduire *Rodulfus de Gaugiaco* par Raoul de Gouy. J'en doute un peu en constatant

dont ils ont les tombeaux : de là une première formation légendaire, un rudiment d'histoire romanesque, que plus tard les jongleurs recueilleront [1]. »

En dehors de quatre lignes « qui retracent l'agression de Raoul... contre les fils d'Herbert, la mort de ce Raoul et le chagrin du roi Louis », on aurait tiré des Annales de Flodoard « quatre autres noms utilisés par le romancier : les noms de deux fils d'Herbert, Wedon, Herbert; les noms des deux comparses, Bernard de Rethel [2], Ernaut de Douai [3] ».

Le personnage d'Ybert de Ribemont constituerait l'apport fourni par une légende monastique attribuant à ce prétendu comte de Vermandois la fondation de plusieurs abbayes de la Gaule Belgique : Waulsort, Homblières, Saint-Michel-en-Thiérache, Bucilly, etc. [4].

La conclusion de M. Bédier est d'ailleurs fort nette. « De cette longue étude, écrit-il en terminant, résulte du moins un double enseignement. Sans l'œuvre des moines d'Homblières, de Waulsort, de Saint-Michel-en-Thiérache, etc., Ybert de Ribemont ne serait pas devenu un héros de chanson de geste ; et pareillement, ni Raoul de Cambrai ni sa mère Aalais n'auraient été chantés par les jongleurs de geste, si les chanoines de Saint-Géry n'avaient pas conservé dans les documents de leur église la mémoire ou le nom de ces personnages. L'autre enseignement, c'est que ces fictions ne furent pas d'abord de la vie, mais dès l'origine des fictions, d'origine livresque [5]. »

---

qu'au XIe siècle le nom de Gouy est latinisé *Gogicum* dans les *Gesta episcoporum Cameracensium* (*Monum. Germaniæ historica*, t. VIII scriptorum, p. 443), et *Goiacum* en 1195 (Matton, *Dictionnaire topographique du dép. de l'Aisne*, p. 127).

1. *Revue historique*, t. XCVII, p. 8-9.

2. Bernard de Rethel n'est point nommé par Flodoard et c'est là seulement une façon relativement moderne de désigner le comte de Porcien Bernard, que l'on retrouve au XIIIe siècle chez Aubry de Troisfontaines. On ne peut donc ranger ce personnage parmi ceux dont la connaissance aurait été révélée à l'auteur de *Raoul* par les écrits de Flodoard.

3. *Revue historique*, t. XCV, p. 262.

4. *Ibidem*, t. XCVII, p. 12 à 25.

5. *Ibidem*, t. XCVII, p. 26.

II

La doctrine de M. Bédier est assurément fort originale, mais, en dehors de la chanson même de Raoul de Cambrai, les textes sur lesquels il l'a fondée ont tous été mis en lumière par les derniers éditeurs du poème. C'est là une simple constatation ayant pour but de souligner ce fait qu'au cours des vingt-cinq dernières années, on n'a tiré des monuments narratifs ou diplomatiques aucun élément nouveau, de nature à jeter quelque clarté sur la question des origines de *Raoul*.

Par contre, les hypothèses n'ont point été ménagées. La longue étude de M. Bédier n'est qu'un tissu d'hypothèses, hypothèses habilement présentées, mais pures hypothèses malgré tout et, qui plus est, hypothèses tendancieuses. Car, il importe de le remarquer, la plupart sont dictées par le désir de faire cadrer les origines de *Raoul* avec la théorie générale de M. Bédier sur l'origine des chansons de geste.

Et, tout d'abord, c'est le motif pour lequel Bertolai de Laon est déclaré inexistant. Je sais bien qu'aux yeux de mon adversaire le passage où il est nommé n'a pas plus de valeur que les vers où des jongleurs font honneur de la première mise en œuvre de leur matière à quelque moine du temps passé. Il y a lieu cependant de ne pas oublier que de telles déclarations sont faites d'ordinaire en bonne place, au début d'une chanson de geste [1], tandis que l'allusion au poème qu'aurait composé Bertolai est négligemment jetée, en quelque sorte perdue, en plein milieu de *Raoul* [2].

Je n'insisterai pas autrement sur ce point de la thèse de M. Bédier, mais je protesterai énergiquement contre le rôle attribué par ce savant aux chanoines de Saint-Géry dans la légende de Raoul. Il nous montre l'un d'eux lisant les Annales de Flodoard et s'intéressant au passage relatif à l'invasion du Vermandois par Raoul de Gouy. L'hypothèse est assurément

---

1. C'est le cas, notamment, pour le poème des *Enfances Guillaume*, particulièrement visé par M. Bédier (*Revue historique*, t. XCV, p. 248).

2. Elle occupe les vers 2442 à 2450 d'un poème qui en compte 5550 environ.

osée, « mais, se demande M. Bédier, est-elle en soi téméraire? » Il n'en juge pas ainsi, car, ailleurs, il entrevoit « d'autres clercs » qui, « pour raconter cette même histoire de Raoul de Cambrai, ont exploité des chroniques latines et probablement Flodoard [1] ». La vision est loin d'être certaine; cependant M. Bédier ne dissimule guère la satisfaction qu'il éprouve, quelques pages plus loin [2], en constatant qu'un moine de Waulsort plagiait l'Histoire de l'église de Reims, du même Flodoard : il y voit une indirecte confirmation de la conjecture qu'il a précédemment émise en pensant que les chanoines de Saint-Géry avaient à leur disposition les Annales. Mais c'est là une illusion. Si l'Histoire de l'église de Reims est une œuvre particulièrement intéressante pour la Gaule Belgique où les copies ont pu, dans une certaine mesure, se multiplier [3], il n'en va pas de même des Annales de Flodoard qui, fort précieuses au point de vue de l'histoire du xe siècle, n'existaient alors qu'en de rares bibliothèques. M. Philippe Lauer, à qui l'érudition est redevable d'une excellente édition de cet ouvrage, l'a tout récemment constaté. « Les Annales de Flodoard, dit-il, n'ont pas été très répandues au moyen âge. Elles n'ont guère été utilisées directement que par Richer à la fin du xe siècle, par Hugues de Flavigny à la fin du xie siècle et par Hugues de Fleury au début du xiie siècle. Il se pourrait aussi que Dudon de Saint-Quentin les eût connues. Sigebert de Gembloux, Jean Trittenheim et Ekkehard d'Aura n'y font pas d'allusion particulière [4]. » Les clercs du xiie siècle leur préféraient évidemment des recueils historiques d'un caractère plus général, comme par

1. *Revue historique*, t. XCVII, p. 9.

2. *Ibidem*, p. 17.

3. L'*Historia Remensis ecclesiæ*, de Flodoard, était plus répandue que les Annales du même auteur. Le fait est attesté par Waitz, le dernier éditeur de cette œuvre capitale, dans les termes suivants : « Historia Remensis per medium ævum magis etiam quam Annales divulgata fuisse videtur. Præter Richerum Remensem qui pauca tantum ex illa sumsit, auctor Gestorum episcoporum Cameracensium, chronographus S. Vedasti, Sigebertus Gemblacensis, Udalricus Babenbergensis ea usi sunt » (*Monumenta Germaniae historica*, t. XIII scriptorum, p. 407).

4. *Les Annales de Flodoard*, édition Lauer, Paris, 1906, p. xxix.

exemple la Chronographie de Sigebert de Gembloux. Je n'en dirai pas davantage, me bornant pour le surplus à renvoyer aux pages que M. Lauer a consacrées aux manuscrits des Annales ainsi qu'à leur classement, et j'estime que l'hypothèse de M. Bédier sur la façon dont les chanoines de Saint-Géry ont pris part à la formation de la légende de Raoul de Cambrai est absolument caduque.

A propos de cette hypothèse, M. Bédier soulève la question de savoir quel est le Gouy d'où l'adversaire des fils d'Herbert tirait son nom. « A tort ou à raison, écrit-il, les clercs [de Saint-Géry] reconnurent dans le Gouy de Flodoard le Gouy qui est à quelques lieues de leur église [1]. » Il ne plaît guère à cet esprit vraiment indépendant de se ranger sur ce point particulier, non plus que sur tant d'autres, à l'opinion de ses devanciers en admettant que Raoul de Gouy était le seigneur de Gouy en Arrouaise. Aussi est-il tenté de supposer avec M. Vanderkindere qu'il s'agit bien plutôt de Gouy-sous-Bellonne, dans l'Ostrevant, à cinq bonnes lieues au nord-nord-ouest de Cambrai. Mais il n'ose, car « si la thèse de M. Vanderkindere est fragile et si quelque historien la réfute un jour », il ne voudrait pas que son étude sur Raoul de Cambrai « fût compromise du même coup [2] ». Il renonce ainsi à faire état de Gouy en Ostrevant, tout en laissant clairement percer ses préférences. Je crois donc nécessaire de préciser les miennes.

En général, lorsqu'au xe ou au xie siècle on joint au nom d'un seigneur féodal un surnom du genre de celui de Raoul de Gouy, ce surnom vise non point une localité quelconque, mais une place forte possédée par ce seigneur. C'est ainsi, par exemple, que le comte de Tours et de Blois, Thibaud le Tricheur, est indifféremment appelé Thibaud de Laon, Thibaud de Montaigu et Thibaud de Tours par les historiens du xe siècle [3]. Or,

---

1. C'est-à-dire Gouy en Arrouaise (*Revue historique*, t. XCVII, p. 9). En l'hypothèse de M. Bédier, il y a lieu de prêter cette opinion au clergé de Saint-Géry, afin d'expliquer comment l'auteur de *Raoul* a pu présenter les habitants de l'Arrouaise comme les vassaux du héros de son poème.

2. *Revue historique*, t. XCV, p. 254.

3. *Tetbaldus de Lauduno* par Flodoard (*Annales*, anno 947), *Theobaldus de Monte Acuto* par le même écrivain en l'Histoire de l'église de Reims, l. IV, c. 33, et *Teutboldus Turonicus* par Richer (l. II, c. 43 et 49).

tandis que Gouy en Ostrevant ne semble jamais avoir été le siège de quelque forteresse féodale, on peut affirmer que Gouy en Arrouaise était, au xe siècle, un château fort[1], situé à l'extrémité méridionale du Cambrésis, c'est-à-dire du côté où ce pays confinait au Vermandois, et l'on peut faire valoir en sa faveur jusqu'à quatre arguments : 1° c'était une place forte; 2° cette place forte faisait partie du Cambrésis, ce qui justifie le nom de Raoul de Cambrésis sous lequel le poème désigne Raoul de Gouy, le jeune; 3° elle était comprise dans une région forestière, l'Arrouaise, dont le poème mentionne les habitants comme les vassaux de Raoul de Cambrai[2]; 4° elle était située sur les confins du Vermandois, ce qui explique à la fois l'irruption soudaine de ce comté par Raoul de Gouy et une trentaine d'années plus tard, la conquête de Gouy par l'un des fils du comte de Vermandois, Albert I[er][3].

En outre des quelques passages dans lesquels Flodoard parle de Raoul de Gouy, j'ai pu citer jadis une charte de l'évêque de Cambrai, Liébert, datant de 1050 environ, d'où il résulte que la comtesse Aalais avait donné à Saint-Géry de Cambrai, pour le repos de son âme et de celle de son fils Raoul, un domaine appelé Conteham[4], que, sans vraisemblance aucune, on a proposé d'identifier avec Contes (Pas-de-Calais, canton de Hesdin) ou avec Cantaing (Nord, canton de Marquion)[5]. En réalité, Conteham était le nom d'un village, qui jadis s'élevait au finage de Chérisy[6], à six lieues ouest de Cambrai, en obli-

1. *Gogicense castrum*, mentionné dans les *Gesta episcoporum Cameracensium* (*Monumenta Germaniæ historica*, t. VII scriptorum, p. 443).

2. *Raoul de Cambrai*, éd. Meyer et Longnon, vers 1021, 1040 et 1064.

3. *Gesta episcoporum Cameracensium*, dans les *Monumenta Germaniæ historica*, t. VII scriptorum, p. 440.

4. Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 425. — J'ignore pourquoi M. Bédier reproduisant ce texte (*Revue historique*, t. XCVII, p. 7) imprime *Coteham* au lieu de *Conteham* et je me demande ce qui le porte à croire que la mention du don fait par Aalais à l'église de Saint-Géry « a bien l'air d'un renseignement tiré d'un obituaire » (*ibidem*, p. 8, note 1). Les chartes de confirmation étaient dressées, non à l'aide des nécrologes, mais d'après les actes de donation.

5. Duvivier, *loc. cit.*, p. 425, note 3.

6. Comte de Loisnes, *Dictionnaire topographique du dép. du Pas-de-Calais*, en cours d'impression, p. 106.

quant un peu vers le nord. Cette circonstance n'est d'aucun secours pour déterminer, soit l'origine de la comtesse Aalais[1], soit la nature de ses possessions ou de celles de son époux, et j'en éprouve un véritable regret.

Parmi les faits connus par le poète du XIIe siècle, l'un des plus constants est assurément le nombre des fils d'Herbert de Vermandois[2]. Dans l'histoire aussi bien que dans la légende, ils étaient quatre, je veux dire quatre en état de porter les armes, et M. Bédier range ce trait parmi ceux dont la connaissance est empruntée aux Annales de Flodoard[3]. Mais est-il vrai que telle soit, en la circonstance, la source du poème ? Je n'hésite point à répondre négativement, car, nulle part, Flodoard ne parle des « quatre fils d'Herbert. » Il en parle en bloc, sans dire leur nombre[4]; parfois aussi il les mentionne, soit séparément[5], soit par groupe de deux[6], et je mets en fait qu'un clerc des temps féodaux, après avoir lu Flodoard, eût été fort en peine de dire combien ils étaient. Ainsi, Aubry de Troisfontaines, qui

1. Je dis bien « l'origine de la comtesse Aalais », car je n'ai jamais affirmé que la mère du jeune Raoul fût la sœur du roi Louis d'Outremer (voir *Raoul de Cambrai*, édition Meyer et Longnon, p. XXI et surtout la note 1 de la page XXIII).

2. Herbert de Vermandois mourut, selon Flodoard (*Annales*), au commencement de l'année 943. M. Bédier (*Revue historique*, t. XCV, p. 259) prétend que l'historien rémois est dans l'erreur et que cet événement remonterait au 17 décembre 942, mais lui-même se trompe étrangement et sa prétendue rectification n'est applicable qu'au meurtre du duc de Normandie, Guillaume Longue-Épée, également attribué par l'annaliste aux premiers jours de 943.

3. *Revue historique*, t. XCV, p. 250.

4. *Annales*, années 943, 944 (*bis*), 946.

5. Les mentions d'Hugues, l'archevêque de Reims, sont trop nombreuses pour que je relève ici les passages où il figure et où l'on indique son origine. Eudes, toujours qualifié fils d'Herbert, figure dans les Annales (années 927, 928 (*bis*), 933, 938 et 948) et dans l'Histoire de l'église de Reims (l. IV c. 21); Albert, également dit fils d'Herbert, dans les Annales (année 949); Herbert, avec la même qualification, dans les Annales (anno 948) et dans l'Histoire (l. IV, c. 37); Robert, enfin, et sans que sa filiation soit énoncée, dans les Annales (années 959 et 960).

6. Herbert et Albert (Annales, année 951), Herbert et Robert (*ibidem*, années 952, 954 et 963).

écrivait vers l'an 1240, ne connaissait à Herbert que trois fils sur cinq, Eudes, Herbert et Hugues, qu'il désigne nommément par deux fois [1] et, s'il lui arrive en un autre passage, de mentionner collectivement les « quatre fils d'Herbert [2] », ce n'est sans doute qu'en ayant présent à la pensée le poème de *Raoul*.

Passons maintenant à Ybert de Ribemont. Il est vrai, et le fait a été mis en lumière par les derniers éditeurs de *Raoul*, que ce personnage a pris dans le poème du XIIe siècle la place occupée dans l'histoire par le comte Albert ou Aubert Ier qui, en 943, succéda dans le comté de Vermandois à son père le comte Herbert II. La substitution est certaine, mais j'ai peine à croire qu'elle soit la conséquence d'une « similitude de nom [3] »; à mon sentiment, elle s'explique surtout par la liberté que le remanieur de *Raoul*, suivant en cela les habitudes des jongleurs, a pris avec le poème dont il donnait une rédaction nouvelle. Je ne saurais admettre non plus certaines allégations de M. Bédier, tendant à démontrer que la légende monastique a confondu le seigneur de Ribemont avec son suzerain le comte de Vermandois. La question d'Ybert de Ribemont est déjà fort complexe, et M. Bédier l'embrouille comme à plaisir, lorsqu'il prétend que la Chronique de Waulsort, en attribuant à Ybert la fondation des monastères de Saint-Michel-en-Thiérache et de Bucilly, est en désaccord avec des documents authentiques desquels il résulterait que ces deux abbayes eurent pour fondateur le comte Albert de Vermandois [4].

---

1. « Comes Herbertus Trecensis ....hos habuit filios Odonem, Herbertum et Hugonem, qui electus fuerat in archiepiscopum Remensem » (années 930). — « Circa hoc tempus defunctus est comes Herbertus Trecensis, pater Hugonis, Odonis, Herberti » (année 941).

2. « Qui sororem [Hugonis ducis] habuit, de qua nati sunt quatuor filii comitis Herberti » (année 988).

3. *Revue historique*, t. XCV, p. 18, note 1, dans laquelle M. Bédier reproduit l'opinion de feu Giry. Tout au plus peut-on parler d'une certaine analogie entre le nom d'Ybert, *Eilbertus* et celui d'Albert, *Adalbertus*. Aller plus loin, c'est donner à croire qu'au moyen âge on était exposé à confondre, non seulement Ybert et Albert, mais encore Herbert, Robert et tant d'autres noms d'hommes terminés de même.

4. *Revue historique*, t. XCVII, p. 18-19.

Je me reporte aux documents allégués par M. Bédier, deux actes respectivement datés de 958 et de 1153 pour Saint-Michel, une charte épiscopale de 1120 pour Bucilly, et j'y lis que l'un et l'autre monastère auraient été fondés non point par le comte de Vermandois Albert Ier, mais bien par le « comte Ybert »[1] ou le prétendu « comte de Vermandois Ybert ». Pour tout esprit non prévenu, il va de soi qu'en la charte épiscopale de 1120, l'évêque de Laon, Barthélemy, a voulu parler du personnage épique qu'était dès lors Ybert de Ribemont. Il semble bien que cette mention du « comte Ybert de Vermandois » témoigne de l'influence de *Raoul*, et qu'elle est un indice peu équivoque de la popularité dont ce poème jouissait dès les premières années du XIIe siècle.

Ce n'est pas tout. Aux termes de la charte par laquelle l'évêque Barthélemy renouvelle, en 1120, les privilèges de l'abbaye de Bucilly, ce monastère aurait été fondé par Ybert, à l'instigation de Guertru[2], sa femme, « instinctu uxoris suæ Gertrudis ». Si l'on accepte l'hypothèse d'après laquelle M. Bédier reconnaît en Ybert le comte de Vermandois Albert, dont la femme se nommait Gerberge, il y a là une erreur qu'expliquerait le mauvais état du document visé par l'acte de 1120. Mais tout ceci n'est qu'une conjecture, et une conjecture absolument déplacée, puisqu'en réalité l'acte en question indique Ybert comme fondateur de Bucilly.

D'autre part, la leçon « Gertrudis », pour désigner la femme d'Ybert de Ribemont, peut dans une certaine mesure s'appuyer sur la forme « Weltrudis » que présente un acte de 958, par lequel « Weltrudis », femme du comte Ybert, concède au monastère de Saint-Michel divers biens, pour son salut, comme pour le salut de son mari et de ses enfants[3]. Il n'est pas besoin d'être grand clerc en matière d'onomastique pour reconnaître que « Weltrudis » et « Gertrudis » ne font qu'une seule et

---

1. *Comes Eilbertus* en la charte de 958 et en celle de 1153; *Eilbertus, Viromandensis comes*, dans l'acte de 1120.

2. J'emploie cette forme vulgaire de préférence à Gertru, parce qu'Ybert et sa femme vivaient en pays de dialecte picard.

3. *Revue historique*, t. XCVII, p. 20, note 1.

même personne, épouse d'Ybert [1]. Le nom roman *Gueltru* ou *Guertru* pour *Weltrudis* peut fort bien avoir été latinisé *Gertrudis* en d'autres actes du xe siècle.

M. Bédier me répondra sans doute que la femme d'Ybert s'appelait Hersent [2] et non Guertru. Je ne l'ai point oublié et je sais fort bien qu'Hersent est mentionnée en 948 dans un diplôme royal accordé à l'abbaye d'Homblières, mais je me souviens également, pour l'avoir lu en la Chronique de Waulsort, que, devenu veuf, Ybert se serait remarié à la veuve du seigneur de Rumigny en Thiérache, laquelle, de son premier mariage, avait eu deux fils, Arnoul et Godefroy, qui bien certainement doivent être identifiés avec les enfants de Guertru, dont parle la charte de 958. La mort d'Hersent se placerait donc entre 948 et 958, et il y a peut-être lieu de supposer que les deux monastères de Saint-Michel et de Bucilly auraient été fondés sur les biens qu'Ybert de Ribemont possédait alors du chef de sa seconde femme, la dame de Rumigny [3].

Les notions que l'on possède maintenant sur le second mariage d'Ybert ne permettent point de confondre ce seigneur avec un autre Ybert, mentionné en 988 comme époux d'Hersent et sur l'avis duquel un vassal appelé Hairy donna en 988 à l'abbaye d'Homblières un alleu situé dans l'Omois, non loin d'Épernay [4]. En somme, on ignore la date précise de la mort d'Ybert de Ribemont. Il est à croire cependant qu'il mourut le 28 mars d'une année postérieure à l'an 967 et peut-être même à 968 : c'est en effet le 28 mars, et non le 28 mai, comme l'écrit M. Bédier [5], que l'on vénérait en l'abbaye de Waulsort la mémoire de ce pieux baron.

---

1. M. Bédier omet de nous dire comment son hypothèse peut s'accommoder du nom *Weltrudis*, qui, ici, s'appliquerait d'après lui à la femme d'Albert Ier.

2. *Hersindis* dans le diplôme royal de 948, *Herinsindis* dans la chronique de Waulsort (*Monumenta Germaniæ historica*, t. XIV scriptorum, p. 506, 509, 515 et 518).

3. Saint-Michel n'est éloigné de Rumigny que de quatre lieues vers le nord-ouest et Bucilly en est encore moins distant.

4. Colliette, *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*, t. I, p. 565. Mais peut-être aussi la charte relatant ce don est-elle mal datée.

5. *Revue historique*, t. XCVII, p. 12. — C'est bien, en effet, au 28 mars que la source indiquée par M. Bédier (Arnold de Raisse) place une notice sur saint Ybert.

En recherchant les traces de la légende de Raoul de Cambrai en diverses églises de France et de Belgique, M. Bédier parle, à propos de l'abbaye d'Origny [1], d'un petit traité de l'invention et translation de sainte Benoîte, l'une des patronnes du couvent, traité où il était question de l'incendie allumé par Raoul. Il faut lui savoir gré d'avoir reproduit l'écho qu'on en trouve en un manuscrit de l'an 1647, d'après lequel le récit original figurait « au livre du trésor de la dite abbaye [2] ». Or, cette œuvre, un manuscrit des XIIIe-XIVe siècles, ayant pour titre « le livre de la tresorye de l'abbaye d'Origny », est actuellement conservée à la bibliothèque de Saint-Quentin sous le n° 86; M. Bédier le cite en une note de son travail [3], et il ne semble point se douter qu'il y aurait pu lire un témoignage, en date de 1315 [4], relatif à la chanson de geste étudiée par lui. Je m'empresse de reproduire ici, avec toute la correction nécessaire, ce curieux texte dont l'existence nous avait échappé, à M. Meyer et à moi, lorsque nous préparions notre édition de *Raoul* :

Et du terme l'abbeesse Ricouare dusques à l'abbeesse Emmelinne i eut il plus[ieurs] abbeesses de coi li non ne sont mie ci. Et eut mout à souffrir li eglize en ce terme de seur dit, et fu deus fois arse, de coi li eglise perdit moult grans rentes et mout grans revenues et moult de biaus hommaiges, si comme des plus gros de tout le païs, car il i eut ars mout grant fuison des cartres et grant fuison de le vie ma dame saincte Benoicte, et fut arse pour le were qui fu entre Raoul de Cambresis d'une part et Bernier qui fu fiex Ybert de Ribemont, et cis Ybert fu fiex a Herbert qui fu quens de Vermendois, et fu li mere au dit Bernier abbeesse de çaiens, et avoit a non Marsens, et l'art cis Raous de Cambresis, e fu en un jor du grant deverres aoureit,

---

1. En son analyse de *Raoul*, M. Bédier dit que l'abbaye d'Origny avait été fondée par les fils d'Herbert (*Revue historique*, t. XCV, p. 229) ; mais c'est là une erreur manifeste, le poème ne contient rien de tel.

2. *Ibidem*, t. XCVII, p. 11, note 3.

3. *Ibidem*, t. XCVII, p. 11, note 2.

4. Cette date résulte de la phrase suivante figurant à la page 256 du « Livre de la tresorye » : « Et du tampz que li ditte Yzabiaus d'Asci fu esliute pour estre abbeesse dusques au jour que cis livrers (*sic*) fu escris, avoit *esté trante ans abbeesse*. Et en si poés savoir combien il a du tampz l'abbeesse Ricouare dusques adont que cis livres fu fais, *qui fu fais l'an de grace mil ccc et quinze*. » Les mots imprimés ici en italique sont d'une autre écriture et occupent un espace laissé en blanc par le premier scribe.

et fu l'abbeesse Marsens et toutes ses nonnains arses, et gist encore li ditte abbeesse ou nes du moustier de çaiens, devant l'uis qui est en le manche sainct Jehan, et li ditte abbeesse eut Bernier ançois qu'elle fust nonnains de l'eglize[1]. ..... Et le prumiere fois que nostre eglize fu arse, Ybers de Ribemont et Berniers ses fiex misent moult grant painne à ce que elle fu refaite, pour ce qu'elle fu arse pour le cause d'iaus, ut car il amoient mout l'eglize [2].

Le nom de l'abbesse Marsent, ici mentionné, a été altéré en *Marsene* ou *Marcene* par la plupart des érudits des XVIIe et XVIIIe siècles qui ont consulté le « livre de la tresorye » [3], et il est d'autant plus nécessaire de montrer combien cette leçon est dépourvue d'autorité que, à ma connaissance, les documents écrits en France au cours du moyen âge ne présentent point d'autre exemple de l'usage d'un nom propre de femme Marsent [4]. Est-ce à dire que le nom Marsent aurait été imaginé par l'auteur de *Raoul*? Je ne suis pas disposé à le penser, car à l'époque franque où le nombre des noms propres de personne était quasiment infini, un tel vocable a pu être régulièrement formé de la combinaison de deux éléments onomastiques, *mar* ou *mer* et *swind* ou *sind* [5], que l'on retrouve en quantité d'autres noms d'origine franque ou gallo-franque. Marsent était assurément une appellation hors d'usage au XIIe siècle, et cette raison, peut-être, aura porté l'auteur de *Girbert de Metz* à le changer en Helissent [6]. Sa présence dans *Raoul de Cambrai* m'en semble

---

1. Manuscrit 86 de la bibliothèque de Saint-Quentin, p. 248-249.

2. *Ibidem*, p. 250.

3. Notamment par Quentin de la Fons, que cite M. Bédier (*Revue historique*, t. XCVII, p. 11, note 3), par Pierre de Saint-Quentin, *le Miroir d'Origny*, (t. I, p. 307-308) et dans la *Gallia christiana* (t. IX, col. 622) où on l'appelle *Marcena* en latin.

4. Depuis que ces lignes sont écrites, j'en ai cependant trouvé un exemple dans les *Annales Cameracenses*, œuvre de Lambert de Wattrelos qui naquit en 1108 : *Mersendis*, c'est-à-dire Mersent, était le nom d'une tante par alliance de Lambert (*Monumenta Germaniæ historica*, t. XVI scriptores, p. 511).

5. Förstemann (*Altdeutsches Namenbuch*, 2e édition, t. I, col. 1105) a relevé des exemples de la variante allemande du nom Marsent, *Meriswind*, *Meriswint*, *Merisuind*, *Mersuind*, etc.

6. *Raoul de Cambrai*, édit. Meyer et Longnon, p. 309 (vers 401). Même chose est arrivée, et pour le même motif sans doute, dans le poème d'*Aiol*,

d'autant plus intéressante, car elle est de nature à corroborer l'existence possible du poème attribué à Bertolai. Pour ma part, j'incline à penser que Marsent a réellement existé et qu'elle fut en son temps abbesse d'Origny.

M. Bédier est, je le sais, d'un avis diamétralement opposé. Il prétend même que Marsent ne figure point dans une liste des vingt plus anciennes abbesses d'Origny [1], mais son affirmation porte à faux. Le document visé est tout simplement une liste, dressée dans l'ordre des jours de l'année, de vingt abbesses mentionnées dans l'obituaire d'Origny [2]. Or, les érudits qui manient habituellement les obituaires savent parfaitement qu'aucun monument de ce genre ne mentionne la totalité des prélats ayant gouverné l'église qu'il concerne; ils savent aussi que, s'il s'agit d'un monastère remontant à la première moitié du moyen âge, les obituaires ne conservent que d'une façon absolument exceptionnelle le souvenir des abbés et des abbesses de l'époque carolingienne. Je l'ai maintes fois éprouvé depuis le jour déjà lointain où l'Académie des inscriptions et belles-lettres a bien voulu me confier la direction du recueil des Obituaires français publié sous ses auspices.

On voit, par les lignes qui précèdent, que l'étude de M. Bédier n'est pas de nature à modifier profondément la manière de voir à laquelle s'étaient arrêtés en 1883 les éditeurs de *Raoul*. A la lire, on pourrait croire qu'une chanson de geste dont la rédaction première remonterait au milieu du xe siècle doit se présenter, en un remaniement postérieur de deux siècles et demi, avec des caractères historiques très marqués, ne comportant pour ainsi dire aucune contradiction. M. Bédier s'ingénie à démontrer que la version de *Raoul* qui nous est parvenue est « un tissu baroque de coq-à-l'âne historiques » [3]. Pense-t-il donc que ni M. Meyer ni moi n'ayons remarqué aucun des

---

où une sœur d'Élie de Saint-Gilles est désignée par ce même nom de Marsent; un copiste lui a substitué le nom *Hersent* (E. Langlois, *Table des noms propres compris dans les chansons de geste*, p. 438).

1. *Revue historique*, t. XCV, p. 260.
2. *Gallia christiana*, t. IX, col. 620.
3. *Revue historique*, t. XCV, p. 252.

traits qui, dans le poème du XIIe siècle finissant, dénotent une altération profonde de l'œuvre de Bertolai ? Mais cette altération était dans l'ordre des choses : elle devait encore s'aggraver le jour où l'auteur de *Girbert de Metz* imagina de transformer l'histoire de Raoul et de Bernier en un simple épisode de l'interminable geste des Loherains. Jusque-là, on n'avait point cessé de présenter Raoul de Cambrai comme un contemporain du roi Louis ; en un instant, il fut vieilli de deux siècles : on le fit vivre au temps du roi Pépin. C'est là assurément l'un des exemples les plus caractéristiques des vicissitudes auxquelles les fantaisies des jongleurs exposaient les traditions épiques du cycle carolingien ; à ce titre, il importait de le rappeler.

Auguste LONGNON.

P. S. — Depuis la remise du présent article à l'imprimerie, j'ai pu consulter à la Bibliothèque nationale le cartulaire original de Saint-Michel-en-Thiérache (ms. latin 18375) et celui de Bucilly (ms. latin 10121), auxquels M. Bédier avait emprunté plusieurs mentions relatives au comte *Eilbertus*, confondu par lui, en l'espèce, avec le comte de Vermandois Albert Ier. En ce qui touche le second de ces recueils, j'ai constaté qu'en l'acte en date de 1120 émanant de l'évêque Barthélemy, le nom d'Ybert est écrit non point *Eilbertus* ou *Exlbertus* (*sic*), comme l'a imprimé M. Bédier [1], mais *Elbertus*, et que le passage reproduit figure au premier feuillet du manuscrit, non au second. C'est encore *Elbertus*, et non *Eilbertus*, comme le dit encore M. Bédier [2], qui se lit en plusieurs endroits du cartulaire de Saint-Michel, dont le collaborateur de la *Revue historique* connaît seulement le résumé analytique publié en 1883 par la Société archéologique de Vervins [3] et qui est l'œuvre de feu Amédée Piette. Or, Amédée Piette, se bornant à une simple analyse des deux actes où figure Ybert, l'avait simplement appelé Elbert. Il y a lieu de noter également que la prétendue charte de l'évêque de Laon, Gautier, datée de 1153, est en réalité un acte rédigé en 1123 au nom de l'évêque Barthélemy.

Rien de cela n'est grave et je n'en aurais point parlé si, en consultant le cartulaire manuscrit de Saint-Michel, je n'avais eu l'occasion de remarquer combien était inexacte l'analyse donnée par Piette du plus intéressant des deux

---

1. *Revue historique*, t. XCVII, p. 21, note 3.
2. *Ibidem*, t. XCVII, p. 20, note 1.
3. Sous le titre : *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache*, par M. Amédée Piette, in-4°, XII-199 pages.

actes utilisés par M. Bédier, c'est-à-dire l'analyse de la charte de 958 où serait mentionnée « Weltrude, femme du comte Eilbert ». La transcription qui en a été faite au XIIIe siècle dans le cartulaire ne contient rien de tel. Cette charte relate une donation faite par « Weltrude » pour le salut de Raoul son mari et de ses enfants [1], et le comte Ybert n'apparaît à la fin de l'acte que pour donner son consentement au don de « Weltrude ».

Ainsi s'écroule en partie le raisonnement que, sur la foi de M. Bédier, je tenais à l'occasion du second mariage d'Ybert de Ribemont. Comment Amédée Piette a-t-il bien pu faire d'Ybert l'époux de « Weltrude », alors que le cartulaire analysé par lui le présente seulement comme son suzerain? Avait-il connaissance de quelque document, d'après lequel « Weltrude », devenue veuve, aurait épousé Ybert en secondes noces? C'est fort possible, mais il n'est point en mon pouvoir de le démontrer, et je dois me borner à poser la question.

A. L.

---

1. ....« quod ego Weltrudis dederim ecclesiæ Sancti Michaelis archangeli « villam nomine Boegnis, sitam in comitatu Laudunensi super fluvium nomine « Aubenton, pro salute Radulfi mariti mei et pro salute anime mee et nostro- « rum infantium..... Hujus rei testis sum ego Weltrudis, qui hanc cartam fieri « jussi, comesque Elbertus, assensu cujus et permissu hanc venditionem et « elemosinam feci, quique hanc cartam sigillo proprio firmavit..... Actum in « claustro Sancti Quintini, die VII kalend. augusti, anno Incarnationis Domini « nongentesimo LVIIIo » (Bibliothèque nationale, ms. latin 18375, fo 26 vo).

NOTICE

DU MS. 25970 DE LA BIBLIOTHÈQUE PHILLIPPS

(CHELTENHAM)

1. PIERRE DE LANGTOFT. — 2. LES SEPT CHOSES QUE DIEU HAIT. — 3. LA HOUSSE PARTIE. — 4. LES TROIS SAVOIRS. — 5. LE DOCTRINAL. — 6. BLANCHEFLOUR ET FLORENCE. — 7. LA LETTRE DE L'EMPEREUR ORGUEIL.

Le 6 février 1861 je me trouvais à Londres, où j'avais été envoyé par l'administration de la Bibliothèque nationale (alors impériale) afin d'assister à la vente de manuscrits provenant, au moins en partie, de la famille de l'antiquaire H. Savile († 1622), l'éditeur des *Rerum anglicarum scriptores post Bedam praecipui* (Londini, 1596). Dans le nombre se trouvaient divers manuscrits que la Bibliothèque désirait acquérir. C'est ce jour-là que j'eus pour la première fois sous les yeux le manuscrit dont je vais présentement donner une notice accompagnée d'extraits, et qui, dans le catalogue de vente, porte le n° 44 [1].

Le manuscrit est en parchemin. Il se compose de 47 feuillets ayant 237 mm. de hauteur et 147 de largeur. Les six derniers ff. sont blancs, sauf qu'au fol. 46 v° on a écrit, vers le milieu du XIVe siècle, quelques vers latins, d'une encre très pâle. C'est, non pas un manuscrit complet, mais la fin d'un manuscrit, car,

1. Je publiai dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5e série, II (1861), 272-280, un compte rendu de cette vente. En parlant du ms. 44 (p. 278) j'ai dit, répétant une erreur du catalogue, qu'il était daté de 1300. En réalité il doit être sensiblement plus récent. Il est vrai qu'on lit, au bas du premier feuillet, *anno Domini millesimo ccc^mo^*, plus quelques traits grattés. Mais cette date doit se rapporter à la lettre de Boniface VIII à Édouard Ier.

au bas du fol. 1 [1] (les cahiers étant de quatre feuillets doubles), on lit le chiffre XIV, au fol. 9 le chiffre XV, au fol. 17 le chiffre XVI, au fol. 25 le chiffre XVIII, au fol. 33 le chiffre XIX, au fol. 41 le chiffre XX, d'où il suit que le livre a perdu ses treize premiers cahiers, soit 104 feuillets [2]. L'écriture peut être rapportée au milieu environ du XIVe siècle.

Les ouvrages, tous en vers, que renferme ce fragment de manuscrit sont les suivants :

1. *Lettres de Boniface VIII, d'Édouard Ier, et des Barons anglais sur la suzeraineté de l'Écosse.* — Ces trois pièces, dont le texte latin est publié dans les *Fœdera* de Rymer, se présentent ici sous la forme d'une traduction en vers français. Cette traduction, qui est fort peu poétique, a été publiée par Th. Wright en appendice (*Appendix I*) à son édition de la chronique en vers de Pierre de Langtoft, d'après le ms. Roy. 20. A. XI du Musée britannique [3]. Mais, dans ce manuscrit, l'auteur de la traduction n'est pas nommé, et on pouvait douter qu'il fût le même que l'auteur de la chronique. Le ms. Phillipps commence par une rubrique d'où il résulte que le traducteur des trois pièces est bien Pierre de Langtoft [4].

Ci comence la letre q[e] l'apostoille Boneface manda al bon rois Edwarde por le realme d'Escoce, translatez en franceoise par Sire Pieres de Langetoft, chanoigne de Bridelingtone [5].

Mout fu de grant raison lui primer qe purvist
Les oevres des ancestres mettre en escrit,
Du siecle les merveilles, de sages les ditcez,
E les prophecies quant furent nouncieez.

---

1. Le ms. n'était pas folioté. J'ai numéroté les feuillets au crayon.

2. Il est à supposer que ces treize cahiers contenaient la chronique de Pierre de Langtoft. Peut-être serait-il possible de les reconnaître parmi les manuscrits de cette chronique qui nous sont parvenus. Ceux de ces manuscrits que j'ai examinés ne peuvent être rattachés aux fragments de Cheltenham, mais je ne les ai pas tous vus.

3. Voir la préface du t. II de cette édition, pp. XIV-XV.

4. J'ai déjà signalé cette rubrique dans mon compte rendu de l'édition de Th. Wright, t. I, *Revue critique*, n° du 28 septembre 1867, p. 199.

5. Bridlington, Yorkshire. Voir *Romania*, XV, 313.

Ne fut l'escripture que homme lit e voit,
Des gestes auncienes memoire periroit.
Par nostre rois Edward poet homme veoir coment
Tesmoigne de escripture poet valoir sovent.
Ceo aparust quant le pape par bulle lui mandoit [1].
.....

Voici le commencement et la fin de la troisième pièce, la lettre adressée au pape par les barons anglais [2] :

(Fol. 13) *Mandatum communitatis Anglie Domino pape pro jure regis Angl. ad regnum Sçocie factum per octo comites, quater viginti barones et quindecim vexillarios, per verba gallice que sequuntur.*

A sire Boneface
Pur Dieux et par sa grace } Pape consecreez,

Lui count e lui baroun
D'Engleterre par non } Salutz e bouche au peez.

Sancta Romana mater ecclesia, etc.

La seinte miere Eglise de Rome renomée,
Par qi nostre foi doit estre governée,
Tiel est en ses feitz come avouns entendue
Qe nuli droit par lui doit estre perdue,
Mès come chief de touz faire doit equitee
A tous come a lui meimes par voie de verité.

Sane, convocato nuper, etc.

Nostre rois Edward ne gwer puis pleinement
A Nichole sa citee tint son parlement....

Quocirca sanctitati vestre, etc. (Fol. 14)

Par quoi ta seintetee prioms devotement
Qe nostre rois Eswarde voillez benignement
Susteiner en son droit saunz destourbement
Come un de rois du monde qe plus solempnement
Se porte e se meine vers Dieux omnipotent,
E por sa bountee voillez saunz blemure

---

1. Voir le texte latin dans Rymer, éd. de La Haye, t. I, 3e partie, p. 209. La lettre pontificale est du 27 juin 1299. Le texte français publié par Wright (II, 386) diffère peu de celui-ci.

2. Texte latin dans Rymer, édition précitée, t. I, 4e partie, p. 5. Dans notre ms. les premiers mots du latin sont transcrits pour chaque paragraphe, ce qui n'a pas lieu dans le ms. suivi par Th. Wright (II, 420).

Ses terres e ses feez sauver saunz destrure.
Si tu sois son piere, tiele estre doit ta cure. (v°)
Te comaundons a Dieu filz la Virge pure.
En tesmoigne de ceste letre penduz sourt noz seals
Por nous avaunt nomeez e por touz iceaux
Qe sount de la terre dount nous sumes neez.

Datum, etc.

Donés a Nichole devaunt noz parenteez,
En mois de februaire le jour por voir douzime,
En l'an le fiz Marie mil e trescentime.

Expliciunt tres bulle.

2. *Les sept choses que Dieu hait.*— Ce petit poème est la paraphrase, ou plutôt le développement, de quatre versets du Livre des Proverbes (16-19). L'originalité de cette composition, d'ailleurs assez banale, consiste en ce que chacun des vices que Dieu a en horreur est personnifié. Ce sont sept ministres, ministres du diable, je suppose. Les vers, fort irréguliers quant à la mesure et aux rimes, sont de douze syllabes, ou à peu près, et disposés en tirades monorimes. Je donne le texte entier de ce court poème, qui ne paraît pas antérieur au début du XIVe siècle, et qui rappelle, par certains traits, la manière de Bozon.

(Fol. 14 v°) *Sex sunt que odit Dominus et septimum detestatur anima ejus: oculos sublimes, linguam mendacem, manus fundentes innoxium sanguinem, cor machinans pessimas cogitaciones, pedes veloces ad currendum in malum, testem fallacem proferentem mendacia et eum qui seminat discordiam inter fratres.*

Catoun aprent son fitz coment se doit mener,
Les cink sens por son corps coment les doit user,
Mout ad bele grace qe poet ses oeuz garder
Des vanitez par ount venime ne viegne al cuer.
C'est la primer vertue la langue a refrener [1]
Car trop est agüe sovent a mesparler.
Par Salomon le sage vous saveroi nouncier
De .vij. malvoise ministres que servent du mestier
Dount servit Pilate quant aloit acorder (f. 15)
Of le rois Herodes por Dieu crucifier.

1. Dyonisius Cato, livre I, dist. 3 :

Virtutem primam esse puta compescere linguam.

Ceaus .vij. de lour office fount en la terre mover
Prince encontre prince, filz encontre piere.
Por voir Dieux hiet les sis, le seeme ne voet emer;
Sa alme l'ad maudit por son adverser.
Escotez lor nouns, e jeo les voille nomer.

II. *Oculos sublimes.*

Lui primer ministre porte les oeuz en frount,
Hautz e overtz, qe s'en orgoillount
A regarder les povers quant venent ou il sount.
Femme bele e quointe si tost come verrount,
Ou richesce ou nobloie, en ces se ficherount;
Por Dieu ne son service d'iloqes ne moverount.
Tieux oeuz sont messengers qe le present fount
De vanitez de siecle au cuer de homme parfount,
Que quide passer le gwee e chiet aval du pount.
Dieux n'ad cure de ceaux qe la se ploungerount.

III. *Linguam mendacem.*

Le seconde ministre ad la lange forgée,
Besagüe a mentire of tote sa pensée;
A losengerie son servise ad donee,
En voir noun verroie est tote sa journee;
Se prent au chemine hors del haute estree
Qe la meene al païs qe Sathan tient en fee,
En qi unqes homme [ne] trova veritee.
Dieux hiet touz iceaux qe sont de sa meignée.

IV. *Manus fundentes innoxium sanguinem.* (v°)

Cil est le tierce ministre qe ad prestement
Les meins por espaundre saunc del innocent
Qe vers lui ne autre en fait ne dit [ne] mesprent,
Mès si en parlaunces reisonne lui present
Ou de ses maufeitz come ami lui reprent,
Le fou feloun de meins fiert hastivement,
Dount medlee sourde en vile e contek entre gent:
Un coup est meinte fiez homicide a cent
Qe cil achatoit qe son corps estent
En croice por nous touz, agardez come il pent.
Homme qe saunc espaunt de nule q'a lui apent
Trope serra maumenee au jour de jugement.

V. *Cor machinans pessimas cogitaciones.*

Le quarte de ceaux ministres est privez en baillie,
Homme q'ad le cuer compassaunt felonie,
Coment il puet son proem desceiver par boidie,
Sa femme ou sa fille chacier a folie,
Son voisin enpoverir par toute et roberie,
Ou desheriter le de sa manauntie,
Defouler les povers par sa seignorie.
Homme q'ensi se meine avera courte vie;
Ensint serra de lui come fut de Golie
Qe David tua en tote sa mestrie.
Homme ou femme doit bien de Dieu estre haïe
Qe porte tieu cuer en terre si plein de trecherie.

VI. *Pedes veloces ad currendum in malum.*

Le quinte en son office ad Salomon nomez (f. 16)
Cil q'ad les peez igneaux a coure a mauvoitez
E au servise Dieu tout jours enclowez.
Avaunt noun e après est puissaunt assetz
A totes les folies qe sount en terre useez,
A moerdres e ravines, a ribaudie de deez.
Homme qe si les use serra chalangez
De Dieu quant serra entre ses barneez
E q'en son servise n'ad usee ses piez,
Il, pur le mesuser, d'iloqe serra meneez
A peine pardurable entre les maufeez.

VII. *Testem fallacem proferentem mendacia.*

Le sime est cil qe seert de diverse mestier,
Ceo qe mentour dist le va pronouncier,
E taunt le pupplie, le fet affermer
En courte devaunt justices, quant il doit jourer
A dire verité e nul voir celeer,
Par fause temoignage va desheriter
Son voisin de sa terre ou de son avoir.
Quant loinz est aillours par fause temoigner
Fet pendre le loiaus e sauver le leer.
Jeo ne voi coment Dieux le doit amer
Q'ensi va destruiaunt q'il acheta chier
Quant pendist en croice por nous reconciller.
Sathan lui rendra mout bien son lower,
Saunz fine en enferne le fra enprisonner.

VIII. *Et eum qui seminat discordiam inter fratres.*

Salemon apele le seeme par droit noun (v°)
Cil of la semence de dissencioun
Qe va semeer discorde parmy la regioun,
Entre prince e prince e counte e baroun,
Frerre courte sur[1] frerre par sa suggestioun.
Dieux mesmes l'ad maudit a sa confusioun,
Par quoi plus doit estre puniz en prisoune
Et plus dure menee qe lui Jewe feloun.
Dieu, par la vertu de sa passioun,
Se deigne nous resceiver en sa protectioune,
Esgarder e defendre de tiel compaignoun
E des autres sis, qe nul, par sa pusouns,
Nous meine au marchee de perdicioune,
Mès cil q'a la feire de redempcioun
Soeffrit morte por nous saunz autre acheisoun,
Nous doigne par sa grace de noz pechez pardoun
Et parte en la joye de sa mansioune. Amen.

3. *La housse partie.* — C'est une troisième rédaction d'un fableau qu'on possède déjà sous deux formes françaises. La première des deux rédactions connues jusqu'ici, celle de Bernier, a été maintes fois publiée, en dernier lieu par Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français*, 1re édition (1866), col. 273, 8e édition (1904), col. 303; par Montaiglon, *Recueil général des fabliaux*, n° V, t. I (1872), p. 82. Le seul ms. où elle se trouve est notre plus important recueil de fableaux, le ms. B. N. fr. 837, où, malheureusement, le commencement fait défaut, par suite d'une lacune du manuscrit. L'autre rédaction, conservée par le ms. L.II, 14 de Turin[2], est publiée dans le *Recueil général des fabliaux*, t. II (1877), p. 1, sous le n° xxx. Ce conte, plus moral que la plupart des fableaux, existe aussi sous forme latine, et, à titre d'*exemplum*, a été cité par les sermonnaires et les moralistes du moyen âge. Enfin, il a pénétré sous forme

1. Corr. *frere contre son?*

2. Anciennement g. II, 13, cod. gall. 36 de Pasini. Ce très précieux ms. a été terriblement endommagé par l'incendie de 1904. Il est pour le moment inutilisable ; les feuillets ont été durcis par le feu et l'eau. Il sera très difficile de les relier à nouveau.

vulgaire en mainte littérature. Voir Rajna, dans *Romania*, X, 2, et Bédier, *Les fabliaux*, p. 420[1].

La nouvelle rédaction que nous offre le ms. Phillipps se rattache visiblement à celle du ms. de Turin. Le principal point de contact est que dans les deux textes la scène est placée à Poitiers, non pas à Abbeville, comme dans la rédaction de Bernier. Il y a de part et d'autres quelques vers semblables ou au moins très analogues. Un trait particulier à notre rédaction, c'est que le père exerce le métier de maréchal. Mais sans doute il y joignait les professions plus lucratives de vétérinaire et, semble-t-il, de marchand de chevaux, car on nous dit qu'il avait de grands chevaux en garde et qu'il était devenu riche.

On sait que beaucoup de fableaux composés en France ont été récrits et remaniés pour le fond et pour la forme en Angleterre[2]. Généralement ils n'y ont pas gagné. Comme je n'ai copié de la rédaction du ms. Phillipps que les soixante vers qui suivent, je ne puis pas poursuivre la comparaison bien loin. Je crois du moins pouvoir affirmer que ce nouveau texte a été rédigé en Angleterre. Les rimes *terre-frerre* (vv. 25-6), *assez-sachez* (à la fin) ne sont pas possibles en français continental.

Coment le naturel piere e son denaturel filz departirent la houce.

Seignors, vous plest il escoter ?
Un ensaumple vous voille counter,
Kar de fables n'ad ore mestiers.
Il avint jadis a Poytiers
Qe un bon mareschaus i manoit,
Grauntz chevaus en garde avoit,
Car il ert tenuz meistre sotils [(f. 17)
Sur touz les autres du pays,
E taunt devint ceo mareschaus
Riches, qointes et poessauntz
Que femme prist tot a talent ;
Si se maria richement.
O sa femme taunt demora
Qe un bel enfaunt engendra
Que mult en crust beau bacheler.
Son piere le prist taunt a amer
Qe einz q'il avoit auqes d'aage,
Il quidoit bien faire qe sage,
Si se demist de qant q'il out ;
Pleinement son fiz feffout
De terre e de manauntie ;

1. Il faut dire que plusieurs des rédactions qu'on a rapprochées de la *Housse partie* s'en éloignent beaucoup par certains traits. La forme la plus voisine est l'*exemplum* que nous a conservé Étienne de Bourbon (Lecoy de la Marche, *Anecdotes* etc. *d'Étienne de Bourbon*, art. 165). — Ce récit a été introduit par William de Waddington dans son *Manuel de péchés*, éd. de l'*Early english Text Society*, vv. 1591 et suiv. ; cf. *Hist. litt. de la Fr.*, XXVIII, 194.

2. Voir *Romania*, XXVI, 87.

E ceo est un de greinours folie
Dount nuls homs se poet entre-
[mettre,
Quant auscons se prent a demet-
[tre
Nomeement de tote sa terre
Por fiz ou fille, soer ou frerre,
Ou pour nul autre parent du
[mounde.
Taunt de trayson ore i abounde
E de plus en plus se vivifie
Conme ceste estorie vous dit par-
[tie.
Li bacheliers comence a crestre
Taunt qu'il fu tenuz grant mestre
Qant al office de mareschaucie.
Del hostiel tint la seignorie (v°)
.....

Fin (fol. 21) :

Seignours qe ceo oie avetz,
De taunt le mieuz vous garnisez,
Qe ja jour de vostre vie
Ne vous hostez de vostre manauntie,
[(v°)
Ne de terre ne tenement
Por nuli pleisaunt prechement.
Meint homme se peine tote sa vie
Por avoir e por manauntie,
E puis le donne a son enfaunt,
Dount il entent tot son vivaunt
Avoir grant gree e guerdonne;
Mès, qant le fiz l'ad en baundonne,
Si est le honur en aventure.
Ensi avient ore de engendrure :
Tot lui plusourz desnatureaus
E vers lor parentz desloiaus.
De tieux poet honme ore trouver
[assez,
Mes des bons trop poi, sachez,
Car a fausine chascon s'estent,
Voire ceo croi, a mien escient,
Qe n'i ad ore nul liu du mounde
Ou torte e treisoun n'i abounde :
Le fiz le sustient vers le piere,
La fille auxsi vers la miere.
Ore en face amendement
Cil Dieux que ja fine n'en prent.
De la houce finist ataunt ;
A Damnedieu touz vous comaunt.

Explicit de la houce.

4. *Les trois savoirs.* — C'est un nouveau texte de l'une des rédactions du récit connu sous le nom de *Lai de l'oiselet*. Ce conte, d'origine orientale et dont on a de nombreuses versions, a pénétré en Occident par la traduction latine de *Barlaam et Josaphat*, et par la *Disciplina clericalis* de Pierre Alphonse. On sait que ce dernier ouvrage a été deux fois mis en vers français. De ces deux versions françaises l'une a été publiée par Barbazan [1], l'autre par la Société des Bibliophiles français (1824) [2].

1. *Fabliaux et contes*, éd. Méon, 1808, t. II, p. 40. J'ai indiqué les mss. qu'on possède de cette version dans les *Notices et extraits*, XXXIV, 1re partie, 209 (*Notices sur quelques mss. français de la Bibliothèque Phillipps*).

2. Pour la bibliographie de cette version, voir ma notice dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1887, p. 83.

D'autre part il existe une rédaction isolée, en vers français de ce même conte, qui est précisément celle qu'on a publiée sous le titre de *lai de l'oiselet*. La dernière édition qu'on en possède est celle de G. Paris. Publiée d'abord comme *per nozze* et non mise en vente (1884), elle a été réimprimée en 1903, avec d'autres écrits de Paris, dans le recueil intitulé *Légendes du moyen âge*[1]. Elle se rattache aussi à la *Disciplina*. Enfin on connaît une quatrième rédaction en vers de notre conte, qui se rencontre dans le *Donnei des amants*[2]. Lorsque G. Paris publia son mémoire sur le *lai de l'oiselet* (1884), il ne connaissait le *Donnei* (qu'il appelait alors *Donat*) que par les courts extraits qu'en avait publiés autrefois Fr. Michel, et il avait dû avouer qu'il ne savait d'où provenait cette version dont il n'avait pas le texte à sa disposition[3]. En 1895 lorsqu'il édita le *Donnei*, il put affirmer que cette rédaction aussi dérivait de la *Disciplina*[4].

Non seulement la version que je vais faire connaître se rattache à la *Disciplina*, ce qui est évident puisque l'auteur nomme Pierre Alphonse dès son premier vers, mais on peut dire qu'elle est à peu près identique à celle du *Donnei*. Presque tous les vers sont les mêmes, sauf variantes plus ou moins importantes, de part et d'autre. On en jugera par les extraits qui suivent. Il n'y a cependant pas identité complète puisque le commencement est tout différent. La question est de savoir si nous avons à faire à un extrait plus ou moins modifié du *Donnei*, ou si l'auteur inconnu du *Donnei* s'est approprié un récit antérieur. Cette seconde hypothèse est évidemment la plus vraisemblable. On comprend que l'auteur du *Donnei* ait pris certaines libertés avec le fableau qu'il jugeait à propos d'incorporer dans son poème, et notamment qu'il ait fait çà et là quelques suppressions. Avec les deux copies on pourrait tenter d'établir un texte critique. Ce n'est pas ce que je me suis proposé de faire dans cette notice[5].

---

1. Voir *Romania*, XIII, 482 et XXXII, 475.
2. Vers 929-1160 ; *Romania*, XXV, 520 et suiv.
3. Édition de 1884, p. 40, note.
4. *Romania*, XXV, 540.
5. M. Omont a bien voulu, dans un récent voyage à Cheltenham, alors que cette notice était sous presse, compléter les extraits que j'avais pris de cette rédaction de l'*Oiselet*.

De treis savoirs. (f. 22)

Pieres Aumfurs en ceo liveret
Un ensaumple retret e met
D'un vilein q'out beau vergier
De divers arbres e pleiner;
De totes partz fu bien enclos,
Dount peis avoit e bon repos.
Une founteine avoit dedeinz
Qe fasoit bien a plusores gentz :
Le chief garist de la dolour
E la fievre e tot l'ardour.
L'eawe bone nature avoit,
Ceo parust bien, car ele estoit
Froide come glace en estee,
Tyeve en iver a grant plentee.
. . . . . .

Voici un extrait qui suffira à montrer l'étroite parenté des deux textes. Les vers qui manquent dans le *Donnei* sont précédés d'un astérisque.

* Ceu vilein dount jeo vous di
* Un jour a ceu chaunt entendi ;
* Taunt bon et taunt douce estoit
* Qe tot le cuer conmu avoit. (f. 22 v°)
* Le oisel coveita durement,
* E veet plus près priveement,
* Desqes l'oisel ad avisee
* Sur ceu lorer ou fust perchee [1].
E ceu vilein a vaulz e mountz
Fist ses engins e ses lasceons [2].
Taunt qointement les ad assis
Qe l'oisel ad tenu e pris.
* Quant lui vilein en est seisis
* Mout s'en joïst e gette cris;
* Rist e joie fait mout grant;
* E l'oiselet respount ataunt :
* « Vilein, fet il, grant joie avez;
* « A vostre chiere piert assez.
* « Il n'estoet faire chaunte ne joie
« Ne grant cri pur si petit proie [3].
« De lasceon m'avez desceü
« E si n'avrez fors que pow de preu. »
Respont le vilein a l'oisel :
« Servise averoi de toi mout bel,
« Tiel servise qe mout desir :
« De chauntier te covient servir
« Por conforter moi [4] le corage,
« E jeo te froi mout riche cage [5].
« Iloqe dedeinz me chaunteras
« E de ton chaunt heités me fras. »
Dist l'oiselet : « Ja n'en parlez!
« Ciertes, grant folie pensez.
« Quidez vous que jeo vous chaunt en kage ?
« Donqe me preigne la male rage,
« Si jeo chaunt ja en prisoun !
« Car ilec n'a si dolour noun.
« Ilec purroi jeo mieutz plorer [6]

---

1. Ces huit vers sont résumés en six, avec d'autres rimes, dans le *Donnei* (vv. 943-8).

2. Meilleure leçon dans le *Donnei* (vv. 949-50) : *Cointement asist laçuns | E as branches et as ramuns.*

3. *Donnei*, v. 958 : *Grant cri pur ci petite preie*, rimant avec *veie*, ce qui est plus correct.

4. *Donnei*, v. 965 : *le tuen*, leçon qui exige une ponctuation différente et donne un meilleur sens.

5. Le *Donnei* a ici deux vers de plus (967-8).

6. Ce vers et le suivant se retrouvent plus loin dans le *Donnei* (991-2).

« Que de bon quer rire ou chaunter.
« Prisons de chaunter n'ount talent
« Qe atendent lur jugement.
« Mès ore me lessez quite aler,
« Saunz maufaire, saunz maumener [1] ;
« Si vendroi ci por vostre amour
« Trois foiz ou quatre le jour [2] ;
« E, quant voudrez oïr mon chaunt,
« Apellez moi apertement :
« A vostre pleisir i vendroi
« Por vous servir a mieuz qe soi. »
Dist lui vilein : « Ceste feintise
« Ne vous vaudra en nule guise.
« Quant vers moi parlez issi,
« Or vous dirroi un ju parti ;
« Lequel qe mieuz voes eslirras ;
« Le un de ces deus ne eschaperas :
« Ou de ton chaunt averoi seisine,
« Ou tu vendras a la quisine [3]. »
Respount lui oiselet e dit :
« Mout i averez un mees petit. (v°)
« Poi vaille por en seau quire ;
« Encore en rost serroi pire.
* « Quant feim ne 'poes estainchier [4]
* « Poi conqueste est de moi mangier.
* « Mès ore me lessez quite aler,
* « Saunz maufaire, saunz maumener,
« E trois savoirs vous aprendroi ;
« Si bons, si beaus les vous dirroi,
« Por ma chare rechater
« Et hors de prisoune deliverer.
« Ne prendrez taunt a vos estais [5]
« Por vendre la chare de trois veals. »
Quant lui vilein iceo oï,
A l'oiselet respount issi :
« Di moi les sens, si t'en irras
« E touz jours mès quite serras. »
Dit l'oiselet : « Nenil, beau sire ;
« Ensi ne poet avenir [6],
« Kar, qe doit tenir liu de mestre
« Doit tot seür e quites estre.
« Vers moi n'eiez suspecioun ;
« Il n'i avera point de traisoun.
« Bien vous tendroi covenaunt ;
« Jamès ne vous alez dotaunt [7]. »
Donque dist lui vilein de son eindegrez :
« Ore soit sur ta leauté ;
« Tien covenaunt or i parra. »
Oevre ses meins e cil s'en va...

Fin (fol. 25 v°) :

« Tot trois les sens que jeo vous dis
« Avez, vilein, en oblie mis.
« En proverbe dient la gent,
« E si poesse jeo dire ensement :
« Son travaille piert saunz recoverir
« Qe aprent asne a harper [8],
* « E si despent mout enke e peel (f. 26)
* « Qe livre escrit au cocuel ;
* « Kar, quant l'avera tot apris,

---

1. Ce vers est répété plus loin. *Donnei*, v. 980 : *Sanz retenir, sanz mal aver.*
2. Il y a ici deux vers de plus dans le *Donnei* (983-4).
3. La réponse du vilain contient deux vers de plus dans le *Donnei* (1001-2).
4. Pour ce vers et les trois suivants le *Donnei* a une tout autre rédaction.
5. *Donnei*, v. 1019, *estaus*.
6. Ce vers et le précédent sont tout différents dans le *Donnei*.
7. Mieux *Donnei*, v. 1032 : *Ja mar irrez de ço.*
8. Ces six vers se retrouvent dans le *Donnei* (vv. 1145-50), le quatrième sous cette forme, qui est plus correcte : *E jo le pus dire ensement*. Le proverbe

* « Grant peine e grant travaille mis
* « Por faire le bien organer,
* « Chaunter desouz e deschaunter,
* « Si le cocuel ai bien conu,
* « Ja ne dirra plus de *cocku*.
* « Of l'asne poez bien aler
* « E of le cocuel chaunter.
* « Par droit esgarde e par reisons,
* « Vous trois estes compaignons.
« Alez vous dedure bel [1] ;
« Ore n'avez jagounce ne oisel. »
Ataunt est lui oisellet alez
E lui vilein remist gabez.
Gabez remist, ceo est le voire,
Kar trop estoit hastifs de croire,
* Mès, por le croire as vileins,
* Les savoirs ne valent ja le meins,
* Einz servent de trop bon mestier
* A cil qe les voet user
* En touz ces overs de cuer parfit,
* De trois savoirs ataunt finist.
Explicit de trois savoirs.

5. Le *Doctrinal*. — Nouvelle et assez médiocre copie d'un poème dont j'ai, en diverses occasions, relevé plus de trente exemplaires [2].

Ci comence la nureture Doctrinals qe aprent son fiz les principaus pointz de cortoisie. (fol. 26 v°)

Seignors, ore escotez ; qe Dieux vous benie !
Si orrez un romaunce de grant curtoisie ;
Ceo est du doctrinals q'enseigne e chastie
Son fiz q'il se garde de vices e folie.

Beau fiz en droit du siecle soiez vous avisee...,

Fin :

Mès en taunt soeffit mon enseignement (f. 29)
Dount defendre te poes le mieuz vers tote gent.
Ore nous doint Dieu vivre a son comaundement
E venir a la joye qe chascon loial attent. *Amen.*

Explicit Doctrinaus.

6. *La geste de Blancheflour et de Florence.* — Le sujet traité sous ce titre est un des lieux communs de la poésie courtoise du moyen âge. C'est le débat, si souvent renouvelé, sur la question de savoir qui doit être préféré, en amour, des clercs ou

---

de l'âne se rencontre ailleurs, par ex. dans Ph. de Thaon, *Comput*, éd. Mall, v. 144.

1. Ce vers et les cinq suivants sont aussi dans le *Donnei*, vv. 1153-8.

2. J'en ai énuméré 25 dans la *Romania*, VI, 21 ; cf. XVI, 60, et *Notices et extraits*, XXXIV, 1re partie, 252.

des chevaliers. Sans parler du Concile de Remiremont (*Romarici montis concilium*) et de l'*Altercatio Phyllidis et Flore*, qui sont en latin [1], nous possédons déjà sur le même thème trois poèmes français : *Hueline et Eglantine* [2], *Florance et Blancheflor* [3], *Melior et Idoine* [4]. De ces trois poèmes les deux premiers sont en français de France, le troisième est en français d'Angleterre. Tous trois sont en vers octosyllabiques à rimes appariées. La rédaction que nous offre le ms. de Cheltenham a été, comme *Melior et Idoine*, composée en Angleterre, mais elle est en sixains ayant la forme connue dans la poésie latine du moyen âge sous le nom de *rhythmus triphthongus caudatus* (a a b c c b) qu'on sait avoir été particulièrement fréquente en Angleterre.

Des divers poèmes que renferme notre manuscrit, celui-ci est le seul dont la critique se soit occupée. En 1890, M. E. Langlois en a parlé et l'a rapproché des compositions latines et françaises qu'on possède sur le même sujet [5]. Mais, à cette date, je n'avais pu lui communiquer que le début et la fin du poème, soit un peu plus d'une centaine de vers. Depuis je suis retourné maintes fois à Cheltenham, et, au cours d'une de ces visites, j'ai complété la copie du poème dont on trouvera le texte ci-après.

Ce poème est intéressant, non pas seulement par le sujet, mais aussi au point de vue de la lexicologie. L'auteur, en effet, y a introduit des énumérations d'instruments de musique. de pierres précieuses, d'arbres, d'oiseaux. dans lesquelles se trouvent quelques mots rares. Toutefois, en tant qu'œuvre littéraire, c'est une composition médiocre où il y a peu d'invention. La langue est très corrompue et la versification est irrégulière. L'auteur ne prononçait plus l'*e* atone final, et par suite il

---

1. Voir *Romania*, XV, 333, et spécialement sur l'*Altercatio*, XXII, 536.

2. Méon, *Nouveau recueil*, I, 353. Ce poème est incomplet de la fin dans le seul manuscrit qu'on en connaisse.

3. Barbazan et Méon, *Fabliaux et contes*, IV, 354. Des extraits d'un ms., apparemment meilleur que celui dont on s'est servi pour cette édition, ont été publiés par F. Wolf, *Ueber einige Altfranzösische Doctrinen und Allegorien von der Minne*, Wien, 1864, p. 9 et suiv. (*Denkschriften d. phil.-hist. classe d. K. Akademie d. Wissenschaften*, tome XIII, p. 141 et suiv.).

4. Poème publié plus loin dans le présent fascicule de la *Romania*.

5. *Origines et sources du Roman de la Rose*, pp. 14-5.

mêle, à la rime, *-ée* et *-é*, *-ie* et *-i*, *-aie* et *-ai*, etc. Les vers 3 et 6 de chaque strophe devraient n'avoir que six syllabes : ils en ont souvent sept ou huit, ou même neuf. Sans doute, en des cas fréquents, la faute doit appartenir au copiste, et la correction est facile, mais en somme il me paraît impossible de faire, avec certitude, le départ des fautes de l'auteur et de celles du copiste. Tout considéré, j'attribuerais volontiers cette composition à la fin du règne de Henri III.

Si l'on compare les quatre poèmes français (ou du moins trois d'entre eux, car la fin de *Hueline et Eglantine* nous manque) aux compositions latines sur le même sujet, on observe que, dans les premiers, le jugement final résulte de l'issue d'un duel judiciaire entre les deux champions qui défendent les deux opinions en présence [1]. Il n'en est pas de même dans les textes latins, où le Dieu d'amour rend son jugement après délibération de sa cour. L'idée du combat judiciaire a-t-elle été inspirée aux poètes français par quelque composition latine perdue ? On peut le supposer, mais on ne saurait former à cet égard que des conjectures.

La comparaison des diverses rédactions françaises entre elles peut conduire à des résultats plus assurés. *A priori* on peut croire que les deux rédactions que j'appellerai continentales sont antérieures aux deux poèmes composés en Angleterre. Ce point admis, on ne peut méconnaître un certain rapport entre l'un des poèmes continentaux, *Florance et Blancheflor*, et le poème du ms. Phillipps. D'abord les deux dames portent les mêmes noms de part et d'autre ; ensuite les oiseaux qui prennent part à la discussion sont en partie les mêmes, et enfin il y a certaines coïncidences textuelles que j'ai relevées dans les notes. Seulement la décision finale est toute contraire : dans le poème continental le perroquet, qui soutient la cause des chevaliers, est battu et les clercs triomphent ; dans le poème anglais le perroquet, qui est comme dans l'autre poème le champion des chevaliers, est vainqueur, la conséquence de la défaite étant identique dans l'une et l'autre composition : la dame qui a perdu la partie meurt de douleur. Mais la différence dans le

1. On peut conjecturer que *Hueline et Eglantine* se terminait de même.

résultat du combat judiciaire est probablement la raison qui a conduit un poète anglais, partisan des chevaliers, à refaire dans un autre sens le poème continental.

J'ai dit « un poète anglais ». J'entends un Anglais au sens propre, un écrivain composant en langue anglaise. En effet, le couplet final nous apprend que le poème a été composé d'abord en anglais, par un certain Banastre [1], puis mis en français par un Anglais (à en juger par le nom) appelé Brykhulle. Ces deux noms sont inconnus. Comme l'original anglais est perdu, nous ne pouvons savoir jusqu'à quel point le traducteur ou imitateur est resté fidèle à son modèle, ni quelle part d'originalité doit lui être attribuée. Un trait particulier de cette rédaction, c'est l'énumération en séries de certains noms. Ainsi, dans les couplets 3-6, nous trouvons toute une liste d'instruments de musique ; dans les couplets 7-9, une liste de pierres précieuses ; dans les couplets 10-12, une liste de noms d'arbres ; dans les couplets 13-15, une liste de noms d'oiseaux. N'était la forme versifiée on croirait lire quelqu'un de ces glossaires que l'on connaît sous le nom de *nominalia,* et où les mots sont classés par matières. Des listes analogues se rencontrent dans les traités qu'on a composés en Angleterre pour faciliter l'étude du français, par exemple dans le traité de Walter de Bibbysworth. L'auteur s'est-il, dans ces passages, conformé à son modèle anglais ? On n'en sait rien, mais, toutefois, il faut considérer que pour un public anglais ces listes n'avaient guère d'intérêt. En français, au contraire, elles se justifiaient par une intention pédagogique.

Ci comence la geste de Blancheflour e de Florence. (fol. 29 v°)

1 L'autre hier m'en aloi jwant,
De mes amors rejoïssaunt,
Deleez une praierie
Ou il i avoit douce odour
E trefin fresche fle[r]jour
De tote manere d'espiecerie.

2 Qe n'ad souz ciel tiele maladie,
Fievre quarteine ne parlesie,
Q'en cors d'homme soit agre-[gie,
Qe, par une goute de la rosée
Qe sur l'erbe i est trovée,
Ne soit de tot amenousie.

3 Deleez en un gardin entroi,

1. J'avais d'abord lu *Wanastre* (voir E. Langlois, ouvr. cité, p. 15), mais, après vérification, je crois devoir lire *Banastre*.

D'amour estoit plein e de joye,
Si come vous ert ja countée :
Citole i ot e viele
E synphan, q'amour novele,
Qe doucement i font menée;

4 Tabours, trompe e la ffleüte
Flour de lice, gitere e dewte
Q'au delit furent sonée,
Rubibe, qoor e sautrie,
Harpe, tymbre tot autresie,
Of le chaunceon corounée,

5 Chaunte come en armonie
De douz motette e balerie
De sautour e jugelour,
Tympan, orgues e busines,
Cheverie, tube, estume e chimbes
Fasoient notes de grant dou-[ceour.

6 Corne sarzenois e clarion,
Gyge, estru of le douz soun
Furent sonee tot entour.
Une fountaigne que i sourdoit
En quatre russeaus s'espandoit
En la gravele of grant lusour.

7 De l'aumbre, charbocle e cauce-[doyne,
Onyche, rubie, sardoyne, (f. 30)
Assez i poessez vous trover,
De erille, gernet e cristale,
Margarite, coqille e corale,
Emeraude de fin power,

---

14 *D'amour* en abrégé, mais en toutes lettres au v. 17.

17 Corr. *synphonie*. Je prends *novele* pour la 3e pers. présent sing. de *noveler*.

20 Je ne sais si « flour de lice » est en apposition à *fleüte* et désigne un genre particulier de flûte. *Gitere* (ms. *giter'*) est une sorte de guitare; la forme *guiterre* est relevée dans le Compl. de Godefroy, mais au XVIe siècle seulement; peut-être faut-il lire *g[u]iterne*. Je ne saurais expliquer *dewte*; faut-il lire *rewte*, la rote?

22 La rubebe (Godefroy, REBEBE) est un instrument à cordes bien connu; *qoor* est sans doute pour *cor*; *sautrie* doit être le *psalterion*. Cependant H. Lavoix (*La musique au siècle de saint Louis*, dans *Recueil de motets*, II, 327) cite *saltri* qu'il distingue du psalterion.

24 Chanson à rimes couronnées, c'est-à-dire dont la rime est redoublée en fin de vers. Il y en a des exemples dans un des Arts de rhétorique publiés par M. E. Langlois dans son *Recueil d'arts de seconde rhétorique*, pp. 318-320.

27 Le ms. porte plutôt *santour*, mais il faut lire évidemment *sautour*, celui qui fait des sauts plus ou moins périlleux et autres tours de force.

29 *Cheverie* est de la famille de *chevrete*, qui est une sorte de musette (Godefroy, CHEVRIE). *Tube*, dont on a des exemples anciens (voir Godefroy), est une adaptation du latin *tuba*; quant à *estume*, j'y verrais volontiers une mauvaise transcription d'*estive*. Pour *chimbes*, cymbales, voir Godefroy, CHINBE, CYMBE, CYMBLE. C'est l'anc. anglais *chimbe*, actuellement (et déjà au XIVe siècle) *chime*; voir Murray, *New Engl. Dict.*, CHIME.

32 Je n'entends pas *estru*, qui est probablement corrompu.

40 Je pense qu'il faut corriger *De erille* en *Berille*; le *gernet* (angl. *garnet*) est le grenat.

8 Amatistre e aymale,
Saphir ewage e orientale
Gisoient par tot en la graver.
Alectoir e aymaunt,
Jaspe of le diamaunt,
Qe de maus soloient saner ;

9 Topaze of lui peridout,
Crapaudin of lui crapout
I troverez of lur mediciner.
Arbres i vi de totes partz,
Par entre trechees e assartz
Of la grape sur la vigne.

10 Berbezerie, espine e poumer,
Cedre, aloès e oliver,
E la rose of la racine,
Mazer, plane e gounder,
Vy des chenes e popeler,
Cikamor e aube espine,

11 Coudre, meiller e pescher,
Ceriser, pyne e coygner,
If, hiere e noigauger,
Boule, aulne e perer,
Cipresse, osere, alemander,
Savyn, arable e morrer.

---

43 *Aymale* m'est inconnu.

44 Les épithètes *ewage* et *orientale* sont appliquées au saphir dans un passage de *Piers Plowman* cité dans le *New Engl. Dict.*, sous ORIENTAL.

50 « Crapaudine, espèce de pierre qu'on croyait se trouver dans la tête des crapauds et qui est la dent pétrifiée du poisson appelé loup marin » (Littré) ; voir, pour des exemples anciens, Laborde, *Notice des émaux, Glossaire*, sous CRAPAUDINE et Godefroy, *Compl.* Je ne vois pas qu'en français « crapaud » ait désigné une pierre précieuse ; cependant on peut le supposer, car en anglais on trouve en ce sens *crapaud* ou *crapaud-stone* ; voir le *New Engl. Dict.*, CRAPAUD.

53 *Assartz* est évidemment pour *essartz*, mais *trechees* n'a pas de sens. Il faut probablement restituer *tre[n]chées* ou *trenchis*, des abatis d'arbres.

55 On a *barberie*, espèce de pomme (Godefroy, d'après Cotgrave) et *berbere, berberis*, épine-vinette (God.).

58 *Mazer*, forme anglaise de l'anc. fr. *mazre, masdre*, désigne certainement une espèce de bois dont on faisait des hanaps, quoi qu'ait dit au contraire Douët d'Arcq cité par Godefroy (MADRE) ; voir J. Roman, dans *Recueil d'anciens inventaires publiés sous les auspices du Comité des travaux historiques*, I, 100, note, et *New Engl. Dict.*, MAZER. — *Plane* est le platane, ou du moins une sorte de platane ; voir *Romania*, XXXIII, 595, n. Godefroy (*Complément*) n'en cite que des exemples peu anciens. — *Gounder* m'est inconnu.

59 Le gui du chêne.

61 *Meslier*, néflier, dans Cotgrave ; *mélier, méglier* en Normandie (Joret, *Flore pop. de la Norm.*, p. 65).

63 *Noigauger*, l'arbre qui produit la noix gauge ; ce mot n'est pas relevé dans les dictionnaires. Godefroy cite plusieurs exemples de *gauguier*, au même sens.

66 Sapin, érable.

12 Houce, suy e chastener,
Chene, trembler e lorrer,
Pruner, fow e charmer;
Cestes arbres vi assemblee
Entour une fountaigne honurée
Of frene, houce e figeer.

13 Oiseals chauntaunz en cele arbe-[rie
Escotoi de douce melodie,
A l'oer du boys, en un pen-[daunt,
De charderole, praer, mortoun,
Russinole, meerle, puffoun,
Ane, plover e fesaunt,

14 Chalaundre, roitele ausie, (vº)
Oriole, estornel, acie,
Egle, pinceon, perdriz e jaunt,
Egre, heron e roseer,
Alowe, huwan e ploveer,
Emerlion, faucon volaunt,

15 Esperver, ostour e tercele,
Greu, cercele e columbele
E pellicans lor i trovoi,
Croulecowe i out e quaile,
Vanele, mauvice, gryve e rale,
Jay, butor e papejay,

16 Que chauntoient nuit e jour

---

67 Houx, sureau (*seü*).

76 *Charderole* est le chardonneret. *Praer* est le *proyer*, en prov. *pradier*, sorte de bruant (Rolland, *Faune pop.*, II, 197). *Mortoun* ne m'est pas connu.

77 *Puffoun*, ce nom, dont je ne connais pas d'autre exemple, désigne probablement le plongeon, angl. *puffin*.

80 *Acie*, *acée*, bécasse (Godefroy); ce mot est glosé par *wode-koc* dans le traité de Walter de Bibbysworth (Wright, *Vol. of vocabularies*, p. 164) et dans le *Nominale* de Cambridge p. p. Skeat, v. 797.

81 *Jaunt*, oie sauvage; Godefroy, JANTE.

82 Godefroy suppose une forme *egret*, « nom d'oiseau », d'après un pluriel *egres*, mais il va de soi que la forme dépourvue d'*s* pouvait être *egre*. Le diminutif *aigrette* est employé pour désigner certaines variétés de héron; voir, outre les dictionnaires du français moderne, Godefroy, *Complément*; Cotgrave, sous AIGRETTE et EGRETTE; Mistral, EIGRETO; E. Rolland, *Faune populaire*, II, 374-5. — *Roseer* est sans doute l'oiseau que Walter de Bibbysworth (éd. Wright, pp. 165 et 174) appelle *owe rossée* ou *rosée*, nom qui est glosé par *wild gos*, oie sauvage.

86 Grue.

88 Ce nom, qui n'est relevé ni dans les dictionnaires ni dans le *Traité de la formation des mots* de Darmesteter, désigne la bergeronnette, qui est aussi appelée hochequeue; voir E. Rolland, *Faune pop.*, II, 224. Dans le *nominale* de Cambridge, v. 785, il est glosé par *waschesterte*, anglais moderne *wagtail*.

89 *Vanele* est le vanneau. Ce nom est glosé, dans le traité de Walter de Bibbysworth (Wright, p. 165), par *wype*, qui est en anglais l'ancien nom du vanneau, et dans le *Nominale* de Cambridge (éd. Skeat, v. 803) par *lapwynge*, qui est le nom (*lapwing*) actuellement en usage. La forme féminine *vanelle* *vanello*, existe encore dans le centre et dans le midi de la France; voir E. Rolland, *Faune pop.*, II, 349.

Notes noveles de grant douceour ;
E si estoit en temps de may,
Quant les herbes dounent odour
E sont de trés fresche verdour.
Deleez une fountayne avisoi

17 Deus puceles qe se baignoient
E lur amors regretoient,
E si peroient de grant parage :
Filles furent au prince ou roi,
E ceo aparust en lur conroi,
Bien taillez of beau visage.

18 Les nouns de deus sorour
Estoit Florence e Blauncheflour,
E si furent de tendre aage.
Blaunche[flour] dist qe bien lui fust
Si en ses bras son ami ust ;
Entre les foilles de boscage,

19 D'enbracer e d'acoler,
Les jewes d'amors acomplir ;
« E por qi [le] lerroie ?
« N'i ad espiete qe taunt refleire,
« Ne en Loundres est letewaire
« Qe taunt bien desiroie.

20 — Mès tenom nous coiement »,
Florence l'a dit molt bonement,
« Qe mesdisauntz nen oie
« Ceo que nous parlom d'amours,
« Kar homme trovera plusours (f. 31)
« Qe de ceo frount ga-[boys ;

21 « Qe, qant le tile est foillie,
« Le beau bois par tot florie
« La demoer est joiouse ;
« Mès quant les braunches en sont [nwes,
« Foilles flestriz qe furent drwes,
« La voie est ennoiouse.

22 « Ensi est d'une pucele :
« Coment q'ele soit gente e bele
« E de parenté honorouse,
« E une foitz eit forvoiiee,
« Cele qe fut taunt desirée
« Serra de touz heygnouse. »

23 E Blauncheflour l'ad affermee,
E dist ke ceo est bien veritee,
Kar le clerc tant sage
Dist que mieuz vaut en honour
Poi de chose qe haute tour
E vivre en hountage.

24 E puis Fflorence la demaunda :
« Qi est celui qe ton cuer a,
« E a quele seignorage
« Estes donée entier[e]ment
« De tot en tot, a son talent,
« Dount est e de quel lynage ?

25 « Kar bien lui fut q'embracer
« Te pouit a son voleer,
« Taunt estes de grant value. »
A ceo Blancheflour enpaly,
Puis devint vert, puis enrougi,
E bien sovent la colour mue ;

26 Car ceo est une manere qe fem-[me a,
Que sovent colour chaungera
Quant oit parler a qi est [drue ;

---

109 Le ms. porte plutôt *espiete*, mais il faut évidemment entendre *espice*.

135-8 Ces vers paraissent être la traduction d'une sentence latine que je n'ai pas retrouvée.

140 Corr. *qui t. c. a.*

145 Corr. *just.*

Kar, quant femme aime entiere-
[ment
E homme parle de son amaunt,
Countenaunce ad perdue.

27 E Blauncheflour a ceo suspire
E triet aleyne avaunt qe dire
Poet a sa soer sa pensée.
« Un homme aime entierement,
(f. 31 vº)
« A lui sui donée outreement ;
« Vassal est de grant bounté.

28 « Toz mes sens e ma poessaunce
« E mes amours, saunz noe-
[saunce,
« Entierement lui ai donée.
« Ceo est un clerc de grant sa-
[voir
« Qe por touz [tens] me doit
[avoir
« A faire de moi sa voluntee.»

29 Lors dist Florence : « Ceo m'est
[avis,
« Trope bas avez ton cuer assis
« Com femme que mesme
[s'ad honie
« D'amer un tiel fou bricoun,
« Sanz esposailles, en honeison.
« Mult maumis ad (as?) ta
[druwerie.

30 « La mestresse que vous aprist
« D'amer clerc de cuer parfit,
« Le fiz Dieu [la] maudie !
« Kar, quant li clerc vient al
[mouster,
« En son surpelice s'en va seer
« E pense de papelardie.

31 « E of ses meins que taunt sount
[noirs
« Maigne graeauz e tropeirs,
« E sur Dieu reschine.
« Tot son honur par taunt res-
[ceoit,
« E com un pork mangent e
[boit ;
« Ensi sa vie fine.

32 « Mès j'ei ami de grant valour :
« Chevaler est de haut honour
« A qi voloir jeo sui encline ;
« Mon seignor [est] e mon ami,
« Of douz regarde e bien norri ;
« De tot sui en sa seisine.

33 « Quant oit parler d'un tornoie-
[ment,
« La se treit mult erraument,
« Come cil q'est de haut
[emprise ;
« Quant il encontre un chevaler
« Of lui s'en va tost medler,
« E li demount tot a devise ;

34 « E puis m'ameene le destrer.
« Bien doi tiel homme de cuer
[amer (f. 32)
« Q'est de tiel franchise.
« Lors le gree de la criée
« A mon ami est donée
« Entierement, saunz fein-
[tise.

35 « E si vous feïssez ma voluntee
« Tost chaungerez vostre pensee,
« Que fole est e entechee ;
« Car clers ne sont mie sovent
« De bon lyn come autre gent,

---

158 Corr. *E treit.*
181 *noirs* ne convient ni au sens ni à la rime.
182 Corr. *Manie* ?
185 Corr. *manjue.*

« E come recreaunt sont mer-
[chee. »

36 E Blauncheflour s'est corous-
[cee
E dist qe ele tient tot a folie
Ceo que Florence ad parlee,
Puisqe ele dit q'a un chevaler
De tot ad donnee corps e qoer,
En meseise e en sauntee.

37 « Kar, quant il vendra d'un tor-
[nois,
« Bien batu e a fieble arroie,
« Oflos oez *(sic)* ensenglaunteez
« E ses jaumbes e ses braz
« Nafrez, fiebles, feintz e laas.
« E tot le corps deberdillez,

38 « Si sa dolour voez asswager,
« Chaude fiens dois aparailler,
« Que ton ami soit cocheez :
« Adonqe mon drwe embraceroi
« E mon voloir acomplierei
« Of les joies desirez,

39 « Quant lui chevalier recru,
« Defolez e bien batu,
« Gist el femier fowee.
« E por ceo ne preise jeo mie
« Lor bobaunce ne lor veidie
« A la valse d'un oef pelee. »

40 A ceo Florence respondi :
« Ceo ne aidra, sachez de fi,
« Por arte ne por divinitee,
« Que de ton ami avez apris :
« Mès ore soit le terme assis
« Deci qe uit jours soient
[passee.

41 « Devant le Dieu d'amours ser-
[rons
« E par lui lors saverons
« Quele amur est plus ave-
[naunt. »
Lors Blauncheflour s'assenti.
E ambedeus sont departi
En une chambre forment
[ploraunt.

42 Quant lui terme fu venue,
Richement se sont vestue,
A ceo qe me sui remem-
[braunt,
Car totes avoient d'un samit
Surcote de suite (?), a ceo qe cui-
[de,
Sambue e cloche porsuaunt.

43 Mès d'autre atir ne soi jeo mie
Nomer l'or ne la perrie
Que fu diversement overee.

---

211 Il faut supposer que l'auteur prononçait *courouscie*.

217-8 Corr. *tornoi-arroi*.

224 C'est un remède de bonne femme. Cette sorte d'emplâtre n'est pas indiquée dans les anciens traités de chirurgie (Roger de Parme, Henri de Mondeville, etc.). Ce qui s'en rapproche le plus c'est l'usage de la fiente de pigeon, mêlée à d'autres substances, comme emplâtre pour les contusions (H. de Mondevile, éd. Bos, art. 1412), ou de la fiente de taureau, comme désinfectant, pour les plaies qui suppurent (Camus, *Réceptaire français du XIIe siècle*, p. 10). Cf. aussi *Romania*, XXXII, 29 (art. 17).

246 *ferment*, corr. *forment*.

251 Corr. *S. de seie* ? Pour *cuide*, lire *cuit*.

Coronaux avoint avenauntes
De diverses pieres lusauntes
Assis en fin or esmerré,

44 Que ja la nuit taunt oscure serra
Q'a cler jour ne resemblera,
Taunt donoient les perres [clartee.
Des chevaus q'eles chevauchoient,
En peil e faceon resembloient.
Puis, quant estoient montée

45 E les freins en meins avoient,
Touz qe les puceles esgardoient
Se merveilloint de lur beau- [tee.
Eles chevauchoient droitement
Come si eles eüsent bien sovent
Par cele voie chevauchee.

46 Androin a un chastel bel e grant,
Bien fermee e avenaunt,
A houre de prime ount agar- [dee.
Le mure que environnoit
A rubie resembloit
De fin muge enbataillee.

47 Les cheverouns de flour de lys,
Draps d'amor i furent mis.
Mar se doterent de male or- [rée.
Que au chastels poet aprochier
Taunt de joye purra trover (f. 33)
Ou porte ne serra ja fermée.

48 Mès d'une chose soiez certein,
Qe chascon fiz de vilein
A l'entree serra destourbee,
Kar n'i ad ja taunt vaillaunt
Qe par la porte passat avaunt
Si par Amours ne soit maun- [dee.

49 Quant les puceles i sount venuz,
Devaunt la porte sount descenduz
E el chastel après entrée.
Deus chevalers ount encontrez;
Cortoisement les ount saluez ;
En une chambre les ount [menée

50 Ou lui sir Dieu d'amour
Demoert adees e nuit e jour,
Of chaunt e joye a plentee
E tote manere de melodie,
O fin fleour d'espiecerie
Qe sor son lit fu cochee,

51 Que batu fu trestot de floures

---

256 *Coronal* n'est pas relevé dans les dictionnaires français, mais il est attesté en anglais dès le commencement du XIVe siècle, avec le sens de couronne. Voir les ex. cités dans le *New Engl. Dict.*

262 *Des*, corr. *Les.*

271 Corr. *Endroit un.*

276 *Muge* est probablement un mot corrompu.

283-8 Même idée dans *Florance et Blancheflor* (vv 200-4) :

Si vos di bien tot entresait
Que ja postiz n'i sera clos;
Ja ne sera vilain si os
Qu'il past le postis de la porte
Se le seel d'Amors n'i porte.

Cf. aussi le *Fablel dou dieu d'amour*, éd. Jubinal (1834), p. 15.

De si trés bele diverse coloures
Qe ceo sembloit parays
Plus qe autre terriene chose.
Taunt i fu la chambre enclose
De beauté plus ne devise.

52 Quant il les puceles vi
Meintenant en piez sailli,
E en ses braiz les ad pris;
Sur un see les fasoit seer;
Puis les comence a demaunder
Qi les ad la tramis.

53 E Blancheflour, qe einesse estoit,
Adeprimes responoit :
« Par un lundy, en mois de [mai,
« Près d'une fontaigne, en un gar- [dine,
« Al solaille levaunt, un poy ma- [tin,
« Of ma soer me deduoi.

54 « Ele m'ala demandaunt
« Quele amur est plus avenaunt
« E quel ami est plus verroi
« Clerc ou chevaler alosee,
« Ou ambedeus sont sage e as- [senee.
« E meintenaunt si la disoi

55 « Q'a dame ne a damoisele
« N'est si bon amour ne bele
« Come du clerc; esprovee [l'ai,
« Car les clers sont sage gent
« E de grant avisement;

« Bien savez ceo est chose [verroi.

56 « E Florence trestot dedit
« E dit qe lui clerc vaut petit
« Envers lui curtoise cheva- [ler.
« Or nous qe sumes de vous co- [nuz,
« En voz agardz sumes assentuz.
« A vous est or le droit ju- [ger

57 « Quele amour, du clerc courou- [nee
« Ou du chevalier honuree,
« En doyve de reson plus va- [ler. »
Lui [Dieu] d'amor respont [ataunt :
« Vous en saverez tot meinte- [naunt. »
Sa court fist tost assembler.

58 Quant trestouz furent venuz
Duqes, contes, chevalers preuz,
Oiseaus furent lui suiter.
Quant trestouz sount assemblez,
Lui dieu les ad demaundez
Quel amur serra plus cher

59 Du clerc curtoise e sachaunt
Ou du chevaler vaillaunt.
« Por rien ne devez celer,
« E, par la foi qe me devez,
« Me dirrez les veritez,
« Saunz nul voir esparnier. »

---

335 *Agardz* pour *esgardz*.

345 *Suiter*, *suitor*, dans des textes judiciaires d'Angleterre, désigne le plaignant, celui qui intente un procès; les oiseaux, comme on va le voir, remplissent plutôt le rôle de juges et même de champions, mais on ne voit pas quelle part prennent au procès les ducs, contes et chevaliers du v. 344.

60 Lui esperver en piez sailli :
« Misire rois, sachez de fi,
« Trestot le voir vous en dir-[roi.
« Parmy le mounde ai estee
« Ou amors sont cherres et ho-[nuré,
« Mès onqes amaunt ne trovoi

61 « Vers le chevaler preuz e har-[dis ;
« Si ai touz les lois apris (f. 34)
« Qe d'amurs sont faitz, e [bien le soi.
« Onqes ne trovoi clerc si sa-[chaunt
« Q'au chevalier sout estre [amant ;
« Pur l'un ne l'autre ne men-[tiroi.

62 — Nenil », fait l'alowe, « einz i [mentez ;
« Car jameis del oille ne verrez
« Homme de sen ne d'avise-[ment,
« Chevaler ne autre qe soit de [pris,
« S'il ne eit son savoir apris
« De sage clerc primerement.

63 « Si nul i est qe ceo dedie
« Qe clerc n'avera la mestrie,
« Veez ci mon corps en pre-[sent
« De combatre aparaillé. »
Le papegeay est sus levee
Qe de bien faire ja n'ert lent ;

64 Si s'agenoille e dist au roi :
« Beau douz sire, entendez a [moi,
« Car, par ma foi, l'alowe [ment.
« Ne por rien ne lerroi
« Qe of lui ne combateroi. »
L'alowe son gaunt au roi [rent

65 De prover ceo q'ele ad enpris
Saunz fuer, ceo vous plevis ;
Puis s'armerent lui deus har-[di.
Quant il furent atiree
E en lur manere bien armee,
Un beau chaump ount la [choisie,

66 Près d'un pendaunt, e[n] une va-[lée
D'ewe coraunt environnée.
De mautalent sont assemblée.
Il entresaillirent delivrement,
Morderent de bekes mult dure-[ment,
Baterent des eles comme [d'espeie

67 Si trés felonessement
Qe mult de pennes of le vent
Volerent un arpent mesuree.
Mès l'alowe sailli plus haut :
Le papegeai a cel assaut
La ad pris e la ad jeus gettee

68 A terre baas, e puis la prist (v°)
Par la gorge saunz respit ;

355-62 Cf. *Flor. et Blanch.* (vv. 244-7) :
Prime parla li esperviers :
« Sire, fait il, je vos dirai,
« Que tote la verté en sai.
« Ge sai d'amors totes les lois. »

386 *Fuer* est sans doute pour *fuir*.

402 *Jeus* pour *jus*.

Son contredire la ad poi eidee ;
Par le surcille taunt fort mors la
Qe sa cervele attaina.
L'alowe merci la ad crié :

69 « Récreaunt des ore devendroi
« E de ma bouche reconustroi,
« Par qoi la vie me soit [grantée.»
Le papegeai la graunta,
Par si qu'en risée serra
As oyseaus de l'assemblée.

70 Quant Blanchefloure fut aparceu
Qe l'alowe fu vencu,
Meintenaunt se pausma
E puis morust sodeinement,
Veaunt le roi e tote sa gent,
Issi qe onqes ne releva.

71 E Florence ataunt s'en parte :
Droiturele est la sue parte
Si come est e serra
Honours d'amurs of chevaliers
Qe sievent d'amurs les chemins [pleners.
E Diex joie nous en doint ja!

72 Banastre en englois le fist,
E Brykhulle cest escrit
En franceois translata.
A verrois amaunz soit honour,
Beautee, bountee e valour,
E joye eit qe mieuz amera!
Amen.

7. *La lettre de l'empereur Orgueil.*—Ce poème satirique, qui, à en juger par certaines allusions à la guerre des barons, doit avoir été composé peu après 1265, est déjà connu par deux copies : l'une, celle du ms. Harley 209 du Musée britannique, fut publiée, dès 1843, par Thomas Wright dans les *Reliquiæ antiquæ*, II, 248-54; l'autre, ms. Douce 210 de la Bodléienne, a été indiquée dans la description que j'ai faite jadis de ce manuscrit [1]. La leçon du ms. Phillipps paraît se rapprocher plus particulièrement de ce dernier texte.

Commencement :

Escotez, seignours, un tretice (f. 34 v°)
De mis^re Orgoille le poestifs
Qe emperour est corounnee
E tient le mounde desouz pié.
Ja n'est rue ne estreite cente
Qe sire Orgoille n'aad terre ou rente.
Sa seignorie est taunt chiere (f. 35)
Qe touz sount pliaunz a sa banere.
Par ses lettres ad maundee

424-5 La répétition du même mot dans ces deux vers est suspecte; peut-être faudrait-il corriger, au v. 424, *Honours d'amer*?

1. *Bulletin de la Société des anciens textes français*, année 1880, p. 78.

Ad haut e baas e comaundee
Que chascon soit entendaunt
De parfaire son comaunt.
. . . . . .

Fin (fol. 41) :

Jeo pri Dieu q'il nous delivre (fol. 41)
De tieu seignor qe taunt est wyvre [1],
E nous face aherdre a lui
Qe rent bon lower a son ami.
Amen

Explicit le tretice d'Orgoille.

A la suite de ce poème, le copiste a écrit ces vers si souvent cités, dont on ne connaît pas l'auteur [2].

Si tibi copia, seu sapientia formaque detur,
Sola superbia destruit omnia si comitetur.

Paul MEYER.

---

1. Cette épithète est appliquée au « botraz », nom qui désigne le crapaud, par Bozon (p. 90), et je l'ai traduite par « mobile, excitable », interprétation qui a été reproduite dans Godefroy, où ce mot est classé sous VIVRE, la forme correcte étant certainement WIVRE. Mais ce sens ne convient pas très bien ici, non plus qu'au v. 588 de la *Plainte d'amour* (éd. Vising), ou *wivre* est appliqué à l'Envie. Le même mot figure dans le *Donnei* (v. 911, « la serpent, la *wivre* beste » (*Rom.*, XXV, 516). Le sens est plutôt « venimeux ».

2. Ils ont été attribués au célèbre Primat d'Orléans et sont cités sous le nom de Thalès de Milet dans le *Petit Jehan de Saintré* (éd. Marie Guichard, p. 18). On les rencontre dans un grand nombre de sermons et de recueils de vers du moyen âge ; voir *Contes de Bozon*, pp. 18 et 231-2. Aux références que j'ai indiquées en ces deux endroits, on en pourrait ajouter d'autres. Ainsi, ils figurent dans le *Florilegium* de Gottingue, n° 59 (*Romanische Forschungen*, III, 288), et jusque dans la Γνωμολογία de Büchler, édition de 1639, p. 316.

MELIOR ET YDOINE

Ce dit, composé en Angleterre, ne paraît s'être conservé que dans le volumineux manuscrit Gg. 1. 1 de la Bibliothèque de l'Université de Cambridge. J'en ai annoncé la publication il y a plus de vingt ans [1]. Il est temps de donner suite à cette promesse. Le sujet est le même que celui de *Blancheflour et Florence* imprimé ci-dessus (p. 224 et suiv.). On pourra désormais étudier et comparer à loisir les quatre poèmes qui ont été composés sur la question de savoir « quel vaut mieux a amer, gentil clerc ou chivaler », comme dit la rubrique du poème de Cambridge.

La scène est placée à Lincoln. L'origine anglaise de cette composition est, d'ailleurs, surabondamment démontrée par une quantité de rimes inadmissibles en français continental [2]. Le débat entre les deux dames et le combat entre les deux champions présentent peu de traits notables [3]. Le rossignol fait triompher la cause des clercs : il blesse mortellement le mauvis, son adversaire, et le rend *recreant*. La conclusion est donc la même que dans le *Florance et Blancheflor* français, et contraire à celle que nous offre le poème du ms. de Cheltenham.

Le texte est certainement corrompu en beaucoup de passages.

---

1. *Romania*, XV, 333.

2. *Veer* (*veoir*) rime avec *demorer*, v. 1-2 ; *penser* avec *maner* (*manoir*), v. 35-6 ; *levoi* (*levoie* ou *levai*) avec *palefroi*, v. 15-6 ; *palefroi* avec *aloi* (*aloie* ou *alai*), v. 49-50 ; *dirroy* (*dirai*) avec *avoy* (*avoie*), v. 57-8, etc.

3. A noter que, parmi les reproches adressés aux chevaliers, figure celui de se laisser corrompre lorsqu'ils siègent dans les cours de justice (vv. 237-44), ce qui est un trait bien anglais, et de fréquenter les « femmes communes » (vv. 319-21). A remarquer aussi que l'un des arguments contre les clercs est le scandale qui résulte de leur fréquentation : si une dame ou une pucelle aime ouvertement un clerc, elle sera honnie à tous jours (vv. 221-5).

J'ai proposé en note un assez grand nombre de corrections qui, sûrement, dépassent la juste mesure. En des textes de ce genre il est bien difficile d'établir la distinction entre les fautes des copistes, qu'il faut corriger, et celles de l'auteur que l'on doit respecter.

Ici troverez quel vaut mieuz a amer gentil clerc ou chivaler. (f. 474ᵃ)

Ky aventures veut oïr e ver,
Il ne puet touz jours demorer
A ese ne a sojourn trere,
Mès aler deit estrange tere
Pur aprendre affetement
Les maneres d'estrange gent.
Ki plus loinz va plus verra
E plus des aventures savra ;
Jeo le sai bien, car prové l'ai ;
En ma juvente m'en aloy
En plusurs teres a oïr
Aventures pur retenir.

Eu tens de may, ceux longe jours,
Chauntent oyseaus e creissent flours ;
Par un matin m'en levoi,
Si mountoy mon palefroi,
E aloi vers une cité
Qe Nincol est appelee.
Chaunter oï en une boscage
Plusurs oyseaus en lur langage.
Les jours furent beaus e le temps clere,
E jeo començoi a penser
Des aventures qe avoi veües,
Ke me furent avenues.

Quant jeo esto[i] en cele penser,
Si leissoi le chemyn plener,
En une centere m'en entroi,
L'ambleüre swef chivauchoi,
Parmy une bois [grant] aleür[e].
Ore oiez quele aventure :
Quant jeo revinke de cel penser,
Si començoi a regarder.
Jeo ne savoi ou jeo estoi, (*b*)
Ne qu[e]le parte aler devoi,
Mès touz jours esto[i] en cele penser,
Taunt come jeo vink a un maner
Qe fust assise en cele bouskage.
Unke mès en [tot ?] mon age
Ne vic si bele a mon avis,
Ne qi si bele fust assis.
Jeo descendi de mon chival,
Si regardoi amount e aval
Si nul entré purroi trover,
Car jeo ne savoi quele part aler,
Mès la oie un voiz trés chier
De gentille dames en lur maner
Chaunter d'amur e de druerie,
De affetement e de curtoisie.
Je attrerai mon palefroi
E plus près le verger aloi.
En l'espine de cele gardyn,
La sis pur oïr lur covyn.

---

1 Corr. *Ky a. veut v[e]er.* — 5 Corr. *affet[i]ement.* — 8 Corr. *d'aventures ?* — 13 Corr. *en ces lons j.* — 15-6 Corr. *[si] m'en l. [E] si m. ?* — 21 Corr. *Li j. ju b.* — 23 Corr. *Des a. qu'oi v. ?* — 24 Aj. *E*, au commencement. — 27 Corr. *sente.* — 35 On peut remplacer *esto* (*estoie*) par *ere.* — 40 Corr. *si bel [i]f. ?* — 42 Corr. *Si gardai.* — 44 Corr. *ne soi.* — 45 Corr. *M. oï une voiz trés cler ?* — 46 Corr. *gentilz d. el m.* — 47-8 On peut, en ces deux vers, supprimer la conjonction *e.* — 49 Corr. *atachai ?*

Cele qe plus fust honuré
E dame plus preisé,
Ele comença a parler,
Une autre dame a resonner.
« Dame », dist ele, « jeo vous dir-
[roy
« Une chose qe pensé avoy.
« Jeo serroi par amur a amer
« Si loial amur purroi trover,
« Mès jeo ne sai quel vaut meuz a
[amer,
« Gentil clerc ou chivaler.
« Pur ceo vous prie dites le moy.
— Dame », dist ele, « jeo l'otroy.
« Mult sunt dignes d'avoir amur
« Les chivalers de graunt valur,
« Car il sevent a dreit parler
« E curtoisement dauneer.
« De clers ne voille my parler
« Car jeo n'ai cure de eus amer. »
Une dame respount en soutzriant :
(*c*)
« La foi qe jeo dei a Tout puis-
[saunt,
« J'ai oïe souvent counter
« Qe clercs sunt digne d'amer,
« Mès jeo ne sai mie la verité,
« Car jeo ne l'ai mie esprové ;
« Mès ore voille ja fyn saver,
« Einz qe m'en auge de cele ver-
[ger.
« Qe dite vous, mes damoiseals
« Qe d'amur savez les quereles ? »
Une meschine ataunt respount,
Idoygne out a noun de Clermont :
« Dame », dist ele, « jeo vous
[dirroi
« La verité en bone foi.
« N'i ad nule home en ceste vie
« Si bien digne d'aver amie
« Come chivaler de graunt pris
« Qi s'entremecte q'il seent amys,
« Car il sevent trés bien amer
« Sanz feintise e sanz fauser.
« Les clers sunt trop renouler
« E de corage trop legers :
« S'il comencent hui a amer,
« Demeyn le veulent oblier.
« Ne parlés mès de clerc d'escole !
« Qe clerc eime ele fet qe fole. »
Une pucele enseignez,
Meliour de touz est apellez,
Sailli suz hastivement
Come femme de mautalent :
« Aussi m'eide Dieus a la mort,
« Chiere compaigne, vous avez
[tort,
« Qe vous avez issi mesparlé,
« Devaunt ma dame les clers bla-
[mé.
« Ore piert par vostre dit
« Que vous les avez en despit ;
« N'est pas sen ne curtoisie
« Si vous amez chivalerie.
« Ne devez pas les clers blamer,
(*d*)
« Car sur toute gent sunt a prei-
[ser ;
« Soutz ciel n'i ad si douce rien
« Come amur de clerc, ceo sa-
[chez bien.

---

54 Corr. *E* [*d'autres*] *dames*. — 58 Corr. *qe p. ai*. — 59 Corr. *Je vorroi* (pour *vorroie*) *p. a. amer*. — 60 Corr. *Si l. a. puis*. — 61 Corr. *M. ne s. q. v. m. a*. — 62 Mettre [*Ou*] au commencement. — 69 Corr. *ne voil mi*[*e*]. — 71 Corr. *r. riant* — 72 Corr. *qe dei* [*Deu*]*t*. — 75 Suppr. *jeo*. — 77 Corr. *la f*. — 80 *Ici et ailleurs* qe *doit être entendu au sens de* qi. — 88 Corr. *seit a*. — 91 Corr. *renov*[*e*]*lier*, au sens de *novelier*, inconstant. — 97-8 Corr. *enseignée-apellée*. — 104 Suppr. *les*.

« Amur de clerc est trie chose ;
« Si come est la flour de rose
« Plus noble qe n'est de autre [flour,
« Ausi est de clerc l'amur
« Plus noble, plus fin, verroi- [ment,
« Qe nule autre manere de gent.»
Dist Ydoigne : « Ceo ne peut [estre
« Qe amur de clerc ne de pres- [tre
« Seit si douce ne si pleisaunt
« Come de chivaler vaillaunt.
« Les chivalers sunt atornez
« E noblement attirez
« De cors, de teste, honestement,
« Si come a lur ordre apent ;
« Les clers sunt haut tonduz e [rés[1],
« Hountouse e nyces, sachez.
« S'il d'amur deivent parler
« Nicement se sevent mustrer. »
Meilour respount curteisement :
« Foy qe jeo doi a Dieu omni- [potent,
« Jeo ne voille mesdire ne tencer
« Ne chivalers despiser ;
« C'est lur simplesce, sachez,
« Ceo qe nyces apellez.
« Clers ne sunt pas jangl[e]ours
« Ne vileins n'aventerouses ;
« S'il soient enamurée
« De dame ou de pucele preisée,
« Ja Dieux ne eit de moi part
« Si nyces soient ou couart.
« En chaumbre sunt baud od la [biele,
« Symple en sale come damoisele.
« Bien sunt digne d'aver amur
« Gentz qe sunt de tele valour. »
Ydoigne respount : « Par seint [Dynys, (f. 475)
« Si j'eyme une chivaler de pris,
« Il irra a les aleez,
« A tornementz e a medlez
« E fra prowesse par amur
« E conquerra los e valour ;
« E quant de turneiment est de- [parti
« Meintenaunt, jeo vous affi,
« Moi enverra un bele destrer[2],

---

113 *trie*, pour *triée*, choisie, d'élite ? — 118 Suppr. *autre*. — 132 Suppr. *jeo* et *a*. — 136 Corr. *Ceo qe* [*clers*] *n*. — 140 Suppr. le second *de*. — 154 *est*, corr. *ert*.

1. Cf. ces vers de l'*Altercatio Phyllidis et Floræ* :

Cum orbem letificat hora lucis feste,
Tum apparet clericus satis inhoneste
In tonsura capitis et in atra veste,
Portans testimonium voluntatis meste.

(Th. Wright, *Poems commonly attributed to Walter Mapes*, p. 261.)

Dans *Florance et Blancheflour* le clerc est qualifié de *bertoudé* et de *halt tondu* (v. 115 ; Barbazan-Méon, IV, 358).

2. Cf. *Florance et Blancheflor*, vv. 105-8 (Barbazan-Méon, IV, 357) :

. . . mon ami est bel et gent.
Qant il vait au tornoiement
Et il abat un chevalier
Il me presante son destrier.

« Falcoun gentil ou esperver,
« Q'il ad pur m'amur conquis
« Entre chivalers de grant pris.
« E si vous amez clerc ou pres-[tre,
« Ja ne seit il si grant mestre,
« Il ne fra nule autre rien
« Pur vostre amur, sachez bien,
« Fors en la glise, devaunt l'au-[ter,
« Fere e dire sun sauter,
« Tourner les foilles cea e laa (*sic*);
« Ceo est la prowesse q'il fra. »
Milour respount ataunt :
« Si j'eyme une clerc vaillaunt,
« Il me durra les biaus jueus,
« Fermaus d'or e les aneles,
« Riche vesture, veire e gris,
« Ceinture de soy, palefroi de [pris,
« Piere e perle e bieus druer
« E quancque voudroi demaunder.
« Pur ceo n'i avera male ne mo-[leste,
« Male plaie en cors ne en teste.
« Quant en mun list avroi seisi
« Entre mes bras mon cher ami,
« Jeo li tasteroi, ceo sachez,
« Espaules, bras e ses coustez;
« Si les troveroi seinz com pou-[me.
« Mieuz dei amer un tiel home
« Qe une chivaler recreü
« Ke chescune jour serra batu
« A turnoiment pur ga[a]igner. (*b*)
« Huniz soit un tiel mister !
« Quant il revint de turnei
« Il vous durra un palefroi
« Ou un destrer q'il ad gaigné,
« Mès pernez garde q'il a counté !
« Quant il vet a turneiment,
« Dunc covient prendre de ses [gent
« Deners pur chivaux achater;
« E quant il n'ount mès pur do-[ner,
« Dunc covient vendre ou gager
« Tere ou tenement ou bieau [maner
« Pur despendre en cel estour.
« Jeo ne preise gers cele valour.
« Quant de turnoiment est re-[peiré,
« Batue, ledement defoulee,
« En fens covient qe l'em li cou-[che [1];
« A peine n'avera fraunche la [bouche.
« Puis, quant entre vos braz cou-[chera,
« Toute la nuyt se pleindera
« De sa anguisse e de sa pleie.
« Biele compaigne, si Dieu me [veie,
« Coment qe va de los ou de [pris,

---

157 *ad*, corr. *avrad*. — 160 On peut suppléer [*nul*] après *il*. — 162 Suppl. *ceo* après *amor*. — 163 On pourrait supprimer *la*. — 164 Il manque peut-être un mot après *Fere*. — 169-70 Corr. *juels-anels*. — 173 Corr. *pier*[*i*]*e* ou *piere*[*s*]; *druer* est-il une forme barbare pour *druerie*, gage d'amour? Je n'aimerais pas ici *diner* (deniers). — 175 Suppr. *i*. — 190 Corr. *cousté*. — 192 Corr. *de sa*. — 195 Corr. *engager*. — 196 Suppr. *bieau*. — 198 Corr. *Jeo ne pris gueres tel*. — 199 Corr. *turnoi*.

1. Cf. le poème du ms. Phillipps, couplet 38.

« Amer voille les clers gentils. »

Idoigne respount apertement :
« Il n'i ad nule manere de gent
« Si bien digne d'amer
« Come li gentille chivaler,
« Car, s'il seient enamuré
« De dame ou de pucele preisé,
« Venir poent assez sovent
« Saunz mesparlaunce de la gent ;
« Car il apent a chivaler
« A gentilles dames aquointer ;
« Ceo poent il fere asez sovent
« Sanz mesparlaunce de la gent ;
« E si clerc eime apertement
« Dame ou pucele gent,
« Meintenaunt serra esclaundré (*c*)
« E par le païs toute escrié,
« E ele hunny a touz jours ;
« Einsi perdra ses amurs,
« Car ele se trerra hastivement,
« De plus amer n'avra talent.
« De grant felounie s'entremect
« Ke ses amurs donne a clerjonnect.
« Si a pucele fuise marastre,
« Ne voillei qe amast clerjastre.»

Meillour respount : « Vous mesparlez
« Quant de fausun [1] a clers rectez,
« Car il sunt leaus e fyn amaunt :
« En le siecle n'i ad si vaillaunt.
« Ne sunt pas fauz ne trehers
« Come li orgoillouse chivalers
« Qe sunt en meinte guise,
« En enquest e en assise :
« Deners pernent a graunt espleite,
« E tournent le tort sovent a dreit.
« Une gentille clerc ne freit mie
« Pur toute l'or de Surie. »

Dist Ydoine : « Lessum tencer,
« E d'une chose vous voille prier,
« Ke suffrir veillez jugement. »
Meillur respount curteisement :
« Bele compaigne, jeo l'ottroie.
« Le jugement soit sanz delaie,
« Ke nous eoms une sage justise
« Ke ne seit de faus avise. »
Fet Ydoigne : « Vous dites qe sage.
« De les oiseals de ceo boskage
« Jeo choiserai un pur moy,
« E vous un autre. par seint Richer. »
Meillour respount : « Ore seit issi ;
« Choisez le vostre, jeo vous en pri. »
Fet Ydoigne : « Jeo veille aver
« Le malvys qe chaunt si cler,
« K'est en la chaumbre nurrie (*d*)
« E siet d'amur, jeo vous affy. »
Feies Meillur : « Vous dites bien ;
« Ore jeo choiserai le mien.
« Jeo voille aver la russinole

---

210 Suppr. *Il* et *i*. — 211 Corr. *Qui si b. seit d*. — 224 Suppr. *toute*. — 230 Corr. *s'amur*. — 237 *Treher* (*trehier ?*) n'est pas relevé dans les dictionnaires. On pourrait proposer *trahitier* dont il y a un ex. dans Godefroy. — 239. Il faudait suppléer un mot (*felun ?*) après *sunt*. — 242 Suppr. *le*. — 243 *ne*, corr. *non ?* — 251 Suppr. *une*. — 256 Suppr. *un*. — 258 Suppr. *en*. — 263 Corr. *Fet*.

1. *Fausun* ne se trouve pas dans les dictionnaires, mais on a *faussoner*, tromper, *faussonier*, tromperie, etc.

« Qe est nurri de haut escole
« Sovent en chaumbre de curti-
[ne;
« La nature siet d'amur fine.
« Le tour [1] serra nostre justise;
« A li apent ceste office.
« Pur nous il durra jugement.
« Estes, compaigne, de tel
[assent? »
Fet Ydoigne : « Jeo le graunt.
« Les oiseals vendrunt mainte-
[nant
« Car il seient prèd (*sic*) le verger,
« Si ount oïe vostre tencer. »
Le malvitz parla hastiement :
« J'ai oïe bien coment
« Vous avez esté a descorde.
« Meillour, vous en aiez le tort,
« Car home siet bien qe chivaler
« Deit d'amur le pris aver
« Sur touz iceus qi sunt vivant. »
La russinole respount ataunt :
« Jeo di qe clers gentils
« Deivent d'amur aver le pris,
« Car il heient vileinie;
« E si nule lem countredie
« Par mon cors le voille prover
« En ceste place saunz delaier. »
Le tourtre s'est adrescez :
« Ore, seignurs, entendez.
« Ki jugement i veut aver,
« Il covient toute a primer
« Qe d'ambe partz seit grantez
« E le jugement escoutez.
« Vous savez bien qe c'est la lei,
« E jeo vous die en bone fey
« Que jeo vous dirroi jugement. »
(f. 476)
E dist : « Puceles, a moi entent :
« Sachiez pur veires, puceles sages,
« De chivalers sai bien le[s] usages,
« Lur estee ne lur affere ;
« Ne mentirai pas pur vous plere.
« Jeo di qe les chivalers
« Sunt bien digne d'amers,
« Mès jeo vous dirroi queux i sunt.
« Communement la ou il vount,
« En chescune pays, voilent amer
« E diverses femmes daun[eijer;
« E quant il sunt ensemble assis
« Les chivalers de grant pris,
« S'il comencent a parler,
« Dunc se weulent avaunter
« Chescune a autre de sa amie
« E descovrir tout lur druerie.
« Uncore vous die autre novele :
« Ja n'eient il amur si bele,
« Prendre vuelent femme com-
[mune ;
« C'este lur manere e lur custu-
[me ;
« De ceo funt il graunt vileinie.
« Mès si clerc eime par druerie,
« Ill eiment trop finement
« De loial quoer entierement.
« S'il eime feme de myere née
« Ou si nul seit par eus amée,
« Meuz veulent la mort suffrir
« Qe lur amur descovrir.
« Uncore vous die autre rien,
« Qe de clers vient tuit nostre
[bien :

---

275 *seient*, ms. *sevent* ou *seuent*; cf. la même faute v. 287. — 287 *heient*, ms. *heuent*. — 288 Corr. *nul le me*. — 303 Corr. *l. estre*. — 312 On préférerait un pronom démonstratif : *Icil ch.* — 313 [*Lors*] *s'il*?

1. Il faut entendre le *tourtre*; voy. v. 291.

« Trestout le sen de nostre vie,
« Queintise e curtoisie,
« Valour e amur e druerie,
« C'est escrit de clergie.
« Pur ceo vous die apertement
« Qe ci le vous doigne par juge-[ment,
« Que clers eient la mestrie (*b*)
« De fin' amur e de druerie. »
Idoigne sailli sus hastivement :
« J'en countredie le jugement,
« Car par bataille serra prové
« Qe fausement avez jugé. »
Meilour respount : « Jeo l'otroi ;
« La bataille seit saunz delai,
« Car j'ai mon compaignon tut [prest
« Qe mestre serra, se Dieu plest. »
Meliour amoyne la russenole,
Si l'ad armé de bon' escole :
Hauberc le vesti de flour de litz ;
Escu li baille de graunt pris,
De la foille de rose flour,
E une launce de siccamour ;
De violet sun gunfaignoun,
De flour de glai sa gambeison,
Sa conussaunce de senglée,
E une tencele de flour piglée.
De foille de chene ad sa heume,
N'i ad plus quointe en nule real-[me[1].
Ore est li rossenole bien armee,
E li malvys adubbee :
Launce de rose e gunfainoun,
Hauberc de fuil de cardon,
Escu de fuile de bruere,
Gaumbesoun de foille d'Englen-[tere,
Conissaunce de feugere ;
Mult s'avant de bien jouster.
Healme ad de flour d'orcestre,
E quide bien d'estre mestre.
Ore vont les oiseals amener
En une place de jouster.
E li malvitz ad primes feru
Le russinole parmy l'escu ;
Sa launce fruisse fors une troun-[çoun ;
La moité prent del bastoun,
Mês il n'est pas naufrez, (*c*)
Car il estoit si bien armez.
La russinole l'ad referu
De sa launce q'esteit agüe
Le malvitz parmy le cors,
E li oysels cria lors :
« Merci ! merci ! jeo su vencu. »
La russenole l'ad respoundu ;
« Grauntez la creauntie ? »
Le malvitz en haut s'escrie :
« Jeo grant qe clers gentils
« Deivent d'amur aver le pris,
« Le avauntage e la seignurie.
« Hunnyz seit qe l'en cuntredie ! »
Idoigne veit sun chaumpioun
Mort gisir en sabloun.
En haute voiz comence e crie
« Allas ! allas ! jeo sui trahi ! »
Dunc cheïst, si s'en pauma ; (*b*)
E la dame s'escria.

---

349 Corr. *li vest.* — 366 Corr. *s'avance* — 367 Le dernier mot est-il un nom de lieu, *de Worcestre* ? Il manquerait cependant encore une syllabe. — 373 *trounçon*, ms. *torouncoun*. — 377 Suppr. *l'*. — 383 Corr. *[re]creauntie*. — 393 Il est facile de corriger *Dunques*. — 394 Suppl. *[lors]* ou *[si[* après *dame*.

1. Dans *Florance et Blancheflor* également les champions sont armés de fleurs ; notamment leurs épées sont de roses (Barbazan-Méon, IV, 363-4). Dans le poème de Cheltenham au contraire l'armement n'est pas décrit.

Les puceals s'assemblerent
E en la sale la porterent.
Jeo ne sai qe vint après ;
Jeo me tourny tout de lès ;
Si mountoi moun palefroi,
E a l'hostel tuit dreit aloi.
Si jeo euse dormy a tel houre
Ne use pas veut tele aventure.
Mieuz est li clers a amer
Qe li orgoillouse chivaler.
Ici finist quel vaut mieuz a amer
Gentille clerc ou chivaler.

Paul MEYER.

---

398. Corr. *d'eslès*.

RENART LE CONTREFAIT

ET SES DEUX RÉDACTIONS

Renart le Contrefait, dernière forme qu'ait prise au moyen âge le *Roman de Renart*, se présente en deux rédactions de longueur très inégale, souvent identiques, parfois aussi toutes différentes. La première, que nous appellerons *A*, est contenue dans un seul ms. (*A* = Bibl. nat., fr. 1630, anc. 7630 [4], De la Mare 284) et comprend 32,000 vers environ [1]; la seconde, la rédaction *B*, est divisée en deux volumes (*B*[1], Vienne 2562,. copie dans Bibl. nat., fr. 369; *B*[2], Bibl. nat., fr. 370, anc. 6985[3], Lancelot 4) et compte exactement 41,148 vers, outre une assez longue partie en prose (plus de 60 feuillets) placée à la fin du ms. *B*[1].

L'auteur, un clerc de Troyes [2], qui pour cause de bigamie [3], c'est-à-dire de concubinage [4], en son cas particulier, dut renoncer à la cléricature [5], s'enrichit ensuite dans le commerce des épices [6], exercé précédemment par son père [7]; il a voulu en écrivant *Renart le Contrefait*, non pas, comme on l'a dit jusqu'ici, *imiter* le *Roman de Renart*, mais *se contrefaire* [8] à Renart, en prendre le masque, le personnage

---

1. Pour avoir un chiffre plus exact du nombre des vers de cette rédaction il faudrait tenir compte des feuillets manquant, représentant environ 1800 vers; ce qui donnerait un total de près de 34,000 vers.
2. *B*[1] fol. 1 *b*.
3. *B*[1] fol. 23 *b*.
4. *A* fol. 33 *a*; *B*[2] fol. 21 *a*.
5. *B*[1] fol. 1 *b*.
6. *B*[2] fol. 95 *c*.
7. *A* fol. 40 *c*; *B*[2] fol. 29 *d*; cf. aussi *B*[2] fol. 95 *c*.
8. *A* fol. 55 *c*; *B*[2] fol. 46 *bis a*; cf. *B*[1] fol. 1 *d*.

Pour dire par escrit couvert
Ce qu'il n'osoit dire en appert[1],

et pouvoir ainsi, dans le cadre de contes d'animaux, flageller la société dont il croyait avoir à se plaindre, en s'attaquant surtout au haut clergé et à la noblesse. Dans la première rédaction (*A*), rédigée de 1320 à 1322[2], où l'on reconnaît facilement l'œuvre d'un débutant littéraire, très faible versificateur, ignorant l'art de manier la langue, l'influence inspiratrice du *Roman de Renart* domine. Dans la seconde au contraire (1328-1342)[3], plus soignée au point de vue de la forme, mieux composée et mieux rimée, l'auteur vieilli (il a plus de 50 ans en 1328)[4] se souvient qu'il a été clerc, et, pensant à son salut, éprouve le désir de faire œuvre d'édification ; il supprime plusieurs aventures de Renart, transpose certaines parties de son livre, en développe le côté religieux, y ajoute de nombreux passages théologiques, hagiographiques, historiques, scientifiques même, et le transforme ainsi en une compilation où l'esprit alerte et savoureux du vieux roman est noyé au milieu de lieux communs et de notions encyclopédiques.

Jusqu'en 1861 le ms. de Vienne (*B*[1]) resta presque ignoré[5], et les érudits qui s'occupèrent de *Renart le Contrefait* ne purent le faire que d'une façon incomplète. Legrand d'Aussy[6] donna à la fin du XVIIIe siècle un dépouillement du ms. *B*[2], utilisé plus tard par P. Paris[7] et Lenient[8]; Robert[9] et Rothe[10] publièrent

1. *B*[1] fol. 1 *d*.
2. *A* fol. 3 *a*; 191 *d*.
3. *B*[2] fol. 83 *b-c*.
4. *B*[2] fol. 91 *c*.
5. Avant d'arriver dans la bibliothèque de Vienne, ce ms. faisait partie de la bibliothèque de Hohendorf (*Catalogue de la Bibl. de Hohendorf*, La Haye, 1720). La Monnoye en eut communication pendant *deux jours* (*Menagiana*, éd. 1729, I, 29-30); cf. Méon, *Le Roman du Renart*, I (1826), XIII-XV.
6. *Notices et extraits des mss.*, V (an VII), 330-357.
7. *Les mss. françois de la Bibliothèque du roi*, III (1840), 172-174.
8. *La Satire en France au moyen âge*, 3e éd. (1883), p. 194-200. La 1re édition est de 1859.
9. *Fables inédites des XIIe, XIIIe et XIVe siècles...* (1825), I, CXXXIII-CLII.
10. *Les Romans du renard* (1845), p. 459-514.

à leur tour une notice comparative des mss. *A* et B^2 ; Tarbé[1] ensuite édita un certain nombre d'extraits du ms. *A*. L'article de F. Wolf, dans les *Mémoires de l'Académe de Venne*[2], vint enfin attirer l'attention sur le ms B^1, tome premier d'un exemplaire dont le ms. B^2 forme le tome second. Malheureusement, Wolf ne connaissait les mss. *A* et B^2 que d'après les analyses souvent trop succinctes de Robert et de Rothe ; son travail manque donc parfois de points de comparaison, et ses conclusions sur la concordance des branches des deux rédactions laissent à désirer.

Depuis lors aucun examen général ne s'est produit sur les mss. de *Renart le Contrefait*. M. P. Meyer a traité la question au point de vue spécial du *Roman d'Alexandre*[3], et M. L. Sudre, en émettant sur l'ouvrage du Clerc de Troyes de judicieuses et substantielles considérations[4], n'a pas fait de distinction entre les deux versions. Il ne paraîtra donc pas inutile, avant d'entreprendre un travail de longue haleine sur *Renart le Contrefait*, soit publication de tout ou partie du texte, soit étude d'ensemble, d'en comparer les deux rédactions et de voir quels éléments constitutifs de l'œuvre elles forment l'une et l'autre.

Nous prenons pour base de notre analyse, la rédaction *B* représentée successivement par les mss. B^1 et B^2, dont nous respectons la division en *branches* indiquée par l'auteur, mais que nous subdivisons en paragraphes suivant les besoins du sujet. Après chacun des paragraphes de *B*, nous recherchons en quoi *A* (ms. et rédaction) se rapproche ou se distingue de *B*[5].

---

1. *Le Roman du renard contrefait*, dans *Poètes de Champagne antérieurs au siècle de François Ier*... (1851), p. 51-160.

2. *Denkschriften der phil.-hist. Classe*, XII (1862), 71-86. Le tirage à part auquel nous renvoyons est daté de 1861.

3. *Alexandre-le-Grand dans la littérature française au moyen âge*, II (1886), 334-341.

4. Dans Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature française*, II (1896), 47-55.

5. Nous nous sommes départi de cette règle pour l'étude de la septième branche de *B*, où nous avons passé en revue parallèlement les deux rédactions.

I. — Ms. B^1 (Vienne 2562)[1].

Première branche de *B*.

Les deux épisodes qui servent de cadre à cette première branche commune à *A* et à *B* ne se retrouvent pas dans le *Roman de Renart*. Le premier, la *Cour plénière du Lion*, n'est qu'une réminiscence facile de la convocation ou *Plaid du Lion* auquel nous fera assister la deuxième branche de *B* ; le second est un conte d'animaux où, à côté de Renart, paraissent Isengrin, le Loup et Barbue la Chèvre ; une version populaire s'en lit dans les *Récits d'un menestrel de Reims*[2]. Le tout est, bien entendu, farci de digressions et de hors-d'œuvre qui allongent démesurément le récit.

Fol. 1*a*-3*d*, v. 1-415. L'auteur nous apprend que, né à Troyes, âgé de 40 ans au moment de commencer son livre[3], il a été clerc, mais ne l'est plus[4]. L'oisiveté est, d'ordinaire, mauvaise conseillère ; aussi pour bien faire[5], occupera-t-il ses loisirs à composer un nouveau *Roman de Renart*, mais un Renart *contrefait*, sous la peau duquel il se déguisera pour dire leurs vérités à ses contemporains[6]. Quoi de mieux que de dévoiler à tous le secret qui permet de réussir ici-bas, cet *art de Renart*, si bien connu des Jacobins et des Cordeliers, qu'ont pratiqué Enguerran de Marigny et les Templiers ? En composant son ouvrage, il en puisera les éléments dans les *anciennes histoires*[7] écrites en latin ou en *roman*.

---

1. Nous rappelons qu'une copie figurée de ce ms. existe à la Bibl. nat. de Paris (fr. 369).

2. Paris (1887), p. 207-214. — M. L. Sudre a rapproché de ce texte d'autres contes populaires (*Les sources du Roman de Renart*, 1893, p. 91, note).

3. Les vers 1-38 ont été publiés par Wolf, tir. à p., p. 3.

4. Cf. B^1, fol. 23 *b*.

5. Les vers 73-126 ont été publiés par Wolf, p. 3-4.

6. Les v. 263-294 ont été publiés par Wolf, p. 4.

7. Les v. 373-414 ont été publiés par Wolf, p. 4-5.

Tout le commencement de la branche de *A* (fol. 1 *a*-3 *d*) a été fortement remanié ici dans *B*; bien que le fond reste le même, on constate qu'il subsiste à peine dans *B* un quart du texte primitif. L'auteur insiste particulièrement dans *A* sur le caractère du *Roman de Renart* et aime à se souvenir

Dou temps que les bestes parloient,

suivant l'exemple de l'ânesse de Balaam.

Fol. 3*d*-6*b*, v. 416-788. Noble le Lion, le roi des animaux, tient *eour plenière*[1]; ses vassaux sont accourus à son appel. Sur le conseil de Renart, toujours habile à flatter[2], on décide, malgré l'opposition de quelques-uns, que, pour le bien du royaume, les pauvres seront pressurés et que les riches auront tous les honneurs et les profits; ils pourront ainsi se dire nobles. Depuis lors les pauvres subissent leur sort. La fortune toutefois est changeante, on ne saurait s'y fier; les Templiers, Enguerran et Jourdain de l'Isle en sont des exemples.

La rédaction *A* (fol. 3*d*-7*b*) est ici beaucoup plus développée, l'énumération des animaux est plus longue. Une violente satire contre les courtiers ou hommes d'affaires a été supprimée par *B*, qui, d'autre part, a ajouté les allusions aux Templiers, à Enguerran, à Jourdain de l'Isle et à la noblesse que s'attribuent les riches.

Fol. 6*c*-7*d*, v. 789-994. La scène passe sans transition de la cour du Lion au logis d'Isengrin, où Hersent, sa femme, lui reproche sa paresse à *acquerir viandes* et son peu d'empressement amoureux. Bien que jaloux, Isengrin, pour avoir la paix, va jusqu'à proposer à Hersent d'être un mari complaisant[3]; mais désespérant de faire entendre raison à une femme, il s'éloigne pour *aler en proye*.

Cette querelle de ménage qui a sans doute pour origine les plaintes proférées par Hersent contre son mari devenu accidentellement impuissant dans le *Roman de Renart*[4], se présente sans grandes différences dans *A* (fol. 7*b*-9*a*), dont le texte est légèrement plus étendu.

---

1. Les v. 416-434 ont été publiés par Wolf, p. 5.
2. Les v. 455-461 ont été publiés par Wolf, p. 5.
3. Cet esprit de résignation se rapporte à « la troisième phase du développement du motif de *Renart adultère* », que M. Sudre (*ouvr. cité*, p. 149) constate à propos du *Roman de Renart*.
4. Voy. le *R. de R.* (éd. Martin), I, 85.

Fol. 7*d*-16*a*, v. 995-2156. En sortant, Isengrin rencontre Barbue la Chèvre dans la prairie. Il lui reproche d'être sur ses terres, et s'apprête à la dévorer. Celle-ci prétend qu'elle a, de par une charte, le droit de paître en la prairie, et consent à être mangée si, d'ici à quelques jours, elle ne produit pas son titre. Le Loup acquiesce à la chose; et Barbue, prévoyante comme tous les animaux, s'en va trouver deux chiens qu'elle a nourris autrefois, et réclame leur aide et l'appui de leur amitié. A propos d'amitié, elle leur cite des passages de Salomon, de Cicéron, de Sénèque et d'autres, et leur fait le long récit (564 vers) de la première partie de l'histoire d'*Athis et Porphirias*[1], ce conte grec où le moyen âge s'est complu à trouver le type de la véritable amitié. Les chiens lui promettent leur concours et se cachent dans un buisson voisin de la prairie où Barbue, portant entre ses cornes un parchemin vierge de toute écriture pour figurer la charte réclamée, attend la venue d'Isengrin.

La rédaction *A* (fol. 9 *a*-17 *a*) n'est pas très différente de *B* qui ajoute quelques réflexions morales, corrige certaines fautes d'*A* et surtout supprime plusieurs développements dans l'histoire de Barbue, entre autres le monologue du Loup, furieux d'avoir eu à composer avec la Chèvre.

Fol. 16*a*-23*b*, v. 2157-3198. Isengrin se rendant au rendez-vous de Barbue, rencontre Renart qui vient de voler et d'avaler une oie, et se dit hydropique pour expliquer le gonflement de sa pance. Isengrin, comptant bien manger la Chèvre, propose à Renart de partager sa proie. Renart, se méfiant, refuse de lire la charte que porte Barbue et qu'Isengrin ne peut déchiffrer; apercevant alors les chiens, il conseille au Loup de renoncer à son entreprise, et lui affirme que la charte doit être valable. Il faut suivre les bons conseils, et non pas les mauvais pour éviter le sort de Roboam, de Crésus, de Priam, de Nabuchodonosor, du comte Ferrant[2], de Mainfroy, de Conradin, de Néron,

1. Voy. sur les nombreuses versions de ce conte l'introduction de l'édition donnée par M. Harald Borg (*Sagan om Athis och Prophilias*, Upsala, 1882), p. III-X. K. Bartsch a publié dans sa *Chrestomathie de l'ancien français* (8e éd., 1904, col. 415) environ 300 vers de cet abrégé d'*Athis et Porphirias* copiés par Ad. Mussafia sur le ms. B^1.

2. Sur cette histoire de Ferrant vaincu à Bouvines et mené prisonnier à Paris, voy. Guillaume le Breton dans *Œuvres de Rigord et de Guillaume le*

d'Enguerran, de Pierre Remy et des Templiers; Renart ajoute à tous ces exemples des citations de divers auteurs qu'Isengrin essaie de réfuter par d'autres textes. Renart s'éloigne alors, non sans voir avec plaisir le Loup déchiré par les chiens venus à l'appel de la Chèvre. La branche finit par l'annonce d'une nouvelle histoire[1].

Dans *A* (fol. 17*a*-23*c*) le dialogue entre Isengrin et Barbue, ainsi que les raisonnements de Renart, ont plus de développement. Renart n'a pas besoin de se dire hydropique, ayant non pas mangé, mais seulement caché l'oie. Les détails sur les Templiers et Pierre Remy manquent aussi. L'exécution de ce dernier personnage[2] faite le 25 avril 1328, sert à fixer le terme avant lequel la première branche de *B* n'a pu être écrite.

Deuxième branche de *B*.

A partir de cette branche, dont le sujet bien connu[3], mais traité de toute autre façon par notre auteur, est le *Plaid du Lion* où les animaux viennent tour à tour se plaindre de Renart, l'auteur en rédigeant *B*, à fait subir à l'ordre des branches d'*A* un remaniement complet. C'est ainsi que cette deuxième branche de *B* correspond, après un court prologue qui lui est propre, à la 4e branche d'*A* (écrite en 1320), dont 1604 vers ont disparu.

Fol. 23*b-d*, v. 3199-3258. Pour bien faire, il faut connaître le mal; pour ne pas imiter Renart, il faut lire ses aventures. L'auteur commence donc un nouveau *Renart*; mais il ne contera pas

> Comment Renart tout coiement
> Ala gesir avec Hersent,
> Comment ses louviaus compissa,
> Comment le leu s'en courroucha;
> Ceste matiere est trop sceüe :

Breton, éd. Delaborde, I (1882), 295-297, et *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, XI, 152.

1. La fin de cette branche (v. 3186-3198) a été publiée par Wolf, p. 6.

2. Sur la mort de ce trésorier de Charles IV, voy. les *Grandes Chroniques*, V (1837), 306.

3. Voy. *R. de R.*, éd. Martin, I, 1-45.

il rimera un *Renart tout de neufz*, qui dissipera ses tristesses [1].

Fidèle au plan qu'il a énoncé plus haut, l'auteur a supprimé en tête de *B* toute une série de contes qui dans *A* (fol. 57 *d*-67 *d*) précédaient le *Plaid du Lion* et en expliquaient parfois certains incidents. C'est d'abord l'épisode des *Cerises* [2], qui se montre ici incomplet (fol. 58 *a*), Renart désirant, mais ne mangeant pas les cerises. Il y a là sans doute erreur de copiste ou oubli involontaire de l'auteur, car plus loin dans *A* (fol. 65 *d*), Grimbert le Taisson reproche à Renart son ingratitude envers Drouïn

> ... qui vous ot fait vostre aise,
> Des serises vos ot pehu.

C'est ensuite l'histoire des *Petits de Drouïn mangés par Renart* [3] (fol. 58 *a*-59 *d*), lequel, sous prétexte de les guérir en les baptisant, les croque sans vergogne, et ne trouve rien de mieux que d'engager Drouïn à se défier des flatteurs, en lui citant l'exemple du marchand *Alcidès* dont le fils est victime de sa crédulité (fol. 58 *d*-59 *b*). Peu convaincu, Drouïn jure de se venger.

C'est encore le récit des amours adultères, surprises par Isengrin, de Renart et de la Louve (fol. 60 *a*-61 *b*), amours où il n'est nullement question de viol, comme dans la version primitive [4] et dans le *Roman de Renart* [5].

C'est enfin le *Vengeance de Drouïn* qui, grâce au chien Roonel, fait payer cher à Renart la mort de ses petits (fol. 61 *d*-65 *c*). Cet épisode suit immédiatement dans le *R. de R.* [6] celui des *Petits mangés*. M. Sudre [7] a supposé que les deux récits sont originairement indépendants ; le texte d'*A* lui donne raison. Sur un autre point encore, *A* se montre plus voisin de la rédaction originale que le *R. de R.*, en ignorant les épisodes de la *Charrette au jambon* et de la *Charrette au vin*, dont l'un a sans doute été imité de la branche du *Vol au jambon* [8] et dont l'autre a dû être créé par analogie. Au cours de deux entretiens entre Renart et Roonel, l'auteur a intercalé le fabliau de *Merlin Merlot* ou le *Vilain asnier* [9] (fol. 63 *a*-63 *d*) et l'histoire véridique

---

1. Les vers 3221-3256 ont été publiés par Wolf, p. 6-7.
2. Voy. *R. de R.*, éd. Martin, I, 411-412.
3. Voy. *ibid.*, 412-416.
4. Voy. Sudre, *ouvr. cité*, p. 142, et G. Paris, *Journal des Savants* (1894-1895), tir. à p., p. 48 et 50, note 1.
5. Voy. *R. de R.*, éd. Martin, I, 119-130.
6. *R. de R.*, éd. Martin, I, 416-428.
7. *Ouvr. cité.*, p. 304-306.
8. *R. de R.*, éd. Martin, I, 160-167. Cf. Sudre, *ouvr. cité*, p. 301-310.
9. Outre la version de *Renart le Contrefait* (publiée par Tarbé, p. 69-72), ce fabliau se rencontre sous deux autres formes, l'une en rimes plates (Méon, *Nouv.*

d'un chanoine de Troyes, maître Guillaume Brulé, tué par ses gens qu'il battait (fol. 64 *d*-65 *a*); il a inséré plus tard [1] cette dernière histoire dans *B*[2] (fol. 113 *a-b*).

Blessé et dolent, Renart reçoit la visite de son cousin [2] et ami Grimbert qui lui reproche son ingratitude et sa trahison envers Drouïn, lui démontre par deux exemples que la trahison est toujours punie, et lui donne rendez-vous à la Cour du Lion, où il sera appelé (fol. 65 *c*-67 *b*). Le premier de ces deux exemples est l'abrégé de la vie du comte Grifon, bien connu dans l'épopée carolingienne [3] comme père du traître Ganelon et traître lui-même, que G. Paris a identifié avec Grifon, fils de Charles-Martel, dont les trahisons furent célèbres [4]. Le ms. *A* (fol. 66 *a-b*) nous montre Grifon fait chevalier par Charlemagne, le trahissant et le combattant, puis après un long siège soutenu dans son château de Hautefeuille, subissant la défaite et le dernier supplice [5]. Si, d'une part, nous rapprochons ce texte de deux passages de la chanson de geste de Gaufrey, dont l'un fait allusion au château de Hautefeuille pris par Charlemagne et recevant de l'Empereur le nouveau nom de Möymer [6] (devenu Mont Aimé), et dont l'autre se réfère au séjour de Grifon à Paris chez Simon l'allemand, alors que l'Empereur l'arme chevalier [7]; si, d'un autre côté, nous nous reportons à une ballade d'Eustache Deschamps [8] où il est dit que Charlemagne assiégea le château de Möymer, nous serons amené à supposer l'existence d'un poème aujourd'hui perdu, consacré au comte Grifon, et devant prendre rang dans le cycle des guerres soutenues par Charlemagne contre ses vassaux.

Le second exemple (fol. 66 *b*-67 *a*), baptisé par Tarbé [9] le *Témoin de Bourgogne*, nous donne un spécimen intéressant de ruse paysanne.

Rec., II, 236-255 ; Legrand d'Aussy, 3e éd., V, 138-143 et app. 7-13), l'autre en quatrains (Jubinal, *Nouv. Rec.*, I, 128-137). Voy. *Histoire littéraire de la France*, XXIII, 206-208 et *Bulletin de la Société des anciens textes français*, III, 97.

1. Voy. plus loin p. 278.

2. Cf. *R. de R.*, éd. Martin, I, 436-437.

3. Voy. E. Langlois, *Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste* (1904), p. 300.

4. *La légende de Pépin le Bref*, dans les *Mélanges Havet* (1895), p. 618, note 2.

5. Publié par Tarbé, p. 73-74.

6. Édit. Guessard et Chabaille (collection des *Anciens poètes de la France*, 1859), 67.

7. *Ibid.*, p. 149.

8. *Œuvres complètes*, VII (1891), 113 et XI (1903), 217-218.

9. Publié par Tarbé, p. 74-77.

Fol. 23 *d*-27 *b*, v. 3259-3758. Malgré les conseils de Tibert le Chat, — fabliau du *Laid Chevalier*[1], — Isengrin vient auprès du Lion porter plainte de ses malheurs conjugaux contre Renart, et rappelle au Lion ses devoirs de roi. Le Lion ne voit guère dans ce cas matière à condamnation. Longue dissertation sur les maris complaisants, assimilés aux *tirs* ou vipères qui se nourrissent de leurs ordures ; exemple des *Trois pêcheurs*. — Le Lion rejette tout le blâme sur Hersent. Celle-ci veut se disculper et se plaint à son tour d'être délaissée par son mari. Le Lion ordonne à Tibert d'aller chercher Renart.

Développements plus nombreux, accompagnés d'interversions dans *A* (fol. 67 *b*-71 *b*). C'est Gouri le Porc, et non plus le Lion, qui flétrit les maris complaisants et plaide la culpabilité de la Louve. Celle-ci se défend plus longuement dans *B*, mais en revanche on ne trouve pas dans cette rédaction la plainte de Tiécelin le Corbeau accusant Renart d'avoir mangé ses petits. Cette aventure qui dans *A* (fol. 43 *a*-44 *d*) se passe antérieurement à la 4e branche, a été reportée par *B* dans B^2 (fol. 33 *c*-35 *b*).

Fol. 27 *b*-33 *c*, v. 3759-4654. Tibert trouve Renart dans son pavillon. Longue description du pavillon, où sont représentés en peinture la *Prise de Troie*, les aventures d'Énée, la *Destruction de Thèbes*, la construction de la *Tour de Babel*, le combat d'Hector et d'Achille, l'histoire de Joseph et de ses frères, celle de Médée et Jason, d'Athis et Gayette[2], d'Absalon et de Salomon, de Karadoc Brumbras[3], de Lancelot et Meleagan[4], de Pharaon, de Moïse et des Plaies d'Égypte[5]. — Tibert engage

1. Publié d'après *A* par Tarbé, p. 77-79; d'après B^1 dans le *Menagiana* (éd. 1729), I, 29-30, puis par Méon, *Le Roman du Renart*, I, XIV-XV. Voy. aussi Legrand d'Aussy, *Fabliaux ou contes*, 3e éd., I, 253-254 et app. 23.

2. C'est le résumé du roman du *Siège d'Athènes*, suite d'*Athis et Porphirias* ; voy. *Histoire littéraire*, XV, 184-188.

3. Publié d'après *A* par Tarbé, p. 79-82 ; d'après B^1 par Wolf, p. 8-9. Ce morceau est la réunion de deux épisodes relatifs à Karadoc (la corne, le serpent), empruntés à la première continuation de *Perceval*. Voy. G. Paris, *Romania*, XXVIII, 214-231 ; cf. Lot, *ibidem*, 568-598.

4. Voy., sur le combat de ces deux personnages sous les yeux de la reine Guenièvre, *Lancelot du Lac*, dans P. Paris, *Les Romans de la Table ronde*, V, 57-61.

5. L'auteur s'est inspiré ici du roman du *Siège d'Athènes* (*Histoire littéraire*,

Renart à se présenter à la Cour du Lion ; Renart se prétend malade, et, pour jouer un bon tour au Chat, l'engage à explorer le poulailler d'un écolier qu'il connaît bien [1]. Pris au piège et battu, Tibert accourt à son tour se plaindre de Renart auprès du Lion.

A est plus développé en général (fol. 71 *b*-75 *c* ; lacune probable d'un feuillet entre les fol. 71 et 72), mais moins clair que *B*, surtout dans les deux épisodes de Karadoc. Le passage relatif à Salomon est une addition de *B* ; celui où paraissent Pharaon et Moïse est emprunté à la 6e branche d'*A* (fol. 194 *a-d*) [2], mais a été fort écourté par *B*. La mésaventure du Chat est tout à fait différente dans les deux rédactions comme fond et comme forme. Dans *A*, en effet, qui s'est inspiré du *R de R.* [3], il s'agit non pas d'un écolier, mais d'un prêtre que le Chat mord très malencontreusement. Est-ce le caractère grivois de ce conte qui l'a fait complètement modifier par *B* ?

Fol. 33 *c*- 42 *d*, v. 4655-5976. Grimbert le Taisson envoyé à son tour à la recherche de son cousin Renart l'engage à ne pas mettre son orgueil à résister au roi, — nombreux auteurs cités, avarice d'Antigone [4]. — Renart se rend à la Cour, repousse les accusations de Tibert et de Hersent, et se donne comme médecin. Le Lion demande à être soigné par lui et promet bonne justice. Les jeunes conseillers du Lion réclament alors le châtiment de Renart qui invoque à l'encontre l'exemple de Roboam. Après un long réquisitoire où Gouri le Porc donne carrière à sa *clergie*, et une plainte de Chantecler le Coq qui accumule les textes pour justifier la cruauté chez les juges, le Lion, qui a juré de faire mourir Renart, s'apprête à le condamner sans jugement. Grimbert présente la défense et met le Lion en garde contre les serments aventureux (Romulus [5], Hérode).

XV, 186), où est décrite la tente du roi Bilas ; il semble bien lui avoir emprunté la mention des épisodes du *Siège de Troie*, de Salomon et d'Absalon.

1. Les v. 4600-4645 ont été publiés par Wolf, p. 8-9.

2. Voy. plus loin, p. 282.

3. Éd. Martin, I, 24-26 ; voy. aussi le *Reinaert*, trad. Willems, p. 172-175.

4. Le même récit se retrouve encore dans *A* à une autre place (fol. 53 *b-c*), mais un peu modifié. Il a été emprunté par notre auteur soit aux *Moralités des philosophes* d'Alart de Cambrai (*Hist. littéraire*, XXIII, 244), soit à Brunet Latin (*Li livres dou Tresor*, éd. Chabaille, p. XVII et 412).

5. L'histoire de Romulus tuant son frère Remus pour avoir franchi les

Renart prend alors la parole, et parle longuement en appelant à son aide une érudition trop souvent confuse et inutile. Le Lion, satisfait de la soumission et de la science de Renart, fait taire sa colère, et se montre prêt à l'écouter encore.

Grandes divergences entre *A* et *B*, cette dernière rédaction ayant supprimé de très nombreux passages, et effectué de sérieux remaniements dans la partie correspondante d'*A* (fol. 75 *c*-87 *c*). *B* substitue le plus souvent des développements moraux ou satiriques aux aventures des animaux de la *compagnie* Renart, remplace des exemples profanes (le Destrier évité) par des récits religieux (Caïn et Abel), et supprime les obscénités (allusion à Hersent). Dans la rédaction *A*, plus condensée, où l'auteur ne perd pas de vue son sujet, le Lion, pour clore le procès, fait grâce de la vie à Renart. *B* ajoute un couplet final sur la patience et l'humilité, victorieuses même de la cruauté.

Fol. 42 *d*-65 *c*, v. 5977-9230. Suit une sorte de dialogue où, sur la demande du Lion, Renart parle longuement, à propos de son *art* vieux comme le monde, des Anges déchus, de Nature et de Raison, des Anges, de l'Enfer, de la Création du monde, d'Adam et d'Ève (S. Bernard et le dragon, S. Jean l'Évangéliste et le jeune homme au fagot d'or, l'Arbre sec, les Trois grains déposés dans la bouche d'Adam [1]), des Patriarches (Ninus fonde la chevalerie [2]), de Moïse, des premiers temps historiques, de David, de Salomon (Jugements des Trois fils [3] et des Deux mères [4], Culte des Images), de Roboam, des Macchabées, de Pompée, de Jules César.

La rédaction *A* (fol. 87 *d*-90 *a*, lacune d'au moins 8 feuillets entre les fol. 87 et 88) est à peu près concordante avec *B* qui ajoute la Vie d'Absalon,

---

murs de Rome, est assez abrégée dans ce passage de B^1 et offre dans le texte correspondant d'*A* de longs développements, elle se retrouve plus allongée dans une autre partie de B^1 (fol. 143 *a-b*). Elle existe aussi en tête du roman d'*Athis et Porphirias* (éd. Borg, p. 1-168), et a été insérée dans les *Faictz merveilleux de Virgille* (réimpr. Gay, 1867, p. 5-8). Cf. A. Graf, *Roma nella memoria ... del medio evo*, I, 101-105.

1. Voy. sur cette légende le *Mistère du Viel Testament*, p. p. James de Rothschild [et Ém. Picot], I, LXXII-LXXIV et 145-171.

2. Voy. plus loin, p. 277, le même sujet traité par B^2 (fol. 101 *c-d*).

3. Sur cette légende très répandue au moyen âge dont une version en vers a été publiée par Méon (*Fabl. et contes*, II, 440-442), voy. le *Mistère du Viel Testament*, IV, CXIII-CXIX et 329-383, et les *Contes moralisés de Bozon*, p. p. L. Toulmin Smith et P. Meyer (1889), p. 71-72 et 251-253.

4. Voy. le *Mist. du Viel Test.*, IV, CXII et 316-329, et *La Mélusine, passim*.

un passage concernant le culte des images et la mention de Jules César et de quelques faits de l'histoire romaine.

Fol. 65 *c*-122 *b*, v. 9231-17280. Renart entreprend de raconter au Lion l'histoire légendaire d'Alexandre le Grand. Pour cette histoire qu'après *A* la rédaction *B* a parfois complètement modifiée et le plus souvent beaucoup plus développée, l'auteur a utilisé directement ou indirectement un certain nombre de sources dont la principale est l'*Historia de prœliis* [1] ; il nous dit du reste qu'il a traduit en *roman*, c'est-à-dire en prose française, puis récrit en vers [2] un texte latin [3] venu de Constantinople [4], et qu'il l'a presque toujours suivi [5] ; il ajoute qu'avant lui (1320) cette traduction :

.... oncques mais ne fu rimée [6].

Il n'aurait donc pas connu le roman en vers alexandrins, qui, du reste, a suivi, sauf en quelques cas isolés, non l'*Historia*, mais l'*Epitome* et la Lettre d'Aristote à Alexandre. Quand donc notre texte présente avec ce roman des passages communs inconnus à l'*Historia*, il faut en conclure que le Clerc de Troyes nous trompe et a imité son devancier. Le cas se présente notamment à propos de la reine Candace qui, dans le *Roman* [7] et dans *B* (fol. 108 *c*), devient la maîtresse d'Alexandre et en a un fils [8], personnage nécessaire à un poème subséquent, la *Vengeance d'Alexandre*, de Jean le Nevelon, tandis que dans l'*Historia*, elle dit vouloir traiter Alexandre comme un de ses fils [9]. Un autre exemple est fourni par l'épisode de la descente

1. P. Meyer, *Alexandre le Grand dans la littérature française au moyen âge*, II, 336-341.

2. Voy. B^1 fol. 65 *d*. Le passage est publié par M. P. Meyer, p. 337.

3. Les v. 9270-9290 ont été publiés par Wolf, p. 10.

4. Cette origine est mentionnée dans l'*Historia de prœliis* (éd. G. Landgraf, 1885), p. 27. La rédaction *B* fait naître Alexandre à Constantinople (B^1 fol. 65 *d*).

5. A fol. 91 *a*.

6. B^1 fol. 66 *a* ; cf. aussi fol. 69 *b*.

7. Éd. Michelant, p. 382.

8. L'*auctorité* sur laquelle s'appuie *B* pourrait bien être l'historien Justin, qui attribue à Alexandre la paternité d'un fils de la reine Cléophis.

9. P. 120.

d'Alexandre au fond de la mer. Ici il s'agit de lampes qui, dans le *Roman* [1] et dans notre texte [2], éclairent le tonneau servant à cette expédition; malgré leur utilité pour l'exploration des profondeurs marines, l'*Historia* [3] ne les mentionne pas. Ajoutons cependant qu'à moins d'avoir la preuve évidente d'emprunts faits par notre auteur à des ouvrages déterminés, on peut, avec M. P. Meyer [4], considérer les développements nombreux que présente son œuvre en dehors de l'*Historia*, comme le produit de son imagination et de sa *clergie*.

En commençant, la rédaction *B* suit l'*Historia* [5] d'assez près, en l'amplifiant démesurément. A partir de l'entrée d'Alexandre à Jérusalem, épisode originairement rapporté par Josèphe [6], qui abrège le *Roman* et qu'ignorent tous les mss. de l'*Historia*, l'auteur toujours en délayant, bouleverse l'ordre des faits, confond parfois les récits, supprime certains détails relatifs surtout à la campagne de Grèce, s'approprie la *Correspondance du roi Dindimus* et ajoute à la liste des conquêtes d'Alexandre l'expédition au pays de Gog et Magog et la prise de Tarse, appartenant toutes deux au *Roman* [7], ainsi que l'entrée à Nysa, relatée par Quinte-Curce. Parmi les additions qu'il fait aux *Merveilles de l'Inde*, quelques-unes comme les *femmes-fleurs* se retrouvent dans le *Roman* [8].

C'est un vrai remaniement que l'auteur, dans cette longue vie poétique d'Alexandre, a fait subir à la rédaction *A* (fol. 90, *a*-131 *c*), pour constituer le texte de *B*. Le prologue a été supprimé, des passages ont été intervertis, des sources nouvelles ont été utilisées qui ont permis de changer le dénouement de certains épisodes et surtout d'ajouter d'interminables développements. Au nombre des changements opérés au fond même de certains récits, citons

---

1. P. 261-263.
2. B^1 fol. 115 *b* et *d*.
3. P. 131-132.
4. *Ouvr. cité*, II, 338.
5. Nous renvoyons à l'éd. de M. Landgraf, dont le texte ne semble pas toujours présenter les mêmes leçons que les mss. spécialement utilisés par M. P. Meyer pour son étude.
6. *Antiq. jud.*, XI, 8; cf. P. Meyer, *ouvr. cité*, II, 157-158.
7. P. 72-74 et 312.
8. P. 341-347.

l'histoire de la reine des Amazones. Calistrida [1], qui dans *A* se contente de conclure un traité avec Alexandre, alors que dans *B*, après un échange de correspondances, elle vient le trouver et reçoit de lui « bonne amour ». Mentionnons aussi le duel de Porus, qui dans *B* est tué par Alexandre comme dans l'*Historia*, tandis que dans *A* il est fait prisonnier comme dans le *Roman*. Rappelons enfin les amours de la reine Candace et d'Alexandre, donnant naissance à un fils, qui n'existe pas dans *A* mais qui dans *B* devient le héros, de la *Vengeance d'Alexandre* de Jean le Nevelon. Quant aux additions, pour ne parler que des plus importantes, elles constituent près de 3,500 vers. Ce sont les enchantements, puis les enseignements astrologiques de Netanebus, les reproches d'Alexandre à Philippe à l'occasion de son second mariage, la soumission de l'Arménie, la visite à la statue de Netanebus en Égypte, la prise de Tyr, la conquête du Portugal (!), l'énoncé des croyances juives, la visite à Olympias, la prise de Tarse, la maladie d'Alexandre, sa confiance en son médecin Philippe, la conquête des pays hyrcaniens et caspiens, la lettre de Porus, les murmures des soldats macédoniens, les oiseaux magiques du palais de Porus, les bornes d'Hercule, les animaux féroces, les femmes aquatiques et velues, les femmes-fleurs, l'échange de messagers entre Alexandre et la reine Candace, la cave de Candace, le *Val périlleux*, les hommes parlant grec, les Cyclopes, le palais de Xerxès, les merveilles du fond de la mer, les serpents et les singes, les hommages de ses peuples rendus à Alexandre, les conseils d'Aristote en faveur de l'armée, la douleur de Ptolémée, enfin l'épitaphe d'Alexandre.

Fol. 126 *b*-126 *a*, v. 17281-17820. Ces vers sont consacrés dans *B* aux dissensions et aux luttes des successeurs d'Alexandre, jusqu'à la mort d'Olympias. Ils semblent bien avoir été inspirés par les livres XIII et XIV de Justin.

Le passage n'existe pas dans A.

Fol. 126 *a*-135 *c*, v. 17821-19182. « Ensieut la Vengeance de « la mort du grant roy Alixandre », telle est dans *B* la rubrique de cette suite du *Roman d'Alexandre*, qui n'est ici qu'un remaniement du poème en vers alexandrins de Jean le Nevelon [2], dans lequel Élior, fils de la reine Candace et d'Alexandre, poursuit de sa haine les meurtriers de son père qu'il finit par punir cruellement. Dans la rédaction *B*, le texte de Jean le Nevelon,

1. Ce nom est la déformation de celui de *Thalestris* que porte la reine des Amazones dans Quinte-Curce.

2. Sur cet écrivain dont le nom est douteux, voir P. Meyer, *ouvr. cité*, II, 261-267 et 340-341 ; Walberg, *Romania*, XXXII, 155.

récrit en vers octosyllabiques, est tour à tour allongé et écourté, surtout pour la partie consacrée au récit des combats ayant lieu sous les murs de Rocheflor ; les noms des personnages y sont aussi souvent défigurés ou changés [1].

Le passage n'existe pas dans *A*.

Fol. 136 *a*-137 *d*, v. 19183-19462. Ne trouvant pas sa curiosité satisfaite par ces longs récits, le Lion demande encore à Renart de lui parler des *Quatre royaumes antiques*. Renart commence donc à faire, d'après Orose, l'historique du royaume de *Babylone* qui se résume en quelques détails confus sur Cyrus et sur Ninus, mêlés de souvenirs fabuleux de l'histoire grecque.

La rédaction *A* (fol. 131 *d*-132 *b*) très succincte est encore plus confuse et plus erronée que *B*.

Fol. 137 *d*-138 *d*, v. 19463-19610. Vient ensuite l'histoire de la *Grèce* qui n'est que le récit de l'origine mythologique de ses premiers rois.

Dans la rédaction *A* (fol. 132 *b-d*), assez différente, plusieurs passages sont intervertis.

Fol. 138 *d*-140 *c*, v. 19611-19866. L'histoire de *Carthage* est surtout consacrée aux aventures de Didon et d'Énée.

La rédaction *A* (fol. 132 *d*-133 *b*) ne parle pas des amours d'Énée et de Didon, et raconte autrement, mais beaucoup moins longuement, l'arrivée d'Énée en Italie.

Fol. 140 *c*-156 *d*, v. 19867-22208. L'histoire de *Rome* présente les mêmes caractères d'incohérence que celle des trois autres royaumes. Après l'*âge* de Saturne, Renart s'étend complaisamment sur les origines de Rome, sur Romulus et Rémus, sur les rois (parmi lesquels il ne nomme pas Numa Pompilius) et arrive immédiatement à Jules César dont il détaille la vie, en attribuant près de 600 vers à la conjuration de Catilina.

Beaucoup moins développée que *B*, la rédaction *A* (fol. 133 *b*-134 *b*) ne dit mot de Saturne, ni des rapports de Romulus et de Remus [2], et consacre

1. Voy. l'édition de M. Schultz-Gora : *Die Vengeance Alixandre von Jehan le Nevelon* (Berlin, 1902).

2. Voy. plus haut p. 255, note 5.

seulement quelques vers au règne de Romulus auquel il donne Numa Pompilius pour fils ; il résume en peu de vers l'histoire de Catilina, et n'introduit pas dans sa narration les passages ajoutés par *B*, relatifs à l'enfance, à la vie privée, aux campagnes, au caractère et à la mort de Jules César.

Fol. 156 *d*-218 *b*. Invité par le Lion a cesser, pour plus de commodité, de s'exprimer *en vers*, Renart se met à faire l'exposé *en prose* d'une *Histoire universelle* allant d'Auguste à l'année 1328, où sont mentionnés chronologiquement les actes des empereurs romains, des papes, des empereurs de Rome, des rois de France et de quelques rois d'Angleterre. Cette chronique où trop souvent les dates sont fautives et les noms propres estropiés, est entremêlée de nombreux récits, tels que martyres de saints, translations de reliques, légendes pieuses, *exemples* édifiants, mentions d'Ordres religieux, d'hérésies, d'ouvrages littéraires et surtout théologiques, de réformes liturgiques, etc.

Renart, ou plutôt l'auteur, cite souvent ses sources, et les noms d'Eusèbe, d'Eutrope, de saint Jérôme, d'Orose, d'Isidore de Séville, de Bède, de Jean Damascène, de Sigebert de Gembloux, de Pierre le Mangeur, de Guillaume de Malmesbury, de Hélinant, de Jean de Paris, d'Innocent III, d'autres encore, se rencontrent dans son texte ; il est douteux cependant qu'il les ait tous connus directement.

Au point de vue littéraire et historique certains passages retiennent plus particulièrement l'attention :

Fol. 157 *c-d*, l'énumération des *Merveilles* de Virgile, la Mouche d'airain, le *Sauvement* de Rome, etc. (l'auteur est revenu plus loin sur le rôle de Virgile comme magicien [1].)

Fol. 171 *c*-172 *a*, l'histoire du philosophe Secont et de sa mère, son vœu de silence, son entrevue avec l'empereur Hadrien [2].

Fol. 173 *a*, v. 22209-22220, vers intercalés au milieu du texte en prose, tendant à prouver, à propos de Galien le médecin, que

Trop croire phisique est folie.

---

1. Voy. p. 270 et 276 (*B*[2] fol. 48 *a* ss. et 83 *a-b*).

2. Voy. *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, IX, 94-98, 333-334, et XI, 177-178.

Fol. 180*b*-181 *c*, v. 22221-22400 (nouvelle partie rimée), récit consacré à saint Martin partageant son manteau avec un pauvre et pardonnant à une femme incestueuse.

Fol. 181 *c*, mention de Barlaam et Josaphat [1].

Fol. 183 *a-b*, mention du roi Arthur, de la reine Guenièvre et de Merlin, vivant au temps de Théodose II (!).

Fol. 185 *b*-186-*a*, histoire du grand « enchantour » Mahomet, qui, devenu chrétien et ayant reçu la promesse d'être élu pape, se venge de son échec en déclarant la guerre à l'Église [2].

Fol. 186*c*, légende si fréquente de l'*Anneau retrouvé*, appliquée à saint Arnoul de Metz.

Fol. 189 *d*-190-*a*, légende de la femme adultère de saint Gengoul [3].

Fol. 190 *b-c*, allusion à la mort d'Ami et d'Amile, tous deux tués par Ogier le Danois. Le fait est rapporté dans le poème qui a pour héros ce dernier personnage [4].

Fol. 190 *d*-191 *a*, nouvelle allusion à *Ami et Amile* [5], leurs deux corps se retrouvant miraculeusement dans la même église. Cet extrait d'une vie latine des deux amis [6] n'est peut-être qu'un emprunt fait à Vincent de Beauvais [7].

Fol. 197 *b*-199 *a*, le règne de Hugues Capet, devenu roi de France « par usurpacion et par violence ».

Fol. 199 *b-c*, une version des *Danseurs maudits* attribuée à l'an 1013 et inspirée par Guillaume de Malmesbury ou plutôt par Vincent de Beauvais [8].

---

1. Voy. G. Paris, *La Littérature française au moyen âge*, 3e éd. (1905), p. 235 et 315.

2. Voy. G. Paris, *ibid.*, p. 243 et 317.

3. Publiée en partie dans le *Menagiana* (éd. 1729), I, 31.

4. *La Chevalerie Ogier de Danemarche*, de Raimbert de Paris, [publiée par J. Barrois], 1842, p. 239-243. Cf. J. Bédier, dans *Romania*, XXXVI, 347-356.

5. Publiée par Wolf, p. 12-13. — Le même éditeur a publié aussi (p. 12) deux passages relatifs à Pépin et à Charlemagne, dont nous n'avons pas parlé. Cf. J. Bédier, *ouvr. cité*, p. 337-347.

6. Voy. *Amis and Amiloun*, publié par E. Kölbing dans son *Altenglische Bibliothek* (1884), p. CIX-CX.

7. *Speculum historiale*, livre XXIII, chap. 169, t. IV de la *Bibliotheca mundi* (Douai, 1624), 959 *a*.

8. Voy. G. Paris, *Journal des Savants*, déc. 1899, tir. à p., p. 3-10.

Fol. 214*a*-218 *b*, allusions longuement développées aux procès célèbres d'Enguerran de Marigny, des Templiers, de Jourdain de l'Isle et de Pierre Remy, que l'auteur aime à rappeler et à citer comme exemples.

La deuxième branche de *B* finit ainsi (en même temps que le ms. B^1) et se trouve datée, comme la première [1], par le supplice de Pierre Remy (1328). L'auteur, en terminant, ajoute une dizaine de vers [2] (v. 22402-22410), où il conseille de se contenter de l'état où Dieu nous a placés.

On s'attendrait, après le long discours de Renart, à une conclusion et à une intervention du Lion qui renverrait Renart absous et pardonné. Il n'en est rien, et la branche finit brusquement, comme si l'auteur n'avait pas achevé son œuvre, ou qu'il eût oublié que c'était, non pas lui, mais un de ses personnages qui, jusque là avait gardé la parole.

La rédaction *A* pour toute cette partie historique venant après la Vie de Jules César, est bien différente de celle de *B*. Étant *rimée*, comme le reste de la composition, elle est beaucoup plus succincte, et, bien que présentant souvent les mêmes faits que *B*, semble avoir utilisé d'autres sources.

Renart continue de répondre aux interrogations du Lion en lui exposant tout un cours d'histoire :

Fol. 134 *b-c*, règnes d'Auguste et de Tibère.

Fol. 134 *c*-135 *a*, règne de Caligula, où se trouvent rapportées les légendes de Pilate et d'Hérode [3].

Fol. 135 *a*-135 *c*, règne de Claude, énumération des saints vivant ou martyrisés de son temps.

Fol. 135 *c-d*, règnes de Néron et de Galba, dispersion et martyres des Apôtres.

Fol. 135 *d*-136 *c*, règne de Vespasien, guéri par sainte Véronique ; il persécute les Juifs et les vend aux Sarrasins.

Fol. 136 *c-d*, règnes de Titus et de Domitien.

Fol. 136 *d*-139 *a*, série incomplète et confuse des empereurs romains et des empereurs d'Orient, de Nerva à Héraclius Constantin (642 ap. J. C.), où se rencontrent les noms de quelques saints et de plusieurs papes, ainsi que ceux des rois de France Childéric, Clovis, Clotaire et Dagobert.

---

1. Voy. plus haut, p. 251.
2. Ces vers ont été publiés par Wolf, p. 13.
3. Publiés par Tarbé, p. 82-83.

Fol. 139 *a-b*, histoire de Mahomet, auquel la tiare pontificale est promise, puis refusée [1].

Fol. 139 *b-d*, Charles-Martel et Pépin-le-Bref; victoires sur les Sarrasins, confondus avec les Vandales du ve siècle ; légende de saint Loup à Troyes, transposée de date.

Fol. 139 *d*-140 *d*, récits légendaires appartenant à l'histoire poétique de Charlemagne [2] (apparition de saint Jacques de Galice, départ pour l'Espagne [3], prise de Pampelune, Roncevaux), inspirés par la *Chronique de Turpin*.

Fol. 140 *d*-141 *b*, nomenclature des pays conquis par Charlemagne en Espagne (partiellement en *prose* latine), empruntée à la *Chronique de Turpin*.

Fol. 141 *b*-142 *a*, série abrégée des empereurs dits de Rome, depuis Louis le Débonnaire jusqu'à Conrad IV (1254).

Fol. 142 *b*-148 *b*, liste incomplète des papes, depuis saint Pierre jusqu'à Clément IV (1268); les noms sont très souvent défigurés.

Fol. 148 *b-d*. Le Lion demande alors à Renart à qui il doit se fier. Renart après beaucoup d'hésitation, lui énumère les différents pays (la pièce [4] est incomplète à la fin ; il manque au moins 2 feuillets qui ont été coupés).

Fol. 149 *a-b*, satire contre les prélats (incomplète au commencement). Renart peut enfin prendre congé du Lion. L'auteur annonce une autre branche commencée en 1321 (le ms. porte par erreur 1301); c'est la cinquième branche d'*A*, correspondant à la suite de la cinquième branche de *B* (troisième dans B^2).

II. — Ms. B^2 (Paris, Bibl. nat. fr. 370).

Troisième branche de *B*.

(1re dans B^2).

Cette branche, composée dans *B* postérieurement à 1328, correspond au commencement de la deuxième branche d'*A* (1320) et à une autre partie intermédiaire de cette branche, *B* ayant transporté dans sa quatrième branche près de 1300 vers où Renart se plaint de son sort (*A* fol. 24 *c*-27 *a*). Elle forme la partie initiale du *Pèlerinage de Renart* que nous retrouverons dans la quatrième branche de *B*, et a pour point de départ,

1. Voy. plus haut, p. 262, la même idée dans B^1 (fol. 185 *b*).

2. Publiés par Tarbé, p. 84-89.

3. Voy. plus loin (p. 277), dans B^2, un renvoi à ces récits à propos de la fondation de Provins.

4. Publiée par Tarbé, p. 89-90, sous le titre de *Dit des Nations*.

comme dans le *Roman de Renart* [1], la rencontre de Renart et d'un *vilain*. Cette rencontre, en dehors de tout développement accessoire, constitue le seul trait de ressemblance des deux poèmes.

Fol. 1 *a*-7 *c*, v. 22411-23344. L'auteur trompé par ses amis, maîtres de son secret, ne s'indignera pas ; il négligera de parler de ses malheurs et imitera la patience savante de Renart, dont il racontera les aventures. Malade et vieux, Renart sent venir sa fin ; devant sa maison, il entend un *vilain* (ce sont les sentiments, et non pas la naissance qui font les vilains) se plaindre d'avoir été dépouillé de ses biens par son seigneur qui lui reproche sa désobéissance. Renart engage le vilain à se méfier de l'orgueil, et lui cite la fable du *Chêne et du Jonc* [2], où le jonc se vante d'imiter l'humilité papelarde des Jacobins et des Cordeliers ; qu'il se garde du péché d'orgueil qui a perdu les Flamands à Cassel (1328) et a causé la perte d'Enguerran de Marigny, de Pierre Remy, de Jourdain de l'Isle, etc. Renart renvoie le vilain consolé.

La rédaction *A* (23 *c*-24 *c* et 27 *a*-30 *a*) que *B* a passablement remaniée et allongée, ne connaît pas les citations relatives à la défaite des Flamands, Pierre Remy et autres.

Quatrième branche de *B*.

(2e dans B^2).

Cette branche comprend, en dehors du *Pèlerinage*, deux histoires empruntées au vieux fond de l'épopée animale ; la rédaction *B* correspond à une partie et à la fin de la deuxième branche d'*A* (après 1320), ainsi qu'au commencement de la troisième ; elle a dû être écrite postérieurement à 1338.

Fol. 7 *c*-16 *c*, v. 23345-24632. Vieux et près de mourir, Renart, retiré chez lui, se plaint d'avoir gâté sa vie et d'être resté pauvre. Sa femme lui reproche de ne pouvoir nourrir ses enfants et de n'avoir pas réussi comme Pierre Remy. Soutenu par les

1. Éd. Martin, I, 265-267.
2. Publiée partiellement d'après B^2 par Robert, I, 86-91.

bons exemples qu'il trouve dans son érudition, il se décide à aller se confesser. Il rencontre en chemin d'abord *Peur*, qui le menace de l'Enfer en punition de ses fautes, puis *Nature*, qui l'engage à mener joyeuse vie, tout en se gardant des vieilles impudiques (allusion peut-être aux regrets de l'auteur bigame), *Raison* enfin, qui l'invite à se repentir et à se confesser, comme il en avait déjà manifesté l'intention.

Quelque peu différente et plus courte, la rédaction *A* (fol. 24 *c*-27 *a*) ne présente pas la mention de Pierre Remy, non plus que la rencontre de Renart avec *Peur*, *Nature* et *Raison*.

Fol. 16 *c*-24 *b*, v. 24633-25760. Renart va donc se confesser à un ermite (notons que cette *confession* n'a aucun rapport avec celle qu'offre le *R. de R.* en tête du *Pèlerinage* [1]). Il s'accuse d'avoir jusqu'ici vécu de vol. L'ermite le chapitre en invoquant force textes. Renart lui raconte sa vie qui jusqu'en 1334 a été celle d'un débauché (allusion repentie peut-être à la vie de l'auteur). Successivement avocat, médecin, astrologue, courtier, *bordelier*, *houlier*, usurier, il a tiré parti de toutes ces professions dont il fait la satire. Actuellement il vit avec une femme qu'il aime malgré ses 50 ans, mais qu'il n'a pas épousée (nouvelle allusion plus précise à la situation de l'auteur). « C'est la damna-« tion », lui répond l'ermite ; « il faut te repentir. » Renart serait assez disposé à le faire, mais ce qu'il ne saurait regretter, ce sont les vols qu'il a commis au détriment des nobles, des gens d'église et des Ordres mendiants, qui méprisent les *vilains* et pressurent les malheureux ; tous ces grands seigneurs comme Pierre Remy, ces évêques, ces officiaux, ces cardinaux, amis de la bonne chère, de la luxure et du jeu, restent impunis, tandis que les vilains sont pendus [2]. L'ermite renonce à donner l'absolution à Renart et l'engage à faire le *Pèlerinage* de Rome.

B a fortement remanié et allongé la rédaction *A* (fol. 27 *a*-35 *d*) qui ne contient pas les 300 vers relatifs à la vie de Renart, non plus que l'allusion à Pierre Remy. Cette version présente une variante finale que son caractère satirique contre la Cour de Rome a peut-être fait supprimer par l'auteur. Renart, en effet, en s'éloignant de l'ermite qui lui refuse l'absolution, se

1. Éd. Martin, I, 268-269.
2. Cf. *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, III, 161-163 et IX, 150-151.

promet d'aller à Rome, où il ne manque pas de *parents*, et où en tout cas, avec de l'argent, il est sûr d'obtenir son pardon.

Fol. 24 *b*-33 *c*, v. 25761-27088. Ici commence le pèlerinage proprement dit dont le cadre présente avec celui de la partie correspondante du *R. de R.* [1] d'assez grandes ressemblances. Habillé en pèlerin, Renart trouve sur sa route Bernard l'Ane et ses deux fils, Timer et Fromont, qui se livrent sur son compte à quelques réflexions. Renart, qui connaît ses auteurs, engage les trois ânes à ne juger les actions de personne et leur raconte à ce propos la légende de saint Marcel [2], qui, bien que voleur de grand chemin, gagna le Paradis par sa charité, et leur cite l'*exemple* des *Deux frères*, dont l'un, chantre, n'était qu'un orgueilleux, et dont l'autre cachait une haire sous ses habits trop élégants. Renart propose à Fromont, qui accepte, de l'accompagner à Rome. Belin le Mouton consent aussi à être de la compagnie. Mais bientôt, effrayés du voyage, ils abandonnent la partie, et Renart renonce lui-même à son *Pèlerinage* pour retourner chez lui. Il se demande alors quel métier il exercera, et passe en revue, non sans se livrer à sa verve satirique, l'état de changeur, de drapier, d'orfèvre, d'épicier, de pelletier, de tavernier [3]; il se résout enfin à se faire laboureur, mais ne pouvant réussir, il revient à son ancienne vie, et se prépare de nouveau à « querir aventure ».

La rédaction *A* (fol. 35 *d*-43 *a*) a subi d'assez notables changements de la part de *B*, qui a intercalé une série de recettes médicales dans le texte de l'*épicier*, a ajouté les vers relatifs au *pelletier* et au *tavernier*, mais a supprimé un dialogue final entre Renart et un vilain qui lui loue sa terre.

Fol. 33 *c*-35 *d*, v. 27089-27418. Renart fait la rencontre de Tiécelin le Corbeau, une vieille connaissance depuis qu'il lui a mangé son fromage [4]. Il veut le confesser; Tiécelin s'y refuse et conseille à Renart, sous peine de représailles, de ne point manger ses petits qui sont au nid ; il les reconnaîtra facilement, ce sont les plus beaux oiseaux de la forêt. Renart promet, et les

1. Éd. Martin, I, 269-278.
2. Publié d'après *A* par Tarbé, p. 51-53.
3. Le *Dit des Mestiers* a été publié d'après *A* par Tarbé, 53-61.
4. Allusion à la fable ésopique bien connue ; voy. Robert, I, 5-12.

mange quand même, alléguant aux reproches de Tiécelin qu'ils étaient fort laids et qu'il faut s'expliquer clairement (*Le Marchand de Cendres*, dont le valet brûle le cheval pour en faire des cendres). Tiécelin menace Renart de se plaindre au roi. — Cet épisode a pour origine une fable très ancienne où le rôle du Corbeau est tenu par une *Singesse*; cette fable qui figure dans les *Fabulae antiquae*, dans les *Romulus*, dans Alexandre Neckam, dans Marie de France, même dans Eustache Deschamps [1], a pénétré dans l'épopée animale et apparaît dans *Reineke* [2], mais ne se retrouve pas dans le *Roman de Renart*.

Dans la rédaction *A* (fol. 43 *a*-45 *b*) qui est quelque peu plus longue, mais ne contient pas l'*exemple* du *Marchand de cendres*, le texte [3] est mieux placé dans l'ordre des branches avant le *Plaid*, où le Corbeau vient déposer sa plainte contre Renart [4].

Fol. 35 *d*- 38 *b*, v. 27419-27776. Poursuivant sa route, Renart engage la conversation avec Frobert le Grillon, auquel il voudrait, dit-il, se confesser. Frobert ne se laisse pas approcher, mais conseille à Renart de se soumettre à *Raison*. Grande révolte de Renart qui prétend que *Raison* a toujours cherché à nuire, à lui et aux siens; s'il a eu contre elle quelques avantages passagers comme la reprise d'Acre en 1291 et l'échec de la Croisade de 1310, elle a bien repris sa revanche en abattant la puissance des Templiers, en persécutant les Juifs (1306 et 1320), en laissant se fonder les Ordres des Jacobins et des Cordeliers, en présidant à la déconfiture de Pierre Remy (1328) et à la défaite des Flamands (1338), enfin en tournant contre lui-même ses bons amis, « ceulx d'Ylles ».

Beaucoup plus longue, la rédaction *A* (fol. 45 *b*-48 *a*) ne parle, il est vrai, ni de la persécution de 1320, ni de Pierre Remy, ni des Flamands, mais elle contient, d'autre part, plusieurs passages qu'on regrette de ne plus retrouver dans *B*; ce sont des vers contre le vilain de la campagne, un joli couplet sur le grillon, hôte aimé de tous les foyers, un autre sur la perdrix prise au piège, et aussi une satire des Hospitaliers.

---

1. *Œuvres complètes*, XI, 239-240.
2. Rothe, p. 99-100.
3. La version *A* a été publiée par Robert, I, 348-352.
4. Voy. plus haut p. 254.

Fol. 38 *b*-42 *c*, v. 27777-28370. Renart, sans plus se soucier de Frobert, se rend à une abbaye de moines pour apaiser sa faim. Mais l'abbaye est pauvre, mal tenue, et Renart ne trouve rien qu'un puits, où il va pouvoir boire. Il descend dans un seau, mais ne peut remonter ; il invoque alors Raison et lui demande de lui venir en aide. Durant ce temps, Isengrin qui, de son côté, cherchait pâture, arrive au puits, y aperçoit Renart et croit reconnaître dans son ombre réfléchie par l'eau, sa femme Hersent en galante compagnie; il hurle sa plainte que l'écho lui renvoie. Renart prend alors la parole et se disculpe, en soutenant à Isengrin que Hersent et lui sont dans un Paradis qui regorge de gras moutons, et qu'il ne dépend que de lui de venir les rejoindre. La gloutonnerie pousse le Loup qui se place dans un seau et fait remonter l'autre où se tient Renart. Renart sort, crache dans le seau et laisse Isengrin à ses réflexions. Bientôt découvert par les gens de l'abbaye, le Loup s'échappe à grand'peine. Plaintes de l'auteur contre la corruption qui empire depuis 40 ans (1290-1310); l'art de Renart est maître du monde (monnaies falsifiées). — Cet épisode de l'épopée de Renart [1] présente ici un état plus ancien que le *R. de R.* [2]. Dans notre texte, en effet, ce n'est pas pour y retrouver sa femme que Renart descend dans le puits ; d'autre part il n'y est pas question de la lune prise pour un fromage [3].

La rédaction *A* (fol. 48 *a*-51 *b*) légèrement plus développée, n'a pourtant pas la longue tirade sur la gloutonnerie, non plus que les plaintes finales contre le siècle.

Fol. 42*c*-50*b*, v. 28371-29652. La femme et les petits de Renart se plaignent de mourir de faim. Renart se propose d'emmener l'un d'eux au bois pour chasser avec lui ; mais auparacant il se met à *chastoier* sa *maisnie* en entremêlant son discours de nombreux textes. Il recommande à ses fils de ne pas se disputer, de se souvenir des bienfaits, de se montrer bons amis, de

1. Publié d'après *A* par Robert, II, p. 300-307, et par Tarbé, p. 62-69. Voy. aussi les résumés d'Eudes de Cheriton et de Jean de Sheppey (L. Hervieux, *Les fabulistes latins*, IV, [1896], 192 et 441.

2. Éd. Martin, I, 150-159.

3. Cf. Sudre, *ouvr. cité*, p. 227-236.

n'être ni moqueurs, ni orgueilleux, ni envieux, de se garder de reprocher aux autres leurs propres défauts (fabliau de la *Nonnette* [1]), de ne pas trop orner leur demeure (Diogène crachant au visage d'un propriétaire trop luxueux), de ne pas être médisants (histoire de Keu, frère de lait et sénéchal du roi Arthur), d'aimer les bons conseillers, de chercher les plaisirs honnêtes, d'éviter la gloutonnerie, de ne pas jurer, de ne pas se mettre *en amour de femme, especialment en putage* (allusion à la vie de l'auteur qui regrette d'avoir autrefois ainsi offensé Dieu, alors qu'il ne pouvait délaisser celle qu'il aimait), de ne pas mépriser les avis des parents (Dédale et Icare) et d'exercer leur jugement mieux que le comte Ferrant [2] et le clerc Virgile, victime d'une femme, malgré tout son art (énumération des *Merveilles de Virgile* [3]).

La rédaction *A* (fol. 51*b*-56*b*) commence ici une nouvelle branche, la troisième, qui se rattache directement à ce qui suit ; la coupure est donc meilleure que dans *B*. Elle ajoute au commencement une tirade sur Caïn et Abel et sur Ponce-Pilate, que déclame la femme de Renart ; elle contient aussi une variante de l'*Avarice d'Antigone* [4], mais, en revanche, n'offre pas le passage concernant la vie de l'auteur, non plus que les 332 vers de la fin où il est parlé de Ferrant et de Virgile.

Cinquième branche de *B*.

(3e dans B^2).

Cette branche de *B* contient trois *histoires* dont l'une n'est que le complément d'un conte terminant la quatrième branche, et dont les deux autres, œuvres personnelles, semble-t-il, du Clerc de Troyes, nous montrent Renart non plus victorieux,

1. Publié par G. Raynaud (*Romania*, XXXIV, 279-283). C'est le *Psautier* de La Fontaine, imité de Boccace et autres.

2. Voy. plus haut p. 250, note 2.

3. Voy. plus haut (p. 261) la partie en prose du ms. B^1 (fol. 157 *c-d*) et plus loin (p. 276) un passage de B^2 (fol. 83 *a*). Le plus grand nombre des vers que présente ici B^2 ont été publiés par Edelestand du Méril (*Mélanges arch. et litt.*, 1850, p. 440-444) et reproduits sans changements par D. Comparetti (*Virgilio nel medio evo*, 2e éd. 1896, II, 207-211). Sur *Virgile dans la Corbeille*, voy. aussi Eustache Deschamps (*Œuvres complètes*, XI, 250-251).

4. Voy. plus haut p. 255, note 4.

mais victime à son tour de deux animaux réputés pour leur peu d'esprit, Brichemer le Cerf et Brun l'Ours.

Fol. 50*b*-51*d*, v. 29653-29886. Après le long *chastoiement* adressé à ses fils, Renart désigne l'aîné, *Percehaie*, pour l'accompagner en expédition. Ils se rendent à une ferme, prennent chacun une poule, mais Percehaie est aperçu par les vilains. Renart, pour sauver sa vie, se résigne facilement à faire tuer son fils, et retourne tranquillement chez lui.

Dans la rédaction *A* (fol. 56*b*-57*d*), cette fin de la troisième branche n'offre que peu de différences avec *B*. Le passage relatif aux vilains n'y existe qu'à l'état d'embryon, mais d'autre part on y trouve un discours de Renart à son fils *Rouvel* pour l'engager à fuir ; c'est le moyen qu'il imagine pour ne pas être pris lui-même.

Fol. 51*d*-55*a*, v. 29867-30334. Après un prologue assez inattendu sur la grâce, l'auteur qui sait que les bonnes bourdes font toujours plaisir, annonce qu'il racontera comment Renart, après avoir lomgtemps dupé les autres, fut à son tour berné et maltraité. Depuis la mort de son fils, Renart n'est pas sorti du bois ; il se décide enfin à le faire, et entre dans la forêt. Brichemer le Cerf, malgré les conseils de Grimbert, y étale sa joie et sa gaîté. Rencontrant Renart, par manière de jeu, il le prend sur ses cornes, le promène ainsi, puis le jette en l'air et le laisse retomber tout meurtri ; Renard jure de se venger. Tiécelin le Corbeau, témoin de cette scène, remontre à Brichemer tous les inconvénients de la gaîté qui parfois donne lieu à une vengeance différée (histoire du *Lombard et du Provençal*, le premier faisant tuer le second pour se venger, après vingt-cinq ans d'amitié, d'une offense reçue antérieurement). Brichemer s'éloigne indifférent à la haine que lui a vouée Renart.

Dans la rédaction *A* (fol. 149*c*-151*c*), qui commence ici sa cinquième branche, la scène se passe au moment où Renart quitte la Cour du Lion. Quelques détails sont un peu plus développés que dans *B*, mais on n'y trouve ni le passage sur la grâce, ni l'intervention de Grimbert, ni l'exemple du *Lombard et du Provençal*.

Fol. 55 *a*-57 *d*, v. 30335-30720. En rentrant chez lui, tout blessé, Renart fait une nouvelle rencontre, celle de Brun l'Ours, qui croyant être aimable, lui met la patte sur la tête, le bouscule pour l'engager à jouer, le lance en l'air, enfin le malmène si bien qu'il le laisse gisant à terre le croyant endormi. Droüin,

l'ennemi de Renart, a vu la chose; il interpelle Brun et lui reproche sa folie : quand on est *balourd* [1] comme lui, il faut s'adresser à ses pareils :

A son pareil voise chascuns !

Ne connaît-il pas l'histoire du *Pèlerinage de Renart* [2], où, voyageant de compagnie avec Bernard l'Ane, Renart obéissant à sa nature, ravage le poulailler de leur hôte, et n'est pas condamnné pour ce méfait, tandis que Bernard est puni pour avoir mangé quelques plants de persil, nourriture qui n'est pas sienne d'ordinaire ? Qu'il se souvienne aussi de ce vilain enrichi qui ne sut pas comprendre le conseil donné par Salomon enfant, et, voulant s'élever au-dessus de sa position, maria sa fille à un mauvais chevalier. Durant ces discours, Renart se remet enfin et gagne son logis, maudissant la boiteuse qu'il a aperçue le matin et qui lui a porté malheur. Hélas ! tous ses maux viennent de sa pauvreté ! Les pauvres ne comptent pas !

Peu de divergences entre *A* et *B*; la rédaction *A* (fol. 151*c*-153*a*) ne contient pas les vers relatifs à Salomon, non plus que l'allusion à la boiteuse.

SIXIÈME BRANCHE DE *B*.

(4e dans B^1).

Cette branche de *B*, postérieure à 1337, correspond à une partie de la cinquième branche d'*A*. Elle comprend, outre une première aventure dont Renart n'a guère à se louer, le récit de l'épisode connu [3] de Chantecler et de Renart, noyé au milieu de citations d'auteurs et d'histoires de tout genre.

Fol. 57 *d*-60 *b*, v. 30721-31078. Entendant aboyer les chiens, Renart veut fuir; mais battu et pris, il est jeté sur le dos d'un vilain ; il s'échappe en le mordant à la fesse. Nouvelles lamentations. Renart se compare aux lépreux et aux Juifs persécutés

1. On peut rapprocher de cette branche la fable de La Fontaine, *L'Ours et l'Amateur de jardins* (Robert, II, 135-136), où l'Ours se montre aussi d'une balourdise nuisible.

2. Cet épisode du *Pèlerinage Renart*, qui rappelle le sujet des *Animaux malades de la peste*, ne se retrouve pas dans le *Roman de Renart* tel que nous le connaissons.

3. Voy. le *R. de R.*, éd. Martin, I, 91-104 ; cf. *Romania*, XXVIII, 296-303.

en 1320. Que sont cependant ses malheurs en comparaison des infortunes d'Hécube, de Roxane, de Jourdain de l'Isle, d'Enguerran, de Pierre Remy, de Gérard de La Guette[1] et surtout de l'évêque Guichart[2], de Troyes, le protégé de la reine Jeanne?

La rédaction *A* (fol. 153 *a*-154 *c*) écrite après 1321, contient le texte de la vie[3] de l'évêque Guichart (sauf l'éloge de la reine Jeanne, comtesse de Champagne), mais ne présente pas d'allusions aux mésaventures d'autres personnages.

Fol. 60*b*-80*b*, v. 31079-33860. Tout en se lamentant, Renart arrive près d'une ferme appartenant à un homme très estimable, puisqu'il est riche. Les poules fuient à son approche; Chantecler le Coq les rassure, puis s'endort. Pendant son sommeil il rêve qu'il est pris; il demande l'explication de ce rêve à Pinte la Poule qui juge que les hommes feraient toujours bien de ne pas dédaigner les avis des femmes, comme Hector victime d'Achille, et comme le comte de Bar, allant mourir à Chypre en 1337; elle lui fait honte de sa peur. Chantecler aperçevant alors Renart, lui crie de s'en aller. Renart proteste de ses bonnes intentions; il est aujourd'hui frère Prêcheur et fait pleurer les béguines par ses sermons. Il a connu autrefois le père de Chantecler qui lui a recommandé son fils; qu'il ait confiance en lui et le croie (le Vilain et l'Ane aux deux paniers[4]). Chantecler n'a confiance qu'en Dieu (Les deux Aveugles de Rome.[5], Les deux Clercs et leur Seigneur[6]). Avec nombreuses citations Renart demande à Chantecler son amitié (diatribe

1. Surintendant des finances sous Philippe V, subit la torture en 1322.

2. La partie de la rédaction *B* relative à Guichart a été utilisée pour *Le Procès de Guichard évêque de Troyes* (1896) par M. Abel Rigault qui en a publié 146 vers (p. 230-235).

3. La version d'*A* a été publiée par Tarbé, p. 90-93.

4. Publié d'après *A* par Tarbé, p. 93-96.

5. Publié d'après *A* par Tarbé, p. 96-98. Ce conte, d'après Robert (I, CXLIX), se retrouve dans plusieurs recueils italiens du XVe siècle.

6. Publié d'après *A* par Tarbé, p. 98-104. Les éléments de cette histoire sont empruntés à deux récits très répandus au moyen âge qui appartiennent à la *Vie des anciens Peres*, l'un *Du roi qui volt fere ardoir le filz de son seneschal* (Méon, *N. R.*, II, 331-361) et l'autre *Dou Juïtel qui fu mis el four de voirre* (Eug. Wolter, *Der Judenknabe*, t. II, 1879, de la *Bibliotheca normannica*).

contre les moines noirs, les Jacobins, etc); il pleure et se repent comme l'a fait saint Paul et comme aussi sainte Marie l'Égyptienne (vie de cette sainte [1]). Chantecler ému demande à Renart depuis quand il s'est converti. « C'est, répond Renart, depuis que, connaissant la vie de saint Urbain [2], j'ai pu, comme lui, entendre, les harmonies célestes et les plaintes des damnés infernaux. » Chantecler voudrait bien jouir de pareille faveur. Renart lui dit alors de se confesser à lui qui est prêtre ; Chantecler se contente de dire ses oraisons et a hâte d'être satisfait. « On ne saurait voir ou entendre plusieurs choses à la fois (histoire de Loth et de sa femme) », dit Renart. Chantecler entendra donc seulement les cris des damnés. Sur le conseil de Renart, il place sa tête contre terre, ferme les yeux, et est happé par Renart qui lui montre ainsi l'Enfer [3].

Chantecler cependant a encore la force de parler à Renart ; il excite sa vanité et l'engage à narguer les vilains qui le poursuivent. Renart s'écrie alors qu'il reviendra prendre les poules. A peine a-t-il ouvert la gueule que Chantecler s'échappe. Comme on l'a vu plus haut [4], l'excès de joie est parfois nuisible. Renart recommence à se plaindre de sa pauvreté, cause de ses malheurs (satire coutre toutes les classes de la société). Pauvreté lui apparaît sous les traits d'une vieille hideuse pour lui dire que les hommes n'ont que le sort qu'ils méritent (Infortunes du curé de l'Épine [5]), et vont au-devant des châtiments qui les atteignent [6] (Catilina [7], Tarquin le Superbe, Jean de la

1. Publié d'après *A* par Tarbé, p. 104-106. Il existe au moins quatre vies en vers de cette sainte (cf. P. Meyer, *Histoire littéraire*, XXXIII, 367-368).

2. Publié d'après *A* par Tarbé, p. 106-107.

3. La première partie de cette branche se trouve résumée dans Eudes de Chériton, Jean de Sheppey, Jean de Capoue et Baldo (L. Hervieux, *Les fabulistes latins*, IV, 198 et 446, et V, 200 et 371). Cf. Sudre, *ouvr. cité*, p. 294 et 311-317.

4. Voy. p. 271.

5. Cette histoire d'un prêtre abandonné par sa maîtresse quand il est privé de sa cure, existe dans les *Exemples* de Jacques de Vitry (éd. Crane, 1890, p. 100), où Étienne de Bourbon est venu la prendre (*Anecdotes historiques*... éd. Lecoy de la Marche, 1877, p. 406).

6. L'auteur revient plus loin dans *B* (p. 278) et dans *A* (p. 281) sur cette idée.

7. Le ms. B^2 renvoie ici à un passage du ms. B^1 où la vie de Catilina est longuement racontée. Cf. p. 260.

Coste, bourgeois de Troyes, ruiné et emprisonné en 1310). Le seul remède à tous les maux est de suivre Raison et de se confesser.

Outre un grand nombre de variantes, la rédaction *A* (fol. 154 *c*- 169 *d*) présente quelques développements qu'on ne retrouve pas dans *B*; c'est d'abord un passage relatif à la persécution des Juifs en 1321 que B^2 a placé plus haut [1] sous la date de 1320, puis un autre où Renart parle de son enfance comme de celle d'un fils de famille; un dernier enfin où il est question de Jésus et de la femme adultère. Les passages ajoutés par *B* sont de beaucoup plus importants; ce sont les allusions à Hector, au comte de Bar, aux béguines, aux moines noirs, de nombreux détails de la vie de sainte Marie l'Égyptienne, les histoires de Loth, du curé de l'Épine et de Jean de la Coste.

Septième branche de *B*.

(5e dans B^1).

Cette branche de *B* qui date au plus tôt de 1342 [2], correspond à la fin de la cinquième branche d'*A*, augmentée de trois histoires dont l'une est empruntée à la quatrième branche d'*A*. Elle montre mieux que tout le reste de l'œuvre du Clerc de Troyes (exception faite de la dernière branche qui offre une version totalement différente dans *A* et dans *B*) de quelle façon l'auteur a remanié et surtout allongé le texte d'*A* pour en constituer la rédaction *B*. Le récit primitif, analogue dans sa contexture générale à la *Confession* de la septième branche du *R. de R.* [3], ne compte guère dans *A* plus de 722 vers, et devient dans *B* un interminable récit de 5162 vers.

Fol. 80 *b*-100 *b*, v. 33861-36792 (= *A* fol. 169 *d*-173 *c*). Renart rencontre le prêtre Hubert, nom qui désigne le Milan ou Écoufle, et lui demande de recevoir sa confession. Hubert, désireux de convertir Renart, lui adresse d'abord un long sermon (qui n'existe pas dans *A*), où il lui parle des Attributs de Dieu, de la Science du bien et du mal et des Sept arts libéraux

1. Voy. p. 268.

2. Une allusion est faite dans B^2 (fol. 112 *d*) aux monnaies ayant cours en 1342.

3. Éd. Martin, I, 241-264; cf. Sudre, *ouvr. cité*, p. 311-317.

dont l'Astronomie est le principal (allusion à la mort de Virgile [1], qui était bossu et de petite taille). Renart s'accuse alors des Sept péchés capitaux [2], d'Orgueil d'abord dont il énumère les méfaits (*B* ajoute un long passage sur l'Éther, les Quatre éléments et l'Enfer), d'Envie (*B* ajoute un passage sur les Sept planètes, le Calendrier, l'Influence des astres), de Colère, de Paresse (*B* ajoute plus de 450 vers sur le Repentir et l'Espérance, sur Judas poussé au suicide par Désespérance [3], sur la mesure de la terre, la grandeur des planètes, la miséricorde divine; mention de l'*exemple* de l'homme ramant contre le courant [4]), d'Avarice qui engendre tant de vices (on trouve à cette place comme addition de *B* : une satire contre les juges — le Bailli et les plaideurs —, une autre contre les seigneurs possesseurs de colombiers, une troisième contre les danses, les jongleurs et les menétriers, qui se subsitue à l'histoire de l'Archer joueur et blasphémateur [5] présentée par *A*, une autre encore contre les marchands et les ménestrels; puis un passage sur l'excellence de la science astronomique, le nombre des étoiles et le Paradis), de Luxure (*B* ajoute deux passages, l'un sur l'âge de Renart qui l'oblige de renoncer à la Luxure, l'autre où il est rappelé qu'Adam, les héros de la guerre de Troie et saint Jean-Baptiste ont été les victimes de la Luxure) et de Gourmandise (*B* est plus développé à la fin). — Il semble bien que certains développe-

1. Voy. plus haut, p. 261 et 270.

2. Cf. un passage de *Renart le Nouvel* (Méon, IV, 172-182), où Orgueil, assisté en Enfer de six dames personnifiant les six autres péchés est consacré roi par Renart.

3. Cf. le *Mistère de la Passion*, d'Arnoul Gréban (éd. 1878), p. 285-288.

4. Cet *exemple* qui représente la lutte persévérante de l'homme contre le péché, se retrouve dans une *Vie de saint Alexis* composée au XIVe siècle (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 6835, 2e partie, fol. 58 *b* et Bibl. d'Avranches, 244, fol. 79 *a-b*).

5. Publié par Tarbé, p. 108-189. Cette histoire se retrouve dans Étienne de Bourbon (*Anecdotes historiques*, éd. Lecoy de la Marche, p. 341-342). Elle a son origine en Extrême-Orient, en Chine probablement, d'où elle a pénétré en Occident par l'intermédiaire des Persans, des Arabes et des Juifs (J. Darmesteter, *La Flèche de Nemrod* dans le *Journal asiatique*, 1885); elle existe aussi au Japon (M. Revon, *Le Shinntoïsme*, 1907, I, 255 et 257).

ments, notamment les notions astronomiques, ajoutées ici par *B*, sont empruntées à l'*Image du Monde* [1].

Fol. 100 *b*-113 *a*, v. 36793-38670 (le passage n'existe pas dans *A*). Après avoir entendu cette confession, le Milan demande à Renart s'il n'a pas à son actif quelques bonnes œuvres qui lui feroient trouver grâce devant la bonté divine. Renart énumère alors une série d'abus qu'il prétend avoir créés, et se livre à une satire générale de l'état social du XIVe siècle. Il parle ainsi en termes sévères de l'élection des premiers rois venant après l'Age d'or, de la Chevalerie fondée par Ninus [2], de l'orgueil, de l'avidité, des rapines des grands seigneurs, de l'origine de l'usure (les Deux enfants juifs), des tailles (établies pour la première fois, à Provins, par Charlemagne se rendant en Espagne [3]), du droit de formariage, originaire de Bourgogne (le Chevalier Othon), des mainmortes, de la justice ecclésiastique, du jeu de dés, des avocats, de la luxure, des droits sur les foires, des droits de toute sorte, des corvées, de la vente des fonctions publiques, de la royauté s'emparant des biens de l'Église et des seigneurs (allusion à l'heureux achat fait au comte de Champagne par Louis IX, le roi « que on dit saint », de la mouvance des comtés de Blois, de Chartres et de Sancerre, ainsi que de la vicomté de Châteaudun [4]), de Nicolas Cholet, grand procureur de Champagne, des droits de vente, enfin de la dîme. Renart constate, du reste, que les vilains sont peu dignes d'intérêt; malgré toutes leurs charges, ils respectent les seigneurs et souffrent tout sans révolte (allusion à la dame de Doches s'emparant en 1300 du linceul d'une de ses vassales). Par un revirement inattendu, Renart en vient à plaindre aussi les nobles qui paient des amendes plus fortes que les vilains et n'ont guère plus de liberté, puisqu'ils dépendent

1. Voy. *Histoire littéraire de la France*, XXIII, 302-319.

2. Voy. la même idée énoncée plus haut, p. 256.

3. Voy. plus haut, p. 264.

4. Cette vente avait été faite afin de procurer au comte de Champagne la somme de 40,000 livres nécessaires pour acheter de la reine de Chypre, Alix, la renonciation à ses droits sur la Champagne. L'affaire fut conclue en l'absence de Thibaut, qui mécontent de la chose, voulut à son retour de Navarre rembourser Louis IX et annuler la vente. Le roi refusa. Ce fut là l'origine de l'alliance de Thibaut avec Pierre Mauclerc.

d'autres seigneurs; ils se ruinent pour fournir l'aide à leurs suzerains et acquitter les droits de fief; une fois pauvres, ils ne peuvent acquérir la fortune dans le commerce ou autrement, mais sont haïs et repoussés pour leur violence. S'ils sont riches, leurs héritages sont dilapidés quand ils échoient à des mineurs. Les Bourgeois ont un sort tout différent : ils défendent les intérêts des mineurs au moyen de tuteurs; ils peuvent aliéner pour 19 et même pour 27 ans (les fiefs nobles ne se cèdent que pour trois ans), ils font ce qu'ils veulent, ne vont pas en guerre, et sont heureux partout, sauf en Champagne, où les impôts les écrasent. Renart conclut en disant que ce qui doit arriver arrive. Le Milan conteste cette théorie fataliste, et soutient que l'homme est la cause de ses propres malheurs [1].

Fol. 113 *a-c*, v. 38681-38755. A l'appui de sa thèse, le Milan raconte l'histoire du chanoine Guillaume Brulé, vivant à Troyes en 1316, qui battait ses gens et fut tué par eux sans laisser de regrets. (L'anecdote existe aussi, sans grand changement, dans la quatrième branche d'*A*, fol. 64 *d*-65 *d*, au milieu d'une partie que B^1 n'a pas reproduite. *B* ajoute ici sur la folie humaine quelques considérations dont l'idée, sinon la forme, se trouve longuement exprimée dans la sixième branche d'*A*, fol. 177 *b*-184 *d*.)

Fol. 113 *c*-114 *d*, v. 38756-38962. Le Milan raconte encore les deux histoires de Brulé de Troyes [2], victime, en 1280, de son amour du gain, et de Hémart ou Hermant [3] de Provins, victime de sa bêtise en 1322 (Les deux récits se rencontrent plus loin dans la sixième branche d'*A*, fol. 184 *d*-186 *a*).

Fol. 114 *d*-115 *b*, v. 38963-39022. (La concordance régulière reprend ici avec la cinquième branche d'*A*, fol. 173 *c*-174 *a*). Renart demande en pleurant au Milan de lui donner l'absolution. Celui-ci refuse d'abord (sous prétexte, dans *A*, qu'il lui faut aller manger une nichée de poussins), puis enfin consent. Il s'approche de Renart, qui le saisit et l'emporte au logis, se vengeant ainsi du tour que Chantecler lui a joué [4].

1. La même idée est développée plus haut, p. 274 ; cf. aussi p. 281.
2. Publiée d'après *A*, par Tarbé, p. 126-130.
3. Publiée d'après *A*, par Tarbé, p. 130-131.
4. Voy. plus haut, p. 274.

Huitième branche de *B*.

(6e dans B^2).

La dernière branche de *B* (composée après 1342 comme la précédente) et la sixième et dernière branche d'*A* (postérieure à 1322)[1], n'offrent entre elles que fort peu de ressemblance. On trouve, en effet, dans les deux rédactions une centaine de vers pareils tout au commencement ; on y remarque la présence de Tibert le Chat, mêlée à des événements d'ailleurs très différents ; on y peut constater aussi un esprit de dénigrement systématique à l'adresse de la femme. Mais là s'arrêtent les points communs ; pour tout le reste de la narration les deux versions se séparent absolument. Les *exemples* empruntés à l'histoire littéraire ou inspirés par des contes d'animaux et le *Roman de Renart*, se rencontrent nombreux dans *A*, qui d'ailleurs présente certains passages dont la forme et le fond se rattachent à la septième branche[2] de *B*. Dans *B*, au contraire, où ne paraît même pas Renart, dominent les réflexions morales et les satires contre les *états du siècle*.

Fol. 115 *b*-116 *a*, v. 39023-39194 (partie commune avec *A*, fol. 174 *a-c*). L'homme a tort de ne pas reconnaître par sa bonne conduite tout ce que Dieu a fait pour lui ; qu'il songe aux peines qu'il encourra après sa mort !

Fol. 116 *a*-122 *a*, v. 39195-40010 (à partir d'ici, *B* ne concorde plus avec *A* ; nous reviendrons plus loin[3] sur la première rédaction). L'homme fait le mal par habitude, il suit la voie de Renart et ne songe qu'à sa vie mondaine et matérielle ; il pense à ses travaux, à son ambition, à ses plaisirs, à ses vices ; il ne s'occupe pas du salut de son âme. Les grands pillent les petits ; le mal est public, les clercs même y succombent, et la femme joue son rôle néfaste. Le mieux serait de ne pas s'y fier (Isengrin en fut victime) ; l'amour est chose dangereuse (Histoire de Samson et de Dalila) : l'auteur l'a éprouvé lui-même. — Après ce sermon qui, d'après le v. 39983, doit être attribué à Tibert, dont nous enten-

1. L'auteur dit au fol. 175 *c* qu'il se propose de faire une nouvelle *branche* l'an du couronnement du roi Charles-le-Bel.

2. Voy. p. 278.

3. Voy. p. 280 et suivantes.

dons parler ici pour la première fois (l'auteur ayant sans doute oublié combien profondément il avait remanié *A*, où Tibert apparaît dès le commencement de la branche), Tibert quitte ses auditeurs.

Fol. 122 *a*-128 *a*, v. 40011-40894. En chemin, Tibert rencontre une Tigresse mourant de faim. Depuis sept ans elle n'a pas mangé, cherchant toujours la proie qui lui convienne : une femme fidèle et obéissante à son mari. Tibert l'emmène alors au marché de la ville, lieu de réunion des femmes. Malgré les avis de Tibert, pas une d'elles ne s'enfuit à l'approche de la Tigresse ; toutes, plus ou moins complaisamment, se plaignent de leurs maris et vantent les qualités de leurs amants. « A défaut « d'une femme fidèle », dit la Tigresse « je me contenterai d'un « ouvrier consciencieux et travailleur. » Arrivée à la place où se fait l'embauchage, la Tigresse entend successivement les confidences d'un couvreur, d'un charpentier et autres ouvriers qui tous trompent et volent leurs patrons. La Tigresse attendra donc une meilleure occasion de se nourrir, éprouvant d'ailleurs autant de dégoût pour les marchands hâbleurs, les taverniers grossiers, les avocats menteurs, les moines impudiques, les usuriers impitoyables et les seigneurs orgueilleux.

Fol. 128 *a*-129 *d*, v. 40895-41148. Changeant alors de matière, l'auteur fait l'éloge de la patience [1]. C'est elle qui a permis de supporter les misères des années 1337 à 1339, où, en prévision d'une guerre avec l'Angleterre [2], tout le monde dut payer de sa personne ou de son argent ; ce fut la ruine pour bien des gens. Grâce à la patience on vit de peu, on trouve toute chose bien faite, on n'attache pas d'importance à la parure et l'on n'imite pas le corbeau qui, pour être beau, se couvrit de plumes qui ne lui appartenaient pas [3]. — L'ouvrage finit ainsi sans conclusion.

Dans la rédaction *A*, l'auteur, après le court préambule qui se retrouve dans *B*, ajoute (fol. 174 *a*-186 *a*) que les *bons dits* aident à se bien conduire

1. Voy. plus loin dans *A* (p. 282) un passage où le même sujet a été traité.
2. Cf. *Les Grandes Chroniques*, V, 374-375.
3. Publié par Robert (I, 249-251), à propos de la fable de La Fontaine, *Le Geai paré des plumes du Paon*. Il existe en français au moins quatre autres

et gardent de l'oisiveté. Il écrira donc une nouvelle *branche* de Renart, où l'on trouvera matière à s'instruire.

Après avoir mangé le Milan [1], Renart songe à reprendre sa vie. Tibert vient lui rendre visite et lui raconte ses malheurs : alléché par l'odeur d'un morceau de lard qu'il a voulu voler au garde-manger d'un prêtre, il a été pris au piège, battu et mordu par les chiens [2]. Il trouve d'ailleurs ce châtiment mérité. Renart le dissuade d'une telle pensée, et reprenant une idée chère à l'auteur [3], veut démontrer à Tibert que l'homme n'est jamais victime que de sa propre folie. Il lui cite donc l'exemple de Chilpéric (il passe en revue les rois Mérovingiens depuis Clovis [4] jusqu'à Charlemagne), qui a eu le tort d'aimer Frédégonde [5] et lui raconte dans le même but les histoires de Brulé de Troyes et de Herman de Provins, que la rédaction *B* a placées plus haut dans la septième branche [6]. Tibert quitte alors Renart.

Fol. 186 *a*-191 *d*. Renart est alors abordé par un pauvre homme qui vient lui demander conseil. Il aime une jeune et belle dame, qui malheureusement a déjà un amant, mais se repent de sa faute. Doit-il l'épouser ? Renart l'engage à se défier : il est aussi difficile d'empêcher une femme d'aimer, qu'une chèvre de brouter (Histoire de Barbue [7]). Il lui récite encore, pour lui prouver la méchanceté des femmes, deux lais, connus sous une autre forme, l'un où

---

versions de cette fable : celle de Marie de France, *Dou Corbel qui volt resembler paon*, publiée par Roquefort (II, 248-249) et par K. Warnke (1re éd., p. 217-218), celle des deux Isopet, *Du Corbiau qui se para des plumes du paon* et *Comment le Geai s'enourgueilli et cuidoit resambler au paon*, publiées par Robert (I, 251-254); celle enfin que Robert a publiée (I, 248-249), en l'attribuant faussement à Marie de France, *De la Corneille qui se vesti de plumes de tous oisiaux*, et que L. Hervieux a rééditée dans les *Fabulistes latins* (I, 752-753); édition plus complète dans P. Meyer, *Rec. d'anc. textes*, p. 355. Il est fait mention de cette fable dans les *Lamentations* de Matheolus (éd. Van Hamel, I, 132).

1. La rédaction *A* reprend la suite du récit qui termine la branche précédente dans *A*.

2. C'est un épisode analogue à celui que nous avons vu plus haut (p. 255).

3. On a ici l'équivalent du développement donné par *B* (p. 274); voy. aussi p. 278.

4. Le baptême de Clovis a été publié par Tarbé, p. 109-113.

5. L'histoire de Chilpéric et de Frédégonde a été publiée par Tarbé, p. 114 126.

6. Voy. p. 278.

7. Publié par Tarbé, p. 131-133. On peut rapprocher de ce conte la jolie histoire qu'Alphonse Daudet a insérée dans les *Lettres de mon moulin*, sous le titre de *La Chèvre de M. Séguin*.

figurent un roi Edouard et une reine Gentille[1], l'autre qui est une histoire de loup-garou (*Bisclavet*)[2]; enfin pour lui montrer combien une vie tranquille est préférable aux ennuis de l'état de mariage, il lui fait entendre la fable des *Deux souris*[3]. L'homme, convaincu, s'éloigne et laisse Renart seul.

Fol. 102 d-103 b. L'été suivant, Renart rencontre Isengrin qui lui propose d'aller manger le poulain de Fauve la Jument. Renart accepte, mais la chose ne réussit pas au Loup[4].

Fol. 103 b-105 c. Après cette aventure, Renart médite quelque autre coup, quand il aperçoit des oiseaux. Il apprête ses filets pour les prendre et cherche à les émouvoir en se lamentant et en manifestant grand repentir de ses méfaits passés. Voyant les oiseaux bien disposés, il leur demande de s'approcher de lui, puis leur fait un sermon sur l'obéissance, qui est une noble chose, et sur la patience[5] (il parle à ce propos de Moïse et des dix plaies d'Égypte[6]). Les oiseaux sont prêts de l'écouter quand survient Isengrin qui, furieux d'avoir été maltraité par la Jument du fait de Renart, insulte ce dernier et se met à lui courir sus. Renart, pour échapper au Loup, entre dans un four à chaux, dont il ressort peu après.

Fol. 105 c-107 c. Renart pénètre dans une forêt, et aperçoit couché sous un arbre Tibert le Chat. Pour se moquer de lui, il lui fait croire qu'on chasse dans le bois. Tibert se fatigue à courir, et quand réellement surviennent des chasseurs et des chiens, il n'a d'autre ressource, pour se mettre en sûreté, que de monter sur un arbre, tandis que Renart disparaît. Les chasseurs, de jeunes

---

1. Publié par Tarbé, p. 133-135. C'est le lai de *Laustic* dont une autre rédaction, œuvre de Marie de France, a été publiée par Roquefort (I, 314-327) et par Warnke (1re éd., p. 146). Pour les rapprochements, voy. l'éd. Warnke p. [illegible].

2. Publié par Tarbé, p. [illegible]. Cf. le lai de *Bisclavret* dans les poésies de Marie de France, publiées par Roquefort [illegible] et Warnke (1re éd., p. 75-[illegible]). Pour les rapprochements, voy. l'éd. Warnke p. LXXXV-LXXXI[illegible].

3. Publiée par Robert [illegible] et par Tarbé (p. [illegible]). C'est la fable [illegible], dont on a deux autres rédactions françaises, l'une dans [illegible] Robert [illegible], l'autre dans Marie de France (Roquefort, II, [illegible], et Warnke, p. [illegible]). Pour les rapprochements, voy. Robert [illegible], Hervieux [illegible], et dans la collection des [illegible].

4. Cette fable a été publiée par Robert (II, [illegible]) à propos de celle de La Fontaine [illegible] et par Tarbé (p. [illegible]). Il en existe, dans [illegible] Marie [illegible], une forme beaucoup plus voisine [illegible].

5. Voy. [illegible].

6. L'auteur [illegible] même sujet plus longuement dans R. v. 4437-[illegible].

écuyers, jettent des pierres au Chat[1], qui les interpelle, et profère plaintes et menaces contre les nobles : « Que vous ai-je fait[2] ? Pourquoi me persécuter ? « Prenez garde, le peuple vous hait, il se vengera. Vous méprisez les Vilains, « mais vous oubliez que Dieu a choisi les apôtres parmi eux. Le diable vous « prendra, vous qui pillez. Le Noble ressemble à l'épervier et le Vilain au « chapon. L'épervier est honoré durant sa vie, mais une fois mort, on le jette « au fumier ; le chapon, au contraire, vit sur le fumier, mais après sa mort, « il a les honneurs du festin. De même pour le Vilain, les anges le recueil- « leront un jour ; vous, vous irez en Enfer[3] ». — Comme pour la rédaction *B*, l'auteur finit sans conclure.

Tel est le poème de *Renart le Contrefait*, vaste compilation disparate et incohérente, dont les vers satiriques s'attaquent aux Prélats et aux Seigneurs, et prennent la défense des Bourgeois et surtout des Vilains. La forme en est souvent défectueuse, le style diffus, les développements inutiles et fastidieux[4]. Nous saurons gré quand même à son auteur de contribuer à faire mieux connaître le temps où il vivait, en fournissant à notre étude de nombreux documents littéraires, historiques et scientifiques.

Gaston RAYNAUD.

---

1. Cet épisode du Chat et du Renart est visiblement inspiré par le commencement de la branche XII du *Roman de Renart* (éd. Martin, II, 1-10), dont Robert (II, 226-228) a publié quelques vers. La source primitive est une ancienne fable (Hervieux, *Les Fabulistes latins*, II, 76) dont une version française se trouve dans Marie de France (Roquefort, II, 387-389, et Warnke, 1re éd., p. 315-318).

2. Ce trait se retrouve dans le *R. de R.*, où Tibert demande à un prêtre qui s'est joint à ses persécuteurs, pourquoi il veut lui faire mal sans motif.

3. Une variante de cet exemple se lit dans le *Menagiana* (éd. 1729, III, 278-279).

4. Les mêmes défauts apparaissent dans plusieurs ouvrages du même temps, entre autres dans un poème beaucoup plus court, de même origine, qu'a signalé M. L. Delisle (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, LXII [1901], 317-348), *Le livre royal*, œuvre de Jean de Chavanges.

REMARQUES

SUR

LA DISSIMILATION CONSONANTIQUE

A PROPOS D'UN ARTICLE DE M. MAURICE GRAMMONT

M. Maurice Grammont vient de me faire l'honneur d'entretenir longuement les lecteurs de la *Revue des langues romanes* des trois recueils que j'ai publiés de 1897 à 1905 (*Essais de philologie française : Mélanges d'étymologie française; Nouveaux Essais de philologie française*). S'il s'agissait d'un compte rendu ordinaire, j'en savourerais silencieusement le miel et l'absinthe. Mais M. Gr. saisit l'occasion de revenir sur un sujet auquel il a consacré naguère sa thèse française de doctorat[1]; or le sujet est si important qu'il peut y avoir intérêt à mettre en relief la manière de voir actuelle, soit sur la question de méthode, soit sur des points de détail, du vigoureux esprit qui a écrit en 1895 le livre intitulé : *La Dissimilation consonantique dans les langues indo-européennes et dans les langues romanes*[2].

Dans l'introduction de sa thèse, M. Gr. rappelle comment il a été amené à faire des langues romanes une sorte d'étalon du phénomène de la dissimilation consonantique dans les langues indo-européennes. Les anciennes langues de la famille étaient les seules qui le préoccupassent, à l'origine de ses recherches. Mais le grec, le vieux slave, le latin archaïque et classique ne

---

1. « A propos des ouvrages de M. A. Thomas. Notes sur la dissimilation », article qui occupe les p. 273-310 du n° de juillet-décembre 1907 de la *Revue des langues romanes*.

2. On sait que G. Paris a consacré à ce livre un compte rendu de longue haleine (18 pages) dans le *Journal des Savants* de février 1898.

satisfaisaient pas son appétit de savoir et de comprendre : les faits étaient rares, les conditions dans lesquelles ils se produisaient, mal déterminées. Au contraire, avec le latin vulgaire et ses formes plus modernes que nous appelons langues ou patois romans, il se sentit sur un terrain à la fois plus fertile et plus solide. Il prit pied sur ce domaine, l'étudia, et ne tarda pas à se convaincre que cette étude permettait non seulement de mieux comprendre les langues anciennes du groupe indo-européen, mais de concevoir la dissimilation « indépendamment de telle ou telle langue, en dehors et en quelque sorte au-dessus des langues » et de lui assigner des lois générales. Ces lois, il les formula en vingt articles.

Les choses étant ainsi, on voit l'importance qu'ont les langues et patois romans dans l'œuvre de synthèse et de codification édifiée par M. Gr., et combien il est essentiel de savoir non si l'auteur a tout connu et classé, mais si, dans ce qu'il a ignoré ou laissé de côté, il y a des matériaux de nature à modifier les assises de sa construction.

M. Gr. nous apprend qu'il n'a jamais rencontré pour sa part, depuis douze ans, d'exemple de dissimilation qui, dûment examiné, ne soit conforme aux principes qu'il a posés dans sa thèse. D'où vient donc que parmi les exemples nouveaux produits en grand nombre par d'autres philologues, notamment par Gaston Paris, par M. C. Salvioni et par moi, plusieurs aient paru aller directement à l'encontre de son système, soit en faisant échec à telle ou telle « loi », soit en servant de point de départ à une « loi » complémentaire ? M. Gr. admet que cela tient à ce que ses principes ont été un peu noyés dans la masse des exemples qu'il a examinés, des questions diverses qu'il a dû aborder, et des discussions de détail qu'il lui a fallu développer à tout moment. Aussi se décide-t-il, laissant de côté tous les développements accessoires, à nous donner clairement et simplement, presque sous forme de tableau, les différents aspects que peut prendre le phénomène de la dissimilation. Tous les exemples qui lui ont été offerts gracieusement ou jetés malicieusement à la tête, et ceux-là seulement, y sont classés et, s'il y a lieu, brièvement commentés.

Je lui suis, pour ma part, très reconnaissant de ce précis, dont le besoin se faisait vraiment sentir. G. Paris avait conseillé

à l'auteur de mieux éclairer sa lanterne, avouant que, malgré toute son attention, il s'était embrouillé dans cette législation compliquée de la dissimilation. M. Gr. considère que la note finale mise par le regretté maître à la fin de son compte rendu, après réception d'une lettre de l'auteur, équivaut à l'abandon de toutes les objections qu'il avait formulées. Pour les objections de détail soit ; mais non pour les points de théorie, car G. Paris dit textuellement, à propos des observations écrites de M. Gr. : « les unes portent sur des points de théorie et appelleraient une discussion que je ne puis leur consacrer ici... »

Et c'est précisément sur la théorie, où j'ai plus d'une fois contredit en passant M. Gr., que je tiens à m'expliquer plus au long aujourd'hui devant la rampe, puisque la rampe est allumée.

M. Gr. établit une distinction dans les lois que s'efforce de dégager la linguistique. S'il s'agit d'une loi de phonétique pure, c'est-à-dire due à un état physiologique du sujet parlant, il reconnaît, comme tout le monde, qu'elle doit partir de l'étude et du classement des faits ou exemples. Mais, dit-il, « quand « il s'agit de phénomènes reposant partiellement ou essentielle- « ment sur un état psychique, cette méthode ne convient plus : « les exemples ne doivent venir qu'après les lois, non pas pour « les confirmer, car elles n'en ont pas besoin, mais simplement « pour les illustrer ». J'appelle cela : procéder *a priori*, et la méthode ne me paraît pas meilleure dans un cas que dans l'autre. M. Gr. se récrie : « Il y a, dit-il, de grands principes qui « dominent l'évolution des langues et qui, bien qu'ils ne soient « pas en général directement démontrables, résultent d'un nombre « illimité d'observations journalières ; c'est l'équivalent des « axiomes dans les mathématiques. Quand par le raisonnement « le mathématicien passe de propositions connues à d'autres « qui lui étaient inconnues, mais qui s'en dégagent, per- « sonne ne songe à dire que son travail est tout *a priori* ; pour- « quoi faire ce reproche au linguiste quand il agit de même ? » Il est étrange, on l'avouera, de voir la linguistique, science toute d'observation, se réclamer de la méthode des sciences mathématiques. Mais passons. En quoi les axiomes sont-ils particulièrement liés aux phénomènes d'ordre psychique plutôt qu'à ceux qui sont d'ordre physique ? En tête de sa thèse, M. Gr. a posé

quelques principes qui n'ont été pour lui, dit-il, que des conclusions, et le premier de ces « principes » est l'affirmation suivante (p. 16) : « Pour qu'un phonème puisse en dissimi-« ler un autre, il faut qu'ils possèdent tous deux un ou plusieurs « éléments communs. » Personne ne contestera cette vérité, qu'on l'appelle principe, axiome ou *truism* ; mais elle ne vaut ni plus ni moins, qu'on l'applique à l'élément phonétique ou à l'élément psychique du langage.

Que s'est proposé M. Gr. d'un bout à l'autre de sa thèse ? Distinguer la dissimilation des manifestations diverses de l'évolution linguistique avec lesquelles on l'a souvent confondue (étymologie populaire, croisements, jeux de mots, etc.) et en fixer la marche normale. Sur le premier point, tout le monde a rendu justice à la vigueur et à la décision de sa critique : il a déblayé le terrain et par cela même fait faire un grand pas en avant à la linguistique, encore que dans tel ou tel cas particulier on puisse protester contre la déportation en masse à laquelle il a eu recours. Sur le second point, son œuvre a paru dès l'abord plus sujette à caution, peut-être à cause de la rigueur qu'il a prétendu donner à son système, où tout était ou semblait prévu, avec même une case vide pour des phénomènes inobservés. Malgré tout le désir qu'il a de rester sur ses positions, l'auteur est amené aujourd'hui à faire quelques déclarations qui atténuent un peu, il me semble, ce qu'il y avait d'outré dans sa première manière de voir. Une loi unique régit la dissimilation, la loi du plus fort, et c'est par un abus de langage qu'il a donné le nom de « lois » aux vingt « formules » dans lesquelles il s'est efforcé d'enfermer les manifestations diverses de cette « loi » unique. Ce chiffre de vingt n'est donc qu'empirique, et M. Gr. admet, au moins théoriquement, qu'il puisse être augmenté si l'on a de bonnes raisons pour procéder à une revision.

Or, me trouvant en présence de cas de dissimilation que M. Gr. ne connaissait pas (français *prunelaie*, pour **pruneraie* « lieu planté de pruniers », et périgourdin *garlimen*, pour *garnimen* « instrument aratoire, charrue »), j'ai poussé bonnement la porte qu'il laissait entr'ouverte, et j'ai proposé d'ajouter deux formules nouvelles à celles qu'il avait constituées. Aussitôt, il se récrie et me ferme la porte au nez.

Dans *garnimen*, dit-il, ce n'est pas l'*m* intervocalique qui est cause de la dissimilation, mais l'*n* finale, ce qui cadre avec la formule VI. Je n'en crois rien, mais je n'insiste pas. Au lieu de ce cas ambigu, j'en vais citer un autre où il n'y aura pas de doute possible sur le facteur de la dissimilation : en Provence, *cornemuse* est représenté par *carlamuso*; en Berry, on dit *cormeluse*, *cormeluser*, *cormeluseur*, formes où la dissimilation, pour être compliquée de métathèse, n'en est pas moins indiscutable et se produit selon la formule que j'ai donnée et qui est suffisante à mes yeux : *intervocalique tonique dissimile appuyée atone*. C'est le contrepied de la formule VIII de M. Gr., à cela près qu'il ne fait pas intervenir l'accent tonique. M. Gr. s'étonne, à propos de cette formule et d'une autre sur laquelle je reviendrai, de me voir « admettre concurremment les deux lois » : je m'expliquerai tout à l'heure sur ce point.

Le cas de *prunelaie* est différent et je suis tout à fait d'accord aujourd'hui avec M. Gr. sur l'explication qu'il convient d'en donner. Oui, si **pruneraie* a été altéré en *prunelaie* plutôt qu'en **pluneraie*, c'est que ceux qui l'ont altéré ont parfaitement eu conscience du rapport sémantique qui unissait ce mot dérivé au mot simple *prune*. Dans les quelques pages qu'il vient d'écrire dans la *Revue des langues romanes*, M. Gr. a mieux mis en relief que dans sa thèse ce phénomène très fréquent, auquel il donne le nom de « dissimilation renversée ». Mais comment concilie-t-il la « dissimilation renversée » avec le système dans lequel il a conçu sa construction de formules ? D'une part, il proclame que la dissimilation est un phénomène « reposant essentiellement ou partiellement sur un état psychique » et il réclame le droit de recourir, pour en déterminer les lois, à une méthode *a priori* qu'il réprouve quand il s'agit des lois phonétiques ; de l'autre, les lois ou formules qu'il a imaginées d'après cette méthode sont faites de telle façon qu'elles apparaissent comme régissant seulement les faits phonétiques et qu'il est obligé d'en mettre dehors les faits psychiques dont il s'est prévalu pour construire ses formules. Ce ne sont donc pas les lois de la dissimilation qu'il a formulées, mais celles d'une certaine catégorie de dissimilation. De quel droit, alors, qualifie-t-il de dissimilation « normale » celle qui s'effectue selon ses formules et de dissimilation « renversée » celle qui échappe à ses formules ?

M. Gr. répondra peut-être que dans la dissimilation « renversée » ce n'est pas toujours une cause psychique qui produit le renversement, mais parfois aussi une cause mécanique. Il a écrit en effet : « Toutes les formules de la dissimilation normale « peuvent être renversées, lorsqu'une cause mécanique ou psy- « chique diminue suffisamment la force du phonème qui « aurait été le plus fort dans les conditions ordinaires pour le « rendre le plus faible, ou augmente assez la force de l'autre « pour le rendre le plus fort. » Prenons donc un exemple de renversement à cause mécanique.

L'anc. franç. *peletre* est une forme dissimilée de *peretre*, mot calqué sur le latin pyrethrum. D'après la formule XVI de M. Gr., ce n'est pas l'*r* intervocalique, c'est l'*r* combinée qui aurait dû être atteinte par la dissimilation ; mais, dit M. Gr., la dissimilation a été renversée parce que le groupe *tl* n'existant pas en français, la langue ne pouvait admettre la forme « normale » **peretle*. Il est vrai, ajoute-t-il, que la « dissimilation aurait pu « aboutir théoriquement à **perete*, mais il n'est pas régulier en « français qu'un groupe combiné perde totalement un de ses élé- « ments par dissimilation. » Ici, je suis obligé de l'arrêter et, bien qu'il se défie beaucoup des exemples, de lui citer des exemples relativement nombreux qui prouvent qu'il commet une erreur de fait. Je lui citerai d'abord ceux qu'il connaît bien et dont il parle ailleurs sans les contester : *bavéole* pour *blavéole*, *Ferri* pour *Frerri*, *flambe* pour *flamble*, *kemerosse* (Vosges) pour *cremerosse*, *pomeroge* pour *promeroge*, *quincaille* pour *clincaille*. J'en tiens même quelques autres à sa disposition, soit des noms communs comme *compire* (Morvan) pour *crompire* (pomme de terre, de l'allem. grundbirn), *fanèle* (Bas-Maine) pour *flanelle*, *farâche* (Haut-Maine) pour *frarâche* (primitivement *frarasche*), *traïte* (anc. franç.) pour *traïtre*, *traste* (anc. franç.) pour *trastre* (lat. transtrum), soit des noms propres, comme le nom d'homme *Doitran* pour *Droitran* (german. Droctramn), et le nom de lieu *Villefavard* (Haute-Vienne) pour *Villeflavard*. Que conclure de là ? Que la formule XVI de M. Gr. se heurte à des faits incontestables et que ces faits sont également rebelles à la théorie de la « dissimilation renversée », telle qu'il l'expose.

Examinons maintenant cette formule XVI en elle-même, au

point de vue des langues romanes, et voyons sur quels fondements elle repose. J'en rappelle les termes : *intervocalique dissimile combinée atone*. Il me suffira, pour édifier le lecteur, de prendre le premier exemple dont fait état M. Grammont. Il cite l'ital. *arato*, de aratrum, sans aucune remarque. Comment le soupçon d'une « dissimilation renversée » ne se présente-t-il pas à son esprit, soupçon fondé sur l'appoint de force qu'apporte à l'*r* intervocalique l'existence du verbe *arare* ? Comment peut-il passer sous silence le fait que l'espagnol possède concurremment les formes *arado* et *aladro* ? Comment, en présence de ces formes contradictoires, n'a-t-il pas confronté tous les témoins romans de l'évolution du type latin aratrum, qui semble fait exprès pour une étude de la dissimilation ? A-t-il ignoré le prov. *alaire* ou en a-t-il eu peur ? L'anc. franç. *arele* est-il « normal » ou doit-il sa forme à l'influence « renversante » du verbe *arer* ? Et ce n'est pas seulement aratrum, qui aurait dû être examiné à fond, mais pyrethrum, taratrum et veratrum. J'ai déjà parlé de pyrethrum ; je n'ai pas à y revenir. Pour taratrum M. Gr. cite, dans une autre partie de sa thèse, l'esp. *taladro* (p. 114), mais pour le mettre en dehors de l'action de la dissimilation et l'expliquer par un croisement entre taratrum et le verbe *talar*, explication si étrange que je ne m'arrêterai pas à la discuter et qu'il me suffira de citer le portug. *trado*, métathèse de **tadro*, pour la ruiner. Dans la *Revue des langues romanes* (p. 305), M. Gr. dit un mot de l'anc. franç. *tarele* : il considère cette forme comme un cas de dissimilation renversée, rentrant dans sa formule XVII (*de deux phonèmes intervocaliques c'est le premier qui est dissimilé*), et il ajoute : « une fois cette dissimilation opérée, la finale de ce mot s'est confondue avec le suffixe diminutif ». Peu importe ce qu'est devenu *tarele* ; la question est de savoir comment il est né. Peut-être serait-il plus simple d'admettre une métathèse de **talere*, forme sortie normalement de *tarere*, dans le système de M. Gr., en *tarele*. Le prov. *talaire* est passé sous silence : la coexistence de *taladro* en espagnol, de *trado* en portugais, et de *talaire* en provençal prouve clairement l'existence en latin vulgaire d'une forme dissimilée *talatrum, pour taratrum. Le système de la « dissimilation renversée » est impuissant à rendre raison de l'existence de cette forme.

M. Gr. ne dit rien dans sa thèse, des représentants de veratrum ; mais dans ses *Notes*, il cite trois formes romanes et en donne l'explication : piémontais *vraio*, toscan *veladro* et franc-comtois *vrāy*. Dans la première forme, qu'il déclare issue de **vrairo*, M. Gr. voit (p. 297) une dissimilation normale conforme à sa formule IV : *combinée tonique dissimile intervocalique*. Soit, si tant est que l'on n'ait pas eu la série **verairo*, **veraio*, **vraio*, ce que nous ne pouvons pas savoir. La forme franc-comtoise *vrāy*, qui est du genre féminin, est une prononciation moderne pour *veraille* (forme relevée dans le Jura par le chanoine Dartois et signalée, d'après lui, par M. Rolland, *Flore pop.*, I, 79), qui semble provenir d'un type lat. vulg. *veracla. M. Gr. croit (p. 306) que veratrum a pu devenir *veraclum « en passant par la phase dépourvue de durée *veratlum ». Comme il le dit fort bien, c'est le renouvellement du procès qui a transformé le latin vet(u)lus en veclus. Mais comment concilier l'existence, même momentanée, de la forme intermédiaire *veratlum avec le troisième des « principes » de M. Gr. : *la dissimilation ne crée pas de phonèmes nouveaux* ? Les gens qui disaient veclus n'avaient certainement pas conscience que veclus était pour *vetlus, et, quand veratrum est arrivé chez les Séquanes, il y avait beau jour que veclus, sicla, etc. avaient pris place dans la série des mots où, comme dans articlus, auricla, etc., le *c* était primitif. Ce petit problème me paraît comporter une toute autre solution.

Dans la Franche-Comté même, nous trouvons une autre évolution, très claire, celle-là, du latin veratrum. Le patois des Fourgs, étudié par J. Tissot, appelle l'hellébore d'un nom masculin *v'railou*[1]. Il est clair que *v'railou* est une forme dissimilée pour **v'rairou* (cf. *traîrou*, Tissot, p. 359, où la dissimilation ne s'est pas produite). A Damprichard, on peut admettre la même évolution qui a dû aboutir à *v'rāle* ; puis on aura eu la confusion de cette désinence insolite avec le suffixe féminin *-aille*, tout de même que l'anc. franç. *tarere* <taratrum est devenu *tarière* et a pris le genre féminin

1. *Mém. de la Soc. d'émul. du Doubs*, 3e série, t. IX, p. 369. M. Rolland, abusé par la désinence *-lou*, a rangé ce nom de l'hellébore parmi ceux où figure le loup, tels que *pain du loup*, *queue au loup*, etc. (*Flore pop.*, I, 81).

sous l'influence du suffixe féminin *-ière*. Le parallélisme est extrêmement frappant.

Reste le toscan *veladro*. M. Gr. y voit une dissimilation renversée « parce que les groupes *tl*, *dl* n'existaient pas plus en toscan qu'en latin vulgaire ». C'est oublier bien vite qu'il a admis comme normale, pour le toscan, la dissimilation de *aratro*, en *arato*. Si réellement l'intervocalique « doit » dissimiler la combinée atone, pourquoi veratrum n'a-t-il pas abouti à *verato*, comme aratrum à *arato* ? Pour ma part, je rapproche le toscan *veladro* du catalan *baladre*, du provençal *valaire*[1], voire du basque labourdin *baladrea*, et je dis, n'en déplaise à M. Gr. : *combinée dissimile intervocalique*. Et pour prouver que les parlers romans n'ont fait, sur ce point, que continuer le latin vulgaire, je citerai le témoignage des manuscrits de Nonius Marcellus qui, dans un vers attribué à Afranius, portent meletrix pour meretrix[2], et celui de l'*Appendix Probi* où on lit : « *terebra, non telebra[3] ».

Tout esprit pondéré, mis en présence des faits, conclura, je crois, comme moi. Pour le petit groupe de mots que j'ai étudié sans parti pris, il reconnaîtra deux tendances contraires dans

---

1. Cette forme n'est ni dans Raynouard ni dans Mistral. Mais le patois du Querci l'atteste en la prononçant *bolaire* (cf. *Rev. des lang. romanes*, ann. 1900, p. 432). En outre nous avons un témoignage très précieux pour le moyen âge, c'est celui de Gaston Fébus, qui a écrit dans son *Traité de la chasse* : « Une herbe qui s'appelle en latin *elebor* et en nostre langaige *valaire* » (Godefroy, VALAIRE).

2. Éd. Muller, p. 318, 6; cf. Riemann et Goelzer, *Gramm. comp. du grec et du lat.*, *Phonét.*, § 247, 3. M. Gr. cite le latin tardif menetrix, d'après un autre passage de Nonius Marcellus et il déclare que la dissimilation « est née aux cas obliques » (Thèse, p. 34). Il cite aussi l'ital. dial. *meltrix*, qu'il considère implicitement comme issu d'une forme antérieure **mertrix* (ibid., p. 60). L'anc. franç. connaît aussi ce mot sous la forme ordinaire *meautris*, *miautris*, qui remonte clairement au lat. vulg. meletricem (voir Godefroy, MERETRIS). Mais meretrix a dû subsister dans l'usage à côté de meletrix : cf. *mestriz* dans le *Livre des manières* d'Estienne de Fougères, v. 209 (Godefroy ne donne pas cet exemple), où l'*s* représente probablement une *r* amuïe, comme dans la graphie si fréquente *Besnard*, pour *Bernard*.

3. *Grammatici latini*, éd. Keil, IV, 198, 21. Cf. tenebra pour terebra dans le *Corp. gloss. lat.* de Goetz, III, 79, 49 et 160, 56.

l'évolution linguistique : tantôt *intervocalique dissimile combinée*, tantôt *combinée dissimile intervocalique*. Sans doute, il voudra aller plus loin, et il s'efforcera de percer le mystère de cette antinomie, qui n'est peut-être qu'apparente. Il saura gré à M. Gr. de l'aider dans cette recherche, grâce aux observations très profondes qu'il a faites sur la « dissimilation renversée », mais il n'aura pas, comme M. Gr., l'illusion de croire que tout est dit quand M. Gr. a parlé. Pour résoudre l'antinomie, si tant est qu'on puisse la résoudre, il ne faut pas viser, comme M. Gr., à établir les lois de la dissimilation « indépendamment de telle « ou telle langue, en dehors et en quelque sorte au-dessus des « langues ». Il faut prendre chaque forme en particulier et la replacer, pour la bien juger, dans le milieu où elle a pris naissance : milieu chronologique, milieu phonétique, milieu géographique, milieu social surtout. C'est avec une profonde surprise, que je vois M. Gr. me reprocher d'admettre deux lois contradictoires *dans la même langue*. Je ne le soupçonnais pas d'être à ce point entiché de la théorie du bloc, qui peut rendre des services en politique, mais qui est la pire ennemie de la recherche scientifique de la vérité. Que M. Gr. médite à loisir les lignes suivantes, dont je ne louerai pas l'auteur, pour ménager sa modestie, puisque c'est lui-même qui les a écrites pour faire la leçon à M. Salvioni et à tous ceux qui en ont besoin : « C'est « un fait bien connu que les produits de l'évolution purement « phonétique diffèrent souvent d'une manière très sensible à la « distance, non pas de quelques kilomètres, mais d'un kilomètre, « dans une même commune, voire dans un même village... A « plus forte raison des différences de traitement peuvent-elles « apparaître dans des régions voisines lorsqu'il s'agit de phéno- « mènes aussi délicats que ceux de la dissimilation [1]. »

A. THOMAS.

---

1. *Revue des langues romanes*, Ve série, t. X, p. 293-294.

MÉLANGES

FR. *QUI VIVE*

Selon M. Clédat « *Qui vive* signifie : Vive qui? quel est le vivat que vous poussez? quel est votre cri de guerre? quel est votre parti? » et en effet à *Qui vive* on répond aujourd'hui par un cri de ralliement. « *Qui vive*? France; c'est-à-dire, à l'origine : Vive la France! [1] »

Cette explication est si ingénieuse qu'elle a séduit jusqu'aux circonspects auteurs du *Dictionnaire Général* [2]. Je ne la crois pas juste néanmoins, et pour deux raisons. D'abord il n'y a pas dans notre langue d'exemples d'une inversion et d'une ellipse analogues. Supposé que l'on veuille réellement demander à quelqu'un quel est le vivat qu'il pousse habituellement, la seule tournure qui se présente à l'esprit sera, avec l'ellipse naturelle en pareil cas : « Vive qui? », sous-entendu : « criez-vous ? » On remarquera au reste que ces deux mots offriraient une sonorité plus énergique et plus éclatante que *Qui vive*? En second lieu il ne me paraît pas naturel qu'une sentinelle ou une patrouille en reconnaissance, frappée par un bruit insolite, demande tout d'abord : « A quel parti appartenez-vous? »

---

1. *Revue de Philologie française et provençale*, IX (1895), 233. Cf. *Romania*, XXVII, 630, où M. P. Meyer a fait des réserves sur la justesse de cette explication.

2. Elle a été aussi acceptée sans réserve par M. L. Lindberg (*Les locutions verbales figées dans la langue française*, Upsal [thèse], 1898, p. 15). M. Lindberg ajoute qu'elle avait déjà été proposée par Maetzner dans sa *Französische Grammatik* et par Meunier dans son ouvrage sur *Les composés qui contiennent un verbe à un mode personnel*. Ces deux ouvrages n'étant pas à ma portée, je ne puis vérifier. — [Meunier, p. 264 : « *Vive qui*, par inversion *qui vive*. » — *Réd.*].

Cela suppose, en effet, qu'elle est sûre d'avoir affaire à une troupe armée, ce qui n'est pas, le bruit ayant pu être produit par un animal, le vent, etc. Si l'on avait, en pareille occurrence, le temps de procéder avec méthode, les deux questions à poser seraient : Ai-je affaire à une personne humaine ? et en ce cas, qui est-elle? C'est la seconde question que prescrivent (la première devant être implicitement résolue par la réponse même) les règlements militaires en Allemagne, en Italie et en Espagne. L'Allemand dit : *Wer da ?* l'Italien *Chi va là ?* l'Espagnol *Quien va?*[1]

Notre *Qui vive?* n'est, à mon avis, qu'une forme elliptique de la première. Il équivaut en effet à : « [Y a t-il ici âme] qui vive? » Cette ellipse est très naturelle en pareil cas : ce n'en est pas une autre que nous employons quand, entrant dans une maison où nous ne trouvons personne, nous nous écrions, sur un ton d'interrogation : « Quelqu'un ? », ou « Personne ? »

Quant à la locution *âme qui vive*, pour « quelqu'un », elle est fort ancienne dans la langue : on trouve en effet dès le XIIIe siècle son abréviation *ame*, par exemple dans le *Renart* :

> Lors regarde tot contreval
> Le bois, por savoir s'alme orroit[2].

On en trouvera dans Littré d'autres exemples, tirés de Froissart et de Boucicaut[3].

M. Lindberg (*loc. cit.*) nous apprend que l'interprétation de M. Clédat avait déjà été donnée par deux grammairiens du siècle dernier. Elle remonte même beaucoup plus haut : si elle n'avait jamais été explicitement développée, elle s'était présentée antérieurement à bien des esprits. C'est uniquement ce que prouvent, à mon avis, les deux passages allégués par mon savant collègue[4], et qui, au premier abord, paraissent fournir à

---

1. Ou *Quien vive*, qui doit être imité du français.

2. Dans Littré, *Ame*, à l'historique.

3. On trouve aussi son synonyme *dme vivante* (voyez dans Littré, AME, 5, des exemples de La Fontaine et de Mme de Sévigné). — On a dit également *homme qui vive : Dius ne refuse homme qui vive, Tant ait esté faus ne treciere* (*Li Regrès Nostre Dame*, publié par A. Långfors, str. 48, v. 2-3).

4. Le premier (*Revue de Philologie*, *loc. cit.*) est tiré des *Mémoires* de

sa thèse un appui si solide. Quand Gourville, pénétrant inopinément chez Mahière pour saisir l'argent dont il a la garde, lui demande à brûle-pourpoint : « Qui vive ? », il est évident qu'il détourne la locution de son sens et de son emploi primitifs (ce serait plutôt à Mahière, surpris, à s'écrier « Qui vive »), e-qu'il veut demander à son interlocuteur : « Vive qui criez-vous ? » ; mais cela prouve simplement que l'origine et le vrai sens de la locution n'étaient plus compris; il y a là une sorte de jeu de mots reposant sur l'interprétation même de M. Clédat. Mais du fait que cette explication s'est présentée dès le XVe ou le XVIe siècle, il n'en résulte pas nécessairement qu'elle soit la bonne.

Aux exemples cités par M. Clédat je puis en ajouter un troisième, que voici :

« Mon père, écrivait Goldoni[1] vers 1783[2], me fit remarquer la citadelle que Paul III fit bâtir, du temps que Pérouse jouissoit de la liberté républicaine, sous prétexte de régaler les Pérousins d'un hôpital pour les malades et les pèlerins : il y fit introduire des canons dans des charrettes chargées de paille; ensuite on cria : Qui vive ? Il fallut bien répondre : Paul III. »

Il est évident que ces paroles n'ont pas été réellement prononcées à Pérouse au milieu du XVIe siècle, mais que nous sommes en présence d'un emploi particulier de *Qui vive*, encore usité à la fin du XVIIIe siècle, et que Goldoni connaissait[3].

A. JEANROY.

ANC. FR. *ANESSER*

Le verbe *anetsare* ne revient pas moins de sept fois, sous des formes diverses, dans le Glossaire de Reichenau, où il est

---

Gourville; le second (*ibid.*, XVIII [1904], 69) de la *Farce nouvelle de Folle Bobance*.

1. *Memorie di Carlo Goldoni... con prefazione e note di* Guido Mazzoni, Firenze, Barbèra, 1907, I, p. 34.

2. Mazzoni, *Introd.*, p. VII.

3. L'opinion de M. Clédat deviendrait tout à fait insoutenable si l'on pouvait montrer que *Qui vive* est antérieur à l'époque où l'on a commencé à

traduit par *cogere, compellere*[1]. Il a été rattaché par Diez[2] à l'ancien haut. allem. *ánazan*, « excitare ». La forme et le sens convenant parfaitement[3], je ne vois aucune objection à faire à cette étymologie. Diez ajoute que c'est là « un de ces mots auxquels les Romans ont renoncé avant l'époque où ils écrivirent leurs langues, ou qui du moins, n'ont pas trouvé accès dans la littérature ».

C'est aussi l'opinion de M. Fœrster[4], qui, réfutant M. Hetzer, distingue, comme Diez l'avait déjà fait implicitement (*Etym. Wœrterb.*, II[a], s. v. IZZA), *anetsare* de l'it. *annizzare, aizzare* (a. fr. *hicier*) et de l'anc. port. *anaziar*, et reproche à M. Hetzer d'avoir considéré *anacier, anecier* comme attesté en ancien français.

Ici c'est l'élève qui a raison contre le maître. Il me paraît évident en effet que c'est bien notre *anetsare* qu'il faut reconnaître dans le *anesser*, dont Godefroy a enregistré un seul exemple[5], qu'il a traduit par « rassasier ». Cette interprétation est empruntée à Scheler[6]; mais celui-ci a été induit en erreur par l'apparente affinité de forme entre *anesser* et le latin *inescare* et la difficulté relative du passage où il rencontrait ce mot. Il s'agit là d'un chevalier qui, pour témoigner son amour à sa dame,

---

crier : *Vive un tel* (*le roi*, par ex.). Je ne crois pas que des formules de ce genre soient antérieures au XVe ou au XVIe siècle. Mais il resterait à déterminer l'époque où apparaît *Qui vive* lui-même.

1. Voy. K. Hetzer, *Die Reichenauer Glossen*, 1906, p. 27 et 136.

2. *Anciens glossaires romans*, trad. par A. Bauer, p. 36.

3. Il est vrai que M. Kluge (cité par Hetzer, p. 27) traduit *ánazan* par *anzeigen*. Cette interprétation m'avait fort intrigué, mais M. Kluge lui-même a bien voulu me faire savoir, par l'obligeant intermédiaire de M. E. Levy, que le mot était une faute d'impression pour *anreizen*. C'est aussi par *anreizen, antreiben* que O. Schade le traduit (*Altdeutsches Wœrterbuch*).

4. *Zeitschr. für rom. Phil.*, XXIX, 560.

5. Tiré des *Trois chevaliers et del chainse*, v. 344 (dans Scheler, *Trouvères belges*, 1876, p. 170). Même texte dans Montaiglon et Raynaud, *Recueil général... des fabliaux*, III, 131.

6. *Loc. cit.*, p. 321. Scheler dit qu'il emprunte cette interprétation à Sainte-Palaye, mais je ne trouve dans le *Dict. histor. de l'ancien langage français* ni *anesser* ni *enesser*. Les éditeurs du *Recueil général* (au Glossaire) ont adopté l'interprétation de Godefroy.

ayant revêtu, au lieu de cotte de mailles, le « chainse » qu'il tient d'elle, se rend, en ce léger équipement, au tournoi et s'expose aux coups de ses adversaires. Déjà son « chainse » est en pièces, son corps tout sanglant, mais il ne ressent ancune douleur :

Ades est en la plus grant presse,
De cos mengier son chanse *anesse*
Et d'autrui armes paist s'espee...

Le verbe *eneschier* ne convient, on le voit, ni pour la forme ni pour le sens : il faudrait *enesche* et l'infinitif *mengier* ne pourrait se construire. La phrase est claire si nous donnons à *anesser* précisément le sens que le Glossaire de Reichenau attribue à *anetsare* : le chevalier exhorte son « chainse » à dévorer avec joie les coups qu'il reçoit pour l'amour de sa dame.

Je viens de trouver de ce mot un autre exemple dans le *Regrès Nostre Dame*, récemment publié par M. Långfors[1]. Le poète reproche à ses contemporains de ne montrer aucun empressement à délivrer Jérusalem :

Ne faisons mie Diu grant presse.
Pules caitis, car te recrois!
En infer est grans li destrois,
Qui nuit et jour onques ne cesse;
Si vous semont Dius et *anesse*
Et mande bien que par confesse
Sera cascuns plus biaus que nois... (XLV, 4-9).

L'éditeur a raison de contester l'interprétation de Godefroy. « Ce mot, dit-il très justement, semble plutôt être le synonyme de *semondre*, avec lequel il est lié dans le vers. » Il a donc eu raison de le traduire (au Glossaire) par « exhorter » et a seulement péché par omission en ne le rattachant pas à *anetsare*.

G. Paris[2] se demandait enfin si l'on n'aurait pas un autre exemple du mot « dans un ms. du *Roman de Troie* cité aux variantes de l'édition Joly, p. 408 :

---

1. *Li Regrès Nostre Dame*, etc. Paris, Champion, 1907; in-8° de CXLVII-212 pages.

2. Note à la traduction des *Anciens Glossaires* de Diez, p. 132.

Fusiax, vertax, l'autre richesse
Les cuers de feme qui anesse. »

M. Foerster n'a pas retrouvé le passage dans l'édition Joly [1]. Je n'ai même pas pu l'y chercher, ne pouvant me procurer cette édition, mais je me suis adressé à l'érudit éditeur du *Roman de Troie*, M. L. Constans, qui a bien voulu me faire savoir que ce passage ne se trouve dans aucun des mss. du *Roman*, mais seulement dans une interpolation du ms. *G* (B. N. 903), due à Malkaraume, « le démarqueur du poème de Benoit, qui en a introduit la dernière partie (quatre mille vers resserrés en une vingtaine) dans son Histoire du peuple de Dieu ». M. Foerster suppose que *anesse* dans ce passage pourrait bien être inescat, que le sens autoriserait en effet. La rime parle plutôt en faveur de notre *anesser*; mais il faudrait, pour se prononcer, avoir des renseignements, qui me manquent, sur la langue de ce Malkaraume, et les libertés qu'il peut se permettre. Attendons la publication de ce morceau, promise par M. Constans.

Mais les deux exemples cités plus haut suffisent pour nous autoriser à voir dans *anesser* le substitut français de *anetsare* [2].

A. JEANROY.

L'ARTICLE *ESTAVE* DE GODEFROY

M. A. Thomas a montré l'identité formelle du lat. statualis et de l'anc. franç. *estavel* « cierge » [3]. Le lat. statua a-t-il survécu, comme statualis, en ancien français, où il aurait dû prendre régulièrement la forme **estave*? C'est une

1. [M. Foerster dit en effet qu'il n'a pu retrouver le passage dans son exemplaire. Cet exemplaire doit être incomplet, car le passage se trouve bien à la p. 408 au bas. La citation (que Joly donne avec raison comme extraite de l'interpolation de Malkaraume) se compose de 33 vers. — P. M.].

2. Scheler rappelle que Roquefort donne (sans citation) *enesser* avec la valeur de « exposer ou vente »; mais il s'agit sans aucun doute de *enaissier* (cf. *enesser* dans Sainte-Palaye), dont Godefroy a deux exemples et qu'il rattache avec raison a *ais*.

3. *Romania*, XXXIV, 202.

question que M. Thomas me chargea d'examiner pour sa conférence de lexicographie, à l'École des hautes études, en 1904. Voici, contrôlé, complété et condensé par M. Thomas lui-même, le résultat de mes recherches.

L'art. ESTAVE du *Dict. de l'anc. langue franç.* de Godefroy donne cette définition : « s. f., grand filet et droit qu'on payait pour pouvoir le tendre. » Le mot *estave* n'est appuyé que par un seul exemple, lequel, comme la définition elle-même, est un emprunt inavoué à Carpentier. Carpentier a trouvé dans une charte de 1343 le pluriel *les estaves* et il en a conclu qu'il existait en anc. franç. un subst. fém. *estave*, signifiant « filet de pêche », qu'il a rapproché du subst. statua employé dans le même sens par la Loi Salique [1]. Il était naturellement amené à cette opinion par une remarque des Bénédictins. Du Cange, avait dit, à propos du terme *statua* de la Loi Salique : « *Stavam* præferre veteres codices quidam observant. » Les Bénédictins ajoutent : « Ut Pithœus in Gloss. Legis Salicæ, ubi *Stavam*, genus majoris retis, nostris *Estave*, interpretatur. »

En réalité, François Pithou n'a pas soufflé mot de ce prétendu français *estave*. Voici, fidèlement copiée sur l'édition originale du *Liber Legis Salicae* du célèbre érudit (Paris, 1602), la glose dont il a accompagné le mot *statuam* : « *Statuam*]. Sic vet. 7 ; alii, *Stauam*. Palum Germ. Staf ». Pithou n'a donc eu en vue, comme rapprochement à faire avec le *statua* ou *stava* de la Loi Salique, que l'allem. *Staf* « pieu ». Il suit de là que l'existence d'un mot français *estave* « filet » repose uniquement sur la charte de 1343 citée par Carpentier.

Carpentier indique comme source le « Cod. reg. 8428. 3, fol. 67 ». C'est le manuscrit actuellement coté *lat. 3863*, à la Bibliothèque Nationale, jadis *Baluze 407*, recueil de copies de pièces exécuté au XVIIe siècle. Le document d'où provient l'extrait de Carpentier est une charte de Philippe VI, roi de France, datée du 27 septembre 1343, par laquelle le souverain fait don à Philippe d'Alençon, second fils de Charles de Valois, comte

1. « Si quis *statuam* aut tremaclum vel vertuolum de flumine furaverit » (*Lex Salica*, XXIX, 32, éd. Herold). Il faut remarquer que, dans cet article (= XXVII, 20 de l'éd. Hessels, Londres, 1880), les deux plus anciens manuscrits portent : *statualem*, et non *statuam*.

d'Alençon, de six mille livres de rente assises sur la ville et châtellenie de Domfront, en Normandie. L'original de cette charte ne paraît pas s'être conservé et la charte elle-même n'a jamais été publiée [1]. Mais on trouve dans un registre du Trésor des Chartes (Arch. Nat., JJ 227, pièce n° 79) la transcription contemporaine d'un acte postérieur qui peut tenir lieu de l'original : le 28 décembre 1343, Charles de Valois déclare accepter la donation faite à son fils par le roi de France. Or dans cet acte on lit, pour le passage visé, non pas : *les estaves*, mais *les estans*. Même leçon répétée un peu plus loin, et dans l'acte du 28 décembre 1343 et dans le vidimus de Philippe VI. Le contexte ne laisse aucun doute ni sur la forme ni sur le sens du mot : il s'agit bel et bien d'*étangs*, et non d'engins de pêche.

Il faut donc renoncer à l'idée des Bénédictins et de Carpentier. Si le latin statua est resté dans le vocabulaire du peuple jusqu'à l'époque où le français a arboré ses couleurs, il est incontestable qu'il a dû revêtir la forme **estave* ; mais **estave* n'a pas encore été trouvé dans les textes.

Gaston BIGOT.

OGRE DANS LE *CONTE DU GRAAL*

DE CHRÉTIEN DE TROYES

Le mot *ogre* est intéressant pour les folkloristes ; pour les étymologistes, il est embarrassant [2]. Je ne me propose pas, dans cette note, d'éclaircir définitivement les origines du mot, mais de fixer de nouveau l'attention sur le passage le plus ancien, à ma connaissance, où il se trouve, passage du reste bien connu et intéressant à plus d'un titre [3].

Il se trouve dans le *Conte du Graal* à la fin de l'aventure de

---

1. Renseignement fourni par M. L. Duval, archiviste de l'Orne.

2. Peu avant sa mort, G. Paris avait annoncé (*Rom.*, XXX, 569) un travail sur le mot *ogre*.

3. On sait que le mot *Ogre*, employé comme nom propre d'un païen, a été signalé par P. Paris dans les *Enfances Godefroi de Bouillon* ; voir *Hist. littér. de la France*, XXII, 395.

Gauvain avec la sœur du roi d'Escavalon. Pour mettre fin à l'émeute causée par la présence de Gauvain au château, un « vavassor » propose que le combat de celui-ci avec Guigambrésil soit remis à un an et que, dans l'intervalle, Gauvain aille chercher la lance qui saigne continuellement ; il ajoute (ms. de Mons, édit. Potvin, v. 7542) :

> Si est escrit qu'il est une heure
> Que tous li roiaumes de Logres,
> Dont jadis fu la tière al Ogres,
> Ert destruite par cele lance.

R. Heinzel [1] a rejeté ces quatre vers comme interpolés et les remplace par deux vers beaucoup moins significatifs du manuscrit de Montpellier, que Potvin donne comme variante :

> Ensi est escrit en l'ameure :
> La pes sera par ceste lance.

Malheureusement, le savant allemand avait négligé de consulter la leçon d'autres manuscrits que ceux de Mons et de Montpellier. J'ai trouvé le passage rejeté dans les sept manuscrits du poème de Chrétien que possède la Bibliothèque Nationale et dont voici la liste :

A	B. N. fr.	[illegible] f. 374 v°, col. a.
B	—	[illegible] f. 48 v°, col. b.
C	—	[illegible] f. 175 v°, col. c.
D	—	[illegible] f. 43 r°, col. [illegible]
E	—	[illegible] f. 25 r°, col. a.
F	—	[illegible] f. [illegible] v°, col. [illegible]
G	—	nouv. acq. [illegible] f. [illegible] r°, col. a.

En joignant à la leçon de ces manuscrits celle du ms. de Mons (*M*), on peut constituer provisoirement la leçon que voici :

> 1. Si est escrit qu'il iert une heure
> Que tous li roiaumes de Logres,
> Qui jadis fu la tere as Ogres,
> 4. Sera destruis par cele lance [2].

---

[1] Dans son mémoire *Ueber die französischen Gralromane* (vol. XL des *Denkschriften* de l'Académie de Vienne), p. [illegible].

[2] Variantes : *A* Est [illegible] *B* Si iert [illegible] *C* Et sest [illegible] *F* Est [illegible] *G* qu'il

La comparaison des variantes — dont la seule intéressante est celle du v. 3 (ms. *B* : *as Ongres*) montrant que très anciennement on a rapproché les deux mots — ne laisse aucun doute sur la leçon à adopter, que nous pouvons tenir provisoirement pour assurée.

Mais au témoignage de ces huit manuscrits nous pouvons en ajouter un neuvième : celui de la rédaction en prose, imprimée à Paris en 1530 et qui certainement n'a pas été faite, soit sur le manuscrit de Mons, soit sur un des manuscrits de la Bibliothèque Nationale [1]. Cette édition porte (fol. 33 v°, col. a) :

Et Messire Gauvain s'en ira, apres le serment de luy prins par le Roy, querir la lance de laquelle le fer saigne sans cesser; de laquelle il est escript que tout le royaulme de Logres, dont Orgeus en fut roy et seigneur, a iadis par ceste lance esté conquis.

Ce passage est altéré; mais il est évident que l'auteur de cette prose avait sous les yeux un texte très rapproché de celui que nous avons restitué.

Un dixième et dernier témoignage est celui de l'ancienne traduction néerlandaise en vers. Cette traduction est perdue dans son ensemble; mais de longs morceaux — parfois quelque peu modifiés et écourtés — ont été insérés dans la grande compilation de *Lancelot* en vers, exécutée dans le premier quart du XIVe siècle par Louis de Velthem. En outre, des fragments d'un manuscrit qui contenait la même traduction du *Conte du Graal*, complète et non modifiée, ont été retrouvés il y a près de vingt ans [2]; le passage qui nous intéresse nous a été conservé à la fois dans le *Lancelot* et dans les fragments.

Voici la leçon du *Lancelot* (v. 38614 et suiv., édit. Jonckbloet, II, p. 258) :

---

est tele h., *M* qu'il est u. h., *A* qu'il est ancore, *D* enz en lameure — 2 *D* Q. tout le roiaume de L., *B* Q. t. li r. de Londres — 3 *M* Dont j., *D* Qui fu j. la t. a l'Ogre, *B* as Ongres, *M* al Ogres — 4 *ADFM* Ert destruite, *D* p. ceste l.

1. Le manuscrit dont la version en prose se rapproche le plus est celui d'Édimbourg; voir Jessie L. Weston, *The Legend of Sir Perceval*, London, 1906, I, 43.

2. Ils ont été publiés par Van Veerdeghem dans les *Bulletins de l'Académie royale... de Belgique*, année 1890 (60e année, 3e série, t. XX); comp. J. de Winkel, dans *Tijdschrift voor Nederl. letterkunde*, X (1890), p. 161 et suiv.

Van dien spere, na minen wane,
Es vorscreven ende vorseget :
Een conincrike dat verre leget,
Dat rike van Logres es genant,
Dat wilen was der heidene lant,
Sal biden spere al sijn testort[1].

On remarquera que ces vers correspondent mot à mot aux vers français. Particulièrement intéressante est la traduction de *tere as Ogres* par *der heidene lant* = *tere as paiens* ; il en ressort que, pour un Néerlandais du moyen âge *ogre* = païen; aux étymologistes de juger si cette équivalence peut servir à éclaircir l'origine du mot.

Mais la traduction néerlandaise est encore importante à un autre point de vue. La grande compilation du *Lancelot*, dans laquelle furent insérés les fragments du *Perceval* est l'œuvre de Louis de Velthem; or, ce même Louis de Velthem parle, dans la cinquième partie du *Speculum Historiale*, achevée en 1316, du *Perceval* comme d'une œuvre universellement connue (l. II, chap. 19, v. 1490, éd. De Vreese et Van der Linden, t. I, p. 315). S'adressant à des lecteurs néerlandais, il est évident qu'il ne peut avoir en vue que la traduction qu'il avait si librement utilisée dans son autre ouvrage. Cette traduction est donc antérieure d'un certain nombre d'années à 1316, et le texte français sur lequel elle a été faite doit être plus ancien encore. Elle remonterait même plus haut que 1257, si c'est à elle, comme le supposait Jonckbloet avec vraisemblance, que J. de Maerlant faisait allusion dans son poème sur Alexandre, écrit de 1257 à 1260 (*Gesch. der Nederl. letterk.*, I, 142, 3e édit.). Donc, si, *par impossible*, une édition critique du *Conte du Graal* démontrait que notre passage, représenté dans dix textes, est interpolé, cette interpolation serait très ancienne, probablement bien antérieure à 1250. Nous sommes amenés à la même conclusion par la présence du passage dans le ms. B. N. 12576, qui, pour des raisons paléographiques, peut être difficilement posté-

1. Le texte des fragments (*o. c.*, p. 653) est ici moins bon que celui du *Lancelot*. Variantes : 1 *V. den s. in m. w.* — 2 *Het es bescreven e. v.* — 6 *werden t.*

rieur à 1250[1]. Notre passage, même s'il était interpolé, est donc bien antérieur au passage le plus ancien où figure le mot *ogre*, cité dans le *Dictionnaire* Darmesteter-Hatzfeld-Thomas, et qui est de 1527[2].

G. HUET.

MESSIN *LORAIGE*

Parmi les herbes dont le médecin Jehan Le Fevre conseille l'usage à sire Jehan d'Esch, dans la curieuse consultation en français de Metz qu'a publiée ici même M. P. Meyer, figure la *loraige* :

> Quant aux herbes, vous poeiz bien useir de la *loraige*, des chos lombardas (*sic*), des espinaches, des laitues et des somences de chos blans avec un poc de persil[3].

L'éditeur s'est demandé s'il ne fallait pas corriger *loraige* ou *boraige* « bourrache ». On peut tenir pour certain que la bourrache n'a rien à faire ici, et qu'il s'agit de la plante appelée couramment en français moderne *arroche*, en latin *atriplex*, en grec ἀτράφαξυς. A vrai dire, on ne trouvera pas dans l'article ARACHE du Complément du *Dictionnaire de l'anc. langue française* de Godefroy de forme identique ; mais l'anglais vient à la rescousse

---

1. Le jugement de Miss J. Weston, qui a comparé tous les textes du *Conte du Graal* sur ce manuscrit, est intéressant à notre point de vue (ouvr. cité, p. 28) : « The text it represents is an exceedingly good one, clear, coherent and practically free from later interpolations. »

2. [Une note manuscrite de feu notre collaborateur A. Delboulle, datée du 9 février 1905, m'a appris que l'exemple du mot *ogre* cité dans le *Dict. général* et attribué à F. Dassy vient en réalité de la *Galliade* de G. Le Fevre ; en outre, dans ce passage de la *Galliade*, le mot *ogre* signifie non pas « ogre », mais « onagre ». M. W. Foerster, dans une note sur le v. 3534 du roman de la *Charrette* de Crestien de Troyes publiée à la p. 474 de son édition (*Christian von Troyes sämtliche erhaltene Werke*, t. IV ; Halle, 1899), a signalé la présence du mot actuel *ogre* dans la *Lettre de Faramont a Meliadus*, texte du XIVe s. (ms. de Modène) publié dans la *Rev. des l. rom.*, XXXV, 233. — A. TH.].

3. *Romania*, XV, 183.

pour établir l'existence en ancien français de la forme *orage*. Si l'usage actuel s'est prononcé en faveur de *orach*, Cotgrave donne concurremment *orache* et *orage*. D'autre part, parmi les noms actuels de l'arroche, dans les Vosges, on trouve *ovraige* ou *auvraige*.

Somme toute, la consultation de maître Jehan Le Fevre nous offre un exemple à ajouter à ceux qu'on cite d'ordinaire pour attester en français l'agglutination de l'article avec le substantif : *la loraige* fait pendant à *le lierre*, façon de parler que l'usage officiel a consacrée tandis qu'il a reculé devant *la larroche*.

A. THOMAS.

PROV. *MALAVEI, MALAVEJAR*

M. A. Tobler a exposé, il y a bien longtemps (*Z. f. rom. Philol.*, III, 573-4), la façon dont il se représente la formation du verbe prov. *malavejar* « être malade », encore vivant aujourd'hui, et du subst. correspondant *malavei* « maladie », qui ne semble pas avoir laissé de traces dans les parlers modernes. Partant du type latin vulgaire male habitus, si brillamment dégagé par M. J. Corun des formes romanes apparentées au français *malade*, il suppose qu'on en a tiré de bonne heure un verbe *malabiticare, d'où régulièrement **malavetjar*. Mais pourquoi la forme hypothétique **malavetjar* serait-elle devenue *malavviar*, seule forme réelle, prononcée selon les régions *malavejar* ou *malavvyar*, comme l'atteste l'article MALAVEJA de Mistral ? M. Tobler admet implicitement la substitution du suffixe verbal *-ejar* < -izare à la désinence exceptionnelle *-etjar* : la chose n'est pas impossible, puisque le franç. normal *chastier* < castigare est souvent travesti en *chastoier* sous l'influence du suffixe en question [1]. Une fois *malavvejar* intronisé, on en aurait tiré le subst. verbal *malavvei*, comme de *domnejar*, etc. on a tiré *domnei*, etc.

En étudiant les exemples respectifs de *malavvjar* et de *malavvei* réunis par Raynouard et par M. E. Levy, on ne peut manquer d'être frappé d'un fait qui n'est pas favorable à la filiation admise et si ingénieusement défendue par M. Tobler : *malavvei*

1. Je n'ai pas présent à l'esprit d'exemple analogue pour le provençal.

est beaucoup plus ancien et d'un usage beaucoup plus étendu que *malavejar*. Si l'on pouvait expliquer la formation de *malavei* par la reconstitution d'un type latin adéquat et *malavejar* par une dérivation morphologiquement identique tout serait pour le mieux.

Que l'on parte de la locution participiale male habĭtus (pour simplifier, *malabĭtus), ou de la locution verbale male habēre (pour simplifier, *malabēre), la formation d'un substantif abstrait *malabĭtium est tout à fait normale en latin : cf. exercĭtium, exĭtium, inĭtium etc. Or *malabĭtium explique fort bien, et peut seul expliquer, [1] la forme provençale exceptionnelle, mais dont on ne peut nier l'existence, *malavetz*, qui se trouve dans la *Chanson de la croisade d'Albigeois* (vers 8136 de l'édition P. Meyer) et, sous la forme *malevez*, dans le *Girart de Rossillon* d'Oxford (vers 7614 de l'édition Foerster).

Si le latin vulgaire avait *malabĭdium à côté de *malabĭtium, *malavei* en sortirait tout naturellement, comme *malavejar* de la forme verbale correspondante *malabidiare. L'ancienne traduction latine d'Oribase, publiée par Auguste Molinier et qu'on doit dater au plus tard du VIe siècle [2], nous offre plus d'une fois la forme *exercidium* [3]. Il ne s'agit là, à mon sens, ni d'un fait de graphie ni d'un fait de phonétique. La seule explication vraisemblable consiste à y voir une substitution de désinence due à l'influence des mots tels que *excidium*, *exscidium*, *homicidium*, *obsidium*, *parricidium*, *subsidium*, etc. Pour la même raison, on aurait pu dire *malabidium, au lieu de *malabitium.

Mais je suis porté à croire que le latin vulgaire a dû posséder une forme adjective *malabidus, qui a fait concurrence à *malabitus. Voici pourquoi.

Le poème provençal de *Sancta Fides*, publié d'après le vieux manuscrit si heureusement retrouvé à Leyde par M. J. Leite de Vasconcellos [4], emploie deux fois le mot qui signifie « malade » :

---

1. Maleficium, que propose Mistral, ne convient ni au sens ni à la forme.

2. Voir *Œuvres d'Oribase*, p. p. Bussemaker et Ch. Daremberg, t. VI (Paris, 1876), p. XXIV.

3. *Œuvres d'Oribase*, t. V (1873), p. 802, 1re col, : ante *exercidium* ; communis est corpori in re *exercidium* ; p. 803, 1re col. : vehemens *exercidium* ; vel horum similes *exercidia* ; confestim *ab exercidio* debet declinare.

4. *Romania*, XXXI, 179.

Si son *malaveda* o sana (v. 274).
Guerilz *malaves* els lebros (v. 305).

Si l'on peut admettre, à la rigueur, que le fém. *malaveda* corresponde phonétiquement au type lat. *malabĭta, je ne crois pas possible d'expliquer le masc. plur. *malaves* par *malabĭtos, car le *t* latin intervocalique combiné avec l'*s* finale est toujours représenté dans *Sancta Fides* par la lettre ʒ. Au contraire, *malabĭdum aboutit régulièrement à *malave*, comme cupĭdum et tepĭdum à *cobe* et *tebe* : de là le pluriel *malaves*, qui, dans le dialecte de *Sancta Fides*, où le changement de *d* latin intervocalique en ʒ est inconnu, comporte naturellement un fém. *malaveda* < *malabĭda, lequel répond à *cobeʒa*, *tebeʒa* des textes dont le dialecte admet le changement du *d* latin en ʒ.

Comment expliquer la formation en latin vulgaire d'un adjectif *malabĭdus faisant concurrence à *malabitus ? J'y arrive. Je crois qu'on peut tabler sur l'existence de *malabēre au sens de « être malade » en latin vulgaire, bien que les langues romanes n'en offrent pas de trace directe. Un exemple incontestable de ce fait nous est fourni par l'évangile de saint Mathieu, IV, 24 : « obtulerunt ei omnes *male habentes* ». Le traducteur provençal de la Bible de Lyon a rendu littéralement male habentes par *malaventʒ*[1]. Or *malabēre, marquant un état, se classe tout naturellement dans la série des verbes comme avēre, calēre, fervēre, frigēre, madēre, nitēre, rigēre, sordēre, tepēre, etc. qui ont tous à côté d'eux des adjectifs correspondants en -ĭdus, avĭdus, calĭdus, fervĭdus, etc., etc.

Je me crois donc fondé à tirer *malavei* de *malabĭdium et *malavejar* de *malabĭdiare : cf. *nedejar* > *nitĭdiare et *sordejar* > *sordĭdiare[2].

A. THOMAS.

1. Cf. E. Levy, *Prov.-Suppl.-Wörterb.*, V, 53, 2e col.

2. Il est surprenant que l'on ne trouve jamais en ancien français la forme **malate* en concurrence avec *malade*, comme l'on trouve *coute*, *soute*, en concurrence avec *coude*, *soude*, du lat. cubĭtus, subĭtus. Cela est d'autant plus surprenant que dubitare donne toujours *douter*, jamais **douder*. Aussi suis-je assez disposé à croire que le type *malabĭdus est la vraie base du franç. *malade*, d'autant plus que dans la région orientale de la langue d'oïl les patois ont des formes *malave*, *malève* qui correspondent bien à celles qu'offrent rapidus et tepidus. Cf. Horning, dans *Z. f. rom. Philol.*, XV, 495 ; Gilliéron et Edmont, *Atlas ling. de la France*, carte 803.

COMPTES RENDUS

Étude sur les adjectifs, les participes et les nombres ordinaux substantivés en vieux provençal. Thèse pour le doctorat présentée à la Faculté des Lettres de Gothembourg... par Wilhelm NYMAN (Extrait des *Annales* de la Faculté de Gothembourg, 1907). In-8°, 130 pages.

La collection d'exemples réunie dans cette thèse est très riche. L'auteur a dépouillé, outre le *Supplementwörterbuch* de Levy, qui est sa source principale, un assez grand nombre de textes. Par contre l'introduction et le commentaire auraient dû et pu être plus abondants ; il y avait à tirer un meilleur parti d'une thèse parue il y a quatre ans à Upsal, et intitulée : *Des adjectifs et des participes substantivés en ancien français*, par V. Hammarberg. Cette thèse figure dans la bibliographie de M. Nyman (laquelle présente d'ailleurs quelques lacunes regrettables), mais l'auteur n'y renvoie que deux fois, et, chose bizarre, les deux fois ce sont des assertions erronées de M. Hammarberg qu'il reproduit, sans les réfuter.

Naturellement les résultats auxquels arrive M. N. en ce qui concerne l'ancien provençal sont à peu près identiques à ceux obtenus par M. Hammarberg pour l'ancien français ; il aurait été bon de le dire, et d'instituer, bien plus souvent que ne le fait M. N., des comparaisons de détail entre les langues.

M. N. étudie successivement les adjectifs substantivés désignant : 1° des personnes, 2° des animaux et des plantes, 3° des choses ; puis 4° les adjectifs substantivés d'un sens plus ou moins abstrait (désignant des phénomènes, des actions, des qualités), 5° les adjectifs substantivés d'un sens neutre, désignant la totalité ou une partie du tout, et 6° les expressions adverbiales composées d'une préposition et d'un adjectif substantivé. Les participes et les nombres ordinaux sont rangés dans les mêmes groupes que les adjectifs.

Au début de sa thèse, l'auteur parle, en se fondant sur l'*Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache* de R. Kühner, des conditions dans lesquelles le latin substantivait les adjectifs. Seulement, Kühner dit tout autre

chose que ne prétend M. N., lorsqu'il lui fait dire, p. 6, que les participes latins ne s'employaient guère substantivement pour désigner toute une classe de personnes, et que « l'adjectif pris au singulier servait aussi de substantif pour marquer toute une catégorie de gens, mais presque uniquement au cas sujet ». Dans les deux cas, c'est le contraire qui est vrai ; voy. Kühner, *op. cit.*, p. 169 et 170. — P. 13, il est inexact de dire que *maint leal* désigne un seul individu : cette expression est analogue, pour le sens, au lat. *complures pauperes*. — P. 25, au lieu de *bascle*, lire *basclo(n)*. Dans les deux seuls exemples connus de ce mot (voir Levy, BASCLON), le pluriel rime avec *moutos* et *garzos*. — P. 27, le mot *bolgre* aurait fini par désigner une secte. Laquelle ? J'ai toujours cru qu'il signifiait simplement « hérétique ». Cf. Levy, I, 153 ; Suchier, *Denkmäler prov. Lit. und Spr.*, 536. — P. 85, dans le premier des deux passages cités comme exemples de l'adj. fém. *serena* employé substantivement avec le sens de « le serein, la fraîcheur du soir », *serena* n'est autre que le fr. mod. *sirène*, pris métaphoriquement. Le glossaire de l'édition de *Flamenca*, à laquelle est emprunté le passage en question, donne d'ailleurs la bonne traduction. — P. 106, malgré l'autorité de MM. Appel et Levy, je doute de l'existence de la locution adverbiale *de fin* (= « certainement »). Je ne connais que la graphie *de fi*, et l'ancien français *de fi* prouve que nous avons en réalité affaire au représentant du lat. *fidum*.

Le travail de M. N. est, en somme, exécuté avec soin, et, malgré les critiques que j'ai formulées ci-dessus, sa thèse me paraît un bon début dans la carrière scientifique.

E. WALBERG.

Floire et Blancheflor. Étude de littérature comparée, par J. REINHOLD (thèse de doctorat d'Université). Paris, Larose, 1906. In-8°, IV-178 pages.

M. Reinhold examine principalement trois questions :

1° Le rapport de la première version française avec les remaniements germaniques.

2° Le rapport des deux versions françaises entre elles.

3° L'origine du poème.

Il apporte sur le premier point des conclusions intéressantes. Ses autres assertions, surtout celles qui concernent l'origine du poème, nous paraissent beaucoup moins sûres.

Pour opérer le classement des mss. français et des remaniements germaniques, M. R. se fonde principalement sur la forme de deux noms propres : le père de Floire (dont le nom ne se trouve pas dans les fragments conservés du poème bas-rhénan) s'appelle Felis dans la Saga et dans *A* (ainsi que dans *C* qui semble dérivé d'*A*) ; la compagne de Blanchefleur s'appelle Gloyr dans les fragments bas-rhénans, Eloris dans la Saga, Gloris dans *A*. La

mêmes noms deviennent Fenis et Claris dans *B*, dans le poème anglais et dans le groupe que forment le poème néerlandais de Diederic van Assenede et le poème haut-allemand de Conrad Fleck, dont la critique a toujours reconnu l'étroite parenté. *A* et *B* seraient, non les prototypes, mais des représentants de deux familles α et β, à l'intérieur desquelles les rédactions diverses se classeraient chronologiquement dans l'ordre que nous leur avons donné. Divers rapprochements de textes, que M. R. emprunte pour la plupart aux critiques ses prédécesseurs, confirment en général les résultats du classement d'après les noms propres. Toutefois la Saga présente en commun avec *B* un certain nombre de bonnes leçons altérées dans *A* où le texte est assez remanié.

Une version reste un peu en dehors du classement : c'est le poème bas-allemand. Ce poème appelle la compagne de Blanchefleur Claris, comme la famille β. Il contient l'épisode de la « fosse aux lions » qui ne se retrouve que dans *A* et dans la seconde version.

M. R. a fait longuement le procès de ses deux plus notables devanciers, MM. Sundmacher[1] et Herzog[2] auxquels il reproche de supposer trop facilement des versions perdues. Nous ne retiendrons de cette discussion, qui n'a guère d'autre résultat que de grossir le livre, qu'un seul détail : M. Sundmacher, trompé par une omission de l'édition Du Méril, fonde tout un raisonnement sur le fait matériellement inexact que les deux mss. *A* et *B* porteraient tous les deux au vers 703 : *Li rois a la tombe l'en maine*, alors que le ms. *B* porte en réalité : *Sa mere a sa tumbe l'en maine*. M. R. signale encore, p. 70, un autre cas dans lequel Du Méril a oublié de signaler la variante fournie par *B*. C'est un avertissement de ne pas se fier entièrement à son édition, ce dont on pouvait déjà se douter.

M. R. s'efforce, en second lieu, de démontrer que la deuxième version serait composée de mémoire d'après la première, et que certains passages présenteraient la preuve que l'auteur a confondu ses souvenirs. La démonstration ne paraît pas toujours sûre et offre en tout cas peu d'intérêt. Ce qu'il y a de plus clair pour toute personne qui compare les deux versions, c'est le caractère très différent de ces deux textes. Déjà Du Méril, et plus récemment M. Crescini, ont observé quelle part tient dans la seconde version l'élément chevaleresque et guerrier tout à fait absent dans la première. Il est curieux de voir cet élément introduit après coup dans un poème qui d'abord ne le comportait pas. La question est de savoir si ces additions n'ont pas été faites en plusieurs fois. Le *cantare* italien (et, par son intermédiaire, le poème grec) pourrait bien remonter à une version française intermédiaire entre la

---

1. *Die altfranzös. und mhd. Bearbeitung der Sage von « Flore und Blanscheflur »*. Gœttingen, 1872.
2. *Die beiden Sagenkreise von Flore und Blancheflur*. Wien, 1884 (publié d'abord dans la *Germania*, 1884, p. 137-228).

version I et l'état actuel de la version II. C'est qu'il eût valu la peine d'examiner, plutôt que d'exposer si longuement une hypothèse un peu oiseuse.

Mentionnons une autre hypothèse de M. R. sur les circonstances dans lesquelles la seconde version aurait été composée. Ce poème serait destiné à des pèlerins (M. R. dit même des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle). Ainsi s'expliqueraient les mots du prologue : *que Diex ..nos doint en nuit bons ostax.*

Nous arrivons à la question très délicate et très complexe de l'origine du poème.

Sur ce sujet trois hypothèses étaient en présence : l'origine grecque ou byzantine soutenue et un peu compromise par Du Méril, l'origine persane proposée par M. Pizzi, l'origine arabe par M. Huet. M. R. reprend dans sa thèse la réfutation des théories orientales, qu'il avait déjà présentée dans ses articles de la *Revue de philologie française*, t. XIX (1905), p. 143 et suiv., et de la *Romania*, t. XXXV, p. 335. Il ne juge pas à propos de discuter l'hypothèse de l'origine grecque, qui, en effet, malgré quelques dehors spécieux, semble aussi difficile à soutenir que les hypothèses orientales [1].

Il importe de ne pas s'attacher uniquement à rechercher des ressemblances plus ou moins réelles ; il faut aussi se demander dans quelles conditions l'auteur a pu connaître les originaux supposés de son œuvre [2].

M. R. est très pénétré de ce principe, mais ne l'applique peut-être pas de la façon la plus heureuse. Voulant trouver, comme originaux de *Floire et Blanchefleur*, des livres qu'un français du XIIe siècle ait certainement pu connaître, il suppose que la donnée principale du poème viendrait des aventures de

---

1. *Floire et Blanchefleur* présente les traits généraux d'un roman grec : deux personnes qui s'aiment et se cherchent à travers le monde. Mais une donnée analogue peut se rencontrer ailleurs. Les histoires de tombeaux sont fréquentes dans le roman grec ; mais celle que nous trouvons dans *Floire et Blanchefleur* peut très bien provenir, comme le pense M. R., d'*Apollonius de Tyr*. L'idée d'une épreuve de la chasteté que nous offrent plusieurs romanciers grecs (Achilles Tatius, Eustathe le Macrembolite) se trouve sous beaucoup de formes au moyen âge. Enfin une grande objection contre l'origine byzantine de *Floire et de Blanchefleur*, c'est l'absence du prétendu original (cf. Psichari, Introduction des *Études de Philologie néo-grecque*, p. LXII), sans compter la difficulté d'expliquer la transmission de la fable. Les œuvres grecques qui ont passé en Occident, au moyen âge, ont été transmises généralement par des traductions latines.

2. Une analogie curieuse, non encore signalée, existe entre le début de *Floire et Blanchefleur* et le début du poème byzantin de Nicetas Eugenianus : dans les deux textes un roi barbare (le roi païen Félis, un roi parthe) envahit, pour le piller, un territoire (la Galice, le territoire de la ville de Barzos) et fait prisonnier des pèlerins (des Français allant à Saint-Jacques, des citoyens de Barzos venus pour célébrer dans un sanctuaire champêtre la fête de Dionysos) ; dans l'un et l'autre cas une jeune femme (la mère de Blanchefleur, Drosilla, l'héroïne du roman) faite prisonnière est donnée par le roi à la reine. Mais le poème byzantin n'est que de la seconde moitié du XIIe siècle. C'est un peu tard.

Psyché dans la *Métamorphose* d'Apulée, tandis que l'idée de représenter un prince oriental dans son harem serait empruntée au livre d'Esther. Mais l'auteur de *Floire et Blanchefleur* n'avait pas besoin de penser au roi Assuérus pour imaginer l'*amiral de Babylone*, personnage réel, dont il est longuement question dans tous les récits latins ou français, relatifs à la première croisade.

Pour Apulée, on a récemment soutenu qu'il avait été très connu au moyen âge, et M. R., dans son article de la *Revue de philologie française*, renvoie à ce sujet aux travaux de M. Kawczinski ; mais, quoi qu'il dise dans sa thèse p. 155, M. Huet a raison de douter que le roman d'Apulée ait été connu en France au XIIe siècle [1]. D'ailleurs, la ressemblance entre les deux textes consisterait simplement en ceci que, dans l'un et l'autre cas, l'amante (Blanchefleur, Psyché), de condition inférieure à celle de l'amant (le prince Floire, le dieu Cupidon), est persécutée par les parents de l'amant (le roi Félis et sa femme, la déesse Vénus) qui veulent empêcher une union disproportionnée. On pourrait souhaiter une ressemblance plus évidente. Celle qu'on signale porte sur un motif qui n'est pas le thème le plus important du roman français, et M. R. eût peut-être mieux fait de ne pas donner à cette hypothèse la place d'honneur dans le chapitre de son livre consacré à l'origine de *Floire et Blanchefleur*.

Il nous semblait mieux inspiré quand, dans son article de la *Revue de philologie française*, il recherchait les rapports de *Floire et Blanchefleur* avec les autres romans français de la même époque, indiquant de curieux rapprochements entre ce poème et les romans d'*Enéas* [2] et de *Partenopeus de Blois*. Ce travail pouvait mériter d'être repris, car, quelle que soit la provenance du noyau primitif de notre roman, il est certain que dans le détail l'auteur a des réminiscences d'œuvres françaises antérieures.

Même des motifs essentiels de *Floire et Blanchefleur* pourraient provenir de romans ou chansons de gestes français. Il existe certainement une ressemblance entre *Floire et Blanchefleur* d'une part et *Amis et Amiles* d'autre part. Les deux amants comme les deux amis sont nés « en un jor » et « en une nuit engendrés ». Ils ont presque le même nom, ils se ressemblent, et, quand Floire cherche Blanchefleur à travers le monde, comme Amis cherchait Amiles, c'est cette ressemblance qui permet aux divers hôteliers chez qui il descend, de lui indiquer la personne qu'il cherche, comme une ressemblance analogue permettait à un pélerin, puis à un berger de renseigner successivement Amis ou Amiles.

En somme, le travail très consciencieux de M. Reinhold, est surtout intéressant par la critique très serrée qu'il fait des travaux de ses devanciers, mais les hypothèses qu'il propose à son tour ne donnent pas encore une solution définitive des questions que soulève *Floire et Blanchefleur*.

Lucien LÉCUREUX.

---

1. *Romania*, XXXV, 99, note 3.
2. Cf. à ce propos la thèse de M. Dressler et *Romania*, XXXVI, 458.

Li regrès Nostre-Dame par HUON le roi de Cambrai, publié d'après tous les manuscrits connus par Artur LÅNGFORS. Paris, Champion, 1907. In-8°, CXLVIII-212 pages.

Le poème de Huon de Cambrai, bien que plusieurs fois signalé et même étudié en telle ou telle de ses parties, était resté inédit, et méritait d'être publié. Ce n'est pas uniquement une plainte de la Vierge (en latin *planctus*) comme il en existe beaucoup (voir par ex. *Romania*, XV, 309; XXIII, 576, XXVII, 619; XXVIII, 427, etc.) : l'auteur, s'écartant bientôt de son sujet principal, se répand en invectives contre la société de son temps, et, dans ses strophes souvent violentes, on peut, entre beaucoup de lieux communs, relever quelques traits intéressants. On dirait deux poèmes distincts qui auraient été combinés. Le style, recherché et tourmenté, surtout dans la partie satirique, rappelle souvent Hélinant et le Reclus de Molliens, et sa langue contient une assez forte proportion de mots rares. Il n'est guère possible, vu la grande diversité des manuscrits, d'établir un texte vraiment critique. Je ne suis pas persuadé que tout soit de la même main, mais je n'ai pas fait le travail nécessaire pour distinguer avec certitude les strophes authentiques de celles qui, à première vue, paraissent étrangères au sujet principal : la lamentation de la Vierge au pied de la croix, qui commence à proprement parler, à la strophe VII. M Långfors n'a pas considéré d'assez près la difficulté que je signale. Toutefois, en ce qui concerne l'étude de la langue, il n'a pas ménagé sa peine et son travail est en somme très louable, quoiqu'il reste bien des observations à faire soit sur l'établissement, soit sur l'interprétation de ce texte difficile. Le temps me manquant en ce moment pour rédiger un compte rendu détaillé, je signalerai seulement en passant les remarques, en général fondées, que vient de faire M. Wallensköld dans les *Neuphilologische Mitteilungen* (Helsingfors), 1907, pp. 103-6. L'introduction est soignée, particulièrement dans la partie linguistique. La partie qui concerne l'histoire littéraire laisse plus à désirer. Huon de Cambrai a souvent imité les *Vers de la Mort* et le *Reclus* : il y avait là matière à des rapprochements intéressants qui n'ont pas été faits. Pour la légende de l'Ange et l'Ermite (p. CXXXI), M. L. aurait trouvé des renseignements supplémentaires dans les notes des *Contes de Bozon* (p. 242-3), et dans la dissertation de M. Schönbach annoncée dans la *Romania*, XXX, 629. Dans la discussion à laquelle il se livre pour déterminer la date du poème (p. CXXXVIII et suiv.) il commet, au point de départ, une erreur grave. Huon de Cambrai comme d'autres poètes du temps, exhorte les chrétiens à la croisade, à chasser de Jérusalem les mécréants qui l'occupent depuis si longtemps : *... li mescreü | Qui si longement ont eü | Le vrai sepulcre en lor baillie* (str. 232). M. L. conclut légitimement que la pièce est antérieure à la croisade de 1248. Mais de combien ? De deux ou trois ans au plus, car, dit-il, il faut voir là une allusion « à la conquête de Jérusalem par les infidèles, *vers la fin de l'année 1244* » (p. CXXXIX)! Mais il tombe sous le sens

que si la ville sainte avait été au pouvoir des chrétiens jusqu'en 1244, le poète n'aurait pas pu dire que les infidèles ont eu *si longement Le vrai sepulcre en lor baillie*. Chacun sait que la prise de Jérusalem par Saladin eut lieu en 1187, et que, depuis lors, la ville resta aux Sarrasins. Il est vrai que de 1229 à 1244 les chrétiens eurent le droit d'y résider, en vertu du traité passé en 1229 par Frédéric II, et qu'en 1244 ils en furent chassés par l'invasion des Kharismiens, mais, même pendant cette période, Jérusalem ne leur appartenait pas. Il n'y a donc aucune preuve que la pièce soit postérieure à 1244. Et comme Geufroi de Paris, dans sa *Bible* datée de 1243, a fait des emprunts au *Regret*, on peut tenir pour certain que l'œuvre de Huon de Cambrai est antérieure à cette dernière date [1].

P. M.

L'Évangile de l'Enfance en provençal (Ms. Bibl. nat. nouv. acq. fr. 10453), publié par Joseph HUBER. Erlangen, Junge, 1907. In-8°, paginé 883-989 (extrait des *Romanische Forschungen*, vol. XXII).

Le manuscrit qui renferme l'Évangile de l'Enfance en provençal a été signalé dans la *Romania* (XXXV, 337 et suiv.) en 1906, très peu de temps après son acquisition par la Bibliothèque nationale. L'écriture en est très lisible, et le texte ne présente pas de difficultés sérieuses. M. Huber a cru trouver là l'occasion d'une publication facile, et il s'est mis à l'œuvre sans tarder, de peur d'être devancé. Le résultat n'est pas de nature à le classer en bon rang parmi les provençalistes. L'édition a été entreprise avec une préparation insuffisante et conduite avec trop de hâte. Puis, toute question de compétence mise à part, une simple raison de convenance aurait dû inviter M. M. à plus de réserve. De cette version provençale de l'Évangile de l'En-

---

1. A la vérité, M. L., pour se tirer d'affaire, propose de modifier la date (1243) inscrite à la fin du ms. unique de la compilation de Geufroi de Paris, mais, naturellement, cette hypothèse, n'étant fondée que sur la date faussement attribuée au *Regret*, n'a aucune valeur. M. L. a été amené à prendre l'année 1244 comme terminus *a quo* de la composition du *Regret*, par le *Grundriss* de M. Gröber (II, 1, 837) où cette date est donnée dubitativement, mais il aurait dû procéder à une vérification dans quelqu'un des nombreux ouvrages qui ont traité de cette partie de l'histoire des Latins en Terre sainte. — D'autre part, et sans tirer argument de l'emprunt fait en 1243 ou peu avant, par Geufroi de Paris au *Regret*, je ferai remarquer que les exhortations à la croisade que renferme ce dernier poème, ne se rapportent pas nécessairement au projet de saint Louis, dont la réalisation fut retardée par la maladie du roi, jusqu'en 1248 : l'idée d'une croisade était dans l'air bien avant 1244. On sait par exemple qu'une croisade s'organisa en France et en Angleterre dès 1234 ; voir Wilken, *Gesch. d. Kreuzzüge*, VI, 563 ; d'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et des comtes de Champagne*, IV, 277 ; cf. *Revue de l'Orient latin*, VII, 14.

fance il existait une autre copie, très francisée, mais présentant d'utiles variantes, dans un ms. de Turin qui a disparu dans l'incendie de 1904. M. Edmond Suchier, auteur d'un bon travail sur l'Évangile de l'Enfance en provençal, possède une copie de ce ms. [1], sans le secours duquel il est impossible de faire une édition complète et vraiment critique du texte en question. M. H. ne l'ignore pas. Il eût été correct, semble-t-il, de réserver à M. Edmond Suchier une publication que seul il est en état de mener à bien. Tel est du moins le motif pour lequel je me suis borné à donner simplement l'analyse d'un texte qu'il m'eût été facile de reproduire en entier.

Examinons maintenant sommairement l'édition. Il y a un avant-propos de trois pages. Entre les diverses questions qui se recommandaient à l'attention d'un éditeur, M. H. en aborde une seule : celle de savoir si le ms. récemment acquis par la Bibliothèque nationale est bien celui qui a été cité à mainte reprise dans le *Lexique roman* de Raynouard. Je me suis prononcé pour l'affirmative. M. H. conteste mon opinion. Mais les arguments qu'il fait valoir sont dénués de toute valeur. Voici comme il raisonne :

> Pour que l'assertion de M. P. Meyer fût vraiment justifiée, il faudrait qu'il fût tout à fait déraisonnable de supposer encore un ms. offrant le même texte. Or il n'en est pas ainsi. Il n'est pas difficile de démontrer que notre manuscrit n'est pas autre chose qu'une copie, quelquefois même mal faite par l'effet de la négligence ou de la maladresse du copiste... S'il ne s'agit donc ici que d'une copie — et il n'y a pour nous aucun doute à ce sujet — il faut qu'il ait existé un original. Bien qu'il ne soit pas encore connu, l'hypothèse de M. P. Meyer s'évanouit d'elle-même devant l'évidence des faits (!!!) qui nous obligent à conclure qu'il a existé encore un autre manuscrit offrant le même texte, plus complet par endroits, et peut-être distinct du nôtre par quelques variantes orthographiques.

C'est enfantin ! La question n'est évidemment pas de savoir si le ms. de Paris est un original ou une copie. Il est bien rare du reste que nous ayons l'original, c'est-à-dire le manuscrit autographe, d'un poème du moyen âge. La question est de savoir si la copie du poème de l'Enfance, fautive ou non, que renferme le ms. de Paris est celle à laquelle Raynouard ou ses secrétaires ont emprunté les très nombreuses citations soigneusement relevées par M. Edmond Suchier dans le mémoire mentionné ci-dessus. Or sur ce point il ne peut s'élever aucun doute. Les très légères différences de graphie qui existent entre le texte du ms. de Paris et les citations du *Lexique roman* s'expliquent par des négligences de copie ou par des fautes d'impression, et il faut n'avoir aucune pratique du *Lexique roman* pour voir dans ces insignifiantes divergences un motif de nier l'identification proposée. Sans doute, comme je l'ai dit en terminant ma notice, « il n'est pas absolument impossible qu'il ait existé un manuscrit distinct du nôtre et offrant cependant le même texte », mais j'ajoutais : « c'est là une supposition toute gratuite et

1. Voir *Zeitschr. f. rom. Phil.*, VIII, 536, note.

bien peu probable ». Et si on voulait défendre cette supposition, il faudrait produire d'autres arguments que ceux mis en avant par M. H., qui sont tout à fait en dehors de la question.

A la suite du texte, dont je parlerai tout à l'heure, M. H. présente des « recherches linguistiques » (pp. 966-985) qui, pour une petite part, consistent en extraits de mes propres observations sur le même sujet, et qui pour le reste, n'ont aucune portée. On en jugera par quelques citations.

P. 970 (§ 8) : Il y a une forme où *ō* se diphtongue en *ua* : *luayngn* 75 < longe à côté de *lueyngn* 64, etc. Cette forme (*luayngn*) vient certainement du copiste et nous semble permettre de conclure qu'il était de la région dauphinoise. *ō* < *ua* nous est attesté en 1580 à Montélimar, voy. *Romania*, XX, 77...

L'idée, sur laquelle M. H. insiste à plusieurs reprises, que le copiste du ms. aurait été dauphinois, est trop absurde pour mériter réfutation, mais, quant au passage d'*ō* en *ua*, M. H. ignore qu'il se manifeste dès une époque bien antérieure à 1580, dans tout le midi de la Provence, notamment à Marseille, et jusque dans les Basses-Alpes, par ex. à Seyne (*Romania*, XXVII, 359), à Digne (*ibid.*, 397, *vualha*, *puascan*, en 1436), etc.

A tout instant M. H. classe ensemble des faits essentiellement différents. Ainsi, p. 978 (§ 43), il cite des formes où *r* remplace avant une consonne, une *s* étymologique : *almornas* (au lieu d'*almosnas*), *ergardet* au lieu d'*esgardet*, et il ajoute :

D'après nos exemples, ce qu'a dit M. P. Meyer, *Rom.*, V, 490, n'est plus tout à fait correct : « On peut, ce me semble, tenir pour certain que le changement d'*s*, *z* en *r*, et réciproquement, ne s'est point étendu, sauf en des cas isolés, au delà du Rhône... »

Mais, dans l'article cité, je ne traite pas du cas où *s* avant une consonne devient *r* ; j'examine uniquement l'*s* ou *z* intervocalique, comme dans *razon* devenu *raron*, ou *pausada* devenu *paurada*.

Je passe maintenant au glossaire qui est fait avec peu de soin et dénote une connaissance bien insuffisante de la langue :

P. 985. « *Arnat*? 2180, 2192, importuné, fâché. M. Levy (I, 84) connaît *aruat*... » — Il y a là une inconcevable étourderie. Aux vers 2180 et 2192 l'édition porte, non pas *arnat*, mais *annat*. Dans le premier cas cette leçon, qui est celle du manuscrit, est très bonne (*Am tant l'enfant s'en es annat | A l'escola*...) Dans le second cas l'édition porte encore *annat*, mais la lecture est fautive : le manuscrit porte *aviat*, qui veut dire « pressé, en hâte » (voir Mistral AVIA, ABIAT, sous le verbe AVIA), et le vers cité s'accommode parfaitement de cette interprétation : *E Joseph venc mot aviat | A l'escola*... — P. 986, *bauduc* est traduit par « confusion, mélange ». La traduction est inexacte, et le texte aussi, car le ms. porte *bautuc*, mot bien connu. — P. 987, « *Erenuec*? 883 : il semble que ce ne soit qu'une exclamation ». Nullement : le ms. porte *E rennec*, le vers tout entier est celui-ci : *E rennec s'ieu banc m'ajostiey*. Je pense que la bonne leçon devait être *E rennec* Dieu, *s'anc*... La locution « Je renie Dieu » est bien connue en ancien français. — Suit, dans le même

glossaire un article consistant en ce seul mot : « *eretiengn* ? 184 ». Le renvoi est faux : il faut substituer 1811 à 184 ; lire *e retieyngn*. — P. 989, *revisdar* est traduit par « raviser, ranimer ». Je suppose que *raviser* est une coquille pour *raviver*, mais le sens, dans les deux exemples cités, est « ressusciter ».

Abordons présentement le texte. On vient de voir, par les observations qui précèdent, que M. H. n'était pas un lecteur impeccable : je n'ai pas l'intention de faire ici l'errata de son édition, mais je montrerai que ses fautes ont une double cause : ignorance et négligence. Voici des fautes d'ignorance : M. H. ignore la valeur du signe ꝛ placé après *q*. C'est un signe d'abréviation finale qui, dans ce cas, signifie *e* et en d'autres cas (après une voyelle) *m*. Il lira donc *vesquez* 347, *evesquez* 453, etc., pour *vesque*, *evesque*. Il ne connaît pas le pronom personnel féminin (cas sujet) *illi*, et écrit, en deux mots « Qu'*il li* deia penre marit » 455 ; « Et *il li* dyx » 457. De même encore, *ill i* 1104, 1182. Au v. 684 il lit *preca*, en rime avec *Rebecca*, n'ayant pas reconnu l'abréviation ordinaire de *pecca*. Il se figure qu'il existe un mot *aginoyllons* : « E cant foron *aginolhons* » 341 ; il écrit *d'aginoyllons* (au lieu de *da g.*), 1289, 1337 ; et de même au v. 1824 où, circonstance aggravante, le ms. porte *de ginoyllons*. Il s'embrouille lamentablement lorsque le ms. porte *quel* ou *quela* ; ainsi : « Car hieu fuy enanz *qu'el* mont fos » 1870, où il faut évidemment *quel* en un mot (*que lo* et non *qu'en lo*). Faute de connaître l'expression *la gent layga* (la gent *laie*), il écrit (908 et 1568) *la gent l'ayga*, ce qui n'a aucun sens. Ici et ailleurs la séparation des mots est pour lui une cause de trouble. Il écrira au v. 985 *enaut* pour *en aut*, au v. 2212 « *Miels* autres pot enseynar », quand le sens et la mesure exigent *mi els*, ou « Qu'entro a *terz'a* lo matin » 380, au lieu d'*a terza*. Il s'imagine que le participe *dat* a un féminin *data*, et écrit « Que Dieus li a *dat'* e tan fina » 2206, ne sachant pas que le provençal a plus de liberté que le français moderne en ce qui concerne l'accord du participe passé construit avec le verbe avoir. Le pis, c'est quand M. H. s'entremet de faire des corrections. Au v. 1960 le texte porte : *Non lo cal a escola estar* ; M. H. sait qu'actuellement en français, on dit « aller à l'école », et il corrige *a [l']escola*. Au v. 2258 il y a « E car autre enfant non avia ». Sous l'influence du français « n'avoir pas d'autre enfant », il corrige *d'autre*, sans du reste avertir le lecteur. V. 2052 « e pres *la* baysar », où il faut entendre *l'a* ; M. H. écrit *lo* et rejette en note la bonne leçon.

En voilà assez pour les fautes d'ignorance (et il y en a bien d'autres). Passons aux fautes dues à la négligence. M. H. apprendra qu'il ne faut jamais envoyer une copie à l'imprimerie sans l'avoir collationnée. Faute d'avoir pris cette précaution il a omis plusieurs vers. Le vers 473, qui se termine par *matremoni*, est isolé. M. H. ne s'en est pas aperçu. Le vers omis est celui-ci : *Per aemplir zo quel demoni*. Après le v. 1365, il faut suppléer *Ben per catre vintz et cinc anz*. Sur les vers 1741-2, M. H. fait cette remarque : « Il n'y a pas de rime. Le pauvre copiste maladroit a de nouveau oublié un ou deux vers, vraisemblablement. » Le pauvre copiste n'est pas celui qu'on pense. Voici le texte, où je souligne ce que M. H. a omis :

Castia lo de blastemar,
1742 E enseynna *li a orar.*
Si vols qu'ell romanga ab nos
Enseynna li oracios.

Après le v. 1797 suppleez *E mays non mi feras enuech.*
Pour terminer, citons encore quelques fautes d'inattention :

773 E tut l'appellavan reyna.
Joseph era en la Maria
Qu'ell era maystre de fusta.

M. H. donne en note ces mots de l'original latin (le *Pseudo-Matthaei evangelium*) : « erat enim faber lignarius ». Mais ce rapprochement n'explique pas le *Maria* du v. 774, qui d'ailleurs rime fort mal avec *reyna*. S'il avait lu la phrase latine immédiatement précédente (« Joseph in fabricandis tabernaculis *regionum maritimarum* erat opere praeoccupatus », cf. la variante) il aurait certainement vu qu'il fallait lire *mari[n]a*.— V. 977, « E *iuron* ben qu'ella es prenz », l. *E viron*. — V. 1090, « On a *com* que Maria meta ». Non pas *com*, mais *cor*, et l'erreur est d'autant plus inexcusable que, pour cette partie, nous avons le secours du fragment de Conegliano qui porte aussi *cor*. Même faute au v. 1410, où M. H. lit encore *com* au lieu de *cor*, qui cette fois signifie, non pas comme au v. 1090, « cœur », mais « quand ». — V. 1917, *entremes*, ms. *entremetes*, nécessaire au sens et à la mesure. — Vers 1962-3, « Ell sap mielz totas las set artz | Que hieu non faç *taton* ni partz ». Lisez *Caton*, les distiques du Pseudo-Caton qu'on apprenait par cœur dans les écoles. Quant à *partz* c'est le petit Donat (*Donatus minor*), qui commence par « Partes orationis quot sunt ? » — V. 2015, « E l'enfant Jhesu venc *al[ur ?]* » ; en note : « Le ms. ne porte que *al* ; il n'y a pas de rime ». En tout cas *al[ur]* (lire au moins *a lur*) rimerait bien mal avec *tuch*, du vers précédent. Mais, quoi qu'en dise M. H., le ms. porte, non pas *al* seulement, mais *al bruch*. — V. 2102, « De que puescas far longor ». Le ms. porte « De que *la* puescas », leçon qu'exigent le sens et la mesure. — V. 2282 « Car *mot* armas a salvadas », ms. *motas*.

M. Huber reconnaîtra sans doute qu'il a encore beaucoup à apprendre avant d'être en état de publier un texte provençal même facile.

P. M.

Étude historique et étymologique des noms de lieux habités du département de la Côte-d'Or, par L. BERTHOUD et L. MATRUCHOT. I. Période anté-romaine ; II. Période gallo-romaine (première partie). — Semur, impr. V. Bordot, 1901 et 1902. In-8°, 116 et 238 pages.

L'ouvrage dont nous annonçons les deux premiers fascicules, les seuls parus jusqu'ici, est conçu avec de vastes proportions et il faudra, pour le ter-

miner sur le même plan, un bien gros volume. Dans aucun de nos départements la toponymie n'a été étudiée avec autant de minutie : les principaux hameaux y trouvent leur place à côté des villes et des villages, et il y a d'autant plus lieu de s'en féliciter que le département de la Côte-d'Or n'est pas encore représenté dans la collection des *Dictionnaires topographiques* publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. Les auteurs sont des élèves de M. A. Longnon, auquel ils ont dédié leur livre, et ils se sont judicieusement inspirés des leçons et des exemples du maître incontesté de la toponymie française. Les spécialistes leur reprocheront peut-être de manquer de concision ; la majorité des lecteurs leur saura gré de mettre en circulation beaucoup de notions scientifiques acquises, mais insuffisamment vulgarisées jusqu'ici. Ne disposant que de peu d'espace et persuadé que les lecteurs de la *Romania* sont familiers avec la méthode qui convient aux études de ce genre, nous nous bornerons à quelques observations de détail faites au cours d'une lecture rapide de l'œuvre très méritoire de MM. Berthoud et Matruchot, dont nous souhaitons vivement de pouvoir saluer bientôt l'achèvement.

I, p. 24, il n'est pas nécessaire de supposer que la forme *Calmeium*, attestée en 1199 par *Charmois*, soit une faute de copiste pour *Calmētum* : la disposition du *t* et la vocalisation de l'*ē* primitif en *ei* sont des phénomènes bien antérieurs à la date du document.

P. 25, le rapport du nom du pays d'*Aussois* (écrit ridiculement *Auxois*) avec le type Alesiensis ne saurait être celui qu'admettent les auteurs en disant que « la chute de l'*e* atone (de la syllabe *-le-*) a été suivie peu après de celle de l'*i* bref médial et de la nasale (du suffixe -iensis) ». Alesiensis aurait dû donner phonétiquement **Aussis*, comme Parisiensis et Parisiacus ont donné *Parisis*. En réalité il y a à la base du nom de pays *Aussois* le même phénomène morphologique, insoupçonné jusqu'ici, qui se présente aussi pour le nom du pays de Boulogne, *Boulonnois*, plus récemment écrit *Boulonnais* : il faut partir de formes anciennes *Alesensis et *Bolonensis, tirées de Alesia et Bononia par l'adaptation directe du suffixe -ensis aux thèmes Ales- et Bonon- dépouillés de la désinence *-ia* qui apparaît dans le nom des villes Alesia et Bononia.

P. 45, l'équation Iciodorum = *Izeure* et le rattachement de ce nom de lieu au nom d'homme Iccius se heurte à une objection grave : -cio- ou -ccio- ne peut aboutir phonétiquement qu'à un *ç* français, écrit plus récemment par *s* dure (simple ou double dans la graphie). En expliquant (p. 44) le nom de la petite ville auvergnate d'*Issoire* par un type Itiodurum, les auteurs prennent le contrepied de la saine philologie française : il faut supposer Itiodurum pour *Izeure*, et Iciodurum ou Icciodurum pour *Issoire*.

P. 57, l'explication de *Arcenant* par le celtique nant- « vallée » est peu vraisemblable ; l'hypothèse d'un suffixe -ianum est bien douteuse aussi, malgré l'autorité de M. Longnon. En tout cas, la transformation d'*Orliens* >

Aurelianis en *Orleans*, *Orléans*, qui s'est effectuée, au XVe siècle, dans des conditions qui ne sont pas encore bien élucidées, ne me paraît avoir rien à faire avec l'étymologie d'*Arcenant*.

P. 61, la forme Mediolanium est invoquée pour expliquer les noms de lieu dans lesquels on a aujourd'hui soit la diphtongue *ie* (comme *Moilliens*, etc.) soit une *l* mouillée (comme *Château-Meillant*) soit à la fois la diphtongue *ie* et l'*l* mouillée (comme *Montmeillien*), et l'on attribue la diphcongaison et le mouillement à l'influence de l'*i* de la désinence -nium. Il n'en est rien ; c'est l'*i* du premier élément medio- qui est seul en cause, et qui, selon les régions, agit ou n'agit pas sur l'*l* et sur l'*a* tonique : cf. le lat. baiulare qui donne, en langue d'oïl, *baillier* (d'où la forme actuelle *bailler*) et, en langue d'oc, tantôt *bailar*, tantôt *balhar*.

P. 63, on attribue à Ammien Marcellin le mot *scara*, comme synonyme de *turma* ; c'est un quiproquo bizarre, et au lieu de « Ammien Marcellin », il faut lire « Aimoin ». D'ailleurs ce mot *scara* n'est que la latinisation du germanique *skara* (allem. mod. *schar*) et n'a rien à voir avec les noms de lieu d'origine celtique à propos desquels il est invoqué.

P. 83, il est dit avec raison que *Gergueil* (Côte-d'Or) est une forme étymologiquement plus correcte que *Jargeau* (Loiret) ; mais il n'y a pas de doute à avoir sur la filiation du type celtique *Jargoialo et du nom de lieu *Jargeau* ; le *g* doux de la désinence *-geau* est une altération relativement récente, les textes relatifs à *Jargeau* donnant encore au XVe siècle la forme *Jargueau* (plus anciennement *Jargueil*).

P. 91-92, on rattache uniformément au celtique Vabra les formes *Vavre*, *Vaivre*, *Vèvre*, *Voivre*, etc. Il semble bien, comme l'a indiqué M. Horning (*Z. f. rom. Phil.*, XVIII, 230, et XIX, 104) que *Vaivre* et *Voivre* sont d'origine latine et remontent à vēprem, forme concurrente de vĕprem « buisson ».

II, p. 59, la filiation de Crescentiacus à *Créancey* est plus que douteuse ; la disparition du groupe *se-* ne me paraît pas admissible, non plus que son changement en *z* dans *Crezançay*, *Crezancey*, *Crezancy*, noms de lieu invoqués à l'appui de cette étymologie.

P. 76, l'explication de *Genlis* par un type Gediacus est bien invraisemblable, et le cas de Aegidius > *Giles* n'est pas fait pour l'appuyer. Je me demande si l'on n'a pas à faire au type Genuliacus, d'où viennent sûrement les noms de lieu méridionaux comme *Ginoulhac*, *Génoulhac*, etc.

P. 87, *Lucenay* < Lucennacus se heurte à une objection grave de phonétique : le *c* simple intervocalique ne peut donner un *c* spirant sourd. Il faudrait supposer *Luccennacus.

A. THOMAS.

Altprovenzalisches Elementarbuch, von O. SCHULTZ-GORA. Heidelberg, C. Winter, 1906. In 12, X-128 p. (Forme le t. 3 de la 1re série du recueil intitulé : *Sammlung romanischer Elementarbücher*, publié sous la direction de M. W. MEYER-LÜBKE).

Le volume que vient de publier M. Schultz-Gora, bien qu'il figure dans la série des *Grammatiken*, est, comme son titre l'indique, une sorte d'encyclopédie élémentaire de l'ancien provençal. L'introduction comprend une bibliographie méthodique, des notions sommaires sur le domaine linguistique du provençal, sur la langue des troubadours et sur les dialectes.

Le corps de l'ouvrage est subdivisé en quatre parties : phonétique, morphologie, syntaxe et chrestomathie. Deux glossaires terminent le volume ; l'un s'applique à la chrestomathie, l'autre aux trois parties qui composent la grammaire proprement dite.

Dans son ensemble, l'*Elementarbuch* me paraît répondre parfaitement aux besoins de l'enseignement universitaire : c'est un manuel bien conçu qui rendra des services aux étudiants et aux professeurs et auquel on ne peut que souhaiter un large succès. Comme une seconde édition est à prévoir, je consigne ici quelques observations dont l'auteur pourra tenir compte s'il le juge convenable.

P. 11, il n'est pas sûr que dans la graphie *murir* l'*u* représente le son *u* (= *ou* français), car certains patois prononcent réellement aujourd'hui *müri* : cf. Mistral, MOURI.

P. 14, il me paraît inexact de parler d'un déplacement d'accent dans le génitif Mercurii sous l'influence de Martis, Jovis, Veneris : en réalité, il y a eu substitution à la forme classique Mercurius Mercurii d'un type Mercur Mercoris, analogue à ebur eboris, dont la raison d'être doit être demandée non à la phonétique, mais à la morphologie du latin vulgaire.

P. 16, la particule affirmative *oc* ne vient pas du lat. hoc, qui a donné *o*, mais d'une forme allongée **hocque*.

P. 18, la variante *mi*, à côté de *me*, n'est pas phonétique, je crois qu'il faut voir dans *mi* le représentant du latin *mī* pour mihi, et que ce *mi* traditionnel a entraîné, par analogie, la création de *ti* et de *si*.

P. 19, il faut absolument repousser l'étymologie de *ades* par ad ipsum qui se heurte aux lois les plus solides du vocalisme et du consonantisme.

P. 23, c'est une erreur de voir dans *troia* la diphtongue *oi* et de l'associer à *noit*, *coissa*, etc. L'*i* de *troia* est une consonne, au même titre que celui de *maior*, *enveia*, etc. A ce propos, il est fâcheux que M. Schultz-Gora n'ait pas écrit partout cet *i* consonne par un *j*, comme il écrit l'*u* consonne par un *v* : comment les étudiants s'y reconnaîtront-ils, si lui-même s'est laissé prendre au piège de la graphie amphibologique des anciens textes ?

P. 23-24, parmi les sources différentes des diphtongues *au*, *ei* et *eu*, l'auteur a oublié la vocalisation du *p* en *u* qui se produit dans des cas fréquents, tels

que *aus* < hapsus « toison », *eslaus* < *exlapsus « échappement », *eis*, *eus* < ipse « même », etc.

P. 28, je ne cesserai de protester contre l'étymologie *corrotulare > *crotlar*, qui fait, il me semble, violence à la phonétique et qui n'est pas conforme, non plus, à ce que demande la sémantique puisque le prov. *crotlar*, comme l'anc. franç. *croller*, signifie « secouer » ; cf. ce qui est dit à ce sujet dans le *Dict. général*, CROULER.

P. 29, La forme normale prise en prov. par le lat. vulg. *quadrifurcum n'est pas *carreforc*, mais *caireforc* ; cf. *cairoi* < quadruviuum.

P. 30, il vaut mieux voir dans *cobezeza* une formation romane que le représentant de cupiditia.

P. 31, *donzela* a un *e* fermé et suppose un type *domnicĭlla, non *domnicĕlla.

P. 32, *Alvernhe* vient de Arvernicum et non de *Arvernium, dont l'existence soulève des objections morphologiques sérieuses et qui, s'il avait existé, aurait donné **Alvernh*, comme *vernium a donné *vernh*.

P. 33, il serait prudent de considérer *veiaire* comme inexpliqué plutôt que l'affronter, sans rien dire, à un type énigmatique *vidiarium.

P. 36, *colser* « coite » est féminin et ne peut s'expliquer par *culcirum, au lieu de culcitra, d'autant plus que la désinence -ĭrum est chose insolite en latin ; il faut supposer un type *culcer, eris, analogue a carcer, eris.

P. 38, *trida* « tigresse », qui ne figure que dans un bestiaire de date récente, me paraît une simple bévue de scribe : en tout cas, supposer une forme latine *tigrida pour l'expliquer est bien oiseux, car le rapport de tĭgrida et de *trida* échappe à la fois à la phonétique des mots populaires et à celle des mots savants.

P. 41, à côté de *colp* < *colpum, il aurait été bon de signaler *colbe* < *colapum.

P. 53, je ne crois pas que la phonétique provençale puisse expliquer le passage de rabiem à *rage*, et d'ailleurs le maintien de la forme latine classique est peu vraisemblable, les autres langues romanes ne connaissant que *rabiam ; *rage* (qui rime en *-atge*) doit être un gallicisme.

A. THOMAS.

La Vita Nuova, per cura di Michele BARBI. Firenze, Società Dantesca Italiana, 1907. Gr. in-8, CCLXXXVI-104 pages.

Professor Barbi's edition of the *Vita Nuova* is the second instalment of the « Edizione critica delle opere minori di Dante Alighieri », undertaken by the Italian Dante Society, of which the first volume, the *De Vulgari Eloquentia*, edited by Professor Rajna, was reviewed in these pages ten years

ago (*Romania*, XXVI, 116-26). The work has been a long time on the stocks — in fact it was announced as nearly ready for publication as far back as 1893. The long delay, however, as it turns out, has been a blessing in disguise, for it has enabled Prof. Barbi to utilize a newly-discovered manuscript of great importance, and also to avail himself of the long-lost Pesaro ms., which was rediscovered only last year. The new ms., which was first unearthed by Prof. Mario Schiff, is in the chapter library at Toledo. It contains, besides the *Vita Nuova*, Boccaccio's *Vita di Dante*, the whole of the *Divina Commedia*, and fifteen of Dante's *canzoni*, written throughout, as Prof. Barbi has satisfied himself, in the hand of Boccaccio. This circumstance adds considerably to the importance of the ms. from the textual point of view, for it is, without much doubt, the prototype whence was derived a whole group of mss. of the *Vita Nuova*, all of which represent more or less closely the Boccaccio tradition. Including several which are incomplete, there are forty known mss. of the *Vita Nuova*, of which eight belong to the fourteenth century, one to the end of the fourteenth or beginning of the fifteenth, fifteen to the fifteenth, and sixteen to the sixteenth. Of each of these a careful and detailed description is given by Prof. Barbi, who has also examined and described thirty-six mss. which contain the *rime* alone. The thoroughness with which this part of the work has been done may be guaged by the fact that the description and classification of the mss. occupies close on two hundred pages, while nearly forty are devoted to an account of the printed editions. Of the latter Prof. Barbi recognizes twenty-five as having any independent value, the rest being mere reprints. He remarks, as Witte had done before him, upon a curious circumstance in connection with the *editio princeps*, which was published at Florence in 1576, namely that it was issued with the *imprimatur* of the Inquisition, and that, consequently, the text in numerous instances has been tampered with, or mutilated. A single example will suffice to show what sort of liberties were taken with the text. At the beginning of § 22 where Dante wrote, « siccome piacque al glorioso Sire, lo quale non negò la morte a sè », the *editio princeps* reads, « siccome piacque a quel vivace amore, il quale impresse questo affetto in me[1] ! ».

We have noticed a slight inaccuracy in the description of the 1527 Giunta edition of the *Sonetti e Canzoni di diversi antichi autori Toscani*. Prof. Barbi states (p. LXXVII) that in this work all the *rime* of the *Vita Nuova* are given except the second commencement of the sonnet « Era venuta nella mente mia » (in § 34), which he says is omitted. As a matter of fact the four lines in question are printed among the variant readings at the end of the volume (fol. 143 v°).

The results of Prof. Barbi's classification of the mss. of the *Vita Nuova*

1. See my article on THE INQUISITION AND THE EDITIO PRINCEPS OF THE VITA NUOVA in the *Modern Language Review*, March 1908.

may be briefly summarized as follows. The forty mss. fall into two main divisions, distinguished as α and β. Each of these is subdivided into two principal groups, α into groups *b* and *k*, and β into groups *x* and *s*. Group *b* (the Boccaccio group), which has for its prototype the Toledo ms. already referred to, and which comprises more than half the total number of mss., is distinguished by a peculiarity for which Boccaccio is responsible. Boccaccio, it seems, was persuaded that the « divisioni » (or expositions of the structural divisions of the poems), which form such a characteristic feature of the *Vita Nuova*, were not intended by Dante to form part of the text. Consequently he relegated them to the margin, — a proceeding which obliged him to make certain alterations in the context from which the « divisioni » were removed. These modifications, which of course are more or less faithfully reproduced in all the mss. derived from the Boccaccio prototype, form a ready means for identifying the members of this particular group. Group *k* (the second subdivision of α), comprises among others the well-known *Chigiano* ms. (L. VIII, 305), the ms. which was adopted by Casini as the basis of his edition of the *Vita Nuova* published in 1885. Group *x* (the first subdivision of β), which is divided into two sub-groups, includes one of rhe earliest known mss. of the work, the valuable Martelli ms., which belongs to the first half of the fourteenth century. Group *s* (the second subdivision of β) consists of two mss. only, the more important of which is the Strozzi ms. (now *Magliabechiano* VI, 143). Prof. Barbi shows that none of the extant mss. can derive directly from Dante's original, but must descend from some intermediary ms. now lost. The relationships of the two families α and β, and of their respective descendants, are clearly set out in a genealogical table, from which the place in the scheme of any particular ms. may be ascertained at a glance.

Thus we have two well-defined textual traditions, not differing from each other to any great extent, but nevertheless clearly distinct. Prof. Barbi has simplified the question of the *apparatus criticus* by the expedient — a very sensible one — of registering as a rule only the variants of the representative mss., instead of loading his page as is too often done, with the variants of every single ms. He thus relieves the *apparatus criticus* of a mass of indigestible matter, while at the same time he furnishes all the *data* necessary to enable the student to form his own independent judgment as to the constitution of the text.

In the fourth chapter of his introduction (pp. CXX-CCXLIX) will be found a large collection of the principal variants of every ms. of any importance, arranged in comparative tables, for the purpose of determining the classification of which the results have been summarized above.

Though there are a considerable number of minor changes, there are no startling innovations in Prof. Barbi's text. Indeed in one instance we cannot help thinking that he has been unnecessarily conservative in adhering to the

so-called traditional reading[1], namely at the beginning of § 38 (§ 39 in the Oxford Dante), where he reads *recomi la vista*. The difficulties of the passage are well known to students of the *Vita Nuova*. There are three readings, each of which has more or less manuscript support. Both α and β read *ricontai*, which makes nonsense ; this has been replaced in *b* (the Boccaccio group) by *ricouerai adunque* (which is the reading of the *editio princeps* and subsequent editions down to 1829), and in *k* by *recomi* (the reading adopted in the present text). As Prof. Barbi himself argues, if *recomi*, which gives an excellent sense, had been the original reading, it is difficult to see how the others could have arisen out of it. While printing *recomi* in his text, however, he suggests that Dante may have written *rincontrai*, which is not very satisfactory, though it certainly might account for either *ricontai* or *ricouerai* in the hands of a careless copyist. We are inclined to approve a suggestion recently put forward by Prof. Parodi in the *Bullettino della Società Dantesca Italiana* (N. S., XIV, 92-3), namely that what Dante actually wrote was *ricouromi*, the meaning of which would be « mi mise o rimise, mi ridusse ». Prof. Parodi quotes instances of *ricoverare* in the required sense, and he points out how easily the other readings might have been evolved from *ricouromi*. It is a little disappointing to find that all Prof. Barbi's researches have failed to provide a satisfactory solution of this long-standing puzzle, and that he has felt obliged to fall back upon the makeshift *recomi* against his better judgment.

The question of orthography is, as Prof. Barbi says, a thorny one ; but, whatever the difficulties, he has at any rate looked the problem squarely in the face. He decided, as Prof. Rajna had decided before him in the case of the *De Vulgari Eloquentia*, that it was his duty as editor to provide a text which should correspond, in externals as well as in essentials, as closely as possible with what Dante himself may be supposed to have written. So far as is known, there is not a single line of Dante's handwriting in existence : consequently it is impossible to determine what were the precise orthographical forms he habitually made use of. The earliest known ms. of the *Vita Nuova* dates from about 1350, that is nearly thirty years after Dante's death. Obviously then none of the extant mss. can be trusted to represent the orthography current at the time the work was originally composed. Prof. Barbi, therefore, had to reconstitute the orthography to the best of his ability by means of such material as was available. It was no light task which he felt himself constrained to undertake, for inasmuch as the *Vita Nuova* consists of poetry as well as prose, and the orthographical traditions of the two are in many respects quite distinct, it was necessary for him to make special researches in the case of each in order to secure the requisite *data*.

---

1. As a matter of fact it only dates from the Pesaro edition of 1829.

We have our doubts (as we ventured to state when reviewing the critical edition of the *De Vulgari Eloquentia*) as to how far it is worth while to attempt an orthographical reconstruction of the text of Dante's works, but there can be no question that Prof. Barbi has amassed a quantity of interesting detail in the thirty pages of his introduction which he has devoted to the subject. That he has taken great pains in the matter his very inconsistencies go to prove. The word *dì*, for instance, occurs fourteen times in the *Vita Nuova*, nine in the plural, and five in the singular. Prof. Barbi prints *die* five times in the plural, and four times in the singular; while four times in the plural, and once in the singular, he prints *dì*. In § 24 both forms occur within a line or two of each other. Again, he prints *ogni* (both in prose and poetry) now as *ogni*, now as *onne*, and at least once (in poetry) as *onni*. It is evident that these inconsistencies, which on the surface have no *raison d'être*, but which no doubt would be met with in any medieval text of the period, are the result of deliberate choice on the part of the editor, and are part and parcel of his orthographical system. Prof. Barbi has an interesting note on the distinction between *assemprare* (*asemplare*) and *assembrare*, over which not a few editors have come to grief; and he restores *ostale* (a characteristic Italian word, as he shows), in place of *ostello*, which has found favour in the eyes of most editors in § 7.

In the present edition the text of the *Vita Nuova* is divided into forty-two chapters, and the chapters are subdivided into numbered paragraphs, for convenience of reference. The division into numbered chapters did not (as in the case of the *Convivio*) originate with Dante himself, and is not found in the mss., nor even in the printed editions before the middle of the nineteenth century. The first to introduce the numeration of the chapters appears to have been Torri, whose edition was published in 1843. All editors unhappily have not adopted the same system. Witte and Casini, for example, do not number the opening paragraph, which Dante himself refers to as « il proemio che precede questo libello » (§ 29); while Torri and others count it as § 1. Again, Torri's § 3 is divided by Witte and Casini into two (§§ 2, 3), while on the other hand Torri's and Witte's §§ 26, 27 are run by Casini into one (§ 26). These diversities have given rise to a great deal of inconvenience and confusion. Prof. Barbi pleads for uniformity, and not unnaturally expresses the wish that his own numeration (which differs both from that of Witte and that of Casini) may be adopted as the standard. There is much to be said in favour of this suggestion, but unfortunately, there are grave difficulties in the way of its adoption. The greatest, perhaps, is the fact that the numeration in the Oxford Dante (which agrees neither withe Torri, nor Witte, nor Casini, nor Prof. Barbi) has been adopted as the standard of reference in the present writer's *Dante Dictionary, Index of Proper Names*, and in his forthcoming *Vocabulary of the Italian Works of Dante*, as well as in the *Concordanza delle Opere minori di Dante* recently

published by the American Dante Society; so that, if the Oxford numeration were abandoned in favour of that of Prof. Barbi, a great number of the *Vita Nuova* references in each of those works would be thrown out, and rendered practically useless.

The volume, which is provided with well-executed fac-similes from five of the most important mss., is beautifully printed on a special paper, and appears to us worthy in every respect to rank with its predecessor. We could give it no higher praise. We now look forward with high expectations to the second instalment of Prof. Barbi's work on Dante, namely his critical edition of the *Canzoniere*. This is in some respects the most important, as it will probably prove to be the most arduous task yet to be performed by the Italian Dante Society.

Before taking leave of the present volume we should like to testify to the great accuracy with which a very complicated piece of work has been carried out both by editor and printer. The only slip we have noted is on page 82, where in note 6 « quest' ultimo » is obviously intended to refer to Beck, whereas actually as it stands it can only refer to Melodia.

We trust that the Italian Dante Society will follow the excellent precedent set by Professor Rajna, and will publish for the use of students at large an « edizione minore » of the *Vita Nuova*, on the same lines and at the same modest price as that of the *De vulgari eloquentia*.

Paget TOYNBEE.

Recherches sur le vers français au XVe siècle, rimes, mètres et strophes. Thèse pour le doctorat ès lettres, présentée à la Faculté des ettres de l'Université de Paris, par Henri CHATELAIN. Paris, Champion, 1907. In-8, XV-276 pages.

Je voudrais pouvoir n'adresser que des éloges à ce livre, qui présente, sous une forme très resserrée[1], les résultats d'un labeur considérable et rendra beaucoup de services aux historiens de la versification française. Mais force m'est bien de reconnaître que le sujet était trop vaste pour être traité à fond, et que l'auteur l'a encore, de parti pris, élargi démesurément.

C'eût été déjà un grand et beau sujet que l'histoire de la versification dramatique de 1400 à 1500. M. Châtelain n'a voulu, de son enquête, exclure aucun genre, alors qu'il eût mieux valu être complet pour quelques-uns, et notamment pour celui-là[2]. De plus, s'il est rarement descendu en deçà de

1. Chaque chapitre est divisé en deux parties : liste de faits et conclusion. Un long chapitre de « conclusions générales » (p. 229-69) renvoie à ces conclusions particulières.

2. M. Ch. a exclu les *Actes des Apôtres* et je le comprends, puisque c'est un texte difficilement accessible ; mais pourquoi avoir exclu aussi le *Viel Testa-*

1500, il est remonté bien souvent au delà de 1400, puisqu'il « indexe »[1] Eustache Deschamps et Froissart[2]. M. Ch. a peut-être passé quatre ou cinq ans à étudier ce sujet ; pour le traiter complètement il en eût fallu bien davantage. Et cela, encore, à condition de ne pas y faire rentrer, comme il l'a fait, toute une série de recherches phonétiques que le sujet n'impliquait nullement.

Il me paraît, en effet, que toute la première partie du volume, sauf quelques pages, est hors du sujet. M. Ch. m'objectera que la « phonétique des rimes » relève de la versification. Mais ce terme vague n'est qu'un trompe-l'œil : l'histoire de langue ne doit pas être nécessairement liée à celle de la versification. A mon avis, M. Ch. devait se demander, à propos de chaque auteur, jusqu'à quel point il rime exactement (ou richement), étant donnée sa langue, et non chercher dans ses rimes des renseignements sur celle-ci[3]. La limite, me répondra M. Ch., est très difficile à tracer, surtout quand la langue d'un auteur est insuffisamment étudiée. Raison de plus pour se limiter encore et ne s'occuper que des auteurs dont on a une édition critique ou du moins satisfaisante[4]. C'est pour ne pas avoir voulu le comprendre que M. Ch. a été amené à écrire, d'après les rimes, une phonétique de la langue de 1350 à 1500. Quand j'aurai dit qu'il a resserré cet immense sujet en 82 pages, on se rendra compte de la façon dont il a pu le traiter, malgré toute sa conscience et sa science.

Je ne veux en effet incriminer ni l'une ni l'autre ; mais je dois dire qu'en dépit de l'une il est tombé dans un certain nombre d'erreurs matérielles, (qu'excuse au reste l'énorme quantité de faits étudiés), et il me semble bien,

---

ment, si facile à consulter, et dont la versification est extrêmement intéressante ? Les *Mystères inédits du XVe siècle* (publ. par Jubinal), curieux à tant d'égards, n'ont pas été dépouillés non plus et ne sont cités que d'après une dissertation qui ne concerne qu'un point très spécial du sujet. Le *Recueil d'anciennes poésies françoises* d'A. de Montaiglon, cité à la *Bibliographie*, paraît avoir été dépouillé avec bien de la négligence, comme on le verra plus loin.

1. Je ne félicite pas M. Ch. de ce néologisme, qui paraît chez lui synonyme de « dépouiller ».

2. Il explique (p. IX) comment il a été amené à remonter de proche en proche et allègue des raisons excellentes ; mais celles-ci devaient précisément le déterminer à limiter strictement son sujet sur d'autres points.

3. Les seuls chapitres qui rentrent vraiment dans le sujet sont donc les chapitres VII-XII, étrangers à la phonétique, et qui traitent en réalité des rimes imparfaites et des assonances. Parfois au reste, pour retrouver la rime sous l'assonance apparente, il suffit de modifier la graphie ; par exemple la rime *conseilles* : *seigles*, dans Meschinot (autre ex. dans La Borderie, *Jean Meschinot*, p. 66), devient parfaite si on rétablit l'ancienne forme *seilles*, *soilles*. La rime *merveille* : *traveille* (p. 21) n'a rien d'étonnant non plus, la forme *travailler* étant au moins aussi fréquente que *travailler*.

4. Il fallait écarter aussi les textes rimés trop négligemment ou qui se présentent dans un état de corruption évident : la *Passion de Semur* par exemple devait être rejetée pour ces deux raisons à la fois.

d'autre part, que s'il eût eu de la langue des XIIe et XIIIe siècles une connaissance plus précise et plus sûre, il eût évité quelques défauts fort sensibles, tels qu'une certaine insistance sur des faits connus et sans grand intérêt, et quelque manque de précision dans les « conclusions » relatives aux plus intéressants [1].

Ce serait un travail infini que d'examiner en détail cette première partie ; je me bornerai à quelques exemples, suffisants pour justifier ce que je viens de dire.

Le premier paragraphe du chapitre I concerne la confusion à la rime de *an* et *en*, de *ian* et *ien*. D'abord il était tout à fait inutile de citer des exemples de la première, qui est normale dans l'Ile de France dès le XIe siècle, dans les provinces de l'Ouest dès le XIIe. Il fallait, au contraire, citer des exemples de la distinction de *an* et *en*, et il est évident qu'on les aurait trouvés surtout dans les textes picards. Le principal intérêt de ce paragraphe consistait dans l'étude du traitement de *ien* : il fallait examiner dans quels textes *ien* rime en *ẹ̄*, dans quels autres en *ā*, et séparer les deux listes. Les seules rimes vraiment probantes étaient au reste *ien : an* (et non *en*) : dans un texte picard, en effet, *en* donnant *ẹ̄*, une rime comme *argumens : moyens* (*Passion d'Arras*) ne prouve rien. En somme il y là bien des faits sans intérêt, et le classement des autres est insuffisant [2].

P. 17, « confusion à la rime de *eu : u* », M. Ch. réunit pêle-mêle dans cette liste des exemples de *eu* provenant de toutes sources : *ō, ŭ* ; *ŏ* + *u* (*feu*) ; *ĕ* + *u* (*Dieu*) ; *au* + *u* (*treu* = *trou*) ; *e* protonique + *u* tonique (*seür*). Il y avait, là aussi, des faits bien différents à distinguer. Au XVe siècle, l'évolution de *eŭ* (provenant de deux syllabes latines) en *œ* peut, dit justement M. Brunot [3], « être considérée comme faite ». Les exemples de *eu* rimant en *œ* sont déjà fort nombreux dès le XIVe siècle [4]. Il n'y a donc pas grand intérêt à en réunir davantage, et M. Ch. le reconnaît au reste lui-même. Il reconnaît également que « les mots du type *florem* . . . ne doivent pas être confondus avec ceux des types (pourquoi ce pluriel ?) *maturum* et *securum* ». Il fallait donc isoler dans les listes mêmes, et non seulement dans les remarques, les textes qui les confondent. — M. Ch. continue : « *eu* et *u* sonnaient *eu* en Normandie, Bourgogne, pays Chartrain, Gascogne et Anjou, *u* en Picardie. » Ne se rend-il point compte que cette affirmation sommaire aurait grand besoin de preuves? Et que vient faire ici la Gascogne, dont aucun texte n'est allégué et ne pouvait l'être, puisqu'il n'y a aucun texte français littéraire écrit en Gascogne à

1. Nyrop, *Grammaire historique*, I, § 215.
2. La disposition matérielle augmente l'embarras du lecteur : les exemples du fait étudié sont placés tantôt en premier, tantôt en second lieu, et les diverses séries de rimes, séparées par une simple virgule, tendent à se confondre.
3. *Histoire de la langue française*, I, 411.
4. G. Raynaud, *Rondeaux*, etc., Introduction, p. LVI.

cette époque. — « *Labeure* (de *labourer*), dit encore M. Ch. (p. 18), rime en *ure*, chez Christine de Pisan, Robertet, Coquillart, Meschinot...» Mais si je vérifie les exemples allégués, je constate que *labeure* rime, chez Christine, avec des mots venant de *ō*, *ū*, et chez Robertet et Coquillart avec des mots en *eū* (qui à cette époque se prononçait précisément *eu*). Les exemples réunis par M. Ch. prouvent donc le contraire de ce qu'il allègue [1].

Dans le paragraphe sur « les voyelles et diphtongues devant m suivie de e » (p. 25-7), il y a aussi bien de la confusion et beaucoup d'exemples sans intérêt.

Du jour où *e* et *a* se sont confondues devant nasale, c'est-à-dire dès le XIIe siècle, des rimes comme *gemme* : *bigame* ont été correctes, et elles se trouvent déjà en effet chez Chrétien de Troyes [2]. Du jour où *s* s'est amuï devant *m*, c'est-à-dire au moins à la même époque, des rimes comme *dame* (ou *feme*), *esme*, ne le sont pas moins ; elle sont fréquentes en effet dans tout le XIIIe siècle [3]; et les longues listes dressées ici ne nous apprennent pas grand chose.

La deuxième partie du livre ne donne pas prise aux mêmes critiques, et c'est elle qui rendra aux travailleurs le plus de services. Les listes dressées par M. Ch. sont déjà fort riches, et ce sont des cadres où viendront aisément s'insérer des observations nouvelles. Il n'y a pas là seulement un nombre considérable de petits faits bien classés : l'avant-dernier chapitre (p. 251-66) nous présente, en un tableau d'ensemble que les recherches ultérieures ne peuvent guère modifier, l'évolution de la versification, et notamment des formes strophiques, au XVe siècle. M. Ch. étudie d'abord les rimes, puis les strophes, enfin les genres à forme fixe. L'étude des mètres (c'est-à-dire de l'emploi des vers de diverses dimensions) n'a pas été oubliée, mais elle est placée, on ne sait trop pourquoi, dans les « conclusions générales » (p. 234-41)[4].

Pour examiner en détail cette seconde partie, il faudrait refaire tout le travail de l'auteur, ce qui est évidemment superflu. Elle ne se prête guère non plus aux observations générales. Je me bornerai, dans cet ordre d'idées, à regretter que M. Ch. n'ait pas toujours traité avec assez de soin les questions

---

1. Dans Christine de Pisan, III, 210, 247 (et non 233, où il n'y a que des rimes en *u* pur) : *labeure* : *seure* (supra) : *demeure* (non *deveure*) etc., sans aucun mélange de mots en *-ure*. Robertet : *labeure* : *meure* ; Coquillart : *labeure* : *seure* (securam). Je ne puis vérifier l'exemple de Meschinot (*Lunettes*, p. 6). Si *seure* est bien securam, il faut aussi rayer son nom de la liste.

2. Voy. Foerster, *Cligés*, p. LV, § 2.

3. *Dame* : *esme* (*Lai de l'Ombre*, dans Godefroy, ESME) ; *mesaesme* ; *feme* (*Renart le Nouvel*, 3408). Il est évident que ces rimes s'expliquent par voie purement phonétique, et que l'analogie n'y est pour rien. La note 1 de la page 25 est donc parfaitement inutile.

4. La nomenclature technique adoptée par M. Ch. n'est pas toujours très heureuse : il appelle « vers coupés » (*passim*) des groupes de vers inégaux ; et « jeux de rimes » (p. 243) l'agencement des rimes dans la strophe.

relatives à l'origine des formes strophiques. La ballade étant vraisemblablement issue de la chanson, il y avait lieu, ce me semble, de chercher à relier entre elles les formes strophiques de ces deux genres, de voir par exemple si ce ne sont pas les mêmes qui sont les plus fréquentes de part et d'autre [1]. Je me borne donc à quelques remarques de détail, relatives à un très petit nombre de passages.

P. 84, l. 3. « Jean de Courcy, *le Chemin de Vaillance*... 4000 vers de 11 syllabes. » Corr. : 40.000 vers de 8 syllabes.

P. 86. Quatrains en vers de 12. Cette forme est plus fréquente que ne le dit M. Ch. : autres exemples dans Gilles le Muisit, Coquillart, le poème sur le grand schisme (*Romania*, XXIV, 210), le *Débat de l'Hiver et de l'Été* (Montaiglon, *Recueil*, X, 43) et la *Passion de Semur* (vers 201-17).

P. 87. Type en a^8 a^8 a^8 b^1. Le vers final de chaque quatrain n'est pas, dans les exemples cités, de trois syllabes, mais de quatre : cette liste doit donc être fondue avec la suivante. Exemple à ajouter à celle-ci : *Débat de deux demoiselles* (dans Montaiglon, V, 288). La note de cette page est inintelligible : à la première ligne, au lieu de *il* (qui représente « le dernier vers de quatre syllabes »), il faut lire « le couplet final de la pièce ».

P. 88, strophe en *a a b b* en vers de 8. Il y a quatre autres exemples de cette forme dans le seul volume VII du *Recueil* de Montaiglon (p. 5, 18, 66, 70) [2].

A. JEANROY.

---

1. Le septain *ab ab bcc*, une des formes les plus fréquentes au XVe siècle, serait dérivé, selon M. Ch., du sixain à rime croisée suivie d'une rime plate (*ab ab cc*). Je me demande si cette forme ne proviendrait pas directement de la lyrique antérieure, où elle est très fréquente : il y en a environ 25 exemples dans nos chansonniers des XIIe et XIIIe siècles (cinq seulement chez les troubadours, d'après Maus, n° 308).

2. Ce compte rendu était déjà à l'impression quand j'ai pu lire celui de M. Bourciez (*Revue critique*, 1908, I, 309 ss.). On y trouvera, sur la première partie du livre de M. Ch., diverses remarques qui confirment les miennes et leur apportent l'appui d'exemples nouveaux.

CHRONIQUE

M. A. Lângfors vient d'être nommé *privat docent* à l'université de Helsingfors.

— Le dernier volume des Mémoires de l'Académie des sciences de Turin (2e série, t. LVII, Turin, 1907) renferme, en sa seconde partie (pp. 1-39), un important mémoire de M. Giuseppe Boffito sur la fameuse épître de Dante à Cangrande della Scala. On y trouvera le texte de la lettre accompagnée d'un copieux appareil critique, et un commentaire très riche en rapprochements, et, à tous égards, très approfondi de ce document. M. Boffito, toutefois, ne se prononce pas sur l'authenticité de ce document qui, on le sait, a été contestée (cf. *Romania*, XXIX, 156).

— La Société des anciens textes français a mis sous presse une édition, par M. Bédier, des deux poèmes de *La folie de Tristan*, conservés l'un par un manuscrit d'Oxford, l'autre par un ms. de Berne. Le second a été réédité (la première édition étant celle de Fr. Michel) dans la *Romania*, XV, 558, par M. Morf; mais il sera commode d'avoir en un même volume ces deux rédactions d'un même thème, qui fournissent des éléments importants pour la reconstitution du poème, en grande partie perdu, de Thomas.

— M. Paul Meyer a mis sous presse, pour paraître dans les *Notices et extraits des manuscrits*, une notice étendue sur la *Bible des sept états du monde* de Geufroi de Paris.

— Nous sommes informés que M. Nyrop a terminé le tome III de sa *Grammaire historique de la langue française*, dont l'impression est déjà commencée et qui sera publiée vers la fin de l'année.

— Nous venons de recevoir le prospectus d'une « Société internationale de dialectologie romane », ayant son siège à Bruxelles, dont l'objet sera d'étudier les divers idiomes romans (surtout les patois). A cet effet l'ensemble du domaine roman est divisé en douze sections à la tête de chacune desquelles est placé un « rédacteur ». Le rédacteur pour la France est M. Gilliéron. Il y aura des membres à vie, payant, une fois pour toutes, une somme de 500 fr. au moins, des membres « actifs » (25 francs par an), des membres « adhérents » (10 francs par an). Adresser les adhésions à M. B. Schädel, à l'Université de Halle.

Livres annoncés sommairement :

Inventaire de la librairie de Philippe le Bon (1420) publié par Georges DOUTREPONT. Bruxelles, Kiesseling et Cie, 1907. In-8°, XLVIII-191 pages (Publication de la Commission royale d'histoire). — L'inventaire des joyaux, livres, etc., de Philippe le Bon, rédigé à Dijon en 1420, et conservé en manuscrit à la Bibliothèque nationale (500 de Colbert, n° 127) est bien connu. Il a été cité par tous ceux qui ont eu à traiter des collections du duc de Bourgogne ou de quelqu'un des manuscrits qui y sont mentionnés, mais la partie qui concerne les livres était restée inédite, et, par les détails précis qui y sont donnés sur la condition des livres, il méritait d'être publié. M. Doutrepont s'est acquitté de ses devoirs d'éditeur avec beaucoup de soin et de compétence. Il a relevé soigneusement dans un grand nombre de publications toutes les identifications proposées entre des mss. ayant appartenu aux ducs de Bourgogne et les anciens inventaires ; il les a vérifiées et complétées, joignant à chacun des articles de l'inventaire de 1420 une bibliographie très complète, parfois un peu surabondante. L'introduction, où sont appréciés les anciens inventaires de la collection de 1405 à 1504 et les travaux qui leur ont été consacrés, se lit avec intérêt. P. 36, le renvoi à *Romania*, XXXII, 585, à propos du livre d'Orose, doit être erroné. — P. M.

Le livre de Jean de Stavelot sur saint Benoît, par M. L. Delisle (tiré des *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIX). Paris, Klincksieck, 1908. In-4°, 35 p. — L'exemplaire original de la compilation que M. Delisle étudie en grand détail dans ce mémoire, est daté de 1437. Il a été conservé à l'abbaye de Saint-Laurent de Liège jusqu'à la Révolution. Actuellement il appartient au Musée Condé, le duc d'Aumale l'ayant acquis en 1861. Cette compilation intéresse nos études parce qu'elle renferme quelques textes français, ou plutôt wallons, car le caractère dialectal y est très marqué. Il y a notamment (art. V de la notice) une composition assez bizarre où la vie de saint Benoît est représentée par des scènes empruntées à l'Ancien Testament et interprétées symboliquement. Le texte est, comme dit la rubrique, « in latino, gallico, teutonico ». Cette rubrique est écrite d'abord en latin puis en français ; en voici la forme française (ou wallonne) : « La vie de Sains « Benoit abbeit, figureit en la vielhe loy, et par les docteurs del noveilh « loy cleirement approveit en latin, remans (*sic*), tiexhe (*l'anc. fr.* tiois) « et en penture (*peinture*). » Le texte se compose, pour une grande partie, de quatrains rimés en latin, suivis de deux traductions, également rimées, en français et en flamand. Ces quatrains sont écrits au bas des miniatures dont l'une est reproduite en phototypie. Il y a aussi (art. VII) une traduction en prose de la règle de saint Benoît qui est différente de celle que l'on rencontre en divers mss. du XIIIe ou du XIVe siècle, par ex. Rouen 763 (*Catalogue général*, I, 206), Sens, 44 (*Cat. gén.*, VI, 138). *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1884, p. 174, etc. — P. M.

Festschrift zur 49 Versammlung Deutscher Philologen und Schulmänner in Basel, im Jahre 1907. Basel, 1907, Buchdr. E. Birkhäuser. In-8°, 538 pages. — Nous signalerons dans ce volume quelques articles qui intéressent la philologie romane : P. 148-180, une nouvelle édition, faite d'après tous les ms. connus par M. Albert Barth, du fableau du *Buffet*. P. 324-40, E. Tappolet, *Zur Agglutination* in den *Franzœischen Mundarten*. P. 383-347, A. Rossat, *La poésie religieuse patoise dans le Jura bernois catholique*. Il est fâcheux que cette publication soit dépourvue de titres courants.

Eine Praguer Handschrift der « Lamentations de Matheolus » und des « Livre de Leësce », vo Emil Freymond. Prag. 1908. In-8°, 19 pages (extrait des *Prager deutsche Studien*, hgg. von Carl von Kraus und August Sauer). — Notice d'un ms. des *Lamentations* et du *Livre de Leesce* appartenant au prince Georges Lobkowitz, qui est resté inconnu à Van Hamel, et se recommande par diverses particularités, notamment par un passage interpolé dans le livre II des *Lamentations*, après le v. 4098, consistant en 28 vers consacrés à l'éloge de Christine de Pisan et de son père Thomas. Mais l'auteur de ces vers était mal informé, car il nous dit *qu'onques envie | N'eut Cristine de marier*. — P. M.

Ernest Muret, *Le Château d'amour*. Lausanne, Georges Bridel, 1908. In-8°, 29 pages (extrait du *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande*, VIe année). — Dans cet intéressant mémoire, M. Muret a recueilli tous les témoignages qu'on possède sur un jeu populaire, qui se célébrait le premier dimanche de mai, dans les cantons de Fribourg et de Vaud, et qui consistait dans l'attaque et la prise d'assaut d'une sorte de château fort, construit en planches, qu'on appelait le château d'amour. Les jeunes gens des deux sexes prenaient part à ce jeu, les uns pour la dèfense, les autres pour l'attaque. On donnait à cette sorte d'amusement le nom de *laonnerie, lannerie* (mot qui n'est pas relevé dans nos dictionnaires) par allusion aux *laons* (planches) qui entraient dans la construction du château. M. M. croit retrouver quelques traces de ce jeu dans la littérature du moyen âge, et cite à ce propos les *Demandes d'amour* qui commencent ainsi : *Du chastel d'amours vous demanch | Le premier fondement*. Ce poème allégorique se rencontre aussi sous le titre de « Chastel de leal amour », voir *Romania*, XIII, 504. Mais je n'oserais assurer que le rapprochement soit bien fondé. — P. M.

E. Muret, *Glaucus*, étude d'étymologie romane. Genève, impr. W. Kündig, 1905. In-8°, paginé 379-389 (extrait des *Mélanges Nicole*). — Il y a beaucoup de choses intéressantes dans ce court mémoire, mais elles n'ont pas toutes le même degré de certitude ou de vraisemblance. M. M. a tout à fait raison de séparer le port. *louco*, l'esp. *loco*, et le prov. mod. *loco* « fou » du groupe auquel les avait rattachés Diez, à savoir celui du lat. vulg. ulucus « oiseau de nuit », et des mots de l'Italie du nord tels que *alocco, olocco*, etc., qui en sont clairement les représentants et qui, au sens primitif, adjoignent souvent le sens figuré de « personne stupide ». Le prov. mod.

loco est un emprunt récent à l'espagnol qui ne tire pas à conséquence. Les rapports normaux de la phonétique portugaise et de la phonétique espagnole indiquent un type commun qui doit avoir la diphtongue *au*, et l'on peut admettre, comme l'a fait M. Baist, que ce type est le mot latin glaucus, car il y a des exemples assurés de la perte accidentelle du *g* dans le groupe initial *gl*. M. Baist suppose que l'idée de « folie » s'est développée de l'idée de couleur bleue ou verdâtre qu'exprime le lat. glaucus ; M. M. repousse cette manière de voir, qui, il faut le reconnaître, ne repose sur rien de solide, pour y substituer une hypothèse beaucoup plus précise, mais, à mon avis, tout à fait inacceptable. D'après lui, nous aurions à faire non pas au nom commun glaucus, mais à un nom propre, celui de Glaucus, le chef des Lyciens dont il est question dans l'*Iliade*, et qui, frappé de démence par Zeus, consentit sottement à échanger ses armes d'or, du prix de cent bœufs, contre les armes de bronze de Diomède, qui n'en valaient que neuf. M. M. a beau faire appel aux exemples, admis par tous, de noms de personnes transformés par l'usage en noms communs, il n'arrive pas à forcer notre conviction. L'*Iliade* est vraiment trop en dehors du cercle de la lexicographie romane pour qu'on aille de gaîté de cœur s'y approvisionner en étymologies aussi raffinées ; il ne faut pas tenter Zeus à ce point. Le plus probable, c'est que le latin vulgaire de la péninsule hispanique a adopté quelque mot autochtone : à ce compte, il serait peut-être sage de s'en tenir au type *laucus, au moins jusqu'à nouvel ordre, car l'invocation du lat. classique glaucus est déjà tendancieuse. — A. Th.

Luigi Andrea Rostagni, *Note d'etimologia italiana*. Torino, G. B. Petrini di Giov. Gallizio, 1908. In-8°, 66 p. — L'auteur passe en revue, dans l'ordre alphabétique, une centaine de mots. Il voit quelquefois juste : ainsi, l'étymologie de *alare*, « chenet, landier », par ala + suffixe-aris, paraît préférable à celle qui tire le mot de lar « foyer ». Mais en général ses hypothèses sont en l'air et ne méritent pas d'être discutées, car il ne se rend pas compte de la complexité des problèmes qu'il croit résoudre au pied levé. C'est ainsi qu'il veut expliquer le verbe *affannare* en partant du lat. anhelare devenu *anhalare (ce qui est possible), puis, par assimilation(!) *anhanare. En somme, il y a beaucoup moins à prendre qu'à laisser dans les notes de M. Rostagni. — A. Th.

Le Gérant, H. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

IL PETRARCA

E GLI ANTIPODI ETNOGRAFICI

IN RAPPORTO CON LA CONCEZIONE PATRISTICA E DANTESCA

Esaminato e discusso sotto i molteplici aspetti dell'ingegno multiforme, in tutte le varie e complesse manifestazioni dell'uomo nuovo, che scuote le dure ritorte dell'ascetismo e del dommatismo medievale, e anela alle nobili conquiste del pensiero e dell'arte; il Petrarca non ancora è stato degnamente studiato rispetto alle cognizioni che seppe procacciarsi nel campo geografico, in cui lasciò un'orma ben notevole della sua operosità geniale. Infatti, senza parlare degli antichi biografi, quanti scrissero del poeta dalla fine del secolo XVIII in poi o tacquero del tutto su quest'argomento, come il De Sade, o si limitarono a generici e vaghi cenni suggeriti quasi esclusivamente dall'*Itinerarium Syriacum*, come fecero il Tiraboschi[1] e il Levati[2] e poi il Baldelli[3], il Mézières[4], il Körting[5] e il Lumbroso[6]. Nè, in tempi più vicini a noi, può dirsi che si sia ancor cercato di colmare la grave lacuna, pur essendo venute alla luce, quasi monito e incitamento le preziose notizie Del De Nolhac[7] sulle « carte vetustissime » possedute dal Petrarca e

1. *Storia della letteratura italiana* (Milano, 1823), V, p. 183.
2. *Viaggi di Francesco Petrarca* (Milano, 1820), II, p. 14.
3. *Del Petrarca e delle sue opere* (Firenze, 1879), p. 40.
4. *Mémoires pour la vie de F. Pétrarque* (Amsterdam, 1868), p. 254.
5. *Petrarc's Leben und Werke* (Leipzig, 1878), p. 614.
6. *La guida compilata dal Petrarca ad uso d'un pellegrino*, in *Memorie italiane del buon tempo antico* (Torino, 1889), pp. 16-25.
7. *Pétrarque et l'humanisme* (Paris, 1892), p. 126 sgg.; 2ª ed. (1907), I, p. 149 sgg.

sulle sue postille geografiche alle opere di Virgilio, Plinio e Pomponio Mela. Come prima sono stati riprodotti i soliti accenni eruditi qua e là nei lavori del Carducci [1], dello Zumbini [2], del Marinelli [3], del Ricchieri [4]; e in ultimo, mentre da una parte si è cercato di limitare a ben poco il merito del poeta negli studi geografici, come ha fatto il prof. Cesareo in una dotta e acuta nota sulla « Pictura Italiae » [5], di cui ci dà notizia il Biondo [6], dall'altra si è creduto di esaurire il soggetto con sterili conferenze, come quella sulle *Peregrinazioni petrarchesche*, dovuta al Sig. A. A. Michieli [7], o con vuoti e pomposi articoli di questo stesso e di parecchi altri, pubblicati, nel centenario della nascita, sul *Petrarca geografo* e.... *alpinista* [8]. Occorrerebbe ben altra lena e ponderatezza, perchè potesse essere condotta a buon fine una simile trattazione.

Ma, è necessario dirlo, il punto che non è stato toccato neppur lontanamente è quello che riguarda la conoscenza del

---

1. *Il Petrarca alpinista*, *in Opere* (1898), X, p. 159.

2. *Del sentimento della natura*, in *Studi sul Petrarca* (Firenze, Le Monnier, 1895), pp. 22-28.

3. *Il nome d'« Italia » attraverso i secoli*, nota di un geografo (Est. dal vol. III, s. VII, del *R. Ist. Ven. di sc. lett. e arti*, Venezia, 1892).

4. *Le Geografie metriche italiane del Trecento e del Quattrocento* in *Miscellanea* per le nozze Scherillo-Negri : *Da Dante al Leopardi* (Milano, Hoepli, 1904), p. 243 sgg.

5. Cesareo, *La « Carta d'Italia »*, in *Miscellanea* cit., pp. 219-225.

6. Blondi Flavii, *Italia illustrata* (in *Op.*, Basilea, 1531), p. 353.

7. La conferenza fu pubblicata nel Numero unico : *Treviso nel sesto centenario della nascita di F. P.* (Treviso, 1904), pp. 1-29, e poi riprodotta parzialmente nel giornale torinese, *Il Piemonte*, del 30 Luglio 1904, col titolo : *Sui viaggi del Petrarca*.

8. Michieli, *Il Petrarca geografo*, in *Fanfulla della Domenica* del 4 settembre 1904; Boffi, *L'alpinismo e il P.*, Mortara, Cortellezzi, 1904; M. Beck, *Petrarca der erste Alpentourist* in *Beilage zur Vossischen Zeitung*, 1904, n. 125.

In questi vuoti articoli è miseramente guastato quanto genialmente scrissero, sul medesimo argomento, il Carducci, *op. c.*, vol. X, pp. 151-160; il Lioy, *Petrarca e Gœthe alpinisti* (Venezia, Antonelli, 1880), riprodotto in *Atti dell' Ist. ven.*, s. VI, vol. IV, 1885-86 e in *Nuova Antologia* del 1 nov. 1886, s. III, vol. VI, pp. 18-29; Zumbini, *L'ascensione sul Ventoux*, in *Nuova Antologia* del 15 maggio 1895, s. III, vol. LVII, pp. 209-233, riprodotto in *Studie*, pp. 285-231.

Petrarca della geografia cosmografica, di cui non si mostra digiuno nelle sue opere, specialmente nel *Bucolicum carmen*, nel *Canzoniere* e nei *Trionfi*. A tal uopo, non saprei ben dire se l'importanza di opportune ricerche in questo campo sia sfuggita ai critici, oppure questi abbiano creduto addirittura che non mettesse conto di farle, considerando che ha ben poca parte l'elemento scientifico nei continui accenni poetici alle « crudeli, fere, maligne stelle »; ai pianeti del sistema tolemaico, fra quali Laura

Terra del ciel la più beata parte [1];

oppure al sole, che il poeta estasiato vede nel « sereno dei begli occhi » o nel « fatal viso » della sua donna. Comunque sia, l'omissione non può essere scusata, poichè il Petrarca, rispetto a quei concetti, dà prova di trarre le ispirazioni da tutto un sistema organico e concreto e non da semplici reminiscenze spigolate nei classici. Ciò posto, è necessario e indispensabile, per l'esatta e completa valutazione della cultura e dell' arte del poeta, lo studio delle fonti a cui attinse per la determinazione di quel sistema, insieme con quello degli elementi vari, che lo indussero ad accettare o a modificare in parte il corredo di cognizioni, fornite ai suoi tempi dalla dottrina tolemaica. Da ciò può quindi rilevarsi che il futuro studioso del « Petrarca geografo » non può e non deve tralasciare questa parte interessante, se desidera che il suo lavoro sia completo ed esauriente.

Non sapendo se, presto o tardi, mi sarà dato di studiare tutto l'attraente soggetto; nè potendo ora occuparmi particolarmente delle cognizioni cosmografiche del Petrarca, come primo saggio ho creduto opportuno pubblicare le ricerche già fatte sul concetto di lui riguardo agli antipodi, curando di metterlo in rapporto con la relativa credenza patristica e la grande concezione dantesca.

All' uopo comincio col far notare che il Petrarca mostra di aver apprese le notizie cosmogoniche nelle opere dei Padri della Chiesa, specialmente nei libri delle *Etymologiae* di S. Isidoro di

---

1. XXXI, 4. — Con i due numeri, in tutto il lavoro, sono indicati i componimenti ed i singoli versi degli stessi, secondo l'edizione delle *Rime commentate* da G. Carducci e S. Ferrari (Firenze, Le Monnier, 1899).

Siviglia, la ricca enciclopedia medievale, i cui elementi geografici, or son due anni, furono esaminati con diligenza e dottrina dal prof. P. Gribaudi [1]. Il quale provò chiaramente che, secondo Isidoro, il cielo aveva la forma di una sfera, perfetta in tutti i suoi punti, senza principio o fine, con sette cieli concentrici, come già prima di lui aveva sostenuto Ambrogio. Al centro della sfera si trovava la terra, di forma sferica anch' essa, chiusa ugualmente da tutte le parti : « cuius (sphaerae) centrum terra est, ex omnibus partibus aequaliter conclusa [2]. » Il centro della terra era poi attraversato dall' « axis », sulle cui estremità, chiamate « cardines », girava il cielo; la terra infine, ferma nello spazio, era sospesa « in nihilo », sostenuta o dalle nubi o dalle acque o più esattamente dalla virtù divina, su cui non era lecita alcuna ricerca da parte dell' uomo, giusta il severo monito di Ambrogio : « nulli mortalium scire fas est, nec nobis discutere aut perscrutari licet cuique tantam divinae artis excellentiam, dum constet eam, lege maiestatis Dei, aut super aquas, aut super nubes, stabilem permanere [3]. »

Ora, se non con ampiezza di particolari, certo con chiarezza di espressione, il Petrarca fa conoscere di seguire pienamente la credenza patristica [4], quando, per rimproverare a Filippo di Vitry

---

1. *La Geografia di S. Isidoro di Siviglia*, Estr. dalle *Memorie d. R. Accad. d. sc. di Torino*, s. II, vol. IV, 1905. Lo stesso autore si è inoltre occupato egregiamente dell' *Autorità di S. Isidoro di Siviglia, come geografo, nel medioevo*, nel I fasc. degli studi *Per la storia della Geografia specialmente nel medioevo* (Torino, Clausen, 1906), pp. 41-84.

2. Isidoro, *Etym.*, III, 321.

3. Ambrogio, In *Hexaemeron*, 1, 6.

4. Com' è noto, il Petrarca, se conobbe ben poco degli scrittori apologisti, forse le sole *Institutiones* di Lattanzio e qualcosa di Cipriano, possedette parecchie opere dei S.S. Padri, Ambrogio, Gerolamo, Agostino, Isidoro. Ricordo in particolar modo che di questi due ultimi conobbe ben per tempo la *Città di Dio* e le *Etimologie*, a cui specialmente attinse per le cognizioni cosmografiche. Per la conoscenza dei detti scrittori si vedano : De Nolhac, *De Patrum et medii aevi scriptorum codicibus in bibliotheca Petrarcae, olim collectis* (Parisiis, 1892); Id., *Pétrarque et l'humanisme*, 2ª ed., pp. 195-96, 206 ecc., e rispetto a Isidoro in *Mélanges d'arch. et d'hist.*, 1887, 34; Sabbadini, *Le scoperte dei codici latini e greci nei secoli XIV e XV* (Firenze, Sansoni, 1905), pp. 27-28.

la inconsiderata lettera inviata a Padova al Cardinale di Boulogne, in cui chiamava miserando ed infelice esilio il viaggio da questo fatto in Italia; trova opportuno ed efficace il ricordo del giovanile entusiasmo di lui per i viaggi e per le cose nuove e peregrine, che l'avrebbero spinto a correre da un capo all'altro della terra, anche al di là della stretta cerchia di questa, se fosse stato possibile. « Parum tibi distans India videbatur », scriveva egli all'amico, così mutato da quello di un tempo : « iam Taprobanem et si quid orientalis oceanus habet occultius cupido metiebaris ingenio; iam ad extremam Thulen ignotis litoribus latitantem suspirabas... Quid autem miri si angusta animo literatissimi hominis terra erat, in hunc assidium coeli verticem, qui supra nos stabili temone convertitur.... [1] » Di conseguenza, sempre uniformandosi ai Padri della Chiesa, il Petrarca considerò nel mondo i quattro punti cardinali, e li chiamò « parti » a somiglianza delle « partes » o « climata » di Gerolamo e Isidoro :

> Poi che portar no 'l posso [2] in tutte e quattro
> Parti [3] del mondo [4];

considerò poi quest'ultimo in tutta l'estensione del significato attribuitogli da Isidoro [5], sulla scorta d'Agostino e di Igino, cioè dell'intero creato, col sole, la luna, la terra e le stelle tutte.

E anche rispetto alla « trifaria orbis divisio », in Europa, Asia e Africa, si può provare che il Petrarca, sebbene non lo dica esplicitamente, si sia uniformato alla dottrina degli scrittori suddetti, i quali ben volentieri l'avevano accolta dagli antichi scrittori profani [6], perchè non si opponeva alla notizia fornita dalla

---

1. *Epist. fam.*, IX, 13. Non credo fuor di luogo osservare che questa letter,a scritta in Padova il giorno della traslazione del corpo di S. Antonio, come si rileva da un passo della stessa, ha certamente la data del 15 febbraio 1350, assegnatagli dal Fracassetti (*Lettere delle cose fam.*, II, pp. 431).

2. Il poeta allude al nome di Laura.

3. I buoni commentatori dal Brucioli (*Dichiarazioni* ecc., Lione, Rovillio, 1550, ad v.) al Carducci e al Ferrari, hanno inteso « parti » per punti cardinali; sarebbe errore gravissimo l'interpretazione letterale della parola.

4. CXLVI, 12-13.

5. *Etym.*, III, 30, 1.

6. Cfr. all'uopo il bel capitolo del Gribaudi, *Le descrizioni geografiche di Sallustio ed i mappamondi sallustiani nel medioevo*, in *Per la storia della Geografia*, pp. 34-50.

Bibbia, circa la diffusione del genere umano nelle tre parti della terra, per opera dei tre figli di Noè [1].

All' uopo, comincio col ricordare che il poeta, oltre la cognizione letteraria classico-cristiana della detta divisione, ebbe anche quella grafica; poichè, non solo possedette le « carte vetustissime » accennate di sopra, ma anche « totum terrarum orbem in membranis descriptum insigni quidem artificio [2] », cioè una vera e propria carta del mappamondo, certo una copia delle carte così dette T-O per la loro forma ovale tripartita, derivate delle antiche carte che accompagnavano le opere di Sallustio, giusta l'opinione del Beazley [3], accettata dal Gribaudi [4]. Ora se, tenendo innanzi una di queste carte nella magistrale riproduzione fattane dal Miller [5] d'in su i codici del tempo, si riflette che il Tanai e il Nilo, aventi foce entrambi nel Mediterraneo — il Mare nostrum — l'uno dal settentrione, l'altro dal mezzogiorno, formavano la linea di separazione dell' Asia dall' Europea e dall' Africa, a loro volta divise dal detto Mediterraneo; non si può non riconoscere la triplice divisione della terra in questi versi :

> Del vostro nome, se mie rime intese
> Fossin sì lunge, avrei pien Tyle e Battro,
> La Tana e'l Nilo, Atlante, Olimpo e Calpe [6],

ai quali, come necessario complemento, si aggiunga l'altro :

> O di pietra dal mar nostro divisa [7].

---

1. Fra' SS. Padri, Agostino, attingendo alla tradizione sallustiana, ravvalorata da Pomponio Mela (*Chorographia* I, 1), precisa molto nettamente la divisione del mondo in tre parti e le dimensioni di ciascuna di esse (*De Civit. Dei*, XVI, 17). Isidoro ne riproduce il concetto con le stesse parole nel *De natura rerum*, c. 48 e nell' *Etymologiae*, XIII. — Cfr. in proposito il Gribaudi, *La Geografia di S. Isidoro* di *Siviglia*, p. 46, e *Per la storia della Geografia*, p. 37.

2. *Epist. Var.*, 61.

3. *The Dawn of modern Geography* (London, 1901), p. 579.

4. *Per la storia della Geografia*, p. 35. Per le carte T-O, si veda quanto è detto in questa stessa opera, a pp. 34-40.

5. *Die ältesten Weltkarten*, Stuttgart, 1895.

6. CXLVI, 9-11.

7. LXXV, 4.

È chiaro che il Petrarca nei primi versi tratteggia con ammirevole precisione l'Oicumene medioevale, cominciando dall' ultima « Thule » di Virgilio [1] e di Seneca [2] « in occiduo tractu..... quam longissime ab ortu solis et a meridie [3] », sino alle Colonne d'Ercole nell' estremo occidente, con la chiara indicazione dell' ultimo limite orientale dell' Asia per mezzo del fiume Battro [4], e dell' occidentale per mezzo del Tanai e del Nilo, indicati come limite divisionario anche nell' *Itinerarium Syriacum* [5]; indica poi la divisione dell' Europa dall' Africa per mezzo del « Mare nostrum », con l'accenno alle arcane virtù terapeutiche attribuite ad alcune pietre dal simbolismo ieratico degli Egiziani [6].

---

1. *Georg.*, I, 30.

2. *Medea*, Atto II, *Chorus* 379.

3. *Epist. fam.* III, 1. Occupandomi fra breve del viaggio del Petrarca sulle coste dell' « Oceanus Britannicus », avvenuto nel 1337, mi tratterrò sull' importante discussione da lui fatta sull' ubicazione della classica *Thule*, a cui in questi ultimi tempi sono stati dedicati lavori speciali, come quello di Ugo Fancelli (*L'ubicazione della « Thule »*, Siena, Tip. coop. 1906) e più o meno larghe trattazioni da tutta la schiera degli scrittori stranieri e italiani, che hanno studiato il periplo di Pitea da Marsiglia. Nessuno però ha supposto che sulla secolare e insoluta questione avesse potuto dire la sua parola il primo vero umanista, nel secolo XIV.

4. Il fiume Battro, da cui prendeva il nome la Bactria o Battriana, era situato ai confini della Scizia asiatica.

5. *It. Syr.* in Lumbroso, *Memorie c.*, p. 48 : « Spectabis insignem Asiae atque Africae limitem, adversum Tanai, flumen (Nilum) ingens stupendumque, de quo et philosophi et poetae et cosmographi multa sunt opinati, Aristoteles vero libro integro disseruit. » Il poeta, in questo passo, precisa soltanto la divisione dell' Asia dall' Africa, perchè di essa si occupa esclusivamente nella sua descrizione; ma, con l'accenno al Tanai di fronte al Nilo, implicitamente determina il confine tra l'Asia e l'Europa, giusta la notizia appresa da Pomponio Mela, il « nobilis cosmographus » (*Fam.*, III, 1), da lui preferito a tutti gli altr geografi. Infatti nella *Chorographia* (I, 1) del detto scrittore si legge : « quod terrarum iacet a freto (Gaditano) ad ea flumina (Nilum et Tanaim), ab altero latere Africam vocamus, ab altero Europam, ultra quicquid est Asia est. »

6. Non può ritenersi in alcun modo, come parve al Castelvetro (*Espozisione* ecc. Venezia, Zatta, 1756), che il poeta accenni particolarmente al *lapis phrigius*, che sanava tutte le piaghe, giusta la notizia tramandataci da Dioscoride. Se il « Mare nostrum » divideva l'Europa dall' Africa, non può non attribuirsi allo storico paese di quest' ultima — l'Egitto — la pietra miracolosa.

Chiarito questo concetto, occorre subito aggiungere che i Padri della Chiesa, avendo accolto il principio della sfericità della terra, si sentirono indotti ad ammettere, « extra tres partes orbis, quarta pars trans Oceanum in meridie [1] », cioè la così detta terra di equilibrio, agli antipodi dell' emisfero boreale. Ma, se ammisero quasi concordemente l'esistenza della *quarta parte*, tutti ritennero e sostennero che non fosse, nè potesse essere abitata; cioè fecero una netta e recisa distinzione tra gli antipodi geografici e gli antipodi etnografici, come acutamente osservò il Boffito [2], confermò il Gribaudi [3]. Il quale ultimo notò giustamente che il compianto prof. Marinelli [4] disse cosa inesatta, quando affermò che Agostino e Isidoro, per il forte ingegno e la larga cultura, furono meno rigidi nel combattere gli antipodi : essi si mostrarono tali soltanto per gli antipodi geografici. Infatti, se Agostino non chiamò « ineptus qui credat esse homines, quorum vestigia sint superiora quam capita », come disse Lattanzio [5], affermò che la credenza degli antipodi abitati era priva di qualsiasi fondamento, e che non poteva reggersi sopra un fallace ragionamento : « neque hoc ulla historica cognitione didicisse se affirmant, sed quasi ratiocinando coniectant.... et ex hoc opinantur alteram terrae partem, quae infra est, habitatione hominum carere non posse [6]. » E similmente Isidoro, senza alcuna esitanza, affermò che la quarta parte, « solis ardore, incognita est, in cuius fines Antipodes fabulose inhabitare produntur [7] ».

E non poteva essere altrimenti, poichè i Padri della Chiesa, avendo respinto il concetto pagano dell' autoctonia, che, dietro l'esempio degli antichi Greci, era stato accolto da Cicerone e da Strabone, si sarebbero trovati in contradizione col fondamentale precetto biblico sulla comune origine del genere umano, se non avessero respinta recisamente la insidiosa credenza [8]. Nè d' altra

1. Isidoro, *Etym.*, XIV, 5, 17.
2. *La leggenda degli antipodi*, in *Miscellanea di studi critici*, edita in onore di A. Graf, p. 583 sgg.
3. *La Geografia di S. Isidoro di Siviglia*, p. 49.
4. *La Geografia e i Padri della Chiesa*, in *Boll. d. Soc. Geogr. it.*, 1882, p. 534.
5. *Instit.*, III, 24.
6. Agostino, *De Civ. Dei*, XVI, 9.
7. Isidoro, *Etym.*, XIV, 5, 17.
8. Gribaudi, *La Geografia di S. Isidoro*, p. 49.

parte questa si sarebbe potuta giustificare, ammettendo il passaggio dell'uomo in quelle remote regioni, poichè ciò era ritenuto come un fatto addirittura impossibile, non solo per la causa addotta da Isidoro, « solis ardore », ma anche per quella contrapposta da Agostino, l'immensità dell'Oceano : « nimisque absurdum est, ut dicatur aliquos homines ex hac in illam partem, Oceani immensitate traiecta, navigare ac pervenire potuisse, ut etiam illic ex uno illo primo homine genus institueretur humanum » (*De civ. Dei*, XIV, 9). Date queste ragioni, per logica e teologica conseguenza, fu giudicata eterodossa ed eretica la credenza negli antipodi etnografici.

Ed ora si veda quale, su tale argomento, fu il pensiero di Dante e del Petrarca.

Il prof. Torraca, trattando con nuovi dati la questione degli antipodi rispetto a Dante, notò giustamente che il medioevo non ignorò la possibilità che fossero abitati[1]. All'uopo fece conoscere un brano dell'*Alessandreide* di Gualtiero, poema del secolo XII, molto letto anche in Italia, in cui si narra che Alessandro, dopo la conquista dell'India, disse ai suoi soldati : « Orsù cerchiamo i popoli degli antipodi, che stanno sotto altro sole, affinchè la gloria o la virtù nostra non tralasci d'acquistar esperienza di cosa alcuna, per cui possa crescere e meritare canto perpetuo[2] ». Ma l'illustre dantista aggiunse subito che Dante non accolse questa opinione, ma bensì quella di coloro che, a somiglianza del suo contemporaneo Ristoro, sostennero che l'emisfero australe era disabitato e coperto dalle acque. Così, mentre nel *Convivio* ritenne che, « se una pietra potesse cadere da questo nostro polo, ella cadrebbe là oltre nel mare oceano[3] »; nella *Commedia* immaginò che in mezzo a questo sorgesse la montagna del Purgatorio, affinchè potesse aver forma concreta il suo grande concepimento di rappresentare i regni della pena e dell'espiazione come aventi origine dalla ribellione di Luci-

---

1. Torraca, *Di un commento nuovo alla Divina Commedia* (Bologna, Zanichelli, 1899), p. 41; Id. *La Divina Commedia nuovamente commentata* (Roma, Albrighi e Segati, 1905), p. 213. — Cfr. Zingarelli, *Dante* (Vallardi, 1903), pp. 550, 694-95.

2. *Alexandreis*, X, 311 sgg.

3. *Convivio*, III, 5.

fero. Il quale, precipitato a capo fitto dall' empireo nell' emisfero australe del nostro globo, quando non erano

> .....cose create
> Se non eterne [1],

fece sì che la terra, ivi *sporgente*, per *paura* si ricingesse del *velo* del mare, e si ritraesse nell' emisfero boreale, mentre intorno a lui, *verme reo* fitto nel centro di essa, si formava il baratro infernale, e col *luogo voto*, lasciato dalla *natural burella* e *ricorso* al disopra nell' emisfero australe, si formava la montagna del Purgatorio :

> Da questa parte cadde giù dal cielo ;
> E la terra, che pria di qua si sporse,
> Per paura di lui, fe' del mar velo,
> E venne all' emisperio nostro ; e, forse,
> Per fuggir lui, lasciò qui 'l luogo voto
> Quella, che appar di qua, e su ricorse [2].

Ora, pur conoscendo, così com' appare da questo breve cenno, la concezione di Dante sugli antipodi, si può ben supporre ch' egli alluda alla dottrina classico-patristica della quarta parte, quando fa parlare Ulisse in questo modo :

> A questa tanto picciola vigilia
> De' vostri sensi, ch'è del rimanente,
> Non vogliate negar l'esperienza,
> Diretro al sol, del mondo senza gente [3].

I commentatori, forse senz' alcuna eccezione, hanno ritenuto concordemente che il poeta, con l'espressione « mondo senza gente », volesse indicare « l'emisfero inferiore, che, secondo gli antichi, era solamente acqua e perciò disabitato », giusta la spiegazione del Casini ; o, come più vagamente chiosò lo Scartazzini, volesse significare « l'opinione del tempo », in cui « i geografi dicevano l'altro emisfero essere tutto coperto d'acqua ». Ah! no : come si è visto, nel medioevo non tutti, e tanto meno i geografi e i dottrinari, ebbero siffatta credenza ; e Dante, se l'accolse per ragioni artistiche e teologiche, sentì che

---

1. *Inf.*, III; 7-8.
2. *Ibid.*, XXXIV, 121-26.
3. *Ibid.*, XXVI, 114-17.

almeno occorreva un qualche ricordo dell' altra, non solo per un certo omaggio alla tradizione, ma anche per non far mancare un necessario elemento alla completa manifestazione artistica della figura di Ulisse, il cui nome, pel magnanimo entusiasmo da cui è animato, si è voluto ricordare accanto a quello di Colombo [1]. L'intrepido navigatore non corse *diretro al sol* pel tempo non breve, in cui *lo lume* della luna fu

Cinque volte racceso e tante casso [2],

per la sola *follia* di varcare il mare sconfinato, come si dovrebbe desumere dalle chiose suddette; nè cercò di *acquistare sempre* più *del lato mancino*, per giungere, com' altri ha suggerito, all' isola del Purgatorio, di cui non poteva avere notizia per la sua fede pagana; egli cercò la *nuova terra* — si ponga mente a questa speciale denominazione — quale l'avevano sognata e cantata i vati del suo popolo, cioè secondo la nota tradizione eroico-classica, che non fu certo ignota a Dante [3].

Così, contro la comune opinione degl' interpetri, può ritenersi che Dante, con l'espressione: « mondo senza gente », abbia voluto indicare una vera e propria terra disabitata nell' emisfero australe, non quale la credeva lui, ma quale finge si presentasse allo spirito indagatore di Ulisse, ansioso di averne « conoscenza ». Nè, per questa interpetrazione, si può obiettare ch'essa è contradetta dal poeta stesso, nel cui pensiero, senza alcun dubbio, la « nuova terra » corrisponde alla « montagna bruna » del Purgatorio: egli fa ciò giustamente e logicamente, per naturale uniformità delle varie parti della sua concezione, in cui il principio cosmogonico si connette intimamente con l'idea morale e religiosa [4]. Fa d'uopo anzi aggiungere che, se non si avverte la differenza fra la *terra sognata* e la *montagna* poi *veduta in distanza*, non appare in tutta la sua potenza la severa punizione che, per mezzo del *turbo*, viene inflitta agli arditi esplora-

1. Finali, *Cristoforo Colombo e il viaggio d'Ulisse nel poema di Dante* (Città di Castello, 1895).

2. *Inf.*, XXVI, 130.

3. P. Cesareo, *L'evoluzione storica del carattere d'Ulisse* (*Riv. di st. antica*, Messina, 1899).

4. Zingarelli, *op. cit.*, p. 550.

tori, rei d'aver creduto che la seconda non foss' altro che un lembo sconosciuto dell' « arida [1] », non contesa all' uomo, pur essendo nell' *emisperio*

> Ch'è contrapposto a quel che la gran secca
> Coperchia [2].

Se Dante ebbe quest' armonica e ben definita concezione degli antipodi, con pieno ossequio ai dettami della fede, il Petrarca ebbe sugli stessi dei semplici concetti, che, se hanno poco interesse rispetto all' arte, ne hanno invece uno ben grande rispetto all' ardita affermazione che contengono, qual'è quella della credenza del poeta negli antipodi etnografici. Ma anche in questo, come in tanti altri fatti della vita intellettuale di lui, la vittoria dell' idea personale su quella generale sancita dall' autorità e dal domma fu riportata dopo una lunga lotta interiore tra il sentimento religioso e il sentimento umanistico, tra il seguace di Agostino e l'uomo nuovo, che sentiva fervere nel suo animo le latenti energie e i magnanimi entusiasmi del rinascimento. Ciò appare manifesto dall' esame dei vari passi, in cui egli fa menzione degli antipodi, passando a grado a grado dall' espressione dubitativa all' esplicita manifestazione del suo pensiero.

All' uopo comincio con l'osservare che il Petrarca, se certo non mostra di prestar fede alla favolosa montagna, intorno alla quale il sole faceva il giro in ventiquattro ore, nascondendovisi dietro durante la notte, giusta la credenza di Diodoro di Tarso, di Cosma Indopleuste, dell' Anonimo di Ravenna e di altri; manifesta d'interpetrare e osservare scrupolosamentè il brano dell' *Ecclesiaste* (I, 5, 6), che dice : « Oritur sol et occidit, et ad locum suum revertitur; ibique renascens, gyrat per meridiem et flectitur ad aquilonem : lustrans universa in circuito, pergit spiritus, et in circulos suos revertitur. » Infatti dice anche lui che il sole ci vien ridato dall' oriente e conservato dall' occidente :

> Et ov' è chi ce 'l rende o chi ce 'l serba [3];

---

1. *Genesi*, I, 10.
2. *Inf.*, XXXIV, 113-14.
3. CXLV, 4.

oppure nota ch'esso

> ..... volge l'enfiammate rote
> Per dar luogo a la notte [1],

o ancor più precisamente, nella stessa canzone, a cui appartengono questi versi, aggiunge che calano

> ..... i raggi
> Del gran pianeta al nido ov' egli alberga [2].

Qualchuno potrebbe notare giustamente che queste immagini sono suggerite dal verso di Virgilio : « Vertitur interea coelum et ruit oceano nox [3] », o dall' altro : « Sol... Praecipitem oceani rubro lavit aequore currum [4] », e che quindi non possono riferirsi ai sentimenti religiosi del poeta; ma, quando si ricorda che quest' ultimo credette possibile l'unione dei concetti sacri coi profani, e consentita la manifestazione di quelli con l'aiuto di questi e viceversa, a somiglianza di Agostino che aveva di « materiali poetici e filosofici la *Città di Dio* edificata, e adornatala di tanti colori tolti dagli oratori e dagli storici [5] »; non si può non supporre che, nei versi su ricordati, voglia mostrarsi sincero cristiano, ossequente alla Sacra scrittura.

E tale inoltre, a prescindere da tanti altri luoghi del *Canzoniere*, egli cerca di mostrarsi anche in due passi delle *Epistolae*, in cui accenna agli antipodi. Infatti, data la sagace espressione, non può dirsi che riveli una credenza propria, quando scrive all' amico Barbato che, pur lontano, si sente avvicinato a lui dall' affetto e non dalla lettera, « ventis allata, qualem Tiberianus hemisphaerii huius accolis ab antipodibus missam fingit [6] ». Similmente tocca dell' ignoto popolo quasi per semplice elemento esornativo, quando, nel riferire a Cola di Rienzo che le lettere di lui erano lette copiate e portate intorno per la corte e per le sale pontificie, aggiunge che sembravano « quasi

---

1. L, 15-16.
2. L, 29-30.
3. Virg., *Aen.*, II, 249.
4. Id., *Geor.*, III, 359.
5. *Epist. fam.*, II, 9.
6. *Epist. var.*, 22.

non ab homine nostri generis, sed a superis vel antipodibus missae [1] ».

Ma ben diverso concetto rivela il Petrarca nella lettera già menzionata a Filippo di Vitry, in cui, nella foga dell' ammonimento, mette da banda ogni circospezione, e, non ricordando di scrivere ad un ecclesiastico, dà una spiegazione piena e completa degli antipodi, quale avrebbe potuto darla un valente e convinto cosmografo eterodosso del tempo. Infatti egli mette in relazione il concetto espresso di sopra sullo « stabilis temo », cioè il *cardine settentrionale* dell' asse terrestre, su cui girava il cielo riguardo agli abitanti dell' emisfero boreale, col concetto del *cardine meridionale*, sul quale doveva muoversi il cielo riguardo agli antipodi, nell' emisfero australe ; e ciò con perfetta conoscenza della geografia patristica, che, dei quattro punti cardinali, aveva dato il nome di *cardini* del cielo a quelli del settentrione e del mezzogiorno, di *porte* di esso a quelli dell' oriente e dell' occidente.

Inoltre, quasi ciò non bastasse, il poeta, dopo aver fatto appena balenare un lieve dubbio formale, aggiunge un altro e più convincente particolare, cioè quello che il sole per gli abitatori di quelle lontane regioni doveva tenere un cammino contrario a quello che teneva nell' emisfero boreale, e che altre stelle fisse ed erranti dovevano girare, insieme col cielo, sul capo di quelli. Ecco il notevole passo, che segue immediatamente l'altro della stessa lettera riportato di sopra : « ... inque illum alium (cœli verticem) quem, si qui sunt, antipodes suspiciunt, in obliquum denique solis callem, inque fixas et errantes stellas, infaticabili studio conscendenti [2]. » È inutile far notare che l'inciso : « si qui sunt », più che far dubitare della credenza del poeta, la rende più chiara e manifesta, non altrimenti che l'avverbio « forse », contenuto in questi versi, pei quali è superfluo ogni commento :

> Ne la stagion che il cielo rapido inchina
> Verso occidente e 'l di nostro vola
> A gente che di là forse l'aspetta [3].

---

1. *Epist. var.*, 38.
2. *Epist. fam.*, IX, 13.
3. L, 1-3.

Ma non deve credersi che il poeta si sia limitato a queste espressioni dubitative, e che, pur credendo agli antipodi etnografici, non abbia mai avuto l'ardire di manifestare apertamente il suo pensiero : egli lo rivela intero e senz' ambagi e sottintesi in due passi che meritano d'essere presi in speciale considerazione. Il primo si riferisce a questi due versi del *Canzoniere* :

> Quando la sera scaccia il chiaro giorno
> E le tenebre nostre altrui fanno alba [1] ;

il secondo ai seguenti altri dell' *Africa* :

> Pronus ad Oceanum, cupiens narrare profundis
> Antipodum populis nostro quae viderat orbe,
> Sol rapidos stimulabat equos [2].

Singolarmente notevole quest' ultima immagine ! Pel posto che occupa nel poema — nel penultimo libro — dovendosi verosimilmente ritenere che appartenga al secondo periodo della composizione di questo, che va dal 1341, in cui il Petrarca si ritirò in Selvapiana, dopo l'incoronazione sul Campidoglio, al 1342; essa di certo balzò fuori bella e viva, mentre il poeta attendeva ancora ai dialoghi del *De Contemptu mundi,* ultimati, come ognun sa, nel 1343. Dato questo fatto, si deve ritenere che il Petrarca non fosse ancora nè del tutto compunto, nè fermamente disposto ad emendarsi, quando, dopo essersi fatto rimproverare da Agostino il suo amore per Laura e per la gloria, gli mise in bocca queste parole : « abbandona le storie, che qual fardello ti gravano le spalle..... metti giù il pensiero dell' *Africa,* e lasciala ai suoi possessori : tu non aggiungerai gloria al tuo Scipione [3] ». Infatti proprio allora, senza *spaurarsi*, vagava col pensiero pel gran mare dell' infinito, e si raffigurava altri popoli lontani e sconosciuti, quasi volesse additarli come ultima terra di conquista al suo eroe prediletto, come nuova fonte d'ispirazione a sè stesso, cantore di lui,

> .....sera de gente nepotum,
> Quem regio Italiae quemve ultima proferet aetas [4].

---

1. XXII, 13-14.
2. *Africa*, l. VIII.
3. *De contemptu mundi*, Dial. III.
4. *Africa*, l. IX.

Come pare, quest' osservazione comprova sempre più l'acuto giudizio del prof. Zumbini, che, toccando degli scritti ascetici del Petrarca, in proposito dell' ascensione sul Ventoux, dice che in essi, « distinguendo l'idea astratta dalla parola che l'esprime e ancor più dall' affetto che l'accompagna, è facile accorgersi che, anche quando la prima appartiene veramente all' ascetismo o misticismo, l'affetto e la parola attestano un cuore che ferve della vita nuova, e che col palpito e coi tumulti interni contradice, sia pure inconsapevolmente, ai dettami della meditazione religiosa e agli stessi propositi della ragione [1]. » E ciò, si potrebbe aggiungere, non solo rispetto a questa o quella opera in sè e per sè, ma anche rispetto alle altre scritte o pensate contemporaneamente, come nel passo notato dell' *Africa*, il quale, se non fosse sfuggito all' amato maestro, che studiò con tanto amore e acume il trascurato poema petrarchesco, certo sarebbe stato uno dei più validi argomenti per la tesi da lui sostenuta, rivelando un vero e proprio *impietatis peccatum*, commesso durante... la *confessione*.

Ma qual meraviglia se questo stesso non fu scoperto neppure dal santo vescovo d'Ippona? Il quale certo, se l'avesse potuto intravedere nella complessa coscienza del suo guardingo penitente, per farglielo espiare non si sarebbe contentato di suggerirgli la sola preghiera, come aveva fatto per liberarlo dalle « due catene d'adamante », l'amore per Laura e per la gloria; ma, senza dubbio, gli avrebbe almeno imposto... la disciplina e il cilicio.

*
* *

Dimostrata nel suo vero spirito la credenza del Petrarca negli antipodi, non avvertita come tale da nessuno dei suoi innumere voli commentatori; dai più antichi ai più recenti, poichè tutti quelli che ne fecero cenno, a somiglianza di Carlo Förster, nelle note alla sua traduzione tedesca del *Canzoniere* [2], non videro la differenza tra antipodi geografici ed etnografici; non mi resta che chiarire il punto più arduo della questione, cioè come mai il poeta si sia potuto formare il detto convincimento, e come sia

1. Zumbini, *op. cit.*, p. 319.
2. Leipzig, Brockhaus, 1851.

poi riuscito a far tacere i suoi scrupoli, riportando piena vittoria sopra di essi.

All' uopo credo necessario osservare, contro l'opinione di alcuni critici e particolarmente del Voigt [1], che ben molte delle acute intuizioni del poeta umanista non sono punto dovute a improvvisi lampi geniali, ma sono invece il frutto di tutto un precedente lavorio del pensiero, che, pur quando non appare chiaramente, si rivela come avvenuto a chi sappia indagarlo, con esame diligente e accurato.

E in questo lavorio, se trovi ben di rado il puro elemento scientifico, l'applicazione di un metodo rigorosamente esatto, trovi quasi sempre una sana logica naturale, la quale coi mezzi semplici fornitile dall' analogia e dall' identità, rende possibili delle utili e sennate deduzioni, che talvolta hanno anche il pregio di stabilire un plausibile accordo tra l'idea innovatrice e il precetto dommatico.

Ora, nella questione presente, quel continuo accenno al sole, o meglio l'indicazione degli antipodi non in sè e per sè, ma quasi sempre per mezzo del corso del sole; questa via indiretta, dico, seguita dal Petrarca, nell' esprimere il suo concetto, ci rivela l'ascoso procedimento del pensiero di lui, che, partendo da una premessa certa, tende alla conoscenza dell' incerto con l'aiuto dell' analogia. Infatti egli, prendendo le mosse dall' idea che il sole dispensa vita, calore e luce nell' universo, e che « empie d'amore l'aria, l'acqua e la terra », si sente indotto a credere che ciò non debba soltanto avvenire nell' emisfero nostro, ma anche nell' altro, dovunque piovano i suoi raggi. Ammesso questo principio, l'unione del concetto analogico col concetto religioso dev' essersi poi presentata subito nella mente di lui, e deve avergli suggerito che Dio stesso, « il sommo sole », di cui è detto nella Scrittura che « potens est... quia fecit magna », Dio stesso, se aveva creata quella quarta parte dell' orbe, opposta alle tre conosciute dall' uomo, secondo il giudizio dei SS. Padri, non poteva averla creata con l'impronta della desolazione e della morte. Ah! non poteva essere tale l'opera del « Sanctus Deus Sabaoth, Superillustrans claritate

1. *Il Risorgimento dell' antichità classica* (Firenze, Sansoni, 1888), I, pp. 72-96.

sua Felices ignes horum malachoth[1] »; egli aveva pieni « cœli et terra majestatis gloriae *suae* », e perciò non poteva aver privato quella parte di mondo della « dolce famiglia » dell' « erbe e dei fiori », e specialmente del più bel segno della sua gloria : l'uomo, la creatura prediletta, pur dopo il peccato, che, meglio di qualunque altro essere terreno, poteva innalzare dall' « arida » il cantico di gloria al celeste empireo. Il poeta cristiano non poteva indursi a credere che fosse in un solo punto imperfetta l'opera di

> Quel ch' infinita providenza et arte
> Mostrò nel suo mirabil magistero,
> Che criò *questo e quell' altro emispero*
> E mansueto più Giove che Marte[2].

Ma come mai lo stesso potè riuscire a superare le obiezioni dei SS. Padri, ostili al concetto dell' autoctonia e di qualsiasi possibile rapporto dell'uno con l'altro emisfero? Facendo appello al potere imperscrutabile di Dio, « qui fundavit terram super aquas », e sospese l'orbe « in nihilo », a quella potenza invocata dai Padri stessi, tutte le volte che il fatto naturale rimase per loro insoluto, nonostante gli sforzi della ragione. Infatti Ambrogio, dinanzi ad ardui problemi non aveva forse dovuto esclamare che non era possibile trovare la spiegazione, e che era vietato al mortale di scrutare « tantam divinae artis excellentiam » ? E Agostino, anche lui, non era stato forse costretto a dare talvolta un' interpretazione più lata alla Sacra scrittura, per renderla più razionale e accettabile ? « Quocirca nec ad litteram quisquam potest sic intelligere quod dictum est » aveva egli detto, per sostenere che il passo biblico riferentesi alla terra « fondata sulle acque » doveva essere inteso in senso figurato e non letterale. Perchè non poteva dirsi altrettanto dell' altro passo relativo alla divisione della razza umana, nelle sole tre propagini determinate dai figli di Noè ?

Di tal fatta, a mio avviso, dovette essere il ragionamento tenuto dal Petrarca, per rendere tranquilla la sua coscienza e

---

1. Era tale la lezione della Volgata nei codd. del trecento, invece della esatta : « mamlachoth, *regnorum* ». Cf. *Par.*, VII, 3.

2. IV, 1-4.

tentare un certo accordo con gli arcigni e sospettosi interpetri della Scrittura, con lo stesso « filosofo di Cristo » e « sole della Chiesa », il prediletto Agostino. Ora in questa speciale maniera di pensare e di ragionare, in questa più libera interpretazione del domma, bisogna trovare la spiegazione del diverso modo tenuto da Dante e dal Petrarca nel concepire gli antipodi. Il primo, poeta del medio evo e seguace scrupoloso del Dottore Angelico, resta « contento al quia » e immagina in essi una « montagna bruna », popolata non di esseri viventi, ma di anime, che, purgandosi,

> ..... speran di venire
> Quando che sia, alle beate genti [1] ;

il secondo, poeta del rinascimento, vede una terra abitata da esseri umani con lo sguardo rivolto all' « occidente », nell' attesa del sorgere del sole. L'uno, superando per impulso geniale i confini dell' esperienza diretta, accoglie una voce venutagli dall' anima del mondo e dalle tradizioni eroiche del cuore umano, e crea la magnanima figura di Ulisse, che sacrifica il « rimanente » della vita, per conoscere « la nuova terra » ; l'altro, anima contemplativa e sensitiva, non giunge ancora a concepire un' idea così ardita, e si contenta di guardare estatico il sole che tramonta sul nostro orizzonte, per « far alba » alle lontane genti ignorate. E in ultimo, mentre il poeta teologo, rigidamente ortodosso, non riesce a liberarsi dai vincoli della patristica e della scolastica, e fa punire dal turbine « com' altrui piacque » il « folle volo » del generoso mortale; il poeta umanista, più libero e franco, affisa lo sguardo d'aquilotto nel disco solare, e gli affida le notizie del vecchio mondo, affinchè le trasmetta « profundis antipodum populis ». Così la concezione di Dante finisce con la morte, quella del Petrarca con una geniale fantasia, che pare quasi il lieto presentimento del vate, che sogna una diretta corrispondenza umana tra « questo e quell' altro emispero ».

Nè il presentimento fu vano. Erano trascorsi appena cento e diciotto anni dalla morte del poeta, quando un nuovo Ulisse,

---

1. *Inf.*, I, 119-20.

più avventurato di quello dantesco, sprezzando i canoni dei dommatici e il cachinno dei dottrinari, vincendo le ripulse di repubbliche e regi, le insidie d'invidiosi e di cortigiani; sfidò con tre misere navi gli orrori dell' « oceano tenebroso » e « l'irrespirabilità della zona torrida », e, pur non avendo poi avuta la chiara coscienza della sua scoperta, toccò la terra remota, e vi portò le notizie, che il poeta aveva prima affidate al celeste messaggiero. E di là ne addusse altre al vecchio mondo, a cui parlò di grandi meraviglie, presentando fra l'altro alcuni degli esseri umani colà dimoranti, dallo strano colore, e dalle più strane fogge di vestire. La Chiesa li guardò sorpresa e quasi disgustata, come se rappresentassero una nuova insidia di Satana contro di lei ; ma poi, venuta a più miti e prudenti consigli, pensò di collegarli in linea collaterale al genuino ceppo noetico, e, sollevato un altro lembo del suo gran manto, ve li accolse come... figli.

Così, per l'ineluttabile forza della scienza, cadde il « nimis absurdum » di Agostino contro gli antipodi abitati ; nè più tardi la « lex majestatis Dei » di Ambrogio valse a frenare l'umano pensiero nella libera investigazione delle leggi cosmogoniche, finchè non le vide scientificamente coordinate e fissate nella grande concezione, che, squarciata la sfera celeste dei SS. Padri, e, discoperto « l'aereo padiglione », vi lanciò la terra e gli altri mondi, perchè rotassero intorno al solo, « immoto » nello spazio, per « irradiarli ».

Ma fu lunga e difficile la lotta che la « forza vindice della ragione », cantata dal Grande non ha guari scomparso, dovette sostenere contro la Chiesa, per far trionfare la sua causa, ch'era quella della verità e della scienza. E nella lotta si svolse il dramma funesto, che strappò da una grande e generosa vittima lagrime e gemiti, solo di recente conosciuti in tutta la loro straziante e ineffabile ambascia [1]. Ma la vittima, sublimata dal sacrifizio, punì più tardi i suoi giudizci nefandi con la luce a loro così invisa, facendone piovere fasci vivissimi, nelle mude del Sant' Uffizio, dal seggio assegnatogli dalla gloria, là nel sole, « visto immoto » dalla terra, con l'occhio indagatore del genio.

---

1. Alludo alla pubblicazione del Processo di Galileo con nuovi documenti di Antonio Favaro, di cui i giornali hanno già riportati dei brani rilevanti.

E quella luce fe' cancellare dall' Indice la condanna inflitta al *Dialago dei massimi sistemi*, fece scrivere nei « Decreta », come dice il Favaro, che poteva essere insegnata, sostenuta e difesa la dottrina già dichiarada assurda e falsa in filosofia e formalmente eretica [1].

Dalla pavida e guardinga intuizione del Petrarca, alla scoperta di Colombo e al riconoscimento della concezione di Galileo, dovettero passare tre secoli : tre secoli, perchè il pensiero umanistico potesse svolgersi nel campo della potenzialità scientifica e spirituale, e rendersi agguerrito per sì grande vittoria.

Francesco Lo Parco.

---

1. Da un articolo del. *Giornale d'Italia*, dell' aprile 1907.

RECETTES MÉDICALES EN FRANÇAIS

PUBLIÉES D'APRÈS LE MS. B. N. LAT. 8654 B

La médecine ne fit guère de progrès pendant le moyen âge. La plupart des traités médicaux de ce temps sont des compilations faites à l'aide des écrits de Galien, d'Oribase et de quelques autres médecins des bas temps, ou de traductions de livres arabes de bien médiocre valeur. Les traces, je ne dirai pas de recherches expérimentales, mais simplement d'observation personnelle sont rares. Les praticiens d'autrefois avaient surtout recours, pour traiter leurs malades, à des recueils de recettes dont un très grand nombre nous sont parvenus. La plupart sont en latin, étant à l'usage des médecins. Mais, de bonne heure, et sans doute en vue des personnes qui ne savaient pas ou savaient peu le latin, notamment des femmes, on traduisit ces recettes et on en rédigea de nouvelles en langue vulgaire. Car, à l'aide de ces formulaires qui donnaient le nom de la maladie et indiquaient son antidote, on pouvait se soigner soi-même. Les chances d'erreur n'étaient pas beaucoup plus grandes que si on avait appelé le médecin, et l'économie était certaine. Les recettes en langue vulgaire, notamment en français ou en provençal, abondent dans nos bibliothèques, soit isolées, soit groupées en collections plus ou moins étendues. Leur valeur, pour l'histoire de la thérapeutique, est faible : on peut trouver les mêmes notions, et sous une forme plus sûre et plus précise, dans les recueils latins [1] ; mais elles sont, pour la lexicographie

1. Dans les formules en langue vulgaire on se dispense le plus souvent d'indiquer la proportion des éléments qui entrent dans la composition des médicaments.

romane, une mine extrêmement précieuse, et qui n'a pas été suffisamment explorée. On y trouve quantité de mots, notamment de noms de plantes, qui manquent à nos dictionnaires ou qui y sont interprétés d'une façon vague et souvent inexacte. Et d'autre part, c'est là surtout qu'on rencontre ces formules superstitieuses ou magiques dont beaucoup se sont conservées par tradition jusqu'à nos jours et que l'on ne croirait pas si anciennes [1].

L'intérêt que présenterait une collection des recettes françaises ou provençales qui nous sont parvenues n'est pas contestable, mais, avant d'aborder une entreprise aussi hérissée de difficultés, des travaux préparatoires sont nécessaires. Il conviendrait tout d'abord de faire un relevé de tous les anciens recueils de recettes en langue vulgaire que nous connaissons, de les classer approximativement par ordre chronologique, et — ce qui sera un long et difficile travail — de faire le départ entre ceux qui sont traduits du latin et ceux qui ont été originairement composés en langue vulgaire. Cette dernière recherche, bien entendu, ne pourrait guère être conduite pratiquement que sur des recueils imprimés. Il faudrait donc que certains de nos anciens formulaires fussent publiés à part, et ainsi mis à la portée des personnes compétentes par des éditions correctes. On aurait là des éléments tout préparés pour la collection générale de recettes médicales qu'on nous donnera quelque jour.

On a déjà publié, en totalité ou par extraits, un certain nombre de ces petits recueils de recettes [2]. Ces publications, faites au hasard des trouvailles, n'ont pas toujours eu pour objet les formulaires les plus anciens, les plus intéressants au point de vue linguistique. Cependant il me semble qu'on aurait pu déjà, à l'aide de ces seuls documents, commencer les investigations nécessaires pour apprécier le degré d'originalité de ces recettes, ou pour trouver la source de celles qui sont traduites

---

1. Dans presque tous les recueils de recettes, mais surtout dans ceux en langue vulgaire, il y a des charmes ou des talismans. Plusieurs pièces de ce genre ont été publiées dans la *Romania*, voir par ex. XIV, 491 ; XVIII, 574 (art. 21) ; XXXII, 77, 273, 289, 292, 293, 295, 453 ; XXXV, 579-580, 582.

2. J'en ai donné une bibliographie sommaire dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, année 1906, p. 38.

du latin. Beaucoup, assurément, viennent de l'Antidotaire de Nicolas, ou du *Liber de simplici medicina* de Platearius[1], mais d'autres ont pour source les médecins de l'Antiquité ou les médecins arabes, et la part qu'il convient d'attribuer à ces diverses origines n'a pas encore été déterminée.

Le petit recueil dont je vais donner le texte m'a paru assez intéressant pour mériter d'être publié à part, d'autant plus que le manuscrit de la Bibliothèque nationale qui nous l'a conservé, étant classé dans le fonds latin, pourrait facilement échapper aux recherches des personnes qui s'intéressent aux recettes françaises. Ce manuscrit, coté latin 8654 B, est celui dont j'ai tiré un nouveau texte de l'*Évangile des femmes*[2]. Il est de diverses mains, mais les écritures paraissent contemporaines et peuvent être datées du commencement du XIVe siècle. En effet, il y a aux feuillets 12 à 22 un formulaire normand dont certaines pièces sont datées. Ainsi, fol. 20 *b* :

Actum fuit anno Domini M° CCC° etc.

Au fol. 21 un testament commence ainsi :

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, amen. Anno Domini M° CCC° sexto, die lune ante festum apostolorum Petri et Pauli [3]...

Dans ce formulaire, comme dans beaucoup d'autres, les noms de lieux sont remplacés généralement par les mots *de tali loco*, ou *de tali parrochia*. Cependant, en de rares cas, les noms de l'acte original ont été conservés, ce qui permet de déterminer le pays où a été formé ce recueil de modèles d'actes. Ce pays est le diocèse de Coutances. Ainsi, fol. 20 *c*, un acte, daté comme le précédent de 1306, commence ainsi :

Notum sit omnibus presentibus et futuris quod ego Unfridus, dictus Floires, de Guierevilla, vendidi et concessi...

Guierevilla est Gréville, canton de Beaumont-Hague, arrondissement de Cherbourg. Cette conclusion est confirmée par le certificat de publication de bans qui suit (fol. 22) :

---

1. Voir *Romania*, XXXII, 274.
2. *Romania*, XXXVI, 3 et suiv.
3. Le 27 juin.

Officialis Constantiensis presbitero de Guierevilla salutem. Vobis mandamus quod banna et denunciaciones facte fuerunt in ecclesia Sancti Martini de Monte supra ventum [1], per tres dies dominicas, ut moris est, de matrimonio solemnizando inter Robertum le Bouvier ex una parte, et Perrotam, filiam Thome Vymundi, parochianam vestram, ex altera, et quod nullum impedimentum canonicum repertum fuit inter eos, prout ex relatu et testimonio magistri Stephani Le Breton, presbiteri deservientis sacerdotali officio in dicta ecclesia Sancti Martini, et Symonis de Baguetot [2] clerici, nobis constitit atque constat. Valete. Actum anno Domini, etc.

La langue des recettes présente peu de traits normands bien marqués : le copiste était sans doute normand, mais ou bien il avait sous les yeux un texte écrit dans la France centrale, ou, plus probablement, il s'efforçait d'écrire en pur français. Cependant on peut considérer comme normand l'emploi fréquent de *cen* 1, 13, 41, pour *ceo*, *ce* : il y en a dans Godefroy (II, 163 *c*) des exemples tirés de textes de Falaise et du Cotentin, et il serait facile d'en citer d'autres [3]. On peut relever aussi *pis* pour *puis*, qui revient dans un très grand nombre de nos recettes. Cette forme, qu'on entend souvent à Paris, remonte, en Normandie, au moyen âge ; voir H. Moisy, *Dict. du patois normand*, à ce mot. *E* pour *ai*, dans *fere*, *fetes*, *let*, *malveses*, etc., est encore normand, mais ce n'est pas un caractère bien particulier. Plus intéressant est *ae* pour *ai*, dans *aet* habeat 35, 39, 41, *aegre* 60, 74, 76, *faetes* 46, *aesil* 33 (mais *aisil* 61) ; cette notation a été signalée en Bretagne [4]. Il y a aussi quelques exemples de la conservation du *c* (initial ou seconde consonne d'un groupe) suivi d'*a* : *caneveus*, *canvre*, *colet*, etc. De même *gaunice*.

Le texte commence au fol. 33, qui n'est pas à sa place, et se continue aux ff. 31 et 32.

1. (*Fol. 33*) Por crancre oster pernez fiel de chievre et miel ; si en oigniez le crancre. — Autrement : oigniez le de jus de chievrefuil mellé o miel. —

---

1. Mont-sur-Vent, Manche, cant. de Saint-Malo-de-la-Lande, arr. de Coutances.

2. Probablement Bactot, ferme de la com. d'Acqueville, arr. de Falaise ; *Bacquetot* en 1198, dans un document cité par Hippeau, *Dict. topogr. du Calvados*.

3. Voir par ex. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XIII, 396.

4. E. Görlich, *Die Nordwestlichen Dialekte der Langue d'oïl*, p. 21.

Autrement : pernez la teste de grue et les piez et les entrailles, et les sechiez dedenz un pot en un four, et pis en fetes poudre et pis en metez desus le crancre cescun jor un poi ; si le garra. — Autrement : fetes .j. tortel de ferine d'orge pestri d'aubun d'uef, et le cuisiez en feu tant que vos en pueissiez fere poudre, et pis si lavez sovent le mal de l'urine au malade, et pis metez la poudre desus, et fetes cen sovent.

2. Por totes dertres oster.

Por dertre oster de visage, pernez jus de pareeles et alun et savon, et mellez tot ensemble, si en oigniez les dertres. — Autrement : pernez ferine de forment et aubun d'uef, si en oigniez les dertres. — Autrement : a vive dertre fetes oignement de blanc de plon et de cire et d'uile, si en oigniez les dertres.

3. A dertres garir, triblez racine de pareele o seil, si en frotez les dertres sovent. — Autrement : triblez aluisne et taneisie o miel, si metez desus.

4. Por roigne et mort mal et gros mal e sausefleume. Por roigne : cuisiez ierre terrestre en eve longuement, pis en lavez la roigne sovent. — Autrement : lavez bien funterne, pis la triblez o vin et coulez et pis en bevez sovent, et ce vos vaudra molt au dedenz.

5. Por gratele, pernez eaune, roberge, marsainte et entrerus de noir prunier et triblez tot ensemble et cuisiez en saïm de porc et en burre de mai, et i metez du vif argent quant il sera coulé.

6. Por grateüre et mangeüre, triblez racine de pareele, si la cuisiez o oint et o burre de mai et o miel et coulez, et vos en oigniez au soir.

7. A gros mal fere tapir, fetes poudre de funterne, si la fetes boire a celui qui le norrist.

8. A mormal, triblez eigremoine, maroil quenin, gariouse, flaïtile, fonterne et cime de gletonnier, et fetes oignement o oint de porc et o vif argent et en oigniez sovent (*b*) le mal.

9. A sausefleume qui resemble liepre, triblez racine de pareele et celidoine, et destrempez de douz let par mesure et coulez le jus parmi un drap, pis le metez cuire en une paele o burre de mai et o oint de porc et o soufre et o vif argent, et cuisiez bien ensemble et coulez et en oigniez le mal.

10. A roigne, a dertres et a sausefleume et a gros mal fere tapir, pernez celoigne, eaune, racine de parele, entrerus de noier et de prunier, roberge et marsainte, et tribl[e]z bien tout ensemble et cuisiez en saïm de porc et coulez parmi un drap, et pis cuisiez trumel en vin demi jor et le rafondrez sovent, et pis preigniez le vin hors entre vos mains et pis le tribl[e]z bien, et pis mellez o les choses devant et i metez poudre de soufre et saïm de coudre et de chesne et de fresne et moeule de ronce et vif argent, et movez bien tot ensemble, pis en oigniez le malade.

11. Coument l'en fet aromat.

Oignement durable et profetable. Pernez une livre d'armoniac et une de sieu de bouc et .j. quarteron de cire novele, et fondez ensemble et coul[e]z ;

pis pern[e]z demie livre d'encens et demie de neire poiz et deus de mastic et demie de vert d'Espaigne. Fetes poudre de tot ensemble, pis le metez ovec les autres choses. Cis entraiz a non aromatum sarrazinois, et vaut mout a raancle et a enfleüme et a totes malveses gouges. Il ocit raancle et rassiet enfleüme et mex profete que apostolicum.

12. Por escraeres garir. As escraeres garir, haguiez menu poret sans laver, et cuisiez en miel et liez sus le mal.

13. Autre a cen et por fere pissier : tribl[e]z ache et racines de fanoil et polioel, de cescune autant coume des .iij., et cuisiez en vin si qu'a la tierce partie, et ce boive le malade au matin et au soir. — Autrement : pern[e]z ferine de segle et miel et levain et aubun d'uef et pestrez tot ensemble o saïm de porc, et liez tot tiede sus le mal.

14. Por mors de serpens et de chien.

Encontre mors de serpent, tribl[e]z centoire o miel et o vin, si en bevez le jus. — (*c*) Autrement : pernez ierre terrestre, rue et fenoil, et triblez et cuisiez en vin ou en cervoise, pis bevez.

15. Se serpent ou coleuvre soit entré dedenz cors d'oume, triblez rue et la destrempez de s'urine et la boive [1].

16. A cil qui a beü venim, triblez maroil o vin viez et le boive [2].

17. Por houme ou fame qui est empoisoné, tailliez menu racine de varence et la sechiez au soleil, et pis l'ardez et en fetes poudre, et pis en metez le pois de .v. deniers en eve tiede ; si l'i lessiez une nuit, et l'endemain si la jetez et i metez vin et cuisiez bien ensemble, pis le boive l'enferm.

18. Encontre tot venim et empoisounement, cuisiez chanevieus en let de chevre, et desi a la tierce part, et pis en boive l'enferm par .iij. jorz, quer soz ciel n'a si bone medecine, fors triacle.

19. A houme qui est empoisouné, destrempez sefoisne le pois d'un denier o urine, et boive le malade, si vosmira tot hors, et pis menjuce .iij. plantes de cerfuil et boive let de chievre.

20. Por sorcerie, quant houme ne puet gesir o sa fame, boive sovent aluisne et en mete en son liet.

21. Qui menjeroit cescun jor racine de sossique, nul venim ne li porroit mal fere.

22. Por morsure de chien erragié ou de lou, baint l'en soi en la meir .iij. foiz; et se l'en ne puet tantost aler a la meir, si morde l'en par .iij. foiz la racine d'un mellier : si morra le mellier et l'enferm garra [3].

23. Por totes morsures, triblez primerole o viez oint et metez sus la plaie.

---

1. Même recette dans le ms. B. N., nouv. acq. fr. 10034, fol. 83 *b*.

2. Même recette, *ibid.*, fol. 80 *b*.

3. Cette façon de passer sa maladie à un arbre est restée dans la tradition. Voir Sébillot, *Le Folk-lore de France*, III, 412 et 490 *b*.

24. Por tote arsure garir.

Contre tote arsure, lavez bien racine de lir, pis la triblez un poi et pis lavez oint de porc .IX. foiz, et triblez bien tot ensemble, pis metez .j. poi de blanc de plon et poudre d'encens, et triblez tot ensemble longuement, et pis en oigniez l'arsure quant ele sera novele.

25. Por arsure de feu et d'escorcheüre d'eve, triblez crée o jus de poumes de bois, si en oigniez le mal, si s'abatront les vessies.

26. Por arsure de feu, raez le noir de la racine de feuguerole et en triblez le blanc o let de vache anoilliere, si en oigniez sovent le mal. — Por (*d*) arsure ou eschaudeüre, triblez lir o vin et liez desus l'arsure.

27. Por fer ou fust ou espine. Se fer ou fust ou espine est en houme, triblez eigremoine o viez oint et metez sus la plaie.

28. Por os froissiez oster de plaie, meslez ovec miel vermouture de fuz et liez sus la plaie ; si en trera les os froissiez.

29. A chief froissié, triblez celidoine et liez desus.

30. Por les ners resoudeir.

A cil qui a les ners trenchiez, cuisiez les vers de la terre en huile, pis les liez sus les ners et i soient quatre jorz, et il serunt tuit resané et resoudé.

31. A conforter les ners, pernez primerole, flor de genest, canvre[1], sauge, lorier et varence, et triblez tot ensemble o encens et o burre de mai, et tot soit cuit en bon blanc vin.

32. A faire diauté, triblez bien flour de genest, pis les cuisiez en cire novele en encens en huile fresche, en saïn de porc frès, et ratis de mouton ovec ; et quant ce sera bien cuit, si coulez et metez en boiste.

33. Por totes manieres de plaies.

Metez merde d'oue sus la plaie ou il a fer ou fust, si l'en trera. — Autrement : triblez racine de glaieul et liez desus. — Autrement : mellez ensemble cendre de rosel et aesil, et metez desus.

34. Por savoir d'oume navré s'il en eschapera, donez lui a boivre jus de cerfuil o vin, et s'il le vomist il morra, et se non il garra. — Autrement : triblez consoude o poivre et o miel, et destrempez de vin et le fetes boire au navré, et s'il le vosmist il morra, et se non, donez lui a boivre le jus de .iij. herbes destrempées de vin ou de cervoise, c'est a savoir pimpe, bugle et senicle, et il saudront a la plaie tantost com il les avra beües et cureront et saneront bien la plaie, et mete l'en desus la plaie une fuille de rouge colet[2].

35. Trait bevant a totes plaies : Pernez colande, gariot filez[3], consoude, la

---

1. Ms. *camiere*, en toutes lettres ; cf. art. 35, 39.

2. A peu près comme dans B. N. nouv. acq. fr. 10034, fol. 82 *d*.

3. Sans doute pour *gariofile*, clou de girofle ; la même erreur se rencontre dans une autre recette où on lit *galiot fille*, en deux mots comme ici (***Bull. de la Soc. des anc. textes***, année 1906, p. 45).

petite et la grande, lancelée, taneisie, plantain, rouge colet, canvre[1] vert o sa semence, esparge et autant (*fol. 31*) de varence coume de totes les autres, et triblez bien ensemble, et destrempez de vin et metez cuire, et pis couleiz et en fetes boire a l'enferm .ij. foiz ou .iij. le jour, et aet toz jors une fuille de rouge colet sus la plaie.

36. Por totes plaies garir, pernez ache, pimpe, bugle, senicle, eigremoine, avance, lancelée, plantain, consoude la petite et la grande, crespe mauve, rouge col[e]z, canuete, piepol, orties, senenchon, oientereule, surele, frasier, confiere, cerlangue, solsamieosinun (*sic*), boniface, centoire et chievrefueil, de chescune une poignie, et racine de varence autant coume de totes les autres ; et triblez tot ensemble, et metez cuire en bon vin ou en bone cervoise, et pis coulez hors totes les herbes, et du bevrage dounez a l'enferm, si com il est devant dit.

37. Autrement : pernez vetoigne, ache, pimpre, bugle, senicle, avance, vervaine et orties, et fetes coume devant, fors que le malade en boive chescun jor de cru u trait tant que il soit gari.

38. Autre bevrage por plaie garir sans emplastre et sans autre medecine : triblez senenchon, lancelée et confiere et toertez le jus, et pis metez miel oveques ; si en dounez a boire au malade.

39. Atrait bevant : pernez avance et ambroise, autant de l'une coume de l'autre, et vaude et canvre ; et se vos n'avez du canvre vert, si pernez du caneveus, et coulez ensemble vermeil batu en un mortier, et metez en une paiele o blanc vin, et faites boudre[2] un poi, et i aet autant du vin coume du jus des herbes, et metez sus la plaie une fuille de rouge colet, et fetes boire au malade au matin et au soir, si garra. Esprové est.

40. Por fere le tret menjant. qui est bon a totes plaies, pernez valerienne, lancelée et senenchun et burre de mai, autant coume la montance de ces .iij. herbes, et pimpernele aussi, autant coume des .iij. herbes, et pis triblez les herbes forment et pis les cuisiez en burre ; et quant il (*sic*) serunt bien cuites, (*b*) si les coul[e]z parmi un fort drap ; et quant il sera refroidié, si metez en boiste, pis en dounez au navré a mengier coume de leituaire au matin et au seir.

41. Autrement : triblez senenchon et tendrun de ronche, chescun par soi, et mellez ensemble autant de l'un coume de l'autre, et i metez autant du jus de roberge coume des .ij., et fondez saïm de porc et burre de mai autant com il i a du jus des .iij. herbes, et pis cuisiez tot ensemble et coulez parmi .j. drap en .j. bachin ou en une escuele ou il aet eve ; et quant il sera froit, si cueilliez cen qui sera desus l'eve et le metez en boiste, et pis le menjust le malade, si com il est devant dit ; et se vos volez tost la plaie garir, si l'en oigniez et nu mengust pas le malade.

---

1. Ms. *camere* (*came* avec abréviation sur l'*m*).
2. Ms. *boidre*.

42. Oignement a plaies. Pernez ymapote et blanche poiz et vieuz oient, et tribl[e]z pimpe, bugle, senicle, pomeruz, avance, plantain, lancelée et roberge, et metez cuire o les licours devant dites, et quant il sera coulé, si i metez de l'encens et le recuisiez et escumez ; et quant il sera froit, si le metez en boiste.

43. Por estanchier sanc de plaie ou d'autre lieu, fetes poudre de racine de piment et de racine de feugiere et metez sus le mal, si estanchera.

44. A plaie garir. Fetes saïm de lart et pernez miel e vin et ferine de segle et cuesiez tot ensemble, et metez sus la plaie. — Autrement : eschauffez la ree de miel et metez sus la plaie. — Autrement : fetes poudre de centoire, et la metez desus la plaie.

45. A morte char oster de plaie, pernez dure suie et seil et crouste de pain de segle et un uef entier et fiente de gars et queues d'ail, et ardez tot ensemble en un nuef pot, et pis en fetes poudre, si en metez desus la morte char de la plaie, si l'ocira et menjera.

46. Bone mecine por fere char venir en plaie : triblez racine d'ache et yebles, et en traiez le jus ; si en faetes un emplastre o miel, o burre et o vin (*c*) et o ferine de forment, et le metez sus le mal.

47. Por aclorre plaie, fetes poudre de rouge terre de fer coume tan, pis la destrempez d'aubun d'uef, et metez sus la plaie.

48. Derechief, por estanchier, triblez bien fuilles d'aune et coul[e]z le jus parmi un drap, et le metez en la plaie, et le pastel desus, et ce meïmes estanche goute festre o seil et o orties.

49. Tractus ad oris plagas et gutam fistulam. Recipe sanemundam, feniculum, ambrosiam, herbam Roberti, buglam, ling[u]am canis, radicem bruci, camomillam vel ejus semen, teneritatem runcis, equaliter de omnibus ; de garancia tres manipulos contere et coque in forti vino, apposita una libra mellis cum uno galonno vini, et ita dimittantur per tres dies ; postea colentur, et paciens bibat mane et sero plenam scalam ovi, et ponatur folium caulis rubei supra vulnus, in foramine gutte fistule porreta parva potione illinita, quousque nichil in ea ingrediatur.

50. Emplastrum monachi valet proprie ad fistulam et cancrum et alia apostemata. Fit autem sic : R. succum herbe Roberti, bugle, senicle, lingue canis [1], girofle, pain au cucu, primerole, molaine, mirfuil et jus de faverole, quantum de omnibus ; parum coquantur. De farina ordei et sepo arietino et melle superponitur calidum.

51. Por freit, se il es entré dedenz homme par plaie, tribl[e]z eigremoine o viez oient et metez sus la plaie.

52. Bon oignement. Oignement a totes maladies : pernez bochuns de puplier, fuilles de pavot, mandegloire, tendrun de rosier, fuilles de chenilles,

---

1. Ms. *anis* ; cf. l'art. précédent.

morele, vermicular, testes de soucis, tuiaus d'eiglentier, andui, leitues, porcelaine, joubarbe et violete de jardin, et tribl[e]z tot ensemble et metez cuire o autant de saïm de porc et de burre de mai coume le jus des herbes se puet monter et un quarteron de virge cire, mès ne l'i metez devant que l'oignement sera coulé, mès le leissiez refroidier tote nuit, et l'endemain (*d*) si le confiesiez o la cire. Cest oignement est bon a totes maladies [1].

53. Por oster la teigne du chief.

A oster la teigne du chief, perneiz poiz et cire et fundez ensemble et raez le chief, et metez desus un drap l'emplastre, et pis metez sus la teste ; si i soit .ij. jors, si garra. Triblez ail et miel et metez desus, si garra.

54. Por teigne, por roigne et por soros : triblez celoigne o .j. poi de vin aigre ; si en oigniez le mal.

55. Por ytropie et por gaunice.

Cil qui chiet en ytropie et en est sourpris, boille cerfuil en let de chievre, si l'use cescun jour au matin et au soir, et se face fere .ij. cuitures desouz les chevilles des piez par dedenz. et s'estuve souvent, et se gart de mengiers et de boivres enfers et d'aigrun, et prenge sovent poisons.

56. Por avoir la pierre qui sane ceus qui ont le gaunice, oigniez les arundeaus de safren en leur ni, et les arundes aporterunt la pierre dedenz le ni [2].

57. Qui veut houme ou fame garir de gaunice trible bien racine de varence et la destrempe de blanc vin ; pis face boire au malade a jeün, si garra. — Autrement : liez sus le numbril une tenche tote vive, et i soit par l'espace d'une nuit ; si garra.

58. Por fere bien dormir. Se houme ne puet dormir, triblez morele et en boive le jus, et eschaufez l'emplastre et li liez desus le chief ; si dormira souef [3]. — Autrement : escrivez EXMAEL, EXMAEL, si li metez sus le chief, si que il ne le sace : Adjuro te per Michaelem angelum ut soporetur homo iste.

59. A cil qui ne puet dormir, tribl[e]z moures, si li dounez a boire et eschaufez l'emplastre et li liez entour le chief ; si dormira. — Autrement : bevez jus de hanebane ; si dormirez.

60. Por bien dormir, ardez fiel de lievre et en fetes poudre, et en dounez en mengier ou en boire a celi que vos voudrez que se dorme ; et quant vos le voudrez esveillier, si l'en metez es ex ou en la bouche ou vin aegre (*fol. 32*) es narilles et en la bouche, et gardez qu'il ne dorme trop, quar il porroit bien morir. — Destrempez hanebane de jus de mente et liez sus le front a cil qui ne puet dormir, et s'il ne dort, il muert.

---

1. C'est la recette de l'*unguentum populeum* de Nicolas (Dorveaux, *L'Antid. Nicolas*, p. 31-2).

2. La pierre trouvée dans le nid de l'hirondelle passait pour avoir des vertus merveilleuses ; voir Rolland, *Faune populaire*, II, 317-9, et Sébillot, *Le Folklore de France*, III, 205-6.

3. Même recette dans nouv. acq. fr. 10034, fol. 83.

61. Por la parole fere revenir.

Se houme pert la parole par maladie, triblez aluisne o eve, si li versez en la bouche ; si pallera. — Autrement : triblez semence de rue o aisil, si li fetes boire. — Autrement : destrempez aloes d'eve ; si li versez en la bouche, si pallera [1]. — Autrement : triblez polioel o vin aigre et en faites boire au malade, et l'en metez es narilles, et il pallera.

62. Por esprover vie ou mort d'oume.

A esprover vie ou mort d'oume, escrivez d'enque, sus un oef qui soit post le jor que la maladie li prist, ces letres ✠. q. p. x. t. g. y. h., et metez l'uef encontre le ciel en sauf leu, et l'endemain si le depechiez, et s'il en iest sanc, il morra, et se non il garra [2] ; esprovez est.

63. Autrement : metez plantes d'ortie en .j. bacin et pisse le malade desus et leissiez eissi une nuit, et s'ele est l'endemain verte, il vivra, et s'el est flestrie il morra [3].

64. Autrement : quant houme saigne de veine, recevez de son sanc sus un espi de forment, et pis le dejetez en cleire eve, et se le sanc flote, c'est signe de mort. — Autrement . oigniez au malade la destre plante du pié. des orteis jusques au talon, d'un poi de lait, et pis le jetez a un chien ; se il le menjue et il nu vomisse, l'enferm mourra, et se il le vomist il vivra. Esprové est.

65. Autrement : metez racine d'ortie en un urinal et pisse le malade desus, et pis soit covert et soit mis la nuit hors en segrei lieu, et, au matin, se l'urine est blanche, si morra, et s'el est verte si garra.

66. Autrement : metez sus l'urine au malade let de fame qui alete masle, et s'il va au fonz, l'oume muert, et por fame, du let de fame qui alete fille, et aussi se le let va au fonz, ele muert [4]. — Autres esperimenz : se le (*b*) destre uil d'oume lerme ou le senestre de fame, et se il trait les peuz de ses drapeaus, et se il regarde sovent ses doiz, icez sunt signes de mort.

---

1. Même recette ailleurs, sauf que l'alun est substitué à l'*aluisne* ou à l'aloes (*Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1906, p. 49, nº 21 ; recueil de Cambrai, nº 71).

2. Cette superstition se rencontre ailleurs sous une forme un peu différente : « Prenez .j. oef qui soit post en cel meïme jor, et escrivez sor l'oef icestes lettres : + *d* + *w* + *go* ||| *d* ✠ et ✠ *go s.. pp.. p.. x.. g.. v.. x. 9.*, et puis metez l'uef la fors encontre le ciel au soloil, et puis l'endemain depeciez l'uef ; s'yl y a sanc, si morra ; senon si vivra. » (B. N., nouv. acq. fr. 10034, fol. 84.). Une rédaction presque semblable a été publiée dans la *Romania*, XXXII. 273.

3. Même procédé dans le *Réceptaire français du XIVe siècle* publié d'après un ms. de Turin par M. Camus, p. 13. Cf. l'art. 65.

4. Le même procédé est exposé, avec des variantes de rédaction, en plusieurs recueils de recettes. Voir *Romania*, XXXV, 579 ; recueil de Cambrai, dans *Etudes romanes dédiées à G. Paris*, p. 258 (art. 42).

Le reste du feuillet est occupé par divers morceaux latins, en partie connus d'ailleurs, dont je donnerai des extraits suffisants pour en permettre l'identification.

Une recette pour le diagnostic de la lèpre :

Probatio leprosorum : in sanguine minutionis pone tria grana salis; si infectus est, statim dissolventur...

Les vers si souvent copiés sur les quatre tempéraments[1] :

Sanguineus Largus, amans, hylaris, ridens rubeique coloris,
Cantans, carnosus, satis audax atque benignus...

Des vers sur les signes de la santé et sur ceux de la terreur :

Signa salutis sunt hec :

Vis, levitas, sompnus, species, mens, spiritus ictus
Appetit et calor est equalis. coctio fluxus.

Signa timoris tantum sunt hec :

Estuat atque sitit, vigilat, stupet, est febris ingens,
Et calor est varius, vomitus, fex ignea, crudus
Est liquor et limus in dentibus et cruor exit ;
Insanit, sudat, febris acrior et sitis instat...

(*Fol. 32 c*) Flebotomia mentem sincerat, vesicam purgat, memoriam prebet, sensum acuit, vocem levificat, anxietatem tollit...

Mensibus hiis ternis februus, september, aprilis,
Tu minuas venas ut longo tempore vivas[2],
Prima dies vene tibi sit moderatio cene,
Leta secunda dies, tercia tota quies.

Suit une prière latine dont la rubrique est très effacée :

Oratio (?) *ad benedictionem*(?) *medicine.*

Deus qui mirabiliter hominem creasti et mirabilius reformasti, qui dedisti medicinam ad reparandum sanitatem humanorum corporum, da benedictio-

1. Hauréau les a publiés dans ses *Notices de qq. mss. latins de la Bibl. nat.* (III, 307), et à ce propos il a indiqué plusieurs des très nombreux manuscrits qui les renferment.

2. Il y a quelque rapport entre ces vers et les vers suivants du *Regimen sanitatis* de l'École de Salerne :

Hic sunt tres menses, maius, september, aprilis
In quibus eminuas ut longo tempore vivas.
(vv. 1737-8, De Renzi, *Collectio Salernitana*, I, 502).

nem tuam super hanc medicinam ut, in cujus corpore introierit sanitatem mentis et corporis recipere mereatur...

Hexamètres rimés, tirés du *Regimen sanitatis* de Salerne, et précédés d'une rubrique devenue illisible :

Assit tota recens (?) sed et ante cibum videatur
Et ductus ventris absit, sic certa probatur.

Utilis est ruta quia lumina reddit acuta
Atque viris venerem minuit, mulieribus auget.

Balneum dulcis aque tepide emollit corpus et humectat, calida infrigidat et desiccat, salsa calefacit et desiccat, limosa infrigidat et desic[c]at; cibus subtilis pauci nutrimenti...

Court extrait, qui n'est pas textuel, du traité sur les maladies des femmes connu sous le nom de *Trotula*, sur lequel voir *Romania*, XXXII, 269-71.

Trotula major. Quedam mulieres inutiles sunt ad conceptionem, vel quia nimis tenues vel macres sunt, vel nimis pingues, quia pinguedo et caro nimia circumvoluta orificio matricis constringit eam, nec permittit in eam semen viri intrare. Quedam habent matricem ita levem quod semen intus receptum non possunt retinere....

Les recettes médicales publiées ci-dessus ne sont pas les seules que renferme le ms. lat. 8654 B. D'autres en grand nombre, la plupart en français, quelques-unes en latin, ont été écrites, sur les marges des ff. 5 v°, 6, 22 v°, 24 à 33, 43 à 47. L'écriture est très fine et, par place, très usée, comme il arrive nécessairement à des notes écrites sur les marges d'un livre souvent feuilleté. Ces additions ont dû être faites par un contemporain, en tout cas dans la première moitié du XIVe siècle. Mon intention n'est pas de les publier : la place dont je dispose dans le présent fascicule de la *Romania* n'y suffirait pas. Et, d'autre part, il faut dire que la plupart de ces recettes se rencontrent ailleurs en des manuscrits plus lisibles. C'est donc lorsqu'on aura poussé plus loin l'étude des recueils de ce genre qu'il sera vraiment utile d'explorer les marges de notre manuscrit. Pour le présent on se contentera de quelques extraits.

(*Fol. 6, marge supérieure*) **67**. Que piez ne mains ne froidissent. Oile mout viez cui et melle o rue, et en oign les piez et les mains. A totes soudes enfermetez aluisne boif o eve.

68. A effanz qui trop plorent oing les temples de moele de cerf.

69. A palor de la face. Qui est pales boive le vin de rafle et de l'aluisne et de l'ache.

70. Une confection de seil qui profete a pluiseurs cures que li prouvaires menjoient au temps Helye le prophete por l'oscurté des ex et por la tous et por le fleume et por l'espirement et por la dolor des denz ; il fet bone bouche et garde le chief et tot le çors haliegre et apaie toz maus. Cest seil menjoient li viel provaire en Egipte o tote lor viande et il estoient aussi comme genvre. Ele receit de siler .iij. onces, peivre .j. once, ysope .iij. onces, polieul .j. unce, commin ars .ij. onces, seil .xxij. onces [1].

Caseus recens cum succo senectionis apostema ani curat.

(*Fol. 6, marge inférieure*). **71.** A cuille fraite ou a autre membre : destrempe merde de colomps et de berbiz et suie et sel et en fai un emplastre et le met desus, et l'i lesse par .iij. jors.

72. As ungles qui chieent : forment et aubun d'oef lié desus ; si crestront.

73. A arsure de feu : trible charbons esteinz en vin viez et en loue o une plume, e garde que tu ne l'oignes après.

74. A aegre feu : melle poudre de voirre et de poiz et met desus.

75. A plaie dolanz et enflée : pren resine et encens blanc et frès, sieu de mouton, et trible ensemble et met sor un drap ou sor parchemin tant que la plaie soit garie.

76. A enfleüre de cuilles : merde de colons et aubuns d'oés trible en fort vin ou en vin aegre et mauvès, et met desus.

77. A fresche dolor de plaie : boil souffre o vin et o saïm et fai aussi comme emplastre, et met desus.

78. Oignement por recovrier (?) tost : pren blan de plon et viex oint de porc et oile d'olive et pestre tot ensemble, et pis en oign l'escorcheüre.

(*Fol. 26, marge inférieure*). **79.** Contre caduques : pren sanc d'aignel qui ne peut onques herbe et en done .iij. cuillerées au malade quant li maus le tendra.

80. Contre caduques et paralitiques : cervel d'ane et seil destrempé en igal mesure, et leur done a boivre. Trois arondiaus jenvres pren en ni et en art les coers et lor done la poudre a jeün [2].

---

1. C'est à peu près la recette du « sal sacerdotale quo utebantur sacerdotes in tempore Helie prophete », dont j'ai publié, en 1862, un texte latin (d'après un ms. de Turin) et un texte provençal (d'après un ms. de Paris) dans le *Jahrbuch f. rom. u. engl. Literatur*, IV, 80-1. Il est tiré de l'Antidotaire de Nicolas, éd. de Lyon, 1519, fol. CCLXV.

2. Cf. ci-dessus, p. 367, note 2. On croyait aussi guérir l'épilepsie à l'aide d'une pierre trouvée dans la tête des jeunes hirondelles (*Romania*, XXXII, 289-90).

81. Quiconques crient que ceul (?) mal li aviegne beive a jeün de s'urine. Taut com il vivra ne li avendra ja.

82. Se aucuns a palesin, siclaminam(?) boive, si sera delivre.

83. As desvez et ceus qui ont enfermeté caduque, perce pione (?) et la lor pent au col, et cel herbe meïmes portent ceus [1] cil qui ont poor de nuiz. Li Grec l'ont esprové. Por... du jupier triblez forment et cuiz o vin. Boif au matin freiz et au seir chauz. Se tu le fais longuement ice renovele le pomon et raforme la voiz et ocit le fi. Contre ce ne menjuches mie let ne formage ne peis ne lentilles ne poissons sans escherdes ne fruiz mouls, quer els nuisent aupomon et au fi.

(*Fol. 47, marge intérieure*). **84.** A fere bon vermeillon, pren souffre jaune et mue l'en mortier bien menu, et met en un vessel folé de voirre jusqu'a la meitié, et paremple ton veissel de fort vin rouge, et met dedenz une denrée de vif argent et l'estoupe bien, et en loue l'urinal d'argille bien batue et le met en .j. chaut astre, et fai entour feu de charbon, si que il n'atouche au veissel, mès que l'argille seche et que le veissel boille toute nuit, et l'endemain froisse ton voirre, si avras tant de vermeillon comme tu i meïs de souffre. Mesle vermeillon o blanc de plon et tu en feras rose [2].

---

1. Ce mot devrait être exponctué.

2. Une recette différente est donnée dans le ms. B. N. fr. 2039, fol. 6.— Notre manuscrit donne, aux ff. 47 et 48, deux autres recettes, en latin, pour faire le vermillon. Les voici :

(*Fol. 47*). Si vis facere vermiculum, accipe ampullam vitream et lini eam deforis de luto, et sit unum pondus argenti et duo pondera sulphuris albi aut crocei coloris, et unum pondus atramenti, et hiis omnibus similiter mixtis mitte in ampulla et cooperi os ampulle ex tegula. Postea mitte ipsam ampullam super tres aut quatuor petras, et tunc adhibe ignem in circuitu ex carbonibus lentissimum, et cum videris exire fumum ceruleum, dimitte coquere donec exeat fumus crocei coloris. Item, cooperi et dimitte ad ignem donec exeat fumus rubei coloris. Sic tolle et habebis vermiculum optimum in ampulla.

Cette recette est l'original de la recette française du ms. fr. 2039. Voici l'autre recette latine de notre manuscrit. Le procédé est sensiblement le même de part et d'autre, bien qu'il y ait des différences dans le détail.

Ad faciendum vermilionem, accipe fialam vitream et lini eam a parte exteriori cum argilla mixta et pistata cum stercore asinino vel equino, et ad lentum ignem desicca eam, et iterum lini eam eum alia argilla eodem moda pistata, et hoc fac bis vel ter, quousque videatur esse in tantum spissa quod possit virtuti ignis resistere ne ab igne crepetur, nec tamdiu eam desicca donec findatur. Deinde accipe sulphur album vel croceum et pulveriza illud, et ejusdem pulveris pone duas partes in dictam fialam super lentum ignem quousque dictus pulvis fundatur. Deinde pone ibi terciam partem argenti vivi. et tunc cooperi fialam cum tegula quousque primo exeat fumus croceus, et iterum cooperi donec exeat fumus rubeus, et tunc dimitte refrigerari. Postea frange fialam : optimum in superiori parte, medium in media et minus bonum in infima.

GLOSSAIRE-INDEX

ACHE, 13, 36, 37, 46, 69.

AESIL, 33, AISIL, 61, vinaigre.

AIGRUN, 55, légumes ou fruits aigres (ail, ognon, fruits verts).

AIL, 53.

ALOES, 61.

ALUISNE, 3, 20, 61, 67, 69, absinthe.

ALUN, 2.

AMBROISE, 39, plante aromatique qui figure en divers textes, mais qu'on n'a pu identifier avec certitude. Voir *Bull. anc. textes*, 1906, p. 83.

ANDUI, 52, faute, pour *endives*?

ANOILLIERE, vache — 26. « Une vache *annouyère* est une vache laitière qui n'a pas été fécondée dans l'année », Robin, Le Prévost, etc., *Dict. du patois normand* (Évreux, 1879); même interprétation dans le Dictionnaire de Moisy. De même : « *Anouyère*, vache qui n'a pas vêlé dans l'année et qui n'est pas pleine », Joret, *Patois normand du Bessin* (Paris 1881), reproduit par Fleury, *Patois normand de la Hague* (Paris, 1886). Cf. A. Thomas, *Romania*, XXXV, 300, XXXVI, 100, n. 1.

APOSTOLICUM, sous-entendu *emplastrum*, 11. La formule de cet emplâtre est donnée dans l'*Antidotaire* de Nicolas (Dorveaux, p. 17). « Onguent apostolorum », Cotgrave.

ARMONIAC, 11, « gomme résine ammoniaque », Dorveaux, *L'Antidotaire Nicolas*.

AROMAT, 11, sorte d'onguent ou d'oing.

AROMATUM SARRAZINOIS, 11.

ARSURE, 24, 25, 26, 73, brûlure.

ARUNDEAUS, 56, 80, hirondeaux, jeunes hirondelles.

ATRAIT BEVANT, 39, potion ; sens non relevé dans Godefroy ; cf. TRAIT.

AUNE, *feuilles d'* — 48.

AVANCE, 37, 39, 42, benoite des villes ; *Romania*, XVIII, 577-8.

Bains de mer employés contre la rage, 22.

BLANC DE PLON, 2, 24, 78, 84. Identifié par Cotgrave avec le blanc d'Espagne, ce dernier étant traduit par « ceruse, or white-lead, wherewith women paint ».

BOCHUNS DE PUEPLIER, 52, bourgeons de peuplier ; voir Dorveaux, *L'Antidotaire*, p. 84, sous PEPLER ; cf. « boujon de poiple », *Bull.* 1906, p. 81 (art. 14).

BONIFACE, 36?

BUGLE, 34, 36, 37, 42.

BURRE DE MAI, 5, 6, 9, 31, 39, 40, 41, beurre de mai, recommandé en de nombreuses recettes ; cf. *Bull. anc. textes*, 1906, p. 47. En anglais *maybutter*, 1718 (Murray, *New Engl. Dict.*, BUTTER). Il existe encore des croyances populaires relatives aux vertus du beurre fait en mai (Sébillot, *Le Folk-lore de France*, III, 83).

CANEVEUS, 39, CHANEVIEUS, 18, chenevis, graine de chanvre, employée à défaut de chanvre vert.

CANUETE, 36. Est-ce le même mot que *chenuote* qui se rencontre dans une recette de ms. B. N., nouv. acq. fr. 10034, fol. 88 *b*?

CANVRE, 31, — *vert*, 35, 39, chanvre.

CELIDOINE, 9, 29, chélidoine, éclaire; *Romania*, XVIII, 578.

CELOIGNE, 10, 54, « sorte de plante », God., CELOINE. Le même nom que *celidoine*, cf. *Rev. des l. rom.*, 4e série, VIII, 158.

CENTOIRE, 36, 44, centaurée.

CERFUIL, 34, 55, cerfeuil.

CERLANGUE, 36, langue de cerf, scolopendre (Dorveaux, *L'Antid.*, p. 53). God. CERFLANGE, avec un ex. tiré de Gautier de Bibbysworth, où ce mot est glosé par *hertis tounge*, ce qui est la traduction littérale de *cerf-lange*.

CHANEVIEUS, voir CANEVEUS.

Charmes, 58, 62.

CHENILLES, *fuilles de* —, 52, jusquiame, plus ordinairement *chenillée*. Voir Dorveaux, *L'Antidot. Nicolas*, p. XIV, et *Romania*, XXXII, 100.

CHIEVREFUIL, 1, 36, chèvrefeuille.

COLANDE, 35, « nom d'oiseau », God., avec un ex. tiré du traité de cuisine publié d'abord par Douet d'Arcq et depuis par Pichon et Vicaire (*Viandier de Taillevent*, pp. 116 et 119), où il s'agit en effet d'oiseaux sauvages. Mais ici il ne peut être question que d'une plante.

COLET, *roge* —, 34, 35, 36, 39, chou rouge.

CONFIERE, 36, 38, le même que *confierce* ou *confierge*, plante employée, comme ici, pour la guérison des plaies d'après un ms. de Turin (*Rev. des l. rom.* 4e série, VIII, 159). On ne trouve dans Godefroy aucune de ces formes. *Confiere* est, en Normandie, le nom de la consoude officinale. M. Joret (*Flore pop. de la Normandie*, p. 136) relève aussi la forme *concierge*, évidemment une corruption de *confierge*.

CONSOUDE, 34, 35, 36.

CRANCRE, 1, chancre.

CRÉE, 25, craie. Godefroy (Complément, CREIE) ne cite que les formes *croie*, *creie*, *craie*.

CUCU, voir PAIN AU —.

CUITURES, 55, brûlures.

DERTRES, 2, 3, 10, dartres.

DIAUTÉ, 32, « remède », God., DEAUTÉ, avec un ex. du Roman de la Rose; « DIALTÉ, Dialthée, onguent dont la base est le mucilage de la racine de guimauve », Dorveaux, *L'Antid. Nicolas*, p. 58.

EAUNE, 5, 10, « sorte de racine », Godefroy, mais l'ex. cité montre que c'est le nom d'une herbe, et non d'une racine. C'est l'aunée (*inula helenium*, L.).

EIGREMOINE, 8, 27, 51, aigremoine.

ENFERM, 17, 18, 22, 36, 64, malade.

ENFLEUME, 11, enflure (?). Manque à God., qui enregistre le part. ENFLEUMÉ, « enflé », avec un seul ex. où la forme est *enflumé*.

ENFLEÜRE, 76, enflure.

ENTRAIZ, 11, emplâtre ou onguent.

ENTRERUS, 5, 10, aubier, la première couche du bois qui se trouve immédiatement sous l'écorce (ruscus; voir Du Cange, RUSCA). C'est le latin interruscus, voir l'art. de M. Thomas, ci dessus, p. 120.

ESCHAUDEÜRE, 26, brûlure produite par un liquide.

ESCORCEÜRE, 25, écorchure.

ESCRAERES, 12, peut-être pour *escroeres*, écrouelles?

ESPARGE, 35, asperge.

FANOIL, 13, fenouil.

FAVEROLE, 50, fèverole, petite fève. Toutefois, en Normandie, *feverole* désigne la fève commune.

FEUGIERE, 43, fougère.

FEUGUEROLE, 26, sorte de fougère qui, en certaines parties de la Normandie est nommée *feugerole* et *funguerole* (Joret, *Flore pop. de la Norm.*, p. 223).

FIEL DE CHIEVRE, 1 ; — DE LIEVRE, 60.

FIENTE DE GARS, 45.

FLAITILE, 8.

FRASIER, 36, fraisier.

FUNTERNE, 4, 7, 8, aristoloche longue, God. FOTERLE. Sur l'origine et les diverses formes de ce mot, voir Thomas, *Romania*, XXXI, 390, ou *Nouv. essais de phil. franç.*, p. 267.

GARIOUSE, 8. C'est peut-être une mauvaise leçon (la lecture est certaine) pour *garrousse*, forme locale, qui conviendrait ici, de *jarrouse*, sorte de vesce ; voir God. JARROCE ; Joret, *Flore pop. de la Norm.*, p. 57, JAROUSSE.

GARIOT FILEZ, 33, mauvaise leçon pour *gariofile*, girofle.

GAUNICE, 55, 56, 57, jaunisse.

GLETONNIER, 8, bardane cotonneuse ; voir *Romania*, XXXII, 100.

GOUGES, 11, nom d'une maladie. Peut-être y a-t-il lieu de corriger *goutes* ?

GOUTE-FESTRE, 48, fistule. God. FESTRE.

GRATELE, 5, traduit par « gale » dans Godefroy et dans le vocabulaire d'Eustache Deschamps ; c'est aussi le sens donné dans les dictionnaires français : « GRATELLE, menue gale » (Littré). Cotgrave « itch or scurf ». Le sens est plutôt celui de « démangeaison, irritation de la peau ».

GRATEÜRE, 6, même sens que *gratele*. God. n'enregistre ce mot qu'au sens de « grattage ».

GRUE, tête de — employée comme remède, 1.

HAGUIER, 12, *haquier*, hacher. God. (Compl.) cite *hagier*, *hecquier*.

HANEBANE, 59, « nom vulgaire de la plante que les botanistes appellent jusquiame noire » (*Dict. de l'Académie*). Se trouve, sous la forme *hennebone*, dès le XIVe siècle ; voir le *Dictionnaire général* et le *New English Dictionary*, HENBANE.

Insomnie, contre l' — 58-60.

JOUBARBE, 52.

LANCELÉE, 36, 38, 40, 42, plantain lancéolé. Cf. *Bull.*, 1906, p. 81, n. 5.

LIR, 24, lys.

LOUER, 73, enduire. God., LUER.

MAL, *gros* — 4, 7, 10. Cotgrave : « The falling sickness, the foul evil » ; *falling sickness* est l'épilepsie, *foul evil* la petite vérole ; ce dernier sens est ici plus probable.

MANDEGLOIRE, 52, mandragore.

Mal caduc, 80, 83.

MANGEÜRE, 6, démangeaison.

MAROIL, 16, marrube ; *maroil quenin*, 8, cf. *mariochemin*, *moriok'min*, Joret, *Flore pop. de la Norm.*, p. 153.

MARSAINTE, 5, 10 ?

MASTIC, 11, sorte de résine ; voir Dorveaux, *L'Antid. Nicolas*, p. 74.

MELLIER, 22, néflier (Joret, *Flore pop. de la Norm.*, p. 65).

MERDE D'OUE, 33, bonne pour les plaies: — DE COLONS, 76.
MIEL, 1, 3, etc.
MIRFUIL, 50, millefeuille.
MOEULE, 10, moëlle.
MOLAINE, 50, molène, bouillon-blanc. Cotgrave, *moulaine*.
MORELE, 50, 58, morelle.
MORS DU SERPENT, 14.
MORSURES, 22, 23.
MORT MAL, 4, MORMAL, 8, gangrène. Voir *Romania*, XXXII, 94.
MOURES, 59, mûres, fruits de la ronce (Joret, *Flore pop. de la Norm.*, p. 73).

NUMBRIL, 57.

OIENTEREULE, 36, mot corrompu ?
ORTIE, 36, 37, 48, 62.

PAIN AU CUCU, 50, « pain de coucou, nom vulgaire de l'alleluia ou surelle, *Oxalis acetosella* L. (Dorveaux, *L'Antid. Nicolas*, p. 83) ; cf. Joret, *Flore pop. de la Norm.*, p. 41. « *Pain de cocu*, Cuckobead... herbe alleluya » (Cotgrave).
PALESIN, 82, paralysie.
PAREELE, 2, 3, 6, 9, 10, parelle.
PAVOT, FEUILLES DE —, 52.
PIEPOL, 36, sorte de renoncule. Cotgrave, PIED-POUL et PIEPOU ; Joret, *Flore pop. de la Norm.*, p. 5 : *pied de poule*, renoncule bulbeuse ; Geofroy Linocier, *L'hist. des plantes* (Paris, 1619), p. 256 : « ranunculus quintus, *piepou* ».
PIMENT, 43, mélisse officinale (Joret, *Flore pop. de la Norm.*, p. 151.
PIMPRE, 37, PIMPE, 34, 36, 42. Godefroy traduit *pimpre* par pimprenelle, mais peut-être à tort, car en d'autres recueils de recettes, « pimpre » et « pimprenelle » sont distingués comme ici. En certaines parties de la Normandie *pimbre ner* désigne le nerprun bourdaine, et *pimbre blanc* le cornouiller sanguin (Joret, *Flore pop.*, p. 43 et 93).
PIMPERNELLE, 39, 40.
Plaies, emplâtres ou oings pour les — 28, 33, 35-49, 75, 77.
PLANTAIN, 36, 42.
POLIOEL, 13, 61, pouliot.
POMERUZ, 42.
PORCELAINE, 52, pourpier (Godefroy), angl. *purslane*.
PORET, 12, poireau.
PRIMEROLE, 23, 31, 50, primevère.
Pronostics, 34, 62, 65.

QUENIN, 8. Voir MAROIL.

RAANCLE, 11, abcès, furoncle. God. DRAONCLE.
RAFLE, 69, raifort (Dorveaux, *L'Antid. Nicolas*, p. 88).
RAFONDRER, 10.
Rage, contre la — 22.
RATIS DE MOUTON, 32.
REE DE MIEL, 44, God. RAI.
ROBERGE, 5, 10, 41, 42. Est-ce l'herbe Robert, l'*herba Roberti* des art. 49, 50?
ROIGNE, 4, 10, rogne.
RONCHE, ronce, *tendrun de ronche*, 41, cf. *teneritatem runcis*, 49.
ROSEL, 33, roseau.
ROSIER, *tendrum de* — 52.
RUE, 14, 15, 61, 67.

SAÏM *de porc*, 5, 13 ; — *de coudre et de chesne et de fresne*, 10.
SAUSEFLEUME, 4, 9, 10, sorte d'ulcère ; voir Bos, gloss. de la *Chirurgie* de Mondeville, FLEUME SAUSSE.
SEFOISNE, 19, ellébore. God. SEPHOINE, d'après un ancien glossaire

dont je lui ai communiqué une copie, et qu'il appelle « glossaire de Glasgow ». Il y a *suffoine* dans un autre manuscrit du même glossaire. Le même mot est relevé par God. sous CIFOINE. Cf. A. Thomas, *Nouv. essais de phil. fr.*, p. 331, note.

SENENCHON, 36, 38, 40, 41, seneçon. Des formes où la seconde syllabe est nasalisée existent encore en Normandie : *seranchon*, *cherenchon*, etc. (Joret, *Flore pop. de la Norm.*, p. 103).

SENICLE, 34, 37, 42, sanicle. *Romania*, XVIII. 581, et God., Complément, SANICLE.

SIEU, 11, 75, suif.

SOLSAMIE OSINUN ? 36.

Serpent entré dans le corps, 15.

SORCERIE, 20, sortilège.

SOROS, 54, suros, tumeur osseuse. God. (SOROS) n'enregistre ce mot qu'au sens figuré, bien que les exemples du sens propre ne soient pas rares. Cf. le prov. *sobros*.

SOSSIQUE, 21, souci God. SOLSECLE.

SURELE, 36, oseille. Voir Bos, gloss. de la *Chirurgie* de Mondeville ; Joret, *Flore pop. de la Norm.*, p. 170.

TANEISIE, 3, 35, tanaisie, voir Bos, gloss. de la *Chirurgie* de Mondeville.

TAPIR, *fere* —, 7, 10, fermer [un ulcère, un mal extérieur].

TEIGNE, 53, 54.

TENCHE, 57, tanche. Ce poisson, appliqué vivant sur le nombril, guérit la jaunisse.

TRAIT BEVANT, 35, 39, potion, breuvage ; TRET MENJANT, 40, remède qui se mange, cf. *tractus*, 49. Godefroy ne relève pas ce sens.

TRIACLE, 18, thériaque.

TRUMEL, 10, nom de substance (plante ?) qui n'est relevé nulle part.

VALERIENNE, 40, valériane.

VARENCE, 17, 31, 35, 36, 57, garance. Il y a plusieurs ex. de la forme *varence*, pour *warence*, dans le Complément de Godefroy, GARANCE.

VAUDE, 39, gaude ; *vaude* dans Joret, *Flore pop. de la Norm.*, p. 28,

Venin, recettes contre le — 16-19, 21.

VERMEILLON, 84.

VERMOUTURE, 28, sciure du bois vermoulu. Il y a un ex. de *vermoture* dans God., Compl., VERMOULURE.

VERT D'ESPAGNE, 11.

VERVAINE, 37, verveine.

VESSIES, 25, cloches produites par une brûlure.

VETOIGNE, 37, bétoine. *Romania*, XVIII, 581.

VIF ARGENT, 5, 8, 9, 10, 84.

YEBLES, 46, hièble.

YMAPOTE, 42.

YTROPIE, 55, hydropisie.

Paul MEYER.

DE QUELQUES DÉSINENCES
DE NOMS DE LIEU
PARTICULIÈREMENT FRÉQUENTES
DANS LA SUISSE ROMANDE ET EN SAVOIE
(*Suite*)

III. — NOMS EN *-INGE* OU *-INGES*

La plupart des noms de lieu en *-inge* ou *-inges*, plus des deux tiers, appartiennent au département de la Haute-Savoie. Presque tout le reste, en négligeant présentement les cas douteux, se répartit entre la Suisse française et les départements de la Savoie, de l'Isère, de la Loire, du Rhône, de l'Ain, du Jura et de Saône-et-Loire. Les limites occidentales et méridionales du territoire ainsi sommairement circonscrit se confondent avec la ligne de démarcation entre l'*a* non palatalisé de la langue d'oc et l'*ie* ou l'*i* franco-provençal. Au delà de ces limites surgissent, en grand nombre, les noms en *-anges* ou *-argues*, dérivés par le suffixe -icus de *cognomina* en -anus et -ianus. Leur finale *-ange(s)* n'apparaît qu'à l'état d'exception parmi les noms en *-inge(s)*, dans *Montange* (comm. de Villard-d'Héry, cant. de Montmélian, arr. de Chambéry, Savoie), ou *Montanges* (cant. de Châtillon-de-Michaille, arr. de Nantua, Ain)[1], et le diminutif *Montanget* (l. d. de la comm. de Crans, d. de Nyon, Vaud), qui sont tirés, à l'aide du même suffixe -icus, du cognomen fréquent Montanus. Dans toute la région que couvrent les noms en *-inge(s)*, le *c* de dominica, le *ch* du français *dimanche*, est

1. *Montangio*, v. 1344 (M. G., IX, p. 236, nº 431).

pareillement remplacé par une consonne sonore, diversement prononcée selon les temps et les lieux [1]. Je montrerai plus loin qu'on retrouve dans presque tous ces noms, par l'analyse étymologique, des radicaux onomastiques latins terminés par quelque phonème palatal. De coïncidences aussi frappantes il me semble légitime de conclure que notre désinence *-inge(s)* répond, tout aussi bien que *-anges* ou *-argues*, à la finale latine -anicus. L'on n'en pourra guère douter, s'il est démontré que l'*a* latin accentué, suivi d'une consonne nasale et précédé d'un phonème palatal, a été changé en *in* dans toute l'étendue du territoire où nous avons constaté l'existence des noms en *-inge(s)*.

On m'objectera (et l'on m'a déjà objecté) qu'en français l'*a* des proparoxytons asinum, manica, manicum; devenus *âne* et *manche*, n'a pas eu les mêmes destinées que celui des paroxytons panem, manum, ligamen, canem, devenus *pain*, *main*, *lien* et *chien*. Avec beaucoup de raison, l'on fera valoir la différence entre *Orliens* ou *Valenciennes*, tous deux formés au moyen du suffixe -anus, et *Messanges* (Côte-d'Or) [2] ou *Messarges* (Allier) [3], dérivés en -anicus de l'un des gentilices Messius, Mestius ou Mettius [4]. Mais, de ce qu'au nord de la France l'*a* des proparoxytons, de bonne heure entravé par la syncope de la pénultième, demeure inaltéré, il ne s'en suit nullement que, dans des parlers plus méridionaux, l'entrave fût déjà mise, quand l'*a* libre accentué s'est changé en *ie* sous l'influence d'un phonème palatal précédent. Prenons des noms de lieu comme *Musièges* (cant. de Frangy, arr. de Saint-Julien, Haute-Savoie) et *Bagniéjoz* (l. d. de la comm. de Chardonne, d. de Vevey, Vaud), en patois *Mojëjho* (Fenouillet, p. 274) et *bañídzǫ* (A. Taverney). Est-ce que je me trompe, en croyant y retrouver le suffixe -aticus de *Sassenage*, d'*Uriage* et des noms italiens en *-atico*, notre suffixe

---

1. On écrivait *dyomengi* à Grenoble, entre 1338 et 1340 (Devaux, p. 61, § 70); on prononce *dəmẽdzə* dans une grande partie de la Suisse romande, *dəmẽdə* ou *dəmãdə* en Savoie (cf. plus haut, pp. 14 ss.)

2. Cant. de Gevrey-Chambertin, arr. de Dijon. — Même nom dans les Landes.

3. Forêt domaniale de l'arr. de Moulins, cant. de Souvigny, dans la partie du département où l'*a* méridional fait place à l'*e* français.

4. *Mercius*, préféré par M. Skok (n° 563, p. 192), convient moins bien.

français *-age* (vaudois *-ǎdzo*), modifié par l'*i* des gentilices Musius ou Mutius et Bannius? Les syncopes ont été plus tardives dans l'est et dans le midi que dans le nord de la Gaule. Mainte forme non syncopée (*femena*, *lagrema*, *tebeza*, *portegue*, etc.) s'offre à nous dans les anciens textes et les patois de langue d'oc; et, çà et là, quelques-uns des proparoxytons conservés, le nom de Genève, par exemple [1], sont encore aujourd'hui prononcés, dans la Suisse romande, avec l'accent des *sdruccioli* italiens. Jusqu'en plein XIIIe siècle, les noms provençaux et languedociens en *-argues* se rencontrent sous la forme trissyllabique *-anegues*.

De l'exemple unique et *sui generis* de anatem, devenu en français *ane*, il serait téméraire d'induire qu'en règle générale même un *a* resté libre n'aurait pas été diphtongué avant *n*, dans les proparoxytons. Y eût-il d'autres cas analogues en français, l'argument qu'on en pourrait tirer ne serait encore valable, ni pour l'*a* précédé d'un phonème palatal, ni pour les dialectes mis en cause dans l'explication des noms en *-inge(s)* du bassin supérieur de la Loire et du bassin moyen et supérieur du Rhône. Au surplus, je puis alléguer contre toutes les objections l'existence d'une ou deux formes de transition entre la désinence *-inge(s)* et la finale -anicus jointe au radical de gentilices en -ius. Dans un document de l'an 1015, qui nous a été conservé par le *Cartulaire de Saint-Hugues* de Grenoble et qui concerne la région de la Haute-Savoie située entre le lac Léman à l'ouest, la Dranse au nord, la Menoge à l'est et l'Arve au sud, LUCINGES, dont il sera reparlé plus loin, est mentionné sous la forme *Luciniangum*, dans laquelle on croit surprendre l'hésitation du scribe entre la graphie antique et la prononciation moderne. Dans la même charte, une autre localité du même territoire, auquel appartiennent la plupart des noms actuels en *-inge(s)*, est désignée par le nom perdu de *Satiniangum*, qui se dérive du gentilice Sa(t)tonius ou d'un gentilice analogue, encore aujourd'hui représenté dans l'ancien *pagus Gebennensis* par le nom de la commune genevoise de *Satigny*.

Nous savons déjà que, dans les anciens états de Savoie, le Dau-

1. A Vernier, canton de Genève, r. dr. : *dʒnɛva*. Cf. l'ancien français *Gennes*.

phiné, le Lyonnais et la Suisse romande, des noms en *-inge(s)* voisinent avec des noms en *-in(s)*. Tout au sud du département de Saône-et-Loire on peut encore signaler celui de la commune de Romanèche-*Thorins*[1]. Plus au nord, faute d'informations, ce critère me fait défaut; mais d'autres noms ou d'autres mots peuvent y suppléer. Dans quelles limites peut-on admettre, ou supposer, que les phonèmes habituellement notés par *in* correspondent à un *a* latin accentué, précédé d'un phonème palatal et suivi d'une consonne nasale ? Tout d'abord nos données se complètent et se précisent, grâce à quelques mentions, anciennes ou modernes, de noms de lieu tirés de noms de saints en -ianus :

S. Anianus. *Saint-Agnin*, cant. de Saint-Jean-de-Bournays, arr. de Vienne, Isère.

S. Cassianus. *Saint-Cassin*, cant. et arr. de Chambéry, Savoie : *castrum Beati Cassiani*, 1016 ; *ecclesia Sancti Cassiani*, v. 1100 : *capella Sancti Casini*, 1340, 1497 (Vernier, *Dict. topogr. de la Savoie*).

S. Iulianus. *Sanctus Julinus*, 1143 ; auj. Saint-Julien, cant. et arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, Savoie; au VIIIe siècle, *Sanctus Julianus* (ib.).

Cura S[i] Julini, dans les pouillés du diocèse de Genève de 1344 (M. G., IX, p. 228) et 1355-75 (p. 319); auj. Saint-Julien en Genevois (cf. p. 15).

Saint-Gelin, h. et chapelle, autrefois l'église paroissiale de Cornol, d. de Porrentruy, Berne : *ecclesiam Sancti Juliani de Coronoth*, 1177 (Trouillat, I, p. 361).

Le Petit Saint Gelin, h. de la comm. de Blanzy-sur-Bourbince, cant. de Moncenis, arr. d'Autun, Saône-et-Loire.

La Tour Saint-Gelin, cant. de Richelieu, arr. de Chinon, Indre-et-Loire.

---

1. Berthoud et Matruchot, *Étude historique et étymologique des noms de lieux habités du département de la Côte-d'Or*, II, pp. 147-8.

S. Symphorianus. *Sant Cafurin*, 1290 (*Romania*, XXII, p. 24, § 12); auj. Saint-Symphorien-sur-Coise, arr. de Lyon, Rhône; en patois *sà sàfûrî* (*Atlas ling.*, 818).

Saint-Saphorin, nom de deux communes du canton de Vaud, d. de Lavaux et d. de Morges (cf. plus haut, pp. 19 et 20.)

S. Valerianus. *Saint-Vallerin*, cant. de Buxy, arr. de Chalon-sur-Saône, Saône-et-Loire.

Mgr Devaux, dans son mémoire sur *Les noms de lieu d'origine religieuse dans la région lyonnaise* (p. 24)[1], signale encore les anciennes formes dialectales *Julin* et *Subrin* (Cyprianus). Les exemples seraient plus nombreux, si plusieurs de ces noms n'avaient reçu, dans l'usage officiel et même en patois, la prononciation française en *-ien*. Sauf dans le mot *crétin*, que la langue littéraire a emprunté aux patois alpins, et dans le nom de famille *Christin*, assez fréquent en Suisse et déjà mentionné dans un document lyonnais de 1290 (*Romania*, XXII, p. 29, § 45), les adjectifs *chrétien* et *ancien* ne nous offrent jamais, que je sache, la finale en *-in*. Ligamen, prononcé *lin* en Savoie[2], *lin* au val d'Anniviers (plus haut, p. 18), manque à l'*Atlas linguistique*. Canem est presque le seul nom commun qui puisse servir de terme de comparaison pour l'étude des noms de lieu. Dans presque tout le domaine franco-provençal il est prononcé comme les mots en *-in*. Mais la carte du mot *chien*, dans l'*Atlas linguistique*, nous montre aussi les prononciations *chin*, *tsin* et *tsi* dans des départements qui ont des noms de lieu en *-an*, *-anges* et *-argues* dérivés de gentilices en -ius; et M. Paul Meyer constatait déjà en 1895 (*Romania*, XXIV, p. 539) que, dans le Midi, les formes *chin* et *chival* ont remplacé « depuis longtemps » et « presque partout *caval* et *can*. » Le témoignage de ce mot ne saurait donc être tenu pour valable que lorsqu'il est confirmé par d'autres indices.

1. Lyon, 1906. Extrait de « l'Université Catholique ».

2. Constantin et Désormaux, *Dictionnaire Savoyard*. Le *Glossaire* de Bridel a les formes *lein*, *lenn*, *hllein*, dont l'orthographe est incertaine et la provenance inconnue.

La prononciation *in* résultant d'une modification postérieure de la prononciation *ien*, jadis commune à tout le nord et l'est de la Gaule romane, il est beaucoup plus difficile d'en fixer les limites septentrionales que les limites occidentales et méridionales. Au nord-ouest du domaine franco-provençal, nous la voyons se prolonger en Bourgogne par les noms de lieu en *-in* et *-inges* du département de Saône-et-Loire et par les 1res et 3mes personnes du pluriel du présent et de l'imparfait du subjonctif en *-ins* et *-int* (*facins*, *haïns*, *puissint*, etc.), qui apparaissent dans les chartes du XIIIe et du XIVe siècle du département de la Côte-d'Or, dans le *Girard de Roussillon* bourguignon et dans *Floovant*[1]. Dans son *Glossaire du Centre de la France*, le comte Jaubert enregistre les formes *chen* ou *chin* et *chine*, *men*, *ten*, *sen*, *ben*, *ren*. « Cette espèce de syncope, dit-il (p. 255), se rencontre en quelques cantons dans le mot *chien*, rarement dans *bien* (subst.) et jamais dans *chrétien*... » Des textes poitevins du XVIIe siècle nous offrent les graphies *chin* et *ben*, tandis qu'*en* et *an*, confondus, y sont représentés par *on* dans *sexonte*, *ons*, *donts*, *tomps*, etc.[2] M. Tendering a noté dans la *Vie* poitevine *de Sainte Catherine* : *crestiis*, *crestiine*, *païn*, *païne*, *païns*, *chis* et *chins*, en même temps que *chiens*[3]. Mais la continuité géographique des *in* ou *en* berrichons et poitevins avec l'*in* bourguignon et lyonnais n'est pas assurée par ces témoignages. On peut très bien concevoir que, dans certains parlers et sous certaines conditions, il y ait eu des cas sporadiques et plus ou moins tardifs de la réduction d'*ien* à *in* ou *ẽ*. Un peu partout, dans le nord de la France, l'adverbe bene est prononcé *bẽ*; mais, en règle générale, *ien* n'est pas réduit à *ẽ* dans les pays de langue d'oui, et un ancien *an* précédé d'un phonème palatal ne s'y confond nullement avec un ancien *in*.

D'emblée, il paraît donc fort douteux que les très rares noms en *-inges* qu'on rencontre dans le centre et le nord de la France se laissent ramener, comme ceux de l'est, au type méridional en

1. Görlich, *Der burgundische Dialekt im* XIII. *und* XIV. *Jahrhundert* (Heilbronn, 1889), pp. 18 et 22. Il est à peine besoin de faire remarquer que la désinence *-int* est modelée sur la désinence *-ins*.

2. *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, I, pp. 203-5.

3. *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, LXVII, p. 271.

-anicus. A la rigueur, on pourrait le reconnaître dans *Aubinges* [1] (cant. des Aix-d'Angillon, arr. de Bourges, Cher), qui semble apparenté au gentilice Albius (Skok, p. 49, n° 5). Mais le *t* conservé de *Valentinge* [2] (h. de la comm. de Cervon, cant. de Corbigny, arr. de Clamecy, Nièvre) et de *Patinges* [3] (cant. de La Guerche, arr. de Saint-Amand, Cher), est tout à fait rebelle à cette explication. Dans *Mécringes* [4] (cant. de Montmirail, arr. d'Épernay, Marne), que je tire du gentilice Mercurius, et dans *Éringes* (cant. de Montbard, arr. de Semur, Côte-d'Or), il est impossible d'admettre que l'*in* provienne, par la réduction d'*ien*, du latin -ianus; car, à une latitude plus méridionale, l'*a* des proparoxytons en -anicus se montre, à ce qu'il semble, encore réfractaire à l'influence d'un phonème palatal, dans deux noms de lieu de la Côte-d'Or, *Messanges* (p. 379) et *Meursanges* ou *Muresanges* (cant. de Beaune Sud), probablement dérivé de Mauricius ou Mauritius. Comme *en* est confondu avec *an* dans le Cher, la Nièvre, la Marne et la Côte-d'Or, on ne saurait non plus recourir, pour expliquer ces cinq noms en *-inge(s)*,

1. *Aubingis* 1170, *Aubinges* 1238-1438, *Albingiis* 1293-1422, *Aubingiis* 1442-88, *Aulbinges sur Collin* 1545, *Le bourg des Binges* 1780 (Hipp. Boyer, *Dict. topogr.* ms.). — Dans cette dernière mention, l'aphérèse s'explique de la même façon que dans *Les Billanges*, jadis *Albilanges* (*Revue Celtique*, XX, p. 439), *Le Blanc*, jadis *Oublenc* (*Rom.*, XXXV, p. 19), et les formes patoises d'*Auboranges* (plus haut, p. 20, n. 1), par la confusion de la syllabe initiale *al* avec l'article masculin ou pluriel joint à la préposition *ad*. On est donc fondé à supposer que *Binges* (cant. de Pontailler, arr. de Dijon, Côte-d'Or) est le même nom qu'*Aubinges*.

2. *Valentingos* 821, *Valentinges* 1377 (Soultrait, *Dict. topogr.*).

3. *Patingia* 1036, *Patingiis* 1103-1198, 1269, 1153-1287, 1333, *Patingis* 1186, *Patinges* 1127-1251, 1153-1282, *Patinge* 1248. — Mabillon (*De Re diplomatica*, p. 550) a une mention de 881 : *in vicaria Patiniacense*. « La *Gallia Christiana nova*, qui reproduit le même texte à la col. 307 du t. XII, écrit *Latiniense*, ce qui nous reporterait de l'autre côté de la Loire, dans le canton de Cosne ; mais les leçons de la *Gallia* sont peu sûres » (Boyer).

4. *Mescringiae*, v. 1159, *Mecringiae* 1210, *Meschringes* 1210, *Mesclenges*, v. 1222, *Mesringes* 1232, *Mescranges*, v. 1395 (Longnon, *Dict. topogr.*). — L'étymologie *Masculinius*, *Masclinius*, proposée par M. Longnon dans un cours professé à l'École des Hautes Études en 1888 (Marteaux, p. 115), ne convient ni au radical *Mécr-* ni à la finale en *-inges*, *ni* en hiatus devenant *n* mouillée et *masculus* étant représenté en français par *mâle*.

à la désinence germanique en *-enges* ou *-anges*. L'existence des cognomina Albinus, Mercurinus et Valentinus suggère une autre explication, qui sera proposée au chapitre suivant. *Éringes* peut être identifié avec le cognomen Īrēnicus, l'*e* libre de domĭnicus n'étant pas confondu dans cette région avec l'*e* entravé, qu'on prononce *ā* [1]. *Hinges* (cant. et arr. de Béthune, Pas-de-Calais) n'entre pas en ligne de compte : sans aucun dòute, c'est un nom flamand, dont le *Cartulaire de Saint-Bertin* nous a conservé, dans une mention de 867, la forme germanique *Heingasele*.

Çà et là, quelques autres noms en *-inge(s)* apparaissent encore dans des conditions qui ne permettent guère ou même défendent absolument qu'on les range parmi les dérivés en -anicus de radicaux terminés par un phonème palatal. *Recharinges* (comm. d'Araules, cant. et arr. d'Yssingeaux, Haute-Loire) et *Souvelinges*, le seul nom en *-inge* du département de la Creuse [2], appartiennent à des régions où l'*a* persiste même après un phonème palatal. *Recharinges* se dérive clairement du nom d'homme germanique Richari (Först., c. 1264), qui a passé en français sous la forme *Richier* et qui est encore en usage dans le nom de famille Richer. Comme les parlers de la Haute-Loire n'ont pas changé *en* en *an* [3], il est probable que la finale *-enges* s'y cache sous la graphie *-inges*. On retrouve la même finale, également jointe à un composé germanique en -hari, dans le nom savoyard de « *Gletringe*, près d'Allinge », mentionné par M. Marteaux (p. 114), mais inconnu de toutes les personnes que j'ai interrogées dans la région de Thonon et des Allinges. Comme *en* et *in* sont confondus dans le parler local, ce nom peut être

---

1. *Atlas ling.*, 19 (Gissey-sous-Flavigny, arr. de Semur) : *dimwèx*; 16 (Martrois, cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune) : *dimwèj*. Sur le traitement du *c*, voyez plus loin, p. 413.

2. En 1541, *Souvalinge*, d'après une aimable communication de M. Ant. Thomas, à qui je dois la connaissance de ce nom. Peut-être du gent. *Siluanius*?

3. On peut le constater dans le nom même d'*Yssingeaux*, qui est identique au nom d'homme gaulois *Excingillus*, l'un de ces dérivés onomastiques du radical *cing* étudiés par M. d'Arbois de Jubainville dans son mémoire sur *Les noms d'hommes gaulois chez César et Hirtius* (Paris, 1891), pp. 41-49.

rapproché de celui de *Gletterens* (d. de la Broye, Fribourg), habituellement écrit *lieterens* ou *Lietterens* de 1343 à 1755, prononcé *yeterę̃*, et dérivé par M. Stadelmann (pp. 317-8) d'un nom d'homme germanique dont les éléments formatifs étaient lioht- ou liaht- et -hari. La désinence *-enges* se décèle encore, dans *Sottinge* (mas à Vieugy, cant. d'Annecy-Sud, Haute-Savoie) par le *t* intact et par la comparaison avec *Sottens* (d. de Moudon, Vaud), dans *Curtaringe* (comm. de Viriat, cant. et arr. de Bourg, Ain) par les anciennes graphies *Cortarenga*, *Cortarenges* [1], et par la comparaison avec *Courteranges* (Aube). *Cortinge* (h. de la comm. de Cernex, cant. de Cruseilles, arr. de Saint-Julien, Haute-Savoie) s'écrit de préférence *Cortenge* ou *Cortenges* [2]. Aux environs, à l'Éluiset, à Sallenôves, on prononce *kọrtẽdẹ*. La personne que j'ai interrogée à l'Éluiset faisait également entendre les sons *ẽ* et *ę* dans *linge* et *singe*; mais, si la finale eût été -anicus, le *t* ne serait pas conservé. Nous constatons la substitution d'*in* à *en* et l'hésitation des scribes, dans les mentions successives du lieu dit Les *Lanssinges* (comm. d'Engollon, d. du Val-de-Ruz, Neuchâtel): *en la laucengi* (quatre fois) et *supra la laucengi*, 1401; *en laussinge* (deux fois) et *es laussinge*, 1545; *aux laussainge*, *es lausainge*, 1603 [3]. Enfin, le nom des *Essinges* ou *Esseinges*, très fréquent dans le canton de Fribourg et le Gros de Vaud, n'est pas autre chose, comme l'a très bien reconnu M. Jaccard, qu'un appellatif dérivé du verbe exsaniare, ou plutôt **ex-saĭn-icare*, employé au sens de « rouir », qu'avait aussi en ancien français *essengier* ou *essenier*.

L'existence de noms de lieu dérivés, au moyen du suffixe -icus, de *cognomina* en -anus, eux-mêmes tirés de gentilices en -ius, a été reconnue tout d'abord, si je ne me trompe,

---

1. Guigue, *Topographie historique de l'Ain* (1873).

2. M. Vuarnet a même relevé dans un journal la graphie *Cortange*.

3. Extraits, communiqués par M. A. Piaget, des *Reconnaissances du Val de Ruz* conservées aux Archives de Neuchâtel. « Dans ces exemples, ajoute-t-il, j'ai lu *lau*... mais on pourrait lire tout aussi bien *lan*... Le secrétaire communal d'Engollon m'écrit... qu'en français on prononce les Lanssinges... et en patois Laussinges. » La graphie bizarre par *nss* semble résulter d'une faute de copie sanctionnée par le prestige de l'usage officiel et de la lettre moulée.

par notre maître à tous, M. d'Arbois de Jubainville [1]. M. Ant. Thomas en a fait connaître quelques nouveaux exemples et a montré qu'il y a des noms en -anicus dérivés de *cognomina* sans relation avec aucun gentilice [2]. En considérant le cas de *Goudargues* (Gard), issu du cognomen Gordus, et celui (qu'on verra plus loin) d'ARITINGE, on sera disposé à croire avec M. Longnon que, sinon « le plus souvent », du moins quelquefois, « les noms de lieu en -anicus ont été tirés directement des gentilices et des cognomens ou des noms pérégrins, à l'aide du suffixe -anicus fonctionnant comme suffixe simple» [3].

M. d'Arbois de Jubainville croyait reconnaître dans tous les noms en *-anges* ou *-argues* des pluriels féminins en -anicas; et cette doctrine est encore admise par M. Philipon dans son article de 1906. Cependant M. Paul Meyer avait déjà émis des doutes à ce sujet, dans son mémoire sur *C et G suivis d'A en provençal* (*Romania*, XXIV, pp. 541-2). Après lui, M. Ant. Thomas, puis M. Skok, dont la patiente et indigeste compilation [4] nous a enrichis d'une foule d'exemples, anciens ou modernes, du suffixe ou prétendu suffixe -anicus, ont fait voir que, dans les anciennes mentions, la terminaison masculine est plus fréquente que la terminaison féminine. En Suisse et en Savoie, mieux que partout ailleurs, cette observation est « confirmée (pour me servir des termes mêmes de M. Thomas) par la forme actuelle du patois. » C'est pourquoi je n'ai pas osé faire une place parmi les noms suisses en *-inge*, tous masculins [5], à celui de La *Vaqueringe* (l. d. de la comm. de Rueyres-Saint-Laurent, d. de la Sarine, Fribourg), dont je ne

1. *Origines*, pp. 566 ss.

2. *Revue Celtique*, XX, pp. 439-40. Un cas singulier est celui de *Chavanges* (Aube), mentionné en 1753 sous la forme *Cavanicas* et dérivé de *Cauannus* (Arbois, pp. 474-5).

3. Berthoud et Matruchot, III, p. 112, art. VARANGES.

4. L'ordre alphabétique des noms de personnes est fort mal observé. A l'index, les noms modernes sont groupés par départements. Il n'y a pas d'index général, ni de répertoire des formes anciennes, dont beaucoup n'existent plus dans l'usage actuel.

5. La seule forme féminine qu'on m'ait signalée m'est, pour de bonnes raisons, tellement suspecte que je ne l'ai pas enregistrée.

puis d'ailleurs fournir une explication certaine [1]. L'emploi de l'*s* finale, dans l'orthographe moderne des noms savoyards en *-inge*, est si capricieux qu'on est tenté de la supprimer tout à fait. Les anciennes graphies latines nous offrent presque constamment la désinence du singulier.

La formation d'adjectifs en -icus dérivés de *cognomina* en -anus, eux-mêmes le plus souvent dérivés de gentilices en -ius, est attestée en latin, non seulement par les exemples qu'a réunis M. d'Arbois de Jubainville, mais par d'autres plus anciens, qu'a récemment signalés M. W. Schulze dans son monumental ouvrage *Zu den lateinischen Eigennamen* (p. 18, n. 3) et qui proviennent tous de l'Italie méridionale : *casae Popillianicae*, dans l'inscription des Ligures Baebiani de l'an 101 de notre ère (CIL, IX, 1455), et *fundi Herianici* (ib. 2827), tous deux au génitif singulier ; *Statius Albius Oppianicus*, dans le discours de Cicéron *Pro Cluentio*, et *Ninnius Oppianicus*, à Chieti (CIL, IX, 3024) ; enfin, les gentilices *Oppianica*, à Larino, et *Maianicus*, à Aeclanum (ib. 751 et 1191). La plupart des noms de lieu ainsi formés appartiennent à la Gaule méridionale ; mais il y en a aussi beaucoup, qui ne sont malheureusement pas identifiés, dans les anciens documents de l'Italie septentrionale [2] ; et quelques-uns sont demeurés jusqu'aujourd'hui en usage en Italie et en Espagne, dont un ou deux paraissent tirés de noms germaniques en -an. Il semble qu'on puisse reconnaître le même type dans deux noms de hameaux de la commune

---

1. Peut-être de la même origine que *Vercorin* (plus haut, p. 8, n. 11), *Vercoiran* (Drôme) et *Vercurago*, en Italie ? « Il prefisso *ver*, assai frequente ne' nomi celtici, come per es. in *Vercobius* (Orelli, *Inscr.*, 2728), e il nome *corius* di *Tricorius*, rendono non inverisimile un celtico *Vercorius*... Non è tuttavia da dissimularsi come *Vercurago* potrebb'essere alterazione di *Mercurago*, mediante il passaggio di *m* in *v*, fenomeno che avrebbe riscontro indubitato in parecchi altri casi (cf. *Vespolate*)... » (Flechia, p. 57). La forme hypothétique **Vercorius* ne se trouve pas dans le recueil d'Orelli, comme pourrait le donner à penser une faute d'impression, *r* pour *b*, que j'ai corrigée dans le texte de Flechia. On pourrait songer aussi au gent. *Verco(n)nius* (Schulze, p. 100).

2. Voir les tables des deux volumes de chartes de la collection des H. P. M. M. d'Arbois de Jubainville mentionne l'existence d'un *fundus Flavianicus*, à Ravenne, au xe siècle.

aujourd'hui germanisée d'Obersaxen, dans les Grisons : *Kiraniga* ou *Giraniga* (du gent. Carius?) et *Miraniga* (du gent. Marius?).

Italie :

Bucchianico (Chieti), du gent. *Bucculeius* ou *Buckeius*.

Capranica (Rome, Viterbe et Lecce), sans doute d'un dérivé en -anus du gent. *Caprius*, qu'on trouve dans le midi de la France sous la forme *Chabran* (Skok, p. 72, n° 71). Cf. (ib.) *Cabrianecum*, dans le *Cartulaire de Brioude*.

Caramanico[1] (Chieti), peut-être du nom lombard *Gáramannus*[2], avec le changement, fréquent dans cette langue, du *g* en *k*? Ou bien, comme le *c* ne peut être expliqué de la même façon dans *Caraman*, ch.-l. de cant. de l'arr. de Villefranche-de-Lauraguais (Haute-Garonne), du nom franc *Carloman*? Dans un manuscrit de Saint-Gall, on trouve à deux reprises la forme *Karromannus*. Une séquence célèbre d'Ekkehart I est mentionnée en trois lieux différents, dans les termes : *modus qui et Carelmanninc*, *liddy Karlomannici* et *lidio Charromannico*. Voir l'édition des *Casus Sancti Galli* d'Ekkehart IV, publiée par M. Meyer de Knonau (Saint-Gall, 1877), p. 290, n. 964.

Corsanico[3], du gent. *Cursius* (Skok, p. 79, n° 103). Cf. plus loin Corsinge, et *Corsano* (Lecce).

Gaglianico (Novare) et Gajanigo[3], du cogn. *Gallianus*, n'appartiennent pas ici, si Flechia (p. 59) ne s'est pas trompé sur leur accent, en les rapprochant des noms en *-igo* de la Vénétie. Mais la forme *Gaianego*, qui apparaît dans un document génois de 1159 (H.P.M., II, n° 764, c. 583), montre que l'*i* pénultième était originairement bref.

Maslianico (Côme), de l'un des gent. *Massellius* ou *Massillius* ou *Massonius* (Schulze, pp. 189-90). Cf. plus loin Maxillinges.

Paganica (Aquila) et Paganico (Rieti), du cogn. *Paganus*, encore fréquent comme nom de baptême au moyen âge. Cf.

---

1. Cf. *Carimano*, « casale presso Capiate » (Côme), mentionné dans une charte de 960 du *Codex diplomaticus Langobardiae* (H.P.M., XIII, n° 638, c. 1098).

2. W. Bruckner, *Die Sprache der Langobarden* (Strassburg, 1895), p. 252.

3. Je n'ai pas réussi à déterminer la situation de cette localité.

Pacanico (867) et *Pachanico* (854), qui seraient, d'après Bianchi (*Archivio Glottologico*, X, p. 397), des graphies lombardes d'un ancien *Paganico* toscan.

Pisanica, « contrada sul littorale di Pietrasanta, presso i confini antichi tra Pisa e Luni », mentionnée en 754 et 786, tire probablement son nom de celui des Pisans plutôt que d'un nom de personne. Bianchi, à qui nous en devons la connaissance, le rapproche (ib. p. 368) de celui de *Pisangoli*, autrefois *Pisango*, dans le Val d'Elsa.

Espagne :

ARANEGA (Almería), ARANGA (La Corogne), ARANGAS (Oviedo), de l'un des gent. *Arius* (cf. le cogn. *Arrianus*) ou *Herius*. Cf. plus haut ARINS et plus loin ARINGE.

BERLANGA [1] (Badajoz et León), BERLANGA DE DUERO (Soria), du thème germanique *Beril* (Stadelmann, p. 304).

CARANGA (Oviedo), du cogn. *Carianus*. Cf. *Caranca* (Alava).

MIJANGOS (Burgos), du cogn. *Aemilianus*. Cf. *Mijanca* (Alava).

M. Philipon (*Romania*, XXXV, p. 285) admet la désinence -anica dans *Aranega* et ses congénères; mais il rattache *Caranga* et *Mijangos*, à cause de leurs doublets en *c*, au suffixe -anco, tout en reconnaissant que, dans les formes en *g*, il « est souvent difficile à distinguer » de l'autre. Comme je ne saurais en aucune manière accepter son invraisemblable hypothèse du changement de -inco et -anco en *-ingo* et *-ango*, l'hésitation ne me semble pas possible. A défaut de quelque indice qui nous permette de supposer, contre toute vraisemblance, que, dans l'Alava, la syncope de l'*e* métatonique ait eu lieu avant le changement du *c* en *g*, la coexistence de deux noms de lieu dérivés par des moyens différents du même gentilice n'est pas pour nous surprendre. Que l'*i* des gentilices Arius et Carius ait pu disparaître des dérivés en -anicus sans modifier l'*a* protonique (comme dans *mesón*, *besar* ou *viruela*), cela peut se justifier par les exemples de *coraza* et de *corambre*, dérivés de corium sans le changement en *u* qui se note dans *culantro* (coriandrum), ou, mieux encore, s'expliquer par le

1. M. Philipon rapproche du nom italien de *Berlingo* celui de *Merlanga*, qui n'est sans doute qu'une faute d'impression pour *Berlanga*. Il conviendrait mieux d'y comparer celui des îles *Berlengas*, sur la côte de Portugal.

changement d'*er* protonique en *ar*, que l'on observe dans *alambre*, *barrer*, *barbecho*, *arveja*, etc. [1], et qui nous permet de tirer *Aranga* et ses semblables du gentilice Herius.

Tous les noms en *-inge* ou *-inges* dans lesquels je crois pouvoir reconnaître la finale en -anicus, précédée d'un phonème palatal, sont énumérés ci-après, y compris celui d'ENGES, dont l'*eṇ* résulte d'un ancien hiatus. On y observera la fréquence des cas de dissimilation, dont quelques-uns sont parfaitement assurés par l'existence de doublets, comme *tañẹ̄đə* et *tanẹ̄đọ* (Taninges). *Li* et *ni*, terminant le radical des gentilices, sont habituellement réduits, sous l'influence du *g* palatalisé, à *l* et *n* non mouillés. Comme dans les noms en *-in(s)*, l'*n* radicale est souvent changée en *l*, à cause de l'*n* du suffixe, en sorte qu'il est parfois impossible de reconnaître si l'on est en présence d'un gentilice en -lius ou en -nius. Les autres consonnes présentent aussi certaines anomalies de développement que je suis tenté d'expliquer par l'action dissimilatrice de l'ancien *g*.

Je signale, entre autres, les noms de MARCINGE ou MARSINGE et de CORSINGE ou CURSINGE, prononcés *marsẹ̄đọ*, *kọrsẹ̄đọ* et *kọrxẹ̄đọ* (avec l'*s* épaissie, fréquente en Chablais). M. Marteaux les dérive des gentilices Marcius ou Martius et Curtius. Mais, dans la région à laquelle ils appartiennent, *ti* en hiatus et *ce* ou *ci*, non précédés d'une voyelle, sont devenus *f*, dans *cinque [2], gentiana, cantionem, cum-in(i)tiare, etc. Il semblerait, par conséquent, que les noms en question dussent être plutôt rattachés à Marsius et Cursius. Cependant, ces deux gentilices sont aussi rares que les trois autres sont fréquents [3]. On peut, je crois, résoudre la difficulté en admettant la dissimilation des anciens *ti* ou *ci* par le *g* perturbateur. L'ancien *g*, palatalisé avant *e* et *i* en latin vulgaire, plus tard avant *a* en gallo-roman et en réto-roman, et l'ancien *c* initial de la syllabe finale des proparoxytons sont aujourd'hui prononcés *đ* dans presque toute la Savoie et le canton de Genève, *z* en amont de la Morge de Conthey, *dz* dans la plus grande partie de la

1. Menéndez Pidal, *Manual elemental de gramática histórica española*, § 18, 3.
2. *Centum* est souvent prononcé *sã*; mais on dit aussi *fẽ* et *fã*.
3. Cf. toutefois, ci-dessus, CORSANICO et *Corsano*, en Italie.

Suisse romande. La prononciation savoyarde, comme la prononciation du Valais central, résulte sans doute d'une modification postérieure du *dz* conservé dans les cantons de Vaud et de Fribourg. D'autre part, *ti* et *ci*, avant d'être prononcés *f*, ont dû passer par les phases *ts* (ancien français et ancien espagnol) et *ƥ*, celle-ci encore persistante dans quelques patois suisses et savoyards. A l'une des étapes de cette double évolution, qui nous conduit de *g* ou *c* à *d̑*, en passant par *dz*, et de *ti* ou *ci* à *f*, en passant par *ts* et *ƥ*, la sourde et la sonore ont pu être articulées à la même place ou tout près l'une de l'autre; et ce serait là un motif suffisant pour que, dans les hypothétiques Marcian-icum ou Martian-icum et Curtian-icum, la sourde protonique eût été dissimilée en *s* par l'action régressive de la sonore métatonique. Les noms de PESSINGES et de SUSSINGES nous offrent peut-être des cas analogues.

ALLINGES ou Les Allinges, arr. et cant. de Thonon, Haute-Savoie :

Alingo, xe s. (copie du XIVe; H. P. M., II, n° 53, p. 68).

Alinco (pour *Alinio* ?), 1200 (M. G., XIV, n° 19, p. 17).

Alingio, 1138-48, 1167-78 (M. R., XVIII, 1, pp. 359 et 365), 1210 (*Cart. de Lausanne*, pp. 422 et 423), env. 1344 (M. G., IX, p. 230), etc.

P. et *B. de Aling.*, 1225 (M. G., VII, p. 297).

Alinju, XIIIe s. (ib. p. 296).

Petrus de Alingia, Gebenensis, 1297 (*Rom.*, XXXIV, pp. 183-4).

Patois de la région : *a* ou *ęz alę̑d̑ę*. — L'emploi de l'article pluriel dérive de l'existence de deux châteaux, le Château-Vieux et le Château-Neuf, sur la colline des Allinges.

Gent. *Allius*, cogn. *Allianus* (Schulze, p. 17; Flechia, p. 12, Agliè; Skok, p. 51, n° 8).

ARCINGES, cant. de Belmont, arr. de Roanne, Loire.

Cf. dans le même arr. *Arçon*, cant. de Saint-Haon-le-Châtel; plus haut, ARCINE; les noms de lieu enregistrés par M. Skok, p. 149, n° 381; Pieri, p. 32, *Arciana*.

Gent. *Arcius*, *Arsius*, *Artius*.

ARCULINGE, comm. et cant. de Reignier, arr. de Saint-Julien, et Les ARCULINGES, comm. d'Amancy, cant. de La Roche, arr. de Bonneville, Haute-Savoie :

Petrus d'Arcullingo, 1201 (M. G., II, 2, p. 54).

Arculingio, MCCCII, 1309, 1388, 1395 (*L'abbaye de Filly*, n° 18 ; M. G., XIV, n° 311, p. 348 ; M. R., XXXVII, pp. 346 et 588 ss.).

Arquilinges, 1730 (cadastre).

Patois (Reignier) : *arkǫlẽdǫ*.

Gent. *Herculius*. — Cf. Skok, p. 147, n° 373.

ARICINGE, forêt près de Flumet, Savoie : *Aricingium*, 1263 (Marteaux, p. 113).

Le même nom a dû exister autrefois sur le territoire de la comm. de Saint-Cergues en Chablais, cant. d'Annemasse, arr. de Saint-Julien, Haute-Savoie, d'après les mentions suivantes contenues dans l'*Inv. d'Aulps* :

au lieu dit de *Nandarissinjuz*... en 1256 (n° 713).

Cession en 1257... de la dime de toutes les terres d'*Arissinge* (n° 715).

Dans la mention, en 1236 (n° 705), des bois d'*Aricingant* ou *Aricingans*, nous avons sans doute affaire à un nom dérivé par le suffixe *-incus*.

Gent. *Aristius* (CIL., XII), ou plutôt *Atrectius* (cf. ARITINGE).

AR'NGE, comm. de Saint-Cyr-sur-Menthon, cant. de Pont-de-Veyle, arr. de Bourg, Ain.

« Dans une charte de Cluny xe s., on trouve *Ariangas* de **Arrianicas*. » (Marteaux, p. 113).

Cf. *Héry-sur-Ugine* et *Héry-sur-Alby*, en Savoie ?

Gent. *Arius* ou *Arrius* (cf. plus haut ARINS)[1], ou *Herius* (cf. plus haut, pp. 390-1) ; non *Arinius*, supposé par M. Marteaux.

---

1. Aux anciennes mentions de ce nom de lieu, enregistrées aux pp. 28-29, il faut ajouter celle de l'église paroissiale *de S^to^ Blasio de Arans*, dans les actes de la visite épiscopale de 1453 (*Abhandlungen des historischen Vereins des Kantons Bern*, I, p. 374). Je saisis l'occasion pour revenir sur les formes *theotonice. Erans* et *th. Merans* et corriger ce que j'en ai dit aux pp. 23-24 et 29. A un nouvel examen, je ne crois plus qu'on y puisse reconnaître l'empreinte d'un dialecte roman, ni dans *Erans* l'imitation de *Merans* ; car l'*e* des syllabes initiales ne se retrouve ni dans le thème *Marius* de *Marin*, ni dans aucune des mentions latines ou romanes des deux noms. Mais, tandis que, dans la Prusse rhénane, la finale *-iacum* est représentée par *-ich*, dans *Gürzenich*,

ARITINGE, « localité de Saint-Cergues », identifiée à tort, dans l'index de l'*Inventaire d'Aulps*, avec l'*Arissinge* du XIIIe siècle (cf. ARICINGE) :

Mentions, en 1341, 1369, 1373, etc., de *Pierre d'Aritinges* ou *Aritinge*, de *Me Daritinge*, notaire (*Inv. d'Aulps*, n°s 107, 115, 243, 304, 790 et passim).

Petrum de Aritingio notarium, 1424 (*L'abb. de Filly*, p. 409).

Cogn. *Atrectus* (Schulze, p. 181, n. 4, et Holder). La coexistence à Saint-Cergues d'*Aritinge* et d'*Arissinge* m'engage à reconnaître dans le second le gent. *Atrectius*, dont il y a plusieurs exemples dans le *Sprachschatz* de M. Holder.

Metternich, *Jülich* (Juliers), *Zülpich* (Tolbiac), etc., la Suisse allemande a conservé l'*a* latin dans *Küssnach*, *Rüfenach*, *Wichtrach* (Stadelmann, pp. 288-9), *Bettlach* et *Selzach*, prononcés *Batyi* et *Sosi* à Plagne (A. Grosjean), *Alpnach*, *Sissach*, *Zurzach*, *Erlach* (Cerlier), *Gempenach*, (Champagny), *Salvenach* (Salvagny), *Martinach* (Martigny), etc. Semblablement *Guggisberg* (d. de Schwarzenburg, Berne), appelé dans le pouillé de 1228 *Mont cuchin* (*Cart. de Lausanne*, p. 26), dans l'acte de visite de 1453 (p. 334) *eccl. de Montecuchino*, est mentionné, dans une bulle pontificale de 1148, sous les formes allemandes *Cucansberc* et *Chucansberc* (F. R. B., I, p. 426); et, déjà auparavant, dans un document falsifié, qui porte la date de MLXXVI (ib. pp. 333-4), il est fait mention de *montem Gucchani* et de *fluvium Gucchani* (Guggersbach). L'on est donc fondé à croire que le *theotonice Erans* n'est pas autre chose que l'ancien nominatif *A(r)rianus*, ou l'accusatif pluriel *A(r)rianos*, passé en allemand avant le changement de *an*, précédé d'un phonème palatal, en *ien* et *in*, et que l'*e* initial résulte de l'*umlaut* germanique. S'il en est bien ainsi, *Marin*, dont la vieille forme « teutonique » *Merans* a été remplacée dans le patois bernois par *marän* (plus haut, p. 23), comme *Chucansberg* par *Guggisberg*, ne saurait être qu'un ancien *Marianus* ou *Marianos*, identique au MARIN savoyard (p. 39); et l'hésitation qu'on observe dans les deux noms neuchâtelois, entre les finales *-ens* ou *-ans* et *-in*, nous fournit un nouvel exemple de cette variation des suffixes qui a été signalée à la p. 27 et se répète dans les doublets CORIN et *Corens* (p. 34). Sans doute, il régnait, dans la formation et l'usage des noms de propriétés gallo-romaines, une certaine liberté, dont témoigne clairement la coexistence de la forme usuelle *Payerne* (Vaud) avec la forme de chancellerie *Paterniacum* et une troisième forme, en *-incus*, représentée (à ce qu'il me semble) par l'allemand *Peterlingen*. L'étymologie *Marianum* convient également très bien à *Meran*, en Tyrol, que d'autres (cf. Egli, *Nomina Geographica*) ont voulu dériver du bavarois *mur*, au sens de « moraine ».

BAISINGE, h. de Publier, cant. d'Évian, arr. de Thonon, Haute-Savoie, mentionné au cadastre de 1730 et, si j'en crois M. Vuarnet, prononcé *Bézinje*[1].

Gent. *Basius*, dans *Bayzan*, Ardèche (Skok, p. 227, n° 740), et peut-être aussi dans *Bazac*, Charente, que M. Skok (ib. n° 742) rapproche de *Batiana*, nom de Mirmande (Drôme) sur la *Table de Peutinger*.

BAUSSINGE, h. de Publier (cf. BAISINGE), mentionné dans un document du XVIIIe siècle concernant *L'abbaye d'Abondance* (Doc., p. 93).

Gent. *Bellicius*, cogn. *Bellicianus* (Holder) ?

BESSINGE, h. de la comm. de Vandœuvres, Genève, r. g. :

Patois (Jussy) : *bəsẽdǫ*.

BISSINGE, h. de Publier, cant. d'Évian, arr. de Thonon, Haute-Savoie, mentionné en 1249 et 1400, d'après l'*Inv. d'Aulps* (n°s 924 et 969), et au cadastre de 1730 :

Patois : *Be-sinjo*, à Publier (E. Vuarnet); *psẽdǫ*, à Féterne.

Dans la plupart des anciennes mentions, il est malaisé de distinguer les deux localités :

Jacobum de Bissingio, notarium, 1411-23 (mention d'un acte rédigé entre 1343 et 1348, au n° 488 de l'*Inventaire partiel du Trésor des chartes de Chambéry à l'époque d'Amédée VIII*, p. p. Max Bruchet, Chambéry, 1900).

Bessinge, paroisse de Publier, 1427 (*Inv. d'Aulps*, n° 1935).

Roud de Bissinge, commissaire ducal, 1430 (M. R., XXII, pp. 386 et 391 ; trad. d'un original perdu, faite probablement vers 1600)[2].

Bisingium (*Obit. de Saint-Pierre*, p. 221).

Bissinge, XVIIIe s. (*L'abbaye d'Abondance*, Doc., p. 93).

Cf. *Bissy*, nom d'une comm. de l'arr. de Chambéry (Savoie) et de plusieurs autres localités, *Bissia* (Jura), *Bissieux* (Ain et Loire), *Bissin* (Loire-Inf.); du gent. *Bessius* (D'Arbois, pp. 457-

1. Forme évidemment francisée, donnée à tort, comme il arrive souvent, pour du patois.

2. Dans le même document, le nom de RUSSIN est mentionné sous les formes *Russins* (p. 381) et *Ruissin* (p. 383), qu'il faut reporter à la p. 42.

8). Cf. aussi *Bidisciacus* > *Bessé*, Maine-et-Loire (Skok, p. 155, n° 410).

Bisselinge, h. de la comm. de Margencel, arr. et cant. de Thonon, Haute-Savoie, quelquefois confondu avec Pisselinge et peut-être identique avec lui, si l'on considère l'absence de toute ancienne mention et que l'on compare la prononciation *psẹ̃dǫ* du nom de Bessinge, que j'ai entendue à Féterne. Si le *b* initial était assuré, il faudrait rapprocher ce nom de celui de *Bessenay* (Rhône), d'où M. d'Arbois de Jubainville (pp. 457-8) induit un gent. **Bessenus*, et supposer un prototype **Bessenius*, dérivé du gent. connu *Bessius*.

Boisinges, h. de la comm. de Viuz-en-Salaz, cant. de Saint-Jeoire, arr. de Bonneville, Haute-Savoie :

Boisinge, *Boisingium*, 1358 (*Mém. et Doc.* p. p. l'Acad. Salésienne, XIX, p. 219).

Patois : *bwɐ̯zẽdǫ*, à Mieussy (W. Meylan), *bwɐ̯zẽdǫ*, à Reignier.

Cf. *Boisy*, comm. de Ballaison, cant. de Douvaine, arr. de Thonon ; pron. *Bouésy* (E. Vuarnet).

Gent. *Busius* (Schulze, p. 38, n. 2), *Boutius* (Skok, p. 160, n° 426).

Boringe, ancienne paroisse (Gonthier, *Inv. d'Aulps*, Table alphab.), auj. h. de la comm. de Saint-Cergues, cant. d'Annemasse, arr. de Saint-Julien ; château et h. de la comm. de Reignier et h. de la comm. de Nangy, cant. de Reignier, même arr. ; l. d. de la comm. de Chens, cant. de Douvaine, arr. de Thonon, et de la comm. de Menthon, cant. d'Annecy-Nord [1], Haute-Savoie :

ecclesia de Buringio, 1153, 1250 (M. G., XIV, n°s 12 et 39, pp. 8 et 29) ; *domus de Buringio* (Reignier), 1296 ; *castrum nostrum pontis Buringii*, 1319 (*Mém. et Doc.* p.p. l'Acad. Salésienne, XXV, pp. 473 et 476-8) ; *Parisetum de Buringio*, 1302 (M. G., XIV, n° 283, p. 302).

ministralis de Bouringho, 1227 (ib. IV, 2, p. 44).

Bouringe (cure de), 1540 (M. Chabl., XX, p. 48).

Patois : *Beurinjo*, à Saint-Cergues et à Hermance (Genève) ;

1. Papiers de feu A. Constantin, communiqués par M. J. Désormaux.

« *Bourinjzo*, nom patois de Boringe ou *Buringe* », à Nangy (E. Vuarnet).

Cf. *Burier*, l. d. de la comm. de La Tour de Peilz, d. de Vevey, Vaud, et les *Bury* et *Burey* du nord de la France (D'Arbois, p. 203).

Gent. *Bu(r)rius* (Skok, p. 158, n° 423).

Bougninge ou Bugninge (Les Fins de), champs de la comm. de Bonne-sur-Menoge, cant. d'Annemasse, arr. de Saint-Julien, Haute-Savoie :

Patois : *Bougninjzo* (E. Vuarnet).

Gent. *Batonius* (Pieri, p. 17); ou *Bonius*, dans *Bogno* (Côme), *Bognanco* (deux comm. de l'Ossola, Novare), et dans le *Bognoscum* du *Cart. de Saint-Hugues* (Skok, p. 67, n° 56).

Chervinges, comm. de Gleizé, arr. et cant. de Villefranche, Rhône :

Chalvinges, dans un pouillé de la fin du XIIIe siècle, publié à la suite des *Cart. de Savigny et d'Ainay* (II, p. 917).

Gent. *Caluius* (Skok, p. 69, n° 65).

Commelinge, h. de la comm. des Allinges, Haute-Savoie :

Commelinges, 1540 (M. Chabl., XX, p. 23).

Patois : *kmęlę̃đǫ*, à Cursinges (W. Meylan); *kəməlę̃đǫ*, à Mésinge et Perrignier.

Gent. *Cŏmĭnius* (Catulle et CIL, XII, passim), *Comenius*, *Cumelius* (Schulze, pp. 108 et 109); cf. Skok, p. 172, n° 466.

Corninge ou Curninge, h. de la comm. de Féterne, cant. d'Evian, arr. de Thonon, Haute-Savoie :

Curningii, 1459 (*L'abbaye d'Abondance*, Doc., pp. 35 et 43).

Patois (Féterne et Larringe) : *kurnę̃đǫ*.

Corninjoz, l. d. de la comm. de Prilly, d. de Lausanne, Vaud. — Ce nom, qui figure sur le plan cadastral de 1841 (f° 4), et également sur la carte au 25.000^e^ (n° 438), mais sous la forme *Corminjoz*, a été supprimé sur le nouveau plan.

Cf. *Cornin*, comm. d'Aix-les-Bains, Savoie.

Gent. *Cornius* (Skok, p. 170, n° 461), ou *Coronius* (Schulze, p. 77).

CORSINGE, h. de la comm. de Meynier, Genève, r. g. :

Petrus de Corsingio, curatus de Marselaz, 1307 (M. G., XIV, n° 304, p. 331); même nom dans l'*Obit. de Saint-Pierre*, 1 février. — *Ib.*, 13 septembre : *Stephanus de Corsingio* [1].

Patois (Jussy) : *kǫrsẹ̃dǫ*.

CURSINGES ou CORSINGE (Marteaux, p. 114), h. de la comm. de Draillant, arr. et cant. de Thonon, Haute-Savoie :

Crusingio, 1298 (M. G., XIV, n° 383, p. 453).

Cursingio, 1318, *Cursinger*, 1324, *Crussingio*, MCCCXXIX, *Cursingii* (gén.), 1496 (*L'abb. de Filly*, pp. 318, 320, 327, et n° 59).

Coursinge, 1540 (M. Chabl., XX, p. 32).

Patois local : *kǫrxẹ̃dǫ* (W. Meylan); ailleurs, *kǫrsẹ̃dǫ* (Perrignier) ou *kursẹ̃dǫ*.

CURSINGE (Moulin de), comm. de FILLINGES.

CURSINGE, ancien l. d. de la comm. de Bex, d. d'Aigle, Vaud, mentionné sur une carte de 1744 et, sous la forme *Coursinge*, dans des documents de 1550 à 1600 (F. Isabel).

Gent. *Cursius* (Schulze, p. 260), ou *Curtius* (Skok, p. 79, n° 103). — Cf. plus haut, p. 391.

CRÉPINGE, comm. de Luriecq, cant. de Saint-Jean-Soleymieux, et comm. de Saint-Nizier-de-Formas, cant. de Saint-Bonnet-le-Château, arr. de Montbrison, Loire.

La mention d'un *Piero de Cripenges* (var. *Criprenges*), fournisseur des fils de Jean I, comte de Forez, durant leur séjour à Paris, en 1322, dans le *Livre de raison des seigneurs de Forez* (*Rom.*, XXII, pp. 36-38), se rapporte sans doute à l'une de ces deux localités. Comme les textes forésiens de cette époque distinguent fort bien *in* et *en* (cf. plus loin MARINGES), on peut hésiter à reconnaître la finale *-inge*. Je note, cependant, à plusieurs reprises, la graphie *molen* (moulin) dans le *Censier de Rochefort* (*Rom.*, XXII, pp. 41 et 44).

Cf. le nom assez fréquent de *Crépy* et celui de *Crépin* (Allier), qui est identique au cogn. *Crispinus*.

Gent. *Crispius* (Skok, p. 78, n° 99).

---

1. Ces deux mentions peuvent être rapportées aussi bien à CURSINGES, qui suit.

CROISINGE, h. de La Roche, arr. de Bonneville, Haute-Savoie : « de Crucinius ; cp. Crusinia dans la Table de Peutinger, Orchamps (Jura) et *Crusciniacum* 948 dans le test. de Saint-Remy, aujourd'hui Crugny (Marne) » (Marteaux, p. 114).

Cf. *Croisille* (Mayenne), *Crouzillac* (Haute-Loire, Corrèze, Lot-et-Garonne), *Crouzillat* (Haute-Vienne), *La Crousilla* (Gard), mentionnés par M. Skok (p. 174, n° 478), et *Cruseilles* (Haute-Savoie) ?

Étymologie incertaine, et graphie même douteuse, si l'on compare les noms de *Croissy*, *Crossac*, *Croussac* (Skok, p. 174, n° 477) et que l'on tienne compte de l'incertitude orthographique dont GROISINGE et GROISSINGE, MIOSINGE et MIOSSINGE offriront plus loin des exemples si frappants.

ÉMERINGES, cant. de Beaujeu, arr. de Villefranche, Rhône :

Eccl... de Emeringiis, v. 1500 (pouillé du diocèse de Mâcon, à la suite des *Cart. de Savigny et d'Ainay*, II, p. 1050).

Himerius, nomen virile.

ENGES, d. et canton de Neuchâtel :

Enge, 1178 (Trouillat, I, p. 364), 1213 (Matile, I, n° 61), 1373 (ib. II, p. 982, n° 708, en français).

allodium quoddam, Eingu *vulgariter dictum*, 1182 (F. R. B., I, n° 74, p. 469) [1].

Einjo t[eutonice] Eingo (cf. plus haut, p. 23) et *Einge*, 1212-20 (F. R. B., II, n° 16).

Enjo, 1235 (Matile, I, n° 104).

Einje, 1338 (extrait fait aux Archives de Neuchâtel par M. J. Vodoz).

Patois local (*Le Patois neuchâtelois*, p. 288) : *Nindgè*. — Ce texte montre la confusion partielle de *en* et *in*, ainsi que la réduction de l'*o* final à *e*, dans *quatre dièbe* (diabolos), *oserabye* (« érablé », toujours prononcé avec *o* final dans les patois de la Suisse romande), *vlâdge*.

De l'un des gent. *Aedius*, *Hedius* (cf. *Haedinius*) ou *Igius* (Schulze, pp. 116, 185, 251[a], 205 et 191) ; moins probablement, identique au nom d'homme *Edimius*, qui se trouve dans le *Pol. d'Irminon* (XVIII, 12).

1. Matile (I, p. 25, n° 34) imprime *Eingri*, et à l'index *Eingre*.

ÉPALINGES, d. de Lausanne, Vaud :

V[*illam*] *de Spanengis*, 1182 (M. R., VII, p. 28).

Espaninio, Espanjngium, Espaningio, 1218, 1225, 1227 (*Cart. de Lausanne*, pp. 242-5).

Espalinio, 1233 (ib. p. 594).

Espallingiez, XIVe s. (Jaccard).

Patois : *Palịndzò* (Savigny), *Palindzə* (Montheron), *Epalindzò* (Penthalaz).

Cf. *Épagny* (Fribourg, Haute-Savoie, etc.), *Épagnier* (Neuchâtel) et *Spalenga* (Bergame) : « in documenti che giungono fino al 1431... *Spalianica, Spalanica, Spaianica : Spalanica* avrà dato **Spalanga*, e *-anga* venne poi sostituito con *-énga* » (Salvioni, dans le *Bollettino Storico della Svizzera Italiana*, XXI, p. 52,n. 5).

Je reconnais le même nom, avec une métathèse, dans le l. d. *ē lafingzǫ*, de la *montagne* d'*ęr*, au-dessus de Lens, d. de Sierre, Valais. — Les patois de cette région changent *sp* en *f* (Zimmerli, III, *Lauttabellen*, XV), comme ceux d'Anniviers (*Rom.*, XXV, p. 437). Sur la prononciation *ng*, voir plus haut, p. 18 (patois d'Evolène).

Gent. *Spanius* (Stadelmann, p. 271), ou plutôt *Hispanius* (D'Arbois, p. 410).

FILLINGE, cant. de Reignier, arr. de Saint-Julien, Haute-Savoie :

Filennio (cf. PRESINGE), 1012-19 (Guichenon, *Bibl. Sebusiana*, n° 40, p. 86).

Fillingiaco, Filingiaco, Fillingiacus, 1039 (H. P. M., I, n°s 307 et 308, cc. 524 et 525).

Fillinci (cf. ALLINGES), v. 1138 (*Mém. de l'Acad. de Savoie*, série 2, t. I, p. 301).

Fillingio, 1156 (M. G., XV, 2, app., p. 47, n° 1).

Filingio, 1196, 1263 (M. G., II, 2, p. 50, et XIV, n° 79); env. 1344 (ib. IX, p. 231); *Obit. de Saint-Pierre*, 14 janvier.

Filinju, 1225 (M. G., VII, p. 297).

Patois : *flẹ̀đẹ* (Reignier et Arbusigny).

FELINGE (en), l. d. de la comm. de Bassins, d. de Nyon, Vaud.

Cf. *Filly*, comm. de Sciez, arr. et cant. de Thonon, Haute-Savoie.

Gent. *Fillius* (Skok, p. 84, n° 131).

FINGES, grande forêt de pins, entre Sierre et Louèche, et h. de la comm. de Louèche, Valais :

Fingio, 1321, 1557 (Zimmerli, III, p. 61, n. 3, et p. 65).
Fynio, 1376, *Finges*, 1417 (Jaccard).

Patois (cf. plus haut, p. 18) : *a fingzǫ*, *zǫu dę fingzǫ* (Anniviers).

All. *Pfyn*; dial. *ts pfī* (Louèche), *pfīvalt* (Sierre).— Cf. *Pfyn*, d. de Steckborn, Thurgovie.

L'étymologie *ad fines* (Zimmerli), ou mieux *ad finem* (Suchier, *Grundriss*, I, 2e éd., p. 722), généralement admise pour les deux *Pfyn* de Thurgovie et du Valais, ne convient pas aux formes romanes. Plutôt que de supposer, contre toute vraisemblance, un type **fin-icus*, on pourrait dériver le nom de *Finges* de l'un des cogn. *Affianus* ou mieux *Fidianus*. L'existence du gent. *Fidius* (D'Arbois, pp. 231-2, et Skok, p. 84, n° 130) est attestée, dans la Suisse romande, par le nom de *Fiez* (prononcé *fi*), d. de Grandson, Vaud. La forme allemande correspondrait au simple *Fidianus*, qui a pu coexister avec son dérivé pour désigner l'ensemble ou une partie du *fundus*[1]. Je reviendrai sur ces deux formes au chapitre suivant (p. 413).

FRANINGE, « près de Pressinge » (Marteaux, p. 114), Haute-Savoie.

Cf. les localités du nom de *Fragny* et la mention d'une *villa Franiens*, située *in pago Genevense*, dans un document rédigé entre 947 et 968 (*Cart. de Lausanne*, p. 4)[2].

Gent. *Afranius*.

GELINGE, h. de Taninge, arr. de Bonneville, Haute-Savoie :
Gillingium, 1297 (Marteaux, p. 114).
Gent. *Gellius* ou *Gennius* (Skok, p. 180, n° 519).

---

1. La région de Louèche n'a été germanisée qu'à partir du XVe siècle ; mais le hameau de Finges et la forêt, traversée par une grande route commerciale, ont pu être dénommés beaucoup plus anciennement en allemand.

2. Le nom de « *Frainant* en Semine », que M. Marteaux (p. 106) veut reconnaître dans *Franiens*, n'existe pas. Sur les cartes de la région, on lit *Trainant*, près du château de Verbouz (comm. d'ARCINE) ; et ce nom n'est pas inconnu dans l'usage local, quoique l'on y préfère celui de *Chez David*.

GROISINGE ou GROISSINGE (1854, carte sarde), comm. d'Amancy, cant. de La Roche, arr. de Bonneville, Haute-Savoie :

Groisinge, 1730 (cadastre).

Cf. *Groisin*, comm. de Chindrieux, cant. de Ruffieux, Savoie, et *Groisy*, à l'E. de Cruseilles, cant. de Thorens, arr. d'Annecy, Haute-Savoie.

Gent. *Grusius* (Schulze, p. 79[a]).

JUSSINGE, comm. de Margencel, arr. et cant. de Thonon, Haute-Savoie :

Jossinio, 1248 (*L'abb. de Filly*, Doc., n° 4, pp. 250 et 251).

Laurent de Jusinge ou *Jusinges*, 1540 (M. Chabl., XX, p. 21)?

Nom de famille *Dezusinge*, en 1540 *Dejuzinge* (ib. pp. 135, 149, etc.)?

JOSSINGE, champ à Yvoire, cant. de Douvaine, arr. de Thonon, Haute-Savoie :

Jossinge, 1589 (Vuarnet, *Messery et Nernier*, M. Chabl., XII, p. 26).

Patois (Messery) : *dyəsẹ̃dǫ* ou *dyẹsẹ̃dǫ*.

Cf. *Jussy*, comm. de Sciez, arr. et cant. de Thonon, et *Jussy-l'Évêque*, canton de Genève, r. g. ; tous deux en patois *dyəsi*.

Gent. *Iūstius* (Skok, p. 93, n° 163).— M. Marteaux (p. 114) hésite entre *Justianicum* et d'autres hypothèses inadmissibles.

JUTTENINGE (Le Grand et Le Petit), comm. de Taninges, arr. de Bonneville, Haute-Savoie :

a Johanne de Jutigningio, sigillifero Gebennesii, 1411-23 (mention d'un acte rédigé en 1365, au n° 490 de l'*Inventaire des chartes de Chambéry*, p. p. M. Bruchet).

« *Justininge*, près de Taninge, *Jutiningio* 1445 et encore *Justigningium*, pat. *Chegninge* » (Marteaux, p. 114).

Patois : *ɟənẹ̃də* (Mieussy), par « haplogie » ; ou *jütnẽdə* (Taninges), *jütnẽdǫ* (Reignier), prononciations peut-être influencées par l'écriture.

JUSTININGE, fief de Bex, Vaud, à la fin du XVIIIe siècle (*Dict. Hist.*, p. 89).

Cogn. *Iustinianus* ; cf. Flechia, **Giustignano**, et ci-dessus JUSSINGE.

LARRINGES, cant. d'Évian, arr. de Thonon, Haute-Savoie : *ad Ladrinio*, 892 (*Cart. de Lausanne*, p. 285).

Larringio, 1170, *Larringii*, 1459 (*L'abbaye d'Abondance*, Doc., n° 2, p. 5, d'un cart. copié en 1535, et p. 35); *Larringio*, env. 1344 (M. G., IX, p. 233).

Larrinio, 1188 (M. R., XVIII, 1, p. 372).

Patois local : *lārẹ̄đǫ*; à Féterne d'en bas : *lårẹ̄đǫ*.

Gent. *Latrius*.

LIVRINGE, nom aujourd'hui perdu d'une ancienne localité du Chablais :

Girardus et *Mermetus de Liuringio*, 1304, *Johanne Bollet de Livringio*, 1347, *Henricus Trons de Livringio*, 1383 (*L'abb. de Filly*, pp. 289, 423 et 377).

Mention, en 1540, d'*Amblard de Livringe* (ib. p. 183).

Gent. *Liberius* (D'Arbois, p. 478, et Skok, p. 96, n° 174).

LOISINGE, comm. de Pers-Jussy, cant. de Reignier, arr. de Saint-Julien, Haute-Savoie :

decimae de Pers et de Cosingia (*Losingio*?), 1263 (Wurst. IV, n° 595, p. 301).

Patois (Reignier) : *lwizẹ̄đǫ*.

Gent. *Lotius* (cf. plus haut, LOISIN).

LUCINGES ou Les Lucinges, cant. d'Annemasse, arr. de Saint-Julien, Haute-Savoie. — Le grand nombre de hameaux dont se compose cette commune explique peut-être l'emploi du pluriel en français.

Luciniango, 1015 (*Cart. de Saint-Hugues*, p. 174). Cf. p. 380.

Lucingio, 1140 (*Mém. de l'Acad. de Savoie*, série 2, t. II, p. 302); 1225 (M. G., IV, 2, n° 29); 1307, 1309 (ib. XIV, n°s 304 et 311, pp. 332 et 347); env. 1344 (ib. IX, p. 230).

Turumbertus de Lucingiaco, 1180 (M. G., XIV, p. 474).

Lucingium, *Lucinju*, 1225 (M. G., VII, pp. 294 et 297).

Lucigio, 1226 (*Cart. de Lausanne*, p. 524). — Cf. dans la même pièce les graphies *Preverenges*, *Deiges* (Denges), *Wippens* (Vuippens), *Gumuens* (Goumoëns), *Wulflens* (Vufflens), *Escubleins* (Écublens), etc.

Patois local : *ləfẹ̄đǫ*; cf. *lą̄ga*, *sovą̄*, *sā*, *dā*, *kmāxa*, d'après un relevé fait pour le *Glossaire des patois*.

Le l. d. *Au Singe*, à Lausanne, tire son nom de l'illustre famille des seigneurs de Lucinges, qui y possédait des vignes (Jaccard, p. 437). « En 1502 et 1518 ces vignes sont nommées

clos de *Lucinjoz* et clos de *Lous Singio* et plus tard *le Singe* » (M. R., XXVIII, p. 248, n. 2). Une villa située dans ce quartier a repris le nom de *Lucinge*. Le nom des bois *du Singe* (ou *d'Ussinge*?), à Sciez, arr. et cant. de Thonon, Haute-Savoie, a peut-être la même origine (E. Vuarnet).

LUCINGE, h. de la comm. de Treffort, arr. de Bourg, Ain.

Cogn. *Lucianus* (Marteaux, p. 115).

MARINGES, cant. de Saint-Galmier, arr. de Montbrison, Loire :

Marangias, 982 (*Cart. de Savigny*, p. 103).

Maringes, 1226 (Allmer et Terrebasse, *Inscr. de Vienne*, Moyen âge, I, p. 306) ; 1290 (*Rom.*, XXII, p. 28). — Cf. dans la même pièce, déjà mentionnée plus haut (p. 382), les graphies *Sant Cafurin* (pp. 24 et 29), auj. Saint-Symphorien-sur-Coise, arr. de Lyon, *Johanins Christins* (p. 29) ; *pra Domengo, dedenz* (p. 24, § 9), *demenchia, demenchies* (ib., passim).

MARINGES, comm. de Bourbon-Lancy, arr. de Charolles, Saône-et-Loire.

« Champange appelé aussi MARINGE » (Marteaux, p. 115, **Marninge**).

Gent. *Marius* (Skok, p. 102, n° 192). Cf. plus haut MARIN.

MARNINGE, h. de LARRINGES, mentionné en 1358 et 1407 (*Inv. d'Aulps*, nos 1896 et 1919), et, « dit-on, ancien nom de Champange [1], appelé aussi Maringe » (Marteaux, p. 115).

Nom de famille : *Demarninge*, à Champange ; en patois *marnẽdẓ*.

Cf. *Marny*, comm. d'Arbusigny et de Pers-Jussy, cant. de Reignier, arr. de Saint-Julien, et comm. de Poisy, cant. d'Annecy-Sud, Haute-Savoie (Marteaux), et *Margny*, Oise.

Gent. *Ma(r)rinius* (cf. Skok, p. 103), *Matrinius* (Marteaux), *Maternius* (Schulze, p. 192), *Ma(r)ronius* (ib. p. 189) ; cogn. *Marinianus*.

MARSINGE ou MARCINGE, h. de Reignier et d'Esserts-Ésery, cant. de Reignier, arr. de Saint-Julien, Haute-Savoie :

Patois local : *marsẽdẓ*.

Cf. *Marsange*, comm. de Tailhac, et *Marsanges*, comm. de

1. Commune limitrophe de Larringes.

Langeac, Haute-Loire; *Massanges*, Puy-de-Dôme, *Massargues*, Ardèche et Gard (Skok, n° 195, p. 104), et plus haut, MARSINS.

Gent. *Marsius*, *Marcius* ou *Martius* (Marteaux, p. 115 : « Martianicum »). — Cf. p. 391.

Massingio (*rivulum de*), affluent du Foron, mentionné avec BOISINGE, en 1358, dans un acte de délimitation du mandement de Thiez en Sallaz (auj. cant. de Saint-Jeoire, arr. de Bonneville, Haute-Savoie), qui a été publié au t. XIX, p. 219, des *Mémoires et Documents* de l'Académie Salésienne.

Gent. *Macius*, *Mattius*. Cf. *Macianicus*, dans le *Cart. de Saint-Victor de Marseille* (Skok, p. 106, n° 196).

MATRINGE, h. de la comm. de Mieussy, cant. de Taninges, arr. de Bonneville, Haute-Savoie :

Mastringio, 1209 (*Mém. de l'Acad. de Savoie*, série 2, t. II, p. 279).

Autres mentions de ce lieu, en 1326, et de *Reymon Dematringe*, notaire, en 1423 (*Inv. d'Aulps*, n°s 574 et 795).

Dans les documents bernois relatifs à l'occupation du Chablais au XVIe siècle (Bruchet, *Le Château de Ripaille*, pp. 550 et 557), une personne qualifiée en 1539 de *commissaire de Matrinje* est appelée en 1541 *Nicolas de Martheringe*.

Patois de la région : *matrẹ̃dᵊ* (W. Meylan).

MATRENGE, mas à Cluses, arr. de Bonneville, Haute-Savoie [1] :

Patois (Reignier) : *Mâtrẹ̃dᵊ*.

Gent. *Mastrius* (Schulze, p. 334) et cogn. *Mastrianus*.

Macringe (Marteaux, p. 115), à ce que m'écrit le savant professeur du lycée d'Annecy, « doit faire double emploi par coquille avec Matringe. C'est une faute que je n'ai pu corriger. »

MAXILLINGES, l. d. entre Praille et Filly, comm. de Sciez, arr. et cant. de Thonon, Haute-Savoie; mentionné en 1312 (M. Chabl., VII, p. 80) :

à Masselinge, 1774 (acte de vente, expédié en 1777 et communiqué par M E. Vuarnet).

---

1. Les noms de personnes énumérés ci-dessus peuvent se rapporter à Matrenge aussi bien qu'à Matringe.

Patois : *masəlɛ̃d* [1].

Cf. *Maxilly*, cant. d'Évian, pron. *Mass'lly* (Fenouillet, p. 274) ou *maɕəli* (à Cranves), et *Massillon*, h. de la comm. de Monthey (Valais), en patois *masədɔ̃*.

Gent. *Massellius* et *Massillius* (Schulze, p. 189), *Marcellius* ou *Marcilius* (Skok, p. 105).

MERLINGES, h. de la comm. de Meinier, Genève, r. g. :
Marlingio, 1304 (M. G., XIV, n° 294, p. 319).
Marlingie, Merlingio, 1318 (ib. XVIII, n° 22, pp. 25 et 26).
Patois (Jussy) : *mərlɛ̃dọ*.

MERLINGE, « ancienne tour seigneuriale, appartenant vers 1700 aux Loys de Bonnevaux, située à Veigy et Chens », cant. de Douvaine, arr. de Thonon, Haute-Savoie (E. Vuarnet).

« Champanges soit MERLINGE. » Analyse d'un doc. de 1235, relatif à *L'abbaye d'Abondance* (M. Chabl., XVIII, p. 17). Cf. MARNINGE.

Cf. *Marly* (d. de la Sarine, Fribourg), de *Martilius*, d'après M. Stadelmann (p. 277)?

Gent. *Marilius* (Pieri, p. 23) ou *Maru(l)lius*; ou bien *Marinius*, etc. (comme MARNINGE). Le gent. *Matrilius* n'est pas sûrement attesté, quoiqu'il y ait un exemple du cogn. *Matrillus*.

MÉSINGE ou MÉSINGES, h. de la comm. des ALLINGES :
Meizinio, Meizinium, 1248 (*L'abbaye de Filly*, pp. 250-1).
Mesingio, Mezingio, 1294 (ib. pp. 280-1).
Mecingio, 1298 (M. G., XIV, n° 383, p. 453).
Mesinge, 1540 (M. Chabl., XX, p. 20).

Patois : *mɐvɛ̃dọ*. — « Dans le canton d'Évian et dans quelques communes de la vallée de la Dranse, *z* est transformé en *v*. Ce fait se retrouve dans quelques noms de lieu en dehors de cette région » (E. Vuarnet). « En Gavot, on compte : *anve*, *dove*, *treive*, *quatorve*, *tienve* » (Fenouillet, p. 31), et *seve* (p. 58) [2]. *Scionzier*, cant. de Cluses, arr. de Bonneville (du gent. *Secundius*), *Minzier* (*Minutius*) [3], cant. de Frangy, arr. de

1. A ce que m'écrit M. Vuarnet, les jeunes gens du Chablais ne prononcent plus l'*o* final atone.

2. Cf. *Mélanges Brunot*, pp. 108-9.

3. Marteaux, *Revue Savoisienne*, XXXVII, pp. 118 et 327.

Saint-Julien, et *Jonzier* (*Iucundius*)[1], cant. de Saint-Julien, se prononcent *Çhonvi*, *Minvi*, *Jhonvi* (Fenouillet, pp. 274-5); et, semblablement, *Anzeindaz* et *Eusannaz*, hauts pâturages de la comm. de Bex (Vaud), s'appellent dans le patois local *ăvẹ̆da* et *œvặna*. *Ti* en hiatus et *ci*, non précédés d'une voyelle, étant changés dans cette région en *ʃ* (plus haut, p. 391), la consonne représentée par *v* devait être une sonore correspondante.

Gent. *Matius* (Skok, p. 106, n° 196), *Medetius* (Schulze, p. 16, n. 6).

MIOSINGE ou MIOSSINGE (*Dict. des Postes*, 1889), comm. de Scionzier, cant. de Cluses, arr. de Bonneville :

Johannes Fornerii, de Myozingio, probablement de la seconde moitié du XIVe siècle (*Obit. de Saint-Pierre*, 6 avril).

Autre mention de *Myozinge*, en 1356 (*Mém. et Doc.* p. p. l'Acad. Salésienne, XVIII, p. 24).

Patois (Reignier) : *myœzẹ̆dǫ*.

Si l'on rapproche de ce nom de lieu la forme *byǫ* (beau), fréquente dans les patois savoyards, on jugera très plausible l'opinion de M. Marteaux, qui voudrait identifier avec Miosinge les deux mentions suivantes, contenues dans des chartes relatives à la chartreuse du Reposoir, à Scionzier :

Sanso de Melsinge, MCLI (Guichenon, *Bibl. Sebusiana*, cent. I, ch. 8, ou Besson, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne*, Preuves, p. 158).

Pontius de Melzinge, 1202 (M. G., XIV, n° 20, p. 17).

Gent. *Militius* (CIL, XII); cf. Skok, p. 109, n° 200.

MOLINGES et VAUX-LES-MOLINGES, arr. et cant. de Saint-Claude, Jura :

Molingas, 852, 926-8, *Molingus*, 936-48 (Perrenot, p. 56).

Cf. la *villa... Molliangas*, 927-32, dans le *Cart. de Beaulieu* (n° 132, p. 185).

Gent. *Molius* (Skok, p. 111, n° 206) ou *Mollius*.

MONTESSINGEOZ, l. d. de la comm. d'Attalens, d. de la Veveyse, Fribourg :

Patois : *mutəsẹ̆dzǫ* (comme *sẹ̆dzǫ*), à Jongny, comm. limitrophe, d. de Vevey, Vaud (A. Taverney).

1. Ib., XXXV, p. 266.

Gent. *Monticius* (Flechia, p. 46)? La coexistence, en des régions fort éloignées, de notre *Montessingeoz*, de *Montussan* (Gironde) et de *Montezago* (Plaisance, Italie), auquel se rattache peut-être encore *Monticiano*, en Toscane (cf. plus loin, p. 417, *Montezorgues*), ne permet guère d'admettre, avec Flechia et M. Skok (p. 183, n° 532), qu'on puisse tout aussi bien reconnaître dans ces noms des composés de montem. *Montessingeoz* et *Montussan* s'expliqueraient à merveille par le nom d'homme *Montissius* ou *Muntissius* (CIL, III, 4944), peut-être gentilice (ib. 5478).

Mosinge, comm. de Gévrier-Crans, cant. d'Annecy-Sud, Haute-Savoie.

« Mouzinge, mas près de Crans-Gevrier » (Marteaux, p. 115) est sans doute le même lieu.

Gent. *Magusius* (CIL, XII, 848), *Magutius*, *Matusius* (Schulze, pp. 153[a], 279 et 200). — Cf. plus haut, Moisin.

Paconinge, h. de Juvigny, cant. d'Annemasse, arr. de Saint-Julien, Haute-Savoie :

Paconingio, *Pacuningio*, 1269 (M. G., XIV, n° 115), 1306 (ib. IX, p. 207, VI, AB).

ad Paculingium, 1278-81 (ib. VII, p. 324).

Patois : *pakọnẽđə* (d'un sujet qui prononce *sẽđə*).

Gent. *Parconius* (CIL, XI, 5438 sq., d'après Schulze, p. 74). — La conservation du *c* ne permet pas d'admettre le gent. fréquent *Paconius* (Marteaux, p. 115), d'où est tiré le nom de *Pagognano*, en Toscane (Schulze, p. 204).

Palinges, cant. de Marvejols, arr. de Charolles, Saône-et-Loire.

Gent. *Palius*, *Pallius* (Skok, p. 115, n° 226), ou *Pagnius* (ib. p. 114, n° 225, rare), ou bien *Spanius*, *Hispanius*, avec aphérèse, comme dans les formes patoises d'Épalinges.

Pessinges, h. de la comm. de Cervens, arr. et cant. de Thonon, Haute-Savoie :

Mention, en 1258, de *Hugue* et *Jaque de Pessinge* (*Inv. d'Aulps*, n° 494).

Patois : *pəsẽđọ*, à Cursinges (W. Meylan) ; *Pessinjzo*, à Cervens (E. Vuarnet).

Gent. *Persius* (Skok, p. 118, n° 240). — *Peccius* (ib. n° 237) et *Pettius* pourraient être admis, en considération des observations faites à la p. 391. L'unique exemple de *Pistius* est douteux, *Petissius* également (Schulze, pp. 210 et 208); **Pescius* n'est qu'une conjecture de M. Skok (p. 119, n° 243).

PISSELINGE ou PESSELINGE, comm. de Margencel, arr. et cant. de Thonon, Haute-Savoie, souvent confondu avec BISSELINGE, serait, d'après un renseignement recueilli par M. Vuarnet, un lieu-dit voisin de ce hameau. Si ce nom est bien authentique, on n'hésitera pas à y reconnaître un dérivé du gent. *Pescennius*. Cf. le *f. Pescennianus*, à Veleia (Schulze, p. 80).

Le même nom ou un nom peu différent désignait, au XIIe siècle, une *villa* située au pied des Voirons, dans le territoire de laquelle s'est constituée la paroisse et commune de Saint-Cergues, cant. d'Annemasse, arr. de Saint-Julien. Cf. l'*Inv. d'Aulps*, p. 12 et n° 1130.

Ecclesiam S. Ciricii quae est in villa Pistilingionis, 1113 (Besson, *Mémoires*, Preuves, n° 14).

Falconem de Pistilingio *in parrochia sancti Cirici*, 1180 (*Mém. de l'Acad. de Savoie*, série 1, t. XI, n° 4, p. 270).

Pour identifier ce nom avec *Pisselinge*, il faudrait admettre que, par deux fois, on eût écrit ou lu *t* pour *c*. M. Marteaux (p. 116) l'a rapproché de *Pétilly* (Aisne) et du cogn. *Pistillus* (?) ou *Pestillus* (cf. Skok, p. 119, n° 241). Le gent. *Pistius* et le *f. Pistilianus*, à Veleia, ne sont pas sûrs (Schulze, p. 335).

POLINGE ou POLLINGE, château dans la comm. de Reignier, arr. de Saint-Julien, Haute-Savoie :

Patois local : *pulẹ̄đọ*.

Cf. *Polens*, mas à Archamps (Marteaux, p. 111), au pied du Salève, et *Pollein*, près d'Aoste.

Gent. *Paulius* ou *Pollius* (Skok, p. 117, n° 236).

PRESINGE, canton de Genève, r. g. :

Presennio (cf. FILLINGE), 1012-19 (Guichenon, *Bibl. Sebusiana*, Cent. I, ch. 40).

Presingium, 1180 (*Mém. de l'Acad. de Savoie*, série 2, t. II, p. 302); **Presingio*, **Presingium* (*Obit. de Saint-Pierre*, 16 juin et 1er juillet).

feodum Hugonis Prisingii, 1261 (M. G., XIV, n° 66, p. 52)[1].
Prisingio, 1278-81 (M. G., VII, p. 323).
Patois (Jussy) : *prəzẽḍọ*.
Gent. rares *Prosius*, *Prusius*, *Protius* (Schulze, pp. 90 et 97)? Ou *Persius*, avec une antique métathèse ? Cf. aussi *Praesidius* (ib. pp. 210 et 396).

PRESSINGE, comm. de Cervens, arr. et cant. de Thonon, Haute-Savoie ; confondu par M. Marteaux (p. 116) avec PRESINGE.
L'éditeur du *Cart. de Saint-Hugues* a identifié avec Pressinge le nom de *Presiago*, qui figure dans la charte de 1015 dont il a déjà été question plus haut, à propos de LUCINGES. Mais cette mention peut se rapporter aussi bien à PRESINGE ou au h. de *Pressy*, comm. de Vandœuvres, Genève.
Le nom de *Pressinge* est identique à celui de *Priscianicum*, aujourd'hui Saint-Didier-sur-Chalaronne (Ain), dérivé, comme *Pressy* (Jaccard), du gent. *Priscius*, par l'intermédiaire du cogn. *Priscianus* (Skok, p. 123, n° 256).

PUPLINGE, cant. de Genève, r. g. :
Patois (Jussy) : *paplẽḍọ*.
Gent. *Poppillius* (Schulze, p. 449).

RENINGE, comm. de Sallanches, arr. de Bonneville, Haute-Savoie :
Patois local : *rənẽḍə* (cf. plus haut, p. 17).
Cf. *Reignier*, arr. de Saint-Julien, pron. *Regni* (Fenouillet, p. 275).
Gent. *Rennius* (D'Arbois, p. 393, et Skok, p. 195, n° 581), ou *Ru(n)nius* (Schulze, pp. 368 et 424).

SEVELINGES, cant. de Belmont, arr. de Roanne, Loire :
Sevelinges, *Sivilurgiae*, dans un pouillé des XVIe-XVIIe siècles publié à la suite des *Cartulaires de Savigny et d'Ainay* (II, pp. 1037 et 1047).
Cf. *En Sévelin*, l. d. de la comm. de Lausanne, Vaud, et la mention, vers 1143, d'une localité du nom de *Sevelin*, dans l'*Obituaire de Fontaine-André* (Matile, I, n° 10, p. 8).

1. Cf. ib. le nom de *Hugonis dicti Priuissin* (Prévessin, Ain).

Gent. *Sepullius* (notamment CIL, XII, 5686819, Vienne), ou *Sepu(n)nius* (Schulze, pp. 154 et 277).

SILINGE, h. de la comm. de Marin, cant. d'Évian, arr. de Thonon, Haute-Savoie :

capellam Silingiarum, 1266 (Wurst, IV, n° 719, p. 398). — Si cette forme est bien authentique, ce serait le seul exemple certain, en Savoie, de l'emploi du suffixe *-anicus* au féminin pluriel. Je n'ai pu, malheureusement, la contrôler par le patois.

Cf. *Sillanges*, comm. d'Augerolles, cant. de Courpière, arr. de Thiers, Puy-de-Dôme.

Gent. *Sīlius* ou *Sillius* (Schulze, p. 232).

SUSSINGES, h. de la comm. de Marin, cant. d'Évian, et (d'après Marteaux, p. 116) SUCCINGE, h. de Publier et de Margencel, cant. et arr. de Thonon, Haute-Savoie :

Sissingo, 937-993 (H. P. M., II, n° 42, c. 61, d'après un cart. du XIVe siècle)?

Sucingae, Xe s. (Marteaux, p. 116)?

Autre mention en 1530 (*Inv. d'Aulps*, n° 1447).

Cussinge, XVIIIe s. (*L'abbaye d'Abondance*, Doc., p. 97).

Patois (Féterne et Larringe) : *səsẽdọ*.

Si, comme il me semble probable, la forme *Sucingae*, donnée par M. Marteaux, résulte d'une confusion avec SILINGE, et que la mention *Sissingo* se rapporte bien à Sussinge, ce nom de lieu se dériverait du gent. *Siscius*, comme *Sissac*, Haute-Vienne (Skok, p. 198, n° 593), et *Sissy*, Aisne, ou de *Sextius*. Sinon, l'on pourrait admettre, au bénéfice des observations faites à la p. 391, l'un des gent. *So(c)cius*, *Suttius*, *Saltius* (Schulze) ou *Surtius* (Skok, p. 136, n° 311).

TANINGES, ch.-l. de cant. de l'arr. de Bonneville, Haute-Savoie :

Taningio, 1263 (M. G., XIV, n° 79, p. 65).

Patois local : *tañẽdə*, comme *dəmãdə* (W. Meylan) ; ailleurs (Reignier, Cranves) : *tanẽdọ*.

Gent. *Tannius* (Skok, p. 200, n° 602).

THURINGE, h. de Nangy, cant. de Reignier, arr. de Saint-Julien, Haute-Savoie.

Cf. plus haut TURIN.

Toisinge, h. de la comm. de Bonneville, Haute-Savoie :

Tucinge, *Tasingio* (mention d'après une charte perdue), 1262, *Tusingio*, 1263, *Tusingiis*, 1269, *Tursingia*, 1270 (Wurst. IV, *Inv.*, nos 584 et 585, p. 299 ; n° 598, p. 303 ; n° 786, p. 453 ; n° 790, p. 455, ou M. G., VII, p. 262).

Patois (Reignier) : *twęzẹ̄dọ*.

Tusinge, l. d. de la comm. de Blonay, d. de Vevey, Vaud :

Patois local : *tüzẹ̄dzọ* (Mme Odin).

Cf. *Thusy*, canton de Rumilly arr. d'Annecy ; pron. *Tosi* (Fenouillet, p. 275).

Gent. *Tu(s)sius*, *Tútius* (notamment CIL, XII, 3965), *Toutius* ou *Tautius* (Skok, p. 201, n° 607, et Schulze).

Véringe, h. de Féterne, cant. d'Évian, arr. de Thonon, Haute-Savoie :

Patois local : *vẹrẹ̄dọ*.

Cf. *Veyrier*, cant. d'Annecy-Nord, Haute-Savoie, et canton de Genève, r. g.; en patois savoyard *Veiri* (Fenouillet, p. 275).

Gent. *Varius*, *Verius*, *Verrius* (Skok, p. 201, n° 608).

IV. — DÉSINENCES *-ĪNICUS* ET *-ONICUS*

L'on sait que le suffixe -ĭcus a servi à dériver de noms de peuples et de noms géographiques de toute espèce des adjectifs ethniques, dont quelques-uns (avec ou sans ellipse d'un appellatif) ont désigné ou désignent encore aujourd'hui un territoire plus ou moins étendu : *Gallia Belgica*, *Celticum* ou *Celtica*, *Corsica*, *Illyricum*, voire même *Barbaricum* (les contrées situées au nord du Danube, en dehors des frontières de l'empire)[1] ; *vallis Bebronica* ou *vallis Bevronica* (la vallée de la Brevenne, affluent de l'Azergue, dans le département du Rhône), *vallis Gerentonnica*, mentionnée en 739 (la vallée de la Gironde, affluent de la Durance)[2] ; *Uzège* (pagus Uzeticus, dérivé d'Ucetia, Uzès) ; *Comminge* (Conuenae). *Rouergue* (Ruteni), *Saintonge* (Santones), *Auvergne* (Arverni), *Touraine*

1. Schulze, p. 479, n. 7.

2. D'Arbois, *Origines*, p. 565, et *Premiers habitants*, II, p. 169 ; Longnon, *Atlas historique*, p. 181 du texte explicatif.

(Turones), *Maine* (Cenomanni), *Tiffauges* (Teifali), *Chalonge*[1] (Catalauni), etc.; *val Camonica* (Camuni), *Pisanica* (plus haut, p. 390.). Peut-être *Finges* (plus haut, p. 410) est-il semblablement tiré de Fidianus (*Pfyn*) dans son emploi comme nom de lieu? Les noms des villes gauloises *Auaricum* et *Autricum*, dérivés des noms de rivière *Auara* et *Autura*[2], sont antérieurs aux Romains; mais les autres exemples font bien voir que cet emploi du suffixe -icus ne répugne pas à la meilleure latinité.

Peut-on supposer que des noms de *fundi*, qui sont devenus avec le temps des noms de paroisses, de communes, de villages, de hameaux ou de simples parcelles, aient été tirés, au moyen du même suffixe -icus, d'autres noms de personnes que les *cognomina* en -anus? A l'appui de cette opinion, qui est la sienne, M. d'Arbois de Jubainville (pp. 566-7) allègue trois noms perdus, qui sont mentionnés aux Xe et XIe siècles : *Cassinicus* (Mâcon, 1019), qui n'est sans doute pas autre chose qu'un plus ancien Cassianicus; *Catuicus*, « *villa* placée dans le comté de Chalon-sur-Saône par une charte de 958 pour l'abbaye de Cluny » et nom dérivé du gaulois Catus; enfin, *Carantonicus* (928), « nom d'un *ager* situé dans le pays de Vienne (Isère) » et dérivé du gallo-romain Caranto. La mention beaucoup plus ancienne de *Valentinge*, sous la forme *Valentingos*, en 721, nous invite à reconnaître pareillement dans ce nom de lieu et ceux d'*Aubinge* et de *Mécringes* des dérivés en -icus des cognomina Valentinus, Albinus et Mercurinus[3]. Mais ici se présente une grave objection. Dans les départements du Cher, de la Nièvre et de la Marne, *dimanche* et *manche* n'ont pas échangé le *ch* français contre le *g* plus méridional. Cependant, la répartition des sourdes et des sonores

1. M. Longnon (ib. p. 122) mentionne le nom de la *voie Chalonge*, encore en usage au XIVe siècle.

2. D'Arbois, *Origines*, p. 565. Le second cas est douteux (Schulze, p. 8, n. 1).

3. Le nom d'homme *Herinus*, qui semblerait convenir à *Éringes*, n'est attesté que par un seul exemple, et l'*ī* qui lui est attribué dans l'*Onomasticon* paraît bien douteux, si l'on compare le gentilice *Herennius* et l'étrusque *Herinna*.

est très irrégulière. *Manche* (masc.) occupe un domaine plus étendu vers le sud, *coulange* et *grange* (*granica?) s'étendent beaucoup plus loin au nord que *dimanche* [1]. Parmi de nombreux exemples de *mensonge* et de ses dérivés, Godefroy n'en a qu'un seul de *menchunche*, un de *menchonchable* et un de *menchonchier*. Dans la Marne, les noms de lieu *Courdemanges*, *Vaudemange*, *Villedomange* témoignent, contre l'appellatif *dimanche*, en faveur de notre explication de *Mécringes* [2]. Le prototype d'*Allemanche* n'est donc point un hypothétique Alamannica [3], mais une forme féminine de l'*Alamencus* mentionné en 1024, comme paroisse du diocèse de Valence, et du nom d'*Alament*, dans l'Ain [4].

Le nom de saint Patin, martyrisé sous Dioclétien (*A. A. S. S.* Apr., II, 12 avril), est aussi obscur que sa personne et, tout comme le gentilice Patinius, ne se trouve écrit qu'avec un seul *t*. Je n'ose donc en dériver *Patinge* et je ne sais pas mieux expliquer *Souvelinge* (plus haut, p. 385, n. 2). Une autre « cruelle énigme » est le nom de *Champange* (cant. d'Évian, arr. de Thonon, Haute-Savoie). M. Skok, qui ne le connait que sous sa forme officielle, l'interprète bonnement (p. 36) par *campanicus, sans toutefois honorer cet adjectif d'une majuscule qui rattacherait *Champange* à Campanus. On écrivait déjà *Champange* [5] en 1358, conformément à la prononciation de Messery et des *Planins* du canton de Douvaine. Mais, à Champange même et dans la commune voisine de Larringes, on prononce *ƥãpẹ́đọ*, comme *dẹ* (dentem) et *vẹnẹ́đə* (uindemia), dans les autres villages de la Côte du Chablais

1. Voir les cartes *dimanche*, *grange* et *manche* de l'*Atlas linguistique*, la thèse de M. Lindström, *Anmärkningar till de obetonade vokalernas bortfall in några nordfranska ortnamn* (Upsala, 1892), et les deux articles de M. H. Anderson, *Zum Schwund der nachtonigen Vokale im Französischen* et *Öfversigt af ordens bä* icus *fonetiska utveckling i franskan* (Upsala, 1893).

2. Semblablement *Chavange* (Aube), déjà mentionné à la p. 387, n. 2. Les anciennes mentions *Courdomanche*, 1292, *Cordemanche*, 1556, *Ville-Dommanche*, 1384, *Villedemanche*, 1777 (*Dict. topogr.*), se conforment à la prononciation « francienne ».

3. Linsdtröm, p. 27.

4. *Rom.*, XXXV, p. 2.

5. *Inv. d'Aulps*, nº 1896.

þāpẹ̄dọ, comme *dəmẹ̄də*; et ces prononciations concordent avec les anciennes graphies *Champyngio*, en 1289 (*L'abb. de Filly*, p. 272), *Champingio* (*A. de*), en 1366-7 (Bruchet, *Le Château de Rifaille*, p. 24, n. 3), et *Champenge*, en 1365, 1407, 1414, 1454, etc. (*Inv. d'Aulps*, nos 901, 1919, 1921, 1577 et passim). Comme Larringes prononce *ẽ* dans *vẽ*, *fẽ* (quinque) et *lārẹ̄dọ̄*, *ã* dans *mãdo*, *ə* final dans *grãdə*, il n'y a pas de doute que *Champange* ne saurait être rangé ni parmi les noms en -anicus du type de *Montange(s)* ou de *Lucinges*, ni parmi les noms féminins en *-enge(s)*, tels que *Chevrange*, *Morlange* et *Sentange* (plus haut, p. 19). Si, comme tant d'autres gentilices en -ius, Campius était flanqué d'un double en -ēnus [1], *Champange* s'en dériverait, par le suffixe -icus, aussi légitimement que les noms en *-ange(s)* ou *-inge(s)* des *cognomina* en -anus et -inus. Si d'autres noms de lieu, hormis le cas spécial d'*Éringes* (plus haut p. 385), nous offraient une finale masculine en -enicus, on pourrait induire de *Champange* un gentilice *Campenus. Ni l'une ni l'autre de ces deux conditions n'étant réalisées, la double hypothèse répugne à la prudence scientifique. Mais peut-être la perspicacité d'autrui ou les recherches futures suppléeront-elles aux lacunes de mon information?

Si l'on n'a pu encore signaler aucun nom de lieu en -icus dérivé d'un gentilice en -ēnus, si les dérivés analogues de *cognomina* en -inus se comptent sur les doigts d'une seule main, en revanche le type onomastique représenté au xe siècle par le *Carantonicus* dauphinois est moins rare. Il est documenté, dès l'an 101 de notre ère, par la mention d'une *Labeonicae turriculae* dans l'inscription des Ligures Baebiani (cf. p. 388). On le reconnaît dans maint nom de lieu du territoire français et, plus clairement encore, dans les noms tessinois et italiens en *-ónico*. Je me suis aidé, pour l'explication de ces noms, du répertoire des *cognomina* en -o et des gentilices en -onius dressé par M. Zimmermann au tome XIII de l'*Archiv für lateinische Lexikographie und Grammatik*.

Anzonico, d. de la Lévantine, Tessin. — Du gent. *Antius* [2].

---

1. D'Arbois, pp. 449 ss.
2. Si la ʒ est sonore, on pourrait songer au gent. *Andius* (D'Arbois, p. 193).

Cf. le nom d'*Anzone*, h. de la comm. de Mesocco, Grisons (*Rom.*, XXXV, p. 212), et celui de la *vall'Anzasca*, en Italie (D'Arbois, p. 587).

Bironico, d. de Lugano, Tessin; en patois *i birónik* (Salvioni, *Bollettino Storico della Svizzera italiana*, XX, p. 34, n. 1) — Du cogn. *Birro* (Zimmermann, p. 235), ou du gent. rare *Birius* (Skok, p. 155, n° 408).

Calonico, d. de la Lévantine, Tessin. — Du cogn. *Callo* ou *Callio* (Zimmermann, p. 237).

Chironico, même district. — Du cogn. *Cario* (ib. p. 238).

Gironico (Côme, Italie). — Du nom germanique *Gairo* ou *Gero* (Först., c. 573).

Latronico (Potenza, Italie). — Du cogn. *Latro*.

Mondonico, vill. de la comm. d'Agno, d. de Lugano, Tessin. — Du nom germanique *Mundo* (Först., c. 1135). Cf. *Mondange* (Valgrisanche, Aoste), dérivé au moyen du même suffixe d'un type parallèle en *-an*, ou bien, avec le suffixe *-ing*, du radical *Mund* : la question ne peut être tranchée, dans l'ignorance de la prononciation locale.

Personico, d. de la Lévantine, Tessin. — De l'un des gent. *Persius* ou *Priscius*[1]. Cf. plus haut, p. 408 et 410, Pessinges et Pressinge.

Rezzonico (Côme, Italie).— Du gent. *Regius* ou *Reius* (Skok, p. 127, n° 273), ou bien du nom d'homme *Aredius* ou *Aregius*, fréquent au moyen âge (ib. n° 27, p. 57)[2].

Un document daté de Ciriè, en Piémont, et de l'année 1266 (H. P. M., I, c. 1474) mentionne le chanoine *Anscherius de Tendonico* et le notaire *Tironnus de Tondonico*. Comparez les noms d'hommes langobards Tindo et Tundo[3]. On reconnaît le gentilice Canius dans le *vico et fundo Canionico*, mentionné par une charte lombarde de 853 (H. P. M., XIII, n° 182), et le cognomen Allio (Skok, n° 8, p. 52, et Zimmermann, p. 229) dans le nom d'une localité dauphinoise appelée en 739 *Allionicos* et *Allionicus* (*Cart. de Saint-Hugues*, p. 39). M. Skok enre-

1. Le germanique *Perso* n'est pas sûrement attesté (Först., c. 1194).

2. Je suppose que la consonne finale du radical est sonore ; si elle était sourde, je ne saurais quelle explication proposer,

3. Bruckner, *Die Sprache der Langobarden*, pp. 312 et 314.

gistre (pp. 170-1, 186-7 et 330) trois noms languedociens en *-orgues* : *Lissorgues* (Aveyron), de l'un des gentilices Lissius où Liscius, *Conduzorgues* [1] et *Montezorgues* [2] (Gard) ; et M. Paul Meyer m'apprend que ce type de noms de lieu est très fréquent au midi de la France, sous les formes *-ónegue*, *-orgue* et *-onje*, qui correspondent exactement aux formes dialectales de canonicum, monachum, dominicum et de la désinence -anicus.

Diverses localités françaises, du nom de *Challonges* [3], *Chalonge* [4] ou *Chalonges*, ou *Le Challonge*, tirent peut-être leur nom de ce qu'elles ont été autrefois des terres *chalongées*. « Les *calenges*, lit-on dans un document normand cité au tome II (p. 41) du *Dictionnaire* de Godefroy, sont un grand nombre de terres gesantes en une couture de poy de vallue, et sont appellees les *calenges* por ceu que le commun de la ville deu Busc et le commun de la ville de Saint Martin deu Bos les calengoent. » On sait que le substantif *chalonge*, *chalenge* ou *calenge* était des deux genres en ancien français. Mais, si cette explication convient très bien à tous les cas où le nom est précédé de l'article masculin [5], l'on pourrait, avec tout autant de vraisemblance, reconnaître dans les autres, soit quelque exemplaire du type Catalaunicus, soit plutôt des répliques du tessinois Calonico. Dans les départements de l'est et du centre de la France, je connais quelques autres noms en *-onge* ou *-onges*, qui ne se laissent pas tous expliquer d'une façon satisfaisante, mais dont l'énumération peut avoir quelque intérêt :

Agonges, cant. de Souvigny, arr. de Moulins, Allier. — Le

---

1. Du cognomen *Conditius* (*Jahrbücher für classische Philologie*, XXIV. Supplementband, p. 877).

2. Cf. *Monticiano* ou *Montigiano*, en Toscane (*Montisano* 932, *Montisciano* 984), que M. Pieri (p. 54) dérive de *Monticius*, tout en admettant « che si possa pur sotto questo nl. celare una base con sj... »

3. Comm. du cant. de Seyssel, arr. de Saint-Julien, Haute-Savoie ; en patois *Challonjhe* (Fenouillet, p. 273),

4. Entre autres, un hameau de la comm. et du cant. de Samoëns, arr. de Bonneville, Haute-Savoie, et le l. d. *En Challonge*, dans la comm. du Haut-Vully, Fribourg.

5. *Canonicus* ne serait pas non plus à rejeter.

nom gallo-romain Aco, d'où M. Skok (p. 145, n° 359) dérive *Agonac* (Dordogne), ne convient ni à *Agon* (Manche) ni à *Agonges*. Peut-être d'un *cognomen* apparenté à l'un des noms de femmes enregistrés par M. Holder : Aggonia (CIL, V, 3390, Tregnago, Vérone), ou Adgonna (ib. XII, 3370, Nîmes)?

Cholonge, cant. de La Mure, arr. de Grenoble, Isère. — De l'un des gent. *Caulius* ou *Caunius*?

Grelonge, comm. de Fareins, cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans, arr. de Trévoux, Ain : *Greolenga*, *Grielungi*, *Grielongi*, *Gralongi*, *Gravi Longua*, *Gravi Longa*, *Gravilongi*, *Gravilonge* (Guigue, *Topographie historique du département de l'Ain*, 1873). — Cf. *Gravellona*, nom de deux communes des provinces de Novare et de Pavie, en Italie, et *Gravelone*, l. d. de la comm. de Sion (Valais), en patois saviésan (cf. plus haut, p. 18) *a graęna*. Peut-être du nom germanique *Gravilo* (Först., c. 667)? L'*e* de *Grelonge* pourrait s'expliquer par quelque association d'idée avec l'adjectif **grevis*.

Maconge, cant. de Pouilly-en-Auxois, arr. de Beaune, Côte-d'Or[1]. — De l'un des cognomina *Macco* ou *Marco* (Zimmermann, pp. 418 et 419), plutôt que du nom germanique *Macco* (Först., c. 1068), quoiqu'il y en ait un exemple chez Grégoire de Tours.

Replonges, cant. de Bâgé-le-Chatel, arr. de Bourg, Ain, au xe siècle chef-lieu de l'*ager Respiciacensis* : *Rinplongio* ou *Ruitplongio*, *Replungium*, *Riplungio*, *Replungo*, *Replongio*, *Replunjon*, *Replonjo*, *Replonge* (Guigue); dans le patois local, *rɛ̀plɛ̀zu* (*Atlas ling.*, 817).

Sacconge, au N. de Vieugy, cant. d'Annecy-Sud, Haute-Savoie (1856, carte sarde). — Du cogn. *Sacco*, que M. Jaccard a également reconnu dans le nom de *Saconnex*, qui est celui de deux communes et d'un hameau du canton de Genève.

Tessonge, comm. de Saint-Étienne-du-Bois, cant. de Treffort, arr. de Bourg, Ain : *villa Taxoniaci*, 1096-1124 (*Cart. de Saint-Vincent de Mâcon*, p. 339); *Theissonges*, 1252; *confinium Tessongiaci*, *Taxongia*, *Tayssongia*, *Tayssongi*, *Taissongia*, *Taissongi*, *Teyssongnia*, *Teyssonge*, *Teyssonges*, *Teissongia*, *Teissonge*

1. En 1206, *Maconges*. Cf. Berthoud et Matruchot, II, p. 189.

(Guigue)[1] ;— Tessonge ou *La Teyssonnière*, h. de la comm. de Buellas, cant. et arr. de Bourg. — Peut-être, ainsi que *Tessens* (Ain), de l'un des gent. *Tessius* ou *Testius* (Schulze, p. 21 et index), le premier notamment CIL, XII, 2401 et 3951 ; ou bien de l'appellatif *taxo*, qui a pu être employé comme surnom aussi bien que *Curculio*, *Leo*, *Pauo* ou *Scorpio* (Zimmermann, pp. 499-500).

Vonges, cant. de Pontailler, arr. de Dijon, Côte-d'Or : *Voguntias*, 723 (?); *Voinges*, 1257 (Berthoud et Matruchot, II, p. 202, et III, p. 142). — Cf. *Vosne*, cant. de Nuits, arr. de Beaune, Côte-d'Or : *Vaona*, 630, 644; *Vadona*, *Vaunna*, 2e moitié du XIe s. ; *Veona*, XIIe s. ; *Vohana*, 1241 ; *Voone*, 1391, 1431 (ib. II, p. 202, et III, p. 143). — Du cogn. *Voco* ou de *Veuo*, que M. Zimmermann rapproche du gent *Vaonius* (*Archiv für lat. Lex.*, XIII, pp. 493 et 497), ou de *Vaco*, dont il y a un exemple dans le *Sprachschatz* de M. Holder[2].

Parmi les documents relatifs à *L'abbaye d'Abondance* (p. 73), se lit un jugement : « Prononcé et fait près de l'abbaye d'Abondance rière la pierre de *Messonge*. » Ce nom peut être rapproché de ceux de *Messanges* et de *Messarges*, mentionnés ci-dessus, p. 379. Dans mes notes, figure encore la mention d'une localité appelée en 1272 *Bebronges*, qui devait appartenir à l'ancien département de la Meurthe, mais que je ne puis retrouver dans le *Dictionnaire topographique* de Lepage. Serait-ce un dérivé de quelque gentilice, par l'intermédiaire d'un *cognomen* en -o, ou bien faudrait-il y reconnaître, ainsi que dans *Grelonge*, le suffixe germanique -u n g ?

Parmi les noms de lieu en -o n i c u s, on voit qu'il y a des dérivés de radicaux germaniques aussi bien que de radicaux latins en -on. On peut donc admettre que ceux d'entre eux qui se dérivent de gentilices, sans aucun *cognomen* correspondant,

---

1. En l'absence d'autres mentions, *Theilonges*, qui se trouve dans un pouillé lyonnais du XIIIe siècle (*Cart. de Savigny et d'Ainay*. II, p. 930), n'est sans doute qu'une mauvaise leçon pour *Theissonges*.

2. MM. Berthoud et Matruchot supposent un prototype **Vocunticas*, dérivé de l'ethnique *Vocontius*. Mais, à en juger par les formes françaises et franco-provençales de *porticum*, *pertica*, *Auenticum*, cette hypothèse est incompatible avec le *g* de *Vonges*.

en ont été tirés par l'intermédiaire de ces accusatifs tardifs en -one dont MM. Philipon et Salvioni ont réuni de nombreux exemples [1]. L'usage de ces accusatifs comme noms de lieu nous explique la coexistence de formes en *-on* avec d'autres noms dérivés du même gentilice au moyen d'autres suffixes, et parfois avec le gentilice lui-même, comme on l'observe, par exemple, en Valais, dans les noms du village de *Chamoson* et du pâturage de *Chamosenze* (gent. *Camusius*) [2], peut-être aussi du bourg de *Saillon* et du pâturage de *Saille* (gent. *Salius*?) [3], — en Italie, dans ceux du village de *Torgnon*, « en latin *Tornacus* », et de la commune de *Valtournanche* (Aoste), en 1176 *valle Tornina*, « plus tard *Vallistornanchia* » (H. P. M., II, c. 1049, n. 3), probablement dérivés du gentilice Taurinius. L'emploi en latin du suffixe -io dans la formation des noms de lieu est une hypothèse toute gratuite de M. d'Arbois de Jubainville (pp. 509 ss.). Les noms français en *-on*, les noms italiens en *-one* et *-oni*, comme *Agnone* (Campobasso), *Morcone* (Bénévent), *Ponzone* (Alexandrie) ou *Vaioni* (Florence) [4], ne sont vraisemblablement pas autre chose que des noms de personne en fonction de noms de lieu, comme il y en a tant d'autres dans la nomenclature géographique ancienne et moderne [5].

Ernest MURET.

(*A suivre.*)

---

1. *Rom.*, XXXI, pp. 201 ss., XXXV, pp. 198 ss. Cf. la thèse de M. J. Jud, *Recherches sur la genèse et la diffusion des accusatifs en* -ain *et en* -on (Halle, 1907).

2. Schulze, p. 140[a], avec la mention de *Camoggiano*, en Toscane.

3. On reviendra plus loin sur ces deux noms.

4. Dérivés de *Annius*, *Morcus* ou *Murcus* (Schulze, p. 37, n. 3, et p. 103, n. 1), *Pontius* ou *Pontio-Pontione* (*Rom.*, XXXV, p. 242), *Varius*.

5. Les noms suisses en *-inge* (*s*) étant, comme on l'a vu, très rares, j'en enregistre ici deux, vaudois, qui ne sont parvenus à ma connaissance qu'après la mise en pages du chapitre III ; *Blassinge*, l. d. de la comm. de Saint-Saphorin (d. de Lavaux), du gent. *Blattius* (Skok, p. 153, n° 403), et *Chirilinge* (en), l. d. de la comm. de Tannay (d. de Nyon), du gent. *Carīnius* (cf. *Carignan*, en Piémont), ou d'un hypothétique **Carilius* (Skok, n° 429, pp. 161-2).

DOCUMENTS DU XIVe SIÈCLE

EN LANGAGE DE SARLAT (Dordogne)

Une portion importante des archives du château de Puy-Martin [1] est actuellement conservée chez M. le comte Alphonse de Fleurieu, à Paris. Les documents dont elle est formée remontent, les premiers au dernier quart du XIIIe siècle, les derniers à la Révolution, et constituent pour l'histoire de la seigneurie de Puy-Martin et de la région sarladaise une source fort précieuse [2]. Il faut citer, entre autres, une série de chartes et d'actes notariés au XIVe siècle, à Sarlat, à Montignac, à Saint-Léon, à Sergeac et à Saint-Cyprien, et les documents en langue vulgaire qui font l'objet de cette étude.

Ils sont au nombre de sept, et ont été écrits, de 1320 à 1395, dans la région N.-O. et S.-O. de Sarlat ; d'une manière plus précise entre la Vézère au N.-O., de Montignac à Tayac ; le ruisseau de Vitrac au S., et la Dordogne au S.-O. jusqu'à Saint-Cyprien. Grâce aux indications topographiques qu'ils contiennent, grâce aussi à certains rapports existant entre ces documents et les titres de la même époque conservés chez M. de Fleurieu, il est possible de les rapporter aux diverses familles qui se succédèrent au XIVe et au XVe siècle, dans le fief de Puy-Martin : les de Cramirac, leurs alliés les de Massanc, et les de Saint-Clar.

---

1. Château, comm. d'Alas, cant. de Sarlat, mentionné dès 1271 comme possession d'une famille marchande de Sarlat, les Servient.

2. Cf. pour la nomenclature géographique de la région : de Gourgues, *Dictionnaire topographique du dép. de la Dordogne*. Paris, 1873. — Cartes de l'État-Major nos 182 (*Bergerac*) et 183 (*Brive*).

La famille de Cramirac était originaire de la paroisse de Sergeac [1]. Elle compta plusieurs représentants qui furent, dans la région, d'importants propriétaires fonciers: Guillaume, clerc, de Sergeac, mort vers 1350; Géraud, également clerc, commandeur de la maison du Temple de Sergeac [2], mort avant 1374. Dès 1324, un Pierre et un Géraud de Cramirac, chevaliers, étaient seigneurs de Puy-Martin. Ce Géraud se maria avec Guillerme de Massanc [3], et il était mort avant 1346. Ses descendants ne semblent pas avoir possédé Puy-Martin jusqu'à l'arrivée dans ce fief de la famille de Saint-Clar, qui venait de Saint-Cyprien ou de Vézac [4]. Dès 1445, les Saint-Clar portèrent le titre de seigneurs de Puy-Martin et de Cramirac.

Voici maintenant quelques renseignements sur la nature et la date des documents en question. Ils se présentent à nous sous forme de rouleaux de parchemin ou de cahiers [5] de papier. Le feudiste qui classa, au XVIIIe siècle, les archives de Puy-Martin les avait appelés *lièves*, dénomination sans doute un peu trop générale, car plusieurs d'entre eux ont aussi le caractère de comptes de recettes et dépenses.

Nous les répartissons en trois groupes selon leur provenance.

A. Groupe de pièces rédigées sur les bords de la Vézère :

1. Rouleau de parchemin mesurant 1[m] 16 sur 0[m] 26. — Mémorial d'achats de terres et de rentes, de 1321 à 1335, avec

---

1. Sergeac, comm., cant. de Montignac, Cramirac (*Crimeracum* 1305 ; *Crimiracum* 1318 ; *Cremiracum*, *Crimiliacum*) est un lieu-dit de cette commune qui a disparu des cartes ; il se trouvait, selon une charte de 1317, sur la Vézère.

2. Cette commanderie (*domus*, *grangia*) relevait de la préceptorerie de Périgueux, province de Toulouse. Cf. Archives de la Haute-Garonne, et Bibl. Nat., coll. Périgord, t. XXVI, p. 20.

3. Cf. archives de Fleurieu : *Extrait des titres pour le seigneur de Puy-martin touchant le village de Villenefve* (XVIe siècle). Nous n'avons pu identifier le nom de Massanc ; en 1265, un Raymond de Massanc était vassal des seigneurs de Belcastel, dans les paroisses de Nadaillac (cant. de Salignac, arr. de Sarlat) et de Mareuil.

4. Un acte de juin 1400, au nom de Jean de Saint-Clar, s[r] de la Servancie, comm. de Vézac, est conservé dans les archives de Fleurieu.

5. L'un d'eux est désigné par le mot *quern*.

censier concernant Sergeac, Saint-Léon, Valojouls, Montignac, écrit par Guillaume de Cramirac, pour lui et pour la maison du Temple. Ce rouleau ne contient pas moins de 103 articles, sur deux colonnes. Il a beaucoup souffert de l'humidité.

2. Rouleau de parchemin, 0m 54 sur 0m 13. Censier pour les termes de la Saint-Pantaléon, de l'Assomption, de la Nativité de la Vierge et de la Toussaint. Même région; écrit après 1335 par Guillaume de Cramirac. Ce qui était écrit au verso a disparu.

B. Groupe de pièces rédigées dans la région Sarlat-Puy-Martin.

3. Cahier de papier 0m 23 sur 0m 10. Censier, avec mentions d'achats de terres au f° 5 v°. — 16 fos, le 6e blanc; les fos 15e et 16e déchirés. — Indique les redevances dues aux termes de la Saint-Jean, de la Saint-Michel, de la Saint-Martin et de Noël par les tenanciers des environs de Puy-Martin : Saint-André, Alas, Marquays, Tamniès, de 1342 à 1357. — Additions postérieures par Raymonde de Massanc qui se nomme au f° 15 r°.

4. Cahier de papier 0m 27 sur 0m 10. 9 fos; très détérioré. Censier pour les environs de Puy-Martin de 1365 à 1368, écrit par Pierre de Ventaujol pour Raymonde de Massanc.

C. Groupe de pièces rédigées au sud de Sarlat, dans la région Vezac-Saint-Cyprien-Tayac.

5. Cahier de papier 0m 26 sur 0m 10. 10 fos. Comptes de Guillaume Boyer pour l'hôtel de la Servancie, de 1369 à 1376. — Aux fos 10, 9, 8, Censier écrit en sens inverse du début du cahier pour Sarlat, Alas, Campagnac.

6. Cahier de papier, même format, dont il ne reste plus que 12 feuillets sur 18; presque illisible. Censier avec quelques comptes, probablement écrit par l'auteur du précédent, entre 1372 et 1377.

7. Cahier de papier 0m 31 sur 0m 19, 8 fos, très détériorés. Censier pour les termes de la Toussaint et de Noël, 1385, et pour les environs de Puy-Martin et Sarlat. Une note du XVIe siècle, en tête du cahier, dit qu'il fut « fait pour noble Jehan

de Saint-Clar, fils du noble Philippe de Saint-Clar, son héritier unique ».

C'est dans cet ordre que nous donnons nos extraits ; nous n'avons rien emprunté, vu le peu d'intérêt qu'ils présentaient, aux nos 4, 6 et 7.

G. LAVERGNE.

I. — MÉMORIAL D'ACHATS DE TERRES ET DE RENTES ET CENSIER (1321-1335).

P. del Cobde e sa molher, de Montinhac [1], me vendero [2] .j. maio al cap del pon, que muo del mostier [3] ; e dech ne .j. comblier de fromen e l'acapte que si aperte.

.....

Joan de Bossenac me vendet .j. castanet a la Crozilha [4], lo dimart apres la S. Johan Babbtista decollacio Mo.CCCo.XXIII [5], et dech ne a l'ostal de S. Lions [6] .xij. s. a Nadal e .vj. d. a Nadal ; e maestre P. del Truel [7] fest ne carta.

.....

P. d'Agonac, da Valojols [8], deu .j. carto de setgle quem vendet sobre .j. ortz, en que a una mayo, que muo de Na Gualharda Marqueza, que m'en vistit lo dilhus davan la S. Jorgi M.CCC.XXXIIII [9] ; e Me W. Lassala fest ne carta.

.....

Arnal Marti vendet .xvj. d. de renda quelh devia Arnal Gualhart e Ga. Rengarda d'una mayo, e devo los a Nadal e compriey los lo dilhus apres la optava de Pantacosta M.CCCo.XXIII ; e fest ne carta Me P. del Truel.

B. de Trastrada deu .v. d. de ces d'aquo que a comprat en Bossenac a Nadal ; item .iij. d. d'acapte ; item .iiij. d. quem mandet per B. de Bossenac ;

---

1. Montignac, ch.-l. de cant., arr. de Sarlat.
2. L'original de cette vente, faite à Guillaume de Cramirac, en 1323, se trouve aux archives de Fleurieu.
3. Il y avait à Montignac un prieuré de frères Mineurs.
4. La Crouzille, taillis, comm. de Peyzac, cant. de Montignac.
5. Le 30 août 1323.
6. Saint-Léon-sur-Vézère, cant. de Montignac.
7. Pierre del Truel était notaire royal à Montignac.
8. Valojouls, cant. de Montignac.
9. Le 18 avril 1334.

item .j. d. quem mandet per Johan Lalanda; item .ij. d. e .j. d. d'acapte a Nadal per B. Nicolau.

.....

Jo. de Bossenac deu .j. carta de fromen de renda, que vendet sobre los fios que te de mi el mas de Bossenac, e vendet o lo divenres davan la Brefania l'an M.CCC.XXX [1]; e P. Marti fes ne carta; testimoni P. Laroqua, Jo. Gualhart, B. e Aymar Fumel; item deu .v. s. de renda e .ij. s. e .vj. d. d'acapte sobre tres pessas de terra que ha el mas de Bufaaiasa, en que ha una vinha; e W. Laroqua vistit m'en, e P. Marti fes ne carta lo dimart apres mech Careme l'an M.CCC.XXX [2].

.....

Reynal de Molieras [3], parroquia de Valojols, me vendet tres pessas de tera e una mayo, e la[s] doas pessas e la mayo movo del senhor de Montinhac que y a .j. corsencz [4] de renda; e l'autra pessa de terra muo de Hibelna de Belcayre [5], que y a .xiij. d. a la Sancta Maria Casta [6], e las tres parst d'u carto de fromen de renda; Me Geral Faure de Montinhac fest ne letra lo disabde en que fo la Conversio de S. Paul l'an M.CCC.XXXI [7]; testimoni Me B. de Cenzelas.

R. Castanh da Calhau [8] me vendet una vinha al Calhau, e Me B. de Cenzelas vistit m'en, lo disabde davan la S. Valenti l'an M.CCC. et XXXII [9]; e dech ne .j. corsench de renda al senhor de Montinhac lo dia de la Sancta Maria d'aost, e Me G. Faure fest ne carta.

.....

Dech .vj. d. de renda de la mayo nova a la Granja [10] a la Sancta Maria Candaliera.

.....

[Col. 2] B. Fumel me vendet tres pessas de terra a las Borias [11], que movo de la glieja de Brenac [12], e mos. Nicolau Lascout vistit m'en lo dimercres

---

1. Le 4 janvier 1331 (n. st.).
2. Le 12 mars 1331 (n. st.).
3. Hameau, comm. de la Chapelle-au-Bareil.
4. Monnaie de Cahors.
5. Hameau, comm. de Saint-Léon-sur-Vézère.
6. Le 2 février.
7. Le 25 janvier 1332 (n. st.).
8. Caillau, hameau, comm. de Valojouls.
9. Le 13 février 1333 (n. st.).
10. La Grange, comm. de Sergeac.
11. Les Bories, hameau, comm. de Valojouls.
12. Village, comm. de Montignac.

davan la Purificacio de Nostra Dompna, l'an M.CCC.XXX [1], e Me W. Lassala fest ne carta ; testimoni B. Lascout e P. del Sorbier.

Item vendiey lhi los frucz a .xx. ans, e doniey los lhi per tres cartos de fromen l'an, e Me P. Marti fes ne carta lo dimercres davan la S. Valenti l'an M.CCC.XXXII [2] ; item deu paguar la renda a la glieja de Brenac, e P. Marti fes ne carta.

.....

B. del Formal, lo sartre, deu la sivada de B. de Vayras que a comprada. Guilhem Rey, de Montinhac, me vendet u[n] obrador e la mersaria de Montinhac, lo disabde dava[n] la Sancta Maria Casta, l'an M.CCC.XXXII [3], e muo del senhor de Montinhac que y a .xiiij. d. de ces lo jorn de Nadal, e Me B. de Cenzelas vistit m'en, e G. Faure fes ne carta e W. Lassala, e costero me .xxvj. lb. e. x. s.

.....

Brolh de Valojols e sa molher me vendero .x. s. de renda que yo lhi devia ; los .xvj. d. el remanen deu far mandar a G. Gravart e a G. Volpal, e P. Marti fes ne carta.

Item debeo ego Garinus de Cremiraco domino preceptori de Seriaco decem slidos.

II. — Censier (1335).

A la Sen Panthalio [4].

..... del Port, .x. d. ab aytretan d'acapte del fach que te a la dania (?) el Batut [5]. Esta letra de Hugo Faure.

Guarin de Cramirac, .ix. d. *cum* acapte de terra del Pesch.....

P. de Mor.., , parrofia de Valojol, .xv. d. ab aytretan d'acapte per una pessa de terra que te en la dicha parrofia.....

.....

B. de Bardo, Ga sa molher deu .j. faych de rausa vert per enrausar la sala, e deven lo aportar a Serjac. Letra de Hugo Faure.

G. de Loustanet, parofie de Valojous, deu .xx. d. e .xx. apourtat a Serjac. Letra de meytre Eymar del Pui.

A la Sancta Maria d'Aost.

Joan G. de Montarnhas [6], .ij. s. .vj. d., ab aytretan d'acapte, per una pessa

---

1. Le 30 janvier 1331 (n. st.).
2. Le 10 février 1333 (n. st.).
3. Le 30 janvier 1333 (n. st.).
4. Le 27 juillet.
5. Hameau, comm. de Sergeac.
6. Montargnac, hameau, comm. de Sergeac.

de terra pausada en la Batut, e per .j. prat pausat en la ribeira de Serjac, e per una mayo pausada a Serjac, en que le dich G. esta. Esta letra de Hugo Faure.

Johana e Guirauda Fauressas sors, .ij. s., ab aytretan d'acapte, per la terra del Chamarac. Esta letra de Hugo Faure.

G. Volpal e P^a Reinarda, sa molher, .iiij. s. e .iiij. d., ab aytretan d'acapte, per la mayo en que estan e per .j. ort e per .j. ayral. Esta letra de Hugo Faure.

W^a. Fauressa, molher de P. Sabatíe, .xviij. d., ab aytretan d'acapte, per la mayo en que estan a Serjac. Esta letra de Hugo Faure.

B. Bertran, W. G. e l'autre G. de Gualhinac, .v. s. ab l'acapte apertenen, per una fazio pausada a Molhac [1], e no podo quitar, e per .j. prat. Esta letra de Hugo Faure.

W^a Talhafera *sive* Taborela, .iij. s. ab aytretan ab l'acapte [2] apertenen per .j. ort e per una mayo que se tenen ab la mayo de Raymonda Fauressa, molher de G. de Gualhinac dich Cossot. Esta letra de Aymar del Puey.

Johan la Cera e Berd^a, sa molher, .v. s. ab l'acapte apartenen, e .iij. jornals pagua una vetz cadan e .v. s. els quatre cas. Esta letra de Hugo Faure.

III. — Censier (1342-1357).

[F° 1 r°] G. de Pueg Serni [3], filh que fo de B., deo .iiij. d. e meia de ses e atartan d'acapte; pagat lo ses a S. Marti [4] de la vinha que te sobre lo pueg de Landrevia [5].

[F° 1 v°] Jo. de Figac, filh que fo de R., deu .lx. s. tor. de renda e .ij. s. de ses e .ij. s. d'acapte e .j^a. lhiura de pebre e .j^a. lhiura de ginzebre a Nadal, e la mitat dels denies sobredig, e l'autra a S. Joan [6], de la mayo e de l'obrador que a al cap de la plasa. Item, reconoc la dona de Figac e Jo. so filh .xxx. s. de renda que lor avia vendut, e agro ne .xxx. ecut.

[F° 3 v°] P. Rey de Campanhac [7], el nom de sa molher, deu meg panier

---

1. Comm. de Sergeac.

2. L'écrivain a mêlé deux formules : il faut *ab aytretan d'acapte* ou *ab l'acapte*.

3. Ou *de Pueg Servi* ; ce lieu semble avoir dépendu de l'abbaye de Font-Gaufier, comm. de Belvès, arr. de Sarlat. Cf. arch. de Fleurieu, censier de 1423.

4. Le 11 novembre.

5. Landrevie, hameau, comm. de Peyzac.

6. Le 24 juin.

7. Campagnac, section de la comm. de Sarlat.

e .j[a]. punhadiera de sivada a S. Miquel[1] e .vij. d. perg[2]. e la .viij. partida d'una galhina e .iij. d. d'acapte.

[Fo 5 ro] Haliona de Favars[3] e sa sor devo .iij. meias cartas de seguel e .j[a]. ca[r]ta de sivada e .iij. s. e ij[as]. galhinas e. .j. panie de notz per las teras que agro de G. de Favars.

[Fo 5 vo] Item, compret lodig Mos. P. de S. de Favar, filh de R., e de sa filha e de so jenre .vj. o .vij. pesas de tera, que tenia de mi a Favar e deu m'en .j[a]. carta de seguel e .j[a]. carta de sivada e .iiij. s. e .j[a]. galhina de ses, e paguet las vendas can ne fo vestit.

[Fo 7 ro] P. d'Alvernha[4], per si e sos parseries, deu .x. s. per ses e .iij. galhinas e .j. sestie de frome e .iij. emina[s] de sivada e .iij. sesties e emina de vi. Item, deo per si d'autra part .j[a]. saumada de vi.

[Fo 8 vo] Soma que deu per si e per sa cozina e per la filha del molenie .iij. eminas de fromen e .iij. de sivada e .xxxj. s. e .vj. d. e .iij. saumadas de vi que devo far .x. sesties e meg e .iij. galhinas.

[Fo 9 ro] P. L'Ayga velha senior, per si e per sa molher, devo .viij. s. a Nadal e .j[a]. galhina a Caramentran e .j[a]. meia e a S. Miquel .j[a]. emina de fromen e .iij. cartas de sivada.

[Fo 10 ro] B. La Sera, per si e per B., son frayre, deo .v. panies de fromen e .j[a]. emina de sivada e meia carta de seguel e aytartan de castanhas e .ij. part de .iiij. part de meia saumada de vi e .j[a]. galhina e .vij. s. e .vij. d. perg. e .xviij. d. d'acapte e meia.

[Fo 10 vo] Item, deo S. e Aymeric Bru el filh d'Aymeric .xj. s. e .vij. d. e .iij. galhinas e .j[a]. carta de fromen e meia de seguel e .j[a]. emina de sivada am .iiij. part quen compre. Carta M[e] P. Andrio, lo disabde apres Meg-Careme. E P[a] e G[a] e Peyronela Bruna devo cada .j[a]. la .vij. part d'una emina de sivada e de .vij. galhinas e de .xj. s. e .vj. d., am l'acapte que si aperte.

[Fo 15 ro] Hio R[da] da Masant arende a B[da] La sera, filha que fo d'En W. La Sera de la Coforca[5], la eretat de so payre .iij. cartas de fromen e .j[a]. carta de sivada e .v. s. perg. e .j[a]. galhina e .xx. d. d'acapte. Carta M[e] Jo. de Pepolhi, l'an M.CCC. e LXV. ; testemoni P. de Ventaugol e W. Timel.

IV. — Comptes de Guillaume Boyer (1369-1376).

[Fol. 1] Asit prinsipio sancta Maria meo.

Ensec se los despens fayt per Guillem Boyer e per l'ostal de la S[er]vencia[6] de l'an M.CCC.LXIX.

---

1. Le 29 septembre.
2. Monnaie de Périgord.
3. Comm. de Tamniès.
4. Archives de Fleurieu. Reconnaissance de Pierre d'Alvernha au s[r] de Puy-Martin en 1325.
5. La Coufourque, comm. de Saint-André-Alas.
6. Hameau, comm. de Vezac, cant. de Sarlat.

Primieramen me costet lo papie .xij. d.

Item, paguie als monges, la vesprada Sen Laurens [1], por l'obit que fo degut en magh, .xl. e .v. s., l'an M.CCC.LXIX. De que vendie .xij. boricas [2] de sivada, e valia la borica .iiij. s.

Item, aquel dia fezi far del pal per sanar lo selie, que costet .iiij. s., e vendie .j^a. borica de sivada .iiij. s.

Item, costet me lo pal de carejar .ix. s., e Hel. Mersie carejet lo.

Item, cant G. lo Borc veng, lo dia de Nostre Dona de aust [3], estet .v. jorns ; el e lo masip despendet .xv. s.

Item, vendie una carta de fromen.....

Item, prestie li .xx. s. per las cochas que avia a segre.....

Item, lo dia de la sent Bertolmio [4], paguie .xij. s. e .vj. d. per meia talha.....

.....

[V°] Item, costet me de liar entre ..... e sercles e despens .iiij. s. e .viij. s.

Item, baylie als pontoniers de Castelnuo [5] una carta de fromen.

Item, costet me de carejar la vinada e de vendemnhar entre loguier de bestias e de despens .lxx. s.

Item mays, manjeren las bestias .ij. boyricas de sivada.

Item mays, comprie sabatos a mi que costeren .v. s.

Item, per aquest argen vendie .xv. boyricas de sivada, e la boyrica valia .v. s.

Item, cant venguero Lo Bordat e Pozaria, lo digios devant sen Luc [6], despendero, .v. s., e baylie lor .iiij. s. que despendero, e vendie ne .j. carto de fromen que valia .viij. s.

.....

[Fol. 2 r°] Item, baylie al Per Borc .ij. sestiers de fromen.

Item, lo jorn de la Totsant despendie per olhar los vaychels .v. s.

Item, despendie aquel jorn meys per far absolve .ij. s., e prezi aycho de la renda de Totsant.

Item, paguie lo jorn de la Sent Andrio [7] a P. Lareynia, per meia talha, .xij. s. e .vj. d. l'an M.CCC.LXIX.

---

1. Le vendredi 10 août 1369.

2. Mesure de capacité employée encore auj. dans la région pour les céréales. Il semble que ce ne soit pas là le même mot que *barrique*, réservé aux liquides. En tout cas, il n'a pas encore été relevé dans les lexiques.

3. Le mercredi 15 août.

4. Le vendredi 24 août.

5. Comm. de Castelnau-et-Feyrac, cant. de Domme.

6. Le 18 octobre 1369.

7. Le 30 novembre.

Item, aquel meys jorn paguie als mogges [1] per .j. obit .xij. s.

Item, paguie lo jorn de Nadal a moss. l'evesque [2] de dos ans .x. s.

Item, ac ne mays .iij. s. per lo gahge.

Item, anie lo jorn de am nuo [3] al Puch de l'evesque; e baylie a mosenher .v. francs de aur.

Item, baylie mays a Madona .lx. s., e despenderem yo e Guiro lo Borc .viiij. s.

Item, lo divenres divant (*sic*) Rampalm [4], cant me tramezest Jouaṇet e Pozaria, tramezi vos per lor .xxxv. francs, de que vendie .v. sestiers e una carta de frome, lo sestier per... viiij. lb. e .xvj. s.....

[V°] Item, despeseren entretot de doz jorn .xv. s. e .vij. d. tost catre lo Borc el Bordat e Jouanet e Pozaria.

Item, comprie sabatos a Jouanet e a Pozaria que costeren .ix. s.

Item, baylie lor mays cant s'an (*sic*) aneren .iiij. s.

Item, per .j. aze que m'avia baylat lo Borc, lo cal ne meneren, avia ne despesat .vj. s.

Item, despendie cant vendie lo vi .v. s.

Item, baylie de mandamen de Madona a Moss. Guillem. .j^a. emina de romen; item mays, .j^a. emina de seggle.

Item, baylie per comandamen de Mosenher et de Madona, a Galharda .xx. s.

Item, baylie a Guilhem de Beri, marit de la Pola, per comendamen de Madona e de Moss. .xxxx. s.

Item, paguie als monges lo darie jorn de mayg .xxiij. s.

Item, paguie a St. Lacrosi per cobde de drap a far causas a moss. Guillem .xviij. s.

Item, paguie al camerie .x. d. per l'obrado en que esta Bardot.

[Fol. 3] L'am M.CCC.LXX, lo jorn de Sen Johan [5], veng Jouanet e Vicari, e despenderen .xij. s. entre pa e vi e carn.

Item, porteren ne doas aunas e meia de tela que costeren .xij. s. e .vj. d.

Item, porteren ne.xij. francs d'aur que cadu costava .xxv. s.

Item, vendie .ij. vaichels de vi qu'en aigui .xxiiij. lb.

Item, vendie .iij. eminas de sivada .lx. s. a .v. s. la borica.

Item, aigue .iiij. jornals de teulie que costet am lo servitor .xxiiij. s.

Item, aigue .ij. fusties que costero am la despesa .xj. s.

---

1. *Sic* pour *monges*.

2. Il s'agit de l'évêque de Sarlat, qui était alors Jean de Réveillon (1370-1396). *Gall. christ.*, II, col. 1518.

3. Le 1er janvier.

4. Le 23 mars.

5. Le lundi 24 juin.

Item, comprie la fusta que i fetz mesties .vij. s. ,vj. d.

. . . . . .

[Fol. 3 vo] L'an M.CCC.LXX, lo dimecres davan S. Bertolmuo [1], vengui a Sarlat, e Guiro lo Borc era am mi e los .ij. Bordat, am .iiij. cavalgaduras : despendem .j. sest. de sivada. Item, despende am aco que hio ne porte en aur .xvj. francs d'aur, loscals avia agut Guilho Boyer de blat de l'an pasat e del vi. Item, sia saubut que comte final [entre] [2] mi e lhuy de las prezas d'aysi a hen reyre, nos em afinat que hio e agut la preza aquela quel dig W. Boye a levat del tems pasat en parselas que m'o a trames al Pog o el m'o a balhat, mas que enqueras y a granre de darayragges de blat e de la renda que devo los feozaties enqueras a mi negu dal Pog, car no on pogut pagar oc e galhinas, may devo pro mas del remanen que el a levat tro aysi hio o e leyalmen reseobut el, aysi de la sivada velha, e larc a be .j. sest. o may [3], ca anc no o mejurem.

E comandi lhi que pague .xl. e .viij. s. g. al Franses lo sabatie quelh deg.

El dig W. Boye presta me .xj. francs d'aur los cals hio reconoysi quelh deg per que velh que volh que de sivada o de frome[n]... se pague el meteys de la amnada prezen.

[Fol. 6 ro] Item, bayliey a mossenher l'evesque .ij. boyricas de sivada e fezi lh'en baylar a G. Dellat .ij. borriquas de sivada.

Item, baylie lhy .j. sestier de vi, e bayliey o a B. de Faiolas qui era levador de l'evesque.

. . . . . .

1. Le 21 août 1370.

2. Ce mot, nécessaire au sens, est omis dans le ms.

3. [La phrase est inintelligible : il doit y avoir quelque faute de copie. — P. M.]

MÉLANGES

FRANÇ. *VERNIS*

On ne prête qu'aux riches, dit le proverbe. Or Ménage est assez riche en étymologies, bonnes ou mauvaises, pour avoir trouvé des prêteurs. D'après Diez [1], dont l'affirmation a été répétée par Littré, par Scheler et par d'autres sans doute, Ménage expliquerait le verbe français *vernir* par un type latin hypothétique *vitrinire. Or non seulement Ménage ne s'est pas occupé directement du verbe *vernir*, mais, à l'article *vernis* de ses *Origines de la langue françoise*, parues en 1650, il se borne à faire sienne l'opinion toute différente exprimée par Vossius et par Saumaise. Voici ses propres termes :

> VERNIS. De *vernix* qui vient de βερνίκη, qu'on a dit par contraction pour βερονίκη. Voyez diligemment M. de Saumaise sur Solin pag. 1106, & Vossius *de vitiis* p. 315.

Dans ses *Origini della lingua italiana*, parues en 1669, Ménage n'a pas changé d'avis : à l'art. VERNICE, il cite tout au long le passage afférent de Vossius. Dans la seconde édition de ses *Origines de la langue françoise*, publiée après sa mort, en 1694, sous le titre de *Dictionaire étymologique*, il persiste dans sa manière de voir, mais c'est Saumaise qu'il cite *in extenso*, faisant en cela preuve de critique, puisque Vossius se réfère expressément au témoignage du très grand Saumaise (*maximus Salmasius*). D'autre part, Caseneuve rend également hommage à Saumaise et tire *vernis* « du Latin-barbare *vernix* [2] ».

Quel que soit le premier auteur de l'étymologie *vernir*

---

1. *Etym. Wœrterb. der rom. Spr.*, I, VERNICE.
2. *Dict. etymol.* de Ménage, éd. 1694 et 1750.

< *vitrinire, cette étymologie est radicalement fausse. *Vitrinire aurait donné en anc. franç. **verrenir*, en anc. prov. **veirenir*, formes qui n'existent pas. Notre verbe *vernir* est relativement récent[1] : il est sorti d'une fausse perception du subst. *vernis*, comme *mégir* est sorti de *mégis*[2]. Dans la période ancienne, le français ne connaît que le subst. *vernis* (primitivement *verniz*) et le verbe dérivé *vernicier*. Pour trouver l'étymologie, il faut partir, comme l'ont fait Saumaise, Ménage et Caseneuve, du substantif et non du verbe.

Dès le XIIe siècle, *verniz* est fréquent dans les monuments de notre littérature épique[3]. Qu'on en juge par les citations suivantes, que j'emprunte exclusivement au *Roman de Troie*, en m'en tenant à la partie du poème que M. L. Constans vient de publier pour la Société des anciens textes français[4].

---

1. Il est cependant antérieur au XVIe siècle, quoique le *Dict. général* ne cite qu'un exemple d'Olivier de Serres. Godefroy a relevé dans un texte de Tournai, daté de 1334, l'expression *taules vrenies*. Quant à *sele vrenie*, qu'il emprunte à l'édition donnée par Michelant du *Roman d'Alexandre*, c'est une leçon qui ne cadre pas avec le contexte : la tirade paraît d'ailleurs manquer à tous les manuscrits sauf celui qu'a publié Michelant, ainsi que veut bien me l'apprendre M. P. Meyer. Il ne faut pas non plus faire fond sur *l'escu a or verni* qui figure à la rime du v. 5893 de *Gaydon*, car l'auteur altère arbitrairement la désinence (cf. *hauberc tresli*, 6585 ; *broingne treslie*, 8192). L'emploi de *vernis* comme adjectif est une faute de langue qui se trouve pour la première fois, à ce qu'il semble, dans *Fierabras*, v. 1705 : *sor l'escu d'or vrenis*.

2. Cf. ma note sur *renformir*, parue dans la *Romania*, XXVIII, 209, et réimprimée dans mes *Mél. d'étym. franç.*, p. 127.

3. Le *Dictionnaire* de Godefroy est très pauvre (cf. VIII, 199, 2e col., et X, 847-848). Mais beaucoup d'autres exemples sont indiqués ou rapportés textuellement par J. H. Bormans, *Observ. philologiq. et critiq. sur le texte du Roman de Cléomadès*, Liège, 1868, p. 199, et par V. Schirling, *Die Verteidigungswaffen im altfranz. Epos*, fasc. 69 des *Ausg. und Abhandl.* de Stengel, Marburg, 1887, paragr. 11, 33, 49 et 261.

4. La plupart des exemples cités jusqu'ici viennent de chansons de geste proprement dites. Il est curieux de constater que le *Roman de Thèbes* et le *Roman d'Eneas* ignorent absolument notre mot ; on ne le trouve pas non plus, à ce qu'il semble, dans les poèmes de Crestien de Troyes.

Le tabernacle e la marzele
Ert de cuir d'olifant boliz
Peinz a colors e a *verniz*.
Troie, 7896-8.

Mout resplendissent fer de lances,
Or et *verniz* e conoissances.
Troie, 8529-30.

Sor les escuz peinz a *verniz*.
Troie, 10836.

Li heaume cler e li samiz
E l'ors d'Espaigne e li *verniz*.
Resplendissent par la champaigne.
Troie, 15613-15.

Li escu peint e li *verniz*
Font resclarcir la matinee.
Troie, 18486-7.

Sor heaumes font marteleïz
E sor escuz peinz a *verniz*.
Troie, 18529-30.

Mout resclarcist l'aciers bruniz
E li *verniz* e l'ors d'Espaigne.
Troie, 20896-7.

De *verniz* e de l'or d'Espaigne
Resclarcist tote la champaigne.
Troie, 22607-8.

Sor les escuz peinz a *verniz*
Vont Grezeis ferir senz demore.
Troie, 23602-3.

M. le professeur W. Foerster vient de publier un mémoire très érudit sur l'origine de notre mot [1]. Tablant sur la concordance de l'ital. *vernice* (fém.) et du grec moderne βερνίκι, il estime qu'il faut partir du nom de ville Βερενίκη ou Βερενίκη : c'est la conclusion à laquelle, de mon côté, je suis arrivé depuis longtemps. Mais la question est beaucoup plus complexe qu'elle n'en a l'air si, quittant le terrain de la phonétique théorique, on étudie les faits. Comme le rappelle M. Foerster, le médecin

1. *Z. f. rom. Philol.*, XXXII, p. 338-348.

Galien, au premier siècle, connaît déjà le mot βερνίκιον, contraction de βερενίκιον ; j'ajoute que le mot se lit aussi, sous la forme pleine βερενίκιον, dans le texte grec d'Oribase : ὁ τοῦ νίτρου ἀφρὸς καὶ τὸ βερενίκιον [1]. Mais tous les textes de l'antiquité sont d'accord pour appliquer ce nom à une variété de nitre ou natron (soude brute), matière minérale qui est sans aucun rapport avec le vernis [2]. Il est à peu près sûr que cette variété de nitre tirait son nom de la ville de Βερενίκη dans la Cyrénaïque [3]. Les gloses de matière médicale du *Corpus glossariorum latinorum* ne connaissent pas d'autre sens pour le mot *beronicarium*, qu'elles altèrent plus ou moins, mais dans lequel on ne peut méconnaître un type grec βερονικάριον, avec le suffixe diminutif -άριον. Il est fâcheux que M. Goetz, dans son *Thesaurus glossarum emendatarum*, d'ailleurs si méritoire, ne se soit pas rendu compte de cette étymologie : il a institué un article VERMICARIUM qui est fait pour donner le change. Les gloses suivantes sont pourtant très claires :

beronigario, id est nitrus (*Corp. gloss.*, III, 608, 60).
bernigario, id est nitrus (*Ibid.*, III, 554, 62).

Il faut lire *bernicariu* au lieu de *bermicariu* dans la glose suivante :

bermicariu, id est nitrum (*Ibid.*, III, 553, 25).

Enfin il faut lire *bernicarium* et *nitrum* dans celle-ci :

bermenarium, id est *bitrum* (*Ibid.*, III, 617, 69).

---

1. *Œuvres d'Oribase*, p. p. Bussemaker e Daremberg, t. V, p. 431. Les éditeurs ont cru devoir corriger en βερενίκειον la leçon des manuscrits ; ils invoquent d'ailleurs une forme βερενικάριον, dans Galien, qui ne paraît pas authentique.

2. M. Foerster dit que les Anciens utilisaient le natron « zur Seife odezum Färben » ; mais je ne vois nulle part la preuve que le natron ait été employé comme matière colorante ; et d'ailleurs, le vernis n'est pas, à proprement parler, une matière colorante.

3. Je renvoie à notre grand naturaliste Pierre Belon pour cette question, dont il parle doctement et *de visu* dans son ouvrage intitulé : *De admirabili operum antiquorum et rerum suspiciendarum præstantia* (que je remercie mon ami M. le Dr P. Dorveaux de m'avoir fait connaître), livre III, chap. 3, fol. 48 (Paris, 1553).

Parmi les textes du moyen âge cités par M. Foerster, le plus ancien où apparaisse le sens moderne de « vernis » est le *Circa instans* de Platearius (XIIe siècle). D'après le ms. Bibl. nat. lat. 6954, fol. 123 v°, 2e col., Platearius indique concurremment les formes *bernix* et *vernix* : « *Bernix*... idem est quod *vernix*... Ad faciem clarificandam, apponunt mulieres Salernitane pulverem *vernicis* [1]. » Un autre ouvrage de Platearius, que ne cite pas M. Foerster, est son commentaire sur l'*Antidotarium* de Nicolas, où se trouve une allusion précise à l'emploi du vernis dans la fabrication des boucliers, usage technique dont les textes français cités ci-dessus fournissent tant d'exemples. Je cite ce commentaire d'après le ms. Bibl. nat. lat. 6954, fol. 198 v°, 2e col. :

Kacabre, *vermix* (lire : *vernix*), veronicum, vel smurnis idem est. Kacabre gummi est cujusdam arboris... Inveniuntur tria genera *vernicis*, scilicet grossum, subtile et confectum. Confectum ex oleo et gummi *vernix* fit, quo genere pictores utuntur in clipeis depingendo, et illud non ponitur in medicina.

A ma connaissance, l'antiquité classique ne nous a pas laissé de texte sur l'usage et sur la composition du vernis; mais on sait combien nous sommes pauvres en renseignements sur les procédés techniques des Grecs et des Romains. Ce n'est que dans le haut moyen âge que le vernis fait son apparition. On connaît le savant mémoire que Muratori a inséré dans ses *Antiquitates Italicae*, sous ce titre : *De artibus Italicorum post inclinationem Romani imperii* [2]. Dans ce mémoire, le célèbre érudit a publié (et l'on n'a pas republié depuis) une compilation écrite en latin barbare qu'il a tirée d'un manuscrit de la bibliothèque capitulaire de Lucques paraissant remonter à l'époque de Charlemagne, sinon plus haut [3]. Dans cette compilation, le vernis est désigné sous le nom transparent (si je puis dire) de *lucida*, et nous y trouvons deux recettes presque identiques pour le

1. Cf. ci-dessous les vers du *Miroir de la Vierge*, p. 438, n. 2.

2. Tome II (1739), col. 346-395, dissertation 24e.

3. Cf. M. Berthelot, *La chimie au moyen âge* (Paris, 1893), I, p. 7 et s. Dans l'étude de cette compilation qu'il désigne, d'après Muratori, sous le nom de *Compositiones ad tingenda*, Berthelot ne s'est pas occupé du vernis.

fabriquer. Voici ces deux recettes. Je fais au texte de Muratori quelques légères modifications, d'après une collation trouvée dans les papiers de mon regretté maître Arthur Giry qui sont conservés à l'École des chartes; il m'a paru inutile de reproduire les dosages :

Confectio lucide, quomodo fieri debeat petalum aureum : lineleon, galbanum, terbentina, pice spana[1]. Iste .III. species solbe in unum semel cum modico lineleon; et postea crocum orientale, libanum, murra, mastice, resina sapphini, flore puppli primotica, *veronice*; lineleon et auricella [2] commisce eas [3] masrana (*sic*); cola(s) post tota fersa; misce ibi, cum maceras, crocum, libanum, murra, gumma cerasim (*sic*), resina sapphini, flore puppli, *veronice*. Pisa ista tota... (Muratori, col. 374).

De lucida ad lucidus (*sic*) super colores, quale fieri debet. Lineleum, terevventina, galbanum, larice, libanum, murra, mastice, *veronice*, gugma (*sic*) cerasi, flore pluppi (*sic*)... Et qualibet opera picta aut scappilata (*sic*, pour *scarpiiata* = *scarpellata*) inlucidare super debeas (Muratori, col. 375).

La recette, comme on a pu s'en rendre compte, ne comprend que des substances végétales, parmi lesquelles les résines sont en grande majorité. Le parallélisme de la forme *veronice* et des formes *mastice* et *larice* nous amène à penser que nous sommes en présence d'un mot dont le nominatif devait être *veronix*, c'est-à-dire identique, moins la contraction, au *vernix* ou *bernix* de Platearius et des textes postérieurs. Mais entre le manuscrit de Lucques et Platearius, nous possédons un précieux intermédiaire dans le traité intitulé *Mappæ clavicula*, dont la rédaction paraît remonter au commencement du IXe siècle [4]. Or ce traité

1. Leçon primitive, corrigée absurdement en *spina*.

2. Ms. *e tauricella*.— Ce mot *auricella* n'est donné par aucun dictionnaire; ne serait-ce pas le type du franç. *orseille*?

3. Ms. *eat*.

4. Cf. M. Berthelot, *op. laud.*, I, p. 23 et s. Ce traité a été publié par Albert Way, d'après un ms. du XIIIe s., dans l'*Archæologia*, vol. XXXII (Londres, 1847), p. 187 et s.. Giry en a découvert, dans la bibliothèque de Schelestadt, un ms. du Xe siècle (*Mélanges* publiés par la section hist. et philol. de l'École des hautes études pour le dixième anniversaire de sa fondation, Paris, 1878, p. 216). D'autre part, Berthelot a signalé, d'après une communication de M. H. Omont, l'existence à Reichenau, en 821-822, d'un ms. ainsi qualifié : « *Mappæ clavicula de efficiendo auro* » (*Journal des Savants*, année 1906, p. 63, n. 1).

reproduit presque littéralement les deux formules de vernis du manuscrit de Lucques, mais, au lieu de : *veronice*, il porte : *vernicis* [1].

En résumé, le vernis tire son nom d'une des résines qui entraient primitivement dans sa composition. Cette résine, appelée successivement *veronix*, *veronice*, *veronicum*, *vernix* (ou *bernix*), *vernicium*, est, selon toute vraisemblance, la sandaraque, à laquelle le nom même de *vernis* est aussi resté attaché [2].

Il n'est pas vraisemblable qu'il y ait de rapport direct entre le natron, substance minérale, et la sandaraque, substance végétale. Mais il est difficile de ne pas rattacher le mot qui a servi à désigner la sandaraque, puis, par extension, une confection où entrait la sandaraque, au nom de ville Βερενίκη ou Βερνίκη, quel que puisse être le rapport du nom de la ville et du nom de la sandaraque. L'incorporation de la désinence grecque *-ίκη* avec la désinence latine *-ix*, *īcis* n'a rien d'extraordinaire : je renvoie simplement aux excellentes observations faites à ce sujet par M. Meyer-Lübke, *Gramm. des l. rom.*, II, § 17 [3].

Quoique l'anc. franç. *vernix* soit toujours du genre masculin, il serait bien hasardeux de vouloir le tirer directement d'un

---

1. *Archaeologia*, XXXII, p. 233 et 234.

2. « Sandaraca, id est *vernix* » (*Liber sacerdotum*, recueil composé en Espagne au XIIIe siècle, cité par Berthelot, *La chimie au moyen âge*, I, 217). Cf. l'art. *vernis* du glossaire qui termine l'édition de la *Chirurgie* de Mondeville par M. le Dr Bos (Soc. des Anc. textes franç.) : « Est autem vernix duplex, album et rubeum. Album est gummi, quod scriptores sinapizant super pergamenum... » Ce passage de Mondeville aurait éclairé le comte de Laborde qui, ayant trouvé dans des comptes du « vernis a getter sur escripture », n'a pas su de quoi il s'agissait (*Notice des émaux...*, 2e partie, p. 537). De Laborde cite aussi des vers du *Miroir de la Sainte Vierge*, où il est question de femmes

> Qui se *vernissent*, qui se paignent,
> Qui se fardillent et qui s'onglent (corr. : *s'oignent*?).

Sur cet usage du vernis, il suffit de renvoyer à la citation de Platearius qui a été rapportée plus haut; cf. le conte intitulé *Vernissez vos femmes*, recueilli par M. Eug. Rolland, *Romania*, XI, 416.

3. Je me contente d'y ajouter cette remarque : à la forme unique du grec μαστίχη, les auteurs latins donnent comme équivalentes les formes *mastiche*, *masticha*, *mastichum* et *mastix*.

type latin vulgaire berenīcium, identique à celui qui paraît avoir existé en tant que nom du natron. Notre mot français a probablement été emprunté à l'ital. *vernice*, dont le genre a été méconnu sous l'influence des substantifs comme *formiz*, *tapiz* et des nombreux adjectifs masculins en *-iz* qui répondent au latin -īcius. La correspondance d'un *v* roman et d'un β grec témoigne que c'est par la transmission orale que le mot s'est répandu en Occident, circonstance toute naturelle, puisqu'il s'agit d'un mot de la langue technique [1].

A. THOMAS.

AVENERIL, *BLAERIL*, ETC.

Dans l'article *aveneril* de ses *Nouveaux Essais de Philologie française* (p. 173 sq.; cf. aussi, p. 363, *Additions*), et dans une *Note complémentaire sur le suffixe -arilis* parue ici-même (XXXVII, 112), M. A. Thomas a signalé le premier l'existence en français, et plus rarement en provençal, de substantifs dérivés où il reconnaît un suffixe -arilis. Il a pu réunir des exemples de seize mots de ce genre appartenant à des régions diverses, mais surtout à l'ouest du domaine de langue d'oil (Poitou, Blaisois, Maine, Normandie haute et basse) ; neuf de ces mots désignent des terrains de culture : *aveneril*, *blaril*, *chaneveril*, *chaumeril*, *fromenteril*, *lineril*, *orgeril*, *peseril*, *seilleril*. La plupart de ces termes ruraux ne nous sont attestés que par des formes dialectales modernes; un dixième mot, qu'on voudrait pouvoir ranger dans la même catégorie sémantique, *faveril*, n'est attesté que par des noms de lieu et par le poitevin *favris* recueilli par l'abbé Lalanne avec le sens, d'ailleurs mal précisé, de « paille de fèves ». Je puis apporter pour quelques-uns des mots précédents des exemples anciens exactement datés et localisés : ils proviennent encore de l'ouest de la France et m'ont été fournis par les travaux de MM. Delisle et de Beaurepaire sur l'his-

1. Je renvoie à l'article de M. Foerster, cité plus haut, le lecteur curieux de tous les alentours de la question ; je me suis proposé seulement, dans la note qu'on vient de lire, de mettre en lumière des textes qui avaient échappé au savant professeur de Bonn, textes dont on a pu apprécier l'intérêt.

toire agricole de la Normandie et par les *Dictionnaires topographiques* :

AVENERIL. — *Avoineris* ; 1404, Bauville (Seine-Inf.) : 6 acres de *blaeris*, 3 de pastis en 2 areures, 3 de jachère en 4 areures, le reste d'*avoineris* et *orgeris* (Beaurepaire[1], 35).

BLAERIL. — *Blaeris* ; cf. AVENERIL.

FAVERIL. — Noms de lieux. Calvados[2] : 1168, *Culturam de Faberillis*. — Eure[3] : *le Favril* (1222, *Faveril* ; 1230, *Faveryl*). — Eure-et-Loir[4] : *le Favril* (1117, *Faverillum* ; 1206, *Favrilia* ; 1338, *le Faveril*). — Maine-et-Loire[5] : *les Faveries* (1070-1118, *Faveriez* ; 1114, *Faverillae* ; 1134-50, *Favril* ; 1637, *les Fabveriz*) ; *le Favril* (1203-12, Terra... que dicitur *le Faveriz*) ; *le Grand et le Petit Favril* (1308, Locus qui vulgariter dicitur *le Faveril*).

ORGERIL. — *Orgeris* ; cf. AVENERIL. — Godefroy a relevé le pluriel *orgerilz* dans le nom de la paroisse *St-Lorenz des orgerilz* (1392-1400, *Comptes de l'Hôtel-Dieu d'Orléans*), mais à l'article ORGERIE il donne la forme *St-Laurent des orgeries*.

PESERIL. — *Peseris* ; 1412, Riville (Seine-Inf.) : 6 acres en guaquières femées de l'année et le demourant en *peseris* (Beaurepaire, 35) ; 1478, S. Wandrille, ex. reproduit par Godefroy[6] ; autre exemple, 1485, dans Beaurepaire, 42, n. 4.

Ces exemples nous font assister à quelques-uns des accidents auxquels était exposée la finale *-eril* : le son de la dernière consonne a dû hésiter entre *l* et *l* mouillée, comme le montrent en particulier les transcriptions latines ; l'emploi au pluriel des mots en *-eril*, emploi fréquent pour les mots désignant des cultures (cf. *foins*, *prés*, *vignes*, etc.), favorisait beaucoup la chute de *-l* et amenait une confusion formelle avec les mots en *-is* (*pastis*), mais je crois, comme M. Thomas, que cette confusion

---

1. Ch. de Robillard de Beaurepaire, *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du moyen âge*, Évreux-Rouen, 1875.

2. *Cartulaire de Longues*, arrondissement de Bayeux, dans L. Deslile, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie*, p. 326, n. 57.

3. Mis de Blosseville, *Dictionnaire topographique du département de l'Eure*. M. Thomas a déjà signalé *Le Favril* dans l'Eure, l'Eure-et-Loir et le Nord ; je crois utile cependant de donner ici quelques formes anciennes.

4. L. Merlet, *Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir*.

5. C. Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*.

6. Sans indication de la source immédiate.

n'est qu'apparente et je n'ai pas hésité à restituer aux mots en *-eril* les exemples de *-eris* fournis par la Seine-Inf. ; la chute de *-l* créait une confusion plus dangereuse avec les mots en *-erie* et la différence des genres ne pouvait pas être, surtout pour des mots fréquemment employés au pluriel, un obstacle bien fort au changement de suffixe : M. Thomas a déjà constaté le fait pour *avanri-avanrie* et nous pouvons le constater de nouveau pour *Faveril-Faveries* dans le Maine-et-Loire; personne ne voudra en conclure qu'il faut restituer à la série *-eril* les nombreux noms en *-erie* (*Avoinerie*, *Faverie*, *Linerie*, etc.) que nous présentent les dictionnaires topographiques, la formation en *-erie* est trop vivante et, pour le type de mots qui nous occupe, trop naturelle pour autoriser pareille conclusion, mais dans bien des cas *-eril* pourrait se cacher sous *-erie*. Je croirais volontiers que c'est le cas pour l'exemple suivant à cause de sa date et de son origine :

1398, Quincampoix (Seine-Inf.) : 12 acres de *blaieries*, *d'aveneries* et *vescheries* (reproduit par Godefroy, v° AVOINERIE, au *Compl.*, d'après Beaurepaire, *o. c.*, 37).

Il faudrait alors joindre à notre liste un onzième mot, VECERIL, et l'existence de ce mot dans la Seine-Inf. nous est confirmée pour l'époque moderne par le *Glossaire de la vallée d'Yères* de A. Delboulle, qui nous donne à l'article VESCHE = *vesce* :

Dériv. *vescherie*, n. m. Champ où l'on a recolté de la *vesche*.

L'indication que le mot est masculin ne paraît devoir laisser aucun doute sur son origine.

Le *Glossaire de la vallée d'Yères*, où M. Thomas a relevé *orgerie*, contient encore d'autres exemples de mots de cette classe ; outre *avoinerie* signalé comme féminin j'y trouve :

BLÉRI, n. m. Champ où l'on a récolté du blé. (L'on notera l'hésitation des notations de Delboulle pour la finale de nos mots.)

PÉSERIE, n. m. Champ où l'on a récolté des pois.

SOILLERIE, n. m. Champ où l'on a récolté du seigle (*soile*).

et enfin un douzième mot pour notre liste :

TRÈFLERIE, n. m. Champ dans lequel on a récolté du trèfle.

L'observation faite plus haut sur le genre de *vescherie* vaut

naturellement pour ces quatre mots et en particulier pour le dernier dont je n'ai pas trouvé d'exemple ailleurs que dans Delboulle.

Il faut sans doute reconnaître le type *-éril* dans les formes au singulier sans *-l* final telles que *Chenevry* (Marne [1]), Le *Cannevry* (Calvados [2]), *Le Favry* (Somme [3]), *Le Févry*, *Pésery* (Haute-Marne [4]) pour lesquelles je n'ai pas d'exemple ancien et aussi dans les formes en *-ieux* telles que *Linereux*, *Orgerieux* (Seine-Inf.) [5].

M. Thomas a dans sa *Note complémentaire* traduit ***blaril***, etc., par « champ de blé, etc. »; il est possible en effet que ces mots aient pris sur certains points ce sens simple, mais il ne faut, je pense, dans la plupart des cas, tenir cette traduction que pour une notation abrégée : les dictionnaires patois s'accordent à nous indiquer une signification plus précise, celle de « champ où l'on a récolté et d'où l'on a retiré le blé, etc. », cf. Decorde, Delboulle, Maze (*Banlieue du Havre*, d'où proviennent ***blaril***, ***lineril***, ***seilleril***), Thibault ; c'est aussi ce sens qui explique la valeur nouvelle de *avaurie* dans le Maine, « jachère », le champ d'avoine après la récolte, le « chaume d'avoine », constituant une véritable jachère partielle ; c'est ce sens qui convient le mieux à l'exemple tiré du *Roi Modus* et où il est question d'un filet tendu dans un *aveneril* ; enfin le poitevin ***favris***, « paille de fèves », s'explique bien s'il provient de ***faveril***, « chaume de fèves », avec le double sens qu'a ***chaume***, « champ en chaume » et « partie de la tige ». D'autre part on notera que les mots en *-éril* désignent des terrains où l'on a cultivé des plantes herbacées annuelles (céréales, plantes fourragères ou textiles), des terrains par conséquent dont l'aspect se modifie complètement d'une saison à l'autre ; c'est-à-dire que la dif-

1. A. Longnon, *Dictionnaire topographique du dép. de la Marne.*
2. C. Hippeau, *Dict. top. du dép. du Calvados.*
3. J. Garnier, *Dictionnaire topographique du dép. de la Somme.*
4. A. Roserot, *Dict. top. du dép. de la Haute-Marne.*
5. Il est possible qu'il faille joindre encore à notre liste une forme * MILLERIL qui se retrouverait dans des noms de lieux tels que *les* ***Milleris*** (Haute-Marne), *les Milleries* (1660, *les Millerys*, Yonne), *les* ***Millery*** (Aube).

férence entre *orgeril* et *champ d'orge* par exemple n'est pas le résultat d'une différenciation purement accidentelle, mais correspond à des différences profondes dans la nature des choses [1]. Ces remarques sémantiques peuvent nous aider à comprendre pourquoi on a créé les formes en *-eril* et de quelle manière elles sont nées.

Il ne me paraît pas évident en effet que nous ayons affaire ici à des dérivés directs des simples, *avoine*, *orge*, etc. au moyen d'un suffixe composé *-eril* ayant une existence propre en tant que composé et indépendamment des éléments composants; mais de même qu'entre l'orge et l'orgeril il y a un intermédiaire sémantique nécessaire, le champ d'orge, l'orgeril n'étant que l'aspect du terrain qui succède à l'aspect champ d'orge, de même je crois qu'il faut restituer entre *orge* et *orgeril*, comme intermédiaire formel, le mot même qui désigne le champ d'orge, *orgère*. Les mots du type d'*orgère* sont bien connus et, pour ne citer que des noms de lieux de la région occidentale où paraît surtout avoir fleuri ou persisté la formation en *-eril*, nous y rencontrons *Avenières* (Mayenne), *Fromentières* (Mayenne), *Favières* (Calvados, Eure-et-Loir), *Linières* (Maine-et-Loire, Mayenne, etc.), *Orgères* (Eure-et-Loir, Mayenne, Orne); *seiglier* est poitevin (cf. Favre, *Glossaire du Poitou*); *chenevière* et *pesière* sont anciens en français; *chaumière* a existé au moins comme adjectif (terres chaumières) et de même *blaier*, mais pour ce dernier je n'ai pas d'exemple de son emploi en français pour désigner une terre; *tréflière* paraît nouveau en français commun, il peut être plus ancien dans quelque province, mais nous ne savons pas davantage à quelle époque remonte *tréflerie*. En admettant que pour l'un ou l'autre de ces mots l'on soit arrivé par analogie à tirer directement d'un nom de plante un nom de terrain en *-eril*, l'hypothèse d'un intermédiaire en *-ière* vaudrait encore au moins pour l'origine de la formation et sans doute pour la généralité des cas.

---

1. Cela n'exclut pas la possibilité de formations comme **pomeril*, mais ces formations seraient en tout cas peu nombreuses et il est évident qu'il ne faudrait pas les rattacher à *pomme*, mais à *pommier*, et cela s'accorderait avec mon explication de la finale *-eril*.

Il ne me semble pas d'ailleurs que l'existence indépendante du suffixe composé *-eril* soit très assurée en dehors des noms de terrain étudiés jusqu'ici : M Thomas a fait remarquer que les trois exemples provençaux qu'il a réunis n'étaient pas précisément en *-aril*, mais bien en *-air-il*, c'est-à-dire présentaient deux suffixes et non un suffixe composé ; quant à *fumeril*, « passage pour la fumée », et à *femeril*, « place pour le fumier », ils se rattachent naturellement à *fumière* et à *fumier* aussi bien qu'à *fun* ou *fien* ; enfin *someril*, si l'on ne veut pas le rattacher à *somier* adjectif, peut être né de formes telles que *someron* ; il ne resterait alors pour attester l'existence indépendante de *-eril* que le normand *meeril* que M. Thomas a expliqué dans une notice particulière[1] par *metarile (ou *mée+eril*) et pour lequel je n'ai pas d'autre explication à proposer, mais dont l'origine est encore incertaine[2].

En résumé, je ne mettrais pas *-eril* dans la liste des suffixes composés du français, ou du moins j'en restreindrais l'emploi à des formations analogiques dans un groupe sémantique limité que j'attribuerais en principe au suffixe *-il* ; l'emploi de ce suffixe simple, en particulier pour désigner des terrains, est connu en roman, on en trouvera des exemples dans Meyer-Lübke, II, § 437. Il est possible que le latin ait connu déjà la combinaison de -ile avec des mots en -aria, mais ici encore je n'ai pas d'exemple[3] ; le provençal nous montre que le suffixe *-arile, s'il a existé, n'a pas été considéré comme un suffixe simple, mais a été décomposé en ses deux éléments : je ne pense donc pas qu'il y ait lieu de parler de représentants français d'un suffixe *-arilis.

Mario ROQUES.

---

1. *Nouveaux Essais*, 295.

2. Il ne peut pas être question de rechercher *-eril* < *arile dans l'a. fr. *leteril*.

3. Il faut, dans la *Note complémentaire* de M. Thomas, rétablir un astérisque devant *fabarile.

COMPTES RENDUS

Mélanges Chabaneau. Volume offert à Camille Chabaneau à l'occasion du 75e anniversaire de sa naissance (4 mars 1906) par ses élèves, ses amis et ses admirateurs. Erlangen, Fr. Junge, 1907. — In-8°, XVI-1118 pages, avec plusieurs illustrations et, en tête, un portrait gravé de M. Chabaneau [1].

La dimension peu ordinaire de ce volume témoigne de la respectueuse sympathie dont jouit dans le monde savant M. Camille Chabaneau, mais elle ne laisse pas d'être embarrassante pour celui qui est chargé d'en faire un compte rendu. On m'excusera si je n'ai pas proportionné exactement l'analyse et la critique à l'importance de chacun des 81 mémoires contenus dans ces *Mélanges* : il aurait fallu pour cela plus d'espace, plus de temps et aussi une compétence plus large. J'ai tenu à mentionner le titre de tous les mémoires ; pour quelques-uns il m'a semblé qu'une simple mention suffisait, soit que le sujet traité sorte du cadre chronologique de la *Romania*, soit que la manière dont il a été traité ne relève pas de la critique scientifique, soit tout simplement que le titre ait paru suffisant pour édifier le lecteur sur ce qu'il trouverait dans le mémoire.

P. 1-56. W. FOERSTER, *Le saint Vou de Luques*, avec deux figures. Édition d'un petit poème français (509 vers décasyllabes, répartis en tirades assonancées) qui raconte un miracle fait en faveur du jongleur Genois par le célèbre *Volto Santo* de Luques. Ce poème constitue la deuxième partie du prologue de la *Venjance Jesu Crist* contenue dans un manuscrit de Turin, naguère décrit par M. Stengel et par d'autres, et n'avait pas jusqu'ici attiré l'attention. L'édition est précédée d'une longue introduction dont il suffira de reproduire les subdivisions pour en montrer le multiple intérêt : I, la version du jongleur de Turin ; II, la légende du jongleur et le saint Vou de Lucques en France ; III, le *Volto Santo* à Lucques ; IV, le miracle du jongleur ; V, saint Genesius ; VI, origine du franç. *godelureau* ; VII, la partie inédite du manuscrit de Turin.

1. Tirage à part des *Romanische Forschungen*, t. XXIII. L'autre face de la couverture porte comme titre : *Mélanges Chabaneau. Festschrift*, etc.

En appendice, texte latin inédit de la légende du jongleur, publié par M. G. Schnürer, d'après deux manuscrits de Lucques. L'étymologie de *godelureau*, considéré comme un diminutif de *Godelu*, pour *Voudelu*, n'est ni nouvelle ni tout à fait sûre; M. F. donne de bonnes raisons pour la faire prendre en sérieuse considération.

P. 57-72. E. STENGEL, *Ein Beitrag zur Textüberlieferung des Romans de saint Fanuel et de sainte Anne et de Nostre Dame et de Nostre Segnor et de ses apostres*. Utile recueil de variantes tirées de plusieurs manuscrits que M. Chabaneau n'a pas eu à sa disposition quand il a publié le *Roman de saint Fanuel*, en 1885, dans la *Revue des langues romanes*.

P. 73-75. J.J. PÉPOUEY, *U final atone = lat.* ulum *dans le parler de Bagnères-de-Bigorre et des environs*. Il va de soi que cet *u* final se prononce comme le son que l'orthographe française note par *ou*. Les données de M. P. sont à rapprocher de celles qu'a produites M. Jeanroy dans *Ann. du Midi*, VII, 139. Elles soulèvent des questions, à la fin phonétiques et morphologiques, de nature très délicate que M. P. ne pouvait songer à résoudre dans les quelques lignes qu'il a consacrées à cette finale et où il a cru, par surcroît, devoir dire un mot des autres finales atones du dialecte de Bagnères. On ne saurait admettre avec lui que, à côté de *omi* < hominem, la variante *ome* puisse représenter le nominatif homo; il ne faut pas non plus expliquer *merlu* par *mer(u)lum, mais par *merlulum.

P. 77-80. Dr DEJEANNE, *Sur l'aube bilingue du ms. Vatican Reg. 1462*. Nouvelle tentative pour expliquer le célèbre refrain roman, où je ne trouve rien qui approche de la vraisemblance.

P. 81-87. A. JEANROY, *Le troubadour Austorc d'Aurillac et son sirventès sur la septième croisade*. Cette note aboutit à des résultats importants : 1° une étude minutieuse du manuscrit unique (Bibl. Nat., franç. 856), où le sirventès est mutilé par l'ablation d'une vignette, a permis à M. J. de restituer presque sûrement les parties manquantes de la pièce : 2° M. J. donne de bonnes raisons pour rapporter le sirventès à la première croisade entreprise par Louis IX, conformément à une idée émise par M. Schindler, et non à la seconde, comme on le répète communément; 3° l'auteur doit être identifié avec un membre de la famille noble d'Aurillac, qui tirait son nom de la ville bien connue de la Haute-Auvergne, lequel mourut en 1259-1260, et non à un membre d'une famille bourgeoise de Montpellier, comme l'a dit M. Chabaneau. Sur ce troisième point, on n'a que des présomptions, et, à vrai dire, les présomptions me paraissent peut-être plus fortes en faveur de Montpellier qu'en faveur d'Aurillac, étant donné l'esprit gibelin du sirventès, et les sources ordinaires du ms. 856.

P. 88-103. A. STIMMING, *Altfranzösische Motette in Handschriften deutscher Bibliotheken*. Ebauche de la publication faite depuis par l'auteur et dont le compte rendu a été donné ici (*Romania*, XXXVI, 456).

P. 105-116. J. CORNU, *Phonétique française*. Observations très pénétrantes sur les traitements divers qu'ont dû subir, dans la période très archaïque de la langue, les voyelles atones finales selon qu'elles étaient à la pause ou qu'elles étaient enchâssées dans une construction continue. Dans une première section, M. C. s'occupe de l'*a* latin devenu *e* et montre que certains mots (surtout des adverbes et l'imparfait du verbe *être*) ont concurremment une forme pleine à la pause, où *e* se maintient, et une forme tronquée en liaison, où *e* tombe (cf. *Roland*, 1580 *sun cumpaignun Gerier ocit* UNCORE, mais 156 UNCOR *purrat guarir*); dans la seconde, il passe en revue les autres voyelles. L'idée que l'*u* a dû persister plus longtemps que l'*e* est très naturelle quand on considère ce qui s'est passé en espagnol; mais les conflits entre la phonétique et la morphologie, que nous offre si souvent la conjugaison française et que M. C. s'efforce d'expliquer par là, ont des raisons plus complexes, autant qu'il me semble. Les rapprochements avec le provençal sont intéressants, mais M. C. n'en tire pas toujours les conséquences auxquelles ils conduisent. Pour qui ne considère que le français *chies* (auj. *chez*), l'idée d'y voir une forme tronquée pour **chiese* < casa paraît naturelle; mais quand on invoque le prov. (limousin) *chas*, la disparition de l'*a* devient inexplicable et il faut à tout prix supposer une base autre que casa. De même l'existence du prov. *primas* à côté de l'anç. franç. *primes* ne permet pas de croire que l'adverbe *primes* soit tout simplement le nominatif lat. primus. Cf. les objections faites à la théorie de M. C. par M. A. Wallenskõld dans un article spécial paru dans les *Neuphilologische Mitteilungen* de Helsingfors, 1908, p. 7-26.

P. 119-132. A. THOMAS, *L'origine limousine de Marcial d'Auvergne*. Le profit le plus positif de ce mémoire réside dans la publication d'un document de 1511 qui nous renseigne avec précision sur les enfants et héritiers de Martial d'Auvergne. Pour le reste, j'ai fait connaître l'existence à La Rochelle, en 1426-1429, d'un clerc originaire de Limoges nommé Martial d'Auvergne et j'ai supposé, comme très vraisemblable, que ce clerc s'était installé à Paris après la soumission de cette ville à Charles VII (1436) et qu'il devait être identifié avec un notaire au Châtelet, homonyme, dont la présence à Paris se constatait seulement à partir de 1437 et dans lequel il est à peu près certain qu'il faut voir le père de l'écrivain. Mais le vraisemblable n'est pas toujours vrai: j'ai trouvé depuis et je publierai prochainement de nouveaux documents qui établissent la dualité du clerc limousin et du notaire au Châtelet. L'origine limousine de la famille du célèbre écrivain du XVe siècle reste donc toujours à prouver. J'ajoute que je continue à la croire vraisemblable.

P. 133-138. J. ULRICH, *Le fabliau du jaloux et de l'ange Gabriel*. Texte toscan-vénitien ou toscan-émilien, tiré d'un manuscrit de Pérouse auquel M. U. avait déjà emprunté un fabliau publié dans les *Mélanges Ascoli*. Édition sans commentaire, suivie d'un glossaire dans lequel sont relevés et traduits vingt-trois mots.

P. 139-144. K. NYROP, *Le sort du radical dans la dérivation française*.

Revue rapide où sont exposés et caractérisés avec beaucoup de précision les différents procédés en usage, surtout dans la dérivation néologique. ***Plamée***, de *plain* <* pĭlamen, n'est pas analogique, mais étymologique au même titre que *limier* de *lien* <ligamen. Aux exemples de dérivation obtenue en éliminant la désinence du simple (comme ***bâtonnat***, de ***bâtonnier***) on peut ajouter quelques mots à ceux que cite l'auteur : ***caoutchène*** et ***caoutchine*** (de *caoutchouc*), *encharnerer* (garnir de *charnières*), *factage* (de *facteur*), ***maquerai-son*** (de *maquereau*), *marguillage* (de *marguiller*) et ***métayage*** (de ***métayer***).

P. 145-153. J. J. Salverda de Grave, *Quelques observations sur les mots d'emprunt*. Ces observations, très intéressantes au point de vue de la sémantique et de la sociologie, sont fondées sur l'étude et la classification des mots français qui ont passé en néerlandais. L'auteur les a, depuis, développées dans un mémoire spécial sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

P. 155-161. A. Morel-Fatio, *La plainte du soldat espagnol*. Cette curieuse petite composition, que M. M.-F. emprunte à un manuscrit de notre Bibl. Nat. (*Esp.* 373) et qu'il publie et commente avec toute la compétence qu'on lui connaît, a dû être composée entre 1565 et 1568.

P. 163-173. E. Langlois, *Le jeu du Roi qui ne ment et le jeu du Roi et de la Reine*. Donne des renseignements très précis sur le premier de ces jeux de société, notamment par un long extrait d'un poème où l'on ne s'attendrait pas à le voir intervenir, *les Veus du Paon*, de Jacques de Longuyon. Le second n'est connu que par des allusions qui ne permettent pas de s'en faire une idée très nette, mais qui empêchent de l'identifier avec le premier. M. L. conjecture ingénieusement que la confusion apparente qui se trouve dans le *Robin et Marion* d'Adam de la Hale est un quiproquo intentionnel destiné à provoquer le rire des connaisseurs.

P. 175-178. J. Leite de Vasconcellos, *Fórmas verbaes arcaicas no Leal Conselheiro de el-rei D. Duarte*. Remarques intéressantes et nouvelles d'où il résulte que la substitution des formes syncopées (*obraes*) aux formes archaïques (*obrades*) a dû se faire en portugais antérieurement à la date du *Leal consilheiro* (1428-1438), vraisemblablement dans les premières années du XVe siècle.

P. 179-189. F. Wulff, *Quelques ballatas de Pétrarque non admises dans les recueils de 1356 et de 1366*. Étude minutieuse et bien conduite, faite sur le célèbre *scartafaccio* original de Pétrarque (Vatic. lat. 3196), et dont les résultats concordent à peu près avec ceux qu'a obtenus de son côté M. F. Pellegrini (*Giorn. storico della lett. ital.*, ann. 1905, p. 359). M. W. se réserve de revenir plus tard sur les raisons qui ont pu décider Pétrarque à exclure de son recueil définitif des compositions dont plus d'une semble mériter l'honneur d'y être admise.

P. 191-196. E. Ritter, *Chanson de la complanta et desolation dé paitré*. Rare monument de la littérature patoise de Genève, qui paraît remonter au deuxième quart du XVIe siècle ; il se trouve dans un recueil historique manuscrit dû à David Piaget (1580-1644). M. R. le publie en l'accompagnant d'une

traduction. Le verbe *carquevella*, que M. R. déclare n'avoir trouvé nulle part, correspond au verbe provençal bien connu *carcavella* (pour *cascavella*), dérivé de *carcavel*, grelot ; cf. Mistral, CASCAVELA.

P. 197-204. C. APPEL, *Zur Metrik der Sancta Fides*. La métrique de cet ancien poème n'a rien de bien particulier ; la question de la mélodie paraît insoluble dans l'état de nos connaissances. M. A. n'a pas remarqué que l'auteur n'associait pas à la rime les désinences en *az* (tirades 4, 8, 35) et les désinences en *atz* (tirade 18) : les premières ont un *z* sonore et les autres un *z* sourd ; la tirade 17, qui est en *iz*, a uniquement des mots où *z* est sonore. Il y a là un archaïsme phonétique qui mérite d'être signalé. Au v. 387, *flamejan* est sûrement un participe présent et non un gérondif.

P. 205-215. E. RIGAL, *La signification philosophique du Satyre de Victor Hugo*.

P. 217-222, P. E. GUARNERIO, *Reliquie sarde del condizionale perifrastico col perfetto di* habere. Si les dialectes actuels se servent de l'imparfait, il n'en est pas de même dans le campidanese tel que nous le connaissons par les chartes des XI-XIIIe siècles, et dans la *Carta de Logu*, où l'on trouve le parfait, comme en florentin, mais placé avant l'infinitif. M. G. cite au long, traduit et commente excellemment ces anciens textes non moins curieux que difficiles à entendre.

P. 223-234. H. VAGANAY, *Quelques mots peu connus*. Ces mots, que n'accompagne jamais le moindre commentaire philologique, sont tirés de l'édition de 1510 du *Livres des proprietez des choses* (malheureusement, la traduction primitive, due à Jehan Corbechon (1372), a été remaniée en 1482 par Pierre Ferget, et l'on ne sait si les extraits donnés par M. V. remontent à Corbechon ou à Ferget), de l'édition de 1544 du *Grant Vita Christi*, traduction Guillaume Lemenand, et de l'édition de 1519 du *Vocabularius* d'Antoine de Lebrija. P. 224 et 226, les 3e p. pl. *aherdent* et *deuillent* se rattachent aux infinitifs *aherdre* (non *aherder*) et *douloir* (non *deuiller*).

P. 235-239, A. DAUZAT, *L'amuissement de* s, r, l *explosifs dans la Basse Auvergne*. Ce phénomène extrêmement complexe, dont on trouve déjà des traces dans les rares textes auvergnats du XVe siècle, est étudié avec la précision qui caractérise les travaux dialectologiques de l'auteur, et d'après des enquêtes personnelles sur le terrain.

A. 241-251. J. SAROÏHANDY, *Gloses catalanes de Munich*. Ces gloses proviennent d'un traité de grammaire latine écrit au commencement du XVe siècle. L'auteur, qui cite concurremment beaucoup de mots castillans, devait vivre sur les confins de la Catalogne et de l'Aragon. M. S. ne publie qu'un petit nombre de gloses, celles qu'il a jugées être les plus intéressantes, et dont plusieurs sont en effet fort curieuses ; il les commente généralement avec beaucoup de science et de jugement. Au lieu de *revolvin de vent* « tourbillon », il faut certainement lire ou corriger : *revolum* ; cf. l'art. REVOULUN, REVOU-

LUM de Mistral. *Volvi*, qui traduit *atomus*, doit être rapproché de l'anc. franç. *olve* et du prov. mod. *auvo, ouvo ,ouolbo*, etc.. cf. *Romania*, XXXVI, 447.

P. 253-255. E. SAINÉAN, *Anc. prov. « cos, gos », chien.* Croit que ce nom du chien, qui n'est pas exclusivemeat propre au provençal, tire son origine du cri usuel (*css! gss!*) dont on se sert pour chasser cet animal, et rattache à la même origine l'anc. franç. *goz* et *gocet* « nain ».

P. 257-273. C. FABRE, *Les provençalistes du Velay et M. Camille Chabaneau.*

P. 275-281. D. PÉTROF, *Quelques notices sur Felix de Vega, père de Lope de Vega.*

P. 283-287. A. DUJARRIC-DESCOMBES, *Camille Chabaneau et les troubadours du Périgord.*

P. 289-305. J. DUCAMIN, *Herran ou l'Arlot qui pleure, églogue 4e de Pey de Garros.* Texte critique, accompagné d'une traduction française, d'un commentaire et d'un excellent glossaire. Beaucoup de mots sont embarrassants; je ne saurais rien reprendre ni ajouter aux explications et aux conjectures de M. D., qui possède le gascon comme personne.

P. 307-310. L. LAMBERT, *La Pourcairouleto, légende populaire recueillie en 1864 à Belesta* (Ariège). Musique et texte patois.

P. 311-324. L. CLÉDAT, *Le futur à la place du présent.* Complète une note de M. Tobler (*Mélanges*, trad. Kuttner et Sudre, I, 522). M. C. répartit les exemples produits en trois catégories : futur d'atténuation, futur d'habitude, futur de conjecture.

P. 315-319. V. CRESCINI, *No sai que s'es...* Remarques intéressantes, dirigées surtout contre les idées de M. Appell, sur la célèbre pièce de Raimbant d'Orange. M. C. la traduit en italien, en entremêlant sa traduction d'un commentaire explicatif.

P. 321-337. R. SCHEVILL, *On the Bibliography of the Spanish comedia.*

P. 339-385. D. NOBILING, *Zu Text und Interpretation des Cancioneiro da Ajuda.* Après une étude minutieuse de la graphie du précieux recueil publié en 1904 par Mme C. Michaelis de Vasconcellos, M. S. propose un grand nombre de corrections de détail dont je laisse l'appréciation aux spécialistes.

P. 387-393. C. DE LOLLIS, *Su e giù per le biografie provenzali.* Observations décousues, comme le promet le titre, et sans grande nouveauté. M. C. de L. insiste surtout sur la biographie du comte de Poitiers et sur les racontars d'Orderic Vital, au sujet desquels il est en somme d'accord avec les conclusions de MM. Rajna et Jeanroy.

P. 394-400. W. SUCHIER, *Bruchstücke einer Handschrift des Conseil von Pierre de Fontaines.* Il s'agit de deux feuillets d'un manuscrit perdu, feuillets ayant jadis appartenu à Ch. Révillout, professeur à l'université de Montpellier. M. S. les publie diplomatiquement après en avoir précisé la place dans l'œuvre du célèbre jurisconsulte. Il donne à ce propos une liste de tous les manuscrits connus, complets ou fragmentaires, dont le chiffre s'élève à 17.

P. 401-413. A. COUNSON, *Noms épiques entrés dans le vocabulaire commun.* Notes rapides, d'étendue très inégale, qui n'apportent pas grand chose de nouveau. L'auteur laisse intentionnellement de côté les quelques mots dus à la vogue des poèmes italiens en France depuis le XVIe siècle (*rodomontade sacripant*) pour s'attacher seulement à notre littérature narrative du moyen âge. Puisqu'il a un article *Flamberge*, il aurait fallu citer le curieux article *Durandal* de Furetière : « On s'en sert en cette phrase proverbiale : pour expliquer qu'une viande est fort dure, on dit que c'est *durandal*, l'épée de Roland. »

P. 415-423. E. BOURCIEZ, *Le verbe « naître » en gascon.* Dans une grande partie du domaine gascon, nascere a été supplanté par vadere. M. B. consacre à vadere une monographie approfondie, où les différents aspects de la question (sémantique, phonétique, morphologie et répartition géographique) sont étudiés avec une parfaite compétence et exposés avec une lumineuse précision. Cette monographie est d'autant plus méritoire que l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont n'a pas de carte pour le mot *naître*.

P. 425-435. H. SUCHIER, *Provenzalische Beichtformel.* Ce formulaire de confession se trouve copié à la suite des *Coutumes de Montpellier*, dans le ms. franç. 11795 de notre Bibliothèque Nationale, et il à été signalé à M. S. par M. Chabaneau lui-même qui en devait la connaissance à une indication de feu A. Germain. Il paraît traduit d'un texte latin, non encore découvert, qui est aussi à la base du formulaire publié antérieurement par M. S. dans ses *Denkmäler* ; les deux traductions sont d'ailleurs indépendantes l'une de l'autre. Les mots et formes rares, peu nombreux, sont relevés dans un glossaire. Le subj. prés. *pesse* 15, 3, ne me paraît pas pouvoir être rattaché à *pecar* ; je crois qu'il appartient à *pessar*.

P. 437-461. A. LEROUX, *L'idiome limousin dans les chartes, les inscriptions, les chroniques.* Précieux répertoire bibliographique qui complète et développe en le transformant le tableau succinct publié par l'auteur en 1891 dans la *Revue des langues romanes*, XXXV, 403.

P. 463-467. A. TOBLER, *Quitte à..., sauf à...* Le nom de l'auteur suffit à louer l'œuvre, et l'on sait que son admirable connaissance de la psychologie de la parole humaine n'éclate pas moins dans l'étude de la syntaxe moderne que dans celle de la syntaxe du moyen âge.

P. 469-478. P. RAJNA, *La patria e la data della Santa Fede di Agen.* Se fondant surtout sur des preuves externes et sur des présomptions morales, M. R. pense que le poème est postérieur de peu à 1101 et qu'il a été écrit dans le comté de Comminges ou dans son voisinage immédiat, peut-être même au sud des Pyrénées. Je crois, pour ma part, qu'il faut rester de ce côté-ci des Pyrénées et qu'on ne peut songer à localiser le poème dans le comté de Comminges parce que ce comté était situé tout entier dans le domaine linguistique du gascon. La vogue dont a joui de bonne heure le culte de sainte Foi dans le diocèse de Toulouse confirme les observations linguistiques faites par M.

Gröber, dans le mémoire qui sera signalé plus loin ; il est bien probable que notre poème a été composé dans la partie nord-ouest de ce diocèse, celle qui confinait à la Gascogne sans être proprement gasconne de langue, par exemple dans le rayon de Grizolles (Tarn-et-Garonne).

P. 479-488. H. O. Östberg, « *Bloi* » *und* « *poi* ». L'auteur n'a pas grand' peine à montrer que les tentatives faites jusqu'ici pour expliquer la présence de l'*i* dans les formes *bloi* et *poi* prêtent le flanc à beaucoup d'objections ; mais je ne saurais, pour ma part, accepter sa théorie d'après laquelle nous aurions dans *bloi* et dans *poi* des nominatifs pluriels analogues aux types du lat. vulgaire **duī* et **ambī* qui ont pris la place des formes classiques duo et ambo.

P. 489-495. A. Kolsen, *Ein Lied des Trobadors Guilhem de Cabestanh.* Publie, traduit et commente avec compétence la pièce *Ogan res qu'ieu vis* (Bartsch, *Grundriss*, 213, 8), qui ne se trouve que dans un seul manuscrit. En appendice est discutée la question de savoir si la pièce *Al plus leu qu'eu sai far chansos* (Bartsch, *Grundriss*, 242, 7) a pour auteur Giraut de Borneil ou Guilhem de Cabestanh ; M. K. se prononce, pour de bonnes raisons, à ce qu'il semble, en faveur de ce dernier.

P. 497-516. O. Schultz-Gora, *Einige unedierte Jeux-partis.* Publie sept pièces tirées des ms. Vatic. Regina 1490 et 1522 en les faisant suivre de copieuses remarques. Ces textes offrent quelques mots rares ou non signalés jusqu'ici, tels que *peestre* (franç. mod. *pêtre*), *troie* (coup de trois au jeu de dés, emploi figuré), *sieunaille*, etc. A propos de ce dernier mot et du verbe *sieuner*, M. S.-G. paraît oublier l'existence de l'anç. franç. *seoner* (dont *sieuner* doit être une simple variante), jadis étudié par M. Tobler (cf. *Romania*, XXV, 621).

P. 517-523. M. Grammont, *La métathèse à Pléchâtel* (*Haute-Bretagne*). Soumet à une législation rigoureuse les exemples en apparence incohérents qu'il emprunte au Glossaire publié en 1901 par MM. Dottin et Langouët, et conclut, comme il l'avait fait à la suite d'une étude du patois de Bagnères-de-Luchon (Cf. *Romania*, XXXVI, 138), que la métathèse s'accomplit d'une façon absolument régulière.

P. 525-539. C. Salvioni, *Il dialetto provenzaleggiante di Roaschia* (*Cuneo*). Étude phonétique minutieuse, suivie de notes sur la morphologie et le lexique, d'après une enquête personnelle faite en interrogeant un couple de paysans originaire de cette localité.

P. 541-546. W. Cloetta, *Ysoré im Moniage Guillaume und in Ogier.* Ysoré est, dans les deux rédactions du *Moniage Guillaume*, le nom du roi païen qui assiège Paris et que Guillaume tue en combat singulier ; mais l'une dit cet Ysoré fils du roi Brehier, tué par Ogier, et lui fait assiéger Paris pour venger son père, tandis que l'autre le présente comme un roi de Conimbre venu pour venger son oncle Sinagon. La première rédaction doit être la plus ancienne ; elle est inspirée par la *Chevalerie Ogier*, où figure effectivement un Ysoré, fils

de Brehier. Ogier tue le père et le fils dans la chanson telle que l'a publiée Barrois ; mais le manuscrit de Montpellier, dont M. C. nous fait connaître le texte, dit que cet Ysoré échappa aux coups d'Ogier, revint plus tard en France et fut tué par Guillaume. C'est là un remaniement de la légende qui témoigne chez son auteur de la connaissance du *Moniage Guillaume*. La mise en prose du *Moniage* a de son côté plus d'une réminiscence de la *Chevalerie Ogier*.

P. 547-555. D. BEHRENS, *Wortgeschichtliches*. Pic. *clipant* : signifie « moulin » et vient du verbe bas all. *klippen* « cliqueter ». — *Gien* : ce mot dont Godefroy ne cite qu'un exemple et qu'il traduit dubitativement par « cep » a survécu dans les patois franç. limitrophes des territoires flamands et allemands ; il signifie « bande de terrain, rangée etc. », et vient de l'allem. *jahn*. — *Moquette* : fumée du chevreuil, en vénerie ; rattaché au flamand *mok*, macaron, et rapproché de l'allem. *mocke*, motte. — Fr. orient. *mouillau*, mauvais sujet, dans le patois de la Marne : graphie défectueuse pour *mouyau*, diminutif de *moie* « meule de gerbes » ; de nombreux exemples de développements sémantiques analogues sont cités à l'appui de cette étymologie. — Wall. *mûne* : signifie « vieille femme » et vient du bas-allem. *mune*, altéré en *muhme* dans le haut-allemand. — Norm. *racouée* : signifie « touffe d'herbe de haute dimension » ; ne se rattache pas, comme le croit M. Joret, au nord. *raka*, mais doit être une mauvaise graphie pour *racouet*, mot connu d'ailleurs, qui s'applique à différentes plantes, et qui signifie proprement « queue de rat ». — Norm. *ravenet*, sorte de filet : de l'angl. *raffle-net* ; l'auteur passe en revue, à cette occasion, d'autres mots où se trouve l'angl. *net*, dont plusieurs sont mal traduits par Godefroy.

P. 557-584. E. MEYNIAL, *Remarques sur la réaction populaire contre l'invasion du droit romain en France aux XIIe et XIIIe siècles*. Article fort curieux et qui n'intéresse pas moins l'histoire littéraire que l'histoire du droit, les preuves de cette réaction étant souvent empruntées aux œuvres des trouvères.

P. 585-590. E. GORRA, I « *nove passi* » *di Beatrice*. Interprétation différente de toutes celles qui ont été proposées jusqu'ici pour un passage célèbre du Purgatoire, chant 33 : le chiffre 9 correspondrait au nombre d'années du pontificat de Clément V, ce qui prouverait que les derniers chants du Purgatoire ont été écrits après 1314.

P. 591-596. W. MEYER-LÜBKE, *Confluentes*. Article riche en observations linguistiques, géographiques et ethnographiques, où, à côté des représentants du lat. Confluentes en Gaule, en Italie et en Espagne, il est question du celtique Condate et des noms composés tels que Inter-Aquas, Inter-Ambas-Aquas, etc. La liste des représentants français et provençaux de Confluentes pourrait être facilement augmentée en tenant compte des hameaux qui ne figurent pas dans le *Dict. des postes*. Il faut laisser de côté *Tralaigues* (Puy-de-Dôme), graphie fautive pour *Tralaigue* < Trans-illam-aquam.

P. 597-620. G. GRÖBER, *Zur provenzalischen Verslegende von der hl. Fides*

von Agen. Étude minutieuse de la graphie, de la phonétique, de la morphologie, du dialecte et de la patrie du poème. J'ai dit plus haut que les conclusions de M. G. en ce qui touche ces deux derniers points, me paraissaient très vraisemblables ; je crois cependant qu'il vaut mieux fixer son choix sur la partie nord-ouest du diocèse de Toulouse que sur la ville de Toulouse elle-même. L'étude sur la phonétique est déparée par deux lapsus : p. 603 *linnadge* est rattaché à lignum (lire : linea) et p. 605, ce qui est dit de *peciar* est inintelligible, M. G. ayant raisonné sur le type erroné *petia + icare tout en affichant le type correct *petia + idiare. Il faut noter aussi que le poète ne fait pas rimer *-er* provenant à la fois de -ario et de ĕrio avec *-er* pur provenant de -ĕro, car *profer* représente non le lat. classique profero mais le lat. pop. *proferio, comme le montre le subj. prés. *profeira*.

P. 621-630. E. Staaf, *Contribution à la syntaxe du pronom personnel dans le Poème du Cid*. Étude très minutieuse et très bien ordonnée, qui se limite à l'étude de la place du pronom régime atone. L'auteur tient compte des travaux antérieurs, et il ne semble pas qu'on puisse rien ajouter au tableau définitif qu'il nous donne.

P. 637-644. L. Jordan, *Ancienne traduction italienne du « Confessionale » de saint Antonin de Florence (1380-1459)*. Texte toscan copié par un scribe du nord de l'Italie. M. J. ne publie que le chapitre relatif aux professeurs et aux étudiants des Universités ; l'annotation, où est précisé le rapport avec le texte latin, émane en grande partie de M. Gietl, professeur de droit canon à l'université de Munich.

B. 645-675. L. Constans, *Une rédaction provençale du Statut maritime de Marseille*. Texte tiré d'un manuscrit de la fin du XIVe siècle qui fait partie du cabinet de M. Paul Arbaud d'Aix et que M. C. doit prochainement publier intégralement [1]. M. C. fait précéder son texte d'une minutieuse introduction et le fait suivre d'un glossaire [2]. P. 675, il est dit à tort que *traylat* est « une faute pour *translat* » ; la forme ordinaire est *traslat*, dont *traylat* représente un développement phonétique normal : cf. *vaylet* pour *vaslet*, etc.

P. 677-690. F. Brunot, *La langue du Palais et la formation du « bel usage »*. Étude très pénétrante, mais qui, ne prenant son point de départ qu'au XVIe siècle, sort par cela même de notre cadre. Dans le même ordre d'idées, il y aurait un mémoire à écrire sur le XVe siècle, en s'attachant aux *Arrests d'Amour* de Martial d'Auvergne, dont le succès s'est prolongé au XVIe siècle.

P. 691-705. F. Castets, « *Li Livres Bikot* », *manuscrit contenant des parties d'échecs, de tables et de mérelles*. Fait connaître un recueil de problèmes, en dialecte picard, contenu dans le ms. H. 279 de Montpellier, dont l'écriture paraît être du commencement du XIVe siècle. Comme le remarque

1. Le reste du texte paraît dans les *Annales du Midi* (tomes XIX et XX).
2. [Ce glossaire, qui se réfère aux feuillets du ms et non aux pages du texte, est d'un usage fort incommode. — P. M.]

M. C., « un romanisant ne trouve rien de nouveau dans ce texte que les termes techniques ». Et comme ces termes sont tous ou presque tous connus et figurent dans des textes plus anciens, il semble que le « Livres Bakot » n'intéresse que le cercle restreint des professionnels. Un petit glossaire, où on aurait relevé quelques expressions rares, voire même inconnues, comme *ambe troie*, *buf de as*, *buf de sinnes*, *minoret*, etc. aurait cependant été bien venu des philologues.

P. 707-709. J. RONJAT, *Note sur l'affouagement de Maillane*. Remarques intéressantes, quoique un peu confuses, sur un texte conservé à la mairie de Maillane ; ce texte, rédigé en 1471, a reçu des additions postérieures dont quelques-unes sont datées de 1551 et de 1569.

P. 711-735. B. SCHÄDEL, *Un art poétique catalan du XVIe siècle*. On connaissait l'existence de ce traité, composé en 1538 par Francesch de Oleza, mais quelques courts fragments en avaient seuls été publiés. M. S. donne le texte entier, d'après un manuscrit appartenant à M. Garau, de Palma, mais sans aucune note. Après quelques renseignements biographiques sur l'auteur, il fait simplement remarquer que le *traité* suit de très près la grammaire d'Antonio de Nebrija et les *Leys d'Amors* ; il annonce qu'il étudiera l'œuvre de plus près dans un mémoire d'ensemble sur l'histoire des théories grammaticales et poétiques en Catalogne.

P. 737-750. J. ANGLADE, *Les Troubadours à Narbonne*. Coup d'œil d'ensemble sur l'activité poétique dont la cour des vicomtes de Narbonne a été le centre depuis le temps du comte de Poitiers Guillaume IX jusqu'à l'époque de Guiraut Riquier, c'est-à-dire pendant près de deux siècles. Ce mémoire approfondi forme une introduction intéressante à la thèse de l'auteur sur Guiraut Riquier, dont nous avons rendu compte récemment (*Romania*, XXXVII, 170).

P. 751-753. G. BAIST, *Das Osterspiel von Notre Dame aux Nonnains in Troyes*. Curieux extrait d'un livre liturgique écrit en 1287 et conservé sous le n° 792 dans la bibliothèque de Troyes. Il s'agit du drame des Trois Maries dont le texte publié explique minutieusement, en français, toutes les évolutions scéniques dans l'intérieur de l'église, mais où les actrices ne chantaient que des poésies liturgiques en latin.

P. 755-775. E. G. PARODI, *Sul raddoppiamento di consonanti postoniche negli sdruccioli italiani*. Sur cette question si importante et si difficile de la phonétique italienne, ou, plus précisément, de la phonétique florentine, M. P., tout en rendant justice au mémoire remarquable de M. De Lollis, s'élève contre ses conclusions trop facilement acceptées jusqu'ici et d'après lesquelles le florentin redoublerait toujours, dans les proparoxytons, la consonne qui termine la syllabe tonique. Il écarte un certain nombre des exemples allégués soit comme étant d'origine savante, soit comme empruntés à des dialectes voisins, soit comme correspondants à des formes attestées en bas latin, soit enfin comme ayant été rattachés à tort à des étymologies insuffisamment justifiées.

Il montre en outre que le florentin n'est pas aussi éloigné qu'on l'a dit des autres variétés linguistiques de la Toscane et que quand il s'en écarte, c'est presque toujours pour conserver fidèlement le type latin originaire. En somme, sans dissiper toutes les obscurités, l'étude de M. P. nous fait mieux connaître l'état de choses réel en le dégageant de la systématisation à outrance où on avait voulu l'enfermer.

P. 777-789, J. COULET, *Spécimen d'une édition des poésies de Peire d'Alvernhe.* Republie, traduit et commente la pièce qui porte le nº 3 dans l'édition de Peire d'Alvernhe donnée naguère par M. Zenker. Sans méconnaître le mérite de son prédécesseur, M. C. nous persuade facilement qu'il reste encore beau coup à faire pour élucider les œuvres d'un des plus obscurs parmi les troubadours, et on ne peut que l'encourager dans la tâche ardue qu'il semble vouloir assumer de nous doter d'une nouvelle édition de Peire d'Alvernhe.

P. 791-804. Léon G. PÉLISSIER, *Lettres de romantiques français.*

P. 805-817. J. BÉDIER, *La « Prise de Pampelune » et la route de Saint-Jacques de Compostelle.* Précise les rapports, entrevus depuis longtemps, entre la marche de l'armée de Charlemagne, telle que la conte l'auteur de la *Prise de Pampelune*, et le Guide traditionnel des pèlerins de Saint-Jacques en Espagne. Je ne vois pas qu'il en résulte, comme le dit M. B., que la *Prise de Pampelune* fût, originellement « une chanson à l'usage des pèlerins de Saint-Jacques ». Il reconnaît d'ailleurs que les faits qu'il met en lumière sont de portée fort médiocre « s'ils restent isolés ». Je crois précisément qu'il faut les laisser dans leur isolement, et que le caractère tout artificiel de la *Prise de Pampelune* n'autorise aucune conclusion analogue en ce qui concerne les plus anciennes des chansons de geste. Mais ce n'est pas ici le lieu de discuter la théorie d'ensemble de M. B. sur les origines de la poésie épique française.

P. 819-824. G. BERTONI, *L'imitazione francese nei « poeti » meridionali della scuola poetica siciliana.* Sujet bien rebattu, que l'auteur n'a pas la prétention de renouveler; quelques-uns des rapprochements qu'il institue entre trouvères et poètes siciliens paraissent cependant mériter considération.

P. 825-839. M. ROQUES, *Recherches sur les conjonctions conditionnelles « să », « de », « dacă » en ancien roumain.* Étude approfondie des textes roumains du XVIe siècle, d'où il résulte que la langue de cette époque est loin d'offrir dans chacun d'eux le même degré de développement syntaxique. En ce qui concerne le *de* conditionnel du roumain, M. R. est porté à attribuer à la conjonction slave *da* un rôle important dans son histoire.

P. 841-869. B. WIESE, *Aus Karl Wittes Briefwechsel.*

P. 871-881. L. GAUCHAT, *R anorganique en franco-provençal.* Ne s'occupe que d'un cas spécial, celui de l'addition d'une *r* à la fin des mots, par exemple *klar* pour *kla* > lat. clavem. Après avoir réuni d'assez nombreux exemples tirés des patois actuels et avoir recherché dans les textes anciens les premières manifestations de ce curieux phénomène linguistique, M. G. cherche à en donner l'explication, ce qui l'amène à examiner les théories actuellement

régnantes sur l'amuissement de l'*r* finale en français. Il pense, ce qui ne paraît pas douteux, qu'il y a là un cas de fausse analogie déterminée par l'alternance entre les formes où l'*r* primitive continuait à se prononcer et celles où elle était tombée pour des raisons de phonétique syntaxique. Incidemment, il proteste contre l'explication de l'*r* des mots français comme *Angers* et *Poitiers* qui consiste à y voir une transformation du *v* des types latins ; mais il ne met rien de bien satisfaisant à la place.

P. 883-904. G. CIROT, *Quelques remarques sur les archaïsmes de Mariana et la langue des prosateurs de son temps* (*conjugaison*). Étude très fouillée qui repose sur une riche documentation.

P. 905-910. H. TEULIÉ, *Les vocabulaires spéciaux. I. Le vocabulaire du noyer à Bétaille* (*Lot*). Après quelques considérations très judicieuses sur l'état actuel du patois, M. B. nous en fait toucher du doigt la richesse presque insoupçonnée en dressant la liste des mots qui indiquent différentes manières d'être du noyer et de la noix considérés en eux-mêmes et dans les diverses industries auxquelles ils donnent lieu dans la consonne de Bétaille : il n'y en a pas moins d'une cinquantaine.

P. 911-918, A.-G. VAN-HAMEL, *Jocaste-Laudine*. S'appuyant sur l'idée qu'il a émise ici-même (*Romania*, XXXIII, 486), à savoir que le *Cligès* de Crestien de Troyes est une œuvre de controverse et d'émulation littéraire, le regretté professeur de Groningue entreprend de prouver, en s'aidant de sa psychologie raffinée, que le personnage de Laudine est un pendant en tous points supérieur, dans la pensée de Crestien, à la Jocaste du *Roman de Thèbes*.

P. 919-968, R. ZENKER, *Der provenzalische « Enfant sage », Version B*. M. Z. rappelle ce que disait M. P. Meyer en 1875 : « Il faudrait écrire un bien gros livre pour faire connaître toutes les rédactions de l'*Enfant sage* et pour expliquer comment elles sont sorties les unes des autres. » Sans avoir les moyens ni la prétention d'écrire ce gros livre, il fournit au lecteur, dans une substantielle introduction, les moyens de s'orienter dans ce labyrinthe. La version *B* qu'il publie, et qui est la plus développée, est établie sur l'étude directe des trois manuscrits qui nous l'ont conservée ; le texte est accompagné de variantes et de nombreux rapprochements de nature à en faciliter la pleine intelligence. L'étude des rapports des deux versions provençales est ajournée après la publication d'une troisième, encore inédite, contenue dans le manuscrit de Bertran Boysset. L'éditeur s'abstient de toute remarque linguistique sur le texte qu'il publie, et qui, d'ailleurs, ne semble pas offrir grand intérêt à ce point de vue.

P. 969-991. L. LAMOUCHE, *Quelques mots sur le dialecte espagnol parlé par les Israélites de Salonique*. Étude extrêmement intéressante, quoique sommaire, sur la phonétique, la morphologie et le vocabulaire. En somme, malgré des modifications inévitables, l'espagnol importé en Turquie par les Juifs chassés d'Espagne, à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, a conservé un caractère nettement archaïque, et l'on peut en tirer des renseignements

précis qui permettent de mieux se rendre compte de l'évolution de la langue telle qu'elle est actuellement parlée et écrite dans la mère patrie.

P. 993-1001. F. NOVATI, *Un dotto borgognone del sec. XI, e l'educazione letteraria di S. Pietro Damiano.* Depuis longtemps l'attention a été attirée sur le *Planctus* d'Adelman de Liège (mort évêque de Brescia en 1061), qui nous fait connaître les plus brillants élèves qui s'étaient groupés, au commencement du XIe siècle, autour du célèbre Fulbert, successivement écolâtre, chancelier puis évêque de Chartres. Le regretté Julien Havet en a donné une édition critique en 1884, et M. l'abbé Clerval l'a de nouveau étudié en 1895 dans sa thèse intitulée : *Les écoles de Chartres au moyen âge.* L'un de ces élèves était natif de Besançon et il alla chercher fortune en Italie : l'une des deux rédactions du *Planctus* l'appelle Gerbert, l'autre Gautier. Or M. N. a découvert dans un opuscule de Pierre Damien l'éloge d'un *Gualterus*, que P. Damien qualifie de « socius magistri mei, scilicet Ivonis » et qui semble bien devoir être identifié avec l'élève de Fulbert. Malheureusement, dans le haut moyen âge, les documents sont si rares que chaque constatation nouvelle soulève de nouveaux problèmes. M. N. s'en rend compte mieux que personne : il ne se hasarde pas à affirmer que P. Damien soit venu lui-même à Chartres entendre Fulbert et son disciple Yves, et il se borne à tirer de son intéressante découverte une nouvelle preuve des rapports intellectuels de la France et de l'Italie.

P. 1003-1017. L. BIADENE, *Cortesie da tavola di Giovanni di Garlandia.* Imprime les chapitres 9 et 15 d'un petit poème de Jean de Garlande insuffisamment connu jusqu'ici et dont l'unique manuscrit complet se trouve dans la bibliothèque de Bruges, le *Morale scholarium* ou *Carmen morale*[1]. Le texte est accompagné de gloses interlinéaires dont quelques-unes sont en français, mais n'offrent pas d'intérêt particulier.

P. 1019-1024. J. VÉRAN, *La presse de langue d'oc.*

P. 1027-1034. N. ZINGARELLI, *Quan lo boscatges es floritz.* Édition, avec traduction en italien et commentaire approfondi, d'une chanson qui ne se trouve que dans le chansonnier Bibl. Nat. franç. 856, où elle est attribuée à Bernard de Ventadour. Comme le montre l'éditeur, on n'a aucune raison sérieuse de douter de cette attribution.

P. 1035-1039. L. SUTTINA, *Intorno alla prigionia di Jacopo da Montepulciano.* Publie des documents de l'*Archivio di stato* de Florence et une lettre conservée dans le ms. Laur.-Ashburnham 1830, qui nous apprennent la cause et la durée (de 1390 à 1407) de la captivité de J. da Montepulciano, auteur de la *Fimerodia*. C'est une addition intéressante à la notice biographique consacrée jadis à cet auteur par M. R. Renier.

---

1. [Il existe du même opuscule une autre copie (seconde moitié du XIIIe s.) dans le ms. 385 (p. 302) de Caius Coll., Cambridge, décrit en détail par le Dr James, dans son catalogue des mss. de ce collège, II, 441-6. — P. M.]

P. 1041-1086. K. VOLLMÖLLER, *Briefe Konrad Hofmanns an Eduard von Kausler aus den Jahren 1848 bis 1873*. En appendice, une étude sur le *Geusenliederbuch* de 1611 (avec trois fac-similés) et une notice biographique sur le philologue et historien K. F. W. Lanz, éditeur de Muntaner (1805-1874).

P. 1087-1091. A. SANCHEZ MOGUEL, *Dos romances del Cid conservados en las juderias de Marruecos*.

P. 1093-1114. E. LEFÈVRE, *Bibliographie sommaire des œuvres de Camille Chabaneau*.

P. 1115-1117. Table du volume dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs.

A. THOMAS.

Carta de Logu de Arborea. Testo con Prefazioni illustrative par E. BESTA et P. E. GUARNERIO. Sassari Prem. Stab. Tip. Ditta G. Dessi, 1905 (Estratto degli *Studi sasssaresi*, t. III).

L'Antico Campidanese dei sec. XI-XIII secondo le Antiche carte volgari dell' Archivio Arcivescovile di Cagliari par P. E. GUARNERIO (Extrait dei *Studi romanzi*, t. IV, 189-259).

Lautlehre der südsardischen Mundarten. Mit besonderer Berücksichtigung der um den Gennargentu gesprochenen Varietäten von Max Leopold WAGNER (*Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie*, 12. Heft).

Notre connaissance des vieux textes sardes s'est longtemps bornée à la charte, écrite en lettres grecques, publiée par Blancard et Wescher [1] et aux documents édités par Tola [2] et dépouillés avec soin par Hofmann [3] ; la publication du *Condaghe di San Pietro de Silki*, qui contient de nombreux actes en dialecte du Logudoru (log.) des XI, XII et XIIIe siècles, a donné à l'étude du vieux sarde un nouvel essor, avec le beau mémoire de M. Meyer-Lübke, *Zur Kenntnis des Altlogudoresischen* (cf. *Romania*, XXXII, 349), base indispensable de tous les travaux futurs. Depuis lors, M. Besta a édité les fragments du *statut de Castelsardo*, rédigé dans la langue du Logudorn, dont les phénomènes phonétiques et morphologiques ont été recueillis tour à tour par MM. Subak [4] et Bartoli [5] ; puis il nous a donné, en 1905, un nouveau texte plus important : *La Carta de Logu de Arborea*. Enfin M. Solmi a publié la même année les *Carte volgari dell' Archivio arcivescovile di Cagliari* [6] qu'a dépouillées et com-

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XXXV (1874), 255-265. — G. Paris avait annoncé (*Romania*, III, 503) sur cet important document, qui est en latin imprégné de formes sardes, un mémoire, qui n'a jamais paru.
2. *Historiæ patriæ monumenta*, X, Torino, 1861.
3. *Die logudoresische und campidanesische Mundart*, Marburg, 1885.
4. *A proposito d'un antico testo sardo*, Trieste, 1903.
5. *Un po di sardo*, Trieste, 1903 (cf. *Romania*, XXXIV, 493).
6. *Archivio storico italiano*, XXXV, 273-330.

mentées avec un soin scrupuleux le maître de la philologie sarde, M. Guarnerio, bien connu par ses travaux antérieurs sur les dialectes actuels de la Corse et du nord de la Sardaigne (Gallura).

La *Carta de Logu*, rédigée à la fin du XIVe siècle dans une langue intermédiaire entre le *Logudorese* et le *Campidanese*, est un recueil d'ordonnances pénales et administratives pour le district de l'Arborea. L'incertitude du dialecte s'explique d'après M. Guarnerio, par la situation de ce territoire aux confins du Logudoru et du Campidano : l'influence des deux patois principaux de l'île semble s'y manifester dès les monuments les plus anciens. Il semble que le dialecte de l'Arborea possédait un fonds *logudorese*, auquel, grâce sans doute à des rapports commerciaux, la langue du Campidano s'est lentement superposée. Le *Carte volgari*, publiées par M. Solmi, sont au nombre de vingt et une ; rédigées au XIe-XIIIe siècles, elles constituent les plus anciens monuments du pur dialecte *campidanese*.

En présentant le dépouillement minutieux de la phonétique, de la morphologie et du lexique [1] du vieux dialecte du Campidano, M. Guarnerio s'est tout particulièrement attaché à préciser, à l'aide de nombreux exemples, le sens exact des prépositions, des adverbes et des conjonctions du vieux sarde ; son travail forme le complément indispensable du mémoire de M. Meyer-Lübke.

Qu'on me permette de revenir ici sur un mot qui a donné lieu à de nombreuses discussions et dont l'origine est toujours restée incertaine, c'est *scolca*, « organizzazione defensiva e politica del villaggio », que M. Guarnerio (*Arch. glott.*, XVI, 594) persiste à rattacher avec raison au bas-latin sculca « guardia » qui, selon M. Salvioni (*Arch. glott.*, XVI, 468), est peut-être identique avec *(a)sculta, substantif verbal de a(u)scultare. Le mot est attesté pour la première fois dans la *Notitia dignitatum Imperii occidentalis* sous la forme d'exculcatores [2] « troupe d'élite qui servait d'éclaireurs. » Au lieu de rattacher ce mot à exculcare ou même à auscultare, je suis porté à en chercher l'origine dans les langues germaniques. On sait que les armées romaines des derniers temps de l'Empire étaient composées en grande partie de mercenaires germains, qui introduisaient dans le « sermo

---

1. Pour *berbeis de madriedu, madrii de porcu* (*Carte volg.* 244), il est curieux de constater l'accord avec le roumain du Banat : *mătrice* « brebis » < matrice (Puşcariu, *Z. f. rom. Phil.*, XXVII, 744) ; quant à *saltitsa*, que M. Meyer-Lübke, *op. cit.*, 22-23, explique par dissimilation de salsicia (*salsitsa* > *saltitsa*,) il me semble préférable de supposer qne le lat. salsicia a abouti sous l'influence du mot enfantin cicia « viande » (it. *ciccia*, cf. Heraeus, *Arch. f. lat. Lex.*, XIII, 164) à *salcicium*, qui a donné *salt'it'a* (cf. Wagner, § 171), d'où, par dissimilation, de *t'-t'* > *t-t'* : campid. *saltìtsa* (cf. esp. *salchicha*, calabr. *socizzu* ; pour la dissimilation : roum. *inteți* <* *intšetsi*) ; pour *triullas* « luglio, il mese della *trebbiatura* », on pourrait peut-être citer la formation analogue *tempore de are* (*area*) tempo della trebbiatura », relevé dans le *Codex Cavensis* par M. Bartholomaeis, *Arch. glott.*, XV, 329.

2. *Exculcatores seniores, Exculcatores juniores Britannici* (v. Forcellini).

castrensis » un nombre considérable de termes militaires (*bandum* « drapeau », **dardum* « flèche ». *burgus* « fort » etc.). Le mot sculca [1] apparaît pour la première fois dans une lettre que le pape Grégoire adressa en 592 à son général Vitalianus auquel il recommande de recruter avec soin les *sculcas* [2], qui semblent être identiques avec les exculcatores de la *Notitia*. Or il existe dans les langues nordiques un verbe *skulk (< *skul* « voir, regarder » + - *k*), m. angl. *skulken* suéd. *skolka* « épier, être à l'aguet » qui entra dans le latin vulgaire sous la forme sculcare (* < *skulkan*) en même temps que le verbe wardan qui donne *guardare*, frç. *garder*. Sculca serait le substantif verbal de *sculcare comme *garde* de *garder*, l'anc. fr. *gaite* de *gaitier* « guetter ».

Si, grâce à ces textes et aux études qu'ils ont suscitées, nous étions déjà bien renseignés sur l'état linguistique du vieux sarde, nous attendions avec impatience des travaux sur les parlers vivants de la Sardaigne centrale et méridionale. Un élève de M. F. E. Schneegans, M. Max Leopold Wagner, s'est attaché à examiner sur place les dialectes du Campidano et d'une partie du Logudoru ; l'étude qu'il publie apporte à la science une contribution précieuse et montre chez l'auteur, avec un savoir sûr, un talent d'exposition remarquable et un sens critique très avisé dans l'appréciation des matériaux [3].

Voici quelques observations sur différents points relatifs à quelques problèmes que l'auteur a discutés au cours de son étude.

Parmi les phénomènes caractéristiques du vieux sarde, M. Guarnerio cite, dans l'introduction de son dépouillement de la *Carta de Logu* (p. 75), l'évolution de *bj*, *vj* à *p*: habeo > *apu*, habeat > *apat*, tandis que, selon M. Wagner (p. 163, 164), *bj*, *vj* restent intactes et que *appo*, *deppo* sont dus à des influences analogiques. La question mériterait d'être examinée à fond, puisqu'il importe de savoir si, parmi les langues romanes, le sarde seul remonte directement à la forme latine habeo au lieu d'*ajo.

Voici les matériaux dont nous disposons :

log. : *appo*, *appat* (*Condaghe di san Pietro* index) < habeo, habeat ; *ruju*

---

1. Cf. aussi Salvioni, *loc. cit.* Les mots germaniques en Sardaigne semblent presque tous entrés par voie indirecte avec le système féodal : *feu* = it. *feudo*, *fecca* = v. tosc. *gaggio* (< *gahagium*), *horoba* = it. *roba* ; peut-être *brundu* « blond » reflétera-t-il directement le germanique *blunda.

2. Cf. *Mon. Germ. hist. Epist.*, I, 130, 13 (a. 592) : *Praeterea gloriosi filii estote solliciti, quia quantum conperi hostem collectam habet, et in Nardias dicitur residere, et si huc cursum Deo tibi irato mittere voluerit, vos loca ipsius, quantum vos Dominus adiutaverit, depraedate aut certe sculcas, quos mittitis sollicite requirant, ne dolens factum ad vos discurrat.* Les éditeurs traduisent : *sculcas* par « *copias* » (2), cf. aussi *Lex Langobardorum*, *Rothari edictum*, I, 14.

3. Il est fâcheux que, dans un travail dialectologique, l'auteur n'ait pas cru utile d'indiquer avec précision la nature des sons des parlers actuels ; les quelques remarques dispersées au cours du travail me semblent tout à fait insuffisantes.

< rubeu, *irrujare* « arroventare » < *rubeo-are, *marruju* < marrubiu: *giòju* (à côté de *jòbia*) < jovia, *ġaju* < diavius, *arrajuladu*, dérivé de rabia[1].

campid: ἄπω, *apu*, *apat* (Cf. *Carte grecque*, *Carta de Logu*, *Carte volg.*), *orrubia* (*C. volg*), *arrubiu* < rubeum (Wagner § 164), ἄπα < avia *marrupiu* (accent sur l'*i* ?), Rolla, *Toponimia sarda* 15), *ġovia* (Wagner § 165)[2].

L'examen des formes log. nous enseigne que le résultat normal de *bj*, *vj* est *j*; *appo* et *deppo* (< debeo) doivent être expliqués par voie analogique avec d'autant plus de vraisemblance que les autres formes du présent de habere: *aes*, *ael*, *amus*, *aent* reflètent les formes raccourcies du latin vulgaire. Les dialectes méridionaux, par contre, offrent des résultats contradictoires que M. Wagner aurait dû débrouiller au lieu de formuler une règle absolue en se fondant sur les deux mots. rubeus et jovia. Les formes *appo* et *deppo* écartées, nous sommes toujours en présence de résultats différents: ἄπα < avia[3], *marrupiu* < marrubium, *arrubiu* < rubeum et *ġovia* < jovia.

M. Wagner consacre plusieurs paragraphes de son travail à la discussion intéressante de l'évolution de tj et kj dans les dialectes sardes (§ 166-170). On sait que M. Puşcariu[4] avait essayé de prouver que tj et kj avaient abouti au campid. et log. ʒʒ (laceu 7 *laʒʒu*) et que le résultat *tt* du Logudoru, (*erittu* < ericiu) serait anormal. En indiquant les points faibles de l'hypothèse de son devancier, M. Wagner, d'accord avec MM. Meyer-Lübke et Guarnerio, réussit à prouver, d'une façon convaincante, que tj et kj ont constamment donné *th* dans la *vieille* langue du Logudoru, *þþ* et *tt* selon la région dans la langue du Logudoru, *þþ* et *tt* selon la région dans la langue *actuelle* et ʒʒ dans le dialecte du Campidano. Il importe de savoir si le résulta du Campidano ʒʒ est à la base du log. *th*, *tt*, comme MM. Meyer-Lübke, Guarnerio et Wagner semblent le supposer, ou si peut-être le v. log. *th* est le point de départ du log. mod. *tt* aussi bien que du campid. ʒʒ. Il existe un certain nombre de mots qui, dans certaines conditions, présentent une évolution parallèle à tjkj intervocaliques pour t-, k- dans la syllabe initiale: v. log. *th*-(log. mod. *þ*, *t*), campid. ʒ: v. log. *thoppu*, log. mod. *þoppu*, *toppu* campid *ʒoppu* (cf. it. *ʒoppo*), v. log. *thiu*, log. mod. *þiu tiu*, campid *ʒiu*. Ce qui démontre que l'initiale de θεῖος au moment de son entrée dans le monde

---

1. Il est vrai que M. Wagner ramène *proja* « pluie » du dialecte de Bitti à un lat. plovia, mais, si le mot est indigène, il ne peut guère être séparé des formes romanes qui attestent une forme *ploja du latin vulgaire.

2. Spano indique en outre *traja* « travicello » qu'on est tenté de mettre en rapport avec trabea du *Corpus gloss. lat.*, V, 250, 3: *trabea*: *porticus tecta dicitur*, mais le mot ne semble pas survivre ailleurs dans les langues romanes et l'étymologie reste donc douteuse

3. Il paraît donc que *aioni* « grand-père » dans le *Carte volgari* est empruntée au log. ou bien qu'il est un dérivé secondaire de *au* < avu.

4. *XI Zahres bericht des Instituts für rumänische Sprache*, p. 83.

roman avait bien la valeur du θ grec, c'est que l'espagnol et les dialectes méridionaux de l'Italie nous offrent des formes avec *t* initial : it. mérid. *tianu, tio* (Salvioni, *Romania*, XXXV 215, Bartholomaeis, *Arch. glott.*, XV 360) et esp. portg. *tio* (*passim* dans les *Portugalliae Monumenta historica*) ; si, au contraire, le *th* grec avait déjà eu la valeur de *ts*, on ne voit pas pourquoi θεῖος ne se serait pas développé en esp. comme civitatem) *k'iudad* ? *tsindad* ? *ciudad* en *tsiu* > *cio*. N'est-il pas préférable de supposer que les mêmes dialectes du Logudoru qui ont conservé le lat. kᵉⁱ avec la valeur d'une palatale sourde nous présentent avec la même fidélité la première étape *p* de -tj-, -kj-, t-, k- avant d'aboutir à ʒ du Campidano (cf. it *ʒio* < *t'io*) et à *t* d'une partie du Logudoru ?

Parmi les mots d'origine incertaine qui offrent log. *t* initial en regard de *ts*- du Campidano (cf. Wagner § 171), il faut ranger dans une catégorie spéciale ceux dont les représentants romans (*ch* initial en espagnol et *cio*-, *cia* en italien) s'accordent pour prouver que le prototype offrait déjà en latin un t*i*- ou c*i*- initial devant *e, i, o* et *u*, phénomène sur lequel M. Schuchardt a déjà attiré l'attention des romanistes à plusieurs reprises (cf. *Z. für rom. Phil.* XXVIII 145 n.). Ainsi s'expliquent peut-être : log. *tirriare*, camp. *ʒerriai* « crier » qui correspond à l'esp. *chirriar* « crier », log. *tonca*, campid. *ʒonka* « chouette » à l'esp. *choncar* « choucas », log. *tuncar*, campid. *ʒunkiai* « gémir », à l'it. *cioncare*, log. *tikku*, campid. *aʒʒikeḍḍu* « peu, gouttelette », à l'esp. *chico*, peu, calabr. *ʒicca* (Scerbo et *Arch. glott.*, IV 171 n.), log. *tuccare*, campid. *ʒukkai* à l'esp. *chocar, achocar* « choquer pousser », log. *titta* campid. *ʒiʒʒa* à l'alb. *tsitse* [1], roum. *ţiţa* ; log. *thoppu, toppu*, au napolit. *tšsuoppę*, it. *ʒoppo* (cf. aussi *ciompo*). Enfin le log. *tuju*, campid. *ʒugu* « cou », se rattachent peut-être au radical *tut tud*, que nous retrouvons en français *tuyau*, prov. *tudeu, tudel* « gorge » goulot de la bouteille » (Schuchardt, *Romano-Baskisches*, 52). Quant aux autres mots recueillis par M. Wagner, je ne saurais apporter rien de nouveau pour éclaircir leur passé mystérieux [2].

L'histoire de cerasea et ceresea dans les langues romanes offre encore bien des points obscurs ; on a ramené l'it. *ciliegia* à une forme latine *ceresea*,

---

1. Cf. *Corp. gloss. lat.*, II, 198, 12 : ζίξιν = titiat.

2. Pour *tuḍḍa* « soie de cochon », il est difficile de ne pas y reconnaître le latin saetula >* *satula*, (cf. Wagner, § 39), dont la syllabe initiale aurait été considérée comme l'article (*sa*), tandis que *tula* ? *tulla* se serait croisé avec un autre mot. Quant à l'initiale de *ziʒʒoni* < titione, il ne faut pas oublier le *muzʒigoni* « tison » que M. Guarnerio relève dans son travail du dialecte de Sassari (*Arch. glott.*, XIV, 399). A la liste des mots, dressée par M. Wagner, il faudrait joindre : log. thirikke < θρίξ (*Romania*, XXXIII, 70), log. *tirriolu*, campid. *ʒiriolu* < θηρίον + *olus* (Guarnerio, *Miscellanea Ascoli* 244-245). Ne convient-il pas de mettre en rapport le log. *pappulu* « tache » avec le roum. *pată* « tache » (cf. Puşcariu, *Et. Wörth.*, 1287), qui est peut-être né de *tapa* par dissimalation de *t* — *p* ? *p* — *t* sous l'influence de pitta.

sans consulter la toponomastique [1] de la Toscane qui démontre d'une façon évidente que *ciliegia* doit être une forme importée des dialectes septentrionaux. S'il est vrai que les formes basques continuent le lat. cerasea, comme M. Schuchardt, *loc. cit.*, 20, semble l'admettre, il en résulterait que l'esp. *cereza* rentre dans le domaine de cerasea et non de ceresea. M. Wagner (p. 9) suppose la coexistence de deux formes pour les dialectes du sarde, cerasea et ceresea, et se refuse à adopter l'idée de M. Hofmann qui avait pensé à rattacher *čereža* à l'it. *ciliegia*. L'auteur allègue, il est vrai, l'exemple ecclesia > *kresia*, mais il faut bien reconnaître que eccclesia est sans doute un mot demi-savant qui aura recouvert une couche antérieure de basilica.

Pour expliquer l'*i* tonique de l'it. *minchia*, log. *minkra*, M. Wagner pense à un croisement de mingere avec mentula, mais, comme mingo fait défaut dans le vocabulaire roman, je serais incliné à y voir plutôt le résultat d'un croisement entre mentula et le radical d'origine incertaine : it. *mignolo*, *mignola* « petit doigt » ; *ditu mignolu* (Bari), à moins qu'on ne préfère reconnaître l'influence de *pi* de *pisciare*, cf. esp. *pija* nombril ». C'est ainsi que je voudrais expliquer l'altération de la voyelle protonique dans le log. *bušika*, sic. *bussiga* « vessie » < vesšica par l'influence de *busă* « scrotum » qui continue peut-être byrsea (Puşcariu, *Et. Wörth.* 66).

Dans le log. *ankudina* < incudine, M. Wagner attribue la persistance de la dentale intervocalique et l'altération de la voyelle (*u* > *o*) à l'action de *iscudiri* « battre le fer sur l'enclume » et de cote ; on se demande si le roumain *cute* qui présente un *u* anormal ne se ressent pas de l'influence d'un latin incūdo.

Pour des raisons morphologiques, il est peu vraisemblable que le sarde ait conservé le cas sujet et le cas régime de presbiter ; il convient de considérer campid. *preide* comme une forme empruntée à l'ancien toscan *preite*.

Une série de mots latins qui offrent à la syllabe initiale *m* ou *n*, présentent dans les langues romanes des formes avec *n* et *m* : malva, mappa, matta, mespila, masturtium à côté de nalva, nappa, natta, nespila, nasturtium ; ils semblent tous d'origine sémitique (de Carthage ou de l'Orient) et, depuis longtemps, M. Keller, dans son livre *Lateinische Volksetymologie und Verwandtes*, a montré que le nom du Nil nous était aussi transmis sous la forme avec *m* initial ; cet exemple doit être mis sur la même ligne que nasturtium et masturtium qui coexistent dans les dialectes de la Sardaigne, peut-être est-il permis de supposer que *nuràghe* à côté de *muràghe* présente le même phénomène.

On est un peu surpris de lire que *frittu* serait la seule forme usitée dans le Campidano (< frig(i)du), quoique Spano indique campid. *fridu* qui est

1. Pieri, *Toponomastica delle Valli del Serchio e della Lima*, *Arch. glott. Suppl.* V, 83.

appuyé par le v. campid. *friida* (Guarnerio, *Carte*, § 58). Faudra-t-il donc admettre que le v. campid. a gardé la forme trisyllabique frigidu plus longtemps que le log. ?[1]

Une douzaine de cartes bien exécutées nous renseignent sur la répartition géographique des principaux phénomènes phonétiques dans le territoire où M. Wagner a fait ses relevés ; nous faisons des vœux pour que l'auteur nous offre, dans un avenir très prochain, la riche moisson lexicologique qu'il a recueillie avec tant de dévouement au cours de ses voyages pénibles dans l'intérieur de la Sardaigne.

Jacob JUD.

L'argot ancien (1455-1850), ses éléments constitutifs, ses rapports avec les langues secrètes de l'Europe méridionale et l'argot moderne, avec un appendice sur l'argot jugé par Victor Hugo et Balzac, par Lazare SAINÉAN. Paris, Champion, 1907. Petit in-8°, VII-350 pages.

L'argot, au sens actuel, est un terme collectif qui embrasse un grand nombre d'idiomes particuliers à diverses collectivités (corps de métiers, écoles,

---

1. Je renvoie en note quelques remarques peu importantes : le singulier anta est déjà attesté dans le *Corp. gloss. lat.* ; *prándiri* « dîner » reflète plutôt prandire que prandēre (cf. roum. *prînzesc*) ; les rapports entre le gérondif et le participe présent ont été élucidés par M. Guarnerio (*Carte*, § 96 et *Arch. glott.*, XVI 385), l'explication de *suercu* par subhircus est impossible, voy. Zauner, *Körperteile* 104 ; *grussu* < *grussus* (§ 15) ne peut guère être le résultat d'un croisement entre grossus et drusus (?) ; *ğannarğu* à Bitti (*ğ* au lieu de *j* § 136) n'est pas populaire ; pour *auttumnus, qui présente sans doute bien des formes demi-savantes dans les langues romanes, il faut consulter l'étude de M. Puşcariu, *Z. f. rom. Phil.*, XXVIII, 688 ; *rundili* « hirondelle » (§ 45) remonte plutôt à harundinem (*sa arundine* 7 *sa rundine*) qu'à hirundinem ; *Migali* (p. 23 n) ne peut être mis en rapport avec le moyen grec Μιχάλις, parce que le v. campid. *Miaili* (Guarnerio, *Carte*, § 12) postule Michael ; *stóri* « faucon » n'a rien à faire avec asturem, qui n'existe pas en latin (cf. *Thesaurus latinus s. v.*) : au § 48, il faudra ajouter *pižarega* < pice graeca ; néap. *pimice* « punaise » et log. *pinnice* < cimicem doivent avoir été influencés à la syllabe initiale par putidus (cf. l'it. *puzzola* « punaise ») plutôt que par peduculus : d'ailleurs M. W. n'explique pas l'irrégularité de *nn* < *m* intervocalique ; *púliga* < fulica ne saurait guère être expliqué différemment de *pisina* < vessina (Puşcariu, *loc. cit.* 190), *pistula* < fistula etc. ; pour *insaru*, l'auteur aurait consulté avec profit les articles d'Ascoli, *Arch. glott.* III, 442, XV 307 n. 2) ; pour l'étymologie de *furriai* (§ 174), il fallait renvoyer à la discussion de furidiare de M. Schuchardt, *Roman. Etymologien*, II, 208-210, *linčola*, *minčola* paraissent être empruntés aux dialectes de l'Italie septentrionale, et remplacent abellana (cf. p. 73, n. 2) comme le v.-frç. *avelaine* a cédé sa place à *noisette* (cf. la carte *noisette* de l'*Atlas linguistique*) ; *franda* « tablier » (§ 201) doit être ramené à faldula au lieu de falda, cf. Nigra, *Arch. glott.*, XV, 486.

etc.). Il pénètre actuellement dans la langue courante, par le théâtre, par les journaux, etc., au point qu'il est souvent difficile de dire si un mot appartient à la langue commune ou s'il vient d'un argot particulier. Les difficultés que présente la recherche des origines est d'autant plus grande qu'on remonte plus haut dans l'histoire des mots qui constituent l'argot, ou, comme on disait jadis, le jargon. Distinguer ce qui est conventionnel de ce qui peut être expliqué par un développement naturel du langage est souvent impossible. Aussi, malgré le grand nombre des vocabulaires qui ont été consacrés à l'argot, à la langue verte, etc., dont quelques-uns, tels que celui de Fr. Michel, ont un caractère plus ou moins historique, sommes-nous, la plupart du temps, très mal informés de l'origine de la plupart des mots relevés dans ces recueils. Le mérite de M. Sainéan, dont l'ouvrage nous intéresse surtout pour la partie ancienne, est d'avoir examiné avec critique la valeur des plus anciens répertoires de l'argot. Il a montré que beaucoup des termes enregistrés dans ces répertoires sont défigurés par des erreurs de transcription ou d'impression (voir par ex. p. 19) et n'ont pas d'existence réelle. Un autre mérite est d'avoir entrepris un classement des mots d'argot selon leur provenance. Une première partie traite des « éléments originaux »; une seconde des « éléments empruntés ». Comme on doit s'y attendre, la distinction n'est pas toujours facile à faire, et le classement de certains termes dans l'une ou l'autre série pourra être contesté ; la tentative n'en est pas moins très louable. A la fin de la première partie, M. S. classe un certain nombre d'expressions qu'on pourrait qualifier de calembours géographiques, comme « aller à Cachan », se cacher, « aller à Niort », nier. Ce sont là des manières de parler dont on a des exemples très anciens. M. S. aurait pu, à ce propos, rappeler le mémoire de M. Tobler, *Verblümter Ausdruck u. Wortspiel der altfr Rede* (Berlin, 1882, cf. *Rom.*, XI, 463-4) où sont citées avec exemples du XIIIe siècle, des locutions telles que « envoyer en Cornouaille », planter des cornes, « entrer en l'empire », empirer. M. S. prend son point de départ au XVe siècle ; « aucun argot européen, dit-il (p. 11), ne remonte au delà du XVe siècle. Pour lui les mots interpolés qu'on a signalés dans les copies faites par le copiste breton Raoul Taingui, au commencement du XVe siècle, « n'appartiennent pas à l'argot, mais aux patois » (p. 8, note). Il faudrait le prouver. On pourrait même faire remonter plus haut encore l'apparition du jargon dans les textes français. Si on peut louer M. S. pour l'ordre et la méthode qu'il a introduits dans une étude difficile, il faut faire beaucoup de réserves, quant à l'explication et à l'origine des mots : à qui fera-t-on croire que *lusquin* (charbon), *lusquine* (cendres) ont un rapport quelconque avec *lus* lumière (p. 53) ? ou que *carme* (pain blanc) est ainsi appelé par allusion au vêtement blanc « de l'ordre mendiant des Carmélites » (p. 86) ? L'index, divisé en plusieurs séries, serait plus commode s'il y avait des titres courants.

P. M.

De Germaansche Elementen in de romaansche Talen. Proeve van een germaansch-romaansch Woordenboek, door Dr Eugeen ULRIX. Gand, Siffer, 1907. In-8°, XXIV-208 pages.

On ne peut qu'être reconnaissant à l'auteur, qui paraît être un débutant, de l'œuvre de laborieuse compilation qu'il vient de nous donner. Il a pris pour modèle, au point de vue de la disposition matérielle, le *Lat.-rom. Wœrterbuch* de M. Körting : ses articles sont disposés alphabétiquement (il y a 2520 numéros), et un index roman y facilite les recherches. Une innovation heureuse est l'admission des suffixes : *-hard-*, *-isk-*, etc., à leur ordre alphabétique (*-ing* est à tort enregistré sous *-enc*, n° 507). Les références sont nombreuses, mais ne sont pas toujours au courant des dernières recherches étymologiques. Ce qui est plus grave, c'est que l'auteur n'a pas la compétence nécessaire pour faire la critique des matériaux de valeur très diverse qu'il a consciencieusement recueillis. Voici quelques observations dont il pourra être tenu compte dans une édition ultérieure. N° 33 : *abah* dans *Girard de Roussillon* n'a rien à faire avec le gotique andbahts : j'ai montré naguère (*Romania*, XXXIII, 358) que c'était tout simplement le nominatif pluriel de *abat* « abbé ». — N° 36 : le wallon *ainche* ne vient pas de l'anc. haut all. ango : c'est le lat. vulg. *hamica, tiré de hamum : cf. Meyer-Lübke, *Gramm.*, II, § 410. — N° 50 : ce n'est pas sans surprise que je constate que le franç. *aise* et ses congénères sont toujours rattachés au germ. asatia ; mais j'oubliais que M. U. n'est qu'un compilateur, et qu'il aurait cru faire du tort à ses lecteurs en supprimant ce qui n'a plus qu'un intérêt rétrospectif. — N° 75 : l'art. *baidon* devrait être aussi jeté au panier ; il y a déjà quelque temps qu'on a trouvé dans les gloses latines bataclare, d'où prov. *badalhar*, franç. *baailler*, etc , ce qui suppose nécessairement *batare à la base du prov. *badar*, etc. Cf. Meyer-Lübke, *Zu den lat. Glossen*, dans *Wiener Studien*, 1903, p. 92. — N° 115 : bebrus attribué à Claudien au sens de « castor » sur la foi de Du Cange est une leçon sans autorité pour *birrus* « capote avec capuchon ». — N° 212 : il aurait fallu renvoyer à Scheler pour l'étymologie du franç. *blouse*, terme de jeu de paume et de billard, par le néerl. *bluts* ; d'ailleurs l'étymologie est sans valeur, à ce qu'il me semble. — N° 313 : il ne devrait plus être permis, après les travaux de M. Berthelot et d'autres, de rattacher le franç. *bronze* au german. brun et de croire au type *brunitium imaginé pour les besoins de la cause ; cf. *Romania*, XVIII, 190. — N° 328 : le rapprochement de l'anc. verbe franç. *embuigner* et du néerl. buigen « courber », proposé par M. Körting, se heurte à des objections phonétiques qui sautent aux yeux : peut-être faut-il voir dans *embuigner* le subst. *buigne*, aujourd'hui *bigne*, bien que le verbe apparaisse au XIIe siècle et que le substantif n'ait été signalé jusqu'ici que dans des textes du XIVe. — N° 442 : le bas-allem. dobba « fossé », mis en avant par F. Pabst comme étymologie du franç. *douve* (qui n'est pas propre à la Nor-

mandic en ce sens, comme le dit M. U. d'après Diez, lequel s'est mépris sur une indication de Ménage) me paraît bien problématique, et le mot français est certainement d'origine latino-grecque. — N° 489 : l'étymologie germanique du franç. *dongeon* proposée par M. Pogatscher, et acceptée par M. U., n'a aucune valeur ; M. Pogatscher ne l'a d'ailleurs mise en avant qu'avec réserve. — N° 1259 : au wallon *lakmouse* aj. l'ital. *laccamuffa*. — N° 1636 : ajouter l'anc. franç. *ré* « bûcher », d'après M. Baist dans *Rom. Forsch.*, I, 447. — N° 2135 : au type sulza se rattachent non seulement l'ital. *solcio* et le prov. *solz*, mais l'anc. franç. *soucié* (voir Godefroy, SOUCIÉ 2). Il n'y aurait pas grand profit scientifique à poursuivre cette revue du recueil de M. U. En somme, faute de critique, la part de l'élément germanique dans l'étymologie romane y est beaucoup exagérée ; en revanche, M. U. ne me paraît pas avoir connu, à beaucoup près, tous les mots romans que l'on peut, avec plus ou moins de certitude, rattacher à l'allemand et aux langues congénères. Voici, en ne tenant compte que des parlers de la Gaule, quelques-unes des lacunes qui m'ont frappé (et j'imagine qu'il y en a bien d'autres) :

fr. *chatiron*, adaptation de l'allem. *schattierung* ; fr. *élaguer* ; a. prov. *escaz* « trésor » (*Sancta Fides*, 176) ; a. fr. *escoz* « giron » ; prov. *gaissar* « drageonner » ; a. fr. *grève* « raie dans les cheveux » ; fr. *haveron* « folle avoine » ; a. fr. *hec* « barrière » ; a. fr. *hot* « troupeau » ; a. fr. *revelin* « sorte de chaussure » ; fr. *rutabaga* ; fr. *titre* (terme de chasse) ; prov. et fr. *trelu(c)* « jambière ».

A. THOMAS.

PÉRIODIQUES

REVUE DES LANGUES ROMANES, t. L. (5e série, t. X). Janvier-février 1907. — P. 5, S. Stronski, *Notes sur quelques troubadours et protecteurs des troubadours célébrés par Elias de Barjols* I, *Raimon d'Agout et Isnart d'Antravenas* II (p. 229), *Garsende, comtesse de Provence, trobairitz*. III. *Blacatz troubadour*. Mémoire plein d'érudition, mais bien confus. La rédaction est souvent obscure et même incorrecte. — P. 45, Bertoni, *Per la storia del cod. H. (Vat. 3207)*. M. B. prouve que ce ms. a été entre les mains de Castelvretro et de Barbieri. — P. 49, A. Vidal, *Comptes des clavaires de Montagnac, 1436-7* (fin). Ces comptes ne manquent pas d'intérêt, mais la publication est peu soignée. L'annotation est nulle ; à quoi bon dire que *Rodes* « est Rodez, ch.-l. de l'Aveyron » ? surtout quand des noms de lieux plus rares ne sont pas identifiés. N° 565, *Landredagange* est un nom bien étrange. Ne faut-il pas lire *Landre da Gange* ? — P. 67, A. Långfors, *Remarques sur le poème des* Poignes d'enfer *publié dans la Rev. des l. r.*, t. XLIX. Quelques rectifications à cette lamentable édition qui, M. L. l'a bien reconnu, ne mérite pas une critique détaillée. — P. 68, J. Ulrich, *Mots intéressants ou rares fournis par les Épîtres du Nouveau Testament de Bifrun* (suite). Lettres *C-S*. — P. 85, Bibliographie, notices de périodiques et comptes rendus de livres.

Mars-avril 1907. — P. 97, F. Castets, *Les Quatre fils Aymon. Introduction* (fin). L'auteur analyse la version tardive et très allongée, du ms. B. N. fr. 764 (XVe siècle), et présente quelques remarques sur la rédaction en prose et les versions étrangères. Ce qu'il dit des « sources historiques » du poème est fort conjectural. — P. 163. Bibliographie. — P. 184, polémique peu intéressante entre M. Ernault et M. Grammont.

Mai-juin 1907. — P. 193, J. Calmette et E.-G. Hurtebise, *Correspondance de la ville de Perpignan, de 1450 à 1659* (suite). — P. 203, J. Ulrich, *Mots intéressants ou rares fournis par les épîtres du Nouveau Testament de Bifrun* (fin). — F. Castets, *I Dodici canti*. Notes et errata. — P. 216, F. Castets, *Les Quatre fils Aymon ; appendice à l'introduction*. Note sur le ms. de Metz, d'après un article de l'*Anzeiger* de Mone. — P. 222. L. E. Kastner, *Prières à la Vierge, en provençal*. M. K. s'est donné pour tâche de me suivre à la trace, copiant et publiant in *extenso* les pièces dont je n'ai donné, dans mes notices, que des extraits. Il a ainsi devant lui bien des années d'un travail facile. Je n'y verrais

qu'avantage si M. K. était mieux préparé à sa tâche. La présente publication est digne des précédentes. Elle nous donne la copie — sans aucune tentative de restitution, et le texte est fort corrompu — de deux pièces dont j'ai publié une partie (environ 120 vers) dans ma notice du ms. Egerton 945 (*Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1881). Aucune recherche d'histoire littéraire. Ce qui est dit p. 223, de la langue de ce ms. est copié de ma notice (p. 69), sauf la fin qui est erronée. — P. 222, Jean Acher, *Les archaïsmes apparents dans la chanson de Raoul de Cambrai*. Sous ce titre, qui manque de clarté, l'auteur examine certains faits concernant les mœurs et les institutions, d'où l'on a induit selon M. Acher, que *Raoul de Cambrai* « reflète l'état juridique du xe siècle », et il veut montrer qu'il n'en est rien, que ces mêmes faits peuvent s'observer à une époque plus tardive. Je me sens très libre d'esprit quant à cette question, d'abord parce que la préface à laquelle s'en prend M. A. a été écrite il y a 25 ou 26 ans ; ensuite parce que la partie que vise spécialement notre critique appartient en propre à M. Longnon, mon excellent collaborateur, qui est très capable de se défendre, on l'a vu plus haut. Je me borne à dire que le travail de M. A., où il peut y avoir ça et là quelque observation utile, est absolument tendencieux ; que M. A. — il le dit au début de son article — marche dans le sillon tracé par M. Bédier, qu'ensuite il lutte souvent contre les fantômes créés par son imagination. Nous avons dit et nous le maintenons : « Les mœurs féodales, dans la première partie du *Raoul*, portent aussi, en « plus d'une strophe, les marques d'une certaine antiquité ; il serait plus diffi- « cile toutefois de faire ici le départ de ce qui appartient véritablement au xe « siècle... On sait combien il est difficile de renfermer dans des limites chrono- « logiques la plupart des usages du moyen âge : telle coutume oubliée presque « totalement en France a pu se perpétuer dans le coin d'une province ; elle a « pu disparaître complètement de notre pays et se conserver plusieurs siècles « encore à l'étranger » (*R. de Cambrai*, p. xxxij-xxxiij). En nous exprimant ainsi nous avons fait preuve d'une prudence que M Acher n'a pas imitée. — P. 267, C. C[habaneau], *Contenances de la table en vers provençaux*. Série de corrections au texte publié dans le t. XLVIII de la *Revue* par M. Chichmarev. — P. 268, le même, corrections au texte de la *Passion Nostre Dame* publié dans le t. XLIX, par M. Boselli ; cf. *Romania* XXXVI, 324-5 et surtout les remarques de M. Jeanroy, *ibid.* XXXVI, 361. — P. 269, Bibliographie.

Juillet-décembre 1907. — P. 273, M. Grammont, *A propos des ouvrages de M. A. Thomas. Notes sur la dissimilation*. Voir ci-dessus, p 284, les observations de M. Thomas. — P. 311. H. Mérimée, *Pour la biographie de don Guillen de Castro*. — P. 323, J. Calmette et E.-G. Hurtebise, *Correspondance de la ville de Perpignan, de 1450 à 1659* (suite). — P. 337, P. Barbier, fils. *Remarques sur les dérivés du latin* cĭlĭŭm. M. P. B. rattache à cilium le fr. *sillon* qui désigne proprement, non pas la tranchée ouverte par le soc de la charrue dans la terre, mais la crête qui sépare deux tranchées parallèles ; il montre que ce sens s'est conservé dans les patois. Il aurait même pu remarquer que

Cotgrave donne les deux sens : « SEILLON, a ridge or (high) furrow ; also the gutter or hollow furrow made by a plough in the turning it up. » De là M. B. induit que *seillon* ou *sillon* vient d'un dérivé cilionem. La difficulté est que la forme ancienne *seillon* est toujours écrite par *s*, non par *c* comme on devrait s'y attendre (voir les ex. cités dans Du Cange sous SELIO). — P. 343, le même, *un radical* DARN — : *fr.* DARNAGASSE, DARNEL, etc. Selon M. B., ce radical (dont nous ne savons pas l'origine) expliquerait deux sortes de mots : 1° *darnel* et mots apparentés, désignent l'ivraie, 2° certains noms s'appliquant à des variétés de pies-grièches. Tout cela est peu décisif [1]. — P. 344, Castets, *Les Quatre fils Aymon* (suite). [M. C. publie de nouveau *Renaut de Montauban* d'après le ms. *L* (B. N. fr. 24387), déjà suivi par Michelant, mais avec l'intention de le suivre jusqu'à la fin, ce que n'avait pas fait le premier éditeur. Il donne çà et là quelques variantes empruntées aux mss. qu'il considère comme apparentés de près à *L*, notamment *B* (B. N fr. 775), *C* (B. N. fr. 776), tous deux très voisins de *L*, jusqu'au v. 1260, *A* (Arsenal 2990) et *M* (Montpellier 247). Ce qui est plus précieux que ces variantes isolées, ce sont les renseignements donnés sur les divergences de rédaction (épisodes omis, abrégés, allongés, etc.) propres aux divers manuscrits. Ce travail n'a nullement la prétention d'être une édition critique. M. C. expliquera sans doute plus tard le système qu'il a suivi. Nous avons ici les 5864 premiers vers du ms. *L*, qui paraît fidèlement reproduit. A. JEANROY] — P. 534, Bibliographie. Signalons, p. 536, l'article de M. Chabaneau sur l'édition d'Elias de Barjols par M. Stronski, et celui de M. Jeanroy (p. 541) sur Miss Weston, *The Legend of Sir Perceval* (cf. *Romania*, XXXV, 311).

P. M.

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXXI (1907), 4. — P. 385, Paul Lorenz, *Das Handschriftenverhältniss der chanson de geste « Aliscans »*. Le travail de M. L. aboutit à séparer nettement le ms. de Venise (*M*), représentant de la version originale d'*Aliscans*, des autres mss. qui dériveraient d'une rédaction remaniée et allongée, ou de croisements entre ces deux versions : par suite le petit vers conservé dans le ms. de l'Arsenal n'appartiendrait pas à la rédaction originale. — P. 432, Élise Richter, *Jumpare*. Le point de départ de cette étude est le sarde *iumpare* « sauter » et l'on admire, non sans quelque effroi, l'immense famille que Mlle R. a su grouper autour de ce mot : tout d'abord *iumpare* est rattaché à l'osque *diumpa* = lat. lumpa (*lympha*) avec le sens de « ce qui jaillit, la source » et non pas seulement « ce

1. [Il aurait fallu mentionner le plus ancien texte où apparaisse ce radical, à savoir la glose *vecors* : *esdarnatus* du Glossaire de Reichenau (n° 1156 de l'*Altfr. Uebungsbuch*) et sonder plus à fond les patois français du Nord-est ; cf. par exemple les art. DARNIYIE, DERNE, et ÉDERNÉ du *Gloss. de la Meuse* de Labourasse. — A. TH.].

qui coule » ; puis *jumpare ou une autre forme sans nasale *jupare se retrouverait non seulement en Sardaigne, mais en France (sud et nord), d'où l'Angleterre l'aurait reçu, en Espagne et Portugal, en Rétie et en Italie, naturellement non sans modifications ou hésitations vocaliques, *ju-*, *jo-*, *ji-* ou consonantiques, *z-* ou *j-*, *-mp-*, *-p-* ou *-pp-*, et aussi avec une certaine variété de sens, « sauter, balancer, appeler, crier » ; les formes françaises assez nombreuses du type *juper*, *joper*, trouveraient en particulier ici leur explication, et aussi *giper*, *giber*, *regimber*, etc. ; des croisements divers de jump- et de zamp- se retrouveraient en Italie et en Espagne, p. ex. *zampillare*, *zambullir* ; jump- et camb- ou *jambe* en Sardaigne (*giampare*) et en France (morv. *jaup'llier*, etc.) ; il est impossible d'analyser tout cet article, véritable jaillissement de mots et de formes qui peut-être passent un peu vite sous les yeux ; je me demande seulement s'il n'est pas bien dangereux de vouloir faire remonter à une même forme latine, d'ailleurs hypothétique, tant de mots exprimant des idées pour lesquelles il serait si naturel que les parlers romans eussent à chaque instant créé des formes imitatatives ou modifié arbitrairement des formes traditionnelles ; si d'ailleurs il est vrai que ces mots romans présentent de réelles analogies de structure, ne peuvent-ils les devoir qu'à une tradition latine, et la relative unité du langage imitatif n'y serait-elle point pour quelque chose ? — P. 453, Th. Kalepky, *Zur französischen Syntax : 1. « Il a dû venir » — 2. « Plus souvent » und « Avec ça »*. Question de syntaxe moderne. — P. 473, A. L. Stiefel, *Notizen zur Bibliographie und Geschichte des spanischen Dramas*, suite et à suivre.

MÉLANGES. — P. 494, Aug. Zimmermann, *Kurzformen ; vlglt. firmus*. 1. Exemples épigraphiques de va que M. Z. interprète comme un impératif singulier refait sur le pluriel vate (cf. sta-state), celui-ci étant lui-même à vadite comme cette à cedate ; l'hypothèse d'une simple abréviation graphique de vale est exclue par le fait que va et vale se rencontrent réunis dans la même inscription : va valeas comme vale vivas. 2. Exemple épigraphique de fermus (comme nom propre) pour firmus, d'accord avec les formes romanes *fermo*, *ferm* ; le thème en *e* serait en latin le plus ancien et se retrouverait dans ferme. — P. 495, G. Bertoni, *« Suo » et « Loro » en ancien Italien*. M. Tobler avait signalé (*Vermischte Beiträge*, II, 81, et non 18, = II², 91) l'emploi de *suo* se rapportant à une pluralité de possesseurs au lieu de *loro* ; M. B. ajoute que cet emploi paraît de règle dans le cas particulier où le nom de l'objet possédé est un régime direct, *suo* et *loro* étant employés indifféremment dans les autres cas ; mais il ne tente pas d'expliquer cette différence de fait. — P. 496, E. Langlois. *Hez*. Exemples de cette interjection de l'a. fr. parfois méconnue par les copistes ou les éditeurs (*R. de la Rose*, *Fabl.*, *Courtois d'Arras*) est remplacée au XVe s. par *hay* (*hez avant*, *hay avant*) ; l'origine reste douteuse. — P. 498, Herbert Petersson, *Zur Etymologie des frz. « guingois »*. M. P. veut rattacher *guingois* au nordique *wing- auquel il donne le sens d' « être courbé », d'après le suédois *vingla*, « hésiter », etc.

COMPTES-RENDUS. — P. 499, A. Cortejon, *El ingenioso Hidalgo don Quijote de la Mancha, primera edición crítica* (P. de Mugica). — P. 503, *Romania*, avril 1906 (W. Meyer-Lübke, G.G.). — P. 506, *Revue de philologie française et de littérature*, XX, 1906 (E. Herzog). — P. 511, Livres nouveaux (E. Herzog, Ph. Aug. Becker).

XXXI, 5. — P. 513, W. Fœrster, *Die Reichenauer Glossen, neueste Arbeiten, neueste Lesungen*. Les gloses du ms. de Reichenau ont été récemment l'objet de deux travaux importants de M. Hetzer (*Zeitschr. f. rom. Phil., Beiheft VII* (1906) et de M. Stalzer (*Sitzungsberichte der k. Akad. d. Wissenschaften, ph.-h. Kl., Wien*, t CLII, VI (1906); cf. déjà *Zeitsch. f. rom. Phil.*, XXX, 49, et *Romania*, XXXV, 475) : ces travaux ont fourni à M. F., qui n'adopte pas la plupart des vues de M. Stalzer et qui défend au contraire les opinions de M. Hetzer, prématurément enlevé à la science, l'occasion d'exposer ses idées personnelles sur cet important document linguistique et de rectifier un certain nombre des lectures proposées par M. Stalzer. Nous reviendrons prochainement sur l'article de M. F. en parlant des travaux qui en sont l'occasion ; mais je signale dès maintenant une idée sur laquelle M. F. insiste particulièrement et qui me paraît en effet de grande importance, c'est que les *Gloses de Reichenau* n'ont pas une origine unique : il ne faut pas parler d'un auteur, d'une date et d'un lieu de fabrication de ces gloses, elles sont le résultat d'une série de travaux lexicographiques d'origine diverse, et naturellement aussi de valeur diverse ponr la linguistique gallo-romane. — P. 569, Elise Richter, *Französisch « chez — Chèze — chaise »*. Mlle R. s'est efforcée de reconstituer la famille française issue du latin casa et elle y réunit les mots suivants : a. fr. *chiuse, chiese-dieu*, fr. *chaise*, « terrain qui entoure immédiatement un château et qui, dans un partage, en est inséparable », et noms de lieux du type *La Chaise*, comme représentant casa ; — a. fr. *chaseau* et noms de lieux *Chazel, Chazelles, Chésalette, Châlerie, Châlet, Châlette*, représentants de dérivés de casa ; — *chai, chez*, nom de lieu ou élément composant de noms de lieu (*Chez-Robin*), *chies-chez*, représentants de casus, — enfin l'a. fr. *chiese* aurait eu un riche développement sémantique et il faudrait le reconnaître dans *chaise*, terme de charpenterie (*chaise de moulin*), dans *chaise*, « bâti qui sert de base » (*chaise d'une chèvre*), enfin dans *chaise*, « siège », forme trop anciennement attestée (XIVe s.) pour qu'on y voie une déformation de *chaière*, et qui d'ailleurs semble désigner d'abord autre chose que la *chaière* (cf. *chaise* et *fauteuil*) ; — il faudrait aussi sans doute faire à casa une place à côté de caseum dans l'histoire du fr. *chesier*. Ce très ingénieux essai de synthèse, dont je n'ai rapporté que les traits essentiels, se heurte, me semble-t-il, à d'assez graves difficultés dont Mlle R., dans son exposé un peu rapide, ne nous a pas donné la solution : il est bien certain que casa est représenté en français par *chiese*, mais il est remarquable aussi que dans l'usage commun ce mot soit si peu fréquent en français ; s'il ne s'agissait que de français moderne, on pourrait croire que la lutte entre *chèse*, « maison », et *chaise*,

« siège », quelle que soit d'ailleurs l'origine de ce dernier mot, a amené la ruine du premier sens, mais c'est dès l'ancien français que *chiese* paraît être sorti de l'usage commun : la raison en est sans doute une spécialisation très ancienne de casa, soit dans casa Dei, soit dans des sens abstraits et plus ou moins juridiques analogues à celui de fr. *domaine* ; mais si cette spécialisation s'est produite de bonne heure, on est un peu surpris que *chiese* ait pu recevoir le riche développement métaphorique que lui attribue Mlle R, à moins de le reculer infiniment dans le temps, ce que nos textes ne nous permettent cependant pas de faire. Contre ma remarque on ne doit pas tirer argument du grand nombre d'exemples de *La Chaise* dans les noms de lieux, d'abord parce que certains pourraient bien se rattacher à *chaise*, « siège », cf. dans le Sud *La Cadière*, et surtout parce que dans ces noms de lieux *chaise* ne me paraît pas avoir le sens simple de « maison », mais sans doute plutôt celui de « domaine » et en particulier de « domaine ecclésiastique » ou de « chaise-Dieu » ; ces exemples se rattacheraient alors à l'emploi spécial et peu populaire de casa et ne prouveraient rien pour la puissance de développement metaphorique attribuée à *chiese*. Il faudrait aussi examiner de près les noms de lieu qui paraissent se rattacher à des dérivés de casa avant de conclure de leur présence dans le territoire de langue d'oïl à une extension ancienne de casa au sens simple de « maison » : il me paraît difficile de séparer *La Chilerie* (Loiret, Maine-et-Loire, Mayenne) des *La Chaillerie* qui se rencontrent aussi dans l'Ouest et qui n'ont certainement aucun rapport avec casula, cf. *chail*, « caillou », ou des *La Charlerie* ; il faudrait avoir des exemples anciens pour assurer que *Le Chilet*, etc., n'est pas un nom moderne et postérieur à la vogue littéraire du dialectal *chilet*. — Pour *chai*, Mlle R. fait peut-être trop bon marché de la diphtongue *ai*, qui n'est une graphie équivalente à *è* que dans le français du nord et qui se prononce réellement dans le sud-ouest (cf. *Atlas linguistique*, carte CAVE) : il est notable que la diphtongue *ai* se retrouve dans les formes anciennes des noms de lieux méridionaux tels que *Le Chez* (*Chays*), où Mlle R. cherche une preuve de l'existence de *chies* < casus comme nom commun au sens de « habitation » ; l'on ne peut pas chercher cette preuve dans les noms de lieu fréquents dans la France centrale *Chez-Robin*, *Chez-Girard*, etc., d'abord parce que ces noms ne se présentent point accompagnés de l'article, comme c'est le cas pour *La Chaise* et comme on l'attendrait, quelquefois au moins, si *Chez-Robin* = « la maison de Robin », en second lieu parce que cette combinaison, autant qu'on en peut juger par un rapide examen de nos trop rares *Dictionnaires topographiques*, ne semble guère antérieureau XVIe siècle ; en particulier la présence de nombreux exemples de cette combinaison dans le Morbihan ne peut rien prouver pour une extension ancienne de *chies* en français ; il est probable que nous n'avons affaire ici qu'à un développement toponymique de l'emploi de *chez* comme préposition. Enfin Mlle R. croit trouver dans la combinaison *en chies X* un argument

en faveur de l'emploi de *chies* au sens d' « habitation », la préposition *en* n'ayant pu se joindre à un nom de personne que par l'intermédiaire d'un mot désignant un contenant, mais *en chies X* n'est pas plus étonnant que *emprès X*, où rien ne désigne un contenant, et il n'y a pas de raison de croire que *en chies* ait précédé *chies*. — L'étymologie de *chaise*, « siège », que Mlle R. a développée à l'aide d'arguments historiques fort dignes d'attention, ne me paraît pas cependant devoir être retenue : 1° l'intermédiaire entre *chiese* < casa et *chaise*, « siège », nous serait fourni par *chaise*, « bâti » (*chaise de moulin, de chèvre*, etc.) ; mais Mlle R. ne nous donne pas d'exemple ancien de ce dernier emploi et je trouve au contraire dans Godefroy, à la date de 1328, *chaiere* (de moulin), ce qui ne peut que fortifier l'ancienne explication *chaise* < *chaire* : pour nous faire admettre que *chaiere* masquerait ici un plus ancien *chaise*, il faudrait avoir de ce dernier mot un exemple antérieur qui nous manque ; 2° l'on ne peut invoquer contre l'explication de *chaise* par *chaire* l'extension territoriale de *chaise* et l'invraisemblance d'un grand développement pour une simple particularité de la prononciation parisienne au XVIe siècle, car la distribution géographique du français *chaise* (cf. *Atlas linguistique*, carte CHAISE) nous montre précisément que *chaise* est très loin d'avoir triomphé de *chaire*, que par conséquent la lutte entre les deux mots ne doit pas pas être fort ancienne, mais surtout que *chaise* ne s'est étendu que dans la région centrale et que son foyer d'expansion est bien Paris ; 3° bien que nous soyons mal renseignés sur la date des premières transformations de *r* intervocal en *z* dans la France du Nord, la présence au XIVe siècle d'une forme *chaise* rendrait peu vraisemblable l'explication *chaise* < *chaire*, l'on pourrait seulement s'étonner un peu, si *chaise* est un mot indépendant et ancien, qu'il ne se rencontre pas de meilleure heure dans nos textes ; Mlle R. signale, d'après le *Dictionnaire de l'ameublement* de Havard, un exemple de *chayze* dans l'*Inventaire de Charles V* de 1379-80, exemple d'autant plus curieux qu'il est immédiatement suivi d'exemples de *chayere* et que *chayze* s'applique à un siège sans dossier, *chayere* (au moins une fois) à une chaire à dossier ; mais l'*Inventaire de Charles V* ne nous est pas connu par la minute originale, l'édition Labarte (*Documents inédits*) reproduit une copie (B.N., fr. 2705) qui ne peut pas être, par son texte même, antérieure à 1391, que le catalogue de la Bibl. nat. attribue au XVe siècle et qui, d'après de bons juges, ne saurait même être antérieure à Louis XII ; il est certain, d'ailleurs, que *chayze* est dans ce manuscrit une correction, car les lettres *ze* sont écrites sur un léger grattage, beaucoup plus fines, plus serrées et d'un autre mouvement que les lettres voisines (cha y *zeat* este)[1], si bien que ce témoignage ne vaut au plus que pour l'extrême fin du XVe siècle. — P. 579, W. Meyer-Lübke, *Zur romanis-*

1. Le copiste, réintroduisant à grand'peine des lettres qu'il avait sautées, a adopté la forme courante et moderne *chayze*, tandis qu'ailleurs il conserve *chaiere* ou *chayere*.

chen Sprachgeschichte : 1. *Afflare* « *finden* ». M.M.-L. propose de voir dans le tosc. *arfiare*, « enlever », le latin *arflare pour adflare ; on aurait là une indication précieuse sur l'évolution sémantique qui a transformé le lat. afflare « souffler sur » en roman *afla*, *hallar*, etc., « trouver » : l'idée intermédiaire aurait été celle d' « atteindre, saisir » ; de plus on serait amené à conclure que *trovare* n'est pas autochtone en Toscane. M. M.-L. ne présente cette hypothèse que sous réserves et de fait il est bien difficile de séparer *arfiare* de *arraffare*, *arraffiare*, « accrocher ». M. Schuchardt, dans le fascicule suivant de la *Zeitschrift* (XXXI, 719), rejette pour cette raison l'explication de M. M.-L. — 2. *Rum.* « *aripă* », *frç.* « *aube* » *sp.* « *alabe* », *pg.* « *aba* ». Ces mots et les formes apparentées sont rattachés au latin alapa « soufflet », par l'intermédiaire du verbe alapare, qui aurait pris le sens d'agiter la main ou le bras », et d'un diverbal *alapa, « mouvement du bras, de l'aile », puis « aile ». M. Schuchardt (*Zeitschr.*, XXXI, 721 sqq.) ajoute beaucoup de rapprochements nouveaux à l'article de M. M.-L. dont il adopte dans son principe l'étymologie, il la modifie en ce qu'il attribue à ala une certaine part dans le développement de alapa et en ce qu'il se représente autrement la suite des sens : alapa a dû désigner le « plat de la main » d'où d'une part « soufflet », de l'autre « palette, aube, aile ». — 3. *Prov.* « *aranhon* », « *Schlehe* ». Dans une note, p. 11 de sa brochure *Baskisch und Romanisch* (cf. *Romania*, XXXVI, 477), M. Schuchardt avait rattaché l'arag. *arañon* « prunelle » au basque *aran* « prune » ; M. M.-L. montre que le mot s'étend à à tout le domaine gascon-catalan, qu'il peut être d'origine celtique et que l'emprunt a été fait vraisemblablement par le basque aux parlers romans ou celtiques ; il identifie en outre le basque *tegi*, « toit à bétail », et le gaul. (*a*)*tegia*. — P. 588. F. Settegast, *Erde und Gras als Rechtsymbol im Raoul de Cambrai*. Il s'agit d'un détail de la lutte entre Raoul de Cambrai et Ernaut. Ce dernier, grièvement blessé, prend la fuite et demande grâce à son adversaire. Mais Raoul impitoyable lui répond : (vv. 3015 et suiv.)... *il te covient fenir*, | *A ceste espée le chief del bu partir*. | *Terre ne herbe ne te puet atenir*, *Ne Diex ne hom ne t'en puet garantir*, | *Ne tout li saint qi Dieu doivent servir*. Que signifie ici *terre ne herbe* ? M. S. rappelle à ce propos la forme si fréquente de la *traditio per herbam vel terram* (ou *per festucam*), et l'usage de toucher un brin d'herbe en prononçant la formule du serment avant le duel judiciaire. Il suppose que les paroles de Raoul font allusion à cette formule de serment, et comme il n'a pas été question, dans le poème, d'un serment précédant le combat singulier d'Ernaut et de Raoul, il conclut que l'auteur du remaniment du poème (dont nous sommes loin de posséder la forme primitive) a omis les préliminaires qui devaient se trouver dans la rédaction primitive. Je ne puis partager cette opinion. Il ne s'agit pas ici d'un combat judiciaire : les deux adversaires se sont rencontrés dans une bataille, et se sont attaqués en des circonstances qui excluent toutes les formalités du duel judiciaire. A mon avis les mots *terre ne herbe* suivis de *ne Diex ne hom* ..... *ne tout li saint*, signi-

fient simplement qu'aucune puissance humaine ou divine ne pourront empêcher Raoul de tuer Ernaut. P. M.]. — P. 594, F. Settegast, *Franz.* « *Hors* » *und Verwandtes*. M. S., après une critique minutieuse des explications proposées pour la transformation de foris en *hors*, présente à son tour l'hypothèse suivante : *hors* à côté de *fors* serait dû à l'influence du germanique (anc. francique) *huz*, autre forme de *uz* = *aus*, influence qui remonterait au VIIIe ou au IXe siècle ; M. S. indique encore que la présence en anc. francique de *h* à l'initiale des mots en *r-* pourrait expliquer les alternances françaises de *fr-* et *r-*, *fronce-ronce*, etc.

MÉLANGES. — P. 605, G. Baist, *Der portugiesische Josef von Arimathia*. Contrairement à l'opinion de M. Klob (*Zeitschrift*, XXVI, 169 sqq.), M. B. pense que le *Joseph d'Arimathie* portugais provient d'une version castillane. — P. 607, H. Suchier, *Die Grotten von Rochebrune*. Identification de la montagne « crose, dolée et entailliée » de Rochebrune dans la *Mort Aymeri de Narbonne* (2503-2510) avec les grottes fortifiées de Rochebrune (Dordogne). — P. 608, W. Fœrster, *Altfranz.* « *estraier* ». *Estraier* est adjectif et non verbe, et rien n'empêche de le rattacher avec Diez à *stratarius, contrairement à ce que pensait M. Jeanroy (*Revue de phil. franç.*, 1907, p. 39). — P. 610, E. Richter, *Altprovenzalisch barra*, « *Kiefer* » ? *Las beres* au v. 702 de *Blandin de Cornouailles* est le plus ancien exemple de *barra*, « mâchoire » ; le mot attesté en catalan pourrait être aussi tenu pour provençal, suivant ce que l'on pense de l'origine de *Blandin de Cornouailles* (cf. *Rom.*, III, 419). — P. 611, Th. Gartner, *Venezianisch* « *xe* » = *lat.* « *est* ». On peut résumer ainsi l'ingénieuse explication de M. G. : *xe* < *ze*, *ze* est le résultat d'une fausse coupure du groupe *z-ela*, forme abrégée de l'interrogation *ez ela*, où *ez* est la forme apocopée *es* de est. — P. 616, G. Baist, *Das germanische Suffix -ingô*. M. B. reconnait ce suffixe dans *losenge*, *haenge*, *laidenge*, cf. nord. *lausung*, *hâdung*, angl. *loathing*. — P. 616, S. Puşcariu, « *Aburcà* » = *arboricare. *Aburcà* s'emploie en Moldavie, en Bukowine et dans le nord de la Transylvanie, et signifie « monter, gravir, grimper (sur un arbre p. ex.) » ; on le rattache à *arboricare en admettant la disparition du premier *r* par dissimilation, sans avoir cependant d'exemple tout à fait identique.

COMPTES RENDUS. P. 619, M. Bartoli, *Das Dalmatische* (Th. Gartner : éloges bien mérités par ce beau travail dont la *Romania* rendra compte prochainement. — P. 621, A. Dauzat, *Essai de méthodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romans* (E. Richter), cf. ci-dessus, p. 173. — P. 626, E. Roy, *Le mystère de la Passion du XIVe au XVIe siècle* (H. Suchier). — P. 629, C. H. Grandgent, *An outline of the phonology and morphology of old Provençal*, cf. *Rom.*, XXXIV, 331 (J. Huber). — P. 631, *Romania*, juillet et octobre 1906 (W. Meyer-Lübke, O. Schultz-Gora)[1]. — P. 636. *Giornale storico della Letteratura italiana*, XLVIII, 3 ; XLIX, 1 (B. Wiese).

M. ROQUES.

---

1. [A propos de ce compte rendu je me permettrai de faire remarquer que

ANNALES DU MIDI, XIX (1907). Janvier. — P. 4-39, J. Bédier, *Recherches sur les légendes du cycle de Guillaume d'Orange. I. Saint Guillaume de Gellone.* Article qui est devenu le chap. IV du livre récemment publié par l'auteur (Paris, Champion, 1908) sous le titre de : *Les légendes épiques*, etc., t. I. Il n'y a donc pas lieu de l'analyser ici indépendamment de l'œuvre dans laquelle il a sa place marquée et dont nous reparlerons. — P. 40-56, S. Stronski, *Recherches historiques sur quelques protecteurs des troubadours* (suite). Fin du commentaire du *Cavalier Soisseubut* d'Elias de Barjols ; l'érudition de l'auteur s'exerce surtout sur la généalogie, pleine de difficultés, de la famille de Randon-de-Châteauneuf. — P. 65-72, G. Millardet, *Un contrat de mariage gascon du XVe siècle.* Intéressant spécimen du gascon tel qu'on l'écrivait en 1445 dans la Chalosse méridionale; l'éditeur publie le contrat d'après le parchemin original, imprime en italique les parties abrégées, suit fidèlement l'usage du scribe pour l'emploi de l'*u* et du *v*, etc. Il y a quelques notes au bas des pages, mais pas assez, soit au point de vue linguistique, soit au point de vue juridique. — P. 93-83, J. Ducamin, *A propos d'une récente édition de Guillaume Ader* (fin). Aux notes de M. G. D. s'en trouvent entremêlées quelques-unes qui sont signées G. M[illardet].

Avril. — P. 153-205, J. Bédier, *Recherches, etc.* II. *La Via Tolosana.* Article qui est devenu le chap. XI du livre ci-dessus mentionné. — P. 221-231, Dr Dejeanne, *Alegret, jongleur gascon du XIIe siècle.* Publie, commente et traduit tout le bagage poétique de ce jongleur, qui n'est pas lourd, puisque n'avons de lui qu'une chanson, un sirventés, et le début (22 vers) d'une épître d'amour. — P. 232-237, N. Stronski, *Sur deux passages du moine de Montaudon et de Torcafol.* Il est difficile d'analyser ce mélange où les notes submergent le texte, et où la raison est elle-même submergée par l'imagination. A propos d'un vers de Montaudon (*En Randos cuies Paris*) et de deux vers du conflit poétique entre Garin d'Apchier et Torcafol (*Tart serez mais reis de Fransa* et *C'a pauc apchiers* [*lire Apchiers*] *nous fo Fransa*), dans lesquels il discerne comme trait commun, l'attribution de droits au trône de France à des personnages méridionaux « qui n'ont jamais pu avoir de pareils droits », et remarquant, d'autre part, que le successeur de Randon s'appelle Guigues *Mesquin*, M. S. met en cause la légende italienne de *Guerino Meschino.* Il imagine que la source en doit être cherchée dans une version provençale qui aurait existé dès la fin du XIIe siècle, et dont l'auteur aurait établi, au profit de ses protecteurs, un lien entre le héros du roman et la famille de Randon... Je ne vois guère que M. Settegast qui puisse prendre au sérieux de pareilles chimères. — P. 238-243, G. Bertoni, *Le manuscrit provençal D et son histoire.* Ce manuscrit n'a pas été exécuté officiellement pour les princes d'Este, comme on le pense

---

le poème de Jean Baudouin que j'ai fait connaître dans la *Romania* (XXXV, 531) est intitulé *L'instruction de la vie mortelle*, et non *La destruction de la vie mondaine*, comme on a imprimé dans la *Zeitschrift*, p. 635. — P. M.]

généralement ; un *ex-libris*, auquel on n'avait pas pris garde jusqu'ici, prouve qu'à la fin du XVe siècle il était à Venise dans la bibliothèque de Zuan Malipiero.

Juillet. — P. 364-372, C. Chabaneau, *Le Moine des Isles d'Or*. L'auteur arrive à la conclusion assez inattendue, et que pour ma part j'ai beaucoup de peine à accepter, que cet historien des troubadours invoqué par Nostredame ne serait que Nostredame lui-même dissimulant sa personnalité sous le nom et sous l'anagramme de deux de ses amis, Cibo et Soliers. En tout cas, et c'est l'essentiel, les récits dont ce prétendu Moine des Isles d'Or est donné comme unique garant, doivent être considérés comme apocryphes, et attribués à l'imagination malfaisante de Nostredame.

Octobre. — P. 449-464, V. de Bartholomaeis, *Du rôle et des origines de la tornade dans la poésie lyrique du moyen âge*. Rattache l'usage de la *tornade-envoi* à la poésie latine savante, ce qui semble incontestable ; explique le nom même de *tornade* par le sens de « rouler » du verbe *tornar* et suppose que « *tornada* était l'action de rouler, c'est-à-dire de clore la pièce à expédier », ce qui n'a aucune vraisemblance ; enfin croit que la *tornade-épilogue* s'est développée plus récemment dans la poésie des troubadours, où elle est une déformation de la *tornade-envoi*. — P. 495-503, J. Anglade, *Sur le traitement du suffixe latin « -anum » dans certains noms de lieux des départements de l'Aude et de l'Hérault*. Travail un peu hâtif, que l'auteur fera bien de reprendre quand il aura des renseignements directs sur la prononciation patoise des noms qu'il considère, et quand le *Dict. top. de l'Aude*, qui est en cours d'impression, sera terminé. P. 496, le gascon *Casterda*, en tant que nom de lieu, au moins, n'a rien à voir avec le suffixe -anum : il représente *Castellare, comme le franç. *Chasteler*, ordinairement modernisé en *Châtelier*. — P. 504-527, L. Constans, *Les chapitres de paix et le statut maritime de Marseille*, texte provençal des XIIIe et XIVe siècles (*à suivre*).

A. Thomas.

Reale istituto Lombardo *di scienze e lettere, Rendiconti*, série II, vol. XL, Milano, (1907). — L'espace dont nous disposons pour l'analyse des périodiques étant fort limité, doit être réservé aux recueils qui sont spécialement consacrés aux études que poursuit la *Romania*. Cependant, en dehors de ces recueils, certaines publications d'un caractère général, renferment de temps à autre des notices ou mémoires qui méritent d'être signalés aux lecteurs. Nous voudrions au moins les mentionner, sans en faire, à proprement parler, des comptes rendus, pour lesquels le temps et l'espace nous feraient défaut. Les *Rendiconti* de l'Institut Lombard méritent particulièrement notre attention parce que, depuis que l'*Archivio glottologico* a cessé de paraître, après avoir parcouru la brillante carrière que l'on sait, plusieurs des anciens élèves ou collaborateurs d'Ascoli ont porté à ces *Rendiconti* (qui paraissent à raison de 20 fascicules par an) leurs travaux de linguistique ita-

lienne. Nous signalerons dans le T. XL[1], R. Benini, *Note di cosmografia Dantesca* (pp. 980-1001); C. Salvioni, *Spigolature siciliane* (pp. 1046-63, 1106-23, 1143-60). Le nombre des mots examinés au point de vue de l'étymologie ou de la formation s'élève à 147. — T. XLI (1908), P. E. Guarnerio, *Appunti lessicali bregagliotti* (pp. 199-212, 392-407); E. Levi, *Il vero autore della canzone di Roma (Bindo di Cione del frate da Siena)*.

THE MODERN LANGUAGE REVIEW, t. II, 1907. — P. 211-222, Chaytor, *An Anglo-norman Calendar*. On a récemment publié un catalogue des mss. du Chapitre de Worcester, dans lequel M. Chaytor a trouvé l'indication de cet « anglo-norman Calendar », qui n'est pas du tout un calendrier. C'est un poème en 396 vers, contenant des pronostics tirés du jour de la lune. J'ai copié cette pièce en 1877[2], et j'ai l'intention de le publier quelque jour avec d'autres rédactions latines et françaises, du même écrit. L'édition de M. Chaytor donne le texte tout seul sans aucune recherche d'aucun genre. Elle n'est d'ailleurs pas exempte de fautes. Au v. 149, il lit *Aaym*, qui n'a aucun sens. J'ai lu *Caym* qui est la vraie leçon; v. 151, l. *est*, et non *ert*; vv. 159, 181, *terszime*, l'abréviation donne *treszime*; v. 160, il y a bien *seignura*, mais faut corriger *s'enivra* (il s'agit de Noé). Le texte du ms. est peu correct, mais se laisse facilement corriger à l'aide des autres rédactions; v. 192, *eive*, l. *eve*; v. 197, le ms. porte, non pas *ke levra*, mais *relevera*; v. 204, *il*, l. *li*; etc. M. Ch. n'a pas remarqué qu'il manquait deux vers après le v. 263 et un après le v. 264. — P.M.

---

1. Voir, pour les premiers fascicules de ce tome, *Romania*, XXXVI, 146 et 470.

2. Voy. ma *Notice sur quelques mss. français de la Bibliothèque Phillipps* dans *Notices et Extraits*, XXXIV, 1re partie, p. 237, et *Romania*, XXIX, 77.

CHRONIQUE

Le 8 mars dernier est décédé à Florence, à l'âge de 54 ans, M. Alfred Straccali, inspecteur des études en résidence à Pise, après avoir enseigné la littérature italienne en divers gymnases et lycées d'Italie. Il avait présenté comme thèse, un intéressant travail sur les *Clerici vagantes*, qui fut publié en 1880 dans la *Rivista d'Italia*. Ses occupations professionnelles et son état de santé ne lui laissèrent pas le loisir nécessaire à des publications de longue haleine. On a de lui un bon commentaire sur les poésies de Leopardi et un choix de morceaux tirés de la *Gerusalemme liberata*. Je le connaissais personnellement. En 1878, lors d'un séjour assez long que je fis à Florence, je poursuivis avec lui, et je puis le dire, sous sa direction, quelques études sur la littérature italienne. Il m'avait été recommandé par M. le professeur Comparetti. C'était alors un jeune homme laborieux et instruit dont j'ai gardé le meilleur souvenir. — P. M.

— M. Émile Galtier, dont la *Romania* a publié un intéressant article intitulé *Byzantina* (XXIX, 501-527) et une courte note sur l'anc. franç. *berrie* (XXVII, 287), est décédé au Caire, où il exerçait les fonctions de bibliothécaire au Musée des antiquités égyptiennes, dans les premiers jours du mois d'avril dernier, à l'âge d'environ 40 ans. Né à Millau (Aveyron), il avait suivi les cours de philologie romane à l'Université de Toulouse et collaboré à l'édition de Bertran de Born publiée en 1887 par M. Antoine Thomas. Reçu à l'agrégation de grammaire en 1897, il s'était fait mettre en congé et avait passé deux années à Paris, où il avait pris part aux travaux de l'École des Hautes Études sous la direction de Gaston Paris ; mais, depuis lors, il semble avoir abandonné la philologie romane pour se consacrer aux langues et aux littératures de l'Orient, domaine dans lequel sa mort prématurée ne lui a malheureusement pas permis de prendre un rang en rapport avec son ardeur pour l'étude et avec les dispositions exceptionnelles qu'il avait montrées de bonne heure pour la linguistique.

— Nous avons annoncé en son temps (XXXV, 331) la publication, par la Société Gaston Paris, d'un recueil de *Mélanges linguistiques* de Gaston Paris, préparé par M. Roques (Paris, Champion), et nous avons indiqué le contenu du premier des quatre fascicules dont se composera le recueil. Depuis lors deux nouveaux fascicules ont paru. Ils renferment les articles, notes ou

mémoires dont l'indication suit : P. 153, Leçon d'ouverture du cours de grammaire historique professé à la salle de la rue Gerson, 1868. — P. 174, articles du *Journ. des Sav.* (1897) sur l'*Histoire de la langue française* (en sa première forme, dans l'*Histoire de la langue et de la littérature françaises* de Petit de Julleville) de M. Brunot. — P. 231, le Mémoire sur l'*o* fermé en français (*Rom.*, X). — P. 266, Anc. fr. *ié* = fr. mod. *é* (*Rom.*, IV). — P. 270, Franç. *R* = *D* (*Rom.*, VI). — P. 276, *Ti*, signe d'interrogation (*Rom.*, VI). — P. 281, articles du *Journ. des Sav.* (1887), sur la *Vie des mots* d'A. Darmesteter. — P. 315, art. du *Journ. des Sav.* (1900) sur les « mots d'emprunt » (*Die Lehnwörter in d. franz. Sprache*) de M. H. Berger. — P. 353, art. de la *Revue des Deux Mondes* (1901) sur le *Dictionnaire général de la langue française*. — P. 420, *La grammaire et l'orthographe*, article publié originairement (1894) comme préface à la Grammaire de M. Clédat. — P. 430, Extrait de la préface mise en tête de la traduction française du livre de M. Tobler sur le vers français, 1885. — P. 432, *Les parlers de France*, discours prononcé au Congrès des Sociétés savantes, 1888. — P. 451, 512, Notes étymologiques, rangées en ordre alphabétique, toutes empruntées à la *Romania*, et s'arrêtant à la lettre E. La suite viendra dans le quatrième fascicule. Une note de M. Roques (p. 508) annonce une seconde série intitulée *Étymologies françaises*. M. Roques a tenu compte, dans cette réimpression, des corrections ou additions ajoutées par G. Paris sur son exemplaire de la *Romania*. En outre, il a eu soin de citer en note des extraits d'articles (comptes rendus, etc.) non compris dans les *Mélanges*, mais où G. Paris confirme ou modifie les idées exprimées dans les articles réimprimés. Je regrette qu'on n'ait pu, sans doute par crainte de grossir outre mesure le volume, admettre dans ces *Mélanges* certains articles anciens de G. Paris qui, encore maintenant, conservent leur valeur, par ex. son Mémoire sur l'histoire de l'orthographe française paru en 1868 dans le *Bulletin du Bibliophile*, et même certains comptes rendus publiés dans la *Revue critique*. — P. M.

— M. le professeur Warren, de l'université Yale, a publié dans les *Modern language notes* (mars et avril 1908), sur les rapports des poèmes de *l'Escoufle*, de *Guillaume de Dole*, de *l'Ombre* et de *Galeran*, deux articles qui méritent l'attention. M. W. qui, en d'autres occasions déjà, a donné la preuve du soin et de la critique avec lesquels il étudie les particularités de style et de versification de nos vieux poèmes, s'efforce d'établir 1° que les trois premiers de ces poèmes sont l'œuvre d'un même écrivain, le « Jehan Renart » qui se nomme dans le poème de *l'Ombre* ; 2° qu'il y a un certain rapport d'idées entre *Galeran* et les trois autres poèmes, et que la composition de *Galeran* peut être placée avec probabilité entre 1192 et 1197. En ce qui concerne *Galeran* les remarques ingénieuses de M. W. n'aboutissent à aucune conclusion bien précise ni bien assurée, mais quant à l'attribution à Jean Renart de *l'Escoufle*, de *Guillaume de Dole* et de *l'Ombre*, l'opinion de M. Warren est appuyée d'arguments dont on ne peut nier la valeur. A vrai dire, cette opinion

n'est pas entièrement nouvelle, G. Paris l'avait exprimée, du reste sans la justifier (*Romania*, XXXII, 487). Je puis dire que sa persuasion était fondée sur les ressemblances d'idées, de style, de versification, que j'avais constatées entre les trois poèmes dans ma préface de *l'Escoufle*. Peu porté par nature aux hypothèses et plus attentif aux différences qu'aux ressemblances, j'avoue que j'avais résisté à la tentation d'attribuer au même auteur *l'Escoufle* (voir Préface, p. XLIV) et *Guillaume de Dole*. Mais j'étais assez disposé à admettre que Jean Renart, l'auteur du poème de *l'Ombre*, avait aussi composé l'*Escoufle*, encore bien que la proportion des rimes féminines soit fort différente dans les deux poèmes (Préface de *l'Escoufle*, p. L). En ce qui concerne Guillaume de Dole, j'avoue que je ne suis pas encore tout à fait convaincu, mais je reconnais que les arguments invoqués par M. W. sont à prendre en grande considération. Ces arguments sont en grande partie fondés sur des particularités de versification dont j'ai, à plusieurs reprises, montré l'importance pour l'appréciation de la date des poèmes (brisure du couplet, fréquence des rimes féminines, etc.), et aussi sur l'emploi de certaines locutions. M. W. reprend les coïncidences déjà signalées tant par moi, que par Mussafia, dans ses notes critiques sur *l'Escoufle* et *Guillaume de Dole* (*Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, 1896, 1897), et en augmente le nombre. Tous ces rapprochements ne sont pas également probants. Celui qui concerne le vers *Renomée qui par-tot vole*, n'a pas grande valeur. C'est un vers passe-partout qui se rencontre en beaucoup de poèmes (voir *Hist. de Guill. le Maréchal*, III, CXIII, et cf. Dressler, *Der Einfluss des altfr. Eneasroman auf die altfr. Litt.*, p. 104). Mais d'autres sont plus topiques et, en somme, M. Warren a su donner à sa thèse toute la probabilité qu'elle peut avoir. — P. M.

— La collection des *Dictionnaires topographiques* publiée par le Ministère de l'Instruction publique vient de s'augmenter d'un volume : le *Dictionnaire topographique de la Haute-Loire*, par feu Augustin Chassaing, complété et publié par M. Antoine Jacotin, archiviste de la Haute-Loire, Paris, 1907. Bien que daté de 1907, ce volume n'a en réalité paru qu'en juin 1908.

— Livres annoncés sommairement :

Quelques commentaires sur... le Livre des manières *d'Étienne de Fougères*, par Kerstin HÄRD AF SEGERSTAD. Upsal, Akad. Bokhandeln, 1906, In-8°, 102 pages (Extrait de l'*Uppsala universitets årsskrift 1907*). — Honnête travail d'un étudiant consciencieux, qui possède passablement le français et a fait de louables efforts pour acquérir, par ses lectures, une certaine connaissance des conditions historiques et sociales du temps où vivait Étienne de Fougères, mais qui ne nous apprend pas grand'chose de neuf. Il a peut-être raison de placer la composition du poème vers le commencement de l'année 1176 (p. 91), ou « quelque temps après 1174 » (p. 69, n. 1), mais il se trompe absolument lorsqu'il croit trouver dans ce vers : *De si qu'a la*

feste saint Mars (str. CCXXIX) une preuve que l'ouvrage avait été composé en février ou en mars. Il croit en effet que saint Mars est saint Médard (pp. 88 et 91) fêté le 8 juin, et que *de si que* indique un terme de trois mois échéant à cette fête. Mais il n'a pas fait attention que la forme française de Medardus, au temps d'Ét. de Fougères était *Mëars* au cas sujet, *Mëart* au cas régime, et qu'ici cette dernière forme serait nécessitée par le sens, tandis qu'elle est exclue par la rime (*eschars*). Il s'agit de saint Mars, honoré à Vitré (tout près de Rennes), dont la fête tombe le 21 juin. On pourrait citer d'autres erreurs. P. 6, 26, 34, etc., l'auteur parle du *Polycratique*. Il faut écrire *Policratique* par *i*, non par *y*. Voici une phrase surprenante (p. 3) : « C'est justement au xe siècle que, *après les dévastations des Huns*, la vie économique commence à refleurir en Occident. » Malgré bien des traces d'inexpérience, cette dissertation mérite d'être consultée, parce que, entre beaucoup de rapprochements sans valeur, il en est quelques-uns qui peuvent servir à éclaircir le texte difficile du *Livre des manières*. — P.-M.

The Eructavit, *an old french Poem* : *The author's environment, his argument and materials*. A dissertation,.. for the degree of Doctor in philosophy, by George Fitch Mc KIBEN. Baltimore, Furst Company, 1907. Gr. in-8°, 47 pages (Publication de l'Université de Chicago). — Nous avons annoncé naguère la préparation d'une édition du poème sur le psaume *Eructavit* (ps. XLIV), par M. Jenkins, professeur à l'Université de Chicago. La présente dissertation est en quelque sorte un travail préparatoire à cette édition future. M. Mac Kiben est très au courant de la bibliographie de son sujet, qu'il a étudié de première main, ne négligeant rien de ce qui peut servir à fixer l'époque où le poème fut composé, et son lieu d'origine. Dédié à Marie, comtesse de Champagne, sœur de Philippe-Auguste, le poème est nécessairement antérieur à la mort de cette princesse (1198) ; M. M.-K. est porté, par des considérations qui ne sont pas décisives, à le placer en 1185. Quant au lieu d'origine, c'est assurément Sens ; on le savait déjà. L'auteur était-il un moine de Saint-Pierre-le-Vif, comme l'a pensé P. Tarbé ? C'est plus douteux. La seconde partie de la dissertation contient l'analyse du poème ; la troisième est consacrée à des recherches sur les sources. A ce propos l'auteur signale (p. 42) quelques points de contact avec Chrétien de Troyes, notamment le vers où il est question de *Melite* (cf. ce que dit M. Thomas, ci-dessus, p. 127). Il n'y a rien sur la langue ni sur la versification. — P. M.

The four daughters of God. A Study of the versions of this Allegory with special reference to those in latin, french and english, by Hope TRAVER. Bryn Mawr, Sept. 1907. In-8° 171 pages (Bryn Mawr College, *Monograph Series*, vol. VI). — Les quatre filles de Dieu sont *Misericordia*, *Veritas*, *Justitia*, *Pax* (Ps. LXXIV, 11). Miss. Tr. suit l'allégorie tirée de ce verset du Psautier depuis Hugues de Saint-Victor et saint Bernard jusqu'à la fin du moyen âge, insistant spécialement, comme l'indique le titre, sur les écrits

français et anglais où cette allégorie est mise en œuvre. Elle fait preuve d'une information bibliographique dont le mérite doit revenir en partie à à ceux de ses maitres qui l'ont aidée dans son travail. La matière paraît bien disposée. Un tableau généalogique, que je n'ai pas vérifié dans le détail, résume graphiquement les rapports de dérivation que l'auteur pense avoir établis entre les divers textes étudiés. Ce qui, naturellement, nous intéresse le plus, c'est la partie de ces recherches qui concerne les compositions françaises, dont la plus ancienne est comprise dans le *Château d'Amour* de Robert Grosseteste, évêque de Lincoln (texte dans Fr. Michel, *Libri Psalmorum versio antiqua gallica*, 1860, p. XXII et suiv.). Je n'ai, à ce propos, qu'une petite remarque à faire. Miss Tr. ne distingue pas clairement les poèmes français, que, indépendamment du *Château d'Amour*, nous possédons sur ce sujet, et les références bibliographiques qu'elle donne pp. 33 et 35 sont insuffisantes et en partie inexactes. Ces poèmes sont au nombre de cinq : 1° Le *Dit des Quatre sereurs*, composé en Angleterre (*De quatre sorurs vus voil dire*); pour la bibliographie, voir *Romania*, XV, 352; 2° un poème composé en France, et qui a été attribué à Richard de Fournival (P. Paris, qui avait jadis proposé cette attribution, la passe sous silence dans son article de l'*Histoire littéraire*, XXIII, 708 et suiv.). Cette composition (*Par un sien saintisme poëte*) se trouve dans les mss. dont l'indication suit : B. N. fr. 378, f. 1 (extraits dans *Arch. f. d. Stud. d. neueren Spr.* LXII, 379); 12467, f. 50 v°; Arsenal. 3142, f. 281 v°; Turin, LV; 32, f. 139 (Seheler, *Notice sur deux mss. de Turin*, p. 84, ms. brûlé); Vienne. 2621, f. 46 (décrit par F. Wolf). 3° *Li estris des iiij vertus, Misericorde, Vérité, Pais et Justices selon saint Bernart* (en douzains), Arsenal 3460, f. 66. 4° Rédaction en quatrains de vers alexandrins, *Par exemple vorai parler de l'escripture*, Metz, 535, extraits dans le *Bulletin des anciens textes*, 1886, p. 57, inexactement cité par Miss Tr., p. 35, n. 9. 5° La version en vers octosyllabiques du ms. B. N. fr., 9588, dont il est parlé p. 37. — P. M.

Die kurze Reimpaar bei Crestien von Troyes, mit besonderer Berücksichtigung des Wilhelm von England... von Otto BORRMANN. Erlangen, 1907. In-8°, 48 pages (Dissertation de doctorat présentée à l'Université de Marburg). — L'auteur de ce mémoire examine la versification du *Guillaume d'Angleterre*, publié par M. W. Foerster à la suite du roman de la *Charrette*, la comparant à celle des poèmes dont l'attribution à Chrétien de Troyes n'est pas douteuse. On sait en effet que des opinions opposées ont été émises sur la question de savoir si le « Chrestiens » qui se nomme au début du *Guillaume*, est le même que Chrétien de Troyes, ou un simple homonyme (cf. *Romania*, XXIX, 154-5). M. B. part de l'observation que j'ai faite jadis dans mon mémoire sur le couplet de deux vers (*Romania*, XXIII) : à savoir que, dans la phase ancienne de la versification française les deux vers du couplet se suivent sans interruption du sens, tandis qu'il y a tou-

jours un repos plus ou moins marqué à la fin du second vers ; que cet état de choses change avec Chrétien de Troyes, qui, fréquemment, brise le couplet, admettant une sorte d'enjambement du second vers d'un couplet au premier du couplet suivant, de sorte que bien souvent la phrase commence avec le second vers de la paire, ce qui est tout à fait exceptionnel à l'époque antérieure. Appliquant ce criterium aux divers poèmes du Chrétien de Troyes et au *Guillaume*, M. B. aboutit à cette conclusion que la brisure du couplet est notablement moins fréquente dans ce dernier poème que chez Chrétien de Troyes. A cette différence s'en ajoutent d'autres qui ont été signalées par divers critiques, d'où il résulte, en somme, que selon toute apparence, Chrétien auteur de *Guillaume* n'est pas Chrétien de Troyes. C'est du reste l'opinion que G. Paris et moi avons toujours soutenue. Il y a parfois quelque subtilité dans les distinctions que M. B. établit entre les diverses façons de briser le couplet, mais en somme son travail est intelligemment fait et conduit à des résultats utiles. — P. M.

Ch.-V. Langlois, *La vie en France au moyen âge d'après quelques moralistes du temps*. Paris, Hachette, 1908. In-12, XIX-361 pages. — Recueil de dissertations, très érudites sans cesser pour cela d'être très littéraires, fort analogue à celui que le même écrivain a publié, il y a quatre ans sous ce titre : *La Société française au XIIIe siècle*, et que nous avons annoncé en son temps (*Rom.*, XXXIII, 314). En fait il pourrait porter le même titre avec l'addition : deuxième série. Et nous espérons qu'il y aura une troisième série. Seulement, tandis que dans le précédent volume M. L. étudiait la société du moyen âge en divers romans d'aventure (*Galeran*, *Joufroi*, *l'Escoufle*, etc.), ou de mœurs contemporaines (*Flamenca*), cette fois c'est chez les moralistes, chez les auteurs qui ont écrit sur les « états du monde », ou se sont livrés à des invectives plus ou moins violentes contre les mœurs du temps, qu'il va chercher les éléments de son travail, ayant d'abord soin de placer chaque auteur dans son milieu, d'étudier sa mentalité et de nous faire connaître, autant que possible, les circonstances dans lesquelles chaque ouvrage a été composé. Dans cette recherche, M. L. fait preuve d'une critique bien informée et toujours indépendante. Les écrits que M. L. passe en revue sont : *Le Livre des manières*, d'Étienne de Fougères ; *La Bible Guiot* ; *La Bible au seigneur de Berzé* ; *Le Besant de Dieu* ; les deux poèmes du Reclus de Molliens ; les poèmes moraux de Robert de Blois ; *Les quatre âges de l'homme* de Philippe de Novare ; *Les Lamentations* de Matheolus ; le roman de Fauvel, les poèmes de Gilles le Muisi. Le livre de M. L. est d'une lecture agréable, et reste toujours accessible aux personnes qui ne lisent pas volontiers les livres d'érudition, mais il n'empêche que les érudits eux-mêmes en pourront tirer profit. Souvent en effet, M. L. indique en passant une idée intéressante qui mériterait d'être creusée. D'autres fois il rectifie ou complète ses devanciers. Ainsi (pp. 5, 6) il donne des raisons de douter que le *Livre des manières* soit vraiment l'œuvre d'Étienne de Fou-

gères : ce pourrait être la traduction d'une œuvre latine perdue de cet ecclésiastique. P. 77, il combat l'opinion exprimée par G. Paris (*Rom.*, XXXVII, 558) au sujet de la chanson de Hugues de Berzé, comme l'a fait de son côté M. Bédier (*Rom.*, XXXV, 387). Mais c'est surtout au sujet du roman de Fauvel que M. L. nous apporte des informations très nouvelles et très sûres. G. Paris (*Hist. litt. de la Fr.*, XXXII, 136) avait bien établi que l'auteur s'appelait Gervais du Bus, mais il ne pouvait joindre à ce nom aucune notion biographique. M. L., qui connaît bien l'histoire de Philippe le Bel, et qui a composé un mémoire (malheureusement inédit) sur la chancellerie royale dans la première moitié du XIVe siècle, a pu nous donner (pp. 283-4) d'intéressants détails sur ce Gervais qui fut l'un des notaires de la chancellerie royale, et vécut au moins jusqu'en 1338. M. L. rectifie encore G. Paris en montrant que le nom de ce *François de Rues*, qui aurait pris une certaine part à la composition de Fauvel, doit disparaître. Paris avait lu « Un clerc le roy, *François de Rues* », tandis qu'il fallait lire : Un clerc le roy *françois*, *Derues*, et *Derues* est, paraît-il, pour *Gerves*. M. L. a également réussi à identifier le « Chaillou de Pestain » qui a introduit des « additions » de son crû dans un des mss. de *Fauvel* (*Hist. litt.*, XXXII, 139). — P. M.

Le livre de la description des pays, de Gilles LE BOUVIER, dit BERRY, premier roi d'armes de Charles VII, roi de France, publié pour la première fois avec une introduction et des notes, et suivi de l'Itinéraire brugeois, de la Table de Velletri et de plusieurs autres documents géographiques inédits ou mal connus du XVe siècle, recueillis et commentés par le Dr E.-T. HAMY. Paris, Leroux, 1908. In-8°, 265 pages (t. XXII du *Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le XIIIe jusqu'à la fin du XVIe siècle.* — Le titre de ce volume, orné de nombreuses reproductions photographiques, en indique suffisamment le contenu. Tous les documents réunis par M. Hamy ont leur intérêt pour l'histoire de la géographie, et sont annotés avec une parfaite compétence. Le héraut Berry est bien connu par la notice que lui a consacrée Vallet de Viriville, en tête de la publication (1866) d'un autre de ses ouvrages, l'*Armorial de France, Angleterre, Écosse*, etc. Mais le *Livre de la description des pays*, composé vers 1450, était resté inédit ; on ne le connaissait que par des citations éparses en divers ouvrages, et il méritait assurément d'être publié en entier.

Die Melodien der Troubadours, nach dem gesamten Handschriftlichen Material zum erstenmal bearbeitet und herausgegeben, nebst einer Untersuchung über die Entwickelung der Notenschrift (bis um 1250) und das rhythmisch-metrische Prinzip der mittelalterlisch-lyrischen Dichtungen, sowie mit Uebertragung in modern Noten der Melodien der Troubadours und Trouvères, von Dr J.-B. BECK. Strasburg, Trübner, 1908. In-4°, VIII-202 pages. — Entre tous les chansonniers provençaux, deux seulement (le ms. La Vallière et un ms. de Milan) nous ont conservé les mélodies d'un certain

nombre de pièces de troubadours. On y peut ajouter ceux des chansonniers français qui ont admis, en un texte plus ou moins corrompu, des pièces provençales, et le ms. du mystère de sainte Agnès reproduit jadis en fac-similé par M. Monaci, qui nous donne la musique de quelques chansons intercalées dans ce mystère. On sait que pour les trouvères les sources sont infiniment plus abondantes puisque la plus grande partie des chansonniers français nous fournissent la notation musicale. M. Beck a étudié directement toutes ces sources, et il est parfaitement au courant de tout ce qui a été écrit sur la matière. Pour la poésie des troubadours, il n'y a guère à tenir compte que des travaux de M. A. Restori, mais pour celle des trouvères, on pourrait dès maintenant constituer une bibliographie assez abondante avec les écrits de De Coussemaker, H. Lavoix, P. Aubry, etc.). M. B. s'écarte assez sensiblement de ses devanciers dans sa manière d'interpréter la notation musicale des manuscrits. La *Romania* ne comptant au nombre de ses collaborateurs aucune personne versée dans l'histoire de la musique, nous devons nous borner à simple annonce de l'ouvrage de M. Beck, renvoyant, pour l'explication de son système, à un article publié par M. Guesnon dans le *Moyen Age* (année 1907, p. 207), à propos d'une publication antérieure du même auteur.

Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik, gesammelt und durchgesehen von Ad. Tobler. Vierte Reihe. Leipzig, Hirzel, 1908. In-8°, IV-141 pages. — La troisième série de ce recueil de mémoires avait paru en 1899 (*Rom.*, XXVIII, 484). La quatrième est formée des mémoires parus depuis cette époque, principalement dans les Comptes rendus des séances de l'Académie de Berlin, et réimprimés ici dans l'ordre de leur apparition. L'avant-dernier de ces travaux a paru tout récemment dans les *Mélanges* Chabaneau (voir ci-dessus, p. 451). Le dernier, au contraire, est vieux de trente ans : c'est le mémoire intitulé *Vom verwünschen*, que nous avons annoncé en son temps (VII, 159-60). Le présent volume est, comme les précédents, terminé par une table analytique bien faite ; ce qui manque — et ce qu'on a eu soin de mettre dans la traduction française de la première série — ce sont des titres courants.

Das Verhältnis des Nouveau Testament *von Geffroi de Paris zu der* Conception Notre Dame *von Wace, zu der Handschrift Add. 15606 des Britischen Museums, und zu der Hamilton Handschrift* n° 278 *des Fitzwilliam Museums* zu Cambridge... von Fr. Intemann. Greifswald, Kunike, 1907. In-8°, 62 pages (Dissertation de Greifswald). — Ce titre est long, mais inexact. Il donne à croire que toute la partie de la « Bible des sept états du monde » de Geffroi de Paris qui concerne le Nouveau Testament est publiée ou étudiée dans cette dissertation. Or l'auteur commence sa publication au fol. 30 du ms. et l'arrête au fol. 45, tandis que dans ce même ms. la partie qui correspond au Nouveau Testament s'arrête au fol. 144. On voit que nous sommes loin de compte. Pourquoi M. I. a-t-il commencé sa copie au

fol. 30 et l'a-t-il arrêtée au fol. 45 (ce qui ne correspond à aucune division de l'ouvrage)? Il n'en sait probablement rien lui-même: Il a sans doute suivi les instructions du professeur qui lui a fourni le sujet de sa thèse et lui a signalé les textes à rapprocher de Geffroi, textes d'ailleurs bien connus. Le même professeur a-t il aussi indiqué à son élève la méthode à suivre? Je veux espérer que non, car la mise en œuvre est déplorable. L'auteur croit avoir assez fait dès qu'il a imprimé un texte quelconque en regard du texte de Geffroi. Il est légitime assurément d'imprimer en colonnes parallèles des extraits de Geffroi et de Wace parce que Geffroi a copié Wace, mais il ne l'est pas d'imprimer en regard des textes qui traitent le même sujet de façon toute différente, et c'est ce que fait constamment l'auteur. Du reste, aucune conclusion, aucun effort pour caractériser la manière de Geffroi. C'est, une dissertation où on ne disserte pas, un travail purement mécanique. Quoique le ms. de Geffroi de Paris soit facile à lire, il y a çà et là des fautes de lecture, et la ponctuation est souvent défectueuse. — P. M.

Duc de la Salle de Rochemaure, *Récits Carladéziens. Dialecte du Carladez*. Préface de A. Vermenouze. Aurillac, impr. moderne, sans date. In-12, XVI-428 p. — M. le duc de la Salle de Rochemaure manie habilement le patois des environs de Carlat, qu'il a appris à parler dès le berceau, et les douze récits que contient son recueil sont émaillés de maintes expressions qui méritent d'attirer l'attention du linguiste. Malheureusement, l'orthographe est des plus capricieuses; d'autre part la traduction française ne serre pas d'assez près le texte patois, et les mots difficiles n'y sont pas toujours rendus avec la précision désirable. Page IV, M. Vermenouze dit : « Lei molaudios me sou toumbados sul *cruquet* coumo lo grèlo toumbo sui blats »; M. de la Salle traduit : « La maladie m'a brisé comme la grêle les blés mûrs. » Le lecteur est obligé de recourir au *Trésor* de Mistral, art. CRUC et CRUCO, pour s'édifier sur la valeur exacte du mot *cruquet* « sommet de la tête ». Les pages VII-XIX sont occupées par une étude intitulée : « La langue cantalienne et son dialecte carladézien. » On y lit des choses stupéfiantes, par exemple que « dès le VIIe siècle l'*a* se change en *o*, l'*e* en *i*, et vice-versa »; que *biotase* serait « l'honnête et chaste contraction du latin *beate asine* »; que *pécaire* « traduirait le *peccatrem* pour *peccatorem* de la basse latinité »... N'insistons pas. — A. Th.

Précis de phonétique historique du latin, par Max Niedermann, avec un avant-propos par A. Meillet. Paris, Klincksieck, 1906. In-16, 152 pages. — Manuel qui paraît bien répondre au but que s'est proposé l'auteur, de mettre à la portée d'un jeune latiniste, qui ne serait que latiniste, les résultats de la phonétique historique du latin ancien. A l'occasion, M. N. fait appel au témoignage des langues romanes, spécialement quand il y trouve un prolongement des lois phonétiques primitives dans des cas où le latin classique paraît s'en être dégagé : p. 30, fr. *sevrer*, de seperare (le

prov. *sebrar* est plus frappant encore, et l'on aurait pu y adjoindre *comprar* de *comperare). A ce compte, j'aurais aimé à voir mentionner le franç. *geline* à l'appui de **gālīna*, dont il est fait mention p. 93 (cf. *Romania*, XXXII, 447 et XXXIII, 295). — P. 65-66, ce qui est dit du *b* aurait besoin d'être revu; en tout cas, l'opposition qu'offre le français entre *Besançon* < Vesontionem et *devoir* < debere, qui est citée comme étant un reflet dans les langues romanes de la confusion qui s'est produite en latin, à la basse époque, entre les sons *b* et *v*, ne doit pas entrer en ligne de compte : il est imprudent, surtout dans un livre élémentaire, de faire intervenir le nom d'une ville gauloise. — A. Th.

Étude philologique sur le nord de la France (*Pas-de-Calais, Nord, Somme*), par L. Brébion. Paris, Champion, 1907. In-8°, xxvi-260 p. — Le titre vague de ce volume donne l'impression qu'on a affaire à l'œuvre d'un amateur plutôt qu'à celle d'un philologue de profession, et la lecture du livre confirme cette impression. Nous nous bornerons donc à en indiquer les divisions. L'auteur donne d'abord des « notions sur les dix parties du discours »; puis il étudie les « préfixes et suffixes »; enfin il consacre une centaine de pages à la phonétique en commençant par les consonnes. Un index alphabétique, comprenant environ 3500 mots, et une bibliographie étendue terminent le volume. M. B. déclare que les villages de Créquy, Fressin, Planques, Sains et Torcy, situés à peu près à égale distance de Montreuil-sur-Mer, de Saint-Pol et de Saint-Omer, lui ont servi de base d'observation; la déclaration est bonne à retenir, mais les philologues se rendront compte par cela même que M. B. ne leur apprendra pas grand chose de nouveau. Les nombreux rapprochements avec la langue anglaise que fait l'auteur (un glossaire des mots anglais cités se trouve aux pp. 235-237) n'ont pas grande portée. On trouve cependant à glaner de ci de là quelques renseignements utiles, en particulier sur la dérivation : je relève, par exemple, dans le paragraphe 72, une intéressante liste de verbes en *-ander*, tels que *clacander*, *clapander*, *flacander*, *merlander*, etc. — A. Th.

ENCORE QUELQUES MOTS A PROPOS DE *RAOUL DE CAMBRAI*

M. Bédier n'a point fait attendre sa réplique aux *Nouvelles observations sur Raoul de Cambrai* présentées dans le dernier numéro de *Romania*. Il l'a publiée deux fois dans la même semaine ; sous une forme un peu réduite, *Revue historique* du 1er juillet [1], puis, sous une forme plus développée, en appendice du tome II de son livre *les Légendes épiques* [2].

Je connaissais assez M. Bédier pour prévoir qu'il n'accepterait mon sentiment que sur les seuls points où il y serait contraint par l'évidence matérielle des faits. Mais je ne supposais pas qu'en répondant à mon article, mon adversaire ne saurait garder son sang-froid ; incapable de supporter la critique, il en a perdu son habituelle courtoisie. Au degré de passion où M. Bédier paraît être monté, je crains bien que les arguments scientifiques ne le puissent plus convaincre. Les lignes qui suivent ne lui sont donc pas adressées : elles ont été écrites en vue des érudits qu'intéresse l'histoire de nos légendes épiques et particulièrement la chanson de *Raoul de Cambrai*.

Dès l'abord, je ne crains pas de reconnaître une erreur matérielle que mon adversaire relève au début de sa réplique. J'avais dit incidemment que M. Bédier commettait une inexactitude manifeste, lorsque, dans son analyse du poème, il attribuait la fondation du monastère d'Origny aux fils d'Herbert de Vermandois. C'était là une étourderie sans aucune portée quant à la thèse que je soutiens. Passant donc à des faits plus sérieux, je suivrai dans la mesure du possible l'ordre dans lequel ils se présentent en mon précédent article.

Au sujet de l'inexistence de Bertolai, je n'avais pas admis l'opinion de M. Bédier. Pour lui, mon objection serait non avenue, puisqu'il prétend m'obliger à tenir le même raisonnement à propos d'un passage d'*Hervi de Metz* [3]. Je ne ferai pas à M. Bédier l'injure de prendre son argument au sérieux, ces vers d'*Hervi* étant visiblement démarqués de *Raoul de Cambrai*.

M. Bédier, on s'en souvient, considérait naguère les Annales de Flodoard comme la source évidente d'où provenaient les divers éléments historiques du poème de *Raoul*. A cette opinion, j'ai objecté le peu de diffusion au moyen

---

1. Tome XCVIII, p. 417 à 427, article intitulé : *A propos de « Raoul de Cambrai ». Réplique à un article de M. Auguste Longnon.*
2. Tome II, p. 414 à 439.
3. *Les légendes épiques*, t. II, p. 438.

âge de l'œuvre visée. La démonstration d'un tel fait étant forcément toute négative, je m'attendais bien à ce que M. Bédier rejetât ma façon de voir. Il n'y a pas manqué ; mais, sentant que mon argument n'était pas sans valeur, il déclare aujourd'hui que « c'est à peine », s'il a besoin de l'hypothèse que les clercs de Saint-Géry avaient lu ce livre. Il ne l'a guère formée, dit-il, que pour simplifier son exposé [1]. Hier encore, pourtant, il signalait Flodoard comme la source à laquelle étaient puisés la totalité des faits et des personnages historiques qui figurent dans le poème. Or, contraint par mes *Nouvelles observations* de reconnaître qu'on ne trouve chez Flodoard aucune mention ni des « quatre fils » d'Herbert ni de Bernard de Rethel, il cherche une autre explication à la présence, dans le poème, de la plupart des noms et des personnages évoqués. Les deux Raoul, le père et le fils ne devraient « sans doute » leur existence poétique qu'à des monuments de l'église de Saint-Géry de Cambrai ; le nombre des fils du vieil Herbert, égal dans l'histoire et dans le poème, serait une pure coïncidence ; Bernard de Rethel un nom de fantaisie ; de même un simple accident, la rencontre de l'Ernaut de Douai du poème avec celui de Flodoard [2]. On ne peut qu'admirer une thèse aussi souple.

A propos du passage de Flodoard sur Raoul de Gouy, j'émettais le doute qu'un clerc cambrésien du XIIe siècle eût pu reconnaître Gouy-en-Arrouaise dans le *Gaugiacum* de l'annaliste et j'en indiquais la raison : quand il s'agit de transporter Gouy en latin, il ne vient à l'idée des scribes cambrésiens de ce temps que des formes barbares, telles que *Gogicum* et *Goiacum*. Fermant les yeux au caractère topique de cet argument, M. Bédier entreprend de me démontrer que le nom de Gouy ou Jouy est d'ordinaire latinisé *Gaugiacum* au XIIe siècle [3]. Je le sais : le fait est d'ailleurs enseigné à l'École des Chartes comme à l'École des Hautes Études. Mais la doctrine était-elle aussi généralement connue au temps dont nous parlons ? Tout est là ; je faisais de la synonymie de Gouy-en-Arrouaise et du *Gaugiacum* de Flodoard, aux yeux des clercs cambrésiens du XIIe siècle, une question d'espèce. C'est ce que mon adversaire n'a pas compris. Il avoue d'autre part n'avoir point la compétence nécessaire pour apprécier la valeur des nouvelles raisons proposées par moi pour identifier Gouy-en-Arrouaise avec le *Gaugiacum* auquel le Raoul historique devait son surnom [4].

S'il avait été fidèle à sa méthode de prudence, M. Bédier se serait bien gardé de chanter victoire à propos des deux questions suivantes d'onomastique. La première, une prétendue distinction entre le nom d'homme latinisé *Eilbertus* et sa variante graphique *Elbertus*, constitue l'argument principal du plus

1. *Les légendes épiques*, t. II, p. 430-431.
2. *Ibidem*, t. II, p. 431, note.
3. *Ibidem*, t. II, p. 420.
4. *Ibidem*, t. II, p. 434, note 1.

important paragraphe de la réplique de M. Bédier : « D'une série d'erreurs « de M. A. Longnon sur la fondation des abbayes de Bucilly et de Saint- « Michel-en-Thiéracle [1]. » Il traite de l'autre au paragraphe intitulé : « D'une hypothèse erronée de M. A. Longnon sur le nom de Marsent [2]. » On voit assez par ces rubriques quelle importance M. Bédier attache à l'une et l'autre questions.

Le premier de ces deux petits problèmes a pour point de départ la confusion, dans la chanson même de *Raoul*, du comte Albert ou Aubert Ier de Vermandois, *Adalbertus* ou *Albertus* en latin, avec l'un de ses plus puissants vassaux Ybert, *Eilbertus*. Il s'agit de savoir quel est en réalité le fondateur des monastères de Bucilly et de Saint-Michel, qu'un acte de 958 appelle « comes Elbertus », et qu'une charte de l'évêque de Laon, Barthélemy désigne en 1120 par les mots « Elbertus, comes Viromandensis ». Le problème est des plus complexes, mais, en sa réplique, M. Bédier veut bien l'envisager au point de vue strictement onomastique.

M. Bédier me concède bien expressément qu'« *Eilbertus* est la forme latine « d'Ybert et non d'Albert, *Adalbertus* [3] ; mais, presque aussitôt, il ajoute que « désireux sans doute d'assurer sa défaite », j'allai vérifier les cartulaires où étaient transcrits les actes précités et qu'en y trouvant *Elbertus* au lieu d'*Eilbertus*, j'ajoutai à mon article un « post-scriptum » qui, sans que je m'en doutasse, allait « fonder sa thèse et ruiner la mienne » !

Les deux cartulaires portent bien effectivement *Elbertus*, au lieu de *Eilbertus* qu'avait imprimé M. Bédier. Ainsi tomberait « l'un des deux arguments » que j'opposais à mon adversaire [4]. Si j'avais eu raison, d'après lui, « de dire « qu'*Eilbertus* ne peut représenter Albert, il en va autrement d'*Elbertus* ; « Albert = *Adalbertus* a un doublet, rare, il est vrai, dû à l'action de la « liquide sur la voyelle initiale, Elbert, que les textes latins transcrivent « *Eldebertus*, *Edelbertus* [5] ».

« Il n'est pas besoin », poursuit M. Bédier, « d'être grand clerc en matière « d'onomastique pour le reconnaître ; comment M. Longnon ne l'a-t-il « pas reconnu ? [6] »

La conclusion est assurément fort nette. Elle n'a malheureusement qu'un défaut, c'est d'être radicalement fausse. Une telle allégation m'étonne de la part de M. Bédier.

Il n'est point vrai, en effet, qu'*Elbertus* soit une variante d'*Albertus*. Dans

---

1. *Les légendes épiques*, t. II, p. 421 à 429.
2. *Ibidem*, t. II, p. 429 à 432.
3. *Ibidem*, t. II, p. 424.
4. *Ibidem*, t. II, p. 426.
5. Ici, dans *les Légendes épiques*, une note développée aux assertions de laquelle je réponds un peu plus loin.
6. *Les légendes épiques*, t. II, p. 426.

le cas présent, M. Bédier aura sûrement contre lui tous les onomatologues, français et étrangers. Recourez, par exemple, au précieux répertoire que Förstemann a dressé des noms propres germaniques antérieurs au XIIe siècle, vous y trouverez, sous le nom AGILPERHT [1], toutes les formes successives de cette appellation, parmi lesquelles Egilbert, Ailbert, Eilbert et finalement Elbert [2]. Selon Förstemann, cette dernière forme Elbert, ou plutôt *Elbertus*, se présenterait fréquemment au tome IX des *Monumenta Germaniæ historica*, autrement dit au tome VII de la série in-folio des *Scriptores*.

En ce volume, on trouve effectivement le texte de plusieurs chroniques cambraisiennes du XIe siècle, dans lesquelles figure le premier abbé de Saint-André du Câteau, mort en 1047, et qui, frère de l'évêque de Cambrai Gérard de Florennes, se nommait Ybert. L'abbé Ybert y est indifféremment appelé en latin *Eilbertus* ou *Elbertus* : la première de ces formes est employée dans la « continuatio Andreana » des *Gesta episcoporum Cameracensium* [3]; l'autre, au contraire, au livre II des mêmes *Gesta* [4] et dans le *Chronicon Sancti Andreæ* [5].

Elbertus est donc tout simplement une variante graphique d'*Eilbertus*, une graphie moins correcte de ce nom, et je puis affirmer que, contrairement à l'opinion si tranchante de M. Bédier, on ne saurait citer d'exemple de la graphie *Elbertus* pour désigner un individu dont le nom était en français du XIIe siècle Aubert, en latin *Adalbertus* ou *Albertus*.

Je n'oublie pas que mon adversaire, en une phrase reproduite plus haut, indique aussi, au nombre des variantes latines du nom propre Albert, *Eldebertus* et *Edelbertus* ; mais là encore il se trompe ; au reste, la dernière de ces formes est simplement le produit d'un *lapsus calami* de M. Bédier [6]. Ses prétendus évêques « Albert », d'Antibes, d'Avignon, de Mende, que les textes latins appellent indifféremment *Hildebertus*, *Heldebertus*, *Eldebertus* ou *Aldebertus*, se nommaient en effet Audebert, en langue vulgaire, aussi bien que d'autres prélats qui occupèrent les sièges épiscopaux d'Agen, du Mans [7] de Senez, etc., aussi bien encore que plusieurs comtes de la Marche et de Périgord aux temps féodaux. J'ajouterai qu'en l'espèce Audebert ne représentait ni l'ancien nom germanique *Adalbehrt*, ni l'ancien nom germanique *Aldebehrt*,

---

1. Sous le nom *Agilbert* en la seconde édition de l'ouvrage.
2. Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, t. Ier, col. 24-25 de la 1re édition; col. 30 de la seconde édition. Cette dernière ne mentionne pas la variante *Elbert* ; mais le motif en est dans un scrupule de l'auteur qui a cru devoir, cette fois, la classer dubitativement parmi les altérations du nom *Hildibehrt* (*ibidem*, col. 824), ce qui est absolument erroné, comme on le verra ci-après.
3. *Monumenta Germanicæ historica*, t. VII, p. 525.
4. *Ibidem*, t. VII, p. 455, ligne 41.
5. Livre I, ch. 13, 20 ; livre II, ch. 3 et 9 (*ibidem*, p. 529, 530, 531 et 532).
6. En effet, à la page du *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille* (t. I, p. 163) où M. Bédier a cru relever la forme *Edelbertus*, on lit simplement *Eldebertus*.
7. L'évêque du Mans que nos historiens appellent d'ordinaire Hildebert de Lavardin.

mais bien celui dont la plus ancienne forme connue, la forme mérovingienne était en latin *Childeberchthus* [1].

M. Bédier, on le voit, aurait été plus sagement inspiré en n'essayant point de l'onomastique. C'était à propos de la question soulevée par la différence qui sépare *Eilbertus* de *Elbertus*, plutôt qu'à l'occasion de Gouy-en-Arrouaise qu'il pouvait parler de son incompétence pour décider de la question.

Je maintiens donc mon sentiment au sujet du vocable *Elbertus* [2]. Aucune raison ne me permet non plus de céder à M. Bédier en ce qui concerne mon « hypothèse erronée sur le nom Marsent ».

Marsent est un nom féminin, d'origine germanique, dont les monuments écrits en France au cours de la première moitié du moyen âge ne nous ont pas gardé d'exemple, un nom qu'à première vue je considérais comme étant hors d'usage chez les Français du XIIe siècle. L'exemple qu'en fournit *Raoul de Cambrai*, quasiment unique en notre littérature nationale, me porte à croire qu'il figurait dans le poème primitif. Presque entièrement inusité aux temps féodaux, il tend, sous la plume des copistes du XIIIe siècle, à faire place à d'autres noms féminins terminés de même et d'un usage alors plus répandu. L'abbesse d'Origny Marsent est effectivement nommée Helissent au XIIIe siècle dans le récit de l'histoire de Raoul de Cambrai que renferme *Girbert de Metz*. Une autre Marsent qui paraît dans le poème d'*Aiol*, où son nom a probablement été emprunté à *Raoul*, est devenue, du fait d'un copiste, Hersent. Jusqu'ici, et quoiqu'en puisse penser M. Bédier, on ne saurait faire à mon argument aucune objection sérieuse ; mais, voilà qu'au cours de recherches où les légendes épiques n'avaient rien à voir, je rencontre chez un chroniqueur cambrésien du XIIe siècle, Lambert de Wattrelos, une Marsent, propre tante du chroniqueur. Un autre que moi n'eût peut-être pas cru nécessaire d'en aviser ses lecteurs. Je suis cruellement raillé de cet acte de probité scientifique et, en raison de l'existence signalée par M. Bédier, d'une quatrième « Marsan », vivant à Reims en 1328 [3], l'on prétend infirmer ma façon de voir.

---

1. C'est ainsi que le nom du roi Childebert III est écrit en deux diplômes, datés l'un de 697, l'autre de 709 (J. Tardif, *Cartons des rois*, p. 31-36). En d'autres diplômes du même prince, on lit *Childeberthus* (*ibidem*, p. 27, 28, 30, 31, 35, 37 et 38).

2. Et je maintiens, par conséquent, que l'acte de 958 mentionnant un comte *Elbertus* s'applique à Ybert de Ribemont et non point au comte Albert de Vermandois. Peut-être, au reste, cet acte est-il simplement supposé ; on ne saurait toutefois l'induire uniquement du titre de comte attribué à Ybert, titre auquel ce personnage pouvait avoir droit comme appartenant à quelque famille comtale. Le cas n'était pas rare, au Xe siècle, dans la France proprement dite, et j'aurai prochainement l'occasion de le démontrer.

3. *Les légendes épiques*, t. II, p. 434. La mention de cette quatrième Marsent est empruntée aux *Archives administratives de la ville de Reims*, t. II, p. 503, col. 2).

Assurément Marsent ne fut pas, au XIIe et au XIIIe siècle, un nom absolument hors d'usage. C'était néanmoins un nom des plus rares, puisque dans l'ensemble des textes médiévaux, on n'a pu encore en signaler que quatre exemples [1] : deux en nos vieux poèmes épiques, un autre en une chronique latine, un quatrième enfin dans une pièce d'archives. Et si l'on veut bien ne pas oublier que les œuvres littéraires du moyen âge n'ont pas été sans influence sur notre onomastique nationale [2], on sera tenté de croire que l'usage (peu fréquent d'ailleurs) du nom Marsent, à Cambrai et à Reims, eut sa raison d'être dans la diffusion du poème de Raoul en l'une et l'autre ville [3]. Aux sceptiques, si par aventure il s'en trouvait, je rappellerai que la popularité de la chanson de Roland explique aussi bien la fréquence dès le XIIe siècle des noms de Roland et d'Olivier, dans la Bretagne de langue française, que la disparition du nom de Ganelon, encore en usage eependant au milieu du XIe siècle dans les régions chartraines, blésoises, tourangelles et mancelles.

J'ai successivement passé en revue les principales objections faites à ma récente argumentation. M. Bédier se réjouit de m'avoir amené, comme il l'avait prédit (!), à invoquer « les altérations fatales de l'histoire par la légende ». Il se glorifie de ne point admettre ce lieu commun. Au cas présent, son intransigeance est telle qu'il ne daigne même pas reconnaître l'altération profonde et manifeste qu'a subie la légende de Raoul de Cambrai dans le poème de *Girbert de Metz*. J'avais cependant tenté d'appeler son attention sur ce fait dans la phrase finale de mes *Nouvelles observations* ; mais il fait la sourde oreille, je tiens à le constater.

Auguste LONGNON.

---

1. On n'en a relevé jusqu'ici aucun exemple, dans les documents les plus précieux pour l'onomastique du haut moyen âge ; tels les polyptiques et les plus anciens obituaires.

2. Le fait est particulièrement remarquable pour les romans du cycle de la Table Ronde, qui ont fait entrer dans l'usage français du XIIIe siècle et des siècles suivants un nombre relativement élevé de noms bretons ou pseudo-bretons.

3. Que la chanson de Raoul ait été connue à Cambrai et à Reims, le fait n'est point niable. N'a-t-on pas d'ailleurs une raison de croire que l'unique manuscrit qui nous l'ait conservée était précisément au XIVe siècle aux mains d'un habitant de Reims ?

Le Gérant, H. CHAMPION.

MACON PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

LE PLUS ANCIEN TEXTE RÉTIQUE

I. — Le manuscrit 199 de la bibliothèque du monastère d'Einsiedeln est un recueil d'opuscules religieux copié vers la fin du VIIIe ou le commencement du IXe siècle, probablement en pays rétique.

Au milieu de la page 452 de ce manuscrit commence la copie d'une homélie : *Satis nos oportet timere tres causas* (saint Augustin, réimpression de Migne, VI, 1354). Les premières lignes de ce texte ont été l'objet d'un essai de traduction dans un dialecte réto-roman ; cette traduction a été écrite au début du XIIe siècle dans l'intervalle des lignes du texte latin, les mots romans étant placés à peu près au-dessus des mots latins auxquels ils correspondent.

Ce court fragment de traduction contient 105 mots environ (l'interprétation n'étant pas partout certaine il est impossible de préciser ce chiffre), mais il y a dans le nombre quelques doubles emplois et le chiffre des mots, formes ou emplois différents ne dépasse guère 85 ; encore ces mots ne sont-ils pas tous certainement romans, comme cela était à prévoir dans une traduction de texte latin et de texte religieux.

Malgré sa brièveté ce fragment mérite notre attention, car il constitue le plus ancien texte rétique connu. Il a été récemment imprimé pour la première fois et soigneusement commenté par M. Gröber [1] ; le même savant en a réimprimé le texte avec de

1. *Das älteste rätoromanische Sprachdenkmal, erklärt von* G. GRÖBER. *Mit einem Vorwort von* LUDWIG TRAUBE, München, 1907 [26 p. in-8° et un fac-similé en photogravure]. (*Separat-Abdruck aus den Sitzungsberichten der philos.-philol. und der histor. Klasse der Kgl. Bayer. Akademie der Wissenschaften,*

nouveaux commentaires de MM. Gartner, Suchier et Schuchardt et ses propres remarques sur les observations présentées [1]; nul doute que d'autres commentaires viennent bientôt s'ajouter à ceux-là. Nous avons pensé qu'il serait commode pour les lecteurs de la *Romania* de trouver ici une reproduction de ce très bref document linguistique. Nous le transcrivons d'après le fac-similé photographique joint à la première publication de M. Gröber, en conservant la disposition par lignes, commode pour les citations, et les abréviations; nous signalons un peu plus loin quelques difficultés de lecture et les cas où nous ne conservons pas les coupes du ms. Nous rejetons en note le texte latin en y indiquant la coupe des lignes, mais en résolvant les abréviations [2].

a funda nos des time tres causas
kare frares p aquilla tut ilo seulo pdudo
aquil is gurdus & quil homo mopotesille & arcullus ki fai di
abulus p aquillas tres causas ille primaris homo
cannao si plaida ille tiauolus In quali die quo
uo manducado de quil linas si uene suauirıu fos ouli
Nus timimo sēp aquillas tres piuras causas
sicu ueni adā pdudus int inferno
ne no ueniamo si pdudi pndam [9]
ieiunia contra qlla curda
prendam [9] umilanz ctra
contenia aquilla sauire ki nus a xpiani ueni
[n]ominai Angeli dī aquilla ueni nos wardadura siqu il
sipse saluator dis Veridade dico uos aquil illi angeli

1907, *Heft I* [pp. 71-96]). La description et l'étude paléographique et orthographique du *Codex Einsiedeln 199* sont de M. Traube; M. Gröber a transcrit, traduit et commenté le texte.

1. Th. Gartner, H. Suchier, H. Schuchardt, G. Gröber, *Ueber das älteste rätoromanische Sprachdenkmal* (*Zeitschrift für romanische Philologie*, XXXI (1907), 6, pp. 702-712). Il y a deux menues erreurs dans la réimpression du texte critique (p. 702, n. 2) : *no* pour *uo* 6; *semper* omis 7.

2. [*Ligne 1 de l'homélie = ligne 10 de la page 452*] : Satis nos oportit timere tres causas [2] karissimi fratres per quas [*corr. de* quem] tottus mundus perit [3] hoc est gula et cupiditas et superbia quia di[4]abulus per istas tres causa Adam pri[5]mum hominem circumuenit dicens In quacumque [6] die

La transcription reste douteuse sur quelques points : l'écriture de cette traduction interlinéaire est en effet menue, rapide et irrégulière, l'encre a pâli par endroits; une revision du ms. résoudrait peut-être certaines des difficultés indiquées ci-dessous :

Ligne 1. — *a funda* est bien en deux mots; l'on notera que le scribe ne fait pas de séparations à l'intérieur des mots, sauf quand la haste d'une lettre du texte latin vient couper l'interligne[1] et ce n'est pas ici le cas.

2. — *tutilo* ou *tuttlo*, Gröber; je lis *tutilo*.

3. — A la hauteur de la l. 3 du texte *latin* se trouvent dans la marge quelques caractères, restes d'une note écrite sur deux lignes; malheureusement la marge a été rognée lors de la reliure du ms. et ce qui reste n'est pas parfaitement lisible. Je lis $\overset{\text{iare}}{\underset{\text{edo seulo}}{|}}$ mais les deux premiers caractères subsistants dans chaque ligne sont incertains; *d* à la seconde ligne n'aurait pas la forme qui est la plus commune dans le corps du texte rétique, mais il se rapprocherait du dernier *d* de *veridade* 14. M. Gröber propose, non sans réserves $\overset{\text{...re}}{\underset{\text{eslo seulo}}{|}}$ et verrait dans *es lo seulo* une correction à *tutt lo seulo perdudo* (l. 2 du texte rétique), phrase qui n'avait pas de verbe. En dehors de toute autre considération l'examen du fac-similé où je ne puis lire *es lo* me force à renoncer à cette explication. Est-il d'ailleurs nécessaire que la note marginale soit en rapport direct avec la forme de la traduction? Ne pourrait-elle être par exemple un sommaire de la première partie de l'homélie? — *mopotesille* encore inexpliqué a été lu par M. Suchier *mopoter⁹ille* = *mo poterus* (cf. ital. *poderoso*) *ille*; de fait le signe qui précède *i* manque de netteté, mais il ne ressemble pas aux *r* du texte qui ont une forme bien définie et ne paraît pas pouvoir être autre chose

---

commederitis de ligno hoc aperientur o[7]culi uestri Nos autem semper timeamus istas tres [8] causas pessimas ne sicut adam in inferno [9] damnatus est ne nos damnemur., Tenea[10]mus abstinentia contra gula. largita[11]te contra cupiditate., humilitate con[12]tra superbia nam hos[*sic*] sciamus quia christiani [13] dicimur Angelum christi custodem habemus sicut [14] ipse saluator dicit Amen dico uobis quod angeli eo[15]rum semper.....

1. Ainsi *a-bu-lus* au début de la l. 3 coupé deux fois par les hastes du *b* et de l'*l* du *abulus* latin correspondant; de même pour *ho-mo* 3, *sa-uire* 12, *warda-dura* 13, *Veri-dade*, *a-quil* 14.

que *s* (cf. *s* dans *aquillas* 4, et, pour l'inclinaison, *s* dans *tiavolus* 5).

5. — *diauolus*, Gröber ; mais la haste du *d* manque absolument et il y a au-dessus de la panse un trait qui resterait inexpliqué : je lis donc un *t* à l'initiale, cf. pour la forme arrondie du jambage le *t* de *contra* 10 ; l'inclinaison du caractère s'explique par la longue haste de la lettre du texte latin placée au-dessous, le scribe a dû incliner toute la première partie de *tiauolus* ; à l'alternance *diabulus-tiauolus* 3 et 5 comp. *gurdus-curda* 3 et 10, *fos-uos* 6 et 14.

6. — M. Gröber lit *sua uirtu*, mais la coupe en deux éléments n'est pas certaine [1] et il n'y a pas de barre horizontale à l'avant-dernier caractère [2] ; *su-auirtu*, cf. all. « aufgemacht », Schuchardt, proposé avec réserves.

7. — *timimo* ou *timuno*, Gröber ; la première lecture est plus probable.

8. — *intin uferno* ou *intin ũferno*, Gröber ; on a en réalité *intin. ferno* où je représente par un point un caractère surchargé et empâté qu'il est bien difficile de lire *u* ou *ũ* ; il me semble y reconnaître plutôt un *o* barré verticalement, cette barre pourrait être destinée à annuler un signe écrit par erreur ; nous avons la preuve que notre scribe se trompait et ne grattait pas, mais au besoin surchargeait, cf. l. 14 *veridade*. Si ma lecture est exacte, il aurait écrit *intiNO* en pensant par avance à la finale de *inferNO*, aurait essayé de surcharger ou rayé l'*o*, puis continué le mot *inferno* et il faudrait alors lire *intinferno* = *int inferno* ; pour la soudure de *int* avec la syllabe initiale de *inferno*, cf. *inquali* 5, *dequil* 6, *kinusa* 10 et la note suivante.

---

1. L'*a* de *sua* présente, il est vrai, comme le fait remarquer M. Gartner, un trait final qui se retrouve par exemple dans l'*a* terminal de *aquilla* 2 ; mais celui de *sua* est tellement marqué, par comparaison à l'autre, qu'il a bien plutôt l'air d'un trait de liaison et de fait il va se perdre dans le premier jambage du *u* initial de *uirtu* ou *uiriu* ; je rappelle que l'écriture du texte rétique n'est pas régulière et posée et l'allongement exagéré d'un trait ou d'un espace entre deux caractères contigus peut s'expliquer par là : cf. la différence d'aspect du groupe *es* dans *des* 1 et *frares* 2.

2. Le dernier caractère n'est pas non plus absolument clair au moins sur le fac-similé.

10. — *contraquilla* en un seul groupe, ce qui peut laisser un doute sur la place de la coupe.

13. — Le mot *ominai* commence au bord de la marge et il est vraisemblable qu'il était précédé de un ou plusieurs caractères tombés à la rognure. M. Gröber a restitué *n* initial : *nominai* (cf. lat. *dicimur*) ; M. Suchier suppose qu'il pouvait encore y avoir la syllabe *mo* et restitue *uenimo nominai* pour obtenir l'accord avec le sujet *nus* (cf. la coupe de *di-abulus* entre les ll. 3-4). — *aquill auem*, Gröber ; cette leçon paraît devoir s'accorder avec le *habemus* du texte latin, mais le fac-similé porte sans aucun doute possible *aquillaueni* : les 13 exemples de *m* que présente le texte rétique montrent toujours entre les derniers jambages un délié supérieur dont il n'y a pas trace ici : les 6 exemples de *ni* ont toujours un délié inférieur qui est ici parfaitement net entre *n* et *i*. — *siquil* forme un seul groupe ; *si quil*, Gröber ; *si qu il*, Suchier (cf. *sicu*, 8).

14. — *r* de *veridade* est écrit en surcharge sur un *d*.

II. — Toutes les difficultés d'interprétation de ce petit texte sont encore loin d'être résolues ; elles s'augmentent du fait que la traduction rétique ne suit pas toujours de près le texte latin : aux l. 3 et 6 par exemple, le groupe *mopotesille* (*mopotes ille* ?), qui doit correspondre au moins pour le sens au latin *cupiditas*, reste encore mystérieux (l'on notera que le traducteur semble avoir renoncé à rendre *cupiditate* à la l. 11) et la phrase *si uene suauiriu* (?) *fos ouli* n'a pu être encore exactement rattachée à *aperientur oculi uestri*.

L'étude linguistique du document se heurte aussi à des formes contradictoires (*dis* de dicit, mais *uene* de uenit ; *manducado*, mais *cannao* au part. passé ; *time*, mais *sauire* à l'infinitif), — à l'incertitude du sens née de l'absence d'auxiliaire en certains cas [1] (*uo manducado* ; par suite M. Gröber entend *cannao* comme un part. passé [*gannatum] privé de son auxiliaire, tandis que M. Suchier y voit un parfait), — à la possibilité d'abrègement des finales par le scribe (*time*[*-r ou -re*] *umilanz*[*-a*], etc.), — enfin à la présence de latinismes certains

1. Ceci rendrait peu vraisemblable l'explication de M. Gröber pour la leçon douteuse... *es lo seulo* 3 *marge*.

(*diabulus*, *angeli dei*, *saluator*) qui font naître des doutes sur la pureté linguistique du texte : M. Gartner en particulier va assez loin dans cette voie et tient encore pour latinismes *christiani*, *ieiunia*, *seulo*, *umilanz*[*-a*], *periuras*, *ne*, *primaris*, *in quali die quo*, sans doute *causas*, *semper* et le sens de *kare*, en tout cas les désinences de *perdudus*, *prendamus* et des graphies comme *dico*, *homo* ; M. Gröber au contraire et plus encore M. Suchier s'efforcent d'expliquer comme rétiques un grand nombre de ces formes douteuses.

Malgré ces obscurités il paraît probable que le texte appartient au nord-ouest de la région rétique, à la vallée du Rhin antérieur, ou peut-être même à un point plus septentrional, plus proche d'Einsiedeln, à une région par conséquent aujourd'hui germanique, mais autrefois romane de langue : le remplacement de la sonore par une sourde dans *cannao*, *curda*, *arcullus*, *tiauolus*, *fos*, *afunda* s'accorde parfaitement avec cette hypothèse.

Je demande la permission d'indiquer ici un petit nombre de points sur lesquels les interprétations proposées pourraient être modifiées ou précisées.

A la l. 2. M. Gröber propose de corriger *per aquilla* en *per aquillas* en faisant accorder le pronom avec *causas* (cf. *aquillas tres causas* 4 et 7 et, ci-dessus, ce qui a été dit des finales abrégées) ; la forme *aquilla* se présente une seconde fois, l. 12, dans la proposition incomplète *aquilla sauire* où il n'y a pas lieu à correction ; je ne pense pas qu'il y ait à distinguer entre les deux exemples et si le second est un neutre (M. Gröber traduit par « das zu wissen ») ou, si l'on veut, un féminin-neutre, il doit en être de même du premier [1] (cf. aussi *aquilla* 13).

---

1. Les mots *contenia* et *aquilla* sont trop éloignés dans le ms. pour qu'on puisse songer à couper *contra contenia aquilla* (parallèle à *contra quilla curda*). *Sauire ki...* ; la postposition du démonstratif a été supposée par M. Gröber dans *angeli dei aquill* 13, mais cette dernière interprétation du texte ne paraît pas fondée. D'autre part M. Suchier interprète *aquil* dans *aquil illi angeli* 14, comme un neutre dépendant de *dico* : « Je vous dis *ceci*, les anges... », il est très difficile d'analyser avec certitude une phrase aussi incomplète, mais l'éloignement de *dico uos* et de *aquil*, le rapprochement au contraire de *aquil* et de *illi angeli* dans le ms. doivent s'opposer à cette interprétation : le scribe

Le *si uene sua uirtu*(?) *fos ouli* de la l. 6 a déjà reçu trois interprétations : 1. « zeigt sich (= *uene*, « kommt ») seine Kraft euren Augen », traduction de M. Gröber ; — 2. « so spaltet seine Kraft eure Augen » (sic findit sua [= ligni] virtus oculos vestros), traduction de M. Suchier ; — 3. « sic veniunt sursum aperti vobis oculi » pourrait représenter l'interprétation proposée par M. Schuchardt. Ces trois traductions se fondent sur une lecture qui me paraît incertaine [1], je n'en retiens que ce qui concerne *fos*, dont M. Schuchardt fait un pronom personnel et non un adjectif possessif et que je voudrais rapprocher des autres formes de pronoms personnels : *nos* 1, 13, *nus* 7, 12, *no* 9, — *uo* 6, *uos* 14. Ces formes peuvent se classer ainsi :

sujet disjoint : *nus* (*nus timimo* 7 = nos autem... timeamus, c'est-à-dire, comme le fait remarquer M. Suchier, que *nus* doit être tonique et que *timimo* est un impératif), *nus* (*ki nus a christiani ueni*[*mo n*]*ominai* 12, la séparation de *nus* et de *ueni*[*mo*] rend vraisemblable une forte accentuation du pronom) ;

sujet conjoint : *no* (*ne no ueniamo* 9), *uo* (*quo uo manducado* 6) ;

complément : *nos* (*nos des* 1), *nos* (*ueni nos* 13, suivant mon interprétation), *uos* (*dico uos* 14).

Cette répartition ne semble pas être l'effet du hasard, elle est d'ailleurs indépendante du modèle latin puisque à *nos* latin corres-

---

de la traduction rétique, tout en se laissant en général guider par la disposition du texte qu'il traduit, rapproche autant que possible les mots rétiques par groupes logiques ; cela est surtout sensible à partir de la ligne 6 : *ouli* 6, *causas* 7, *ieiunia* 10, *sauire* 12, *dis* etc. 14, ne sont plus placés au-dessus des mots latins qu'ils traduisent, sans qu'il y ait de raison matérielle de cette dissymétrie. C'est par cette tendance au groupement logique que j'explique la place de [*n*]*ominai* dans la marge : ce mot n'est pas superposé, comme il serait naturel, à *dicimur* qu'il traduit au moins en partie, parce qu'il est la suite de *ueni* ou *ueni*[*mo*]. — Le groupement n'est pas toujours conservé dans la transcription du fac-similé donné par M. Gröber qui s'est efforcé de faire correspondre exactement mots rétiques et mots latins.

1. D'après les traductions de MM. Gröber et Suchier, *aperientur* n'est pas exactement rendu dans le texte rétique ; l'interprétation de M. Schuchardt se rapproche davantage du latin, mais l'idée future manque encore ; *uene* conviendrait bien comme auxiliaire du futur, peut-on songer à découvrir un infinitif sous l'énigmatique *suauirtu* ?

pondent alternativement *nos* 1, *nus* 7, *no* 9, et que, là où le texte latin n'avait pas de pronom, le traducteur rétique ajoute aussi bien *nos* 13 que *nus* 12. Aucun parler rétique ne paraît présenter aujourd'hui trois formes phonétiquement et syntactiquement différentes pour les pronoms de la 1re et de la 2e personne du pluriel, mais on trouve séparément *nus* et *no* et l'Engadine utilise encore comme complément *ns* à côté de *nus* ou de *no*[1]; je ne puis dire dans quel rapport historique les formes actuelles *nus*, *no*, *ns* sont avec la série du XIIe siècle *nus*, *no*, *nos*; mais celle-ci peut représenter un état syntactique ancien dont il ne reste plus que des débris épars. Pour *fos* 6, s'il n'est pas nécessaire que ce soit un pronom personnel, il peut du moins en être un sans troubler la régularité morphologique de notre texte, il trouvera sa place à côté des formes de complément *nos* 1, 13, et *uos* 14.

La forme *ki* se présente deux fois dans notre texte, à la l. 3 où M. Gröber l'explique comme pronom interrogatif : *ki fai diabulus*, « was macht (der) Teufel », et à la l. 12 : *ki nus a christiani ueni*[*mo n*]*ominai*, où M. Gröber traduit par un relatif « die wir als Christen werden genannt ». La seconde interprétation amènerait à admettre une construction qui ne paraît pas fort naturelle, et de plus l'idée causale exprimée en latin par *quia* ne serait pas rendue au moins expressément (il est vrai qu'elle n'est pas rendue non plus à la l. 3, mais la phrase rétique a ici un tout autre mouvement que le texte latin). Ne pourrait-on voir dans *ki* un emploi avec valeur causale de *che*, emploi analogue à celui que cite W. Meyer-Lübke, *Rom. Gramm.*, III, § 586 ?

Enfin à la l. 13, M. Gröber rapporte *aquill* (il lit en effet *aquill avem*) à *dei* : « Engel jenes Gottes haben wir (als) Bewachung » ; M. Suchier rejette cette explication et fait de *aquill*, non plus un adjectif, mais un pronom démonstratif à l'accusatif pluriel reprenant *angeli dei* : « les anges-Dieu, nous les avons pour garde ». Je pense qu'il faut en effet construire ainsi la phrase rétique, mais la lecture *aquilla ueni* doit modifier légèrement la traduction, soit qu'on veuille faire de *aquilla* une

1. Cf. Gartner, *Raetoromanische Grammatik*, §§ 108, 109, 112, et Pult, *Parler de Sent*, p. 148.

forme neutre identique aux exemples des ll. 3 et 12, soit qu'on préfère y voir une forme féminine, le sujet pronominal s'accordant avec le prédicat ; quant à *ueni* on pourra le traduire comme le faisait M. Gröber pour *uene* à la l. 6, ou lui donner un sens encore plus voisin de celui qu'il a dans la combinaison passive *ueni perdudus* 8 et 9 : « les anges-Dieu, cela nous vient en garde » ou « telle est notre garde ».

III. — Je ne me suis proposé dans cette note que de faciliter l'étude de notre plus ancien texte rétique et l'intelligence des travaux qu'il provoquera ; il m'a semblé qu'il ne serait pas sans utilité pour ce dessein de classer en un index alphabétique les formes du texte en indiquant non seulement les leçons du manuscrit, mais aussi, entre crochets, les formes que l'on a cru pouvoir y reconnaître ; je résume en note les interprétations proposées pour quelques mots particulièrement intéressants dont je n'ai pas eu l'occasion de parler ci-dessus.

Les placards de cette note étaient déjà corrigés lorsque j'ai eu connaissance d'un article de M. Robert von Planta, *Ein rätoromanisches Sprachdenkmal aus dem zwölften Jahrhundert*, publié dans l'*Archiv für lateinische Lexikographie*, XV, fasc. 3, pp. 391-399 (nov. 1907) ; je regrette d'autant plus vivement ce retard d'information que je me suis rencontré avec M. von Planta pour proposer certaines lectures ou interprétations : j'ai plaisir à cette rencontre, mais le lecteur pourra trouver fâcheux le double emploi. M. v. Pl. a eu le ms. d'Einsiedeln entre les mains, cela donne une nouvelle valeur à ses lectures que je rapporte brièvement avec les plus importantes des interprétations qu'il propose ; son article contient encore d'utiles remarques, que je ne puis résumer ici, sur les caractères rétiques du fragment. On notera que M. v. Pl. se rencontre à son tour avec MM. Schuchardt et Suchier dont il n'a pas connu les observations.

Ligne 3, *mopotesille* : *mo* ne serait qu'une dittographie de *homo*, *potesille* pourrait se lire *botešil'ę* (cf. *f* = *v*, *s* = *š* dans *des*, *dis*) et être l'équivalent de l'ital. *bolticello* employé familièrement pour marquer le penchant à boire (ce ne serait pas encore une traduction bien satisfaisante pour *cupiditas*). — *Ki* n'est pas pronom, mais conjonction, de même l. 12 (j'ai dit que cela me paraissait probable pour ce second cas ; pour le premier, il devient

assez difficile de construire *fai*, que M. v. Pl. interprète comme un renforcement parenthétique de *ki* ; *cannao* serait alors un parfait (cf. Suchier) avec *diabulus* pour sujet). — L. 5, *tiauolus* (ou *ciauolus* ?) est aussi la lecture de M. v. Pl. — L. 6, *manducado* pourrait être une 2e p. pl. et non un participe sans auxiliaire. — M. v. Pl. lit *suauirtu*, mais le décompose (comme M. Schuchardt) en *su avirtu*, p. pa. de *arver su* avec construction germanique de la préposition ; *fos* serait adj. poss. ou pr. pers. ; s'il n'y a pas à douter de la lecture *suauirtu*, dont je ne sais si elle est évidente sur le ms., cette interprétation est de beaucoup la plus satisfaisante, encore qu'elle suppose la non traduction des temps de l'original latin ; d'une façon générale, les interprétations de M. v. Pl. ont le mérite de rapprocher le texte rétique de l'original latin, ce qui en augmente singulièrement la vraisemblance. — L. 8, hésitation possible entre *intin inferno*, le signe douteux étant une surcharge en *ī*, et *int inferno*, le signe douteux étant barré, comme je l'avais pensé. — L. 12, *sauire* pourrait se décomposer en *savir e* (= *es*, *est*), ce qui rend bien *sciamus* (pour la chute de *s* dans *es* enclitique (?) cf. *no*, *vo*). — *Ki* conj., cf. rem. sur la ligne 3. — L. 13, M. v. Pl. conserve, à tort selon moi, la lecture *aquill auem*, mais propose pour *aquill* la même interprétation que M. Suchier. — L. 14, M. v. Pl. imprime *sispe*, simple faute typographique. — Enfin il y aurait dans la marge ...*tare* (mais le *t* est incertain) et ...*eclo seulo* ou, moins probablement, ... *edo seulo*.

---

a, *prép.*, 12
Adam, 8
afunda, *adv.*, 1
angeli, *s. pl.* [*ou sg. à la l. 13*], 13, 14
aquil, *pr. dém. m. sg.*, 3
— *pr. dém. m. pl.* [*ou nt. sg.*], 14
aquilla, *pr. dém. f. sg. ou nt.*, 13
— *pr. dém. nt.*, 2, 12
aquillas, *adj. dém. f. pl.*, 4, 7
[aquillas, *pr. dém. f. pl.*, *cf.* aquilla 2.]
arcullus [1], *adj. m. sg.*, 3
[avem, *i. p. 4*, *cf.* veni 13.]
[avirtu, *p. pa.*, *cf.* suaviriu.]
cannao, *p. pa. m. sg.* [*ou pf. 3*], 5
causas, *s. pl.*, 1, 4, 7
christiani, *s. pl.*, 12
contenia [2], *s. sg.*, 12

---

1. Dérivé en -osus de l'a. h. all. urgoli, cf. *orgoglioso*, etc., et pour l'initiale l'it. *argoglio*, pour le *c*, cf. *cannao*, *curda*, etc., Gröber.

2. Cf. a. ital. *contegno,-a*, « attitude superbe », Schuchardt.

contra, *prép.*, 10, 11
cu, *cf.* sicu.
curda, *s. sg.*, *cf.* gurdus, 10

de, *prép.*, 6
dei, *s. sg.*, 13
des, *i. p. 3*, 1
diabulus, *s. sg.*, 3-4
[diavolus, *cf.* tiavolus.]
dico, *i. p. 1*, *cf.* dis, 14
die, *s. sg.*, 5
dis, *i. p. 3*, *cf.* dico, 14

[e, *i.p. 3*, *cf.* savire *et* is.]
[es, *i. p. 3*, *cf.* ...edo *et* is.]
et, *conj.*, 3 (*bis*)

fai, *i. p. 3*, 3
fos, *adj. pos. m.pl. ou pr.pers. compl.*, *cf.* vos, 6
frares, *s. pl.*, 2

gurdus, *adj. m. sg.*, *cf.* curda [1], 3

homo, *s. sg.*, 3, 4

il, *art.* [*ou pr. pers.*] *m. sg.*, 13
[ille, *pr. pers.* (?), *cf.* mopotesille.]
ille, *art. m. sg.*, 4. 5
illi, *art. m. pl.*, 14
ilo, *art. m. ou nt. sg.*, 2
in, *prép.* [*cf.* intin], 5
inferno, *s. sg.*, 8
int, *prép.*, 8
[intin, *cf.* int.]
is, *i. p. 3*, *cf.*... edo, 3

jejunia, *s. sg.* [2], 10

kare, *adj. m. pl.*, 2
ki, *pr. int. nt.* [*ou conj.*], 3
— *conj.* [*ou pr. rel. m. pl.*], 12

[lo, *cf.* ilo *et*...edo.]
linas, *s. sg.* [3], 6

manducado, *p. pa. sg.* [ou *i. p. 5*], 2
[mo, *conj.*, *cf.* mopotesille.]
mopotesille (?), 3

ne, *conj.* (?), 9
no, *pr. pers. suj.*, *cf.* nus, 9
[n]ominai, *p. pa. m. pl.*, 13
nos, *pr. pers. compl.*, 1, 13
nus, *pr. pers. suj.*, *cf.* no, 7, 12

ouli, *s. pl.*, 6

per, *prép.*, 2, 4
perdudus, *p. pa. m. sg.*, 8
— o, — *m. ou nt. sg.*, 2
— i, — *m. pl.*, 9
periuras, *adj. f. pl.*, 7
plaida, *i. p. 3*, 5
[poterus, *adj. m. sg.*, *cf.* mopotesille.]

1. Cf. engad. *inguord*, *ingurdia*, « glouton, -nerie » ; dérivé en -osus de *gurda* (*curda* 10) que M. Gröber rattache à gurga.

2. Singulier collectif, si ce n'est pas un pur latinisme, cf. surselv. *la gigina*, Gartner.

3. Dérivé en [-aceum] de lignum, d'après M. Gartner (*linydš* représenté par *linas* ; pour cette valeur de *s* dans notre texte, cf. *des*, *dis* de decet, dicet, c'est-à-dire au moins *deš*, *diš*) ; pluriel de *lina* (moderne *lenna*), de lïgna, d'après M. Gröber. Si l'on admet l'explication de M. Gröber il faut corriger *quil* 6 en *quillas*, le pluriel est difficile à expliquer et même au singulier *lenna* qui désigne « le bois (matière) » traduit mal *ligno*, « arbre » ; l'explication de M. Gartner serait plus satisfaisante, mais l'existence même du dérivé lignaceum est hypothétique.

[potesille, *adj. m. sg.*, *cf.* mopotesille.]
prendam*us*, *impér. 4*, 9, 11
primaris, *adj. m. sg.*, 4

qu, *cf.* siqu.
quali, *adj. dém. m. sg.*, 5
quil, *adj. dém. m. sg.*, [*cf.* il], 3, 6
qu*i*lla, *adj. dém. f. sg.*, 10
quo, *pr. rel. m. sg. ou conj.*, 5

salvator, *s. sg.*, 14
[savir, *inf.*, *cf.* savire.]
savire, *inf.*, 12
s*e*mper, *adv.*, 7
seulo, *s. sg.*, 2, 3 *marge*
si, *adv.*, *cf.* sicu, 5, 6, 9
sicu, *conj.*, *cf.* siqu, 8
sipse, *pr. réfl. m. sg.*, 14
siqu, *conj.*, *cf.* sicu, 13
[su-, *préf.*, *cf.* suavirtu.]
[sua, *adj. pos. f. sg.*, *cf.* suaviriu.]
suaviriu (?), 6
[suavirtu, *p. pa. m. pl.*, *cf.* suaviriu.]
tiavolus, *s. sg.*, *cf.* diabulus, 5
time, *inf.*, 1
timimo, *imper. 4*, 7
[timuno, *cf.* timimo.]
tres, *num.*, 1, 4, 7
tut, *adj. m. ou nt. sg.* 2
[tutt, *cf.* tut.]

[uferno, unferno, *cf.* inferno.]
umilanz, [-a], *s. sg.*, 11

vene, *i. p. 3 ou 6*, 6
veni, *i*, *p. 3*, *cf.* veni[mo], 8, 13
veniamo, *subj. p. 4*, 9
veni[mo], *i. p. 4*, 12-13
veridade, *s. sg.*, 14
[virtu, *cf.* suaviriu.]
vo, *pr. pers. suj.*, 6
vos, *pr. pers. compl.*, *cf.* fos, 14

wardadura, *s. sg.*, 13
...edo (?), [*cf.* es *et* lo], 3 *marge*
...iare (?), 3 *marge*

Mario ROQUES.

NOTICE DU MS. BODLEY 761

DE LA BIBLIOTHÈQUE BODLÉIENNE

(Oxford).

Le ms. Bodley 761 (n° 2535 des *Catalogi* de Bernard) est un livre en papier, mesurant 30 centimètres de hauteur sur 21 en largeur, et qui est encore revêtu de sa vieille couverture en bois. La partie la plus considérable du ms. est d'une écriture cursive anglaise de la seconde moitié du XIVe siècle. On y peut distinguer jusqu'à trois mains suffisamment distinctes, mais contemporaines. Plus tard, au commencement du XVe siècle, diverses additions ont été faites par différentes mains. Ce livre contient une suite d'opuscules ou d'extraits variés, en latin et en français, qui forment un recueil très hétérogène, mais non dénué d'intérêt car il s'y trouve des morceaux dont on ne connaît pas d'autre copie, spécialement des recettes médicales qui renferment des mots rares. Je m'attacherai naturellement à étudier de préférence les parties françaises. Entre les ouvrages latins que renferme le même volume, il en est un qui a une grande valeur historique : c'est la Chronique de Gaufrei Le Baker, publiée en dernier lieu par Sir Edward Maunde Thompson, directeur du Musée britannique, qui, dans sa préface, a donné une description très exacte du manuscrit [1].

Les trois premiers feuillets sont des feuillets de garde et ne paraissent pas avoir fait partie originairement du manuscrit. Sur le premier, dont il ne reste plus qu'un fragment, on lit, au verso, une note en latin sur les vertus de l'*aqua vite*, où Hippo-

1. *Chronicon Galfridi Le Baker de Swynebroke*, edited with notes by Edw. Maunde Thompson. Oxford, Clarendon Press, 1889. In-8°, XVIII-340 pages.

crate est cité comme autorité [1]. Sur le second se lit une ordonnance particulièrement intéressante, car elle est en quelque sorte signée et datée :

Hoc est regimen domine Johanne Bohoñ comitisse Herfordensis, secundum magistrum Georgium, medicum domini regis Henrici iiij^ti, anno Domini 1408.

In primis, post digestionem, sumat, die lune proximo, medicinam...

Sir Edw. M. Thompson, qui a transcrit la rubrique de cette ordonnance dans la préface (p. XIV) de son édition de Gaufrei Le Baker, a identifié cette Jeanne de Bohun. Elle était fille de Richard Fils Alain, troisième comte d'Arundel et veuve de Humphrey de Bohun, comte de Hereford et de Northampton, mort en 1373. Elle était par conséquent la belle-mère du roi Henri IV, comte de Derby avant son avènement au trône (1399), qui avait épousé Marie, fille et héritière de Humphrey de Bohun.

Au haut du fol. 97 v°, on lit ces mots en grosse écriture : « XI die januarius obiit Alianore Lancast' comitisse Arondellie. A. Dni M° CCC° lxxij. — xviij die januarius obiit Hunfridi de Bohun comitis Herfordie. » Il paraît donc certain, comme Sir Edward l'a remarqué, que le manuscrit a dû appartenir, sinon à un membre de la famille Bohun, du moins à une personne qui était en rapport avec cette famille. Or, le même manuscrit renferme, au fol. 91, un acte concernant un ecclésiastique que l'on sait avoir obtenu divers bénéfices grâce à Jean de Bohun, comte de Hereford († 1335). Cette circonstance conduit Sir Edward à penser que le manuscrit a été fait pour cet ecclésiastique. Voir *Chronicon Galfridi Le Baker*, p. XV.

Le feuillet 3 est un morceau de parchemin, contenant au recto des recettes en anglais. Au verso la recette suivante :

Medecine pur le pere [2].

Pernez une levere de le moiz de march que soit de l'age de troiz

1. La recette pour la préparation de cette confection se trouve en beaucoup de manuscrits, avec des variantes. On la trouvera en français dans le ms. Add. 3126, fol. 170 : « Icy conmence l'iaue des philosophes qui est appellée yaue de vie, laquelle a mout de vertus en corps d'onme et de fame en diverses maladies. »

2. Il existe, dans les anciens traités de médecine, de nombreux remèdes

anz au moynz, ꝛ liez lez pez du dite levere toute vife ensemble, ꝛ le metez tut vif en une novelle poot de terre, ꝛ gardez que il soit cuver [1] bien, que nule ayr ne pout isser hors, ꝛ pus le mettez en une chaude forn ꝛ mettez fu tout entour le poot tan que vous quidrez que le levere soit ardé dedenz le poot, ꝛ pus pernez le levere ꝛ mettez en une morter d'arein ꝛ le battez tout en poudre et le sarcez, ꝛ pernez de ceo le poudre sotif, et puz après pernez une once de flour de canele ; item, de divers semencez, c'est assavoir .j. unce de grein de Paris, .j. unce de saundrez, .j. unce de gromoile [2], .j. unce de coliandre, .j. unce de any, .j. unce de saxifrage ; item, .ij. unces de sucre caffatyn [3] ; ꝛ braiez touz ceste chosez ensemble en une morter d'arrene tan que en poudre, ꝛ puz lez sarcez, et puz pernez .ij. quantitez de cestez poudrez ꝛ medlez ou une quantité de le poudre de levere, car cestez poudrez overent lez hemurz ꝛ les veynez ꝛ bouauz confortant ꝛ facent le poudre de levere bien overer pur la maladie susdite. E ceoz poudrez usez chescun jour en voz potages sewez ꝛ saucez le quantité de bien plein une culier d'argent le jour. Et usez bien pur vostre sauce juz de surel chescun jour novelement fait. Et usez bien pur vostre boyre le graunde partie de vin vermail [4].

Suit une recette anglaise d'une autre écriture. Au fol. 4 (qui est le premier du manuscrit, si on fait abstraction des trois feuillets ajoutés) commence le *Thesaurus pauperum* de Pierre d'Espagne, plus tard pape Jean XXI [5]. Début :

In nomine sancte et individue Trinitatis que omnia de singulis dominatur virtutibus propriis, a qua omnis sapientia et scientia scientibus [6], opus supra

---

pour la pierre : voir par ex. *L'Antidotaire Nicolas*, p. p. le Dr P. Dorveaux (Paris, 1896), § 81 ; *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1904, p. 55, et ici-même fol. 27 (art. 3, ci-après p. 519) ; mais je n'ai jamais rencontré cette recette-ci.

1. *Cuver* avec un signe d'abréviation ; probablement *cuveré*.

2. Le grémil, ou herbe aux perles, entre dans la composition de la recette précitée de Nicolas contre la pierre.

3. Sucre blanc ; Godefroy, CAFETIN.

4. On peut comparer la recette suivante, que je transcris d'après le ms. Add. 15236 du Musée (fol. 62 v°) :

Contra calculum.

Pur la gravel, pernez un levre vif et mectez en un noveau pot ; si le ardés tut enter et fetis pudir et donez a malade a manger en soun potage, et li donez grayn de elisaundre a manger, et pissera mult et gettera mult de la gravele.

5. Sur cet ouvrage, voir *Hist. litt. de la Fr.*, XIX, 329, et XXVIII, 98. Les manuscrits n'en sont pas rares et il a été imprimé plusieurs fois au XVIe siècle.

6. Ce début est corrompu. Le texte est plus correct dans le ms. B. N. lat. 7053 :

Incipit thesaurus pauperum in arte medicinali compositus a papa Johanne qui prius voca-

vires aggredior, de ipsius adjutorio confidens qui per vos opera dat, omnia opera nostra bona sicut per tractatum quod opus volo Thesaurus pauperum nominare...

1. — Recueil de recettes en prose. — Ces recettes, entre lesquelles il y a des charmes, ne manquent pas d'intérêt. On y relèvera un grand nombre de noms de plantes, dont quelques-uns paraissent nouveaux. La lecture en présente çà et là des difficultés. On ne s'étonnera pas si je ne puis les identifier tous.

(*Fol. 11 v°*). *Ici vous aprent coment vous devez faire savest* (?) [1].

Pernez burnette [2], dauke [3], tormentille [4], creyse [5], bugle [6], pigle [7], seingle [8], herbe Joan [9], herbe Roberd [10], herbe Wauter [11], la grand consoude, la petite consoude, la mene consoude [12], coperoun [13] de canvre, coperoun de rouge

---

batur magister Petrus Hispanus. In nomine sancte et individue Trinitatis que omnia creavit et que singula dotavit virtutibus propriis, a qua omnis sapientia data est sapientibus et scientia scientibus.

1. *Sic* ; faut-il lire *savor*, sauce, assaisonnement ? Ce n'est guère probable, puisqu'il s'agit d'un remède.

2. Sur la *brunette*, voy. *Romania*, XXXV, 580, n. 1.

3. *Daucus*, carotte. Voir Dorveaux, *Antidotaire Nicolas*, au glossaire. On trouve *dauke* en ancien anglais (*New Engl. Dict.*).

4. *Tormentilla erecta*, L., rosacée.

5. Cresson ? angl. *cress*.

6. Bugle. On lit, dans un glossaire botanique du Musée britannique, Sloane 146 (fin du XIIIe siècle) : « *Buclosa*, gall. *bugle* ». *Bugle* existe encore en anglais.

7. Ce nom de plante, qui manque à Godefroy, et dont l'origine est inconnue (*pigula*, dans l'*Alphita*) se rencontre en ancien anglais, où il désigne tantôt la primevère, tantôt la camomille ; voir *New Engl. Dict.*, à ce mot.

8. Sangle, nom local de la ravenelle (Joret, *Flore pop. de la Norm.*, p. 17).

9. En français, l'herbe Saint-Jean désigne l'achillée à mille feuilles ou plus souvent, l'armoise commune (Joret, *Flore*, pp. 112 et 113). Manque à Godefroy. En anglais *Herb John* (voir le *New Engl. Dict.* à ce mot) est le millepertuis (*hypericum perforatum*).

10. L'herbe Robert, nom encore usité, est le *Geranium Robertianum* ; voir *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1906, p. 41, note 9.

11. « Herbe Vatier » dans les recettes du ms. de Rouen 533 (fin du XIIIe siècle), même *Bulletin*, p. 81. Manque à Godefroy.

12. Ces trois espèces de consoude ont été identifiées par M. Joret, *Rom.*, XVIII, 579.

13. Le sommet (Godefroy), *coperoun*, en anc. angl. ; voir le *New Engl. Dict.*

cholet, coperoun de rouge rounce, coperoun[1] (*f.* 12) urtye, warence[2], pe de columbe[3], sparge[4], ver, cardoun, senesçon, violete du jardyn, verga pastoris[5], reine du prie[6], egremayne[7], chevrefoyl, plauntayne, launcele[8], peluette[9], saponere, wenstur[10], flur de janet[11], betoyne, tansie[12], averoyne, sauge esmounde[13], spigurnel[14], matefeloun[15], scabiouse, solsecle[16], morele, mayyen, merche[17], milfoil, fraser pimpernele, chaunette, verveine, totsein,

---

1. Il est probable que le copiste, passant d'un feuillet à un autre, aura oublié la préposition *de* et un nom de plante.

2. Garance.

3. Godefroy (VI, 149) traduit « pied de colomb » par geranium, d'après une nomenclature du XVIe siècle, où ce nom a pour synonyme « herbe Robert ». Voici un autre exemple du XIIIe siècle : « Por l'enfleüre dou membre ou des genitailles, pren l'herbe que l'en apele *pié columb*, et la cuis en ewe... » (Musée brit., Add. 10289, fol. 129). En Normandie « pied de pigeon » est le nom de deux espèces de geranium (Joret, *Flore pop.*, pp. 39, 40).

4. Asperge.

5. « Verge du pasteur » est un nom très répandu de la cardère velue (Joret, *Flore pop.*, p. 101).

6. La reine des prés.

7. Aigremoine; même forme en anglais (*New Engl. Dict.*, AGRIMONY, EGREMOIGNE).

8. Le plantain lancéolé, anc. angl. *lancell*, *launsele* (*New Engl. Dict.*, LANCELL).

9. Piloselle ou oreille de rat (Joret, *Flore pop.*, p. 122). « *Peluette*, the herb mouse eare », Cotgrave.

10. Lecture fort douteuse ; ms. *wenst*[9].

11. Fleur de genêt.

12. Pour *tanesie*, tanaisie.

13. Émondée, épurée? Ou faut-il corriger *sauemonde* (*Romania*, XXXII, 83, note 3)?

14. La signification de ce mot m'est inconnue.

15. Godefroy cite deux exemples de ce mot qu'il interprète par ophioglosse, mais c'est plutôt la jacée, *centaurea jacea* (voir le gloss. de la *Chirurgie* de Mondeville). La centaurée des prés est connue, en divers lieux, sous les noms de *Madefenou*, *madefoulon*, *Marfoulon*, qui rappellent *matefelon* (Joret, *Flore pop.*, p. 118).

16. Souci, voir *Romania*, XXXII, 83, ligne 3.

17. C'est un mot anglais. On lit dans le glossaire botanique du ms. Sloane 146 : « *Apium*, gall. hache, angl. merche ». Voir des exemples analogues dans le *New English Dictionary*, MARCH[1].

maydunher [1], avence [2]; de touz ses herbes pernez owel porcion par peis, fors que de avence, mès de avence pernez autretant cum de touz les autres, ȝ serront quilly en may ou devant la festę seint Johan le Baptistre, ȝ puis braie les bien ensemble en un morter, puiz pernez bure de may [3] qi soit fait sanz eawe ȝ sanz seel, ausi cum le let vynt du vache, ȝ le purgez bien a fu, que nul ordure ne soit ; ȝ ky n'ad bure de may preyne autre bure que soit bien espurgé ȝ fait sanz ewe ȝ seel ; ȝ après qe le bure est bien purgé a fu ȝ un poy refreidy si deit estre mellé bien ove les herbes ȝ mys en un bel vessel. qi estera en pès covert .vj. jours ou .vij. tant qe il soit blanke ȝ chanus, ȝ puis deit estre frié en un paiele, ȝ après colé parmy un drap en un vessel, ȝ ester tant qe il soit freid, ȝ dont le deit home fendre ȝ lesser coure hors l'eawe que est desouz, ȝ autre foiz le clarefier a fu, ȝ puis lesser refroider, ȝ après mettre le en sauve boistes ; ȝ li naufré doit boire a matyn ȝ a seir la montance de un grein de furment, ȝ deit mettre un foil de rouge cholet ou de rouge rounce chescun jour ȝ chescun nuyt sur le playe quant il avera bu, ȝ il le bevera ove vin ou ove servoise ou ove ewe, ȝ deit estre le darrein beivre au soir ȝ le primer a matyn ; si garira le naufré sánz mettre autre entret. Et si homme ne puet trover touz ses herbes, si prendra les treut ȝ deus premier només, si que avence soit contrepoys de touz ou warence, ȝ le naufré ne deportera nul viande ne boire fors segle ȝ ayle.

Spigurnel, pigle ȝ scabiouse triblez ensemble ȝ bu ove vin ou ove servoise est bon medicine pur vent.

Ce sont les herbes que sont appelez les vij lances que meynont a la playe ; ceo est assavoir ditaigne, peluette, avence, menue consoude, pimpirnele. Et ces sont les autres .v. herbes que treunt a la playe : oulden, warence, bugle, rouge cholet, orvaut...

(*Fol.* 12 r°) *Ici vous aprent coment vous devez fere un oignement pur festre, pur plaie, pur chescune maladye overte, qe est appelé unguentum quod comeditur.*

Faites quillir voz herbes, c'est assavoir les .vij. herbes pur festre ; de chescune une poignée, et de les .v. herbes que treont a la plaie, de chescune une poignée, et de les.v. lances que meynont a la plaie, de chescune deus poignées ; et metez a tut betoigne, q'ele ne soit pas ublié, kar, si come ceel amende touz mangers, issint fait betoigne touz entrèz et touz oignemenz. Puis braez voz herbes en un morter durement bien, puis faites pelotes de ceo

1. L'anglais *maiden hair*, capillaire ou cheveux de Vénus. Voir des exemples anciens dans le *New Engl. Dict.*

2. *Avence*, mal compris par Godefroy (voir *Rom.*, XVIII, 577-8) est la bensite des villes. Ce nom a existé sous la même forme en anglais. Voir le *New English Dictionary*, AVENS.

3. Voir *Romania*, XXXVII, 373.

et metez les en un pot et lessez les gisir ix jours si la qe eux seont bien musées, puis pernez une bele paele ȝ metez dedenz voz pelotes ȝ metez dedenz bele bure pur ȝ faites bien boillir ensemble, et metez dedenz vin blanc ȝ boillez durement bien tout ensemble, puis le premez par my un kanevas en un bacyn ȝ batez le bien ou une esclise [1] si la qu'il seit freidi, ȝ metez a tut bele cire fundue, car autrement serreit la entrete trop mol a mangier ou a manier, et s'il y ad de mel tant meuz vaut. Et quant vous vueillez user cest oignement, mangez de ceo aussi gros cum une feive ou bevez de ceo en estale cervoise eschaufée ȝ metez sus la plaie la foille de rúnce, si garrez verroiment. Et si vous voeillez faire de ceste chose bone entrete, metez a tout peiz resin ȝ la poudre de franc encens.

Le beivre de Antioche.

Le beivre de Antioche issi sera fait que durra par mi .j. an qe sont appelé pelotes. Pernez le coperoun de rouge cholet et le coperun de la ruge urtie, et le coperun de la ruge rounce, et le coperun de taneseye et le coperun de canvre qe porte semence, de chescun par ovel porcion. Puis pernez la racine (*fo 13*) de warence qe peise acontre touz les autres herbes, puis les faites braer durement bien en un mortir, et faites pelotes de ceo auxi gros cum le muel de un oef, et faites les ensecchier sanz vent et sanz solail ; puis pernez la quarte de une pelote, si destemprez ou cervoise ou ou vin, si le donez a beivre deus fiez le jur, matyn et vespre, si la q'il seit garri, et metez sus la plaie la foille de cholet ou de planteyn ou de rounce, unde versus :

Olus, urtica, tribulus tanazetumque canabisque,
Et major rubea ; ex hiis fiunt pile plageque medicine.

Ce recueil de recettes se termine par deux charmes. Voici le début et la fin du premier :

(Fol. 20 vo) *Charme bone pur festre.* Ceo est la charme seint Willame, qe seint Gabriel la porta par Nostre Seignur pur charmer crestiens de verm, de gute, de kancre, de festre, de gute rancle, de gute enossé ȝ de tote manere de gute. Premerement faites chanter une messe del Seint Espirit, et puis ditez ceste charme : In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti Amen. Jhesu. Auxi verreement cum Dieux fust et est et sera, et auxi verreement cum ce q'il dist veir dist, et auxi verreement cum ceo q'il fist bien fist, et auxi verreement cum en la seinte virgine Marie char prist.....auxi verreement garisez cest home N. de gute, de verm, de rancle, de gute enossé, de gute arrante, de gute ardante et de tote manere de gute. Mort est la gute, mort est le kancre, mort est le festre, mort est et mort soit, si Dieu plest, de cest homme...

---

1. « Hec spatula, *esclise* », Gloss. de Glasgow, cité par Godefroy, sous ESCLICE.

Je suis insuffisamment renseigné, je l'avoue, sur l'identité du saint Guillaume à qui l'ange Gabriel transmit ce charme de la part du bon Dieu. Tout ce que je sais, c'est que ce remède d'origine céleste a eu du succès, et je ne serais pas étonné d'apprendre qu'il a opéré de nombreuses guérisons. Le fait est que, sans avoir fait de recherches bien spéciales, je l'ai déjà rencontré en deux autres manuscrits, à savoir dans O.7.37 (fol. 143) de Trinity Coll. Cambridge[1], et dans le ms. Sloane 146 (fol. 67). Les trois copies donnent à peu près le même texte, sauf que le ms. Sloane omet le préambule sur saint Guillaume et saint Gabriel. On peut en rapprocher un charme construit dans la même forme, sauf que sainte Suzanne est substituée à saint Gabriel, qui se trouve dans le ms. Add. 5236 (fol. 29) du Musée britannique.

Le second charme est intitulé « charme de plomb » parce qu'une lamelle de plomb sur laquelle on a gravé cinq croix, y joue un rôle important. Le même charme, rédigé autrement, se trouve dans le ms. Harl. 273 (fol. 85 *c*) du Musée britannique. Une autre rédaction, où les explications sont données en latin, nous a été conservée par le ms. Addit. 15236. Je la transcrirai en note parce qu'elle contient une invocation à la Vierge qui manque dans les deux autres textes.

(*Fol.* 21) *La charme de plum.*

Coment vous garrez chescune manere de plaie, sauve mortele plaie, par une plate de plum, ne festre ne kancre ne porra remuer de cel lieu tant com la plate i est verreement. Issi sera la plate faite : Ffaitez une plate de plum quarré auxi tenve cum un parchemyn, ȝ faitez .iiij. croiz en .iiij. corners de la plate ȝ une croiz en milieu, et benesquiez la plate a chescun trait kant vous faites le croiz, ȝ dites sur chescun croiz .v. pater noster en la honurance des .v. plaies, et ditez teux vers :

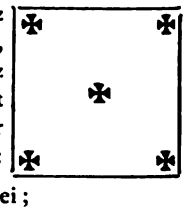

Vulnera quinque Dei sunt medicina mei ;
Sint medicina tui N.[2] pia crux et passio Christi †.

Jhesu, si verreement com vous suffristez .v. plaies en vostre seintisme corps pur touz peccheurs, auxi verreement garisez cest homme, N., vostre

1. Je n'ai pas mentionné ce ms. dans mon mémoire sur les mss. français de Trinity, parce qu'il ne contient guère que du latin.

2. Ici on intercalait le nom du malade, sans souci de la mesure.

sergant, de ceste maladie, Amen. Veez que la plate ne tuche point la terre après la benesoun, ȝ remuez la plate .iij. fez le jour ȝ lavez le de chaude eawe, et a chescun remuer dites .v. pater noster [1].

Expliciunt secreta H. Sampr de Cloaburnel.

2. — La *Nouvelle chirurgie* en vers français. C'est un recueil de recettes versifiées dont j'ai déjà signalé un manuscrit à Trinity Coll., Cambridge [2]. Mais, comme je l'ai fait remarquer,

---

1. Voici le texte du ms. du Musée britannique Add. 15236. L'écriture est des premières années du XIVe siècle.

Pro antrace, fistula, vulneribus et aliis morbis contagiosis, accipias laminam plumb ita longam et latam sicut vulnus, postea in quolibet angulo fac unam crucem et unam in medio, et dum facis ipsas cruces dicatis omnia ista : *Domine Jhesu Christe qui passus es pro nobis in cruce, da sanitatem huic famulo tuo N.* :

Vulnera quinque Dei sint medicina sui.
Sit medicina sui pia crux et passio Christi.

Postquam hoc perfeceris cave ne predicta lamina tangat terram, quia, si fecerit, perdet virtutem suam. Et sciendum quod ad qnamlibet crucem dicere (*fol.* 32) debes : *Domine Jhesu Christe...*, ut prius cum ceteris. Postea, ponendo dictam laminam super morbum, dicere debes istud carmen cum tribus benedictionibus :

Dame seinte Marie mere au Sauveour, pur les cink joyes ke vous aviez de vostre cher filz kaunt vous le conceütes saunz humayne compaignie et l'enfauntastes virgine saunt peyne et vous le veïtes de mort relever a vie, et par sa vertu demeyne au ciel mounter, et kaunt il vous corona sur toutes autres creatures, jeo vous en pri ke vous priez vostre cher filz, pur les cink plaes ke il sufri en la croiz, ke il garisse ce mal.

E a checune feiz ke vous dites ceste charme donez la beneïçun : *In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, amen. Sicut plage Domini nostri Jhesu Christi non putuerunt, non ranclerunt nec vermes fecerunt, ita plaga ista non putrescat nec ranclescat nec vermem faciat, sed ad sanitatem perveniat.* Gardez bien ke la plate ne seit remué avaunt treis jours. E pus pernez la ruge cholecte et quisez bien en eawe ove toute la racine et l'escoz, et debrusez ove vos meins, et metez point de fer et quiset taunt ke la meitè [de] l'eawe seit retret, et pus lavet la plate sovent et le mal et recuchez la plate autre feiz, et pus dites cest oreysun : *Domine Jhesu Christe qui precioso sanguine tuo nos peccatores in cruce redemisti, mittere* (v°) *digneris benedictionem tuam super plumbum istud ut quidquid infirmitatis ex eo tactum fuerit per virtutem sanctissime passionis tue accipiat sanitatem, per Christum dominum nostrum. Amen.* Ausi vereiment cum nostre sire Jhesucrist fu mis en la croiz en le mount Calvarie, et ausi vereiment cum il sufrit cink plaes pur nous, et ausi vereiment cum ses plaes ne festrerent ne ranclerent, ausi vereiment ne pussent le[s] plaes cesti N. rauncler ne festrer. E ausi veraiment cum il se resuscita au tierz jour de mor[t] en vie, ausi veraiment pussent ces plaes aver saunté et garrisoun. Amen. *In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen.* — Pur garrir festre, verme et cankre et toute manere de plaey (*sic*) overte fetes cum jeo ay dit, et saunté avera li pacient par la grace Deu.

On remarquera les passages, l'un latin, l'autre français où il est dit que les plaies du Christ furent exemptes de suppuration. La même idée est exprimée dans un autre charme, dont on a de nombreuses copies, que j'ai publié *Romania*, XXXII, 77.

2. *Romania*, XXXII, 99-101.

les deux textes diffèrent très sensiblement : celui-ci n'a que 780 vers et l'autre en a environ 1800. La copie d'Oxford, outre qu'elle présente diverses omissions, s'arrête bien avant la fin de l'ouvrage. J'ai dit, à propos du manuscrit de Cambridge, que le titre de « chirurgie », propre au ms. Bodley, ne semblait guère justifié.

Ici comence la novele cirurgerie en franceis par rime.

[Q]ant le corps est en langur,
Qant le chief est en dolur,
Pur veir dunqes fet qe sage
Qi se garde de tele rage.
Pernez marouil ȝ chenill[é]e
Et gletonere qe foille ad leye,
Loveche ȝ camomille ensement;
Boilli seont comunement
En seu de motun ou en bure.
Pur veir bone est cele cure.
Kant serunt quit, si serront tort
Parmy un drap espès ȝ fort.
Temples ȝ front en oigneras;
Pur veir sachez qe en garras.

Autre medicine bone.

La oille prendrez de la rose,
Kar ceo est durement bone chose,
Eysil ȝ le jus de yrre [1].
Un oygnement devez fere.
De trestut ensemble soit enoint
Bien les temples ȝ le frunt [2].

Autre medicine bone [3]. *Beverage.*

Valer deit ȝ bon estre
Acuntre touz les maux de teste.
Medicine dirai de autre manere;
Pur sa bonté deit estre chiere,
Reison est q'ele soit loé
Kar de meynt homme est aprové.
Pernez sauge, rue ȝ betoigne,
Eble, aloine ȝ celedoine,
Et scorce de seu ȝ planteine,
Pudre de peivre ȝ verveyne :
Triblé seont ȝ quit en vin (*c*)
Au seir user ȝ a matin.
Le jur qe cest userez
Jesqes a nonne junerez.

Fin (fol. 27 *c*) :

Pur gute medicine bone.

Pur gute enossée ȝ aiguere [4]
Dit vous ai la manere ;
Ore vous dirrai, par ma fei,
De autre gute al mieuz qe sai :
Oint de chat, de mótun ȝ seu,
Le jus de ache, ensement de seu,
De la morele la racine
Et de la fugire quercine,
Mel, encens, ferine de furment;

1. Corr. *yere.*

2. L'autre ms. fournit la correction : *De tuȝ treis ensemble joint | Serunt le templus enoint.*

3. A partir d'ici le texte ne correspond plus avec celui de Tr. C.

4. La goute *enossée* est bien connue, mais la goute *aiguere* paraît moins fréquemment dans ces recettes médicales. Je relève « gute enossée et gute aguere » (en rime avec *manere*) dans le ms. 971 de l'Arsenal, fol. 165 v°.

Peyz vergine, cire ensement,
En un paele seont bien quit
Communement com vous ai dit.
Par my un drap dunc le colez
Et puis en boistez le metez.
Icest oygnement est verrai certe
Pur tote manere de gute aperte.

Autre oignement.

Vielz os de chival me querez,
Puis en ewe les boillez ;
Puis soit cele ewe refreidie
Et la gresse desus quilie ;
Puis de cele gresse enoindre face
La ou la gute est z entor la place [1].

Explicit nova cirurgia in gallico.

3. — Recette pour la pierre. — Voir ci-dessus, p. 510.

Medicine prové pur la piere.

(*Fol. 27 d*) Pernez alisaundre [2], kerson de fontaygne, ruge cholet, persil, cherwelle [3], saxifrage, sentorie, ruge fenoil, liquoris, merismalve ; de cynk herbes primes només soit fait potage z doné au pacient, et des autres cynk herbes après nomez soit fait un beyvere en tiele manere : Pernez un galoun de servoise ne mye trés fort et faitez quire leyns les cynk herbes darrein nomez dekes a un dimy galun, z cest beivere soit doné chaud matyn z a seir au pacient, z lessez les herbes gisir en le beivere.

A la suite de cette recette une main plus récente a écrit celle dont je transcris les premières lignes. Sous le nom de Guillaume d'Exeter on connaît trois écrivains du XIVe siècle (voir Chevalier, *Bio-bibliographie*), mais aucun n'était médecin.

---

1. Voici la partie correspondante du ms. de Trinity ; elle se trouve à la p. 241 et la copie se termine à la p. 246. On voit par là que toute la fin manque dans le ms. d'Oxford.

Contre goute medecine (p. 241 *b*).

De goute enossé et aiguere
Dit vus avum la manere ;
Ore vus dirray, par ma fay,
De autre goute au meuz que sai :
Le oint de chat, le moton de sew (*sic*),
Le jus de ache et de swe ;
De la morele et de la racine,
De la feugere quercine,
Mel, encens, farine de furment,
Peis vergine, cire tut ensement,
En un pael tut seunt byen quit
Communement cum vus ai dit.
Parmi un drap pus le colez
E en bostez le metez.
De cest oignement certe
La vertue est aperte.

(*Ici deux paragraphes, en tout dix-huit vers, qui manquent dans le ms. d'Oxford.*)

Autre cure (p. 242).

Viel or de caval ensecchiz
En ewe seunt bien quis,
Pus seunt colé o ewe freide
E la gresse desus quille ;
De cel gresse enoyndre face
La ou la gute est en cele place.

2. Persil sauvage, Godefroy ; ALISSANDERE, voir le *New Engl. Dict.* ALEXANDERS.

3. Cerfeuil, angl. *chervil*. Voir le *New Engl. Dict.* à ce mot.

L'oignement trové par mestre Willam de Exetre q'est appellé l'oignement d'Exetre. Cest oignement southscript vault encontre totes maladies sourdantz de lez nerfs par cause de froidure ou de cours de humours freides reseaunes en les nerfs...

4. — Traduction française du *Circa instans*. — Les personnes qui s'intéressent à la philologie française connaissent surtout le *Liber de simplici medicina* de Platearius, ou *Circa instans* (ainsi nommé d'après les premiers mots du texte), par la traduction française que M. J. Camus en a publiée il y a vingt ans d'après un ms. de la Bibliothèque d'Este, à Modène. Cette publication mérite assurément les éloges que nous ne lui avons pas ménagés [1]. M. Camus a très bien fait de mettre au jour la traduction du XVe siècle qu'il avait sous la main. Si quelque jour l'Estense prend feu, comme la Bibliothèque de Turin, ce sera toujours un texte de sauvé. Mais le fait est qu'il existe plusieurs versions françaises du *Circa instans*, et que les plus anciennes, partant les plus importantes, sont restées jusqu'ici inconnues. Je ne puis introduire incidemment ici une notice de ces diverses traductions : ce sera l'objet d'un mémoire spécial dont j'ai, depuis longtemps, tous les éléments. Actuellement je me bornerai à transcrire le commencement et la fin de la version que renferme notre manuscrit.

(Fol. 28) *Issi comence le livre de herberie en franceis, qi est apelé* Cir[c]a instans. — Aloé si est c. et s. [2] en le secound degré. Aloe si est le jus de une herbe q'est apelé aloen qe crest en Ynde z en Perce z en Grece. Il y ad .iij. maneres de aloe; c'est assavoir aloe citrin [3], aloe epatit [4], aloe caballin. En tiele manere est aloe faite : l'en prent le jus de aloen z le funt boillir, puis ensechir au solail, et cel q'est desus est appelé aloe citrin, z cel q'est en my lieu si est appelé aloé epatit, z cel q'est a founz si est appelé aloe caballin. Mès ceo est faus ; n'est pas issi. Nus vous diums qe ceux sunt diverses herbes en manere e en bounté de lesqueles .iij. manere (*sic*) de aloe sunt fait, si cum diverses grapes sunt en bounté qe vienent de diverse viegne...

Fin (fol. 38) :

Iarus si est c. et s. en le .iij. degré. Ele est appelée barba Aron et pes vitu-

1. *Romania*, XVI, 590 et suiv.

2. *Chaut et sec.*

3. Faute, pour *socotrin* (de l'île de Socotora), voir Dorveaux, *L'Antidotaire de Nicolas*, p. 44.

4. Hépatique.

li. Ele a grant vertu en ses foilles et en ses racines. *Pur les orailles*. Ele est bone pur emflure de les orailles en tiele manere: boillez cele herbe ou sa racine en vin et en oille, et metez a tout comyn, et faitez une emplastre, si metez sure. *Pur apostemes*. Item, ele est bone pur freide apostemes en tiele manere : braez cele herbe ou ses racines ou viel oint de porc, puis achaufez en un test de pout(?), et metez sure ; et sachez que ceste emplastre si est bone pur scrofles. *Pur emerandes* [1] *z pur le fic*. Item, ele est bone pur emerandes z pur le fic en tiele manere. Pernez iar z moleyne, z boillez en vin ou en ewe z metez sure.

Explicit liber herbarum.

Suit immédiatement un traité des épices et des gommes, qui paraît avoir été considéré comme un opuscule à part, mais qui toutefois fait en réalité partie du *Circa instans*. Début :

Incontinenti incipit liber specierum et gummorum.
Ici comence la vertue des espieces z des gummes
Gingenre [2].

Gingenre si est .c. en le .iij. degré z moiste en le premier. Les uns dïont qe c'est une racine de une herbe, les autres dïont qe c'est une branche, mès verreement c'est une racine de une herbe outre mer... [3].

Fin (fol. 42 v°) :

Litarge [4].

... Ele est bone pur fervor de apostemes si cum erisipila en tiele manere: confisez la poudre de litarge z de ceruse en ewe rose; si en oignez.

Explicit liber herbarum, specierum et gummorum.

Les opuscules qui suivent, jusqu'au fol. 83, sont à peu près tous en latin.

---

1. Les hémorroïdes. « Contra emoroïdas vel ficus iarus tapsus barbassus decoquantur in vino, vel fiat aqua et encatisma, id est sessio » (éd. de 1503, f. 100 *a*). La traduction, est, comme on le voit, fort libre. De plus elle est incomplète, car la fin de l'article *Iarus* n'est pas traduite.

2. Cet article est l'un des derniers du *Circa instans*, à la lettre *Z* (*Zinziber*), éd. de 1503, fol. 211 *b*.

3. La traduction est libre : « Alii dicunt esse radicem cujusdam herbe crescentis in transmarinis partibus et in montibus Sclavonie. Est autem domesticum et silvestre. »

4. Cet article est, naturellement, classé à l'*l* dans le *Circa instans* (fol. 201 *a* de l'édition de 1503).

5. *Liber de virtutibus herbarum*, par le médecin Jean de Saint-Paul dont la patrie est inconnue. Littré a signalé le présent traité, d'après un manuscrit de Paris, dans l'*Hist. litt. de la Fr.*, XXI, 409.

(*Fol. 42 v°*) Liber de virtutibus herbarum, seminum, florum, radicum, frondium, lignorum, fructuum, granorum, gummorum, venarum, nec non carnium.

Cogitanti michi de simplicium medicinarum virtutibus, earum que idem operantur nomina in unum colligere visum est utile...

6. Dictionnaire botanique connu sous le nom d'Alphita, publié par De Renzi, dans la *Collectio Salernitana* (III, 272), et dont une version assez différente a été éditée par Mowat, dans les *Anecdota Oxoniensia*, mediæval and modern series, t. I, 2e partie, 1887 (cf. *Romania*, XVI, 598).

(*Fol. 57 v°*) Liber cinonomorum (*sic*) de nominibus herbarum. — Alphita, farina ordei...

7. (Fol. 67 v°) Autre liste de noms de plantes en latin, français et anglais. L'*explicit* (fol. 71 v°) est ainsi conçu : *Expliciunt nomina herbarum in latino, gallico et anglico*. Elle ne renferme que des noms bien connus.

8. La *Medulla cirurgie* de Roland de Parme, médecin dont Littré s'est occupé dans son article sur Roger de Parme (*Hist. litt. de la Fr.*, XXI, 519 et suiv.). Voir aussi Tiraboschi, *Storia della Letteratura italiana*, éd. de Milan, 1823, IV, 340, et Salvatore De Renzi, *Storia della medicina in Italia*, II, 162 et suiv. C'est d'après notre ms. que De Renzi, p. 164, mentionne la *Medulla chirurgie*, qui n'est qu'un abrégé du traité de Roger.

(*Fol. 71 v°*) Medulla cirurgie Rolandi.

Quot et quibus modis caput vulnerari contigit, et de signis lesionis panniculorum cerebri. Caput diversis modis vulnerari contigit. Est enim vulnus aliquando cum fractura cranei, aliquando sine fractura ejusdem...

9. Le Livre des douze eaux.

(*Fol. 84*) Issi comence le livre de xij ewes : la premere est ruge, la secunde persante, la tierce mollificative ꝛ entraunte, la quarte mollefiaunte ꝛ entraunte, la quinte est ardante, la sizsme est ewe de souffre, la septisme est ewe de cendres, la (v°) oeutizsme est ewe auriole, la noefisme est ewe jaune, la dizime est ewe blaunche, la unzisme est ewe conglutinative, la duzime est

appelé lac virginum et ewe perdurable. — La premere est rouge et est fait ensi : Pernez moeauz des oefs quit dures, si les triblez en un mortir jesque a tant qu'il soient come meulé, metez les dunk en un distillatorie, si les distillez. La premere ewe que en istra serra blanche e rien ne vaudra; le secunde serra rouge e espesse, et quant ele sera freide, ele sera plus sotille et liquide et de rouge colur...

10. A la suite prennent place des recettes en latin ou en français. — Je citerai l'une des premières.

(Fol. 86) *Claretum bonum sive pigmentum.*

Claretum bonum sive pigmentum hoc modo debet fieri : accipe nucem muscatam, gariofilos, quibebas, macis, cinamonum, galangam, que omnia in pulvere redacta distempera cum bono vino cum tertia parte mellis; post cola per sacculum, et da ad bibendum; et nota quod illud idem potest fieri de cervisia [1].

Ce petit recueil de recettes se termine au fol. 89, comme suit :

(Fol. 87) *Pur rancle.*

Pur abatre rancle que vint après seine, pernez la racine de la grant ma[l]ve [2] et si vous ne la poez trover, pernez la racine de la petite malve [3], ȝ quisez le bien en ewe, puis la triblez bien en un mortir, puis le friez ove le sank del homme en bure, s'i metez .j. farine des aveyns, et faitez un emplastre, si metez sus le mal. — Item, sanc freé [4] en mel ou farine de segle vaut. — Item, emplastre de ver sardon (?) ȝ de herbe benet freé en bure vaut. — Item, la lie de vin frié en su de moton, ȝ bien vaut mult pur abatre rancle, car, si ce faut, ja plus ne travaillez.

Pur flurs.

Verveine quit en blanc vin ȝ bien vaut encontre trop granz flux de flurs Piliole, moleine [5] ȝ mogwet[6], warence ȝ atant de nepte cum des autres

---

1. Je cite cette recette, bien qu'elle soit en latin, parce qu'elle nous apprend comment se faisait le *piment* dont il est fréquemment question dans les poèmes du moyen âge. Je me rappelle avoir, il y a bien des années, préparé consciencieusement cette boisson, d'après la recette ici publiée et en avoir fait boire à un ami qui ne la trouva pas à son goût.

2. La mauve sauvage (Joret, p. 36).

3. La mauve à feuilles rondes (Joret, p. 36).

4. Ms. *f'e*; l'interprétation de cette abréviation est incertaine.

5. « Genre de plante », Godefroy, MOLEINE. C'est la molène bouillon-blanc (Joret, p. 139).

6. Angl. *mugwort*, l'armoise.

herbes si i sont quit en blanc vin ꝛ bien valunt encontre defaute de flurs.

Il y a, au bas de cette page et au verso du même feuillet, quelques recettes françaises ajoutées par une main à peu près contemporaine. Voici l'une d'elles :

(Fol. 89 v°) *Pur palesie.* Si un homme soit feru de palesie, si que sa bouche soit tournée toute d'une part, faites faire une fossee en la terre, a la manere d'une toumbe, et faites faire dedeins un few de testes de motoun vieuz secchiz et d'autres... [1] bestes, et quant le feu est en bon poynt, faites mettre a travers de cele toumbe deux peces ou trois de merim, et desus cel merim, faites mettre une claye, ꝛ pernez l'erbe q'est apellee walewort [2], et ere [3] de terre, et faites un lit sur la claye et mettez desur un lyncel, et mettez le malades (*sic*) sur cel lit tout new, et lui faites bien coverir de dras tant que il ert longement sewé, et garira.

11. Entre les feuillets 89 et 90 un feuillet a été arraché. Il contenait la plus grande partie d'un court traité anglais dont la fin se trouve au fol. 90 r°. L'explicit est ainsi conçu : *Explicit tractatus contra epidimiam editus a magistro de Burdagalia, anno Christi 1390.* L'écriture de ce traité est sensiblement plus récente que celle des pages qui précèdent.

12. Aux ff. 91-98 est transcrit un acte latin par lequel le doyen de Saint-Martin-le-Grand, à Londres, accorde une pension annuelle à Thomas de Walmesford, chanoine de cette église (10 février 1355). Voir plus haut, p. 510.

13. Ff. 99-160, la Chronique de Gaufrei Le Baker, publiée d'après ce manuscrit par Sir Edw. Maunde Thompson. Un fac-similé du fol. 122 du manuscrit est joint à l'édition.

14. Fol. 160. Nigellus, surnommé Wireker, *Speculum stultorum*. Sur ce poème satirique, dédié à un Guillaume qui paraît devoir être identifié avec Guillaume de Longchamp, évêque d'Ely et chancelier de Richard Cœur de Lion ; voir Th. Wright, *Biographia britannica litteraria*, II (1846), 354, et *Hist. litt. de la Fr.*, XXI, 356. Il est imprimé dans les *Anglo-*

1. Un mot en partie effacé.
2. Anglais *wallwort*, pariétaire.
3. En interligne *ywy* (lierre).

latin satirical poems de Th. Wright (collection du Maître des rôles), I, 3-145 ; voir la préface, I, XIV. — Le poème se termine (fol. 178) par le chapitre *De ordine de Simplingham*, dont il existe, sous le titre d'*Ordre de Bel Ayse*, une sorte d'imitation française, publiée par Th. Wright, *Political Songs* (Camden Society), p. 137 ; cf. les notes, p. 371.

15. Proverbes traduits en vers français par BOON ou BOZON. — Ces proverbes ne sont pas des dictons populaires : ce sont des maximes tirées de la Bible ou d'auteurs profanes. J'ai déjà, à deux reprises [1], attiré l'attention sur ce poème, énuméré les mss. qu'on en possède et indiqué les raisons qui me portent à l'attribuer au frère mineur Nicole Bozon.

Chier ami, recevez de moy (fol. 180)
Un beau present que vous envoy,
Non pas d'or ne de argent
Mès de bon enseignement.
En escripture l'ay trové
Et de latyn translaté
En comun langage, pur amys
Que de clergie n'ont apris.
Trestut est sen et verité
Que ja troverez enromancé.
Ke bien l'entent ȝ sovent lit
Prou en avera ȝ delist,
Dount celuy soit de Dieux beneit
Qe sa entente bien y met.
David : *Inicium sapiencie timor Domini.*
Lui sages dist en son lyvere
Qe acomencement de bien vyvre
Sur tote rien est de douter
Dampne Dieux ȝ honurer...

Fin (f. 183 *d*) :

CATO : *Legere et non intelligere est negligere.*
En tiel manere la letre lysez
Qe la sentence entendre sachez ;
Kar nyent entendre ȝ molt lyre,
Ceo dit Caton, feat a despire.

16. Fol. 184. Prophéties sur les événements des années 1350-1360, en latin et en français.

Anno Domini M°ccc° xlvij°. facta est quedam visio in claustro cisterciensi, ordinis Tripoli. Quidam monachus celebravit missam coram abbate suo... Anno Domini Mccc l xv° redibit tota ecclesia ad obedienciam Romanorum, et tunc audientur nova de Antechristo. Vigilate ergo.

A touz bons chrestiens ou qel lieu q'ils sount, mestre Miles de Tollet et les autres mestres du grace Dieux pardurable saluz de tote humene lygnage. Nous conseillons que touz nous devygnoms tout contrit et bien confèz, q'en l'an mil ccc l vij averoms tanz dolerous mervoils...

1. *Romania*, XIII, 539-541 ; XXIX, 3, 4.

Il existe d'autres prophéties du XIVe siécle, ayant, comme celles-ci un caractère politique, par exemple dans le ms. R. 5.40 de Trinity College, à Cambridge. Il y aurait lieu de les grouper et de les étudier dans un mémoire spécial.

17. Fol. 187. Trois bulles de Jean XXII concernant les Frères mineurs.

1° Johannes... Ad perpetuam rei memoriam. Quia quorumdam mentis... Dat. Avin. 1° idus nov., pontificatus nostri anno octavo.

2° Johannes... Ad perpetuam.., Quoniam nonnunquam... Dat. Avin. vj kl. apr., pontificatus anno sexto.

3° Johannes... Ad perpetuam... Ad conditorem... Dat Avin. vj id. dec., pontificatus nostri anno septimo.

18. Extrait de Marco Polo. — Cet extrait relatif aux îles d'Andaman et de Ceylan correspond au chapitre 167 et à une partie du chapitre 168 de l'édition de Pauthier, qui reproduit, comme on sait, le texte de Thibaut de Cepoy. Il se rattache à la meilleure famille de cette rédaction, et présente quelques variantes par rapport à l'édition de Pauthier[1]. La rédaction en français d'Italie, chap. 172-3, publiée par la Société de géographie (t. I des *Mémoires*, 1824) est très différente.

(*Fol. 195*). Angamanam si est une ille molt grant. Il n'ount nul roy 2 s'ont ydres et sont com bestes sauvages. Et si vous dy que touz les hommes de ceste ylle de Angamanam ont chief come de chiens et denz ȝ iex auxi, car il samblent des visages touz come chiens maastins graunz. Il ount espiceries assez ȝ sont molt cruel gent car il menjuent touz ceux que il puent

1. Voici le texte correspondant du ms. Roy. 19. D. I du Musée Britannique (fol. 123 *d*) :

Ci dit le viij^xx^ et vij chapitre de l'ylle de Angamanam.

Angamanam si est une ylle moult grant. Il n'ont nul roy et s'ont ydres et sont conme bestes sauvages. Et si vous di que touz les hommes de ceste ylle de Angamanam ont chief comme de chiens ȝ denz ȝ iex aussi, car il samblent des visages tous comme chiens maastins granz. Il ont espiceries assez ȝ sont moult cruel gent car il menjuent touz ceulz que il pueent prendre puis que il ne sont de leur gent ; et vivent de ris, de char et de lait, et si ont fruis devisez as nostres. Or vous ai conté de ceste generation de gent pour ce que bien fait a conter en nostre livre, si vous conterai d'une autre ylle qui a non Seilam si conme vous porrez oyr.

Ci dit le viij^xx^ ȝ viij chapitre de l'ylle de Seliam.

Quant l'en se part de l'ylle de Angamanam et l'en va encore mil milles par ponant, aucune chose mains, vers garbin, adonques trueve l'en l'ylle de Seylam qui est toute la meilleur ille voirement qui soit el monde de sa grandesce. Et si sachiez qu'elle dure

prendre puisqe il ne sount de lour gent ; et vivent de ris, de char ȝ de layt, ȝ si ont fruis devisez as nostres. Or vous ai contee de ceste generacion de gent, pur ceo qe bien fait a conter en nostre lyvre, si vous conteray d'une autre ille qui a noun Seilam, si comme vous porrez oyr.

Quant l'en se part de l'ylle de Angamanam et l'en va encore mil milles par ponant, ascune chose mayns, vers Garbyn, adonques trueve l'en l'ille de Seylam qi est tote la meilleur ylle voirement qi soit e[n] le mounde de sa grandesce. Et si sachez qu'elle dure bien environ ij^{m} et iiij^{c} milles selonc ceo que l'en trueve en la mapemonde des bons mariniers de celle mer, mais ly vent de tramontaine vente si fort que l'une partie de l'ylle a fait aler souz 'yaue, et ceo est l'achoison pur coi ele n'est pas si grande comme elle estoit jadiz, mès sachiez qe de la ou le vent de tramontaine vient de haute mer avecques ascune nef, l'en ne puet veoir l'autre se non quant l'en est desus. Or vous conterons des faiz de ceste ylle. Il ont roy q'il appelent Sendemain, et ne font treuage a nully, et s'ount ydres.

Le reste de la page a été laissé blanc.

19. Rapport du patriarche de Jérusalem (Aimaro Monaco † 1202) à Innocent III, sur l'état des Sarrasins, traduction française. Cette traduction n'est pas celle qui a été publiée par Sinner, dans son catalogue des mss. de Berne et plus tard par Hopf, et dont j'ai signalé jadis un ms. à Cambridge[1]. Elle diffère aussi de celle qui est comprise dans une des chroniques qui font suite à la traduction de Guillaume de Tyr, et qui est imprimée dans le t. II des *Historiens occidentaux des croisades*, p. 520 et suiv.

(Fol. 195 v°) De la progenjes des soldans ȝ du caliphe.

Pur ceo que mult des choses ount esté dites de la terre des Turs et des

---

bien environ ij^{m} ȝ iiij^{c} milles, mais anciennement (fol. 124) estoit meilleur, quar elle duroit bien environ iij^{m} et ij^{c} mille selonc ce que l'on trueve en la mapemonde des bons mariniers de celle mer, mais li venz de tramontaine vente si fort que l'une partie de l'ille a fait aler souz l'yave. Et ce est l'achoison pour coi elle n'est pas si grande comme elle estoit jadiz, mais sachiez que de la ou le vent de tramontane vient de haute mer avecques aucune nef l'en ne puet veoir l'autre senon quant l'en est dessus. Or vous conterons des faiz de ceste ylle. Il ont roy qu'il appelent Sendemain et ne font treuage a nullui et s'ont ydres (et vont tous nus fors tant que il cuevrent lor nature).

On voit que les deux leçons sont identiques. Le ms. 19. D. 1 forme, avec le ms. Bodley 264 de la Bodléienne, la première branche de la famille *a* du Marco Polo de la recension de Thibaut de Cépoy; voir l'article de M. G. Raynaud, *Romania*, XI, 429.

1. *Romania*, XV, 347.

Egipciens, la ou les Sarazins habitent, desqueles terres le soldan est seigneur, il me plaist a metre ci .j. pou de choses de l'assiete de ses terres plus playnement. Et premierement de la posté de soldans. Et pape Innocent le tierz de cesti voir vouloit savoir des choses ꝛ de l'estat de la et les nons des juges et des sages du pays contre les quiex l'ost des crestiens s'appareilloit a bataille; si escrist a patriarche de Iherusalem q'il enquerist diligeanment la verité de ceste chose, et qe tantost il luy remandast les nons de yceux; ꝛ il le fist ꝛ rescrist au pape le plus tost q'il pot en ceste maniere. Il furent .ij. freres Sarrazins, desquelx l'un out non Salehadyn et l'autre Saphadin...

Fin (fol. 200 et dernier):

E ses Hassasis n'ont nule loy fors cele qe povour lur donne. Il habitoit (*sic*) sanz difference a totes ſammes, meres, seurs et autres, come se il fuissent propres. Et ces qe il sont es berceulz il sont norriz el païs et aprennent touz langages, et sount enseignez a craindre et a doubter lur seignour sus toutes choses et a obeïr lui jusques a la mort, et croient bien que par ceste obeïssance il doivent venir a la joye de paradiz, et dient que cil que murt en obedience est saintefié come angre.

P. MEYER.

NOTICE

SUR *L'HISTOIRE DES NEUF PREUX ET DES NEUF PREUES*

DE SÉBASTIEN MAMEROT

Dans la notice consacrée à Sébastien Mamerot, au début du volume intitulé *Cronique Martiniane* [1], M. Pierre Champion a omis de mentionner une œuvre de cet écrivain, dont il existe un exemplaire unique à la *Hofbibliothek* de Vienne, mss. latins, 2577-2578. C'est une *Histoire des Neuf Preux et des Neuf Preues*. Ce manuscrit m'a été signalé par M. Thomas [2]. Ayant eu, ces temps derniers, l'occasion de me rendre à Vienne, j'en ai profité pour examiner sommairement l'œuvre inédite qu'il contient.

L'*Histoire des Neuf Preux et des Neuf Preues* est renfermée dans deux volumes in-folio mesurant 0^m40 de hauteur et 0^m29 de largeur. Le premier volume contient 266 feuillets et le second 271. L'écriture, à deux colonnes par page, est fort lisible, quoique sans élégance : chaque colonne renferme 39 lignes. Le texte est orné de nombreuses initiales filigranées alternativement bleues et rouges. L'ouvrage est illustré de 60 miniatures dont les couleurs ont une fraîcheur remarquable : chacune d'elles occupe une page entière ou presque entière [3].

1. Paris, Champion, 1907 ; tome II de la *Bibliothèque du XVe siècle*.

2. M. Thomas devait lui-même la connaissance de l'existence de ce manuscrit à une note de M. P. Meyer qui se lit dans le *Bull. de la Soc. des anc. textes français*, année 1883, p. 45, n. 3, et, plus au long, dans l'édition du *Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre* (Paris, 1877), p. 128.

3. M. R. Beer, de la Hofbibliothek, a consacré à l'étude de ces miniatures une page intéressante dans son livre intitulé : *Die Miniaturen Ausstellung der K. K. Hofbibliothek*, p. 329.

Le manuscrit débute par un prologue où l'auteur nous donne son nom et nous apprend que c'est sur l'ordre de Louis de Laval, seigneur de Châtillon, dont il était le chapelain, qu'il a écrit, en 1460, l'*Histoire des Neuf Preux*, à laquelle il a joint une vie de Bertrand du Guesclin. Cette vie de Bertrand du Guesclin ne se trouve pas dans le manuscrit[1].

Voici, d'après les titres mêmes du manuscrit, la liste des Neuf Preux dont Mamerot nous conte l'histoire :

Tome premier :

1° — f° 1 à 25. Histoire de Josué, filz Nun, Juyf, premier des IX d'ancienneté et de sa generacion.
2° — f° 26 à 57. De David, roy de Judee, Juyf.
3° — f° 58 à 89. De Judas Machabeus.
4° — f° 90 à 151. De Hector de Troyes, fils du roy Priam.
5° — f° 142 à 199. Du grant roy Alexandre, roy de tout le monde.
6° — f° 200 à 266. De Julius Cesar, payen.

Tome second :

7° — f° 1 à 97. Cy commencent les fais du roy Artus, VII des Neu Preus.
8° — f° 98 à 148. De Charles le grant.
9° — f° 149 à 220. De Godefroy de Bouillon, roy de Jherusalem.

Les Neuf Preux passés en revue, Mamerot conte la vie des Neuf *Preues*. Un court prologue, dont on trouvera le texte plus loin, précède l'histoire de ces neuf héroïnes, à laquelle devait faire suite une vie de Jeanne d'Arc, qui manque dans le manuscrit. Voici la liste des *Neufs Preues* :

1° — f° 221 à 235. De la royne Semiramis.
2° — f° 235 à 238. De Lampeto, seconde Preue.

---

1. Cependant la miniature qui se trouve au f° 1 représente, à côté des Neuf Preux, Du Guesclin, revêtu d'une armure sombre et tenant à la main une oriflamme déployée où le nom et le prénom du héros sont écrits en lettres majuscules. Cf. R. Beer, *op. cit.*, p. 329 : « Besonders ausgezeichnete Stellung nimmt der gefeierte Nationalheld Bertrand du Guesclin der den Neun Tapferen als zehnter hinzugefügt wird, ein. Er steht mit einem dunkeln Stahlharnischs angetan, vereinzelt auf dem ganz in französischer Manier verziehrten Rande : die Linke hält ein Schild das einen Doppeladler zeigt, während auf dem Spruchband des Speeres in der Rechten des Helden sein Name in goldnen Buchstaben prangt. »

3° — f° 239 à 242. Les fais de la royne Seneppe.
4° — f° 243 à 245. De la royne Deyphile, quarte des Neuf Preues.
5° — f° 245 à 246. De la royne Argine[1], quinte Preue, fille du roy Adrascus.
6° — f° 247 à 248. De la duchesse Ypolite, VIe Preue, et de ses fais.
7° — f° 248 à 259. De la royne Panthasilée, VIIe des Preues, pucelle et royne de Siche et d'Amazone.
8° — f° 260 à 268. De la royne Thamaris, VIIIe Preue, du royaume de Siche.
9° — f° 266 à 271. De la royne Teusa, ou Teuca selon aulcuns.

Le manuscrit ne porte aucun nom d'ancien possesseur. L'estampille de notre Bibliothèque nationale, au dernier feuillet de chaque tome, témoigne qu'il est venu à Paris en 1807.

L'époque et le lieu où écrivait le copiste sont déterminés avec précision, grâce à l'explicit qui se trouve à la fin du tome II : « Cy finissent les fais des Neuf Preues escrips par moy « Robert Briart, du diocèze de Bayeux, en la cité de Troyes en « Champaigne en l'an mil cccc soixante et douze. »

Voici le texte des deux prologues mentionnés plus haut :

Prologue ou livre des Neuf Preux *et de Bertrand du Ghesclin*[2] composé par moy, Sebastien Mamerot, prestre de Soissons, du commandement et vouloir de mon tres redoubté seigneur monseigneur Loys de Laval, seigneur de Chastillon en Vendelois et de Gael, et gouverneur du Dauphiné et de la cité et seigneurie de Jennes.

Plusieurs orateurs dignes de memoire ont de tres grant ancienneté traveillé en faire livres et traictés moult auctorizés, commendant a leur pouoir en perpetuel memoire les noms et fais de pluseurs empereurs, roys, princes, chevaliers, docteurs et aultres gens de divers estatz, tellement que les sages de de nostre temps, veans et considerans leurs escriptures et vrays rapportz, ont sur tous aultres vaillantz chevaliers eslevez en honneur et renommee de proesse Hector, fils du roy Priam de Troye, Alexandre, Grec, roy de tout le monde, Julles Cesar, premier empereur Romain, payen, Josué, ducteur et juge du peupple d'Israel, Judas Machabeus, evesque et duc de Jherusalem, Juyfz, Artus, roy de la grande Bretaigne, Charles le Grant, roy de France et empereur des Romains, et Godefroy, duc de Lorraine et de Buillon et aussi

---

1. C'est la dame de trèfle de nos jeux de cartes; voir à ce sujet une note signée A. T. parue dans le *Journal des Débats* du 29 mars 1908.

2. Les mots soulignés ont été grattés : nous avons cependant réussi à les lire sûrement sans avoir recours à aucun réactif.

roy de Jherusalem, et par escridt et paintures authentiques nommez les Neuf Preux; par quoi plusieurs barons, chevaliers et autres de grant et noble courage, oyans leur renom, ont desiré et desirent tres souvent oyr raconter et sçavoir au vray les nobles fais dont ils sont tant renommez, ce qu'ilz n'ont peu ne ne peuent facilement, par ce que pou de gens sont qui ayent ne puissent avoir les divers livres et grans volumes esquelz ilz sont tres loablement escripz, et aussi pluseurs d'eulx sont [qui] sans tres grant tediacion ne se peuent tous bonnement reddiger en brieve memoire et labile, qui seroit occasion faire doubter de la verité ou temps advenir et aucunememt les despriser par ceulx qui ne vouldroient entierement vacquer par longue estude en estre informez au vray. Et a ceste occasion, mon tres redoubté seigneur monseigneur Loys de Laval, seigneur de Chastillon en Vendelois et de Gael et gouverneur du Dauphiné et de la cité et seigneurie de Jennes, la ou il se tient a present [1], voulant garder que les bons chevaliers et autres nobles par telle tediacion ne delaissent depuis cy en avant enquerir, serchier et sçavoir tant nobles fais, que par raison selon toutes loables meurs ne doivent ygnorer, a voulu que par moy Sebastien Mamerot, de Soissons, son chappelain et serviteur domestique, ayent esté, cest an mil CCCC et LX, tiers du papal de nostre Saint Pere le pappe Pius second, et XXXVIII du regne du roy Charles VII, a present regnant [2], reduitz et ramenez en ung compendieux volume, ordonnant que je meisse en la fin de leurs fais ceulx aussi du tres vaillant chevalier Bertrand du Ghesclin, Breton, jadis connestable de France, par le moyen duquel furent, soubz le roy Charles le Quint, dechacez les Anglois et Navarrois de la plus grant partie du royaume de France; complaisant auquel seigneur, j'ay a mon pouvoir entreprins acomplir selon les temps de leurs regnes et chevaleries et commençant en ceste maniere.

Prologue du petit traicté des Neuf Preues (t. II, f° 221).

Par ce que le tres noble et tres loable desir et vouloir de vous mon tres doubté seigneur, monseigneur Loys de Laval, seigneur de Chastillon en Vendelois et de Gael et gouverneur du Dauphiné et de la cité et seigneurie de Jennes et des Jennevois, a esté et est de sçavoir [et] congnoistre en brief les principaux fais des IX dames et princesses dictes Preues, et aussi de la

1. La fortune ne favorisa pas Louis de Laval comme gouverneur de Gênes. Nous le voyons, en 1461, battu par les Génois dont il n'avait pu conjurer la révolte, et obligé de capituler dans la forteresse où il s'était réfugié.

2. Pie II ayant été couronné le 3 septembre 1458 et Charles VII ayant succédé à son père le 21 octobre 1422, la 3e année du pontificat du premier ne coïncide avec la 38e du règne du second que du 3 septembre au 21 octobre : c'est donc en septembre-octobre 1460 qu'il faut placer la rédaction de ce prologue.

Pucelle, decorees par les anciens selon leur sexe a l'exemple des Neuf Preux tres renommés et de Bertrand du Ghesquin, les fais desquelz ont esté par moy, Sebastien Mamerot, de Soissons, vostre chappelain et serviteur domestique, en suivant vostre ordonnance, commandement et noble vouloir, reddigiez de nouvel en ung volume ou traictié par moy compendieusement composé l'an precedent, je me suis, en cestuy mois de janvier mil cccc soixante et ung, quart du pappal nostre Saint Pere le pappe Pius second, et trente neuf du regne du roy Charles le septieme, regnant a present [1], mis en peine de redduyre en ung petit traictié par la maniere que vostre noble seigneurie me commanda proceder ou principal livre des Neuf Preux, combien que je ne les ay voulu demener par tant grant prolongacion, obstant que je n'ay peu trouver en histoire authentique les fais d'aucunes d'elles avoir esté tant prolixement tissus, et aussi que mon entendement est d'escripre en la fin de leurs actes celles de dame Jehanne la Pucelle, par laquelle envoyee de Dieu, malgré les Anglois du duc Philippe de Bourgogne et aussi de tous les aultres alliez qui usurpoient la plus part de France, fu le roy Charles, a present regnant, par grace divine et force d'armes couronné et sacré a Reims. Pour quoy je supplie a vous, mon tres doubté seigneur et tous aultres qui verront ceste tres petite occupacion Soissonnoise, prendre en gré le don du povre serviteur, car je me suys efforcé couchier a mon pouvoir la verité et en brief selon aulcuns tres anciens volumes qui me ont esté tres difficiles a trouver et conjoindre avec les communs, lesquelz ensuivans en aulcuns pas, et non en tous, obstant leur obscurité, et invocant le divin ayde, j'ay commencé en ceste maniere.

Ayant copié le début de la vie d'Hector, il me semble utile de le publier pour mettre sous les yeux du lecteur un échantillon du style et des procédés de composition de Sébastien Mamerot, et permettre de comparer l'œuvre de notre auteur aux compilations similaires qui ont été signalées jusqu'ici et à celles qui pourront l'être à l'avenir.

De Hector de Troyes, fils du roy Priam (t. I, f° 90).

Hector de Troyes, filz du tres noble Priam, roy de Troyes, jadis fondee en une partie d'Aise la Mineure, a present avec pluseurs dajonctions d'autres terres nommee Turquie, qui commença son regne IIII^{m} ans justement après la formacion de Adam, lorsque Jepté jugeoit le peuple d'Israel, XI^{c} III^{xx} et XIX ans davant l'advenement de nostre redempteur Jhesu Crist, et estoit

1. Charles VII étant mort le 22 juillet 1461, force nous est bien d'entendre la date de « janvier 1461 » en style moderne, ce qui correspond bien au 39e an du règne, mais non au « quart » du pontificat de Pie II. « Quart » doit être corrigé en « tiers ».

descendu de la lignee de Japhet, tiers filz de Noé, car Gomer, aisné filz de Japhet, engendra Friga, qui de son nom nomma la terre ou il habita Frige, et de Friga fut filz le roy Dardanus qui regnoit et ediffia ou temps d'Abraham en une partie de Frige une cité qu'il appela de son nom Dardane, combien que depuis elle fut appellee Troyes par le roy Tros, fils du roy Cerconicus, filz du roy Dardanus, qui l'ennoblit et enrichit moult et voult que de son nom fust nommee Troyes, comme depuis a esté toujours. Les Frigiens et les Grecs, et par especial les roys de Troyes dont descendirent Hector, premier intitulé, et les roys de Micnaine et de Lacedemone en Grece estoient tous descendus de la lignee de Friga, filz de Gomer, filz de Japhet; mais touttefois, des le temps de Tros, commença entre eulx une tres griefve et doloreuse haine, qui a duré desja bien IIIIˣ ans, car encore dit le Turcq nommé Mahomet d'Otteman, qui depuis pou de temps a prins par force Constantinople et encore la tient, qu'il est vengeur du sang Troyen contre les Grecs qui le respandirent. Et la principal cause de la tres grant haine fut car Tartalus, roy de Mychaines, qui estoit moult fort et vaillant et dont descendirent Agamemnon et Menelaus, tua Ganimedés, l'un des fils du roy Tros, et combien qu'il fust moult fort riche et vaillant, touttefoys il n'en print nulle vengance, et non fist pas le roy plus, son filz, qui regna après luy en Troyes, et moult l'enforça de fors murs et des grosses tours et haultes, et ou mylieu fist faire un tres noble et excellent palais et donjon, qui de son nom fut et a esté depuis tousjours appellé Ylion.

Cette œuvre de Sébastien Mamerot n'offrirait rien de particulièrement intéressant si l'on n'y relevait la double addition de Du Guesclin et de Jeanne d'Arc à la liste traditionnelle des Neuf Preux et des Neuf Preuses. Pour Bertrand du Guesclin, la chose n'a pas lieu de nous surprendre. Siméon Luce [1] a montré comment, dès le début du xvᵉ siècle, s'est formée la légende littéraire de Du Guesclin dixième preux. Que Mamerot, sur la demande de Louis de Laval, ait ajouté aux vies des Neuf Preux celle de Du Guesclin, le fait semble tout naturel, si l'on se souvient que Jeanne de Laval, grand'mère de Louis de Laval, avait épousé, le 21 janvier 1374, Du Guesclin, veuf de Tiphaine Raguenel. Le culte du vaillant connétable s'était conservé intact dans la maison de Laval où l'on était fier à juste titre de cette alliance [2].

1. Siméon Luce, *La France pendant la guerre de Cent Ans* : Du Guesclin, dixième preux, t. I, p. 229-243.

2. Lorsqu'à seize ans, en 1423, André de Laval partit en campagne, sa grand'mère, Jeanne de Laval, confia à sa valeur l'épée du connétable : « Dieu

Le fait d'avoir placé Jeanne d'Arc au rang des Preues est plus remarquable et mérite que l'on s'y arrête davantage [1]. Les premières manifestations de l'état d'esprit qui a abouti à ce résultat, apparaissent du vivant même de Jeanne d'Arc. A cette époque où Preux et Preuses étaient fort en honneur, la comparaison s'imposait entre la vierge française et les héroïnes de la légende. Et encore l'épopée guerrière de la Pucelle apparaît-elle plus merveilleuse que l'audace de Judith, qui trompa Holopherne, ou que la vaillance de Penthasilée, qui avec mille guerrières vint secourir Priam et la ville de Troie.

Ainsi en jugeait ce Français qui, à Rome, en 1429, notait l'admiration provoquée en Italie par la délivrance d'Orléans et célébrait l'héroïsme de cette vierge dont les actions semblaient plus divines qu'humaines [2]. Le poème que Christine de Pisan [3] composa en l'honneur de Jeanne d'Arc, les vers latins d'Antoine Astesan [4] contiennent les mêmes rapprochements entre la Pucelle et les héroïnes de l'antiquité.

Mais lorsque vers 1460, Louis de Laval commandait à son chapelain d'écrire la vie de Jeanne d'Arc pour faire suite à l'*Histoire des Neuf Preues*, il ne traduisait pas seulement le sentiment de tous les Français patriotes de cette époque. La mémoire de la vierge guerrière était, dans la famille de Laval, l'objet d'un

---

te fasse, dit-elle à son petit-fils, en lui remettant l'arme, aussi vaillant que celui a qui ceste espee estoit. »

1. Dans le domaine de l'art, la même conception a été plus d'une fois réalisée et pour Jeanne d'Arc et pour Du Guesclin ; mais ce n'est pas ici le lieu de traiter ce côté de la question.

2. L. Delisle, *Nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc*, dans *Bibl. Éc. Chartes*, 1885, t. XLVI, p. 663-4 : « ... Supradicte puelle gloriosissime (Jeanne d'Arc) bella et conflictus per amplius mirabiliores apparebunt, si mulierum actus bellicosi, quos tam sacro in codice quam historiis Gentilium denotati sunt, in medium deducantur... De Judith autem, sui libri capitulo XIIII, legitur quod... In historiis et Gentilium reperitur quod Panthasilea... An autem nostra puella equiparetur supradictis, seu supergrediatur dictas mulieres, liquere potest ex suis actibus strenuissimis et virtuosissimis ac bellicosissimis, quorum solum exordium tangam nec ultra extendam calamum ratione jamdicta... »

3. J. Quicherat, *Procès*, V, 1-21.

4. Cf. A. Molinier, *Sources de l'histoire de France*, art. 4394 et 4487.

culte aussi fidèle que la mémoire de Du Guesclin dans la famille d'Orléans. Il ne faut pas oublier que les Laval eurent l'honneur de faire partie de l'armée que commandait la Pucelle. Guy et André de Laval, petits-fils de Jeanne de Laval et frères de Louis de Laval, firent aux côtés de Jeanne d'Arc la campagne de la Loire. C'est en juin 1429 que Guy et André vinrent offrir leurs services au roi qui se trouvait alors à Saint-Aignan (Loir-et-Cher). C'est là qu'André et Guy virent Jeanne d'Arc pour la première fois. Nous savons par une lettre du 8 juin 1429 [1], écrite de Selles-sur-Cher par les deux frères à leur grand'mère, quelle profonde impression fit sur eux la Pucelle : « Et semble, écrivent-ils, chose toutte divine de son faict et de la voir et de l'ouïr. » Lorsqu'ils rendirent visite à Jeanne dans son logis, celle-ci les accueillit fort gracieusement et leur apprit que trois jours auparavant, elle avait envoyé à Jeanne de Laval un petit anneau d'or [2].

Il n'est donc pas surprenant que Louis de Laval ait voulu lire le récit des exploits de la Pucelle d'Orléans à la suite de l'*Histoire des Neuf Preues* et ait donné ses ordres en conséquence à son chapelain. On ne saurait trop regretter la disparition de

---

1. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, V, 106; cf. Bertrand de Broussillon, *La maison de Laval*, III, 475.

2. « La Pucelle m'a dit en son logis, comme je la suis allé y voir, que trois jours avant mon arrivee, elle avoit envoye a vous, mon aïeulle, un bien petit anneau d'or, mais que c'estoit bien petite chose, et qu'elle vous eust volontiers envoyé mieulx, consideré vostre recommandation. » C'est là un trait curieux que les historiens de Jeanne d'Arc ont cherché à expliquer. On a supposé que « la grand'mère des jeunes seigneurs avait écrit elle-même à la Pucelle, afin de lui annoncer l'arrivée prochaine de ses petits-enfants, et de lui inspirer pour eux un affectueux intérêt. » (Dunand, *Histoire complète de Jeanne d'Arc*, II, 151). La supposition est gratuite et repose sur une fausse interprétation du sens du mot « recommandation ». Il n'a pas ici la signification que nous lui donnons actuellement, mais celle de « considération, estime ». Siméon Luce a vu avec raison dans cette action de la Pucelle un hommage à Du Guesclin : « la jeune héroïne avait parfaitement conscience de cette filiation morale... C'était la dixième Preuse qui, pour honorer pieusement la mémoire d'un de ses plus glorieux précurseurs, avait voulu dès le début de sa mission faire acte de déférence envers la veuve du dixième Preux. » (*La France pendant la guerre de Cent Ans*, I, 243.)

cette partie de l'œuvre de Sébastien Mamerot où l'on pouvait espérer trouver quelques détails inconnus sur l'héroïne nationale, dont M. Anatole France vient d'évoquer, après tant d'autres, la captivante figure.

Marcel LECOURT.

NOTES BIOGRAPHIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES

SUR SÉBASTIEN MAMEROT

Dans son introduction à la *Cronique martiniane* [1], M. Pierre Champion a résumé, d'après l'abbé Lebeuf et Paulin Paris, ce que l'on sait de la vie du laborieux traducteur et compilateur Sébastien Mamerot. Cet écrivain était originaire de Soissons, d'après son propre témoignage : rappelons qu'il déclare n'avoir rien ajouté ni retranché au texte du *Romuleon*, en le traduisant, sinon « en tant qu'il a semblé necessaire a la décoration du langaige françois et par especial du vray Soissonnois ». M. Champion a planté un jalon biographique en signalant dans le ms. Bibl. Nat. franç. 4484, fol. 10, la mention d'un certain Jacques Mamerot, receveur d'un impôt levé à Soissons en 1428 [2]. Quel rapport y avait-il entre ces deux homonymes ? Les registres des sentences civiles du Châtelet contenaient un acte dont Caille du Fourny nous a conservé l'analyse suivante :

11 mars 1439 (anc. style), Jehanne vefve de *Jaques Mamerot*, ou nom et comme tuteresse et se faisant fort de M. Jehan Levesque, son cotuteur de *Bastien Mamerot*, fils mineur dud. deffunct et d'elle, requerant avoir delivrance par benefice d'inventaire en vertu des lectres par elle obtenues, le 6e fevrier dernier, des biens demeurez au decès dud. deffunct Jaques Mamerot, ce qui lui a esté accordé [3].

---

1. Sur cette publication, qui intéresse surtout les historiens, voir un compte rendu de moi dans le *Journal des Savants*, année 1907, p. 448.

2. *Cronique martiniane*, p. v, n. 2.

3. Bibl. Nat., *Clairambault*, 763, p. 194. Ce registre a disparu ; dans la série conservée aujourd'hui aux Archives Nationales, il y a une lacune entre la cote Y 5231 (de mai à sept. 1431) et la cote Y 5232 (de mai 1454 à avril 1455).

Il est plus que probable que le receveur Soissonnais de 1428 était le mari de notre Jehanne et le père de notre *Bastien* ou Sébastien.

Dans le même registre, à la date du 1er mars 1439 (anc. style), se trouvait un acte d'émancipation que Caille du Fourny analyse en ces termes :

Gillet Mamerot a emancipé Jaquin Mamerot, son fils ; curateur M. Gilles Houdebin, me du collège de la Marche [1].

On pourrait croire à une parenté entre ce *Jaquin* et notre *Bastien* : il n'en est rien, selon toute probabilité. Je remarque en effet que parmi les candidats à la licence ès arts de l'année 1444, à l'Université de Paris, figure : « dominus Jacobus Mameroti, dyocesis Senonensis », dont la bourse est évaluée à trois sous Parisis [2].

Ce *Jacobus Mameroti* doit être notre *Jaquin*, car le faict que son père lui donna, en 1440, comme curateur un maître du collège de la Marche, témoigne clairement qu'il le faisait immatriculer à l'Université de Paris. Or, le diocèse de Sens et le diocèse de Soissons n'ont rien à voir ensemble.

Parmi les ouvrages de Sébastien Mamerot, M. Champion place sur la foi de Paulin Paris, une traduction de Valère Maxime. Même assertion dans l'article MAMEROT de la *Grande Encyclopédie* et dans la notice que M. Gröber a consacrée à notre auteur dans le *Grundriss der roman. Philologie* [3]. Aucune référence n'est donnée nulle part à l'appui de cette affirmation : je suis porté à croire qu'il y a là une erreur matérielle due à quelque confusion de Paulin Paris.

Grâce à M. Lecourt, dont on vient de lire la substantielle notice, la bibliographie de Sébastien Mamerot se trouve maintenant augmentée d'un nouvel article en partie double, l'*Histoire des Neuf Preux et des Neuf Preues*, sur lequel il y aura lieu de faire, quelque jour, une étude plus approfondie. La Bibliothèque Nationale possède sur les Neuf Preux une volumineuse compi-

1. Bibl. Nat. *Clair.*, 763, p. 194.

2. Registre des procureurs de la Nation de France, fol. 11 vo (Archives de l'Université de Paris, à la bibliothèque de la Sorbonne).

3. II, 1158.

lation (franç. 12598, copie du XVIIe ou du XVIIIe siècle) qui remonte vraisemblablement au XVe siècle, mais qui est tout à fait différente de celle de Mamerot. L'auteur ne s'est pas fait connaître; il a rangé les preux dans un ordre différent (Ector, Alexandre, César, Josué, David, Judas Macchabée, Artur, Charlemagne, Godefroy de Bouillon), sans se préoccuper de Du Guesclin ni des Preuses. Un troisième recueil a été imprimé à Abbeville en 1487 sous ce titre : *Le Livre intitulé le Triumphe des Neuf Preux, avec l'ystoire de Bertrand du Guesclin* [1]. Malgré la présence effective de Du Guesclin dans le *Triumphe*, il ne semble pas que l'auteur anonyme de cette compilation, enfermée dans un cadre allégorique assez étrange, ait utilisé Mamerot.

L'absence de la biographie de Du Guesclin dans le manuscrit de Vienne paraît devoir être imputée au scribe : cette lacune pourra être comblée par la découverte ultérieure de quelque autre manuscrit de l'*Histoire des Neuf Preux* de Mamerot. En tout cas, il n'y a pas d'illusion à se faire sur la valeur historique de ce morceau, et l'on peut en supporter la perte avec philosophie. Au contraire, il serait vivement à souhaiter qu'on pût mettre la main sur la biographie de Jehanne d'Arc, pour laquelle Mamerot aurait pu trouver des souvenirs contemporains dans la famille de son protecteur. Mais on peut se demander si Mamerot a effectivement accompli le vœu de Louis de Laval et écrit cette biographie. Je rappelle les termes mêmes dont se sert notre auteur : « et aussi que mon entendement est d'escripre en la fin « de leurs actes (des Neuf Preues) celles de dame Jehanne la « Pucelle ». Reste à savoir si Mamerot a réalisé son « entendement ». J'en doute beaucoup, pour ma part; mais je souhaite vivement que l'avenir donne un démenti à mon scepticisme.

A. THOMAS.

1. Voir le *Manuel* de Brunet et *La France littéraire au XVe siècle* de Gustave Brunet.

DE QUELQUES DÉSINENCES
DE NOMS DE LIEU
PARTICULIÈREMENT FRÉQUENTES
DANS LA SUISSE ROMANDE ET EN SAVOIE

(*Suite et fin.*)

V. Noms en *-ens*

Parmi les noms de lieu, anciens ou modernes, en *-ens*, *-ains* ou *-an(s)*[1], *-enge(s)* ou *-ange(s)*, de la Suisse romande et des départements français orientaux, on peut d'emblée constater la présence de types fort divers, confondus avec le temps dans la prononciation ou dans l'écriture. Dans *Champange* (pp. 414-5) nous avons reconnu une finale en *o*, dans Enges un nom en *-inge(s)*, dans Cournillens le suffixe -anus. *Soulange* (Marne) et *Saint-Offenge* (nom de deux communes de la Savoie) ont pour prototypes les noms de femmes Solemmia et Euphemia. Les *Conflens* et *Conflans* sont, comme chacun sait, des confluentes ; les nombreux *Devens* (plus haut, p. 19) ou *Devins*, comme les *devesas* ou *deveses*[2] du Midi de la France, les *devesas* ou *dehesas* de l'Espagne, étaient jadis des bois ou des pâturages réservés, « défendus » (ancien participe defensus). *Lens* (Pas-de-Calais et Valais [3]), comme *Linz*, en Autriche, paraît identique au gentilice Lentius. *Aven* ou *Avent* (vill. de la comm. de Conthey, Valais), en 1440 et

1. Rarement *-ains* (Stadelmann, p. 296), parfois *-ant* ou *-in(s)*.

2. Godefroy, *Dict. de l'ancienne langue française*, II, p. 698. L'article 2. Devens offre un exemple méconnu de la forme masculine.

3. *Lenz* 1177, v. 1250, 1304 (M. R., XXIX, n° 156, copie, et p. 439 ; XXXI, n° 1218). — Dérivé : *Lensard* ; en patois : *lęn* et *lęntsâr*.

1446 *Awens* et *Aweins* (M. R., XXXIX, pp. 209 et 346), au XIe siècle *Avainz* (ib. XVIII, 1, p. 350), est probablement le gentilice Auentius. *Albens* (Savoie) figure sous la forme *Albinnum* sur un triens mérovingien, et l'antiquité de cette forme, dont se dérive le nom de l'*Albanais*, est documentée par la mention des *uicani Albinnenses* sur une inscription de l'an 116 de notre ère. *Marlens* (Haute-Savoie), mentionné au IXe et au XIe siècle sous les formes *Marlindum*, *Marlandis* et *Merlendis*, a été identifié par M. Marteaux (p. 22) avec le nom de personne germanique Merilind ou Merlind (Först., c. 1105)[1]. D'accord avec lui (p. 110), nous reconnaissons dans *Bublens*, *Draillant* (*Drallens*, 1227) et *Franclens* (plus haut, pp. 14-16)[2] les noms d'hommes également germaniques Bobolenus, Dracolenus et Francolinus, ou plutôt *Francolenus, qu'on peut induire de la coexistence de Bobolinus et Mummolinus avec Bobolenus et Mummolenus. Ce dernier nom, fréquent à l'époque mérovingienne, se continue peut-être dans celui du village de *Montmollin*, d. du Val-de-Ruz, Neuchâtel (plus haut, p. 8, n. 4).

Les désinences -ēnus, -ennus, -ēnius, -ĭnius ne sont pas rares dans l'onomastique romaine[3] et peuvent avoir fourni

---

1. D'après Williams, *Die französischen Ortsnamen keltischer Abkunft* (Strassburg, 1891), p. 67, ce nom serait formé des éléments celtiques *mar* (grand) et *lindum* (étang, lac).

2. Pour les formes anciennes des noms savoyards, je renvoie à l'article de M. Marteaux et à mon dépouillement de l'*État des procurations dues pour les visites épiscopales*... du diocèse de Genève (p. 14) ; pour les formes patoises, à mon dépouillement des listes de noms de lieu dressées par M. Fenouillet (pp. 15 et 16).

3. C'est peut-être un gentilice en *-ēnus*, peut-être *Camarenus* (Schulze, p. 139), qui s'offre à nous dans le l. d. *Samarin* (plus haut, p. 28), à Ayent (Valais). La prononciation locale *i* (ès) *samarẽ* est incompatible avec l'*i* présumé long et l'*s* initiale de *Samarinus*, qui seraient prononcés *i* et *x*. Cf. *xapĩ*, *mulĩ*, *sĩ* (quinque) ; *sẽ* (centum), *tọrẽ*, *fẽ*, *plẽ*. Il y a maint exemple de la réduction de *s* + *c* (avant *a*) à *s*, non seulement à l'intérieur d'un mot, comme dans la prononciation *sandulĩn* du nom de Chandolin (p. 32), mais également à la rencontre d'un *ts* initial avec l'article pluriel. Ainsi les l. d. *i sẽtrə* et *i sumyɕ*, à Ayent, paraissent identiques à l'appellatif *tsẽtrə* et à un dérivé, assez fréquent dans la toponymie alpine, du verbe « chômer ».

leur contingent de noms en *-ens*, moyennant l'addition de cette *s* adventice qui s'est attachée à la plupart des noms en *-in* (plus haut, p. 26). Dans *Vercorin* (pp. 8, n. 11, et 388, n. 1), l'ethnique *vèrkòrènî*[1] (Gilliéron, *Gloss. de Vissoie*) m'induit à reconnaître, plutôt qu'un gentilice muni d'un suffixe, un de ces noms jumeaux en -ēnus dont s'accompagnent tant de gentilices en -ius et dont plusieurs ne sont attestés que par des noms de lieu[2]. A en juger par quelques-unes des anciennes mentions[3] et par l'ethnique *mǫlǫ̃nâr*, *Mollens*, village de la Contrée de Sierre (Valais), dont le nom a été écrit sans *s* jusqu'au XIVe siècle, serait identique à un nom de personne romain en -ōnius et pourrait être rapproché du féminin Molonia et des *cognomina* Molio, Monio, Mulio[4] : comparez l'adjectif mulionius, dérivé de l'appellatif mulio. Pareillement, le gentilice Aeronius semblerait convenir très bien aux anciennes formes d'un autre nom valaisan, celui d'*Hérens*[5] ; mais les formes patoises *a mǫlę̃*, *ẹn ẹrẹ́n* ou *ẹrę̃*, s'accordent mal avec les prononciations

1. Suffixe *-arius*. Cf. all. *verkoreuer* et les prononciations *gernî* (grenier), *febrî* (février), *prumî* (prunier), *obrî* (ouvrier), notées à Chalais par M. Zimmerli (III, *Lauttabellen*, III). Les deux paroisses de Chalais et de Vercorin ne forment qu'une seule commune, dont les habitants, nomades comme beaucoup de montagnards du Valais, habitent tantôt l'un tantôt l'autre des deux villages.

2. D'Arbois de Jubainville, *Origines*, pp. 457 ss. — Il va de soi que, de la dérivation, on ne saurait tirer aucune certitude, mais une simple présomption. Du nom d'*Attalens* (d. de le Veveyse, Fribourg), jadis *Attalenges* (M. F., II, p. 343), en patois *a talè*, on a formé, lorsque le *g* radical eut cessé d'être prononcé, l'ethnique *talǫni*. Cf. plus loin, p. 557, les dérivés d'*Albinnum*.

3. *Johannes de Molaen* (?), v. 1250 (M. R., XXIX, p. 445) ; *Moleing* 1286 (ib. XXX, p. 344) ; *Moloeng* 1309, *Moloeyng* 1316 (XXXI. p. 177 et p. 275, copie du XVe siècle) ; *Mollens*, 1329, MCCCLXI (ib. XXXI, p. 553, copie, et XXXII, p. 204), 1671 (Jaccard) ; *Moloyn* 1342 (ib. XXXII, p. 324) ; *Molein* 1348, *Mollen* 1352 (ib. XXXIII, pp. 492 et 52) ; *Molen* 1437, 1444 (ib. XXXIX, pp. 127 et 268).

4. *Archiv für lateinische Lexikographie*, XIII, pp. 421-2.

5. *Eroens*, XIe s., 1237, v. 1250 (M. R., XVIII, 1, p. 353, et XXIX, pp. 331, 456 et 459) ; *Erons* 1131 (ib. XVIII, 1, p. 356) ; *Eruens* 1195 (ib. p. 379) ; *Heruens* 1211, v. 1364 (ib. p. 397, et XXXIII, p. 263) ; *Herens* 1224 (ib. XXIX, p. 246), et « généralement... depuis 1260 » (Jaccard) ; *Eroins* 1256 (M. R., XXX, p. 18) ; *Heroens* 1273 (ib. p. 208).

dialectales de cuneum, pugnum, puncta, ungere et autres mots analogues : *kwiñ* et *pwin*, *pwiñ* ou *pwĩ*, d'après le *Glossaire de Vissoie* de M. Gilliéron ; *kwiñ*, *pwiñ*, *pwint*, (dentelle), *wìndrẹ*, à Évolène, d'après M. Jeanjaquet ; *kwĩ*, *pwĩ*, *pwĩnta* (pointe), *wĩndr*,, d'après M. de Lavallaz, au § 121 de son *Essai sur le patois d'Hérémence* (Paris, 1899). La réduction d'*oen* à *en* ou *ẽ*, quoique inexpliquée, nous est attestée par les graphies successives d'*Hérens* et de *Mollens* ; mais l'*ẽ* caractéristique ne se retrouve, à Hérémence, que dans *lwẽ* (longe) et *tomwẽ* « (témoin), qui est à demi-fr[ançais] ». Peut-être cette différence résulte-t-elle précisément de la perte de l'élément vélaire de l'ancienne diphtongue ? Une autre étymologie sera proposée plus loin (p. 558) pour le nom d'*Hérens* ; mais je n'ose me flatter d'avoir résolu le problème soulevé par ce nom et celui de *Mollens*.

Ce sont là des cas particuliers, qui ne sauraient être négligés, mais dont l'énumération prolongée n'aurait guère d'intérêt que pour l'histoire locale. Dans la plupart des noms en *-ens* ou *-ans*, la désinence a le caractère d'un véritable suffixe, joint à un radical qui est le plus souvent un nom de personne romain ou germanique. Des plus récents travaux il résulte qu'on y peut reconnaître, tantôt le suffixe -ing des langues germaniques, tantôt le suffixe probablement ligure -incus. Dans un mémoire dédié à M. Ferdinand de Saussure [1], je viens d'étudier *Le suffixe germanique* -ing *dans les noms de lieu de la Suisse française et des autres pays de langue romane*. Contrairement à l'opinion exprimée ici même par M. Philipon, je n'hésite pas à reconnaître ce suffixe dans les adjectifs et la plupart des noms de lieu italiens en *-ingo* ou *-engo*, aussi bien que dans les noms gallo-romans en *-enge(s)* ou *-ange(s)*. Parmi les noms en *-ens*, *-eins* ou *-ans*, la majorité sont tirés de noms de personnes germaniques, et beaucoup de formes anciennes en *-ingos*, *-ingus*, *-ingis*, voire même *-ingorum*, ainsi que des dérivés comme *Vuarrengel* de *Vuarrens* (plus haut, p. 9), *Villangeaux* de *Vulliens*, *Blussangeaux* de *Blussans*, montrent clairement la dérivation en -ing. L'*s* finale caractéristique, propagée avec le temps

1. *Mélanges de linguistique* offerts à M. Ferdinand de Saussure (Paris, 1908), pp. 269-306.

dans beaucoup de noms de lieu d'une autre origine, ne trouve une explication satisfaisante que dans la correspondance des noms en *-ens* ou *-ans* avec les noms de lieu germaniques en *-ingum* ou *-ingen*, qui étaient à l'origine des noms de famille patronymiques, employés au pluriel pour désigner la propriété ou l'habitation des descendants d'un ancêtre éponyme. De ces noms en -ing de formation purement germanique, très nombreux dans les cantons de Vaud et de Fribourg, il en faut distinguer quelques autres, comme *Préverenges* (Vaud) ou *Préveranges* (Cher), *Boveranges* (Fribourg), *Cortenge* ou *Cortinge* (plus haut, p. 386), — peut être *Sauterens* (Haute-Savoie), du terme médiéval et dialectal *sautier*, et le valaisan *Tortin* (plus loin, p. 559), — qui sont probablement d'anciens adjectifs romans, identiques aux adjectifs italiens et espagnols en *-ingo* et *-engo*.

A l'exclusion de ces cas fort rares, le suffixe -incus peut, seul ou presque seul, comme l'a très bien montré M. Philipon, rendre un compte satisfaisant des noms de lieu en *-ens* ou *-ans* dérivés d'éléments toponymiques indigènes ou de noms de personnes romains, notamment de gentilices, la plupart tombés en désuétude après l'établissement des royaumes barbares. Il existe même des dérivés certains en -incus de noms de personnes germaniques naturalisés dans le monde romain par les invasions, comme *Landarenca* (Grisons), de Lanthar ou Landar (Flechia, p. 98), et d'autres encore, qu'on verra plus loin [1]. L'emploi de ce suffixe ne semble pas douteux dans les cas où l'aspect même du radical germanique trahit l'empreinte latine ou romane : tels ceux, dont j'ai traité ailleurs [2], de *Bossonens* et de *Tinterin* (jadis *Tentenens*), dans le canton de Fribourg, dérivés, contrairement à l'usage germanique, du thème en *n* de la déclinaison « faible ».

Avant M. Philipon, le caractère, le rôle et l'importance du suffixe -incus, déjà indiqués par M. d'Arbois de Jubainville [3], ont été mis en relief par M. Salvioni, dans un article trop peu remarqué (*Ancora i nomi leventinesi in* -engo), qui a paru en 1903,

1. Pages 546 (*Valsavaranche*) et 549 (GRIMENTZ).
2. *Mélanges Saussure*, p. 277.
3. *Les Premiers habitants de l'Europe*, II, pp. 95-7.

au tome XXV (pp. 93-101) du *Bollettino Storico della Svizzera Italiana* [1] :

« Evidentemente abbiamo qui un suffisso *-énko* che in origine nulla ha da vedere con *-éngo*, ma che poi è venuto a confluire, in molta parte e per più ragioni (così quella dell' aver i due suffissi una funzione analoga, e quella della parziale somiglianza d'aspetto, somiglianza fattasi poi intera nel masc. sing. e [2] plur., e in buona parte di Lombardia, anche nel fem. plur.) con questo. Ma *-énko* è anche provenzale (*-enk -ka*), e si rivede comme *-inku* nel côrso e nel sardo...

« Orbene un suffisso *-inco* (certo con *i* breve) [3], ci è noto come proprio dei Celti e dei Liguri, e ne ha parlato da ultimo il Kretschmer, in Kuhn's Zeitschrift XXXVIII 121-2. Quale suffisso ligure, esso è però più sicuramente documentato, e io non mi perito quindi, anche per le ragioni topografiche (molta parte del Piemonte era indubbiamente ligure), a vedere in *-énko* il suffisso ligure ; il quale, incontratosi assai più tardi col germanico *-éngo*, a lui affine e per l'aspetto esteriore e per le funzioni, si confondeva e fondeva parzialmente con esso » (pp. 99-100).

M. Salvioni a été aussi le premier à signaler (ib. p. 99, n. 2), dans les noms de lieu de la région subalpine, la présence d'un suffixe -*ancus, que M. Philipon a retrouvé en Espagne et tient pour ibérique [4]. « Insieme a questo *-énko* va forse, col rapporto d'una iridescenza suffissale [5], l'*ánko* che è frequente nella regione

---

1. M. Philipon n'a connu que l'article antérieur, *Dei nomi leventinesi in* -engo *e d'altro ancora*, publié en 1899, au t. XXI du *Bollettino*.

2. Je corrige ici une faute d'impression, *a* pour *e*.

3. L'auteur ajoute en note : « E pur non supponendolo breve contro la quasi evidenza, si potrebbe sempre ravvisare nell'*é* di *-énko* l'incroccio di *-inko* e di *-éngo*. Questo avrebbe dato la vocale, quello la sorda. »

4. *Rom.*, XXXV, p. 16, n. 1, et pp. 283-7. L'opinion de MM. Philipon et Vinson, suivant lesquels l'ibère serait une langue indo-européenne, est combattue par M. Schuchardt dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXX, p. 751, et XXXII, pp. 349 ss. On dispute également au sujet du ligure.

5. On observe un rapport analogue entre les suffixes *-antia*, *-entia*, *-ontia* (cf. plus loin, p. 564) et *-ascus*, *-oscus*, *-uscus*, auxquels il faudrait peut-être joindre le suffixe *-iscus*, dont la nationalité celtique ne me paraît nullement démontrée.

leponzia (*Pizzanco, Bognanco*[1], ecc., nell' Ossola, *Noranco* a Lugano, *Altanca* in Leventina, *Proánk* a Mesocco, forse *Calanca*[2], ecc.). » Dans les termes si mesurés où le savant professeur de Milan a formulé son opinion sur le rapport des suffixes -incus et -ing, l'on y peut souscrire sans réserve, et je pense que tout le monde finira par s'y ranger. Confondu en Italie avec le suffixe -ing dans la prononciation septentrionale *-ẹnk*, le suffixe -incus en est tout aussi malaisé à distinguer, au nord des Alpes, dans les prononciations *-ẽ* ou *-ã* et dans les graphies en *-ens, -eins* ou *-ans*. Très peu d'anciennes mentions, comme *Salienc* et *Ulvench* (plus haut, p. 8, n. 10, et p. 21), *Susinch* (plus loin, p. 562), *Mayench* (v. 1250), identique à l'appellatif *mayẹn* (plus loin, p. 556), nous l'ont conservé sous une forme pure de toute contamination par le suffixe -ing. Mais, au féminin et dans quelques dérivés, il se laisse très bien reconnaître en maint nom de lieu de la Suisse romande ou de la Haute-Savoie. Son jumeau -ancus ne fait pas non plus défaut dans cette région; et l'on y retrouve en leur compagnie, parfois confondus avec eux dans l'écriture ou dans la prononciation, d'autres suffixes peut-être ligures, dont l'étude est inséparable de la leur.

Dans les noms de *Chamosenze* et de *Valtournanche* le lecteur a déjà reconnu (p. 420) des exemples de la dérivation féminine en -inca et -anca. Deux autres noms de communes valdôtaines sont formés de la même façon : *Valgrisanche*, du gentilice Gratius ou du thème germanique Grisja (Först, c. 674), et *Valsavaranche*, probablement du germanique Suabheri (ib. c. 1374). J'ai signalé d'autres exemples suisses, en rendant compte de l'*Essai de toponymie* de M. Jaccard dans les *Archives suisses des traditions populaires* (XI, p. 155), et j'énumère ici

1. Cf. plus haut, p. 397, BOUGNINGE.

2. Canton des Grisons. Cf. *Calanca*, écart de la comm. de Propriano, Corse, et *Calanchi*, vill. de la province de Cuneo, Piémont. Le nom de *Calanca* me paraît devoir être identifié avec l'appellatif *chalanche*, usité en Savoie et en Dauphiné au sens de « ravine », de « couloir d'avalanche », suivant le *Dictionnaire géographique de la France* de Joanne. Sur ce mot et sur d'autres noms de lieu peut-être apparentés, voyez plus loin, pp. 555 et 558.

tous les noms de lieu ainsi formés dont j'ai connaissance dans les limites du territoire que j'ai plus spécialement étudié.

BALLENCHES (ès), l. d. de la comm. de Féchy, d. d'Aubonne, Vaud. — Féminin du nom de *Ballens*, comm. du même district. Cf. plus loin, p. 556.

BIRENCHE (à la), l. d. de la comm. d'Essertines, d. de Rolle, Vaud. — Dérivé du nom de la commune voisine de *Bière* (d. d'Aubonne), en patois *Birə* (H. Pittet).

BOULENCHES (aux), l. d. de la comm. de Chapelle, d. de Moudon, Vaud. — Tiré du nom de la commune limitrophe de *Boulens*, ou peut-être directement de *betulla* (cf. plus loin, p. 556).

BRESANCHE (Roche), « sommité du Risoux, Vallée de Joux, sans nom dans la carte Siegfried (cote 1192)... *Roche Brésenche*, 1716... » (Jaccard); « appelée aujourd'hui la *Grande-Roche* », d'après L. Reymond, *La Vallée de Joux* (2e éd.), p. 96 :

rupem de Brisenchy 1380 (M. R., XXVI, p. 37).

la Brissenche, XVIIe ou XVIIIe siècle (M. R., I, p. 209; traduction française d'une charte perdue, qui porte la date de 1301, mais qui doit être de quelques années postérieure)[1].

Peut-être, comme le suppose M. Jaccard, « dérivé de briser » ?

CHAMOSENZE, *montagne* de la comm. de Chamoson, d. de Conthey, Valais. — Du gent. *Camusius* (plus haut, p. 420).

CHERMINCHE (en), l. d. de la comm. de Forel, d. de Moudon; — (en la), l. d. de la comm. de Chardonne, d. de Vevey, Vaud : ce dernier, en patois, *la Tsermètse* (A. Taverney). — Peut-être dérivé de « charmer » (Jaccard) ? Moins probablement de *carpinum*, prononcé dans la région *tsɐrpnɔ̯*.

CHEVILLENTZE (la), torrent de la *montagne* de Cheville, comm. de Conthey, Valais; en patois *a* (la) *tsɐ̨dɐ̨ɐ̨tsə*.

Dérivé du nom de *Cheville*, en patois *tsɐ̨dɐ̨*, ou *tsɐvɐ̨dɐ̨*[2],

1. Notes manuscrites de Ch. Morel. M. Jaccard donne la date de 1208.

2. Ces deux prononciations sont d'un sujet plus jeune et plus instruit que celle de *tsɐ̨dɐ̨ɐ̨tsə*.

féminin de l'un des gent. *Cabilius* (Skok, p. 169, n° 458) ou *Cauilius* (Schulze, p. 77), d'où se tire également le nom du village vaudois de *Chevilly* (Jaccard).

Darenches (ès), l. d. de la commune de Mont-le-Grand, d. de Rolle, Vaud.

Jaccard : « peut-être du celtique *dar*, kymri *dar*, irlandais *dair*, chêne » (cf. Holder, *daru- deru*, et Skok, p. 174, n° 481)? On pourrait songer aussi au nom de femme romain *Daria* ou à l'hypothétique **Darios*, que M. Holder (*Dari-acum*) induit de *Dierré* (Indre-et-Loire). Mais n'aurions-nous pas affaire bien plutôt à un adjectif dérivé de l'adverbe *de-retro* par le suffixe *-incus*, comme l'ancien français *derrain* par le suffixe *-anus*? Cf. plus loin, p. 556, n. 1, *mayen* et *maĩ*.

Derborence (à la), *mayens* des habitants d'Ardon (d. de Conthey, Valais), au bord d'un petit lac du même nom, sur le territoire de la comm. limitrophe de Conthey :

Patois : *a la darbọrẽts* (Ardon) ; *ā* (à la) *dẹrbọrẽtsẹ* (Conthey).

Dérivé du nom du torrent qui se jette dans le lac, après avoir traversé la *montagne* de Dorbon : en patois d'Aven (plus haut, p. 540), *ẽ dọrbọ̃* [1] et *a* (la) *darbọ̃na*. Ce nom de *Dorbon* est identique à celui de *Dorben*, l. d. de la comm. d'Inden, dans le district aujourd'hui germanisé de Louèche : *Dorbinis* (?), v. 1250, *Dorbons*, 1267-70, *Dorbong*, 1322 (M. R., XXIX, p. 450, XXX, p. 166, et XXXI, n° 347). Le radical *dorb-* se retrouve dans plusieurs autres noms de lieu valaisans : *Tõrbel* (comm. du district depuis longtemps germanisé de Viège) : *Dorbia*, XIe s., *Torbio*, 1224, *Torbi*, 1236 et v. 1250 (M. R., XVIII, 1, p. 353, et XXIX, n°s 314, 411, 528, et p. 449) ; — *Dorbens* (ou *Dorbain*), l. d. de la comm. de Savièse (d. de Sion), mentionné dès le XIe s. et écrit tantôt comme aujourd'hui (M. R., XVIII, 1, p. 351, et XXIX, p. 232 et n° 622), tantôt *Dorbeins* (ib. XVIII, 1, pp. 389-90) ou *Dorbeyns* (ib. XXIX, p. 452) ; — enfin *Dor-*

1. Les graphies *Derbon*, *Darbon*, qu'on trouve dans le *Dictionnaire géographique de la Suisse*, en cours de publication, et dans l'*Essai* de M. Jaccard, me paraissent influencées par le nom de Derborence et par l'idée préconçue que *Dorbon* serait identique au patois *derbõ* ou *darbõ*, « taupe ». Le nom de *Derbonère*, qu'on donne parfois au torrent, est inconnu dans l'usage local.

bagnon, autre l. d. de la même commune. J'hésite à reconnaître dans ces noms le gent. rare *Duruius* (Schulze, p. 191), à cause du *b* non palatalisé des dérivés en *-on*, et je serais plus disposé à en identifier le radical inconnu avec celui des noms celtiques (Holder) de *Deruentum*, aujourd'hui *Drevant* (Cher), et du *Derwent*, rivière d'Angleterre, l'antique *Doruantium*, *Deruentio* ou *Doruentio*, où l'on observe la même variation de la première voyelle que dans les noms valaisans.

ɐrtɐ̨ntsə (d'un sujet d'Icogne), torrent arrosant les deux *montagnes* appelées du nom commun de *ɐn ɐr* (qu'on écrit parfois *Hert*) et situées au-dessus des villages d'Icogne et de Lens, en Valais. Les graphies *Ders* et *Derzence* de l'*Atlas topographique* (feuille 481) sont erronées. Le *t* conservé dans le nom de la rivière permet d'identifier avec assez de vraisemblance le simple *ɐr* avec le gent. connu *Hirtius*.

GRIMENTZ, vill. et comm. du val d'Anniviers, Valais :

Grimiens (pour *Grimensi*?), XIe s. (M. R. XVIII, 1, p. 353, copie moderne) ; *Grimenchi* et *Grimenchy*, v. 1250 (ib. XXIX, p. 455) ; *Grimenzi*, *Grimentzy*, 1812 (archives de la Bourgeoisie de Sierre) ; *Grimenche*, 1820 (Bridel, cité par Jaccard).

Patois local : *ɛ̀n grimɐ̨̀nts*, *grimɐ̨́nts* ou *grəmɐ̨́nts*. — Les prononciations de Vissoie et d'Évolène ont été notées plus haut, à la page 18.

Du nom germanique *Grima* ou *Grimo* (cf. plus haut, p. 36, CREMIN).

ILLENCHE, ancien nom d'un pâturage de la vallée de Joux. « Deux autres [pâturages], lisons-nous, dans la *Notice* déjà citée de L. Reymond (p. 59), se formèrent au nord ; l'un s'appelait les Auges, et l'autre qui appartenait à la maison Illens de Begnins, prit le nom d'Illenche. Un autre existait au vent sous le nom de *Petite-Henche*. Il se forma aussi la *Grande-Henche*... à l'orient de la précédente [1]. » — « Un chasseur, M. Treboux, de Saint-Cergues, dit qu'il connaît une citerne d'*Illenche* » (Ch. Morel).

---

1. Ce nom d'*Henche*, que M. A. Millioud a relevé dans un ancien cadastre, serait-il une antique faute de lecture ou de copie pour *Ilenche* ? A la p. 60, Reymond parle du pâturage des *Illenches*, au pluriel.

in chalme illenchia, v. 1185 (*Cart. d'Oujon*, n° 49).

montes et calmes de... Elenche, 1380 (M. R., XXVI, pp. 376 ss.). — Ce nom, répété trois fois dans la charte, reparaît, sous la même forme, dans le document en français mentionné plus haut, à l'article BRESANCHE.

in calmibus de... Lylenchoz, 1494 (M. R., XXIII, p. 13).

Je ne sais ce qu'entendait L. Reymond par « la maison Illens de Begnins ». Le nom d'Illens était celui d'une famille noble vaudoise, qui le tirait d'un château situé près d'Oron, et il est encore aujourd'hui celui d'une commune fribourgeoise : M. Stadelmann le dérive du nom d'homme germanique Itil-. « On pourrait soupçonner que le nom d'Illenche vient de Isle... », notait Ch. Morel, qui sans doute pensait au village de L'Isle, d. de Cossonay, au pied du Jura vaudois. Le gent. *Aelius* conviendrait mieux à la variante *Elenche*.

MOLLIENCHES, l. d. des comm. de Châtillens, d. d'Oron [1], et Démoret, d. d'Yverdon. — De l'adjectif *mollis*, comme l'a. fr. *molenc* ou *molant*, « terre molle », ou plutôt du substantif dérivé *moille* ou *mouille*, qui désigne un terrain humide et qui est fréquent comme nom de lieu [2].

Sur le l. d. *ès Molenches*, à Gilly, d. de Rolle, Vaud, voyez plus loin, pp. 556-7.

NAVIZENCE, NAVIZANCE ou NAVISANCE (la), rivière du val d'Anniviers, affluent gauche du Rhône, en Valais :

aquam de la Navisenchy, 1267, 1334 (Jaccard).

Patois : *la navijénts*.

Dérivé du nom d'*Anniviers*, en patois *anivyé* : *in valle Anivesii*, XIe s. (M. R., XVIII, 1, p. 353) ; *in Aniuesio*, 1193 (ib. p. 378, charte vidimée en 1474) ; *Anniuesium*, *Aniuies*, fin du XIIe s. (ib. pp. 385-6) ; *Aniueys*, *Anives*, *Anyues*, v. 1250 (ib. XXIX, pp. 446-7 et 456).

NOUBLANZE, l. d. de la comm. de Savièse, d. de Sion, Valais :

---

1. En patois, *es Mollientzé*, d'après M. Ch. Pasche, à Oron.

2. De *mollis* ou *mollia* + *incus*, les nouveaux dérivés (Vaud et Fribourg) : *Mollenchires*, *Mollienchires*, *Mollonchire* et *La Molanchière*, *La Molenchère*, *La Malonchеire*, *Les Malanchières*, *La Molonchire* (Jaccard, pp. 279 et 280).

in Oblanges, XIe s. (M. R., XVIII, 1, p. 351, copie moderne).

Patois : *œ̃n ublántsę*. — La prononciation *ts*, représentée dans l'écriture par *ʒ*, conformément à l'usage valaisan, montre que le *g* du XIe siècle n'est sans doute qu'une notation imparfaite d'un *c* palatalisé. Comparez le *iholt* du fragment de Valenciennes, si toutefois ce n'est pas une erreur de lecture.

Dérivé, au moyen du suffixe *-anca*, du gent. *Obilius* ou *Obellius* (Skok, p. 194, n° 571), comme *Le Blanc* (Indre), « jadis *Oublenc*, d'un type Oblincus » (*Rom.*, XXXV, p. 19).

OGENZE ou OSENTZE (l'), affluent de la Printzé (qui suivra), dans la comm. de Nendaz, et LOZENTZE (var. *Logenʒ*), l. d. de cette commune, d. de Conthey, Valais :

Patois : *i* (la) *ŏjẽntse* et *ɔ̃ŏjẽntse* (Jeanjaquet).

LOZENCHE, LOSENTZE, LOSINTZE ou LOZENCE, affluent droit du Rhône, dans la comm. de Chamoson, d. de Conthey, Valais :

Azensi, 1218 (M. R., XXIX, p. 202, copie du XVIIe s.)[1].

Azenchi, 1325 (ib. XXXI, p. 489, copie du XVIIIe s.).

aquam de Ausenches, 1339 (ib. XXXII, p. 251, copie).

Patois local : *l'Osentʒé* (L. Reymondeulaz).

Cf. *Alisincum*, « nom d'une station romaine sur la route d'Autun à Paris et sur celle d'Autun à Bordeaux », et les noms de rivières du type *Alisentia* ou *Alisontia*, que M. d'Arbois de Jubainville (*Premiers hab.*, II, pp. 201-5) dérive d'un mot ligure *alisa*, *aliso-s* ou *aliso-n*, « aune ». La forme *Azensi* de 1218 et notre hypothétique *Grimensi* (p. 549) trahissent l'hésitation entre les désinences *-inca* et *-entia*. La variation de l'*a* initial de 1218 et 1325 (si toutefois ces deux graphies sont bien authentiques) à l'*au* de 1339 ou l'*o* moderne, correspond aux deux traitements différents que les patois de la région ont fait subir, avant *a* accentué, à *l* finale de syllabe, tantôt amuïe, tantôt vocalisée, ainsi que le montrent les notations de altum et altam, caldum et caldam, au tome III de l'ouvrage de M. Zimmerli (*Lauttabellen*, XVI). A la vérité, caldariam (ib.) nous montre toujours, en syllabe protonique, une voyelle ou

1. M. Jaccard, qui n'indique que trop rarement ses sources, attribue à cette date et à l'année 1177 une forme *Agensi*, que je n'ai pu retrouver.

une diphtongue vélaire ; mais, dans le nom de la *Lozence*, l'usage de l'article élidé, dont la fréquence nous est attestée par l'agglutination, a pu contribuer, par une dissimilation passagère, à l'ébranlement momentané de l'*l* radicale.

Passenches (en), ou *Passenges* (Jaccard), quartier du bourg d'Aigle, Vaud :

Passenchy, 1425 (Jaccard).

En Passenche, 1718 (plan).

Patois : *in Passintsə* (F. Isabel).

Jaccard : « suffixe patois *enche*, comme dans Molli-enche, maï-enche, Naviz-enche, Loz-enche, et peut-être la racine de passer. » — « C'est ou c'était, m'écrit mon collaborateur M. Isabel, un petit pont de la Monneresse, à l'O. du Cloître ; lieu de passage... »

Dans la forme *Passenges*, la sourde a peut-être été changée en sonore par dissimilation, les deux consonnes *s* et *ts* étant articulées très près l'une de l'autre.

Printze ou Prinze (la), affluent gauche du Rhône, dans les comm. de Nendaz et de Sion, Valais :

Patois : *ĕprēntsə* (sans article), à Nendaz, d'après M. Jeanjaquet ; *i* (la) *pręntsę*, à Savièse (au-dessus de Sion).

Dérivé d'*Aproz*, l. d. des comm. de Nendaz et de Sion, au confluent de la Printze et du Rhône : v. 1250, *Aspro* (M. R., XXIX, pp. 477-8), en patois *ə̄n ȧprŏ* (Jeanjaquet) ; identique à l'accusatif *asperum* (adjectif ou *cognomen*), de même que le toscan *Naspro* (Pieri). Les prononciations actuelles du nom de la Printze s'expliquent, en partant d'une forme articulée (avec crase) **lasprinca*, par la confusion de la syllabe initiale avec l'article féminin, singulier ou pluriel (ce dernier prononcé à Nendaz *ĕ*, d'après les renseignements qu'a bien voulu recueillir pour moi M. Jeanjaquet).

Saclentze, Sacleinze ou Saclens (*Sarclenz*, sur la feuille 486 de l'*Atlas topographique*), l. d. de la comm. de Nendaz, Valais ; probablement mentionné au xiiie s. sous les formes *Classenchie* et *Clacsenchi* (M. R., XXIX, pp. 442 et 454).

Patois : *ə̄ sā·χ^h^lēntsə* (Jeanjaquet).

Arguant de l'origine ligure qu'on attribue aujourd'hui assez

généralement au suffixe -incus, je me hasarde, n'ayant trouvé aucun nom de personne qui réponde aux formes ci-dessus, à en rapprocher celui du *mons Claxelus*, aujourd'hui *Ciazzo*, près de Gênes, qui figure sur la célèbre inscription de l'an 117 avant notre ère, relative au différend des Génois et des Langates.

SALENZE, SALEINTSE ou SALENCE (la), affluent droit du Rhône, descendu de la *montagne* de Saille et séparant les communes de Saillon et de Leytron, d. de Martigny, Valais : en patois de Leytron, *la salẽtsə*.

SALENZE (à la), l. d. de la comm. de Gilly, d. de Rolle, Vaud.

Du même radical, avec le suffixe *-anca* :

SALLANCHE (la), affluent de l'Arve, dans la Haute-Savoie, et

SALLANCHES, ch.-l. de cant. de l'arr. de Bonneville, sur la Sallanche ; en patois *Sallançhe* (Fenouillet, p. 275) : *Sallanchia*, 1140, 1200; *Salanchia*, apr. 1160, 1263, 1310 ; *Salanchie* (gén.), 1293, 1304, 1307 (*Mém.* de l'Acad. de Savoie, série 2, II, pp. 273 et 301 ; M. G., IX, pp. 256-7, XIII, 2, pp. 113 et 116, XIV, n° 19, p. 17, et n° 320, p. 358 ; Wurst. IV, pp. 302, n° 598, et 520, n° 919) ; *Sallenchia*, dans un résumé de la charte susmentionnée de 1310, coté par Wurstemberger : *Invent. Faucigny, Fasc.* IX, *Tit.* Sallenche, n° 5. — Le patois local, d'après les relevés faits pour le *Glossaire* suisse, confond *en* et *an* ; mais les anciennes graphies ne permettent pas de reconnaître un dérivé en *-inca*.

PRÉ SALENCHE (au), l. d. de la comm. de Saint-Légier, d. de Vevey, Vaud : en patois, *ou prå salẽtsę* (d'après Mme Odin, à Blonay, comm. limitrophe)[1]. — L'élément *prå* résulte sans doute de la combinaison de *pratum* avec la préposition *ad*, et *salẽtsę* était peut-être le nom du ruisseau qui traverse le pré et qu'on dénomme aujourd'hui, d'après une parcelle sise au-dessus, ruisseau de la Denévaz.

Cf. plus loin (p. 566), SALENCE, ainsi que les mentions faites au XIIe siècle, en Italie, de *Salasca*, vill. de la province de

1. Dans la même comm. de Saint-Légier il y a un autre lieu dit *en Tuzv*, en patois *ẽ tũzĩ*, dont le nom doit être rapproché de celui de TUSINGE, à Blonay (plus haut, p. 412).

Novare, et d'un *rivus Salascus*, affluent du Pô (D'Arbois, *Premiers hab.*, II, p. 100). La fréquence du thème *sal-* dans les noms de cours d'eau ne permet guère de l'identifier avec le gent. *Salius*, dont il semble exister, en Valais, un dérivé en *-incus* dans *Salins*, comm. du d. de Sion, mentionnée au XIe siècle sous la forme *Salienc*[1] et appelée dans le patois d'Évolène *salẽ* (plus haut, p. 18). En dépit des apparences, il n'est donc pas certain que le nom de la *Salentze* valaisanne se dérive de celui de *Saille*, ni ceux de Saille et *Saillon* (p. 420) de *Salius*. Ces trois noms, aussi bien celui de Saillon que les deux autres, comme il sera montré plus loin (p. 568), pourraient avoir été tirés indépendamment du thème *sal-*, ou bien n'avoir entre eux qu'une ressemblance extérieure et presque fortuite. Serait-il invraisemblable qu'un *Salius*, attiré par la ressemblance des noms, se fût établi auprès de la **Sal-inca*, ou qu'un habitant de la région, en devenant citoyen romain, eût adopté, pour un motif semblable, le nom très fréquent de l'illustre *gens Salia*?

Vissenche (à la), l. d. et maison de la comm. de Gilly, Vaud. — C'est à ce lieu que se rapporteraient, selon M. Jaccard, non seulement la mention de la *Vesenchy*, en 1493 (M. R., XXXIV, p. 72), mais également « sans doute les noms de Steph. de *Vicencie*, *Visincie*, Will. de *Visincie*, domicellos, intervenant dans un acte pour des terres de Gilly, M. R. III, 517 = (villa) *Vicentia*, de *Vicentius*, gentilice romain d'où est venu le nom de Vesancy au pays de Gex, *Visincie* au XIIIe s. Probablement les donzels de Vesancy possédaient une terre à Gilly, d'où le nom de cette maison ». Je ne crois pas que la forme des mentions permette ces identifications, fondées sur une ressemblance fortuite, et je tire le nom de la *Vissenche* de l'un des gent. *Vettius*, *Vescius* (Schulze, p. 253) ou *Vicius* (ib. p. 261).

La dissimilation qui paraît avoir eu lieu dans la variante *Passenges* du nom de Passenches nous permet d'identifier *Recharinges* (plus haut, p. 385) avec *Richerenches* (Vaucluse) et de reconnaître également le suffixe -inca dans *Sottinge* (plus haut, p. 386), *Chevrange* et *Sentange* (p. 17), dérivés des noms romains

1. Plus haut, p. 8, n. 10, où l'on trouvera d'autres mentions anciennes de ce nom.

Suttius, Caper ou Caprius et Sentius, peut-être encore dans *Bassenges* et *Rossenges* (Vaud), qui se laissent aussi bien rattacher aux gentilices Bassius et Roscius (cf. p. 42, RUSSIN) qu'aux noms germaniques Bazzo et Rozzo, Rotzo ou Rodzo. A *Sentange* comparez l'antique forme *Sentincus* de *Santans* (Jura). J'ai traité plus en détail de ces noms dans les *Mélanges Saussure* (pp. 273-5, 296, 299 et 300).

L'on sait qu'en Sardaigne et dans le midi de la France des adjectifs et des substantifs ethniques se dérivent de noms de localités habitées au moyen du suffixe -incus. M. Philipon (p. 7) rappelle : « *Bosinku*, hab. de Bosa, *Sorsinku*, hab. de Sorsa », et en rapproche : « *Breyssencus*, en roman *Breissens... Breissenc...* auj. *Bressan*, habitant de la Bresse, Brixia. » Les habitants de Thônes (en patois *Tounô*), arr. d'Annecy, Haute-Savoie, s'appellent eux-mêmes *on Tounén, na Tounênçhe*[1]. Ce type est fort bien représenté, en Valais et dans la partie orientale du canton de Vaud, par des exemples tels que *Ormwənɛ̃*, hab. de la vallée des Ormonts, à Leysin *Ormwənă*, fém. *Ormwənătsə*, en français *Ormonnan, Ormonnanche*; *bɛlərɛ̃-tsɛ* ou *bèlèrã-tsə*, hab. de Bex[2]; *vœvryɛ̃-tsə*, hab. de Vouvry; *vɒdədɛ̃-ts*, hab. de la comm. de Val d'Illiez (en patois *ē la vɒdəl/*); *ɒrsərɛ̃-tsə*, hab. d'Orsières; *lɛdərɛ̃-tsə*, hab. de Liddes, et beaucoup d'autres encore. Les noms de cours d'eau CHEVILLENTZE, *ɐrtɛ́ntsə*, NAVIZENCE et PRINTZE, ceux de la DERBORENCE, de la BIRENCHE, et (si la conjecture de Ch. Morel est juste) celui de l'ILLENCHE, dérivés de vocables géographiques, ressemblent beaucoup à des ethniques.

Mais les suffixes -incus et -ancus ne se joignent pas seulement à des noms propres de lieux et de personnes, et la variété des emplois dont ils sont susceptibles est assez grande. Les étymologies proposées pour BRESANCHE et PASSENCHES peuvent s'autoriser de l'exemple de *teisserenc* et *tisserand*[3], dérivés du verbe texere, et des mots alpins *chalanche* (plus haut, p. 546, n. 1),

---

1. Constantin et Désormaux, *Études philologiques savoyardes, Essai de grammaire*, 1re partie (Annecy, 1907), p. 11.

2. D'après Mme Odin, à Blonay, et MM. F. Isabel, originaire des Ormonts, et A. Neveu, à Leysin.

3. Le maintien de l'*e* intertonique me paraît indiquer l'origine méridionale dn mot français. Comparez les infinitifs *teisser* et *tistre*.

lavanca ou *lavẹ̄tsə* (avalanche) et *rəmwẹ̄tsə*, dérivés des verbes calare, labi et *re-mutare. L'adjectif et substantif *majenc* (Limousin), *mageng* (Lombardie), *mayen* (midi de la France et Suisse), qui désigne en Valais les pâturages du printemps [1], le tessinois *marénka* (ou *marénga*), « il vento caldo di mezzogiorno, il vento marino », le piémontais *lignenka*, « uva di luglio » [2], le provençal *ferrenc*, l'hypothétique **païsenc* (*paysan*) sont tirés de substantifs. Il est donc permis de supposer que le l. d. *Mont Byollen*, à Salvan (d. de Saint-Maurice, Valais), est également dérivé par le suffixe -incus de l'appellatif *byọ́la* (betulla). BOULENCHES et *Boulens* (plus haut, p. 547) nous offrent peut-être une autre forme dialectale du même mot, s'il est vrai qu'au nom actuel de *Bouloz* (d. de la Veveyse, Fribourg) réponde l'antique graphie *Bedolosci* (1017) [3], seul exemple à moi connu de l'emploi du suffixe ligure -oscus dans l'ancien Pays de Vaud. Comparez, à l'article OGENZE, les dérivés du nom ligure de l'aune.

Les habitants des localités suisses dont les noms se terminent en *-ens* sont généralement désignés par la périphrase : « ceux de... ». Par une exception que je crois assez rare, on appelle à Bière (cf. plus haut, p. 19) *Ballenchards* et *Mollenchards*, en patois *Balètsār* et *Molètsār* (fém. *-ārda*) les habitants des communes voisines de *Ballens* (*Balèy*) et de *Mollens* (*Molèy*), d. d'Aubonne, Vaud. Du nom de Ballens dérive également, comme on l'a vu plus haut (p. 547), celui des BALLENCHES, à Féchy; et il est fort probable que les *Molenches* de Gilly (cf. plus haut,

---

1. Je me permets de renvoyer le lecteur à mon article *Avalanche*, *mayen* et *rəmwentsə*, dans le *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande*, VII, pp. 24-32. Depuis qu'il a paru, j'ai appris qu'en Valais **mai -incus* a une variante rare en *-anus*, prononcée *maiṅ* à Arbaz et *maī* à Ayent, au-dessus de Sion. On la retrouve à Vionnaz, dans le nom du h. de Mayen, prononcé *mâyāē* (cf. *mwəlāē*, moulin, et *tọrẹ́*, torrent), et on peut la reconnaître dans ceux du *Mayinghorn* et de la *Mayingalp*, dont il a été question plus haut, p. 23.

2. Salvioni, *Boll. Stor.*, XXV, p. 98.

3. Jaccard, art. **Bouloz**, et M. F., IV, p. 357. A Bulle (d. de Gruyères), il y a une rue des *Bouleyres* ; mais je ne connais pas d'autre forme patoise, dans la Suisse romande, que *byọ́la*.

p. 550, MOLLIENCHES) tirent pareillement le leur du village de Mollens plutôt que de l'adjectif mollis. Les anciennes mentions *Barlens* et *Morlens* ont conduit M. Jaccard à identifier ces deux noms avec *Berlens* et *Morlens* (Fribourg), dans lesquels, en tenant compte de la graphie *morlingis* de 996 et du *Morlange* savoyard (plus haut, p. 17), M. Stadelmann était bien fondé à reconnaître des dérivés en -ing des thèmes germaniques Beril- ou Bertil- et Mauril-. Cependant, comme le remarque fort justement M. Stadelmann lui-même, *Morlens* se laisserait tout aussi bien dériver du gentilice Maurellius, et semblablement *Ballens* (ou *Barlens*) de Ba(r)ronius ou d'un doublet en -ilius de Barius (Skok, p. 152, n° 395), par lequel on expliquerait du même coup *Barillan* (Gard) et *Baraillan* (Haute-Garonne). Bière, Mollens et Ballens sont tout proches de la région du Jura à laquelle appartiennent les noms de la *Roche* BRESANCHE et de l'ILLENCHE; et ce dernier, s'il était prouvé qu'il fût issu d'*Illens*, nous fournirait un exemple de plus de ce mode de dérivation que nous observons dans *Ballenchard* et *Ballenches*, dans *Mollenchard* et *Molenches*.

L'existence de semblables dérivés n'est pas un indice certain de la présence du suffixe -incus dans le nom primitif. De celui d'*Albens*, l'Albinnum romain, on a tiré successivement les noms de l'*Albanais* et de l'*Albenche*, le cours d'eau qui arrose ce territoire [1]. La confusion des désinences nous est attestée par la mention *Albenco*, dans le pouillé de 1344 (n° 130), et d'autres encore, qu'on trouvera dans le *Dictionnaire topographique de la Savoie*, ainsi que par la graphie moderne en *-ens*. Mais, pour que de telles confusions se soient produites, il faut bien que le suffixe -incus n'ait pas été trop rare dans les noms de lieu suisses et savoisiens. Des dérivés en *ch* ou *ts* de noms en *-ens*, l'on est tout aussi bien fondé à induire l'emploi de ce suffixe indigène dans une minorité d'entre eux que des dérivés en *g* l'emploi du suffixe *-ing* dans la majorité de ces noms.

Comme on l'a déjà remarqué, la distinction des deux suffixes est malaisée à faire dans le détail, et chaque cas particulier réclamerait une étude spéciale qui ne saurait être entreprise ici.

---

1. Cf. plus haut, p. 542, n. 2, le cas inverse de *talɲi*.

Mais on peut, dans certaines régions et sous certaines conditions, reconnaître avec certitude ou, du moins, supposer avec assez de vraisemblance la présence et l'usage du suffixe -incus et de son jumeau plus rare -ancus. Parmi les noms de lieu en *-ens* du Valais, qui se laissent compter sur les doigts, il n'y en a pas un seul, ancien ou moderne, dont l'étymologie germanique soit assurée et que l'on ne puisse dériver d'éléments indigènes, par des procédés familiers au latin et aux langues romanes. On a vu (p. 549) que *Dorbens* a ses analogues en France et dans la Grande-Bretagne et que *Lens*, *Mollens*, *Vercorin* sont probablement d'anciens gentilices. *Hérens*, s'il n'est pas identique au gentilice Aeronius (p. 542), s'expliquerait très bien, sans qu'il fût nécessaire de recourir au germanique Herud (Först., c. 813), par le nom connu de la *gens* Herodia. L'ancien *Corens* ne diffère que par le suffixe de CORIN (pp. 34-5), et *Morgins* (p. 8, n. 8), que nous avons rattaché, avec MORZINE (p. 41), à Murdius, nous offre peut-être une réplique du « ligure » Morginnum, « nom d'une station romaine sur la route de Vienne, Isère, au Mont-Genèvre »[1]. *Chalens* ou *Chalin*, *montagne* de la comm. de Val d'Illiez (d. de Monthey), — en patois *tsalę̃* (cf. l'ethnique *vǫdəđę̃*), ou plus exactement[2] *tsālę̃* (cf. *mωulā̃ẽ*, moulin), — se prête à des interprétations fort diverses. Si l'on y compare les noms de *Chaleins*, dans l'Ain, des *montagnes* de *Challant* ou *Chaland* (en patois *tsalą̃*), dans les comm. du Bourg-Saint-Pierre, d'Arbaz et d'Ayent (Valais), et du val de *Challand* (Aoste), il semble que l'on ait affaire, — plutôt qu'à des *fundi* Caleni, Caneni ou Calediani, — soit à des variantes masculines de *chalanche* et *Calanca* (p. 546), soit à des dérivés par les suffixes -incus et -ancus du gentilice Callius ou du verbe calēre (cf. Jaccard, p. 67). Dans *Corens* et (sous la réserve faite plus haut) dans *Hérens*, on sera également disposé à reconnaître ce suffixe -incus si bien attesté en Valais par la forme *Salienc* du XIe siècle (plus haut, p. 554), par de nombreux ethniques et par les

1. D'Arbois de Jubainville, *Premiers hab.*, II, p. 162.

2. Notations de M. F. Fankhauser, qui prépare une thèse sur le patois de Val d'Illiez. Dans la diphtongue nasale *āẽ*, l'*ẽ* est plus faiblement nasalisé que l'*ā*.

féminins en -inca, dont aucun autre canton suisse ne nous fournit autant d'exemples. Un autre mode de formation, que je ne puis déterminer, se décèle, dans le nom de *Dorbens*, par le voisinage de *Dorbagnon* (pp. 548-9).

Le suffixe -incus est encore admissible, mais il me semble moins bien assuré, dans *Tortin, montagne* de la comm. de Nendaz, appelée en 1270 *Torteyns* (M. R., XXX, n° 761), et dans *Turtig*, h. des communes germanisées de Niedergesteln (ou Bas-Châtillon) et de Rarogne (d. de Rarogne-Ouest), mentionné en 1306 et 1307 (M. R., XXXI, pp. 116 et 143) dans les termes *im Turtinge*, qui, par l'emploi de l'article et la forme du singulier, distinguent nettement *Turtig* des noms authentiquement germaniques en *-ingen* de la haute vallée de Conches. *Tortin* et *Turtig* paraissent identiques au tessinois *Tortengo*, que M. Salvioni rattache à l'adjectif tortus[1]. Bien qu'on trouve au nombre des personnes domiciliées à Sion, en 1352, un *Johannes Torto* (Zimmerli, III, p. 22), il est fort invraisemblable qu'une localité tessinoise et deux localités valaisannes aient tiré leur nom du germanique Turto (Först., c. 436, DURTH), qui n'est pas fréquent et dont les deux *t* résultent de la seconde mutation des consonnes. Je doute qu'on ait formé un nom de lieu, en joignant le suffixe -incus au simple adjectif tortus; mais cette formation paraîtrait normale, à la condition d'attribuer à cet adjectif le caractère d'un surnom. De tortus on a pu aussi dériver, par le suffixe romanisé -ing (plus haut, p. 544), un nouvel adjectif (ou un surnom) du même type que les adjectifs italiens *maggior-ingo, minor-ingo, sol-ingo*. En fin de compte, *Tortengo, Tortin* et *Turtig* pourraient encore être rattachés, par le suffixe -incus, à quelque gentilice comme Trutteius, Truttedius ou Trottedius (Schulze, pp. 305 et 427) ; et l'ancienne graphie *Torteyns* n'exclut même pas, dans *Tortin*, la dérivation par le suffixe -anus, qu'on a vu ailleurs (p. 394, en note) s'échanger, dans un seul et même nom, avec -incus ou -acus.

Le nom d'un affluent de la Dranse du Valais, le *Durnant*[2], en 1346 *aqua de Dronnant*, se relie, peut-être par le suffixe

1. *Boll. Stor.*, XXI, p. 53.
2. En patois, *la dürnā*, à Martigny-Combe.

-ancus, à un nom propre ou à un appellatif (Jaccard, pp. 139-140) identique à *Drônaz, montagne* de la comm. du Bourg-Saint-Pierre, et à *Drône*, vill. de la comm. de Savièse, situé non loin de la Sionne, qui se jette dans le Rhône à Sion : *Draona*, fin du XIe s., *Druna*, 1162-73, *Dronà*, XIIe s. (M. R., XVIII, 1, pp. 351, 363, 391); en patois *drũna*. *Drône* ou *Drôme* est, comme l'on sait, un nom de cours d'eau assez fréquent, ligure, selon M. d'Arbois de Jubainville [1], et vraisemblablement apparenté à ceux de la Drave, des Dranses (plus loin, p. 564) et de la Durance (Druentia). De la même racine dérive peut-être encore, moyennant le suffixe -incus, le nom d'un petit torrent qui se joint à la Sionne en amont de Drône, le *Drahen* [2].

Moins rares qu'en Valais, les noms en *-ē* ou *-ā* sont loin d'être aussi fréquents dans la Savoie et la Haute-Savoie [3] que dans les cantons de Vaud et de Fribourg. L'ancienne finale *-ens* est parfois notée aujourd'hui, en Chablais, conformément à la prononciation des *Planins* (plus haut, p. 15, n. 1), par *-an* ou *-ant*. Quelques-uns de ces noms, comme *Asserens* (Först., c. 127, Ansheri), *Borcherens*, *Daudens* (ib. c. 402, Dando ?), *Gemoëns*, *Samoëns* (ib. c. 1294, Samut), *Randens* (ib. c. 1246, Rando), *Rotherens* [4] (ib. c. 1251, Rictiovar?), paraissent formés de noms d'hommes germaniques. Mais un plus grand nombre sont purement latins. M. Marteaux a le plus souvent réussi à en identifier les radicaux ; mais, trop insoucieux de la phonétique dialectale, il s'est gravement mépris sur les désinences. A *Neydens* et *Pernens* il attribue la finale -incus, à *Avugnens*, *Avulliens*, *Chignan* [5], *Chullien* [6], *Marsan*, la finale

1. *Premiers hab.*, II, p. 154.

2. En patois, *lə draẽ* et *drõna*, dans la commune voisine d'Arbaz.

3. Cf. p. 541, n. 2.

4. Cant. de La Rochette, arr. de Chambéry, Savoie : *prebenda de Rioterio, curatus de Rotorens*, XIVe s. ; *Rothomacum*, 1481 ; *Roterenum*, XVIIe s. ; *Roterens*, *Rotheren*, *Rothrins*, 1728 ; *Rottherens-en-Savoye*, 1731 ; *Rotterens*, 1818 (Vernier, *Dict. topogr.*).

5. Château situé tout près de Thonon, Haute-Savoie ; en patois *βũã*. Comparez, avec le suffixe -anus, *Chignin*, en Savoie : *A. de Chinnins*, 1234 (M. G., IV, 2, p. 55), *Petri de Chynino* (*L'Abb. d'Abondance*, Doc., p. 21).

6. H. de la comm. de MARIN (plus haut, p. 39), en patois *Çhsulien*, *Çhselien*, d'après M. E. Vuarnet, qui note ici par *çhs* la consonne *ƨ*.

-ianus ; pour *Cessens*[1] et *Thorens*, il hésite entre le suffixe -incus, qui paraît attesté dans *Cervens* par la graphie *Cervenc* de 1138, et la finale -īnus, qu'il préfère admettre dans *Veytrens* et *Sauterens*. En ce qui concerne ce dernier, il ne paraît y avoir de choix possible qu'entre -incus et -ing (plus haut, p. 544), tandis que l'ancien ȝ final de *Neydens* (cf. p. 14 et R. G., *passim*) ne semble compatible avec aucun des quatre suffixes. Dans les autres noms, ainsi que dans *Corȝent* ou *Corȝant* (Thonon) et *Marignan* ou *Mariniens*[2], la graphie et la prononciation nous invitent à reconnaître, soit des doublets en -enus, soit plutôt des dérivés en -incus des gentilices Paternius[3] ou Parronius (Schulze, pp. 206-7), Abonius ou Aponius (ib. p. 66), Abullius[4] (ib. pp. 406-7), Canius, Caulius, Marsius ou Marcius ou Martius (cf. plus haut, p. 391), Sextius, T(h)orius ou Turius, Ceruius,

---

1. Comm. et château du cant. d'Albens, arr. de Chambéry, Savoie: *in pago albanense, in monte castri illius quod vulgo* Sexent *nuncupatur*, 1121 (*Mém.* de l'Acad. de Savoie, série 2, II, p. 304) ; *Seyssens*, 1263, *Seissens*, 1267, *Sessani*, XIIIe s., *Sessens*, 1356, *Sessains*, *Seyssins*, XIVe s. (Vernier, *Dict. topogr.*); *in...Sesseno*, 1399, *Sesseni* (gén.), 1418, *Sesseni veteris*, *Sesseni novi*, 1422-3 (Bruchet, *Chartes de Chambéry*, n°s 622, 418, 739, 740); *Cessin*, 1528, *Cessenum*, 1581 (Vernier). — Ce nom se répète au pied du Vuache, dans la Haute-Savoie. Il est probablement identique à celui de *Cesseins*, arr. de Trévoux, Ain, « pour un plus ancien *Sicens* » (Philipon, *Revue de philologie française*, XI).

2. H. de la comm. de Sciez, arr. et cant. de Thonon, Haute-Savoie : *Marrignyens*, 1301, *marrignens*, 1364 (*L'Abb. de Filly*, pp. 282, 288 et passim).

3. M. Marteaux (p. 110) veut que *Pernant* (Aisne), en 1063 *villa Parnant*, en 898 *Parnacum*, soit dérivé de Paternius ; mais, à supposer que la dentale intervocalique eût cessé aussi anciennement d'être prononcée, les deux voyelles seraient encore distinctes. — Dans *Pernens* on peut aussi bien admettre le cognomen *Paternus*.

4. Cf. *Avully*, Genève, r. g. On a une réplique vaudoise d'*Avulliens* dans *Auliens* (h. de la comm. d'Ollon, d. d'Aigle), que « d'anciens documents notariés » mentionnent sous la forme *Auillens* et qui se prononce *ælē* (cf. *ælȝ*, aiguille), d'après les renseignements qu'a bien voulu me fournir M. Isabel, instituteur à Villard-sur-Ollon.

Victorius ou Victrius [1], Corisius ou Curisius [2] (Schulze, p. 156), Marinius ou Matrinius. L'on sait que la Savoie possède, dans *Lemenc* (faubourg de Chambéry), l'antique Lemincum, un authentique exemplaire romain des noms de lieu en -incus. Parmi les dérivés susmentionnés de gentilices, ceux dont la consonne est palatalisée doivent avoir été formés plus tard que ceux dont la consonne est intacte.

Le rapport qui unit les noms d'*Almancus* (Italie), de la *villa Scolencus* mentionnée en 1024, en Vivarais, et de *Crozant* (Creuse), au XIe siècle *Crosenc*, avec ceux des rivières *Alma*, *Scola* et *Crosa* [3], se répète à deux ou trois reprises en Suisse. Un document de 1161 (Trouillat, I, p. 341) fait mention de *Wolmarus et Gonrardus de Susinch*, les *Annales Colmarienses* (ad ann. 1274) de la *valle Susinga* (ib. II, p. 249). Une *Vie* de saint Imier, contenue dans le Bréviaire manuscrit de Jeanne d'Arberg, nonne à Interlaken au XVe siècle, raconte (ib. I, pp. 36-37) qu'en l'année 610 : « *devenit in vallem Susingum... Susingum remeavit.* » Le même nom reparaît, sous la forme encore plus germanisée *Syselgöüw*, dans un document allemand de 1352, copié en 1560 (ib. IV, p. 49), et désigne évidemment la région du Jura bernois arrosée par la *Suse*, qui se jette dans le lac de Bienne : *Sushe* (gén.), 1281, *inn die Sueschen*, 1352 (ib. II, p. 340 ; IV, p. 51, copie de 1560). C'est au bassin de cette rivière qu'appartient le nom d'*Orvin*, jadis *Ullvinc*, *Ullwinc Ulvench* (plus haut, p. 23) ; et la proximité de *Macolin* (p. 8, n. 2) m'engage à y reconnaître, ainsi que dans son quasi-homonyme fribourgeois *Macconens*, le suffixe -incus joint au nom d'homme romain et germanique Macco [4]. Non loin de la Suse coule la *Trame*, dont le nom se retrouve également au

---

1. Ou directement du cogn. *Victor*.

2. Comme les deux *Corsier* genevois et vaudois. Les gent. *Curretius* et *Coretius* (Schulze, pp. 335 et 335[a]) sont très rares. A Corzant, M. Gauchat a noté les prononciations *kǫrzā*, *plā* (plenum) ; *ſtdrę* (cineres), *ſē* (quinque). Le mot « cendre » a souvent une autre voyelle que la plupart des mots contenant *en* accentué.

3. *Rom.*, XXXV, pp. 3, 19 et 286-7.

4. Cf. *Mélanges Saussure*, p. 277.

canton de Fribourg, dans celui de la *Trême* [1], et représente en Suisse, avec la *Simme* de l'Oberland bernois, le type peut-être ligure de Vimina et Sumina [2]. De même que la Trême a donné son nom au village gruérien de La Tour de Trême, la commune de *Tramelan* (plus haut, p. 21) doit évidemment le sien à la Trame, qui y passe. Et pareillement, dans le district voisin de Moutiers, *Sornetan* (all. *Sornethal*, par dissimilation), *Sornetam* et *Sornetan*, v. 1161 (copie vidimée), *Sornetain*, 1179 (Trouillat, I, pp. 340 et 371), dérive d'une forme diminutive du nom de la *Sorne*, autre rivière jurassienne. Dans le bassin de la Sorne, *en* entravé est aujourd'hui confondu avec *an*; mais la différence entre les anciennes graphies ou les formes germanisées de *Tramelan* et de *Sornetan* m'incline à n'attribuer qu'au premier le suffixe -incus et à ranger le second parmi les noms plus rares en -ancus [3].

Le nom du *Senin* ou *Sanetsch* (*Senenz* 1252, *Senens*, 1379 [4]; en patois *œ sẹnẹ̃*), *montagne* de la comm. valaisanne de Savièse, sur le versant nord des Alpes bernoises, et passage fréquenté entre les cantons de Berne et du Valais, paraît inséparable de celui de la grande rivière qui y prend sa source, la *Sarine* (all. *Saane*) : *flumen Sanuna*, 107[9] (Zeerleder, I, p. 45), *Sanonam*, 1253 (ib. n° 326), *Senonam*, MCCLXXXIII (M. R., XXX, p. 217, copie de 1438) ; *Sarona*, 1333, 1392, 1406, *Sarina*, 1425 (Jaccard), *Seronam*, 1516 (M. R., XXIII, p. 218); en patois vaudois, *la Charəna* (O. Martin, à Château-d'Oex), *la Charna* (V.-L. Turrian, à Rougemont); en patois saviésan, *i* (la) *xẹrẹ́na*. Toute *s* ancienne étant généralement changée en *x* à Savièse, comme à Rougemont et à Château-d'Oex, on ne saurait tirer argument de la prononciation *sẹnẹ̃* de mon sujet saviésan contre l'identification de l'élément radical avec les

1. *Treme* (gén.), 1396 (M. R., XXIII, p. 369) ; *Trema* ou *Tremaz*, 1478 (Jaccard).

2. Dans le pouillé de 1228 (M. R., VI, p. 25 et errata), Zweisimmen (Simmenthal, Berne) est mentionné sous la belle forme romane *Duessimenes*. Cf. D'Arbois, *Premiers hab.*, II, p. 276.

3. Cette différence se constate également dans les formes patoises recueillies l'été dernier à Prêles (d. de La Neuveville, Berne), par M. Tappolet.

4. F.R.B., I, p. 350; M. R., XXII, pp. 215 et 217 (mauvaise copie).

anciennes formes *Sanona* ou *Senona* de *xẹrẹ́na*. Individuelle ou générale, cette prononciation s'explique par l'emploi très fréquent de la forme allemande *Sanetsch*, qui s'est malheureusement substituée à *Senin* dans l'usage officiel et la nomenclature géographique. Cette forme officielle, qu'on prononce dans le canton de Berne avec un *a* bref, en mettant l'accent sur l'*e* très ouvert de la dernière syllabe [1], n'apparaît qu'au milieu du XVIe siècle, dans la *Cosmographia* de Sébastien Münster et sur la carte du Valais de Jean Stumpf. Au Châtelet (ou Gsteig), le premier village bernois que l'on rencontre en descendant du col, on prononce familièrement : *ŭ̯f ə̥m sā̊nə̥ts, sā̊nə̥tskŭ̯mbə̥, sā̊nə̥txŭ̯ts* (*Saanenschus*, nom d'une cascade formée par la Sarine) ; et, sur un vieux plan du district de Gessenay, conservé au presbytère de la paroisse, on lit *Sanezgumbe* [1]. La forme *Sanetsch* dérive-t-elle de *Sanez* par l'addition du suffixe des adjectifs en *-isch* ? Je laisse à de plus compétents le soin d'en décider. Je ne saurais non plus dire si la seconde *n* de *Senenz* a cessé d'être prononcée, en bouche allemande, par un effet de dissimilation, ou si, déjà auparavant, elle s'était perdue, en bouche romane, par une conséquence de la nasalisation de l'*e* précédent. De quelque façon qu'on explique les formes allemandes, il résulte du *ts* final, persistant à Gsteig, que ce n'est pas le suffixe -incus qui a été combiné, dans *Senenz*, avec le radical San- (ou Sen-) [2] ou le nom tout formé de Sanona. Nous retrouvons ici, sous la forme masculine, dont il y a des exemples antiques dans Brigantium (Bregenz) et Druantium, « nom d'une station romaine située vers la source de la Durance », l'un des suffixes bien connus -antia, -entia, -ontia, qui ont servi, en France, en Italie, en Allemagne, à former divers noms de lieu, notamment des noms de cours d'eau, et que M. d'Arbois de Jubainville considère comme ligures [3].

On sait que le nom des deux *Dranses*, du Chablais (Fenouil-

---

1. Renseignements de M. F. Fankhauser.
2. Cf. *San-inco*, nom d'un ruisseau en Corse.
3. *Premiers hab.*, II, pp. 152 ss. Aux noms en *-ontia*, l'Aussonce, la Vézeronce, il faut sans doute rattacher celui de l'*Isonzo*, rivière d'Istrie.

let, p. 476, *la Dranfe*) et du Valais (en patois *drą̄ɸə*, *drą̄fə*, *drą̄χlə*), est identique à la variante Druantia du nom de la Durance : en latin Druentia ; *Durensa* en rime avec *Vensa*[1] chez Pierre Vidal ; *Durença* chez Pétrarque (*Trionfi*, ed. Appel, IV[a], v. 16). Du thème inconnu de ces noms antiques dérivent peut-être, moyennant le suffixe -entius ou le suffixe -incus, celui de *Durand*, en patois bagnard *din Dorin* ou *Durin*[2], qui désigne la partie supérieure de la vallée de Bagnes, et, moyennant le suffixe -antius de Druantium, ou le suffixe -ancus, celui du glacier et du *Mont Durand*, en patois anniviard *mǫn durán*, au fond du val d'Anniviers[3]. Les anciennes graphies *Azensi* et peut-être *Grimensi* de la LOZENCHE et de GRIMENTZ et mainte graphie moderne s'expliquent par la confusion des deux suffixes féminins. Sur de tels modèles paraît avoir été forgé, par quelque géographe inconnu, le nom, très peu usité, de la *Dixence*, par lequel on désigne quelquefois la Borgne d'Hérémence, qui descend du Val des *Dix* et, réunie à la Borgne d'Hérens, forme un des principaux affluents dn Rhône, en Valais. Le contraste entre l'orthographe

---

1. A la forme antique *Vintium* (CIL, XII, p. 1) répondent, en Suisse, le l. d. *Au Champ du Vin*, en patois *y tsan də vin* (F. Isabel), en 1282 *Vens* (M. R., XXX, p. 307, n° 908), dans la comm. de Lavey-Morcles, d. d'Aigle, Vaud, et le nom du h. de *Vens* ou *Vin*, dans la comm. de Conthey, Valais : *Vens*, XIe s. (M. R., XVIII, 1, p. 350) ; *Willermus* et *Ubertus de Vens*, 1212, 1216 (ib. XXIX, pp. 170 et 187) ; *Veins*, fin du XIIe s. (ib. XVIII, 1, p. 389) ; en patois *ẽ vẽ*. A la forme postérieure *Vensa* répond celui de *Vence*, h. de la comm. de Vollèges, d. d'Entremont, Valais ; en patois *ẽ vẽse*. Ces noms de lieu sont identiques aux gent. *Vencius*, *Vensius*, *Ventius*, *Vintius* (Skok, p. 141, n° 340), ou au nom divin *Vintius* (Schulze, p. 16, n. 8). Cf. E. Pascalein, *Congrès des sociétés savantes savoisiennes*, XVIe session (Annecy, 1902), p. 182, à propos d'un autre *Vens*, dans la comm. de Seyssel, Haute-Savoie.

2. D'après M. Maurice Gabbud, à Lourtier, Bagnes.

3. La ressemblance des noms et des situations ne permet guère de reconnaître ici le nom d'homme *Durandus* (Först., c. 435), dont il y a plusieurs exemples dans les anciennes chartes du Valais et qui apparaît comme nom de lieu, sous la forme alémanique, dans la mention d'un *Ruppo zem Turand*, habitant de la vallée de Lœtschen en MCCCLXVI (M. R., XXXVII, p. 541).

officielle et la prononciation *digzās*, que j'ai entendue à Hérémence, trahit l'origine livresque de ce vocable, dont je ne connais pas d'exemple ancien.

Il y a, dans le bassin supérieur du Rhône, auquel appartiennent les deux Dranses, quelques autres exemples de noms de lieu en -antia ou -entia, qui ne se laissent rattacher à aucun nom de personne et qui sont peut-être antérieurs à la conquête romaine. A en juger par divers noms dérivés, ce type a dû être jadis plus fréquent qu'aujourd'hui.

HERMANCE (l'), petite rivière qui forme limite entre le canton de Genève et le Chablais savoyard. Un village genevois, situé à l'embouchure de cette rivière dans le lac Léman, porte le même nom, qu'on prononce *armãsə* (Jeanjaquet). Les graphies *Ermencia*, 1271 (M. G., XIV, p. 396), *Hermencia*, dans le pouillé de 1344 (n° 224), attestent la finale -entia. — « *Asmantia*, nom de plusieurs villes en France, écrit M. d'Arbois de Jubainville (*Premiers hab.*, p. 166), est aussi nom de rivière : une *Asmantia*, auj. Armance, coule dans le département de l'Yonne. » Cf. aussi « *Hermencus*, *Ermenc*, *Hermen(t)*, Puy-de-Dôme, du thème hydronomique *Hermo-*, qui est dans *Hermentio*, l'Armançon, affl. de l'Yonne » (Philipon, *Rom.*, XXXV, p. 5).

LONZA, torrent de la vallée de Lœtschen, affluent droit du Rhône, dans le Haut-Valais de langue allemande : *Lodentza*, 1304, *Lodenza*, MCCCVII (M. R., XXXI, p. 99, n° 1215, et pp. 129-130); *die Luontza*, 1544, *die Luntz*, 1548 (*Jahrbuch des Schweizer Alpenclub*, XIX, p. 445, n. 1, et XL, p. 256)[1].

SALENCE ou SALENCHE (la), petit ruisseau limitrophe des d. de Lavaux et de Vevey, Vaud : en patois *la Salāse*, à Chardonne, l'une des communes riveraines (A. Taverney).

SALANFE, *montagne* du d. de Saint-Maurice, Valais, au pied de la Dent du Midi et de la Tour *Salière* ; en patois *salāfə* (Salvan et Évionnaz). Un torrent qui y prend sa source s'appelle

1. Je me propose de revenir en une autre occasion sur ce nom, pour en montrer le rapport avec celui de *Lœtschen*, dont l'étude m'entraînerait dans une trop longue digression.

la *Salanfe*. Cf. plus haut, p. 553, d'autres dérivés du thème hydronomique *sal-*. Le pâturage voisin de *Salantin*, dans la comm. d'Évionnaz, a tiré son nom de la forme encore intacte *Sal-antia, moyennant le suffixe -īnus, comme il ressort de la façon dont on prononce le nom de la petite sommité qui le sépare de Salanfe : *la dẹ̯ dɔ salātẹ̯*, la Dent de Salantin, le SALENTIN des cartes. Peut-être y a-t-il la même parenté entre les noms de l'*Évançon*, qui arrose le val d'Ayas (Aoste), et de l'alpe d'*Aventina*, au fond de cette vallée ?

SUSANFE (ou CLUSANFE), haut pâturage de la comm. de Champéry, d. de Monthey, Valais, communiquant avec Salanfe par le col de Susanfe, entre la Dent du Midi et la Tour Salière : en patois *ẽ sezɑ̃fɔ*. — Cf. le nom de la *Suse*, rivière du Jura (plus haut, p. 562) ?

Du nom de la Dranse valaisanne est tiré un diminutif, ou une apparence de diminutif, *drɑ̃ɲõ*, qui désigne un de ses affluents, plus connu, au moins dans son cours inférieur, sous le nom de *Durnant* (plus haut, p. 559). Aux noms d'Auentia, sur la Table de Peutinger, aujourd'hui *Avenza* (rivière et vill. de la province de Massa et Carrare, en Italie), ou plutôt de l'*Avance* (affluent de la Garonne, affluent de la Dordogne, ruisseau du dépt. de la Drôme, etc.), correspond semblablement, dans la partie occidentale du diocèse de Sion, un dérivé *Avançon* ou *Avençon*, en patois *l'avɑ̃sõ*, par lequel on dénomme deux affluents vaudois du Rhône (comm. de Bex et de Lavey-Morcles), un torrent dans les comm. de Vionnaz et de Vouvry et des prés marécageux à Vionnaz et Muraz, en Valais. L'Avançon de Morcles ou un de ses affluents est appelé en 1282 *Avansonet* (M. R., XXX, p. 307, n° 908). A la vérité, dans cette région, ainsi qu'à Hermance, *ti* latin, suivant une consonne et précédant une voyelle, est ordinairement représenté par *f* (cf. plus haut, p. 391, et ci-dessus la forme patoise *drɑ̃fɔ*). Peut-être les labiales radicales, *m* dans *Hermance* et *v* dans *Avançon*, ont-elles, par une sorte de dissimilation préalable, entravé le développement d'une nouvelle labiale et, si j'ose ainsi dire, opposé à l'*f* une fin de non recevoir [1] ? Une

1. La même explication conviendrait au cas hypothétique de *Marcinge* ou *Marsinge* (plus haut, p. 391).

partie des exceptions, des irrégularités, que nous constatons à chaque instant dans l'étude des patois et des langues littéraires, résultent de ce que nous nous faisons, par la force des choses, une image beaucoup trop simplifiée de la réalité si complexe des phénomènes linguistiques.

Le nom des Avançons suisses se répète dans celui d'une commune française du département des Hautes-Alpes, dans *Vanzone*, en 1291 *Avenzono* (M. R., XXX, p. 426), le principal village de la vall'Anzasca, en Italie, peut-être dans l'*Évançon* du val d'Ayas. Mais retrouvons-nous bien ici, retrouvons-nous même dans *Armançon* et *drāp̧ō* le suffixe latin -onem en cette fonction diminutive que lui attribuent parfois les langues romanes ? Entre ces noms et ceux de l'*Avance*, de l'*Armance*, de la *Dranse*, n'y aurait-il pas la même antique relation qu'entre Deruentio (à la fois nom de rivière et nom de ville) et sa variante Doruantium (plus haut, p. 549), qu'entre *Briançon* (Bregantio) et *Bregenz* (Brigantium), *Brienz* [1], ou le féminin *Brianza* (Côme)? Plutôt que des accusatifs en *-on* (p. 420) ou des *cognomina*, ne faudrait-il pas, dans quelques-uns au moins de ces dérivés, reconnaître, d'accord avec M. Vendryes [2], le suffixe celtique -ō(n), qui peut avoir été également ligure ? En admettant le même suffixe dans *Saillon* (plus haut, p. 554), on résoudrait la difficulté qui résulte de la coexistence de ce nom avec ceux de *Saille* et de la *Salentze*.

Comme Brigantia et Vintius (p. 565, n. 1), Auentia est à la fois nom de lieu et nom divin et a servi de thème à un gentilice (p. 541). On s'accorde à dériver du nom de la déesse Auentia celui d'Auenticum ou *Avenches*, en patois *avẽtsu* (p. 12) ou *åvẽtso* (Mme Odin, à Blonay). A en juger par les prononciations gruériennes *inn Avonintso*, *Avenintzo* ou *âvenintzo* [3], il semble que le nom d'*Ablentschen* ou *Afläntschen*,

1. D. de l'Albula, Grisons (en romanche *Brienzauls*), et Oberland bernois : *Briens*, 1146, v. 1200 ; *Brienz*, 1295 (F. R. B., I, p. 421 ; Gatschet, *Ortsetymologische Forschungen*, p. 52).

2. *L'extension du suffixe* -ō(n) *en gaulois*, dans les *Mémoires de la Société de linguistique*, XIII, p. 387.

3. D'après M. M. Louis Ruffieux, à Fribourg, et Cyprien Ruffieux, à Bulle.

h. de la comm. de Gessenay (all. *Saanen*), Berne [1], soit également dérivé par le suffixe -icus de quelque nom perdu en -entia ou -entius. Si c'était un nom de cours d'eau, *Afläntschen* offrirait un pendant à l'adjectif Druenticus de Druentia. Peut-être l'un ou l'autre des noms auxquels nous avons attribué le suffixe -inca devrait-il être interprété de cette manière, les deux types se confondant au féminin dans ceux des dialectes gallo-romans qui ont changé *c* avant *a* en *ch* ou *ts* ?

Ces combinaisons où entrent des éléments préhistoriques inconnus sont plus rebelles à l'analyse que les noms de lieu gallo-romains ou germaniques. Le lecteur ne me fera donc pas un grief des trop nombreux peut-être qu'il aura notés dans ce dernier chapitre. En dépit de tant d'incertitude, les recherches précédentes contribuent, ce me semble, à démontrer l'origine ligure du suffixe -incus et à nous persuader qu'avant l'invasion celtique et la conquête romaine la Suisse et la Savoie, comme le sud-est de la France et le nord-ouest de l'Italie, ont été habitées par des Ligures.

Ernest MURET.

---

1. Il est fait mention, en 1393, de *Wernlin* Affuentscher (Affnentscher ?) ...*des landes ze Sanen* (Zimmerli, II, p. 145).

LES ÉLÉMENTS NARRATIFS

DE LA *PASSION D'AUTUN*

(BIBL. NAT. NOUV. ACQ. FR. 4085)

ET LES INDICATIONS SCÉNIQUES DU DRAME MÉDIÉVAL

Une des versions de la *Passion d'Autun* (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 4025) est de tous les poèmes dramatiques du moyen âge celui qui contient le plus d'éléments narratifs. Elle en contient tant qu'en certaines parties elle ressemble plus à un récit purement narratif qu'à un drame. Toutefois, il est incontestable que cette Passion a été représentée ou tout au moins destinée à être représentée. Les indications scéniques, le prologue et l'épilogue des deux autres versions (nouv. acq. fr. 4356 et le fragment publié dans la *Romania*, 1895, p. 86 sqq.) le démontrent avec évidence [1].

Mais ce fait ne supprime nullement la difficulté causée par l'intercalation des vers narratifs dans le dialogue. Plusieurs érudits se sont déjà occupés de cette question, sans toutefois être arrivés à un résultat définitif et généralement accepté.

Les hypothèses qu'on peut émettre à cet égard se réduisent à quatre :

1. Les éléments narratifs en question auraient été destinés à la lecture ou à renseigner le metteur en scène, et on les aurait omis à l'occasion de la représentation ;

2. Un « lecteur » les aurait récités ;

3. Toute la pièce aurait été récitée par un seul jongleur ou acteur ;

---

1. Voir l'article de M. Jeanroy dans le *Journal des Savants*, sept. 1906, et les savantes recherches de M. Roy dans son livre : *Le Mystère de la Passion en France du XIVe au XVIe siècle.*

4. Les éléments narratifs ne seraient que des indications scéniques mises en vers.

Il convient d'examiner ces quatre hypothèses. N'admettant pas les trois premières, nous allons soutenir la quatrième, en comparant les vers narratifs de la Passion d'Autun avec des passages analogues des drames religieux du moyen âge : à défaut d'un résultat tout à fait sûr, nous aurons du moins élucidé un problème spécial et présenté quelques observations générales sur les indications scéniques du drame médiéval.

La première hypothèse est que les vers narratifs auraient été omis à la représentation. Cependant, il y en a qui constituent des parties intégrantes de l'action. Dira-t-on qu'ils étaient remplacés par des jeux de scène ? Peut-être, bien que le choix à faire doive avoir été quelquefois assez embarrassant.

Mais une autre difficulté, plus grave, se présente : au fol. 151 v° on trouve les paroles mises dans la bouche d'un Juif en style indirect :

> Après ung Juifz est venus
> Qui luy dit que l'avoit veü
> Avec le filz [sainte] Marie
> (Et) qui estoit de sa compaignie,
> Et Pierre piteusement (luy) dit :
> « Amy, (je) ne say que tu as dit...

La réponse de saint Pierre devient absolument inintelligible, si l'on omet les vers narratifs. L'explication n'est donc pas admissible.

D'après la seconde hypothèse les éléments narratifs auraient été récités par un « lecteur » ; le rôle de ce lecteur serait la continuation de celui du « Clerus » du drame liturgique [1]. En d'autres termes, selon cette hypothèse, les éléments narratifs seraient originaux.

Cela ne nous paraît pas vraisemblable. Voici pourquoi :

Les rimes sont malheureusement si maltraitées qu'on ne peut guère les alléguer comme argument. On trouve à peu près une demi-douzaine de vers narratifs qui sont isolés et qui ne riment pas avec le contexte ; de même il se trouve assez sou-

1. Cf. Sepet, *Origines catholiques du théâtre moderne*, p. 58 ; Du Méril, *Origines latines du théâtre moderne*, p. 91, etc.

vent qu'un vers narratif est lié par la rime à un couple de vers qui riment déjà entre eux; mais ces deux circonstances ne prouvent pas grand'chose, parce que le dialogue contient lui aussi plusieurs vers sans rime et plusieurs troisièmes rimes.

Il y a toutefois un passage (fol. 149 r°) où deux vers narratifs semblent être intercalés entre deux vers du dialogue, qui sont, ou plutôt ont été, liés entre eux par la rime :

Dieu te saul mon maistre Jhes*us*,
Et le doulx seigneur debonnayre :
Begninement luy dit sen diffame[1] :
« Amy a qui est tu ve*nus*[2] ? »

Une autre raison est peut-être plus forte. On peut constater qu'une grande partie des vers narratifs ne sont que des rubriques[3] versifiées. Et si l'on compare ces rubriques en vers avec les rubriques en prose, placées en tête des répliques, on a l'impression que ces deux sortes de rubriques ne peuvent guère provenir du même auteur. Elles sont trop différentes. Celles en prose sont bien dramatiques, celles en vers sont essentiellement narratives. Les premières qui, quant à leur forme, correspondent bien à celles du ms. nouv. acq. fr. 4356, présentent le verbe généralement au présent et au singulier : « Or parle ung des Juifz. » Les autres, au contraire, ont le verbe très souvent au pluriel et au prétérit (cf. fol. 150 v°, 152 r°, 154 v°, 155 v°, 159 r°, ibid., 159 v°, 160 r°, 163 v°); même si le discours suivant ne comporte évidemment qu'un seul acteur, la rubrique versifiée parle de plusieurs (fol. 155 v° ou 152 r°). Enfin les rubriques en vers rendent souvent les rubriques en prose illusoires. Ces dernières sont mises en tête des répliques pour indiquer le nom de l'acteur suivant. Mais il arrive parfois que dans une même réplique, c'est-à-dire sous une même rubrique

1. La « rime » debonnayre — diffame, se trouve encore au fol. 163 v°.

2. Cf. aussi E. Faral, *Le Courtois d'Arras* (Quatrièmes Mélanges d'histoire du moyen âge, publiés sous la direction de M. le professeur Luchaire, XXe fascicule de la *Bibl. de la Faculté des Lettres de Paris*, 1905).

3. On nous permettra de prendre le mot rubrique ici dans un sens plus restreint que l'on ne le fait d'ordinaire : comme titre d'une réplique ou indication du nom de l'acteur qui va parler et de son interlocuteur.

en prose, plusieurs personnages prennent la parole. Ainsi, dans la réplique (fol. 151 r°) intitulée : « Répond saint Jehan a saint Pierre », saint Jean prend la parole deux fois, la chambrière une fois et trois « Juifz », anonymes, chacun une fois, ce qui fait en somme neuf interlocuteurs sous une seule rubrique.

Bref, il paraît sûr que les rubriques en prose et celles en vers ne peuvent pas avoir été rédigées par un même auteur ; il s'agit donc de savoir lesquelles sont primitives, ou en d'autres termes, si les rubriques en prose ont été changées en rubriques en vers, ou vice-versa. La première supposition paraît la bonne. Mais, si les rubriques versifiées sont — dans leur forme actuelle — une intercalation postérieure, les autres vers narratifs sont dans le même cas.

Du reste, comparée avec les deux autres versions de la Passion d'Autun, la version du ms. nouv. acq. fr. 4085 fait plutôt l'impression d'un texte souvent remanié et très corrompu que d'un original.

Cependant il y a encore d'autres raisons contre l'hypothèse du lecteur.

Souvent les vers narratifs indiquent seulement que le personnage qui parle change d'interlocuteur ou qu'un autre prend la parole. Or, le lecteur n'aurait-il récité que cet avertissement, ou bien disait-il en plus les tirades suivantes en style direct ? Il faut opter pour la première opinion. Considérons ce passage du dialogue où les éléments narratifs se présentent pour la première fois (fol. 145). La réplique est intitulée : « Or parle l'oste a Jhesu Crist. » Le dialogue est interrompu par ces vers :

> Et puis se tourna vers saint Pierre
> Et ly dy : « Amys debonnayre...

et trois vers plus loin :

> Et puis va a Jhesu dire :
> « Sire maistre...

Après un vers et demi la première fois, et seulement un vers la seconde fois, le même personnage continue le dialogue. Il paraît évident que l'acteur jouant le rôle de ce personnage et non pas le lecteur, devait réciter aussi la suite de sa réplique.

Si l'on admet l'hypothèse d'un lecteur, il faut donc admettre également que ce lecteur ait récité des passages souvent très

courts. Mais cela changerait le caractère de la pièce d'une manière assez étrange. Grave, sérieuse et même un peu lourde la Passion d'Autun deviendrait, par l'hypothèse d'un lecteur, presque vive et agitée : le dialogue serait coupé en beaucoup de petits passages et nous aurions un grand nombre de vers isolés (p. ex. fol. 145 v°, 149 v°, 150 v°, 153 r°, 155 v°, 156 r°, 160 r°, 161 v°, 163 v°), et de demi-vers (fol. 145 v°, 155 v°, 159 v°, 163 v°, 164 r°) de quatre, trois et même de deux syllabes. Une pareille coupure du dialogue semble constituer un argument contre l'hypothèse d'un lecteur. Abstraction faite des vers narratifs, les vers isolés ne se trouvent que très rarement dans la Passion d'Autun (trois fois dans le ms. nouv. acq. fr. 4085 ; quatre ou cinq fois dans le ms. nouv. acq. fr. 4356, et l'isolement de ces vers est bien expliqué par le texte même de l'Écriture : « J'ay escript ce que j'ay escript » — « hely hely... » —, « Donne moy boyre... » — « Tu l'as dit certainement... »). Mais une répartition d'un seul vers entre deux interlocuteurs, comme il faudrait la supposer selon l'hypothèse en question, ne se trouve pas du tout dans la Passion d'Autun, et est très rare dans tout le théâtre primitif sérieux, écrit en langue vulgaire (excepté le jeu d'Adam).

Mais voici un argument plus fort contre cette hypothèse : les éléments narratifs contiennent de temps en temps des fragments de dialogue en style indirect, p. ex. fol. 151 v°. Il n'est pas vraisemblable que le lecteur ait récité ainsi les paroles d'un acteur présent sur la scène, mais qui, par ce procédé, se serait trouvé éliminé du jeu et remplacé par le lecteur. Cet inconvénient devient encore plus embarrassant là où le lecteur commence une réplique en style indirect, le personnage en scène l'achevant lui-même en style direct, comme fol. 169 r°.

Tout cela semble prouver que l'auteur des éléments narratifs n'avait pas, en les composant, l'intention de les faire réciter par un lecteur.

Passons à la troisième hypothèse. Est-il possible que la Passion ait été entièrement débitée par un jongleur [1] ?

---

1. Cf. Creizenach, I, 158 sqq., sur le poème anglais *The Harrowing of Hell*.

Oui. Mais est-ce vraisemblable ? Non.

Nous avons quelques miniatures du moyen âge qui représentent la scène imaginaire du « récitateur » des comédies de Térence « Calliopius[1] », et qui, *peut-être*, imitent le théâtre contemporain des jongleurs. Mais la seule existence de ces miniatures n'est pas un appui suffisant pour l'hypothèse en question.

L'intéressante gravure dont M. Roy parle (*loc. cit.*, p. 52*), mais qui date du XVIIIe siècle, ne prouve pas grand'chose non plus.

Examinons donc d'un peu plus près la petite Passion elle-même.

Si les vers narratifs sont d'origine postérieure, ils auraient été composés pour faciliter la récitation du drame par un seul personnage. Et cette tendance serait parfaitement justifiée. Un jongleur, même capable de donner les intonations les plus diverses, aurait eu de la difficulté à faire saisir au public tous les détails de la passion, même à l'aide de marionnettes ou de tableaux. Il y a plus de trente personnages dans la Passion d'Autun, pendant que, dans le *Courtois d'Arras*, p. ex., il n'y en a que dix.

Mais, que les vers narratifs soient originaux ou ajoutés après coup, pourquoi leur auteur n'a-t-il pas montré un peu plus de logique dans son travail ? Pourquoi a-t-il souvent relié par ces vers les différentes parties du dialogue, là où ce n'était pas absolument indispensable ? pourquoi ne l'a-t-il pas fait là où cela aurait été bien plus nécessaire ?

Les exemples sont nombreux. Déjà les premiers vers narratifs (fol. 145 v°) ne sont pas indispensables : le texte indique assez clairement à qui « l'oste » adresse la parole, et tous les acteurs se trouvent dans la même « mansion » ; mais, fol. 144 v°, un vers narratif aurait été justifié, au lieu de la simple rubrique ; « Parle saint Pierre a l'oste », parce que « l'oste » ne se trouve pas dans la même « mansion », et saint Pierre est supposé y

1. La miniature d'un Térence de la Bibliothèque de l'Arsenal (664) reproduite p. ex. dans P. Lacroix, *Sciences et lettres au moyen âge* (Paris, 1877), et la miniature d'un Térence de la Bibl. nat., reproduite dans le *Magasin pittoresque* de 1842, p. 169.

aller d'abord. Des vers qui ne sont pas absolument requis par le contexte et la technique de la représentation par un jongleur, se trouvent encore fol. 147 v°, fol. 148 r°, fol. 153 v°. Par contre on remarque l'absence de ces vers assez souvent là où l'action passe d'un groupe d'interlocuteurs à un autre (d'une mansion à une autre), et où par conséquent un vers narratif aurait été à sa place : fol. 146 r° : « la complainte Magdalene » ; fol. 148 v° : « Or parle Judas es Juifz » ; fol. 152 r° : « Or parle Cayphas es juifz » ; fol. 153 r° : « Or parle Judas es juifz » ; fol. 153 v° : « Or parle Pilate es Juifz » ; fol. 154 r° : « Or parle ung Juifz a Herode », etc., etc.

Fol. 154 r° nous trouvons la rubrique : « Repond Herode es Juifz », mais plus loin Hérode adresse la parole à Jésus : « Or sus Jhesus a nous parle... », sans qu'une nouvelle indication nous en avertisse.

Tous ces passages sont encore moins faciles à comprendre représentés par un jongleur qu'à la lecture ; parce que les rubriques en prose indiquent du moins au lecteur le nom de l'acteur et de son interlocuteur. Ou faut-il supposer que le jongleur ait récité aussi les rubriques en prose ? Ce n'est vraiment pas probable et il reste toujours à savoir pourquoi l'auteur des rubriques en vers n'a pas aussi mis en vers les autres rubriques, ce qui certainement ne lui aurait pas été difficile.

Nous abordons la quatrième hypothèse, d'après laquelle les vers narratifs ne sont que de simples indications scéniques.

Au premier aspect cela semble impossible ; leur contenu aussi bien que leur forme paraissent s'y refuser :

Parfois ils contiennent une partie intégrante de l'action pendant que le dialogue est suspendu. — Ils donnent des explications générales, p. ex. fol. 164 v° :

> Et puis ung peu de temps après
> Il disit *consumatum est*,
> Qui vault en françoys autant a dire
> Que toutes chouses sont accomplies
> Que les prophetes de luy dirent.

Ils donnent aussi les motifs pour ainsi dire psychologiques de la manière d'agir des personnages, p. ex. fol. 157 r° :

> Et puis (Caiphe) en lava ses mains
> Affin que depuis le plus grand jusqu'au moins

Chacun puisse sçavoir et entendre
Contre luy mal ne vouloit entreprandre
Aussi que n'eusse culpe en sa mort
Quar sçavoit bien que avoient tort.

D'autres exemples se trouvent aux feuillets 151 v°, 153 v°, 154 v°, 156 v°. — Il arrive même que ces vers ne se contentent pas d'un rôle purement narratif, mais qu'ils rapportent des parties du dialogue en style indirect, p. ex. fol. 151 v° et 169 r°.

De plus, leur forme semble étrangère à la forme habituelle des indications scéniques :

Le verbe est d'ordinaire au prétérit.

Ils font souvent parler ensemble plusieurs personnages, p. ex. fol. 160 r° :

Adonc il se courroucirent
Encontre luy en luy disant :
« Vous n'avés mye escript le droit...

Voir encore ff. 150 v°, 152 r°, 154 v°, 155 v°, 159 v° et 163 v°.

Les éléments narratifs sont versifiés. — Enfin, ces vers sont souvent intimement enchevêtrés dans les vers du dialogue, de sorte qu'un seul et même vers est moitié dialogue dramatique, moitié élément narratif.

Pour être à même de discuter la question de savoir si les vers narratifs sont des indications scéniques mises en vers, il faut les comparer avec les indications scéniques du drame médiéval en général. Il nous sera donc permis de faire sur celles-ci quelques observations spéciales.

Il est important de le constater dès l'abord, on ne s'est pas beaucoup préoccupé de ces passages souvent très curieux. Et cela est si vrai que, même dans des éditions comme celle de la Passion de Gréban, les indications scéniques sont trop souvent négligées, omises, confondues. La précieuse collection de drames liturgiques de Du Méril, l'édition de la Passion d'Arras [1] et maintes autres éditions de mystères ne valent pas mieux à ce point de vue. Dans les derniers temps seulement on a

1. Voir Pein, *Untersuchungen über die Verfasser der Vengeance Jesu-Christ in der Handschrift 697 zu Arras*. Diss. de Greifswald, 1903, p. 3.

commencé à donner autant d'attention aux indications qu'au dialogue [1].

C'est justement parce qu'on a jusqu'à maintenant plus ou moins négligé ces indications qu'on emploie très souvent sans précision les mots didascalie, rubrique, indications scéniques, sans tenir compte des différences dues à leur origine.

La *didascalie* nous vient du drame antique et ne désigne proprement qu'un simple renseignement sur les circonstances de la représentation de la pièce en question, sur son auteur, les acteurs, etc. Il existe aussi une sorte de didascalie dans le drame religieux du moyen âge; voir p. ex. le commencement du drame de Daniel de Beauvais (De Coussemaker, p. 49) :

Incipit Daniel ludus.
Ad honorem tui, Christe,
Danielis ludus iste
In Belvaco est inventus,
Et invenit hunc juventus.

Et dans le mystère du roy Advenir (B. N. fr. 24334, p. 2) :

Il est vray que le noble Roy
René, que Dieu veuille garder!
Fit mettre ce fait par arroy...
Il appella un sien varlet
De chambre, nommé le Prieur,
Comme pouvoit faire son segneur,
Il le fit de ce fait acteur,
Il luy commanda a l'ouvrer...

D'autres exemples se trouvent dans le mystère de saint Christophle par Chevalet, à la fin de la première journée, ou (mais en prose et non destinés pour la récitation) dans les mystères de l'Incarnation et de la Nativité de Rouen, des Actes des Apôtres, etc.

L'*indication scénique* est tout autre chose : elle contient tout ce qui est nécessaire pour mettre le drame sur la scène. Elle relie les différentes répliques du drame, elle peut avoir trait à l'action, aux jeux de scène, aux décors, aux costumes.

---

1. P. ex. dans l'excellente édition des Mystères provençaux de MM. Jeanroy et Teulié.

L'expression « indication de mise en scène » est souvent comprise dans un sens plus restreint : elle comporte seulement les décors, costumes, accessoires. Comme l'action importe ici presque uniquement, nous préférons le terme « indication scénique ».

Le dialogue enferme ou devrait enfermer l'action intérieure, l'action qui se passe dans l'âme des héros, c'est-à-dire la suite et l'enchevêtrement des sentiments, des désirs, des résolutions — bref le développement des passions. L'action extérieure, les faits et événements visibles, peuvent être traités de différentes manières. Ou bien ils sont rapportés par le dialogue parce qu'ils se passent dans les coulisses ; c'est le cas dans la tragédie antique qui évite de représenter l'action extérieure ; ou bien ils sont représentés sur la scène. Dans ce cas l'auteur les place soit dans les indications scéniques, soit dans le dialogue, soit dans les deux en même temps. Plus un drame se rapproche du modèle classique, moins il contient d'indications scéniques ; plus il ressemble à une pantomime et plus il abondera en indications. Mais les relations entre celles-ci et le dialogue varient et ont toujours varié selon les théories dramatiques du temps, selon les dispositions de la scène et la perfection de la machinerie, enfin selon le génie de l'auteur.

Le mystère, drame irrégulier par excellence, s'est servi de tous ces systèmes si différents.

Bien qu'il soit essentiellement fait pour les *yeux* des spectateurs, il arrive que des événements extérieurs ne sont pas représentés sur la scène, mais supposés avoir lieu dans les coulisses — si l'on peut s'exprimer ainsi à propos du drame médiéval[1].

La visite des Mages chez Hérode est représentée dans les

1. Cf. dans les Miracles de Notre Dame : Miracle de saint Lorens, p. 138 ss., et Miracle de saint Clovis, p. 149 ss. ; de même, Mystère de saint Laurens, v. 3275 ss. Voy. aussi Petit de Julleville, *Les Mystères*, II, 473, à propos du Mystère de l'Assomption de la Vierge : « La mort de Notre-Dame et les miracles qui signalèrent cette mort étaient en partie racontés au lieu d'être mis en scène, ce qui est aussi rare dans les mystères que fréquent dans les tragédies. »

drames avec développement ; elle est racontée dans l'office de l'Étoile, Du Méril, 154 [1].

Dans la Passion de Gréban l'histoire du recensement et celle de Judas sont relatées par le dialogue ; plus tard on les représente sur la scène, p. ex. dans l'*Incarnation et Nativité* de Rouen et dans la Passion de J. Michel.

Dans ce cas les indications scéniques sont naturellement superflues. Mais, sauf très peu d'exceptions, le mystère montre tous les événements se déroulant sur la scène. La répartition de l'action entre le dialogue et les indications scéniques, a été parfois gauchement faite, même par des écrivains dramatiques de nos jours. On ne peut donc à plus forte raison s'étonner de trouver ce défaut chez des fabricants de mystères, qui ne connaissaient ni modèles ni théories.

Il arrive fréquemment que, malgré une action très développée, les indications scéniques font défaut, ce qui gêne un peu la lecture du mystère. L'auteur ou le copiste a pensé uniquement à la représentation sans tenir compte des lecteurs. Mais l'absence des indications scéniques est justifiée partout où l'action se déroulant sur la scène est par surcroît décrite tout entière et jusque dans les moindres détails dans le dialogue, ce qui n'est pas rare non plus. Ainsi l'auteur a souvent fait conter ce qu'il fallait seulement représenter. C'est visiblement un manque de réflexion et d'habileté dramatique de la part du poète [2], car il a composé des parties du dialogue comme s'il s'agissait de faire un récit [3] (nous en parlerons plus spécialement dans un travail ultérieur).

---

1. Voir Chambers, *The Mediaeval Stage*, II, 46 ss.

2. Il est vrai, il y a des exceptions, p. ex. les scènes de tortures, dont il a voulu mettre en relief la cruauté en ajoutant à la représentation des supplices atroces une description raffinée.

3. Passion d'Arras 13430 : Cy est comment Jhesus fu menez ou pretoire pardevant Pilate, et comment les banieres s'enclinerent en contre lui malgré ceulx qui les portoient.

LE PREMIER JUIFZ DE SIDON.

Arriere ! devant ! ve le ça,
Menez le devant le pretoire.

PILATE.

Messeigneurs, avisez l'histoire ;
Oncques ne vy telle merveille.

D'autres dramaturges ont commis la faute contraire : au lieu d'accompagner tous les détails de l'action par un récit dialogué qui eût été fastidieux, ils ont introduit de longs jeux muets : ce n'est plus le dialogue, c'est l'indication scénique qui porte l'action, cf. p. ex. le Mystère d'Orléans. Il y a des auteurs enfin qui ont vaguement senti qu'il ne fallait donner une prépondérance absolue ni au dialogue ni à la représentation (c'est-à-dire aux indications scéniques). Mais, tout aussi maladroits que les autres, ils ont raconté l'action entière aussi bien par les indications scéniques que par le dialogue, de sorte que, à la représentation, leur œuvre ne diffère pas de celles de la première catégorie, mais qu'à la lecture, ils nous offrent — enchevêtrés l'un dans l'autre — deux poèmes traitant du même sujet : un récit en prose et un drame en vers. Tel est p. ex. une grande partie du mystère provençal de sainte Agnès.

Le plus souvent ces trois procédés sont mélangés, le même auteur employant tantôt l'un, tantôt l'autre.

Ainsi il est vrai que l'on peut définir d'une manière générale la nature de l'indication scénique ; mais, les rapports entre celle-ci et le dialogue, assez bien réglés dans le drame moderne, ne le sont nullement dans le drame médiéval. Voilà pourquoi l'indication scénique du mystère échappe à une définition absolument précise.

La *rubrique* enfin ne fut d'abord qu'une sorte de titre. Elle était écrite en encre rouge, de là son nom. Il se trouve dans presque tous les mystères et miracles de véritables rubriques.

Vecy chose la non pareille
Que je veïsse puis dix ans :
Les bannieres que les sergans
Tiennent ont fait ung grant signacle,
A sa venue : c'est miracle,
Car elles se sont enclinées, etc.

Pilate aurait pu exprimer sa frayeur causée par ce miracle, mais il n'avait certainement pas à conter le fait que ses interlocuteurs et les spectateurs voyaient aussi bien que lui. Ce qu'il y avait de miraculeux et de stupéfiant dans l'inclination des bannières devant Jésus-Christ constituait sur la scène du Mystère un élément théâtral très efficace. Mais raconter ce moment de l'action après l'avoir représenté, c'était l'affaiblir.

On ne connaissait pas encore la division du drame en actes et en scènes, mais, pour la lecture comme pour l'emploi des manuscrits aux répétitions et représentations, on avait besoin de points de repère pour se retrouver ou s'arrêter dans les longues « journées ». On appliquait donc tout simplement au drame la subdivision usuelle des récits, en chapitres, en « clauses » pourvues d'une rubrique initiale [1].

Les rubriques et les indications scéniques sont deux choses primitivement tout à fait distinctes. Mais elles se sont confondues de très bonne heure. Cette confusion a été encore accentuée par les miniatures qui, en général, ont pour but d'illustrer les moments les plus importants ou les plus curieux de l'action. Comme les rubriques, elles sont mises en tête du passage auquel elles ont trait, de sorte que, très souvent, la rubrique ne semble qu'une légende de la miniature et la miniature l'illustration de la rubrique [2].

Dans les drames développés, où les rubriques ne sont plus fréquentes, c'est l'indication qui sert de légende à la miniature [3].

Ainsi la miniature contribue à effacer la différence entre la rubrique et l'indication scénique. Celle-ci est dramatique, celle-là narrative, mais par la confusion aussi, l'indication scénique est devenue bien plus narrative qu'elle ne devrait être. Ce que nous avons dit du dialogue est donc vrai aussi pour les indications scéniques : les limites entre le drame et la narration ont été souvent un peu vagues [4].

---

1. Le mot « rubrique » désignait autrefois non seulement le titre d'une clause, mais était même identique à « clause » ; cf. l'indication à la fin du mystère de la Conversion de saint Paul (éd. Jubinal, I, 41) : « Mais, qui vourra faire de saint Pere et de saint Pol, et laissier saint Denis, sy voisent saint Pere et saint Pol a Romme et parlent aux Roumains en la maniere qu'il est convenu après la conversion saint Denis, en la rubrique qui se commence : *Seigneurs Roumains*, etc. »

2. Voir le Mystère de Griselidis, ms. fr. 2203, p. 22 : « Comment le marquis prist Griseldis par la main en lui promettant de la prendre a femme, etc. »

3. Voir la Passion, de Gréban, de l'Arsenal, v. 26616 : « Icy emporte saint Michel l'ame au lieu ou les prophetes sont, et Sathan emporte l'ame du mauvais larron en enfer. »

4. On l'a constaté depuis longtemps pour le drame profane du moyen âge ;

On peut dire, sans exagérer, qu'il n'y a presque pas un seul mystère, dans lequel toutes les indications scéniques soient à ce point de vue parfaitement irréprochables. La proportion de celles des indications qui ont un caractère narratif varie naturellement dans les différents mystères : elles abondent dans le mystère de Griselidis et dans la Passion d'Arras, tandis que dans la Passion de Gréban on en trouve peu de traces. Tantôt les indications scéniques continuent le dialogue interrompu, tantôt l'auteur y répète, sans raison apparente, ce qui a déjà été dit dans le dialogue; parfois il y donne des explications dont le dialogue ne fait aucune mention et auquel le jeu des acteurs ne pourrait suppléer; d'autres fois enfin ce sont de petits raisonnements psychologiques qu'il aurait fallu insérer dans le dialogue, mais qui tels quels restent dans le vide et donnent au drame l'air d'être une ébauche inachevée, où les parties en prose ne sont pas encore dialoguées et mises en vers.

Voici quelques preuves tirées du drame liturgique :

Du Méril, *Origines latines du théâtre moderne*, p. 156 : « Rex sedens in solio quaerat consilium; exeat edictum ut pereant continuo qui detrahunt ejus imperio »; puis l'ange chante : « Pastores, annuntio vobis, etc. »

Le même, p. 206 : « Postea Herodes corrodatur a vermibus, et excedens de sede sua mortuus, accipiatur a diabolis multum congaudentibus; et Herodis corona imponatur Archelao, filio suo. Quo regnante appareat *in nocte* Angelus Joseph, dicens, etc. »

W. Meyer, *Fragmenta Burana* (*Festschrift der Königl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*. Berlin, 1901) : « Tunc vadat cum discipulis et colloquatur de prophetis et petat commestionem, in fractione panis cognoscatur ab eis. Tunc evanescat Jesus ab oculis eorum. »

Du Méril, p. 239 : « Tunc resurgat Saulus; cumque homines sui viderint

---

cf. Du Méril, p. 17, n. 5; 34, n. 2. — M. Cloetta trouve un « Rest eines unvollkommenen Verständnisses für das eigentliche Wesen des Dramas » et un « Rückfall in's Epos' » dans l' *Eccerinis* de Mussato et dans la *Progne* de Gregorio Corraro : voir *Beiträge zur Litteratur-Geschichte des Mittelalters und der Renaissance*, II, 64 ss., 176, 217 ss. Cf. aussi t. I, passim. — Dans la farce de *Trubert et Antroingnart* d'Eustache Deschamps les noms des personnages, « souvent omis à la marge, sont quelquefois indiqués dans le corps même du vers où ils comptent pour la mesure ». Lintilhac, *Histoire générale du théâtre en France*, II, *La Comédie, Moyen âge et Renaissance*, p. 103.

eum excoecatum, apprehendant eum et ducant in Damascum, ad domum Judae. Tunc veniat dominus ad Ananiam, et dicat... »

De Coussemaker, *Drames liturgiques du moyen âge* (*Daniel de Beauvais*), p. 60 : « Tunc duo, flexis genibus, secreto dicent regi ut faciat accersiri Danielem et Rex jubeat eum adduci. Illi autem aliis precipientes dicent hec... »

Du Méril, p. 176 : « Interea Angelus, super praesepe apparens, moneat Joseph fugere in Aegyptum cum Maria, dicens tribus vicibus... »

Du Méril, p. 170 : « Istis factis Magi incipiant dormire ibi, ante praesepe, donec Angelus, desuper apparens, moneat in somnis ut redeant in regionem suam per aliam viam, dicens... »

De Coussemaker, p. 64 : « Et rex, nesciens quare hoc dicerent, respondet :... »

Du Méril, p. 250 : « Tunc rex faciet eum secum assedere. Videntes invidi eum esse in amicitia Regis, et volentes eum inimicare Regi, nec invenientes causam, nisi in lege dei sui, venientes ad Regem dicent ... »

Froning, *Das Drama des Mittelalters*, I (Stuttgart, 1891), p. 218 : « Tunc ypocrite adducunt claudum coram Antichristo. Quo sanato rex Teotonicorum hesitabit in fide. Tunc iterum adducunt leprosum et, illo sanato, rex plus dubitabit. Ad ultimum important feretrum, in quo *jacebat* quidam, simulans se in proelio occisum. » (Cf. Creizenach, I, 84, n. 1).

Du Méril, p. 252 : « Postea alius Angelus veniat ad Abacuc deferentem prandium messoribus suis, ad quem sic dicet Angelus... » (L'ange ne fait aucune mention des « messores ». L'indication scénique est donc une explication de la réplique.)

Du Méril, p. 190 : « Deinde procedat Aaron, quartus propheta, portans virgam, quae sumpta super altare inter duodecim virgas aridas sola floruit. » (Cet exemple est tiré du petit drame de la Nativité du Christ de Benedictbeuren, qui devait être joué *hors de l'église* « in fronte ecclesiae » ; l'indication scénique explique la signification symbolique de la « verge » en faisant allusion au miracle relaté NUMERI XVII, et à l'épisode correspondant de l'histoire de la Vierge).

Ces citations, dont le nombre pourrait être décuplé, constituent donc une échelle d'indications, de différents degrés, des différentes nuances. Il me sera permis de dresser une liste de citations analogues tirées des mystères et des miracles. On pourrait croire que ceux-ci, puisqu'ils représentent une étape plus développée du drame, offrent une liste d'indications narratives plus courte que les drames liturgiques : c'est le contraire qui est vrai. Ici il y a encore plus de nuances que là. C'est ici que nous trouvons de véritables rubriques et de sèches légendes de miniatures, — bien entendu, même quand il n'y a

pas de miniatures ; — ici aussi l'auteur traite quelquefois les indications scéniques avec le même respect que le dialogue, il y met de la verve, de la fantaisie poétique ; il va même plus loin : il lui arrive de confier aux indications scéniques des parties du dialogue en style indirect et même en style direct. Voici des exemples :

Ms. de Sainte-Geneviève, Jubinal, I, 171 : « Comment monseigneur saint Germain d'Aucerre aperceut par le Saint-Esprit la Sainte Vierge en my le peuple, en disant que elle estoit de Dieu eslite. »

Jubinal, II, 317 : « Cy après s'ensuit comment Dieu fist Adam et Eve, puis s'en voise .j. tour entour le champ et die... »

Passion de J. Michel : « Icy commencent les temptacions de Jesus au desert, et se lieve de oraison et dit Jesus... »

Griselidis, p. 20 r° : « Le marquis et sa gent, encontrant Griseldis qui aloit a l'eaue, et lui dit le marquis... » (avec dessin).

Passion d'Arras, v. 17190 : « Cy est comment depuis l'heure de midi jusques al heure de nones tenebres furent sur terre. »

Saint Clement, p. 155 : « Icy s'en doivent aler Maucoutel et Hermen demander de l'argent a l'oste saint Clement. »

Griselidis, p. 47 v° : « Janicola, qui tousjours avoit eu la chose doubteuse, oy la noise de sa fille et de la gent et dist... »

Saint Poncz, p. 503 : « Recedunt simul ad temptandum Glaudium. »

Historia Petri et Pauli, v. 4851 : « Hic recedant Romani malconte(n)ti quia non potuerunt Petrum a morte liberare. »

Sainte Barbe, B 1 v° : « Ilz commencent a chanter tous ensemble, et ne sçavent que sont devenues leurs bestes et ont paour. »

Viel Test. (éd. Rothschild, I, 362) : « Icy s'esvanouyssent les anges, et ne sçait Abraham qu'ilz deviennent. »

Hist. Petri et Pauli, v. 1726 : « Post hec veniat innumera multitudo lang[u]encium ad Petrum, transeundo per civitatem. »

Le Siege d'Orléans, p. 362 : « Lors tous les dessus dits partiront d'Orleans et leurs gens, bien deux mille. »

Ibid., p. 556 : « Et... les Anglois s'en yront droit a Meung, et les François tout bellement appressant, tant que les dits François les perdront de veue... »

Mystères provençaux (La Samaritaine), p. 14 : « he Jhesus se pause sus l'or del potz he digua als dicipols que aneso en la vila comprar de pa que mangeso he de peyso, he digua Jhesus... »

Roy Advenir, B. N. fr. 24334, p. 42 : « Ils (les diables) tirent une femme dehors et la levent a mont et la tâtent. Et Satan dit qu'elle n'est pas assez cuite (cette remarque n'est pas mentionnée dans le dialogue).

La Vengeance (éd. de 1491), 81 r° : « Il y a trois filles, toutes trois en

grand disoyent l'une a l'autre : Je n'ay point d'amant, et he he vogue la gallee, donnez luy du vent. »

Ibid., 96 r° : « Omnes Romani clamant una voce : alarme ! » (précédé de ce vers : « Criez alarme, alarme, alarme ! »)

Cette tendance à l'exposé narratif a été si forte qu'elle a pénétré jusque dans les listes de décors et d'accessoires, comme celles des Actes des apôtres de Girardot (III) :

Le sommelier dudit Andermopulus bailla sur la joue a sainct Thomas, et pour pugnicion Dieu permet que ung lion vient soubdainement qui l'estrangle et lui arrache la main qui demeure à terre, puis vient ung chien qui le doit emporter.

Même les éditions des classiques antiques manifestent parfois cette curieuse particularité. Tandis que les manuscrits et les incunables des textes originaux ne contiennent que des masses touffues de gloses, quelques-unes des premières traductions fourmillent d'indications scéniques, p. ex. les deux premières traductions de Térence (vers 1500 et 1539). La rubrique y est confondue avec la glose et avec la véritable indication scénique, de sorte que celle-ci a souvent un caractère narratif plutôt que dramatique. Quelques exemples suffiront à le prouver :

Therence en françois, prose et rime, avecques le latin (Paris, Verard, vers 1500) :

Fol. 172 v° : « Syrus commence a parler a Dromus, mais pourtant que c'est parolle interupte et que l'acteur ne fait point expresse mencion de ce qu'il disoit, il est a presupposer qu'il parloit ainsi... »

Fol. 117 v° : « Dorias, qui interrogue Pithias se jamais avoit ouy parler d'une telle advanture et dit... »

Fol. 100 v° : « Oultre est a noter que Parmenon, qui peut estre a l'huis attendoit pour faire son present, oyoit tout ce procès tant du chevalier vanteur que du Gnato parasite. »

Fol. 218 v° : « Chremes a sa femme, qui mercye les dieux de sa fille qui est trouvee, et fait une aspiracion comme ung homme qui route. »

Fol. 137 v° : « Et parle Cherea a par soy, s'en venant vers l'ostel de son compaignon Antipho, ou il n'avoit peu entrer pour changer son vestement. »

La traduction de 1539 contient les mêmes indications [1].

1. M. Sepet a recueilli toutes les indications de ce genre du « Jeu de Théophile » (*Origines catholiques du théâtre moderne*, p. 160). Il dit : « Ces indications, qui sont en français, ont un caractère narratif assez prononcé et

Jusqu'à présent nous n'avons parlé que du *contenu* des indications scéniques. Leur *forme* aussi peut avoir un caractère narratif.

La forme est narrative quand les indications sont en vers, quand l'auteur indique plusieurs personnages pour répliquer, enfin quand le verbe est au prétérit. Toutes ces conditions se trouvent dans certaines indications scéniques des mystères.

D'abord les indications versifiées ne manquent pas. Celles du célèbre petit drame de Bilse sont partie en vers, partie en prose :

Ordo. Post Benedicamus puerorum splendida coetus
Ad regem pariter debent protendere gressu ;
Praeclara voce nec non istic resonare.

ou :

Angelus ab altis pastoribus ista praedicit.

ou :

Insimul hi pergent, ac oscula dulcia figent ;
Tunc pergunt pariter, hunc (*sic*) verbum vociferantes.

ou :

Rex his auditis, jubet hos in carcere trudi ;
Advocat discipulos, ac illis talia pandit :

Les deux derniers vers ont une allure tout à fait narrative. Pourtant, il est hors de doute que tous ces vers ne sont que des indications scéniques mises en vers : des expressions comme *debent*, *cantet*, *pergent*, *cantando*, etc., nous le prouvent.

Le drame des Rois Mages de la cathédrale de Nevers (XIIe siècle) contient ces deux vers :

Sic speciem veteres stelle struxere parentes,
Quatinus hoc pueri versus psallant duo regi.

---

paraissent même en un endroit offrir la trace d'anciens vers, etc. » Mais M. Sepet les a expliquées d'une autre manière que nous : il les a réclamées pour son hypothèse du « lecteur ». M. Froning, en parlant des indications scéniques de la Passion de Benedictbeuren, dit : « In den Spielanweisungen finden sich manche Unregelmässigkeiten. Der Schreiber hält durchaus nicht darauf, stets die Form der Aufforderung zu gebrauchen : er mischt sie mit der erzählenden, braucht oft Indicativ und Konjunktiv in demselben Satze neben einander ». (*Das Drama des Mittelalters*, I, 282).

Le savant éditeur de ce petit drame, M. Delisle, ajoute en note : « Il n'y a pas de notation pour ces deux vers, qui sont une simple indication de mise en scène, versifiée par un copiste » (*Romania*, IV, 3).

M. W. Meyer de Spire a trouvé des vers semblables dans un tropaire d'Echternach :

> Inter latrantum turbarum saxea corda
> Bellator fortis sic ait ore pio...et :
> Psallite, quid cernens Christum deposcit ab illo.
> (*Carmina Burana*, p. 41, n. 1.)

Les vers narratifs du fragment de la Résurrection (Monmerqué et F. Michel, *Théâtre français au moyen âge*) sont aussi des indications scéniques, ce que prouvent la forme du verbe dans tout le prologue (« une jaiole i deit aver », etc.) et en outre les vers :

> Quand il fut enterrez e la pere mise,
> Caiphas, *qui est levez*, dist en ceste guise...
> Un des sergenz donc *s'esdresça*,
> E a Pilatus issi parla.

Mais ici, comme dans l'office de Pilsen, on n'a pas versifié toutes les indications, ainsi : « Aliquis in via respiciens » (voir aussi Lintilhac, *Théâtre sérieux*, I, 119 ; Creizenach, I, 136 ; Roy, *loc. cit.*, 46 ; W. Meyer, *Fragmenta Burana*, p. 101).

Dans les Mystères inédits du XVe siècle, publ. par Jubinal, nous trouvons, I, 23, ces vers :

> Qui le jeu S. Estienne vourra ycy finer
> Com sy près est escript le porra terminer.

et p. 24 :

> Qui le jeu cy ne finera
> Ceste clause sy laissera.

Cf. aussi les indications des pages 275, 281, 287 [1].

Une même réplique de plusieurs personnages parlant ensemble, a-t-elle un caractère narratif ? Oui et non. Il faut ici distinguer les époques. Dans les premiers et les derniers mystères, c'est le

1. Pour d'autres exemples, voir Creizenach, I, 137, et R. Heinzel, *Abhandlungen zum altdeutschen Drama*, dans *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*. Philos.-Hist. Klasse, CXXXIV (Vienne, 1896).

plus souvent le cas, mais le fait est plus rare à l'époque intermédiaire. Si nous examinons, à ce point de vue, des mystères comme ceux de la Passion de J. Michel, des Actes des Apôtres et d'autres, nous voyons que l'intervention de tout un groupe d'acteurs à la fois devait rehausser l'effet théâtral. Ce sont les fidèles qui, après avoir été baptisés, murmurent ensemble leur acte de foi, ce sont des serviteurs qui répondent en même temps et à l'unisson à leur maître pour montrer leur obéissance unanime, ce sont les chevaliers qui ont à prêter un serment et le font tous d'une voix, etc.

Mais les mystères, déjà fort développés, qui toutefois n'ont pas encore atteint l'apogée théâtrale, n'emploient pour la plupart que très rarement ce système. Dans la Passion de Gréban p. ex., sur 34574 vers, 8 seulement (4 fois 2 vers, dont 2 fois les mêmes) sont dits par plusieurs personnages à la fois (pp. 272, 342 de l'édition).

Les mystères primitifs enfin ressemblent en cela à leurs descendants, à leurs petits-enfants de la dernière époque. Seulement il faut en chercher la raison ailleurs. Le mystère le plus intéressant à ce point de vue est peut-être la Passion Didot (B. N. nouv. acq. fr. 4232). Les répliques qui, d'après leur rubrique, y devaient être dites par plusieurs personnages en même temps, sont d'une longueur fort inégale. Il y en a de 2, 3, 4, 6, 8, 10, 11, 12, 14, 18 et 24 vers, en somme environ 250 vers. Il est possible qu'une partie de ces vers, correspondant au caractère lyrique de toute la passion, ait été chantée. Mais le plus souvent ces rubriques doivent certainement leur existence à l'incurie de leur auteur qui, en les écrivant, ne pensait pas à la représentation. A la page 59 r° les Juifs ont à dire 24 vers à Pilate. Et il ne s'agit pas ici d'un passage lyrique. Il faut donc supposer que malgré la rubrique, ces vers n'ont pas été dits à la fois par tout le chœur des Juifs, mais plutôt par un seul Juif, le coryphée pour ainsi dire. La plupart des rubriques de ce genre ne doivent pas être autrement comprises. Que l'on compare deux passages (p. 21 v° et 36 r° ss.) qui nous montrent Jésus en conversation avec deux interlocuteurs : la première fois ceux-ci doivent, d'après la rubrique, réciter leur réplique ensemble, tandis que la seconde fois l'un doit parler pour tous les deux. Lequel des deux passages, qui autrement sont bien ressemblants, est le plus

correct ? Sans doute le dernier. Une indication scénique du mystère de sainte Agnès nous le confirme : « Modo intrant (milites) scortum, et, quando sunt intus, ispectant hinc et illinc et vident angelum jhacentem juxta eam ; et cum vident angelum inuit unus alteri, et demonstrant angelum cum digitis, qui facit magnam lucem, et timent, et veniunt ad eam, flexis genibus, sic dicendo. *Miles*... » (éd. Bartsch, p. 25). C'est un seul des soldats qui parle pour tous les autres.

Une tendance semblable se trouve déjà dans un drame liturgique (Le Miracle de saint Nicolas publié par Du Méril, p. 276) : « et dicant omnes *vel secundus* ex eis... Omnes dicant vel *tertius*. »

Nous pouvons conclure que toute indication qui, dans un mystère primitif, donne la parole à plusieurs personnages à la fois, témoigne d'un manque de réflexion et d'habileté de l'auteur [1]. Celui-ci a composé son drame, comme s'il s'agissait de faire le libretto d'un drame liturgique.

D'autres indications scéniques ont un caractère narratif attesté par l'emploi du verbe au prétérit :

Office du Sépulcre de Sutri (XIIIe siècle) : Tunc Petrus et Johannes currebant ad sepulcrum... « Currebant duo simul [2]... »

Office de l'apparition à Emmaüs de Benedictbeuren : Et discipuli invitabant eum (écrit à l'encre rouge) : « Mane nobiscum », etc. (*Carmina Burana*, p. 133, 136, et pl. XII). Ici l'indication rappelle le texte de la source.

Cette singularité est plus fréquente encore dans les mystères et surtout dans les mystères allemands, hollandais [3] et provençaux, mais elle arrive aussi dans les mystères français et nous la trouvons jusque dans les Passions d'Arras, de Gréban et d'Amboise :

Passion d'Arras, v. 5620 : « Cy retournent en Judée, et ramaine Marie son fils Jhesus par la main. Et quant ils passerent devant l'arbre qui s'estoit encliné devant eulx au venir, il se dressa. Et adonc dist Marie a Joseph... »

---

1. Excepté le cas où une réplique devait vraiment être chantée.

2. Voir Lange, *Die lateinischen Osterfeiern*, p. 81.

3. P. ex. dans le *Paachspel*, éd. Moltzer (Groningen, 1875), p. 529 : « Maria ginc zu Jhesus. Dit sach ein Jude inde sprach... » On trouve une foule d'exemples dans R. Heinzel, ouvrage cité.

Ibid., 5632 : « Adonc l'arbre se redreça, puis dist Joseph... »

Ibid., 9902 : « Adonc les Juis ne sceurent que faire ne que respondre, et s'en vont un après l'autre hors du temple, et laisserent la femme toute seule emprès Jhesus. »

Ibid., 10664 : « Adonc entre Jhesus au temple et ore une espace, et puis vient aux monneyers et marchans qui vendoient et achetoient ou temple, et reverse a terre leurs tables et leur monnoie et *bouta* tout hors du temple et dist. »

Ibid., 21974 : « Adonc s'apparut Jhesus a Marie Magdalaine et elle *cuida* que ce fust ung jardinier de la autour, et dist Jhesus a elle. »

Passion de Gréban, v. 14671 : « Hic Jhesus transiens per medium illorum ibat. »

Passion d'Amboise, 184 : « Tunc perrexerunt obviam Christo et straverunt vestimenta et ramos olivarum, dicentes : Osanna filio etc. (*Romania*, XIX, 269.)

L'auteur d'une pareille indication a-t-il pensé à l'événement historique ou à une représentation antérieure ? Un passage de Térence (traduction française de 1539) ferait pencher pour la seconde opinion ; à la fin de l'*Eunuque* on y trouve cette remarque curieuse : « Alors le Recitateur de ceste fable nomme C A L l O P I U S donna congé au peuple Rommain, disant ainsi : Soyez joyeulx... etc. — ce que doit être la traduction de *valete* et *plaudite*. » Cf. aussi une indication de la « Passion du ms. Didot » (B. N. nouv. acq. fr. 4232), p. 34 r° : « Ara era Judas denant lo cadafalc dels Juzieùs et dit... » — Mystère de Saint-Laurens 3576 : « Adonc montent en l'estaige ou se tenoit l'empereur Philippe... »

Ce que nous avons dit, nous semble suffire pour prouver que tous les éléments narratifs qui se trouvent dans la passion du ms. nouv. acq. fr. 4085 se rencontrent aussi dans des indications scéniques des autres mystères. La différence entre celles-ci et ceux-là n'est pas essentielle, c'est une différence de degré : les éléments narratifs de la passion du ms. précité sont plus nombreux et plus variés peut-être qu'on ne les trouve dans les autres mystères. Mais la longue série d'ouvrages dramatiques contenant des indications scéniques d'un caractère narratif doit bien avoir une fin. Pourquoi ne pas supposer que c'est justement notre passion qui constitue ce pôle final ?

Il ne reste qu'un seul point pour lequel nous n'avons jusqu'à

maintenant pas trouvé d'analogie : l'enchevêtrement des éléments narratifs dans le texte du dialogue [1].

C'est surtout cet enchevêtrement qui rend impossible une représentation dramatique de la passion dans cette forme. Par cet enchevêtrement la limite vers la forme narrative a été franchie. C'est-à-dire que, d'après nous, la passion du ms. nouv. acq. fr. 4085 est un ouvrage d'origine dramatique ; mais un ou plusieurs remanieurs lui ont donné une forme qui est plus proche du poème narratif que du drame ; elle a passé d'un genre à l'autre. Ce passage est-il sans analogie ? Non.

M. A. Boselli a publié dans la *Revue des langues romanes*, XLIX (1906), p. 495, une « Passion Nostre Dame « qu'il a tenue pour un petit mystère. On y trouve dès la seconde moitié des parties, tout à fait narratives qui sont mises dans la bouche d'un acteur.

---

1. Les auteurs de quelques drames primitifs ont admis des gloses ou des indications scéniques dans le texte du dialogue, voir p. ex. Du Méril, p. 105 : « Rabbi quod dicitur magister », ou la Passion de Benedictbeuren, éd. Froning, p. 285 :

> Tunc veniat Phariseus et vocet Jesum ad cenam :
> « Rabi (quod interpretatur Magister), peto, ut
> Mecum hodie velis manducare. »

Ibid., p. 298 : Jesus videns finem dicit clamando :

> « E-ly, E-ly- lama sabactany, hoc est Deus
> Deus meus, ut quid dereliquisti me ? »

(Ici, il est vrai, le scribe a remarqué la faute, car d'après une note de l'éditeur, les deux mots « hoc est » paraissent avoir été biffés dans le manuscrit.)

La Passion d'Autun, ms. nouv. acq. fr. 4356, fol. 24 v° : Or parle Jhesus : « Consumpmatum est, et, inclinato capite, emisit spiritum. »

Du Méril, 116, note 1 : Mulieres dicunt : « Et dicebant ad invicem quis revolvet... »

Drame des Mages de Strasbourg (éd. Lange, *Zeitschr. f. deutsches Alterth.* XXXII, 414 :

Pastores.

« Pastores loquebantur ad invicem : Transeamus Bethlehem...

M. Wilmotte a pris à tort, les mots « Pastores loquebantur ad invicem » pour une rubrique (*La naiss. de l'élément comique*, étc., p. 59).

Cela prouve bien encore une fois que les limites entre le drame et le récit ont été parfois un peu indécises.

M. A. Jeanroy vient de prouver (*Romania*, XXXVI), qu'il ne s'agit pas d'un ouvrage dramatique, mais d'un texte remanié du « Pèlerinage de l'âme » de Guillaume de Digulleville. Dans ce poème les personnages parlent ordinairement en style direct et leur nom est écrit en marge au commencement de leur « réplique ». L'auteur a mis en marge et en tête des morceaux narratifs ces mots « L'ame », parce que c'est l'âme du pèlerin qui raconte toute l'épopée. Le remanieur n'a pas résisté à la tentation d'accentuer cette teinte dramatique toute extérieure; il a mis les noms des personnages entre les répliques et il a transféré le rôle de l'âme à un « acteur » : « l'acteur parle ». L'ouvrage ainsi retouché, prend l'apparence d'un drame, sans qu'on puisse croire que l'auteur a vraiment voulu faire un drame destiné à la représentation. Si donc cette prétendue « Passion Nostre Dame » a, dans la forme, passé du récit au drame, ne serait-il pas possible que la Passion du ms. n. acq. fr. 4085 ait suivi la voie inverse et qu'elle doive sa forme bizarre au caprice d'un remanieur ?

FR. SCHUMACHER.

LE NOM ET LA FAMILLE

DE JEHAN DE MONSTEREUL [1]

J'ai présenté, en janvier 1884, à la faculté des lettres de Paris une thèse latine intitulée : *De Joannis de Monsterolio vita et operibus* .. (Paris, Thorin, 1883), dont il a été dit quelques mots ici même (*Romania*, XIII, 484). Dans cette thèse, n'ayant rien trouvé de positif sur l'origine et la famille de ce personnage, auquel il faut faire une place honorable dans l'histoire politique et surtout dans l'histoire littéraire de la France [2], je me suis borné à constater que l'opinion courante, qui lui donne pour patrie la petite ville de Montreuil-sur-mer, ne repose sur aucun fondement sérieux. J'ai constaté aussi, sans pouvoir expliquer le fait, que Christine de Pisan, qui a été en relation avec lui, particulièrement en l'année 1401, à propos de la querelle du *Roman de la Rose*, l'appelle « maistre Jehan *Johannès* » et non « maistre Jehan *de Monstereul* », comme le font les autres contemporains [3].

---

1. Je garde pour le nom de cet auteur la forme usuelle de son temps plutôt que d'écrire d'après l'usage du nôtre, *Jean de Montreuil*, comme je l'ai fait jusqu'ici. Si aujourd'hui la majorité des Français écrit *Jean*, qui peut affirmer que dans un siècle elle n'écrira pas *Jan* ? D'autre part, le latin barbare *Monsterolium* (dont usait *Jehan de Monstereul*), issu de *Monasteriolum*, n'a pas seulement pour correspondant français *Montreuil*, mais aussi *Montreux* et *Montereau* dans la toponymie actuelle. Mieux vaut donc rester fidèle à *Monstereul*.

2. Je suis particulièrement heureux de constater que mon collègue et ami M. Gustave Lanson a rendu justice à Jehan de Monstereul dans son *Histoire de la littérature française* ; voir surtout la p. 153 de la première édition, parue en 1895.

3. *De Joh. de Monsterolio vita et operibus*, p. 4 et 42. Depuis, M. A. Piaget a relevé l'ignorance de l'auteur d'une dissertation parue en Allemagne en 1887,

En 1897, dans la préface du tome IV du *Chartularium universitatis Parisiensis*, œuvre qu'il publiait avec le concours de M. Émile Chatelain, le Père Henri Denifle a introduit un petit paragraphe relatif à Jehan de Monstereul, que voici tout entier [1] :

Quale Monsterolium assignandum sit Johanni de Monsterolio. Hactenus ignoratum est e quo Monsterolio (quot loca sic nuncupata !) nominatus sit Johannes ille vir qui ad Paris. Univ. etiam pertinet. La Croix du Maine et Paquot pronuntiaverunt Monsterolii, in oppido Morinorum ad mare sito, sed jam Antonius Thomas, talem sententiam nullo argumento fulciri ratus, prudentius existimat inter tot oppida judicio abstinere. Nunc prosit supplicatio a Martino V signata an. 1420, tertio decimo kal. jun. (maii 20), in qua citatur « Johannes de Monsterolio alias Johannis Ade de Baudribosco » [2], unde patet nostrum fuisse filium Johannis Adae de Baudribosco. Sic etiam levatur miratio Antonii Thomas cur Christina Pisana eumdem vocaret « Jehan Johannes », nomine patris nomini filii adjuncto, ut communiter tunc fiebat. Cum autem pater e Baudribosco in Caleto (*Baudribosc*, c^ne de Berville-en-Caux, c^on de Doudeville, arr. d'Yvetot, Seine-Inf.) fuerit, admittendum est Johannem nostrum nomen traxisse e Monsterolio in Caleto (gallice *Montreuil-en-Caux*).

La supplique de Martin Pinard, dont un extrait nous est fourni, a son intérêt au point de vue du nom de Jehan de Monstereul : elle confirme le témoignage de Christine de Pisan, puisqu'elle l'appelle, au génitif : « Johannis de Monsterolio alias Johannis ». Mais c'est tout. Il est singulier qu'un savant aussi familier avec les documents des archives pontificales que le regretté Père Denifle n'ait pas vu qu'il fallait mettre une virgule, dans les mots qu'il a imprimé en italique, entre *Johannis* et *Ade*. Faute de cette virgule, il a amalgamé en un deux défunts chanoines de Rouen qui n'ont aucun rapport de nom ni de parenté :

---

lequel n'avait pas reconnu Jehan de Monstereul dans le Jehan Johannès de Christine (*Études romanes dédiées à Gaston Paris*, p. 116, n. 3).

1. *Chartul.*, p. XIII.

2. Martinus Pinardi narrat se dudum « diversos ecclesie Rothomagensis et per diversorum, videlicet quondam G. de Venthadoro, *Jo. de Monsterolio alias Johannis Ade de Baudribosco*, etc., ecclesie predicte canonicorum prebendatorum extra curiam predictam defunctorum obitus, vacantes successive canonicatus et prebendas acceptasse » (*Suppl.* n° 137, fol. 361 b). Joh. de Monsterolio revera etiam canonicus Rotomagensis fuit. Vide Thomas, p. 7.

1° Jehan de Monstereul, dit *Johannès*, qui est notre *de cujus*; 2° Adam de Baudribosc, homme d'église notable, mais qui n'a rien à faire avec l'histoire littéraire, dont on peut lire le testament, daté de 1418, dans les *Testaments enregistrés au Parlement de Paris sous le règne de Charles VI* que M. A. Tuetey a publiés. en 1880, *Mélanges historiques, Choix de documents*, t. III [1]. La patrie de Jehan de Monstereul reste donc toujours à trouver, et l'on se demande toujours s'il faut considérer *Johannès* comme un vrai nom patronymique ou comme un surnom personnel.

J'ai eu le plaisir, au mois de février dernier, de trouver aux Archives Nationales, dans la série des Accords en Parlement récemment classée par ordre chronologique et reliée [2], un acte du 4 août 1427 relatif à la propriété de deux immeubles que Jehan de Monstereul avait possédés de son vivant et qu'on se disputait après sa mort. C'est un document de premier ordre pour la détermination des points qui restent encore indécis au sujet de son nom, de sa famille et, subsidiairement, de sa patrie. Je le mets tout d'abord sous les yeux du lecteur dans toute sa teneur, sauf quelques formules sans importance dont je marque la place par des points de suspension. Je présenterai ensuite rapidement les observations auxquelles il donne lieu.

1427, 4 août, Paris. Accord en parlement entre maîtres Jehan

---

1. J'ai relevé la méprise du Père Denifle dans *La Correspondance historique et archéologique*, 4e année, 1897, p. 368-9 ; mais je n'ai pas pris garde que le nom de Jehan de Monstereul étant au génitif dans la supplique de Pinard, il était impossible de savoir, à s'en tenir à ce document, s'il fallait l'énoncer au nominatif « Johannes de Monsterolio alias *Johannes* » ou « Johannes de Monsterolio alias *Johannis* ». Le témoignage de Christine de Pisan, appuyé par l'accord en parlement qui sera publié plus loin, prouve que le surnom de Jehan de Monstereul était *Johannès*, et non *Johannis*, comme je l'ai dit.

2. Dans ce classement on n'a pas distingué les accords qui proviennent du parlement de Paris, de ceux qui proviennent du parlement de Poitiers pour la période qui va de 1418 à 1436, et l'on a tout rangé dans un ordre chronologique unique. C'est assurément une faute de méthode ; mais je dois dire que, mes recherches historiques étant limitées de parti pris aux documents émanés du parlement de Poitiers, je n'aurais pas rencontré la pièce qui fait l'objet de cet article si cette faute ne me l'avait pour ainsi dire jetée dans les jambes.

Rapiout, avocat du roi et conseiller au parlement, et Colin de la Rue, au sujet de deux immeubles, sis à Paris, ayant appartenu à feu Jehan Charlin de Monstereul, dit Johannès, prévôt de Lille.

1. Comme procès feust meu et pendant en la court de parlement entre maistre Jehan Rapiout, conseill[ie]r et advocat du roy nostre sire en sa dicte court de parlement [1], app[ell]ant de mess[rs] ten[ans] les requestes du palais du roy nostredit s[r], d'une part, et Colin de la Rue [2], intimé, d'autre, sur ce que ledit maistre Jehan Rapiout disoit que, ja soit ce que a certains et justes titres il eust droit et feust proprietaire et detenteur de certaine maison et ses appartenances assise a Paris, en la rue Simon le Franc [3], tenant d'une part a l'ostel qui fu Jacquet d'Ableges [4], d'autre part a l'ostel qui fu maistre Jehan de la Haie, aboutissant par derriere a l'ostel qui fu messire Regn[ault] de Trye, et de certaine autre maison ou masure et jardin assiz a Paris, en la rue du Grant Chantier, pres du Temple [5], tenant d'une part a l'ostel de maistre Pierre Flouriot, d'autre part a l'ostel qui fu a Jehan Spifame, aboutisssant par derriere sur la Cousture du Temple, les-

---

1. Homme de robe notable de ce temps, président au parlement de Paris de 1418 à 1420, bailli de Sens en 1421, avocat du roi au parlement à partir de 1422. C'est par erreur que Blanchard dit qu'il quitta le service des Anglo-Bourguignons et fut avocat du roi au parlement de Poitiers (*Éloges des présidents*, p. 51 : cf. F. Aubert, *Hist. du parlement de Paris*, t. I, pp. 12, 208. etc.). Il était probablement frère de Hugues Rapiout, prévôt des marchands, sur lequel M. Tuetey a écrit une notice très complète (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 284).

2. Je ne sais rien sur ce personnage que ce qui découle de l'acte même ici publié.

3. Cette rue existe encore et a conservé son nom : elle va de la rue du Temple à la rue Saint-Martin.

4. Fils du célèbre jurisconsulte Jacques d'Ableiges ; voir sur lui une notice de M. Guilhiermoz dans *Bull. soc. hist. de Paris*, XI, 130. Dans la même rue se trouvait une maison « qui fu Jehan Papillon et depuis à Jehan d'Ableiges, et de present (1427) appartient à maistre Andry le Preux » (A. Longnon, *Paris sous la domination anglaise*, p. 258).

5. Rue qui s'étendait entre la rue Pastourelle et celle des Vieilles-Haudriettes, dans le quartier Sainte-Avoye. Par arrêté préfectoral du 25 juin 1874, cette dénomination a été abolie et remplacée par celle de « rue des Archives », qui s'applique en outre aux anciennes rues des Deux-Portes, des Billettes, de l'Homme-Armé et du Chaume. (Communication de mon confrère et ami F. Bournon.)

quelles maisons et jardin jadis furent et appartindrent a feu maistre Jehan Charlin dit Joh[ann]ès, a son vivant prevost de Lisle, et icelles maisons et jardins eust acquises et acquestees a tiltre d'achat des vrais heritiers dud. feu maistre Jehan Joh[ann]ès, et a ce tiltre et autrement deuement eu feust en bonne possession et saisine ;

2. Ce non obstant ledit Colin de la Rue, par vertu de certaines lettres royaulx par lui empetrees, soubz umbre de ce que ilz (*sic*) se disoit le plus prouchain heritier d'icellui deffunct, avoit fait fere commandement audit maistre Jehan Rapiout qu'il se departist desdictes maisons et heritages et l'en laissast joïr et user comme de sa chose, et, pour ce que a ce ledit Rapiout s'estoit opposé, l'avoit ledit de la Rue fait adjourner pour dire ses causes d'opposicion et lui respondre a ce qu'il lui vouldroit demander et se mestiers estoit, tant en cas de retrait comme autrement, et sur ce lui eust fait assigner jour par devant mesd. seigneurs tenans les requestes du palais, par devant lesquelz les parties comparans, c'est assavoir led. maistre Jehan Rapiout en personne et led. de la Rue par maistre Jehan Paris, soy disant son procureur, ledit Colin de la Rue eust fait dire et proposer que feu Jehan le Bon, Jehan, dit de Jessonville [1] et la feu (*sic*) mere dud. feu Joh[ann]ès estoient frere et seur, et que dudit Jehan de Jessonville estoit venu et yssu un filz nommé le Bon Jehan de la Rue, lequel estoit cousin germain dudit deffunct, duquel estoit venu, né et procreé ledit Colin de la Rue, et par ainsi estoit icellui Colin de la Rue cousin remué de germain dudit deffunct ;

3. Or disoit il que ledict deffunct estoit alé de vie a trespassement sans hoir de son corps, delaissié ledit Colin de la Rue son plus prouchain heritier habile a lui succeder, comme il disoit, et pour ce requeroit a l'encontre dudit maistre Jehan Rapiout qu'il fust dit que a bonne cause lui avoient esté faiz lesdiz commandemens et qu'il fust contraint a le laissier joïr desd. maisons, jardins et heritages et a lui rendre les louages, fruiz, proufiz et emolumens d'iceulx, et, au cas qu'il n'obtendroit a ses fins et conclusion comme plus prouchain [heritier], que a tout le moins, comme lignager, que il fust receu au retrait d'icelle (*sic*) maison et jardin, offrant verbaument la bourse et les deniers ;

4. A quoy, après ce que de la partie dudit maistre Jehan Rapiout eust esté nyee la demande et moyens dudit de la Rue, eust esté dit et proposé, en parlant par supposicion, que supposé que ledit Colin de la Rue eust esté lignager et parent dudit deffunct au degré par lui baptizé et declairé, si disoit il que ses aucteurs ou vendeurs, desquelz il avoit droit et acheté lesd.

---

1. Jehan Spifame, d'une famille italienne établie à Paris, avait épousé une fille de Gontier Col, ami de Jehan de Monstereul (*De J. de M. vita*, p. 81, n. 3).

2. Localité dont j'ignore la situation.

maisons et jardin, estoient encores plus prouchains que ne pouoit estre ledit Colin de la Rue, car il disoit que ledit feu maistre Jehan Charlin de Monstereul dit Joh[ann]ès, a son vivant eust un frere nommé Regnaudin [1], duquel Regnaudin par leal mariage yssist une fille nommée Jehannete, laquelle fut niepce dud. Joh[ann]ès, de laquelle Jehannete yssirent deux filles, c'est assavoir Katherine et Sebile, lesquelles furent ses arr[ier]es-niepces, et ainsi estoient plus prouchaines que ne pouoit estre ledit de la Rue, qui ne se disoit que cousin germain, car de tant que le frere est plus prouchain que l'oncle, de tant le filz du frere est plus prouchain que le filz de l'oncle, et de tant que le filz du frere est plus prouchain que le filz de l'oncle, de tant les enfans du filz du frere sont plus prouchains que les enfans du filz de l'oncle, et par ainsi lesd. Katherine et Sebile, qui estoient enfans du filz du frere, estoient plus prouchaines que ne pouoit estre ledit Colin de la Rue, supposé qu'il fust yssu du filz de l'oncle, *dont il ne savoit riens* [2];

5. Or disoit ledit Rapiout que desd. [3] Katherine et Sebile, de l'auctorité de Parisot Horriou et Gaultier Lalemant leurs maris [4], ilz (*sic*) avoit acheté lesd. maison et jardin..., requerant prealablement ledit Rapiout congé parce que maistre Jehan Paris, qui se portoit pour procureur dudit Colin de la Rue, n'avoit point de grace a plaidier par procureur, mesmement que c'estoit en matiere de retrait, qui estoit hayneuse et rigoreuse ; desquelles requestes et conclusions lesd. messrs des requestes avoient debouté ledit maistre Jehan Rapiout, dont il se estoit senti agrevé et pour ce de ce et d'autres griefz il eust appelé en la court de parlement, laquelle appellation il ait bien et deuement relevee, a l'occasion desquelles choses, tant au regart dudit principal comme dudit appel, lesdictes parties estoient en voie de entrer en grans frais et involutions de procès ;

6. Finallement lesd. parties...sont d'accord en la maniere qui s'ensuit : c'est assavoir que, après ce que ledit Colin de la Rue s'est tenu et tient pour deuement informé de la geneologie et lignage desd. Katherine et Sebile, vendeurs ou venderesses dudit Rapiout, et que lesd. Katherine et Sebile ont venduz lesd. heritages audit Rapiout, que, lad. appellacion et se (*sic*) dont il a esté appelé mise au neant sans admende, ledit Colin de la Rue se depart dudit procès principal et poursuite par lui commancee a l'encontre dudit Rapiout, tant en petitoire comme en possessoire, comme aussi au

---

1. Ce frère de Jehan de Monstereul et ses descendants sont inconnus par ailleurs.

2. Les mots imprimés en italique ont été barrés dans la minute, ce qui semble être une reconnaissance implicite de l'exactitude de la généalogie fournie par Colin de la Rue.

3. La minute porte *lesd.*, au lieu de *desd.*

4. Personnages inconnus.

regard dudit retrait, et a renoncé et renonce, lui sur ce bien advisé et conseillié, et par tant ledit Rapiout le quicte des despens ; et oultre plus ledit maistre Jehan Rapiout, de courtoisie, donne dix francs audit Colin de la Rue pource qu'il est povre homme et lequel avoit commancé ce present procès a la requeste et instance d'autruy, c'est assavoir a la requeste de maistre Henry Camus, qui depuis s'en est alé et absenté [1].

7. Fait et passé en Parlement par lesd. Rapiout et Colin de la Rue comparus en leurs personnes, present et consentant le procureur general du roy nostre sire en tant qu'il touche lesd. Rapiout et de la Rue, sans prejudice de tel droit que au roy pourroit appartenir a cause de la confiscacion dudit maistre Henry Camus, se aucun droit pouoit avoir es choses dessusdictes par le moyen de lad. confiscacion, le IIIJ[e] jour du mois d'aoust l'an mil IIIJ[c] XXVIJ.

[Arch. Nat. X[1c] 134, n° 39, minute originale sur papier au dos de laquelle se trouve le brouillon de lettres royaux du même jour destinées à notifier et à sanctionner l'accord. Sous le n° 40 figurent des lettres patentes de Henri VI autorisant l'accord, ainsi datées : « Donné a Paris le huit[me] jour de juillet l'an de grace mil CCCC vint et sept et de nostre regne le quint. Par le roy a la relacion du conseil.

De Bosco.

Comme le lecteur a pu le remarquer, l'acte qui précède appelle notre prévôt de Lille tantôt (au moins une fois) *Jehan Charlin de Monstereul dit Johannès*, tantôt *Jehan Charlin dit Johannès*, tantôt *Jehan Johannès*, tantôt simplement *Johannès*. Il est clair que *Charlin* est son vrai nom de famille (nom rare d'ailleurs, que je n'ai jamais rencontré dans aucun des nombreux documents du XIVe et du XVe siècle qui m'ont passé sous les yeux [2]), que *Johannès* est un surnom personnel (on peut conjecturer que Jehan Charlin l'a reçu dans la maison natale, comme une sorte de constatation permanente de sa qualité de clerc, destiné à parler latin et à faire honneur à sa famille); enfin que l'addition *de Monstereul*, en latin *de Monsterolio*, est du

1. Henri Camus avait passé au service du duc de Bretagne : voir F. Aubert, *Hist. du parl. de Paris*, t. I, p. 351, n. 1. D'après la réserve qui se trouve un peu plus loin, il semble avoir eu de son côté quelques droits à la succession de Jehan de Monstereul.

2. Le *Dictionnaire des noms de famille* de Lorédan Larchey donne *Charlin*, considéré (avec raison, il me semble) comme un diminutif de *Charles* ; il donne aussi *Carlin* et *Carlinot*.

fait même de notre personnage, et doit indiquer, comme pour Gerson (Jehan Charlier, de Gerson), pour Clamenges (Nicolas Poilevilain [1], de Clamenges) et pour tant d'autres, son lieu de naissance. Malheureusement notre document ne nous fournit pas le moyen de localiser avec certitude ce *Monstereul* et de choisir entre les différents *Montreuil*, *Montreux* ou *Montereau* que nous offre la toponymie française. La question se complique encore du fait que l'on ne sait où placer le *Jessonville* qui figure dans l'accord comme surnom de l'oncle maternel de Jehan de Monstereul.

Il vaut mieux se taire, en attendant la découverte de quelque document probant, que de hasarder des conjectures en l'air. Tout au plus est-il permis de penser que ce *Monstereul* ne doit pas être cherché en dehors de l'Ile de France, puisque le prévôt de Lille était propriétaire de deux immeubles dans la capitale et que ses héritiers semblent tous avoir habité Paris au moment de sa mort.

De ces deux immeubles nous en connaissions déjà un, grâce aux comptes de confiscation dont Sauval nous a conservé de précieux extraits, celui de la rue du Grand-Chantier. Dans ces comptes, l'immeuble est mentionné comme « tenant d'une part à Jean Spifame et d'autre à Jehan Rapiout [2] » (l'avocat même que nous voyons en cause dans la pièce publiée ci-dessus comme acquéreur des deux immeubles). Cet hôtel de Jean Rapiout, voisin de celui de Jehan de Monstereul, est désigné dans notre document comme étant celui de « maistre Pierre Flouriot », par suite de quelque cession dont nous ignorons la date et les circonstances. L'accord de 1427 place en première ligne l'immeuble de la rue Simon-le-Franc : « certaine maison et ses appartenances », et il qualifie assez dédaigneusement celui de la rue du Grand-Chantier de « maison ou masure et jardin ». Il est donc permis de supposer que Jehan de Monstereul habitait ordinairement rue Simon-le-Franc, et que c'est là qu'il avait fait graver sur le portique de sa maison les lois de Lycurgue

1. C'est au Père Denifle que nous devons de connaître le nom de famille de Nicolas de Clamenges ; voir le *Chartularium* cité, t. III, p. 454, n. 10.

2. *De J. de M. vita*, p. 13, note.

d'après Justin, fantaisie ou plutôt profession de foi d'humaniste qui lui attira les reproches de son ami Laurent[1].

La rue Simon-le-Franc existe toujours, comme je l'ai dit plus haut. Je l'ai parcourue, cherchant de l'œil, à défaut de la plaque où furent gravées les lois de Lycurgue, quelque pan de mur dont l'aspect séculaire pût faire croire qu'il était contemporain de Jehan de Monstereul : je n'ai rien trouvé où me prendre. Pour perpétuer le souvenir du passage de l'homme sur la terre, le parchemin et le papier valent mieux, bien souvent, que la pierre et le marbre.

A. THOMAS.

---

1. Sur l'identification contestée de ce Laurent et de l'écrivain Laurent de Premierfait, voir *Romania*, XXXIII, 105.

MÉLANGES

ANC. FRANÇ. *SENECHIER, SENEGIER*

Dans l'article que j'ai consacré, en 1897, à l'anc. franç. *panechier* [1], représentant du lat. vulg. *panificare, j'ai montré que, contrairement à l'opinion exprimée par M. Meyer-Lübke, le français avait hérité de quelques verbes en -ificare. Je suis revenu incidemment sur cette question en rendant compte de la publication du *Glossaire hébreu-français* de MM. Lambert et Brandin [2], où l'on trouve *bonijer*, *saintijer* et *torijer*. Je m'avise seulement aujourd'hui de l'existence en ancien français du verbe *senechier* < significare, pour l'avoir rencontré dans *Renart le Bestourné*, petit poème de Rustebuef, au vers 161 :

> L'en *senesche* guerre et bataille :
> Il ne m'en chaut, mes que bien n'aille [3].

Le sens est évident. *L'en senesche* veut dire : « on annonce, on présage ».

Il est singulier que Godefroy n'ait pas recueilli ce mot si intéressant : on trouve bien dans son Dictionnaire un article

---

1. *Romania*, XXVI, 436; réimpr. dans mes *Essais*, p. 344.

2. *Romania*, XXXVI, 447.

3. *Rustebuef's Gedichte*, hgg. von Adolf Kressner, p. 71. — Jubinal a imprimé *seusche*, au lieu de *senesche*; d'autre part, Littré a cru qu'il fallait lire *seurche*, et a cité ces deux vers dans son historique du verbe *chercher*. Bien que M. Kressner n'indique pas de variante pour *senesche*, le ms. Bibl. nat. franç. 1635 porte : « Hom *senege* guerre et bataille. » Jubinal en a fait mention (en imprimant *seuege*) dans sa première édition, t. I, p. 202; mais la variante a été supprimée dans la seconde, t. I, p. 242.

SENECHIANCE, mais ce n'est qu'un renvoi à SEGNEFIANCE, et, à l'article en question, la forme *senechiance* ne figure dans aucun des exemples cités

Rustebuef n'est pourtant pas le seul écrivain qui ait fait usage de notre verbe. Gaston Paris, dans son exemplaire de Godefroy, s'est contenté d'inscrire SENECHIER à la suite de l'art. SENECHIANCE, avec un point d'interrogation et un renvoi au vers 161 du *Renart le Bestourné*; mais dans l'exemplaire interfolié du *Glossaire de la langue romane* de Roquefort, qu'il avait hérité de son père, il a inséré, sans définition, non seulement l'exemple de Rustebuef, mais deux exemples de Gautier de Coinci tiré de l'édition donnée par Robert Reinsch, en 1882, dans le t. LXVII de l'*Archiv* de Herrig, de la *Nativité de Nostre Dame* et de la *Nativité de Jesus*. Voici ces deux exemples, avec le contexte nécessaire :

Venjance prent Diex et droiture
De pechié, non pas de nature.
Por ce s'il tient un ventre clos,
Quant il a esté tant reclos,
Por ce le fait que, quant il uevre,
Que plus merveilleuse en soit l'uevre
Et qu'on n'i die ne *seneche*
Pechié de luxure ne teche.
Nat. de N. D., 310-317.

Perdu n'a pas virginité,
Il n'i a voir nule occoison.
Adès estoit en oroison;
A li parloit a grant sejour
Li angles, n'en failloit de jour;
Et de la main l'angle prenoit
Sa viande quant [il] venoit.
Tu donc n'autres comment *seneche*,
En li n'a pechié nul ne teche.
Nat. de Jesus, 450-458.

Dans ces deux passages le verbe *senechier* a un sens un peu différent de celui que lui attribue Rustebuef; je le traduirais par « supposer, imaginer ».

De son côté M. Paul Meyer m'a signalé la présence de *senechier* dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale qui

contient le *Perceval* en vers de Crestien de Troyes et ses suites. Voici le passage, que je tire de l'examen direct du manuscrit :

« Si m'aït Diex, biax dols amis »,
Fait li rois, « il m'est bien avis
« Se ja vos avoie perdu[1],
« Trop me seroit mesavenu.
— Sire, ja nel devez quidier :
« En ne doit pas mal *senech[ier]*.
« Ja, se Dieu plaist, ce n'avenra[2]. »

Le sens est absolument le même que dans le passage de Rustebuef cité ci-dessus.

Comme je l'ai indiqué plus haut, à côté de *senechier* et de sa variante graphique *seneschier*, qui est sans valeur étymologique, on trouve aussi *senegier*. Il va de soi qu'il est en outre permis de supposer l'existence en ancien français d'une forme normanno-picarde où le *c* aurait conservé son caractère de consonne explosive, à savoir **senekier*. Je ne sais rien de positif sur **senekier*, mais en ce qui concerne *senegier*, j'ai noté depuis longtemps sa survivance dans les patois en dépouillant les vocabulaires que j'ai sous la main. Si quelques-uns des auteurs

1. Ms. : perdi.

2. Bibl. nat. franç. 12576, v°, 2e col. — C'est Mlle Jessie L. Weston qui a attiré l'attention de M. P. Meyer sur ce mot *senechier*, ainsi qu'elle veut bien m'en informer. Voici d'ailleurs la remarque qu'elle fait à ce sujet dans une note d'une récente publication (*Sir Gawain and the Lady of Lys*, translated by Jessie L. Weston... published by David Nutt at the Sign of the Phoenix [London], 1907, p. 102) : « The original gives : *On ne doit pas mal senechier*. This latter word appears to be unknown. I submitted the passage to M. Paul Meyer, who thinks it may be a fault of the copyist; at the same time, Godefroi gives the noun *senechiance* as equivalent to *segnefiance*, and a verb may have been constructed from his. The corresponding passage in B.N. 12577 runs : *Nul ne doit le mal prononcier*. In an article in *Folk Lore* for March 1907, Miss Goodrich Freer quotes a Gaelic proverb : « Ill will come if mentioned. » This seems to be the equivalent of our text. » — Qu'il me soit permis de remarquer qu'il y a plus qu'une nuance entre le vers français où figure *senechier* et le proverbe gaélique. Le poète français dit purement et simplement : « On ne doit pas présager malheur », et cette phrase a une application bien déterminée dans la bouche du personnage qui parle (Bran de Lis) par ce que vient de dire son interlocuteur (Arthur).

qui ont défini ce verbe se sont mépris sur son origine, d'autres ont vu la véritable étymologie. C'est ce que le lecteur pourra constater lui-même en parcourant les extraits suivants qui sont comme un inventaire des reliques du latin significare dans les patois de la Gaule. Sauf erreur, significare n'est aujourd'hui représenté qu'en Bourgogne, en Franche-Comté et dans la Suisse romande. Je range mes extraits dans l'ordre chronologique des ouvrages auxquels je les emprunte.

SENONGÉ. Annoncez, annoncer. *Vo me senongé*, vous m'annoncez. *Senongé* vient de *subnunciare*. On chantoit à Dijon dans le tems de la Comète de 1665 :

Voyan lai qu'eu' de lai Cômaite
Qui no senonge tant de mau.

(*Noei borguignon* de Gui Barôzai (= Bernard de La Monnoye), glossaire de l'éd. de 1720, p 370.* — A noter que p. 145, à l'art. BISSÉTRE, La Monnoye enregistre : *Vo me senongé bissétre*, vous me présagez malheur.)

SENONGÉ, annoncer, présager, pronostiquer. *Vo me senongé bissétre*, vous me présagez malheur. Cette expression est très ancienne et rappelle le druidisme. Les *senæ* (?) ou les *senots* passaient pour connaître l'avenir et pour être doués du privilège de l'annoncer. On chantait à Dijon... (cf. l'article précédent). — SENONGE, annonce, annoncent :

La vaigne *senonge* marvaille (Lai gade dijonnaise [1]).

(Cl. Delmasse, *Vocab. bourguignon* [achevé en 1824], ms. Bibl. nat. franç. 12856, fol. 195 v°).

SENEDJI, v. Pronostiquer. Se dit d'un *signe* qui doit pronostiquer quelque malheur. Alpes.

(*Gloss. du patois de la Suisse romande*, par le doyen Bridel [† en 1845]. Lausanne, 1866.)

SENAIGIE, SENADZI, etc., présager, annoncer (Bourgogne, *senongé*), Doubs, Hte-Saône, Jura. *Signum*, signe, présage ; *g* quiescent ou nul comme dans fr. *signet*.

(Dartois, dans *Mém. de l'Acad. de Besançon*, ann. 1850 p. 166.)

SENONGÉ, présager, annoncer, pronostiquer. On disait : *Vo no senonge bissétre*... (cf. ci-dessus). Le bibliographe Delmasse pensait...(cf. ci-dessus).

(Mignard, *Hist. de l'idiome Bourguignon*, p. 138. Dijon, 1856.)

---

1. Poésie d'Aimé Piron, composée à la fin de 1720 (Dijon, s. d., in-12).

S'NEDZI, signifier, pronostiquer, faire augurer, présager. Allem. *anzeigen*. A vieilli. Lat. *significare*.

(J. Tissot, *Le patois des Fourgs*. Besançon, 1865.)

SENONGÉ. Annoncer. Du latin *subnuntiare*.

(Mignard, *Vocab. raisonné... du patois de la province de Bourgogne...* Dijon, 1869.)

SENODGIE (*o* bref), v. a. Présager.

(Ch. Contejean, *Gloss. du patois de Montbéliard*. Montbéliard, 1876.)

SENADGI, couver une maladie, avoir quelque triste pressentiment, du lat. **senaticare*, pour *senescere*, décliner, languir, dér. de *senem*, qui est sur son déclin, cont. en *senat'care*, par changement de *tc* en *dg*.

(Dr F.-Victor Poulet, *Essai d'un vocab. étymol. du patois de Plancher-les-Mines*, 1878.)

SÉNAGER, v. a. Pressentir, présager, songer, pronostiquer. Racine : *signum*, signe, qui a fait seing (*senagium, senagire?*), *significare*. *Sénager*, dans certaines localités, a aussi le sens de couver une maladie, avoir les symptômes, les signes d'une maladie, ce qui rentre assez exactement dans le sens du radical *signum*. *Senage* se disait anciennement du droit qu'on payait pour mettre une enseigne. La racine est donc bien *signum*.

(Ch. Beauquier, *Vocab. étymol. des provincialismes du Doubs*, dans *Mém. de la Soc. d'émul. du Doubs*, 5e série, 5e vol., 1880, p. 142.)

snĕdji, présager : *sülĕ n snĕdjrā d bō*, cela ne présage rien de bon.

(Ch. Roussey, *Gloss. du parler de Bournois*, 1894.)

PRESAGER, v. a., *presaigeai*, *senongeai* et *senongé*. *Vo me senongé*, vous m'annoncez (La Monnoye). — *Senongeai bissétre* (Vergile virai). — *Lé veigne senonge marvaille* (Aimé Piron.)

(J. Durandeau, *Dict. franc.-bourguignon*, t. VII [Dijon, 1904], p. 86.)

A ces citations, grâce à une obligeante communication de M. Matruchot, mon collègue à l'Université de Paris, je puis joindre un témoignage plus fraîchement recueilli et provenant de l'observation directe : dans le patois parlé à Verrey-sous-Salmaise (Côte-d'Or), notre verbe est encore vivant et se prononce *senoîger* (*snwâjĕ*).

Il est à peine besoin de faire remarquer que les rapprochements étymologiques avec le latin subnuntiare sont sans valeur. Le changement en *a*, en *o*, voire en *oi*, de l'*i* latin entravé

est régulier dans le dialecte bourguignon [1]. Quant à la nasalisation de **senoger* en *senonger*, elle n'est pas plus étonnante que celle de *seneçon* en *senençon*, *senenchon*, que présentent beaucoup de patois [2], ou celle de l'angl. *messenger*, *passenger* pour *messager*, *passager*.

A. THOMAS.

SUR UN MORCEAU DE ROBERT DE BLOIS

CONTENU DANS LE MANUSCRIT 3516 DE L'ARSENAL.

Le ms. 3516 de l'Arsenal, tant de fois consulté et décrit, ne semble pas encore avoir livré tous ses secrets. En haut de la colonne c. du verso du folio 128 se trouve la rubrique « De Jonas & de la Balaine ». Cette section paraît s'achever (folio 130, verso c.[3]) par l'explicit : « Chi fine li evesque Johan », car elle est suivie immédiatement du titre d'un fableau : « Ore orrés de le abiesse que li deables empraingna ». Bien que les compilateurs du dictionnaire de Godefroy (cf. l'article *haligoter* vol. IV) aient reconnu que ce poème était de Robert de Blois, le dernier éditeur [4] paraît avoir ignoré l'existence de ce texte. Ce ne serait donc peut-être pas sans intérêt pour ceux qui auraient l'occasion d'étudier les œuvres de l'auteur de *Beaudous* d'apprendre à quels endroits des œuvres complètes correspondent les vers des colonnes indiquées ci-dessus du ms. 3616.

Ms. 3516.		Ulrich, III, p. 29 (*L'Enseignement des Princes*)
(F. 128 r° *c*)	Oiés que Deus meïsmes dist,	vers 933
	Si com nos trovons par escrit :	
	Ja li hom quï orgoil fera	

1. Dans le français littéraire *soulager* (issu de *souleger*), il y a eu contamination soit spécialement avec *assoagier*, verbe qui a un sens voisin et qui est encore dans Cotgrave sous la forme *assouvager*, soit généralement avec les très nombreux verbes dérivés de noms qui contiennent le suffixe *-age*; cf. le terme de manège *passager* (un cheval), emprunté de l'ital. *passeggiare*.

2. *Romania*, XXXVII, 377.

3. D'après la nouvelle pagination, fol. CXXXV de l'ancienne.

4. *Robert von Blois sämmtliche Werke*, hrgg. von Dr Jacob Ulrich, 3 vol., Berlin, 1889-95.

En ma maison n'habitera.
Li firmament, qui tot le mont
Et totes les coses qui sont
Sostient, ne pot pas sostenir
Orgoil, ains covint jus chaïr [1]. vers 940
Li orgoillos est, ce sachiés, vers 953
Si con li fumiers renoiés.
. . . . . .
. . . . . .
Humelités est la douçors,
De totes vertus et li flors :
Beautés ne force ne rikece,
Hardemens, savoir ne largece,
Ne valent une vert aillie,
S'orgoils est en lor compaignie.
Pur ce vos di, gardés vos en,
(F. 129 r° *b*) (Vos) ne poés faire meillor sen [2]. vers 1136
(F. 129 r° *b*) Or voil ci faire mon retor, Vol. III, p. 93 (*Poésies religieuses*, vers 461)
A Jhesu Crist nostre segnor.
. . . . . .
. . . . . .
(F. 129 v° *a*) Haire vestir, veillier, juner,
Ne puet almosne sormonter [3]. p. 103, vers 610
Et Deu[s] le nos laist tele faire,
C'a Nostre Segnor puisse plaire :
Amen, amen, amen.
Cil Deus ki est et seus et trois, p. 103, vers 621
Et est apelés rois des rois
. . . . . .
. . . . . .
(F. 130 v° *c*) Si seront andoi de tel pris
Que devant Deu, par grant chierté,
Seront ensamble coroné. p. 117, vers 1128

1. Le ms. 3516 comparé au 5201 présente ici une lacune de 12 vers.

2. Le vers 182 correspond pour le sens au vers 1136 de l'*Enseignement* (plutôt 1126, les vers étant mal comptés dans l'édition Ulrich). Le vers 183 correspond au vers 461 des poèmes religieux. Les vers 175-182 ont déjà été rapportés, d'après le ms. de l'Arsenal 5201, dans la *Romania*, XVI, 36.

3. Le texte du ms. 5201 a dix vers avant que le poème *Cil Deus*... commence ; les deux vers 329-330 et les trois *amen* du ms. 3516 manquent.

A cet endroit la concordance des deux manuscrits cesse : ms. 3516 a la suite de huit vers que voici :

Li cors le vil pot senefie,
Qui est si plain de tricherie,
Et le beau tresor est li ame,
Por droit doit estre dou cors dame :
Li ame, qui dame est del cors,
Riches est de mult grant tresors;
Si en reçoit si riche don,
Que Deus le tient por compaignon.
Chi fine li evesque Johan.

tandis que la version d'Ulrich ne s'arrête que 366 vers plus loin.

Il est à remarquer que la version du ms. 3516 paraît s'arrêter au folio 129 v° *a* sur les trois amen : le même scribe a pourtant continué sans laisser de blanc. Cette fusion de deux poèmes ou parties de poèmes en un seul n'a rien de surprenant pour ceux qui ont étudié les œuvres de Robert de Blois telles que les manuscrits nous les présentent. Tout semble venir confirmer l'opinion exprimée par M. Paul Meyer, dans son étude de cet auteur, que les mss. 5201 de l'Arsenal et B. N. 2236 représentent une dernière mise en œuvre (*Romania*, XVI, 42). J'espère pouvoir fournir plus tard quelques données qui expliqueront l'arrangement si bizarre des manuscrits.

A. T. BAKER.

COMPTES RENDUS

R. L. Graeme Ritchie, **Recherches sur la syntaxe de la conjonction « que » dans l'ancien français depuis les origines de la langue jusqu'au commencement du XIIIe siècle.** Thèse pour le doctorat d'Université. Paris, Champion, 1907. In-8°, XXVIII-197 p.

L'Académie française, en accordant un prix à M. Ritchie, a rendu un hommage mérité aux connaissances grammaticales étendues et sûres, au sens juste et fin des nuances dont il a fait preuve dans son travail. Il fallait du courage pour ne pas reculer devant le nombre immense des exemples à recueillir et à classer; c'était une tâche aussi fastidieuse que délicate, car les différents emplois de *que* ne se distinguent souvent que par des nuances à peine perceptibles. M. R. s'est tiré à son honneur de cette entreprise : grâce à l'étendue des dépouillements, son ouvrage rendra les plus grands services à ceux qui voudront étudier désormais la syntaxe de *que*. Ajoutons que des listes, par époque et par région, des textes étudiés, ainsi que des index soigneusement établis en rendent le maniement très commode.

La conclusion aurait été plus nette si M. R. avait adopté un autre plan. Il a rangé ses exemples dans les cadres de l'analyse logique classique qui s'appliquent mal à la langue du moyen âge. Il reconnaît lui-même (pp. 49, 52, 60) que la distinction entre « consécutives » et « finales » est arbitraire; il va plus loin et dit avec raison (p. 127) que souvent il n'y a pas de distinction bien tranchée entre « principale » et « circonstancielle ». Comme cependant il a adopté ces divisions, à chaque instant ses exemples semblent mal classés; il y a aussi, d'un chapitre à l'autre, bien des redites, notamment en ce qui concerne l'emploi des modes. Mais ce classement a l'inconvénient plus grave de laisser dans l'ombre pour le lecteur, et peut-être un peu pour l'auteur, le point important du sujet. M. R. a bien noté à plusieurs reprises (spécialement p. 76), que l'histoire de la conjonction *que* est un recul constant devant les nouvelles conjonctions composées (cf. le tableau, p. 179-180). Il aurait mis ce grand fait en pleine lumière s'il avait donné d'abord un tableau complet des emplois de *que* sans y introduire des divisions minutieuses, puis, dans l'ordre chronologique, les exemples des conjonctions composées : son livre y

aurait gagné en clarté et en unité. Il aurait pu du moins présenter toujours ses exemples dans l'ordre chronologique : il y a manqué quelquefois (p. 17, 23, 48, 74, 102).

M. R. a eu tort aussi, à notre avis, de ne pas citer tous les exemples qu'il avait recueillis. Il dit n'avoir pas voulu grossir démesurément son livre, mais il aurait pu se ménager la place nécessaire en supprimant des parties qui tiennent peu à son sujet : certains rapprochements peu probants avec le grec, le latin, l'anglais et le français moderne (représenté principalement par des exemples de Gyp), discussion sans conclusion sur les relatives complexes (p. 32-34), remarques sur *ne* et *de* après le comparatif (p. 90-91 et 99-100), enfin, sur l'omission de *que*, un chapitre long, confus et contestable (p. 122-157). Si nous sommes habitués à subordonner au moyen de *que* certaines propositions, il n'est pas démontré qu'il en fût de même pour les gens du XIIe siècle, et qu'ils eussent le sentiment d'une omission quand ils juxtaposaient les propositions. A supposer que M. R. ait eu raison de ne pas citer tous les exemples de faits très fréquents, il devait le faire pour les cas plus rares ; or il se contente trop souvent de donner la référence, même pour un exemple unique : *S. Lég.* 33 a (p. 83), *Psaut.* 118, 7, *Auc.* 8. 1, *Pas.* 78 c (p. 84), *Des que la que*, *De si a tant que*, *Dusqu'a tant que* (p. 89), *Deplaindre* (p. 138) et bien d'autres. Ce qui est plus fâcheux, c'est que ces exemples absents n'ont pas toujours la valeur que leur attribue M. R., par exemple pour *Aucassin et Nicolette*, 22, 33 (p. 14), 14, 26 (p. 16), 24, 63 (p. 44), 26, 12 (p. 47), 26, 12 (p. 128), 18, 22, 10, 38 (p. 174). Il y a aussi des confusions dans les exemples cités, mais il est facile de les rectifier, et d'ailleurs, elles ne sont pas fréquentes.

Henri YVON.

E. LANGLOIS, **Nouvelles françaises inédites du XVe siècle**. Paris, Champion, 1908. In-8°, XII-160 pages (forme le t. VI de la *Bibliothèque du XVe siècle*).

Le recueil que vient de publier M. E. L. est tiré du ms. 1716 du fonds de la reine Christine au Vatican, qu'il a décrit le premier, en 1890, dans ses *Notices des mss. français et provençaux de Rome antérieurs au XVIe siècle* (cf. *Romania*, XIX, 310), et que quelques savants ont en partie utilisé depuis lors. L'auteur de ces nouvelles était vraisemblablement de Sens. Dans une courte et substantielle introduction, M. L. fournit tous les renseignements nécessaires sur l'œuvre du conteur anonyme, dont il ne cherche pas à surfaire le mérite. Des 45 morceaux qui se trouvent dans le manuscrit, il en publie un certain nombre *in extenso*, et se contente de donner quelques extraits des autres. On ne peut qu'approuver les raisons qui l'ont décidé à agir ainsi : il est temps de mettre un frein à la fureur de publier aveuglément. Chaque récit est suivi d'une notice où M. L. a fait, avec une érudition con-

sommée, les rapprochements qui sont à faire. A la fin on trouve un lexique bien conçu[1] et une table alphabétique des noms propres où sont proposées des identifications généralement très plausibles. En somme, nous avons là une publication sagement ordonnée et très élégamment exécutée.

Voici quelques observations de détail faites au cours de la lecture.

P. 1, *Regnaul de la Chanteprime*. Il faut évidemment imprimer : *Regnaulde la Chanteprime*. L'article consacré à ce personnage dans la table alphabétique (p. 154) doit être modifié en conséquence : cette *Regnaulde* était sûrement, dans la pensée du conteur, *une Chanteprime*, c'est-à-dire une demoiselle de la famille Chanteprime de Sens. — P. 4, *Lienarde, femme Jaquet Mercade*. Il est dit, p. 154 : « peut-être *Mercadé* ». C'est tout à fait certain. J'ai eu occasion de parler de la famille *Marcadé*, à laquelle appartenait la mère de la poétesse Jamette de Nesson, et j'ai noté que Jaques Marcadé, grand-père de Jamette, avait été au service de François Chanteprime de Sens, dont il épousa par la suite la fille Jehanne[2]. Il est donc tout naturel que notre conteur sénonais, fidèle à ses habitudes, ait imaginé d'introduire un Marcadé dans un de ses récits, quitte à donner à sa femme un nom de fantaisie. — P. 5, l. 13, *ung chevalier qu'il luy avoit envoyé*. Le pronom *luy* est certainement une étourderie de scribe qu'il aurait fallu corriger et remplacer par l'adverbe *y*. — P. 34, l. 1, *Messire Gaultier de Rupes*. M. L. se contente de dire, p. 152 : « il s'agit peut-être de *Ruppes*, arr. de Neufchâteau, cant. de Coussey (Vosges). » Il fallait remarquer que cette famille de *Ruppes* était très connue au commencement du XVe siècle et que, précisément, Gaultier de Ruppes, maître d'hôtel de Jean sans Peur et de Philippe le Bon, un des combattants de Nicopolis, est mentionné par Froissart et par Antoine de La Salle : cf. J. Nève, *Antoine de La Salle*, p. 34. — P. 46, *Gadifer de La Salle*. M. L. aurait pu faire remarquer que le nom *Gadifer* est emprunté aux romans du cycle d'Alexandre. En outre il fallait dire que Gadifer de La Salle est un personnage historique réel et très connu, dont le conteur sénonais a introduit arbitrairement le nom dans son récit : cf. sur ce personnage l'index des noms propres de l'édition d'Eustache Deschamps, t. X, p. 201. — P. 48, *Francoiz, seigneur des Griselles le Boscage*. Il vaut mieux imprimer *d'Esgriselles* (=Ecclesiolas), que *des Griselles*. — P. 71, *Sinados de Voisines*. M. S. aurait pu faire remarquer que le prénom de *Sinados* vient des romans de la Table Ronde ; cf. Löseth, *Le roman en prose de Tristan*, art. SINADES-SINADOS. — P. 83, *Messire Galehault de Sempy*. Je ne crois pas qu'il faille localiser ce nom de *Sempy* dans la région sénonaise (M. L. propose dubitativement *Sainpuits* ou *Sennepy*, dans l'Yonne) ; il s'agit de la célèbre famille de Sempy (*Sempy* est une commune du Pas-de-Calais), dans laquelle le conteu

1. A signaler le plus ancien exemple du mot *badin*, p. 40, et quelquesr mots qui manquent dans Godefroy, notamment *flargorne* et *morson* (amorce).
2. *Romania*, XXXV, 86.

introduit a gré de sa fantaisie le prénom chevaleresque de Galehault ; cf. l'index des noms propres de l'édition d'Eustache Deschamps, t. X, p. 231-232.

LEXIQUE. — *Acomplisseur* n'est pas bien traduit par « fauteur », car le texte porte : *acomplisseur de tous maulx*. — *Celle* et *ciaule* ne doivent pas être réunis : le premier représente le lat. cella et le second, le lat. cellula. — *Emburelicoquer* appelait une remarque, car, si je ne me trompe, ce verbe n'a pas été relevé avant le XVIe siècle, où Tory et Rabelais l'emploient, ce dernier sous la forme *emburelucoquer*.

A. TH.

Esquisse toponymique sur la vallée de Cauterets (Hautes-Pyrénées), par Alphonse MEILLON. — Cauterets, libr. Cazaux, et chez l'auteur, à Pau, 1908. In-8°, 396 p.

Ce livre, fruit (nous dit-on), de six années de travail, témoigne d'une curiosité très éveillée et d'une information étendue ; malheureusement il y a de fâcheuses lacunes dans la préparation linguistique de l'auteur [1]. Il dit fort bien dans une *Note finale* : « Il est à désirer que les lettrés et les érudits se cantonnent respectivement dans une région déterminée dont ils connaissent bien le parler. » Mais il n'a pas eu la sagesse de suivre ce conseil, et, en dispersant son attention et celle du lecteur, il a fait tort au sujet restreint, difficile autant qu'intéressant, qu'il avait entrepris de traiter. Il y a une carte, une seule, dans le livre de M. M., et cette carte (qui le croirait ?) est une « carte du monde d'après un ms. du XIe siècle de la bibliothèque de la ville de Leipzig ». Les gens du « monde », qui fréquentent beaucoup Cauterets, et dont plus d'un, probablement, lira le livre de M. M., prendront sans doute un plaisir extrême à cette image ; mais les savants diront : *non erat his locus*. Ils auraient préféré le texte intégral des actes de 1290, de 1303 et de 1317, auxquels M. M. fait d'incessantes allusions. En somme M. M. ne nous apprend rien de nouveau sur le vocabulaire et la phonétique du gascon, mais il applique assez judicieusement à l'interprétation de la toponymie les connaissances linguistiques qu'il a puisées dans Lespy et chez d'autres dont il mentionne loyalement les œuvres ou les communications directes. Quand il s'agit d'étymologies, il n'a pas toujours la main heureuse et n'est pas toujours au courant. Son explication de la finale de *Cauterets* (jadis *Caldares*) par « l'adjonction de la désinence

1. P. 35, il est dit que l'espagnol est « un amalgame de langues primitives auxquelles se sont jointes (*sic*) l'arabe porté par les Sarrazins, le *Slavon introduit par les Visigoths* et d'autres langues implantées par les invasions successives des Alains, des Suèves et des Vandales ». — Je ne connais pas le mot « dominité » que M. M. paraît affectionner (p. 35, 46) : en français on dit « seigneurie ».

de quantité *eres* » (p. 108-109) fera sourire, et son verbeux commentaire (p. 242-249) de *cuyeu, cuyelaa* témoigne qu'il n'a pas lu l'article *cuiolar* de mes *Nouveaux Essais* : manifestement *cuyeu*, que je ne connaissais pas, représente le lat. vulg. *cubiolum et appuie l'étymologie que j'ai proposée pour *cuiolar*, à savoir *cubiolaris : M. M. pense à la famille de *cage* et *geôle*, ce qui est insoutenable. Insoutenable aussi, à mon avis, l'idée que le nom du pays de *Lavedan* ou *Labéda* viendrait du lat. abies, sapin (p. 96) : étant donnée l'antiquité du nom, on ne peut admettre que sa première lettre représente l'article ; d'autre part la désinence s'oppose aussi à ce qu'on y voie un collectif. Il est fâcheux que M. M., qui a lu tant de livres surannés, semble ignorer l'existence du *Tresor* de Mistral : il y aurait trouvé plus d'une notion utile, par exemple que *ubag* (p. 304) vient du latin opacus.

A. TH.

Liber exemplorum ad usum praedicantium, saeculo XIII compositus a quodam fratre minore anglico de provincia Hiberniae, secundum codicem Dunelmensem editus per A. G. LITTLE. Aberdoniae, typis academicis, MCMVIII. In-8°, XXIX-177 p. (tome I de la *British Society of Franciscan Studies*).

Ce *liber exemplorum* n'est autre que le « Recueil d'*exempla* » dont j'ai publié une notice détaillée en 1891 dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIV, 1re partie (cf. *Romania*, XXI, 303). Je m'étais borné, en général, à transcrire les récits qui paraissent propres à l'écrivain, laissant de côté ceux qu'il avait simplement tirés d'ouvrages antérieurs. M. Little publie le recueil entier. Naturellement les morceaux que j'avais omis n'offrent pas grand intérêt. M. L. adopte, sur tous les points mes conclusions : il place, comme moi, la composition du recueil entre 1275 et 1279. Il a joint au texte un commentaire dans lequel il indique, pour chaque historiette, les récits analogues jusqu'ici signalés ou publiés. Les indications qu'il fournit à ce propos sont, en grande partie, empruntées à des publications antérieures. Dans ce cas il aurait peut-être suffi d'un renvoi à ces publications, et il n'eût pas été nécessaire de reproduire l'énumération des récits parallèles qui y sont cités, à moins d'en entreprendre le classement. Voici quelques observations faites au courant d'une rapide lecture. Ch. 22, *Honestleia* est identifié (p. vij) avec *Astley* (Warwickshire). C'est l'identification que j'avais proposée ; mais j'ai dit, dans la *Romania* (XXI, 303), d'après une communication de Sir Edw. M. Thompson, que c'était plutôt *Ansley*, dans le même comté. — Chap. 76, les vers anglais cités sont à peu près les mêmes que ceux que j'ai transcrits (*Rom.*, XXXV, 593) d'après un sermon composé en Angleterre. — Ch. 80, histoire du lion délivré de l'attaque d'un serpent par un chevalier. C'est la légende bien connue qui s'est attachée au nom de Golfier de Las Tours. Il y aurait beaucoup à ajouter à la note sur ce chapitre. Je me contente de renvoyer M. L. au

mémoire de M. Delisle sur Bernard Gui (*Notices et extraits*, XXVII, 2e partie, 369), à mon édition du poème de la croisade albigeoise, II, 380, au *Dialogus Creaturarum*, p. p. Graesse, p. 264, et aux *Publications of the Modern language Association of America*, XX, 396. — Ch. 97, *Buxetum*, près Chartres, ne peut pas être Boisville. C'est un des *Boissay* ou *Boissy* du dép. d'Eure-et-Loir. On ne connaît pas assez en Angleterre la série de nos dictionnaires topographiques des départements. — Ch. 119, le *Manuale* cité dans ce chapitre est bien évidemment le *Manuel de péchés* de William de Waddington, où précisément se trouve le récit à propos duquel l'écrivain renvoie au *Manuale*; voir l'édition de l'*Early english Text Society*, p. 281, et cf. G. Paris, *Hist. litt. de la Fr.*, XXVIII, 203. Pour le dire en passant, c'est le *Manuel* français, et non sa traduction anglaise par Robert de Brunne qu'il convient de rapprocher des récits du ms. de Durham. C'est généralement la version anglaise que cite, dans ses notes, M. Little : à tort, puisque cette version est postérieure d'un quart de siècle à l'écrivain latin. — Ch. 205. L'*exemplum* ici conté offre quelque ressemblance avec la légende de Thaïs. — La publication se termine par deux tables fort utiles : l'une pour les noms de personnes et de lieux, l'autre pour les ouvrages cités.

P. M.

Pierre Alphonse. **Disciplines de clergie et de moralités**, traduites en gascon girondin du XIVe-XVe siècle, publiées pour la première fois d'après un ms. de la Bibliothèque nationale de Madrid, avec fac-similé, carte, étude morphologique, etc., par Jean Ducamin. Toulouse, Ed. Privat, 1908. In-8°, XXVII-304 pages.

En 1876, Milá y Fontanals publia, dans la *Revue des langues romanes* (2e série, t. II), une notice très sommaire, et non exempte de fautes, sur un ms. de la Bibliothèque nationale de Madrid (dont il oublia de donner le numéro) contenant une traduction « gasconne ou plutôt béarnaise » de la *Disciplina clericalis*. Il attribuait dubitativement le manuscrit à la seconde moitié du XIVe siècle. J'avais examiné moi-même le manuscrit, la même année, à Madrid. Rendant compte de la notice de Milá (*Romania*, VI, 152), je fis observer que le manuscrit était du XVe siècle et non du XIVe; et j'ajoutai que cette version avait été faite, non pas sur le latin, mais sur la traduction en prose française qu'a publiée en 1824 l'abbé Labouderie pour la Société des bibliophiles français. Peu après M. Paz y Melia, actuellement conservateur du département des manuscrits à la Bibliothèque de Madrid, publia, dans la *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos* (t. VII, 1877), une notice plus complète et plus exacte du même manuscrit. Cette notice nous apprit qu'à la suite de la *Disciplina* se trouvait un autre ouvrage, que j'indiquerai tout à l'heure, et dont Milá n'avait rien dit. Le manuscrit contenant ces deux ouvrages est celui que vient de publier M. Ducamin. L'édition, conduite avec un soin dont M. D a donné la preuve dans ses travaux antérieurs sur la littérature castillane (voir par ex. *Romania*, XXX, 434), ne donne cependant pas toute satisfaction. La préface

contient la description exacte du manuscrit, sur la date duquel M. D. ne se prononce pas. Le fac-similé joint à l'édition suffit à prouver, pour tout paléographe, que l'écriture est du milieu environ du XVe siècle. Vient ensuite un paragraphe qui n'a pas plus d'une douzaine de lignes, sur « l'original de la traduction ». Cet original est sûrement français, comme je l'ai dit jadis, M. D. n'en doute pas, mais il ne l'a pas comparé à la version qu'il a publiée. Il se borne à cette simple remarque : « M. P. Meyer assure que la version française qui servit de modèle est celle de l'abbé Labouderie. Il y a ici, néanmoins, nous semble-t-il, *sans y avoir regardé de trop près*, des variantes qui mériteraient d'être expliquées. » Cette observation est juste, il y a des passages où le gascon s'éloigne notablement du français, et il n'est pas toujours facile de trouver la cause de ces divergences. Mais que ne l'a-t-il cherchée, comme c'était son devoir d'éditeur? En certains cas, il eût trouvé que son texte était fautif et qu'il y avait lieu de le corriger à l'aide de l'original français, en d'autres cas il fût arrivé à la conclusion inverse, et, c'est le texte gascon qui l'aurait aidé à rectifier le texte français. Voici un exemple des observations que lui eût suggérées la comparaison des textes (Labouderie, pp. 6 et 7; Ducamin, p. 2) :

LATIN	FRANÇAIS	GASCON
Huic libello nomen injungens, et est ex re, id est clericalis disciplina; reddit enim clericum disciplinatum.	Cestui livre comprent nom de sa matiere, c'est discipline de clergie; car il rend le clerc bien doctriné.	Aquest libre prent nom de sa materie, so es de clergie de descepline; car et rend la clartat ben doctrinada.

Il est de toute évidence que le texte gascon est corrompu : *De clergie de descepline* (remarquez la forme française) est une faute pour *descepline de clergie*, et *clartat*, là où il faudrait *clerc* ou *clergue*, est absurde. Voici, quelques lignes plus bas, un cas analogue :

Inobediens es Deo si (*lis.* sed ?) simulas te Deum amare.	Tu ne es mie obeïssant a Dieu; non pourquant tu fais semblant que tu l'aimes.	Tu no es punt obedient ny no feis tu pas semblant que ames Diu.

En ajoutant une négation, la version gasconne fait un contresens complet. Voici un cas où au contraire c'est le gascon qui aide à corriger le texte fort incorrect de Labouderie : « Gardez vous doncques que vous ne soyez mie *de ceulx*. » Le contexte, et le latin qui porte *seducti*, nous font voir que *de ceulx* est une mauvaise leçon pour *deceüs*; et en effet le gascon porte *decebutz* (p. 3). Dans la même page, je lis le nom propre *Lucanina*; en note « ou *Lucauiua* ». C'est une mauvaise leçon : le latin et le français portent *Lucaman* (Locman). Inutile de poursuivre : il est suffisamment démontré qu'il était nécessaire de comparer le texte gascon à son original. Passons à un autre sujet.

A la page 70 commence un nouveau texte (déjà signalé par M. Paz y Melia dans la *Revista de Archivos*) intitulé : *Clergie* (pourquoi cette graphie bizarre ?) *de moralitatz de philosophia*. Ce titre, placé entre crochets, est de la

façon de M. Ducamin. Il a été fabriqué à l'aide de quelques mots du prologue qui sera cité tout à l'heure. M. D. semble avoir admis, sans vérification, que ce nouveau traité était, comme le précédent, traduit, directement ou indirectement, de Pierre Alphonse, car il a donné à sa publication ce titre : PIERRE ALPHONSE, *Disciplines de clergie et de moralités*. Notez *disciplines* au pluriel. Il s'est trompé. Voici le début de ce traité :

Talent m'es pres que io vos comency a contar d'aquera clergie qui s'apera moralitatz, la cau es espanduda per plushors volumes; e, affin que io pusqui une partide de lurs bons ditz metre ensemble breumens ecetera.

Il n'est pas difficile de reconnaître ici le traité intitulé, selon les manuscrits, *Moralités des philosophes*, *Livre de moralités*, *le Livre de Sénèque*, etc., sur lequel j'ai appelé l'attention à diverses reprises [1], et qui n'est autre chose que la traduction du *Moralium dogma philosophorum* de Guillaume de Conches. Ici encore, la comparaison avec l'original français n'aurait pas été inutile à l'établissement et à l'interprétation du texte.

La partie du travail qui concerne la langue est plus satisfaisante. M. D. est arrivé, par des observations précises, à localiser l'idiome du manuscrit dans le sud-est de la Gironde. Il a pris ses points de comparaison dans le langage actuel : peut-être ne serait-il pas impossible de trouver, pour la même région, des chartes en langue vulgaire, qui du reste ne pourraient que confirmer les résultats obtenus par l'étude du patois local. M. D. avait primitivement l'intention de joindre à sa publication un travail d'ensemble (phonétique et morphologie) sur la langue du ms. de Madrid. Il n'en a rédigé et publié qu'une partie, la conjugaison; c'est un mémoire qui, en y comprenant la table des formes des verbes qui clôt le volume, n'occupe pas moins de 176 pages. C'est une étude bien faite et qui, sur beaucoup de points, complète et rectifie les travaux antérieurs sur la conjugaison du gascon. Il s'y trouve naturellement beaucoup de remarques qui concernent la phonétique. Dans la dédicace en forme de lettre adressée à M. Menendez Pidal, par laquelle s'ouvre le volume, M. D. nous fait savoir pourquoi il s'est borné à publier l'étude sur la conjugaison, qu'il avait prête, renonçant à traiter les autres parties du sujet. M. D. abandonne les études mondaines et frivoles parce que « Dieu lui a fait la grâce de l'appeler à d'autres travaux ». Il renonce aux futilités du siècle pour les joies mystiques du cloître. Volontiers il dirait, comme le moine Serlon :

Linquo *cras* ranis, *cras* corvis, vanaque vanis;
Ad logicam pergo que mortis non timet ergo.

Ses confrères en érudition, auxquels il semble dire un adieu définitif, ne pourront que s'en affliger.

P. M.

1. *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1879, p. 73; 1894, p. 37; *Romania*, XVI, 69; *Notices et extraits des mss.*, XXXIII, 1re partie, 23.

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXXI (1907), 6. — P. 641, H. Schuchardt, *Etymologisches* : 1. *Lat.* labeo; labrax, lupus (*Fischnamen*). Essai de tableau généalogique des noms méditerranéens du bar et du labre, montrant les croisements entre les différents types ci-dessus indiqués. — 2. *Venet.* « *bibiar* », « *trödeln* ». Le sens est plutôt « lambiner » que « hésiter », ce qui exclut l'étymologie *biviare <bivium; d'autre part l'explication par *bibbia* « Bible » est peu vraisemblable et de même le rattachement à l'all. *beben* « frémir » ; l'on a plutôt affaire ici à une formation onomatopéique avec redoublement de syllabe exprimant le balancement ; exemples de formations analogues dans des parlers romans, slaves, magyars. — 3. *Lat.* attilus, acupenser *u. a.* « *Stör* ». M. M.-L. a rapproché avec raison, dans le *Thesaurus ling. lat.*, le vén. *ddano* du lat. attilus (Pline), il faut seulement admettre que *ddano*, *adello*, et les formes apparentées du nord de l'Italie remontent à atillus, pour áttillus (cf. mamma-mamilla), mot gaulois qui pouvait parfaitement aboutir aussi à une forme *átilus; acupenser vit dans le vénit. *copese* ; observations sur d'autres noms bas-latins et romans de l'esturgeon, cragacus [1], représenté par le français du sud-ouest *creac*, *creat*, etc., rhombus, esp. *sollo*. — 4. Diluviare, *ingluviare. L'ital. *diluviare* « manger gloutonnement » peut bien se rattacher à diluvium, mais la modification de sens ne va pas de soi ; la difficulté disparaîtrait si l'on admettait l'influence d'un autre mot ; M. Sch. propose *ingluviare <ingluvies, qu'il retrouve dans les formes ital. *ingobbiare*, *ingoiare*, *scuffiare*. — 5. *Zu* Sainéans *Notes d'étymologie romane, 3e série ; insbes. franz.* « *cloporte* ». Cf. *Rom.*,

1. [Il manque à l'étude de M. Sch. sur le cragacus des gloses anglo-saxonnes un renvoi au cracatius du médecin Anthimus (cf. les *Anecdota* de Valentin Rose, II, 99) et cette citation d'un petit poème qui fait partie des *Carmina centulensia* et qui a été composé à Saint-Riquier en 871 :

Cracatius magnus, vel si mihi parvus adesset.

Les gloses de Micon expliquent *cracatius* par : « *strufio* qui et *carneus* dicitur. » *Strufio* paraît être une mauvaise leçon pour *sturio* ; quant à *carneus*, je ne l'ai vu nulle part ailleurs appliqué à l'esturgeon (L. Traube, *Poetae lat. aevi Carol.*, III, 341, nº CXII ; cf. l'*index rerum*, p. 803). — A. TH.]

XXXVI, 624-5. Pour *dague*, M. Sch. rejette l'étymologie persane *teg* et maintient daca; observations sur ital. *farabutto*, fr. *galimatias*, niçois *chifout*, pr. *gimbleto*. esp. *alabar*, fr. *écrouelles*, *gauche*; M. Sch. insiste davantage sur *cloporte* : M. S. l'avait interprété comme un composé de *clore* et de *porte*, M. Sch. reconnaît la valeur des formes sur lesquelles repose cette interprétation, mais au lieu d'y voir des appellations primitives il les tient pour des déformations populaires nées de *clopote*, forme elle-même issue de scolop[endra], ces déformations ont à leur tour pu donner naissance à des traditions populaires. — 6. *Ital.* « *(s)cutérzola* », « *Ameise* » : rapports de cette forme avec *(s)culęrzola et cutęra*. — P. 667, A. Risop, *Zur Morphologie des Französischen*. Compte rendu de R. Schubert, *Probleme der historischen französischen Formenlehre*, I (Berlin, 1907), et remarques particulières sur l'*s* final à la 1re pers. sing. de l'ind. prés. et à la 2e personne sing. de l'impér. et sur les formes *doing*, *donge*, etc., ainsi que sur les croisements morphologiques entre *prendre*, *donner*, *tenir*, etc. — P. 696, W. Meyer-Lübke, *Die romanischen Zusätze zum Thesaurus linguæ latinæ*. On sait que M. M.-L. a été chargé d'ajouter aux articles du *Thesaurus linguæ latinæ* l'indication sommaire des représentants romans des mots latins; ces indications ont fait l'objet d'un examen critique publié par M. Salvioni dans la *Rivista di filologia classica*, XXIV,75 sq.; M. M.-L. en profite pour indiquer quelles difficultés de principes il rencontrait dans la rédaction de ces notes : distinction des mots traditionnels et des mots d'emprunt difficile à faire lorsqu'il s'agit de mots tardifs en latins comme les mots du vocabulaire chrétien, place à accorder aux formes dialectales (M. M.-L. ne les a admises qu'en l'absence de formes de la langue commune), distinction des mots traditionnels et des reformations romanes formellement indiscernables. — P. 702, Th. Gartner, H. Suchier, H. Schuchardt, G. Gröber, *Ueber das älteste rätoromanische Sprachdenkmal*. Cf. ci-dessus, pp. 497 sqq.

MÉLANGES. — P. 713, G. Bertoni, *Un manuscrit du Roman des « Sept Sages » en prose*. Ms. de la Bibliothèque cantonale de Fribourg (Suisse), L 13, copié sans doute par un fribourgeois en 1459 : il appartient à la rédaction *A* (cf. G. Paris, *Deux rédactions du Roman des sept Sages de Rome*, XVI sq.); la langue offre quelques traits fribourgeois. — P. 715, G. Bertoni, *A. fr.* « *musgode* ». Le mot serait composé d'un premier élément apparenté à *mucier* « cacher » et de *gód* « bien » ; c'est peu vraisemblable. — P. 716, W. Meyer-Lübke, *Maz.* « *alinciri* ». M. M.-L. rattache ce mot macédo-roumain au lat. ad-nanciscor auquel il avait déjà rattaché le sard. *annangere* « joindre » (cf. *Romania*, XXXIV, 137); M. M.-L. attribue au mac.-roum. le sens de « prendre » d'après Dalametra qui ne donne qu'un exemple, mais le mot est aussi dans le *Dicţionar macedo-român* de Mihaileanu[1] comme actif et comme réfléchi avec des

1. Voici les ex. mêmes de Mihaileanu. ALINCESCU : *alincimŭ mérlu strĕ căsă* (cf. pour la coutume dont il s'agit, outre Mihaileanu, P. Papahagi, *Meglenŭ*

sens assez différents : 1. « placer (une branche verte au faite de la maison des nouveaux époux). 2. réfl. « se représenter dans un rêve (que l'on fait telle ou telle chose), se présenter (à la vue de quelqu'un). Mihaileanu donne en outre l'ex. trouvé par M. M.-L. dans Dalametra, *s'alincedsca gioñliĭ 'n corŭ* mais il y traduit *alinciri* par *se arăta* et non par *se prinde*. Même si l'on doit faire quelque réserve sur la valeur des traductions de Mihaileanu les exemples qu'il donne attestent pour *alinciri* des sens divers qu'il n'est pas très facile de rattacher à ad-nanciscor. Je remarque dans Mihaileanu à l'article MERU une forme sans nasale *aliciri* qui, si elle n'est pas une simple faute d'impression, pourrait nous indiquer une autre voie ; il y aurait à chercher si le serb. bulg. *lice*, « visage, personne » ou un dérivé tel que *obličiti* « déclarer », n'a pas quelque place dans l'histoire de *ali(n)ciri* « se représenter ou se présenter »[1]. — P. 717, S. Puscariu, *Ameţi* = *ammattīre. Le roum. *ameţi* signifie d'une façon générale « perdre la tête », les étymologies proposées jusqu'ici (lat. amens, amittere, sl. męsti) n'expliquent pas correctement la forme ; M. P. propose de rattacher *ameţi* à* ammattire, dérivé de mattus (Pétrone), cf. it. *ammattire*, fr. *amatir*, par l'intermédiaire d'une forme* *amăţi*, phonétiquement régulière ; la transformation de *ă* en *e* se serait produite après *m*, comme dans *mesteca* <* *măsteca* < masticare. — P. 719, H. Schuchardt, 1. *Port.* « *camurça* », *tir.-lad.* « *tχamortš* », *u. ā.*, « *Gemse* ». Cf. *Rom.*, XXXVI, 228 et 229, M. Sch. attribue l'*r* des formes portugaise et ladine à un croisement avec *curtia, cf. gal. *curcio*, « chevreau », etc. — 2. *Ital.* « *indarno* », croisement de in vano et de *in dare. — 3. *Tosk.* « *arfiare* », cf. ci-dessus p. 476. — 4. *Lat.* « alapa ». cf. ci-dessus p. 476.

COMPTES RENDUS. P. 726, K. Rockel, *Goupil, eine semasiologische Monographie* (E. Herzog). — P. 727, *Romania*, janvier et avril 1907 (P. A. Becker, W. Meyer-Lübke). — P. 732, *Romanische Forschungen*, XVI (E. Herzog). — P. 738, *The Modern Language Review*, I, Cambridge University Press, 1906 (E. Stengel).

Réplique de M. Puşcariu à l'article de M. Philippide (*Zeitschr.*, XXXI, 282 sqq. ; cf. *Rom.*, XXXVI, 625). — Index.

Mario ROQUES.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE DU COMITE DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES. — L'année 1906 ne renferme aucune communication qu'il y ait lieu de signaler ici.

Année 1907. P. 92-119, Aug. Vidal, *Fonte de six cloches à Montagnac, de 1436-1470*. [L'auteur publie et commente des textes en langue vulgaire de

---

Romániĭ, I, p. 131) ; *mi alinciĭ tru v̄isŭ că eream pi un múnte análtu ; m̄i-s' avea alincită únă mulére moăşă ;* — MÉRU : *aliciră mérlu şi flamura pi casă*.

1. M. V. Diamandi, de Metsovo, me confirme le sens de *alinci* = *a se arăta*, « paraître, se présenter », mais il ne connaît pas *alici* avec cette valeur.

1436, 1448, 1455, 1463, et 1470; à la fin il a dressé un « petit glossaire de campanologie » qui rendra des services aux philologues comme aux archéologues, bien qu'il s'étende trop longuement sur ce qui est connu d'un chacun, et laisse plus d'un mot obscur sans explication. — P. 97, il est dit qu'on servit à l'abbé de Valmagne, qui bénit la cloche fondue en 1436, des gâteaux et des « falos empastatz », et p. 100, note 7, M. V. déclare que ces « falos empastatz » doivent être nos beignets. En réalité, il y a trois mots provençaux où M. V. n'en voit que deux : le trésorier a payé « per fa los empastatz », c'est-à-dire « pour faire les pâtés ». — P. 101, art. 24, *sanquenas* est une faute d'impression pour *sauquenas* : M. V. conjecture très justement qu'il s'agit de dorades, ce poisson portant encore aujourd'hui le nom de *sauqueno*, mot pour l'historique duquel le texte de Montagnac est à prendre en considération. — P. 109, art. 110, M. V. conjecture avec raison que *vidiguasses* (au plur.) désigne l'osier : c'est encore un mot, dérivé du lat. vitex, dont on n'avait pas d'exemple ancien ; il subsiste, altéré en *beligas*, au sens de « clématite », dans l'Aveyron. — A. Th.] — P. 184-206, F. Villepelet, *Le mobilier d'un bourgeois de Périgueux en 1428*. Cet inventaire, rédigé en latin mêlé de langue vulgaire par le notaire du consulat de Périgueux, renferme bon nombre de termes qui méritent d'être relevés. Quoique le texte soit peu étendu il y aurait eu matière à un petit glossaire qui n'aurait pas manqué d'intérêt. Souvent le mot vulgaire est juxtaposé, en façon de glose, au mot latin ; ainsi (art. 8) : « Item unum par ocrearum, sive *de botas* ». Les explications jointes au texte ne sont pas toujours très précises ; ainsi aux art. 31, 34, 33, les mots *arnegia*, *barroyer*, *brigandinas*, sont uniformément interprétés par « partie de l'armure ». Ça et là le texte paraît incorrect : « Item, unum parvum *esquipet* sive *trebuchet* pluribus ponderis », (art. 26). Ne faudrait-il pas « [cum] pluribus ponderibus » ? Je remarque en passant qu'*esquipet* ne figure pas dans nos dictionnaires ; on connaît *esquipot* (Littré, Mistral, etc.), mais en un autre sens. Plus loin : « Item quandam *aliaz* (sic)... » (art. 44). Non pas *aliaz*, mais *aliam*, le *z* final vaut *m* en beaucoup de manuscrits du midi. De même *capucium* (art. 98) et non *capuciuz*. *Hosteda* (art. 90) ne se trouve, selon l'éditeur, dans aucun dictionnaire. Cependant les continuateurs de Du Cange enregistrent *ostades* et *ostada*, étoffe de laine, et Godefroy a plusieurs exemples d'*ostade* au même sens ; *ostada* se trouve aussi en provençal. La forme *hostede* est plus voisine de l'étymologie, sur laquelle voir A. Thomas, *Nouveaux essais de philologie*, p. 311. *Hucqua* (art. 94) et *heucqua* (art. 140) sont traduits par « coiffe ou robe longue ou manteau, d'après un dictionnaire de langue romane ». Quel dictionnaire ? d'ailleurs, il était possible d'être plus précis ; voir Godefroy, HUQUE.

P. M.

NEUPHILOLOGISCHE MITTEILUNGEN, hgg. von Neuphilologischen Verein in Helsingfors, t. IX, 1907, in 8° 149 pages ; huit numéros en quatre fascicules. — P. 5-19, *Un dit d'amours* (*B. N. fr. 1634*), p. p. A. Långfors. Court

poème (21 strophes) de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, écrit dans la forme des *Vers de la mort*. C'est une diatribe, médiocrement originale, sur la décadence de l'amour et, en général, contre les mœurs du siècle. Str. VII, v. 9, lire *riens* au lieu de *fiens*. — P. 33-6. A. Långfors, *Un nouveau ms. français du « Tractatus de planctu B. Mariæ virginis »*. (*Bibl. de l'Arsenal 5204*). Supplément, bien peu important du reste, aux recherches que j'ai publiées en diverses occasions sur les traductions en prose de ce traité latin (*Bull. anc. textes*, 1875, p. 62 ; 1886, p. 48, etc.) : Ce qu'indique ici M. L. c'est non pas une nouvelle traduction, mais une nouvelle copie, incomplète, d'une traduction déjà connue. La matière n'est pas épuisée ; ainsi à la série des mss. qui contiennent la première des traductions, d'après mon classement, il faut ajouter Arsenal, 2971, fol. 211.— P. 87-92 *Mittelalterliche Sagenstoffe und byzantinischer Einfluss*. Extrait, traduit en allemand, d'un mémoire du professeur Schück, d'Upsal, où il y a des vues intéressantes, sinon très nouvelles, sur l'influence que le roman byzantin a exercé, au temps des croisades, sur les Occidentaux et sur leurs littératures. Le sujet est traité d'une façon très sommaire et sans appareil d'érudition. Il est vraisemblable que plusieurs vies de saints, d'un caractère très fabuleux, ont pénétré par cette voie, au XIe siècle et au XIIe en Occident. — Dans la bibliographie on peut signaler les comptes rendus, par M. A. Wallensköld, de Brunot, *Hist. de la langue franç.*, II (p. 29); R. Schubert, *Probleme d. historischen französischen Formenlehre* (p. 53); de l'édition du *Regret Nostre Dame* de M. Långfors (p. 103); de Voretzsch, *Einführung in das Studium d. altfr. Spr.* (p. 136).

P. M.

CHRONIQUE

M. Camille CHABANEAU, professeur honoraire à la faculté des lettres de Montpellier, et correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, s'est éteint, le 21 juillet, dans sa soixante-dix-huitième année, à Nontron, sa ville natale, où il s'était retiré, depuis qu'il avait pris sa retraite, en 1901. Nous n'énumérerons pas ici ses travaux, qui ont tous ou presque tous annoncés dans la *Romania*, et dont quelques-uns y ont été publiés (IV, 338; V, 232, 392; VI, 442). Une bibliographie assez complète des écrits de Chabaneau a été insérée à la fin du volume composé récemment en son honneur, et dont nous avons rendu compte dans notre précédent fascicule. D'ailleurs, la *Revue des langues romanes* ne manquera pas de consacrer à celui qui fut l'un de ses plus anciens et de ses plus précieux collaborateurs une notice plus étendue que celle qui peut prendre place dans notre chronique. Chabaneau était, dans toute la force du terme, un autodidacte. Il fournit un bel exemple des résultats auxquels peut parvenir par ses propres efforts un homme persévérant et doué de jugement. A une époque où les principes de la science linguistique étaient encore peu répandus en France, surtout en province, il sut s'approprier les bonnes méthodes et éviter les erreurs dans lesquelles tombent facilement ceux qui n'ont pas reçu, dès leur jeunesse, une sage direction. Son éducation ne l'avait nullement préparé aux recherches philologiques. Entré jeune dans l'administration des postes et télégraphes, il était receveur des postes à Cognac, lorsque, en 1878, bien qu'il ne possédât aucun titre universitaire, il fut chargé d'une conférence de langue et de littérature du moyen-âge à la faculté des lettres de Montpellier, en même temps que son ami Boucherie. Il devait traiter de la langue d'oc; la langue d'oïl était réservée à Boucherie (voir *Rom.*, VII, 635). Plus tard, à la mort de Boucherie, en 1883, les deux conférences furent réunies en une seule dont il fut chargé. Cependant Chabaneau resta fidèle aux études provençales qu'il pousssa dans tous les sens, et ne fit que de rares excursions dans le domaine proprement français. Notons toutefois son *Histoire et théorie de la conjugaison française*, publiée en 1868[1] et dont une seconde édition revue

1. Dans le *Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente*.

et augmentée, parut en 1878, ouvrage maintenant bien arriéré, remarquable toutefois pour le temps où il parut. Un autre ouvrage, qui occupera toujours un rang distingué dans l'histoire de la philologie provençale est sa *Grammaire limousine* (à proprement parler, c'est la grammaire du parler de Nontron, en Périgord) publiée par morceaux dans la *Revue des langues romanes*, de 1871 à 1876, et en volume à cette dernière date. C'est une grammaire plutôt historique que descriptive, l'objet de l'auteur étant de rattacher le parler actuel à l'état ancien de l'idiome. Actuellement on s'attache de préférence à la description et à la notation exacte des sons et à la délimitation précise de l'aire occupée par chaque phénomème ; mais cette méthode, qui a renouvellé l'étude des patois, n'était pas en usage au temps où Chabaneau rédigeait sa grammaire, Comme tous ceux qui se sont mis tard à écrire Chabaneau avait la composition pénible. Tant qu'il s'agissait de copier ou de vérifier il était infatigable, et, dans cet ordre de travaux, il a certainement rendu de grands services à nos études ; mais, dès qu'il s'agissait de mettre en forme les résultats de ses recherches, dès qu'il fallait écrire un mémoire ou même une simple préface, il devenait hésitant et lent. C'est ce qui explique que bon nombre des travaux qu'il avait entrepris, et dont aucun n'exigeait une bien longue incubation, sont restés inachevés. Il ne termina jamais l'édition des « sermons limousins » dont le texte seul a paru dans la *Revue des langues romanes* de 1880 à 1883. Tout un volume de la même revue (4e série, tome VIII *bis*, 1895) est occupé par le cartulaire du Consulat de Limoges, mais nous attendons encore l'introduction, les notes, le glossaire, qui devaient paraître en 1896. C'est de même encore que l'édition des légendes pieuses, en provençal, du ms. de Carpentras, n'est accompagnée d'aucun travail critique (*Rev. des l. rom.*, 1890). Chabaneau s'était occupé avec une attention particulière de Jean de Nostredame. Il avait annoncé, il y a plus de trente ans, une nouvelle édition commentée des *Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux* de ce faussaire célèbre ; elle est même en partie imprimée depuis longtemps. Nous espérons que quelqu'un de ses anciens élèves se chargera de la terminer, en s'aidant des notes laissées par le savant et regretté professeur. — P. M.

— M. F. Arnaud, auteur de divers travaux historiques et topographiques sur la vallée de l'Ubaye, et notamment d'une *Étude sur le Dr Honnorat de Digne*, qui a été annoncée ici il y a quelques années (XXXIII, 319), est décédé à Barcelonnette le 23 juillet dernier. Il avait rédigé, et même fait imprimer en grande partie, un dictionnaire du patois de la vallée de Barcelonnette, pour lequel j'ai écrit une préface, qui est imprimée et qui a été tirée à part, dans laquelle je résumais les traits principaux de ce patois. On ne sait si cet ouvrage, auquel l'auteur se proposait de faire diverses additions, pourra être publié. — P. M.

— M. Charles Lenient, ancien élève de l'École normale supérieure, ancien professeur de poésie française à la Faculté des lettres de Paris (où il avait suppléé, en 1867, puis définitivement remplacé, en 1872, Saint-Marc Girar-

din), ancien député de Provins, est mort le 3 août dernier à l'âge de 82 ans. Il avait publié, en 1859, un livre plus littéraire qu'érudit sur la Satire, en France au moyen-âge, en 1866, un ouvrage sur la Satire en France au XVIe siècle, qui n'est pas sans mérite, mais où G. Paris (*Rev. crit.*, 1867, I, 46) a pu relever bien des erreurs, et, en 1891, un cours sur la Poésie patriotique en France au moyen âge.

— Nous apprenons la mort de M. Charles AUBERTIN, ancien maître de conférences à l'École normale supérieure, ancien recteur des académies de Clermont-Ferrand et de Poitiers, ancien professeur à la Faculté des lettres de Dijon, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, décédé au commencement d'octobre 1908 dans sa 82e année. Il est connu surtout par son *Histoire de la littérature française du moyen âge*, qui a été ici de la part de G. Paris l'objet d'un compte rendu détaillé (*Romania*, VI, 434 et IX, 306).

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 26 juin, a attribué le prix La Grange à la Société des anciens textes français, comme elle l'avait déjà fait autrefois.

— L'Institut de France a accordé la plus grande partie du prix Volney à M. Sainéan pour son livre sur *L'Argot ancien*, dont nous avons rendu compte récemment.

— Le prix de la Fondation Diez a été attribué à M. Gilliéron, pour l'*Atlas linguistique de la France*.

— La chaire de littératures étrangères de l'Université de Montpellier, qu'occupait jusqu'à ces derniers temps M. Castets, a été transformée en chaire de langues et littératures romanes, et confiée à M. Coulet, qui, depuis la retraite de feu Chabaneau, professait dans la même université avec le titre de maître de conférences.

— La Société des anciens textes français a mis sous presse une édition de *Doon de la Roche*, chanson de geste inédite, qui nous a été conservée par un manuscrit du XVe siècle et par deux feuillets isolés, débris d'un manuscrit de la fin du XIIIe siècle.

— Livres annoncés sommairement :

Miscellanea di Studi critici pubblicati in onore di Guido MAZZONI dai sui discepoli, per cura di A. DELLA TORRE e P. L. RAMBALDI. Firenze, tip. Galileiano, 1907. Deux vol. gr. in-8°, 502 et 487 pages. — Les recueils de dissertations que des élèves reconnaissants ou des amis dévoués forment en l'honneur de professeurs parvenus à une certaine notoriété, prennent une extension véritablement abusive. Il faudra bientôt en faire une bibliographie spéciale. L'un des inconvénients que présentent ces pieux hommages c'est que la plupart du temps ces recueils collectifs renferment des articles sur des matières très différentes, ce qui n'est pas fait pour assurer à ces travaux la publicité qu'ils auraient obtenue s'ils avaient paru dans des

revues spéciales. On n'aime pas s'encombrer d'un volumineux ouvrage pour deux ou trois mémoires utiles qu'il peut renfermer. Ce reproche toutefois ne peut être adressée à la *Miscellanea Mazzoni*, où à peu près tous les articles (au nombre de 36) sont relatifs à la littérature italienne. Ils sont classés autant que possible, en ordre chronologique. Quelques-uns intéressent aussi la littérature française, par ex. Diana Magrini, *Clemente Marot e il Petrarchismo* (I, 485-502) ; Fr. Picco, *Appunti intorno alla coltura italiana in Francia nel sec. XVII ; Jean Chapelain* (II, 111-178), travail dont les éléments principaux sont surtout fournis par les lettres éditées dans les *Documents inédits* par Tamizey de Larroque ; Maffio Maffei, *Attegiamenti non comici delle commedie di Corneille et di Moliere.* Mais c'est dans le premier volume que se trouvent les mémoires dont les sujets appartiennent au cercle d'études de la *Romania.* Nous ne pouvons, faute de place, que citer les principaux. P. 1, Ramiro Ortiz, *De avinen parlar en domnas ensenhadas.* Sous ce titre provençal, qui est de sa façon, M. Ortiz recueille et s'efforce de classer ce que les anciens *ensenhamens* provençaux et quelques autres textes nous apprennent sur le bon ton en matière de langage dans la société féminine. Il ne résulte de ces recherches — qui auraient dû être étendues à d'autres sources d'information — aucune conclusion bien précise.— P. 19, S. Debenedetti, *Lambertuccio Frescobaldi, poeta e banchiere fiorentino del sec. XIII.* Intéressant et nouveau. L'auteur utilise des documents inédits. — P. 57, D. Guerri, *Il nome adamitico di Dio. De vulg. el.*, I, IV ; *Par.*, XXVI, 124-138). L'auteur cite (p. 72) un nouveau ms. du *Compendium grammaticæ* de Jean de Garlande. On n'en avait signalé jusqu'ici que deux copies, l'une à Bruges, l'autre à Cambridge (Caius Coll.). — P. 29, Fr. P. Luino, *Di un' opera inedita di frate Guido da Pisa.* L'auteur décrit en grand détail deux mss. du commentaire de Guido da Pisa sur l'*Enfer*, l'un au Musée Condé, l'autre au Musée britannique, et donne le texte du commentaire des chants XXIX et XXXIV. — P. 157, Carmine di Pierro, *Preliminari all' edizione critica dello Specchio della vera penitenza di fra Jacopo Passavanti.* Étude des manuscrits d'un ouvrage composé vers 1364 et dont il n'existe pas de bonne édition. — P. 173, V. Lazzarini, *La seconda ambasceria di Fr. Petrarca a Venezia.* — P. 185, A. della Torre, *Per la storia della « toscanità » del Petrarca.* — P. 225, Guido Traversari, *Appunti sulle redazioni del « De claris mulieribus » di Giov. Boccaccio.*— P. 253, A. Galletti, *Prediche inedite di G. Dominici.* D'après un ms. de la Riccardiana ; sermons composés vers l'an 1400. — P. 279, Concetto Marchesi, *Il volgarizzamento italico delle* declamationes *pseudo-quintilianee.* — P. 305-320, Gius. Vidossich, *Inventario polesano inedito del quatrocento.* En latin, mais les noms d'objets sont en langue vulgaire, c'est-à-dire en vénitien. La publication se termine par un glossaire bien fait.— Tous ces travaux témoignent de l'excellente méthode et du souci de l'exactitude que le maître a su inspirer à ses élèves : trop souvent toutefois on y remarque une prolixité qui est pénible pour le

lecteur dont le temps veut être ménagé. Des pages entières sont consacrées à un exposé ou à une argumentation qui, de la part d'un écrivain exercé à formuler sa pensée avec sobriété et précision, ne demanderait que quelques phrases. C'est un défaut qui, malheureusement, devient de plus en plus fréquent chez les jeunes érudits, et qui n'est nullement particulier à l'Italie. — P. M.

G. BERTONI, *La versione francese delle prediche di S. Gregorio su Ezechiele (revisione del ms. di Berna 79)*. Modena, Vincenzi e Nipoti, 1908. Gr. in-8°, 18 pages. — M. B. présente quelques observations sur ce texte que C. Hofmann a publié comme bourguignon, tandis qu'il est certainement lorrain, comme plusieurs érudits cités par M. B., et aussi la *Romania* (XI, 631) l'ont reconnu. C. Hofmann avait, encore en 1881, au sujet du bourguignon, les idées de Fallot. Quant à l'époque à laquelle appartient cette traduction, dont l'unique ms. est du XIIIe siècle, c'est chose moins sûre. M. B. incline à la faire remonter jusqu'au milieu du XIIe siècle. Je doute qu'elle soit plus ancienne que les premières années du XIIIe. M. B. a collationné soigneusement l'édition de Hofmann et y a relevé un assez grand nombre de fautes, et notamment diverses omissions causées par des bourdons. La p. 8 est occupée par un fac-simile de la première page du ms. de Berne. — P. M.

Bruchstück einer lateinischen, mit französischen Sätzen gemischten Predigt Sammlung aus dem Ende des XIII oder Anfang des XIV Jahrhunderts... von Johannes GUTBIER. Halle, 1908. In-8, 49 pages et une planche en phototypie (Dissertation de doctorat). — L'objet de cette dissertation est la publication de quelques fragments de sermons contenus en quatre feuillets manuscrits détachés d'une vieille reliure et appartenant à M. H. Suchier. L'écriture est du commencement du XIVe siècle. L'éditeur s'est évidemment donné beaucoup de mal pour copier ce texte, qui, en vérité ne méritait guère d'être imprimé. Ce sont des fragments de sermons de Gui d'Évreux, sur lesquels on peut voir le livre bien connu de Lecoy (non pas Le Coy, comme imprime M. Gutbier) de La Marche, et surtout l'*Hist. litt. de la Fr.*, XXI, 176 et suiv. Les mss. complets de ces sermons sont fort nombreux (Lecoy, *Chaire française*, p. 508). Je ne reprocherai pas à M. G. de n'avoir pas su découvrir le nom de l'auteur : il n'avait pas à Halle les moyens d'information dont nous disposons à Paris, mais sur d'autres points il n'est pas à l'abri de la critique : sa préface est sans intérêt; son texte est imprimé selon un système déplorable qui ne permet pas de distinguer les phrases françaises qui, çà et là, sont intercalées dans le contexte latin. Il a eu le soin de numéroter les lignes de cinq en cinq, mais, dans sa préface, il ne fait aucun usage de cette numérotation pour ses citations : il se contente de renvoyer aux numéros des feuillets, ce qui est fort incommode. Il y aurait beaucoup à dire sur l'établissement et sur l'annotation du texte. Je me bornerai à une remarque. Sur ces lignes latines

(lignes 550-2) : « Unde beatus (lire *versus*) : Ignis enim crescit pariter crescentibus lignis. Crescit amor nummi quantum pecunia crescit », il dit en note : « Deux hexamètres ». Il aurait été bon de les remettre sur leurs pieds : voici le texte correct : *Crescit enim, lignis pariter crescentibus, ignis, Crescit amor nummi quantum ipsa pecunia crescit*, et il aurait fallu renvoyer à Juvénal, XIV, 139. Le vers précédent est probablement d'un versificateur du moyen âge, mais je n'en ai pas trouvé la source.— P. M.

L'Ourtougràfi prouvençalo, pichot tratat a l'usage di Prouvençau, per Juli ROUNJAT. Avignoun, a l'amenistracioun dóu Journau *Vivo Prouvenço*, 1908. In-8°, 27 pages. — L'orthographe dont M. Rounjat expose les règles en un langage très simple et très précis, est celle des félibres, originairement fixée par Roumanille et par Mistral. Il a soin de mettre en garde les lecteurs contre l'adaptation de l'orthographe officielle du français pour laquelle il manifeste un juste mépris.

Dr Giuseppe BOLOGNA, *Un testo in volgare siciliano del secolo XIV*. Catania, 1908. In-8°, 17 p. (extrait de l'*Archivio storico per la Sicilia orientale*, 5e année). — Sous ce titre peu précis est publiée une édition améliorée des constitutions mises en langue vulgaire pour l'abbaye de Notre-Dame de Licodia et de Saint-Nicolas de l'Arena, de Catane, déjà deux fois publiées (1876 et 1879). En tête l'éditeur a placé le dépouillement grammatical de ce texte, dont le manuscrit est de la seconde moitié du XIVe siècle. Il paraît bien évident que l'original était en latin. On s'étonne que ni M. G. Bologna ni ses devanciers n'aient pris la peine de rechercher cet original.

Toponymie communale de l'arrondissement de Mamers (*Sarthe*), par Lucien BÉZARD. Strasbourg, Heitz, 1905. In-8°, 92 p. — L'auteur de ce mémoire a pris pour modèle l'introduction mise par M. A. Longnon à son *Dict. topogr. de la Marne* : c'est dire qu'il est au courant de la bonne méthode. J'ajoute qu'il l'applique en général avec discernement, et qu'il est familier avec les sources qui nous ont conservé les formes anciennes de la région qu'il étudie. On ne peut que souhaiter qu'il tienne sa promesse de donner prochainement au public des études analogues sur les autres localités comprises dans le reste de la province du Maine. Voici quelques observations faites au courant de la lecture. — P. 12, M. B. propose dubitativement de voir Alliarius avec le suff. -acus dans *Aleyrac* (Gard) : en réalité, la base d'*Aleyrac* est le nom propre connu Hilarius, lequel se trouve aussi dans *Alleyrat*, nom de deux communes de la Creuse et de la Corrèze, dans *Leyrat* (Creuse), etc. — P. 13, la filiation d'*Arçonnay* et d'Arcaniacus soulève des difficultés que l'auteur ne semble pas avoir aperçues, et les rapprochements qu'il fait embrouillent encore la question ; le *k* explosif d'*Arquenay* (Mayenne) ne peut provenir d'un *c* latin devant *a*. — P. 18, *Avezé* ne saurait remonter à un type *Abacius, le *c* devant un *i* en hiatus aboutissant à un son sourd et non à un son sonore. — P. 50, malgré l'autorité de M. d'Arbois de Jubainville, je ne crois pas que *Marolles* remonte au « cognomen » Matrius ; les formes anciennes *Maerolae*, *Maierolae*, etc.

sont manifestement des diminutifs du nom commun materia. — P. 66, la filiation de *Locquenay* et de * *Locaniacus* se heurte à une double difficulté phonétique que M. B. n'indique pas : comment le *c* simple intervocalique n'aurait-il pas disparu, et comment, à supposer que la graphie dissimule un *c* double, ce *c* ne serait-il pas devenu *ch* devant un *a* ? On ne peut pas invoquer *Saint-Calais* < Sanctus Carilefus, car les noms de saints sont plus récents que les noms en -iacus. — P. 74, la forme *Saint-Pair*, en tant qu'appliquée à une localité dite primitivement Sanctus Paternus, n'implique pas, comme le dit M. B. « une confusion ancienne avec S. Petrus » : Paternus est devenu régulièrement *Paern*, *Paer*, *Pair*. — A. Th.

Eugène Rolland, *Faune populaire de la France*, t. VIII. Les mammifères sauvages (suite et fin). Paris, l'auteur, 1908, in-8, 176 p. — Ce volume contient la fin du complément du tome I et traite du loup, du renard et des cétacés (cf. *Romania*, XXXVI, 122). A signaler une longue liste de noms de lieux dans laquelle figure le nom du loup (p. 5-18) : plusieurs sont sujets à caution, par exemple *Cantelauvette*, *Chantelauvette* (Dordogne), où il faut reconnaître non pas le loup, mais l'alouette, et *Uxeloup* (Nièvre), qui doit être un *Uxellavus gaulois, à en juger par les formes les plus anciennes. Plus longue et plus curieuse la liste des expressions proverbiales ou figurées, termes de jeux, de métiers, etc., qui ont la même origine : elle comprend 331 articles. Le loup-garou forme une section distincte (p. 103-111), et on pense bien que le renard n'est pas négligé : il faut noter cependant qu'il a moins fourni que le loup, puisqu'il n'occupe en tout que les pages 111-145. Le nom de *Volvestre* (Ariège et Haute-Garonne), qui est cité p. 118, est à rayer : le *p* du lat. vulpis ne peut pas se sonoriser en *v*. Le nom de *Jappe-Renard* que M. R. ne signale que dans l'Allier et la Drôme, existe aussi ailleurs, p. ex. dans la Corrèze, où on a peut-être dit d'abord *Lairavolp*, car une charte de 950 porte *Latratus vulpinus* (M. Deloche, *Études sur la géogr. hist. de la Gaule*, p. 341). Le nom du renard figure dans une curieuse expression toponymique que M. R. ne cite pas et qui nous montre cet animal se chauffant au soleil : *Sourliavou*, cne de Vallière (Creuse) et *Soleillavoup*, cne de Naves (Corrèze), primitivement *Solelhavolp*. — Les cétacés et les phoques tiennent en 23 pages (p. 147-169) : on y trouve deux renvois à ce qui a été dit ici, XXXIV, 614, du mot *roal* (dans l'un, p. 164, l'année de la *Romania* est imprimée « 1695 » au lieu de « 1905 »), mais la question de savoir s'il s'agit du narval ou du morse n'est pas examinée ; p. 153, le rapprochement proposé entre le nom d'*orque* donné à l'épaulard et le bateau dit *hourque* est sans valeur, car *orque* est calqué sur le latin orca (Pline) et *hourque* est pour *houlque* du néerlandais *hulk*. — A. Th.

La vie et les œuvres de Claude de Sainliens alias Claudius Holyband. Thèse pour le doctorat d'Université présentée à la Faculté des lettres de Paris, par Lucy E. Farrer. Paris, Champion, 1908. In-8°, viii-116 p. — La partie

vraiment originale et intéressante de l'œuvre grammaticale de Holyband a été mise en lumière par Livet et Thurot, et l'auteur de cette thèse le reconnaît ; mais il restait à en déterminer les points de contact avec celle des contemporains. C'est ce que Mlle F. a fait avec beaucoup de perspicacité. Deux autres points ont aussi attiré son attention et, grâce à des recherches bien conduites, ont donné des résultats nouveaux et importants : la biographie du grammairien et sa place dans la lexicographie. Claude de Sainliens se qualifie de « gentilhomme Bourbonnois » et déclare être natif de Moulins : son nom de famille, qu'il a anglicisé et latinisé d'après la signification apparente en *Holyband* et *de Sancto Vinculo*, est en réalité une forme archaïque du nom de la commune de Saint-Léon, arr. de La Palisse. Malgré le concours que lui a prêté M. Flameng, archiviste de l'Allier, Mlle Farrer n'a trouvé aucun document sur ce personnage avant son exode en Angleterre, pour cause de religion, en 1566 au plus tard. En revanche, les archives de Londres lui ont permis de le suivre outre Manche jusqu'en 1597 et d'esquisser un tableau de la vie des réfugiés français au milieu desquels Sainliens occupe une place en vue, d'abord comme maître d'école, puis comme précepteur de grandes familles. Un voyage à Heidelberg, attesté par l'inscription sur les matricules de l'Université à la date du 11 mai 1587, coupe en deux son séjour à Londres ; on ignore ce qu'il est devenu depuis 1597. Comme lexicographe, Holyband a publié en 1580 un *Treasurie of the French tong*, réimprimé avec des améliorations et additions, en 1593, sous le titre de *Dictionarie French and English*. Mlle F. montre que Holyband a utilisé le *Dictionariolum puerorum* de Robert Estienne (peut-être d'après la version anglaise publiée en 1552 par Jean Véron, dont elle n'a pu consulter d'exemplaire), l'*Alvearie* de John Baret (1573), et surtout le grand recueil français-latin de R. Estienne complété par J. Thierry (1564) et J. Nicot (1573 et 1584). Il a d'ailleurs fait lui-même des lectures, habilement fondues, et il est plus qu'un simple compilateur : aussi Mlle F. voit-elle, avec raison probablement, dans son *Dictionarie* de 1593 la principale source du célèbre Dictionnaire de Cotgrave, qu'un privilège de 1608 présente comme « collected first by C. Holyband and augmented or altered by R. Cotgrave ». Enfin Mlle F. met en lumière un fait insoupçonné jusqu'ici, à savoir la présence chez Holyband d'un certain nombre de mots français dialectaux, particulièrement de mots empruntés aux parlers du Bourbonnais. — En somme, la thèse de Mlle F. témoigne d'un travail considérable et d'un esprit critique très éveillé ; elle fait bien augurer des publications ultérieures qu'on est en droit d'attendre de l'auteur sur l'histoire, hérissée de difficultés, des débuts de la lexicographie française. — A. Th.

Beiträge zur französischen Ortsnamenforschung. Inaugural-Dissertation... der Univ. Münster in Westfalen vorg. von Joseph Buckeley. Ahlen i. W. 1908. In-8°, xviii-158 p. — L'auteur de cette thèse s'est proposé d'étudier exclusivement les mots latins (substantifs et adjectifs) qui, ayant disparu

de l'usage courant, se sont conservés sous forme vulgaire dans la toponymie française du Nord ou du Midi. Il a passé aussi en revue les formes pétrifiées de génitifs et de comparatifs. Son information est très étendue, comme en fait foi l'ample bibliographie qui se trouve en tête du volume. Il lui manque (et ce n'est pas étonnant, de la part d'un débutant) le sentiment délicat des nuances, et son travail est plutôt une œuvre de compilation qu'une œuvre de critique. Une méprise grossière est celle (p. 88) qui le porte à voir dans *Courcelle* un composé de *court* et de *celle*, tandis qu'il s'agit réellement du diminutif Corticella. Il ne se rend pas compte que l'étymologie de *Casteljaloux* par Castellum Wandalorum (p. 104) est impossible, vu que jamais un *w* ne peut aboutir au son *j*. Il attribue (p. 100) à *Palaiseau*, près de Paris, un texte qui est relatif à *Pallol*, près d'Elne (Pyrénées-Orientales) : cf. Chabaneau, *Biogr. des troubadours*, p. 96, art. Berenguier de Palazol. Dans son étude sur les génitifs, il ne sait pas distinguer les cas archaïques où la forme du génitif latin a réellement survécu (par exemple dans *Fanjaux* < Fanum Jovis et dans *Port-Vendres* < Portus Veneris) de ceux où l'accusatif roman, faisant fonction de génitif, a pris la place du génitif latin (par exemple *Champdieu*), etc. Un oubli fâcheux est celui de l'adj. lapideus, conservé dans *Pontlevoy* (Cher), qui représente Pontem lapideum. Il fallait citer aussi *columnella, représenté par de nombreuses localités qui s'appellent *Colombelles*, *Courmelles*, etc. (cf. mes *Essais de phil. franç.*, p. 275). Les adjectifs episcopalis et monachalis ne sont pas mentionnés, bien qu'on les retrouve dans *Celle-Lévescault* (Vienne) et dans *La Foye-Monjault* (Deux-Sèvres), que M. B. connaît, mais dont il ne fait état qu'en ce qui concerne les subst. cella et fagia. On ne s'explique pas l'absence d'articles correspondant aux types étymologiques auraria, berbecile, castellare, castellucium, ecclesiola, mansum, mansionile, villare, etc., etc. Malgré tout, la thèse de M. B. rendra des services, et elle mérite d'être accueillie avec reconnaissance. — A. Th.

Antoine Déresse, *Dictionnaire étymologique du patois beaujolais* (canton de Villefranche-sur-Saône). Villefranche, impr. Mercier, 1907. Gr. in-8°, 64 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. des sc. et arts du Beaujolais*). — M. Déresse, bibliothécaire de la ville de Villefranche, s'occupe depuis longtemps du patois du Beaujolais ; N. du Puitspelu a mentionné son nom il y a vingt ans dans le *Dict. étymol. du patois lyonnais*, et l'a remercié d'avoir mis à sa disposition, avec une inépuisable obligeance, les résultats de ses études [1]. En publiant le dictionnaire que nous annonçons, M. D. semble avoir

1. C'est surtout dans son *Supplément* que N. du Puitspelu paraît avoir utilisé les communications de M. D. D'ailleurs, au moins une fois, Puitspelu signale une particularité du patois de Villefranche que ne mentionne pas M. D. ; cf. l'art. ablavò, supplément (p. 436).

voulu donner un pendant de proportions modestes au riche recueil de N. du Puitspelu ; mais il faut avouer qu'il est beaucoup moins au courant que son devancier des méthodes et des résultats de la dialectologie et de l'étymologie. Rangés par ordre alphabétique, les mots se présentent tantôt sous la forme francisée, tantôt sous la forme patoise dans le livre de M. D. ; en général, la forme francisée est précédée d'un astérisque, mais pas toujours, il me semble. Qu'est-ce, par exemple, que *allier*, « sorbier des oiseleurs », qui n'a pas d'astérisque ? M. D. donne entre parenthèse *ôlidr* ; voilà sans doute la vraie forme patoise, et cette forme aurait dû être classée à son ordre alphabétique. Quant à l'étymologie de *ôlidr*, M. D. ne songe à renvoyer ni à l'art. OLOYI de N. du Puitspelu, ni à la *Flore pop.* de M. E. Rolland (à qui il a pourtant lui-même communiqué la forme beaujolaise *ôliár*, t. V, p. 116), mais il régale son lecteur de citations de La Curne et du Dictionnaire de Trévoux qui concernent tout autre chose que le sorbier des oiseleurs. Il n'y a pas lieu d'insister sur l'inutilité (pour ne pas dire plus) de beaucoup de notions qui sont complaisamment accueillies par l'auteur. Mais on ne peut s'empêcher de regretter, d'une manière générale, que M. D. ne se soit pas attaché à mettre en relief les mots ou les significations qui ne figurent pas dans N. du Puitspelu ; il n'y en a peut-être pas beaucoup, mais il y en a, et qui ne sont pas sans intérêt. En voici quelques échantillons : *à bada*, loc. adv., en liberté ; *aberger*, couvrir provisoirement ; *s'acoandô*, s'uniformiser en parlant du temps (cf. l'art. ACOINDÔ de Puitspelu) : *agaẓi*, compact (se dit surtout en parlant du pain) ; *ardelle*, fauvette, etc. Je relève avec un intérêt particulier le subst. masc. *teneri*, cuverie, endroit du cellier où se trouvent les cuves. Si je ne me trompe, nous avons là un dérivé de *tina*, cuve, avec le suffixe double *-eṛil*, dont je me suis occupé naguère et dont M. M. Roques a entretenu plus récemment nos lecteurs (*Romania*, XXXVII, 439). En effet je ne trouve aucune trace d'un dérivé antérieur qui aurait pu être * *tinier*, formé sur *tine*, comme *cuvier*, sur *cuve*[1]. A signaler encore *poutan*, soupente, pour lequel M. D. n'indique aucun rapprochement et qui correspond au provençal propre *postam*, du lat. vulg. *postamen. — En somme, il y a dans le dictionnaire de M. D. quelques matériaux intéressants qu'il n'a pas toujours su mettre en œuvre, mais qu'il faut lui savoir gré d'avoir réunis consciencieusement. — A. TH.

Herkunft und Gestaltung der franz. Heiligennamen. Inaugural-Dissertation... der Univ. Munster in W. vorgelegt von Joseph SCHÆTZER. Münster, 1905. In-8°, 96 p. — Le titre de cette dissertation ouvre un champ

1. Remarquons toutefois que le prov. mod. *tineirau*, etc., repose manifestement sur un type *tinariale, et que le rouerg. *tineiriol*, etc., représente lettre pour lettre *tinariile, ce qui donne crédit à l'existence en lat. vulg. de *tinarium comme synonyme de tina.

immense aux recherches, et pour en demeurer maître, il faudrait des connaissances historiques et philologiques qu'un débutant ne saurait posséder. Dans un premier chapitre, M. S. a tenté de jalonner son sujet en empruntant quelques idées générales aux ouvrages de vulgarisation, tels que l'*Histoire de France* de M. Lavisse et la *Diplomatique* de Giry. Il n'y a rien là de nouveau. Son chapitre II, subdivisé en cinq paragraphes, offre l'image parfaite de la confusion, et cette confusion ressort de la simple énumération des titres de ses paragraphes : 1. Formation phonétique des noms de saints. 2. Les noms de saints en provençal. 3. Le *ch* prostéthique dans quelques noms de saints. 4. Formation avec le nominatif et avec l'accusatif. 5. Noms qui offrent un déplacement d'accent. Le chap. III est consacré aux noms de saints combinés avec le mot *dominus*, et le chap. IV et dernier est intitulé : les noms de saints dans l'étymologie populaire. Il n'y a pas lieu de soumettre cette thèse à une critique détaillée. Il va de soi que M. S. a fait un choix arbitraire des noms qu'il a étudiés, sans se soucier de les répartir en différentes classes selon leur origine : noms grecs, noms gaulois, noms latins, etc. Il n'a même pas une idée exacte de la répartition géographique du français et du provençal. Le seul éloge qu'on puisse lui adresser, c'est qu'il est assez au courant de la bibliographie de son sujet. Mais, on ne saurait trop insister là-dessus, c'est d'après les sources mêmes et non d'après des ouvrages de seconde main, et en se limitant à une région bien déterminée qu'on pourra faire réellement avancer la science dans un sujet de cette nature. — A. TH.

Le troubadour Élias de Barjols, édition critique publiée avec une introduction, des notes et un glossaire par Stanislas STROŃSKI. Toulouse, Privat, 1906. In-8°, LIV-160 p. (Thèse de doctorat ès lettres de l'Université de Paris)[1].— Cette édition comprend les treize poésies d'Élias de Barjols qui paraissent authentiques et deux poésies apocryphes. Avec ce bagage, Élias de Barjols ne fait pas une brillante figure dans le Parnasse provençal et l'on peut s'étonner que M. S. ait cru devoir lui consacrer un volume si compact. Mais il faut pardonner à l'exubérance d'un néophyte enthousiaste, qui ne sait pas faire le départ dans les connaissances qu'il a acquises, entre celles qu'il doit livrer au public et celles qu'il ferait sagement de garder par devers soi. L'introduction est la partie la moins satisfaisante. Non seulement les efforts faits par l'auteur pour distinguer une période « aquitaine » et une période « provençale » dans la vie d'Élias de Barjols me paraissent peu heureux, mais encore je trouve qu'il a fort embrouillé les données biographiques que nous fournit l'ancienne *Vie* du troubadour. On y lit : « N'Élias de B. si fo d'Agenés, d'un castel qui a nom *Perols* (var. *Peiols*). » Ce *Perols* ou *Peiols* ne se retrouve pas, soit qu'il ait disparu, soit qu'il faille

1. Fait partie de la *Bibliothèque méridionale*, 1re série, t. X.

corriger la leçon des manuscrits ; pourtant M. S. n'hésite pas à proclamer qu'il s'agit de *Pérols*, commune du canton de Bugeat, arr. d'Ussel, Corrèze, supposant que le biographe, originaire des bords du Rhône, a confondu l'Agenais et le Limousin, et s'imaginant que Pérols est « situé entre Limoges et Agen ». L'établissement du texte laisse relativement peu à désirer, sauf pour la pièce 15, fort maltraitée dans le ms. Campori (le seul qui la donne) et que M. S. n'a pas toujours heureusement restituée. Dans les notes et dans le glossaire, il y a bien du fatras et ce fatras même empêche le lecteur de se rendre compte que plus d'une fois M. S. rectifie et approfondit ce que d'autres avaient dit avant lui. Dans l'ensemble, l'édition d'Élias de Barjols témoigne d'immenses lectures et d'une vive intelligence. Souhaitons que l'auteur acquière ce que les Provençaux appréciaient tant, la mesure. — A. Th.

Errata. — P. 431, ligne 11, au lieu de « *negu* dal Pog », lire « *Negre* dal Pog ».

Depuis la publication du poème de *Melior et Ydoine* dans la *Romania* (ci-dessus, pp. 237 et suiv.), j'ai collationné l'édition sur le ms. (Bibl. de l'Université de Cambridge, GG. 1. 1) et j'ai relevé les *errata* qui suivent : V. 74, *clercs*, l. *clercs* ; v. 77, *ja*, l. *la* ; v. 130, *se*, l. *le* ; v. 260, *malvys*, l. *malvyz* ; v. 261, *la*, qui n'est pas dans le ms., devrait être entre [ ] ; v. 293, *i* devrait aussi être entre [ ] ; v. 299, *dirroi*, l. *durroi* ; v. 321, le ms. porte *vieleinie*, ce que j'aurais dû indiquer en note ; v. 323, *Ill*, l. *Il* ; v. 325, *feme*, l. *femme* ; v. 380, *lors* est admissible, mais le ms. porte *cria hors*.

Errata des articles de M. Muret :

P. 17, l. 4, 3e colonne, lisez : *ɸəvrẽdə*. — Ib., n. 5, suppr. l'astérisque. — P. 20, l. 6 du bas, lisez : d. de la Glane. — P. 29, l. 17, lisez : *Merans*. — P. 32, art. Chandolin, l. 12, lisez : *Essandulin*, sans aucun signe diacritique ; l. 15 : *sandulį̃* ; l. 19 : *sandulin̥*. — P. 33, l. 6, et p. 42, l. 12, lisez : d'Arbois. — P. 383, l. 2 du bas, lisez : *-inge(s)*. — P. 386, l. 5, lisez : *-enge(s)*. — P. 390, alinéa Berlanga, l. 2 : lisez *Beril-*. — P. 413, l. 3, au lieu de *410*, lisez *401*. — Ib., l. 6 du bas, lisez : *Aubinges*. — P. 417, n. 3, l. 2, lisez *Çhallonjhe*. — P. 542, n. 2, l. 3, lisez : de la *V*. — P. 547, art. Cherminche, dernière ligne, lisez : *tsẹrɸəno*. — P. 551, art. Ogenze, l. 4, lisez en deux mots : *ə ŏjẽntse*. — P. 558, n. 2, l. 2, lisez : *ãẽ*. — P. 564, l. 12, lisez : *Saanenschuss*.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

E. MURET, De quelques désinences de noms de lieu particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie..... 1, 378 et 540
J. BÉDIER, Les chansons de geste et les routes d'Italie (*fin*)..... 47
P. RAJNA, L'*Attila* di Nicolò da Casola (*à suivre*)..... 80
A. THOMAS, Notes étymologiques et lexicographiques..... 111
B. SCHÆDEL, La frontière entre le gascon et le catalan..... 140
A. LONGNON, Nouvelles observations sur *Raoul de Cambrai*..... 193 et 491
P. MEYER, Notice du ms. 25970 de la Bibliothèque Phillipps..... 209
— *Melior et Ydoine*..... 236
G. RAYNAUD, *Renart le Contrefait* et ses deux rédactions..... 245
A. THOMAS, Remarques sur la dissimilation consonantique..... 284
FR. LO PARCO, Il Petrarca e gli antipodi etnografici..... 337
P. MEYER, Recettes médicales en français (B. Nat. lat. 8654 B)..... 358
G. LAVERGNE, Documents du XIVe siècle en langage de Sarlat..... 421
M. ROQUES, Le plus ancien texte rétique..... 497
P. MEYER, Notice du ms. Bodley 761 d'Oxford..... 509
M. LECOURT, Notice sur l'*Histoire des Neuf Preux et des Neuf Preues* de Sébastien Mamerot..... 529
A. THOMAS, Notes biographiques et bibliographiques sur Sébastien Mamerot..... 537
FR. SCHUMACHER, Les éléments narratifs de la *Passion* d'Autun et les indications scéniques du drame médiéval..... 570
A. THOMAS, Le nom et la famille de Jehan de Monstereul..... 594

MÉLANGES

J. VISING, Franç. *desver, resver* < *deaestuare, *reaestuare.... 157
G. BERTONI, Sur la mort de Lambertino Buvalelli..... 160
B. HELLER, L'épée symbole et gardienne de chasteté (*supplément*).... 162
W. SKEAT, Franç. *haquenée*..... 164
A. JEANROY, Franç. *qui vive* ?..... 294
— Anc. franç. *anesser*..... 296
G. BIGOT, L'article *estave* de Godefroy..... 299
G. HUET, *Ogre* dans le *Conte du Graal* de Chrétien de Troyes..... 301

A. THOMAS, Messin *loraige*..... 305
— Prov. *malavei, malavejar*..... 306
— Franç. *vernis*..... 432
M. ROQUES, *Aveneril, blaeril*, etc..... 439
A. THOMAS, Anc. franç. *senechier, senegier*..... 603
A. T. BAKER, Sur un morceau de Robert de Blois (Ars. 3516)..... 608

COMPTES RENDUS

ALPHONSE (Pierre). Voir PIERRE.
ANGLADE (J.), Le troubadour Guiraut Riquier (A. Th.)..... 170
BARBI (M.). Voir DANTE.
BERTHOUD (L.) et MATRUCHOT (L.), Étude historique et étymologique des noms de lieux habités de la Côte-d'Or (A. Th.)..... 319
BESTA (E.) et P. E. GUARNERIO, Carta de Logu de Arborea (J. Jud). 459
CHATELAIN (H.), Recherches sur le vers français au XVe siècle (A. Jeanroy)..... 328
DANTE, *La Vita Nuova*, p. p. M. BARBI (P. Toynbee)..... 323
DAUZAT (A.), Essai de méthodologie linguistique (A. Th.)..... 173
DELISLE (L.), Recherches sur la librairie de Charles V (P. M.)..... 166
DUCAMIN (J.). Voir PIERRE.
Évangile de l'Enfance en provençal, p. p. J. HUBER (P. M.)..... 315
GUARNERIO (P. E.), L'antico Campidanese dei sec. XI-XIII (J. Jud)... 459
— Voir BESTA.
HUBER (J.). Voir *Évangile*.
HUON LE ROI de Cambrai, *Regres Nostre Dame*, p. p. A. LÅNGFORS (P. M.)..... 314
LÅNGFORS (A.). Voir HUON.
LANGLOIS (E.), Nouvelles françaises inédites du XVe siècle (A. Th.)... 612
Liber exemplorum ad usum praedicantium, p. p. A. G. LITTLE (P. M.). 615
LITTLE (A. G.). Voir *Liber*.
MATRUCHOT (L.). Voir BERTHOUD.
MEILLON (A.), Esquisse toponymique sur la vallée de Cauterets (A. Th.)..... 614
Mélanges Chabaneau (A. Th.)..... 445
NYMAN (W.), Étude sur les adjectifs, les participes et les nombres ordinaux substantivés en vieux provençal (E. Walberg)..... 309
PIERRE ALPHONSE, *Disciplines de clergie et de moralités* traduites en gascon girondin, p. p. J. DUCAMIN (P. M.)..... 616
REINHOLD (J.), *Floire et Blancheflor*, étude de littérature comparée (L. Lécureux)..... 310
RITCHIE (R. L. G.), Recherches sur la syntaxe de la conjonction *que* (H. Yvon)..... 611
ROI (Huon le). Voir HUON.

ROUSSO (D.), Studii bizantino-romîne (M. Roques)..... 174
RUNEBERG (J.), Études sur la geste Rainouart (R. Weeks)..... 165
SAINÉAN (L.), L'argot ancien (P. M.)..... 465
SCHULTZ-GORA (O.). Altprovenzalisches Elementarbuch (A. Th.)... 322
ULRIX (E.), De Germaansche Elementen in de Romaansche Talen (A. Th.)..... 467
WAGNER (M. L.). Lautlehre der südsardischen Mundarten (J. Jud).... 459

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

BARJOLS (Élias de). Voir STROŃSKI.
BECK (J.-B.), Die Melodien der Troubadours..... 487
BERRY (Gilles Le Bouvier, dit), *Livre de la description des pays*, p. p. le Dr HAMY..... 487
BERTONI (G.), La versione francese delle prediche di S. Gregorio su Ezechiele..... 628
BÉZARD (L.), Toponymie communale de l'arrondissement de Mamers. 629
BOLOGNA (G.), Un testo in volgare siciliano del secolo XIV..... 629
BORRMANN (O.), Die kurze Reimpaar bei Crestien von Troyes..... 485
BOUVIER (Gilles Le). Voir BERRY.
BRÉBION (L.), Étude philologique sur le nord de la France..... 490
BUCKELEY (J.), Beiträge zur französischen Ortsnamenforschung..... 631
COHEN (G.), Geschichte der Inszenierung im geistlichen Schauspiele des Mittelalters in Frankreich..... 190
COUNSON (A.), Dante en France..... 187
CROSLAND (J.), The *Song of Roland* translated into English..... 191
DAUZAT (A.), Géographie phonétique d'une région de la Basse-Auvergne..... 186
DELISLE (L.), Le livre de Jean de Stavelot sur saint Benoît..... 334
DELLA TORRE (A.). Voir *Miscellanea*.
DÉRESSE (A.), Dictionnaire étymologique du patois beaujolais..... 332
DOUTREPONT (G.), Inventaire de la librairie de Philippe le Bon..... 334
ÉLIAS DE BARJOLS. Voir STRONSKI.
FARRER (L.), La vie et les œuvres de Claude de Sainliens, alias Claudius Holyband..... 630
FÉLICE (R. de), Essai sur l'onomastique des rivières de France..... 186
Festschrift zur 49 Versammlung Deutscher Philologen in Basel, 1907. 335
FREYMOND (E.), Eine Prager Handschrift der *Lamentations de Matheolus*..... 335
GOFFLOT (L. V.), Le théâtre au collège..... 192
GUIRAUT DE CALANSO, *Fadet joglar*, p. p. KELLER..... 185
GUTBIER (J.), Bruckstück einer lat. mit franz. Sätzen gemischten Predigt Sammlung..... 628

HAMY (Dr E.-T.). Voir BERRY.
HÅRD AF SEGERSTAD (K.), Quelques commentaires sur le *Livre des Manières* d'Étienne de Fougères..... 483
HELLMANN (S.), Sedulius Scottus..... 187
INTEMANN (F.), Das Verhältnis des *Nouveau Testament* von Geffroi de Paris zu der *Conception N.-D.* von Wace..... 488
KELLER (W.), Das Sirventes *Fadet joglar* des Guiraut von Calanso.... 185
LANGLOIS (Ch.-V.), La vie en France au moyen âge d'après quelques moralistes du temps..... 486
LE BOUVIER (Gilles). Voir BERRY.
LEHMANN (P.), Franciscus Modius als Handschriftenforscher..... 187
MAC KIBEN (G. F.), The *Eructavit*, an Old French poem..... 484
MAZZONI (Guido). Voir Miscellanea.
Miscellanea di studi critici pubblicati in onore di Guido Mazzoni per cura di A. DELLA TORRE e P. L. RAMBALDI..... 626
MURET (E.), Le Château d'Amour..... 335
— *Glaucus*, étude d'étymologie romane..... 335
NICOLLET (F.-N.), Étymologie et origine de *roca*, *rocha*, *roche*..... 191
NIEDERMANN (M.), Précis de phonétique historique du latin..... 489
NOLHAC (P. de), Pétrarque et l'humanisme, 2e éd..... 188
PASSY (L.), Le livre des métiers de Gisors au XVIe s..... 189
PIQUET (F.), L'originalité de Gottfried de Strasbourg..... 185
RAMBALDI (P. L.). Voir Miscellanea.
ROCHEMAURE (Duc de la SALLE de), Récits carladéziens..... 489
ROLLAND (E.), Faune populaire de la France, t. VIII..... 630
ROSTAGNI (L. A.), Note d'etimologia italiana..... 336
ROUNJAT (J.), L'ortougràfi prouvençalo..... 629
SCHÆTZER (J.). Herkunft und Gestaltung der franz. Heiligennamen... 633
SÉBILLOT (P.), Le folk-lore de France, t. IV..... 190
STROŃSKI (S.), Le troubadour Élias de Barjols..... 634
TOBLER (A.), Vermischte Beiträge zur franz. Grammatik, 4e série.... 488
TRAUBE (L.), Quellen und Untersuchungen zur lat. Philologie des Mittelalters, II. Nomina sacra..... 187
TRAVER (H.), The four daughters of God..... 484
WALLENSKÖLD (A.), Le conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère..... 191
WALLER (R.). Voir WARD.
WARD (A. W.) and WALLER (R.), The Cambridge History of English Literature..... 188

PÉRIODIQUES

Annales du Midi, XIX (1907)..... 478
Bulletin archéologique du Comité, 1907..... 621
— de la Soc. des anciens textes français, XXXIII (1907)..... 182
— de linguistique de Paris, XII-XIV (1902-07)..... 177
Istituto lombardo di scienze e lettere, Rendiconti, XL et XLI..... 479
Modern Language Review, II (1907)..... 480
Neuphilologische Mitteilungen, IX (1907)..... 622
Publications of the Modern Language Association of America, XXI (1916)..... 178
Revue des langues romanes, L (1907)..... 469
Studi glottologici italiani, IV (1907)..... 176
Transactions of the philological Society (Londres), 1903-1906..... 181
Zeitschrift für romanische Philologie, XXXI (1907), fasc. 4 et 5..... 471
— — fasc. 6..... 619

CHRONIQUE

Nécrologie : F. Arnaud, 625 ; Ch. Aubertin, 626; C. Chabaneau, 624 ; E. Galtier, 481 ; Ch. Lenient, 625 ; A. Roque-Ferrier, 183 ; A. Straccali, 481 ; L. Traube, 183. — Nominations : A. Counson, à l'Université de Gand, 183 ; A. François, à l'Université de Genève, 183 ; A. Långfors, à l'Université de Helsingfors, 333 ; J. Coulet, à l'Université de Montpellier, 626. — Prix Diez à M. Gilliéron, 626 ; prix La Grange à la Société des anciens textes français, 626 ; prix Volney à M. Sainéan, 626.— Retraite de M. Ritter (Genève), 183 ; de M. Castets (Montpellier), 626. — Fondation d'une « Société internationale de dialectologie romane » à Bruxelles, 333.— Publications de la Société des anciens textes français, 183, 333, 626 ; de la *Gesellschaft für romanische Literatur*, 184 ; de la Société Gaston Paris, 481. — Mémoire de G. Paris sur le Trésor du roi Rhampsinite, 185.— Achèvement de la 2e édition du *Répertoire des sources historiques du moyen âge* (biobibliographie), du chanoine U. Chevalier, 184 ; publication du tome III de la *Grammaire historique de la langue française* de M. Nyrop, 333. — Mémoire de M. Boffito sur la lettre de Dante à Cangrande della Scala, 332 ; de M. Warren sur les rapports de l'*Escoufle*, de *Guillaume de Dole*, de l'*Ombre* et de *Galeran*, 482. — Mise sous presse d'une notice de M. P. Meyer sur la *Bible des sept états du monde* de Geufroi de Paris, 333. — Publication posthume du *Dict. topogr. de la Haute-Loire*, par A. Chassaing, 483. — ERRATA, 635.

Le Gérant, H. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

N° 145 Janvier 1908

Stanford University Library APR 21 1908

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER

Pur remembrer des ancessurs
Les dlz e les faiz e les murs.

Wace.

Tome XXXVII

PARIS (VIe)

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... ..... 25 fr.

Aucun numéro n'est vendu séparément.

En vente

ROMANIA. Table des trente premières années.

(1872-1901)

PAR LE D^r^ BOS

FORT VOLUME IN-8. — PRIX : 20 francs.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

Pages

E. Muret, De quelques désinences de noms de lieu, particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie. 1
J. Bédier, Les chansons de geste et les routes d'Italie (*fin*) 47
P. Rajna, L'*Attila* di Nicolò da Casola. 80
A. Thomas, Notes étymologiques et lexicographiques. 111
B. Schaedel, La frontière entre le gascon et le catalan. 140

MÉLANGES

J. Vising, Fr. *desver*, *resver* < *deaestuare, *reaestuare 157
J. Bertoni, Sur la mort de Lambertino Buvalelli 160
B. Heller, L'épée symbole et gardienne de chasteté (supplément). 162
W. W. Skeat, Fr. *haquenée*. 164

COMPTES RENDUS

J. Runeberg, Études sur la Geste Rainouart (R. Weeks). 165
L. Delisle, Recherches sur la librairie de Charles V (P. M.). 166
J. Anglade, Le troubadour Guiraut Riquier (A. Th.). 170
A. Dauzat, Essai de méthodologie linguistique (A. Th.). 172
D. Rousso, Studi bizantino-romîne (M. R.). 174

PÉRIODIQUES 176

CHRONIQUE. 181

Les prochains numéros contiendront :

G. Lavergne, Documents en langue vulgaire du Sarladais.
Fr. Lo Parco, Il Petrarca e li antipodi etnografici, in rapporto con la concezione patristica e dantesca.
M.-J. Minckwitz, Notice de quelques manuscrits du *Trésor* de Brunet Latin.
E. Muret, Les noms de lieu en *-ins*, *-inges*, etc., dans la Suisse romande et la région limitrophe (*suite*).
A. Piaget, Poésies de Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, et de Guillebert de Lannoy.
P. Rajna, L'*Attila* di Nicolò da Casola (*suite*).
G. Raynaud, Les deux rédactions de *Renart le Contrefait*.
Fr. Schumacher, Les éléments narratifs de la *Passion* d'Autun.
H. Suchier, Recherches sur les chansons de Guillaume d'Orange (*suite*). — La « Fille sans mains » (*suite*).
A. Thomas, Coquilles lexicographiques (*suite*).
R. Weeks, Études sur *Aliscans* (*fin*).

LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR, 5, QUAI MALAQUAIS

LÉOPOLD DELISLE
Membre de l'Institut, Administrateur général honoraire de la Bibliothèque Nationale

RECHERCHES
SUR LA LIBRAIRIE DE CHARLES V

Ire PARTIE. Un volume in-8 de XXVII-442 pages.

IIe PARTIE. — 325 pages. **Inventaire des livres ayant appartenu aux rois Charles V et Charles VI et à Jean duc de Berry.** Accompagné d'un album de planches.

L'ouvrage complet, 2 volumes in-8 et album..... 30 fr.

Rappel des principales publications du même auteur à la même librairie :

Catalogue des actes de Philippe-Auguste, in-8, 20 fr. — *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, 3 vol. et album, 100 fr. — *Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque Nationale*, 2 vol. in-8, 15 fr. — *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, in-8 et album, 5 fr. — *Le premier registre de Philippe-Auguste*, in-fol. et album, 100 fr. — *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque Nationale Fonds de Cluny*, in-8, 7 fr. 50. — *Introduction au Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale*, 1 fr. 50. — *Étude sur la condition de la classe agricole en Normandie et l'état de l'agriculture au moyen âge*, in-8, 20 fr., etc.

La Revue des Bibliothèques commencera dans son prochain numéro, sous le titre de *Conseils aux Bibliothécaires*, la publication d'**Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque**, etc., etc., par le savant administrateur honoraire de la Bibliothèque Nationale.

MONUMENTA POLONIÆ PALEOGRAPHICA

edidit STANISLAVS KRZYZANOWSKY
Sumptibus Academiæ litterarum Cracoviensis.

L'ouvrage formera env. 5 livraisons in-fol. maxima. Tab. I-XXVII (1re livr.) 50 fr.

Recueil de fac-similes de chartes et de diplômes fort important pour l'histoire générale et d'une reproduction parfaite, ce qui augmente leur utilité pour l'enseignement paléographique.

Mélanges et documents, publiés à l'occasion du 2e centenaire de la mort de Mabillon. Articles de MM. LÉOPOLD DELISLE, OMONT, de BOISLISLE, STEIN, VIDIER, JADART, DEPOIN, RR. PP. PONCELET, CABROL, BESSE, BERLIÈRE, etc., sur Mabillon, son temps et ses confrères. Fort vol. in-8°..... 10 fr.

DEPREZ (Eugène). — **Études de diplomatique anglaise. De l'avènement d'Édouard Ier à celui de Henri VII (1272-1485).** Le sceau privé, le sceau secret, le signet. Beau volume in-8..... 5 fr.

R. L. G. RITCHIE. — **Recherches sur la syntaxe de la conjonction « que » dans l'ancien français depuis les origines de la langue jusqu'au commencement du XIIIe siècle.** In-8°..... 6 fr.

CHATELAIN (H.). — **Recherches sur le vers français au XVe siècle : rimes, mètres et strophes.** Beau volume grand in-8 de XXXIV-277 pages..... 10 fr.

J. GIRARD. — **Les états du Comté Venaissin depuis leurs origines jusqu'à la fin du XVIe siècle.** In-8° de XV-264 pages..... 6 fr.

MONOD (B.). — **Essai sur les rapports de Pascal II avec Philippe Ier (1099-1188).** In-8 de XXVIII-163 p. (Fasc. 165 de la Bibliothèque des Hautes-Études). 6 fr.

HALPHEN (L.). — **Études sur l'administration de Rome au moyen âge (751-1252).** In-8 de XVI-191 pages (Fasc. 166 de la Bibliothèque des Hautes-Études). 7 fr.

NOLHAC (Pierre de). — **Pétrarque et l'humanisme.** Nouvelle édition revue et considérablement augmentée. 2 volumes gr. in-8° fac-similés et portrait inédit de Pétrarque..... 20 fr.

SAINÉAN (Lazare). — **L'argot ancien (1455-1850). Ses éléments constitutifs, ses rapports avec les langues secrètes de l'Europe méridionale et l'argot moderne.** Avec un Appendice sur l'Argot, jugé par Victor HUGO et BALZAC, *1907. Beau volume petit in-8°*..... 5 fr.

LES LÉGENDES ÉPIQUES

RECHERCHES SUR LA FORMATION DES CHANSONS DE GESTE

par JOSEPH BÉDIER, professeur au Collège de France.

I. — LE CYCLE DE GUILLAUME D'ORANGE

Beau volume petit in-8° de XVI-431 pages..... 8 fr.

Les chansons de geste, colportées par des jongleurs nomades, étaient surtout destinées à ces publics forains que des exhibitions de reliques et des marchés attiraient autour des principaux sanctuaires. A peu d'exceptions près, les légendes épiques du moyen âge se rattachent chacune à une certaine abbaye, qui était alors but de pèlerinage ou étape de pèlerinage, ou qui se dressait sur l'emplacement ou sur le chemin d'une foire illustre. C'est là, aux abords de ces divers sanctuaires, que les légendes épiques se sont formées, par l'effort combiné de moines et de jongleurs pareillement intéressés à attirer et à retenir, à édifier et à récréer un même public de marchands et de pèlerins.

Telles sont les vues qui semblent se dégager des recherches entreprises depuis plusieurs années par l'auteur. Une étude des épopées françaises est, selon lui, incomplète, si elle n'est pas pour une bonne part une étude des routes et des *croisées* de l'ancienne France, de ses marchés, de ses pèlerinages, des lieux où les hommes se rencontraient et s'arrêtaient, et où, de leur contact, naquirent tant de formes nouvelles de la vie matérielle, de la pensée et de la poésie.

Cet ouvrage formera trois volumes, quatre plus probablement : le second paraîtra sans doute en avril 1908 : de Guillaume d'Orange à Girard de Roussillon, de Charlemagne à Raoul de Cambrai et à Roland, on y considérera tour à tour les principaux héros des romans de chevalerie et toutes les légendes épiques du moyen âge français, c'est-à-dire toutes celles des chansons de geste qui ne sont pas des fictions récentes, purement imaginaires, toutes celles qui ont quelque fondement historique ou quelque ancienneté.

PROGRAMME ET MÉTHODES

DE LA LINGUISTIQUE THÉORIQUE

Psychologie du Langage

par CH. ALBERT SECHEHAYE, privat-docent à l'Université de Genève.

Un volume in-8° de XX-267 pages..... 7 fr. 50

M. FERDINAND DE SAUSSURE, dont M. Sechehaye est un élève, a apprécié cet ouvrage en disant qu'il le considérait comme « remarquable à plusieurs égards et en tous cas intéressant d'un bout à l'autre » et il ajoute : « Les solutions que propose M. Sechehaye pourront être combattues ; elles sont en tous cas parmi celles qu'il ne sera plus permis d'ignorer dans le débat qui ne fait que commencer entre la psychologie et la linguistique. Je salue en elles un effort capital vers le but commun qui est dès à présent reconnu par les adeptes des deux sciences ».

GASTON PARIS

MÉLANGES LINGUISTIQUES

publiés par MARIO ROQUES

Fasc. I. **Latin vulgaire et langues romanes.** — Fasc. II. **Langue française.**

Vient de paraître :

FASCICULE III. **LANGUE FRANÇAISE ET NOTES ÉTYMOLOGIQUES.**

Chaque fascicule in-8..... 6 fr.

FERDINAND LOT, directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études

MÉLANGES D'HISTOIRE BRETONNE

(VIe-XIe SIÈCLE)

Fort volume in-8, 478 pages..... 15 fr.

I. Les *Gesta Sanctorum Rotonensium*, date de leur composition ; l'auteur. — II. Festien « archevêque » de Dol. — III. Nominoé, Erispoé et l'empereur Lothaire. — IV. Nominoé et le monastère de Saint-Florent-le-Viel. — V. Le schisme breton du IXe siècle. — Étude sur les sources narratives : *Chronique de Nantes*, *Gesta Sanctorum Rotonensium*, *Indiculus de episcoporum Britonum depositione*. — VI. Les diverses rédactions de la vie de saint Malo. — VII. La vie de saint Gildas. — Textes. I. La plus ancienne vie de saint Malo. — II. La vita Machutis par Bili. — III. Gildae vita et translatio.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

N° 148 Octobre 1908

ROMANIA

Stanford University Libraries
JAN
12
1909

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.

Wace.

Tome XXXVII

PARIS (VIe)

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... 25 fr.

Aucun numéro n'est vendu séparément.

En vente

ROMANIA. Table des trente premières années.

(1872-1901)

PAR LE D^r^ BOS

FORT VOLUME IN-8. — PRIX : 20 francs.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

Pages

A. Longnon, Nouvelles observations sur *Raoul de Cambrai*..... 193
P. Meyer, Notice du ms. 25970 de la Bibliothèque Phillipps (Cheltenham)..... 209
— *Melior et Ydaine*..... 236
G. Raynaud, *Renart le Contrefait* et ses deux rédactions..... 245
A. Thomas, Remarques sur la dissimilation consonantique, à propos d'un article de M. Maurice Grammont..... 284

MÉLANGES

A. Jeanroy, Fr. *Qui vive ?*..... 294
— Anc. fr. *anesser*..... 296
G. Bigot, L'art. *estave* de Godefroy..... 299
G. Huet, *Ogre* dans le *Conte du Graal* de Chrétien de Troyes..... 301
A. Thomas, Messin *loraige*..... 303
— Prov. *malavei, malavejar*..... 306

COMPTES RENDUS

W. Nyman, Études sur les adjectifs, les participes et les nombres ordinaux substantivés en vieux provençal (E. Walberg)..... 309
J. Reinhold, *Flöire et Blancheflor* (L. Lecureux)..... 311
Li Regrès Nostre-Dame, par Huon le roi de Cambrai, p. p. A. Långfors (P. M.)..... 314
L'Evangile de l'Enfance, en provençal, p. p. J. Huber (P. M.)..... 315
L. Berthoud et L. Matruchot, Étude historique et étymologique des noms de lieux habités du dép. de la Côte-d'Or (A. Th.)..... 319
O. Schultz-Gora, Altprovenzalisches Elementarbuch (A. Th.)..... 322
La Vita Nuova, per cura di M. Barbi (Paget Toynbee)..... 323
H. Chatelain, Recherches sur le vers français au XVe siècle (A. Jeanroy)..... 329

CHRONIQUE..... 333

Les prochains numéros contiendront :

G. Lavergne, Documents en langue vulgaire du Sarladais.
M. Lecourt, Notice sur l'*Histoire des Neuf Preux et des Neuf Preues*, de Sébastien Mamerot.
Fr. Lo Parco, Il Petrarca e gli antipodi etnografici, in rapporto con la concezione patristica e dantesca.
M.-J. Minckwitz, Notice de quelques manuscrits du *Tresor* de Brunet Latin.
E. Muret, Les noms de lieu en *-ins*, *-ingès*, etc., dans la Suisse romande et la région limitrophe (*suite*).
A. Piaget, Poésies de Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, et de Guillebert de Lannoy.
P. Rajna, L'*Attila* di Nicolò da Càsola (*suite*).
Fr. Schumacher, Les éléments narratifs de la *Passion* d'Autun.
H. Suchier, Recherches sur les chansons de Guillaume d'Orange (*suite*). — La « Fille sans mains » (*suite*).
A. Thomas, Coquilles lexicographiques (*suite*).
R. Weeks, Études sur *Aliscans* (*fin*).

LIBRAIRIE H. CHAMPION, 5, QUAI MALAQUAIS, PARIS

JOSEPH BÉDIER, professeur au Collège de France.

LES LÉGENDES ÉPIQUES

RECHERCHES SUR LA FORMATION DES CHANSONS DE GESTE

Tome Ier. — Le Cycle de Guillaume d'Orange, 1908. — Beau vol. in-8. 8 fr.

Vient de paraître (juillet 1908).

Tome II. — La légende de Girard de Roussillon. — La légende de la Conquête de la Bretagne par le roi Charlemagne. — Les Chansons de geste et les routes d'Italie. — Ogier de Danemark et Saint-Faron de Meaux. — La légende de Raoul de Cambrai. — Les Nouvelles Observations de M. Longnon sur Raoul de Cambrai. Beau volume in-8..... 8 fr.

GASTON PARIS

MÉLANGES LINGUISTIQUES

publiés par MARIO ROQUES

Fasc. I. **Latin vulgaire et langues romanes.** — Fasc. II. **Langue française.**

Vient de paraître :

FASCICULE III. **LANGUE FRANÇAISE ET NOTES ÉTYMOLOGIQUES.**

Chaque fascicule in-8..... 6 fr.

LES DIALECTES INDO-EUROPÉENS

PAR A. MEILLET, professeur au Collège de France,
Directeur-adjoint à l'école des Hautes-Études,

Beau vol. in-8 de 140 pages..... 4 fr. 50

MARIUS BARROUX, Archiviste de la Seine.

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE

DES GÉNÉRALITÉS DE L'HISTOIRE DE PARIS

Beau volume in-8° de 155 pages, tiré à 350 exemplaires..... 6 fr.

ALFRED RÉBELLIAU, bibliothécaire de l'Institut
Chargé du cours d'Histoire des idées et de la littérature chrétienne du XVIe au XIXe siècle à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris

LA COMPAGNIE SECRÈTE DU SAINT-SACREMENT

Lettres du groupe parisien au groupe marseillais (1639-1662)

Beau volume in-12..... 3 fr. 50

PAUL PERDRIZET,
Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Nancy

ÉTUDE SUR LE SPECULUM HUMANÆ SALVATIONIS

In-8..... 5 fr.

Bibliothèque de l'École des Hautes-Études. Fasc. 167

G. BOURGIN, Ancien membre de l'École française de Rome

La commune de Soissons et le groupe communal Soissonnais

Fort volume in-8, LXXI-495 pages..... 18 fr.

PH. DHETEL

Annales historiques de la ville de Saint-Jean-de-Losne

CÔTE-D'OR ET ANCIEN DUCHÉ DE BOURGOGNE

Depuis ses origines jusqu'en 1789 et d'après les archives départementales et communales avec pièces justificatives, documents inédits, cartes, plans, vues et portraits hors texte. — *Tome Ier*, fort vol. in-4°, XXVI-671 pages..... 20 fr.

Avec engagement au tome II, sous presse.

ATLAS LINGUISTIQUE DE LA FRANCE

Publié par MM. GILLIÉRON, prof. à l'École des Hautes-Études, et EDMONT.

L'Atlas comportera environ 35 fasc. de 50 cartes chacun ; chaque carte est consacrée à un mot ou à un type morphologique. Les fasc. I-XXX, avec engagement à la suite, sont en vente au prix de **25** fr. le fascicule.

Les 31 fasc. ..... **775** fr.

CARTES MUETTES DE L'ATLAS LINGUISTIQUE

Préparées pour l'étude philologique et linguistique des mots.

Petit format..... **0** fr. **15**
Grand format..... **0** fr. **30**

PALÉOGRAPHIE LATINE

125 Fac-similés en phototypie accompagnés de transcriptions et d'explications avec un exposé systématique de l'histoire de l'écriture latine

par le Dr FRANZ STTEFFENS, Professeur à l'Université de Fribourg (Suisse)

Édition française faite sur la nouvelle édition allemande

par REMI COULON O. P.

L'ouvrage est divisé en trois parties (**80** francs) : Première partie, planches 1-47 jusqu'à l'époque de Charlemagne (**25** fr.). — Deuxième partie, planches 48-86 jusqu'à la fin du XIIe siècle (**25** fr.). — Troisième partie, planches 87-125 jusqu'au XVIIIe siècle, avec l'exposé systématique de l'histoire de l'écriture (**30** fr.).

Aucune partie n'est vendue séparément. L'achat de la première partie engage à la prise de l'ouvrage complet.

La première partie a paru. La seconde paraîtra en juillet-août 1908 ; la troisième en 1909.

« ... Le Dr Steffens a eu l'ambition de mettre à la portée de toutes les bourses un recueil permettant d'étudier dans son ensemble l'histoire et les développements de l'écriture latine, depuis les inscriptions, les monnaies, les tablettes et les papyrus de l'antiquité et d'en suivre la diffusion jusqu'au XVIIIe siècle à travers les manuscrits et les chartes dans les divers pays de l'Europe. L'entreprise était singulièrement vaste et hardie ; le grand nombre et la variété des spécimens de manuscrits et de chartes qu'on y trouve, joints à la modicité du prix du recueil assurent son succès auprès des étudiants des universités, pour l'usage desquels il a été plus spécialement composé. » H. OMONT, *de l'Institut. (Journal des savants.)*

PIERRE CHAMPION, Archiviste-Paléographe

CHARLES D'ORLÉANS, JOUEUR D'ÉCHECS

In-4° figures et planche (Tome V de la Bibliothèque du XVe siècle)... **3** fr.

MARCEL MARION, Professeur à l'Université de Bordeaux

La vente des Biens nationaux pendant la Révolution

Avec étude spéciale des ventes dans les départements de la Gironde et du Cher

Fort volume in-8, XVIII-448 pages..... **10** fr.

Prix Rossi à l'Académie des Sciences morales et politiques

HUBERT PERNOT

ÉTUDES DE LINGUISTIQUE NÉO-HELLÉNIQUE

PHONÉTIQUE DES PARLERS DE CHIO

Gr. in-8. Figures et planches, musique notée..... **20** fr.

GRAMMAIRE ET VOCABULAIRE DU GREC POPULAIRE

DE GIROLAMO GERMANO

Publiés d'après l'édition de 1622. In-8..... **10** fr.

CH. LAMBERT. **La grammaire latine selon les grammairiens latins du IVe et du Ve siècle.** In-8° 236 pages (Bibl. Univ. de Dijon, p. p. la *Revue Bourguignonne*) **4** fr.

L.-E. FARRER, docteur de l'Université de Paris. *Un devancier de Cotgrave.* **La vie et les œuvres de Sainliens allias Claudius Holyband.** In-8..... **4** fr.

J.-E. CHOUSSY. **Le patois Bourbonnais** Précédé d'un simple essai étymologique. In-8, 133 pages..... **4** fr.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

N° 147 Juillet 1908

15 1908

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les naurs.
Wace.

Tome XXXVII

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris ..... 25 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

En vente

ROMANIA. Table des trente premières années.
(1872-1901)
PAR LE Dr BOS

FORT VOLUME IN-8. — PRIX : 20 francs.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

Page

Fr. Lo Parco, Il Petrarca e gli antipodi etnografici 337
P. Meyer, Recettes médicales en français publiées d'après le ms. B. N. lat. 8654 B 358
E. Muret, De quelques désinences de noms de lieu particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie (*suite*) 378
G. Lavergne, Documents du XIVe siècle en langage de Sarlat (Dordogne) 421

MÉLANGES

A. Thomas, Fr. *vernis* 432
M. Roques, *Aveneril, blaeril*, etc. 439

COMPTES RENDUS

Mélanges Chabaneau (A. Thomas) 445
Besta e Guarnerio, Carta de Logu de Arborea. — Guarnerio, L'antico campidanese dei sec. XI-XIII. — Wagner, Lautlehre der südsardischen Mundarten (J. Jud) 459
Sainéan, L'argot ancien (P. M.) 465

PÉRIODIQUES 467

CHRONIQUE 481

A. Longnon, Encore quelques mots à propos de *Raoul de Cambrai* 491

Les prochains numéros contiendront :

M. Lecourt, Notice sur l'*Histoire des Neuf Preux et des Neuf Preues*, de Sébastien Mamerot.
M.-J. Minckwitz, Notice de quelques manuscrits du *Tresor* de Brunet Latin.
E. Muret, Les noms de lieu en *-ius, -iuges*, etc., dans la Suisse romande et la région limitrophe (*fin*).
A. Piaget, Poésies de Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, et de Guillebert de Lannoy.
P. Rajna, L'*Attila* di Nicolò da Càsola (*suite*).
Fr. Schumacher, Les éléments narratifs de la *Passion* d'Autun.
H. Suchier, Recherches sur les chansons de Guillaume d'Orange (*suite*). — La « Fille sans mains » (*suite*).
A. Thomas, Coquilles lexicographiques (*suite*).
R. Weeks, Études sur *Aliscans* (*fin*).

LIBRAIRIE H. CHAMPION, 5, QUAI MALAQUAIS, PARIS

LES LÉGENDES ÉPIQUES

RECHERCHES SUR LA FORMATION DES CHANSONS DE GESTE

Par JOSEPH BÉDIER, professeur au Collège de France.

I. — LE CYCLE DE GUILLAUME D'ORANGE

Beau volume petit in-8° de XVI-431 pages..... 8 fr.

I. Projet de cette étude. — II. Les récits : le groupe de Garin de Monglane et le groupe d'Aymeri de Narbonne. — III. Les récits : le groupe de Guillaume d'Orange. — IV. Saint Guillaume de Gellone. — V. Guillaume, comte de Toulouse. — VI. Les seize Guillaume. — VII. Le *Couronnement de Louis*. — VIII. Des divers systèmes proposés pour expliquer la formation du cycle de Guillaume. — IX. Des formes primitives des poèmes du cycle. — X. Sur la formation du cycle. — XI. La *Via tolosana*. — XII. Conclusion. — La place des *Enfances Vivien* dans le Cycle.

FERDINAND LOT, directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études

MÉLANGES D'HISTOIRE BRETONNE

(IVe-XIe SIÈCLES)

Fort volume in-8, 478 pages..... **15** fr.

GASTON PARIS

MÉLANGES LINGUISTIQUES

publiés par MARIO ROQUES

Fasc. I. **Latin vulgaire et langues romanes**. — Fasc. II. **Langue française**.

Vient de paraître :

FASCICULE III. **LANGUE FRANÇAISE ET NOTES ÉTYMOLOGIQUES.**

Chaque fascicule in-8..... **6** fr.

Les miracles de Notre-Dame de Roc-Amadour au XIIe siècle. Texte et traduction d'après les manuscrit de la Bibliothèque nationale, avec une introduction, des notes historiques et géographiques, par Edmond ALBE, chanoine honoraire de Cahors, ancien chapelain de Saint-Louis des Français à Rome. Avec une vue de Roc-Amadour et plusieurs miniatures, d'après les manuscrits, dessinées par Ernest RUPIN. Fort vol. in-8 de plus de 350 pages... **6** fr.

Bibliothèque littéraire de la Renaissance. Nouvelle série grand in-8. Tome III (Tome X de la collection). — La collection complète..... **84** fr. **50**

Paul COURTEAULT, ancien élève de l'École normale supérieure, docteur ès lettres. — **Geoffoy de Malvyn**, magistrat et humaniste bordelais (1545-1617). Étude biographique et littéraire suivie de Harangues, Poésies et Lettres inédites. Beau vol. in-8..... 7 fr. **50**

Henri CHATELAIN. — **Recherches sur le vers français au XVe siècle**, Rimes, mètres et strophes. Beau vol. grand in-8 de XXXIV-277 p.... **10** fr.

Karl BARTSCH. — **Chrestomathie de l'ancien français, VII-XVe siècles**. Neuvième édition, revue par Léo WIESE. In-8..... **17** fr. **50**

Revue de Hongrie (mensuelle), 1re année, Organe de la Société littéraire française de Budapest, abonnt annuel... **30** fr.

Ch. DROUHET. — **Les Manuscrits de Maynard conservés dans la bibliothèque de Toulouse**. Étude bibliographique accompagnée de pièces inédites. 1908. In-8..... **2** fr.

BERTOUT et MATRUCHOT. **Étude historique et étymologique des noms de lieux habités** : villes, villages et principaux hameaux **du département de la Côte-d'Or**. Fasc. I..... **2** fr. **50**
Fasc. II..... **4** fr. »
Fasc. III (1906)..... **3** fr. »

LÂNGVORS (Arthur) — **Li Regrès Nostre-Dame**, par Huon Le Roi de Cambrai, publié d'après tous les mss. connus. 1907, in-8..... **6** fr.

COSTER (Adolphe), **Fernando de Herrera (el divino)**, volume in-8 de 450 pages. **10** fr.

Algunas obras de Fernando de Herrera. Édiction critica por Adolphe COSTER, volume in-8 de XXII-192 p..... **6** fr.

PICOT (Émile), membre de l'Institut. — **Les français italianisants au XVIe siècle**. 1906-1907, 2 vol. in-8. **15** fr.

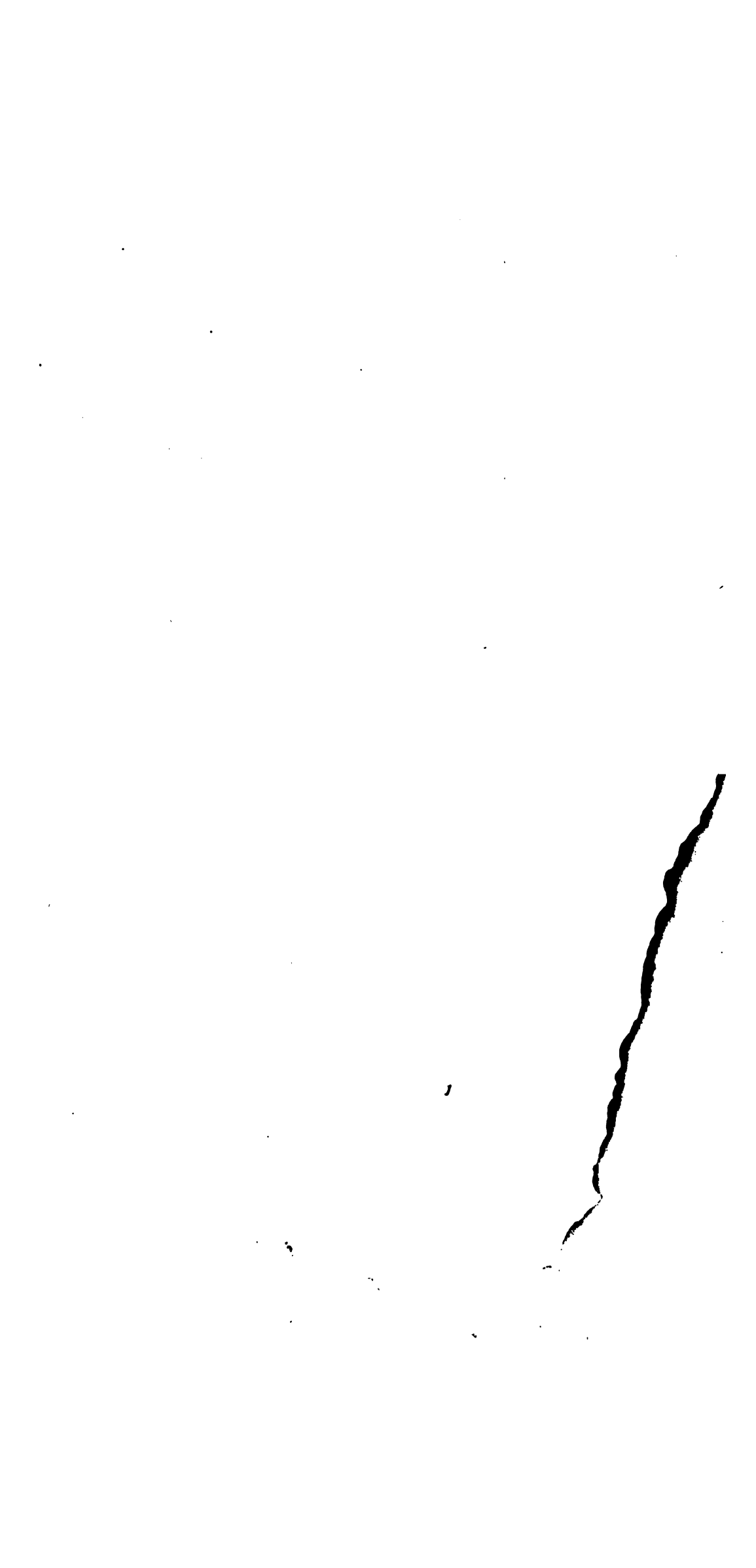

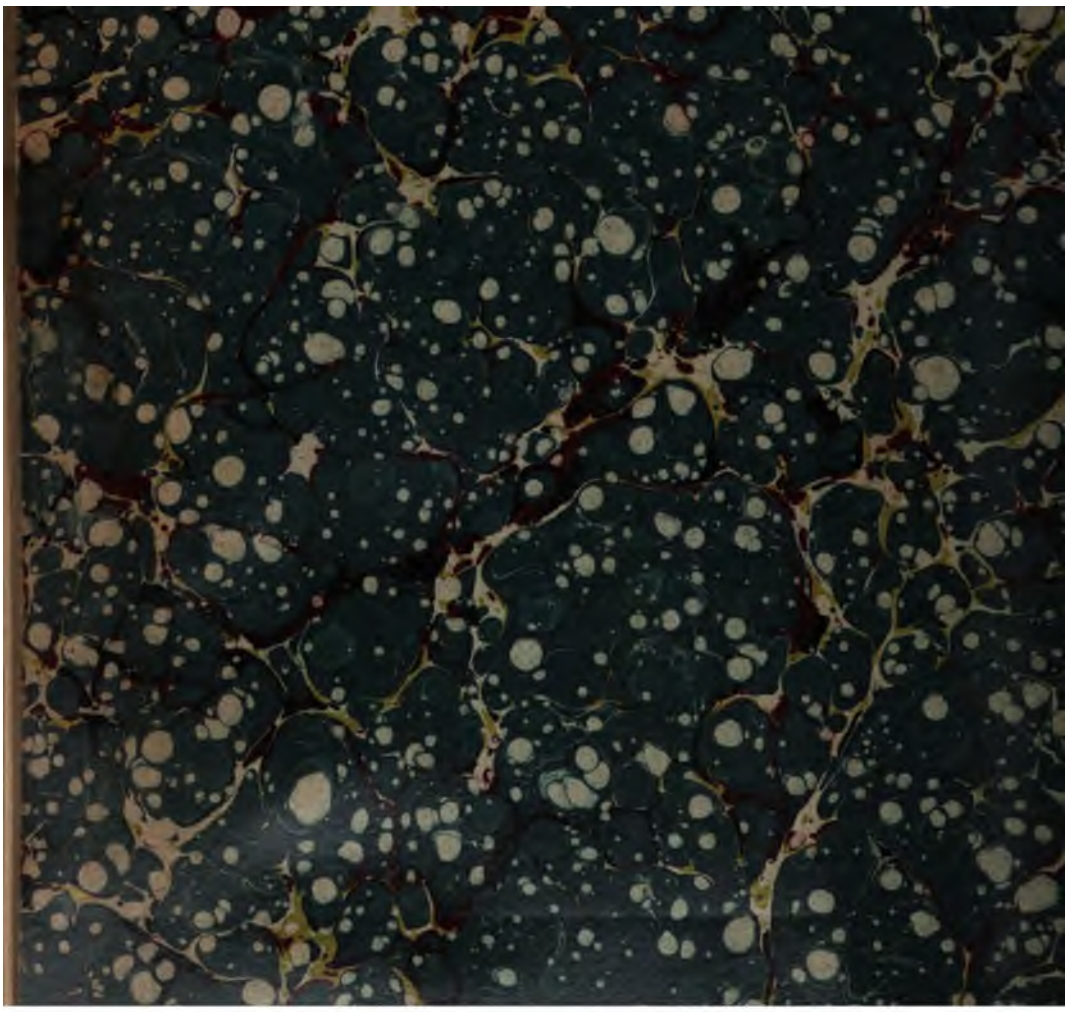

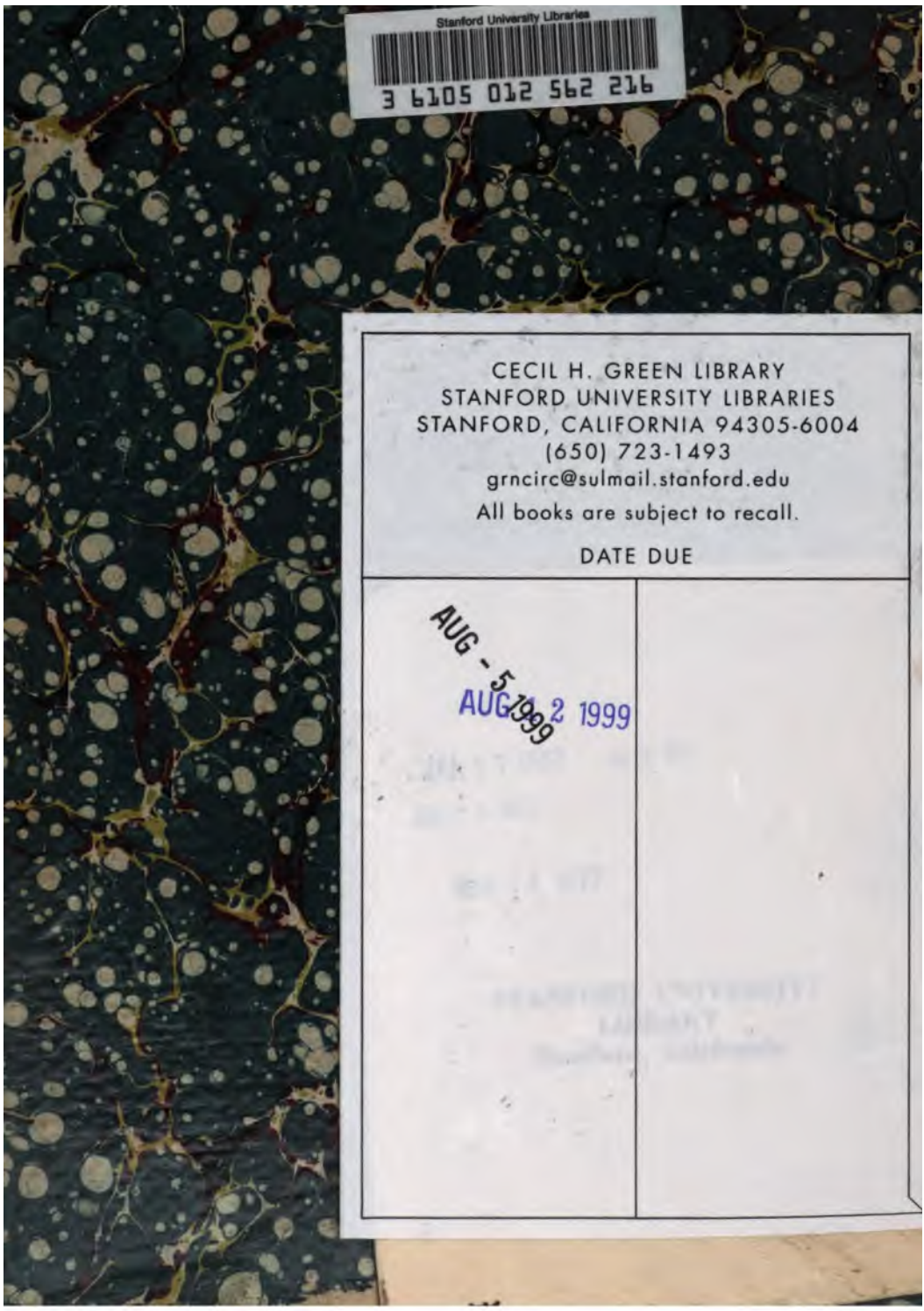
Stanford University Libraries
3 6105 012 562 216

CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(650) 723-1493
grncirc@sulmail.stanford.edu
All books are subject to recall.

DATE DUE

AUG - 5 1999
AUG 12 1999